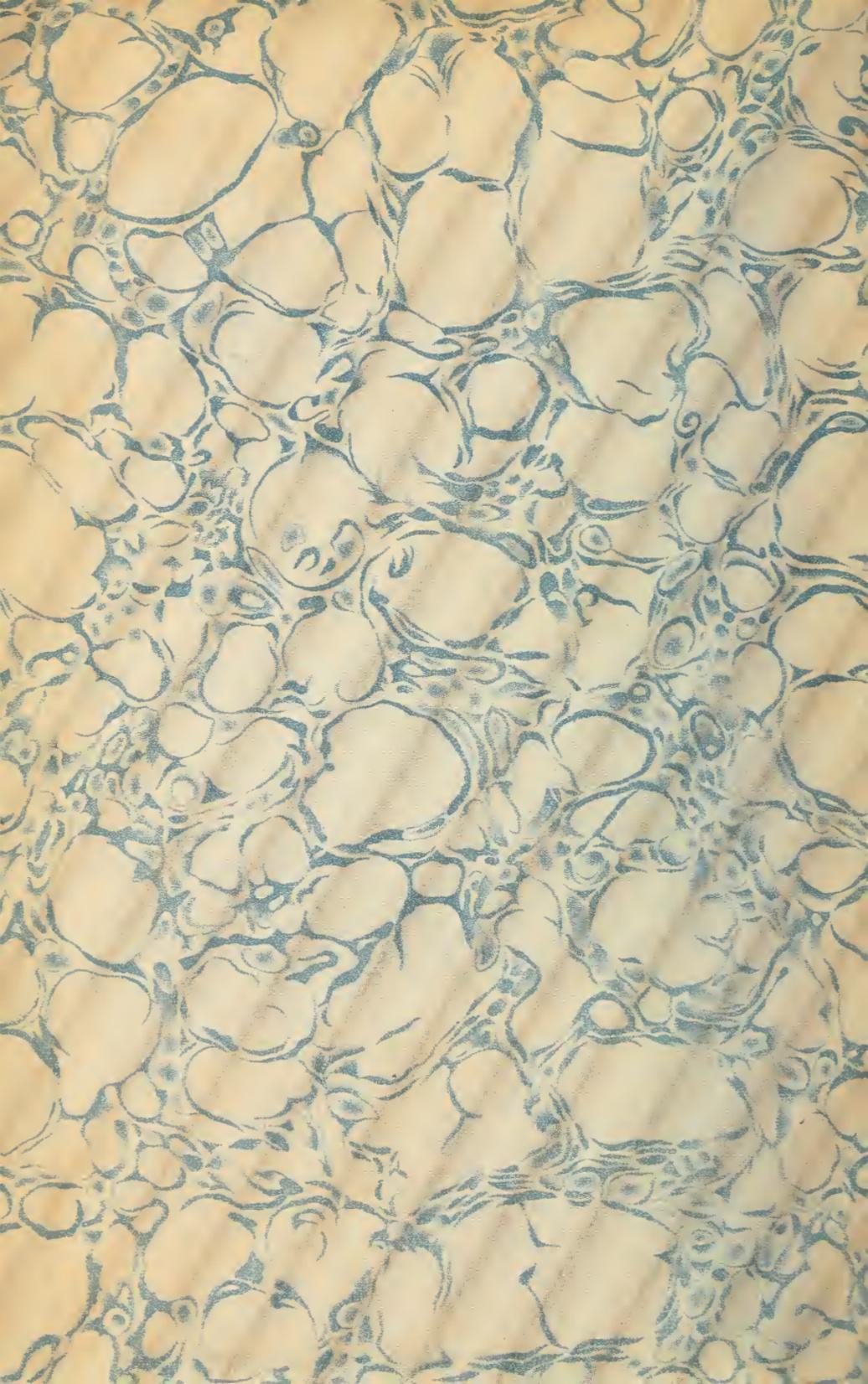


3 1761 05728132 1





LA VIE QUOTIDIENNE D'UN COLLÈGE PARISIEN
PENDANT PLUS DE TROIS CENT CINQUANTE ANS

—

DU
COLLÈGE DE CLERMONT
AU
LYCÉE LOUIS-LE-GRAND

(1563-1920)

LA VIE QUOTIDIENNE D'UN COLLÈGE PARISIEN
PENDANT PLUS DE TROIS CENT CINQUANTE ANS

—
DU
COLLÈGE DE CLERMONT
AU
LYCÉE LOUIS-LE-GRAND
(1563-1920)

PAR
GUSTAVE DUPONT-FERRIER

PROFESSEUR HONORAIRE AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND
PROFESSEUR A L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

—
TOME II
DU PRYTanÉE AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND
(L'Organisation moderne, 1800-1920)

182909

13.8.23

PARIS
E. DE BOCCARD, ÉDITEUR
ANCIENNES MAISONS THORIN ET FONTEMOING
1, RUE DE MÉDICIS, 1

—
1923



*Fig. 24. — Vue du Collège, prise de la rue des Grès, en 1828.
(Actuellement rue Cujas.)*



*Fig. 25. — Vue générale du Lycée, prise de la rue Saint-Jacques,
avant la démolition de 1885.
(Phot. P. Petit, prise de la Sorbonne.)
(Voir p. 539.)*

TROISIÈME PARTIE

DU PRYTanÉE

AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND

L'ORGANISATION MODERNE

1800-1920

PRÉLIMINAIRES

Les treize derniers noms du Lycée, et le Plan de ce volume.

Depuis tantôt deux siècles et demi, le vieux collège, dont nous écrivons ici l'histoire, avait reçu quatre noms divers. Il apparut que c'était trop peu pour le désigner clairement : et il lui fallut, depuis 1800, changer, une douzaine de fois encore, l'inscription qui domine sa porte d'entrée.

Le nom de *Prytanée* ne cessa de plaire que peu à peu et non tout à coup : on lui donna plus de noblesse avant de le condamner ou à la mort ou à l'exil ¹. Le 22 mars 1800, le Prytanée français était divisé en quatre grands collèges ² : le premier demeurait dans le vieux local

1. Aujourd'hui encore, le mot de *Prytanée* subsiste pour l'établissement de la Flèche. — C'est le 24 sept. 1803, ou 1^{er} vendémiaire an XII, que l'administration du Prytanée cessa ses fonctions. Arch. Nat. F17m 4259, n^o 123. — 2. Arch. Nat. M. 153, n^o 15 ; impr. Extrait du *Bulletin des lois de la République*, n^o 14 ; p. 9 et n^o 99. — Les minutes en ont été conservées : celle du rapport de Lucien Bonaparte, ministre de l'Intérieur est aux Arch. Nat. Fiv 9, Dossier 41, n^o 5 ; ainsi que celle de l'arrêté consulaire, signé Bonaparte, 1^{er} Germinal an VIII [22 mars 1800], *ib.*

parisien de la rue Saint-Jacques ; les autres étaient placés à Fontainebleau, à Versailles, à Saint-Germain. L'ancien Prytanée français n'était donc plus qu'une section du Prytanée nouveau. Et cette section fut appelée, comme il convenait : COLLÈGE DE PARIS ¹.

Trois ans plus tard, et sur la proposition de Chaptal, ministre de l'Intérieur, le collège de Paris, devenait, le 10 juin 1803, (21 prairial an XI), le LYCÉE DE PARIS ², c'était la première application de ce mot *lycée* à un établissement d'instruction secondaire. Et l'on sait de reste que, sous sa forme nouvelle, ce mot là fit fortune. La vie du Lycée de Paris n'en fut pas moins assez courte : l'établissement de l'Empire lui valut, dès 1805, le titre de LYCÉE IMPÉRIAL ³ qu'il garda tant que Napoléon fut sur le trône. La Première Restauration rendit son bien à Louis XIV, en laissant à la maison ce titre de *lycée* que lui avait octroyé l'Empereur : et ce fut du LYCÉE DE LOUIS-LE-GRAND ⁴, que le Roi-Soleil fut invité à se contenter, tout d'abord. Mais la seconde Restauration flaira, dans la qualification de lycée, une odeur révolutionnaire trop tenace et le COLLÈGE ROYAL DE LOUIS-LE-GRAND ⁵ sembla, avec les derniers *ultras*, revenu enfin d'émigration. C'est à peine si la Monarchie de juillet trouva, dès le 6 juin 1831, plus conforme à la dignité nationale et au serment du roi-citoyen de dire *Collège royal Louis-le-Grand* ⁶ ; on voulait bien voir en Louis XIV le patron traditionnel mais non plus le propriétaire de l'illustre maison.

Vinrent les journées de février 1848. Dès le 25 février, on se hâta de ne plus dire collège *royal* Louis le Grand, mais COLLÈGE LOUIS-LE-GRAND tout court ⁷. Avant la fin de ce mois fameux, le nom de *lycée* reparais-sait ⁸ comme un panache de gloire, et nous l'avons gardé depuis lors. Mais Louis XIV fut jugé trop proche parent de Louis Philippe et il sembla naturel de proscrire tout à la fois l'aïeul et l'arrière-neveu. Puisque Napoléon n'avait pas estimé l'illustre maison indigne d'être, entre toutes les autres, « Le lycée impérial », les élèves et tous leurs

1. *Id. ibid.*, sept. 1800 : coll. de Paris, Arch. Nat. M 158, n° 2, 3, 7, etc., H 173 2528 ; an IX. Voir, en outre, le registre H 2441 (2 vend^{re} an IX — 9 messid. an XII), pour l'administration du Collège de Paris. — Par exception, on disait : *Prytanée de Paris*, en messidor an XI, [20 juin 1803 et suiv.] A. Nat. F17ⁿ 3104, n° 9. — 2. A. Nat. F17ⁿ 3104, n° 9, Lettre de Fourcroy, directeur de l'Instruct. publiq. au Préfet de la Seine : « Je vous adresse, C^{eu} Préfet, ampliation de l'arrêté du Gouvernement en date du 21 prairial [10 juin 1803] qui convertit le Prytanée de Paris en Lycée... — 3. *Almanach impérial*, an XIII, 1805, p. 711 ; 14 févr. 1806 ; Lycée Impérial. A. Nat. Fv 1050. — 4. A. Nat. F17 3114, n° 74, Université de France. Le Sénateur, grand Maître de l'Université, arrête ce qui suit : Le *Lycée Impérial* à Paris prendra désormais le nom de *Lycée Louis le Grand*. Fait à Paris, au chef-lieu de l'Université, le 8 avr. 1814. Signé FONTANES. — 5. Palmarès 1815-1830. Archives de Louis-le-G^d et aux Arch. Nat. F17ⁿ 78 485, n° 41. — 6. Arch. L.-le-G^d, Corresp. administrat., n° 1903 et seq. — 7. A. Nat. F17ⁿ 78483, n° 18. — 8. *Id.* n° 19 ; pétition des Elèves, 29 févr. 1848.

maitres déclarèrent leur vœu le plus cher : que la République appelât leur lycée, « LE LYCÉE NATIONAL ¹ ». La République répondit en remplaçant le roi par un philosophe et c'est ainsi que naquit le LYCÉE DESCARTES ^{1bis}.

Descartes, sous cette première réincarnation, ne vécut guère plus d'une année et Louis XIV, dès 1849 ², avait recouvré son ancien fief. Il avait dû cependant, peu après le 2 décembre 1852, consentir au rapprochement de l'épithète obligatoire et laisser dire LYCÉE IMPÉRIAL LOUIS-LE-GRAND. Le 6 septembre 1870, le lycée fut rebaptisé DESCARTES par surprise ; l'autorité municipale, au début de ce mois tragique, avait omis de consulter le pouvoir central. En février 1873, les protestations du Proviseur, du lycée tout entier, des anciens élèves et du Recteur furent portées au ministre. L'occasion semblait bonne : le lycée Corneille, tout voisin, venait de recouvrer son ancien nom de Lycée Henri IV, et l'applaudissement avait été unanime ³. Le proviseur de Descartes, M. Julien Girard pouvait dire, dans sa lettre au Ministre : « Permettez-moi de vous rappeler que vous nous avez promis de nous rendre notre nom traditionnel de Louis-le-Grand et c'est au nom de tous mes collaborateurs que je viens vous le redemander. Je ne crois pas que vous ayez assez mauvaise opinion de moi pour penser que le nom de *Descartes* m'effraie ou me paraisse indigne de décorer le fronton d'un lycée. Mais, vous le savez, il y a des traditions dont l'opinion publique elle-même ne se sépare point sans peine ; et le vieux nom de *Louis-le-Grand* est une de ces traditions. Si j'osais rappeler, à ce propos, un mot fameux de Mirabeau, je dirais qu'avec le nom de *Descartes* on a désorienté, depuis deux ans, non pas l'Europe, sans doute, mais la France, qui, de tous les coins, était habituée à envoyer ses enfants au Lycée Louis-le-Grand et qui ne sait plus où le trouver ⁴ ».

Le vice-recteur M. Mourier ne se contentait pas d'appuyer la requête du Proviseur : il donnait avec précision des arguments nouveaux. La dénomination de *lycée Descartes* était illégale et la mairie du V^e arrondissement était sortie de ses attributions, en l'imposant. L'arbitraire avait trop duré et le ministre n'avait, pour le faire cesser, qu'un signe à faire ⁵. Et puis, en visitant le lycée, avec le Préfet de la

1. *Ibid.* — ^{1bis}. A. Nat. F17n 78.488, n^{os} 20, 21 et 22. — 2. Le 14 août 1849. Archives de Louis le Gr. Correspondance administrat. IX, n^o 9250. Arrêté de ce jour pris par M. Falloux, ministre secrétaire d'Etat au Département de l'Instruction publique et des Cultes. Cet arrêté est pris « vu les réclamations des Proviseurs des Lycées de Paris. » — 3. Arch. Nat. F17n 82.784, liasse B, n^o 49, *Lycée Louis le Grand* : « aux applaudissements de tous. » — 4. *Id. ib.* La lettre du Proviseur est datée : Paris, 5 février 1873. — 5. *Id. ibid.* Lettre du 8 févr. 1873 : « J'ai eu l'honneur de vous faire connaître que le nom de *Descartes* avait été substitué à celui de *Louis-le Grand*, le 6 sept. 1870, par suite des ordres qu'avait donnés à ce sujet l'administration

Seine, le ministre n'avait-il pas laissé entendre au baron Larrey que l'ancien nom de *Louis-le-Grand* serait bientôt restauré ¹. A son tour, M. Drouyn de Lhuys, président de l'Association des Anciens élèves, insista, de toute la force de son influence ².

Le Ministre hésitait ; en marge de la lettre rectorale, il écrivit, de sa main : *attendre* ³. Il soumit la question à la réunion des Proviseurs. En cette année 1873, où se négociait le retour du comte de Chambord, on pouvait craindre que le vieux nom de *Louis-le-Grand* eût un méchant air de réaction. C'était confondre misérablement la politique avec l'histoire.

Le bon sens, qui finit toujours par avoir ses revanches, l'emporta, en d'pit de tout. Le lycée perdit son faux nez, il s'appela désormais, comme jadis, *lycée Louis-le-Grand* ⁴ et nous ne sachions pas que la République ait couru, de ce chef, depuis 1873, quelque péril.

*
* *

Collège ou Lycée, de quel nom qu'on l'appelât, la vieille maison de rue Saint-Jacques était prédestinée au XIX^e siècle à une gloire nouvelle. Dans la période précédente, elle venait d'être, avant la Révolution, le chef-lieu de l'Université de Paris ; à l'heure où grondait l'orage révolutionnaire, elle avait été le seul, parmi tous les collèges de la capitale, à ne pas fermer ses portes et à ne pas suspendre ses leçons. Le 22 mars 1800, 1^{er} Germinal an VIII, un rapport ministériel adopté par un arrêté consulaire pouvait donc constater officiellement ceci : « Le Prytanée français a remplacé tous les établissements publics qui, sous le nom de collèges, étaient consacrés, dans Paris à l'Instruction générale et composaient l'ancienne université ⁵. »

Nous allons maintenant rechercher comment il lui fut possible de sauvegarder son ancien prestige et de se ménager un avenir digne de son passé.

municipale du V^e arrondissement.... L'administration municipale a excédé évidemment ses droits en faisant inscrire les mots *Lycée Descartes* à la porte du lycée *Louis le Grand*... Les dénominations des lycées appartiennent à l'autorité centrale... » Le Vice-Recteur ajoutait : « Le lycée n'a cessé de demander que son ancien nom de *Louis le Grand* lui soit conservé ; et je n'ai cessé, de mon côté, d'appuyer son vœu. » — 1. *Id. ibid.* — 2. *Id.* n^o 50. Lettre datée : Paris, 22 févr. 1873. — 3. *Id.* pièce n^o 49. — 4. Le *Bulletin administratif de l'instr. pub.* du 19 mars 1873 porte, dans sa partie non officielle : « Le lycée Descartes (ancien lycée Louis-le-Grand) et le lycée Corneille (ancien lycée Henri IV) ont repris leur première dénomination. » Jusqu'à la démolition de l'ancien lycée, on lisait encore, mal effacé, le nom de Descartes, sur la porte du lycée Louis le Grand. V. Planche XI, fig. 28. — Chose curieuse, les *Palmarès* n'ont jamais adopté le nom de *Descartes* ; ils sont restés fidèles au vieux nom de *Louis-le-Grand*. — 5. A. Nat. F^o 9, Dossier 41, n^o 5. (Rapport de Lucien Bonaparte, ministre de l'Intérieur).

Comme elle avait été le plus vivace des collèges, elle fut aussi l'aîné de tous les lycées parisiens. Et c'est chez elle qu'on modèla leur première ébauche ¹. Elle était promue au titre de Lycée de Paris, le 10 juin 1803 ; c'était trois mois, très exactement, avant que ne vissent au jour, le 23 fructidor an XI, (10 sept. 1803), les trois lycées du Panthéon, de la Rue Saint-Antoine et des Capucins, que nous nommons aujourd'hui *Henri IV*, *Charlemagne* et *Condorcet* ². Et c'est chez elle que fut essayé d'abord le premier règlement général des Lycées ³. Enfin c'est chez elle que l'on rassemblait, pour les distribuer peu à peu aux quatre coins de la France, dans les lycées provinciaux; qui, l'un après l'autre, semblaient jaillir du sol, les jeunes gens que le Gouvernement avait le souci d'élever à ses frais. A cet égard, on pourrait dire qu'elle n'était plus seulement, comme aux derniers jours de l'ancien Régime, le chef lieu de l'Université ; elle en était un peu la maison mère. Le jour même où il obtint pour elle la dignité de Lycée, Chaptal, ministre de l'Intérieur avait dit : « Elle peut devenir, à l'époque même de la création, le premier lycée de France » ⁴.

Autour de cette idée centrale, vont se grouper naturellement tous les détails analytiques de notre étude, soit que nous observions le collège ou le lycée dans son personnel, soit que nous l'envisagions dans sa vie matérielle, dans sa vie intellectuelle, dans sa vie morale.

Tout ce qui existe se transforme : ce personnel, cette vie matérielle, cette vie intellectuelle, cette vie morale seront donc différents sous le Consulat et l'Empire, différents de 1815 à 1848 ; et on pense bien qu'ils n'ont cessé d'évoluer depuis lors. Notre devoir sera de marquer constamment, dans les cadres que nous avons choisis, les stades de cette évolution progressive.

1. Dès le 22 mars 1800 (1^{er} germinal an VIII) Bonaparte avait d'abord écrit, dans la minute de l'arrêté divisant le Prytanée français en 4 collèges : « Vu l'état où se trouve aujourd'hui l'Instruction publique et voulant faire un premier pas vers la réorganisation des collèges..... arrête... » A. N. F¹⁷ 9, Dossier 41, n° 5. — 2. Arch. Nat. F¹⁷ 3104, nos 9 et 36. — La loi créant les lycées est du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802). — 3. Ce règlement est déjà précisé du 21 prairial an XI, c'est-à-dire du 10 juin 1803. A. Nat. F¹⁷ 3104, n° 2, mais une première ébauche en avait été faite le 10 déc. 1802, ou 19 frimaire an XI, *ib.*, n° 5. — 4. A. Nat. AF¹⁷ 544, Dossier 96, n° 3. Cette même idée reparait dans les papiers du Prytanée, A. N. H³ 2564, Dossier 1 : Le Gouvernement, y lit-on, a voulu donner au Prytanée un grand développement et en faire le tronc d'un arbre dont les racines et les branches s'étendroient sur la surface de la République entière .. [vers le 13 nov. 1800].



Fig. 34. — M. Malleval,
Proviseur de 1819 à 1823.



Fig. 35. — M. Pierrot-Deseilligny,
Proviseur de 1830 à 1845.



Fig. 36. — M. Rinn,
Proviseur de 1845 à 1853.

(Voir p. 540.)

LIVRE PREMIER

LE PERSONNEL

Le lycée était une société organisée et très vivante, dans laquelle quatre groupes de personnes coordonnaient leur activité : l'administration, le corps des professeurs, le corps des maîtres et la petite armée des élèves.

CHAPITRE PREMIER

Les administrateurs

L'administration collégiale a presque toujours été ramenée à la triarchie bien connue : le Proviseur, le Censeur, l'Économé ; les surveillants généraux et des secrétaires particuliers servaient d'organes à cette triarchie.

..

Proviseur fut un mot repris par le Consulat à quelques anciens collèges universitaires¹. Jus qu'au 29 fructidor an XI (16 sept. 1803), Champagne, le dernier principal de l'ancien Louis-le-Grand, était qualifié ou bien « Directeur du Prytanée de Paris »² ou bien « Directeur du collège de Paris », l'une des quatre sections du Prytanée. Depuis lors, jusqu'à nos jours, il y eut quinze proviseurs à Louis-le-Grand : ce furent,

1. Ainsi aux Coll. d'Harcourt, de Sorbonne et de Navarre, cf. H. L. Bouquet, *L'ancien collège d'Harcourt* .. Paris, 1891, in-8°, p. 60. Ce mot *proviseur* s'appliquait, du reste, à des fonctions différentes. — 2. Arrêté de ce jour, Titre I, Arch. L. le Gr., Reg. des Délibérat. An XII ; Arch. Nat. F^o 105, Doss. 587. pièce 3.

MM. Champagne ¹, de Sermand ², Taillefer ³, Malleval ⁴, Laborie ⁵, Pierrot-Deseilligny ⁶, Rinn ⁷, Forneron ⁸, Jullien ⁹, Didier ¹⁰, Girard ¹¹, Gidel ¹², Blanchet ¹³, Gazeau ¹⁴ et Ferté ¹⁵. La moyenne de leur Provisorat est de 7 ans et demi ; aucun de ces provisorats qui n'ait atteint 3 ans, au moins, ni 15 au plus. La stabilité de la fonction a donc été certaine. Et deux proviseurs sont morts à leur poste ¹⁶ ; un seul, M. Malleval, fut nettement disgracié.

L'âge moyen où ces provisorats ont commencé avoisine la cinquantaine. Le doyen de ces proviseurs fut M. Laborie, à 57 ans ; le benjamin, ce fut M. Malleval, à 34 ans ¹⁷. L'un d'entre eux, M. Taillefer était prêtre ou l'avait été ¹⁸ ; deux autres MM. de Sermand ¹⁹, Laborie ²⁰ semblent avoir été engagés, à quelque degré, dans les ordres. Sauf MM. Taillefer et Malleval, tous semblent avoir été mariés ²¹. Dès la Restauration, sinon dès l'Empire, on avait fini par comprendre en dépit des préjugés de l'Ancien Régime, que, pour connaître les enfants, il n'était pas mauvais d'en avoir.

De nos quinze proviseurs, trois avaient été élèves à Louis-le-Grand : MM. Champagne, Malleval et Didier ²². Six avaient débuté comme maîtres d'étude, MM. Champagne, Malleval, Jullien, Didier, Gidel et Gazeau ²³. Tous avaient été professeurs et quelques uns avec beaucoup d'éclat. Mais presque tous avaient été initiés, peu ou prou, aux pratiques administratives, comme censeurs, comme proviseurs, comme recteurs départementaux ²⁴. Plus d'un avait fait partie de l'enseignement supérieur en province ²⁵ ou même à Paris ²⁶.

Leur recrutement avait encore d'autres garanties solides : les grades universitaires, les ouvrages, les titres ²⁷. Champagne avait un grand renom d'helléniste ²⁸ et il fut membre de l'Institut ²⁹.

La nomination, consulaire d'abord ^{29bis}, était devenu ministérielle ; en réalité, si elle portait la signature du ministre de l'Intérieur ³⁰, ou du Grand maître ³¹, ou, depuis le 4 janvier 1828, du ministre de l'Instruc-

1-20. APPENDICE C, 1-17 ; Champagne fut Directeur 1800-1803 et Proviseur de 1803-1810 ; furent ensuite proviseurs : MM. Sermand, 1810-1815 ; Taillefer, 1815-1819 ; Malleval, 1819-1823 ; Berthot (intérim.), 1823-1824 ; Laborie, 1824-1830 ; Pierrot-Deseilligny, 1830-1845 ; Rinn, 1845-1853 ; Forneron, 1853-1856 ; Jullien, 1856-1864 ; Didier, 1864-1868 ; Filon (intérim.), 1863 ; Julien Girard, 1868-1873 ; Gidel, 1878-1892 ; Blanchet, 1892-1895 ; Gazeau, 1895-1909 ; G. Ferté, depuis sept. 1909. — Sur eux, voir Planches XIV-XV, fig. 34-43. — 21-27. APPENDICE C, 1-10. — 28. Lettre du Ministère, à ce sujet, 11 octob. 1810, A. Nat. F⁷ 6554 ; Emond, pp. 387-9. — 29. Emond. *id.* ; lettre de Champagne, 12 frimaire an X, signée « Membre de l'Institut », etc. A. Nat. H³ 2558, Doss. 3. — 29^{bis}. Loi du 11 floréal an X [1^{er} mai 1802] Tit. IV, art. 14. Duvergier, t. XIII, p. 411, vol. 1. — 30. 22 fructidor an VIII ; A. Nat. H³ 2558, Doss. 7, n^o 19 ; Nomination de Champagne, membre de l'Institut, à la Direction du Collège de Paris ; le 29^{1^{er}} an XI, la nomination de Champagne à la place de proviseur fut faite par arrêté consulaire, A. Nat. F^{iv} 105, Dossier 587, pièce 3. — 31. Le Gr. Maître fut créé le 17 mars 1808 ; le 25 juin 1810, le Gr. Maître nommé de Sermand proviseur du Lycée Impér., A. Nat. F 3114¹⁷, n^o 18.



Fig. 37. — M. Jullien,
Proviseur de 1856 à 1864.



Fig. 38. — M. Didier,
Proviseur de 1864 à 1868.



Fig. 39. — M. Julien Girard,
Proviseur de 1868 à 1878.



Fig. 40. — M. Gidel,
Proviseur de 1878 à 1892.

tion publique¹, elle avait été provoquée soit par le conseiller d'Etat chargé de l'Instruction publique² soit par la commission³, puis le conseil royal de l'Instruction publique⁴, soit par le Directeur de l'Enseignement secondaire⁵; elle avait été préparée par le Vice-Recteur et par les Inspecteurs généraux.

Cette nomination était parfois provisoire, avant d'être définitive⁶; parfois aussi elle était différée, comme en 1823-4 et 1868, où un administrateur intérimaire fut délégué à Louis-le-Grand⁷.

L'installation jadis ne se faisait pas sans quelque solennité: le Recteur, assisté d'un inspecteur de l'Académie, y procédait en personne, à Louis-le-Grand, devant tous les fonctionnaires du Lycée, réunis⁸.

Le traitement du Proviseur était encore, en 1839, ce qu'il était en 1803; 8.000 francs, soit un chiffre fixe de 5.000 francs et un supplément de 3 000, très irrégulièrement versé⁹. Il n'avait pas profité de l'augmentation générale, accordée depuis 1809, aux traitements universitaires¹⁰. Et il pouvait arriver au Proviseur que tel de ses subordonnés fût plus payé que lui¹¹. Les plaintes des trois proviseurs des collèges parisiens d'internes¹² ne semblent pas avoir été entendues avant le 9 octobre 1846¹³; mais, dès le 15 novembre 1850, la diminution de l'effectif scolaire servit de prétexte à supprimer l'augmentation un moment consentie¹⁴. Aujourd'hui, le traitement des proviseurs est encore composé de deux parties: le chiffre de la première est déterminé par la classe dans laquelle les proviseurs sont placés, en leur qualité de professeurs du cadre parisien ou départemental; le chiffre de la seconde correspond à « l'indemnité de direction ». Mais, au total, si l'on tient compte des changements du prix de l'argent, il est sûr que le proviseur de Louis-le-Grand, en 1913, avait un traitement inférieur à celui dont se plaçait, en 1839, son prédécesseur.

1. Cette date est celle où fut créé le Ministère de l'Instr. publique (Duverg., t. 23). — 2 4 Germ. an X, Lettre du Ministre de l'Intérieur à l'Administration du Prytanée, pour lui annoncer que le cit. Roederer, conseiller d'Etat, a les Prytanées dans ses attributions et que c'est à lui qu'il faudra s'adresser. A. Nat. H 2441, f° 17, r°; M. 158; 21 floréal an XI, Lettre de Fourcroy, qui a remplacé Roederer, A. Nat. H 2441, f° 30 v°. — 3-5. La commission fut établie par ordonnance du 15 août 1815 pour remplacer le Gr. Maître et le Conseil de l'Université; le 1^{er} nov. 1820, cette commission fut par ordonnance de Louis XVIII érigée en Conseil royal. — 6. Ainsi, pour MM. Malleval et Rinn. — 7. Ainsi, M. Berthot, APPENDICE C, n°5. — 8. Lettre du Ministre au Recteur de la Seine, 13 janv. 1853, au sujet de l'installation de M. Forneron, A. Nat. F17a 78488, n° 196. — 9-12. Lettre des Proviseurs MM. Pierrot [L. le Gr.], A. de Wailly [Henri IV], P. Lorrain [S. Louis], au Ministre, 13 juillet 1839; A. Nat. F47 3575. — Cf. feuille de traitement pour l'an XII, 4^e trimestre, A. Nat. F17a 35171, n° 27. — Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, III, n° 1159; 28 nov. 1823. En 1800, le Directeur avait 6000 francs, y compris les frais de nourriture. A. Nat. H 2553³, doss. VII, n° 22. — 13-14. Arrêté du 15 nov 1850, à ce sujet, A. Nat. F17 3602⁶⁷. — En 1779-1800, le Directeur du Prytanée français, Champagne, avait une indemnité de nourriture de 2.666 francs par an, A. Nat. H 2409, f° 47 v°.

On devine bien que les attributions du proviseur ne risquaient guère, elles non plus, d'augmenter : à l'époque où il n'y avait pas à Paris plus de 4 ou 5 collèges ou lycées royaux, le proviseur de Louis-le-Grand était un personnage d'importance, avec qui le ministre ne dédaignait pas de correspondre, sans intermédiaire¹. Malgré tout, les progrès de la centralisation lui refusaient les initiatives ou les lui mesuraient.

A la vérité, il était bien le chef de la maison², laquelle s'incarnait en lui, pensait, voulait et agissait par lui. A Louis-le-Grand, il n'avait que des subordonnés. Mais on lui refusa de plus en plus le droit de nommer des collaborateurs et le droit de les destituer. Il pouvait, tout au plus, présenter des candidats à l'administration supérieure et faire valoir leurs mérites³. L'administration tenait compte ou non de ses propositions⁴. Il était simplement autorisé à nommer certains maîtres d'étude ou de quartier, pris à l'essai⁵.

Le droit de révocation avait, lui aussi, été restreint : en 1801, le Directeur du collège de Paris pouvait destituer tous les Maîtres et suspendre le chef de l'Enseignement, l'Économiste, les Professeurs, quitte à en référer au Ministre⁶. Le Proviseur du lycée impérial ou du lycée Louis-le-Grand, lui, ne fut plus autorisé à suspendre ni le Censeur, ni l'Économiste, ni les Professeurs, mais seulement les Maîtres nommés par le Ministre⁷.

Le chef du lycée n'était donc pas le maître de son personnel. Ce personnel dépendait du pouvoir central beaucoup plus que du Proviseur. Et il arrivait au proviseur de Louis-le-Grand de se plaindre, avec une assez rude franchise, qu'on lui laissât plus de responsabilités que de libertés. « La situation des Proviseurs est cruelle », écrivait au ministre M. Rinn, en 1850 :⁸ « car le défaut de succès leur est toujours imputé, bien que les causes soient tout à fait indépendantes de leur volonté. J'ignore encore ce que sont devenues les propositions que j'ai faites, cette année. Je ne suis point admis à les défendre : tout est décidé, et décidé par MM. les Inspecteurs généraux, qui n'ont aucune res-

1. Dans les archives de L. le Gr., les lettres de ce genre abondent. — 2. Le 22 fructidor an VIII [9 sept. 1800], le Règlement ministériel du Prytanée disait, Tit. IV, art. 19 : « Le Directeur est le chef du Collège » A. Nat. M 153, n° 4 ; et de même, le Règlement du Prytanée, le 16 juillet 1801, Tit. II, art. 3 ; Statut universit. de sept. 1814, modifié en 1819, Section I, art. 1-6 ; A. Nat. F17a 3104, pièce n° 158 — 3-4 Ex. : 7 oct. 1814, A. Nat. F17 3144, n° 75 ; *id.* 85 ; 20 avril 1816, A. Nat. F17 3149, n° 12 ; etc ; pour toutes les époques, les ex. abondent. — 5. A. Nat. F17a 3104, n° 145 ; note du 9 déc. 1818, très précise. — 6. Art. 3, Tit. II du Règlement du 16 juillet 1801 ; *Recueil des Lois et règlements de l'Instr. publ.*, Paris 1814, t. II, pp. 9 et suiv. ; A. Nat. H³ 2528, p. 10. — 7. Plusieurs exemples sont très clairs : 1819, 8 juin, A. Nat. F17 3149, n° 67 ; 16 nov. 1821, *ibid.* 3150, n° 111-115 ; Arch. L. le Gr., Corr. Coll., II, n° 2351 ; 9 janv. 1832 ; *Corr. adm.*, V, n° 2790 ; 10 octob. 1834, etc. — 8. A. Nat. F17a 78438, n° 240.



Fig. 41. — M. Blanchet,
Proviseur de 1892 à 1895.



Fig. 42. — M. Gazeau,
Proviseur de 1895 à 1909.



Fig. 43. — M. G. Ferté,
Proviseur depuis 1909.

(Voir p. 540.)

ponsabilité. Je le saurai, quand tout sera fait, et je suis seul responsable de mon lycée. Je n'hésite pas à le déclarer à M. le ministre : cet état de choses est injuste pour nous et funeste aux établissements de l'Etat. Il serait juste que les proviseurs fussent admis, non pas seulement à faire des propositions mais à les défendre : car personne n'est aussi intéressé que nous à améliorer le personnel de nos lycées. »

Des notes particulières, consacrées à chacun de ses subordonnés, dans le rapport annuel du mois d'août¹, voi à presque les seules armes laissées aux mains du proviseur, en face de son personnel. Ces notes étaient contrôlées par celles des Inspecteurs et fondues avec ces dernières, avant d'être mises sous les yeux du Ministre². Ce régime permit à des fonctionnaires, jugés déplorables par le Proviseur, de garder paisiblement leurs fonctions³. C'étaient là, sans doute, des garanties précieuses contre l'absolutisme, les caprices ou les erreurs⁴, toujours possibles, d'un chef; d'autre part, c'était risquer de donner à ce chef, au milieu de ses subordonnés, une impression d'isolement et de vide. Il avait des collaborateurs qui pouvaient oublier de collaborer.

Il y a mieux : le proviseur était rarement le maître d'expulser les élèves, les boursiers surtout; la gravité de leurs torts était soumise à l'appréciation du Recteur et du Ministre. Pour obliger les élèves insuffisants à redoubler une classe ou pour autoriser les élèves mieux entrainés à en sauter une, il fallait, jusqu'à la fin du Gouvernement de Juillet, une autorisation ministérielle⁵.

L'autorité du Proviseur n'était pas seulement limitée vis-à-vis du personnel par l'autorité supérieure et par les droits reconnus à tous les fonctionnaires et à tous les élèves du lycée; à diverses reprises, elle fut encore et surtout pour le bien-être matériel, intellectuel et moral de la maison, disciplinée et contrôlée par un Conseil d'administration. Le 1^{er} germinal an VIII, [22 mars 1800], un Directoire composé de cinq membres⁶ fut chargé d'administrer le collège de

1. Nous avons tiré le plus grand profit de tous ceux de ces rapports que conservent les Arch. Nat. et dont la série est presque complète depuis 1828 : A. Nat. F17ⁿ 78485, n^o 31, 41, 86, 88; — 78486, n^o 7, 20, etc. — 2. Les Rapports des Inspecteurs sont conservés dans la même série : ex. en mars 1839, A. Nat. F17ⁿ 78486, n^o 40. — Et pareillement les Notes mises sous les yeux du Ministre; ex. pour 1839-40; A. Nat. F17ⁿ 78486, n^o 17, 42, etc. — 3. Ainsi, M. Guillard, prof. de mathématique : M. Laborie s'en plaignait déjà, en 1829 (A. Nat. F17ⁿ 78485, n^o 41); en 1831-2, M. Pierrot disait : « La position de l'administration vis-à-vis de M. Guillard est toujours la même, c'est-à-dire intolérable. » *Ib.* n^o 86. — 4. Ainsi, M. Pierrot aurait voulu se défaire de M. Gaillardin, jugé par lui trop indifférent au Concours général : en 1842-3, il disait de lui : « De tels professeurs sont le fléau de nos études de Collège. » A. Nat. F17ⁿ 78487, n^o 42; en 1838 août *id.* 78 486, n^o 41. Plus tard, M. Gaillardin était devenu un des professeurs les plus estimés du Lycée, APPENDICE C, 239. — 5. Le 25 sept. 1847; autorisation ministérielle, A. Nat. F17 3176¹³. — 6. Arrêté consulaire du 1 germinal an VIII; minute, A. Nat. Fiv 9, Dossier 41, n^o 5, art. 7 : « L'admi-

Paris et les autres sections du Prytanée. Ce Directoire était à la nomination des Consuls et ses membres devaient résider à Paris. Sous l'Empire, fonctionna la Commission d'administration des Lycées de Paris ¹. Mais la Restauration la supprima ². Un Conseil d'administration a été rétabli de nos jours (31 mai 1902 ; 25 nov. 1908.) Il se compose actuellement de 14 membres : 5 membres de droit (le Vice-Recteur, un Inspecteur de l'Académie de Paris, le Préfet de la Seine, le Provisur, l'Econome) ; 9 membres élus, dont 2 professeurs et un répétiteur. Et c'est seulement depuis 1908 (décret du 25 nov.) que l'Econome y a été admis.

Ces restrictions à l'autorité du Provisur sont un effet de notre centralisation et de nos mœurs démocratiques. Elles n'ont donc pas découragé les Provisurs de Louis-le-Grand ; mais elles leur ont démontré que, si nos institutions tendaient à diminuer leur pouvoir, la valeur de leur personnalité et de leur dévouement ne pouvaient tendre qu'à l'accroître. Et par là s'explique, sans doute, que, comptant surtout sur eux-mêmes, ils n'aient guère mesuré leur peine. Des raisons de tact nous interdisent de juger ici ceux du dernier demi-siècle. Parmi les autres, deux surtout semblent avoir approché de la perfection : MM. Pierrot-Deseilligny, sous Louis-Philippe, et Jullien, sous Napoléon III. Les événements politiques ont seuls empêché M. de Sermand, en 1814, et M. Rinn, en 1848-9, de donner toute leur mesure.

Les loyaux services de ces hommes ont presque toujours été dignement reconnus : dans la légion d'honneur ils furent généralement promus officiers et l'un d'eux fut commandeur ³.

Pour MM. Champagne, de Sermand, Mallevat, Pierrot-Deseilligny

nistration centrale du Prytanée est confiée à un Directoire, composé de 5 administrateurs, qui exercent gratuitement. » — Le 3^e jour complémentaire an IX [20 sept. 1801], arrêté consulaire nommant les 5 administrateurs ; A. Nat. M. 158. — Cette administration cessa ses fonctions le 1^{er} germ. an XIII [22 mars 1805] (Rapport de Reboul, 25 mai 1810, A. Nat. F¹⁷ 4260). — 1. Le 24 oct. 1809, le Provisur du Lycée Impérial se plaignait d'être sous la dépendance du Conseil académique, simple commission rendant compte aux Inspecteurs généraux et sujette à la revision du Conseil de l'Université. Ce conseil académique délibérait sur toutes les dépenses proposées par le proviseur, sans rien ordonner, parce que, s'il ordonnait, il serait responsable. Le proviseur proposait et donnait les renseignements qu'on lui demandait ; il avait l'ordonnancement des fonds et surveillait l'exécution des traités. Mais il n'était admis au Conseil académique que si ce Conseil l'y appelait. Il se tenait à la porte de ce Conseil ; et c'est de cette situation humiliante que Champagne se plaignait. A. Nat. F¹⁷ 3114, pièce 43 — 2. 24 mai 1815, arrêté du Gr. Maître rétablissant la Commission d'administration des Lycées de Paris, supprimée par l'effet de l'ordonnance du 17 février 1815 ; A. Nat. F^{17a} 3104, n^o 118. — Cette ordonnance est dans Duvergier, *Lois, Décrets, Ordonnances*, t. XIX, pp. 407 et ss. — 3 Napoléon, dès le 26 frimaire an XIII [17 déc. 1804], avait voulu que Champagne, admis dans la Légion d'honneur, y fût reçu avec solennité. A. Nat. F¹⁷ 147, Dossier 867, n^o 3.

et Didier, le provisorat de Louis-le-Grand marqua le terme de leur carrière ; M Jullien fut transféré au provisorat de Vanves, ce qui était à peine changer de maison ; MM. Forneron, Girard, Blanchet, Gazeau quittèrent un lycée d'internes pour un lycée d'externes, d'administration plus douce, et Louis-le-Grand pour Condorcet ; M. Rinn, en laissant Louis-le-Grand, passa au Collège de France, d'abord, au rectorat de Strasbourg, ensuite. Si tous, sauf M. Malleval, peut-être, avaient ainsi, en abandonnant le provisorat de Louis-le-Grand, un impérieux besoin de repos, c'était dire combien les fonctions de la charge étaient absorbantes. Jusqu'à quel point, les collaborateurs de tous ces hommes de talent prenaient-ils leur part du fardeau commun ?

* * *

Censeur pas plus que *Provisieur* n'était un nom nouveau ; c'est à l'ancienne Université que Bonaparte le prit, quitte à lui donner, comme au terme de *Provisieur*, une signification nouvelle ¹. Avant de s'appeler *Censeur*, le second de M. Champagne s'appela *Sous-Directeur* du Prytanée ² puis *Chef de l'Enseignement* au Collège de Paris ³. La loi du 11 Floréal an X, [1^{er} mai 1802] établit, dans chaque Lycée, un *Censeur des Etudes*, et le plaça immédiatement au-dessous du *Provisieur* ⁴.

Depuis cette date jusqu'à nos jours, il y eut à Louis-le-Grand 17 censeurs titulaires ⁵.

La moyenne du Censorat fut donc de 7 à 8 ans ; elle est sensiblement analogue à celle du Provisorat. Deux censeurs gardèrent leurs fonctions moins d'un an ; trois gardèrent les leurs plus de cinq ans ; six, plus de dix ans. M. Roy, l'avant-dernier censeur, est celui qui marqua aux siennes la plus longue fidélité. Aucun Censeur ne fut disgracié. La stabilité du Censorat fut par suite aussi réelle que celle du Provisorat.

Que nous révèle son recrutement ? — L'âge moyen de début fut 41 ans ; c'est-à-dire inférieur de 9 ans à l'âge moyen où débutèrent les Provisieurs. On eut des censeurs de 28 et de 30 ans, MM. Emond et de Wailly ; et on en eut qui entrèrent en charge un peu avant 50 ans ou même après 50 ans, MM. Roguet et Delorme ⁶.

1. Max. Targe, *Professeurs et Régents de Collège dans l'ancienne Université de Paris*, xvii-xviii^e s., Paris, in-8°, 1902 ; p. 26. — 25. Ce furent MM. J. L. Chambry (jusqu'au 21 octobre 1802) ; Et. Aug. de Wailly (1802-1804) ; Ch. Sim. Le Prevost d'Iray (1804-1809) ; J. N. M. de Guerte (1809-1824) ; E. R. Gustave Emond (1825-1838) ; M. M. Ch. Aubert-Hix (1838-1849) ; J. Fr. Edm. Didier (1849-1852) ; J. P. De'orme (1852-1855) ; M. E. Talbert (1855-1864) ; Ch. L. A. A. Marchal (1864-1871) ; Louis Roguet (1871-1878) ; L. M. Joubin (1878-1883) ; A. M. Laigle (1883-1897) ; A. P. Cuvillier (1897-1902) ; M. M. J. M. Maldidier (1902) ; L. M. Ch. Roy (1902-1919) ; Bruet, depuis 1919. Cf. sur eux, Planche XVI, fig. 44-46. — 6. APPENDICE C, 18-35. A 28 ans, M. Emond ; à 30 ans, M. de Wailly ;

Un seul était ecclésiastique, M. Chambry¹; trois étaient anciens élèves de la maison, MM. Emond, Didier et Maldidier. MM. de Guerle, Emond, Didier, Roguet, Joubin, Maldidier, Roy avaient été maîtres d'étude². Tous avaient été professeurs et quelques uns, à Louis-le-Grand³; l'un d'eux, M. de Guerle, à la Faculté des Lettres de Paris⁴. Beaucoup avaient été censeurs, en province surtout⁵; certains avaient été proviseurs^{5bis}; l'un deux, M. Joubin, avait été inspecteur d'académie; il avait même fait fonction de recteur⁶.

La nomination, qui émanait d'abord des Consuls, fut laissée ensuite au Ministre⁷. Le traitement atteignait près de 6.000 francs⁸. A MM. Chambry, de Wailly⁹, Didier, Talbert, Maréchal, Joubin⁹, le Censorat de Louis-le-Grand permit de s'élever plus haut, dans la hiérarchie universitaire, et d'atteindre des provisorats très en vue. Il fut donc un chemin plutôt qu'une impasse, M. le Prévost d'Iray, lui, devint Inspecteur général et Membre de l'Institut¹⁰.

Les fonctions de censeur, au Lycée Impérial, paraissaient, le 7 mars 1809, mal définies encore. En 6 ans, il y avait eu 3 censeurs, qui restaient trop peu de temps en charge. Entre eux et Champagne, c'étaient toujours « des luttes sourdes », dans lesquelles ils gagnaient à eux l'Econome. Ils prétendaient à l'égalité administrative vis-à-vis du Proviseur; il ordonnait et ils ordonnaient. Pour éviter un éclat, Cham-

à 35 ans, M. Talbert; à 36 ans, M. Le Prévost d'Iray; à 37 ans, M. Cuvillier; à 39 ans, MM. Didier et Maréchal; à 42 ans, M. Maldidier; à 43 ans, M. de Guerle; à 44 ans, M. Chambry; à 47 ans, MM. Aubert-Hix, Joubin, Roy; à 49 ans, M. Laigle et M. Bruet; à 51 ans, M. Roguet; à 53 ans, M. Delorme. — 1. A. Nat. F17c 53; dossier Chambry. — 2. MM. de Guerle, au Coll. de Lisieux; Emond, à L. le Gr.; Didier, à l'Institution Verger et Fabil et à Louis le Gr.; Roguet, à Vesoul, Besançon, L. le Gr.; Joubin, à Epinal; Maldidier, à Vanves; Roy, à Charlemagne. — 3. A. L. le Gr., MM. Emond, Aubert-Hix, Didier, Delorme. — 4. Professeur titulaire, depuis le 6 mai 1809. A. Nat. F17a 3150; pièce 169. — 5. MM. Aubert-Hix, à Grenoble, 16 déc. 1833; puis à Besançon, 30 sept. 1835; Didier, à Louis le Gr., comme suppléant, 21 oct. 1834 au 30 sept. 1835; à S. Louis, 1845-1849; Talbert, à Rouen, 27 sept. 1854; Maréchal, à Rennes, 5 sept. 1855 et Lyon 17 juin 1860; Roguet, à Nancy, 8 sept. 1857; à Rouen, 14 août 1861; Joubin, à Angers, 19 avr. 1861; à Bordeaux, 24 sept. 1864; Laigle, à Douai, 15 sept. 1873; à Marseille, 2 août 1876; Cuvillier, à Rollin, 24 avr. 1896; Roy, à la Roche-s-Yon, 13 août 89; Marseille, 19 août 90; Bordeaux, 17 mars 1893; Bruet, à Lakanal et à Pasteur. — 5bis. MM. Maréchal, à Angers, 26 juil. 1862; Joubin, à Laval et Angers, 16 août 1865 et mai 1871; Laigle, à Sens, 2 août 1876; Amiens, 30 avr. 1878; Dijon, 9 août 1879; Roy, à Bastia, 4 août 1894; Chartres, 1 sept. 1896; Bruet, à Vesoul et Limoges. — 6. A Poitiers, 1869-70. — 7. Comme pour les Proviseurs: *supra*, p. 8 et 9. — 8. Grâce à l'Eventuel, v. *infra*, p. 34-42. — 10 vend^{re} an XII; A. Nat. H³ 2528, n^o 22; 30 sept 1836, A. Nat. F17a 78486; n^o 22. — 9. M. Chambry, devint proviseur à Bruxelles, à Lyon et à Bourbon; M. de Wailly, proviseur à Napoléon; M. Didier, provis. à L. le Gr.; Talbert, Directeur de Rollin; M. Maréchal, proviseur de Versailles; M. Joubin, proviseur à S. Louis. — 10. A. Nat. F17a 3104, n^o 39; en 1818, à l'Acad. des Inscript. et B. Lettres.



Fig. 44. — M. Maréchal,
Censeur de 1864 à 1871.



Fig. 44 bis. — M. Laigle,
Censeur de 1883 à 1897.



Fig. 45. — M. Ch. Roy,
Censeur de 1902 à 1919.

(Voir p. 540.)

pagne négociait et capitulait. Et puis, sous le prétexte qu'ils étaient censeurs *des Etudes*, ils quittaient le Lycée pendant toutes les vacances, puis que, aussi bien, les études étaient alors interrompues. Il fallait, pour remplacer le Censeur, trois Sous-directeurs ¹ : et cela coûtait cher au Lycée.

Champagne demanda donc au Grand Maître que le Censeur fût nettement subordonné au Proviseur, et que la loi du 11 floréal an X ne fût plus lettre morte ; que le Censeur assistât au Conseil, pour les comptes seulement, aux termes du règlement du 22 prairial ; que le Proviseur, seul responsable, eût, seul, la décision des affaires ; que le Censeur surveillât le travail dans les salles d'étude et que toute la discipline intérieure relevât de lui ; enfin qu'il fût tenu de rendre compte, tous les jours, au proviseur, de l'état du lycée ².

Il semble bien que la requête de Champagne fut entendue. Et avec le 4^e censeur du Lycée l'ère des conflits fut close. Plus tard même, sous le proviseur Pierrot, par exemple, la dépendance du censeur fut jugée trop absolue.

Les attributions du Censorat risquaient d'être à Louis-le-Grand, plus absorbantes qu'ailleurs ; ce qui n'empêchait pas que M. de Guerle les préférât à sa chaire en Sorbonne. Au Censeur étaient attribuées la surveillance immédiate de la discipline et de l'enseignement ; les dortoirs, les classes, les études, les bibliothèques, les récréations, les réfectoires, les promenades, tous les mouvements ; la conduite, les mœurs, le progrès des élèves. Chaque soir, il avait à réunir les maîtres d'étude.^{2bis} En réalité et en bien des cas, la mauvaise santé ou l'indifférence de certains censeurs ³, l'inlassable activité de certains proviseurs, et leur ambition de tout faire ⁴, allégèrent sensiblement la tâche censorale. Avec d'excellents surveillants généraux, le Proviseur semblait parfois s'efforcer de faire face à tout. Les Censeurs, acceptaient de bonne grâce la subordination à laquelle les réduisaient les règlements et le zèle du Proviseur. Quand il leur fut donné de se montrer et d'agir, des hommes tels que MM. Emond, Maréchal, Roguet et Joubin — et j'en passe — se révélèrent comme des hommes de caractère. On vit souvent, et par l'effet des qualités ou des défauts des censeurs, en dépit de la nature même du Censorat, l'affection des élèves s'attacher à leur Censeur ⁵.

1 2. A. Nat. F17 3114. pièce 3. — 2bis. Sur ce que devait être le Censeur à L. le Gr. ; Note du 11 mai 1837, Insp. gén. A. Nat. F17n 78486, n° 32. — 3. MM. Emond, Aubert-Hix, Didier, Talbert. — 4. *Infra*, l'Emulation, *fin* ; A. Nat. F17n 3176, M. de Guerle ; *id.* 78485, n° 36. — 5. A. M. de Guerle, par ex., lettre du 31 janv. 1824, A. Nat. F17n 3150, n° 278, n. 1 ; à M. Aubert-Hix ; Note ministér., 1844, A. Nat. F17n 78487, n° 48 ; à MM. Talbert, Maréchal, etc.

*
* *

Le fonctionnaire placé à la tête des services de l'Économat ne s'appela pas décidément *Économe* avant 1809. Auparavant, depuis le 1^{er} mai 1802, son nom était Procureur gérant, dans tous les lycées¹; mais au Prytanée, de sept. 1800 au 30 avril 1802, le nom d'Économe avait prévalu, pendant dix-huit mois²; il est donc vraisemblable que ce vocable, qui devait finir par l'emporter dans l'enseignement secondaire, eut notre maison pour marraine.

La liste des Économés ou Procureurs-gérants est moins longue que que celle des Proviseurs ou des Censeurs. Elle compte seulement onze noms³.

La durée moyenne de leur charge fut donc de dix ans et demi. M. Dufaure ne resta que 3 ans et M. Moreau, 5 ans; mais M. Bruzard, 27 ans et demi. Il fut le seul qui mourut en fonctions, la retraite clôtura la carrière de son prédécesseur et de ses successeurs.

Pour le recrutement de ces fonctionnaires, on choisissait généralement des hommes d'une cinquantaine d'années. L'âge des débuts n'en varia pas moins de 33 à 57 ans. Au début du XIX^e siècle, le nombre des années n'était pas considéré comme une garantie indispensable: mais le préjugé de l'âge s'imposa dès 1838 et l'économat de Louis-le-Grand fut de plus en plus, à partir de 1867, considéré comme une fin de carrière⁴.

Avant d'être appelés rue Saint-Jacques, M. Moreau avait géré déjà trois économats⁵; et quatre MM. Sicre⁶, Loumont⁷, Dufaure⁸, Mairot⁹, Roy¹⁰ et Kornprobst^{10bis}; six, M. le Forestier¹¹. Et ces économats n'avaient pas tous été en province. L'économat de Louis-le-Grand devint le couronnement de bons et loyaux services d'ordre technique, qui se

1. Lois du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802), tit. IV, art. 13 et 14; et du 21 prairial an XI (10 juin 1803), tit. II, § 3, Duvergier, t. XIII, p. 411 et t. XIV, p. 318. — 2. Règlement du Prytanée, 22 fructidor an VIII [9 sept. 1800], tit. XI, art. 92: *de l'Économe*; A. Nat. M 158, n^o 4; et 16 juill. 1801, tit. II, art 5: *Econome*; A. Nat. H³ 2528. — 3. APPENDICE C, MM. Lesieur (1800-18 0.); Bruzard (1810-1838); Loustau (1838-1851); Alem (1851-1857); Sicre (1867-1874); Le Forestier (1874-1882); Loumont (1882-1894); Dufaure (1894-1897); Moreau (1897-1902); Mairot (1902-1913); Alfred Roy (1913-1919); Kornprobst (depuis 1919). Cf. notre Planche XVIII, fig. 57, 1^{er} rang. — 4. Répert. C, Administr. — 5. Lycée de Niort; Minist. de l'Instr. publ.; lycées de Versailles, Orléans, Charlemagne, Nancy. — 6. Lycées de Dijon, Nîmes, S. Quentin, Lille, Versailles. — 7. Bastia, Châteauroux, Orléans, Charlemagne, Nancy. — 8. Lycées du Puy, Périgueux, Limoges, Lille, Vanves. — 9. Lycées de Carcassonne, Cherbourg, Brest, Bordeaux, Carnot. — 10. Lycées de Laon, Dijon, Lyon, Versailles. — 10bis. S. Omer, le Havre, Lyon, Vanves. — 11. Lycées de Laval, Angers, Chambéry, Orléans; Ecole Normale, Lycée de Vanves.

chiffraient par un total respectable : 13 ans pour M. Loustau¹ ; 17, pour M. Alem² ; 19, pour M. Loumont³ ; près de 22, pour M. Lesieur⁴ ; 23 pour M. Siere⁵ ; 27, pour M. Mairot⁶ ; 30, 33, 34 et 36 pour MM. Le Forestier⁷, Roy⁸, Moreau⁹ et Dufaure¹⁰. Le choix n'était pas exclu, sans doute, mais il ne pouvait guère s'affranchir trop de l'ancienneté.

Une seule fois, en 1810, un économiste fut pris en dehors de la carrière, peut être parce que la carrière n'avait pas encore eu le temps de se développer. Quand il fut donné pour successeur à M. Lesieur, M. Bruzard était tout simplement bibliothécaire de la ville de Semur¹¹. M. Loustau, lui, avait un passé sans banalité excessive¹² : c'était un ancien soldat, devenu officier payeur, puis trésorier ; chef de division à la préfecture des Bouches du Weser, il avait quitté l'administration, en 1813, pour créer, trois ans plus tard, la première fabrique de chapeaux de soie que connut la France ; il avait, en 1817, inventé, pour l'armée, une nouvelle coiffure et l'avait fait adopter en 1821. Après quoi, quittant, ainsi qu'il disait, la fabrication, il était revenu à l'une des premières passions de sa jeunesse : les hautes et belles feuilles de papier blanc, où s'alignaient les chiffres et les comptes.

La nomination de l'économiste, réservée d'abord au premier Consul¹³, avait ensuite été dévolue au Ministre. Son traitement fixe fut longtemps, de 3000 francs¹⁴ auxquels s'ajoutaient le logement et l'éclairage, puis, jusqu'en 1832, la table gratuite¹⁵ ; des gratifications, jusqu'en 1849¹⁶ et même une part de l'éventuel¹⁷, en dépit des règlements de 1809¹⁸. En 1839, le total de ce traitement s'élevait, déduction faite de la retenue du 20^e, à 7810 francs¹⁹. C'était, vu les changements survenus depuis lors dans la valeur de l'argent, un chiffre supérieur au traitement actuel qui s'élève, outre le logement, à 8000 francs et à l'indemnité allouée aux économistes²⁰.

L'économiste, depuis 1803, donnait un cautionnement, fixé alors à 9000 francs²¹ ; la quotité en est aujourd'hui variable : elle est réglée, à chaque mutation, par l'arrêté de nomination²².

1-10. APPENDICE C, 37-49. — 11. Arch. L. le Gr., Reg. du Personnel, t. I, p. 5. — 12. *Id. ibid.*, p. 121. — 13. Tit. 4, art. 14, Loi du 11 floréal an X. — 14. 4^e Trimestre an XII et 1^{er} trim. an XIII, commencés le 20 juin et 23 sept. 1804 ; A. Nat. F17ⁿ 35171, n^o 27 ; état des traitements. Ce chiffre de 3000 francs était encore celui de 1839 : Lettre des Provisseurs de L. le Gr., Henri IV et S. Louis au ministre, 13 juill. 1839 ; A. Nat. F17 3575. — 15. Lettre du Recteur au Provisseur, 13 avr. 1832. Arch. L. le Gr. Corr. adm., IV, n^o 2148. — 16. Arrêté du 5 janv. 1849 ; A. Nat. F17 36027. — 17. Lett. cit. du 13 juill. 1839. — 18. Lettre de l'économiste Lesieur, au Grand Maître, 13 fév. 1810 ; A. Nat. F17 3114, n^o 2 (1^{re} Liaise). — 19. Lett. cit. du 13 juill. 1839. — 20. Décr. du 24 juin 1910 ; Tableau annexe ; et art. 1 du second décret de ce jour. — 21. Loi du 21 prairial an XI (10 juin 1803), Tit. II, § 3, art. 21 (Duvergier, t. XIV, p. 318). — 22. Décr. du 20 janvier 1909.

Les attributions de l'Économiste étaient, jusqu'à l'organisation des lycées, particulières au Prytanée : les recettes et les dépenses, les marchés, la nourriture, les vêtements, les domestiques, étaient spécialement confiés à ses soins, sous le contrôle du Directeur de l'administration du Prytanée ¹. Il était le subordonné de l'Agent comptable, Hébert ². A partir de la loi du 2 prairial an XI, les fonctions de l'Économiste au Lycée de Paris, au Lycée impérial ou au Collège Louis-le-Grand furent, à peu d'exceptions près, celles de tous les économistes de tous les lycées ³. Il est aujourd'hui chargé, sous la direction et l'autorité du Proviseur, de tous les détails du service intérieur ⁴.

Pour la caisse, la comptabilité, les écritures et tout le reste, un personnel de huit personnes, travaillait dans les bureaux ; en 1799, l'agent comptable était à leur tête ; l'économiste était alors un moindre personnage que le secrétaire et le caissier et ne venait, dans la hiérarchie, qu'au 4^e rang ⁵.

Depuis 1800, il passa au 1^{er}, quand l'Agent comptable eut quitté le Collège de Paris pour s'occuper des quatre sections du Prytanée. Il est vrai que le personnel des Bureaux semble avoir été très fortement réduit : nous ne constatons alors auprès de l'Économiste qu'un caissier, M. Poupard ⁶, puis, dès 1811, M. Beauguille ⁷. Il est possible, d'ailleurs, que, sous le Consulat et l'Empire, quelque maître d'étude, ait été, au moins de temps en temps, délégué aux écritures. Sous la Restauration, nous voyons dans les Bureaux jusqu'à 5 ou 6 personnes ⁸ : un caissier, un commis à la recette, un chef de l'habillement, un commis aux trousseaux, un employé ⁹.

Sous Louis-Philippe, apparaît, à côté du teneur de livres, un premier commis d'Économat ; puis un autre premier commis ; sous Napoléon III, 3, 4, 5 et jusqu'à 6 premiers commis ; 5 encore, en 1872 ; 6, en 1873 : mais 4 seulement, d'ordinaire, depuis 1874 ¹⁰. C'est encore le nombre actuel. Le titre seul a changé : il y a 3 Sous-économistes et un commis aux écritures ¹¹. C'est parmi ces Sous-économistes que se recrutent

1. Règl. cit. des 22 fructidor an VIII [9 sept. 1800], Tit. XI, art. 92 et 16 juill. 1801, art. 5. — 2. Cf. quittance de Lesieur à Hébert, 11 vend^{ém} an XII [4 oct. 1803], A. Nat. H 2410, f^o 40 2^o; cf. sur Hébert, A. Nat. AFm 2522 — 3. Cf. l'arrangement consenti par le Gr. Maître pour le partage des fonctions économiques entre le Proviseur, l'Économiste malade et un économiste adjoint, A. Nat. F17 3114, 1^{re} Liasse, n^o 6 (25 nov. 1809). — 4. Règlement du 30 mars 1862, art. 1. — 5. Etat des... Employés à la Comptabilité; appointements de ventose-germinal et floréal an VII [du 19 fév. au 18 juin 1799]; A. Nat. H 2448, f^o 83 v^o. — 6. *Ibid.*; 3 et 6 therm. an X [22 et 25 juill. 1801], A. Nat. H 2533, Liasse D; an XI [1802-3], *Almanach national*, p. 680; cf. 1789 90, A. Nat. M 155, Liasse 3; Poupard était ancien élève de L. le Gr.; A. Nat. AFm 2522, n^o 4. — 7. Arch. L. le Gr., Reg. du Personnel, t. I, *in fine*; A. Nat. F17n 78485, pièce 2; n^{os} 11 et 30. — 8. De 1820 à 1828 par ex. — 9. Beauguille, caissier (1811-1828); Humblat commis à la recette; Bezodis, chef de l'habillement; Boivin, employé puis commis aux trousseaux. Réport. admin. G. — 10. Cf. les *Palmarès* annuels. — 11. Décret du 31 mai 1902, art. 6 et 7; 9 à 12; et Décr. du 24 juin 1910.

les économes de province, comme ils se recrutaient, avant 1902, parmi les commis d'économat : les bureaux de Louis-le-Grand en ont fourni un grand nombre ¹.

Aidés par leurs bureaux, quelques-uns des économes de Louis-le-Grand surent montrer beaucoup d'intelligence, d'activité et de dévouement : en 1837, l'administration de M. Bruzard était donnée comme un modèle ². Mais, l'année suivante, des abus graves étaient signalés dans la crédence et la cuisine et trop de créances restaient en retard. M. Loustaud dut déployer beaucoup d'adresse pour les recouvrer ³. M. Alem, en 1861, semblait avoir multiplié, sans assez de profit, les domestiques et les employés ⁴. Enfin, et fort heureusement, la bonne entente entre le Proviseur et l'Econome semble avoir été, presque toujours ⁵, la règle à Louis-le-Grand. La prospérité matérielle de la maison était à ce prix.

*
* *

Les *Sous-directeurs* ou *Surveillants généraux* avaient, pour la discipline, du collège, autant d'importance que l'Econome, pour le bien être général. Sans eux, ni le Censeur, ni le Proviseur n'auraient pu exercer utilement leur action. Les Sous-directeurs formaient donc une des assises les plus solides de l'administration.

Leur nom de « Sous-directeurs » leur fut surtout donné de 1801 à 1819 et, depuis lors, mais par exception, jusqu'en 1846 ⁶. De 1820 à 1833, on les appelait de préférence « *Maitres de surveillance* » ou « *Maitres surveillants* ⁷ ». On disait encore, dès 1809 et surtout en 1824 et 1825, « *Surveillants de la première, de la seconde division* ⁸ ou de la troisième cour, ou du petit collège. » Depuis 1838, le nom de surveillant général tendit à prévaloir ⁹ ; il était consacré depuis 1846 ¹⁰ et il est demeuré ¹¹.

Il n'y eut d'abord, en 1799-1800, qu'un seul Sous-directeur ; puis, provisoirement d'abord, de 1800 à 1806, définitivement ensuite, de 1806 à 1853 et depuis 1913, les Sous-directions ou Surveillances générales furent au nombre de trois ; moins de trois, non seulement dans la période d'organisation primitive mais, de 1890 à 1912, après la création

1. *Palmarès* annuels. — 2. A. Nat. F17ⁿ 78486, n° 32 ; rapport du 11 mai 1837 — 3. *Ibid.*, n° 40 — 4. « Le service en lui-même n'est pas parfait Il y a cependant toute une cohorte de domestiques : 59, pour 600 élèves [internes] et 14 employés divers. Le nombre n'est donc pas en défaut ; c'est la surveillance et le contrôle du maître qui n'ont peut-être pas l'activité et l'énergie nécessaires... » Insp. générale 28 mars 1861 ; A. Nat. F17ⁿ 86464, nos 14 et 14^{bis}. — 5. Entre M. Rinn et M. Loustaud, ces rapports ne furent pas toujours sans quelques nuages. — 6-7. Cf. notre *Répertoire administratif*, C, Arch. L. le Gr., nous y avons annexé un tableau annuel des surveillants généraux, de 1801 à 1920. — 8-11. *Ibid.* — Cf. A. Nat. II 2409, f° 47 v° ; H^s 2558, doss. VII, nos 15 et 53, F3114, pièce 3.

du lycée Montaigne ; quatre, de 1854 à 1890, époque où le nombre des élèves, et, pendant quelque temps, des internes, ne cessait de s'accroître ; quatre, depuis 1918 ¹.

Le nombre des surveillants généraux devait donc largement doubler le nombre des Censeurs : il y avait eu 16 censeurs, il y eut 44 surveillants généraux ²⁻³.

La stabilité de leurs fonctions est très certaine ⁴ : 20 sont restés à leur poste 5 ans ou plus, dont 7, de 5 à 10 ans ; 7, de 10 à 20 ; 6, de 20 à 30. Les quatre doyens furent MM. Roques et Aribaut, 24 ans ; Langlois, 30 ans et Le Fèvre, 31 ans. Quand M. Le Fèvre, en octobre 1841, quitta Louis-le-Grand, il avait plus de 70 ans ⁵.

Le recrutement de ces fonctionnaires tenait compte de leur âge, de leurs services antérieurs, de leurs grades et de leurs aptitudes de tout ordre. — Quand ils débutaient à Louis-le-Grand c'étaient généralement des hommes de 25 à 35 ans ⁶ et qui étaient dans l'université depuis une dizaine d'années ⁷. Cinq au moins étaient d'anciens élèves de la maison ⁸. Presque tous étaient choisis parmi les maîtres d'étude ; quelques-uns avaient été régents ou professeurs de collège ⁹ ; un d'eux avait été principal ¹⁰. Une douzaine avait conquis, outre le diplôme

1-2 *Ibid.* — Cf. A. Nat. H 2409, f° 47 v° ; H³ 2558, doss. VII, nos 15 et 53, F3114, pièce 3. — 3 *Ibid.* — Il va de soi que certains de ces Surv. gén. purent à l'occasion, changer de cour ; nous les classons ici, d'après la cour qui leur fut le plus habituellement confiée. Ce furent (après MM. Delarue (1801-1803), Caillieux et Adam (1800-1801)) pour la 1^{re} cour : MM. Moulin, 1806-1810 ; Crochot, 1808-1817, avec des solutions de continuité de 1809-1810 ; Emond, 1819-1824 ; Patru, 1 mars au 1 octob. 1825 ; Langlois, 1 octob. 1825 15 octob. 1855 ; Molliard, 1 oct. 1856-1 juin 1857 ; Dreuilhe, 12 déc. 1864-1869 ; Roques, 22 mars 1870-30 sept. 1894 ; Leloup, oct. 1873-30 fév. 1878 ; Humbert, 11 janv. 1879-9 oct. 1881 ; Serveau, 6 oct. 1881 6 fév. 1882 ; Aribaut, 1 oct. 1883-30 mai 1907 ; Ripault, depuis janv 1907 ; Verdrière, depuis nov. 1911 ; Margat, 1915-6 ; Chabé, 1916-7 ; Chaton, depuis 1917-8 ; — pour la 2^e cour MM. Godard, 1806-1809 ; Le Chevalier, 1810-1811 ; Thouvenel, 1811-oct. 1815 ; Chadrin aîné, 1816 janv. 1819 ; Charpentier, 1819 janv.-21 nov. 1820 ; Lemoine, 1 oct. 1822-30 sept. 1824 ; Thomassin, 1 oct. 1824-20 nov. 1827 ; Duprateau, 10 fév. 1828-9 mai 1843 ; Desforges, avr. 1848-congé d'oct. 1866 ; retr. 23 oct. 1872 ; Sévrette, oct. 1860 ; v° Appendice, Lang. Viv., anglais, n° 598 ; Nérot, 12 oct. 1866-sept. 1873 ; Guiot, 1 nov. 1879-sept. 1910 ; Gaillet, depuis sept. 1911 ; Dumoulin, depuis oct. 1914 ; — pour la 3^e cour, MM. Dubos, 1806-1809 ; Delavaux, 1809 ; Le Fèvre, 1 oct. 1809-1 oct. 1841 ; Genouille, 1 oct. 1841-1845 mars ; Hervau, 1 avr. 1845-5 avr. 1853 ; Toussaint, 1 oct. 1853-fin mai 1874 ; Blanc, oct. 1874 ; — pour la 4^e cour, MM. Canet, 3 oct. 1854 j. en oct. 1856 ; Houchard, 25 oct. 1853-congés oct. 1871 ; déc. 1872 ; déc. 1873 ; Hivonnait, oct. 1872-4 oct. 1875 ; Houdan, oct. 1875-1890. — 4. Cependant, en 1815 octob lors de « l'épuration » des fonctionnaires, M. Thouvenel dut quitter L. le Gr., A. Nat. F¹⁷ 3114, n° 85. — 5 Il était né le 15 mai 1770. A. Nat. F^{17a} 78487, nos 24 et 25 ; il prit sa retraite en oct. 1841. — 6-7, Arch. L. le Gr. ; voir notre Répert. admin. C. — 8. MM. Caillieux, Crochot, Delarue, Emond, Hervau. — 9. MM. Dreuilhe, Duprateau, Hervau. — 10. M. Delarue ; il avait été, en 1788, principal du Collège de Reims, A. Nat. H³ 2558, Doss. 7, n° 65.

de bachelier, ceux de licencié ès lettres ¹, ès sciences ², ou en droit ³ et même celui d'agrégé ⁴ et celui de docteur en droit ⁵. Plusieurs étaient capables de remplacer à l'improviste les professeurs absents ⁶. Presque tous, au XIX^e siècle, étaient célibataires.

Leur nomination, avant de devenir définitive, restait provisoire, et, au besoin, pendant plusieurs années. Elle était provoquée par le Proviseur, proposée par le Recteur et signée par le Ministre ⁷.

Le traitement était, en principe, celui des maîtres d'étude ⁸ : il comportait le logement, la nourriture et des émoluments en espèces. Ces émoluments, fixés d'abord à 1.500 francs, en 1800, et menacés d'une réduction, dès 1801 ⁹, furent pendant longtemps de 1.200 francs ; en 1859, ils purent atteindre 1.800 francs, puis 2.000 et 2.200 francs. Depuis lors, ils furent en dix ans, de 1891 à 1901, portés à 2.700 francs, 3.000 francs, 4.000 francs. Depuis 1910, leur maximum est de 5.800 francs ¹⁰. Bien peu d'universitaires, sans doute, ont bénéficié d'un relèvement financier aussi notable.

Il est vrai qu'à Louis-le-Grand certaines traditions l'avaient devancé. Pendant toute la première moitié du XIX^e siècle, on permettait aux Surveillants généraux d'avoir chez eux quelques élèves et de prélever sur chacun une pension particulière de 400, 500 ou 600 francs. Tels Surveillants généraux auront ainsi jusqu'à 8 ou 10 élèves : ce qui augmentait leur traitement de 3.200 à 5.000 francs ou 6.000 francs ¹¹.

Au nom de l'égalité, qui devait régner entre les élèves, les Inspecteurs généraux s'élevaient contre cette coutume ¹²; mais le Proviseur et le Censeur la défendaient obstinément. Ils y voyaient un triple avantage : pour les élèves, pour le collègue, pour les Surveillants généraux.

1. MM. Aribaut, Canet, Dreuilhe, Emond, Genouille, Houdan, Molliard, Ripault. — 2. M. Nérot, 1866. — 3. M. Charpentier, 1820. — 4. MM. Charpentier, 1820 ; Crochot 1817 ; Emond, 1819 ; Genouille, 1839 ; Molliard, 1856. — 5. M. Langlois, 1825. — M. Crochot était chevalier de la Lég. d'honneur. — 6. MM. Canet, 1854 ; Charpentier, 1820 ; Crochot, 1816-1820 ; Ripault, 1907. — 7. Le 1^{er} mars 1825, M. Patru avait été nommé par le Proviseur ; A. Nat. F17a 78485, pièce n° 2. — 8. Le 27 sept. 1844, le Proviseur M. Pierrot-Deseilligny parle, dans une lettre à M. Cayx, du « traitement le maître d'étude » accordé aux Surveill. gén. Arch. L le Gr., Corr. coll. IV, n° 5166bis. — Cependant, MM. Delarue et Caillieux, en l'an VIII, avaient 1500 francs, A. Nat. H³ 2558, Doss. VII, n° 15. — En 1866, le traitement de M. Toussaint avait été porté, de 2000, à 2200 francs ; A. Nat. F 86471, L. le Gr., A, n° 3. — 9. A. Nat. H³ 2558, doss. VII, n° 15 (Extrait des reg. de l'administration du Prytanée) ; *ib.* 53, Lettre de deux Sous-Directeurs à ladite administration. — 10. Décrets des 16 janv. 1847, art. 30 ; 17 sept. 1853, art. 12 ; 27 juill. 1859, art. 10 ; 27 janv. 1877, art. 8 ; 29 sept. 1894, art. 2 ; 20 mai 1897, art. 1 ; 13 juin 1899, art. 1 et 2 ; 18 nov. 1901, art. 1 ; 24 juin 1910 et Tabl annexes ; Loi budget, 1910. — 11. Lettre de M. Pierrot-Deseilligny, 27 sept. 1841 : Arch. L le Gr., Corr. coll., IV, n° 5166bis. Rapport des Insp. gén., 26 mars 1846, A. Nat. F17a 78 487, n° 54 ; *id.* 78.488, n° 4, 20 mars 1847 : *id.* n° 128, 24 mars 1849. — 12. Rapports des Insp. génér., cités note précéd. ; et fév. 1820, A. Nat. F17 3149, n° 128.

C'était en faveur des élèves, comme un système de répétitions prolongées et perfectionnées, à l'usage d'écoliers « arriérés, d'humeur trop inégale, ou de caractère trop faible ou de santé trop incertaine » ; ces jeunes gens « réclamaient, pour un de ces divers motifs, une vigilance et des soins particuliers. ¹ » Ils travaillaient donc dans une salle d'études trois fois moindre qu'une étude ordinaire et ils couchaient dans un dortoir de 6 ou 8 lits, au lieu de coucher dans un dortoir de 25 à 30 lits. Aucun d'eux n'avait pour lui seul de chambre séparée ². — Sans cet artifice de discipline, ces élèves n'auraient pu être gardés au collège, parce qu'ils y auraient été « importuns et malheureux ; » ils n'auraient pu s'y « former à l'obéissance et au respect de la règle, sans dégoût, sans punitions multipliées.., sans danger pour leurs camarades » ³. — Enfin, par ce moyen, la situation des Surveillants généraux devenait enviable à Louis-le-Grand ; le collège était en mesure de la réserver à « l'élite de ses maîtres d'étude » et de faire, pour eux, ce que l'Université n'avait pas eu encore le courage de faire. Le dévouement, l'attachement à leurs fonctions, l'expérience, l'autorité, voilà ce que les Surveillants généraux apportaient au collège, pour prix de ce que le collège leur rapportait ⁴.

De 1820 à 1854 ⁵, les Provisours réussirent à sauvegarder des privilèges, qui ajoutaient un adoucissement légitime à des fonctions infiniment pénibles ⁶. Elles consistaient à contrôler tout à la fois les élèves et les maîtres ; à veiller à l'ordre intérieur, au travail et aux mœurs. Ni les études, ni les récréations, ni les réfectoires, ni les dortoirs, ni aucun des mouvements, qui se faisaient, dans l'immense maison, ne devaient échapper à leurs yeux. Ils multipliaient, par trois ou par quatre, la présence du Censeur, ils le suppléaient constamment et partout. « Le jour où Louis-le-Grand serait privé de leur expérience, écrivait, en 1841, M. Pierrot-Deseilligny, ... je craindrais un ébranlement fâcheux dans l'organisation de cette maison, dont ils sont aujourd'hui une partie essentielle ⁷. »

Il y eut, sans aucun doute, des Surveillants généraux peu aimés des maîtres et des élèves ⁸. Mais le plus grand nombre sut conquérir l'estime et le respect ⁹. Nul ne connaissait les traditions de la maison mieux que M. Langlois ¹⁰ et nul ne s'identifia avec le collège plus com-

1. Lettre de M. Pierrot-D., du 27 sept. 1841. — 2-4. *Ibid.*, *id.* — 5. En 1854, le 1^{er} avr. les Insp. géner. écrivent, au sujet de L. le Gr. : « Aujourd'hui, il n'y a plus que 2 Sous-directeurs qui aient chacun deux élèves particuliers. On ne permet plus cet arrangement exceptionnel. » A. Nat. F17ⁿ 78488, n° 225. — 6-7. Lettre cit. de M. Pierrot-Deseilligny du 27 sept. 1841. — 8. Ainsi, la haine des élèves contre le Surveill. général Chadrin fut une des causes de la révolte de 1819. Ce que le Provisour avoue, 29 janv. 1819, A. Nat. F17ⁿ 3149, n° 108. — 9. Ainsi, MM. Langlois, Duprateau, Desforges, Hervau, Toussaint, etc. — 10. Rapports du Provisour, du Censeur et des Insp. géner. de 1845 à 1850, A. nat. F17ⁿ 78487, nos 49, 52, 54 ; et 78483, nos 2, 4, 131.

plètement que M. Le Fèvre ¹. « Celui de tous les fonctionnaires de Louis-le-Grand qui remplit le mieux ses fonctions, proclamait M. Rinn, en 1847, c'est M. Hervau » ². Et, d'un autre Surveillant général, M. Duprateau, le Censeur pouvait rendre un témoignage presque aussi flatteur ³. Dans toutes les crises et mutineries que connût Louis-le-Grand, le courage, la fermeté et l'adresse de ses Surveillants généraux assurèrent, pour une large part, le salut de la maison ⁴.

Quant à l'avenir ménagé à leurs services, ce fut souvent une retraite ⁵ que les limites de leurs forces pouvaient retarder fort longtemps ⁶ : un seul, parmi eux, mourut en fonctions ⁷ ; un autre devint principal de collège ⁸ ; 8 devinrent censeurs en province ou à Paris ⁹ ; 2 furent nommés proviseurs ¹⁰ et un autre, Inspecteur de l'Académie de Paris ¹¹ ; un seul devint docteur en médecine ¹² ; un devint professeur de collège ^{12bis} ; 2 devinrent professeurs de lycée ¹³ et l'un de ces deux maîtres fut nommé professeur à la Sorbonne ¹⁴.

*
* *

Faut-il ajouter qu'auprès de l'Administration les fonctions de secrétaires du cabinet pouvaient prendre, à l'occasion, une importance assez notable ? C'était un peu la fonction qui faisait l'homme ; c'était, avant tout, l'homme qui faisait la fonction. M. Gabé avait été secrétaire du Lycée en 1808-9 ; M. Mallevall avait été secrétaire de M. Champagne, avant de devenir, au provisorat de Louis-le-Grand, son troisième successeur. Et, de nos jours, M. Poullain ¹⁵ est un de ceux qui connaissent le mieux le lycée d'aujourd'hui, comme le lycée d'autrefois.

1. Insp. gén., 21 mars 1840, A. Nat. F47^u 78487, n° 25. — 2. A. Nat. *ibid.*, n° 57. — 3. En 1845 6, *ibid.*, n° 54. — 4. MM. Emond, Thomassin, Lemoine, Charpentier, Langlois, Le Fèvre, etc. — 5. MM. Le Fèvre, Langlois, Desforges, Guiot, etc. — 6. M. Le Fèvre, jusqu'à 70 ans passés. *Supra*, p. 20, n. 5. — 7. M. Aribaut, en 1907. — 8. M. Thomassin, à Cosne puis à Nevers. — 9. MM. Emond, Thomassin, Genouille, Hervau, Molliard, Nérot, Dreuilhe, Humbert. — 10. MM. Delarue et Lemoine. — 11. M. Charpentier. — 12. M. Hivonnait. — 12^{bis}. M. Servau. — 13. MM. Canet et Charpentier. — 14. M. Charpentier. — 15. Secrétaire auxiliaire 26 nov. 1882 ; titulaire, depuis le 1 mai 1884 ; cf. *infra*, APPENDICE C, 145.

CHAPITRE II

Les Professeurs

Autour des Administrateurs, était groupé le corps professoral du Lycée. Le moment est venu de préciser le nombre des Professeurs, leurs catégories, leur recrutement, leur nomination, leur traitement, leur service, et toute leur carrière.

*
**

Leur nombre varia beaucoup¹ : du simple au double et au quadruple : 17, en 1800 ; 19, en 1806 ; 23, en 1817 ; — de 33 à 37, entre 1820 et 1827 ; de 45 à 50 entre 1831 et 1847 ; il se cantonna aux environs de 80, en 1850 d'abord, entre 1881 et 1891 ensuite. Le minimum, ce fut 12, en sept. 1803² ; le maximum, ce fut 84, en 1881 ; la moyenne, ce fut 50 ; et on l'atteignit ou à peu près en 1829 et 1830, de 1840 à 1843, en 1865 et de 1895 à 1902. Depuis 1903, le nombre des professeurs tend à se fixer autour de 60.

La courbe générale de ces oscillations numériques eut, à trois reprises, une allure ascensionnelle très nette : de 1800 à 1850 ; de 1857 à 1881 ; et, quoiqu'à un moindre degré, depuis 1900. Ces bonds en hauteur furent suivis de deux chutes notables, que la naissance des deux filiales de Louis-le-Grand, Vanves et Montaigne, explique de reste. La création de Vanves fit tomber le nombre des professeurs de 76 à 33 ; et la création de Montaigne l'abaisse de 80 à 44.

Ces professeurs, qui variaient quant à leur nombre, variaient aussi quant à leurs catégories : du débutant au professeur titulaire, il y avait une hiérarchie de degrés, différente suivant les époques, mais dont les agrégés formaient les principaux échelons.

A vrai dire, jusqu'en 1809-1810, il n'y eut guère, dans notre maison, que des professeurs titulaires, sauf deux mattres³ chargés, entre l'an IX

1. V. le graphique, planche XXVIII, fig. 75. — 2. Arrêté consulaire du 29^{for} an XI [16 sept. 1803], Organisation du Lycée de Paris ; Tit. 2. « Le nombre des professeurs est fixé provisoirement et pour cette année à 12. » Arch. L. le Gr., Reg. des Délibérat. an XII. — 3. MM. Girardot et Romagny ; *Palmarès* des 26 therm. an X et 30 therm. an XI.

et l'an XI, de l'enseignement élémentaire des mathématiques. Aucun de ces professeurs adjoints, qui furent créés, le 7 brumaire an XIII (30 oct. 1803) ¹, ne semble avoir alors enseigné rue Saint-Jacques. Était-ce parce que le proviseur, Champagne, avait signalé au ministre le danger de cette institution nouvelle? Champagne craignait que le professeur titulaire ne résistât pas toujours à la tentation de se faire remplacer par son adjoint et qu'il désertât sa chaire impunément ²?

Le proviseur demandait donc, avec le Bureau d'administration des lycées, que la suppléance des professeurs titulaires fût assurée d'autre façon ³. Aussi bien, en 1800, cette suppléance était un peu arbitrairement confiée à « un citoyen instruit ⁴ ». Et, dès février 1804, Champagne réclamait un corps d'agrégés, parmi lesquels seraient choisis les agrégés adjoints aux professeurs titulaires ⁵. Ce corps d'agrégés, projeté le 10 mai 1806, fut créé le 17 mars 1808 ⁶; en janvier 1810, le titre de professeur supplémentaire fut changé contre celui d'agrégé-professeur ⁷; et, dès 1810-1811, les *agrégés-professeurs* parurent au Lycée Impérial ⁸.

Il y en eut 3 d'abord, et pas davantage ⁹, ce qui était conforme au statut du 24 août 1810, un pour les classes de lettres, un pour les classes de grammaire, un pour les sciences ¹⁰. Mais le lycée impérial ne pouvait guère rester longtemps assimilé, sur ce point notamment, aux autres lycées et, dès 1811-2, le nombre des agrégés augmenta : il y en avait 8, cette année-là; 9, l'année suivante; 7 ou 8, depuis 1819-20; 11, en 1825; 15, en 1832-33; 16, en 1834-5, etc. ¹¹.

L'agrégation, renouvelée de l'ancienne Université, aurait dû en principe et comme jadis, n'être donnée qu'au concours. En réalité, de 1810 à 1821, un maître attaché au Lycée Impérial ou à Louis-le-Grand pouvait recevoir son agrégation de l'autorité centrale, sur une simple demande du proviseur, qui faisait valoir des conditions d'âge, de services, de caractère ¹². Il y avait des agrégés de Rhétorique, de seconde, de 3^e, de 4^e, de 5^e, de 6^e, de mathématiques ¹³. Les promotions, sur lesquelles la Commission de l'Instruction publique avait à se prononcer, élevaient à la Rhétorique un agrégé de seconde; à la seconde, un agrégé de 3^e, etc. ¹⁴.

Le concours fut rétabli le 6 février 1821 ¹⁵; et il n'y eut d'abord que 3 agrégations, lettres, grammaire, sciences; puis, le 22 juillet 1825,

1-3. Observations présentées au Ministre de l'Intérieur, le 13 pluviôse an XIII [3 fév. 1804]; A. Nat. F¹⁷ 3104, n° 18. — 4. Règlement du Prytanée, 9 sept. 1800, art. 37. — 5. Observat. cit. du 13 pluv. an XIII. — 6. Décret de ce jour, Tit. XIV, § II, art. 119-122. — 7. A. Nat. F¹⁷ 3114, n° 12. — 8. *Palmarès* du 14 août 1811. — 9. *Id. ibid.* — 10. Kilian, *Tableau histor.* p. 133. — 11. *Palmarès* et Arch. L. le Gr. — 12. 29 août et 1^{er} sept. 1817, A. Nat. F¹⁷ 3149, nos 30 et 33. En 1819, *ib.* nos 52 et 80; en 1820, A. Nat. F¹⁷ 3150, nos 7, 8, 9. — 13. A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 29; 30 oct. 1817. — 14. *Id.* — 15. Statut de ce jour.

un concours fut établi pour l'agrégation de philosophie; en 1831, pour l'agrégation d'histoire; le 11 octobre 1848, pour les langues vivantes. Ces spécialisations paraissant dangereuses, le décret du 10 avril 1852, supprima toutes les agrégations, sauf deux : celle des lettres et celle des sciences. Mais, cinq ans plus tard, la résurrection des agrégations abolies commença par l'agrégation de grammaire, en 1857; elle se continua, en 1858, par la double agrégation des sciences; en 1860, par l'agrégation d'histoire; en 1863, par l'agrégation de philosophie et, en 1864, par l'agrégation des langues vivantes. D'autres agrégations furent instituées; celle de l'enseignement spécial, en 1866, et celle des sciences naturelles, en 1881.

Les agrégés attachés à Louis-le-Grand avaient généralement une trentaine d'années¹; beaucoup étaient docteurs². Il leur arrivait de rester simples agrégés plus de dix ans³; parfois même plus de vingt ans⁴.

Ils étaient agrégés suppléants ou agrégés divisionnaires; comme agrégés suppléants, ils pouvaient, pendant quelques jours, quelques semaines ou quelques mois, être appelés à remplacer un professeur titulaire, malade, absent ou en congé; comme agrégés divisionnaires, ils étaient chargés, pendant une ou plusieurs années, d'une section de classe, quand la classe, trop nombreuse, avait été partagée en deux ou en trois sections⁵.

Mais, que le nombre des élèves vint à décroître, une section ou deux pouvait être supprimée; l'agrégé divisionnaire redevenait alors simple agrégé suppléant. Et il lui arrivait de passer une année entière ou davantage, sans avoir à suppléer personne⁶.

On voit, soit pour l'administration universitaire, soit pour l'agrégé, les avantages et les inconvénients de cette institution. Le stage imposé à l'agrégé permettait de l'éprouver plus ou moins longtemps et de ne le titulariser professeur que si ses aptitudes pédagogiques étaient certaines et bien constatées. L'agrégé, quant à lui, trouvait habituellement profit à ne pas quitter Louis-le-Grand et à franchir, sans sortir de la capitale, tous ou presque tous les stades de sa carrière. Mais, d'autre part, son ancienneté à Louis-le-Grand finissait par donner des droits

1. En juin 1825, A. Nat. F17ⁿ 78485, pièce n° 2; en 1826, *ib.* n° 23; en 1828, *ib.* n° 31; etc. — 2. *ib.* n° 41 (juill. 1829); F17ⁿ 78486, nos 6, 7 et 20, 22 (1830-6); F17ⁿ 78485, nos 86, 88 (1831-1833); F17ⁿ 78487, n° 24; 30 mars 1840. — 3. Appendices, Professeurs, *passim*. — 4. M. Roberge, le 22 sept. 1835, est agrégé depuis plus de 24 ans et n'est pas encore professeur titulaire, A. Nat. F17ⁿ 78486, n° 19. — 5. 29 août 1817, rapport du proviseur Taillefer, A. Nat. F17 3149, nos 17, 33; 18 déc. 1818, *id. ib.* n° 42; 14 mai 1830, note de l'administration, F17ⁿ 78486. Lettre de Guizot, au sujet de M. Guillard, agrégé à L. le Gr., Arch. L. le Gr. Corr. admin. V, n° 2741. — Cf. pour 1833, Jules Simon, *Premières années*, p. 254. — 6. Rapports annuels du Provisenr. Ainsi, en 1830-1, M. Pierrot dit de M. Dhéque, agrégé suppléant : « ne remplace jamais. » A. Nat. F17ⁿ 78486, n° 7; et, en 1832-3, « ne supplée jamais »; *ib.* 78485, n° 88.

à tout agrégé, fût-il médiocre, et le provisoire ne réussissait pas toujours à l'éloigner¹. Enfin comment nier que l'instabilité précaire des fonctions d'agrégé ne fussent, pour elles, une marque notable d'infériorité ? L'agrégé avait un labeur égal à celui du professeur, pour un profit très inégal² et, quand cette situation se prolongeait, il en éprouvait plus d'un dommage ; d'autant mieux que tel agrégé pouvait réjouir à merveille, auprès d'un professeur qui n'avait plus aucun succès³. Louis-le-Grand eut, plus d'une fois, à pitié, quand certains agrégés étaient trop provisoires et certains professeurs trop durables⁴.

Au total, le stage en province, devenu pratiquement la règle, dès les dernières années du Gouvernement de Juillet, nous semble avoir été plus profitable à Louis-le-Grand que le système des agrégés-professeurs. L'agrégation donnée au concours n'en demeura pas moins, depuis le 1^{er} janvier 1822, le titre indispensable de tout professeur titulaire⁵. Il ne suffisait pas d'être agrégé pour devenir professeur, mais il était impossible, désormais, de devenir professeur sans avoir été reçu agrégé. Et cet espoir d'une titularisation, plus ou moins proche, c'était ce qui soutenait le courage de tout agrégé.

Au-dessous du professeur titulaire et, plus ou moins voisin de l'agrégé, il y avait : le professeur suppléant, le professeur provisoire, le professeur adjoint, le professeur divisionnaire ; il y avait le chargé de cours ; il y avait encore le professeur délégué.

Le *professeur suppléant* était quelque peu le doublet de l'agrégé suppléant, ou plutôt l'agrégé suppléant fut comme le doublet du professeur suppléant. Car, dans notre maison, les professeurs suppléants ont précédé les agrégés suppléants et leur ont survécu : il y en eut avant 1810⁶ et il y en avait encore cent ans plus tard. Quelques-uns d'entre eux ont laissé, à Louis-le-Grand ou au dehors, un grand renom : Ainsi MM. Malleval, Tisserand, Darboux, Baillaud, Waddington, Janet, Levy-Bruhl, Gaillardin, Rosseeuw-Saint-Hilaire, Georges Perrot, Deltour⁷.

1. Ainsi, pour M. Guillard, agrégé de mathématiques, APPENDICE C, 59. —
 2. Observat. du provisoire Taillefer [début de juin 1815], A. Nat. F17 3114, n° 92* ; 29 août 1817, A. Nat. F17 3149, n° 33 ; *id.* n° 42, *ib.* 18 déc. 1818 ; 14 mai 1830, F17n 78486, n° 10. — 3-4. En philosophie, M. Valette était professeur, quand MM. Jules Simon et Amédée Jacques étaient simples agrégés ; en mathématique, M. Lionnet titulaire dès 1849, était éclipsé par M. Vieille, titularisé seulement en 1853 ; etc. — Sont donnés comme agrégés modèles, M. Ruinet [1822], A. Nat. F17n 3176 ; et, en 1833, M. Roger, agrégé de 3^e ; A. Nat. F17n 78486, n° 17. —
 5. Il est inutile de rappeler qu'il en est toujours ainsi. Aucune exception, pas même en 1825, pour un ancien chef d'Institution, oratorien et professeur depuis 20 années, A. Nat. F17n 3104, n° 254 — G. Amar. 1809, APPENDICE C, 334 —
 7. V. APPENDICE C, 50 et suiv. — *Math.* : MM. Desailleux, 1810-2 ; Nicolle, 1810-5 ; Bordière, 1812-5 ; Guillard, fils, 1817-9 ; Tisserand, 1832-3 ; Lecaplain, 1848-50 ; Frontera, 1854-55 ; Salvignac, 1855-9 ; André, 1866 ; F. F. Tisserand, 1866 ; Delamain, 1862-3 ; Darboux, 1867-8 ; Baillaud, 1874 ; Roche, 1887-88 ; Desso-

Le *professeur provisoire* pouvait bien, en dépit de son titre, faire à Louis-le-Grand un séjour qui dépassât quelques mois et atteignit plusieurs années : l'un d'eux y demeura « provisoirement », dix ans ¹. C'est surtout de 1833 à 1850, qu'il y eut des professeurs provisoires ². Le stage qui leur était imposé avant la titularisation ne tenait pas d'ordinaire à l'insuffisance de leurs titres mais à la nécessité d'attendre la vacance d'une chaire. On devine bien que la liste des professeurs provisoires s'étendrait beaucoup, si on la complétait en lui ajoutant celle de tous les professeurs momentanément ôtés à leur chaire et transférés à une chaire voisine ou supérieure, pour répondre à leurs vœux personnels ou aux besoins du service.

Le titre de *professeur adjoint* fut surtout en faveur vers le milieu du dernier siècle ³, avant de refluer depuis 1905, en faveur de certains maîtres répétiteurs ⁴. Plus encore que le titre de professeur provisoire, il était un acheminement vers la titularisation définitive. Une variété du professorat adjoint parut, de 1841 à 1860, pour l'histoire d'abord, pour la physique ensuite. On distinguait alors, officiellement, le 2^e, le 3^e professeur, par opposition au premier ; c'était dire qu'il ne devait y avoir, en principe, qu'une seule chaire et que les autres étaient comme ses filiales : M. Rosseeuw-Saint-Hilaire fut second et M. Geoffroy fut troisième professeur d'histoire ; M. Privat-Deschanel fut second professeur de Physique ⁵.

Le titre de *professeur divisionnaire*, (il n'y a plus de professeurs divisionnaires depuis le décret du 6 juillet 1887), avait le mérite de souligner moins rudement certaines préséances ; mais il laissait voir les démembrements successifs de la chaire principale. Les sciences mathématiques ⁶, physiques ⁷ et naturelles ⁸ eurent leurs professeurs divisionnaires, tout comme la philosophie ⁹, l'histoire ¹⁰, les lettres ¹¹, la grammaire ¹² et les langues vivantes ¹³ : le premier caractère de cette catégorie de professeurs ce fut d'avoir été généralisée ; le second ce fut d'avoir duré trois quarts de siècle. Nous la voyons apparaître en 1820, se systématiser en 1845, et disparaître en 1892 ; naturellement elle avait ses

non, 1909-10 ; etc. En outre, 11 en Philo. ; 12 en Hist. ; 7 en Sc. Ph. ou nat. ; 14 en Rhéto. ; 9 en 2^e ; 5 en 3^e ; 2 en 4^e ; 4 en Lang. Viv. — 1. M. Marquis, prof. d'Angl. 1840-1850 ; APPEND. C, 594. — 2. Outre M. Marquis, en Phys. M. Masson ; en Math. M. Guibert ; en Rhéto. P. A. Lemaire. — 3. En Math. 4, de 1853 à 1867 ; 1, en Sc. Ph. et nat. 1853-67 ; 5, en Hist., de 1845 à 1867 : 3, en Rhéto., de 1854 à 1869 ; 3, en 2^e, 1824-62 ; 2, en 3^e, 1855-60 ; 1, en 4^e, 1853-58. — 4. MM. Guiot, 1905-7 ; Claustre, depuis 1905 ; Poullain, 1906-7 ; math., etc. — 5. *Hist.*, 2^{es} Prof. : MM. Rosseeuw S. Hilaire, 1845 ; Barberet, 1845-8 ; Lacroix 1841-50 ; 3^{es} Prof. : MM. Peyrot, 1845-47 ; Geoffroy, 1847-52. — *Phys.*, 2^e Prof. : M. Privat-Deschanel, 1853-60. — 6. 12, de 1844 à 1885. — 7. 6, de 1863 à 1892. — 8. 1, de 1881 à 1884. — 9. 3, de 1847 à 1883. — 10. 6, de 1862 à 1888. — 11. *Rhéto.* : 11, de 1847 à 1879 ; — *Seconde* : 9, de 1820 à 1868 ; *Troisième* : 10, de 1845 à 1886. — 12. *Quatrième* : 9, de 1827 à 1886 ; *Cinquième* : 8, de 1845 à 1860 ; — *Sixième*, 5, de 1845 à 1860. — 13. 11 : de 1867 à 1890.

degrés hiérarchiques ou ses « classes ¹ ». Louis-le-Grand eut, au total, un peu moins de cent professeurs divisionnaires, entre lesquels les plus connus furent, MM. Vieille, Darboux, Niewenglowski, pour les mathématiques ; Mangin, pour l'histoire naturelle ; Jacques et Burdeau, pour la philosophie ; Pigeonneau pour l'histoire ; Despois, J. Girard, Paul-Albert, Georges Perrot, Alfred Croiset pour la Rhétorique, et Bréal, pour la 3^e ².

Les professeurs divisionnaires s'élevaient presque tous au titulariat ; il n'en était pas nécessairement de même, sauf exception, pour les *chargés de cours* et surtout pour les délégués. Les chargés de cours, aujourd'hui, sont, pour les Lycées de Paris et de Versailles, des professeurs pourvus de la Licence ou d'un certificat : il sont donc devenus très rares à Louis-le-Grand ³. Mais depuis 1820, où ils y apparaissent, ils ont été très nombreux. Aussi bien on les appelait, presque indifféremment, chargés de division, de classe ou de cours ; on donnait l'un de ces trois titres à des agrégés, voire à des docteurs ; et ces titres, avant comme après la création du professorat divisionnaire ou du professorat adjoint, pouvaient conduire à la titularisation ; enfin ces titres étaient parfois donnés à un professeur, quand on l'appelait de la chaire dont il était titulaire à un enseignement plus élevé, ainsi de la seconde à la Rhétorique ou des mathématiques élémentaires aux mathématiques spéciales. Du reste, il pouvait arriver, sous le ministère de M. de Salvandy par exemple, (1^{er} fév. 1845-23 fév. 1848) que « les professeurs divisionnaires fussent prématurément appelés à jouir de toutes les prérogatives des professeurs titulaires ^{3bis}. » L'égalité officielle, entre divisionnaires et titulaires, n'en devait pas moins être retardée jusqu'en 1887.

Il y eut une centaine de chargés de cours à Louis-le-Grand, dont plus du tiers dans les seules sciences mathématiques ⁴. C'est ailleurs, cependant, qu'il faut chercher les plus notables : ainsi MM. Flanchard, dans l'histoire naturelle ; Garnier et Barni, dans la Philosophie ; Gaillardin et Lemonnier, dans l'histoire ; Pierrot, Despois, Emile Deschanel, Aubert-Hix, en Rhétorique ; Louis Quicherat, dans les classes de Grammaire ; Beljame pour l'anglais et Benj. Lévy, pour l'allemand ⁵.

1. 2 classes (décrets du 26 déc. 1867 ; 4 août 1869 ; 25 sept. 1872 ; 8 janv. 1877). — 2. APPENDICE C, 72, 100, etc. — 3. Depuis 1900, trois seulement : MM. Vosgien (math) ; Brocard (Sc. natur.) ; Bouilhac (Sc. physiq.). — 3^{bis}, Ce dont se plaignait, le 14 oct. 1850, dans une lettre au Proviseur de L. le-Gr., M. Jules Vieille, professeur titulaire de Phil. audit Lycée. A. Nat. P¹⁷ⁿ 78 48^s, n^o 105. — 4 *Math.* : 31, depuis 1820. — *Sc. Phys.* 7, depuis 1837 ; *Sc. natur.*, 4, depuis 1827. — *Philo.* 7, depuis 1821. — *Hist.*, 7, depuis 1828. — *Rhét.* 7, depuis 1825. — *Seconde*, 8, depuis 1820. — *Troisième*, 4, depuis 1820 — *Quatrième*, 5, depuis 1821. — *Cinquième*, 6, depuis 1828. — *Sixième*, 3, depuis 1840. — 5. APPENDICE C, 234, 235, etc.

Les professeurs délégués se montrèrent à Louis-le-Grand dès 1831 ; mais il ne se multiplièrent vraiment que depuis 1872 et nulle part plus que dans les langues vivantes et les sciences physiques¹. On en pourrait compter plus de soixante dix. C'étaient presque toujours, en temps normal, des professeurs n'ayant pas encore tous leurs grades ou les ayant depuis peu de temps. Au cours de la guerre de 1914-1918, quelques professeurs délégués furent prêtés à Louis-le-Grand par les lycées parisiens² ou même par l'enseignement supérieur³. Jadis MM. Ferd. Brunetière et Alfr. Croiset, en Rhétorique et M. Dastre, pour l'histoire naturelle, furent, à leurs débuts, de simples professeurs délégués⁴.

En somme et en dépit de leurs différences, agrégés-professeurs, professeurs suppléants, professeurs provisoires, adjoints et divisionnaires, chargés de cours et délégués, tous avaient cette ressemblance commune : tendre, par des chemins plus ou moins directs, à un même idéal : devenir professeurs titulaires.

Entre professeurs, la répartition des élèves, au moins sous le provisorat de M. Pierrot, se faisait automatiquement : « à Louis-le-Grand, les élèves du titulaire passaient, au renouvellement de l'année scolaire, sous le titulaire de la classe supérieure ; les élèves de l'agrégé, sous l'autre agrégé^{4 bis}. » Plus tard, cette règle avait dû fléchir : les professeurs titulaires accaparaient volontiers les meilleurs élèves. Et cela explique une boutade de M. Merlet, en oct. 1867. Il n'était encore que divisionnaire en Rhétorique, tandis que M. Aubert-Hix, aussi connu pour la corpulence de sa taille que par la finesse de son esprit, était titulaire. A la première classe après la rentrée, M. Merlet fit l'appel des noms, compulsa des dossiers et, constatant que les vétérans et quelques nouveaux fort distingués lui avaient été refusés, il parcourut la classe d'un regard circulaire. Finalement sa mauvaise humeur éclata et, faisant allusion à son imposant titulaire, il ne put s'empêcher de dire : « Allons ! cette grosse machine pneumatique a fait le vide dans ma classe^{4 ter}. »

Le recrutement des professeurs titulaires à Louis-le-Grand ne risquait donc guère de connaître cette disette de candidats, dont l'Université avait souffert, aux premières années du XIX^e siècle⁵. La qualité d'ancien élève de la maison, qui avait semblé jadis une recommandation sérieuse⁶, était

1. *Math.*, 10, depuis 1875. — *So. Physiq*, 14, depuis 1874. — *Sciences natur.*, 1, 1874-9. — *Philo*, 5, depuis 1875. — *Hist.*, 6, depuis 1880. — *Rhét.*, 6, depuis 1831. — *Seconde*, 1, 1862-68. — *Troisième*, 3, depuis 1867. — *Quatrième*, 1, 1883-84. — *Langues vivantes*, 23.— 2. 2, de Michelet ; 1, de Charlemagne ; 2, prof. honor. de L. le Gr. — 3. M. Jouguet, de la Fac. des Lettres de Lille, par ex.— 4. APPENDICE C, 231. — 4^{bis}. Arch. L. le Gr., *Corr. Coll.*, III, n° 3230 ; lettre du Proviseur au Ministre, 13 janv. 1835. — 4^{ter} Communication de M. Théoph. Homolle, aujourd'hui membre de l'Institut et alors élève de M. Merlet (V. notre Planche XX, fig. 65^{ter}). M. Merlet (Planche XVII, fig. 50) ne devait être promu titulaire que le 26 déc. 1867 ; cf. t. III, notre APPENDICE C, n° 364. — 5 Cf. Discours de Luce de Lancival, à la distrib. des Prix du Lycée impérial, le 6 août 1808 ; *Palmarès*, p. 18. — 6. « Cette maison a été le berceau de la plupart d'entre nous, » disait Luce de L., *ib.*

devenue, presque toujours, une circonstance négligeable ¹ : l'âge auquel on choisissait les professeurs avait permis d'oublier ces souvenirs un peu lointains.

76 0/0 furent nommés titulaires entre 34 et 47 ans ; 12 0/0, de 26 à 33 ans ; 12 0/0 de 48 à 57 ans. Et ne croyons pas que ces nominations faisaient jadis, plus hâtivement qu'aujourd'hui, appel à la jeunesse : sur 17 professeurs titularisés entre 26 et 33 ans, l'un le fut en 1824 ² ; un second en 1826 ³ ; un troisième en 1838 ⁴ ; un quatrième en 1874 ⁵ ; les 13 autres le furent de 1881 à 1904 ⁶.

Est-on curieux de savoir la proportion, pour les lettres et les sciences, des professeurs titularisés au-dessous de 40 ans ? Moins d'un tiers appartenait aux sciences, mathématiques, physiques ou naturelles ; plus des deux tiers appartenait aux lettres, à la grammaire, à la philosophie, à l'histoire, aux langues vivantes ⁷.

Entre l'agrégation et la titularisation, combien d'années s'écoulaient ? Cela était, on le pense bien, assez variable. L'exception, c'étaient les professeurs titularisés à Louis-le-Grand, soit avant 9 ans ⁸, soit après 19 ans d'agrégation ⁹ ; 66 0/0 étaient titularisés de 9 à 18 ans après l'agrégation.

Durant les dix premières années du Gouvernement de Juillet, la moitié des professeurs titulaires étaient docteurs ¹⁰ ; mais cette proportion diminua, dans la mesure où furent accrues les difficultés du doctorat ; car une thèse tendait peu à peu à être autre chose qu'une ingénieuse

1. MM. Viard (Physiq.), A. Croiset et Rudler (Rhétor), etc., ont été élèves de L. le Gr. — 2. M. J. P. Charpentier, prof. de Lettres, à 27 ans ; APPEND. C, 437. — 3. M. Agon, prof. de 6^e, à 31 ans, le 13 août 1823. — 4. M. Chambon, prof. de 4^e, à 33 ans, APPEND. C, 567. — 5. M. Th. V. Charpentier, prof. de philo. à 33 ans ; APP. C, 246. — 6. En 1881, M. Mangin, prof. d'hist. nat., à 29 ans ; en 1888, M. Humbert, pr. de math., à 30 ans ; en 1889, M. Bergson, pr. philo., à 30 ans ; en 1891, M. Charvet, pr. math., à 32 ans ; en 1893, M. Ch. H. Boudhors, pr. Lettres, à 31 ans ; en 1893, M. Mâle, pr. Lettres, à 31 ans ; en 1894, M. Abraham, pr. Physiq., à 26 ans ; en 1895, MM. Berr, pr. lett., 32 ans ; Delbos, pr. philo., à 33 ans ; Riemann, pr. math., 32 ans ; en 1897, M. Ferval, pr. math., à 33 ans ; en 1904, MM. Dufour, prof. physiq., à 29 ans et Codart, pr. Allemand, 33 ans. — 7. Sur 67 profess., 19 pour les sciences (math. 11 ; phys. 7 ; hist. nat. 1) ; 48, pour les lettres (27, 3^e, 2^e, Rhéto.) ; 5, pour les classes de grammaire ; 6, pour la philo., 6 pour les Lang. viv., 4 pour l'hist. — 8. *Après 2 ans* seulement, M. Lorain, rhéto., 1830 ; *après 4 ans*, MM. Guyot, lettres, 1824 ; et Charpentier (J. P., 1824), gram. ; Didier, phys., 1881 ; *après 5 ans*, MM. Monod, gram. 6^e, 1887 ; Abraham, phys., 1894 ; Dufour, phys., 1904 ; *après 6 ans*, MM. Agon, 6^e, 1826 et Daudon Desforges, Lett. 1828 ; *après 7 ans*, MM. Davadant, Gramm., 1884 ; M. Lud. Durand, Gramm., 1881 ; Duter, phys., 1881 ; Bergson, philo., 1888 ; Mar. Pierre Félix Janet, philo., 1889 ; *après 8 ans*, MM. Blociszewski, All., 1875 ; Goulin, math., 1892. — 9. *Après 19 ans*, 3 : 29 ans, 2 ; 22 ans, 2 ; 23 ans, 5 ; 27 ans, 2 ; 28 ans, 2 ; 31 ans, 1 ; M. Marquet, math., 1880. — 10. En 1829, 8 docteurs sur 15 prof. ; en 1832, 9 sur 14 ; en 1833, 8 sur 14 ; en 1834, 7 sur 17 ; en 1835, 8 sur 16 ; en 1836, 8 sur 13 ; etc. A. Nat. F17a 78485, n^{os} 41, 86, 88 ; F17a 78486, n^{os} 7, 8, 9, 20, etc.

dissertation ; elle devenait une œuvre originale, fruit de longues années de recherches et de réflexions. Aujourd'hui les docteurs sont presque des exceptions à Louis-le-Grand¹. Leurs thèses n'en ont pas moins permis à quelques-uns d'être titularisés plus tôt.

Le vrai chemin vers la titularisation ce fut presque toujours deux stages professoraux, l'un en province, l'autre à Paris. Le stage provincial était, dès 1819, en passe de devenir obligatoire, au moins en principe². La durée de ces stages variait, on le comprend de reste, suivant les époques, la qualité de la chaire et celle des sujets.

La durée moyenne des deux stages additionnés était de 12 à 15 ans ; exceptionnellement elle était inférieure à 7 ans ou supérieure à 20 ans. Avant 1870, c'est le stage en province qui était parfois supprimé ou très abrégé³ ; mais le stage à Paris était alors assez long⁴. Depuis 1870, le stage dans l'enseignement secondaire de province était devenu, en fait et à très peu d'exceptions près⁵, obligatoire ; mais il semblait beaucoup plus lent que jadis ; du moins, le stage à Paris était-il très abrégé, voire supprimé : au besoin, d'un grand lycée de province, on passait d'emblée à Louis-le-Grand⁶.

Le nombre des chaires a beaucoup varié, depuis 1800⁷ ; les plus nombreuses et celles qui ont eu le plus de titulaires, ce sont les plus anciennes (lettres, grammaire, mathématiques) ; les professeurs spécialistes (physiciens, philosophes, historiens, linguistes) risquaient donc d'attendre davantage la titularisation. Il faudrait pouvoir tenir compte de ces inégalités, si l'on voulait comparer les chaires entre elles et savoir celles qui permettaient l'avancement le plus rapide. Bornons-nous à dire que, sur 37 professeurs titularisés avant 11 ans d'enseignement, 10 étaient humanistes⁸ ; 8, mathématiciens⁹ ; 3, linguistes¹⁰ ; 4, grammairiens ; 3, physiciens¹¹ ; 3, philosophes¹² ; 2, historiens¹³. Sur 104 professeurs titularisés, avant leur 19^e année d'enseignement : 36 étaient humanistes ; 15, mathématiciens ; 12, historiens ; 11, linguistes ; 10, grammairiens ; 10, philosophes ; 10, physiciens.

1. En août 1914, sur 65 prof. 13 docteurs seulement ; 12 en 1919-20 : MM. André, Berret, Bouilhac, Bourgin, Brocard, Canat, Dautremet, Dufour Al., Lauvrière, Malapert, Péchoutre, Riemann. — 2. Le 3 oct. 1819, M. Guillard, père, prof. de Math. à L. le Gr., constate, au sujet de son fils, agrégé à L. le Gr., que « pour obtenir de l'avancement à Paris, il fallait, au préalable, travailler en province. A. Nat. F⁴⁷ 3149, n° 75. — Cf. 8 nov. 1819, *ib.* n° 87. — 3. 5 prof. ont été titularisés à L. le Gr., sans aucun stage en province : 1, en 1810 ; 1, en 1824 ; 1, en 1826 ; 1, en 1847 ; 1, en 1854. — 4. Une dizaine d'années, assez souvent ; 18 ans (1830-1848), pour M. Gaillardin. — 5. Ont été titularisés sans stage en province : MM. Lemonnier (hist. 1880) ; Abraham (phys. 1894) ; Henri Durand (1^{re}, 1906). — 6. 21 cas. — 7. V. *supra*, p. 24. — 8. Notamment, MM. J. L. Burnouf, J. P. Charpentier, Destainville, Hatzfeld, Mâle, Paul Gautier. — 9. Entre autres, MM. Riemann, Cels, Leconte, Serrier. — 10. Ainsi, MM. Paoli, Godart. — 11. Par ex. MM. Luc Poincaré, Abraham, Colin, Dufour. — 12. MM. Lévy-Brühl, Bergson, entre autres. — 13. MM. Darsy et A. Malet.

Mais ce qui échappe à tout pourcentage c'est la valeur comparative des maitres ; leur âge, leur mérite, leurs services de tous ordres, leur savoir ou même leur savoir faire ont pu hâter leur avancement. Contentons nous de souligner, parmi les professeurs titularisés le plus vite, certains noms comme ceux de MM. Burnouf, Hatzfeld, Mâle, en rhétorique ; Levy-Brühl et Bergson, en philosophie ; Lucien Poincaré et Abraham, en physique.

La titularisation pouvait d'ailleurs, récompenser soit les services rendus dans l'administration universitaire par d'anciens chefs d'institution ¹, d'anciens censeurs ², d'anciens proviseurs ³, d'anciens inspecteurs d'académie ⁴ ; soit les services rendus dans l'enseignement supérieur ⁵. Une vingtaine de professeurs passèrent, comme titulaires ou non, dans une chaire de Louis-le-Grand, après avoir enseigné dans une Faculté de Province ⁶, ou, à Paris, à l'École des Hautes Etudes ⁷, à l'École Normale ⁸, à la Sorbonne ⁹, au Collège de France ¹⁰.

Le Proviseur faisait des propositions à l'administration supérieure, qui avait toute liberté pour en tenir compte ou non ^{10 bis}. Il arrivait aussi — tout arrive — que les recommandations politiques jouassent là un bout de rôle ^{10 ter}.

Ainsi recrutés, les professeurs étaient nommés, comme les proviseurs ou les censeurs, exceptionnellement par arrêté consulaire, habituellement par arrêté ministériel ¹¹. Nous savons que la Commission royale de l'Instruction publique, sous la Restauration et le Gouvernement de Juillet, et la Direction de l'Enseignement secondaire, depuis le second Empire, décidait, en réalité, des nominations. Du moins, M. Victor Duruy eut le souci de les garantir contre l'arbitraire.

1. M. Ruinet, en 1817 ; en 5^e. — 2. M. Ruinet, censeur de juin à sept. 1817 à Versailles. — 3. M. Dejean de la Bâtie, 1897. — 4. M. de Salve, 1851. — 5. MM. Valette (philo.), 1837 ; Pierrot, 1828 ; Rinn, 1837 ; Cheruel, 1853 ; Bouquet, 1858 ; Hatzfeld, 1861 ; Charles, 1833 ; Bergson, 1888 ; Abraham, 1894 ; Dautremet, 1901 ; Dufour, 1904. — 6. Fac. de Lyon, MM. Bourguet (math.), de 1845-52 ; Alb. Mar. Leconte (lett.), 1882-85 ; — Fac. de Lille (Lett.), M. Dautremet, j. en 1901 ; — Fac. Toulouse (lett.), M. Bompard, 1884 ; — Fac. lett. Aix, M. Bompard, 1835. — Fac. Rennes, M. Hervé de la Provostaye, 1840 (sciences phys.). — Fac. Poitiers, MM. L. E. Conestans, j. en 1881 (lett.) ; Hatzfeld 1853 (lett.) ; — Fac. Grenoble, M. Hatzfeld, 1856 ; — Fac. Strasbourg, M. Janet, 1852 (philo.) — Fac. Clermont, MM. Paul Albert, 1858 (lett.) ; Bergson, 1884 (philo.). — 7. M. Abraham, phys., j en 1894. — 8. MM. Pierrot, 1812 ; Rinn, 1832 ; Chernel, j. en 1853 — 9. MM. Pierrot, 1819 ; Valette, philo., 1829-37 ; Rinn, 1836 7 ; Masson, 1840 2, phys. ; Jules Simon, 1839. — 10. J. B. P. Humbert, 1805 6, litt. grecq. — 10^{bis}. *Supra*, p. 10. Ex. pour 1820 et ss. A. Nat. F¹⁷ 3149, nos 153^{bis}, 152 ; 3150, nos 190, 60 ; en 1851, F¹⁷ 78488, nos 150 et 160. — 10^{ter}. Ainsi, M. Guyot, professeur de 6^e et suppléant de 3^e à L. le Gr., se faisait recommander par M. Benoit, membre de la Chambre des Députés, 29 août 1821. A. Nat. F^{17a} 3150. n° 110 ; et lettre du même Guyot au baron de Montbel, Ministre Secrét. d'Etat à l'Instr. publ., le 17 août 1829, A. Nat. F^{17a} 78485, n° 72. — 11. *Supra*, p. 8. — Le 29 fructidor an XI, Dubos prof. d'humanités fut nommé par le 1^{er} Consul.

Une fois nommés, quelle situation matérielle les professeurs avaient-ils à Louis-le-Grand ?

Depuis le décret du 17 févr. 1809, ils devaient en principe payer à l'Etat un diplôme d'emploi, de 80 à 120 francs, mais, sous la Restauration, les professeurs de notre maison s'acquittaient mal de cette obligation.

L'idée de loger les professeurs sous le même toit que leurs élèves peut bien, aujourd'hui, nous surprendre ; elle était toute naturelle, au lendemain du xviii^e siècle. Sous le Consulat et l'Empire, grouper les professeurs et les maîtres en une sorte de congrégation nouvelle, pouvait sembler à sa place et dans son cadre, entre les vieux murs de Louis-le-Grand et du Plessis.

La congrégation serait laïque et le célibat y resterait en honneur. Sans doute, les ecclésiastiques, qui n'étaient pas les aumôniers, avaient presque totalement disparu¹ ; les professeurs mariés devenaient peu à peu la majorité². Au reste, le proviseur Laborie déplorait, en 1826, ces mœurs nouvelles³. En principe, sous Charles X, tout projet de mariage, formé par un agrégé ou un professeur, devait être soumis à un jugement du Grand-Maitre, qui accordait ou refusait son autorisation⁴. En fait, que se passait-il ? C'est encore le proviseur qui nous l'avoue : « la plupart des jeunes gens arrivent à peine au titre d'agrégé-divisionnaire qu'ils se marient *sans permission* et, quelquefois, au mépris de toutes les convenances. De là viennent, — ajoutait-il en gémissant, — des distractions, des besoins, des chagrins domestiques, qui nuisent à la considération et aux études⁵. »

Les premiers règlements du Prytanée défendaient qu'aucune femme habitât le collège⁶. Napoléon avait édicté le 17 mars 1808 : « Les professeurs des lycées pourront être mariés et, dans ce cas, ils logeront hors du lycée. Les professeurs célibataires pourront y loger et profiter de la vie commune⁷. » Le statut du 4 sept. 1821 précisait encore : « Les

1. Luce de Lancival, mort en 1810, prof. de rhéto., avait reçu les ordres. Emond, *Hist. Coll. L. le Gr.*, p. 402. — Lemarchand, mort en 1820, prof. de seconde, était ecclésiastique. — J. B. Maugras, prof. de philosophie de 1809 à 1826, également. — V. APPENDICE C, 429, 240. — 2. En juin 1825, 20 fonct. mariés, 3 veufs, 3 prêtres (ce sont les aumôniers) et 44 célibataires, à L. le Gr., A. Nat. F17ⁿ 78485, pièce n° 2 ; en 1826, 14 prof. mariés et 17 célibataires ; *ib.* n° 23. Le 19 juillet 1828, 10 professeurs mariés et 5 célibataires ; 7 agrégés mariés, et 10 célibataires ; *ib.* n° 31 ; en 1830-1, 9 prof. mariés et 3 célibataires ; en 1837-8, 12 prof. mariés et 9 célib. ; A. Nat. F17ⁿ 78486, nos 7 et 41. — 3. Rapport du 1^{er} juillet 1826 ; A. Nat. F17ⁿ 78485, n° 23. — 4. *Id.* Demande d'autorisation adressée par M. Camus et transmise par le Proviseur ; 22 déc. 1827, Arch. L. le Gr., Corr. Coll. II, n° 1308 ; 23 déc. 1827, A. Nat. F17ⁿ 78485, nos 26 28 ; Réponse favorable, 2 janv. 1828 ; Arch. L. le Gr., Corr. Admin, II, n° 880. — 5. Rapport cité du 1^{er} juill. 1826. — 6. Règlement du Prytanée, 16 juill. 1801, Tit. III, art. 7 ; — *id.* Décret du 17 mars 1808, Tit. XIII, art. 102 (Duvergier, *Lois et Décrets*, t. XVI, p. 271). — 7. Décret du 17 mars, Tit. XIII, art. 101 ; *ibid.*

professeurs et les agrégés célibataires ou veufs sans enfants sont, autant qu'il est possible, logés dans le collège¹. » En 1838, il avait cependant fallu répéter que, parmi les professeurs, les célibataires seuls pouvaient être ainsi hospitalisés².

En réalité et dès avant 1800, on avait adouci par des tempéraments la sévérité des principes : les professeurs mariés pouvaient avoir leur domicile à Louis-le-Grand ou dans ses dépendances, et notamment au Plessis, pour peu qu'un appartement s'y trouvât libre³. Il y avait, en 1801, huit appartements de cet ordre⁴ et le « bâtiment des Professeurs » ne risquait guère de rester vacant. La place y était d'autant plus mesurée que la Faculté des Lettres, une section de la Faculté de Droit, l'Ecole Normale y furent quelque temps installées⁵. Et puis on décida, en 1830, que les professeurs ayant enseigné plus de 20 ans au collège y conserveraient, leur retraite venue, le logement occupé par eux⁶. Ces appartements, qui n'étaient pas tous dépourvus de bains^{6 bis}, semblaient réduits d'ordinaire à deux ou trois pièces, plus ou moins étroites, auxquelles l'ingéniosité la plus subtile ne parvenait pas toujours à joindre des locaux annexes⁷.

Quels que fussent ces logis, on se les disputait : il n'était pas jusqu'au professeur d'escrime qui, en 1801, ne se découvrit sur eux des droits⁸. En 1825, presque tous les professeurs étaient logés au collège⁹; en 1834-5, un grand nombre l'avait quitté^{9 bis}, mais cependant, en 1846, plus d'un y habitait encore¹⁰. Sous la Troisième République, M. Gaillardin déplorait de n'y être plus¹¹.

Les administrateurs du Prytanée, puis le Proviseur, (sauf, depuis 1838,

1. § 4, art. 32. — 2. Arrêté du 17 avr. 1838, art. 2. Arch. L. le Gr. Corr. Admin., VI, n° 3720. — 3. Le 3 frim. an IX [24 nov. 1800], A. Nat. H³ 2558, doss. 3; 24 nivôse an IX [14 janv. 1801], *ibid.*; 11 messidor an IX [30 juin 1801], *ib.*; 3 ventôse an X [22 fév. 1802], *ib.* Le 6 vendém. an XII [29 sept. 1803] la fosse d'aisance débordé dans le bâtiment des professeurs. en raison « des bains qu'y font vider les femmes des professeurs et de l'engorgement des tuyaux par les légumes et les trognons de choux. » A. Nat. H³ 2558, doss. 7, n° 66. — En 1830-5 quelques professeurs même mariés sont logés au Coll. A. Nat. F17ⁿ 78486, n° 7. — 4. Lettre [des administrateurs du Prytanée] au Ministre de l'Intérieur. A. Nat. H³ 2558, Doss. 3. — 5. Lettre [du V. Recteur] à M. Rio, prof. 27 janv. 1823; A. Nat. F17ⁿ 3150, n° 246. Cf. *supra*, Livre I, p. 21-22. — 6. Arrêté du Conseil roy. de l'Inst. publ. 14 déc. 1830; Arch. L. le Gr., Corr. adm., V, 3001. Lettre du Ministère au Proviseur de L. le Gr., 28 déc. 1830, Arch. L. le Gr., Corr. adm., IV, n° 4767. — 6^{bis}. Rapport de l'agent comptable à l'admin. du Prytanée, 6 vend. an XII [29 sept. 1803. A. Nat. H³ 2561a. — 7. 8 germin. an VIII [29 mars 1800], A. Nat. H³ 2558, Doss. 3. — 6 vendém. an IX, logement « composé de 3 pièces extrêmement étroites. » A. Nat. H³ 2553, doss. 3; *ib.* 3 frim. an IX. — 8. [Sept. 1801], A. Nat. H³ 2558, doss. 7, n° 57. — 9. 25 août 1825, le fait est constaté par le Proviseur, A. Nat. F17ⁿ 78435, n° 64; *id.* 1^{er} juillet 1826; *ib.* n° 23. — 9^{bis}. Dix sur 14; A. Nat. F17ⁿ 78486, nos 8 et 9. — 10. Ce que constate le Proviseur Rinn, dans un rapport; A. Nat. F17ⁿ 78437, n° 68. — 11. Communication de M. Eug. Ledos, ancien élève de L. le Gr.

approbation du Grand Maître, sur la proposition du Recteur), décidaient de l'attribution de ces logements¹. Les Inspecteurs Généraux avaient à « vérifier, chaque année, l'état de ces logements, leur nombre, leur étendue et le titre auquel ils étaient occupés². »

C'était l'époque où les professeurs craignaient, par dessus tout, d'être trop éloignés de leurs élèves³. Ni le confort ni l'indépendance n'étaient pour eux le principal souci; il leur suffisait que la gratuité du logement allégeât les charges de leur budget; du reste, l'éclairage et le chauffage restaient à leur charge⁴.

Dans quelle mesure les frais d'alimentation pouvaient-ils leur être épargnés? Dans celle où ils étaient admis à la table commune. Après le départ des Pères Jésuites, les professeurs de Louis-le-Grand étaient nourris par le collège. Cette tradition, en 1831, était considérée comme abolie⁵ et c'est à peine si l'on tenta, sous Louis-Philippe, de l'exhumer⁶. Mais, au début du XIX^e siècle, elle avait paru très vivace⁷. Au reste, la table n'était pas accordée gratuitement aux professeurs; le paiement d'une somme annuelle leur était imposé, quand ils voulaient prendre leur repas en commun: 400 francs par an, avant le 23 mars 1816; 550 francs ensuite⁸. Parfois même ils obtenaient d'amener un invité ou de se faire servir chez eux. Une seule portion leur était allouée; la table commune ne convenait donc qu'aux seuls célibataires. Elle n'était pas moins l'occasion de quelques abus et, le 1^{er} novembre 1831, elle fut supprimée⁹; elle fut rétablie facultativement pour les professeurs, en mai 1838¹⁰. Chacun de ceux qui étaient admis à s'y asseoir payait 650 francs de pension annuelle; une salle particulière réunissait les professeurs et le plus élevé en grade présidait. Aucun étranger n'était admis et quiconque s'absentait n'avait droit à aucune indemnité¹¹. Cette résurrection tardive d'une vieille coutume ne paraît pas cependant

1. Lettre au proviseur, 28 déc. 1830; Arch. L. le Gr., Corr. adm., IV, n° 1767. Arrêté du 17 avr. 1838, *ib.* IV, n° 3720. — 2. Arrêté du 17 avr. 1838; Arch. L. le Gr., Corr. adm., VI, n° 3720. — 3. Lettre de Junelin, prof. de phys. qui, dit-il, « a besoin d'être logé dans le Prytanée, pour se trouver exactement aux heures où commence sa classe. » A. Nat. H³ 2558, doss. 3. — 4. « Ni chauffage, ni éclairage »; lettre de M. Rousselle au Proviseur. Arch. L. le Gr., Corr. adm., IV, n° 2291; 1 oct. 1832. — 5. « Au Coll. L. le Gr., écrit-on le 15 nov. 1831, il n'y a plus, depuis longtemps, de table commune. » Arch. L. le Gr., Corr. coll., II, n° 2313. — 6. En 1838; Arch. L. le Gr., Corr. adm., IV, n° 3716. — 7. Lettre des administrateurs au Ministre de l'Intérieur, laissant entendre que la nourriture et le logement accordés aux professeurs font partie de leur traitement. A. Nat. H 2558³, Doss. VII, n° 22. — 8. A. Nat. F¹⁷ 3104, n° 130; circulaire de la Comm. de l'Instr. publ. — Le 1 sept. 1817, deux professeurs sont nourris à L. le Gr. moyennant un service supplémentaire. A. Nat. F¹⁷ 3149 n° 30. — Le 4 oct 1817, les règlements interdisent de donner aux professeurs la nourriture gratuite, *ib.* n° 21. Cf. 11 août 1829, Arch. L. le Gr., Corr. admin., III, n° 1377. — 9. Arrêté du Conseil royal de l'Instr. publ. 11 oct. 1831; Arch. L. le Gr., Corr. admin., IV, n° 2014. — 10-11. Arrêté du 17 avr. 1838; Arch. L. le Gr., Corr. admin., VI, n° 3720.

lui avoir rendu une vie bien durable. Mais, quand elle eut achevé de mourir, à Louis-le-Grand, un des traits les plus curieux de l'ancien collège se perdit avec elle.

Une force nouvelle entraînait donc, et d'un élan de plus en plus fort, les professeurs de Louis-le-Grand à se loger et à se nourrir en dehors de Louis-le-Grand. L'individualisme moderne fleurissait sur les ruines séculaires de la vie commune.

Il fallait, tout au moins, que le traitement des professeurs s'élevât en proportion et pût s'adapter aux conditions de l'existence nouvelle, qui leur étaient faite. Or, si nous comparons les traitements fixes en 1801 et en 1920, nous constatons que ces traitements sont aujourd'hui, en apparence, quadruples, au moins de ce qu'ils étaient sous le Consulat ou au début de l'Empire¹ : le professeur titulaire le plus payé avait alors 3.000 francs ; il a aujourd'hui 17.100 ; les professeurs les moins rétribués avaient alors 1.500 frs et 1.200 frs et ils touchent aujourd'hui 8.100 francs. En réalité, 1.000 francs valaient alors très probablement beaucoup plus que 6.000 aujourd'hui. Un traitement fixe de 16.100, et même de 17.600 dans notre monnaie actuelle serait donc inférieur à un traitement fixe de 3.000 francs, en 1801 ou en 1804.

Et cette infériorité s'accroîtra encore si l'on pense que le traitement fixe, sous Napoléon, sous la Restauration ou le Gouvernement de Juillet, était augmenté, sinon par la table commune, du moins par la gratuité du logement ; et surtout si l'on ajoute à ces avantages ceux que la prospérité de la maison y pouvait joindre, selon des proportions variables chaque année mais calculées suivant des règles fixes. Une partie des bénéfices annuels de Louis-le-Grand était attribuée aux professeurs ; c'était ce qu'on nommait le *boni*². Le proviseur, auquel en revenait sur tout la gloire, en recevait le principal profit³. Mais les professeurs qui,

1. *Tableau des Traitements pour les profess. du Coll. de Paris* : 6 ont 3000 fr. ; 5 ont 2500 fr. ; 1 a 2000 ; 2 ont 1500 ; A. Nat. H³ 2558, Doss. 7, n^o 36 ; 9 fructidor an IX [27 août 1801] ; en 1804, un prof. a 3600 fr. ; 3 prof. ont 3000 ; 5 ont 2500 ; 4 ont 2000 ; 1 a 1500 ; 3 ont 1200. A. Nat. F17a 3517¹. — Sur les traitements depuis 1853, cf. Décrets du 16 avr. 1853 ; 26 déc. 1867 ; 4 août 1869 ; 25 sept. 1872 ; 8 janv. 1877 ; 16 juill. 1887 ; 28 déc. 1903 ; 24 juin 1910 ; en avr. 1853, les divisionnaires furent répartis en 4 classes avec 3000 ; 3500 ; 4000 ; 4500 de traitement fixe ; depuis sept. 1872, l'éventuel étant supprimé, ces 4 classes eurent : 6000, 6500, 7000, 7500 ; après le 24 juin 1910, les 6 classes furent portées à 5500, 6000, 6500, 7000, 7500, 8000 ; et pour les profess. hors classe, 9000. En plus, 500 fr., pour l'agrégation. La loi du 6 oct. 1919 a relevé ainsi les traitements de ces 6 classes : agrégés : 11.100 ; 12 100 ; 13.100 ; 14 100 ; 15.100 ; 16 100. La classe exceptionnelle a 17.100. En outre 500 fr. de plus pour les docteurs ; non pour les agrégés. — 2. Les agrégés avaient droit de participation au *boni* (ordonnance du 26 mars 1829 et arrêté du 9 oct. 1830) ; Arch. L. le Gr., Corr. admin., IV, n^o 1757 (24 nov. 1830) et 1828 (13 janv. 1831). Le 25 juill. 1848, M. Rinn parle de « 3 parts de *boni* de 600 fr. l'une. » A. Nat. F17 78 488, n^o 76. — 3. Le Conseil royal de l'inst. publ., par arrêté du 28 nov. 1828, fixe à 3000 fr. pour son traitement supplémentaire la part allouée au Proviseur, sur les

sous sa direction, en étaient, eux aussi, les artisans, en touchaient également leur part : 600 francs sous Louis-Philippe ¹. En ces dernières années, et avant la guerre de 1914-18, sous le provisorat de M. Ferté, quelque chose de cette ancienne tradition ressuscita : quelques milliers de francs, furent ainsi distribués, non pas aux seuls professeurs, mais à tous les fonctionnaires du lycée.

Le *boni* malgré tout n'éleva jamais beaucoup le traitement fixe des professeurs : il en allait autrement du traitement *éventuel* qui, institué le 5 brumaire an XI, subsista jusqu'au décret du 25 septembre 1872. Il consistait, à l'origine, dans le prélèvement du dixième pris sur la pension des élèves payants ². En l'an XI, ces élèves au lycée de Paris n'étaient guère que des pensionnaires. Mais, les externes s'étant multipliés à leur tour, l'éventuel s'étendit à ces nouveaux venus : en 1806, le proviseur Champagne expliquait ³ que les deux premiers tiers du prix de l'externat entraient dans la composition de l'éventuel ; cette tradition fut maintenue en 1825 ⁴. Le décret du 16 avril 1853 stipula enfin que l'éventuel, toujours alimenté par l'internat et par l'externat, ne le serait plus dans les proportions anciennes : il serait réduit aux 9/100 sur le prix payé par chaque pensionnaire et aux 5/10 sur le prix payé par chaque externe, à partir de la classe de 6^e ⁵.

Ce traitement éventuel, ainsi établi, entre qui était-il distribué ? Entre l'économe, le censeur, les professeurs, d'octobre 1802 à 1809 ⁶ ; entre le censeur et les professeurs, depuis 1809 ⁷. Ces professeurs n'étaient pas seulement les professeurs titulaires, mais aussi les agrégés divisionnaires et même certains agrégés suppléants ⁸. Les professeurs spécialistes, philosophes, historiens, physiciens avaient fait reconnaître, non sans luttes, leurs droits à l'éventuel ⁹ ; mais les professeurs de langues vivantes n'y furent admis qu'avec certaines restrictions ¹⁰ : les

fonds du Collège, en 1827, Arch. L. le Gr., Corr. adm., III, n° 1159. — 1. Seize profess. ou agrégés de L. le Gr. reçoivent 6000 fr. en 1835 et par arrêté du 6 mars 1835, Arch. L. le Gr., Corr. admin., V, n° 2917. — 2. Arch. L. le Gr., *Reg. des délibérat. du Conseil du Lycée de Paris*, fol. 4 ; cf. arrêté de pluviôse an XII, f° 21. — 3. Arch. L. le Gr., Liasse 1806 ; nov. 1806. — 4. Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, I, n° 263. — Cf. 19 sept. 1809, oct. 1815 et août 1816, A. Nat. F17n 3104, nos 83, 87, 89 ; et 2 sept. 1845, lettre du Proviseur au Recteur, Arch. L. le Gr., *Corr. coll.*, V, 6058. — 5. Sur ce décret, v. la lettre de M. Fortoul, 15 oct. 1853, Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, X, n° 85 ; et la lettre du Recteur au Proviseur de L. le Gr., 29 déc. 1854 ; *ib.*, n° 764. — 6-7. *Supra*, p. 17 et Arch. L. le Gr., *Reg. des Délibérat. du Conseil du Lycée de Paris*, f° 4 ; — Etats de situation annuels, de L. le Gr., A. nat. F17n 78485 n° 41, etc. ; Tableau de l'Éventuel de 1828 à 1872-3, dans nos notes déposées aux Arch. de L. le Gr. — 8. Avant 1821, les profess. divisionnaires de Rhéto. à L. le Gr., A. Nat. F17n 3150, pièce 47 ; Agrégé de math., 25 déc. 1823 ; *ib.* n° 272 ; 25 janv. 1827, Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, II, 661 ; [fév. 1831], l'éventuel « est le droit de l'agrégé suppléant. » — 9. *Id. ibid.* Quand les prof. d'hist. furent spécialisés, en 1818, l'arrêté du 21 déc. décida, art. 1 : « Ils n'auront point de part à l'éventuel, » A. Nat. F17 3104, n° 107. — 10. Lettre du Recteur au Proviseur de L. le Gr., 29 déc.

professeurs des classes élémentaires, 7^e, 8^e, en étaient exclus ¹. En 1847, 3 professeurs du cours spécial institué à Louis-le-Grand par M. de Salvandy, furent autori-és à y participer ². En 1854, dans tous les lycées de Paris, 93 professeurs seulement touchaient l'éventuel, dont 19 à Louis-le-Grand ; 19, à Napoléon ; 19, à Saint-Louis ; 18, à Bonaparte et 18, à Charlemagne ³. Chacun de ces professeurs avait intérêt à ce que les divisions d'une même classe ne fussent pas multipliées, chaque professeur divisionnaire acquérant une part de l'éventuel. Et ce fut là une des causes qui expliquaient le nombre considérable d'élèves réunis en une seule classe : 60, 80, 100 élèves ou davantage.

La répartition de l'éventuel tendit à une double égalité : entre les professeurs d'abord, entre les collèges ou lycées ensuite. Jusqu'en déc. 1815, l'inégalité entre les parts à l'éventuel avait une double justification : le nombre des élèves et la classe de chaque professeur. Il avait semblé naturel 1^o de donner davantage à qui avait 100 élèves, par exemple, et moins à qui en avait 40 ; 2^o davantage à qui avait mérité par ses services un traitement fixe de 3.000 francs et moins à qui n'avait encore que 2.500 ou 2.000 francs ⁴. On s'avisa cependant que ces différences tendaient à créer des rivalités et des jalousies ⁵. Et, dans chaque collège royal, les sommes affectées à l'éventuel furent réunies en une masse commune, qui fut partagée par portions égales entre tous les professeurs (arrêté du 19 déc. 1815) ⁶. En 1854, malgré tout, les deux professeurs de langues vivantes admis à Louis-le-Grand à l'éventuel n'avaient qu'une demi-part ; à Napoléon, Saint-Louis, Bonaparte, Charlemagne, il en était de même ⁷.

L'inégalité entre les collèges parisiens avait semblé longtemps presque fatale, puisqu'elle tenait au nombre total des internes ou des externes payants. Les collèges d'externes, comme Bourbon et Charlemagne avaient, par définition, un éventuel moins élevé que les collèges d'externes et d'internes, Louis-le-Grand, Henry IV, Saint-Louis ⁸. Enfin Louis-le-Grand avait l'éventuel le plus haut : parfois même il l'emportait de 500 ou de 1000 francs sur celui d'Henry IV et de Saint-Louis ⁹.

1854 ; Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, X, n^o 764. — 1. Pétition des maîtres élémentaires [prof. de 7^e et 8^e] pour participer extraordinairement à l'éventuel ; Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, IX, n^o 920. — 2. MM. Aubertin, Lecaplain, Arvers ; A. Nat. F¹⁷ 3602⁶⁷ (En 1850, M. Deltour, agrégé, chargé de l'enseignement spécial, litér. et hist. à L. le Grand ; *ib.* — 3. Lettre citée du Recteur, n. 10, p. 38. — 4. Observations du proviseur Champagne, nov. 1806 ; Arch. L. le Gr., Liasse 1806. — 5. « Il faut unir et non diviser les professeurs, qui tous concourent à un but commun, » disait, à ce propos, une requête adressée à la Commission de l'Instr. publ., le 11 juin 1816, par plusieurs profess. de L. le Gr. ; *id.* 8 juin 1816 ; A. Nat. F¹⁷ 3104, n^o 103 — 6. Kilian, *Tabl. histor. de l'Instr. publ.*, pp. 145, 146. — 7. Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, X, n^o 764. — 8-9. Tableau comparatif de l'Eventuel, dans nos notes, déposées aux Arch. de L. le Gr.

Cette inégalité avait ses avantages et ses inconvénients. — Elle procurait « à l'administration supérieure la ressource de transférer avec avantage pécuniaire les professeurs d'un collège dans un autre ¹ ; » l'émulation entre ces maîtres ne pouvait qu'y gagner. Et l'Inspection générale, en 1844, le reconnaissait très franchement ². Il semblait que Louis-le-Grand n'eût qu'à s'en applaudir, puisque ses chaires devenaient ainsi l'objet des ambitions d'un grand nombre de professeurs éminents ³. — D'autre part, comment nier « qu'entre des positions égales par les devoirs et les services » ces inégalités d'appointements fussent choquantes et fâcheuses. Et ne croyons pas que Louis-le-Grand eût à y gagner. « Pour avoir part à notre brillant éventuel, disait M. Pierrot-Deseilligny, en 1838 et en 1841 ⁴, nous voyons accourir à nous la foule des professeurs usés, fatigués, vieilliss, dans le service de l'enseignement... Une fois à Louis-le-Grand, il n'en veulent plus sortir... J'ai de vieux professeurs encore pleins de zèle et de vigueur, comme MM. Thillaye, Barrot, Pourmarin, qui ont à la fois l'ardeur et l'expérience ; mais combien d'autres auraient besoin de repos !.. Les sciences physiques, la philosophie, l'histoire, plusieurs classes de grammaire sont confiées, en ce moment, à des maîtres qui ont été habiles, sans doute, mais qui sont maintenant sans courage, sans énergie, sans influence. » Et le Proviseur conjurait le ministre d'empêcher que Louis-le-Grand, au nom des droits de l'ancienneté, ne devint un hôtel des Invalides.

Les inconvénients des inégalités du traitement éventuel entre les collèges l'emportaient donc sur les avantages. Mais quel remède ? On pouvait « faire un fonds commun de l'éventuel de tous les collèges royaux de Paris et le répartir également entre tous les professeurs ⁵ » ; et la mesure serait radicale. Ou bien on pouvait se borner à « prendre, sur l'éventuel des collèges à pensionnat, ce qui excéderait le chiffre de 2.000 francs, pour en faire un fonds commun, à répartir entre les professeurs de tous les collèges » ⁶. On proposait encore d'autres moyens : ainsi, le relèvement des frais d'études dans les collèges royaux de Paris ⁷ ; ce qui aurait permis aux collèges d'externes d'avoir un éventuel plus rémunérateur, mais ce qui n'aurait pas réduit l'inégalité de l'éventuel entre des divers collèges. Et cette inégalité était précisément ce qui, dans l'éventuel, semblait surtout condamnable.

On se décida, en 1853, à réunir, en une caisse unique, l'éventuel des lycées parisiens et c'est à Louis-le-Grand que cette caisse fut centra-

1-2. A. Nat. F¹⁷ 78465. — 3 et 4. Rapports du Proviseur Pierrot, le 28 août 1838, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78486, n° 41 ; et le 30 juill. 1841, F¹⁷ⁿ 78487, n° 34 ; de même, le 8 août 1843 : « leur ancienneté est un titre, que les professeurs font valoir pour arriver au Collège où le traitement éventuel est le plus élevé. » A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487, n° 44. — 5-7. Ces diverses solutions sont toutes examinées par l'Inspection générale, en 1844. A. Nat. F¹⁷ 78.465.

lisée¹. Une fois les versements opérés, le ministre ordonnait le montant des sommes attribuées à chaque lycée et à chaque professeur². Les paiements, jusqu'alors trimestriels, devenaient mensuels³.

Dans les dernières années de l'Empire, une dernière unification fut réalisée : au lieu d'être changeant, d'année en année, l'éventuel désormais devint fixe ; il fut de 3.000 francs. Le décret du 4 août 1869 consacra ce chiffre et, quand un autre décret supprima l'éventuel, le 25 sept 1872, ce fut pour majorer de 3.000 francs les traitements des professeurs titulaires, qui, de 4.500 (1^{re} classe), 4.000 (2^e classe), 3.500 (3^e classe), 3.000 (4^e classe), furent portés à 7.500 ; 7.000 ; 6.500 ; 6.000. Tout pareillement les professeurs divisionnaires virent leur ancien traitement porté de 2.500 (1^{re} classe), 2.000 (2^e classe), à 5.500 et 5.000. Par suite, au lieu de répéter que l'éventuel fut aboli, mieux vaudrait dire qu'il fut transformé : devenu immuable, il finit par être incorporé avec l'ancien traitement fixe. La double égalité entre les professeurs et entre les lycées parisiens était enfin réalisée.

L'importance de l'éventuel, dans le budget d'un professeur d'autrefois, à Louis-le-Grand, pouvait être considérable : à tel agrégé suppléant, payé 400 francs⁴ puis 500 francs, depuis 1839⁵, l'éventuel rapportait environ 5 fois davantage : pour tel professeur de 6^e⁶ ou de mathématiques^{6bis}, ou d'histoire⁷, sous la Restauration et Louis-Philippe, l'éventuel doublait le traitement fixe. Il était toujours supérieur au traitement fixe des professeurs divisionnaires⁸, depuis 1853 ; il était,

1. Lettre de M. Fortoul, le 15 oct. 1853, au sujet du décret du 16 avr. 1853, à ce sujet ; Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, X, n° 85. — 2. *Id. ibid.* — 3. Le Proviseur de L. le Gr. avait obtenu, dès le 23 déc. 1850, que les paiements de l'éventuel fussent mensuels, A. Nat. F¹⁷ 3602⁶⁷. — Le Ministre de l'Int. Publ., en décidant, le 13 janv. 1853, que l'éventuel serait payé par mois, ratifia donc la mesure dont l'initiative venait du proviseur de notre lycée ; A. Nat. F¹⁷ 3602⁶⁸. — 4. Décret du 17 mars 1808, Tit. XIV, art. 122 : « les agrégés auront un traitement annuel de 400 fr., qu'ils toucheront jusqu'à ce qu'ils soient nommés à une chaire de lycée. » — 23 mars 1816, A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 13 ; 31 mars 1826, Arch. L. le Gr., *Corr. adm.*, I, n° 474. — « Le profess. titulaire, écrit [au début de juin 1815] le Proviseur, touche 3 ou 4000 fr. par an, tandis que le suppléant ne touche que 5 ou 600 fr. » A. Nat. F¹⁷ 3114, n° 92^e. — 5. Ord. roy. du 17 janv. 1839 ; avec effet à partir du 1 janv. 1839 ; Arch. L. le Gr., *Corr. adm.*, VI, n° 3935. — 6. Le traitement fixe des prof. de 6^e, des coll. de Paris, par arrêté du Conseil royal de l'Instr. publ., le 10 nov. 1821, fut élevé de 1200 à 1500 ; ils avaient droit à l'éventuel depuis l'arrêté du 19 déc. 1815, A. Nat. F¹⁷ 3104, n° 218. — 6^{bis} Laran, 1825 ; son traitement fixe est la moitié de son traitement total ; A. Nat. F¹⁷ 3150, n° 312. Arvers, prof. d'h. natur., fut promu, en 1828, de 800 fr. à 1000. Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, III, 9668. — 7. Durozoir, prof. d'hist., avait 1500 fr. A. Nat. F¹⁷ 3150, n° 271, 276 ; 4 déc. 1823 et 20 nov. 1824 ; *ib.* 304. Rio, en 1825, n'a que 1800 fr. ; *ib.* n° 313. — 8. Par arrêté du 19 nov. 1839, le traitement d'un profess. divisionnaire put être analogue, après 5 ans d'exercice non interrompu, au traitement du prof. titulaire. Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, VII, n° 4171.

dans les dernières années de Napoléon III, égal au traitement des professeurs titulaires de la 4^e classe. Au total, c'était l'éventuel qui permettait à maints professeurs de faire face aux nécessités matérielles de la vie. C'était lui qui liait leur fortune à la fortune de la maison.

Quelques-uns, pour accroître leur revenu, recouraient à d'autres ressources : il avaient, chez eux, des élèves pensionnaires, qui suivaient les classes de Louis-le-Grand. Et ils ne se bornaient pas toujours à n'en avoir qu'un ou deux ¹. Ils en avaient un bien plus grand nombre, ainsi M. Guyet, en 1823 ²; et il fallait les rappeler au respect des règlements de 1808 et de 1821.

Les répétitions, les interrogations, sinon les conférences ou la correction des copies, au concours général ³, n'étaient pas toujours un appoint négligeable ⁴.

Le traitement total de M. Bouquet professeur de mathématiques spéciales était, quand il quitta Louis-le-Grand pour la Faculté des Sciences, en 1857, de 9000 francs ^{4bis}.

Enfin, dès la Restauration, certains professeurs s'estimaient en droit de cumuler, avec leurs fonctions à Louis-le-Grand, des occupations extérieures, plus ou moins lucratives : soit dans les institutions et pensions parisiennes, soit dans l'enseignement supérieur, soit dans la presse littéraire ou scientifique, sinon politique. Quelques-uns de ces cumuls n'en étaient pas moins suspects ⁵. Il fallut les journées de février 1848 puis la révolution du 4 septembre 1870 pour qu'on s'avisât de reconnaître au professeur, en dehors de sa classe, tous les droits du citoyen. Ce qui n'alla pas toujours sans péril.

Malgré tout, à condition d'être celle d'un professeur titulaire ou d'un professeur divisionnaire, la situation matérielle des professeurs à

1. Décret du 17 mars 1808, Tit. XIII, art 101; et Statut du 4 sept. 1821, § IV, art. 33. — Circul. du 2 nov. 1815, n° 17, A. Nat. F17n 3104, n° 119. — 2. M. Guyet, le 19 déc. 1823, avait chez lui dix pensionnaires. A. Nat. F17n 3150, n° 240; autres ex., le 1 juillet 1826, A. Nat. F17n 78.485, n° 23. — 3. 22 profess. en 1841; A. Nat. F17 3575. — 4. Le 1^{er} juillet 1826, le proviseur Laborie écrit : « Plusieurs professeurs, non satisfaits de leurs traitements, prennent plus de 2 pensionnaires, donnent des répétitions, soit chez eux ou même dans les pensions... » A. Nat. F17n 78485, n° 23. — Le 9 sept. 1815, un candidat à une chaire de L. le Gr. parle des « accessoires qu'il y pourrait trouver. » A. Nat. F17 3114, n° 83. — 4bis. Pour 5 classes [de 2 heures], 3 conférences [d'une heure], deux interrogations [d'une heure] : soit 15 heures, A. Nat. F17 86471. Liasse L. le Gr., n° 18. — M. Charpentier, en oct. 1872, avait 7000 fr. A. Nat. *ib.* E, n° 15. — 5. L'art. 45, Tit. VI du décret du 17 mars 1808 défendait tout cumul sans la permission authentique du Gr. Maître; Le Recteur le 8 déc. 1820 charge le proviseur Malleval d'en avertir M. Trognon; A. Nat. F17n 3150, n° 77. MM. Durozoir et Artaud eurent des difficultés pour des sujets analogues. — Plusieurs professeurs cumulaient avec leurs fonctions à L. le Gr. des emplois dans l'enseignement supér. : MM. Maugras, Lecaplain, Jules Simon, Lorain, à la Sorbonne; Javary et Viard à l'École Polytechn.; Burnouf au Coll. de France; Damiron et Jacques à l'Ec. Normale; Nicollet à l'Observatoire.

Louis-le-Grand pouvait passer, avec ses profits accessoires, pour fort désirable ¹. Il est vrai que leur tâche quotidienne était lourde et qu'elle exigeait presque toujours le sacrifice entier de leur activité.

En principe, comme dans l'ancienne université, tout professeur, durant la première moitié du dernier siècle, devait faire deux classes par jour : le règlement du Prytanée, en 1802, le prescrivait formellement ^{1bis}. L'une de ces classes était de 2 heures, l'autre de 1 heure et demie. Cela faisait 17 heures 1/2 par semaine ². En réalité, le Proviseur n'imposait pas toujours ce total ou ne l'obtenait pas, et, en 1820, par exemple, il demandait à la Commission royale de l'Instruction publique d'y contraindre les récalcitrants ³.

L'arrêté de 1852 ⁴ infligeait, chaque semaine, 10 heures de classes et 4 heures de conférences au professeur de mathématiques spéciales ⁵ : 12 heures de classes et 4 heures de conférences, aux autres professeurs de mathématiques ; 12 heures de classes et 2, de conférences, aux professeurs de physique ; 14 heures de classes et 4 de conférences, aux professeurs de Logique, de Rhétorique et d'Histoire ; 16 heures de classes et 4 heures de conférences, aux professeurs de 2^e et 3^e ; 10 heures de classes, aux professeurs de 4^e, 5^e, 6^e et de Langues vivantes ⁶. Mais le Proviseur réussissait parfois à diminuer, pour quelques privilégiés, le fardeau ⁷ de ces heures accumulées. Aujourd'hui, à Louis-le-Grand comme ailleurs, les professeurs les plus lourdement chargés, (grammaire et langues vivantes), doivent un service hebdomadaire de 14 heures ; les professeurs d'histoire naturelle, de physique, de chimie, de mathématiques ; les professeurs de Philosophie, Première, Histoire, doivent 12 heures ; les professeurs de lettres, en Première supérieure et Première vétérans, et de Philosophie, en Première supér., ne sont, traditionnellement, astreints qu'à 6 heures ⁸.

L'assiduité étant l'une des premières vertus professorales, les titulaires, adjoints ou divisionnaires absents payaient, de leurs deniers,

1. Le droit de diplôme d'emploi, exigé depuis 1809, et payé une fois pour toutes ou par acomptes espacés, était à Louis le Grand acquitté avec de grands retards. Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, I, n° 210 : ce droit y variait suivant le traitement : 80, 100, 120 fr., etc. — 1^{bis}. 20 nov. 1802 ; A. Nat. H³ 2558, Doss 7, n° 62. — 2. *Id.*, *ibid.* — 3. Lettre du Proviseur Mallevat à la Commission, 31 oct. 1820, A. Nat. F17ⁿ 3150, n° 69. — 4. Arrêté du 10 sept. 1852 ; *Bullet. admin. Instr. publ.*, 1852, p. 299. — Voir un Tableau de service pour L. le Gr., du 14 nov. 1852], A. Nat. F17ⁿ 78488, n° 205. — 5. Ces 14 heures de service hebdomadaire, c'était déjà ce que en math. spéc. MM. Richard et Guibert donnaient à L. le Gr. en 1839-40. A. Nat. F17ⁿ 78487, n° 29. — 6. M. Baar, prof. de Langues viv. à Descartes, avait, en mai 1849, un maximum de service fixé à 18 heures. A. Nat. F17ⁿ 78483, nos 86-88. — 7. Ce que constate l'Insp. génér. en 1869 ; A. nat. F17ⁿ 86471, Liasse L. le Gr. C, n° 42. — 8. Arr. du 25 août 1892 et circ. du 24 oct. 1892 ; décr. du 11 nov. 1902 ; arr. du 26 oct. 1903 ; circ. du 18 juill. 1905. Documents communiqués par l'administration actuelle de L. le Gr. — Les prof. de dessin d'imitation doivent 16 heures.

leurs suppléants. Les absences autorisées ou justifiées sont aujourd'hui payées par le lycée ¹. Les agrégés jadis, les professeurs adjoints aujourd'hui étaient ou sont chargés de ces remplacements éventuels.

Les congés, à Louis-le-Grand, purent paraître, en plus d'un cas, trop multipliés ou trop prolongés ². Certains professeurs les renouvelaient plusieurs années de suite, et parfois avec un semblant de désinvolture; on les accusait d'être moins jaloux d'accomplir leurs fonctions que de conserver leur titre. Et les collègues, dont l'avancement était ainsi retardé, avaient la franchise de se plaindre. Il y eut certainement là plus d'un abus. Cependant, il s'en faut que tous ces congés aient été stériles: ils ont permis à quelques suppléants de révéler leur vraie mesure; et surtout, en libérant, de façon plus ou moins durable, certains esprits distingués des accaparements de la besogne quotidienne, ils leur ont donné le moyen d'élaborer des œuvres brillantes ou solides, dont l'Université et les Lettres françaises ont retiré quelque gloire ³.

Soucieuses de laisser les professeurs à leurs élèves, les lois militaires, entre 1818 et 1889, admirent que la promesse écrite de s'enrôler, pour dix années, au service de l'instruction publique, dispensait de tout enrôlement dans l'armée ⁴. C'était « l'engagement décennal ». Et les professeurs anciens officiers ou anciens soldats furent, à Louis-le-Grand, des exceptions ⁵. Sous le Consulat et l'Empire ⁶ et sous la Restauration ^{6 bis}, la garde nationale laissait les professeurs à leurs chaires; sous Louis-Philippe, elle les en éloignait de temps en temps. Il y avait, alors au collège, un fonds spécial ^{6 ter}, pour payer les frais de ces ab-

1. Arr. du 2 mars 1810; arr. du 31 mars 1812, art. 8; arr. du 4 oct. 1883, art. 4 et 5; circ. du 15 oct. 1833; décr. du 30 sept. 1906, art. 2; circ. du 20 oct. 1906. — Le taux de remplacement était 6 fr. par classe, en 1811 3, A. Nat. F¹⁷ 3114, n° 71; et, en 1821, F¹⁷ 3150, n° 83; — puis 8 fr. par jour de classe, en 1824, *ib.* 292; en 1825, Arch. L. le Gr., *Corr. adm.*, I, 317 et 335. — 2. Le Conseil royal de l'Inst. publ., le 14 mai 1830, avise le Procureur de L. le Gr. que désormais « nul congé ne sera accordé que pour raisons de santé, bien constatées, et pour une durée maxima de 3 mois » A. Nat. F¹⁷ 78486, n° 1a. — 3. V. Appendices, Professeurs: notamment, en philo. MM. Damirom, Jules Simon, Charles, Burdeau, Lévy-Bruhl; en histoire, MM. Rio, Rosseeuw S. Hilairé, Wallon, Geffroy, Pigeonneau, Lemonnier, Malet; en rhéto. MM. Burnouf (J. L.), S. Marc-Girardin, Hatzfeld, Georges Perrot, Brunetière, G. Lanson, etc. — 4. Loi du 10 mars 1818, Tit. II, art. 15; 5°. — Loi du 27 juill. 1872, art. 20. Exemple d'engagement décennal, 15 déc. 1818, A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 100b. — 5. J. B. P. Humbert, par ex., avait été officier de 1793 à 1797; Appendice, Profess. Rhéto. *suppr.* De 1916 à 1918, M. Grillet, prof. d'histoire, lieutenant de chasseurs à pied; blessé. — 6. Rapport au ministre de l'Intér. au sujet du Prytanée, vers le 12 brumaire an IX [3 nov. 1800]; A. Nat. H³ 2558, Doss. 8, n°s 7 et 8. — 6^{bis}. Ord. du 17 juillet 1816, art. 27; cf. A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 95. Et encore en 1850, A. Nat. F¹⁷ 3602⁶⁷. — 6^{ter}. Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, IV, n°s 1871, 1868, 1873, 1882, 2272; A. Nat. F¹⁷ 78.514; F¹⁷ 3575; ce crédit, en 1844, était de 260 fr., *ib.* n° 3576.

sences. Mais les absences dues aux exigences du jury demeuraient aux frais des professeurs ¹ : du moins, étaient-ils libres de se dire que l'honneur de juger des concitoyens vaut bien quelques sacrifices. Il est vrai qu'ils eussent préféré à la qualité de juré la qualité d'électeur, qui n'eût pas troublé la belle harmonie de leurs classes. On racontait, non sans malice, un peu plus tard, que la capacité électorale n'était reconnue, sous le Gouvernement de Juillet, qu'à un seul censitaire, à Louis-le-Grand : au concierge ².

Avec l'assiduité, la dignité semblait, chez le professeur, une vertu cardinale. On comptait sur la toque, la robe et l'épitoqe, pour donner à l'enseignement plus de majesté ³. C'est à peine si les professeurs de sciences, obtenaient, en 1838, de se dispenser de cette obligation commune, assurant que leurs démonstrations au tableau noir et les expériences de physique ou chimie s'accordaient mal avec l'ampleur de la loge moderne ^{3 bis}. Le proviseur et les Inspecteurs signalaient donc comme autant de suspects ceux qui osaient laisser leur robe suspendue dans les placards, proches du vestibule d'entrée ⁴. Des placards, analogues, aujourd'hui, existent encore, mais les robes en ont émigré. Elles ne reparaisent à la distribution des prix que parce que cette cérémonie est obligatoirement qualifiée « solennelle », puisque les adjectifs font partie de notre patrimoine national.

Par dérogation à notre conception vulgaire de la dignité, qui exige l'installation de l'auditoire avant l'apparition de l'orateur, les règlements, rédigés par des hommes avertis, imposaient au professeur d'entrer en classe immédiatement avant ses élèves ⁵. Et, pour les professeurs retardataires, les trésors d'indulgence de l'Administration s'épuisaient, en somme, assez vite ^{5 bis}.

Les choses extérieures pouvaient bien contribuer à établir la dignité de l'enseignement ; la valeur morale et la valeur intellectuelle du maître se chargeaient surtout de la fonder. Elles donnaient naissance à l'autorité. — La vie privée des professeurs de Louis-le-Grand souleva fort rarement quelques critiques ⁶. Mais leurs idées religieuses et poli-

1. Arch. L. le Gr., Corr. admin., IV, n° 2163. — 2. Communicat. de M. Luc Andrieux, né en 1851, mort avocat à la Cour d'appel de Lyon, en 1909. — 3. Décret 17 mars 1803, Tit. XVI, art. 129 ; Statut du 4 sept. 1821, art. 30. — Insp. gén. 19 mars 1842 ; A. Nat. F17ⁿ 78487, n° 39. — 3^{bis}. Arch. L. le Gr., Corr. coll., IV, n° 4410. — 4. Lettre du Recteur au Proviseur Rinn, 12 nov. 1847 ; Arch. L. le Gr., Corr. adm., IX, n° 8641 ; oct. 1820, le Proviseur signale des négligences dans le port de la robe, A. Nat. F17ⁿ 3150, n° 65. — 5. Statut du 4 sept. 1821, art. 30. — 5^{bis}. Au sujet de M. Artaud, agrégé divisé de 2^e, le Proviseur se plaint que ce professeur entre le dernier dans sa classe et en sorte le 1^{er}, même avant ses élèves. Des désordres en résultent, oct. 1820, A. Nat. F17ⁿ 3150, n° 65. — 6. Ainsi, pour M. H. de G. poursuivi pour le non-paiement d'un billet, Arch. L. le Gr., Corr. admin., V, n° 2860. — On trouve ces critiques dans le rapport annuel du Proviseur ; par ex. en 1844, au sujet de M. D., A. Nat. F17ⁿ 78487, n° 43.

tiques, surtout sous la Restauration¹ et le Principat, qui préparait le second Empire², étaient officiellement signalées. Il est vrai que le libéralisme était alors en faveur, auprès des élèves et de leurs familles. Ils applaudissaient volontiers à ce que le gouvernement persécutait. Leur attachement, passager ou non, à certains professeurs vint souvent de là. Après les journées de juillet, les idées libérales de M. Pierrot Deseilligny³, professeur de rhétorique, le désignèrent, autant que son caractère et son talent, au provisorat de la maison. Et personne n'eut à regretter un pareil choix. Sous le second Empire, les élèves devinaient, paraît-il⁴, que la plupart de leurs professeurs étaient républicains et ils leurs en savaient gré. Ils avaient admiré le geste de ceux qui avaient préféré leur conviction à leur carrière et avaient refusé le serment⁵. Du reste, la tradition de la maison était de ne blesser aucune conscience et les élèves étaient d'autant plus respectueux de leurs maîtres qu'ils leurs reconnaissaient plus de tolérance et plus de tact⁶.

Les professeurs qui manquaient de prestige étaient presque toujours ceux qui manquaient de fermeté et d'adresse ; presque jamais, ceux qui manquaient de savoir et de compétence⁷. La faiblesse du caractère était plus commune que la faiblesse de l'intelligence. Et aussi, pour que d'éminentes qualités n'achevassent pas de se flétrir à Louis-le-Grand, les Proviseurs dépensaient-ils des trésors d'ingéniosité ; tout leur effort tendait à donner de l'avancement — hors du collège — à ces victimes du collège⁸, dont l'exportation rehausserait le prix.

Pour permettre à un professeur de suivre ses élèves deux années de suite, on avait eu l'idée, sous le Consulat et l'Empire, de le conjuguer avec un collègue : en mathématiques, en littérature, en grammaire, deux professeurs alternaient ainsi leur enseignement^{8 bis}. Au lieu de se

1. Le 26 déc. 1820, le Proviseur écrit de M. Maugras : « A toujours fait preuve de sentimens monarchiques et religieux. » A. Nat. F17n 3150, n° 80. De même, pour MM. Trognon (hist.), Artaud (2^e), Pierrot (rhéto.), Liez (2^e) Courtaud-Duverneresse (2^e), qui cependant eurent à souffrir des enquêtes administratives — 2. En 1850-51, notamment. — 3. En [1826-7], l'Inspection gén. écrivait sur M. Pierrot : « Beaucoup de zèle, beaucoup de talent, pour l'enseignement ; ses opinions ont été mauvaises ; je ne crois pas qu'elles soient devenues meilleures ; on assure qu'il les manifeste quelquefois ; le proviseur le nie formellement. Je n'ai pas encore pu me procurer des renseignements positifs. Je crois cependant qu'il devrait être appelé par Mgr le Grand Maître, pour recevoir un avertissement sévère. » A. Nat. F17 78.447. — 4-6. Communications écrites d'anciens élèves. — Cf. Henry Dabot, *Lettres d'un Lycéen*, p. 40 ; lettre du 10 oct. 1849. — A. Nat. F17n 78488, n° 164 ; lettre du Recteur au sujet de M. Despois. — 7. Ainsi, Jean Bapt. Pol. Humbert, prof. de 2^e : « trop faible pour sa classe » dit le Proviseur, Laborie, en 1826, A. Nat. F17n 78485, n° 23. Le proviseur Pierrot, en 1835, donne des preuves de l'incapacité de M. Humbert. A. Nat. F17n 78486, n° 19. — 8. Ainsi, en 1830 et 1840, pour MM. Humbert, Agon, Durozoir, proposés à l'Inspect. académique, à Paris ou en province. A. Nat. F17n 78486 n° 1^a, 78487, nos 27 et 32. — 8^{bis}. Par ex. pour les Mathématiq., les Humanités, la Grammaire. Cf. les Appendices, Professeurs. — Lettre d'Adam, prof. de 4^e, peu avant le 13 mai, 1816, A. Nat. F17 3149, n° 37.

confiner à une seule classe, cet enseignement portait sur deux classes ; il montait, une année ; il redescendait, une autre année. En 1818, un arrêté prescrivit : « Dans les collèges royaux de Louis-le-Grand, de Henri IV et de Charlemagne, l'enseignement sera partagé entre deux professeurs ou agrégés, qui alterneront d'année en année ¹. » C'était ce qu'on nommait *l'alternat*.

Or, peu à peu, les défauts de l'alternat, à Louis-le-Grand, parurent assez sensibles, au moins pour certaines classes. Ainsi, aux dernières années de Louis-Philippe, la moitié des élèves redoublait la classe de mathématiques élémentaires et les deux tiers, celle des spéciales. Ces élèves recevaient, par suite, non plus pour deux cours distincts mais pour le même cours, les leçons successives et souvent très différentes de deux professeurs ². L'alternat existait alors à Saint-Louis mais pour une division et non pour les autres ; il était près de disparaître à Henri IV. A Louis-le-Grand, le proviseur avait réussi à s'y dérober, jusque-là. Il ne cachait pas ses répugnances à s'y soumettre ³.

Quant à la rhétorique, l'usage était que deux professeurs fissent, à tour de rôle, la rhétorique française et la rhétorique latine. L'inspection académique, en 1831, trouvait à Louis-le-Grand cet alternat préjudiciable aux élèves et même aux professeurs, qui, en réussissant « moins bien dans telle ou telle faculté, peuvent, par cela même, y prendre et y répandre moins d'intérêt ⁴. »

Aujourd'hui, le vœu de 1831 est réalisé et dépassé. L'alternat n'est plus un droit ; il n'est même plus un fait : il demeure à peine un souvenir. Les classes préparatoires à l'École Normale Supérieure n'ont plus rien qui rappelle les Rhétoriques française ou latine d'autrefois ; leurs professeurs enseignaient, chaque année et avec une maîtrise pareille, les mêmes matières : M. Henri Durand, jusqu'à son décès en 1918, la composition française et la version latine ; M. Lafont, jusqu'à sa retraite, en 1919, le thème latin et la version grecque. Pour les mathématiques, dans le grand collège, il en allait de même : MM. Humbert, Leconte, Riemann, Keraval, Combet et Bioche n'alternaient pas entre eux : chacun d'entre eux gardait fidèlement sa chaire.

Sans doute, de la Philosophie à la 4^e, les Sections se sont multipliées : mais en Philosophie, chaque professeur a, chaque année, la même section ; en Première, pas d'alternance régulière entre les 4 professeurs de lettres : les uns font la même section deux ou trois ans de suite et laissent passer 2, 3 ou 5 ans, sans la reprendre. Mais on a fini par re-

1. Arrêté du 9 nov., art. 3. A. Nat. F17ⁿ 3150, n° 277. — 2-3. Rapport au Ministre de l'I. publ., 29 sept. 1837, A. Nat. F17ⁿ 78,486, n° 38. — Note du Proviseur Pierrot, 31 août 1833, *ib.* 45 ; et surtout rapport du proviseur Rinn, 30 juill. 1845 ; A. Nat. F17ⁿ 78487, n° 52 ; note au ministre, oct. 1845, *ib.* n°s 61 et 62. — Rapport du provis. Rinn, A. Nat. F17ⁿ 78488, n° 130. — 4. 25 janv. 1851 ; A. Nat. F17ⁿ 78,488, n° 158.

noncer, vu les difficultés du service, à donner toujours une même section à un seul professeur. — En seconde, le système du professeur unique de lettres est habituellement suivi, surtout dans les sections A et B ; depuis 1908, la dualité des professeurs de lettres a été parfois adoptée, pour les sections C. En Troisième, dans les sections de latin avec grec, alternent généralement deux professeurs. Presque toujours, de même qu'en Quatrième, il y a un seul professeur par section. — Pour les mathématiques, de la 3^e à la 1^{re}, les classes de latin-sciences gardent, depuis de longues années, le même professeur. En somme, s'il n'y a plus d'alternat de classe inférieure à classe supérieure ou inversement, il y a encore alternance entre les diverses sections d'une même classe.

Mais voici la question capitale : a-t-il été possible de permettre à un même professeur de suivre ses élèves, d'une classe à l'autre ? Pour les lettres, assez rarement et seulement pour la 3^e A, Latin sans Grec, à laquelle les professeurs de 4^e sont périodiquement appelés. Mais un professeur de 3^e n'enseignant pas en 2^e, ni un professeur de 2^e, en 1^{re}, aucun d'eux ne pourra suivre ses élèves à moins d'être, de 3^e promu en 2^e ou de 2^e en 1^{re}. Et ce cas exceptionnel se présente, en effet ¹. Les mathématiques, dans les classes de lettres, de la 3^e à la 1^{re}, sont confiées aux mêmes professeurs, qui peuvent ainsi, trois années de suite, se consacrer aux mêmes élèves.

On voit comment a été sauvegardé tout ce qui, dans l'ancien alternat, pouvait être utile ; et comment le reste est tombé. Il n'en est pas moins vrai que certaines classes ont parfois un trop grand nombre de professeurs ². Les élèves n'en souffrent pas seuls ; les professeurs, eux aussi, ont raison de se plaindre : condamnés à enseigner trop d'élèves différents, et parfois seulement une heure ou deux par semaine, ils les connaissent trop peu : devant cette foule hariolée, ils ne peuvent, sans d'excessives fatigues, réussir à donner leur mesure.

Consacrer, par des distinctions honorifiques, la valeur morale ou intellectuelle des professeurs de Louis-le-Grand, cela fut longtemps une tradition que l'Université se gardait de laisser perdre. Dès 1800, le Consulat affichait publiquement le dessein de récompenser les maîtres les plus distingués ³. Sous le Premier Empire et la Restauration, une des plus hautes ambitions, pour un professeur, c'était d'être fait officier de l'Université ⁴. La légion d'honneur était donnée d'une main moins avare que ce titre là.

1. En 1909-1910 pour M. Plésent et, en 1913-4, pour M. G. de Bévoite, nommés de 2^e en 1^{re}. — 2. Il arrive même, pour des nécessités de service, qu'une seule classe ait un professeur d'histoire et un profess. de géographie : ce dernier, une heure par semaine. — 3. Règlement du Prytanée, 22 fructidor an VIII [9 sept. 1800], A. Nat. H³ 2528, n^o 10 : Tit. III, art. 18. — 4. Ainsi, pour 1810 et 1814, Dubourgnet et Landry, prof. de math., A. Nat. F¹⁷ 3114, n^{os} 54 et 72.

C'est surtout depuis 1836 que chevaliers ou officiers de la légion d'honneur se multiplièrent à Louis-le-Grand ; certaines années, trois professeurs furent décorés à la fois ¹. Les années les plus riches en nominations ou en promotions s'espacent de 1836 à 1847 ; de 1860 à 1870 ; de 1877 à 1885 ² ; enfin, 1920. De la 6^e aux mathématiques spéciales, chaque classe ³ avait ainsi ses élus : et surtout la Rhétorique ⁴, la philosophie ⁵, l'histoire ⁶ ; à un moindre degré, la seconde ⁷, sinon les mathématiques ⁸, les sciences physiques ⁹ et naturelles ¹⁰. Les langues vivantes, purent sembler, jusqu'en 1867, tenues à l'écart ¹¹.

La croix ne s'épinglait pas presque uniquement sur des poitrines de quinquagénaires très mûrs ¹² ; elle était mieux que la discrète annonce de la retraite. Dès l'âge de 34 ans, on décorait MM. Merlet, Perrot, Pellat ; à 35 ans, MM. Gaspard et Gernez ; à 36, M. Gaillardin ; à 37, MM. Masson et Pigeonneau ¹³.

Jusqu'à la fin du siècle dernier, les professeurs titulaires décorés étaient la règle commune ; ils sont aujourd'hui l'exception ; et à Louis-le-Grand comme dans les autres lycées parisiens. La politique a gagné ce que l'Université a perdu.

Que devenaient les professeurs, en quittant Louis-le-Grand ? D'aucuns — sous Louis XVIII ou Charles X — étaient placés à la tête d'une Institution ¹⁴. L'administration faisait appel à quelques autres, comme censeurs ¹⁵, comme proviseurs ¹⁶ ou comme inspecteurs d'Académie, en

1. En 1867 ; remerciements du proviseur, 20 août, A. Nat. F 86471, Liasse L. le Gr., A, n° 18 ; *id.* en 1885. — 2. De 1836 à 1847, 7 nominatifs : de 1860 à 1870, 11 ; de 1877 à 1885, 11. — 3. En 6^e, Beaujean, 1878 ; en 5^e, Pourmarin, 1845 ; en 4^e, Barrot, 1850 ; Chambon, 1869 ; puis Rocherolles, Clairin, Peine, Sudre, Richardot, Lanusse. — 4. MM. Rinn, 1839 ; Lemaire, 1845 ; Merlet, 1862 ; Perrot, 1865 ; Hatzfeld, 1867 ; Gaspard, 1870 ; Jacob, 1885 ; Hémon, 1890 ; et plus récemment, MM. Lafont, Durand, Morand, Berret, Mayer. — 5. MM. Maugras, 1821 ; Valette ; Janet, 1850 ; Charles, 1867 ; Charpentier, 1881 ; Burdeau, Belot, Colona d'Istria, Malapert. — 6. MM. Gaillardin, 1847, offic., 1867 ; Pigeonneau, 1871 ; Hubault, 1877 ; Lemoine, 1888 ; Lemonnier, 1889 ; Darsy, Amman, Milhaud Kergomard, Fallex. — 7. MM. Gros, 1836 ; Chardin, 1847 ; Delacroix, 1870 ; Marcou, 1878 ; Dejean de la Bâtie ; Chastaing de la Filiolie. — 8. MM. Richard, 1837 ; Lecaplain, 1866 ; Bouquet ; Ribout et Burat, 1885 ; Niewenglowski ; Javary (1895-offic.) ; Humbert. — 9-10. MM. Masson, 1843 ; Gernez, 1869 ; Lechat 1880 ; Pellat, 1884 ; Dybowski ; Mangin ; Péchoutre, Viard. — 11. M. Méliot en 1867 ; puis M. Beaujeu. — 12. Ainsi, 51 ans : Jacob ; 52, Hubault et Marcou ; 53, Ribout ; 54, Lemoine ; 55, Burat et Salomon ; 56, Barrot et Lecaplain ; 57, Beaujeu ; Méliot ; Maugras ; 61, Lechat, etc. — 13. 33 ans, Gros, 1846 ; 40, Charpentier, 1881 ; Janet, 1860 ; Girard, 1860 ; 41, Charles, 1867 ; 42, Richard, 1837 ; Rinn, 1839 ; Hatzfeld, 1867 ; Hémon, 1890 ; 43, Lemaire, 1845 ; Delacroix, 1870 ; 45, Chardin, 1847 ; 46, Chambon, 1869 ; 49, Pourmarin, 1845. — 14. MM. Adam, 1816 ; Guyet, 1824 ; Duhamel, 1829. — 15. MM. Roger, 1834-8, à L. le Gr. ; puis, 1845, à S. Louis ; Genouille, à Rouen, 1845 ; Pichot, à Versailles, 1875. — 16. MM. Pierrot à L. le Gr., 1830 ; Liez, à S. Louis, 1830 ; Lorain, à S. Louis, 1837 ; Rinn, à L. le Gr., 1845 ; Lacroix, à Nantes, 1853 ; Wintzweiller, à Vesoul, 1911.

province¹, ou à Paris^{1 bis}. Un plus grand nombre, de leur chaire de Louis-le-Grand ou de l'inspection académique de Paris, étaient élevés à l'Inspection générale². Le Rectorat lui-même³ attirait à lui plus d'un esprit distingué.

La magistrature⁴, les bibliothèques⁵, la politique⁶ n'accaparaient qu'assez peu de transfuges. Mais, pour l'enseignement supérieur, Louis-le-Grand sembla parfois être un véritable séminaire : Universités étrangères⁷, Facultés de Province⁸, Ecole normale supérieure⁹, Sorbonne¹⁰, Collège de France¹¹, Ecole des Chartes¹², Ecole Polytechnique¹³, Faculté de Médecine^{13 bis}, Muséum d'Histoire naturelle¹⁴.

L'Institut ouvrit quarante-trois fois ses portes aux anciens professeurs de notre maison¹⁵ : l'Académie des Beaux-Arts en accueillit deux, MM. Cogniet et Lemonnier ; l'Académie des Sciences en reçut dix : MM. Liouville, Duhamel, Bouquet, Tisserand, Darboux, Violle, Dastre, Gernez, Baillaud, Mangin ; onze également, l'Académie des Sciences Morales : MM. Mentelle, Laromiguière, Damiron, Jules Simon, Paul Janet, Rosseuw-Saint-Hilaire, Cheruel, Waddington, Bergson, Delbos, Lévy-Bruhl ; quatorze, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : MM. Champagne, Mentelle, Gail, Rochette, Burnouf, Wallon, Alexandre, Dehèque, Quicherat, Georges Perrot, Bréal, Alfred Croiset, Mâle, Glotz, et, parmi eux, elle choisit à deux reprises son secrétaire perpétuel¹⁶. L'Académie française, elle, admit dans sa compagnie MM. Saint-Marc Girardin, Jules Simon, Brunetière et Bergson. Tous les noms de cette pléiade ont su dire magnifiquement, dans les Lettres et la Science française, la valeur intellectuelle du corps professoral de Louis-le-Grand.

Quand la carrière des professeurs s'achevait dans notre maison, elle s'y poursuivait presque toujours de paisible façon. Une fois titularisé,

1. MM. Roberge, 1836 ; de Salve, 1853 ; Frin, 1876 ; Beaujean, 1879. — 1^{bis}. MM. Privat-Deschanel, 1868 ; Aubert-Hix, 1873 ; Combarieu, D. Roustan, G. de Bévoite, etc. — 2. MM. Noël, avant 1803 ; Castel, 1809 ; Burnouf (J. L.), 1830 ; Artaud (N. L. M.) ; Ozaneaux, 1835 ; Benj. Lévy, 1873 ; Niewenglowski, 1895 ; Cahen ; Hémon ; Gallouédec ; Belot. — 3. MM. Ozaneaux, 1830 ; Thuillier, 1835 ; Barberet, 1850 ; Rina, 1854 ; Charles, 1875. — 4. M. Louvrier, devenu procur. du roi, nov. 1816. — 5. M. Baudon-Desforges, devenu bibliothéc. de l'Univ. de Paris, 1846. — 6. MM. Chevallier, en 1850 ; Burdeau, en 1881 ; Wallon, en 1849 ; Lintilhac, en 1898. — 7. M. Rudler, à l'Univ. de Londres, 1912. — 8. MM. Ch. Benoît, à Nancy ; Geffroy, à Bordeaux, 1852 ; G. Weill, à Caen, 1906. — 9. MM. Damiron ; Bersot ; Gernez ; Crouslé ; Goumy ; Lanson ; Lévy-Bruhl ; Bouquet ; Abraham. — 10. MM. Maugras ; Delbos ; Janet ; Wallon ; Geffroy ; Pigeonneau ; Glotz ; S. Marc-Girardin ; A. Croiset ; Crouslé. Marcon ; Ch. Benoît ; Lanson ; Lintilhac ; Rudler ; Mâle ; Beljame ; Morel ; G. Reynier ; Bouquet ; Darboux ; Luc. Poincaré. — 11, MM. J. L. Burnouf ; Rinn ; Bréal. — 12. Dupont-Ferrier. — 13. MM. Duhamel ; Jamin. — 13^{bis}. M. Raph. Blanchard. — 14. M. Mangin. — 15. A 37 professeurs, car 4 furent de 2 classes de l'Institut : MM. Champagne ; Mentelle ; Jules Simon ; Bergson. — 16. MM. Wallon, de 1873 à 1904 ; Perrot, 1904-1914.

un professeur était, de fait, inamovible¹. En plus d'un siècle, on ne citerait pas une seule révocation². Les déplacements, contre le gré du titulaire, étaient eux-mêmes fort rares³. Les démissions ne se produisaient guère que dans les moments de crise politique et encore étaient-elles exceptionnelles⁴. « Dès que les professeurs sont entrés dans notre établissement, disait, en 1838, le Proviseur, ils n'en veulent plus sortir⁵ ». L'avancement était assuré par des règles fixes, dont l'application ne faisait guère, chez nous, de victimes. De promotions en promotions, les professeurs s'acheminaient peu à peu, d'un pas égal ou alourdi, jusqu'à la retraite. Un petit nombre mourait avant de l'avoir obtenue⁶.

Comme pour les anciens soldats, Napoléon avait rêvé de construire, pour les anciens Universitaires, la « maison des Emérites », où les professeurs retraités auraient pu trouver un foyer. Cette maison, qui aurait dû s'achever dès 1809⁷, ne s'ouvrit point.

A défaut de cette maison de retraite, une pension de retraite fut accordée aux anciens professeurs⁸; leur ambition était, sous la Restauration, de l'obtenir seulement après 30 ans de services⁹; sans quoi, elle paraissait insignifiante, car elle était basée sur le traitement fixe et non pas sur l'éventuel¹⁰. Ils ne faisaient guère, avant 60 ans d'âge, valoir leurs droits à cette pension¹¹. En certains cas, dès

1. En 1825, le Proviseur Laborie se plaignait de cette « prétendue inamovibilité. » A. Nat. F17ⁿ 78485, n° 64. Cf. Jules Simon, *Premières années*, pp. 272-274; Fr. Sarcocoy, *Souvenirs de Jeunesse* (1885), p. 125; Ern. Bersot, *Questions actuelles* (1862), p. 24. — 2. Lettre de M. de Corbière au Gr. Maître, 8 juill. 1822, pour révoquer M. Trognon, qui fut maintenu; A. Nat. F17ⁿ 3150, n° 173. — En 1821, M. Roussel, profess. de 5^e, fut suspendu 2 mois. A. Nat. F17ⁿ 3150, n° 82-88. — 3. M. Courtaud-Divernésse, agrégé de 2^e, fut en 1835 transféré malgré lui de Louis le Grand à Bourbon et il protesta. A. Nat. F17ⁿ 78486, n° 19. — 4. En 1851, par ex. MM. Jacques, Deschanel, Despois; cf. à ce sujet, le 7 déc. 1851, lettre du Recteur Cayx, au Ministre, A. Nat. F17ⁿ 78488, n° 164. Quelques professeurs souffrirent de la Restauration: Liez (2^e), Artaud (2^e), Pierrot (Rhét.), Trognon (Hist.). — 5. M. Pierrot-D., le 13 août 1838; A. Nat. F17ⁿ 78436, n° 46. — 6. Ainsi, MM. Luce de Lancival, en 1910; Lemarchand, 1820; Marcon, 1832; Ribout, 1854; Maillet, 1897; Lelorieux, 1901; Mathis, 1906; Morand, 1910; Muller, 1914. — 7. Art. 123 et 127 du décret du 17 mars 1808, Tit. XV; et Tit IX; et A. Nat. F17 1345, n° 55 Décret 22 mars 1812. Tit. II, art. 5. — 8. Décrets du 17 mars 1808, art. 123 et ss.; du 22 oct. 1810, art. 1-3; du 17 fév. 1815, art. 82; loi du 9 juin 1853, art. 5, §§ 1 et 5; art. 11, §§ 4, 5; décr. du 9 nov. 1853, art. 29, 30; décr. des 22 juill. 1895; 27 mai 1897; loi de finances des 30 déc. 1903, art. 18, et 26 déc. 1908, art. 37, etc. — 9-10. Observation du prof. Laran, 30 sept. 1825; A. Nat. F17ⁿ 3150, n° 312. — 11. Ex.: à 59 ans, M. Légiis, pr. all.; 1905; Roche, 1895; à 61 ans, MM. Acis, lett., 1909; Gaspard, 1896; Merlin, lett., 1903; Riquiez, all., 1907; 62 ans, MM. Barrot, 1856; Cartault, 1875; Huyot, 1904; 63 ans, MM. Genouille, 1910; Grumbach, 1902; Jacob, 1897; Jully, 1894; Lange, 1905; Lignières, 1893; Pressoir, 1913; 64 ans, E. Darsy, 1913; 65 ans MM. Dubos, 1828; Peine, 1914; 66 ans, MM. Sévrette, 1897; Rocherolles, 1907; 67 ans.

50 ans¹ ; en d'autres, à 75 ans seulement². C'était, d'ordinaire, une question d'espèces, que la santé et le succès du professeur, autant que les circonstances, se chargeaient de résoudre.

En somme, de tout ce qui précède, il résulte qu'un professeur titulaire à Louis-le-Grand fut, pendant près d'un siècle, et surtout quand il enseignait dans les classes supérieures, un homme dont la situation sociale, matérielle ou morale, pouvait paraitre enviable³. Il faisait partie d'une élite universitaire. Il était quelque chose et il dépendait de lui d'être quelqu'un.

M. Boudhors, 1894 ; 68 ans, MM. Gay, 1896 ; Marcou, 1894 ; 70 ans, MM. Hatzfeld, 1894 ; Bernard, 1893. — 1. M. Agon, en 1845 ; — à 55 ans, MM. Baudon-Desforges, 1846 ; Koell, 1894. — 2. M. Javary, en 1909. — 3. Cf. Luce de Lancival, *Discours à la Distrib. des Prix du Lycée impér.*, 1808 ; début et pp. 16-18.

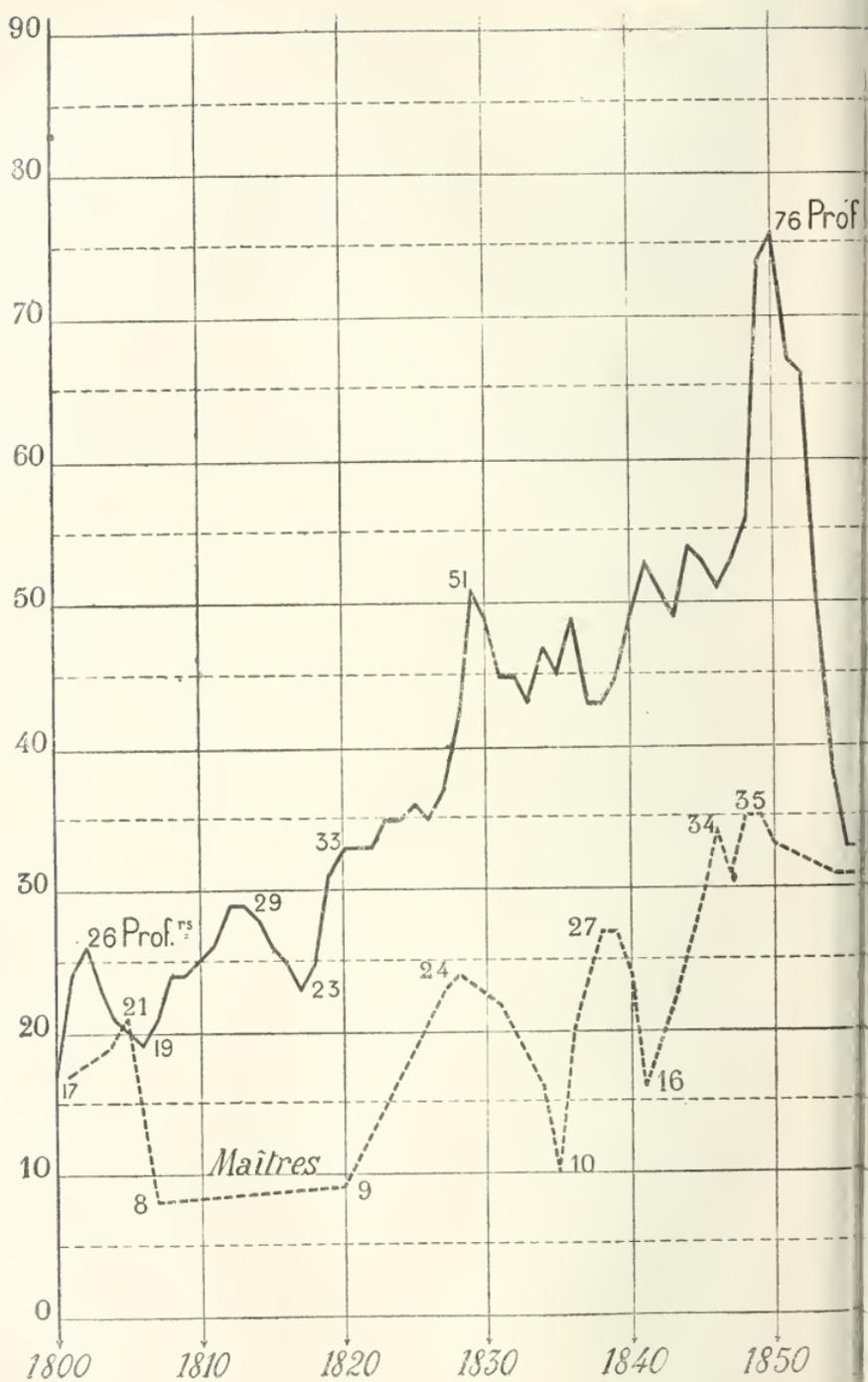
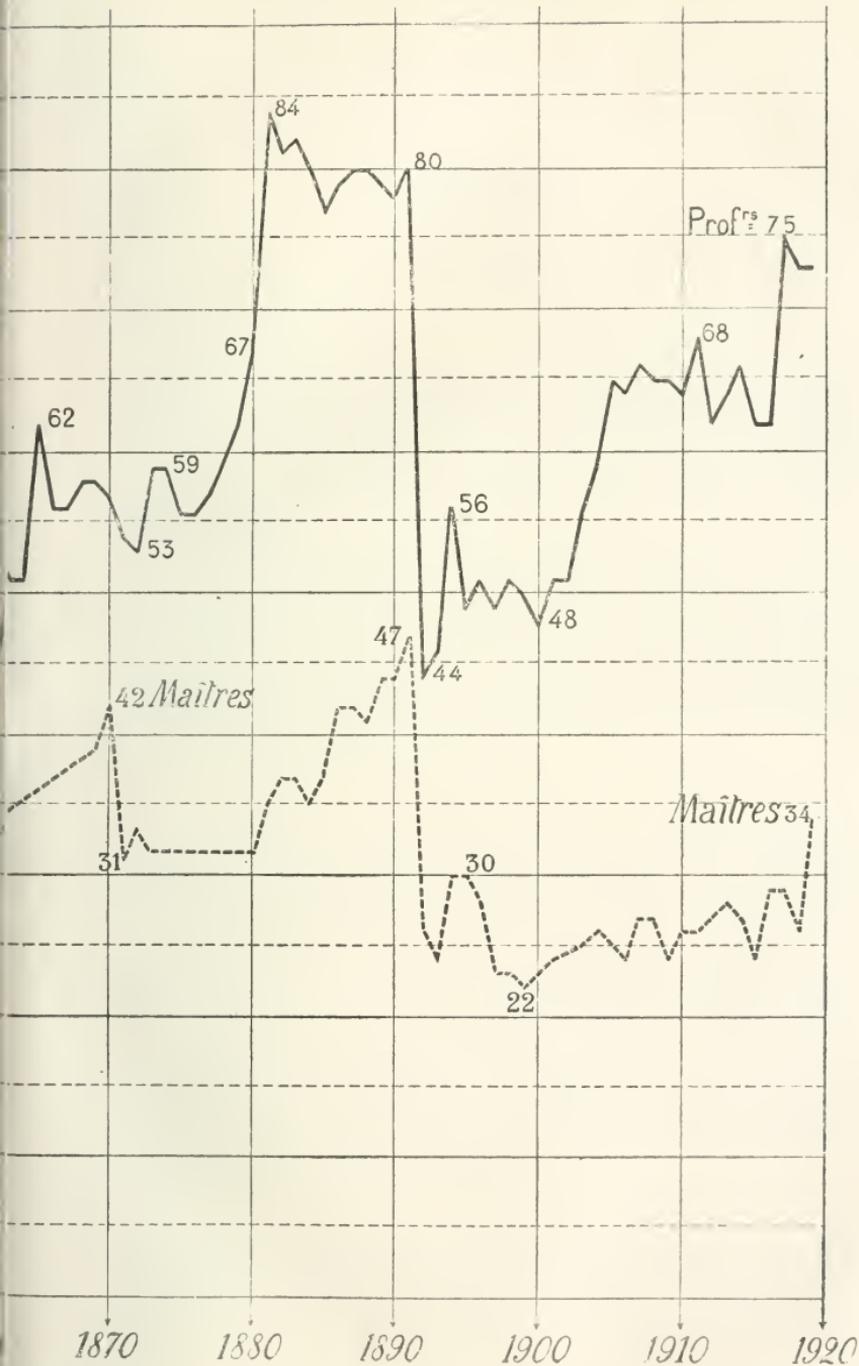


Fig 75. — Nombre des prof



des maîtres, de 1800 à 1920

CHAPITRE III

Les Maîtres

Comme les administrateurs, comme les professeurs, les maîtres étaient une des pierres angulaires de Louis-le-Grand. Longtemps et surtout dans la première partie du dernier siècle, ils parurent déshérités, sans fortune et sans espoirs ; puis, peu à peu, on vit se relever leur situation, leur statut s'améliorer, leurs horizons s'éclaircir : leur carrière se dessina.

Il s'agit seulement de savoir comment. Dans quelle mesure varièrent leur nombre et leur hiérarchie, leur recrutement, leur nomination, leurs garanties et les étapes diverses de leurs *cursus honorum* ? En quoi consistaient leurs fonctions, dans quel esprit les remplissaient-ils et à quoi les acheminaient-elles ? Voilà, sans doute, bien des questions et dont plus d'une est délicate : les documents, du moins, se chargeront de nous donner des réponses précises.

* *

Le nombre des maîtres ne fut jamais très considérable à Louis-le-Grand et sa courbe ¹ ne connut guère les oscillations que nous avons notées dans le graphique des professeurs. C'est généralement entre la vingtaine et la trentaine que le nombre des maîtres se maintint. Il est curieux de constater que ce nombre, en dépit des modifications de l'effectif scolaire et de l'internat, est sensiblement le même en 1807, sous la Restauration, sous le Gouvernement de Juillet ou de nos jours. Il fut dépassé de 1846 à 1870 et, en 1869, porté à 40. L'Inspection générale veillait à la suppression des emplois inutiles. La règle était, depuis l'origine, qu'il y eût, au moins, un maître pour 25 élèves ² ; en septembre 1828, elle avait accordé un maître à 20 élèves ^{2 bis} ; elle admet aujourd'hui un maître pour 35 élèves.

1. Planche XXVIII, fig. 75. — 2. Règl. du 19 sept. 1800, § IV, art. 31. Lettre de Champagne, proviseur de L. le Gr., au Gr. Maître, 22 fév. 1810 : « Les règlements de l'ancienne Université, ceux des Lycées, ont fixé constamment un maître d'étude pour 25 élèves... » A. Nat. F17u 3104, n° 53. — 2 bis. Arrêté du 5 août 1828, art. 1. Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, III, n° 1094 et circulaire du 30 août (ib.).

Le progrès des mattres ne doit donc pas être cherché dans le progrès de leur nombre. Mais la transformation de leur hiérarchie a pu favoriser quelque peu leur relèvement universitaire. Le nom officiel qu'on ne cessa de leur donner, depuis 1800, c'était celui de « mattres » ; l'argot des Ecoliers, depuis Louis-Philippe et probablement avant lui, employait à Louis-le-Grand, ce terme de « pion¹ », par lequel la langue populaire désignait, vers 1830, un homme pauvre et sans appui². Ces appellations uniformes dissimulaient plus ou moins aux yeux du public des catégories très différentes de mattres. La plus élevée ce fut, jusqu'en 1853, celle des mattres d'étude titulaires ; depuis 1853, celle des mattres répétiteurs de 1^{re} classe ; depuis 1909, celle des professeurs adjoints. Aux degrés inférieurs de l'échelle des mattres, se trouvaient, sous le Consulat et l'Empire : les sous-mattres, les mattres surnuméraires du Prytanée ; les mattres suppléants du Collège de Paris puis du Lycée-Impérial ; sous la Restauration et le Gouvernement de Juillet, les mattres supplémentaires et surnuméraires et, au-dessus d'eux, les mattres d'étude à nomination provisoire ; sous Napoléon III et les premières années de la 3^e République, les aspirants répétiteurs ; depuis 1875, les auxiliaires ; enfin, les répétiteurs stagiaires, et, depuis 1902, les surveillants d'internat. De 1894 à 1902, la hiérarchie élève, aux degrés supérieurs, les répétiteurs titulaires, les répétiteurs divisionnaires, les répétiteurs principaux, les répétiteurs généraux³. Depuis 1902, les surveillants d'internat ont remplacé, dans leur service, les ci-devant répétiteurs divisionnaires. Si la petite armée des mattres comptait peu d'unités, on ne saurait donc dire qu'elle comptât peu de grades.

Son recrutement, à l'origine, avait été fort malaisé : en 1808, devant tout le Lycée Impérial, Luce de Lancival affichait l'espoir que l'organisation de l'Université allait mettre fin à la « disette, chaque jour croissante, des mattres d'étude⁴ ». Les anciens élèves de la maison étaient choisis de préférence, sous le Premier Empire, comme sous la Restauration, sous Louis-Philippe et les premières années de la Troisième République⁵. Il avait fallu renoncer et très vite à l'utopie de 1810, qui

1. H. Dabot, *Lettres d'un Lycéen* [de L. le Gr., 1846-49], *passim*, sur les pions à L. le Gr., juill. 1864, A. Nat. F17a 82784, Liasse B, n° 5. — 2. *Dict. de la Conversation*, 2^e édit. 1878, t. XIV, p. 581 ; v° *Pion*. Cf. A. Nat. Fⁿ 93185 ; coupure du *Voltaire*, 28 mars 1883 et réponse de L. Pouard, licencié en droit, répétiteur au lycée L. le Gr. et M. Ameline, docteur en médecine, répétiteur au lycée S. Louis ; ils écrivent à Em. Bergerat, qui s'était mépris sur les pions. — 3. Décret du 28 août 1891, art. 3 : « Dans les lycées, les répétiteurs titulaires se répartissent en répétiteurs divisionnaires et répétiteurs généraux. Les répétiteurs titulaires, appartenant à la première classe, peuvent recevoir le titre de répétiteur principal. » Cf. Décret du 29 août 1894, art. 1. — 4. *Palmarès* de 1808 ; Discours à la distrib. des Prix, 6 août 1808, p. 18. — 5. Au début de 1810. Lettre du Proviseur Champagne, au Grand-Maitre ; A. Nat. F17a

avait dicté ce petit article des statuts du 24 août : « Nul ne pourra être maître d'étude dans un lycée, qu'il n'ait été élève de l'École Normale ¹ ». Le Lycée Impérial avait dû ouvrir ses portes à d'anciens sous-officiers et, semble-t-il, les entrebâiller, tout au moins, pour les prêtres mariés ². En 1828, le ministre, M. de Vatimesnil, écrivait en vain : « Il est essentiel de ne choisir, pour les fonctions de maîtres d'étude, que des sujets qui se destinent à la carrière de l'Instruction publique ³ ». En 1845, s'inspirant des vœux d'un ancien proviseur de Louis-le-Grand, M. Laborie, le ministre, M. de Salvandy, annonça la création d'Écoles normales secondaires « destinées à pourvoir les collèges royaux de maîtres d'Études et de régents ». Ce projet resta lettre morte ^{3 bis}. Il avait bien fallu fermer les yeux et accepter quelques épaves des administrations, des Grandes Ecoles, de l'industrie, du commerce ; quelques jeunes gens poursuivant leurs études de droit ou de médecine ⁴. On faisait accueil à d'anciens précepteurs particuliers ⁵ et, de 1820 à 1860 surtout, à d'anciens maîtres ou professeurs d'Institutions ou Pensions provinciales et parisiennes ⁶. Et aussi, à d'anciens chefs d'Institutions ⁷ et à d'anciens principaux de collèges ⁸. Les anciens régents abondaient ⁹, beaucoup plus que les anciens chargés de cours ¹⁰. Avant le décret du 17 août 1833, parmi les maîtres appelés à Louis-le-Grand, 18 % seulement avaient fait un stage en province ; de 1834 jusqu'au décret du 29 mars 1891, 70 % firent ce stage ¹¹ ; pour la plupart des maîtres, les collèges ou les lycées de province étaient ainsi devenus la voie la plus sûre conduisant à Louis-le-Grand. Et au stage provincial s'ajoutait bien souvent un stage parisien.

La durée de ces deux stages était très inégale. Le stage en province était presque toujours plus long que le stage à Paris et quelquefois beaucoup plus. Dans 79 cas sur 100, le stage à Paris s'étendait de 1 à 3 ans, et le stage en province, de 2 à 8 ans. Nous pourrions citer un

3104, n° 53 ; en 1826, Nicolet (V. J. A.) ; en 1835, Sahuqué ; en 1851, Petit (Ch. M. A.) ; en 1850, Gay (Ch. V.) ; en 1853, Brousseau ; en 1861, Gourdoux ; en 1868, Hérelle, et 27 autres, de 1875 à 1884, nommés directement maîtres à L. le Gr., étaient anciens élèves de la maison. (Arch. L. le Gr. ; Reg. du Personnel). — 1. Rabany, maître au Lycée Impérial, en 1815, sortait cependant de l'Éc. normale. — 2. A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 5. — 3 Arch. L. le Gr., *Corr. adm.* III, n° 1094. — 3^{bis}. Ordonn. du 6 décembre 1845, art. 1. Il sera établi dans les villes possédant des Facultés, qui seront ultérieurement désignées, des écoles normales secondaires, etc. — M. Laborie, dès le 23 mars 1827, avait réclamé une école normale de maîtres d'études. A. Nat. F¹⁷ 78485, n° 12c. *Infra*, p. 430 — 4-5 Arch. L. le Gr., *Regist. du Personnel, passim*. — 6. *Id.* — 7. Ainsi, MM. Dufaud, 1824 ; Sabbatier, 1835 ; Houssot, 1840 ; Lahaye, dit Delahaye, 1846 ; Laplace, 1847 ; Dramard, 1858. — 8. Par ex. MM. Jarrige, 1840 ; J. B. Robert, 1856. — 9. Nous en avons compté 41, de 1819 à 1888. — 10. Entre autres, MM. Vaillant, ancien ch. de C. à Lorient, 1875 ; Lastic, *id.* à Guéret, 1890. — 11. Nos pourcentages ont été établis d'après 365 dossiers de maîtres, tirés notamment des *Regist. du Personnel*, aux Arch. de L. le Gr.

stage parisien de 13 ans et 9 stages provinciaux de 13, 15, 16 et 26 ans. Parmi les 75 stages provinciaux les plus longs, 11 sont antérieurs à 1850 et 54, à 1870¹.

Au reste, passer par la province n'était pas devenu, pour les maîtres, une obligation de principe, comme pour les professeurs. Sans quitter Louis-le-Grand, un maître pouvait gravir tous les échelons de sa carrière : maître d'étude surnuméraire, provisoire, définitif ou, après 1853, maître auxiliaire, aspirant répétiteur et maître répétiteur titulaire, de la dernière classe à la plus haute².

Dès 1828, le recrutement des maîtres semblait assez bien assuré pour qu'on se risquât à exiger, de tout candidat aux fonctions de maître d'étude, un grade minimum : celui de bachelier ès-lettres³. Cette même année, il y avait encore à Louis-le-Grand quatre maîtres dépourvus du baccalauréat⁴. Quand le baccalauréat ès-sciences fut créé (1828-1852), on admit son équivalence⁵.

Les grades devinrent ainsi une garantie pour le savoir des maîtres et un porte-respect, aux yeux des élèves. De plus en plus, l'ambition des maîtres les poussait à s'élever au dessus du simple baccalauréat : les licenciés ès-lettres⁶, ès-sciences mathématiques⁷, ès-sciences physiques⁸ et les licenciés en droit⁹ se multipliaient ; il y eut des bi-licenciés¹⁰ ; il y eut des docteurs en droit¹¹. Des conférences préparatoires à la licence furent organisées dans la maison, qui avait encore, au début de la troisième République, un juste renom¹² ; sous Louis-Philippe et le second Empire, des conférences préparatoires à l'agrégation de grammaire connurent des heures de succès¹³. Les maîtres des collèges ou des lycées voisins obtinrent d'y venir¹⁴. Dès 1828, les services rendus par les maîtres à Louis-le-Grand entraient, pour l'agrégation, en ligne de compte¹⁵. Leur admissibilité au concours leur valait une indemnité pécuniaire¹⁶. Mais il n'avait pas semblé inutile au proviseur de stimuler,

1. Mêmes sources. — 2. *Id.* — 3. Arrêté du 5 août 1823, art. 2 ; Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, III, n° 1094 ; cf. *ib.* n° 915, art. 4 du Décret du 17 août 1853 ; décret 30 juill. 1909, art. 1. — 4. MM. Frin, Vital, Chaumont, Dessales ; *ib.* n° 915. — 5. Ex. à L. le Gr., dès 1829. — 6. 103, de 1828 à 1890, dont M. Lehuërou, en 1828 et M. Couyba, en 1890. — 7. 48 ex. de 1836 à 1890. — 8. 19 ex. de 1836 à 1890. — 9. 17 ex. de 1818 à 1888 ; 1, en 1824 ; 2, en 1827-8 ; 1, en 1829 ; 1, en 1831 ; 1, en 1832, etc. — 10. 14 ex., de 1836 à 1892. — 11. 1 en 1830-1 et ss. P. Ch. Langlois ; A. Nat. F17ⁿ 78485, n° 88. — 12. *Infra*, p. 417. Cf. 1838-9, Instruc. pour les Insp. généraux, A. Nat. F17ⁿ 78486, n° 43. — Mars 1847, Rapports des Inspect. gén. *ib.* 78488, n° 3. — 13. En 1850, 3 agrégés en sortirent, A. Nat. F17ⁿ 78488, n° 130. — Dès 1833, le proviseur écrivait : « Sept d'entre eux [les maîtres à L. le Gr.] se sont présentés depuis deux ans : 4 ont été reçus, parmi lesquels 3 avec honneur. » A. Nat. F17 3183. — 14. Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, VIII, n° 6058, etc. — 15. Lettre du Directeur de l'Instr. publ. au Proviseur de L. le Gr. 22 fév. 1828 ; Arch. L. le Gr., *Corr. adm.*, II, n° 915. — 16. 200 francs pour l'année où ils étaient admissibles ; art. 7 de l'arrêté du 5 août 1828. A. Nat. F17ⁿ 78488, n° 184 ; cf. 181-183 et 185-186 ; cf. ordonnances des 15 nov. et 6 déc. 1845 ; arrêté du 30 janv. 1851.

par un règlement approprié, l'assiduité de quelques maîtres trop fantaisistes¹. Plus d'un, parmi ces surveillants, avaient besoin d'être surveillés. Les résultats entrevus jadis n'en sont pas moins atteints aujourd'hui. Et les grades universitaires sont devenus monnaie courante, chez les maîtres^{1 bis}.

Quand l'âge minimum exigé pour le recrutement des maîtres fut officiellement fixé à 18 ans², l'usage avait déjà, à Louis-le-Grand et depuis de longues années, devancé la règle à cet égard³. Sur 488 maîtres, dont nous avons étudié le dossier, aucun n'avait moins de 18 ans ; 2 seulement débutèrent à 18 ans ; 13, à 19 ans ; 62, au dessus de 30 ans ; 25 $\frac{0}{10}$, à 20 ou 21 ans et 25 $\frac{0}{10}$, de 22 à 24 ans⁴.

Parmi les débutants de 18 et 19 ans, plus de la moitié fit son entrée à Louis-le-Grand avant la fin de 1840. Dans le groupe des débutants ayant plus de 30 ans, la moitié ou presque entra dans la maison avant 1850. Les débutants les plus jeunes et les plus âgés sont donc les plus anciens⁵.

Presque toujours, les maîtres auxiliaires débutaient à 20 ans ; les maîtres surnuméraires, les maîtres supplémentaires et les aspirants répétiteurs, au-dessous de 25 ans ; les maîtres d'étude, à titre définitif, et les maîtres répétiteurs, au-dessus de cet âge⁶.

Il est bien inutile d'ajouter que ces maîtres, qui se rencontraient rue Saint-Jacques, venaient de toutes les provinces de France ou des colonies⁷. Les Languedociens et les Normands, les Aquitains et les Gascons n'en formaient pas moins, avec les Parisiens et les sujets originaires de l'île de France, le groupe le plus nombreux. Dans un second groupe, se classaient, par ordre d'importance numérique, les Bourguignons et les Champenois, les Comtois, les Auvergnats, les Provençaux, les Alsaciens, les Lorrains, les Bretons, les Flamands, les Béarnais ; puis — et c'était le 3^e groupe, — les Orléanais, les Picards, les Limousins, les Dauphinois, les Angoumoisins, les Bourbonnais, les Saintongeais et ceux du Comtat Venaissin ; un dernier groupe réunissait, notamment, les Artésiens, les Angevins, les Tourangeaux, les Manceaux, les Berrichons, les Nivernais, les Roussillonnais, les Savoyards, ceux du Comté de Foix, les Corses, les Algériens, et les créoles.

En dépit de cette diversité, dans les origines provinciales des maîtres,

1. Rapports du Proviseur, 31 juill. 1846. A. Nat. F17^{ns} 78487, n° 57 ; 25 juill. 1848, *ib.* 78488, n° 76 ; 20 août 1850, *ib.* n° 130. — Rapport de l'Insp. génér. 24 mars 1850, *ib.* n° 131. — 1^{bis}. Dans l'Université, les tableaux de classement nous prouvent qu'il y avait, en 1865, 58 maîtres licenciés ; 122, en 1876 ; 211, en 1887 ; 577, en 1897 ; 418, en 1907 ; 349 en 1916. La diminution, à partir de 1903, s'explique par la création des surveillants d'internat. — 2. Décret du 17 août 1853, art. 4. — 3. Arch. L. le Gr., *Reg. du Personnel*. — 4. Ces dossiers proviennent soit des Arch. de L. le Gr., *Reg. du Personnel*, soit des Arch. Nat. — 5-6. *Id. ibid.* — 7. 280 dossiers seulement nous ont donné des précisions, à cet égard.

l'unité tendait donc à se faire, pour leur recrutement ; pour leurs anciens services universitaires, pour leurs stages antérieurs, dans les collèges ou les lycées, pour leurs grades et même pour l'âge de leurs débuts à Louis-le-Grand, il était clair que leur carrière perdait en im- prévu et gagnait en régularité.

Les garanties qui entourèrent, de plus en plus, leur nomination, allaient, d'autre part, la mettre à l'abri de l'arbitraire. La difficulté consistait à concilier, dans une juste mesure, les droits de l'Université avec les droits du maître, l'intérêt général avec les intérêts particuliers. Les solutions adoptées furent, en plus d'un cas, suggérées à l'adminis- tration supérieure par les Proviseurs de Louis-le-Grand, qui les avaient expérimentées avant de les proposer.

Ils contribuèrent à bien mettre en lumière ces trois principes : il faut connaître un maître et l'éprouver, avant de l'adopter ; il faut que, pour apprécier chaque maître, le pouvoir central soit impartialement éclairé par les autorités universitaires locales ; il faut, enfin, sitôt qu'il en est jugé digne, donner à la carrière du maître toute la stabilité et la sécurité nécessaires.

S'il y avait à Louis-le-Grand plusieurs catégories de maîtres, elles se réduisaient toutes à deux essentielles : celle des stagiaires, celle des titulaires. Étaient stagiaires : les maîtres suppléants, supplémentaires, surnuméraires, aspirants, auxiliaires, les surveillants d'internat, les maîtres à nomination provisoire ; étaient titulaires : les maîtres d'étude à nomination définitive, les maîtres répétiteurs, les répétiteurs généraux, les répétiteurs principaux, les professeurs-adjoints. Les origines de ce « stage probatoire », qui est aujourd'hui pratiqué dans tous les lycées de France, nous les trouvons au Prytanée, au collège de Paris ou au Lycée Impérial ; M. Champagne était parmi ceux qui en eurent l'initiative. Les maîtres surnuméraires, que généralisa l'ordonnance du 17 mai 1833, M. Pierrot-Deseilligny les pratiquait plusieurs mois, sinon plusieurs années auparavant et, bien avant que les aspirants répé- titateurs eussent été créés, en août 1853, on parlait d'eux à Louis-le-Grand¹.

Le stage étant, pour le maître, une période d'épreuves, comment le diriger et le contrôler ? Abandonner le stage à la discrétion du provi-

1. Arch. L. le Gr., *Reg. du Personnel*; *passim*. — Le 14 déc. 1813, le Gr. Maître, sur la présentation du Proviseur du Lycée Impérial, confirme, dans les fonctions de maître d'études, qu'il exerce au Lycée Impérial, depuis le 15 octob. 1810, le sieur Bordière... — Ledit maître avait donc fait un stage de plus de 3 ans audit Lycée. — L'art. 4 de l'arrêté du 5 août 1828 disait : « La nomination aux places de maître d'études a lieu sur la présentation du Proviseur. Elle ne devient définitive qu'après un délai d'épreuves, pendant lequel l'acte de nomination provisoire peut être révoqué, sur la simple demande du proviseur. » — Art. 1-4 de l'arrêté du 17 mai 1833 ; art. 5 du Décret du 17 août 1853 ; art. 2, 4, 5 du décret du 30 juill. 1909.

seur pouvait n'être pas sans péril. C'est cependant ce que, au nom de leur propre responsabilité, réclamaient, depuis M. Champagne jusqu'à M. Pierrot-Deseilligny, les proviseurs de Louis-le-Grand¹. D'autre part, si le ministère gardait une indépendance illimitée, cette indépendance ne risquait-elle pas d'être parfois aveugle? Le Provisieur connaîtrait trop certains maîtres, que le ministre ne connaîtrait pas assez. Entre telles préventions provisoires et telles ignorances ministérielles, comment choisir? On chargea les Inspecteurs généraux et le Recteur de peser chaque appréciation du proviseur et de renseigner le ministre². L'autorité du proviseur, ainsi tenue en lisière, ne pouvait qu'être fortifiée, quand ce proviseur était un Pierrot-Deseilligny, un Rinn, un Jullien. Elle risquait parfois d'être diminuée, quand c'était celle d'un Taillefer, d'un Malleval, d'un Didier. Mais, au total, les maîtres y gagnaient le plus souvent. De nos jours ce n'est plus sur la proposition du Provisieur mais sur celle du Vice-Recteur, que le Ministère est saisi des nominations à faire³.

Sur les maîtres et toute leur carrière, l'absolutisme du proviseur fut de plus en plus contenu. Jusque sous le Gouvernement de Juillet, certains maîtres stagiaires semblaient être encore, à Louis-le-Grand, au service du proviseur, plutôt que de l'Université. Peu à peu, on réussit à faire que tous relevassent du ministre, et fussent réputés partie intégrante du corps enseignant. Provisoire ou définitive, toute nomination dut être ministérielle⁴. Le proviseur perdit le droit de révoquer aucun maître; sous la Restauration, il pouvait encore renvoyer, *ad nutum*, ceux que la Commission ou le Conseil Royal de l'Instruction publique n'avaient pas investis; il tenta même parfois de révoquer également les autres. Mais M. Malleval fut averti très clairement,

1-2. Arch. L. le Gr., *Corr. admin.* et *Corr. coll.*, *passim*; et notamment 9 janv. 1832, lettre de M. Pierrot au ministre, *Corr. coll.*, II, n° 2351. Arch. Nat. 31 oct. 1815, A. Nat. F¹⁷ 3114, n° 85 (révoquat. de deux maîtres); *id.* 1819, juin, A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 67; blâme adressé au Provisieur, M. Malleval, 16 nov. 1821, par le Recteur, au sujet d'une révocation. « M. le Provisieur... vous avez outrepassé les limites de vos pouvoirs, en destituant un maître d'études, confirmé par le Conseil royal, que vous ne pouviez, aux termes des statuts, que suspendre de ses fonctions, à la charge, par vous, d'en rendre, sur le champ, compte au Recteur. Vous dites que le bon ordre exige impérieusement que l'on ne revienne pas sur une semblable résolution, une fois qu'elle a été prise. Une pareille assertion suppose l'oubli d'une autorité supérieure, qui a, seule, le droit de prononcer... » A. Nat. F¹⁷ 3150, nos 111-115. — Révocation prononcée par le Provisieur et sanctionnée par le Ministre, déc. 1831, A. Nat. F¹⁷ 3183. — Trois maîtres suspendus provisoirement par le ministre, 4 août 1848, A. Nat. F¹⁷ 78.488, n° 53. — Ordonn. du 8 avr. 1824, art. 2. Arrêté du 5 août 1828 et circulaire du 30 août suivant; Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, II, n° 1094. — 3. *Id.* — 4. 14 janv. 1820, circulaire de G. Cuvier, président de la commission de l'Instr. publique. — Ordonnance du 26 mars 1829, art. 8. Art. 1 de l'arrêté du 17 mai 1833; art. 5 du décret du 17 août 1853; décrets du 27 juill. 1859, art. 2; du 8 janv. 1887, art. 11, § 2; du 28 août 1891, art. 10, § 1; du 30 juillet 1902, art. 2.

qu'il outrepassait ses droits ; M. Pierrot-Deseilligny, à son tour, dut se justifier à ce sujet ¹. Le proviseur était simplement autorisé à prononcer, non la révocation de ces maîtres, mais leur suspension et à proposer leur changement et leur destitution. Le ministre, seul, statuait. Et, pour assurer au ministre l'exercice efficace de ses droits, le proviseur devait, chaque année, transmettre au recteur le tableau complet des maîtres ².

À l'époque où les pouvoirs du proviseur étaient moins limités qu'ils le furent plus tard, M. Champagne avait eu l'occasion d'en souffrir : ses maîtres d'études, en 1809 et 1810, l'abandonnaient un à un. Douze le quittèrent en cinq mois, sous des prétextes plus ou moins mensongers, pour passer au lycée Napoléon. M. de Wailly les attirait par l'appât d'un travail moitié moindre et d'une liberté double ³. Pour arrêter cet exode, l'autorité du Grand-Maitre et la menace de ses foudres apparurent à notre proviseur comme le salut suprême et il y recourut ⁴.

Malgré tout et si diminués qu'ils fussent, les droits du proviseur suffisaient parfois pour accélérer ou retarder, compromettre et décourager l'avancement de certains maîtres. Depuis 1853, la durée *minima* des divers stages fut précisée ⁵ ; mais la durée *maxima* ne pouvait l'être, l'ancienneté étant trop souvent une prime aux abus. L'inégalité, dans la durée des stages du même ordre, était donc inévitable. Le proviseur, du reste, avait à tenir compte, dans ses propositions au ministre, non pas seulement des aptitudes, du caractère et de l'esprit des maîtres, mais aussi de leur âge, de leurs services antérieurs, de leurs grades. À Louis-le-Grand, certains maîtres, avant d'être nommés provisoires, attendirent : 18, 17, 14 mois et d'autres 7, 5, 4, 3, mois ou 1 mois 1/2 ; avant d'être nommés aspirants, certains postulaient 7 ou 10 mois et d'autres, 2 ou 3 ; une fois nommés aspirants, ceux-ci n'obtenaient leur promotion qu'après plus de 3 ans, de 2 ans, d'un an, et ceux-là, après 8, 3 ou 2 mois. Tels maîtres provisoires avaient à patienter 5 ans 1/2, 5 ans, 4 ans 1/2, 3 ans, 2 ans 1/2, 2 ans et tels, un an tout juste ; enfin si tels répétiteurs de 2^e classe piétinaient 8 ans 1/2, ou 6 ou 4 ans, tels autres étaient, après 15 jours, nommés à la 1^{re} classe ⁶.

En faisant leur part aux notes du Proviseur, du Recteur, des Inspecteurs, le Ministre réglait de plus en plus la carrière des maîtres ;

1. Cf. note 1-2, p. 59, blâme *cité* du 16 nov. 1821 et lettre *cit.* du 9 janv. 1832. — Cf. Lettre de Guizot au Proviseur, 6 oct. 1834 et lettre du Recteur audit Proviseur, 10 oct. 1834 ; Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, V, 2778 et 2790. — 2. Lettre du Recteur au Proviseur, 5 févr. 1828, Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, II, n° 909. — 3-4. Arch. Nat. F17m 3104, n° 53 ; lettre de Champagne au Gr. Maître, 22 févr. 1810. — 5. Décret du 17 août 1853, art. 4 — 6. Toutes ces affirmations sont prouvées par l'analyse comparative de tous les dossiers des maîtres, contenus notamment dans les *registres du Personnel*, aux archives de L. le Gr.

il les choisissait, il les nommait, il les déplaçait, il les révoquait, il décidait de leurs promotions. Ils lui appartenaient parce qu'il les payait.

A vrai dire, pour avoir des maîtres à lui, le Proviseur de Louis-le-Grand avait imaginé, quelque temps, de les mettre en marge du budget universitaire. Nos « maîtres surnuméraires, expliquait-il, en mars 1833 ¹, ne reçoivent aucun traitement de la maison, mais ils sont rétribués par les répétitions particulières, demandées par les familles et payées par elles. Le prix de ces répétitions est fixé à 18 francs par mois et il est permis à chaque maître supplémentaire d'en avoir jusqu'à six... Cette ressource des répétitions étant éventuelle, il n'y a pas un de ces maîtres qui n'aspire à devenir maître de quartier ». Aussi bien, une fois maître de quartier, il avait un traitement fixe.

Ce traitement fixe, pour les maîtres titulaires, était, en 1800, de 400 à 700 francs ²; entre 1804 et 1833, de 1200 francs, qui pouvaient être élevés jusqu'à 1500 francs, après 10 ans de séjour à Louis-le-Grand et à 1700 francs, pour les maîtres admissibles à l'agrégation ³; de 1839 à 1891, les maîtres répétiteurs à Louis-le-Grand eurent, suivant leur classe, 1200, 1500 ou 1800 francs ⁴; ils obtiennent aujourd'hui de 2300 à 4900; et même, quand ils sont assimilés aux professeurs de collège, ils peuvent atteindre 5.200 francs ⁵.

Ces augmentations sont, depuis 1891, beaucoup plus sensibles que celles dont les administrateurs et les professeurs ont bénéficié; comment s'expliquent-elles? Tout d'abord, elles comprennent les indemnités du logement et de la nourriture. Jusqu'au 1^{er} janvier 1892, l'internat des maîtres était obligatoire ⁶. Mais chaque maître, fût-il marié, veuf avec enfants ou soutien de famille, avait l'obligation d'habiter seul au lycée ⁷. On avait pu jadis, dans la première partie du XIX^e siècle, admettre, en fait, les professeurs mariés dans les appartements disponibles à Louis-le-Grand ⁸. Pour les maîtres, rien de pareil. Ils étaient réputés célibataires. En réalité, presque tous se condamnaient, de bonne grâce ou non, à bouder le mariage. La congrégation laïque, rêvée par Napoléon, pour l'Université, avait en eux ses représentants suprêmes. Il était besoin, pour ces maîtres, d'un courage peu commun pour céder aux tentations conjugales et se risquer

1. Rapport du proviseur Piervot à l'Inspecteur général, le 11 mars 1833; A. Nat. F17 3183. — 2. Etats des appointemens au Coll. de Paris; pluviôse an VIII, A. Nat. F17ⁿ 3517¹, n^o 22; vend. an IX, *ib.* n^o 23^b; 9 fructid. an IX, A. Nat. H³ 2558, doss. 7, n^o 36. — 3. 4^e trimestre an XII [commencé le 1^{er} messidor an XII, ou 20 juin 1804], A. Nat. F17ⁿ 3517¹, n^o 27; *id.* 1^{er} trimestre an XIII, *ibid.*: arrêté du 5 août 1828, art. 3 et 8; décrets du 16 janv. 1847, art. 30 et du 17 août 1853, art. 12 — 4. Décrets du 27 juill. 1857, art. 10; 27 janv. 1877, art. 8. — 5. Décrets du 29 août 1891, art. 2; 20 mai 1897, art. 1; 18 nov. 1901, art. 1; loi budgétaire de 1910. — 6. Décret du 29 août 1891. — 7. Règlem. du Prytanée, juill. 1801, Tit. III, art. 6; A. Nat. H³ 2528. — 8. *Supra*, p. 35.

à fonder un foyer précaire : nous connaissons 2 de ces audacieux, en 1829¹ ; 2, en 1833-4² ; 2 encore, en 1834³ ; 2, en 1835, et 4 en 1891⁴. Il leur fallait prélever sur leur traitement la somme nécessaire pour loger hors du lycée leur femme et leurs enfants. L'externement accordé aux maîtres répétiteurs^{4bis} eut pour effet certain, le mariage de 300 d'entre eux, en 5 ans. A Louis-le-Grand, dès 1896, un tiers avait déserté les bannières du célibat⁵.

En 1891, l'indemnité de logement avait été estimée au même prix qu'en 1833 : 500 francs, elle ne fut même que de 300 francs, pendant l'année 1891. Ce qui nous semblerait aujourd'hui quelque peu idyllique. D'autant mieux que l'indemnité de nourriture fut, elle aussi, évaluée à 500 francs⁶.

L'obligation de s'asseoir à Louis-le-Grand, autour de la table commune^{6bis}, était beaucoup moins pénible aux maîtres que leur internement. Des convets d'argent ne leur furent donnés qu'à partir de 1845-6⁷. Jusqu'à 1918-19 quelques uns de ceux qui se réjouissaient de loger au dehors avaient conservé l'ancienne tradition de prendre ensemble leur repas⁸ ; et, pendant la guerre de 1914-1918, ils rendaient volontiers hommage à la qualité et à la préparation des mets.

La conversion, en espèces monnayées, du droit des maîtres au logement et à la nourriture ne suffit pas, bien entendu, à expliquer les

1. A. Nat. F17n 78485, n° 41 (1^{er} juill. 1829) ; et 21 célibataires. — 2. Et 24 célibataires ; A. Nat. F17n 78486, n° 2) ; à la même date, 11 prof. mariés et 4 célibataires. — 3. MM. Beauvais et Bastide. — 4. Au 1^{er} janv. 1891, dans l'Université de France, il y avait 132 maîtres répétiteurs mariés sur 1685. (Communicat. de M. Guillo). — 4bis. Depuis 1903, logent au lycée les seuls surveillants d'internat. — De 1892 à 1902 y logèrent les répétiteurs dits « divisionnaires ». Les répétiteurs dits « généraux internes » pouvaient loger au dehors, mais sans indemnité de logement. Seuls les répétiteurs dits « généraux externes » recevaient, pour leur logement au dehors, une indemnité de 500 fr. ; cf. décret du 20 août 1891, art 20. — 5. Au 31 déc. 1896, dans l'Université, 422 maîtres étaient mariés sur 1772, dont 9 à L. le Gr. (Communicat. de M. Guillo). — En 1917, à L. le Gr., il y avait, parmi les maîtres, y compris les mobilisés, 2 veufs, 7 mariés et 6 célibataires. — 6. Aujourd'hui à L. le Gr. (cf. note 8), le chiffre forfaitaire de la nourriture est évalué 600 fr. par an. (Contrat entre le Proviseur et les surveillants d'internat). — 6bis. Règlement de police pour les Lycées, 19^o sept. 1909 ; § 1V des maîtres d'étude, art. 24. Ils [les maîtres d'étude] mangeront avec les élèves. Par exception, en 1830-1, 3 maîtres et en 1832-3, un maître à L. le Gr. n'étaient pas nourris ; A. Nat. F17n 78485, n° 88 et 78486, n° 7 — Cf. arrêté du 17 mai 1833, art. 4, Arch. L. le Gr., V, n° 2508. — 7. Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, VIII, n° 7075 : lettre du Recteur au Proviseur, qui avait demandé un crédit de 1500 fr. pour l'achat de 3 douzaines de couvert d'argent, à l'usage des maîtres — 8. Les maîtres qui prenaient leurs repas à L. le Gr. versaient mensuellement 60 fr. à l'Economat, en 1919 ; en 1916-7, trois répétiteurs étaient dans ce cas. — Ces maîtres peuvent prendre au lycée leurs repas, même pendant les vacances, et ne versent rien à l'Economat, s'ils mangent au dehors. Ils ont une salle à manger spéciale. Le menu est celui des élèves, un peu plus copieux.

récentes majorations de leur traitement. Aussi bien, d'autres causes ont agi. Laisser subsister plus longtemps un fossé, entre les maîtres et les professeurs, a paru, non sans raison, dommageable aux intérêts universitaires. Les collaborateurs d'une même œuvre ne peuvent guère s'ignorer mutuellement sans péril ; à Louis-le-Grand, maîtres et professeurs gagnent souvent à se rapprocher et les élèves n'y perdent jamais : nous l'avons vérifié bien des fois. Il n'était donc pas mauvais de diminuer l'écart entre le traitement accordé à un professeur débutant et à un maître proche de la retraite. Et puis, à ceux des maîtres qui ne s'élevaient pas du répétitorat, il était bon que le répétitorat permit de vivre ; il fallait qu'il pût, au besoin, se suffire à lui-même. Enfin si les traitements des répétiteurs furent relevés plus que beaucoup d'autres, depuis un quart de siècle, c'est peut-être que, pendant trois quarts de siècle et davantage, on les avait négligés, sinon oubliés ; on fit beaucoup pour eux, depuis 1891, parce qu'avant 1891 on avait fait trop peu. Toutes ces raisons de se mettre hors de page, les répétiteurs ne les découvrirent pas en un seul moment ; elles étaient anciennes. Mais un jour est venu où ils ont su les grouper, les ordonner, les faire valoir et, grâce à certains appuis, assurer leur triomphe. Les maîtres étaient une des victimes de l'internat ; c'est à la défaite de l'internat que l'opinion jugeait équitable d'associer leur victoire. Et, dès 1902, à Louis-le-Grand, où l'internat jadis ne se concevait guère sans les maîtres titulaires, les maîtres provisoires par excellence ont un nom significatif : ce sont les surveillants d'internat ¹.

Maîtres stagiaires et maîtres titulaires, tous avaient fini par être englobés dans le corps enseignant ; dès 1839 ², l'Université avait adopté jusqu'aux surnuméraires. Leurs émoluments furent assujettis, comme ceux des maîtres provisoires et des maîtres définitifs, aux retenues pour la retraite. Tous étaient invités à contracter un engagement décennal. Ils devaient se vouer à l'Instruction publique, puisque l'Université leur faisait une carrière, de mieux en mieux définie, soit dans le présent soit dans l'avenir.

1. Ils sont choisis par le Provisieur (décret du 31 mai 1902, art. 2, § 4 et décret du 1 sept. 1904, art. 1 ; ils ont 400 fr d'émoluments annuels ; quelques-uns cependant sont au pair ; ils sont, de plus, logés, nourris, éclairés, chauffés. Tous ou presque tous font de la médecine, de la pharmacie, du droit ou préparent soit une licence, soit l'examen d'entrée d'une grande Ecole. Leurs fonctions consistent à assurer, tous les jours, les services dans toutes les études, dans les dortoirs, depuis le soir à 19 heures jusqu'au lendemain, à 8 heures ; le service des dimanches, congés et vacances, ainsi que les services hors du lycée (promenades, théâtres, etc.). Ils assurent le remplacement des répétiteurs absents, moyennant une rétribution supplémentaire. — Un contrat particulier est passé entre le Provisieur de L. le Gr. et chaque surveillant d'internat. — 2. Ord. roy. du 17 janv. 1839 et circul. ministér. du 15 mars 1839 : Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, VI, n° 3935.

Le présent, c'était la besogne quotidienne et les fonctions assignées à chacun par le Vice-Recteur et le Proviseur. Il fallait à Louis-le-Grand prélever annuellement¹, sur le nombre des maîtres, les surveillants généraux, dont le nombre varia de 2 à 4 ; les maîtres — 3 à 5 — chargés des classes élémentaires ; le secrétaire de l'administration, aidé ou non d'un adjoint ; le bibliothécaire ; les préposés à l'infirmerie, au parloir, aux arrêts ; les maîtres de quartiers, chargés chacun d'une étude : le nombre des études a varié semble-t-il de 9 à 23². Enfin, pour remplacer les maîtres absents ou malades, il fallait encore des maîtres suppléants, surnuméraires, supplémentaires ou auxiliaires. Le Vice-Recteur, les Inspecteurs généraux, le Ministre ratifiaient, chaque année, ou modifiaient les désignations proposées par le Proviseur ; ils lui demandaient, sur chaque maître, des appréciations écrites et motivées. Il va de soi qu'un maître, qui avait convenablement rempli ses fonctions, était maintenu, d'année en année, tant que s'y prêtaient ses désirs, ses intérêts personnels ou les nécessités de la maison. Dans ses lignes essentielles, le tableau de service des maîtres subsistait donc plusieurs années de suite³.

Surveillance assidue, direction intellectuelle, direction morale des élèves⁴ tout cela était exigé, en principe, des maîtres de Louis-le-Grand : or, ce que réclamaient d'eux les règlements du Prytanée en sept. 1800⁵ et en juillet 1801⁶, les statuts des collèges, en 1814⁷ et 1821⁸, le deman-

1. Sur ce point, la principale source est l'Etat du Personnel, dressé chaque année par le Proviseur et transmis aux Insp. génér. et au ministère. Un des plus anciens est celui de [1820], A. Nat. F17r 32. Nous avons consulté tous ceux qui sont conservés aux Arch. Nat. depuis la Restauration jusqu'en 1873. (A. Nat. F17r 86471, liasse L. le Gr. F, n° 3). — 2. Voici quelques chiffres : d'après les Palmarès surtout : 13 études en 1812-3 ; 11, en 1813-14 ; 17, en 1829-30 ; de 15 à 18 jusqu'en 1847-8 ; de 14 à 23, de 1848-9 à 1869-70 (le 3 nov. 1866, le ministre autorisa une 23^e étude, A. Nat. F17r 82784, liasse B, n° 23 ; cf. le tableau des 22 études, le 20 oct. 1864, *ib.* n° 7) ; sous la 3^e République, le maximum a été 21 : en 1883-4 et 1884-5, et le minimum 9 : en 1908-9 et 1914-5. — Cependant pour 31 années, ni les Palmarès, ni les registres des notes hebdomadaires, ni les documents ne nous ont donné le nombre précis des études ; de 1800 à 1812 ; de 1815 à 1817 ; de 1819 à 1829 ; en 1838 ; de 1853 à 1855. — 3. Ce que prouvent les Etats annuels du Personnel et les Registres dud. Personnel. — 4. Le premier proviseur de L. le Gr., Champagne, en l'an IX, *Vues sur l'organisat. de l'Instr. publ.* (B. nat Rp. 14(78), p. 1, recommandait aux maîtres la moralité, la conduite, l'éducation, les soins physiques ; ils apprendraient à leurs élèves « leurs devoirs à l'égard de l'Être suprême, d'eux-mêmes, de leurs parents, de leurs semblables, de leur patrie. » Tit. III, art. 1 (p. 3), ils se concerteraient avec les professeurs, afin de bien connaître la nature des devoirs et des travaux, exigés des élèves. Ils s'appliqueraient surtout à suivre exactement la méthode de l'enseignement adoptée par le Professeur ; art. 2-4, inspection des devoirs, etc. Tit. IV, art. 8 ; ils feront réciter les leçons, etc. — 5. Règlem. du Prytanée, 22 fructid. an VIII [9 sept. 1800], tit. VI, art. 39-54. — 6. Règlem. du Prytanée, thermid. an IX, tit. II, art. 7. — 7. § V, art. 20-29. — 8. § VI, art. 39-50.

dèrent, et presque dans les mêmes termes, à tous les maîtres de l'Université de France. Sur ce point particulier, ainsi que sur tant d'autres, l'Université fut donc comme la filiale de notre maison.

De son réveil jusqu'à son coucher, pendant la journée et pendant la nuit, chaque élève était, sauf pendant les classes, — et encore !¹ — confié à la sollicitude d'un maître. Ce maître devait en principe remplacer la famille et remplacer le professeur, auprès de l'enfant ; former ses manières, tremper son caractère, modeler son esprit ; corriger ses devoirs, faire réciter ses leçons ; donner sur lui des notes quotidiennes et libeller des rapports hebdomadaires². Il se devait à tous et à chacun.

Une pareille tâche tendait presque à élever chaque maître à la dignité d'un Grand maître, mais d'un Grand maître à traitement minuscule. Aussi, même à Louis-le-Grand, devait-elle échouer. Et nous aurons, avec quelque détail, à dire comment³. Pour l'accomplir, il eût fallut l'âme d'un Rollin et le zèle d'un apôtre. Ce que trouvait trop souvent le proviseur, c'était bien autre chose : l'égoïsme et le dégoût, la défiance vis-à-vis de l'élève, du surveillant général, du censeur, du proviseur ; la crainte de se compromettre et le ferme dessein de s'affranchir^{3bis}.

Au fond de la plupart des révoltes qui agitèrent Louis-le-Grand⁴, on trouvera la haine des élèves pour certains maîtres et le désir de prendre sur eux une belle revanche. Dans les rancunes tenaces de tant d'internes⁵, contre l'ancien internat, le souvenir de tel maître d'étude se mêle encore.

Ces élèves et les mânes de leurs anciens se consoleraient-ils, à la pensée que quelques maîtres ont pu crucifier l'administration plus cruellement encore que les écoliers ? Ce fut surtout sous le consulat de M. Rinn que le conflit des maîtres d'étude et du proviseur provoqua des cris aigus⁶.

1. En effet, nous verrons que, pendant leurs classes, quelques professeurs de Louis le Gr., M. Arvers par ex, se voyaient parfois obligés de recourir à un maître, chargé de surveiller les élèves. *Infra*, pp. 348. — 2. En mars 1838, les Insp. génér. disaient, au sujet des maîtres à L. le Gr : « Chaque maître d'étude est tenu de corriger les devoirs de 8 élèves par jour, d'examiner l'écriture des copies de tous et de faire réciter les leçons d'un assez grand nombre... Les maîtres d'étude envoient tous les jours au Bureau leur rapport sur le travail, la conduite, les faits accidentels : ils envoient le samedi une note hebdomadaire générale... etc. A. Nat. F17ⁿ 78486, n° 44. — On trouvera, *infra*, pp. 95-99, à propos des élèves illustres de L. le Gr., de nombreuses appréciations émanant de leurs maîtres d'étude. — 3 *Infra*, pp. 429 431 et suiv. — 3bis. Rapports du Proviseur, 31 juill. 1846. A. Nat. F17ⁿ 78487, n° 57 ; 21 août 1847 « les maîtres d'étude songent trop à eux... » 78488, n° 4 ; 25 juillet 1848, *ib.* 76 ; Rapport de l'Insp. génér. 24 mars 1850 ; *ib.* 78488, n° 131 ; et 8 avr. 1852. *ib.* n° 202. — 4. *Infra* pp. 492 et ss — 5 L^e 21 juill. 1864, un maître de L. le Gr. était insulté par deux étudiants de 20 et 22 ans, rue Lacépède, à la hauteur de la rue de la Clef. A. Nat. F17ⁿ 82784, liasse B. n° 5 ; simple fait divers, mais symbole assez clair d'un état d'esprit alors assez général. — 6. Rapport annuel de M. Rinn, le 31 juillet 1846 : « Une des parties pénibles de ma tâche, ce sont les relations avec les maîtres d'étude Il y en a 4 ou 5 qui soufflent un mauvais esprit... » A. Nat. F17ⁿ 78487, n° 57.

Isolés, les maîtres étaient désarmés ; unis, ils devenaient une force. L'ordonnance royale du 6 déc. 1845¹ avait encouragé leurs ambitions ; ils sentaient que les sympathies publiques les soutenaient^{1bis}. Dès 1846, l'un d'eux, qui achevait ses études de médecine, M. Lacambre², « conceut le vaste projet d'une association entre tous les maîtres d'étude des Collèges de France ». Alarmés, le Préfet de police et le ministre avertirent le proviseur³, que l'arrogance de M. Lacambre avait, à plusieurs reprises, irrité déjà. D'autres maîtres, comme M. Fontan⁴, initiés aux codes et à la chicane, mettaient leurs ressources procédurières au service de leurs compagnons d'infortune. A Louis-le-Grand, les maîtres s'estimaient plus malheureux qu'à Saint-Louis ou Henri IV. Avant même les journées de février, c'était, entre eux et le Proviseur, une guerre implacable à coup d'épingles. La Révolution et l'installation de la République donnèrent à ces jeunes hommes des audaces nouvelles. Ils avaient fondé l'Association des maîtres d'études ; ils avaient leurs journaux et ils eurent leur club⁵. Ils s'efforcèrent de gagner à eux les élèves : à la porte du Lycée, ils faisaient vendre les feuilles dans lesquelles, et non sans verve, ils donnaient libre cours à leur bile⁶. La suspension de quatre meneurs, peu après les journées de juin, n'étouffa pas tous les germes de révolte^{6bis}. En 1850, l'administration avouait que, pour maintenir la discipline, elle ne pouvait compter sur les maîtres ; elle reprochait à 26 d'entre eux — c'était dire à presque tous — d'être alliés à l'Association démocratique des maîtres d'études et de soutenir son journal, l'Education républicaine⁷. Les communications entre le Proviseur et les maîtres ne se faisaient plus guère que sous forme écrite⁸ ; les maîtres refusaient parfois d'attester par leur signature qu'ils avaient lu les avis ou les ordres du Proviseur⁹.

C'était l'époque où l'administration criait au scandale, quand un maître d'études oubliait la gravité universitaire en allant au café ou en se permettant de fumer¹⁰.

1. En 8 articles ; elle émanait de M. de Salvandy — A. Nat. F17a 78488, n° 14 — 1bis. Rapport de l'Insp. génér. 24 mars 1849, A. Nat. F17a 78488, n° 128. — 2. Lettre du Proviseur au Recteur, 12 avr. 1846, Arch. L. le Gr., Corr. coll., V, n° 6232. — 3. Lettre du Recteur au Proviseur, 10 juin 1846, Arch. L. le Gr., Corr. admin., IX, n° 8202. — 4. Appréciat. sur lui du Proviseur, du Censeur et des Inspect. génér., 1845-49 ; A. Nat. F17a 78487, nos 49, 52, 54, 57 ; 78488, nos 2, 4, 44, 50, 74, 76. — 5. A. Nat. F17c R 49, n° 78 (14 avr. 1848) lettre de M. Rinn au ministre ; Arch. L. le Gr., Corr. coll., V, n° 6854 (lettre du Proviseur au Ministre), 24 oct. 1848, *id.* 6360, 30 oct. 48. — 6. Lettre du Proviseur, 18 juill. 1848, A. Nat. F17a 78488, n° 44. — 6bis. 4 août 1848, A. Nat. F17a 78488, n° 53 ; MM. Fontan, Delahaye, Jannœu, Feuillâtre. — 7. 30 oct. 1848, Rapport du Proviseur au Ministre, A. Nat. F17a 78488, n° 78 ; 2 fév. 1850, Lettre du Proviseur, Arch. L. le G., Corr. coll., VI, n° 7228. — 8-9. Arch. Nat. F17a 78488, nos 136 et 137 ; lettres échangées entre le Proviseur et le Ministre. — Rapport de l'Insp. gén., avr 1852, *ib.* n° 202. — 10. Le 8 juin 1869, Arch. L. le Gr., Corr. coll., 1864-5, n° 1339.

Il est donc fort possible qu'un rigorisme excessif et plus d'une maladresse aient pu, non sans raison, exaspérer les maîtres. Il est possible également, que ces mécontents, aigris contre leur destin et fomentés par les excitations de la presse ou de la rue, aient dépassé toute mesure et, comme disait le ministre Carnot, oublié vis-à-vis des élèves jusqu'aux « égards que réclame l'enfance¹ ». Il n'en est pas moins certain que cette agitation ne resta pas entièrement stérile : les combattants de ces heures héroïques purent succomber ; plus tard, leurs successeurs récoltèrent les moissons enfin mûries et que, parmi tous les autres, les maîtres d'études de Louis-le-Grand avaient préparées.

Pour apprécier les fonctions des maîtres, il ne suffit pas de marquer leur universalité un peu chimérique, ni de dire quels conflits purent en résulter ; il faut encore rechercher si ces fonctions retenaient longtemps les maîtres à Louis-le-Grand. — La moyenne des années de service passées par les maîtres dans notre maison était de 5 ans environ, entre 1838 et 1840² ; de 8 ans 1/2 en 1854³ ; de 3 ans 4 mois en juillet 1870 ; de 7 ans en 1891 ; de 13 ans 4 mois en juillet 1914.

Ces moyennes tendraient à nous faire croire que la carrière des maîtres n'a jamais, depuis 80 ans, manqué de stabilité. En réalité, ce serait une illusion : le rempart des vétérans chevronnés dissimule trop les recrues éphémères⁴. De 1815 à 1892, beaucoup de maîtres restaient à Louis-le-Grand quelques mois à peine ; jusqu'en 1838, très peu y demeurèrent plus de 9 ans ; de 1838 à 1852, quelques-uns y séjournèrent 11, 12 ans et davantage ; de 1853 à 1870, tel y vécut 17 ans et 22 ans, tel autre, de 1870 à 1892. De nos jours⁵, quatre y vivent depuis plus de 25 ans, dont deux depuis 32 ans et un depuis 37. M. Bonnel quitta Louis-le-Grand en 1907 : il y était entré 43 ans plus tôt, en 1864.

Malgré tout, avant 1892, on avait l'impression que la plupart des maîtres « ne faisaient que passer » ; en 1838⁶, comme en 1810⁷, il avait fallu prendre des mesures contre les disparitions trop soudaines. Les démissions ne continuèrent pas moins à se multiplier⁸. Certains

1. Lettre de Carnot au Proviseur, 2 juill. 1848 ; Arch. L. le Gr., *Corr. admn.*, IX, n° 8348^{bl}. — 2. D'après les Registres du Personnel et les Etats annuels, notamment, A. Nat. F17ⁿ 78486, n° 41 (28 août 1838) ; F17ⁿ 78487, n° 30 (31 juill. 1840). — 3. Note du Proviseur, A. Nat. F17ⁿ 78.488, n° 225 ; 1 avril 1854. — 4. Même en 1840 ; l'Insp. génér. disait, le 24 mars 1840 « les maîtres ne font que passer... » A. Nat. F17ⁿ 78487, n° 25 ; et le Proviseur, le 31 juillet 1840, *ib.* n° 30 ; « Nous changeons trop souvent de maîtres... mutations fréquentes... » ; enfin le 30 juillet 1843 (*ib.* n° 43) il écrivait : « Toujours même difficulté à nous attacher de bons maîtres... Ils nous échappent, au moment où leur expérience pourrait être utile... » — 5. En 1917. — Outre les Etats annuels et les Registres du Personnel, voir les Palmarès depuis 1880, date à laquelle les Répétiteurs y sont inscrits. — 6. Circul. ministér. du 17 avr. 1838, Arch. L. le Gr., *Corr. admn.*, VI, n° 3615. — 7. Décisions prises par Fontanes sur les mutations des maîtres, 28 fév. 1810, A. Nat. F17ⁿ 3104, n° 49. — 8. Ainsi, MM. Charrière et

maitres disparurent même du lycée sans songer à prévenir personne¹.

« Toujours même difficulté pour nous attacher de bons maitres, gémissait, en 1843, M. Pierrot-Deseilligny; ils nous échappent au moment où leur expérience pourrait être utile. *Nous avons trop peu d'avantages à leur offrir, pour leur avenir* »².

Cet avenir, M. de Salvandy, en 1838, se vantait et non sans raison, d'y avoir pratiquement songé. « J'ai ouvert aux maitres, disait-il, la carrière de l'Economat, celle de l'Inspection des Ecoles primaires, celle de divers emplois administratifs des académies et des Facultés »³. C'était trop peu cependant. Que se passait-il en réalité ?

Très peu de maitres, en dehors des surveillants généraux ou des professeurs élémentaires, atteignaient à Louis-le-Grand l'âge de la retraite⁴. Un petit nombre décédait au lycée. Vers quelle voie les autres s'orientaient-ils ?

Depuis 1885, les 4/5 ont achevé leur carrière dans l'Université et, avant 1885, les 3/5 seulement, ou environ⁵. Ceux qui sont restés répétiteurs, à Paris ou en province, sont, depuis trente ans, plus nombreux qu'autrefois; le répétitorat est, en effet, devenu beaucoup plus sortable. Une trentaine sont entrés à l'Ecole Normale Supérieure⁶, d'autres à l'Ecole Polytechnique⁷ et d'autres à l'Ecole des Chartes⁸. De 1879 à 1890, la résurrection des Universités entraîna hors de Louis-le-Grand une quarantaine de boursiers de licence ou d'agrégation; mais, bien avant cette date, les conférences organisées dans notre maison avaient conduit à l'agrégation et parfois dans les premières places une copieuse légion de maitres.

Il serait difficile de dénombrer exactement les maitres chargés de cours ou de classe au lycée même; et surtout ceux qui devinrent, en province, régents, professeurs de Collèges; chargés de cours, professeurs de lycée; plusieurs furent admis dans les cadres des lycées de Paris et, en cette qualité, quelques-uns furent rappelés à Louis-le-Grand.

Quelques maitres y devinrent préparateurs ou bien furent attachés à d'autres lycées, sinon à une Faculté des Sciences; à deux autres furent confiées des chaires de l'enseignement supérieur.

L'administration attira 32 maitres, pour en faire des surveillants gé-

Carrère, les 6 et 8 oct. 1839; Bocquet, Artance, Artus en 1844; Béchet, 30 sept. 1867; Cazes, 3 oct. 1870; Billot, 1873 — 1. En 1854, 31 déc. M. Beauvais; en oct. 1876, M. Armengaud. — 2. A. Nat. F17u 78487, n° 43, *cité*. — 3. Circul. minist. du 17 avril 1838; Arch. L. le Gr., *Corr. adm.*, VI, n° 3615. — 4-5. Tout ce qui suit, d'après les dossiers des Maitres, conservés dans les arch. de L. le Gr. (Registres du Personnel) ou aux Arch. Nat. (Etats annuels), *cités*. — 6. 1837, Maucourt; 1852, Gay; 1874, Corréard; 1878, Pfister; 1879, Durckheim; 1881, Radet, etc. — 7. Ainsi, M. Milhaud (J-M.) en 1880. — 8. Ainsi MM. Rébouis, 1878; Farges, 1879; Spont, 1884, etc.

néraux et la plupart à Louis-le-Grand ; 5 principaux de collège ; 11 censeurs ; deux proviseurs ; un inspecteur primaire ; un inspecteur d'académie ; deux recteurs.

Hors de l'Université, l'instruction privée, les pensions, les institutions tentèrent une vingtaine de maîtres, surtout entre 1829 et 1865 ; Saint-Cyr et l'armée, la médecine, le barreau, la procédure, la magistrature coloniale firent aussi quelques prosélytes ; et, naturellement, les bureaux des ministères, de la Préfecture de la Seine, de l'Hôtel de Ville, de la Cour des comptes. Une petite minorité se réfugia dans les Consulats, les chemins de fer, la banque, les assurances, l'exploitation des mines, la police, le journalisme et les fonctions législatives.

Enfin, certains maîtres ont atteint la grande notoriété : MM. Arm. Marrast et Couyba, dans la politique ; Angelier, Pariset, Milhaud (J.-M.), dans l'enseignement supérieur.

On le voit donc, si la majorité des maîtres, à Louis le Grand, avait considéré ses fonctions comme provisoires et s'était gardé de s'attacher trop à elles, — d'autres maîtres avaient réussi à élever ces fonctions pour s'élever avec elles. Cette carrière, que les maîtres d'étude n'avaient pu complètement ouvrir, les maîtres répétiteurs l'ont désormais devant eux. On redoutait, sous la Monarchie de juillet, d'améliorer la situation des maîtres sans améliorer leur personnel¹. Cette crainte, depuis trente ans surtout, est de moins en moins justifiée. Et, à cet égard, comme à quelques autres, Louis-le-Grand pourrait peut être aujourd'hui, une fois encore, servir d'exemple.

1. 25 juillet 1848, Rapport annuel de M. Rinn, proviseur ; A. Nat F17^{is} 78488, n° 76.

CHAPITRE IV

Les élèves

Les Elèves étaient, par définition, la raison de vivre et la fin suprême de notre maison. Avec eux, mais avec eux seuls, tout s'y animait ; sans eux, ni administrateurs, ni professeurs, ni maîtres. L'évolution survenue dans la carrière des administrateurs, des professeurs et des maîtres, s'explique donc, en dernière analyse, par l'évolution de la population scolaire à Louis-le-Grand. C'est à l'étude de cette population qu'il nous faut maintenant apporter toutes les précisions possibles.

Qu'entendait-on par élèves, depuis 1800 jusqu'à nos jours ? Que savons-nous de leur nombre, de leur âge, de leurs origines ? Dans quelle mesure varièrent les prix payés pour leur instruction et leur éducation ? Comment ces élèves étaient-ils distribués dans les études et dans les classes ? Quel fut leur avenir et quelle pleïade d'élèves illustres Louis-le-Grand a-t-il donnée à l'histoire ? — Répondre à ces questions nous permettra peut-être de mieux comprendre combien varia la physionomie de notre vieux collège, dans la dernière période d'une existence plus de trois fois séculaire.

Les diverses catégories d'élèves admis aujourd'hui à Louis-le-Grand sont moins nombreuses que sous le Consulat : si on les classe au point de vue économique, il y a les élèves payants et les élèves boursiers ; si on les groupe au point de vue des heures de présence au lycée, il y a les internes, les demi-pensionnaires, les externes. — Entre 1800 et 1803, il y avait deux sortes d'élèves, qui ont disparu : certains étudiants d'abord, et ensuite certains écoliers momentanément confiés au Prytanée et destinés à être appelés dans tous les lycées en formation.

Ces étudiants étaient un legs du xviii^e siècle¹ : ils logeaient primitivement au Prytanée et y prenaient leurs repas. Chaque jour, ils allaient suivre les cours de médecine, de chirurgie, des Ponts et Chaussées, de diplomatie etc. Peu à peu, tout en les appelant encore Elèves du Prytanée, on avait fini par leur donner trimestriellement « leur nourriture en argent » : 450 liv. par an². Et cet usage, pour quelques uns tout

1. V. notre tome I, p. 375, 499. — 2. 8 pluviôse an VIII [28 janv. 1800] et suiv., A. Nat. H³ 2570 ; H³ 2558, doss. 10, n^{os} 7 et 49 ; doss. 12, n^o 23.

au moins, subsista jusqu'au début de 1805¹. En réalité, le Prytanée n'était guère, pour eux, qu'un hôtel meublé et l'on ne sera pas surpris qu'entre eux et lui on se soit empressé de dénouer les derniers liens. Ces jeunes gens, dont plusieurs venaient de sortir de l'École polytechnique², ne pouvaient être laissés en contact avec la masse des écoliers.

Les mœurs du temps avaient trouvé tout simple, en 1803 et 1804 surtout, de centraliser au Prytanée, au Collège de Paris ou au Lycée Impérial, des élèves d'une autre sorte : ceux qui étaient en réserve, pour former le premier contingent scolaire des lycées nouveaux³. Tous ces jeunes gens arrivaient rue Saint-Jacques, pour y attendre, quelques semaines ou quelques mois. Parfois, en y entrant ils se savaient désignés pour les lycées de Lyon, Bordeaux, Marseille, ou Moulins; Douai, Besançon, Rennes, Mayence, Rouen ou Amiens; de Strasbourg, Metz ou Dijon, Nîmes, Montpellier ou Bourges, Poitiers ou Limoges; parfois, ils ignoraient tout de leur sort et plus d'un gardait l'espoir de rester à Paris. Un beau jour, M. Champagne recevait l'ordre d'expédier d'urgence tels élèves, — en certains cas, deux ou trois douzaines⁴, — dans tel lycée. Et c'était, dans toute la maison, une agitation momentanée, des cris de joie ou des larmes; c'étaient les trousseaux, généralement modestes, enfouis à la hâte dans les malles, les valises, les sacs de voyage, et, à leur défaut, sous le rempart improvisé de toiles cirées, plus ou moins précieuses. Et les caravanes partaient à l'assaut des diligences massives, aux flancs luisants et rebondis⁵. L'administration désignait à chacun de ces groupes nomades l'homme de confiance responsable de toute cette jeunesse. Les frais de route étaient à la charge du Prytanée, qui essayait vainement de les écarter. Quand ils étaient avisés à temps, les parents accouraient ou écrivaient, pour applaudir ou pour protester. Ils obtenaient parfois des échanges, entre leurs enfants et d'autres écoliers; les destinations, mais non sans peine, pouvaient être modifiées ou le départ retardé. La hâte napoléonienne de peupler les lycées, tout récemment surgis du sol français, était telle que les élèves risquaient d'arriver avant l'heure: en 1803 39 élèves du Prytanée parurent à Marseille, avant l'ouverture du lycée, et il fallut écrire au ministre, pour savoir où loger tous ces jeunes gens, comment les nourrir et les équiper.

Et les convenances, tirées du domicile des familles, n'embarraisaient pas toujours le ministre⁶: à défaut du lycée de Nîmes, on désignait un jeune Corse pour le lycée de Metz; les lycées de Montpellier et de Poitiers recueillaient de petits septentrionaux; le lycée de Bourges, de

1. A. Nat. F¹⁷ 4262. — 2. A. Nat. H³ 2558, doss. 10, n^o 7; 24 pluv. an VIII [13 févr. 1800], etc. — 3. A. Nat. H 2441. — 4. A. Nat. H 2441, f^o 29 r^o et v^o. — 5. A. Nat. F¹⁷ 4260; placés dans les diligences, etc.; H³ 2532, liasse A; id. — 6. 10 floréal an XI [30 avr. 1803], lettre du général Lefebvre, se plaignant de la destination de son neveu pour le lycée de Bordeaux, A. Nat. H 2441, f^o 30.

petits parisiens ; le lycée de Limoges, des Dauphinois et des Lyonnais ¹.

Hospitaliser des étudiants parisiens et des écoliers promis aux lycées bretons, aquitains, provençaux ou alsaciens, là n'était pas, bien entendu, la principale destination du Collège de Paris. Sous le Consulat et au début de l'Empire, le Prytanée devait, avant tout, élever, aux frais de la patrie, les fils de ceux qui étaient morts pour elle ². Il était spécialement chargé d'acquitter, au nom de la France, la dette d'honneur de la France. Tous ses élèves, devenus les pupilles de la Nation, devaient être, par suite, des boursiers nationaux.

Il en résultait que, pour entrer au Collège de Paris, en qualité d'élève, il fallait une nomination en règle, comme pour y entrer en qualité d'administrateur ou de professeur. C'est du Premier Consul lui-même qu'elle émanait ³. Aucun enfant estropié ou contrefait n'y pouvait prétendre ⁴, et aucun qui ne sût lire et écrire ⁵. Les admissions avaient lieu deux fois par an, le 1^{er} Germinal et le 1^{er} Vendémiaire ⁶. Chaque élève nommé devait être présenté à l'agent comptable par un citoyen domicilié à Paris, et qui devenait son correspondant ⁷ ; sur le vu de l'acte de nomination et de l'acte de naissance, l'élève était admis à un double examen : le premier, d'ordre médical, était confié aux officiers de Santé du Prytanée et devait constater que l'élève n'avait aucune maladie contagieuse, ni quelque infirmité, le mettant hors d'état de suivre les exercices du Prytanée ⁸ ; à défaut d'un certificat de vaccine, l'enfant était, le plus tôt possible, inoculé ⁹. Le second examen, d'ordre intellectuel, était confié au citoyen instituteur du Collège de Paris et devait constater les capacités et dispositions de l'enfant ¹⁰.

Dès le 1^{er} Pluviôse an IX, [21 janvier 1801], il fallut bien, entre ces pupilles de la nation, qui risquaient, hélas, de se multiplier, tenir compte des différences de fortune : n'auraient une bourse entière que ceux dont le revenu paternel serait inférieur à 3 000 francs ¹¹. Il y eut donc désormais des fractions de bourse ¹².

Malgré tout, les divers collèges du Prytanée, (collèges de Paris, de Saint-Cyr, de Saint-Germain, de Compiègne), ne pouvaient suffire à héberger tous les orphelins de la guerre, nommés par Bonaparte. La création des Lycées vint donc, fort à propos, au secours de l'ancien

1. A. Nat. H³ 2528, n^o 20. — 2. Règlement général du Prytanée, thermidor an IX, A. Nat. H³ 2528, petit liv. in-16, titre I, art. 1 ; Bibl. Nat. R 22319. — 3. Ce que dit Bonap. aux élèves du Coll. de Paris, le 6 prairial an IX [22 mai 1801], A. Nat. H 2558, doss. XXVI. — Règl. therm. an IX, tit. I, art. 10 — Cf. Délibérat. de l'admin. du Prytanée, 2 vend. an IX. A. Nat. H. 2528, n^o 14. — 4. Règl. du Prytanée du 22 fruct. an VIII [9 sept. 1800], tit. II, art. 2 ; Règl. de therm. an IX, tit. III, art. 9. — Cela s'explique par ce fait que le Coll. de Paris, dans le principe, était avant tout militaire. — 5. Règl. du 22 fruct. an VIII, tit. II, art. 9. — 6. *Id.* art. 11. — 7. A. Nat. H³ 2528, n^o 14, Délibérat. de l'adm. du Prytan. cit art. 3. — 8-9 *Id.* art. 4, *ibid.* — 10. *Id.* art. 5, *ibid.* — 11. A. Nat. M 158, art. 1. — 12. *Ib.* art. 3 ; A. Nat. H³ 2542, liasse B.

Prytanée. Et ces jeunes gens, qu'un ordre ministériel distribuait, presque tous les mois, entre les points les plus opposés du territoire, c'étaient justement ceux des boursiers de la Nation que les locaux du Prytanée étaient impuissants à abriter plus longtemps¹.

Dès le milieu de 1803, l'afflux des candidats vers les bourses nationales avait rendu nécessaire, entre eux, un concours²; la distinction des esprits s'ajoutait ainsi à la distinction des fortunes pour instituer, entre les pupilles de la nation, des inégalités que la ferveur républicaine avait jadis voulu proscrire.

Après l'Empire, le système des bourses fut conservé; il y eut des demi-bourses et des trois quarts de bourses³. En 1817, une partie des élèves entretenus aux frais de l'Etat dans les écoles militaires fut versée dans les collèges royaux⁴ et, de rechef, le nombre des boursiers de Louis-le-Grand fut accru d'un contingent nouveau; l'esprit frondeur de cette troupe un peu mêlée ne ménagea pas, en 1819 surtout, des tourments au proviseur, M. Taillefer⁵. Si ces boursiers des écoles militaires ne furent pas bien longtemps maintenus, les boursiers nationaux subsistèrent jusqu'à nos jours. Il a fallu le retour des grandes crises françaises de 1870-71 et 1914-1918⁶, pour que, de nouveau, ces boursiers fussent désignés par le trépas héroïque de leur père. En temps ordinaire, c'est, dans les familles peu fortunées, le mérite intellectuel de l'enfant qui lui valait sa bourse; et il l'obtenait au concours.

Aux bourses nationales, ci-devant impériales ou royales, s'ajoutent, depuis plus d'un siècle, les bourses communales: la ville de Paris en a inscrit, par tradition, quelques unes à son budget: bourses entières, et, jusqu'en 1902, trois quarts de bourses, demi-bourses⁷; d'autres villes, comme Beauvais⁸, font de même, en vertu de dispositions testamentaires, plus ou moins anciennes. D'autres enfin transféraient parfois à Louis-le-Grand, leurs boursiers locaux, quand ces jeunes gens se des-

1. *Supra*, p. 71. — 2. 14 therm. an XI [2 août 1803], Lettre de Fourcroy, conseiller d'Etat, chargé de l'Instr. publ., au Préfet de la Seine, A. Nat. F17ⁿ 3104, n° 6. — Les bourses nationales, départementales et communales sont exclusivement données au concours, depuis le décret du 17 mars 1808 (art. 53). — 3. Tableau de ces bourses, au 1^{er} avr. et au 1^{er} oct. 1822, A. Nat. F17 3357; pour sept. 1823, Lettre du Proviseur Malleval, A. Nat. F17ⁿ 3150, n° 233; Bourses, le 18 fév. 1824; *ib.* n° 291^c; 1^{er} mai 1824, F17ⁿ 3150, n° 309ⁿ. — 4. Par ordonn. royale du 31 déc. 1817; A. Nat. F17ⁿ 3104, n° 155; 3149, n° 110 (16 mars 1819). — 5. *Infra*, Révolte de 1819 à L. le Gr., p. 491. — 6. Art. 1^{er} du décret du 8 déc. 1914. 7. Ex. pour le 20 fév. 1824, A. Nat. F17ⁿ 3150, n° 291^c; 15 nov. 1881, A. Nat. F17ⁿ 82784, liasse B, n° 61. — Les 3/4 des bourses et demi-bourses d'internes ont été supprimées par décret du 31 mars 1902. La ville de Paris vote un crédit annuel de 180.000 francs, réparti entre les lycées de Paris, en tenant compte des désirs des boursiers. — 8. Le 20 vend. an IX [12 oct. 1800]; A. Nat. H² 2530, liasse 3, n° 23; 9 juill. 1872, A. Nat. F17ⁿ 82784, liasse B, n° 48. — Aujourd'hui encore, existe à L. le Gr. la bourse Cuevallier (ville de Beauvais), au taux de la division de grammaire.

taient à des Ecoles supérieures de l'Etat, pour la préparation desquelles Louis-le-Grand semblait tout spécialement désigné ¹.

L'usage de ces bourses communales avait précédé le Prytanée et l'usage des bourses nationales ; l'Ancien régime l'avait pratiqué ². Il se confondait alors, en plus d'un cas, avec l'usage des bourses collégiales ou familiales. Louis-le-Grand possède encore aujourd'hui des bourses collégiales. Chaque année, le Proviseur les attribue aux candidats aux grandes Ecoles (Normale, Polytechnique) et que leurs succès antérieurs ont spécialement désignés ^{2bis}. On se demanda, en 1845, si ces bourses-là avaient été juridiquement abolies par la Révolution ³. Et entre autres, les bourses de la fondation Fortet, qui remontait à 1394, ne parurent pas au Proviseur avoir été frappées de déchéance légale, puisque les biens de cette fondation avaient été vendus, en partie, comme biens nationaux, et, en partie, attribués, comme destination, au Prytanée français ⁴. De nos jours les représentants de quelques unes des plus vieilles familles élevées à Louis-le-Grand ^{4bis} ou dans les Collèges réunis à notre Collège, de 1762 à 1764, ont donc le droit de revenir encore dans l'illustre maison, que leurs deniers ont contribué jadis à entretenir : ils ne sont point, pour elle, des étrangers. Et plusieurs ont raison de s'en souvenir. Ils sont la preuve, entre mille autres preuves, que tous les liens qui attachent le présent au passé ne meurent point.

A ces boursiers nationaux, communaux ou familiaux s'en ajoutaient d'autres, d'une catégorie très originale : ceux qui étaient destinés à servir plus tard les intérêts français dans le Levant. C'étaient ces *Jeunes de Langue*, hérités de l'Ancien régime, dont nous avons parlé déjà ⁵ et dont nous aurons à reparler encore ⁶. Ils étaient internes.

L'internat pour quelques privilégiés revêtit, enfin, pendant près d'un siècle, une forme particulière à Louis-le-Grand. Chacun des Sous-directeurs logeait, dans son appartement, 8 ou 10 élèves ; ces élèves travaillaient ensemble, à proximité de son cabinet, dans une salle d'études, et ils dormaient, en dehors du dortoir commun. Chaque écuyer ne pouvait avoir une chambre séparée, puisque l'exiguïté des locaux s'y refusait ; tous se contentaient de ce qu'on nommait une « chambre ⁷ ». Pour les classes, les réfectoires, les récréations, les

1. Ex. pour le 8 oct. 1869, A. Nat. F17u 82784, liasse B, n° 42. — 2. V. notre précédent volume. — 2bis. Les crédits s'élèvent annuellement à 3000 ou 4000 francs ; ils sont votés par le Conseil d'administration du Lycée. — 3. Arch. L. le Gr., *Corr. coll.*, V, n° 5807 ; Lettre du Proviseur au Ministre. — 4. *Id. ibid.* — 4bis. Aujourd'hui encore, existent : bourses Maillard, pour deux enfants de Vimoutiers, deux bourses de 783 fr. chacune (existaient déjà en 1845 ; bourse Vinas (de Lodève), 1600 fr. depuis le 1^{er} août 1892 ; bourse S. Martin, de Paris, 1300 fr., depuis le 1^{er} janvier 1877 ; bourse Féval, de 1030 fr. depuis le 1^{er} oct. 1874. — Les bourses Fortet et Ployette n'existent plus. — 5. Cf. notre t. I, p. 75. En 1919-20, il y a encore un jeune de langues à L. le Gr., l'élève Saugon. — 6. *Infra*, p. 80-82. — 7. Observat. des Insp. généraux, sur ces cham-

promenades, ces élèves se retrouvaient mêlés à la masse de leurs camarades. Ce contact avec des écoliers de leur âge valait mieux peut être que l'isolement de la chambrée, où enfants et jeunes gens vivaient à proximité. Les parents des élèves spécialement confiés aux Sous-directeurs n'en gardaient pas moins l'illusion que leurs rejetons, grâce à ces petits pensionnats, à l'intérieur du grand pensionnat, étaient l'objet d'une sollicitude attentive, capable de réformer les caractères et de stimuler le travail. Et ils estimaient heureusement placés les 600 ou 800 francs, dont il rétribuaient annuellement ce supplément de surveillance ¹.

Comme l'internat, l'externat avait, lui aussi, ses privilégiés : c'étaient les jeunes gens que leurs familles confiaient aux institutions ou aux pensions, « sous le prétexte, assurait le proviseur Laborie, vers 1826, qu'ils ne pourraient supporter le régime trop sévère des collèges royaux ² ». Internés dans ces pensions, ces élèves étaient conduits, comme les externes, à Louis-le-Grand.

Depuis l'an VIII, jusqu'à nos jours, près de 150 institutions ou pensions ont fait profiter leurs élèves de l'enseignement donné à Louis-le-Grand ³. Pendant trois années seulement, de l'an IX à l'an XI, c'est à dire de 1801 à 1803, notre maison ne reçut, ce semble, aucun externe de ce genre. Le nombre des pensions attachées à Louis-le-Grand varia de 1 à 2, entre l'an XII (1803-4) et 1808 ; il fut de 6, en 1808-9, puis fut presque toujours supérieur à 10, de 1809-10 à 1852-3 ; il atteignit 15, en 1839-4, 16, en 1818-19, 1828-9, 1843-5 ; 19, en 1845-6 ⁴ ; et il se haussa jusqu'à 21, en 1813. Depuis 1853-4, ce nombre descendit au dessous de 10 unités et, à partir de 1860-1, presque toujours au dessous de 5. Depuis 1894, une seule institution, mais elle est florissante, continue à conduire ses élèves aux classes de Louis-le-Grand : c'est l'École Bossuet.

Additionner annuellement ces Institutions ne suffit pas ; il faudrait savoir, année par année, le total des élèves de chacune, pour mesurer son importance relative. Impossible de mettre sur une même ligne telles pensions qui envoyaient un seul élève, (comme le faisaient, en 1820-21, les pensions Andrieux, Maissas, Massin, Poitevin, Chymay ⁵, ou, en 1825 ⁶, la pension Constant) — et telles autres qui, à la même époque, en avaient quarante à cinquante (pensions Savouré, Gandou,

brées, le 23 mars 1846, A. Nat. F17ⁿ 78487, n° 54 ; *id.* en 1847, 20 mars, *ib.* 78488, n° 2 ; *id.* 14 mars 1849, *ib.* n° 128 ; *id.* 20 mars 1850, *ib.* n° 131 ; *id.* 8 avr. 1852, *ib.* n° 202 ; 1 avr. 1854, *ib.* n° 225. — Cf. *supra*, p. 21, 22 et *infra*, p. 386-7. — 1. *Id.* *ibid.* — 2. A. Nat. F17ⁿ 78485, n° 4ⁿ, Lettre, non datée, de M. Laborie au Grand Maître. — 3. Appendice, n° K : Tableau des Pensions et Institutions conduisant leurs élèves à L. le Grand. — 4. Arch. L. le Gr., *Corr. coll.*, V, n° 6103, lettre du Proviseur au Recteur, 3 nov. 1845. — 5. Tableau dressé par les soins du Proviseur, A. Nat. F17ⁿ 3150, pièce 53 ; 6 oct. 1821. — 6. Autre Tableau, semblable, 22 sept. 1825 ; A. Nat. F17ⁿ 78485, n° 10.

Muraine), et même plus de 100, (ainsi sainte Barbe). En nov. 1845, sept pensions conduisaient, à elles seules, 321 élèves à Louis-le-Grand¹, soit, en moyenne, 45 ou 46 élèves chacune; douze autres pensions y conduisaient 105 élèves, soit en moyenne 8 ou 9, chacune². Neuf institutions ou pensions, en 1853-4, y acheminaient leurs 322 élèves, sur lesquelles les Barbistes étaient 213, « les Savouré », 31, « les Aubusson », 26, « les Courvoisier », 17. Les 5 autres pensions se partageaient 35 élèves. En 1821, M. Malleval estimait que Sainte-Barbe était en état de conduire 300 élèves à Louis-le-Grand^{2bis}; et, en 1817, le proviseur d'Henri IV, M. de Wailly, constatait que « la maison seule de M. Adam avait envoyé au collège de Louis-le-Grand l'élite des 4 à 500 élèves qui la composaient³ ». La grande majorité des externes, à la belle époque des Pensions, était fournie par ces pensions à notre collège: et, en 1845, dans la proportion de 79⁰/₀⁴. Ces pensions disaient, dès 1826, ce semble, le proviseur de Louis-le-Grand, sont devenues « la pépinière des collèges⁵ ».

Et cependant il arrivait à ces pensions de garder chez elles, en dépit des réglemens d'abord⁶, d'accord avec eux, ensuite⁷, une notable partie de leurs écoliers. Car, pour mieux justifier l'engouement des familles, les élèves étaient groupés en deux séries: la première, composée de l'élite, était destinée à Louis-le-Grand et, par des interrogations ou des répétitions particulières, entraînée aux luttes que couronnaient les prix du collège et ceux du Concours général. Les noms de ces lauréats, accolés au nom de la pension, étaient publiés et claironnés par les mille bouches de la Renommée⁸. La seconde série, recrutée parmi les élèves les moins doués, était instruite — non pas à Louis-le-Grand, où elle eût risquée de sombrer tristement dans le dédain des professeurs, — mais à l'intérieur de la pension, et préparée aux examens indispensables, dans des classes, ajustées à la force moyenne des candidats.

1. Lettre du Proviseur au Recteur, 8 nov. 1845; Arch. L. le Gr., *Corr. coll.*, V, n° 6103. — 2. Arch. L. le Grand, Registres de l'Economat et du Secrétariat. — 2bis. Lettre de M. Malleval, proviseur de L. le Gr au Recteur, 6 oct 1821; A. Nat. F17ⁿ 3150, pièce n° 52. — 3. Lettre à M. Royer-Collard, président de la Commission de l'Instr. Publ., 14 oct. 1817, A. Nat. F17 3149, n° 22^o 1. — 4. Lettre du Proviseur au Ministre, 17 nov. 1845; Arch. L. le Gr., *Corr. coll.*, V, n° 6106. — 5. Lettre non datée, de M Laborie, au Gr. Maître, A. Nat. F17ⁿ 78485, n° 4ⁿ. — 6. Arrêté du 10 nov. 1810, art. 1 et 2. — Lettre du Ministère à M. Verger, maître de pension, 29 oct. 1825, A. Nat. F17ⁿ 78485, n° 8ⁿ. — 7. Lettre au Ministre, 18 sept. 1865, du Directeur de l'Ecole normale primaire d'Angers, rapportant ses souvenirs de maître, au pays latin, vers 1845. A. Nat. F17ⁿ 82.784 A², n° 12. — 8. Lettre citée du 18 sept. 1865. — Rapport des Insp. génér. 19 mars 1842, A. Nat. F17 78558, — Rapport de M. Rinn, proviseur de L. le Gr. 20 août 1850; A. Nat. F18ⁿ 78488, n° 130. — Cf. *infra*, p. 410-411. C'est ainsi qu'en 1818, Victor Hugo était conduit par l'Institution Cotte, à L. le Gr.; les élèves le Verrier, en 1830-1, et Faye, 1831 2, y furent conduits par l'Institution Mayer; Sainte Barbe

De ces deux séries d'élèves, certains directeurs de pension avaient imaginé de faire payer la première par la seconde. A l'arrêt des élèves les plus brillants, dans la province et à Paris, ces directeurs offraient pour eux à leurs parents une instruction gratuite ; car les succès de ces jeunes gens devaient assurer la fortune de la pension. C'était une spéculation sur l'intelligence des écoliers. Le marché conclu, le directeur disposait de l'enfant, qu'il avait acheté : il le faisait, pour peu que l'âge de l'élève le permit, redescendre d'une classe ou deux, afin d'accroître ses chances au Grand Concours ¹. Quant aux écoliers qui ne se risquaient à paraître ni au collège ni au concours, leur rôle était simplement de payer assez cher pour indemniser le directeur de toutes les bourses accordées aux camarades plus riches de savoir que d'écus.

Une pension avait-elle conquis la grande vogue, — ainsi Sainte-Barbe, vers 1850, — elle pouvait choisir ses élèves et veiller à leur qualité autant et plus qu'à leur quantité. Elle pouvait encore frapper d'ostracisme certaines classes ². Elle pouvait exercer, sur le choix des professeurs de Louis-le-Grand, une influence décisive et contre laquelle le proviseur se reconnut, plus d'une fois, trop désarmé ; c'est ce que l'on vit, quand, en 1850 et 1851, Sainte-Barbe, les pensions Debain et Mayer, agirent en faveur de M. Vieille ³.

Mais, pour quelques pensions qui avaient su réussir, et obtenir le titre plus décoratif d'Institutions, combien d'autres qui végétaient ! Combien même d'Institutions en complète décadence ! A côté de celles qui avaient le courage de refuser des élèves, beaucoup acceptaient trop facilement quiconque frappait à leur porte ; elles « mélangeaient les enfants de tout âge », elles les surveillaient mal, « faute de maîtres, que l'esprit d'économie empêchait de multiplier » ; elles répugnaient à exclure les plus indisciplinés, les plus vicieux, les plus coupables. En dépit des Inspecteurs généraux, en 1814 ⁴ et en 1820 ^{4bis} ; du cri d'alarme poussé, par M. Laborie, vers 1826 ⁵ ; et des abus signalés au Ministre, de 1842 à 1850 ⁶, les Pensions et les Institutions réussissaient à acca-

eut comme élèves, Dubief, J. Lachelier, Gust. Servois, Alfr. Mézières, Em. Ollivier, Jules et Louis Quicherat ; Paul Albert, Michel Bréal, Louis Buffet et fit des démarches auprès des parents de Paul Meyer ; l'Institut Guyot de Fernex eut, en 1831-2, Emile Martin-Derchanel et, en 1838-9, Constant Martha ; l'Institution Pélassy de l'Onsle eut Arthur Desjardins ; l'Institution Brion, Jean-Jacq. Weiss, de 1839 à 1847 et l'Institution Démare eut, en 1841-2, Henri Meilhac dont les parents habitaient cependant tout près de Louis le Gr., 3 rue Racine. — 1. *Id. ibid.* — 2. Ainsi, Sainte Barbe, en 1847 et 1849, A. Nat. F17ⁿ 78488, nos 2 et 140 ; rapports de l'Insp. génér. — 3. A. Nat. F17ⁿ 78488, nos 101-116 ; 159. 4. Guizot, *Essai sur... l'Instr. publ.*, 1816, p. 105-106. — 4^{bis}. A. Nat. F17ⁿ 3104, n° 104 ; rapport de l'Insp. gén. Fr. Noël, 8 mai 1820 — 5. Lettre au Gr. Maître ; A. Nat. F17ⁿ 78435, n° 4ⁿ. — Autre lettre du même, au même. 4 août 1825 ; *ib.* n° 6c. — 6. Rapp. des Insp. gén., 19 mars 1842, A. Nat. F17 78558 ; lettres du Frovis. Rinn au Recteur et au Ministre, 8 et 17 nov. 1845. Arch. L. le Gr., *Corr. coll.*, V, nos 6103 et 6106 ; Rapport du Proviseur Rinn, 20 août 1850, A. Nat. F17ⁿ 78488, n° 130, etc.

parer les faveurs de l'opinion ¹. La plupart d'entre elles payaient fort mal ce qu'elles devaient à Louis-le-Grand ² ; bien mieux, beaucoup éludaient jusqu'à l'autorisation administrative nécessaire à leur existence régulière ; et il fallait, en 1849, mettre le proviseur en garde contre les surprises de cet ordre ³.

Il y avait alors, dans les trois arrondissements les plus voisins de notre lycée, 53 institutions et pensions reconnues : sur ce total, 23, au moins, étaient ou avaient été ses clientes. La plupart étaient dans son voisinage, rue Saint-Jacques, ou rue de Reims ; mais d'autres étaient alors éloignées ; ainsi la pension Hortus était rue du Bac, n° 86, et la pension Savouré, rue de la Clef, n° 7 ⁴.

L'oeil fait à ces pensions était inégal. Avec les Barbistes, les internes de Louis-le-Grand firent presque toujours excellent ménage ⁵ ; c'est à peine si, en mars 1820, quelques coups de poing faillirent menacer cette belle harmonie ⁶ ; on reconnut bientôt que de méchantes calomnies avaient envenimé la querelle et, devant M. Maugras, professeur de philosophie, les champions des deux camps « se quittèrent, après s'être embrassés ⁷ ». En 1811, des rixes plus sérieuses avaient mis aux prises plusieurs pensions avec les élèves du Lycée Impérial ; on se battit à l'intérieur de la maison, pendant que deux fortes colonnes d'externes, parties du Lycée Napoléon, descendaient par les rues Saint-Jacques et des Cholets, pour cerner leurs adversaires. Maîtres et professeurs durent intervenir, porteurs du rameau d'olivier, qui réussit enfin à calmer tous les courages ⁸.

Le Proviseur, sans méconnaître les dangers auxquels certaines Pensions ou Institutions exposaient Louis le Grand, ne dédaignait pas les services qu'il pouvait attendre de quelques autres. L'essentiel était de bien choisir : l'esprit du collège et ses nominations au Concours général dépendaient, pour une grande part, de ce choix. Aussi, à diverses reprises, et, par exemple, de 1811 à 1825, vit-on les proviseurs du pays latin se disputer, à grands coups d'arguments, les pensions et institutions de leur banlieue scolaire.

La création, en 1820, du collège de Saint-Louis porta gravement préjudice aux collèges de Louis-le-Grand et Henri IV : un bon nombre de pensions et institutions se détacha des deux anciens collèges, pour se jeter vers le nouveau. Elles formèrent le premier noyau de ses

1 Lettre *cit.* du 18 sept. 1865, A. Nat. F¹⁷ 82784 A², n° 12. — 2. Lettre de M. Rion au Recteur, 8 nov. 1845, Arch. L. le Gr., *Corr. coll.*, V, n° 6103. — 3. Lettre des Bureaux ministériels au Proviseur 4 oct. 1849, Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, IX, n° 9315. — 4. Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, IX, n° 9303^{bis}. — 5. Henry Dabot, *Lettres d'un Lycéen* [1891], p.115-117 ; lettres et souvenirs de 1846-1849, etc. — 6-7. Lettre du proviseur Malleval à la Commission de l'Instr. publ. au sujet de ces faits, A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 129. — 8. Lettre de M. Martin à M. de Langeac, conseiller de l'Université impériale, A. Nat. F 3114¹⁷, n° 35^{bis}. — 1. J. Guichérat, *Hist. du Coll. Sainte-Barbe*, t. III, pp. 101-103.

élèves ¹. A la fin de 1824-5, elles composaient un contingent de 475 écoliers, répartis en 9 institutions et 10 pensions ².

Dans les dernières années du Premier Empire, on avait imaginé de tracer, autour des collèges royaux, des circonscriptions territoriales ; les Institutions et Pensions, comprises dans les limites du lycée Impérial, devaient obligatoirement y conduire leurs élèves ; les pensions ressortissant au lycée Napoléon ne pouvaient conduire les leurs qu'à ce lycée. Voulaient-elles changer de lycée, il leur fallait changer d'arrondissement, sauf l'agrément préalable de l'autorité. La carte de ces circonscriptions obligea les maisons de MM. de Lanneau, Parmentier, Savouré, à quitter le lycée Napoléon pour le lycée Impérial ³.

Sous la Restauration, les maîtres de pension recouvrèrent la liberté de mener leurs élèves soit à Louis-le-Grand, soit à Henri IV, soit à Saint-Louis: leurs préférences personnelles, leurs rapports de voisinage ou leurs relations d'habitude les déterminèrent désormais ⁴. En 1817, le proviseur d'Henri IV essaya bien d'empêcher l'exode d'un certain nombre d'institutions ou pensions vers Louis-le-Grand : celles de M. Letellier et de M. Brissaud, par exemple, après celle de M. Lizarde ⁵. Et cela, sous le prétexte que les locaux de Louis-le-Grand étaient trop remplis, ceux d'Henri IV, pas assez ⁶. Et puis pourquoi certains maîtres de pensions, divisant leurs élèves en deux groupes, réservaient-ils les meilleurs à Louis-le-Grand et les plus faibles à Henri IV ⁷? En 1821, nouvelle attaque, que notre proviseur, M. Malleval, dut repousser, en démontrant qu'aucune de ses classes n'atteignait l'effectif maximum marqué par les règlements ⁸.

Malgré tout, dans les années qui suivirent, Louis-le-Grand ne reçut que 11 pensions, au lieu de 17. Et, en 1825, ce fut de son proviseur que vinrent les réclamations. Il se prétendait lésé à son tour, et par Henri IV et par Saint-Louis. Il revendiquait, pour que la lutte au Grand concours fût plus égale, une répartition plus juste des institutions et pensions, soit pour le nombre, soit pour la qualité ⁹.

Ses griefs furent courtoisement écartés et il dut sans doute se résigner,

1. Lettre de M. Ganser, provis. de S. Louis, le 31 oct. 1825 : « le noyau du Coll. de S. Louis se forma, il y a 5 ans, de pensions détachées des collèges voisins [Louis le Grand et Henri IV], librement et sans contrainte. » A. Nat. F17ⁿ 78485, n° 8a. — 2. *Ibid* n° 10a. — 3. Lettre de M. de Wailly proviseur d'Henri IV, ci-devant Napoléon, à M. Royer-Collard, 14 oct. 1817 ; A. Nat. F17 3149, n° 22^a 1. — Cf. J. Quicherat, *Hist. du Coll. de Sainte Barbe*, t. III, pp. 101-103. — 4. Extrait des Registres des Délibérat. du Conseil académique, séance du 11 août 1826 ; A. Nat. F17ⁿ 78.485, n° 10c. — 5. Lettre cit. de M. de Wailly, 14 oct. 1817. — 6. Lettres de l'Insp. gén. Rendu, 3 et 8 nov. 1817 ; A. Nat. F17 3149, 22^a et ». — 7. Lettre cit. de M. Rendu, du 8 nov. 1817. — 8. Lettre de M. Malleval, 6 oct. 1821, au Recteur, A. Nat. F17ⁿ 3150, pièces nos 52 et 53. — 9. Lettre confidentielle au Gr. Maître, 4 août 1825 ; A. Nat. F17ⁿ 78485, n° 6c ; lettre du même au Directeur, *ib.* n° 10a, 2 sept. 1825 ; lettre du même, au Gr. Maître, 4 oct. 1825, *ib.* n° 10a².

à la pensée que Louis-le-Grand n'avait pas besoin de forces empruntées et plus ou moins précaires, pour soutenir son vieux renom ¹.

Quand, un quart de siècle plus tard, la loi du 15 mars 1830 porta aux Institutions et Pensions le coup dont elles ne purent guère se relever, ce fut l'enseignement libre laïque qui se trouva être la principale victime ². A la fin de 1849, parmi les 53 institutions ou pensions autorisées dans le pays latin, quatre seulement avaient une direction ecclésiastique ³ et aucune d'entre elles ne conduisait, semble-t-il, à Louis-le-Grand ⁴. Depuis 1870, quatre institutions ecclésiastiques ont appris à leurs élèves le chemin de Louis-le-Grand, et, parmi elles, l'école Bossuet est au tout premier rang ⁵.

Pour s'arrêter dans le chemin de la décadence, les institutions devaient prendre cette orientation nouvelle.

Les diverses catégories d'élèves n'ont donc cessé de varier depuis 1800 ; mais jusqu'à quel point ont-elle *numériquement* varié ? Il nous faudrait préciser, pour différentes dates, le chiffre des boursiers et celui des élèves payants ; ceux des internes et des demi-pensionnaires ; des externes libres et des élèves de pensions et institutions, laïques ou ecclésiastiques ⁶.

Malheureusement les documents conservés nous renseignent parfois assez mal. Depuis 1800-1, ils font défaut pour 24 années ⁷. Pour certaines années, ils ne concordent pas : les effectifs, au début d'octobre, ne sont pas, en effet, ceux du milieu de novembre, ni ceux de janvier ou d'avril, ni ceux de juillet. Les divergences des statistiques s'expliquent par la différence de la population scolaire, de trimestre en trimestre et de mois en mois. La rentrée n'est guère terminée avant le 5 novembre ; c'est à ce moment qu'il eût fallu, depuis 1800-1801, enregistrer le chiffre des élèves. Cela n'a pas été fait. Enfin, il n'est pas certain que tous les chiffres relevés aient été obtenus avec beaucoup de conscience et de méthode. Autre difficulté : les diverses catégories d'élèves ne sont pas toujours distinguées, ni distinguées de même façon ; boursiers et jeunes de langue sont parfois confondus ; tous les internes sont trop souvent compris sous la même rubrique ou même fondus avec les demi-pensionnaires. Quant aux externes libres, ils n'ont pas toujours été séparés des externes attachés aux institutions et pensions.

1. Extr. du Registre des délibérations du Conseil académique ; séances du 21 oct. 1825 et 11 août 1826, A. Nat. F^{17m} 78495, nos 10ⁱ et c. — 2. A. Ribot, *Réforme de l'Enseignement secondaire* ; p. 264, Appendice V, Déposition de M. Léon Bourgeois devant la commission de l'enseignement. — 3. Celles de MM. les abbés Cathelin, 21 R. N.-D. des Champs ; Raillard, 22, rue du Pot de fer ; Rebuffet, rue Sainte Catherine d'Enter ; Blanc, 12, impasse des Feuillantines. — 4. Les Palmarès n'en mentionnent aucune. V. APPENDICE K. — 5. S. Denys, 1880-3 ; S. Charles, 1887-91 ; Lacordaire, 1890-1 ; et 1892-3 à 1897-98. — 6. APPENDICE F. — 7. *Ibid.* Pour 1800-1 ; 1805-6 ; 1806-7 ; 1807-8 ; 1808-9 ; 1810-11 ; 1811-12 ; 1813-14 ; 1814-15 ; 1815-16 ; 1816-17 ; 1818-19 ; 1819-20 ; 1821-1824 ; 1825-28 ; 1829-30 ; 1854-57 ; 1859-60.

Voici, du moins, les présomptions et les certitudes, que la critique des documents nous permet de dégager. — De toutes les catégories d'élèves, celle qui a été le plus éprouvée, dans son effectif, est celle des Jeunes de Langues; elle ne paraît pas avoir jamais dépassé la vingtaine; 14, 15, 17, 18, semblent ses chiffres maxima; 6, 7, 9, 10, ses chiffres moyens; 3, 4, ses chiffres minima, jusqu'à la fin du siècle dernier, époque où elle disparut ou presque¹. — Un autre groupe, celui des Boursiers, a, lui aussi, beaucoup souffert. Il devait être, en principe, composé de 250 unités; il en avait 232, en 1801-2, et 258, en 1802-3; mais il fut porté à 353, en 1803-4. Dès l'année suivante, il était ramené à 159; il semble avoir oscillé autour de 150, jusqu'aux premières années de la Restauration. De 1828-9 à 1837-8, il tombe communément un peu au-dessous de 100; nouvelles chutes autour de 75, jusqu'en 1860-61 et même autour de 60, sinon de 50, jusqu'en 1872-3. De 1916 à 1919, il a oscillé de 129 à 203².

Le groupe des internes payants a connu des périodes de grandeur et de décadence. L'allure générale de sa courbe n'a guère cessé de monter, depuis 1801-2 jusqu'en 1869-70: de 195 unités, à 601. Elle n'a guère cessé de descendre, depuis 1870: il lui est arrivé de décroître jusqu'à 150 unités, en 1916-7, et à moins de 100, en 1906-7. C'est la moitié moins qu'en 1801-1802, pour un lycée trois fois plus peuplé.

Deux groupes ont surtout profité de cette déchéance: celui des demi-pensionnaires et celui des externes³. Les demi-pensionnaires n'apparaissent dans nos documents qu'en 1831-32; jusqu'en 1849-50, leur petite troupe ne semble pas avoir dépassé jamais 5 unités; 8 années, elle n'eut qu'un seul⁴ représentant et, pendant 4 autres années, elle semble bien n'en avoir pas eu du tout. Sous l'Empire, des recrues lui viennent: 12, en 1853-4; 29, en 1858-9; 48, en 1861-2; 84, en 1866-70. Puis ce nombre est quadruplé et bondit jusqu'à 351, en 1886-87. De ce sommet, il retombe, en 4 ans, à 150 et c'est entre 110 et 150 qu'il a varié depuis, sauf un relèvement à l'heure présente (232, en 1920-21). La grande fortune du demi-pensionnat fut donc assez brève: moins de 20 ans.

Celle de l'externat fut beaucoup plus stable; elle est déjà plus que séculaire et dure encore⁵. C'est là le premier trait de son caractère. Le second c'est que, depuis 1809, le nombre des externes fut habituellement supérieur à celui des internes payants, sinon même au groupe des internes payants, grossi du contingent des internes boursiers. Troi-

1. Un seul jeune de Langues en 1919-20; *supra*, p. 74, n. 5; *infra*, liv. III, chap. III, p. 335, n. 1. — 2-3. APPENDICE F¹, les 5 nov. 1916, 159; 1917, 129; 1918, 150; 1919, 203. — 4. En 1837-8, Henri Du Sommerard était le seul demi-pensionnaire de L. le Gr.; A. Nat. F¹⁷ 3.336. — 5. Voici les derniers chiffres (5 nov. 1920): Pensionnaires, 296; demi-pensionnaires, 232; externes surveillés, 32; externes simples, 971.

sième trait : la majorité de ces externes fut, jusqu'en 1870-1880, fournie par les Pensions et Institutions ; depuis cette date, cette majorité est fournie par les externes logés chez leurs parents.

En additionnant la somme de ces différents groupes, — boursiers et jeunes de langues, internes payants, demi-pensionnaires et externes — nous obtenons des totaux d'ensemble, dont le graphique est instructif¹. Son tracé serpente autour de 1,000. Avant 1832-3, un effectif supérieur à 1.000 élèves semble avoir été exceptionnel, avec 1164, en 1812-3, et 1053, en 1817-8 ; mais c'est l'époque où les lacunes documentaires sont le plus nombreuses. De 1833-34 à 1886-7, l'effectif est (sauf pour 5 ou 6 années après 1850), constamment au-dessus de 1.000 élèves et fréquemment au-dessus de 1.100. Il atteint 1.353, en 1868-9 ; 1432, en 1881-2 ; et le maximum (avant 1920), 1509, en 1886-7. A ce moment, ouvert depuis le 1^{er} octobre 1885, le petit lycée de Louis-le-Grand, Montaigne, achève de s'organiser et désormais, jusqu'en 1909-10, il y a moins de 1.000 élèves, rue Saint-Jacques ; la courbe des effectifs plonge même jusqu'à 756, en 1890-1, chiffre que notre lycée n'avait plus connu, ce semble, depuis 1808-1810. Aujourd'hui la courbe ascensionnelle est reprise, et, depuis la dernière guerre, plus que jamais².

En somme, depuis 1812-3, cette courbe a fléchi cinq fois : trois fois, à la suite des événements politiques (la chute de Napoléon I, de Louis-Philippe, de Napoléon III) ; deux fois, à la suite de la création des deux filiales de Louis-le-Grand, Vanves, d'abord, Montaigne ensuite. Et si, de ces cinq crises, la plus malaisée à dominer fut la dernière, cela tient sans doute à ce que, de 1885 à 1914, toute une éclosion de lycées nouveaux surgissait dans Paris et sa banlieue, qui attirèrent à eux une clientèle nombreuse. De 1803 à 1819, il n'y avait eu que quatre lycées parisiens³ et cinq, de 1820 à 1864⁴. Il y en a aujourd'hui quatorze⁵.

Et d'ailleurs, n'était-ce pas l'époque où la campagne contre l'internat battait son plein et Louis-le-Grand ne passait-il pas pour avoir toujours été l'immuable bastille de l'internat⁶ ?

Jusqu'à quel point ce vieux renom était-il justifié ? Pour le savoir, nous avons calculé, aux intervalles que les documents nous permettaient de choisir, le pourcentage des internes (boursiers ou non), des demi-pensionnaires et des externes (externes libres ou externes de pension) ; et nous avons dressé le tableau que voici :

1. V. APPENDICE F⁴. — 2. APPENDICE F⁴ : 1913-4, 839 ; 1914-15, 1105 ; 1915-6, 1248 ; 1916-17, 1190 ; 1917-18, 1367 ; 1918-19, 1250 ; 1919-20, 1481 ; 1920-21, 1531. — 3. Louis le Gr., Henri IV, Charlemagne, Bourbon (Condorcet), S. Louis. — 4. Lycée du Prince Impérial (Vanves ou Michelet). — 5. Outre les 6 lycées cités ci-dessus, Lakanal, Montaigne, Janson, Buffon, Voltaire, Carnot, Pasteur, et le coll. Rollin. Cf. notre livre : *Les Ecoles, lycées, collèges de Paris* ; Paris Laurens ; 1913, in-4°. — 6. Cf. A. Nat. F⁴ 93185 ; 22 et 23 avr. 1883, sur la répercussion, à la Chambre des Députés, de la révolte de L. le Gr. de 1883.

Années	Internes { Boursiers Payants	Demi- Pensionnaires	Externes { Libres des Pensions
1809-10	60 0/0 } B. 23 0/0 P. 27 0/0		40 0/0
1817-8	65 0/0 } B. 32 0/0 P. 33 0/0		35 0/0 } L. 15,5 0/0 P. 19,5 0/0
1824-5	54 0/0		46 0/0 } L. 11,4 0/0 P. 34,6 0/0
1823-9	45 0/0 } B. 8,8 0/0 P. 56,2 0/0		55 0/0
1837-8	49,5 0/0 } B. 8,6 0/0 P. 40,4 0/0		50,5 0/0 } L. 10,5 0/0 P. 40 0/0
1847-8	48 0/0 } B. 7 0/0 P. 41 0/0		52 0/0 } L. 15 0/0 P. 37 0/0
1859-9	60 0/0 } B. 5,5 0/0 P. 54,5 0/0	2 0/0	38 0/0
1861-2	58 0/0 } B. 6 0/0 P. 52 0/0	4 0/0	38 0/0 } L. 14,1 0/0 P. 23,9 0/0
1868-9	53 0/0	6 0/0	41 0/0 } L. 16,1 0/0 P. 24,9 0/0
1878-9	43 0/0	9 0/0	48 0/0 } L. 23 0/0 P. 25 0/0
1883-9	24 0/0	22 0/0	53 0/0 } L. 35 0/0 P. 18 0/0
1893-9	23 0/0	17 0/0	60 0/0 } L. 42 0/0 P. 18 0/0
1903-9	18 0/0	13 0/0	69 0/0
1918-9	17 0/0 } B. 13 0/0 P. 4 0/0	18 0/0	65 0/0

L'enseignement qui s'en dégage nous paraît clair : la prépondérance des internes s'affirme à deux moments, depuis les origines jusqu'à 1825, d'abord ; sous le Second Empire et les premières années de la Troisième République ensuite ; soit, pendant une cinquantaine d'années. Entre ces deux périodes il y a cependant cette différence notable : si les internes ont été, à deux reprises, la majorité à Louis-le-Grand, c'est grâce aux boursiers, du Consulat à Charles X, et grâce aux pensionnaires payants, sous Napoléon III. Il en résulte que, jusqu'en 1825, la majorité acquise à l'internat était plus factice que réelle. La décroissance numérique des internes s'annonçait donc, en réalité, depuis 1828 ; quand elle s'est accentuée de nos jours, elle ne résultait pas d'une fantaisie passagère de la mode ; elle était préparée dans le passé et le

Second Empire ne réussit pas à s'opposer, d'une façon durable, aux conquêtes de l'externat.

Ces conquêtes, à Louis-le-Grand, comme ailleurs, eurent longtemps besoin, pour s'accomplir, du secours des pensions. Pensions ou institutions ménagèrent la transition entre la sévérité de l'internat de collège et l'aimable discipline familiale. Quand les dernières pensions laïques disparurent de Louis-le-Grand, en 1894¹, les écoliers étaient, par leurs parents, jugés dignes de la liberté. Et ce fait pourrait bien marquer, dans l'histoire de nos mœurs, une date décisive.

Comme le nombre des élèves, leur *âge* vaut qu'on s'y arrête ; les variations de l'opinion publique, au sujet de cet âge, n'eurent-elles pas, aussi, leur importance, dans l'histoire de nos habitudes scolaires ? Notre maison, aux derniers temps de l'Ancien Régime, nourrissait, « tout au plus, cent écoliers, que l'on pouvait regarder comme enfants ; les autres étaient des hommes faits et dans la vigueur de l'âge² ». Au XIX^e siècle, tout fut changé^{2bis} ; il n'y eut bientôt plus d'étudiants, il n'y eut que des élèves. Pour les boursiers, un âge minimum, 9 ans, et un âge maximum, 18 ans, avait été fixé, dès 1800³. Et cela voulait dire que notre collègue n'était pas fait pour les tout jeunes enfants ni pour les jeunes hommes, Point d'enseignement maternel ; point d'enseignement supérieur. On refusait même, à l'origine, de recevoir aucun élève, payant ou non, après 13 ans révolus⁴ ; mais un élève payant pouvait être admis dès 7 ans⁵ et rester après 18 ans⁶.

En peu d'années, ces beaux principes furent pratiquement oubliés. Le Lycée Impérial eut son instituteur élémentaire, dès 1805-6⁷, sinon plus tôt ; en 1818, les maîtres élémentaires sont chargés d'initier les enfants, non pas seulement aux premiers mystères du latin, mais à ceux de l'écriture et de la lecture⁸ ; jusqu'à l'organisation des classes enfantines à Vanves, en 1861, il y eut à Louis-le-Grand des « minimes », de 5, 6, 7 et 8 ans ; même après cette date, et jusqu'à l'ouverture de Montaigne, en oct. 1885, d'autres minimes reparurent, rue Saint-Jacques, ceux dont la famille trouvait trop lointains les ombrages de Vanves ; en 1891-92, il fallut, pour débiter au vieux Louis-le-

1. A partir de 1894, Sainte-Barbe a cessé de conduire ses élèves à L. le Gr. ; c'est à peine si elle a fait depuis quelques exceptions pour certains élèves de Première Vétérans et de Première Supérieure. — 2. Arch. L. le Gr., Sommier, Année classiq. 1784 et 1785, f^o 15 r^o. — 2bis. En 1910-1, les boursiers ottomans avaient de 20 à 26 ans : mais ils furent une exception. — 3. Ce que rappelle une lettre de la Commiss. de l'Instr. publ. au ministre de l'Intérieur, le 29 mars 1819, A. Nat. F17a 3104, n^o 110 et le statut de 1814, § 8, art. 37. — An IX. A. Nat. H 2441, p. 7, f^o 22 v^o et 23 r^o, an XI ; M. 158 ; etc. — 4-5. 8 floréal an VIII [28 avr. 1800], A. Nat. H 2532, liasse D. — 6. A. Nat. F17a 3104, pièce n^o 158. — 7. *Alman. impér.* 1806, p. 736 ; 1807, p. 755 ; 1808, p. 771 ; 1813, p. 858, etc. — 8. Observations du proviseur de L. le Gr., à la Commission de l'Instr. publ., le 18 déc. 1818 ; A. Nat. F17 3149, n^o 42.

Grand, avoir la gravité d'un élève de 3^e ; mais jusqu'en 1890 et depuis 1892, celle d'un élève de 4^e parut suffisante et la règle est demeurée depuis¹.

Un âge maximum ne fut pas davantage imposé aux élèves. Pour les candidats aux grandes Ecoles, la limite d'âge imposée par ces Ecoles marquait la limite du séjour à Louis-le-Grand. A vingt ans, les futurs universitaires contractaient leur engagement décennal et cessaient d'être élèves².

Quant à l'âge commun aux diverses classes, il était, avant 1860, plus vénérable que depuis³. Et l'ambition de cueillir des couronnes au Grand Concours avaient pu contribuer à retenir le plus longtemps possible les meilleurs élèves dans les classes. Dès 1869⁴, le proviseur et, dès 1872, l'Assemblée des professeurs⁵ constataient un changement dans les traditions : « jadis, observait-on alors, les élèves n'arrivaient pas si jeunes, dans les classes supérieures ». Depuis 1872, et surtout depuis la suppression du Concours général, de 1904 à 1920, l'âge moyen pour chaque classe semble encore avoir baissé.

Les rhétoriciens de 14 ans, les philosophes de 15 ans et les bacheliers de 16, ne sont pas plus rares à Louis-le-Grand qu'ailleurs : et cette précocité est moins souvent une preuve de maturité chez l'enfant qu'un signe des ambitions paternelles. On veut se persuader que travailler plus vite c'est travailler mieux et l'on charge la mémoire de traverser à la course toutes ces contrées du monde intellectuel, que la réflexion n'a plus le loisir d'explorer.

L'origine sociale des élèves pourrait expliquer, en plus d'un cas, ce souci des familles. Beaucoup de ces jeunes gens avaient hâte de faire leur trouée, parce qu'ils comptaient surtout sur leur effort personnel et leur mérite propre, pour se faire une place, dans le monde. Sous le Consulat et au début de l'Empire, c'étaient surtout des fils d'officiers et de soldats, morts à l'ennemi⁶. Et aussi, des enfants de familles ruinées⁷ par les dernières convulsions politiques. « Il ne me reste pas une obole de ma petite fortune en rentes, sur le ci-devant hôtel de ville, écrivait le père d'un de ces écoliers ; ni de mes couverts d'argent, ni de mes meubles ». Et le plus clair de son avoir, expliquait-il, c'était « le nom

1. Quand, en 1891-92, les élèves de 4^e ne furent plus reçus à L. le Gr., on les dirigea sur Montaigne ; dès oct. 1892, la 4^e fut de nouveau admise à L. le Gr. — 2. Voilà pourquoi les Registres du Personnel contiennent un grand nombre d'élèves de L. le Gr., devenant, à 20 ans, maîtres auxiliaires : de 1875 à 1885 surtout, les cas se multiplient. — Aujourd'hui l'âge maximum de 18 ans pour les boursiers peut être prorogé à 19 et 20 ans, par un 1^{er} ou un second renouvellement de la bourse. Quant aux boursiers ottomans de 1910, nous avons vu que leur âge était de 20 à 26 ans. — 3-4. Constatation faite le 28 juill. 1869 par M. Girard, proviseur, A. Nat. F17H 82784, liasse B, n^o 41. — 5. Arch. de L. le Gr. — 6. *Supra*, p. 72. — 7. Ainsi, les jeunes de Borthou, Annequin, Walfé-Fône, Roucher, Godin.

d'ami des hommes » que lui avait donné, dans une de ses lettres, le ministre de l'Intérieur¹. Un autre enfant était rentré au Collège de Paris « presque nu² ». Les boursiers, dont les parents avaient conservé leur fortune, devaient être exclus³. Et ainsi le fils du citoyen Jossel S. Ange, adjudant-général. La police ou l'administration du Prytanée avertissait le ministre que cet homme « n'avait jamais servi aux armées ; qu'il demeurait rue Poissonnière, avait un loyer de 3.000 frs., deux ou trois chevaux, dans son écurie, une place de 8.000 frs. d'appointements et plus ; une terre en ci-devant Picardie ; une femme intrigante, intéressée dans les jeux et couverte de diamants⁴ ». Et le ministre de l'Intérieur, Chaptal, réclamait aux administrateurs « des renseignements exacts sur la fortune des parents⁵. »

A mesure que se fit plus grand le nombre des élèves payants, le milieu social des écoliers put changer. Ne croyons pas cependant que les institutions ou pensions, clientes du Lycée, recrutassent toujours leurs élèves dans les familles riches. Nous avons des précisions sur les parents dont les fils étaient à l'Institution Liautard, quand elle suivait les cours du Lycée Impérial : sur une trentaine d'enfants nous trouvons des fils de cuisinier, de rôtisseur, de maréchal-ferrant, de boulanger, de perruquier, de portier, de porteur d'eau, de femme de chambre, d'ouvrier⁶. Ne soyons pas, non plus la dupe des grands noms, que nous conservent les palmarès. Ils masquèrent parfois de cruelles détresses. Le 14 juin 1821, la mère d'un externe, M^{me} de L., dont la famille, « depuis quatre siècles, fut toujours attachée à son roi », écrivait au Proviseur une lettre suppliante, au sujet d'une dette de 26 frs., et la faisait apostiller par la marquise de S. sous-gouvernante des enfants de France⁷.

Quand nous avons, sur le milieu social des élèves, quelques renseignements précis, ils sont en trop petit nombre, pour autoriser des généralisations exactes. Le 4 mai 1823, sur 38 élèves cités⁸, 4 étaient fils de grands industriels ; 2, fils de basochiens ; 3, fils d'officiers supérieurs ; 1, fils d'avocat général ; 4 appartenaient à l'aristocratie. En 1824 et 1825, des fils d'hommes politiques, de fonctionnaires, de magistrats, d'officiers⁹.

Faut-il attendre beaucoup plus des 40 registres, dans lesquels, de 1854 à 1894, la condition sociale des parents devait être mentionnée et que les Archives du Lycée ont conservés¹⁰? Non certes. Car ces registres

1. L'avocat Angelet ; 15 brumaire an IX [6 nov. 1800], A. Nat. H³ 2530, liasse 3, pièce 9. — 2. Le jeune Abresche ; 13 brumaire an X [4 nov. 1801], A. Nat. H³ 2530. — 3. Lettres de Chaptal, ministre de l'Intérieur, aux administrateurs du Prytanée, M 158, 21 ventôse an IX [15 mars 1801]. — 4. Copie d'une note adressée au ministre par le Prytanée [1801], A. Nat. H 2532, liasse D. — 5. M. 158, A. Nat. ; 24 ventôse an IX, citée av. dern. note. — 6. A. Nat. F¹⁷ 1345, doss. 166 ; mars 1809. — 7. A. Nat. F¹⁷ⁿ 3150, n° 29. — 8. *Ibid.* n° 218^{bis}. — 9. A. Nat. F¹⁷ 3176^v, liasse 17 ; 3150, n° 291^e ; n° 310^e. — 10. Arch. L. le Gr., *Registres de Classification*, de 1854-55 à 1893-4.

sont très incomplets. Ils ne s'intéressent qu'aux internes et aux demi-pensionnaires et encore pas à tous. Et puis et surtout, un très grand nombre de parents n'ont pas daigné répondre aux questions relatives à leur profession : un tiers, la moitié, les deux tiers, les quatre cinquièmes se sont abstenus. En 1854-55, 158 sur 447, sont restés muets ; et, en 1859-60, 422 sur 887 ; en 1865-6, 613 sur 770 ; en 1885-6, 685 sur 803 ; en 1893-4, 395 sur 425. Après cette expérience vaine, nous comprenons qu'on ait fermé le registre. Parmi ceux qui ont répondu, les plus nombreux étaient, de 1854-5 à 1869-70, les commerçants et les fonctionnaires civils ; assez près d'eux, les professions libérales, les rentiers et propriétaires ; loin derrière, les officiers ; au dernier rang, les industriels. Depuis 1870-1, les fonctionnaires civils ont pris la tête, suivis des professions libérales et des commerçants ; à quelque distance, les rentiers et propriétaires, puis les industriels ; enfin, les officiers et, très loin de tous, les agriculteurs.

À défaut de précisions mathématiques, les impressions des administrateurs, des élèves, de tous les contemporains, ne sauraient être négligeables. Or, en 1837, les inspecteurs généraux considéraient que la clientèle de Louis-le-Grand « faisait partie des classes les plus éclairées et les plus influentes de la société ¹ ». Tandis qu'à Charlemagne dominaient les allures plébiennes et à Condorcet-Fontanes ou Bonaparte, les allures élégantes et distinguées ², à Louis-le-Grand, sous Louis-Philippe et l'Empire, il y avait un peu de tout : mais la bonne bourgeoisie, le moyen commerce l'emportaient ce semble. De jeunes nobles, de préférence parmi les externes, des fils de banquiers, de généraux, de ministres, coudoyaient des jeunes gens sans autre capital que leur intelligence et leur labeur ³. Et ce qui existait, il y a 50 ou 60 ans, existe encore de nos jours ⁴.

Au reste, sous le Gouvernement de Juillet ou sous la Troisième République, on considérait comme une tradition, dans l'Université, que Louis-le-Grand et Henri IV fussent peuplés par les fils de leurs anciens élèves ⁵.

L'origine géographique des élèves semble moins malaisée à retrouver que leur origine sociale, puisque les Palmarès en ont gardé la trace. Seulement il s'en faut que tous les élèves figurent aux Palmarès, surtout

1. Rapport des Insp. génér. au Ministre, 11 mai 1837 ; A. Nat. F17^o 78486, n^o 33. — 2. E. Lavisso, *Souvenirs*, pp. 240-241. — 3. Communications de MM. le Dentu, élève à L. le Gr., de 1851 à 59 ; Staub, élève de 1856 à 1864 ; Raveton, élève de 1859 à 69. — 4. Les enfants de la bourgeoisie, des professions libérales, et de professeurs, parmi la centaine d'élèves s'y préparant à l'École normale supérieure. — 5. Le Provisoire de S. Louis, dans son rapport annuel, écrivait, le 29 août 1839 : « Sa clientèle [du Coll. S. Louis] n'est pas assurée, comme celle des collèges Louis-le Grand et Henri IV, qui héritent des enfants de leurs anciens élèves. » A. Nat. F17 78.557.

aux époques héroïques où prix et accessifs étaient assez rares. Du reste, le lieu de naissance d'un enfant ne donne pas toujours sa filiation géographique véritable. Ces réserves faites, on constate, à Louis-le-Grand, trois clientèles : parisienne, nationale, étrangère. Il reste à dire dans quelle mesure chacune d'elles a varié.

Pour le savoir, nous avons calculé le pourcentage de chacune, par période de dix ans, depuis 1802 ; puis, nous avons figuré par un graphique les résultats décennaux de ces calculs¹. Ce graphique nous montre que, des trois clientèles de notre maison, la clientèle étrangère est, numériquement, négligeable : elle a oscillé entre 2 % et 10 % et a connu deux périodes de gloire, 1802 et 1862. Depuis lors, l'année 1910-1, qui valut au lycée 30 élèves ottomans, mérite une mention exceptionnelle².

La clientèle étrangère étant mise à part, les clientèles parisienne et provinciale, restent donc en contact. Or, depuis plus d'un siècle, ce sont elles qui se partagent, presque également, la population scolaire de notre maison. Les provinciaux l'emportaient d'abord, et de beaucoup, en 1802, comme en 1798 ; ils n'ont repris avantage que de 1832 à 1852 puis en 1892 et en 1912. Aujourd'hui le succès de Louis-le-Grand aux grandes écoles de l'Etat et notamment à celle de la rue d'Ulm³, explique l'afflux d'un grand nombre de provinciaux dans ses murs.

En 1802, notre maison étant réservée aux Boursiers, le Collège de Paris n'était que dans la proportion de 21 % un collège parisien. Bonaparte avait à cœur d'y placer les enfants de tous les départements français, anciens et nouveaux⁴. Il voulait que les Bas Bretons y vissent apprendre notre langue⁵ ; il désirait que les territoires nouvellement réunis y eussent, pour leurs fils, des places réservées⁶. Et il les recommandait à la sollicitude du citoyen Champagne⁷. Mais, dès 1812, les Parisiens avaient réappris, en foule, le chemin de la rue Saint-Jacques. Désormais le nombre des élèves nés à Paris n'a guère varié que de 39 ou 40 % à 50 ou 55 %.

Si l'on ajoutait aux élèves parisiens les élèves nés dans le département de la Seine et aux élèves provinciaux ceux qui sont nés dans l'Alsace ou la Lorraine, la proportion entre la clientèle parisienne et provinciale de notre lycée en serait faiblement changée.

Quant à la clientèle coloniale, elle a oscillé de 4 à 5 % : la discipline de Louis-le-Grand paraissait, sous Louis-Philippe, insupportable aux

1. V. APPENDICE F. — 2. Ils constituaient le 3 1/2 % des Elèves du Lycée. — 3. *Infra*, p. 413. — 4. 24 thermid. an IX, A. Nat. H 2441, f° 10 r°, 11 v°, 20 v°, 22 v°, lettres ministér., etc. ; arrêté consulaire 21 prair. an IX, F¹⁷ 4260 ; M 158 (11 fruct. an IX) ; 8 messid. et 30 1^{er} an X, etc. — 5. Arrêté consul. du 9 fruct. an X [27 août 1802], A. Nat. M 158. — 6. Sources citées av. dern. note. — 7. Dans sa visite au Coll. de Paris, le 2 prairial an IX [22 mai 1801], A. Nat. H 2553, doss. XXVI, note manusc. de Champagne.

créoles et le proviseur se refusait à augmenter le nombre des petits coloniaux¹.

Au total, en rapprochant les jeunes gens de toutes nos provinces², Louis le-Grand a été, dans une certaine mesure et comme tant d'autres lycées parisiens, un des laboratoires de notre unité nationale ; en s'ouvrant aux étrangers³, il a pu, si modestement que ce fût, contribuer au rayonnement de notre pays, hors de nos frontières.

A ces élèves venus de tous les points de France ou du monde, quelle *rémunération pécuniaire* demandait-on à Louis-le-Grand ? Aucune, en nivôse an VIII. A cette époque de généreux enthousiasmes, les administrateurs du Prytanée français écrivaient au ministre de l'Intérieur : « Nous croyons devoir vous observer, Citoyen ministre, que le Prytanée français est, par sa fondation, un établissement d'éducation entièrement gratuite ; que, si on y admettait soit des pensionnaires, soit même des élèves à demi-pension, ce serait changer absolument la nature de cet établissement et le faire rentrer dans la classe des pensions ordinaires⁴... »

Bonaparte, lui, était d'avis que la rétribution, versée par les élèves payants, devait permettre d'entretenir gratuitement les boursiers ; et, dès le 1^{er} Germinal an VIII, la pensée du Premier Consul avait prévalu.

Restait à fixer le prix de la pension. Le chiffre de 1.000 frs. ne fut pas adopté sans débats : le Collège de Paris était « entouré de maisons d'éducation, dans lesquelles on ne prenait pas au delà de 800 frs.⁵ » ; il proposait donc au ministre de ne pas dépasser cette somme⁶. On transigea. Le prix fut abaissé à 900 frs., jusqu'au début de l'an XII⁷, date à laquelle le chiffre de 1.000 frs., prévalut⁸, pour les internes.

Le Premier Empire tomba et ce chiffre demeura⁹ : Il ne fut modifié

1. Lettre de M. Pierrot à M. Mouton, rue Bleue, 26, le 26 juin 1839, Arch. L. le Gr., *Corr. coll.*, IV, n° 4619. — 2. Henri Dabot, *Lettres d'un Lycéen*, p. 66 ; lettre du 12 oct. 1846 : « Je me suis trouvé, à la rentrée effective des classes, avec des élèves représentant toutes les provinces de France ». — 3. *Infra*, p. 94, les princes de Montenegro, de Serbie, de Monaco ; Oscar I roi de Suède. — 4. Lettre du 24 nivôse an VIII [14 janv. 1800], A. Nat. H³ 2532, liasse D. — 5-6 Lettre de l'administration du Prytanée au ministre de l'Intérieur, 24 floréal an VIII [14 mai 1800] ; A. Nat. H³ 2532, liasse D. — 7. Règl. du Coll. de Paris 22 fruct. an VIII [9 sept. 1800], tit. 1, art 5 ; et de therm. an IX [16 juill. 1801], tit. I, art. 13. 225 fr. par terme, donc 900 fr. par an (note du 29 ventôse an IX [10 mars 1801]), A. Nat. H³ 2532, liasse D. — 8. Lettre du 10 prairial an XI [31 mai 1803], A. Nat. II 2442, p. 32^{bis}. — 9. En juillet 1821 ; la demi-pension à L. le Gr. étant de 500 fr. et la pension de 1000. A. Nat. F17ⁿ 3150, n° 30-34. En 1836, un mois de pension se payait à L. le Gr. 83 fr. 33 et, en plus, 4.50 pour le droit d'Université ; Arch. L. le Gr., *Corr. coll.*, III, n° 3563. — Les décrets du 16 avr. 1853 et du 10 août 1872 fixèrent le taux de la pension : math. spéc. 1500 fr. ; divis. supér. 1150 ; de gramm. 1050 ; élém. 950 ; — depuis janv. 1917, Math. spéc., Centrale, 1^{er} Supér. 1818 fr. ; 1^{er} Vétér. Math. Philo. 1^{er} et 2^e 1611 fr. ; 3^e et 4^e 1512 ; — avant 1917 : 1^{er} Sup. et Math. spéc. 1728 fr. ; Divis. sup. 1543 ; seconde, 1530 ; 3^e, 1512 ; 4^e, 1350.

qu'en 1853 et il varia depuis lors, suivant les classes, de 1.050 à 1.500 frs. Au début du xx^e siècle, ils s'élevaient à 1.728 frs. ; en janvier 1917, il a été porté à 1.818 frs. et, en 1919-20, à 2023, puis à 2772 ; enfin à 3375 fr., en 1921.

Les externes, jusqu'en 1845, avaient presque été considérés comme des boursiers, puisqu'ils payaient 60 frs. par an¹. Ce prix, imposé à tous les collèges royaux de Paris, était, chose étrange, inférieur à celui d'Orléans, de Tours, de Blois, 72 frs. : à celui de Rouen, 75 frs. ; de Caen, 80 frs. ; de Lyon et de Bordeaux, 100 frs. Il était au-dessous du prix payé par la plupart des écoles privées, d'enseignement primaire. Il n'était « pas le tiers du prix d'externat, dans les Ecoles supérieures créées par la ville de Paris² ».

On s'était borné à demander une scolarité de 60 frs., quand les externes, encore peu nombreux, n'entraînaient aucun frais supplémentaire pour le budget collégial. Puis, peu à peu, le contingent des externes avait grossi ; il avait fallu dédoubler les classes et doubler le personnel enseignant ; les dépenses du mobilier, de l'éclairage, du chauffage s'étaient accrues d'autant. Si bien que les externes coûtaient beaucoup plus qu'ils ne rapportaient. Et M. Rinn pouvait dire : « C'est en grande partie aux frais des pensionnaires que les externes reçoivent aujourd'hui l'instruction³ ».

Avec ses collègues de la Seine, le proviseur de Louis-le-Grand demanda donc et obtint que les externes payassent désormais à Paris autant qu'à Bordeaux et à Lyon : 100 francs par année. En 1834, son prédécesseur aurait voulu leur imposer 120 francs ; il n'avait pas eu gain de cause⁴. Ce fut donc, en 1845, une politique chère à cette époque, celle du juste milieu, qui l'emporta.

Depuis 1845, le prix de l'externat a été porté à 300 et 375 fr. en 1860 ; à 450 et 700 fr. en 1901 ; à 801 fr., en 1920.

En réalité, payer 1000 francs pour un interne, sinon 100 francs pour un externe, sous le Gouvernement de Juillet, c'était payer plus qu'aujourd'hui même, avant 1914, tant la valeur de l'argent a changé.

Et, sans sortir de Louis-le-Grand, nous pouvons en avoir la preuve : un interne, en déc. 1800, coûtait 640 fr. 77 par an⁵. Il coûte, en 1919, 1988 fr. et, en 1920, 1896 fr.

Il est vrai que, jusqu'au 1^{er} janvier 1845, chaque élève, sauf dispense spéciale, était tenu de verser la rétribution universitaire dite du 20^e : ce qui équivalait à une cinquantaine de francs par an⁶.

1-2. Lettre des Proviseurs de Paris au Ministre, 20 juin 1845, et lettre du Proviseur de L. le Gr. au Recteur de Paris, 2 juill. 1845 ; *Corr. coll.*, V, nos 6005 et 6058. — 3-4. *Id. ibid.* — 5. Rapport de l'Econome du Prytanée, 6 nivôse an IX [27 déc. 1800] « Les élèves... au Coll. de Paris, ... y compris la nourriture des professeurs, des maîtres, domestiques, etc., coûtent, par an, chacun 449 fr. 95 et, par jour, 1,23 chacun ; plus, y compris les traitements pour l'instruction, les acquisitions annuelles de mobilier et son entretien... 640 fr 97. » A. Nat. H 2532, liasse B. — 6. Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, 1^{er} janv. 1845, n° 8 ; *Corr. coll.*, V, nos 6005

Jaloux d'obtenir cette dispense, les parents et les directeurs d'Institutions ou Pensions prodiguaient parfois des trésors d'ingéniosité. Il est vrai qu'ils en tenaient d'autres en réserve, quand ils cherchaient à retarder le paiement des frais d'internat, de demi-pension ou d'externat. Ces traditions, cependant très anciennes, ont, de nos jours, complètement disparu.

Quand les parents ne payaient point, leurs enfants ne pouvaient être longtemps gardés à Louis-le-Grand¹ : car une clause essentielle du contrat scolaire, passé entre eux et l'administration collégiale, était rompue. A leur tour, les parents étaient fondés à se plaindre, quand cette administration, pour des raisons d'économie, négligeait les promesses faites aux familles : elle surpeuplait les classes ou les études, elle avait trop d'élèves et trop peu de salles.

Ainsi, sous la Restauration, quand les règlements toléraient, au maximum, 50 élèves par classe, que voyait-on, à Louis-le-Grand, en 1817 ? 119 élèves, en Rhétorique ; 75, dans une section de seconde ; 92 et 68, dans les deux sections de troisième ; 87 et 82, dans les deux sections de 4^e ; 85 et 78, dans les deux sections de 5^e². Mêmes abus, et à Louis-le-Grand comme à Charlemagne, en 1819³. Les choses semblaient rentrées dans l'ordre en 1821-22⁴. Mais, en 1829, une division de 4^e avait 67 élèves⁵. Et, dans la suite, la Rhétorique ou les Mathématiques spéciales dépassèrent, à maintes reprises, nous verrons comment et pourquoi, 80, 90, 100, 110, 120 élèves⁶. Tout récemment, en 1913-4, il nous souvient, et pour cause, d'une classe de Première supérieure, où s'entassaient près de 80 élèves.

Quant à séparer absolument les internes et les externes. M. Laborie put bien l'essayer et nous aurons plus loin à peser ses raisons⁷. Elles ne convainquirent ni ses successeurs, ni l'administration supérieure. Les études, auxquelles les règlements, jadis, imposaient un maximum de 25 internes et aujourd'hui de 35, en eurent parfois de 45 à 50, et, par exemple, de 1864 à 1866⁸.

Enfin, l'Inspection générale, en 1817, déplorait que chaque professeur n'eût pas toujours un local particulier pour sa classe ; il man-

et 6058, juin et juill. 1845 ; III, n° 3563, mars 1836 ; A. nat. F17ⁿ 3150, n° 30 34 ; n° 210 (7 mars 1823), etc. — 1. Note ministér. 9 juill. 1821 ; A. nat. F17ⁿ 3150, n° 30 34 ; 8 nov. 1815, arch. L. le Gr., *Corr. coll.*, V, n° 6103 ; lettre du Recteur au Provis. de L. le Gr., 30 sept. 1847, arch. L. le Gr., *Corr. adm.*, IX, n° 8614, etc. — 2. Lettre de l'Insp. gén. Rendu, 3 nov. 1817. A. nat. F17 3149, 22^e. — 3. Note du 24 août 1819 ; A. nat. F17ⁿ 78447. — 4. Lettre de M. Malleval au Recteur, 6 oct. 1821, et Etat des Internes et ext. de L. le Gr. en 1821 ; A. nat. F17ⁿ 3150, pièces n° 52 et 53. — 5. Attestation de M. Laborie, 20 mai 1829, A. nat. F17ⁿ 78485, n° 39^{bis} ; cette division était celle de M. Marcou. — 6. En 1869, A. nat. F17ⁿ 82784, liasse B, n° 41. Cf. *infra*, p. 375 ; en 1872 la Rhétor. de M. Merlat avait 103 élèves (communicat. de M. Ad. Aderer, oct. 1920). — 7. En 1805 et 26. A. nat. F17ⁿ 78485, n° 4^a et 6^a ; et *infra*, p. 445. — 8. A. nat. F17ⁿ 82784, liasse B, n° 7 et 23 : répartition des élèves dans les 22 études de L. le Gr.

quait, au moins, six salles de classe à Louis-le-Grand et l'on s'y trouvait exposé au péril de faire, dans un même local, à quelques minutes d'intervalle, une étude et une classe ¹. L'administration supérieure parlait d'interdire désormais aux externes l'entrée de Louis-le-Grand ^{1bis}.

La folie du nombre aurait pu devenir funeste à l'avenir des élèves. Cet avenir, on était cependant très loin de le négliger à Louis-le-Grand. Le 22 mai 1801, dans la visite qu'il vint faire au Collège de Paris, Bonaparte dit en substance aux élèves : « Je vous ai nommés tous ; le Gouvernement et moi continuerons à penser à vous. Notre premier bienfait aura son complément : vous serez placés tous, si votre conduite vous rend dignes de l'être ². »

Quatre jours plus tard, Champagne écrivait au ministre que cette promesse ne devait pas être une occasion de relâchement et d'indiscipline pour les élèves, mais bien un stimulant ³. Tous ne devaient pas être rassurés sur leur avancement ; mais tous devaient se dire : on ne placera, parmi nous, que les très bons sujets ; soyons cette élite. Champagne ajoutait : le Gouvernement doit son aide aux orphelins de la Patrie ; mais il s'acquitte à leur égard en leur donnant généreusement l'éducation première. « S'ils n'en ont pas profité, le Gouvernement est quitte envers eux et ne leur doit plus rien ». Et le ministre, Chaptal, applaudissait aux observations de Champagne ⁴.

En fait, à leur sortie du Collège de Paris ou du Lycée Impérial, les élèves pouvaient être nommés, après examen militaire spécial, sous-lieutenants dans les troupes de terre, ou, après le stage de navigation indispensable, aspirants de marine ; la diplomatie, les finances publiques, l'administration en recueillaient quelques-uns ⁵.

Pendant la Restauration, le Proviseur continuait à ménager à quelques élèves l'entrée des fonctions de l'Etat ⁶. Sous le Gouvernement de Juillet et depuis lors, les efforts du Proviseur furent conjugués avec ceux de l'Association des Anciens Elèves. Mais depuis longtemps les élèves savaient à merveille que les meilleurs artisans de leur propre avenir c'étaient leur talent et leur énergie.

La liste est infiniment longue des élèves de Louis-le-Grand qui réussirent à rendre leur nom connu ou même célèbre ⁷.

1. Lettre de l'Insp. gén. Rendu, 3 nov. 1817 ; A. nat. F¹⁷ 3149, 22^a et c. — 1^{bis}. *Id.* — 2. A. nat. H 2558, doss. XXVI. — 3. *Ibid.*, doss. X, n^o 21. — 4. *Id.* — 5. *Id.* et A. nat. H 2441 f^o 9 r^o, lettre du ministre de l'Intér., 5 mess. an IX ; *ib.* f^o 29 v^o ; 2 germin. an XI [23 mars 1803] ; *id.* lettre du 2 germin. an XI [23 mars 1803], A. nat. H³ 2558, doss. 10, n^o 42, n^o 43, réponse. — Lettre du Proviseur au Gr. Maître, 13 janv. 1812, A. nat. F¹⁷ 4258. — 6. En 1825 ; A. nat., F^{17a} 3150 n^o 311. — 7. (Nous marquons d'un astérisque ceux qui désignent un membre de l'Institut. — Voir APPENDICE L, la liste des Membres de l'Institut, anciens élèves de Louis-le-Grand, classés par ordre de leur entrée à l'Institut.)

Plus du quart de l'Académie française, voire près du tiers, en 1911, était composé d'anciens élèves de Louis-le-Grand avec MM. Paul Bour-

Voici quelques-uns de ces noms :

* Adam (Ch.); Aderer (J.-B. Ad.); Aderer (Ad.); * Alexandre (Ch.); Albert (Paul); Albert Petit (A.); Alglave (Emile); Amaury-Duval; Antral (Gab.); * Aucoq (Léon); Audigier (comte d'); * Audouin (J. V.); Aulard; Balfourier (Gal); * Barbet de Jouy (H.); Barbier (Ch.); * Barbier de Meynard; Barbié du Bocage; * Barthélemy Saint-Hilaire; Bartholdi (Aug.); Baudelaire (Ch.); * Baudrillart (Mgr Alfr.); * Baudry (Fréd.); Bavoux (Ev.); Beaumont (Elie de); * Beaussire (E. J. A.); * Becquerel (Henri); Belot (Gustave); * Bédier (Ch. Mar. Jos.); * Belgrand (Eug.); Béquet (Et.); Bérard (Victor); * Béranger (René); * Berger (Ph.); Bertrand (Léon); * Bertrand (Marcel); Bétoland (V. A. R.); * Bengnot (Arth.); * Bienaimé (Iren. J.); * Biot (Ed.); Bocage (Paul); * Boissier (Gaston); Boitard; Bontoux (Ad.); Boselli; Bouillet; Boulay de la Menrthe; * Bourdeau (Jean); Boyer (P. M. Ph.); Bozerian (Jules-Fr., Jeannotte —); * Bourget (Paul); * Boutmy (Emile); * Bréal (Michel); * Bresse (J. A. Ch.); * Brochard (V.); Brouardel; * Brunetière (Ferd.); B. et J. Brunhes; Brunot (Ferd.); * Buffet (Louis); Burdeau (Aug.); Burnouf (Eug.).

Cain (Georges); Cahen (Alb.); * Cambon (Jules); * Cambon (Paul); Campenon (J.-B., M. E.); * Carné (Louis de); * Carpentier (Jules); * Caussin de Perceval; Gal Cavaignac (Louis-Eug.); * Champagny (Fr. N. de); Chardin; * Chasles (Michel); Chasles (Philarete); Chasseloup-Laubat (J. N. S. P.); * Chatelain (Emile); * Chatin (Jonnès); * Chavannes (Ed.); * Chevillon (André); * Clermont-Ganneau (Ch.); * Cochin (Denys); * Collignon (Maxime); * Compayré (Gabr.); P. et H. Courteault; Crapelet; Grémieux (Is. Ad.); * Croiset (Alfr.); * Croiset (Maurice); * Cuvillier-Fleury; Dameth (C. M. H.); * Daru (Nap.); Daveluy; Defodon (J. Ch.); * Defrémery (Ch.); * Delacroix (Eug.); De La Forge (Anat.); * Delavigne (Casimir); * Delbos (Victor); * Desesse (A. E. O. J.); Deltour (Nic. F.); Emile Denis; Denfert-Rochereau (P. M. Ph. A.); Déroulède (Paul); * Desains (Qu.P.); Deschanel (Émile-Aug. Martin —); * Deschanel (Paul); * Desjardins (Alb.); * Desjardins (Arth.); * Deslandres (Henri); Didier; * Diehl (Ch.); * Donnay (Maurice); Dorez (Léon); G. Dumas; * Drouyn de Lhuys (Ed); Dubief (L. A.); * Dubois (Paul); * Du Camp (Maxime); Ducauroy; * Duchâtel (Tannegy); Ducrocq (Th. G. A.); * Dufrenoy (Arm.); * Duménil (Aug. H. A.); * Dumont (Augustin); * Dupin (Ch.); Durckheim (Em.); Du Sommerard (Henri et Paul).

* Empis (Ad. Simonis); * Espinas (Alf.); * Fagniez (Gust.); * Faidherbe (général); Falateut (Octave); Farcy (G.); Farges (Louis); * Faye (Hervé); Féry; * Feuillet (Octave); Feugère (L.); Filon (Ch. A. D.); * Flameng (François); Flourens (Léop. Emile et Paul Gustave); Focillon (Ad. Jean); Foncin; Frary (R. F.); Froment; Gail; * Gatteaux (Ed.); Gautier (Théophile); Gayot (Am. Nic.); Geoffroy; Gericault; * Gervais (Paul); * Gilbert (Emile); * Girard (Aimé); * Girard (Jules); * Girard (Paul); Glachant (Victor); Goyau (Georg.); Gonin (Eug.); Gratiot (Am. L. M.); Grillet-Dumazeau (Et. A. Th.); * Guigniant (J. D.); * Guillot (Ad.).

Hachette (Jean Georges); Hachette (L.); * Hadamard (Jacq.); * Haatévy (Lud.); Hallays (André); Harel; * Hauréau (J. Barthélemy); * Haussoullier (Bern.); * Haussouville (Gab. B. P. Oth. d'); * Haussouville (J. B. L. Oth. d'); Hémon (Fél. et Louis); * Hermite (Ch.); * Hervé-Mangon; * Homolle (Théoph.); Hugo (Jos. Abel); Hugo (Eugène); * Hugo (Victor); Husson; Janet (Pierre); * Janet (Paul); * Janin (Jules); Gal Japy (Fréd. Ben.); Jaurès (Jean); Javary (Paul); Jeannotte-Bozerian (Voir Bozerian); * Juglar (Clément); Koechlin (Raymond); Keller (Emile); Kératry (Emile); Krantz (Cam.); * Laboulaye (Ed.); Laboulaye (Paul-René); * Labrousse (Henri); * Lachelier (Jules); Lahure (Paul); Lakeman

get ¹, Denys Cochin ², Maurice Donnay ³, O. d'Haussonville ⁴, Henri Lavedan ^{4bis}, Fréd. Masson ⁵, Paul Deschanel ⁶, Alfr. Mézières ⁷, Emile Ollivier ⁸, Raymond Poincaré ⁹, Thureau-Dangin ¹⁰, le Marquis de Vogüé ¹¹.

Mais les promesses d'avenir de tous ceux qui devaient marquer, parmi leurs contemporains ou dans la postérité, ont-elles été devinées dès le collège et jusqu'à quel point l'enfant ou l'adolescent annonçait-il ce que l'homme allait donner, voilà des questions auxquelles les documents nous permettent parfois de répondre. Ainsi, pour dix élèves de Louis-le-Grand entrés à l'Académie française. — Quand en 1820, la Commission de l'Instruction publique inspecta le collège, elle distingua, de suite, dans les classes d'histoire et de philosophie, un jeune homme

(Step. Bart.); * Lalanne (L. Ch.); * Lamé (Gabr.); Lambert Thiboust; * Lanelongue (Dr); * Larrey (Hipp.); Ch. Laurent; Layus (P. L.); * Laussedat (coll); * Lavedan (Henri); * Laveran (Dr Alph.); * Lebrun (Pierre); Le Corbeiller; Le Dentu (Dr); Ledos (Gabr.); Lefebvre-Laboulaye (P. Ch.); * Léger (Louis); Legrand (Jules); Legrand (Louis); Lehgeur Paul; Léoni (Paul Henri); * Lépine (Louis); Lermnier; * Le Verrier (Urb.); * Lévy (Maurice); * Lévy (Raphaël-Georges); * Littre; * Lyon-Caen (Ch.).

Majesté; * Martha (Constant); * Masson (Fréd.); * Maspero (Gaston); Matouchevitz; Maunoury (G^{al}); * Msury (Alfr.); * Meilhac (Henri); Ménard (Louis); * Merson (Luc-Ol.); * Meyer (Paul); * Mézières (Alf.); * Michel Lévy (Aug.); Milan de Serbie; Monaco (Louis, prince hér. de); * P. Monceaux; * Monod (Gabr.); Moncourt; Mollard (M.); * Morin (G^{al}); Morin (Fréd.); * Mouchez (amiral); Naigeon (J. G. E.); * Olivier (Em.); Omer-Decngis; Oscar I, roi de Suède.

* Painlevé (Paul); Paravey; Parigot (Hipp.); Partarrien Lafosse; * Passy (Fréd.); Pelletan (Cam.); * Périer (A. C. V. L.); * Pétigny (Fr. J. de); Pétrovitch (Nicolas); * Pfister (Chr.); Pierron (Pierre Alexis); * Poincaré (Raymond); Pons-Peyruc (N.); * Port (Cél.); Princeteau; Puech (A.); Quicherat (Jul.); * Quicherat (Louis).

* Rambaud (Alfred); Raffalovich (Arthur); Rapet (J.-J.); Raveton; * Rebelliau (Alfred); Regnier (Adolphe); Regnier (Robert); * Renouard (Charles); Renouard de Bussières; * Resal (H. A.); * Riant (comte); Rigault de Genouilly; * Robiquet (P. J.); * Rocquain (Félix); * Rolland (Eng.); * Rosseeu-Saint-Hilaire (Eugène); * Rothschildt (Alph. de); Rozière (Eug. de); * Sacy (Ust. Sam. Silvestre de); * Saglio (Edm.); S. Hilaire (Marco); * Sainte-Claire-Deville (Ch.); Salleyx; * Schefer (Ch. H. Aug.); * Schloesinx (Alph.); Schoelcher (Victor); * Séguier (P. A. de); * Serret (Alfr.); Servois (Gustave); Sévelinges; Staub; Soupé (Alfr. Philibert); Spont (Alf.); Tétreau; * Thureau-Dangin (Paul); * Tresca (H. Ed.); Trochu (G^{al}); E. Vachey; Valigny (Erière de); * Valois (Noël); * Vaudoyer (Léon); * Vergé (Ch. B.); Vié (Henri); * Vieille (Paul); * Villemain; * Vivien (A. A. F. G.); * Vogüé (Ch. Melchior Marquis de); Vuatrin (Ed. Aug.); * Vuitry (Ad.); * Vulpian (Dr); Weiss (J. J.); Zinder (J. D. L.).

1. De 1867-8, Seconde, à 1870-71, Philo. — 2. De 1866-67, Seconde, à 1868-9, Seconde année de Rhétor. — 3. De 1873-74, Quatrième, à 1874-5, Troisième. — 4. De 1854-55, Cinquième, à 1858-9, Seconde. — 4^{bis}. Il y resta que deux ans, 6^e, 1869, à 4^e, 1872. — 5. De 1859-60, Cinquième, à 1862-63, Seconde. — 6. En 1866-67, Cinquième. — 7. En 1843-44 et 1844-5, Rhéto. — 8. De 1839-40, Quatrième, à 1840-1, Troisième. — 9. En 1876-77, Philos. — 10. En 1855-6, Rhéto. — 11. En 1848-49, Math. spéc.

de 19 ans, M. de Sacy¹. En 1831, un tout jeune interne, Maxime du Camp, débutait à Louis-le-Grand, dans la classe des commençants ; il poursuivait ses études, jusqu'à la fin de sa 5^e, en 1836. C'était un parisien, « gai, très gai, trop gai même, la gaieté allant jusqu'à la dissipation. Toujours fort content de lui-même. D'une paresse aimable. Il bavardait par besoin et avec délices ». Aucun respect pour l'orthographe, que la destinée l'appellerait plus tard à codifier. Il ne fut qualifié d'élève distingué qu'une seule fois, et c'était en histoire naturelle. Après une assez méchante affaire, il dut quitter le collège, l'année même où, sous le numéro 313, un jeune normand venait d'y être admis, en 4^e, pour y rester jusqu'en 1841, en philosophie. Il était né à Saint-Lô : c'était Octave Feuillet. Une humeur douce, affable et une heureuse facilité ; pas assez d'énergie. Un peu narquois et charmé de faire rire ses camarades, surtout si c'était en classe. Les premiers de ses professeurs qu'il enthousiasma, furent ses professeurs de piano, et d'italien ; mais son professeur de dessin lui trouvait trop de mollesse de trait. Son maître d'étude, M. Normand, lui avait découvert « beaucoup de moyens et d'instruction » ; tout en l'accusant de « manquer de goût et de logique et d'avoir un style trop hâché ». Un de ses professeurs de Rhétorique, M. Desforges, le jugeait un « esprit fin, judicieux, pas encore formé, au demeurant un excellent jeune homme ». En 1840, le respect d'Octave Feuillet pour les mathématiques était fort grand. Aussi s'abstenait-il de les approcher, pas plus que l'histoire naturelle. Il désertait les classes de sciences et il avait quelque tendance à se sentir souffrant, les jours où M. Valette faisait son cours de philosophie.

M. Gaston Boissier était le camarade de M. Feuillet et il s'abstenait, lui aussi, en 1842-3, en seconde année de Rhétorique, de paraître trop souvent aux leçons d'histoire de M. Durozoir ; du moins, l'année précédente, M. Wallon, son futur collègue à l'Académie des Inscriptions, avait-il reconnu aux devoirs d'histoire de l'élève Boissier « de l'intelligence, du savoir et beaucoup d'ardeur ». M. Rinn jugeait, dans les lettres, les progrès du jeune homme « trop lents ». Mais M. Desforges usait de libéralisme : « Je lui laisse faire ce qu'il veut. Emploie bien son temps, ce me semble. »

Comme Gaston Boissier, M. Emile Ollivier était barbiste ; mais d'une classe au dessous. Pendant les leçons de grammaire, en 4^e, Ollivier écoutait exactement ce que disaient ses voisins et assez peu ce que disait son professeur, M. Sarret ; il réservait tous ses soins, de 1839 à 1841, pour les travaux d'histoire et il émerveillait M. Wallon.

Lorsque M. Ludovic Halévy entra à Louis-le-Grand, comme interne

1. Arch. nat. F17n 3104, pièce 197. — Tous les renseignements qui suivent sur Max. Du Camp, Oct. Feuillet, etc., jusqu'à A. fr. Rambaud ont été puisés dans les archives, non classées, de Louis-le-Grand.

de 6^e, en 1845-6, M. Henri Meilhac faisait déjà figure de doyen : car il commençait sa 5^e année de collège et il était en 3^e. Halévy, dès ses débuts, nous est donné comme « faible sur les principes » ; d'une intelligence agile, il mettait toute son adresse à se tenir à égale distance des succès scolaires et des punitions déplorables ; il avait, en étude et en classe, le goût du dialogue et, révélait un « caractère plein de détours », ou « fertile en faux-fuyants ». Pendant trois années de suite, de 1847 à 1849, ses maîtres et ses professeurs disaient de lui : « il rêve, au lieu de travailler » ; « souvent distrait » ; « nonchalant et distrait » ; il n'avait goût à rien de ce qui se faisait au collège. On ajoutait en gémissant : « il manque de sérieux ! » Puis tout à coup, en seconde, cette note de M. Chardin, son professeur de lettres : « Il a le sentiment de l'harmonie et de la phrase ; mais il craindrait de se donner la moindre peine » ; en Rhétorique, cette observation de M. Despois : « C'est parmi les internes, celui dont je suis le plus content, quoiqu'il ait beaucoup moins d'acquis que Garnier et Girard et qu'il fasse des fautes énormes » ; et cette autre, de M. Lemaire : « Il a dans l'esprit, une sorte d'indécision, qui nuit à ses progrès. » L'année après, M. Waddington lui découvrait « du sens » et le jugeait « capable de réussir en philosophie, s'il s'y appliquait davantage ». Seul M. Jamin, professeur de mathématiques et de physique, se risquait à écrire : « Elève très distingué ; réussit toujours ».

Le premier acte de l'élève Henri Meilhac, fut un gros succès : « de la vivacité, du mouvement et de la netteté dans l'esprit » ; et son professeur, M. Pontailier, applaudissait des deux mains ; après quoi, tout fut presque en péril : « du bavardage, de la recherche, du temps perdu, des oublis inconcevables, avec, çà et là, quelques trouvailles, des éclairs d'esprit et de style. » Mais trop de plaisir à savourer « sa réputation d'enfant intelligent » et gâté par l'opinion de ses camarades. Survint une maladie, en 4^e, et ce fut « un retour vers le bien » ; puis les fantaisies d'esprit reparurent et la poursuite obstinée de tous « les livres d'agrément ». Vainement, en mars 1847, M. Despois qui constatait « de la netteté, de la vivacité, mais peu de force », donnait-il ce conseil : « a besoin de lire, avec réflexion, des ouvrages sérieux », M. Camard, maître d'étude, se lamentait : « que d'instantanés consacrés à des puérilités ou à dormir » ! Et il ajoutait : « Ne travaille que par caprices. Abuse de sa facilité, pour faire très peu ». Puis, avec M. Fournials, répétiteur de mathématiques, ce cri d'indignation « son travail est presque insuffisant. Ses progrès ne sont donc pas en harmonie avec sa belle intelligence. S'il veut arriver à bonne fin, dans l'étude de l'algèbre, il devrait peut être ne pas travailler la poésie française » ! Enfin sous les yeux d'un dernier maître d'étude, M. Robert, quel dénouement, pour une vie de collège : « Il est toujours disposé à tout critiquer et à tout tourner en ridicule... Très intelligent ; mais plus paresseux qu'intelligent ; dis-



Fig. 59. — Les uniformes successifs du Collège et du Lycée, pendant un siècle.

(Voir p. 542.)



Fig. 60. — L'élève Cuvillier-Fleury.



Fig. 62. — L'élève J.-J. Weiss.



Fig. 63. — L'élève Lachelier.

(*Voir p. 542.*)



Fig. 65 - L'élève Paul Deschanel,
âgé de six ans.



Fig. 65 bis. - L'élève Baudrillart
en rhétorique.



Fig. 65 ter. - L'élève Theoph. Homolle,
en cinquième.

(Voir p. 542.)

sipé, bruyant, méchant, presque toujours en faute... Ne travaille que par boutades. Il n'y a rien à attendre de lui. »

M. Alfred Mézières, presque à la même époque, ne devait pas quitter Louis-le-Grand sous le poids d'un semblable anathème. « J'ai refait là, nous disait-il, deux années de Rhétorique, dont j'avais le plus grand besoin, pour ne pas m'en faire accroire sur mes succès de province ». Aussi bien, en 1843-44, M. Rinn observait-il : « Mauvaises habitudes de style, qui s'effacent ». Et M. Benoit : « Facilité, verve ; style inégal, parfois diffus » ; puis, trois mois plus tard : « le style empâté se dégage ; le goût s'épure et s'assure ». Dès mars 1844, le succès paraît certain : « Commence à sortir de la phrase académique ». Trente ans plus tard, en effet, M. Mézières avait trouvé, à défaut de la phrase, un fauteuil très académique.

En passant de Louis-le-Grand à l'Académie française, trois autres camarades de M. Mézières, Victor Hugo, le marquis de Vogüé, M. Maurice Donnay, n'ont-ils pas, eux aussi, dû renoncer aux premiers flirts de leur esprit : Hugo à la philosophie, à la géométrie et à la physique qui, en 1817 et 1818, avaient illustré son nom au collège ; le marquis de Vogüé, aux mathématiques spéciales, qui faillirent le conduire à Polytechnique ; M. Donnay, à tout ce qui fait la gloire d'un parfait ingénieur des Arts et Manufactures.

Pour ne s'être pas assis à l'Académie française, Baudelaire, J.-J. Weiss, Deroulède ne survivent pas moins dans la mémoire des hommes. Charles Baudelaire ne passa que trois années à Louis-le-Grand, du 1^{er} mars 1836 au 18 avril 1839, de la 3^e à la Philosophie. Sa nature intellectuelle et morale annonce déjà tout ce qui devait faire le tourment et le renom du poète. Son professeur de seconde, M. Chardin, disait de lui ; « beaucoup de légèreté ; manque d'énergie pour corriger ses défauts ». Son maître d'étude, M. Riton se désolait : « Pas de tenue dans le caractère. Sa conduite est plus que légère. Son travail, par conséquent, n'est pas ce qu'il devrait être. C'est dommage, car il a tout ce qu'il faut pour réussir ». Baudelaire était interne ; ses maîtres d'étude, qui le voyaient tous les jours, disaient de lui : en 1837-8, « de la fausseté, des mensonges ; des manières quelquefois cavalières et quelquefois choquantes, à force d'affectation ». En 1838-9 : « caractère un peu original et parfois bizarre ». — Et voici ce que pensait de son esprit, en seconde, M. Chardin : « Peu d'habitude des langues anciennes ; beaucoup de caprice et d'inégalité ; esprit sautillant ; manque de vigueur, dans la composition ; progrès sensibles, malgré tout ». En Rhétorique, M. Rinn déclarait : « Esprit fin ; pas assez sérieux ; ne réussit qu'en vers latins ». Et M. Desforges : « A de l'invention, quand il veut, et de la finesse. N'a pas assez de gravité, pour faire des études fortes et sérieuses ». Le professeur d'histoire, M. Durozoir remarquait d'abord : « Avec beaucoup d'aptitude, (il est le second de

la classe), « il travaille mollement ». Puis, quelques mois plus tard, M. Durozoir s'indignait : « Cet élève paraît persuadé que l'histoire est parfaitement inutile. »

Tout devait finir par un drame scolaire. Ce drame, nous le revivons dans cette lettre du proviseur au beau père de l'écolier, le colonel Aupick ; elle est du 18 avril 1839. « Ce matin, M. votre fils, sommé par le sous-directeur de remettre un billet, qu'un de ses camarades venait de lui glisser, refusa de le donner, le mit en morceaux et l'avalâ. Mandé chez moi, il me déclare qu'il aime mieux toute punition que de livrer le secret de son camarade et, pressé de s'expliquer, dans l'intérêt même de cet ami, qu'il laisse exposé aux soupçons les plus fâcheux, il me répond par des ricanements, dont je ne dois pas souffrir l'impertinence. Je vous renvoie donc ce jeune homme, qui était doué de moyens assez remarquables ; mais il a tout gâté par un très mauvais esprit, dont le bon ordre du collège a eu, plus d'une fois, à souffrir ».

Dix-huit mois plus tard, Jean Jacques Weiss entra en 6^e à Louis-le-Grand, d'où il devait sortir, en philosophie, en 1847. Dès le début, il donna l'impression que la place de 1^{er} était faite pour lui. On louait surtout, en lui, la justesse, la sagesse et l'équilibre d'esprit ; de la 6^e à la 4^e, il dut acquérir la précision, qui lui manquait, et classer quelque peu ses idées. Mais son professeur de seconde, M. Lemaire, annonçait : « Finira par atteindre la supériorité en tout ». Son professeur de Rhétorique, M. Despois, écrivait, en janvier 1846 : « Souvent dissipé. Esprit distingué et brillant ; pas assez d'application ; ne travaille ses devoirs que quand le sujet lui convient ». En philosophie, M. Jacques constatait : « Beaucoup d'intelligence ».

Quand il entra, en 7^e, au collège, en oct. 1854, Paul Déroulède annonçait des qualités intellectuelles capables de le mettre en tête de l'élite. Mais elles n'allèrent pas sans quelques défauts : il avait un incoercible penchant à boire de l'encre ; et puis il avait un « inégalité à peine croyable, dans le caractère, la conduite et le travail. « Je n'ai pas dans ma classe, disait son professeur de 6^e, à Vanves, d'élève plus intelligent, plus fatigant, plus insouciant, plus inappliqué ». Sa turbulence et son indocilité ne se corrigèrent pas en 5^e. Il « manquait entièrement d'ordre et de soin » ; et les punitions s'émoussaient sur lui.

Le groupe des artistes est représenté notamment par Eugène Delacroix, Auguste Bartholdi et Paul-Dubois. En 1812, Delacroix, dont « la conduite était bonne, le travail suivi, les progrès assez sensibles et la santé parfaite », suivait le cours de 1^{re} année d'Humanités, c'est-à-dire la 3^e, et celui de mathématiques élémentaires, deux fois par semaine. Puis, nous trouvons cette petite ligne : « Il va au dessin, où il travaille bien ». Bartholdi, entré en 7^e et sorti en philosophie, fut externe, de 1844 à 1852. Sa santé l'empêchait de suivre assidûment

les classes, notamment en 6^e, 5^e, 3^e, Rhétorique et Philosophie. Ses débuts révélèrent un enfant très doux, sans volonté, indifférent au succès et « d'une apathie excessive, à tel point, disait M. Anquetil, qu'il me fatigue, même pendant que je l'interroge ». Des lueurs d'intelligence, cependant. En seconde, il prit goût au travail. « Il ne néglige, assurait M. Gaillardin, rien de ce qui peut contribuer à son instruction ». Mais ses efforts étaient « souvent gênés par le défaut de ses premières études ». Il se laissa prendre, un moment, aux séductions des vers latins et de la version latine. En Rhétorique, il « travaillait de temps en temps un devoir et négligeait les autres ». Il avait, pour les leçons, un mépris superbe. En cosmographie, il montrait de la distinction ; il daignait aller en histoire naturelle, mais non pas en philosophie. M. Jamin, professeur de mathématiques et de physique, nous fait cette confidence : « Dessine, pendant la classe ».

Entré à Louis-le-Grand, un peu après Bartholdi, M. Paul-Dubois en sortit, un peu avant : il y fut interne, depuis la 6^e, en 1840-1, jusqu'aux mathématiques spéciales, en 1847-8. Légèreté, insouciance, crise de paresse et places indignes de sa valeur, voilà d'abord ce que signalaient, chez lui, ses maîtres. Et l'un d'eux jetait ce cri de détresse : « S'il de s'amende pas, il tombera dans une mauvaise situation ! » Ou encore : « Son étourderie est devenue une seconde nature, qu'il ne peut vaincre ». En 1843, M. Gaillardin se désespérait : « Élève insupportable par sa dissipation ; presque toujours en faute ». Le professeur de dessin, lui même, avait été obligé de constater une insuffisante application, s'opposant à la rapidité des progrès. — Puis peu à peu, en 3^e, un changement s'opère : au dessin, il sort de pair. Les mathématiques le captivent ; près de trois mois de maladie, au début de 1846, achèvent la transformation. Quand il quitte l'infirmerie, on déclare son « entendement très facile » ; certes, il néglige la Rhétorique, la philosophie et les menues besognes du baccalauréat, mais non pas l'histoire naturelle, ni la géométrie, ni l'algèbre. C'est tout au plus si, chez M. Masson, pendant les expériences de physique, il s'absorbe à « lire des journaux et des livres d'histoire, relatifs à la Révolution » de 1789. M. Vieille, un bon juge, proclame ses « chances d'admission à l'École Polytechnique ». Au reste, nature captivante : « ses rapports avec ses maîtres et condisciples sont très agréables ».

On pourrait croire que la célébrité, promise aux années de maturité, s'enfante communément, au collège, dans la persécution et la douleur. A cette loi, ni les élèves Bréal ou Maspéro ne firent, parmi les savants, d'éclatantes exceptions ; mais bien plutôt les élèves Jules Quicherat, Fréd. Passy, Arthur Desjardins, Faye, le Verrier ; et surtout les futurs universitaires¹, qui, dès leurs jeunes années, savaient être de parfaits modèles, pour le travail, le succès et la conduite ; ainsi, les élèves

1. 547 élèves de Louis-le-Grand entrèrent à l'École normale sup^{er}. de 1839 à 1916

Paul-Albert, Nic. Fél. Deltour, Emile Deschanel, Jules Girard, Constant Martha, Gabr. Compayré, Jules Lachelier, Alfr. Rambaud.

Quant aux étrangers, qui venaient à Louis-le-Grand demander une formation intellectuelle et morale, nous savons, pour quelques-uns, ce qu'ils s'applaudissaient d'y trouver. « Le grand avantage que m'a conféré l'enseignement donné par mes professeurs de Louis-le-Grand », nous écrivait, en 1913, M. Arthur Raffalovich ¹, « a été de m'apprendre à composer, à écrire avec précision, ordre et méthode, à chercher des formules nettes et concises, pour condenser la pensée. A la sortie du lycée, je me suis trouvé apte à recevoir tout autre enseignement plus spécial, moins général. Et il m'a paru que mes condisciples allemands, à l'Université de Bonn, où j'ai suivi les cours de Sybel, pour l'histoire, et de Nasse, pour l'économie politique, avaient reçu une autre préparation ». Et, en août 1916, quand il se trouva, au cours de sa visite à Louis-le-Grand, en face du portrait de l'ancien proviseur Jullien, le roi de Monténégro, Nicolas I, rendit ce témoignage ² : « Le peu de bon que j'ai en moi c'est à M. Jullien que je le dois. C'était un homme de devoir. Il m'a appris que, dans la vie, on n'est digne d'être un homme que si l'on est un honnête homme ».

Une partie du patrimoine moral de notre pays, quelques-uns de ces hommes d'élite, aidés de tous leurs camarades, ont contribué à la faire. On entrevoit, par suite, combien la tâche de Louis-le-Grand a été féconde. Il a contribué à modeler l'esprit et à tremper l'âme de milliers d'écoliers, qui n'ont pas été seulement une force sociale, par le nombre et par les origines, mais par la culture, le talent et l'influence. Illustres ou non, tous, dans leur sphère, ils ont été mis par leurs maîtres en état de jouer leur rôle d'honnête homme et de Français. Leur collège leur doit beaucoup, mais ils doivent beaucoup à leur collège.

Du reste, à mesure que les générations d'écoliers se succédaient à Louis-le-Grand, leur condition allait s'améliorant toujours. Ce que les anciens avaient appris ou souffert servait aux jeunes. Internes ou externes d'aujourd'hui ne troqueraient pas volontiers leur existence scolaire contre celle de leurs prédécesseurs. La geôle de jadis est devenu un jardin fleuri, dont la verdure s'aperçoit, par delà les jolies baies vitrées de la façade.

Depuis le Consulat, ni les Administrateurs ni les Professeurs n'ont sans doute amélioré leur situation à Louis-le-Grand autant que les maîtres ont amélioré la leur. Or, les élèves nous semblent avoir gagné, en bien être, plus encore que les maîtres.

Il nous reste à examiner si les progrès de la vie matérielle et ceux de la vie intellectuelle et de la vie morale, à Louis-le-Grand, ont su vraiment aller de pair.

1. Né à Odessa, en juin 1853 ; élève à Sainte Barbe et à Louis-le Grand, dans les dernières années du second Empire. Aujourd'hui correspondant de l'Institut de France et rédacteur au *Journal des Débats*. — 2. Communic. de M. Guillo.

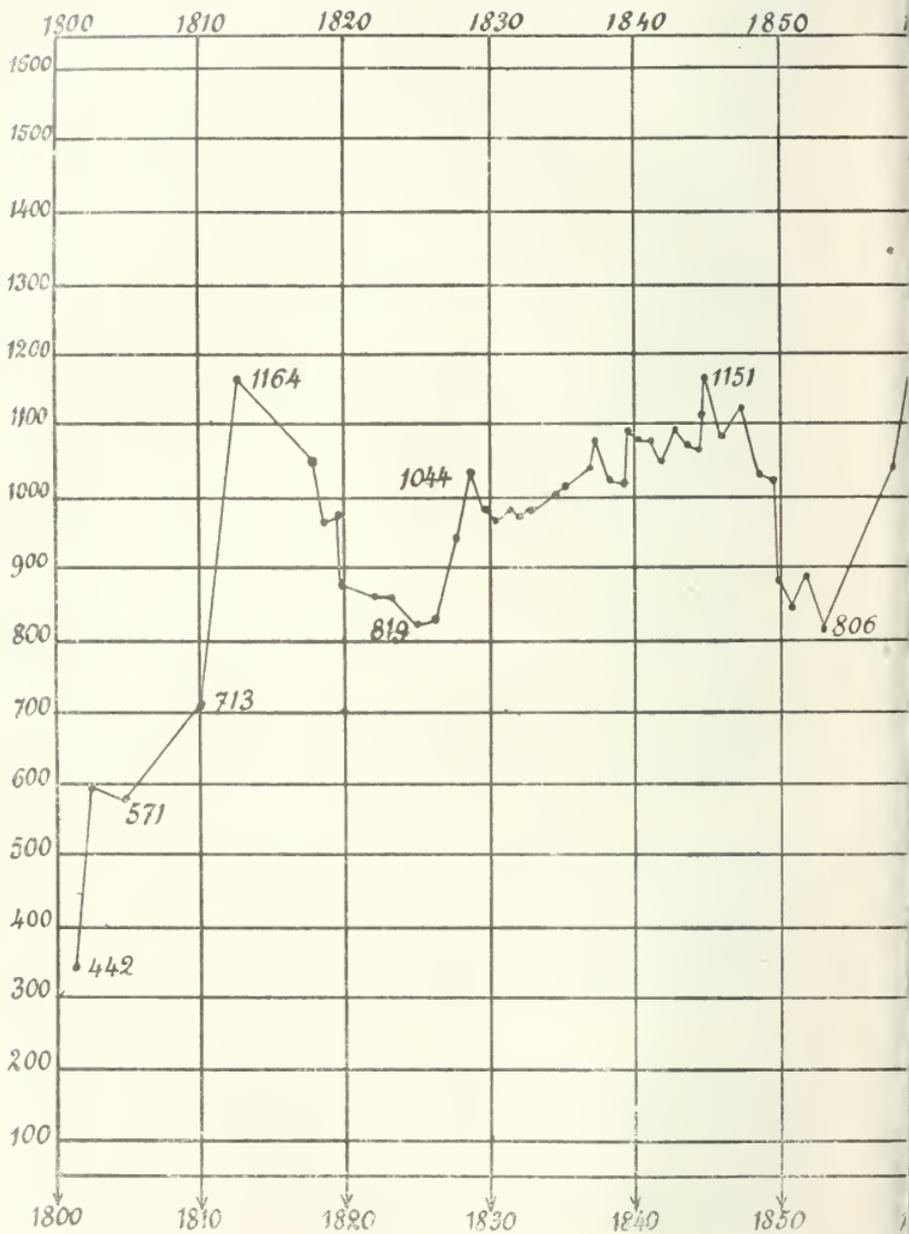
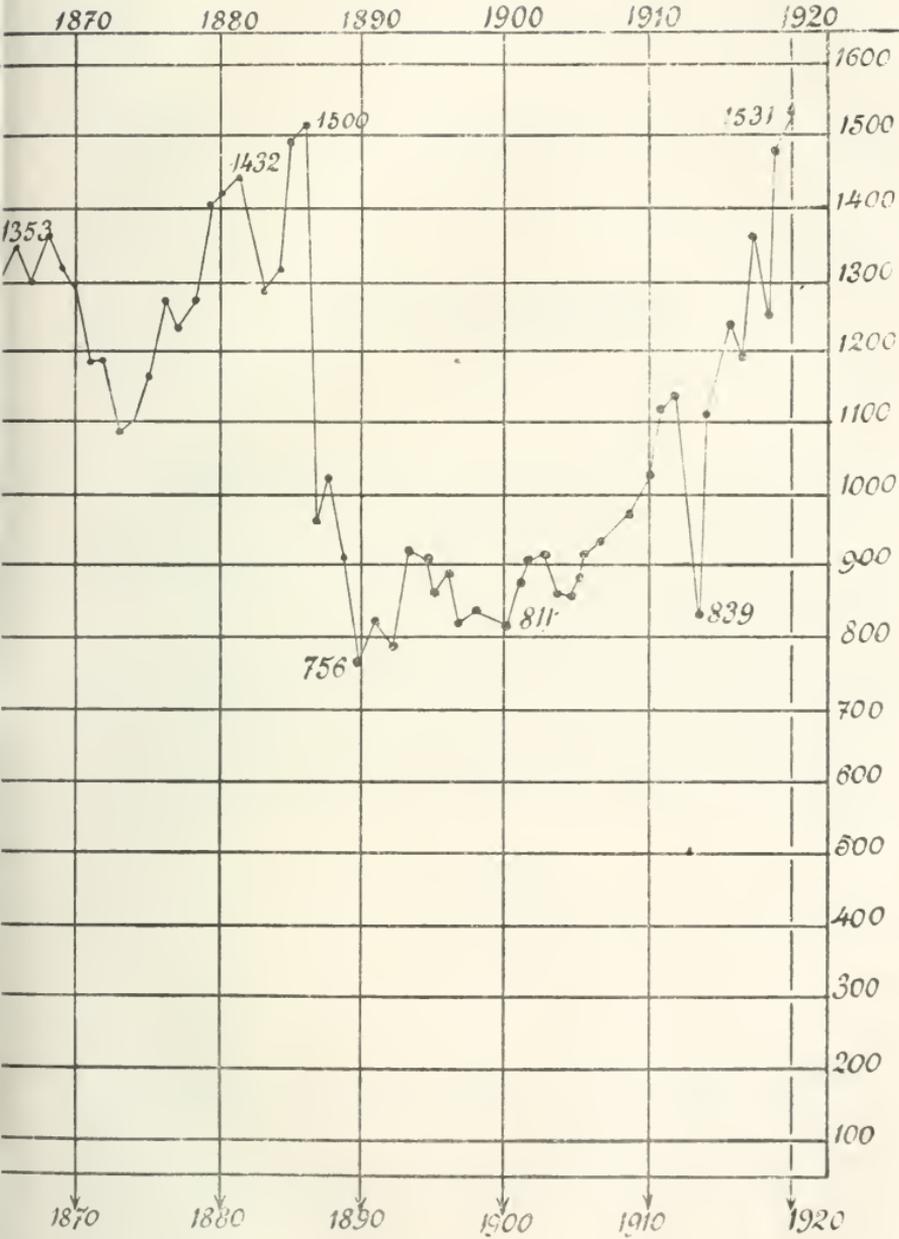


Fig. 74. - Nomb



èves, de 1800 à 1920.

LIVRE II

LA VIE MATÉRIELLE

Le Personnel des maîtres et des élèves n'aurait pu faire, dans le collège ou le lycée, une œuvre pratique, utile et durable, si les ressources financières n'avaient d'abord assuré à ce grand corps le premier de tous les biens : l'existence.

Il s'agissait ensuite de permettre à son activité de s'épanouir et de lui réserver un minimum d'air et d'espace ; le problème de l'habitation fut, pour Louis-le-Grand, indéfiniment délicat à résoudre.

L'alimentation et l'habillement méritaient, eux aussi, des soins attentifs et nous aurons à rechercher tous ceux qu'on leur donna.

Et enfin il nous faudra dire ce que fut la santé générale de la maison et comment on eut l'art, presque paradoxal, d'en assurer l'heureuse fortune.

CHAPITRE I

Les Finances.

I

Le budget, qui dépassait peu 450.000 frs., en 1805¹, atteignait 800.000 frs., en 1845² ; 1.122.379 frs. en 1914 et 2.645.121 frs., en 1920.

Les *recettes* avaient trois sources principales : 1° les rentes, 2° l'argent dû par les familles des élèves, 3° les subventions payées par l'Université et par la ville de Paris.

Les *dépenses* provenaient surtout : 1° du traitement affecté au per-

1. A. nat. F 3114¹⁷, n° 40. — 2. A. n. F¹⁷ 3577.

sonnel ; 2° de la nourriture et de l'entretien des élèves ; 3° de l'acquisition, de la conservation et de l'amélioration des bâtiments.

Les dépenses l'emportèrent sur les recettes, à plus d'une reprise ; sous le Consulat, notamment, et en 1815 ; exceptionnellement, plus tard : en 1847, par exemple. Les recettes furent supérieures parfois, et de beaucoup, aux dépenses, à la fin de Charles X, sous le Gouvernement de juillet et sous le second Empire. Voici quelques années que cette excellente tradition a été retrouvée ; elle s'est poursuivie, depuis que le lycée a eu plus de mille élèves et il a fallu, pour l'interrompre, les graves difficultés économiques, nées de la guerre mondiale (1914-1918).

Une des crises financières les plus sombres qu'ait traversées la Maison était à son état aigu, aux derniers moments du Directoire, et au lendemain de sa chute. Trois semaines avant le coup d'Etat du 18 Brumaire, les Administrateurs du Prytanée en étaient réduits à faire cet aveu au Ministre de l'Intérieur : « Huit mois d'appointements vont être dûs à tous les citoyens attachés au Prytanée. En vain, il nous demandent de quoi faire exister leurs malheureuses familles ; nous ne pouvons leur distribuer des fonds, que réclament les fournisseurs... Les choses en sont venues à cette extrémité que ces fournisseurs menacent de laisser l'établissement manquer, au premier moment, des objets de première nécessité ¹ ». Onze mois plus tard, le péril n'était pas écarté : encore un délai dans le paiement des fournisseurs, écrivait l'administration, et « les élèves du Prytanée manquent à la fois de pain et de vêtement ² ». Et, le 22 février 1805, (3 ventôse an XIII), les boulangers, bouchers, marchands de vin, etc., criaient, dans une pétition collective, qu'ils étaient à bout de patience et à bout de forces ³.

Cette détresse était celle de l'établissement secondaire le plus riche de France. Tous les revenus des ci-devant collèges parisiens venaient de lui être dévolus ⁴. On lui reconnaissait 800.000 francs de rentes ⁵. La « Régie de l'Enregistrement » consentait à lui rendre ce qu'elle avait usurpé sur lui ⁶ ; le Gouvernement lui accordait des subsides ⁷ ; les Elèves affluaient dans ses murs et les familles lui faisaient confiance ⁸.

La vérité était simplement que l'ancien Louis-le-Grand était beaucoup plus riche de droits et de titres que d'écus. Ses biens d'autrefois, « suspects de féodalité », avaient été confisqués et vendus, comme propriétés nationales ⁹. Depuis lors, trois justes lois les lui avaient rendus, et on avait assimilé aux établissements de bienfaisance cet ancien collège des Boursiers-Egalité ¹⁰.

1. A. n. F¹⁷ 4260 ; 24 vend. an VIII [16 octob. 1799]. — 2. A. n. H³ 2532, liasse A. — 3. A. n. H³ 2551, dossier 2, n° 13. — 4. T. I, p. 337. — 5. Arch. L. le Gr., Bours. Coll. Egal., 17 th. an III, p. 104 ; tableau récapitul. — 6-7. A. nat. H³ 2564, doss. 1 et 6 ; en 1800. — 8. APPEND. F. — 9-10. T. I, 1762-1800, pp. 330-7.

Mais le malheur voulait que la plupart de ces biens, publiquement aliénés et passés ensuite de mains en mains, n'eussent pu être ressaïs. Le liquidateur en avait, tout au plus, recouvré pour 348.226 francs ¹ « de rentes intégrales », sur lesquels 84.890 francs de rentes foncières ². L'Etat n'avait avoué ces rentes foncières que pour en rembourser les deux tiers, « en valeurs à peu près nulles ³ » et pour n'accorder à l'autre tiers, sur le Grand Livre de la Dette publique, qu'une inscription toute provisoire ⁴. En revanche, il avait, consenti « au Prytanée une subvention annuelle, pour lui tenir compte des revenus de ses biens vendus ⁵ ». Cette subvention, d'ailleurs annuelle et révocable, fut portée, pour l'an VIII, à 201.800 francs ⁶; même après Marengo, les coffres de l'Etat étant quelquefois vides, les paiements ne s'opéraient qu'avec des retards infinis ⁷; il fallait batailler sans relâche, pour obtenir des à-comptes successifs ⁸ et se féliciter quand le Trésor acquittait sa dette, en bonnes espèces sonnantes et trébuchantes ⁹.

Pour éviter de tendre périodiquement la main au Fisc, le Prytanée tenta, en 1801, d'obtenir une dotation en propriétés foncières. Le Ministre de l'Intérieur, Chaptal, trouva des arguments, pour écarter cette solution. Il fit valoir que l'intérêt de l'Etat était de diminuer la masse des biens de main-morte, et non de l'étendre, et que l'intérêt du Collège était de s'épargner les mille soucis de la gestion immobilière ¹⁰.

A vrai dire, ceux de ses biens qu'il avait réussi à sauver du naufrage révolutionnaire, hors de Paris ou à Paris même, se fussent, à eux tout seuls, chargés d'éclairer, sur ce point, la religion du collège ¹¹. En décembre 1800, une douzaine de ses maisons, arrivées à fin de bail, ne paraissaient pas tenter beaucoup d'amateurs. Ni les affiches, ni de fréquentes annonces au *Journal des Indications* n'attiraient de nouveaux locataires. Et cependant les anciens semblaient avoir créé la tradition des déménagements clandestins. L'un d'eux avait, au moins, trois domiciles et il en changeait très prestement, à chaque décade. Un autre quittait son logis par autorité de justice, ayant été condamné aux fers ¹².

1-2. A. nat. H³ 2564, doss. 5 et 6. — 3-4. *Ib.* Lettre des admin. du Pryt. au ministre de l'Intér., 8 prair. an VIII [28 mai 1800]. — 5-9. 24 vend. an VIII [16 oct. 1799], lett. des mêmes au même, A. nat. F¹⁷ 4260; *id.*, 24 fruct. an VIII [11 sept. 1800], H³ 2532, lias. A et B; H³ 2558, doss. 1; H 2442, pp. 8, 10; H³ 2534, doss. 1 et 6. — 10. 7 vend. an X [29 sept. 1801], lett. de Chaptal au Pryt., A. nat. H³ 2563, doss. IV; H 2441, f^o 23 r^o. — 11-12. Etat des maisons... A. nat. H³ 2532, lias. D; 24 trim. an IX [15 déc. 1800]. — En province, tels biens du collège étaient mis au pillage. Le 26 pluviôse an XI [15 fév. 1803] le régisseur du Prytanée français, dans la Côte d'Or, écrivait à Hébert, agent général comptable du Prytanée: « Si les habitants de Mont S. Jean voulaient arrêter tous les voleurs de bois, ils s'arresteroient les uns et les autres, car il y en a peu qui ne fassent ce métier [dans les forêts de Charny] », A. nat. H³ 2551, doss. 7.

L'aspect lépreux de quelques-unes de ces maisons éloignait d'elles les convoitises ; elles étaient « situées dans des rues désertes, non aérées, remplies d'ordures¹ » ; et, de fait, c'étaient les rues d'Ecosse et du Four Hilaire². Là, ne pouvaient guère « loger que des marchands de vieux-habits » ; il est certain que les marchands de literie n'y entreposaient pas leurs meubles, car « on y couchait sur la paille³ ». Rue des Sept Voyes, n° 29, la maison était « dans un état de dégradation complet ». Et au n° 7, Rue Montagne Geneviève, les fondations étaient douteuses⁴. Quand, d'aventure, un locataire faisait « beaucoup de réparations », comme le Citoyen Coing, dans la maison n° 1613 de la Rue Mazarine, le Prytanée évitait de se réjouir trop tôt ; car le locataire disparaissait, en oubliant de payer⁵.

Ne concluons pas trop vite que les locataires du Prytanée manquaient nécessairement de prestige. Les détenus recevaient asile au collège Montaigu. La municipalité du XI^e arr. logeait au collège Mignon, en 1802⁶, et la municipalité du XII^e avait eu l'intention de loger au collège de Beauvais, en 1800. Seuls, il est vrai, les malfaiteurs mirent à profit ce beau projet, dont le souvenir ne fut point tout à fait perdu pour l'odorat du quartier⁷.

Aux subsides du Gouvernement et aux épaves de sa fortune passée, le Prytanée n'allait-il pas joindre les ressources que semblait lui assurer le nombre croissant de ses élèves ?

On devine bien que l'avenir était là. Le calcul, dès fructidor an VIII (19 août-22 sept. 1800), en fut établi au Prytanée : on y fit la preuve que, pour 150 boursiers, chaque élève reviendrait à 1081 fr. 59 ; pour 200 boursiers, chaque élève coûterait 982 francs et seulement 894 fr. 80, pour 300 boursiers⁸. « La dépense diminuait, quand le nombre des élèves augmentait, les frais d'instruction et de service demeurant presque les mêmes, pour 150 et pour 300 élèves⁹. En 1801, pour près de 400 élèves et 73 employés, le prix de revient de chaque élève avait fini par s'abaisser à 620 francs¹⁰ ». En 1845, ce prix devait remonter à 648 fr. 66, la population scolaire étant alors de 1054 unités¹¹ et à 439 francs, en 1867, pour 1342 élèves¹².

Malheureusement, sous le Consulat et dans les premières années de l'Empire, tout au moins, le nombre des élèves gratuits était supérieur et parfois très supérieur au nombre des élèves payants, pensionnaires ou externes^{12bis}. Or, pour ses propres boursiers, l'Etat avait tendance à

1-7. *Ib.* ; 22 flor. an X [12 mai 1802], A. nat. H 2441 f° 18 v° ; H³ 2532, lias. 2, 4 prair. an X [24 mai 1802] ; H 2442, pp. 28, 32 ; H³ 2563, doss. IV ; 2561a, doss. II. — 8-9. Aperçu des dépenses annuelles... A. nat. H³ 2532, lias. A — 10 A. nat. H³ 2551, doss. 2, n° 52 ; lettre de Champagne aux administrat. du Prytanée. — 11. Append. F ; cf. A. nat. F17m 78.487 n° 49, 52 ; arch. L. le Gr., corresp. adm. IX n° 5976, 8477, etc. — 12. Append. F ; Inspection générale du 22 mars 1868, A. nat. F17m 86471 liasses L. le Gr., B n° 49 ; M. Rallier, Insp. gén. — 12 bis. APPEND. F et *supra*, Personnel, p. 81 et ss.

augmenter leur nombre, sans augmenter d'autant sa contribution. Il exhortait le lycée à la patience et faisait valoir que l'organisation des lycées de province le déchargerait peu à peu de ce surcroît de dépenses¹. La Ville de Paris avait, elle aussi, ses boursiers : mais elle payait fort inexactement leurs pensions². Les autres élèves s'acquittaient-ils, avec une régularité plus parfaite ? Il ne paraît pas. Les chefs d'Institution avaient déjà l'habitude, à Louis-le-Grand, comme dans les autres lycées parisiens³, de laisser s'accumuler des arriérés considérables⁴. Quant aux familles, elles voyaient sans trop de déplaisir s'amonceler leurs dettes, vis à vis du Collège ou du Lycée⁵. Les créances arriérées contribuaient donc, pour leur large part, au malaise financier de la Maison.

Est-il étonnant qu'elle ait voulu, elle aussi, conjurer ce malaise par des expédients ? Elle faisait appel au patriotisme de ses professeurs et de ses maîtres pour reculer, de mois en mois, l'échéance de leurs appointements⁶. Elle endormait, par de bonnes paroles et d'aimables promesses, les réclamations des fournisseurs⁷. Elle manœuvrait pour éviter, en 1800, de payer à l'Ecole Centrale du Panthéon les frais de scolarité de ses propres élèves⁸. Elle protestait vivement auprès des pouvoirs publics, quand le Fisc, dans sa discourtoisie, la menaçait de loger chez elle ses garnisaires⁹. Elle s'avisait, pour acquitter quelques-unes des impositions, qui pesaient sur elle d'un poids très lourd, de payer le Trésor, en lui donnant quittance d'une dette, dont le Trésor ne parvenait pas à se libérer¹⁰.

Vinrent l'effondrement de l'Empire, la Première Restauration et l'héroïque mais folle équipée des Cent Jours. Le contrecoup de tous ces drames historiques faillit être fatal à Louis-le-Grand. Le Proviseur d'alors, Taillefer, nous a laissé le témoignage de son angoisse, au lendemain de Waterloo. « Des bouleversements successifs, dans le court « espace d'une année, disait-il, avaient atteint l'établissement dans le « cœur, détruit ses finances et anéanti presque tout ce que mon estimable prédécesseur, [de Sermaud], avait pu faire de bien¹¹. » Le 22 août 1815, devant la Commission de l'Instruction publique, Taillefer

1. Lettre de Fourcroy au Pryt., 19 vend. an XIII [11 oct. 1804], A. nat. H³ 2528, doss. 20. — 2-5. 22 juin 1810, A. nat. F¹⁷ 3104, n^o 57; 13 juin 1815, *ib.* n^o 154; 1815, *ib.* F¹⁷ 3150, n^o 317 : la ville de Paris devait alors 70.000 fr. au Lycée. Cf. *supra*, p. 88 et ss. — 6. Le 24 vend. an VIII [16 oct. 99], le retard dans le paiement des appointements, était de 8 mois, A. nat. F¹⁷ 4260, arriéré de plus de 8 mois, le 24 vent. an VIII [15 fév. 1800], H³ 2558, doss. 9, n^{os} 4^{bis} et 3. — 7. *ib.*, 16 prair. an X [5 juin 1802], A. nat. H³ 2531, lias. C; 3 vend. an XIII [22 fév. 1805] H³ 2551, doss. 2, n^o 13. — 8. 20 frim. an VIII [11 déc. 1800], H³ 2558, doss. 9, n^o 7. — 9. 27 brum. an VIII [18 nov. 1799], F¹⁷ 4259, n^o 357. — 10. 12 vend. an VIII [4 oct. 1799], *ib.* 355. — 11. Lettre de Taillefer, proviseur, au comte de Vaublanc, ministre d'Etat de l'Intér. [du 24 sept. 1815 au 8 mai 1816]; A. nat. F. 17 3150, n^o 317.

avait précisé pourquoi Louis-le-Grand était « menacé d'une catastrophe ¹ ».

Et les causes de ruine qu'il énumérait, nous les connaissons déjà presque toutes : dix à quinze années plus tôt, n'étaient-elles pas, pour le Prytanée ou le Lycée de Paris, un péril quotidien ? On avait bien pu endormir le mal, non le guérir.

De quoi Louis-le-Grand souffrait-il donc, en 1815 ? Taillefer le précise : des retards de ses créanciers et de l'exode de ses élèves. Écoutons-le. Il accuse d'abord « un manque absolu de paiement de la part de la Commune de Paris » ; sa dette est « de 70.000 francs environ et s'accroît chaque jour, sans qu'on entrevoie les moyens qu'elle aura de l'acquitter ² ». Taillefer signale ensuite « un arriéré très considérable, dans les paiements des maîtres de pension et des parents, sans qu'il ait été possible, vu les circonstances, d'en poursuivre les rentrées ³ ». Et puis c'est « la disparition journalière d'un grand nombre d'élèves pensionnaires (plus de 80), que des parents, alarmés par les événements, ont retirés, avant le trimestre de juillet, pour ne plus les remettre au collège ; quelques-uns qu'il a fallu renvoyer ; d'autres, envers qui cette mesure sera nécessaire encore ⁴ ».

Les tristes effets produits par ces causes n'étaient que trop visibles. « Il est nécessaire, ajoutait Taillefer, que nos recettes, par mois, soient, au moins, de 34.000 francs. Or, depuis janvier 1813, celles de chaque mois n'ont été, les unes dans les autres, qu'à peu près de 28.500 francs. C'était un déficit mensuel de 5000 francs ; soit, pour les trois trimestres, un déficit de 45.000 francs ⁵. » Le mal empirait chaque semaine : le déficit de juillet 1815 venait de s'élever à 14.594 francs. Il allait être « doublé, à l'exercice prochain ⁶ ». N'avait-on pas « la perspective assurée d'une rentrée de pensionnaires très peu nombreuse ⁷ » ? Et l'événement se chargea de justifier ces craintes ⁷.

Les progrès du déficit tarissaient, depuis plusieurs mois, les appointements des administrateurs et des maîtres et empêchaient, depuis une année et davantage, de payer aux fournisseurs leurs notes arriérées ⁸. Les magasins achevaient de s'épuiser tous les jours ⁹ et les réparations locales les plus urgentes restaient en suspens ¹⁰.

Les remèdes ? — Ceux qui relevaient de son administration, Taillefer n'avait pas attendu pour les prescrire : « toutes les dépenses retranchables, assurait-il, je les ai retranchées ¹¹. » Mais il ne dépendait pas de lui de diminuer le nombre des professeurs, désormais « hors de toute proportion avec le nombre des élèves ». Les professeurs étant titulaires de leurs charges, l'autorité supérieure était seule compétente ¹². Et Taillefer réclamait son intervention.

1-2. Lettre de Taillefer, procureur, au comte de Vaublanc ministre d'État de l'Intér. du 24 sept. 1815 au 8 mai 1816 ; A. nat. F17a 3150, n° 317. — 3-7. *Ib.* — 8-12. *Ib.*

Le Gouvernement devrait peser sur la Ville de Paris et obtenir le paiement de sa dette ; ou bien l'Etat devrait « donner au collège une « subvention, pour attendre le retour du nombre normal des « internes ¹ ». Enfin, recourant aux grands moyens, en honneur au collège, dans les heures difficiles de l'Ancien Régime, Taillefer proposait de suspendre provisoirement un certain nombre de bourses ; on affecterait l'argent de ces bourses au paiement des fonctionnaires ². Laisser le traitement des professeurs à la merci de l'arrivée des élèves, c'était lui faire courir des chances aussi pénibles qu'humiliantes ³.

Taillefer concluait : sans le secours de l'Etat, « il nous faut désespérer de notre salut », et, ce salut, c'est celui « du premier établissement de l'Instruction publique ⁴ ».

L'Etat comprit son devoir et Louis le-Grand ne mourut pas. Peu à peu le calme reparut, les élèves revinrent ^{4bis}, les finances se rétablirent et les années d'abondance succédèrent aux années de famine.

Ni les archives publiques, ni les archives du lycée n'ont conservé tous les comptes de la Maison depuis 1815 ; elles en ont cependant conservé assez pour nous laisser voir ce que fut, dans ce dernier siècle, l'état de ses finances, ses recettes et ses dépenses.

Les principaux chapitres de ses recettes ⁵ ce furent la subvention du Trésor, la subvention de la Ville de Paris, les sommes versées pour les pensions et les familles, enfin le revenu des biens capitalisés par le Collège ou le Lycée.

La subvention du Trésor était doublée : une partie devait faire face aux dépenses fixes du Collège et pouvait être fort variable : 55.831 fr. 84, en 1834 ⁶, 13.700 en 1835 ⁷ ; 7000 en 1838 ^{7bis}, 4000 fr., en 1842 ⁸ ; 7.000 fr., en 1843 ⁹ ; 20.000, en 1847 ¹⁰ et 20.000, en 1848 ¹¹ ; 45.000 francs, pour les trois premiers mois de 1849 ^{11bis}. L'autre partie, moins variable, correspondait aux bourses d'Etat et aux dégrèvements : 26.328 fr. 70, en 1834 ¹². Si cette double subvention était sujette à des oscillations assez sensibles, cela ne tenait pas seulement à la situation de Louis-le-Grand mais aussi aux besoins des autres collèges. Ainsi, quand le Conseil royal de l'Instruction publique, le 20 janvier 1835, décida d'élever de 48.200 francs à 53.200 la subvention du Collège Bourbon, il demanda les 5000 francs nécessaires à Louis-le-Grand et à Henri IV : Louis-le-Grand donna 3000 francs et Henri IV, 2000 ¹³. De même, quand fut ouvert le collège Saint-Louis, il fallut à Louis-le-Grand abandonner, en faveur de son nouveau concurrent, une partie de la somme précédemment réservée à ses bourses ¹⁴.

1. *Ib.* — 2-4. *Ib.* — 4bis. APPEND. F. — 5. Cf. par ex., pour 1834, A. Nat. F17n 78.486, n° 21. — 6-11bis. *Ib.* ; Arch. L. le Gr., *Corresp. admin.*, V, 2876 ; VIII, 5685 ; IX, 8391, et 9087 ; X, 8724 ; A. nat. F17n 78.486 n° 41 ; F17 3574. 12. A. nat. F17n 78.486, n° 21. — 13-14. Arch. L. le Gr., *Corr. adm.* V, 2876 ; A. nat. F17 3574.

La subvention de la Ville pouvait être double, elle aussi. Une part, versée tous les ans, était accordée sous forme de bourses communales, bourses entières ou bourses partielles ; ainsi 22.050 francs, en 1834 ¹. La seconde part n'était pas nécessairement annuelle, car elle dépendait des grosses réparations, jugées indispensables pour le collège. En sa qualité de nu-propriétaire de Louis-le-Grand, la Ville contribuait aux frais, dans la proportion de deux tiers ².

Aux deniers versés par l'Etat et versés par la Ville, s'ajoutaient ceux que versaient les familles, pour les pensionnaires, boursiers-partiels ou non boursiers ; c'était la plus grosse part des recettes : 517.495 francs, en 1834, c'est à dire plus des 5 huitièmes, puisque les recettes totales étaient, cette année là, de 800.000 francs ³. Ce chapitre suivit le sort de l'internat, que nous avons étudié plus haut : il augmenta donc ou se maintint très élevé, jusqu'en 1869, et ne cessa de diminuer ensuite ⁴.

Inversement, le chapitre des demi-pensionnaires et des externes ne cessa de croître. Et nous avons eu l'occasion de dire ailleurs, avec les précisions indispensables, que ce progrès, de l'externat n'a rien de particulier à Louis-le-Grand. En 1834, les externes, qui payaient 24.316 francs au collège, ne lui rapportaient pas la vingtième partie des recettes dues à l'internat ⁵.

Un dernier chapitre n'était pas négligeable, quoiqu'il fût très vague ; 154.000 francs, en 1834 ⁶, c'est à dire plus de six fois l'apport de l'externat. Dans cette somme, le collège faisait entrer, sans doute, la rétribution universitaire, que tout écolier devait en principe, et qui rapportait 45 francs par tête, soit 45.000 francs, pour un collège de 1000 élèves. Sous la Restauration, un trop grand nombre d'élèves s'en faisaient dispenser, sous prétexte qu'ils avaient la vocation ecclésiastique ⁷. Le Gouvernement de juillet ne fut pas la dupe de cette supercherie et il railla la perspicacité de ceux qui prétendaient, chez des enfants de huit ou dix ans, découvrir des théologiens prédestinés ⁸. Il exigea un minimum de 15 ans d'âge, la preuve que la conduite de l'enfant et son travail étaient irréprochables, enfin que ses parents étaient pauvres. Il assujettit aussi les chefs d'Institution à des droits qu'il jugea exorbitants ; d'aucuns même disaient « arbitraires ⁹ ». Mais il supprima le vingtième, à partir du 1^{er} janvier 1845 ¹⁰.

Parfois le Ministre crut bon de ralentir le zèle de Louis-le-Grand. Convaincu, semble-t-il, que les petits profits font les bonnes maisons, le collège jugea à propos, jusqu'en novembre 1828, de rançonner les arts d'agrément et de percevoir, sur les leçons de musique, de danse etc., un léger bénéfice ; et ce bénéfice, en 1827, n'avait pas dépassé 2.808 fr. 74.

1. A. nat. F17n 78.486, n° 21. — 2. Arch. L. le Gr., *Corr adm.*, I, 109 ; 24 avr. 1824 ; cf. *ib.* VII, 4117, 6 nov. 1830. — 3. Source cit., av. dern. note. — 4. *Supra*, p. 81. — 5-6. A. nat. F17n 78.486, n° 21. — 7-9. Arch. L. le Gr., *Corr adm.* IV, 1747, 2279 ; IX, 8980, 9295. — 10. *ib.*, arrêté 16 sept. 1845.

Le Ministre chargea le Recteur d'expliquer au Proviseur qu'une telle recette s'harmonisait peut être assez mal avec « la dignité d'un grand établissement ¹ ».

La poursuite des créances arriérées, que l'on signalait encore en 1872, paraissait, au contraire, tout à fait indispensable, et aussi la fin d'un abus, qui faisait perdre, en 1860, jusqu'à 16.020 francs au collège ; quand un élève était absent plusieurs semaines, fût-ce moins de deux mois, ses parents réclamaient ce qu'on appelait « une remise pour absence momentanée ». L'Inspection générale était d'avis que l'absence, pour justifier un remboursement, fût au moins de trois mois ².

Il était loisible à Louis-le-Grand de comprendre, dans ses recettes, ses rentes, que beaucoup de labeur et de patience avaient enfin reconstruites. Ces rentes avouées montaient à 18.000 francs en 1828, (pour un capital de 342.650 francs) et à 26.500 francs, en 1838, comme en 1846. Mais on estimait que ces rentes, correspondant à 588.300 francs de capital, en 1838, représentaient, en 1846, un capital de 650.000 francs. En outre, le collège avait une réserve, pour les travaux extraordinaires, qui s'élevait, en 1838, à 250.000 francs ³.

En face de ces recettes, et de ces revenus, les dépenses pouvaient se grouper sous plusieurs rubriques, qui étaient, en 1834 ⁴ : la Nourriture, — l'Entretien, — l'Habillement, — les Traitements fixes, l'Eventuel, les appointements et gages, les gratifications, les indemnités et les secours ; — les menues dépenses ; — les Dépenses diverses et extraordinaires. Les traitements et gages absorbaient plus du premier quart (205.465 francs) du total 771.312 francs, La nourriture atteignait un peu moins du second quart (187.247 francs) et l'habillement, plus du huitième (104.958 francs).

Nous verrons plus loin, en détail, ce que fut, à Louis-le-Grand l'histoire de la table et l'histoire du vestiaire ⁵ et nous n'avons pas à revenir sur la monographie des traitements accordés au personnel ⁶.

Bornons nous à constater que la diminution de l'internat a réduit les

1. Arch. L. le Gr., *Corr. adm.* III, 1159. — 2. A. nat. F¹⁷ⁿ 86.464, n^{os} 14 et 14^{bis} ; 86.471, lias. L. le Gr. E, n^o 3. — 3. A. nat. F¹⁷ 78.486, n^o 41 ; arch. L. le Gr., *Corr. adm.* VIII, 8113^{bis}. — 4. A. nat. F¹⁷ 78486, n^o 21. — Voici d'après les arch. de L. le Gr., Reg., les *Etats annuels des traitements* ;

En 1858	226.672 fr. 86	En 1892*	373.613 fr. 64
1860	272.661 fr. 12	1900	391.686 fr. 24
1865*	357.160 fr. 80	1902**	423.782 fr. 83
1870	355.883 fr. 52	1910	460.777 fr. 92
1880	474.101 fr. 64	1916***	624.399 fr. 24
1880	610.869 fr. 72	1920	1 711.410 fr. 75.

* Lycée du Prince Impér. ; ** Montaigne ; *** Séparation des deux budgets, Externat et internat ; **** Externat seul.

dépenses de nourriture, d'habillement et d'entretien ; mais que le développement, dans l'enseignement, des professeurs spécialistes, sans parler d'autres causes plus générales, a nécessairement accru la rubrique des traitements.

L'essentiel est de préciser ici par quelques chiffres la prospérité financière de Louis-le-Grand, depuis la Restauration jusqu'à une époque voisine de nous. La balance des recettes et des dépenses accusait, pour 1827, un bénéfice de 69.892 francs ; de 16.529 francs, pour 1839 : de 3.812 francs, pour 1843-4 ; de 39.490 francs, pour 1845 ; de 80.000 francs, en 1866, et, en 1867, de 22.000¹. Par exception, il y avait eu, en 1847, un déficit de 114.530 francs².

Cette exception s'expliquait surtout par le départ, en avril 1847, des 93 élèves de l'École Normale supérieure. En outre, le prix des denrées venait de s'accroître, et beaucoup ; enfin on avait accordé un plat de viande à une liste assez longue, ce semble, d'élèves punis et jusque là systématiquement nourris de soupe.

A considérer seulement les années de plus-value financière, il n'en demeure pas moins que la progression des bénéfices et, comme on disait, des *boni*, est très loin d'être constante. Un graphique les montrerait sous la forme d'une ligne infiniment accidentée. Ces élévations et ces chutes ne peuvent s'expliquer par le fait que le censeur, les professeurs et les agrégés divisionnaires recevaient, sur le *boni*, une part, qui pouvait être de plusieurs centaines de francs, et, par exemple, 600 francs, en 1848³ ; car le chiffre du *boni* s'entendait de la somme totale à partager et non du reliquat mis en réserve. Mais il est vraisemblable que l'urgence de telles réparations, ou de telles acquisitions, comme celles dont nous parlerons plus bas à loisir, ait fait parfois au *boni* une large brèche. Et en effet acquisitions et réparations notables concordent bien, en 1839 et 1843, avec les années de faible *boni*.

Et, à côté de ces causes apparentes, combien de causes secrètes qui nous échappent aujourd'hui ! Elles n'échappaient pas toutes à l'Inspection générale et ces quelques lignes, écrites par elle, le 22 mars 1868, nous les laissent soupçonner : « Le *boni* annuel qui dépassait encore 80.000 francs, en 1866, n'était plus que de 22.000, en 1867. L'enchérissement des denrées n'est pas une explication suffisante. Quand la discipline mollit, dans un grand établissement, l'économat en subit le premier contre-coup. Le lycée Louis-le-Grand est un grand seigneur, qui ne sait pas réduire sa dépense au moment opportun et qui aime faire du luxe, en toutes choses⁴ ».

Mais si, au lieu de nous arrêter au *boni*, année par année, nous

1. Arch. L. le Gr., *Corr. adm.*, III 1159 ; A. nat. F¹⁷ 3575 ; 3576 ; 3577 F^{17m} 86.471, lias. L. le Gr., B, n° 49. — 2. A. nat. F¹⁷ 3577. — 3. A. nat. F¹⁷ 78.488, n° 76 (rapport du Proviseur). — 4. A. nat. F^{17m} 86.471, lias. L. le Gr. ; B n° 49 : insp. gén. de M. Rallier.

l'envisageons, d'ensemble, quelques chiffres nous diront comment, pour élever la fortune matérielle de la Maison, les générations successives savaient enchaîner leur effort ; la tradition était créée : en 1826, le collège avait une épargne de 198.885 fr. 88 ; et de 268.779 fr. 96, l'année suivante ¹. En 1834, 283.442 fr. 39 ² et 315.445 fr. 19, en 1836 ³. L'apogée semble atteint en 1837, avec 343.156 fr. 76 ⁴. De 1838 à 1846, le chiffre est voisin de 300.000 francs ; généralement un peu au dessous mais, en 1840, 1843, 1846, assez sensiblement au-dessus ⁵. Peu avant la Révolution de 1848, toutes les économies du collège accumulées avaient atteint près d'un million ⁶.

Il y avait là de quoi tenter jusqu'au Gouvernement central lui-même. Et en effet, en 1838, pour secourir la détresse des collèges royaux d'Auch et de Charlemagne, sept collèges particulièrement fortunés furent invités, par arrêté ministériel, à verser une somme fixe. Louis-le-Grand devait donner, à lui tout seul, 6.700 francs ; c'était plus du tiers de la contribution commune ; Henri IV ne fut imposé qu'à 1.700 francs, quoiqu'Henri IV et Louis-le-Grand, au témoignage de M. Pierrot-Deseiligny, fussent « en ce moment, dans les mêmes voies de prospérité ». M. Pierrot adressa au ministre ses doléances ; « si les collèges qui ont les plus fortes réserves, observait-il, doivent payer, dans l'occasion, pour ceux qui en ont de moindres, nos établissements n'ont plus qu'un médiocre intérêt à faire des économies. L'espèce de solidarité qu'on établit entre eux tend à détruire toute émulation. Les épargnes ne s'acquièrent pas sans efforts. Le jour où elles ne profiteront plus aux collèges qui les ont faites, je crains bien que les administrations ne s'en occupent avec moins de zèle et d'ardeur ⁷ ».

Il semble que, de nos jours, on ait eu un souci tout opposé à celui du Gouvernement de juillet et qu'on ait incliné à reconnaître la justesse des observations de l'ancien proviseur de Louis-le-Grand, quand on a institué, en 1902, l'autonomie de nos lycées ⁸.

* 1. Arch. L. le Gr, *Corr. admin*, III, 1159. — 2-3. A. nat. F¹⁷ 3574. — 4-6. A. nat. F¹⁷ 3574 à 3577. — 7. A. nat. F¹⁷ 3574, 7 nov. 1838. — 8. Avant cette autonomie, voici le budget du lycée, aux trois années qui précédèrent 1902 :

1899	<i>Recettes</i>	745 542 fr.
	<i>Dépenses</i>	746 157 fr 36
1900	<i>Recettes</i>	747 294 fr. 50
	<i>Dépenses</i>	747.254 fr. 30
1901	<i>Recettes</i>	747.444 fr. 50
	<i>Dépenses</i>	747.440 fr. 69

Depuis 1902, voici encore quelques précisions, pour cinq années :

	Externat	Internat
1902	<i>Recettes</i>	304.183 fr. 98
	<i>Dépenses</i>	304.121 fr. 94
1903	<i>Recettes</i>	322 558 fr. 98
	<i>Dépenses</i>	323.956 fr. 94

Que Louis-le-Grand fût ou non autonome, il est bien certain que sa situation financière dépendait, pour une bonne part, du talent de ses administrateurs ; sauf aux heures tragiques, où les secousses politiques l'ébranlaient, comme le reste du pays, ses économies étaient assez étroitement liées au service de son économe.

Le chef de ce service s'appela très généralement *Econome*. Le 10 juin 1803, quand fut publié le règlement général des Lycées, le vieux nom de *Procureur gérant* fut repris, mais pour quelques années seulement, à l'Ancien régime ; car, depuis 1809, le mot d'*Econome* a décidément prévalu ¹.

Aussi bien, « tout ce qui tenait à l'Economie domestique de la maison » lui était confié : traitements et gages, nourriture, vêtements et entretien. Mais il avait le maniement des espèces, sans avoir l'ouverture des crédits. Il faisait toutes les dépenses, tout les paiements et tenait les comptes, mais il proposait simplement les marchés. Il était agent comptable, il n'était pas agent ordonnateur ².

Il était au centre des recettes et des dépenses plutôt qu'à leur tête ; il les surveillait, plutôt qu'il ne les dirigeait. Même en matière financière, il avait, rue St-Jacques, des chefs directs, collectifs ou non : l'Administration générale, en 1800 ³, le Conseil d'administration en 1803, la Commission d'administration des Lycées, en 1810 ⁴, le Conseil de l'Université, en 1815 (17 fév.) ⁵, le Conseil d'administration (1902). En tous temps, il fut subordonné au Directeur du Prytanée puis au Proviseur du Collège ou du Lycée ⁶. Car il s'agissait, même en matière financière, de ne pas donner deux chefs à la maison ; sans quoi, elle aurait perdu son unité et le désordre l'aurait envahie.

Nous n'avons pas à nous étendre sur ce qui était commun à Louis-le-Grand et aux autres lycées de France ; mais bien plutôt sur ce qui faisait l'originalité de notre maison. Or, deux traits, au début du XIX^e siècle, nous semblent caractériser surtout l'administration de ses finances. Tout d'abord, elles furent quelque temps partiellement con-

		Externat	Internat
1914	<i>Recettes</i>	753.047 fr. 66	369.332 fr. 53
	<i>Dépenses</i>	733.353 fr. 45	361 619 fr. 53
1919	<i>Recettes</i>	1.418.774 fr. 86	
	<i>Dépenses</i>	1.485.823 fr. 74	
1920	<i>Recettes</i>	2.645.121 fr. 12	
	<i>Dépenses</i>	2.538.692 fr. 57	

1. *Supra*, p. 16. — 2. Approbation des comptes annuels par le Conseil royal de l'Instr. publ., 1825 et ss., arch. L. le Gr., *Corr. adm.* 1, 293, 373, 479, etc ; et encore, le 1^{er} fév. 1844 ; *ib.* VIII, 5704 ; puis par le ministre, 31 mars 1846, etc. *ib.* IX, 8175 ; X, 656, etc. — 3-5. A. nat. H³ 2528, n^o 12, tit. XI ; régl. du 22 fruct. an VIII [9 sept. 1800] ; 22 juin et 9 nov. 1810, création de la commission d'admin. des Lycées, A. nat. F17n 3104, n^o 57 ; 17 fév. 1815, Duvergier, XIX, 407 et ss. — 6. *ib.*, Règlm. 30 mars 1863, art. 1.

fondues avec celles des collèves issus du Prytanée : Fontainebleau, Saint-Cyr, Saint-Germain, Compiègne ¹. Ensuite, c'est à sa comptabilité que l'on eut l'idée d'emprunter le modèle de la comptabilité des Lycées. C'était en 1803. Le 13 Pluviose an XI, le ministre constatait, non sans mélancolie, que « la plupart des établissements publics avaient négligé de lui présenter leurs comptes, pour l'an IX et pour l'an X ² ». L'Economat du *lycée de Paris* expliqua donc sa méthode ³.

Pour la *recette*, un « journal » inscrivait les rentrées d'argent quotidiennes ; un second registre ou « sommier » était disposé, par ordre alphabétique ; chaque élève y avait son compte. Le journal permettait, au premier coup d'œil, de voir où en était la recette générale et le sommier, où en était la situation financière de chaque élève.

Pour la *dépense*, un « journal » inscrivait quotidiennement tous les paiements effectués, avec une récapitulation à la fin de chaque mois ; un second registre notait les dépenses par ordre de matière : le pain, le vin, la viande, etc., avaient chacun leur compte. Une table ouvrait le registre et une récapitulation trimestrielle le fermait. Mais il fallait encore savoir si tous les comestibles, portés en dépense, avaient été réellement consommés et combien restaient en magasin : à cela, le « journal du service des tables et de la consommation de bouche » répondait instantanément et avec la dernière précision ; chaque quinzaine, les feuilles de service étaient établies, pour faciliter le contrôle indispensable. L'habillement et la lingerie étaient l'objet d'une comptabilité analogue ; sur un registre, les achats étaient portés et, sur un autre, les fournitures employées. Le trousseau de chaque élève était inventorié, sur une page spéciale, où l'on lisait le nom de l'élève, son numéro, la nature des livraisons, leurs dates et tous les changements qui les concernaient. Enfin il fallait bien connaître la situation du Collège auprès de chaque fournisseur, les paiements faits et les paiements à faire : c'est ce qu'un dernier registre était chargé de dire.

On comprend que chaque registre ne complétait pas seulement les autres ; il les expliquait clairement et les contrôlait.

La simplicité, la clarté et l'apparente sincérité de cette méthode valaient moins par elles-mêmes que par les hommes qui l'appliquaient. Sept ans plus tard, on en eut la preuve, quand fut vérifiée la comptabilité des quatre lycées de Paris. Cette vérification « devant servir d'exemple, disait le rapport ⁴ à Fontanes, à tous les lycées de l'Empire », fut exécutée avec une minutie qui exigea « un travail immense ». Et il faut bien reconnaître qu'elle ne fut pas à l'honneur de l'ancien Louis-le-Grand. Elle dénonça « de grands abus, principalement au

1. *Supra*, t. I, 1763-1800, p. 338 et vie matér. finances, p. 339 et A. nat. H³ 2561₁, *infra*, n. 3. — 2. A. nat. H³ 2532 lias. B. — 3. Rapport de l'agent comptable, A. nat. H³ 2561₁ ; [v. 1803]. — 4. 22 juin 1810, rapport du chef de la 2^e division, sur la comptabilité des Lycées de Paris, A. nat. F17ⁿ 3104, n^o 57.

Lycée Impérial⁴ ». « Ces derniers, faisait-on observer au Grand Maître, tiennent presque tous à la vieillesse de l'Administration du Prytanée — qui n'a fait que changer de nom, en devenant Lycée Impérial — et à l'inexécution des réglemens de l'Université² ».

Et le rapport continuait, non sans quelque tristesse : « Votre Excellence remarquera que ces réglemens, ne contenant aucune disposition pénale contre les fautes de l'administration des Lycées, la Commission n'a pu proposer de mettre le déficit à la charge de l'Econome, puisqu'il a justifié l'emploi de la totalité des fonds, par les ordonnances du Proviseur et les pièces justificatives de payement à l'appui.

« La Commission n'a pas cru devoir proposer le recours contre le Proviseur, d'abord parce que l'Université n'y est point autorisée, ensuite parce que le déficit n'est pas seulement le résultat des vices de l'administration, depuis plusieurs années, et la tolérance insouciant de l'ancienne administration supérieure. Il ne peut donc en résulter, pour le Proviseur, que la privation de son traitement supplémentaire³ ».

La Conclusion ? — Elle était proposée en ces termes⁴ : « Il faut, dans le Lycée Impérial, une réforme entière et M. Champagne, tout en reconnaissant la nécessité de cette réforme, ne se croit pas en état de la faire. *Il faut renouveler* tout l'établissement. Un nouveau proviseur, même, ne pourrait pas y réussir, s'il n'était aidé par un bureau ou comité d'administration... »

Le jour même où il venait de lire ce rapport, le 22 juin 1810, Fontanes n'hésita pas à créer une Commission d'administration⁵, appelée, le 9 nov. suivant, « Commission des Lycées de Paris⁶ ». Il la composa de deux conseillers [de l'Université] et d'un Inspecteur général, « qui changerait tous les trois mois ». Elle donnerait son avis sur les budgets proposés par les Proviseurs, examinerait les comptes, constaterait la situation des caisses et des magasins, surveillerait l'exécution des décrets impériaux, des statuts universitaires et des réglemens ; proposerait toutes améliorations ou réformes utiles ; apprécierait toutes dépenses extraordinaires, tout emploi de fonds en réserve, toute anticipation d'une masse sur l'autre, toute augmentation de traitement. Elle se réunirait au lycée et aussi souvent qu'elle le jugerait bon et pourrait appeler à ses séances le proviseur et l'économe⁷.

Faut-il attribuer à l'influence de cette Commission⁸ ou au rajeunissement de l'administration du Lycée, à son honnêteté et à ses talents, la transformation qui suivit ? Les documents ne nous répondent pas avec une précision suffisante. Mais si, depuis la seconde Restauration, et après la terrible crise de 1815, la renaissance financière de Louis-le-Grand put désormais s'épanouir avec éclat, il nous paraît

1-4. A. nat. F17n 3104, n° 57. — 5-7. *Ib.* — 8. Supprimée le 17 fév. 1815, cette commission fut rétablie le 24 mai suivant, cf. *supra*, p. 12, n. 1.

équitable d'en reporter, pour une large part, le mérite aux Economes comme aux Proviseurs. Et, de fait, le 11 mai 1837, l'Inspection générale citait comme modèle aux collèges royaux l'économat de Louis-le-Grand ¹. Le 31 mars 1840, quoique l'ancien économe eût été remplacé, l'enthousiasme de l'Inspection ne faiblissait pas, au contraire : une épargne d'une trentaine de mille francs venait d'être obtenue, à force de soins et d'adresse, sur l'exercice précédent. Et, en particulier, il fallait applaudir à l'introduction de quelques ouvriers dans la maison, qui avait aussitôt produit une « économie de 11.000 francs et davantage, sur les réparations locatives ordinaires ² ».

Et pourtant l'Econome et le Proviseur ne furent pas soutenus, dans la réforme capitale qu'ils sollicitaient. Ils croyaient savoir que les adjudications étaient une duperie pour le collège ; les adjudicataires s'entendaient entre eux et le soumissionnaire indemnisait ses concurrents simulés. Les plus bas prix n'étaient obtenus que par des fraudes sur les marchandises ³.

Pour la nourriture, l'entretien, l'habillement, l'Econome aurait donc voulu renoncer au système des adjudications. Mais le Conseil de l'Instruction publique résista : il estima, non sans optimisme peut-être, que ce système devait être maintenu, quand la ville, où le collège était placé, se trouvait assez peuplée, pour que l'entente entre adjudicataires fût impossible ⁴.

Il est vrai que l'ingéniosité de l'Economat était experte à découvrir les moyens de réaliser les petits profits : en 1846-7, la vente des croûtes de pain et des eaux grasses donnait une recette de 3.500 francs ⁵.

Il faut bien croire, malgré tout, que certains tours de force, en matière budgétaire, ne peuvent être dépassés. En 1845, la comparaison de Louis-le-Grand avec les deux autres collèges parisiens d'internes, révélait qu'à Louis-le-Grand un élève coûtait plus cher qu'à Saint-Louis et surtout à Henri IV. L'élève d'Henri IV revenait, pour un an, à 579 fr. 66 ; l'élève de Saint-Louis revenait à 636 fr. 23 et l'élève de Louis-le-Grand à 648 fr. 66 ⁶. L'autorité centrale ne voulut pas toujours en conclure que l'élève de Louis-le-Grand eût une vie matérielle beaucoup plus douce que ses camarades du pays latin.

Bien mieux : dans les dernières années du second Empire, quand ce prix de revient eut baissé d'un bon tiers à Louis-le-Grand et eut été ramené, ce semble, grâce surtout, au nombre croissant des externes, à 439 francs, l'Inspection trouva que c'était trop peu encore. Les autres lycées avaient sur ce point, distancé le nôtre, en dépit de leur population scolaire demeurée moins nombreuse ⁷. Depuis quelque temps, les critiques n'étaient plus épargnées à Louis-le-Grand. Ainsi, qu'obser-

1. A. nat. F17n 78.486, n° 32. — 2-3. A. nat. F17 3.575. — 4. *Ib.* — 5-6. A. nat. F17 3577. — 7. Le 22 mars 1868, Insp.gén.de M.Rallier ; A. nat. F17n 86.471, 2 s. L. le Gr., B, n° 49.

vait-on, en mars 1861 ? Ceci : « Les livres sont bien tenus ; la gestion, au point de vue de la comptabilité, est régulière et intelligente ; mais elle n'est pas économique. Les renouvellements se font à des époques beaucoup plus rapprochées que dans les autres lycées. Le prix des denrées de consommation est élevé et on consomme beaucoup. Les exigences des marchés sont bien entendues, mais les réceptions sont plus indulgentes ¹ ». En mars 1868, on insistait et l'on disait sans ménagement : « Les conditions des principaux marchés sont à réformer ». On réclamait aussi contre certains frais inutiles et irréguliers, imposés par l'enseignement. Et M. Rallier, inspecteur général, résumait, non sans vivacité, ses observations, quand il écrivait : Que résulte-t-il de tout cela ? « Une perte de force, pour les professeurs ; de temps, pour l'immense majorité des élèves ; d'argent, pour le lycée » ².

Ces observations ne produisirent pas, avant la fin de l'Empire, l'effet désiré ; l'Inspection générale constatait même, en 1869, le progrès de tous les abus : « Les dépenses matérielles de toute nature, disait-elle, se sont beaucoup accrues depuis trois ans. Chaque concession en a entraîné une autre et, loin de satisfaire les exigences, on les a rendues plus impérieuses. Le rôle de toute administration devrait être d'améliorer, en résistant, sans faiblesse, aux exigences du caprice. On a peut-être dépassé, l'année dernière, les sages concessions, au Lycée Louis-le-Grand. Il est un peu tard pour le reconnaître ³ ».

Après la guerre franco-allemande, l'Economat réalisa d'abord quelques-unes des réformes attendues : beaucoup d'ordre et d'exactitude, dans les écritures ⁴, et de bonheur, dans la plupart des marchés ⁵. La gestion économique était décidément en bonnes mains. Pourquoi fallut-il, à quelques années de là, qu'un soupçon vint effleurer le vieux renom d'honnêteté de l'Economat ? A la suite d'un commencement d'incendie et de cambriolage dans ses bureaux, l'économiste S... fut arrêté et traduit en cour d'assises. Le jury l'acquitta, mais les ennemis de l'Université applaudirent, quand même, au scandale de cette fâcheuse affaire.

Elle est aujourd'hui bien oubliée et voilà beau temps qu'à l'Economat, comme dans tous les services de la vieille maison, les traditions du Lycée ont été reprises, toutes de travail, d'intelligence et d'honneur.

Que l'on mesure l'abîme d'où l'Administration de Louis-le-Grand sut retirer ses finances, que l'on songe au degré de prospérité où elle les porta, et l'on comprendra mieux comment, avec ses locaux déplorables, que nous devons maintenant visiter, elle réussit à faire, du vieux lycée, une maison toujours alerte et toujours jeune.

1. *Ib.* 86464, nos 14 et 14^{bis} Insp. gén. de MM. Danton, Chéruel, Rallier, G. Ritt. — 2. Source cit. av. dern. note. — 3. A. nat. F17ⁿ 86.471, lias. L. le Gr., C, n° 42. — 4-5. *Ib.* lias. L. le Gr., E, n° 3.

CHAPITRE II

Les locaux.

C'est surtout dans le décor, où s'enveloppait sa vie matérielle, que le vieux Louis-le-Grand pouvait juger un peu lourd le poids de la gloire. Les pierres de ses murs étaient nobles, mais elles étaient salpêtrées ; elles gardèrent, jusqu'à la reconstruction du lycée, en 1885, un vague parfum de poésie, et un relent très certain de moisissure ; plus d'ombre humide que de clarté.

L'emplacement du collège, resserré dans des limites trop étroites, donnait assez exactement des visions de géôle ; — le détail de ses bâtiments, (cours et réfectoires, classes, études ou dortoirs), avait des airs de tristesse maussade ; — et ni l'éclairage ni le chauffage ne songeaient encore à leur donner ce que l'on nomme parfois aujourd'hui « le rayon », sinon « le sourire ».

I

La place occupée, de nos jours, par le Lycée Louis-le-Grand, au cœur du Pays latin et sur les flancs de la colline Sainte Geneviève, semble très vigoureusement taillée et harmonieusement choisie. Au couchant, la façade ouvre ses cinq baies sur la rue Saint-Jacques ; au nord, c'est la rue du cimetière Saint-Benoît ; au sud, c'est la rue Cujas et, au levant, la rue Chartière ; et ces rues ont 20, 12, 10 ou 6 mètres de large. Sur toutes ces artères, le lycée donne désormais directement ; nulle maison interposée, nulle servitude subie. On dirait que ces rues sont faites pour le lycée et le lycée, pour elles. Il a ses frontières naturelles.

Le territoire, ainsi limité, est celui de cinq vieux collèges : Clermont, Marmoutier, le Mans, les Cholets, le Plessis. Les trois premiers (qui vont de la rue Saint-Jacques à la rue Chartière), forment le centre de la Maison, et c'est à l'Ancien régime qu'elle les doit ; les deux autres forment ses deux ailes et il a fallu, au XIX^e siècle, achever enfin de les conquérir : les Cholets, sur la rue Cujas, et le Plessis, sur la rue du

Cimetière Saint-Benoît jusqu'à sa rencontre avec la rue Chartière. C'est l'histoire de cette conquête, de 1800 à 1885, qu'il nous faut tout d'abord esquisser ¹.

Elle a été lente, opiniâtre, difficile et la victoire, longtemps hésitante ou compromise, était très loin encore d'être certaine, en 1870.

Napoléon, en 1804, avait compris la nécessité d'agrandir l'ancien Louis-le-Grand avec les Cholets et avec le Plessis. Mais il refusait la totalité de ces annexes et il décréta, le 15 thermidor an XII, que les deux tiers du Plessis et un tiers à peine des Cholets devaient très amplement suffire ². Car le proviseur lui-même du lycée, Champagne, ne nourrissait pas alors d'ambitions plus hautes ³.

Le tiers retranché au Plessis ne servirait pas seulement à construire, pour le Collège de France, tout voisin, un amphithéâtre et un laboratoire de chimie ; mais aussi à loger neuf de ses professeurs, qui, n'étant pas encore pourvus de leur domicile officiel, avaient des visages de nomades ⁴. — Sur les deux tiers retranchés aux Cholets, on percera d'abord une rue nouvelle, sensiblement parallèle à la rue encore appelée Saint-Etienne des Grès et dont on devait faire, en 1865, notre rue Cujas. Cette rue nouvelle relierait, en droite ligne, la rue des Chiens (entre Sainte-Barbe et la moderne Bibliothèque Sainte-Geneviève) à la rue des Cordiers, absorbée dans la construction de la nouvelle Sorbonne ⁵. C'est aujourd'hui la Faculté des Sciences qui en occupe l'emplacement, presque à l'angle de la rue Cujas, en face des anciens numéros 127 et 129 de la Rue Saint-Jacques.

On estimait que cette percée aurait deux avantages : isoler, au sud, le Lycée et augmenter la valeur des terrains des Cholets, non réunis au lycée. Quelques petits inconvénients cependant : il faudrait acheter deux maisons, aliénées par la Régie des Domaines, et rien n'indiquait que la rue des Chiens dût devenir infiniment passagère...

On en conclut que l'ouverture de la nouvelle artère pouvait provisoirement attendre. Elle attendit ; elle attendrait toujours, si la rue des Chiens n'était pas morte de désespoir ; une fois de plus, le provisoire était devenu définitif.

Le lycée s'en consola et c'est à ce retard qu'il dut d'avoir pu, de proche en proche, gagner jusqu'à la rue Cujas. Dès 1812, un décret impérial prononça, le 21 mars : « Les bâtiments du Lycée Impérial et du collège Du Plessis seront disposés de manière à recevoir 200 élèves de plus ⁶ ». Mais, un an plus tard, le Plessis semblait décidément intan-

1. Pour tout ce qui suit, v. notre planche XXIII, fig. 70, plan 1762 ; planche XXIV, fig. 71, plan 1806 ; t. III, planches XXV-XXVI, fig. 72-73, plans 1872 et 1920 ; APPENDICE G. — 2. A. nat. H³ 2523 n^o 22 ; Fiv 135, doss. 783, pièce 30, n^o 1. — 3. Cf. A. n. F¹³ 218¹ (ancien F²² 16). — 4. Source cit. av. dern. note. — 5. Plan aux A. nat. H³ 2558, doss. V. — 6. Décret 21 mars 1812, A. nat. F 644, doss. 5119, n^o 5, § Lycée Impér., art. 11.

gible ; le ministre de l'Intérieur sut représenter à Napoléon qu'il fallait étendre le lycée au Sud, puisqu'il était toujours impossible de l'étendre au Nord ¹. Et l'Empereur décréta (14 mai 1813) : « L'ancien Collège des Cholets est cédé à notre bonne ville de Paris, pour être affecté à l'agrandissement du Lycée Impérial et immédiatement réuni audit lycée ² ».

C'était un pas décisif. Mais la lutte n'était pas, pour si peu, achevée. Les Bureaux s'en mêlèrent et ils ont eu, à toute époque, l'esprit fertile en ressources. L'Administration des Domaines, en octobre 1820, disputait encore à la Ville et, par suite au Lycée, la jouissance de l'emplacement des Cholets.

Quand les Domaines eurent cédé, il ne resta plus qu'à négocier, unité par unité, l'acquisition des immeubles construits, depuis la fin du xviii^e siècle, sur la rue Saint-Etienne des Grès et, en retour d'équerre, sur la rue Saint-Jacques. Ce furent surtout les proviseurs Pierrot et Rinn qui réussirent dans cette œuvre. Ils obtinrent successivement des crédits de 8.000, de 12.000, 28.000, 80.000 francs ³. Telle de ces maisons avait, en 1832, de bien inquiétantes lézardes et le commissaire de police attestait qu'elle « poussait au vide, entre le premier et le second plancher ⁴ ». Du moins, Louis-le-Grand et Sainte-Barbe avaient-ils obtenu, en 1845, la suppression de la rue des Cholets et d'une partie de la rue de Reims, qui les séparaient ; le sol de ces rues leur avait été gratuitement cédé ⁵.

Les difficultés que l'agrandissement du Collège rencontrait, vers son aile méridionale, du côté des Cholets, pouvaient sembler légères, au prix de celles qu'il lui fallait affronter, du côté du Plessis, pour s'emparer enfin de l'aile septentrionale indispensable. De ce côté, le Proviseur l'expliquait au ministre, en 1837, étaient tournés les suprêmes espoirs du Collège qui, limité de trois côtés par des rues, n'avait plus que de ce quatrième côté la possibilité de se donner un peu d'air ⁶.

C'est là surtout que, pendant un demi-siècle, les proviseurs durent braver de terribles menaces et soutenir les pires assauts. Sous le prétexte de leur ôter le Plessis, on parlait, en 1801, de leur enlever une partie du vieux collège du Mans : le *Bâtiment des Emerites*, transformé hâtivement, sous la Terreur, en maison d'arrêt et, plus hâtivement encore, appelé *la Prison Du Plessis*. Cette prison était voisine du Plessis mais ne lui avait jamais appartenu. Pourtant, la dénomination fautive, sous laquelle on avait fini par la désigner, risquait de lui être fatale. Si Champagne n'eût clairement démontré l'erreur, cet abus de mots aurait conduit à un abus de pouvoir ⁷.

1. Rapport du 31 mars 1813, A. nat. Fiv 1291^a, nos 248-251. — 2. A. nat. Fiv 766, doss. 6159, n^o 33. — 3. Arch. L. le Gr., *Corr. admin.* VIII, n^o 5676-7 ; 5716, 5947 ; IX, 8261, 8297. — 4. *Ib.* X 10.033, le 5 juin 1832. — 5. *Ib.* XIII, 8033, le 8 nov. 1845. — 6. Lettre du 23 mai 1837, A. nat. F17^u 78.486, nos 35 et 36. — 7. Lettre de Champagne au ministre de l'Intér., 14 brum. an X [5 nov. 1801], A. nat. F13 218^a (ancien F22 16).

Depuis lors et jusqu'en 1849, le Plessis devint une sorte de terrain vague, où tous les établissements universitaires, en mal de déplacement, s'installaient à la fois ou tour à tour.

Une école centrale d'abord, qui, en janvier 1804, ne faisait pas mine de déguerpir. Le décret napoléonien du 15 thermidor an XII [3 août 1804] eut beau comprendre, comme nous l'avons vu, les deux tiers du Plessis dans le périmètre de Louis-le-Grand (nous voulons dire du lycée Impérial), on ne trouva pas moins tout naturel de fixer là l'*Ecole Normale*¹, en 1808. En mars et en mai 1813, le Ministre de l'Intérieur disait, avec beaucoup de franchise : « on n'a pu procéder, [du côté du Nord], à l'agrandissement du Lycée Impérial parce que le Collège Du Plessis, dont la réunion était projetée, n'a pu être évacué par l'Ecole Normale, M. le Grand-Maitre n'ayant pas encore terminé l'acquisition dont il s'occupe, pour placer cette Ecole² ».

D'année en année, on leurra l'administration, en lui promettant le départ, toujours prochain mais toujours ajourné, de cette école. Quand elle fut supprimée, le 6 sept. 1822, le Plessis n'en fut pas plus libre : on y établit l'*Ecole Préparatoire* qui, en juin 1827, fut autorisée à s'y développer plus à l'aise, au risque d'en faire déguerpir, et fort vite, les professeurs et agrégés de Louis-le-Grand, qui logeaient là³. Deux cent vingt mille francs y furent dépensés d'un seul coup⁴.

En 1830, l'*Ecole Préparatoire* avait recouvré son titre d'*Ecole Normale* mais, toujours hospitalisée par Louis-le-Grand, elle n'avait pas encore sa maison, à elle. En 1838, on parla, plus sérieusement que jadis, de la lui donner enfin⁵. Car le Proviseur de Louis-le-Grand, ancien normalien cependant, faisait entendre des cris d'alarme^{6bis}. En 1845-6, une note ministérielle disait : « l'administration [de Louis-le-Grand] attend avec une vive impatience le départ de l'Ecole Normale⁶. » Ce départ eut lieu en 1847⁷.

Un an plus tard, nouvelles tristesses : l'Ecole Normale était bien décidément logée rue d'Ulm, mais voici qu'après la Révolution de février 1848 avait été décrété ce qu'à Louis-le-Grand-Descartes on appela « l'envahissement du Plessis par l'Ecole d'Administration⁸ ». Cette Ecole mourut, dans la fleur de sa seconde année, et nous nous persuadons sans trop de peine que le proviseur, M. Rinn, s'en consola.

Il s'en faut cependant que le Plessis, dans la première moitié du

1. Dupuy (Paul) p. 16 *L'Ecole normale*; cf. Villensain, *Souvenirs contemporains d'hist. et de littérat.* ch. XIII. Une visite à l'Ec. normale en 1812, p. 137.—

2. A. nat. Fw 766, doss. 6159, n° 33.— 3-4. Arch. L. le Gr., *Corr. admin.* II 798, 966.— 5. Note de l'Insp. gén. pour le ministre, A. nat. F17ⁿ 78.486, n° 46.— 5^{bis}. Lettre de ce Proviseur, M. Pierrot, au ministre, le 23 mai 1837 : « Nous souffrons depuis dix ans du voisinage de l'Ecole [normale] et de ses empiétements successifs... » A. nat. F17ⁿ 78.486, n° 36.— 6. F17ⁿ 78.487, n° 53.— 7. Cf. arch. L. le Gr., *Corr. adm.*, IX, 8435.— 8. Le 25 juil. 1848, A. nat. F17ⁿ 78488, n° 76; Rinn écrit, *ib.* 129, le 30 avr. 1849 : « le Plessis vient de nous être rendu. »

xix^e siècle, se soit borné à offrir un asile à l'École centrale, à l'École normale ou préparatoire et à l'École d'Administration. Il abrita aussi, de 1817-8 à 1820-21, la Faculté des Lettres en personne, qui ne fut pas accueillie à la Sorbonne, auprès de la Faculté de Théologie et de la Faculté des Sciences, avant l'ordonnance du 3 janvier 1821 ¹.

Enfin, il eût été trop beau, sans doute, que l'exode de la Faculté des Lettres libérât tout à fait le vieux Plessis : aussi, installa-t-on, de suite, dans la partie des locaux que laissaient libre les professeurs d'éloquence latine et d'éloquence française, une section de la Faculté de Droit ². Justinien et Cujas furent les successeurs directs de Cicéron et de Virgile. Ce fut seulement de 1849 à la reconstruction du Lycée que le Plessis tout entier appartint à Louis-le-Grand ³. Et l'ombre de Richelieu, fondateur du Plessis, put, quelques années et sans entraves, faire hommage de son Collège aux mânes glorieux de son suzerain et souverain, le fils de Louis XIII.

En possession, au nord comme au sud, des limites si longtemps convoitées, le lycée avait-il atteint partout, à l'est et à l'ouest, la ligne de la rue Chartière et celle de la Rue Saint-Jacques ? — A l'est, pour être entièrement isolé, il lui avait suffi, en 1842, d'acquérir deux maisons. Elles faisaient l'angle de la rue Chartière et il les paya 31.000 francs ⁴. Insalubres et branlantes, elles avaient plus d'une façon de menacer la sécurité publique et l'on finit par s'en convaincre.

Sur la rue Saint-Jacques, Louis-le-Grand avait à réaliser un double rêve : racheter les maisons qui l'entravaient puis obtenir que la rue, s'élargissant enfin, fût plus digne du renom du lycée et mieux appropriée à la commodité de son accès.

Ces maisons, héritées du xviii^e siècle, sinon de ses prédécesseurs, n'avaient jamais songé à rappeler ni l'élégance ni le grandiose de ces époques disparues. On aurait dit des gueux étalant leur misère pittoresque, autour des portes ou le long des murailles d'un logis plusieurs fois séculaire. Mais leur insouciance avait ses dangers, que le Proviseur signalait, en 1838 ⁵ : ici, c'était un bouquiniste, qui n'hésitait guère à suspendre des chandelles, près des feuilles volantes ; ici, un layetier, qui entassait les copeaux dans son taudis ; plus loin, un papetier, vivant, lui aussi, au milieu de matières inflammables ; ailleurs, un vitrier et ses bonbonnes d'essence ⁶. Quelques-unes de ces boutiques, louées pour le compte de l'Université, finirent bien, en 1840-1, par être concédées aux magasins du collège ; pour les autres, les gens du Fisc ne permettaient pas qu'il touchât les loyers. Jusqu'en 1877, Louis-

1. Recherches consignées par M. le doyen Himly, dans un registre de la Fac. des Lettres ; Ch. Dejob, *l'Instr. publ. en France et en Italie*, 1824, 8^o ; p. 284, n. 2. — 2. Lettre du Recteur, 27 janv. 1823, A. nat. F17^o 3150, n^o 246. — 3. Cf. *Corr. adm.*, IX n^o 8758. — 4. *ib.*, VII, 4783. — 5. A. nat. F 3574. — 6. *ib.*, 3575.

le-Grand conserva, sur sa façade et à côté de sa porte d'entrée, une échoppe borgne de savetier ¹.

Cette façade avait des ouvertures de toutes les dimensions, de toutes les formes et à tous les niveaux : au bas, la baie des boutiques trouait gauchement le mur, d'un arc de cercle surbaissé ; tout en haut, les dernières fenêtres étaient accrochées au sommet des combles, dont elles crevaient la toiture avec un air goguenard de gavroche. Des grillages ajoutaient à la mine rébarbative de la maison, où les vieilles pierres — et leurs savoureuses grimaces — semblaient scellées à tout jamais.

Ces boutiques narguaient un peu le collège, paraissant lui dire : j'ai droit de voir chez toi et de t'empêcher de passer chez moi. Ma pauvreté tient ta richesse en lisière. Et, de fait, les servitudes que lui imposaient ces échoppes restaient une humiliation pour Louis-le-Grand.

Ailleurs, arrivait-il jusqu'à la rue Saint-Jacques ? Cette rue même lui était souvent une entrave : on y souffrait encore, en plein XIX^e siècle, du mal signalé dès l'époque de Richelieu ² : l'impossibilité de s'y mouvoir, à l'heure où déferlait le flot des élèves. Les jours de sortie et de solennité, les voitures affluaient et leur stationnement devenait un problème ³. Presqu'en face du collège, devrait-on éternellement se contenter d'une rue décline, large de 5 à 6 mètres, sur lesquels les trottoirs, construits au début l'Empire, avaient encore rogné leur portion congrue ?

Le collège et la Ville comprirent, entre 1834 et 1838, la concordance de leurs intérêts et la nécessité de les défendre en commun. La rue des Poirées, qui débouchait devant la grande porte du collège, fut transformée ⁴ ; des maisons furent rasées, et la *Place Gerson* s'entrouvrit : le collège dut se résigner à ce nom, auquel il eût préféré celui de *Place Louis-le-Grand*.

*
* *

Or, en 1865, on faillit assister à un vrai coup de théâtre. Au moment où le lycée semblait tout près d'avoir achevé la conquête de ses territoires et le dégagement de ses abords ; à l'heure où il avait, toise par toise et mètre par mètre, fini par assembler un sol de 19.000 à 20.000 ⁵ mètres carrés, on parla brusquement de l'expulser. Car l'on

1. Planches IX et XI, fig. 25 et 28. — Cf. pl. 19, p. 88 de notre volume : *les Ecoles, lycées, collèges...* Paris ; 1913, in-4° (Paris Laurens). — 2. *Supra*, t. I, p. 88-89. — 3. Autorisation du ministre au proviseur pour l'acquisition de la maison du n° 134, rue S. Jacques, destinée à élargir l'entrée du collège, 24 nov. 1838, A. nat. F 3574 ; arch. L. le Gr., *Corr. adm.*, VI, 3611, 3628, 3745, 3757, 3766, 3877, 3899. — 4. Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, V, 2624, 2886, 2910, 4069 ; VI, 3252. — 5. *Ib. Corr. adm.* III, 3490, lettre ministér. du 9 déc. 1835 : « le collège a une superficie d'environ 20.000 m., dont plus de 8.000 en bâtiments. » — L'exposé

proclamait cette grande découverte : le pays latin a trop de lycées, le quartier de la rue de Sèvres n'en a pas, et ce serait un chef d'œuvre de transporter Louis-le-Grand dans l'ancien hospice des Incurables ¹.

Le retard, apporté depuis vingt ans et plus, à la reconstruction de Louis-le-Grand avait seul pu préparer ce coup inattendu. Comme on avait, en 1846, reconnu enfin l'urgence de la reconstruction, totale, du collège ², on s'était empressé de ne rien faire. Beaucoup d'éloquence et point de décisions.

Les plans et les devis, établis dès 1846, avaient fait plus d'un voyage, de l'Hôtel de Ville à la rue Saint-Jacques et de la Rue Saint-Jacques au Ministère. Le chiffre total d'un million 415.000 francs avait d'abord été articulé et la quote-part de chacun, proposée. Le collège offrait de payer 650.000 francs de suite et 335.000 en six ans, soit, à lui seul, près d'un million. La Ville offrait le reste ou à peu près, moyennant quoi, elle deviendrait propriétaire du collège Louis-le-Grand et du Collège du Plessis. Enfin l'Etat, comme propriétaire du Collège de France, contribuerait à l'acquisition des deux maisons, voisines de ce Collège et de Louis-le-Grand ³.

On discutait encore, quand la Révolution de février 48 interrompit la conversation. Puis on en vint plus modestement à ce que l'on nommait, le 12 avril 1848, un « projet réduit ⁴ ». La Ville profita de la promesse d'une reconstruction prochaine, pour refuser son concours aux réparations partielles les plus indispensables : ce qui permettait aux murs de se lézarder à leur aise, et même de s'effondrer sans résistance.

Ces économies de temps ne devaient pas être des économies d'argent : en 1865, on estima, pour le moins, à 4.235.860 francs la reconstruction, sur place, de Louis-le-Grand ⁵.

Ce chiffre parut effrayant ; son élévation tenait surtout aux retards accumulés, en dépit du Collège ou du Lycée, depuis 1846, et à l'augmentation de la main-d'œuvre. On n'en fit pas moins grief à Louis-le-Grand ; on voulut le rendre responsable d'une faute qu'il avait tout fait pour prévenir. Lui seul, en l'espèce, n'était pas coupable ; on ne tenta pas moins de lui faire payer la négligence d'autrui. Et le premier argument, en faveur de son exode, rue de Sèvres, était un argument financier ⁶.

Le second était un argument d'intérêt parisien. A proximité des rues du Bac et de Babylone, de Sèvres et Vaneau, le seul collège Stanislas existait. Le lien entre l'Université et lui n'était pas encore dénoué ; mais il était bien certain que sa direction était ecclésiastique. Il n'y

des motifs du projet de loi [de 1865] pour la translation du Lycée L. le Gr., sur l'emplacement des Incurables (Victor Chauvin, *Hist. des Lycées et Coll. de Paris*, 1866. p. 291-298) parle de 19.000 mètres (*ib.* p. 294). — 1. V. Chauvin, *cit.* — 2-3. Arch. L. le Gr., *Corr. adm.*, VIII, 8.113^{bis} ; A. nat. F17ⁿ 78.487, nos 55 ; 57 ; *ib.* 78.488 n° 1, 4. — 4. *Ib.* 78.488, n° 32. — 5-6. V. Chauvin, *loc. laud.*

avait donc pas là de lycée proprement dit. Et, puisque on tendait alors, comme nous l'avons dit ailleurs, à décentraliser les lycées, à travers la grande Ville, à les placer dans tous les quartiers, nouveaux ou anciens, où l'activité de Paris s'épanouissait chaque jour davantage, il paraissait indispensable de donner son lycée au seul quartier de la rive gauche qui l'attendit encore ¹.

Pourtant l'un et l'autre argument ne pouvaient gagner à être examinés d'un peu près. On avouait que la population de la rue de Sèvres et de ses environs réclamait surtout un lycée d'externes et d'enseignement secondaire spécial : or, Louis-le-Grand était alors un lycée d'internes et d'enseignement secondaire classique. On concédait ensuite que l'emplacement des Incurables, avec ses 26.000 mètres carrés, devait loger 1000 internes et l'on reconnaissait que le nombre de 600 internes « ne pouvait être dépassé sans de sérieux inconvénients ». Aux Incurables il faudrait donc loger, côte à côte, deux lycées, au lieu d'un. Et, si l'on créait ces deux lycées, c'était surtout parce que les Incurables avaient un terrain trop vaste ; ce n'était point parce que les besoins du quartier l'exigeaient. Jusqu'ici, n'ayant aucun lycée, le quartier n'en avait pas assez ; désormais, ayant deux lycées, il risquait d'en avoir trop. En les établissant côte à côte, on répondait bien plus à des convenances particulières qu'à des intérêts généraux. Et, pour satisfaire à ces convenances, on choisissait, entre tous les lycées de la capitale, celui qui, par ses traditions, répondait le moins à ce qu'on attendait de lui ².

Car, dans la vie de Paris et du pays latin, Louis-le-Grand tenait une place éminente, qu'on ne pouvait méconnaître sans impiété ni vandalisme. L'histoire est une chose sainte, à laquelle nul n'a le droit de toucher. Nos pères, qui l'ont faite de toutes leurs souffrances et de toutes leurs joies, nous l'ont transmise ; nous dépendons de notre passé ancestral, il ne dépend pas de nous. L'histoire de Paris, c'est toute son âme. Arracher Louis-le-Grand au sol de la colline maternelle où, depuis trois cents ans, il plongeait ses racines, c'était défigurer Paris et insulter à ses vieux souvenirs. Voilà bien ce que valait « l'argument parisien ». C'était un argument de barbares ³.

Et ces barbares n'avaient même pas l'excuse de savoir compter ; l'arithmétique était contre eux, tout comme l'histoire, et la raison froide comme le sentiment. Le prix du terrain, qu'il faudrait, rue de Sèvres, acheter à l'Assistance publique, était évalué 4.200.000 francs. C'était à 25 ou 26.000 francs près ce que coûterait, rue Saint-Jacques, la reconstruction de Louis-le-Grand. Bien mieux, sur le terrain déblayé des Incurables, on estimait que les bâtiments à élever reviendraient à 3.800.000 francs. Total : 8 millions. De ce total, on pouvait bien déduire 2.500.000 francs, valeur des terrains de la rue

1. *Ib.* — 2-3. *Ib.*

Saint-Jacques ; il n'en restait pas moins que la translation de Louis-le-Grand coûterait 5.500.000 francs et que sa reconstruction sur place reviendrait à 4.235.000 ¹.

Ainsi, en rebâtissant Louis-le-Grand dans ce coin de Paris où était son berceau, on ne s'épargnait pas seulement un sacrilège ; on épargnait encore un million 265.000 francs. On faisait l'économie d'un attentat contre l'histoire de Paris et d'un attentat contre la bourse des Parisiens.

Les partisans de la translation rue de Sèvres ne manquèrent pas d'observer que le projet de réédifier Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques, triomphât-il, la Ville n'échapperait pas à la création d'un lycée d'externes, dans le voisinage de la rue de Sèvres ; et que cette création coûterait au moins trois millions. Il était bien facile de leur répondre que Louis-le-Grand, même rebâti rue Saint-Jacques, ne privait point Paris d'un autre lycée ², qui valait bien, lui aussi trois millions, et ce lycée, venait justement d'être fait, aux dépens de Louis-le-Grand et de ses deniers : on l'appelait le *Lycée du Prince Impérial*, avant de l'appeler le *lycée de Vanves* ou le *lycée Michelet* ³. Fallait-il donc indéfiniment dépouiller Louis-le-Grand et de ses capitaux et de son passé et sacrifier son existence, sous le prétexte de mettre au monde un troisième lycée ?

Les anciens élèves de Louis-le-Grand avaient compris tout leur devoir ; ils devaient beaucoup au lycée et le lycée leur dut beaucoup, puisqu'ils le sauvèrent. Leurs jeunes camarades ressentaient une émotion pareille et l'un d'eux, un enfant, Etienne Siry, disait à l'Evêque de Sura venu à Louis-le-Grand, le 19 avril 1866, pour la Première communion :

Est-il vrai que bientôt d'ici l'on nous exile,
Qu'il nous faudra, proscrits, chercher un autre asile
Dans des murs inconnus ?

.

Avec vous, Monseigneur, uni pour nous défendre,
Notre ministre aimé saura se faire entendre
Et vous serez vainqueurs,

Et, dans ces mêmes lieux où vous portez la joie,
Vous reviendrez encore, au Dieu qui vous envoie,
Consacrer tous nos cœurs ⁴.

Ce ministre aimé, c'était Victor Duruy. C'était aussi un ministre écouté. Son influence, unie à celle des anciens de Louis-le-Grand et des anciens de Sainte-Barbe, gagna l'opinion. C'était presque gagner la

1. *Ib.* — 2. *Infra*, p. 184. — 3. G. Dupont-Ferrier, *Les Ecoles, lycées...*, cit., p. 173 et ss. — 4. A. nat. P¹⁷ⁿ 82.784, lias. B, n^o 19.

cause, à un moment où la force de l'opinion reprenait enfin toute sa maîtrise. Les bureaux de l'Instruction publique, qui n'avaient jamais été très accueillants au projet de translation et s'y étaient seulement ralliés, un moment, par surprise, retrouvèrent, même après la chute de M. Duruy, leurs premières hésitations et leurs anciens doutes. Il fut sursis au projet.

Un Inspecteur général, M. Rallier, écrivait, dans un rapport officiel, le 22 mars 1868, après une visite à Louis-le-Grand : « Le projet de déplacement du Lycée paratt toujours arrêté. On nous pardonnera si nous répétons ici que ce projet, peu sympathique à l'opinion, *portera un préjudice moral sérieux à l'Université de Paris* ¹.

Pour achever le salut du Lycée et calmer les appétits de la Ville, l'Inspection générale suggérait, en 1868 et 1869, la transaction que voici : accorder à la Ville ce qu'elle convoitait, une bande de douze à quinze mètres de terrain, tout le long de la rue Saint-Jacques, où la Ville pourrait, à son aise, construire et louer de belles boutiques ; reporter l'entrée de Louis-le-Grand sur la rue Cujas et réduire le lycée à cinq cents internes. Mais ces élèves seraient disait-on, « des internes d'élite et paieraient un prix exceptionnel ». L'Inspection ajoutait : « sur l'emplacement des Incurables, on élèverait un établissement plus vaste, propre à réunir tous les ordres d'étude, [comprendons : l'enseignement spécial et l'enseignement classique], et qui serait le lycée de la petite bourgeoisie » ².

Après la guerre de 1870-1, le lycée se retrouvait à sa place. La Ville de Paris, occupée à panser les plaies, encore vives, de l'invasion et de la Commune, ne pouvait plus momentanément soutenir, de ses deniers, l'exode du lycée. D'ailleurs, le succès du Lycée de Vanves avait contribué à répandre la mode des lycées à la campagne. Et puis on avait consacré à un hôpital, Laënnec, l'emplacement des Incurables ³ ; concurrencer Stanislas, par un lycée trop voisin, paraissait inconvenant à la majorité politique du moment. Et le Paris de l'ouest, se développant désormais sur la rive gauche, jusqu'aux Invalides et au-delà, le lycée qu'on voulait, en 1865, placer rue de Sèvres, à proximité de la Rue Du Bac, fut construit Boulevard Pasteur : c'est le lycée Buffon. Un lycée nouveau fut bien élevé à la campagne, mais ce fut Lakanal ; un autre se dressa à l'orée du bois de Boulogne, et ce fut Janson de Sailly ⁴.

En face de la Sorbonne, à laquelle M. Nénot donnait une magnifique parure neuve, Louis-le-Grand, resté fidèle à son berceau, à son horizon, à ses souvenirs, à tout lui-même, avait enfin le droit de revêtir une belle robe de pierres blanches. Son architecte fut M. Lecœur. Ces

1. *Ib.* 86471, lias. L. le Gr., B n° 49. — 2. *Ib.* et C, n° 42. — 3. L'Hospice des Incurables (femmes) avait été installé, de 1801 à 1869, au n° 42 actuel de la Rue de Sèvres ; depuis 1878, ce fut l'hôpital Laënnec. — 4. Cf. notre volume *cit.*, *Les Ecoles, lycées, coll.*, p. 184, 198, 206 et ss. et source citée note suiv.

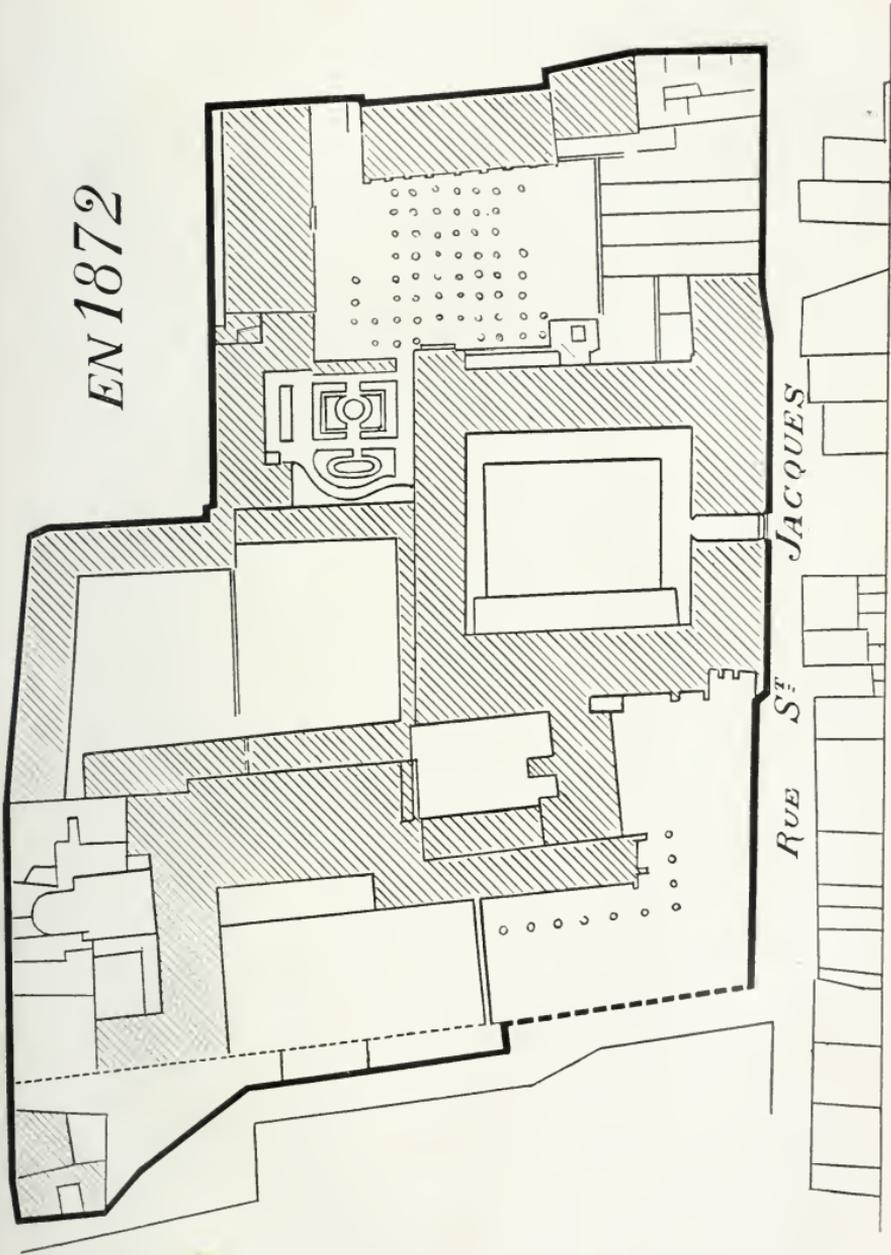


Fig. 72. — Plan du Lycée en 1872, avant sa reconstruction en 1885-1893.

(Voir p. 543-544.)

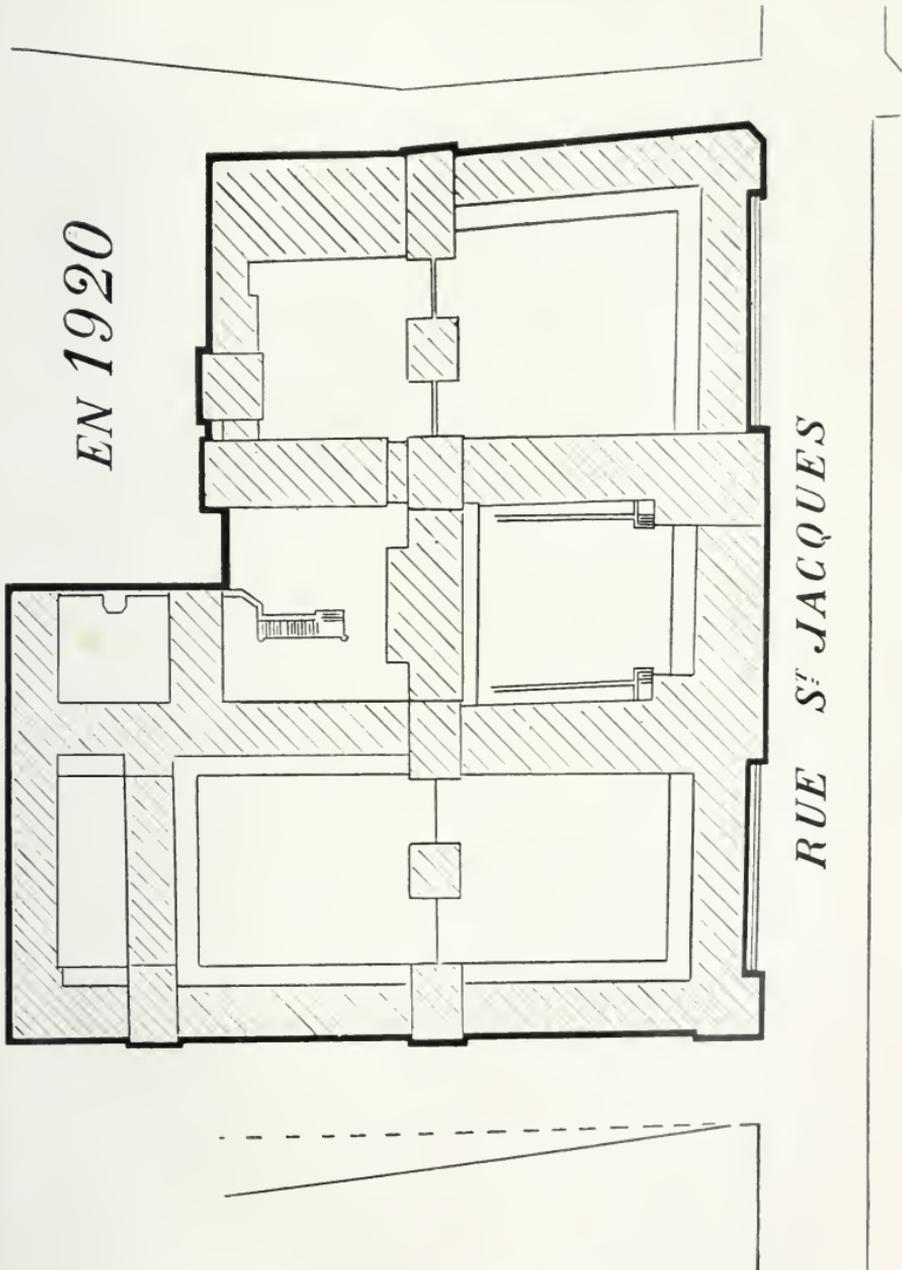


Fig. 73. — Plan du Lycée en 1920.

(Voir p. 543-544.)

raisons, qu'on avait voulu dédaigneusement nommer « des raisons d'archéologie universitaire », l'avaient donc finalement emporté et triomphaient ¹.

La Rue Saint-Jacques, du coup, se trouva transformée. Elle qui jadis avait moins de 5 mètres, entre les numéros 131 et 146, et à peine davantage, entre les nos 127 et 140 ; 6 mètres, entre les n° 130 et 121-123, a partout aujourd'hui 20 mètres, entre le Lycée et la Sorbonne ². Et, dans la conquête de son sol, cette voie vénérable, (où passaient déjà les légions romaines, allant d'Orléans à Rouen), n'a presque été agrandie qu'aux dépens des masures bordant la vieille Sorbonne. L'ancienne façade de Louis-le-Grand n'a pas perdu plus de 147 mètres carrés ³.

Aujourd'hui le terrain où se dresse, depuis 1885-93 le nouveau lycée, est plus petit que celui occupé par l'ancien, en 1884. Il a été réduit sur ses quatre faces. Assez peu à l'ouest ; à peu près le double, à l'est, sur la rue Chartière, ou au Sud, sur la rue Cujas. C'est au Nord, sur la rue du Cimetière Saint-Benoît, que l'amputation a été profonde. Une bonne moitié de l'ancien Plessis a été prise au Lycée, pour élargir la rue du Cimetière Saint-Benoît et agrandir le Collège de France. Une moitié et c'est beaucoup ; c'est plus que Napoléon n'en demandait, en 1804, quand il laissait les deux tiers du Plessis au Lycée Impérial ⁴.

Mais on sait, de reste, que la superficie n'est pas tout : le groupement des parties, sa logique et son harmonie ont leur valeur, qui est grande. Et l'ancien lycée s'en trouvait singulièrement dépourvu. Voici venu le moment d'en donner la preuve.

II

De 1800 à 1885, l'état des locaux à Louis-le-Grand, leur distribution et leur aménagement donnaient cette impression persistante : on élevait là, depuis la Révolution, la jeunesse, au milieu des ruines.

Ces ruines, presque à l'aube du siècle, le 1^{er} germinal an VIII, c'est Lucien Bonaparte qui les salue, comparant le Prytanée à un « asyle suprême, ouvert à l'Instruction publique », au sein de ruines éparses ⁵. Mais c'est aussi, le 2 prairial an IX, le Premier Consul qui s'étonne de les voir, et fronce le sourcil, sans rien dire ^{5bis}. Et, c'est, en 1865, dans le projet de transfert du lycée, M. Duvergier qui les dénonce au Conseil

1. En 1872, Insp. gén. de MM. Bouillier et Jacquinet, A. nat. F17ⁿ 86474, lias, L. 1^e Gr., E, n° 3. — 2. Plan de Paris n° 6585, état de 1872, inventorié le 8 oct. 1884 ; Conservation du Plan de Paris, à l'Hôtel de Ville. — Cf. notre planche XXV, fig. 72. — 3. Plan n° 6585, *cit.* — Cf. nos planches XXV et XXVI, fig. 72-73. — 4. *Ib.* et plan cadastral de Paris, Bibl. S. Fargeau. — A. nat. H³ 2558, doss. V, et plan annexe [janv. 1804]. — 5. Arch. nat. F^{iv} 9 dossier 41 n° 5. — 5^{bis}. A. n. H 2558 doss. XXVI.

d'Etat : « une partie des bâtiments du lycée impérial Louis-le-Grand menace ruine ¹ ». C'est encore, en 1872, les Inspecteurs généraux, MM. Bouillier et Jacquinet qui écrivent : « Le lycée a des parties ruineuses, sur lesquelles l'attention des architectes doit être continuellement éveillée. Nous signalerons particulièrement le 15^e quartier ² ».

Et, entre ces dates extrêmes, outre les témoignages accumulés, que de faits précis. En l'an IX, le plus beau bâtiment du collège ³ porte toujours les traces de la Terreur, qui en fit une prison : le vent et la pluie y ont élu domicile, les fenêtres ne ferment point et la toiture est absente ⁴. En l'an IX, encore, dans la nuit du 23 au 24 floréal, une partie des murs semble agitée de tremblements ⁵ ; les étages supérieurs s'enfoncent lentement ⁶ : n'est-on pas au dessus des catacombes ⁷ ? A onze heures du soir, il faut trouver des ouvriers, des poutres, et disposer des étais, pour prévenir une catastrophe ⁸. En pluviôse an X, un bâtiment des Cholets, dans lequel le citoyen Didot et deux autres libraires entassaient leurs volumes, s'effondre, dans la nuit, avec un bruit de tonnerre ⁹. Le 1^{er} brumaire an XI, dans le bâtiment de l'Economiste, une lézarde se creuse et fait d'effrayants progrès ¹⁰ : l'architecte est appelé, le péril constaté et des soutiens de fortune sont placés ¹¹. Etaient-ils suffisants ? En ventôse an IX, les élèves sont paisiblement en étude, quand un tassement subit se produit : c'est encore le bâtiment de l'Economiste qui menace ¹². L'architecte, le maçon, le charpentier accourent. Ils décident d'abattre une tête de pignon, qui culminait à 25 pieds au dessus du comble, chargeait dangereusement le mur et le courbait en voûte ¹³.

Quelques années se passent : mais, dès 1830, les alarmes recommencent : il faut évacuer en hâte la maison du n° 113, rue Saint-Jacques, où logent des fonctionnaires du Collège ¹⁴. En février 1831, c'est pour le bâtiment situé au fond de la cour du Plessis que l'on tremble. Il faut le désertier sans tarder ¹⁵. Et, en avril 1833, c'est pour la coupole du Plessis et pour sa lanterne ¹⁶.

1. Victor Chauvin, *Hist. des Lycées et coll. de Paris*, 1866, p. 291-2. — 2. Arch. nat. F17n 86471, liasses L. le Gr. E, n° 3. — 3. A. nat. H. 2558, doss. XXVI, 6 prairial an IX : Note remise... par le cit. Champagne... ; *ib.* doss. XX n° 47 : « ce bâtiment, dit Champagne, était le plus beau et le mieux entretenu de la maison ». 19 thermidor an IX [31 juillet 1801]. — F13 2181 ; F4 1869. — 4. *Id.* et A. nat. H3 2558 doss. XXV, 26 prairial an IX, au sujet de la prison dite Du Plessis : Une partie seulement des bâtiments a pu être réparée ; le reste n'est pas encore clos et semble dévasté. — Cf. planche V, fig. 16, dans notre t. I. — 5. A. nat. H3 2558 doss. XXV ; *ib.* n° 2, frimaire an X : une poutre a faibli au dessous d'un dortoir. — 6. *Id.* — 7. *Id.* A. nat. H 2441 f° 8 r° ; H 2442 p. 2. — 8. A. nat. H3 2558, dossier XXV. — 9. A. n. H 2441, f° 15 v° ; 2442 p. 17 ; F13 2181. — 10. A. n. H3 2558 dossier XXV. — 11. *Id.* — 12 et 13. A. n. H3 2558, dossier XXV. — 14. Arch. de L. le Gr. *Corresp. adm.* III, n° 1380. — 15. Arch. de Louis le Gr. *Corresp. administr.* IV, n° 1825. — 16. *Id.* V, n° 2453 et 2454.

Assez fréquemment « des fragments de pierre et de plâtre se détachent des toits » ou des lucarnes ; on n'a même pas des cheneaux partout pour les retenir ¹. On veut bien éviter avec grand soin de laisser se porter, sur ces points délicats, l'attention des parents ; mais le Proviseur, en 1842, signale vainement le danger à l'administration supérieure ². L'Inspection générale, dix ans plus tard, crie casse-cou ! elle aussi ³. Le 28 mars 1851, elle écrit textuellement : « Dernièrement, un couronnement s'est détaché, de la partie supérieure d'une longue façade, sur une étendue de 15 mètres. Si l'évènement fût arrivé quelques instants auparavant, il eût produit d'affreux malheurs ». Et cette petite ligne, en conclusion : « Le même danger est en permanence, sur d'autres points ⁴ ».

Creusées autour de ces murs branlants, les cours pouvaient donc être toute autre chose que des lieux de repos, ménagés à plusieurs centaines d'enfants.

Ces cours étaient limitées par les bâtiments qui, en 1800 et 1801, se nommaient encore non pas seulement le *Bâtiment Neuf* mais l'*Union*, la *Fraternité* et l'*Egalité* ⁵. Il y avait, au début du siècle, plus de constructions que de cours ⁶, puisque que le Prytanée n'avait pas moins de 10.000 mètres carrés de toiture, en 1802 ⁷, et que le Collège, agrandi de 1800 à 1865 ⁸, occupait, en 1865, 19.000 mètres carrés de surface ⁹. Mais elles ne cessèrent de s'agrandir aux dépens des constructions, à partir de 1837 surtout et du Provisorat de M. Jullien ¹⁰, suivant le vœu de ses prédécesseurs ¹¹, et on tendit à ne plus les séparer que par des murs ou même par des grilles ¹². Jusqu'à la reconstruction du lycée, les cours n'en demeurèrent pas moins trop étroites ^{12bis}.

En 1884, il y avait quatre grandes cours réservées aux élèves. Au xviii^e s.

1. Arch. nat. F¹⁷ 3576. — 2. *Id.* — 3. A. nat. F¹⁷ 78488 n^o 202 et 225 (1852 et 1 avril 1854). — 4. A. nat. F¹⁷ 86464. n^{os} 14 et 14^{bis} ; cf n^o 17. — 5. 4 pluv. an VII [24 janv. 1800], réparations de serrurerie, A. nat. H³ 2559, 3^e liasse ; ventôse an IX [commencé le 20 févr. 1801], Inventaire général du collège, A. nat. H³ 2558 doss. XX, n^o 35. — 6. A. nat. H³ 2558 doss. V. Plan du coll. en 1804. — 7. A. nat. H³ 2558 doss. XIV : Rapport à l'administr. du Prytanée français, présenté par Lefebvre, architecte Au coil. de Paris, les toitures ont une superficie de 9801 mètres carrés, 91 ; et, en plus, au dessus de la lingerie, 273 m. c. 33. — 8. Voir ci-dessus p. 117 à 122. — 9. *Id.* p. 122. — 10. Communicat. de M. Staub, provis. honor. de Lakanal et de Buffon, élève à L. le Gr. de Paris, de 1856 à 1864. — 11. Arch. nat. F¹⁷ 78.487, n^o 52, le proviseur Rinn écrit, le 30 juil. 1845, dans son rapport annuel : « Il serait à désirer qu'il y eût moins de constructions intérieures, empêchant la circulation de l'air, et je crois qu'il sera important, dans toutes les constructions projetées, de se rattacher à ce principe... N'ajouter aucune construction autre que des murs et supprimer, dès que faire se pourra, celles qui existent.. » — Rinn y revient le 24 août 1847 : « Si nous avions un peu plus d'air... il nous manquerait bien peu de choses. » A. nat. F¹⁷ 78488 n^o 4. — 12. Communic. de M. Staub. — 12^{bis}. En 1872, l'Inspection générale écrit : « Les élèves sont à l'étroit dans les cours de récréation. » A. nat. F¹⁷ 86.471.

il n'y en avait eu que deux ; la troisième datait du Consulat et la quatrième, du départ de l'École normale, en 1847¹. La plus vaste était aussi la plus noble et on l'appelait la *Première cour* ou la *Cour d'honneur* ou la *Cour d'entrée* : c'était, en effet, la plus ancienne ; autour d'elle, était né le collège de Clermont. Aussi, a-t-on voulu conserver, dans le lycée reconstruit, les deux tours qui la dominaient, la tour de l'horloge au Sud, la tour des Cadrans solaires, au Nord. Une lettre du proviseur, Pierrot, nous la décrit, en 1842, sous de peu riantes couleurs² : « Son aspect, nous dit-il, est triste et même repoussant. Les murs, sur les quatre façades, sont noirs et sales. La plupart des fenêtres sont vieilles et hors de service. Les bandeaux du bâtiment, situés entre cette première cour et la seconde, sont tellement dégradés qu'il s'en détache assez souvent des fragments... J'ai eu à craindre, plus d'une fois, les accidents qui pouvaient résulter de cet état de choses... Les toits sont chargés de lucarnes inutiles et difformes. Enfin la façade de l'est, celle qui se présente d'abord aux yeux des personnes entrant au collège, vieillie, comme tout le reste, est encore enlaidie par des fenêtres de largeur très inégale. Et les bandeaux en ruine ne se rattachent pas même aux bandeaux des façades du sud et du nord³ ». Elle n'avait de chenaux que sur un seul côté⁴.

L'année suivante, un fronton fut construit sur la façade ouest, au-dessus des trois fenêtres centrales, qui fut chargé de masquer un peu la difformité du bâtiment⁵. Et, en même temps, les dix cadrans astronomiques dont les traits, rouges et noirs, s'effaçaient, furent restaurés⁶. L'un d'eux portait cette légende : *Plures labori, dulcibus quaedam oliis*. Et désormais, comme au temps des Jésuites, le Collège n'eut plus d'excuses, pour ne pas faire la leçon au soleil en personne. A la moindre distraction de l'Astre, on était armé pour lui rappeler, « à la mode babylonienne ou italique », son métier de régulateur mondial.

Dans le lycée d'aujourd'hui, cette cour est devenue une délicieuse oasis de gazons, d'arbustes et de fleurs : le feuillage vert bleu, vert jaune et rougeâtre, d'essences très heureusement harmonisées, y pare, de poésie et de couleurs avenantes, le seuil de la vieille maison.

La *Seconde cour* ou *Cour du Bassin*⁷ a disparu : le bassin avait été comblé, pour éviter aux écoliers les tentations dangereuses, et un vieux bâtiment, surnommé le Corps de garde, avait fini par être démoli, en 1854⁸. Cette seconde cour était, comme la première, dont le bâtiment

1. V. pièce justific. n° 65 [janvier 1804] et ci-dessus p. 120, et Arch. nat. F47ⁿ 78486 n°s 35 et 36 (22 mai 1837) : le proviseur Pierrot déclare au ministre que Louis le Gr. a besoin d'une cour nouvelle [la 4^e cour], la cour du Plessis, encore occupée par l'École normale. — 2, 3 et 4. — Arch. nat. F17 3576, lettre du 31 juillet à l'Insp. gén.— 5. *Ib.* Le proviseur fit ces réparations sans autorisation préalable et l'admin. supér. lui rappela la règle, qu'il avait violée.— 6. A. nat. F17 3576. — 7. V. nos planches V, fig. 16, tome I ; XXIII, fig. 70 ; XXIV, fig. 71 du présent tome. — 8. Arch. nat. F17ⁿ 78488 n°225 : L'Inspection générale, écrit le

du Proviseur la séparait au Nord-est, un reste de l'ancien collège de Clermont ¹.

La *Troisième cour*, placée en arrière de la seconde, était une survivance du collège du Mans ^{1bis}. Elle était, au début du siècle, appelée *Cour des Emerites* ² et avait été mise en état, sous le Consulat ^{2bis}. Et c'était au dessus de son sol que la sinistre prison, dite du Plessis, avait verrouillé ses portes et aveuglé ses fenêtres ³.

Au nord et le long de la rue du Cimetière Saint-Benoît, plus vaste que les autres cours, s'ouvrait la *Cour du Plessis*, la *Quatrième cour* ⁴: c'était là qu'avait joué La Fayette enfant, les cheveux poudrés et noués en perruque à marteau; là, que les Elèves de l'Ecole Normale, Victor Cousin, Théod. Jouffroy, Ern. Havet, Jules Simon, Francisque Bouillier, Ern. Bersot, Constant Martha, Paul Janet, Ch. Thurot ⁵, et tant d'autres, avaient, avant ceux de l'Ecole d'Administration ⁶, promené la gravité précoce de leurs pensées ou médité, qui sait? leurs escapades de jeunesse.

Dans la partie de cette cour qui, depuis la fin du Gouvernement de juillet surtout, avait vu tomber, à l'angle des rues Saint-Jacques et du Cimetière Saint-Benoît, un groupe mal assuré de constructions du xviii^e siècle, la place avait été nivelée: une douzaine d'arbres avaient été plantés ⁷. On avait abattu là l'ancienne façade du collège de Marmoutier ⁸ et la petite cour, dite des Professeurs, en arrière du n^o 121 de la rue Saint-Jacques, avait été enfin réunie à la Grand Cour du Plessis ⁹.

Des arbres! On avait fini par en découvrir d'assez dévoués et d'assez vivaces pour consentir à pousser leurs branches et à ouvrir leurs feuilles, dans le voisinage des murailles noires. Il n'avait pas fallu

1 avril 1354 : « les vieux bâtiments dits du Corps de garde, qui forment un des côtés de la seconde cour vont être probablement démolis... La suppression de ces masures agrandira la cour du moyen collège et y fera pénétrer plus largement la lumière et le soleil. » — 1 et 1^{bis}. Bibl. S. Fargeau, voir le plan de Berty, v. 1601, se superposant sur celui de Verniquet (fin xviii^e s.). — 2. 3 brumaire an X; arch. nat. H³ 2558, doss XXV. Sur la proposition de Champagne, on fera déblayer la cour des *Emerites*, remplie de moellons...; à rapprocher du plan conservé aux Arch. nat. F¹³ 218¹ (datant de 1801) où le bâtiment des *Emerites* est marqué par un X. — 2^{bis}. [Janvier 1804]. § 5, A. nat. H³ 2553, doss V. — 3. V. ci-dessus, p. 119, 128. — 22 brumaire an XI [13 nov. 1802]: Travaux pour « replacer six croisées murées depuis le temps des prisons. » A. nat. H³ 2553, doss. XXV. — 4 à 7.V. le plan de Paris 6585 cité. — Notre t. I, planche V, fig. 16. — En 1837 le proviseur avait grand peur que cette cour lui échappât : A. nat. F¹⁷ 78486, n^o 36. — Dupuy, *L'Ecole normale supér.* p. 17-58; liste des élèves de l'Ecole normale, *ib.* p. 83 et ss.; liste de leurs... travaux p. 161-180. — V. ci-dessus p. 120 et 121. — 8. Plan de Berty v 1601, et plan de Turgot 1734-39. — 9. V. notre t. I, planche V, fig. 16 Outre les cours réservées aux élèves et que nous venons d'étudier, on verra sur ce plan notamment d'autres petites cours : celle des professeurs, celle des cuisines (ancien coll. de Marmoutier) et celle de la cordonnerie (anc. coll. des Cholets).

apporter là les arbres seuls mais aussi la terre végétale, pour les nourrir, car, « à un pied du sol, on rencontrait des escaliers en pierre et autres constructions ¹ ». Aucun arbre, dans la Première cour. Mais cinq ou six douzaines de bons platanes, du côté de la rue Cujas, sur ce qu'on appelait le *Terrain* ^{1bis}. Ils étaient là, sagement alignés, un peu maigres et très indulgents; et leur feuillage mettait, avec une bienveillance discrète, une ombre menue sur les ébats des écoliers.

Longtemps l'idéal, pour une cour bien tenue, avait été d'être pavée ². C'est au début de son provisorat, commencé en 1830, que M. Pierrot avait eu la hardiesse de cette plantation ³; elle survécut presque intacte, jusqu'en 1885 ⁴. On sait de reste la fortune de cette idée, puisque toutes les cours de Louis-le-Grand — sans parler des autres lycées parisiens — sont aujourd'hui égayées par le feuillage des bons arbres.

Et M. Pierrot, j'imagine, ne contemplait pas son œuvre, sans un brin de mélancolie. C'était là que le jardin du Proviseur ⁵ n'avait pu vivre que des heures trop brèves. Plus brèves à Louis-le-Grand, nous l'avons dit jadis ⁶, qu'à Charlemagne, à Condorcet et surtout à Henri IV; à Henri IV, les derniers gazons et les derniers arbres des vastes jardins des Genovéfains proclament encore, autour d'un tennis, la vanité des gloires d'antan.

Du moins, à deux pas du *Terrain*, un des successeurs de M. Pierrot et non des moindres, M. Jullien, substitua-t-il, pour l'Infirmerie, un jardinet au pavé de la cour ⁷. Cette cour cessa d'être, le mot est de l'Inspection Générale, *une entrée de cave froide et humide*. Quelques plates bandes, des fleurs, un bassin, donnèrent un peu de joie aux convalescents ⁸.

Le Terrain, le jardinet, la seconde cour et la troisième communiquaient dès lors ⁹ et, pour la première fois, de grandes trainées lumineuses pénétraient le lycée.

1 Févr. avr. 1836, A. nat. F¹⁷ 3574; arbres plantés dans la seconde cour. — 1^{bis}. V. le plan 6585, *cité*; — notre t. I, pl. V, fig. 16. — 2. Champagne écrit, le 1^{er} jour complém. an X [18 sept. 1802]: « Le pavé des cours du collège de Paris exige des réparations... pour remplir des creux dangereux et empêcher la stagnation des eaux, pendant l'hiver. » Arch. nat. H³ 2558, dossier XXV. — En 1834, le proviseur observe qu'à l'École normale (alors au Plessis) les cours sont pavées, comme à Louis le Grand, A. N. F¹⁷ 3574. — Sept. 1836, pavage des cours, A. nat. F¹⁷ 3574 et 3575. — 3. A. nat. F¹⁷ 3574; en 1836, semble-t-il, ou plus tôt. — 4. V. le plan de notre planche V, fig. 16. — 5. A. nat. F¹⁷ 3574; « Depuis que les arbres ont été plantés dans la cour du petit collège et que l'ancien jardin du proviseur est devenu le seul emplacement qui convienne à la distribution des prix... » 5 févr. 1839. — 6. Cf. notre ouvrage, cité, *Les Ecoles, lycées*, etc. p. 108, pl. 24, 25, p. 119 et ss. 133. — 7. Communication de M. Staub, proviseur honoraire, élève à L. le Gr. de 1856 à 1864. — Mais, dès 1854, le projet de remplacer par une terrasse la muraille séparant cette cour de l'infirmerie du Terrain avait été conçu, nous dit l'Inspect. générale; A. nat. F^{17a} 78.488, n° 225. — 8. *Id.* Voir le plan, n° 6585. — 9. Comm. de M. Staub.

Seule, la Cour d'honneur, encerclée de bâtiments revêches, n'avait pu prendre sa part du dégagement général. Un double passage conduisait, de cette cour, vers l'infirmerie et le *Terrain*, à droite; vers la seconde cour, au centre. Un autre passage menait de la seconde cour à la troisième. Sur ces points stratégiques, il y avait deux portiers intérieurs, autorisés à vendre aux élèves des friandises ¹.

M. Rinn commença ² et M. Jullien acheva de doter de préaux couverts toutes les cours ³: jusqu'à eux, les élèves, en cas de pluie, demandaient aux salles d'étude un refuge ⁴. Dès le 8 brumaire an IX, [30 octobre 1800], Champagne avait en vain signalé l'inconvénient de cet usage, qui gênait, dans ces salles, le renouvellement de l'air; mais il n'avait proposé que de leur substituer la chapelle désaffectée du Plessis ⁵.

C'avait été un premier progrès d'éviter aux élèves, dès le début du siècle, de patauger, en récréation, dans les trous de leurs cours ⁶: un second, d'épargner à leurs dos l'eau ruisselant du haut des toits sans gouttières ⁷. Il avait même fallu ménager à leurs narines cette autre douceur: n'être pas obstinément offusquées par l'inondation des fosses d'aisance ⁸.

*
* *

L'augmentation des cours de récréation avait tenu à la même cause qui multiplia les classes et les études, les réfectoires et les dortoirs: au développement organique du collège.

La première obligation qu'imposaient, au nom de l'intérêt supérieur, l'affluence des élèves et l'inégalité de leur âge, c'était la division du collège en trois grandes sections, celles qu'ordonnait le Règlement lui-même: Champagne leur donnait, non sans quelque solennité, les

1. Comm. de M.L.Marcou, élève à L. le Gr. de 1836 à 1846. Voir plus bas p. 151.
— 2. A. nat. F¹⁷ 78.438, n° 76: 25 juillet 1848: une partie des fonds pour construire, dans les cours de récréation, des portiques couverts, contre la pluie, est accordée par la Ville, à M. Rinn, proviseur de Descartes. — 3. Comm. de M. Staub. — 4. *Id.*; A. nat. H³ 2558, doss. XXIV, 8 brumaire an X: jusqu'ici, en cas de pluie, les élèves se réunissent, pour les récréations, dans les salles d'étude. — En nov. 1821, un élève, Guy, pendant une de ces récréations dans les salles d'étude, se brûle la joue à la chandelle, A. nat. F¹⁷ 3150, n° 113. — « Nous manquons de salles de récréation », écrit au ministre le proviseur, 14 déc. 1839, A. nat. F¹⁷ 78.486, n° 66. Le 25 juill. 1848, le proviseur Rinn écrit: « Nous manquons de portiques couverts, pour les récréations en temps de pluie. » A. nat. F¹⁷ 78.488 n° 76. — 5. « L'immense salle de l'ancienne chapelle du Plessis ». A. nat. H³ 2558, doss. XXIV — 6, 1^{er} jour complém. an X [18 sept. 1802], lettre de Champagne, citée plus haut, p. 132, n. 2. — 7. Arch. L. le Gr., *Corresp. adm* V, n° 2890^{bis}; 3 mars 1835; à rapprocher de la lettre du proviseur, 31 juil. 1842, Arch. nat. F¹⁷ 3576 — S. 6 vend. an XII [29 sept. 1803], A. nat. H³ 2558, doss. 7, n° 66; — 2 ventôse an XIII [21 févr. 1805], A. nat. H³ 2551, doss. 2, n° 17; 25 févr. 1820, A. nat. F¹⁷. 3149, n° 127 etc.

noms qui plaisaient au goût de l'époque : l'Enfance, la Première adolescence, la Jeunesse ¹. Nous dirions aujourd'hui, avec une simplicité plus moderne : les Petits, les Moyens, les Grands.

Sans les réparations réclamées par le bâtiment des Emérites ², cette séparation essentielle n'aurait pu être réalisée au début. Elle fut obtenue grâce à elles : le Grand Collège fut logé en principe autour de la Cour d'honneur ; le Moyen collège autour de la seconde cour, le Petit collège, autour de la troisième. Le Petit collège, au milieu du siècle, n'en débordait pas moins sur le *Terrain* et, en 1830, il fut transféré au Plessis ³. Il se vida, en grande partie, quand Vanves lui fut réservé ; l'attraction de Paris n'amena pas moins beaucoup de familles à y laisser leurs enfants, surtout après la Guerre franco-allemande. De nouveau, le petit collège devint si nombreux qu'en 1885 il fallut le transporter tout entier au Lycée du Luxembourg, aujourd'hui Lycée Montaigne. Vanves et Montaigne devinrent ainsi les deux filiales de Louis-le-Grand, et ce sont les « petits » ou les « minimes » du vieux lycée qui essaimèrent sous leurs ombrages.

De tous les problèmes de l'aménagement intérieur, celui des classes fut, jusqu'à nos jours, le plus pressant ; les progrès de l'externat n'ont cessé de le compliquer. Les études, les réfectoires, les dortoirs purent se vider ; les classes se remplirent toujours. Et il fallut de plus en plus convertir en classes d'anciennes études et d'anciens dortoirs. La construction du nouveau lycée n'a pu conjurer cette transformation, qui dure encore.

Au xviii^e siècle, « le Collège de Louis-le-Grand, comme tous ceux de l'Université, avait huit classes ⁴ ». Sous le Consulat, le lycée en eut « douze, sans compter trois classes de Langues vivantes, qui se faisaient dans des salles affectées à d'autres objets d'étude ⁵ ». Pour trouver à loger les cinq classes nouvelles, il fallait recourir au bâtiment des Emérites. On aurait pu les y placer, au rez-de-chaussée. Mais le ministère hésitait devant les dépenses. Tels professeurs, comme celui qui enseignait les mathématiques appliquées, n'avaient pas de classes. Il fallut bien trouver, par une ingénieuse combinaison d'horaire, moyen de prêter successivement le même local à plusieurs classes ou de transformer en classes les études, utilisées déjà pour les récréations en temps de pluie. Ce système fonctionnait encore tant bien que mal en 1839, en 1848, en 1864, et sans doute plus tard ⁶. Système déplorable, qui « tenait

1. Rapport de Champagne aux administrateurs du Prytanée, 12 therm. an IX [31 juil. 1801], A. nat. H³ 2558, doss. XX n^o 17. — 2. 1800 et ss., A. nat. F¹³ 2181 ; F⁴ 1869 ; H³ 2553, doss. XXV ; H 2442, p. 5 ; 2441, f^o 15 v^o, 22 r^o ; etc. — 3. Blâme du Conseil de l'Univ. au proviseur, au sujet de dépenses non-autorisées, à ce sujet, A. nat. F¹⁷ 3602⁶⁷. — 4. *Supra*, t. I, p. 356 et suiv., Personnel. — 5. En sept. 1803, *supra*, p. 24. — 6. Rapport de Champagne, 12 therm. an IX, A. nat. H³ 2558, doss. XX, n^o 17. Lettre du proviseur, 14 déc. 1839, 25 juil. 1848, etc. A. nat. F^{17u} 78.486 n^o 66 ; 78488, n^o 76. Octob. 1864, *ib.* 82784, liasse B.

trop longtemps les élèves, dans le même local, sans changer d'air ¹ ».

Huit classes avant la Révolution, douze ou treize salles de classes en 1803 ! On croit rêver : en 1920, le lycée a 33 classes et nous n'ajoutons pas à ce chiffre celui des classes de Montaigne et de Vanves...

La multiplication des classes ne tenait pas seulement au grand nombre des élèves ; car nous verrons que l'on n'hésitait pas toujours à accumuler des écoliers, et presque sans mesure, dans une salle unique. Elle tenait aussi à l'habitude prise, surtout entre la huitième et la seconde, de faire, pour une même classe, plusieurs sections. Elle tint surtout aux divisions nouvelles, instituées par les programmes : ceux de 1880 prirent au dépourvu le lycée. Il fallut d'urgence, à l'angle des rues Saint-Jacques et du Cimetière Saint-Benoît, construire des baraques en bois, couvertes de zinc. Soumises à toutes les influences extérieures, elles risquaient de devenir, pour leur clientèle, une école trop rude d'héroïsme. Les chaleurs de l'été pénétraient si bien à travers les toitures que la température, devenue tout à coup équatoriale, menaçait de fondre la classe entière. Et l'on vit plus d'une fois professeurs et élèves partir, le front ruisselant et leurs livres sous le bras, à la recherche d'une salle d'étude inoccupée, où ils s'installaient. Les cycles, organisés en 1902-3, ne pouvaient tendre, bien au contraire, à restreindre le nombre des classes. Et pas davantage, le développement croissant des spécialités : philosophie, physique, chimie, histoire naturelle, histoire, géographie, langues vivantes. Nous assistons, en ce moment même, dans le Lycée, aux derniers efforts des professeurs spécialistes, pour conquérir des classes autonomes. L'obligation d'utiliser un matériel spécial a légitimé la plupart de ces envahissements, qui sont aujourd'hui consacrés.

Or, où étaient placées ces classes, dont la prolificité semblait inlassable ? Et quel était leur aménagement intérieur ?

Elles étaient presque toujours au rez-de-chaussée ² : sur trois côtés de la première cour, sur deux côtés de la seconde et de la troisième cour et même sur un côté de la petite cour de l'infirmerie ; tant que *le Corps de garde* ne fut pas démoli, on y logea des classes ³. Cette disposition était doublement heureuse et il est d'autant plus regrettable que le lycée actuel ne l'ait pas conservée partout : mettre les classes sur la cour ce n'est pas seulement faciliter leur accès, c'est aussi leur assurer la tranquillité indispensable. Aujourd'hui les récréations de cinq minutes, placées entre deux classes, ne laissent guère à des écoliers,

1. Observation fort juste du proviseur Rinn, le 25 juil. 1848, A. nat. F17ⁿ 78.488, n° 76. — 2. T. I, p. 407 ; cf. Emond, plan 1822, et nos planches V, fig. 16, t. I ; XXIII, fig. 70 et XXIV, fig. 71, du présent tome. Le proviseur écrit au ministre, le 23 mai 1837 : « Partout nos rez de chaussée sont occupés par des réfectoires ou des classes, et des classes souvent étroites, sombres, malsaines. » A. nat. F17ⁿ 78.486, n° 36. — 3. A. nat. F17ⁿ 78.488, n° 225 ; 1 avr. 1854, Insp. gén.

logés au premier ou au second étage, le loisir de descendre dans la cour et d'en remonter à temps. Mais que dire des classes placées sur la rue Saint-Jacques ? L'élargissement de cette voie et son pavage en bois profitent à coup sûr aux automobiles ; mais non pas aux élèves ni aux professeurs. La voix humaine lutte malaisément contre la fanfare des trompes, le délire des sirènes, et les cris de détresse grinçante des voitures, obligées de mettre un frein à la fureur des roues. Il n'est pas jusqu'à la rue Saint-Benoît qui ne se mêle aussi, sur ses pavés inégaux, de faire chanter les poids lourds, que la voirie parisienne abrite, rue Fromental, derrière le Collège de France.

Toutes les classes n'avaient pas encore des planchers, en 1885 ; quelques-unes gardaient toujours leurs vieux carrelages ¹. Mais ç'avait été, vers 1838, un immense progrès de substituer à leurs voûtes, des plafonds à poutres et à solives ².

Longtemps, les classes n'eurent pas de tables. On s'était contenté de leur donner des gradins et l'élève prenait ses genoux comme pupitre. Depuis 1837, les tables parurent enfin, dans quelques classes : Mathématiques spéciales, Rhétorique, Seconde ³. Mais, en 1864, certains amphithéâtres, (Physique et Chimie par exemple) étaient toujours sans tables. Ces tables étaient étroites, et longues d'une quinzaine de mètres ; on les fixait sur des pieds métalliques. Pendant quelque temps, les gradins servirent encore de sièges ; puis — en 1856, sinon plus tôt — on suréleva au dessus d'eux des planches qui servirent de bancs ; pas de dossiers ; les gradins désormais virent se consommer leur déchéance : ils ne connurent plus que le contact des souliers.

Au-dessous de ces gradins, demeurèrent, il est vrai, des retraites mystérieuses. Un peuple de rats y élisait domicile et envoyait parfois ses représentants explorer le monde extérieur. Certain jour, l'un d'eux mordit au doigt J.-J. Weiss ⁴, puis se promena, ça et là, dans la classe, avec des airs égarés. Chez les écoliers, tous les yeux s'alumèrent aussitôt et toutes les mains s'armèrent : et ce fut, sur le plus imprudent des rats, une grêle intarissable de livres. Le professeur, M. Lauwereyns ⁵, se contenta d'accuser gravement ses élèves de « barbarie ⁶ ».

Dans le nouveau lycée, les gradins tendent à disparaître et des chaises en bois se substituent peu à peu aux anciens bancs. Les tables nouvelles, montées sur tiges de fer ou de fonte, sont coupées, toutes les deux places. On a renoncé aux encriers fixés à la table : la craie imposait à l'encre, vainement renouvelée, des métamorphoses chimiques

1. En 1835, des parquets sont établis chez le proviseur et, en 1841, à l'infirmerie, A. nat. F¹⁷ 3574 — 2. *Id.* Crédit de 31 544 fr., pour cela, 8 mar-31 août 1838. — 3. *Id.* Sur la demande (23 juin 1837) du proviseur, les gradins sont accordés (18 août 1837). — 4. 1827-1895 ; planche XIX, fig. 62. — 5. Prof^r de 6^e, puis de 5^e, de 1827-1855. — 6. *Communic.* de M. Vattier, élève à L. le Gr., de 1829 à 1847.

trop fréquentes. Et puis les stylographes ont relégué les encrriers parmi les fossiles.

La chaire du professeur, que surmontait généralement un buste antique, Homère ou Cicéron, n'était point, comme elle tend à l'être de plus en plus, une simple table de bois jauni ou noirci. Placée sur une petite estrade assez haute, elle était fermée de tous côtés ; une porte s'ouvrait à droite et une autre, à gauche. On ne voyait du professeur que le haut du buste. Quelques unes de ces chaires subsistent encore et leurs cicatrices proclament leurs longs services. C'est de sa chaire que M. Aubert-Hix, en 1866-67, jetait, d'une main experte et sur les plus hauts gradins, les dictionnaires qu'il tenait en réserve, dans son arsenal ; c'était sa manière de ramener à l'attention les élèves distraits. Et jamais le projectile ne manquait sa cible ¹.

De 1838 à 1840, parurent, des deux côtés du maître et dans les angles de la classe, deux petites chaires jumelles. Sur l'une d'elles, prenait place l'élève classé premier, à la composition hebdomadaire ; sur l'autre, l'élève classé second. Tout auprès, sur un banc d'honneur, s'asseyaient les trois ou quatre élèves, classés ensuite ².

Il n'était pas impossible que la gravité abandonnât l'un ou l'autre de ces lauréats, qui égayaient leurs camarades d'en face, au moyen de quelques grimaces simiesques.

Il arrivait aussi que d'anciennes chaires, plus particulièrement confortables, offrirent, à côté du professeur, une place vide. Et nous aurons à dire le moment venu ^{2bis}, ce qu'il en résulta, dans la classe de M. Aubert-Hix, en 1866-67.

Pénétrons, avec les Inspecteurs généraux, dans quelques unes de ces classes. Qu'y voyons-nous, en mars 1842 ? Dans la seconde division de huitième, « le local est si petit que les enfants sont serrés à ne pouvoir remuer les membres ³ ». — « Le local est si incommode, en cinquième (2^e division), et si mal disposé, que tous les élèves ne peuvent être placés sous la vue directe du maître ⁴ ». — Et, en sixième, (1^{re} division), le local est sombre, il est humide » ; les enfants y sont entassés comme harengs en botte ⁵. Quant au jugement porté par le proviseur, en 1837, sur les classes, il tient en trois mots ou quatre ⁶ : « Souvent étroites, sombres, malsaines ».

Les études, qui suppléaient, au besoin, et les cours de récréation et les classes, ne semblent pas, malgré la multiplicité de ces services, l'avoir toujours emporté sur les unes ou les autres. C'est tout dire. Il y en avait 20, en l'an X ; seize en 1837 ; 22, en 1864 ⁷ ; 14, en 1920. Elles étaient au pre-

1. Comm. de M. Aulard. — 2. Comm. de MM. Vattier, le Dentu, Aulard, Boudhors, etc. — ^{2bis}. *Infra*, p. 384-5. — 3-5. Insp. gén., A. nat. F17^m 78.487, n° 39. — 6. A. n. F17 3574 et 78.486 n° 36 ; *supra*, p. 135, n. 2. — En 1872, l'Insp. gén. écrit : « les élèves sont entassés dans les salles de classes. » A. nat. F17^m 86.471, lias. L. le Cr., E, n° 3. — 7. A. nat. F17^m 78.486, n° 32 ; S2784, lias. B.

mier et au second étage, souvent fort éloignées du petit local qu'on nommait alors « les commodités ». En mars 1845, les nouvelles salles d'étude étaient « fort belles » mais les autres, appelées à subsister, assurait-on, deux années encore, étaient dans le plus lamentable état. L'excuse invoquée était que les bâtiments, où ces vieilles salles d'étude étaient logées, devaient être prochainement démolis. Mais l'inspecteur général Alexandre, ancien professeur de Louis-le-Grand, n'acceptait pas cette excuse. « On ne peut admettre, protestait-il, que, pour épargner quelques billets de mille francs, un tiers environ des élèves soit laissé, pendant encore deux ans, dans un état que n'accepterait pas le plus mince chef d'institution ». Il s'indignait que les choses fussent déjà au même point, trois ans plus tôt, et se demandait si, dans dix ans, quelque chose y serait vraiment changé. Et il concluait : « En attendant, les générations d'enfants croupissent dans la misère et dans la saleté ¹ ».

D'autres témoignages, en 1838 ² et 1865 ³, confirment, hélas, cette impression de malpropreté, que rien ne donnait, en 1852 et 1854 tout au moins ⁴. Champagne n'avait-il pas, le 11 Germinal an X, proclamé comme un principe l'obligation de blanchir, tous les quatre ans, les salles d'études ^{4bis} ? Mais ce qu'on s'accordait plus généralement à reconnaître, c'était l'entassement incohérent des élèves : ainsi, en octobre 1864, il y avait jusqu'à 50 élèves dans certaines études et, dans onze études sur vingt-deux, les plus grands et les plus jeunes élèves étaient rassemblés, pêle-mêle ⁵.

Les tables en étude étaient, en 1837, placées presque toujours en fer à cheval ; le maître, d'un côté, et les élèves, des trois autres ⁶ ; plus tard, de 1836 à 1864, par exemple, le défaut de place contraignait à mettre des élèves sur le côté même où jadis le maître était i-olé.

Devant les tables, des bancs en bois, étroits et continus, de même dimension que les tables. Aucun dossier ; à l'extérieur des fenêtres, en 1836, des jalousies ⁷.

Derrière chaque place, accrochée par un fort nœud de corde à un gros clou de la muraille, était une armoire de bois blanc ; elle contenait les livres et les cahiers de chaque élève. Il appelait cette armoire mobile sa « baraque ». Il était interdit de fouiller dans sa baraque, sans permission expresse, au cours de l'étude ; il fallait, avant le travail, prévoir les livres et cahiers nécessaires et, l'étude finie, les remettre en ordre. A plus forte raison trouver ou taillader sa baraque et y allumer du feu était-ils autant de délits ⁸. En 1836 ou plus tard, on commença,

1. 24 mars 1845 ; A. nat. F^{17u} 78.487, n° 49. — 2. 3. Mars 1838, Insp. gén., A. nat. F^{17u} 78.486, n° 44. — 4. F^{17u} 78.488, n° 202. — 4bis. A. nat. H³ 2553, doss XXV. — 5. F^{17u} 82.784, liasse B. — 6. F^{17u} 78.486, n° 32. — Dans les *Mystères du Collège*, d'Albanès, 1845, on trouvera, p. 36 et 72, des croquis de tables d'écoliers. — 7. Réparations, devis : A. nat. F¹⁷ 3574. — 8. Arch. L. le Gr., Reg. des Retenues, 1823-28, 1841-42, 1850-52.

pour les petits, tout au moins, à encastrer ces armoires dans le mur et on fit leurs portes en chêne ; on les disposa en trois étages et chaque baraque eut 87 centimètres de haut ¹. Dans les études actuelles, les baraques existent toujours ; il est permis de les fermer à clef.

Les RÉFECTOIRES étaient-ils du moins plus appétissants que les études ? Il ne paraît pas. Et cependant leur nombre, beaucoup plus réduit, aurait pu leur assurer des soins plus attentifs. Il y en avait deux, au moins, en mai 1801, dont l'un était appelé « le grand réfectoire » et l'autre, le « second réfectoire » ². Il y en avait cinq, en 1838, pour 520 internes ³ : ce qui faisait une centaine d'élèves, par réfectoire.

Ils étaient tous au rez-de-chaussée ⁴ ; les plus vastes, sur la partie nord de la grande cour et son prolongement sur la rue Saint-Jacques, à gauche de l'entrée actuelle ; le plus réduit, dans l'ancien collège de Marmoutier, était adossé au lavoir, entre l'ancienne cour des professeurs et la cour des cuisines. A peu près au ras du mur méridional qui, dans le lycée reconstruit, surplombe de ses meulières jaunâtres, la cour des élèves de Première et de Philosophie.

On estimait, en 1846, les réfectoires trop éloignés encore des cuisines ⁵. On les a groupés autour d'elles, en effet, dans le nouveau lycée, où ils occupent, là où se dressèrent l'ancien Plessis et l'ancien Mans, l'emplacement sinistre de la prison logée, sous la Terreur, dans le bâtiment des Emerites. Mais nous ne sachions pas que ces souvenirs aient jamais troublé l'appétit des Écoliers.

Il est très vrai que leurs réfectoires ont aujourd'hui plus alléchante mine qu'avant 1885. Quand Bonaparte les visita, le 22 mai 1801 ⁶, il ne put, dans le grand réfectoire, réprimer un léger mouvement du nez et, se tournant vers Champagne, il prononça : — « Il y a ici de l'odeur ; et c'est bien, en général, le défaut de tous les réfectoires de collège ». Puis, pénétrant dans le second réfectoire, il le jugea plus aéré. Champagne acquiesçait et ajouta : « Ce réfectoire était, l'an dernier, plus humide que l'autre ; mais nous avons percé une porte, ce qui l'a rendu plus sain. »

— « Il faut, répliqua Bonaparte, brûler, là dedans, de l'encens. »

Le Directeur ne perdit pas si belle occasion de faire sa cour : « Ce parfum est trop cher, dit-il avec un salut, pour tout autre que pour le Premier consul, qui sait si bien le chemin, par où l'on peut l'atteindre. »

Bonaparte sourit et prit un instant Champagne à part.

1. Arch. L. le Gr., *Corr. adm.*, VI, n° 3227 ; A. nat. F¹⁷ 3574. — 2. *Infra*, n. 6. — 3. Insp. gén., mars 1838, A. nat. F¹⁷ n 78.486, n° 44. — 4. Comme en 1763-1800 ; *supra*, t. I. p.407-408 ; Emond, plan linéaire ; et ci-dessus, p. 135, n. 2. — 5. Lettre du ministre de Salvandy, 21 août 1846, au proviseur, § 2 : A. nat. F¹⁷ 3577. — 6. Procès verbal de cette visite, par Champagne, A. nat. H 2558, doss. XXVI, B.

La visite du Grand Homme était attendue au Collège et il se peut que les réfectoires aient fait toilette, ce jour-là. Mais, dix mois plus tard, ils n'étaient plus en beauté. Le même Champagne avouait qu'on avait, depuis 1762, oublié de les blanchir ; que leurs dalles étaient crevassées et que l'eau croupissante y élisait domicile ¹.

Les fenêtres, en 1836, étaient garnies de jalou-sies ² mais, à quelques années de là, l'établissement des préaux couverts ³, placés au-dessus des fenêtres, fit, des réfectoires, « le local le plus triste de la maison ». Le témoignage des anciens élèves, que nous avons consultés, est tout à fait confirmé par cette observation des Inspecteurs généraux, Bouillier et Jacquinet, en 1872 ⁴ : « Le jour manque aux réfectoires ; il y fait sombre en plein midi ». Mais le remède était-il donc si impossible à tenter ? Les Inspecteurs ne le croyaient pas et ils ajoutaient judicieusement : « On pourrait donner [à ces locaux] un peu plus de lumière, en substituant un vitrage aux planches de la marquise, qui y est adossée ⁵ ». Admisons qu'il ait fallu attendre l'Inspection Générale, pour faire une découverte aussi imprévue, sur l'inégale transparence des planches et des verres.

Une innovation, qui fit fortune, fut adoptée à Louis-le-Grand, en 1838 ⁶ ; la substitution des tables de marbre, aux tables de bois. On reconnaissait au marbre « des avantages... de propreté et... d'entretien » ; et puis, on économisait ainsi le linge et le blanchissage. Ce qui laisse supposer que la table de marbre amena la suppression radicale des nappes.

Les serviettes demeuraient seules : on les employait, au début de chaque repas, à essuyer la timbale d'argent, dont une couche rougeâtre tapissait obstinément la paroi intérieure. Cette timbale et le couvert d'argent, qui lui faisait escorte, étaient la propriété de chaque élève. Et l'usage remontait aux époques antérieures à la Révolution ⁷. On mit près d'un demi-siècle à s'apercevoir d'un petit fait qui ne sembla pas sans impertinence : les maîtres d'étude n'avaient « au réfectoire que des couverts en fer, à côté des élèves qui, tous, avaient des couverts en argent ». Le Ministre, sur la demande du proviseur Rinn, fit cesser, en 1845, ce qu'en langage administratif on appelait un « état de choses contraire à la dignité des fonctionnaires ». Et l'achat de « trois douzaines de couvert d'argent, à l'usage des maîtres », mit fin à ce scandale ⁸.

1. Rapport de Champagne, 11 germ. an X [1 avr. 1802], A. nat. H^o 2558, doss. XXV. — 2. Devis de réparations, sept. 1836, A. nat. F¹⁷ 3574. — 3. Rapport du proviseur, 25 juil. 1848, A. nat. F^{17a} 78 488, n^o 76. — 4 5. A. nat. F^{17a} 86.471, lias. L. le Gr., E, n^o 3. — 6. Réparat. demandées par le proviseur, 5 fév. 1838, et accordées le 24 juil. 1838 ; A. nat. F¹⁷ 3574 ; *ib.* 3575. — 7. *Supra*, t. I, 1763-1800, p. 413-414. — 8. Lettre de Ragon, inspr d'acad. délégué, au ministre, 3 oct. 1845, A. nat. F¹⁷ 3577 ; *ib.*, sur la demande du proviseur, 4 juil. 1845.

La vaisselle d'étain ¹ acheva, au commencement du XIX^e siècle, d'émigrer loin du collège. Les élèves durent renoncer à leur manie favorite : trouser subrepticement les assiettes et donner aux sauces une issue discrète sur les nappes, où mille ruis-elets, bruns et jaunes, gonflés ça et là de lacs en miniature, mettaient le dessin capricieux de leurs arabesques.

Une faïence, de tempérament robuste, avait pris la succession des assiettes et des plats d'étain ². L'épaisseur du « biscuit » avait été si justement calculée qu'elle pouvait défier les heurts les plus imprévus et braver la mésaventure des chutes.

Un dernier trait : en face de ces disques blancs, posés sur les tables rouges, figurons nous, jusqu'en 1872, cinq cents écoliers mangeant « la casquette sur la tête, faute d'un clou, où la pendre ». Et là aussi, l'Inspection Générale ne fut pas inutile, pour révéler que l'on pourrait, tout de même, fixer des patères aux murailles ou des crochets sous les bancs, « et exiger que personne ne gardât sa casquette » sur le crâne ³.

Les DORTOIRS, qui sont, en 1920, au nombre de 8, pour 200 internes environ, étaient, pour 520 élèves, au nombre de 14, en 1838 ⁴ ; il y avait donc alors 37 à 38 élèves, par dortoir. Si, de nos jours, chacun a les mètres cubes d'air auxquels ont droit ses poumons, c'est presque une innovation, à laquelle eussent vivement applaudi nos pères.

Car ils se plaignaient volontiers de la désharmonie et de l'exiguïté des locaux, qui les forçaient à refuser des élèves. « Quelques dortoirs, en 1845, étaient disposés de telle sorte qu'il était impossible de les embrasser d'un coup d'œil ». Et l'Administration ajoutait : « D'autres ne sont pas sur le même palier, ou dans le même corps de bâtiment que les quartiers correspondants ⁵ ». On essayait, en 1842, un système nouveau de ventilation ⁶ et l'on déplorait encore, en 1872, que les plafonds fussent trop bas ⁷. On avait beau loger les dortoirs dans les sommets, ni les six étages du vieux Louis-le-Grand ni les bâtiments du Plessis ⁸ ne donnaient, nécessairement, la place suffisante ^{9bis}. Les Provisaires tenaient beaucoup à « la précaution de ne jamais placer un lit devant une fenêtre ^{8ter} ». Et puis on ne pouvait oublier la prescription

1. Il y en avait encore le 11 pluv. an II [1 fév. 1804], A. nat. H³ 2558, doss. XX, n^o 32. *Supra*, p. 413-414, vie matr. — 2. A Vanves, en l'an X. le Directeur trouve plus économique qu'on « serve en fayence » (*sic*) ; A. nat. H³ 2551, doss. 3. En l'an XI, la faïence apparaît dans les comptes des fournisseurs, A. nat. H³ 2564, doss. 1. — 3. Insp. gén. 1872, A. nat. F¹⁷ⁿ 86.471, lias. L. le Gr., E, n^o 3. — 4. Insp. gén., mars 1838, A. nat. F¹⁷ⁿ 78.485, n^o 44. — 5. 30 juillet 1845 ; A. nat. F¹⁷ⁿ 78.487, n^o 52. — 6. Lettre du recteur au provi., 23 août 1842, arch. L. le Gr., *Corr. adm.* VIII, 5092. — 7. Insp. gén. 1872, *cit.* — 8. En 1849 seulement, A. nat. F¹⁷ⁿ 78.488, n^o 120 — 8^{bis}. 27 frim. an XI [18 déc. 1802], A. nat. H³ 2558, doss. XXV. — 8^{ter}. Lettre du proviseur à l'insp. gén., 9 nov. 1835 ; A. nat. F¹⁷ 3574 ; rapport des insp. gén., 12 avr. 1863, A. nat. F¹⁷ⁿ 86.464, n^o 17.

du statut universitaire, rendu en septembre 1814 : « Les lits sont au moins à 3 pieds de distance les uns des autres ¹ ». Ces lits étaient, en ligne, perpendiculairement aux murs. Quelquefois des lits supplémentaires, au milieu de la pièce. Pas de rideaux.

Le vieil usage, encore en honneur au XVIII^e siècle, de placer ensemble, dans un même lit d'hôpital, plusieurs personnes — jamais plus de huit — avait été adopté par les collèges. Et il fallut, encore, le 8 floréal an VIII [28 avril 1800], rassurer les inquiétudes d'un citoyen de Quimper, qui écrivait au Prytanée français, avant d'y mettre son fils. Il demandait : « Chaque élève, au Collège de Paris, a-t-il bien son lit séparé ² » ?

Il est très vrai qu'il pouvait paraître imprudent d'affirmer trop haut la solitude des dormeurs : maintes bestioles leur tenaient assidûment compagnie ³. Et, sur un autre point, il eût été bien difficile encore de se prononcer : les punaises étaient-elles en majorité ? Ou bien d'autres parasites, que je me dispense de nommer.

Autre difficulté, qui laissait, en vendémiaire an X, l'administration perplexe : comment, avec 74 paires de draps, coucher 40 personnes ⁴ ? Combien de temps laisser leurs draps à ceux qui avaient l'honneur d'en avoir ? Et, au bout de quelque temps, y avait-il plus de péril à les leur retirer ou plus de péril à les leur laisser ? — Cruelle énigme.

En 1801, les lits avaient, pour la plupart, des paillasses et des matelas. Seulement les matelas n'étaient pas ajustés à la taille des lits. Car 150 de ces lits provenaient de l'ancienne prison, dite du Plessis ⁵. Quelques lits étaient sanglés, avec sommier, sous le matelas ; et l'économe faisait valoir les avantages des sommiers de crin, sur les matelas de laine. L'idéal lui paraissait, en somme, de coucher les élèves sur un matelas, une paillasse et un sommier ⁶.

Jusqu'en 1823, tous ces lits étaient en bois, mais en bois peint à l'huile, « la peinture conservant le bois et détruisant les punaises ⁷ ». Depuis 1823, les lits en fer furent peu à peu substitués à leurs devanciers ⁸.

L'aspect des dortoirs, dès 1801, avait satisfait Bonaparte ⁹ ; et, si la propreté avait encore à faire quelques progrès, les lits de fer l'aidèrent, mieux que tout le reste, à les réaliser. Au demeurant, dans tous ces dortoirs, on dormait à poings fermés.

1. A. nat. F¹⁷ⁿ 3104, pièce 158, tit. I, § X, art. 55. — 2. A. nat. H³ 2532, lias. D ; 8 flor. an VIII [28 avr. 1800]. — Pour les lits dans les collèges, en 1845, v. d'Albanès, *Mystères du Collège*, p 101, 105. — 3. 16 mess. an IX [5 juil. 1801], A. nat. H³ 2558, doss. XXV ; 27 frim. an XI [18 déc. 1802], *ib.* — 4. 24 pluv. an VIII [13 fév. 1800], A. nat. H³ 2558, doss. XX, n° 11. — 5. *ib.* doss. XXV, 27 frim. an XI [18 déc. 1802]. — 6. Inv^{re} génér., vent. an IX [fév. mars 1801], *ib.* n° 13 ; 35. — 7. 27 frim. an XI [18 déc. 1802], *ib.* — 8. Lett. provisoire au recteur, 8 sept. 1823, A. nat. F¹⁷ⁿ 3150 n° 231 ; cf. 10 nov. 1841, *ib.* 3575 ; com. M. le Dentu, pour 1851-59. — 9. A. nat. H 2558, doss. XXVI, B.

On ne prêtait pas trop garde à leur carrelage ¹, qui subsista jusqu'en 1870. Mais on savait à merveille, dans la première moitié du dernier siècle, que les tables de nuit et leur accessoire n'étaient pas en nombre excessif ². En 1851, au plus tard, chacun considéra comme une grande douceur d'avoir, en toute propriété, un de ces petits meubles et ses compléments. Le couvercle mobile, en bois, s'ouvrait, au moyen d'une charnière et il formait siège. Dans les moments de colère, les mutins le laissaient retomber avec éclat ce qui, pensaient-ils, donnait à leurs plaintes un écho plus profond ³. Mais les patères manquaient encore, en 1872, et les habits traînant sur les lits ou même par terre donnaient à quelques dortoirs un air fâcheux de désordre ⁴.

Pas de PARLOIR, en 1801 ; l'ancien parloir du XVIII^e siècle avait été confisqué, au profit d'une classe. Bonaparte ordonna d'en créer un nouveau et qui fût commode aux parents d'élèves ⁵. Champagne ajoutait : et commode au Directeur, comme aux parents. « Autrement, gémissait-il, tous les parents se rendront chez moi, comme par le passé, et n'enlèveront mon temps ⁶ ». Et cet enlèvement paraissait à l'infortuné directeur passer la limite des convenances. La rentrée de 1801 ne se fit pas moins sans parloir ⁷. Il fallut encore attendre un peu, puis le parloir fut établi, à gauche de la porte d'entrée, réparée et embellie. Il est aujourd'hui vis à vis de son ancien emplacement et dans le prolongement réservé jadis à la chapelle, quand elle fut poussée jusqu'à la rue Saint-Jacques.

Cette CHAPELLE fut restaurée, après la signature du Concordat ⁸. Les ruines, plus au moins abattues, des chapelles anciennes ne pouvaient guère manquer, dans le nouveau périmètre du Prytanée ou du Lycée impérial, puisque ce périmètre englobait cinq « ci-devant collèges », tous munis de leur chapelle particulière ⁹. Celle des Cholets était à l'angle de la rue Saint-Etienne des Grès (Cujas) et des Cholets, à l'extrémité Sud-est de l'estrade actuelle de notre moderne salle des Fêtes ¹⁰. Celle du Mans était probablement près de la rue Chartière et de la Rue de Reims ; la chapelle du Ples-is, très bien conservée, avec son abside orientée et son transept, garni au nord et au sud d'un autel, était assez vaste ¹¹ et on n'acheva de la démolir qu'en 1885. La chapelle de Marmoutier était, sous la Restauration, convertie en cellier et adossée aux cuisines ¹².

1. 16 mess. an IX [5 juil. 1801], A. nat. H³ 2558, doss. XXV. — 2. *Ib.* doss. XX, n^o 35, inv^{te} génér., ventôse an IX : il n'y a pas toujours une table de nuit par dortoir ; jamais deux. — 3. Com. de M. le Dentu. — 4. Insp. gén. 1872, A. nat. F¹⁷ 86.471, lias L le Gr., E, n^o 3. — Pour la SALLE DES FÊTES, v. *infra*, liv. IV, chap. II, p. 400. — 5. Visite de Bonap., 22 mai 1801, *cit.* — 6-7. Rapport de Champagne à l'adm. du Pryt., 13 fruct. an IX [31 août 1801], A. nat. H³ 2558, doss. XXV. — 8. De therm. à brum. an XI [oct.-oct. 1802], réparations dans la chapelle, A. nat. H 2446, f^o 82 r^o ; *id.* 1802-3, *ib.* 2532 lias. 3. — 9-12. *Plan détaillé du quartier Sainte Genev., 1757*, par feu l'abbé de la Grive,

Quant à l'ORATOIRE, il était placé, en 1837 et 1839, au Plessis, entre la cour de l'École Normale et la courette, sise au n° 117 de la rue Saint-Jacques ¹. Là s'entassaient 80 auditeurs venus de divers collèges ; ils pouvaient, du moins, accéder à cet oratoire par l'entrée indépendante, ménagée au « Bâtiment des Professeurs ^{1bis} ».

La BIBLIOTHÈQUE avait encore, en 1801, dix huit mille volumes ² ; mais ils étaient, dans une partie des pièces annexes, fort déplorablement logés. Et il est fort regrettable que Bonaparte, invité à terminer par eux la visite qu'il faisait au Collège ³, ait jugé l'heure trop tardive et préféré regagner sa voiture. Il aurait vu, au premier étage, au dessous de dix mansardes à demi-éventrées, quel asile on ménageait à la cité des livres. L'humidité les rongait lamentablement, car les planchers se pourrissaient ⁴. Et ces planchers avaient bien leur excuse : sur dix fenêtres de façade, trois restaient béantes ; la pluie et la neige s'y engouffraient sans mesure. Contre les sept autres fenêtres, sans grillages, les balles écolières bondissaient avec un tel entrain que les carreaux volaient en éclat ⁵. En 1837, le Proviseur réclamait encore, pour les livres du collège, un local. Et il comptait sur les bâtiments du Plessis pour le trouver ^{6bis}. Car le réduit, qui alors en tenait lieu, était assez lamentable : il était situé dans les dépendances du bâtiment nord de la cour d'honneur, voisines de la cour des cuisines, aux confins des deux anciens collèges de Marmoutier et du Plessis ⁶. Plus tard et jusqu'en 1890, une salle assez spacieuse remplaça ce réduit : elle était au second étage, dans le bâtiment séparant la cour d'honneur de la rue Saint-Jacques, et donnait sur cette cour ⁷.

Plus tard aussi, on eut la bibliothèque, mais on perdit les volumes. Le local, ménagé aux livres par la reconstruction de 1885, est quelque peu grandiose ; mais il est vide, ou presque. Les portes en ont été éventrées par l'obus allemand, qui tomba sur le Lycée, le dimanche des Rameaux 1918 ⁸.

Si, jusqu'à la fin du xviii^e siècle, le collège avait pu trouver place pour sa bibliothèque, cela tenait en partie à ce fait : jadis, à Louis-le-

fini et publ. par Alfr. Huguin ; Plan Verniquet, fin xviii^e s. ; *Plan du Coll., 1801*, A. nat. F¹³ 218¹. *Plan du Lycée 1804*, A. nat. H³ 2558 doss. V ; le 8 brumaire an IX [30 oct. 1800], Champagne propose à l'adm. d'utiliser l'immense salle de l'anc. chapelle du Plessis, pour les jeux des élèves, en cas de pluie, A. nat. H³ 2558, doss. XXIV. Cf. Emond, plan 1822 ; et nos planches V, t. I ; XXIII, et XXIV, t. II. — 1. 1 juin 1839, plan, A. nat. F¹³ 1125. — 1^{bis}. Lettre du proviseur au ministre, le 23 mai 1837, A. nat. F¹⁷ⁿ 78486, n° 36. — 2. Visite de Bonap., 22 mai 1801, A. nat. H 2558 B, doss. XXVI B ; cf. *infra* p. 389-390. — 3. Visite *cit.*, 22 mai 1801. — 4-5. 24 therm. an IX [28 juil. 1801], lettre de l'admin. du Prytanée au ministre, A. nat. H 2442, f° 8 ; Rapport de Champagne aux administrat., 14 pluv. an XI [3 fév. 1803], A. nat. H³ 2558, doss. XXV. — 5^{bis}. Lettre du proviseur au ministre, 23 mai 1837 ; A. nat. F¹²ⁿ 78486, n° 36. — 6-7. *Infra*, p. 389. Communic. de MM. Marcou et Guillo. — 8. Planche XXII, fig. 69.

Grand, comme « dans les anciens Collèges, les Elèves n'étaient pas entretenus par l'établissement ; il n'y avait donc point de local pour la confection des vêtements, point de magasins, pour les habits, ni pour les souliers ; point de buanderie, point de lingerie ». Depuis 1800, il avait fallu et notamment aux dépens de la Bibliothèque, créer toutes ces pièces nouvelles : ce fut, du reste, pour l'administration, un souci presque perpétuel. Les boutiques, qui empiétaient sur le périmètre du lycée, lui paraissaient l'emplacement tout désigné de ses magasins futurs ; mais il fallait les disputer et avec quelle opiniâtreté ! au domaine ¹.

Il n'est pas jusqu'aux WATER-CLOSETS dont l'insuffisance ne parût presque toujours choquante. On sentait trop leur présence, un peu partout : il ne fallait pas moins, pour les trouver au rez-de-chaussée, descendre deux ou trois étages. Et, quand on les atteignait enfin, on les jugeait déshonorants pour les cours qu'il desservaient ².

Ces cours devaient suppléer à l'imperfection des CORRIDORS et des ESCALIERS. Dans les interminables couloirs, les élèves risquaient de se perdre et d'échapper à tout contrôle ; dans les escaliers tournants, ils risquaient, par surcroît, des entorses ³. Un seul et même escalier s'offrait à la circulation de plusieurs quartiers. Pour aller chez le Proviseur, le Censeur ou l'Econome, les mères et les sœurs des élèves devaient, non sans inconvénients de tous ordres, traverser la grande cour ⁴. « Enfin, on le reconnaissait officiellement, en 1845, il n'y avait pas moyen, pour le Proviseur ou le Censeur, de passer d'un collège à l'autre, sans traverser les cours ⁵ ». Les études avaient longtemps, quand il pleuvait, remplacé les cours ; les cours, même l'hiver, remplaçaient les couloirs. Services mutuels. C'est par les cours que l'on devait commencer la visite du collège et par les cours qu'on était amené à la finir.

Nous voyons très clairement à quoi aboutissait cette visite : insuffisance générale des locaux. Les cours, les classes, les études, les réfectoires, les dortoirs, et le reste auraient pu convenir peut être à trois ou quatre cents élèves ; mais non pas à mille, ni à douze, ni à quinze cents. *Honos, onus* : on dirait que partout le collège succombait tout le poids de sa prospérité.

Incapables d'assurer à tous les leurs un logis convenable, il n'en fallait pas moins, de temps en temps que le Collège ou le Lycée consentissent à hospitaliser les réunions électorales ⁶.

1. Arch. L. le Gr., 24 oct. 1840, *Corr. adm.*, VII, 4412. — 2 Rapport du Directeur, 8 frim. an IX, A. nat. H³ 2558 doss. XXIV ; rapport juil. 1824 et ss., F¹⁷ 3574 : Insp. génér., mars 1838, F¹⁷ 78.486, n° 44 ; 8 avr. 1852 et 1 avr. 1854, *ib.* 78 488, n°s 202 et 225. — 3-5. Insp. gén., 1838 et 1852, A. nat. F¹⁷ 78.486, n°s 44 et 46 ; 78.488, n° 202 ; rapport hebdomad. 9 fév. 1846, A. nat. F¹⁷ 3577 ; 30 juil. 1845, rapport du proviseur, F¹⁷ 78.487, n° 52. — 6. 6 déc. 1848, A. nat. F¹⁷ 78.488, n° 80, 81, 81^{bis}.

Le défaut d'espace, n'avait pas empêché de prendre cette précaution, avouée sans ambages, en 1837 : isoler matériellement les divisions, pour mieux briser leur élan, en cas d'émeutes ¹.

*
* *

L'ÉCLAIRAGE. — La clarté artificielle aurait pu, même en dehors des heures tragiques, être d'un grand secours ; il eût été piquant que la nuit fût devenue au collège plus lumineuse que le jour.

Il n'en était rien, en dépit du triple combat très loyalement engagé pendant plus d'un demi-siècle, contre les ténèbres.

Ce fut d'abord à coup de chandelles que l'on soutint la lutte. Un chandelier de fer forgé ², armé de bobèches de fer battu ³, était, en étude et en classe, placé entre deux élèves. La chandelle était en suif et une mouchette se chargeait de rendre à la mèche les menus offices indispensables. Le maître avait droit à une chandelle, pour lui seul. Les jours d'effervescence scolaire, l'ennemi c'était la chandelle. Les élèves, à un signal convenu, éteignaient la leur et un dictionnaire, adroitement lancé en projectile, était chargé de cueillir le dernier souffle de la lumière du maître ⁴.

Peu à peu les chandelles connurent la concurrence des quinquets ⁵ et celle des lampes : ce fut l'époque où l'éclairage à l'huile sembla resplendissant. D'abord très timide, en 1821, il connut l'apogée de la gloire, de 1836 à 1839 ⁶ ; après quoi, il se survécut, de plus en plus étioilé et pâissant, jusque vers 1866. Tout n'était pas nouveau sans doute, dans l'éclairage à l'huile et l'ancien Louis-le-Grand avait eu, au xviii^e siècle, des lampes et des officiers lampistes. Mais les lampes étaient alors réservées, comme un objet de luxe, aux endroits où il était besoin d'une aveuglante lumière : aux carrefours des corridors, par exemple ⁷. L'innovation consista seulement dans l'application aux études et aux classes des quinquets et des lampes. Cinq à huit par salle, en 1835 ⁸. Quinquets et lampes quittèrent la table de l'élève, pour s'accrocher orgueilleusement au plafond. L'huile était contenue dans une couronne circulaire, qui faisait corps avec un énorme réflecteur, peint extérieurement en vert ; elle était conduite à la mèche par des tubes métalliques. Un godet inférieur recueillait l'huile non utilisée. Ce godet était la perpétuelle menace suspendue au dessus des têtes écolières. Quelques élèves, sournoisement initiés au mystère de cet instru-

1. 11 mai 1837. Inspection gén., A. nat. F¹⁷ⁿ 78.486, n° 32. — 2. An XI, A. nat. H³ 2561a ; cf. *supra*, t. I, p. 416, vie matr. 1763-99. — 3. An X, A. nat. H³ 2551, doss. 3. — 4-5. 20 sept. 1821 et 31 janv. 1824, A. nat. F¹⁷ⁿ 3150, pièce 47 ; 3176^a, 1 et 2. — 6. Lettre du proviseur 13 nov. 1835, A. nat. F¹⁷ 3574. — 7. *Supra*, t. I, p. 416. — 8. Lettre *cit.* provis., 13 nov. 1835 ; cf. 11 déc. 1843, A. nat. F¹⁷ 3576.

ment, savaient pousser un organe caché, qui hâta le remplissage du godet. Et soudain, flac, flac, une cascade d'huile se déversait sur les cahiers et les livres, la tête et le dos d'une victime. Autre jeu d'espiègles : au moyen d'une seringue, aisément confectionnée avec un porte-plume en fer blanc, on savait mouiller le verre échauffé du quinquet, qui se brisait presque aussitôt, après un ou deux claquements secs ¹. Au dessus de la table des mattres, « des lampes de sûreté » étaient chargées de déjouer l'ancien complot des chandelles : pour que les élèves ne fussent plus tentés de les éteindre, à coups de livres, le verre et la flamme étaient emprisonnés dans une armure grillagée ². Malheureusement et c'était la rançon du progrès, l'éclairage à l'huile était plus cher que l'éclairage à la chandelle. Chaque lampe, en 1836, coûtait 22 francs ³ ; et nous ne disons rien des verres ; un grand chandelier de fer forgé ne coûtait jadis que 2 francs et on avait 50 bobèches pour 15 francs ⁴. Et puis le prix des huiles pouvait monter d'une façon imprévue ⁵.

Pourtant, en 1839, l'éclairage à l'huile triomphait partout : dans les cours, les lieux d'aisance, les corridors, les dortoirs, aussi bien que dans les études et les classes.

Or on crut s'apercevoir insensiblement que sa réputation était surfaite et le gaz commença au Collège des conquêtes nouvelles. Non sans peine, à dire vrai. Quand le Proviseur osa, en septembre 1839, demander cinq becs de gaz pour tout le collège, il fut, par l'Administration supérieure, repoussé avec perte. Et le Conseil royal refusa « attendu qu'il y aurait danger d'explosion ⁶ ». L'année suivante, malgré tout, le Conseil, ayant fait provision d'héroïsme, on se risqua à essayer, avec la plus rare prudence, un bec de gaz. Pour plus de précaution, on le plaça hors du collège, au dessus de la porte d'entrée, auprès du vestiaire des professeurs ⁷. Cette inauguration fut chantée au banquet de la Saint-Charlemagne ; non point, comme le veut la légende, par Octave Feuillet alors rhétoricien, mais bien par le jeune Biacabe, dont l'esprit avait alors une verve plus universellement goûtée que celle de l'élève Feuillet.

Malgré quelques revanches partielles, l'huile finit par succomber, en 1890. Mais le gaz, qui avait conquis en dernier lieu les études, ne savoura pas désormais sa victoire en repos. A Louis-le-Grand comme ailleurs, les hygiénistes l'accusèrent d'engendrer les maux de tête, la myopie et d'encourager les cavités futures ⁸. On sait quelle est aujourd'hui son heureuse rivale : l'électricité. Pourtant l'Economat essaya d'abord de lui barrer presque partout la route : elle ne put franchir ces premiers obstacles que dans les classes — histoire naturelle, physique

1. Com. M. le Dentu, pour 1851-59. — 2. 7 juin 1845, *Corr. adm.*, VIII, 6081. — 3-5. A. nat. H^o 2551, doss. 3 (an X) ; F¹⁷ 3574 (1836) ; F¹⁷ 3602⁰⁷ (1848-1850). — 6. A. nat. F¹⁷ 3575. — 7. *Id.* — 8. A, nat. F^o 93,185 (en 1882).

histoire, géographie (1910)—, où les projections avaient revendiqué leur droit à la lumière. Depuis 1914-5, elle a étendu son domaine au lycée tout entier.

*
* *

Pour être moins indispensable que l'éclairage, le CHAUFFAGE n'en méritait pas moins quelques égards.

Point partout, cependant. Aux dortoirs, par exemple, qui, l'hiver, étaient glacés. Aux réfectoires non plus, semble-t-il. Et il est très certain que la délicatesse de ce que l'on nomme le confort moderne ne songeait guère à ménager aux corridors une atmosphère tiède. Outre les classes, les études et la salle de l'administration, cinq ou six pièces seulement avaient droit, en 1833, à la chaleur officielle : le Cabinet et l'antichambre du Proviseur ; le cabinet du Censeur ; le cabinet de l'Aumônier ; le cabinet de l'Econome et le bureau de l'Employé attaché à l'Econome ¹.

Le chauffage, dans les études, paraissait excellent, de 1856 à 1864 : il était assuré par des poêles en tôle ou en faïence, dans lesquels on brûlait du bois ². Mais le chauffage, dans les classes, était beaucoup plus défectueux, avec des cloches en fonte, à combustion de houille ³. La température, qui s'élevait très vite, tombait de même : au travers du métal, porté au rouge, le dégagement des gaz donnait une atmosphère malsaine ; les têtes étaient congestionnées et les pieds restaient gelés. Le service des poêles était fort compliqué et n'avait guère qu'un avantage : celui de ne pas charger trop le budget ⁴.

Le Proviseur commença, en 1840, à parler de calorifères. Il savait qu'au collège de Versailles des calorifères fonctionnaient, à la satisfaction de tous ⁵. La ventilation serait mieux assurée qu'avec les poêles ; la houille, substituée partout au bois, permettrait même d'obtenir une économie honorable. Il proposa de commencer par le petit Collège, où deux calorifères auraient remplacé 25 poêles ⁶. Le nouveau chauffage fut aussitôt adopté, en principe ; seules, des expériences, inégalement heureuses, en retardèrent l'application ⁷. En 1862, il ne commençait pas moins à se généraliser au Lycée : mais les derniers poêles ne furent délogés que par la reconstruction totale de la maison ⁸.

Aujourd'hui, dans les nouvelles salles d'histoire, le chauffage central vient d'être installé, en 1912. Mais il lui arrive de se signaler encore par quelques sautes d'humeur. Faut-il ajouter que, en 1916-20, la crise du charbon n'épargna pas toujours ses menaces à notre lycée.

1. Lettre du recteur au proviseur, 20 déc. 1833 ; arch. L. le Gr., *Corr. adm.*, V, 2628. — 2-3. *Communic. anc. élèves*. — 4. An XI, A. nat. H 2446, f° 129 r°. — 5-7. A. nat. F¹⁷ 3575 ; 3576. Arch. L. le Gr., *Corr. adm.*, VII, 4298 ; 4787. — 8. A. nat. F¹⁷ 82.784, lias. A² n° 1.

Pour conquérir à Louis-le-Grand l'air et l'espace, qui lui manquaient si étrangement, au début du XIX^e siècle, nous voyons maintenant quelles périodes, avant la reconstruction de 1885, furent surtout actives et heureuses : ce sont celles que remplirent le provisorat de M. Pierrot-Deseilligny (1830-1845), de M. Rinn (1845-1852) et de M. Jullien (1856-1864). En d'autres termes, ce furent le Gouvernement de juillet et une partie du second Empire. A Napoléon I^{er} le lycée devait l'esquisse de ses frontières ; à la Restauration, le collège dut l'annexion des Cholets et les lits de fer, dans les dortoirs. Mais la réunion du Plessis, mais l'achat des boutiques, riveraines des rues Saint-Jacques, Saint-Etienne des Grès et Chartière ; mais le dégagement des cours et la construction des préaux ; mais la plantation des arbres, et l'introduction de l'éclairage à l'huile puis au gaz, et enfin l'établissement des calorifères, c'est bien sous Louis Philippe et sous Napoléon III que le vieux Louis-le-Grand réalisa toutes ces améliorations successives. C'est M. Pierrot qui, le premier, démontra la nécessité d'une reconstruction totale. Plus encore peut être que M. Jullien, et c'est tout dire, il sut comprendre quel problème la complexité des locaux posait au Collège. Et il transmit, comme un legs, à ses successeurs la solution vraie.

CHAPITRE III

L'Hygiène

L'air et l'espace, laissés à chaque élève, à l'intérieur de Louis-le-Grand, étaient, nous venons de le voir, réduits à la portion congrue. Il était d'autant plus nécessaire de surveiller l'hygiène de l'alimentation et du vêtement ; des exercices physiques et des promenades : la santé générale était à ce prix. Nous allons tenter de savoir par quel tour de force cette santé fut toujours bonne.

§ 1. — *L'alimentation.*

Quatre repas dans la journée : deux, le déjeuner et le goûter, très rapidement pris ; les deux autres, à la fourchette. On les appelait le diner et le souper.

Les heures changèrent quelque peu, (sauf pour le repas du soir, fixé, dès 1800, à 7 heures 1/2 et qui est resté fidèle à cette vieille habitude). Le moment du petit déjeuner matinal n'a pas beaucoup varié, lui non plus : à 8 heures, en 1800 et 1801, il fut avancé à 7 h. 1/2, en 1803, le moment du lever ayant été avancé, lui aussi et, dès 1801, placé à 5 h. 1/2. — Le repas de midi fut, surtout dans le début du siècle, assez notablement déplacé : fixé d'abord à 1 h. 3/4, en 1800, il fut insensiblement avancé : à 1 h. 1/2 en 1801 ; à midi 1/2 dès 1803 et à midi en 1821, sinon dès 1814¹. Il n'y avait pas de goûter, avant la visite de Bonaparte, le 22 mai 1801.

Le premier Consul, ce jour là, interrogeait le Directeur, Champagne, sur « l'ordre des exercices ». Il écouta. Tout à coup, cette observation : « Je ne vois pas de goûter ». — Ce repas là n'est pas indispensable, expliqua Champagne, tant bien que mal ; et il n'est pas démontré qu'il soit utile à la santé. Au reste, les élèves peuvent prendre à « diner » le pain qu'il leur faut, s'il leur en faut. Leur appétit les avertit assez sur

1, Règl. 22 fruct. an VIII [9 sept. 1800], A. nat. H³ 2528, n° 12 ; tit. XV, art. 107, 108 ; règl. juil. 1801, *ib.* art. 19 ; *id.* tit. 3, art. 4 ; règl. 10 juin 1803, § 10, art. 68-91. A. nat. F¹⁷n 3104, n° 2.

ce point. — « Sans doute, tranche Bonaparte. Mais donnez leur à goûter : je crois que cela est bon, à leur âge ».

Et, dans le mois de juillet qui suivit, Bonaparte fit dire au règlement du Prytanée (art. 41) : Personne ne pourra mettre du pain dans sa poche et le manger ailleurs qu'au réfectoire.

Le goûter, placé à 5 heures, en 1801, fut avancé à 4 h. 3/4 en 1803 puis, en 1821, au plus tard, à 4 h. 1/2¹. Depuis lors, cette heure n'a pas été changée à Louis-le-Grand.

Les repas de midi et du soir duraient 3/4 d'heures.

En somme et dès 1803, les quatre repas étaient placés entre 7 h. 1/2 du matin et 7 h. 1/2 du soir. Deux heures après le lever, 1 h. 1/2 avant le coucher. L'estomac, du soir au matin, avait 11 heures environ pour se reposer². Et l'on se couchait trois quarts d'heures après le « souper ». Une récréation d'une demi heure suivit ce souper jusqu'à M. Jullien, qui, non sans peine, la supprima³.

Quant aux menus, nous serions bien surpris, j'imagine, qu'ils fussent somptueux. Au goûter, l'Econamat donnait du pain tout sec, arrosé, sans doute, d'eau fraîche et claire. Mais les deux portiers de l'intérieur vendaient aux jeunes gourmands quelques friandises : c'étaient des sucreries, du chocolat, des gâteaux, des tartelettes de la galette, du beurre et le fromage nommé bondon ; l'été, c'étaient des fruits et du sirop de groseille.

Le petit déjeuner, de 1803 à 1854, se prenait en étude ; à partir de 1854, on le prit au réfectoire, l'Administration ayant consenti à joindre au pain de la soupe chaude : soupe au lait, ou à l'oignon, ou à l'oseille. Les familles, au début, applaudirent à ce geste. « On crut généralement qu'il produisait quelques bons effets sur la santé des élèves⁴ ». Mais la plupart des écoliers dédaignèrent bientôt la soupe et se contentèrent de dévorer à belles dents leur pain blanc. On se demanda si, les jours de sortie, on ne remplacerait pas la soupe par le chocolat. Puis, réflexion faite, on réserva le chocolat pour les jeunes enfants, dans la succursale de Vanves⁵. Mais on pouvait, une fois par semaine, remplacer la soupe par le café au lait.

Au « dîner », qui coupait en deux la journée, un potage gras, un plat de viande garni de légumes, un plat de légumes, que pouvait remplacer un entremets sucré, un gâteau de riz, par exemple. Le soir, au souper, point de potage ; un plat de viande avec légumes et une salade et un dessert. Le poisson pouvait remplacer la viande et, dans ce cas, il semble que les œufs remplaçaient le légume⁶. En 1800, et probablement jusqu'au Concordat, on ne faisait jamais maigre⁷ ; sous la Restauration, le maigre était observé trois fois par semaine : mercredi, vendredi, samedi⁸. En 1872, une fois, le vendredi seulement. Les

1-2. *Ibid.* — 3. *Infra*. Vie mor. — 4-5. Insp. gén., A. nat. F¹⁷ⁿ 78,488, n° 225. — 6-7. A. nat. H³ 2548 ; prairial an VIII [21 mai 1800 et ss.]. — 8. Enquête, sur plaintes des familles, A. nat. F¹⁷ⁿ 3104, n° 149 ; 14 mars 1818.

menus devaient être approuvés par les signatures du Proviseur, du Médecin, de l'Econome ¹.

En 1851, les cuisines connurent des minutes de grosse émotion. Il leur fallut se séparer de leur plus vieux serviteur, devenu pour elles l'ami de tous les jours : leur fourneau. Il recevait ses invalides, après vingt ans de surmenage : mais vingt années sur la vie d'un fourneau pèsent beaucoup plus que sur la vie d'un marmiton. Aussi bien ce fourneau-là « tombait-il de vétusté ». Son âge ne l'empêchait pas de garder une incandescence admirable. Mais il exagérait un peu et il lui fallait brûler 12 fr. 28 de charbon par jour. Moins vorace et cependant mieux en forme, son successeur, dont les archives nous ont gardé le joli portrait en couleur, se contentait quotidiennement, pour une chaleur égale, de 120 kil. de charbon : soit 4 fr. 80 seulement, au lieu de 12 fr. 28 ² ; devant un pareil record, l'ancêtre n'avait plus qu'à disparaître.

Autour des fourneaux, le lycée actuel entretient un chef et six auxiliaires. En 1801, la cuisine comprenait six personnes : « un chef, trois aides, un laveur, un écurer ³. » Le service de la halle, des batteries de cuisine, des réfectoires s'ajoutait, pour ces auxiliaires, au service des fourneaux. Pour obtenir qu'on leur rendit la chopine quotidienne de vin dont ils avaient été officiellement privés, il avait fallu livrer de grands combats ⁴. Il fallait en livrer encore, pour réussir à les habiller, car la modicité de leurs gages, disait l'économe Lesieur, les empêchait, depuis deux ans, de « s'acheter une seule veste » ; et puis « leurs vêtements, tant bas que souliers, étaient brûlés ou pourris par l'eau ⁵ ».

Et cependant, chaque jour, eux et leurs successeurs, devant ces fourneaux ou ces alambics, accomplissaient le grand œuvre. Nous voulons dire, qu'en 1800, le bœuf se transformait au besoin, cinq fois sur six, en bouilli ; qu'on le faisait aussi passer à la vinaigrette, comme le veau passait à la gelée, ou en ragoût, ou en rôti, et comme les pigeons passaient à la compote. Le mouton braisé ou la tête de veau pouvaient faire les cavaliers seuls. Après quoi, l'épargne intelligente et attentive avait la bonne formule des bachis, des mortadelles et des patés froids. Les maquereaux, plutôt que les soles, étaient chargés de représenter les poissons. Les œufs étaient multiformes : en omelette ou au beurre blanc ou battus au fouet d'osier ⁶.

Au registre des légumes, les pommes de terre étaient, en 1800 et 1801, réservées surtout pour l'infirmerie ⁷. Les élèves bien portants

1. Arch. L. le Gr., *Corr. adm.* III, 1148. — 2. A. nat. F¹⁷ 3602⁶⁸ ; sept. 1851. Avec un plan en couleur. — 3-4. Rapport de l'Econome, 24 vent. an IX [15 mars 1801]. A. nat. H³ 2558, doss. 8, n^o 9. — 5. *Ib.* — 6. A. nat. H³ 2548 ; menus pour prairial an VIII [21 mai 1800 et ss.] ; H³ 2544, aliments pour vend. an X [commencé le 23 sept. 1801]. — 7. A. nat. H³ 2570, n^o 794 ; H³ 2544 : aliments.

étaient invités à se consoler avec les pois verts au lard, les choux fleurs au beurre ou les choux-pommes, les épinards au lait et les carottes, les lentilles et les artichaux, les haricots fricassés, le riz, les oignons et les navets ¹.

Le mois de mai autorisait les tartelettes aux cerises et prolongeait le règne des pommes crûes; septembre et octobre enseignaient avec succès la douceur des poires et des raisins.

Au temps de l'épopée impériale, en 1807, le bœuf bouilli régnait en maître : le bœuf à la mode, la langue de bœuf, le ragout de mouton, le veau rôti ne songeaient guère à lutter contre un rival de cette force; et, moins encore, les pieds de mouton, les petits pâtés, ou la mortadelle. Les haricots, qu'on fricassait, comme les lentilles, les pommes de terre et les salsifis, l'emportaient presque quotidiennement sur les autres légumes. On faisait maigre le vendredi et le samedi et, pendant le carême, un jour de plus, le mercredi : les poissons (morue, raie, limande et saumon) étaient généralement préférés aux œufs. On avait l'âme assez généreuse, même au lendemain de Tilsitt, pour manger, et plus d'une fois par semaine, des « poires d'Angleterre ² ».

Plus près de nous, les menus de mai 1872 ³ nous laissent entendre que les écoliers de ce temps connaissaient maintes délicatesses, dont étaient sevrés leurs aînés. A la soupe grasse, si en faveur en 1800 et 1807, on veut bien mêler la julienne et la soupe à l'oignon, la soupe à l'oseille, la soupe purée et la soupe au lait. L'imagination de l'Economat s'est enrichie, à l'endroit des viandes tout d'abord : le bœuf bouilli à perdu de son absolutisme : il s'aurole de radis, il passe à la sauce piquante, il devient rôti-jardinière et rôti-sauce, aux champignons. Le veau est rôti, avec purée. Le mouton se réhabilite un peu : il n'est pas seulement en ragout mais il est présenté comme rôti en purée, ou rôti jardinière. Le lapin — authentique — est agréablement sauté. Il y a bien quelques saucisses aux choux et quelques pâtés chauds, mais il y a surtout un plat fameux, dont le fumet chatouillait en vain l'odorat des internes, placés dans les autres lycées parisiens : ce plat c'était la volaille du jeudi.

M. Le vice-recteur Mourier, dans une lettre au ministre, le 25 mai 1872, n'a pas jugé trop indigne de la gravité universitaire cette petite glose, à l'honneur de la volaille : « Vous remarquerez, Monsieur le Ministre, ce service traditionnel : la volaille du jeudi. On ne la trouve qu'à Louis-le-Grand. Elle fait tant de jalousies, dans les autres établis-

1. Vend. an X, A. nat. II^o 2544. — 2. Menus conservés dans les archives de l'Economat à Louis le Grand. Ainsi, du lundi 9 mars au dimanche 15 mars 1807; du 18 au 24 mai; du 5 au 11 oct. 1807. Cette même année, pour la S. Jean, un dîner succulent fut servi à Vauves, où figurèrent des poulots, pâtés, oies, brochets, gâteaux, du vin de Lunel, du café, de l'eau-de-vie. — 3 25 mai 1872, rapport au ministre, A. nat. Fⁱⁿ 82.784, liasse B, n^o 47.

sements, que le Conseil Académique eût été enclui à la supprimer. J'ai persisté à la maintenir, pour éviter les graves difficultés qu'une pareille suppression eût causées à l'Administration du Lycée et pour écarter les plaintes, dont on n'aurait pas manqué d'assaillir Monsieur le Ministre ⁴ ».

Le tact de l'Administration supérieure avait peut-être, ce jour-là, empêché la volaille de Louis-le-Grand de monter à l'assaut du Ministère.

A ce moment-là, les pommes de terre fricassées connaissaient l'apogée de leur règne, quoiqu'il leur convint, à l'occasion, de s'accommoder en purée. Mais l'oseille et les lentilles au lard, le riz, les haricots et les asperges avaient aussi leurs dévôts. Le fromage et la confiture se faisaient moins rares que jadis.

Le Prytanée avait essayé de faire et de cuire son pain lui-même. Il avait fallu, dans la suite, y renoncer; mais, pour l'avoir mieux cuit, le Collège, en 1861, n'avait pas hésité à le payer plus cher, sans grand succès, semble-t-il, quoi qu'il en coûtât 1.500 francs au lycée⁵. En 1818, les Inspecteurs l'avaient trouvé « beau et bon ³ »; et, en 1872, ils disaient: « le pain est toujours bon ⁴ ». C'était aussi l'avis du Recteur, qui voulut le goûter⁵. Chaque élève en avait une demi livre à déjeuner, cinq à six onces au goûter, et, à discrétion, au dîner et au souper. En 1801, chaque élève en mangeait deux livres environ par jour⁶ et, en 1845, « 54 décagrammes »; or, dans les autres collèges parisiens d'internes, les mangeurs de pain exigeaient davantage: 60 décagrammes à Saint-Louis, et 67, à Henri IV^{6bis}. Dès 1801, on avait généralement, au Prytanée, la précaution de donner le pain rassis; car le pain frais disparaissait trop vite. En 1828, le pain fut si cher que le Collège perdit, de ce chef, 22.000 francs⁷.

Le souci d'avoir de la viande fraîche était constant, ainsi qu'on le pense bien. Le 2 thermidor an XI [21 juillet 1803], on avouait que, la viande livrée étant faisandée, et jusqu'à trois fois en une semaine, il avait fallu changer de boucher⁸. Du reste, les bouchers du Prytanée ayant « leur tuerie à domicile », le contrôle des viandes était plus malaisé. En sept. 1805, Champagne⁹ s'applaudissait, au contraire, de la bonne qualité des viandes fournies et, le 1^{er} février 1822, le Proviseur Mallevall mettait en garde le Recteur contre des prix trop bas, fixés pour les viandes du Collège: le bon marché risquait de coûter trop

1. *Ib.* — 2. Insp. gén., 23 mars 1861, A. nat. F¹⁷ 86464, nos 14 et 14^{bis}. — 3. 14 mars 1818, A. nat. F¹⁷ 3104, n° 149. — 4-5. Le 25 mai 1872, lettre de l'inspecteur [d'académie] Sonnet, au v. recteur, A. nat. F¹⁷ 82.784, liasse B, n° 47. — 6. Rapport, A. nat. H³ 2553, doss. XXI. — 6^{bis}. Exercice 1845, tableau comparatif; A. nat. F¹⁷ 3577. — 7. Arch. L. le Gr., *Corr. adm* 24 déc. 1828. — 8. A. nat. H³ 2558, doss. XXI. — 9. Lettre de Champagne au président de l'administration du Prytanée, 26 fruct. an XII, A. nat. H³ 2558, dossier V.

cher ¹. En 1845, chaque élève à Louis-le-Grand, comme à Henri IV, consommait quotidiennement 24 décagrammes de viande ; un peu plus qu'à Henri IV ².

En 1841, l'Inspection générale avisait le Proviseur que les œufs n'avaient point toujours paru irréprochables ³. Cet avis, que nous sachions, ne fut pas renouvelé. Autres observations, en 1841 : le repas du soir plus substantiel que le repas de midi ⁴ ; enfin parfois cette critique, que n'eussent pas signée tous les élèves : trop de pâtisseries.

Le devoir de l'Economat était d'éviter toute dépense alimentaire, dont la santé ne tirait aucun profit : et son ingéniosité, pour l'accommodement des mets, fut, en mainte circonstance, aux abois. Le 24 ventôse an IX, [15 mars 1801], il écrivait : « Je fais faire un emploi journalier de la graisse, pour les légumes et les ragouits. Je réduis ainsi presque à moitié la consommation du beurre et les aliments sont tres bons. Il est nécessaire aussi d'observer que, le suif étant fort cher, le boucher a bien soin de ne laisser de suif ou de graisse sur la viande que ce qu'il ne peut ôter sans l'altérer ⁵ ».

La boisson ne semble pas avoir été trop indigne de la nourriture : l'eau des fontaines d'Arcueil, dont le collège avait déjà l'usage, au temps des Jésuites, continuait à l'alimenter ⁶. Nous avons vu que le Plessis avait un réservoir et que Louis-le-Grand dut le disputer à la Faculté de Droit ⁷. Le Collège, en l'an X, utilisait également de l'eau de puits ⁸.

On ne songeait pas encore à stériliser, comme on le fait aujourd'hui, cette eau, d'origines diverses. Mais on songea, des le 3 vend^{ém} an XI, [25 sept. 1800], un peu avant la rentrée, à la mélanger adroitement avec le vin. Le nom était déjà consacré : c'était *l'abondance* ⁹. L'économe expliquait que la mesure était salutaire. Il ajoutait qu'on en usait de même à Saint-Cyr. Tout de même, il n'était pas sans inquiétude, sur l'accueil que lui réserveraient les élèves de Paris. Et il s'était fait autoriser à familiariser avec elle les élèves restés au collège pendant les vacances : ceux-ci « préviendraient les élèves arrivants ; alors, il n'y aurait point de difficulté ^{9bis} ».

L'abondance survécut. En 1818 on mélangeait 7/10 d'eau et 3/10 de vin ¹⁰. Le vin du Collège coûtait alors 1 franc à 1 fr. 10 le litre. Il était, en 1872 encore, comme aujourd'hui, « choisi par adjudication ». Sans doute, en 1872, le V. Recteur Mourier écrivait au Ministre ¹¹ : « L'abondance pourrait être discutée : le tiers de vin, qui en est l'un des élé-

1. Lettre de Malleval au recteur, 1 fév. 1822, A. nat. F¹⁷ 3150, n° 127. —

2. Tableau, cité, A. nat. F¹⁷ 3577. — 3-4. Arch. L. le Gr., *Corr. adm.*, VII, 4638. — 5. Arch. nat. H³ 2558, dossier 8, n° 9. — 6. T. I, p. 105 et APPENDICE D, 41, 183. — 7. *Supra*, p. 121. — 8. An X [commencé le 23 sept. 1801] :

une poulie et sa main, pour le puits, 7 fr. 50. Arch. nat. H³ 2551, dossier 3. — 9-9bis. Note pour l'économe, A. nat. H³ 2558, doss. XXI. — 10. Enquête admin. sur l'alimentation du coll., A. nat. F¹⁷ 3104, n° 149. — 11. A. nat. F¹⁷ 82784, lias. B, n° 47.

ments, pourrait être augmenté. L'abondance serait meilleure ». Et M. Mourier ajoutait : « Nous nous étions occupés de cette question, et, après discussion, les proportions réglementaires ont été maintenues ».

Depuis le 1^{er} octobre 1904, l'abondance a été supprimée à Louis-le-Grand.

Contre le régime alimentaire du Collège ou du Lycée, l'Inspection eut rarement des critiques à formuler. En 1837, si elle reconnaissait « la bonne préparation de la nourriture », elle n'ajoutait pas moins : « l'œil du chef de l'établissement ne se porte pas assez de ce côté ¹ ». En 1838, elle donnait, sur ce point, « un témoignage de satisfaction » et n'ajoutait que cette restriction légère : « sauf quelques critiques de détail ² ». Elle fit, en 1845, une remarque plus grave : « la cuisine laissait à désirer, sous le rapport de la propreté. La cour des cuisines était dans un état fâcheux de saleté ³ ».

Mais toutes les notes qui suivirent s'élevèrent jusqu'aux éloges. Non seulement la propreté était irréprochable ⁴ mais la quantité des aliments et leur qualité ⁵. En 1848, écrit un ancien, « nous étions très copieusement nourris à Louis-le-Grand ⁶ ». Toutes les portions des élèves étaient exactement pesées, on le constata et l'on conclut depuis lors, presque invariablement, par la formule : « Nourriture saine, abondante et variée ».

On s'applaudissait aussi, de temps en temps, qu'aucune plainte ne fût formulée ⁷. C'est qu'à plus d'une reprise il avait fallu rechercher par des enquêtes si les réclamations des élèves et de leurs familles étaient ou non fondées.

Pendant le carême de 1818, un membre de la Commission de l'Instruction publique, accompagné d'un inspecteur général, M. Rendu, parut à l'improviste à Louis-le-Grand ; ils examinèrent les cuisines, les réfectoires, goûtèrent le pain, le beurre, le poisson, les pommes de terre, les purées, les sauces ; ils burent un peu d'abondance. Ils constatèrent que le régime alimentaire ne méritait aucune critique. Dix ans plus tard, c'était l'agent principal de l'Economie, « le Pourvoyeur », que l'on accusait : il avait toute la confiance de l'Economie et un Inspecteur général fut chargé de savoir si cette confiance était bien placée. Il semble qu'aussitôt cessèrent les murmures, dont l'alimentation au collège était l'objet depuis six mois ⁸.

Un incident égayé, pendant le Carême de 1847, la vie de quelques élèves de seconde mais il fut douloureux à l'économiste, M. Loustaud. De

1-3. 23 sept. 1837, rapport au ministre, A. nat. F¹⁷n 78.486, n° 33 ; mars 1838, insp. gén., *ib.* n° 44 ; 7 juin 1845, lett. minist. au proviseur, arch. L. le Gr., *Corr. adm.*, VIII, n° 6081. — 4-5. Insp. gén., 20 mars 1837, A. nat. F¹⁷n 78.488, n° 2 ; *ib.* n° 74, 1^{er} avr. 1848 ; n° 76, 129, 131, etc. — 6 Henry Dabot, *Lettres d'un Lycéen*, Péronne, in-16 [1891], p. 107. — 7. Sources cit. n. 4-5. — 8. Enquête citée, A. nat. F¹⁷n 3104 n° 149.

temps en temps paraissaient au réfectoire des tartes au lait. Elles manquaient un peu d'élégance, ces pauvres tartes ; elles avaient une mine embarrassée. Sauraient-elles bien se défendre ? Chaque table de dix avait sa tarte. Or, à l'une de ces tables, était un couvive, le jeune M. qui n'aimait pas le flan : il le qualifia donc, avec autorité, de tarte à la colle. Le mot fit fortune et, le soir, quelques morceaux de flan furent lancés sur la porte de M. Loustaud. On affirma qu'ils y restèrent attachés. M. Loustaud fut consterné ; mais il avait confiance que la tarte au lait lui donnerait sa revanche. Huit jours après, la tarte au lait reparut. Les estomacs étaient creux ; les courages étaient excités. Quand, d'un geste énergique, le terrible M. eut prononcé : « Rempportez ce flan ! » un de ses camarades osa dire : « Pardon ! coupez-en dix parts et nous aviserons ». La tarte fut coupée ; neufs parts furent enlevées et neuf parts, dévorées ; après quoi les audacieux, en se passant la langue sur les lèvres, s'entre-regardèrent. Et ils eurent à l'adresse de M... un petit sourire narquois. M. Loustaud était réhabilité, car le flan était exquis ¹.

Des protestations plus graves et peu respectueuses, en 1849 ² et en 1852, en 1869 et en 1872, furent proférées contre la nourriture ; quatre fois, leur écho fut porté jusqu'au ministère. En 1852, on accusait M. Rinn de vouloir la mort de ses élèves, en leur imposant le « pain à la mécanique ³ ». En 1869, quelques meneurs, dans la division supérieure, voulaient avoir le droit de composer leur menu ⁴. En 1872, la visite de l'Inspecteur puis du Vice-Recteur fut un triomphe pour la salade romaine, pour l'esturgeon maître d'hôtel et pour les asperges à l'huile. Mais que dire des pâtés chauds ? M. Mourier ne sut décider si la croûte valait mieux que la viande ; il affirma du moins, et très haut, les qualités de l'une et l'autre. Il jugea que « les lentilles au lard étaient d'un goût délicat ». Et il ajouta, avec une conviction attendrissante : « Il est peu de familles dont la table soit meilleure ⁵ » !

Au reste, M. Mourier rappelait au Ministre qu'en 1870 avaient été formées des commissions temporaires de pères de famille ayant, tous, leurs enfants au lycée. Elles comprenaient des membres de l'Institut, des médecins, des officiers supérieurs, des notaires et des députés. « Leurs rapports furent extrêmement favorables ; ils firent complète justice des bruits calomnieux, qu'on cherchait à accréditer dans les journaux, pour nuire aux établissements universitaires ⁶ ».

Les hygiénistes contemporains ont fini par découvrir que l'un des meilleurs digestifs c'est la conversation. Bonaparte ne s'en doutait guère quand il faisait écrire, en 1803, dans le règlement général des

1. H. Dabot, *Lett. d'un Lycéen*, p. 23. — 2. 10 mars 1849, lett. du provis. au ministre, A. nat. F¹⁷ 78.458, n° 83 ; cf. 128, 129. — 3. Communic. de M. le Dentu. — 4. Insp. gén., A. nat. F¹⁷ 86.471, lias. L. le Gr., C, n° 42. — 5-6. Rapport du 25 mai 1872, A. nat. F¹⁷ 82.784, lias. B, n° 47.

Lycées (art. 91) : « Il sera fait une lecture pendant les repas et les élèves observeront le plus grand silence. Le petit déjeuner et le goûter sont exceptés de cette disposition ; encore les élèves seront-ils tenus de parler sans tumulte et sans confusion ¹. » La Restauration, sur ce point, ne combattit pas Napoléon et Louis Philippe approuva les souverains de la branche aînée.

Chaque réfectoire avait jadis trois lecteurs attirés. La charge était enviée car, si le repas du lecteur était retardé, il était meilleur ; d'aucuns le qualifiaient même de plantureux. On avait, en réalité, la part d'un maître ².

Avant 1848 et après, les lectures choisies étaient généralement empruntées à l'histoire ; l'histoire de l'antiquité et de l'Ancien régime semblaient seules orthodoxes, avant les Journées de février ; ensuite, on fit à la Révolution et à l'Empire l'honneur de croire qu'ils avaient existé ; et les ouvrages de Thiers furent admis officiellement au Lycée.

Un jeune lecteur de Louis-le-Grand, M. Henry Dabot, nous a conté comment *l'Histoire des Ducs de Bourgogne*, due à M. de Barante avait failli causer au réfectoire un scandale. « J'entamai d'une voix vigoureuse, nous dit-il, afin de dominer le bruit de la vaisselle ». Il s'agissait de l'entrée à Paris d'Isabeau de Bavière. Le surveillant de cour avait désigné le volume et peut être le passage, qu'il avait dû négliger de parcourir de très près. Il le jugeait de tout repos. Et voici l'élève Dabot narrant les acrobates, qui dansaient sur la corde, les fontaines d'hypocras, où le peuple s'enivrait, et enfin décrivant les grâces des sirènes de la rue du Ponceau ; et, d'une verve gauloise, l'auteur, en termes trop précis, insistait de telle sorte que les hésitations pudiques du lecteur donnèrent un relief trop accusé au passage. Les clameurs et les rires de tous ses camarades l'avertirent qu'il était trop bien écouté. Aussi quel désastre final ! « Le surveillant s'avança, tout courroucé, vers la chaire, d'où je venais de faire tomber ces paroles, jugées coupables ; il me reprocha vivement mon inconvenance et me fit descendre de mon perchoir ³ ».

En 1848 et 1849, les élèves réclamèrent, au réfectoire, la lecture du *Moniteur* et on crut devoir la leur accorder ⁴. Napoléon n'avait-il pas jadis fait lire les *Bulletins de la Grande Armée* ? On estimait que c'était un précédent. Avait-on donc oublié à Louis-le-Grand ou à Descartes l'inconvénient de mêler, de trop près, la vie écolière avec les agitations de la politique ? Les lectures furent abolies sous Napoléon III et depuis le 1^{er} janvier 1890, les conversations pendant les repas furent enfin autorisées.

1. 10 juin 1803 ; A. nat. F¹⁷ⁿ 3104, n° 2. — 2. Communic. de M. le Dentu, pour 1851-59. — 3. *Lett. d'un Lycéen*, cit., p. 107. — 4. Insp. gén., 24 mars 1849, A. nat. F¹⁷ⁿ 78.488, n° 128.

§ 2. — *Le Vêtement.*

Il semble paradoxal qu'au début du xix^e siècle la pénurie de vêtements ait menacé la santé des élèves et la fortune du collège. Voici cependant ce que nous révèlent plusieurs documents d'archives.

Lorsque, en brumaire an IX, une partie des élèves du Prytanée français fut transportée à Liancourt, ils étaient « sans bas, la plupart sans souliers, avec une mauvaise paire de draps, chacun ; deux chemises, encore plus mauvaises, un pantalon et une carmagnole, dans le même état. »

Le citoyen Crouzet, Directeur du Collège national de Compiègne, était chargé d'accompagner cette lamentable caravane ; dans une lettre au citoyen Reboul, secrétaire de l'administration du Prytanée, Crouzet ajoute : « Les enfants étaient, en général, si délabrés que je fus obligé d'en cacher une partie dans des chariots couverts, pour ne pas les exposer, sur les chemins, aux cris de la pitié publique ». Le jeune Simon, fils d'un officier de vétérans réformé, était là « à peu près nu, comme tous les autres ¹ ».

Quelques jours plus tard, le Directeur du Collège de Paris ajoute, dans un rapport officiel à l'Administration ², quelques traits nouveaux au tableau de cette misère : « Beaucoup d'enfants manquent d'effets, depuis 15 ou 20 jours ; l'inspection des élèves de chaque salle d'études, lors du dernier congé, l'a prouvé. Presque aucun n'a eu de bas, de bonnets, de cravates, le 5 frimaire. Le 30 brumaire, presque tous furent mouillés, par une forte averse, à la promenade. Ils n'eurent ni bas, ni effets à changer. Et presque tous ont aujourd'hui ces mêmes bas... Si cet ordre de choses n'est réformé, on perdra entièrement le pensionnat ».

Comment ces écoliers acceptaient-ils leur détresse ? L'un d'eux nous le dit, dans ces quelques lignes ³, auxquelles nous nous reprocherions de rien changer, pas même l'orthographe :

« Aux citoyens administrateurs du Prytanée français.

« Concitoyens,

« Vous m'avez comblés de bienfaits, depuis mon admission dans cette maison ; vous avez jetté vos regards paternels sur mes pressants besoins et enfin vous avez secouru celui qui ne connut le bonheur que depuis qu'il se trouve auprès de vous ; c'est encore tout confus de ces

1. Arch. nat. H³ 2530 ; 28 brumaire an IX [19 nov. 1800] — 2. A. n. H³ 2558^r doss. XXIV : 8 frimaire an IX [29 nov. 1800]. — 3. Du 6 floréal an IX [26 avril 1801]. Arch. nat. H³ 2530.

bienfaits que j'ose vous prier de me faire donner une cravate, n'en ayant qu'une ; deux mouchoirs de poche, n'en ayant qu'un ; et enfin, Citoyens administrateurs, des bas, vu que les petites guêtres d'étoffe que je porte, dans ce moment, gênent ma jambe et qu'elles sont usées. J'attends de votre humanité ce nouveau bienfait, qui ne pourra accroître la reconnaissance avec laquelle je suis, avec un profond respect,

ROUXEL.

P. S. — J'aurais aussi grand besoin d'un pantalon ou d'une culotte.

Touchés par la spontanéité de cette éloquence, les citoyens administrateurs écrivirent, en marge de la requête : *Accordé*.

Tous ces enfants, que la Patrie assumait le devoir d'élever, Bonaparte comprit qu'il fallait d'abord les vêtir. Il consulta Champagne, directeur du Prytanée, et décida que le linge et les habits seraient pareils pour tous : il y aurait un *uniforme*¹. L'humanité la santé, les convenances, l'égalité, le bon ordre, l'esprit militaire, trouveraient leur compte à cette organisation. Que de choses, dans un uniforme ; combien d'idées et combien de symboles !

Cet uniforme serait obligatoire pour les internes ; et interdit aux externes. En arrivant au collège, un interne attendrait à l'infirmerie que son uniforme fût prêt ; et cet uniforme serait prêt, dans un délai qui ne pourrait excéder quatre jours. Vêtu de cet uniforme, il serait autorisé à paraître, au milieu de ses camarades². Pas d'uniformes, pas de pensionnaires.

La question délicate était ailleurs : que tous les internes fussent vêtus de même, qu'ils eussent même trousseau et même habit, rien de mieux. Mais qui aurait à payer l'habit et le trousseau ? serait-ce l'Etat, seraient-ce les familles ?

Les familles trouvaient tout simple que ce fût l'Etat. Leurs enfants n'étaient-ils pas les Boursiers de la Nation. La Nation leur accordait l'instruction, le gîte et les vivres : voudrait-elle donc leur refuser le vêtement ? La famille du jeune Bureau, fils et frère de soldats tués au service de la République, écrivait : « Le Gouvernement, qui accorde aux défenseurs de la Patrie un asyle et de l'instruction, n'a pas eu l'intention d'annuler, pour ainsi dire, la reconnaissance nationale, en forçant à des sacrifices... impossibles³ ».

1. Régl. du 9 sept. 1800, A. nat. M 158, n° 4 et H³ 2528, n° 12 ; tit. 1, art. 6 ; tit. II, art. 14 ; tit. VII, art. 69, etc. Cf. lettre du ministre de l'Intér., Lucien Bonaparte, aux administrateurs du Prytanée, 21 fruct. an VIII [8 sept. 1800] : « Je désire que tous les enfants soient habillés uniformément, dans le plus court délai possible... » A. nat. H³ 2530, lias. 3, pièce 27. — 2. Régl. 11 niv. an XI [1 janv. 1803, A. nat. M 158, art. 2. — 3. Arch. nat. H³ 2530 ; [1800].

De son côté, l'Etat fit son compte. Il calcula qu'un nouveau cadeau lui coûterait cent dix mille francs par an ¹, au cas où le nombre des élèves au Prytanée n'augmenterait pas. Et il augmenterait. Une largesse qui ne se limite pas ne risque-t-elle point de devenir une folie ? L'Etat proclama donc ce principe : les familles auraient à payer le trousseau de leurs enfants ; l'Etat se contenterait de l'entretenir et, quand l'élève quitterait le Collège, l'Etat rendrait à la famille le trousseau qu'elle aurait fourni. Deux douzaines de serviettes et deux paires de draps seraient seuls retenus au Prytanée. Et cette « fourniture » fut présentée aux parents comme une simple *avance*. Le mot fut souligné ².

Le trousseau fut exactement défini, non sans quelques hésitations, de 1800 à 1803. Ce qui demeura ce furent l'habit et la culotte de drap ; l'habit, d'allure militaire et la culotte à l'ancien régime, laissant voir les bas et la totalité des souliers. Le chapeau était double, l'un à trois cornes et l'autre, rond ³.

Les incécisions portèrent sur les détails plus que sur l'ensemble et plutôt sur la couleur que sur la ligne. Tout d'abord on avait adopté le bleu pour l'habit, la culotte et le manteau ⁴. Mais presque aussitôt, le bleu paraissant trop cher, on tenta de lui substituer le gris-de-fer ⁵. Une année entière ne put s'achever à la louange du gris-de-fer. On découvrit que les laines et la teinture de ce drap d'une qualité inférieure étaient vraiment trop déplorables. Chaque mois, la nuance accentuait une dégradation nouvelle de teintes ; le soleil et la pluie donnaient au drap des reflets jaunes ou ternes, qui éveillaient sur sa propreté des idées équivoques. Le dégraissage et les réparations accentuaient en débâcle la dérouté du drap gris. Et puis sa faible épaisseur obligeait à le doubler, de telle sorte que son prix doublait aussi : à tout égard, il manquait décidément de tenue.

Dernier avatar, pour le drap gris-fer : le jugement sévère de l'opinion. « Lorsque les élèves du Collège de Paris, expliquait-on, sortent en rang, les jours de congé, pour aller à la promenade, la couleur de leurs habits les fait prendre pour des enfants de l'Hôpital général ; et ils se voyent, presque toutes les fois qu'ils sortent, apostrophés, à plusieurs reprises, de cette qualification par des gens du peuple ; ce qui

1. Lettre de l'administration du Prytanée au ministre de l'Intérieur, 17 fruct. an VIII [4 sept. 1800], A. nat. H³ 2530, lias. 3, n^o 1 ; lettre cit. de Luc. Bonap., 21 fruct. an VIII. — Cf. réponse de l'agent comptable à une requête, 18 brum. an IX, A. nat. H³ 2532, liasse A. — 2. Règl. 22 fruct. an VIII, art. 6, 7, 13, 15 ; cf. lett. du ministre, 21 fruct. an VIII, [8 sept. 1800], A. nat. H³ 2530. — 3. *Ib.* et règl. therm. an IX [juil.-août 1801] art. 16, tit. I, 4 brum. an IX [26 oct. 1800], art. 14 du règl., A. nat. H³ 2530, lias. 2. — 4-5. *Ib.* Rapport des admin. du Prytanée, 17 fruct. an X [4 sept. 1802], A. nat. H³ 2530, lias. 2. — Extrait des regist. des délibérat. des consuls, 5 brum. an XI [27 oct. 1802], A. nat. F¹⁷ 3104.

les humilie et leur rend pénibles et fâcheux les jours de récréation. Un très grand nombre de leurs parents nous ont demandé, avec les plus vives instances, qu'on reprît le premier uniforme ¹ ».

On agita encore cette grave question : les revers et parements de l'habit seraient-ils rouges, ce qu'on avait adopté en 1800 ; ou bleus, ce qui avait souri davantage, en 1801, avec le drap gris-de-fer. Les boutons seraient-ils blancs ou seraient-ils jaunes ? La doublure blanche serait-elle ordonnée ² ? Dans cette hypothèse, comment supposer qu'elle pût rester longtemps immaculée ? Et un sort pareil ne serait-il pas réservé aux vestes d'intérieur, si on les décrétait blanches. N'y avait-il pas quelque luxe à réclamer douze serviettes, douze chemises, six bonnets de nuit, six cravates, et un peigne d'ivoire pour accompagner un peigne de corne, — alors qu'on exigeait seulement deux paires de draps, deux caleçons et surtout six paires de bas. Dès le 6 frimaire an IX, [27 nov. 1800], l'insuffisance de quatre paires de bas bleus et de deux paires de bas blancs paraissait démontrée : « car les bas blancs, observait-on, ne pouvaient se donner que pour le grand uniforme ou dans le beau temps. Restaient donc seulement quatre paires, pour le service journalier. Or, il y en avait toujours deux au blanchissage ; une, dans les jambes de l'élève et la 4^e devait servir toute une décade ; ce qui, — voulait-on bien remarquer, — est contraire à la propreté ³ ».

Près de trois années d'expérience, au Prytanée, parurent suffisantes pour éclairer la religion de Bonaparte et de Fourcroy. Et, le 21 prairial an XI, [10 juin 1803], le règlement des lycées, préalable à leur création, prononça.

Le drap bleu était réhabilité et grandi de toute l'infériorité de son rival. L'habit, la veste et deux culottes seraient de drap bleu. A l'habit, le collet et le parement seraient bleu céleste ⁴ et les boutons de métal jaune porteraient le nom : *Lycée de Paris* ⁵, en attendant de porter celui-ci : *Lycée Impérial*. Sur l'habit, une cravate, de mousseline double ou bien de soie noire ⁶. Le manteau disparaissait ⁷, bien que la pluie n'eût pris aucun engagement de ne plus mouiller les écoliers. Les chemises étaient réduites de 12 à 8 ⁸ ; les bonnets de nuit, diminués de moitié ⁹ (nous voulons dire quant à leur nombre) ; et les mouchoirs pareillement ¹⁰, mouchoirs à fond blanc et à raie rouge ¹¹ : six mouchoirs, autant dire que les coryzas étaient supprimés par arrêté. Les serviettes passaient de 12 à 6 ¹². Il n'est pas jusqu'aux bas de coton qui ne fussent héroïquement réduits de 6 à 4 ¹³.

Mais on ajoutait ces trois petits mots : *le tout, neuf* ¹⁴.

Pour s'expliquer ces réductions et cet avis, dont tous les lycées de France eurent à tenir compte ¹⁵, il suffit de connaître les mésaventures

1. *Ib.* — 2. Cf. détail du trousseau. 4 brum. an IX [26 oct. 1800], A. nat. H³ 2530, liasse 2 ; etc. — 3. A. nat. H³ 2530 ; rapport de Lesieur, économiste du Prytanée, au citoyen Hébert, agent comptable. — 4-15. *Coll. des lois*, Duvergier,

survenues aux trousseaux, dans ce *Prytanée* ou *Lycée de Paris*, considéré par Bonaparte comme le prototype des lycées à venir.

L'impossibilité, pour beaucoup de parents, de fournir à leurs enfants un trousseau plus complet eût risqué de laisser ces enfants aux trois quarts dévêtus : et l'on devine ce qu'il fût advenu de la santé des écoliers, de leur dignité, de leur propreté et du bon renom de tout le lycée. Combien d'enfants envoyés au *Prytanée*, depuis le 22 fructidor an VIII, s'y étaient présentés sans linge et avec des habits douteux ! Ils avaient à la main la lettre de leur nomination et c'était la tout leur équipage. Le jeune Varnet, par exemple, était venu « sans linge de corps, et sans habit de rechange » ; et ce qu'il avait sur lui, « un sur-tout, une veste, une culotte » des bas, était lamentablement « mauvais ¹ ». « Trente autres » n'avaient qu'une partie du linge réglementaire. Quand le linge était fourni, c'était du linge éliminé, usé au delà de toute mesure et les ouvrières du lycée le voyaient s'évanouir entre leurs mains, au premier raccommodage. Les habits ne valaient pas mieux : les parents les ayant « gardés jusqu'à extinction ² ».

Et quelle ingéniosité pour épargner quelques sols ! De la Côte-d'Or, un médecin d'Auxonne, G..., demandait « si les vestes, dont les dos doivent être pareils, doivent aussi, comme il semblerait, avoir des manches ³ » ; on voulait savoir « si toutes autres toiles, belles et bonnes, ne pourraient pas remplacer celles de cretonne ⁴ ». Un autre père de famille, R..., suppliait qu'on lui laissât les draps et les serviettes fournis à son fils et il ajoutait : « Cet objet paraît de peu d'importance, mais il n'est point indifférent pour moi ⁵ ».

Très certainement, le droit eût autorisé la maison à fermer sa porte à toutes ces détresses ; mais l'humanité ne pouvait toujours s'y résigner et l'honneur du lycée fut de le comprendre. Chaptal, au ministère, Champagne, au *Prytanée*, n'eurent pas le cœur de rester insensibles devant certaines misères : « Il serait trop dur, écrivait Chaptal, de renvoyer des jeunes gens que la patrie a adoptés et qui sont dans le cours de leurs études ⁶ ». Et Champagne, le 30 prairial an X, [19 juin 1802], déclarait, à son tour ⁷ : les trousseaux qu'il a fallu compléter ont coûté 16.595 francs, car il *était indispensable de faire habiller, sur le champ, les élèves*.

Diminuer le prix du trousseau, en réduisant ses articles au nombre

XIV, 317-323 ; *Moniteur* 3 messidor an XI ; A. nat. A³ 2531, liasse C. — A. nat. H³ 2530 ; 24 messid. an IX [13 juil. 1801]. — 1. Lettre de Champagne aux administrateurs du *Prytanée*, le 3 pluviôse an X [23 janvier 1802]. A. n. H³ 2530 — 2. Note de Lesieur, économiste du Coll. de Paris, aux administrateurs du *Prytanée*, le 8 germinal an IX [29 mars 1801]. A. n. H³ 2530. — 3. A. n. H³ 2532 liasse D ; 10 ventôse an IX [1 mars 1801]. — 4. *Id.* — 5. *Id.* H³ 2530 ; 18 germ. an X [5 avril 1802]. — 6. *Id.* H³ 2530 ; 24 vend. an X [16 oct. 1801]. Lettre de Chaptal, ministre de l'Intérieur, aux administrateurs du *Prytanée* ; cf. lettre du min. de l'Intér., 24 frim. an IX [15 déc. 1800] H 2441, p. 3. — 7. *Id.*

indispensable, c'était donc aller au secours des familles ; exiger que chaque pièce du trousseau fût neuve, c'était aller au secours du lycée, puisque le lycée avait à sa charge l'entretien du linge et de tout le vêtement.

Ainsi réduit, le trousseau ne s'élevait pas moins à près de 500 francs ¹. Et dix pour cent des familles, semblait-il, ne pouvaient aller jusque là. La règle ne devrait-elle pas s'assouplir, pour les infortunes imméritées et certaines ? Le trousseau gratuit ne serait-il donc jamais accordé ?

Chaptal fit prévaloir l'affirmative et chaque demande fut, après sérieuse enquête, agréée totalement, partiellement ou rejetée ². Et la forme de ces demandes n'est pas toujours monotone. Le citoyen Desaintauge envoyait un « salut civique et littéraire au cit. Champagne », rue Jacques, et lui disait : « j'ai saigné ma bourse, pour fournir à mon fils, élève du Prytanée, le trousseau complet de draps, chemises, bas, cravates, peignoirs, bonnets etc., ordonné par le règlement du ministre. Le tailleur a pris mesure de son accoutrement d'uniforme. Jusque-là, tout allait bien. Mais, à ce moment, un détail se présente : l'impossibilité de payer ³. » Lefebvre, premier lieutenant général de Bonaparte et membre du Sénat, le prenait de plus haut. Son protégé n'avait pu donner à son fils « qu'un habit, un gilet, une redingote de drap bleu ». Lefebvre priait l'agent comptable du Prytanée, le cit. Hébert de ne pas insister davantage, pour le reste, « affaire de si peu d'importance ». Faute de quoi, Lefebvre s'adresserait au Ministre de l'Intérieur ⁴.

C'est à ce Ministre en personne que « la citoyenne veuve Perrin » venait « découvrir ses blessures » ; elle rappelait que son mari avait été « victimé » ; elle avait dû « mettre à l'arrière le paiement de son mobilier ». Elle devait au Ministre l'admission de son fils au Prytanée, mais ce bienfait allait être détruit, si le Ministre ne « tempérât la rigueur » administrative sur l'équipement des écoliers ⁵.

L'élève Guill. Malbrun, natif d'Ajaccio, avait été admis au Prytanée, grâce à Bonaparte ; son père, chef de bataillon, avait une pension de 670 francs par an, avec quoi, il lui fallait élever une nombreuse famille. Comment pourrait-il payer 480 francs, pour équiper son fils au Prytanée. Et l'enfant réclamait de Bonaparte un trousseau gratuit ⁶.

Anne Brumaire, ex-marquise de Florès, était une sicilienne réfugiée

1. Lettre d'un Corse, G. Malbrun, à Bonaparte, vers le 28 vend. an IX [20 oct. 1800], A. nat. H³ 2530, liasse 3, n^o 26 ; autre lettre, 18 germ. an X [8 avr. 1802], *ib.* — 2. Lettre du 19 frim. an IX [10 déc. 1800], A. nat. H³ 2530. — 3. Lettre du 17 frim. an IX [8 déc. 1800], A. nat. H³ 2530. — 4. *Id.* Lettre du 16 frim. an IX. — 5. Lettre au min. de l'Intér., 15 vend. an IX [7 oct. 1800], A. nat. H³ 2530, lias. 3, n^o 12. — 6. Lettre du 28 vend. an IX [20 oct. 1800] ou env., A. nat. H³ 2530, liasse 3, n^o 26.

en France. Elle avait sept enfants, dont deux fils au Prytanée. Le secrétaire de M^{me} Bonaparte ayant donné l'assurance que les uniformes de ces deux fils seraient payés par le Prytanée, elle les avait fait confectionner d'urgence et ne pouvait acquitter aujourd'hui les 292 francs, que lui réclamait le tailleur ¹.

« Mon enfant a des droits cimentés du sang de son père », s'écriait la veuve d'un chef de bataillon, tué contre les royalistes, en Vendée, et c'est au Premier Consul et à « sa digne épouse » qu'elle faisait appel ². La chouannerie, les désordres de Saint-Domingue, les confiscations faites en Pologne, la maladie donnaient de l'intérêt à d'autres requêtes ³.

Quant à Champagne, il écrivait à l'administration du Prytanée : « Un grand nombre de parents des Elèves sont venus m'exposer qu'ils étaient dans l'impossibilité de fournir le trousseau à leurs enfants... Plusieurs parents ont exposé des besoins ou réels ou simulés... Je prends la liberté de vous exposer les besoins que je crois véritables. Je confie ces observations à votre délicatesse. Vous savez que ceux qui sollicitent le plus ouvertement n'ont pas toujours des besoins réels, tandis que d'autres, pleins d'honneur et de sensibilité, osent à peine s'avouer à eux-mêmes leur malaise et quelquefois leur détresse... Ni parents, ni élèves n'ont connaissance des propositions que j'ai l'honneur de vous adresser. J'ai trouvé seulement, dans ma conscience, l'obligation du devoir que je remplis ⁴ ». Et une liste suivait, de quinze noms ; l'un d'eux était celui d'une pauvre mère, M^{me} M..., qui avait dû « se placer comme domestique ⁵ ».

Toutes les familles malheureuses ne pouvant être, malgré tout, secourues, quelques enfants furent renvoyés du Prytanée de Paris au Collège de Compiègne, où les frais d'entretien étaient moindres ⁶.

L'autre face du problème c'était, en effet, l'entretien des trousseaux par la caisse du lycée. Et l'on sait que cet entretien pouvait aller jusqu'au renouvellement des objets fournis par les parents. Les frais de raccommodage, en 1801, étaient estimés 7.000 francs et 3.000, les frais de ressemelage ⁷. Les souliers neufs, en bon cuir, ne se payaient pas cependant un prix trop exagéré : 5 fr. 50, la première grandeur ; 5 francs, la seconde et 4 fr. 50, la troisième. Et l'on savait choisir, comme en prairial an IX, le moment le plus favorable pour acquérir les cuirs et les confectionner ⁸. Un bonnet revenait à cinq centimes et, à sept et demi ou à dix, la cravate ; le mouchoir variait de deux centimes

1. *Ib.* lettre 5 niv. an IX [26 déc. 1800] ; le Prytanée donne un avis favorable.
— 2. Veuve de Jean-Claude Fini, peu avant le 6 nivôse an IX [27 déc. 1800], A. nat. H³ 2530. — 3. 19 vend. an IX [11 oct. 1800], 17 oct. 1800, etc., A. nat. H³ 2530, lias. 3, nos 31 et 34 ; *ib.* 23 nov. 1800 ; *ib.* 2 et 8 frim. an IX [23 et 29 nov. 1800]. — 4. Lettre du 18 brum. an IX [9 nov. 1800], A. nat. H³ 2530. — 5. *Ib.* — 6. Lettre du ministre, 29 brum. an X [20 nov. 1801], A. nat. H 2444, 1^o 13 v^o. — 7-8 Observations de Lesieur, économiste du collège, A. nat. H³ 2530.

et demi à sept 1/2 ; la serviette n'atteignait pas quatre centimes ; mais la chemise oscillait entre douze centimes et demi et quatre-vingts centimes ¹ ; il est vrai que, pour ce dernier prix, elle était marquée de 1, 2 ou 3 chiffres, sous les deux initiales du Prytanée français. La redingote avec le gilet et la culotte se haussaient jusqu'à 9 ou 10 francs ².

La confection des souliers et des vêtements était confiée à l'Institut des sourds et muets, dirigé par l'abbé Sicard ; les prix y étaient faibles, mais c'était peut-être que l'habileté des jeunes ouvriers débutants l'était aussi ³.

L'uniforme adopté par Napoléon pouvait bien avoir ses défauts ; il n'en plaisait pas moins au Lycée impérial, car il avait une allure militaire, et son souvenir, sous la Restauration, prit la forme du regret. Les élèves reprochaient au gouvernement de Louis XVIII de prolonger trop volontiers les vêtements d'ordonnance ; ils réclamaient leur renouvellement annuel. C'est ce qu'il exprimaient, en disant : Nous voulons être habillés tous les ans ⁴.

Sous Charles X, en juillet 1825, l'uniforme et le trousseau furent modifiés, mais non pas, semble-t-il, selon le vœu des élèves : l'allure bourgeoise, imposée aux écoliers, dès la rentrée des Bourbons, fut encore accentuée : les deux habits de drap d'Elbeuf, bleu de Roi, leur parurent de mine trop peu martiale et au chapeau, obstinément rond, ils prêtèrent un air de caricature. Il y eut 10 cravates, au lieu de six, comme en 1803 ; ce qui semble presque luxueux. Mais nous comprenons assez bien qu'on ait doublé le nombre des mouchoirs, et surtout triplé le nombre des bas. Ces bas étaient « de coton bleu mélangé ». Le peigne d'ivoire subsistait ⁵.

En décembre 1830, une odeur de poudre flottait encore dans l'air de Louis-le-Grand. Depuis les barricades de juillet et le rétablissement des exercices militaires, les écoliers se sentaient d'humeur guerrière. Ils écrivirent au Ministre : « L'habit bourgeois et surtout le chapeau rond ne leur paraissait plus convenir à des élèves désormais destinés au maniement du fusil ». Et il exprimèrent leur espoir : obtenir, « en place de ce costume devenu ridicule, un uniforme plus en harmonie avec leurs goûts et leurs nouvelles habitudes ⁶ ». Les trois couleurs

1. Observations de Lesieur, économiste du collège, A. nat. H² 2530. — 2. *Ib.* — 3. Avis donné à ce sujet, par Chaptal, au Prytanée, 1801 ; A. nat. H 2530 ; autre lettre du ministre, 14 prair. an IX [3 juin 1801], A. nat. H 2441, 1^o 8 v^o. — 4. A. nat. F¹² 3149 n^o 89 c. « Traité fait par les élèves » et qu'ils prétendaient imposer à l'administration, lors de la révolte de janvier 1819. — V. planche XIX, fig. 59, les uniformes successifs de 1806 à 1906. — Cf. d'Albanès, *Mystères du Collège*, 1845, p. 13, 15, 24. — 5. Arch. de L. le Gr. — *Corresp. admin.* I n^o 329 ; 13 juill. 1825. Arrêté pris par le Conseil royal le 14 juin 1825, concernant le trousseau que doivent porter les élèves, en entrant dans un des collèges à pensionnat de Paris [Louis le Gr., Henri IV, S. Louis]. — 6. 5 déc. 1830. A. n. F^{17a} 78.486, n^o 3. *Coll. roy. L. le Gr.*

qui avaient fleuri, à la hampe de nos drapeaux, les hantaient.

Ils précisèrent et nous avons retrouvé aux archives leur pétition officielle. La voici.

Tenue proposée à M. le Ministre de l'Instruction publique, pour les élèves du Collège royal de Louis-le-Grand :¹

COIFFURE : Petit shako, à la prussienne, formant le creux, vers le milieu, en feutre ou en carton, recouvert de taffetas ciré ; le dessus, en cuir vernis ; mentionnières en cuir, recouvertes de lames de cuivre, en forme d'écaillés. Aigrette tricolore en laine, d'environ trois pouces de longueur ; cocarde tricolore en fer blanc peint, placée au bas de l'aigrette. Plaque de cuivre représentant les armes du collège et un coq. Visière bordée de cuivre, fortement inclinée.

EQUIPEMENT : Ceinture en cuir verni, large d'environ 3 pouces, fermée par une large agrafe, surmontée d'une plaque de cuivre, semblable à celle du shako, comme en ont les ceinturons de cavalerie. Petite giberne d'artillerie, adaptée par deux courroies à la ceinture et portant, pour inscription, deux palmes et un coq, au milieu. — Les sous-officiers et officiers, au lieu de la giberne, auraient des sabres d'infanterie ; les caporaux et sergents conserveraient la giberne. Ils porteraient les épaulettes conformes à leurs grades.

HABILLEMENT : Habit coupé, col militaire de bleu de roi, comme les vestes de l'artillerie.

GRANDE TENUE : Collet écarlate, fermé par une agrafe ; parements de manche écarlates, coupés en pointe ; revers des basques de l'habit, rouges ; pantalon bleu de roi, avec un passe-poil rouge. Pas de gilet. Guêtres de drap bleu-de-roi, avec boutons de cuivre.

PETITE TENUE : Collet bleu de roi et passe-poil écarlate, fermé par une agrafe ; parements de manche bleu de roi, avec passe-poil rouge ; revers des basques de l'habit bleu de roi et passe-poil rouge ; gilet bleu de roi, guêtres de drap bleu, à boutons de métal.

Contre-épaulettes rouges, pour les deux tenues.

La grande tenue, boutonnée avec deux rangées de petits boutons sur le devant, le grand parement étant bordé d'un passe-poil rouge ; *la petite tenue* boutonnée tout droit, par une seule rangée de gros boutons.

TENUE DE TOUS LES JOURS : Veste de police bleue, gilet bleu, bonnet de police, pantalon de drap bleu ; guêtres, *idem*.

Le Ministre, au mois d'octobre, s'était borné à modifier le modèle des boutons². Le proviseur, M. Pierrot, appuya vainement, le 17 déc. 1830, les vœux de ses élèves. Il écrivait au Ministre³. « A l'introduction du

1. Nov.-déc. 1830. A. n. F¹⁷, 78.486, n° 3^{bis}. Coll. roy. L. le Gr. — 2. Arch. de Louis-le-Gr., *Corresp. admin.* IV, n° 1732 ; 20 oct. 1830. — 3. *Id.*, *Corresp. coll.* II n° 2110 ; 17 déc. 1830.

tambour et des exercices militaires, dans nos établissements, semblent se lier des changements nécessaires, dans l'uniforme des élèves. Le chapeau rond, surtout, les choque et les importune. Ils sollicitent aussi de légères modifications, dans la forme de leur habit ».

Le Ministre estima que ces modifications n'étaient point si légères. Il reculait devant la dépense. Evidemment, et il le reconnaissait, les finances de Louis-le-Grand supporteraient allègrement cette transformation ; mais convenait-il que la mesure à prendre fût particulière et non générale ? Et, si elle était générale, dans quel embarras fâcheux risquait-elle de mettre la comptabilité, chez un bon nombre de collèges ¹ !

Près de deux ans se passèrent. A la fin de nov. 1832, de nouvelles barricades à Paris et à Lyon, par exemple, avaient pu convaincre le gouvernement que l'esprit pacifique a du bon. Et, quand l'habit des élèves fut modifié, on eut grand soin d'en bannir « les ornements militaires » ; on avait déclaré suspects les « retroussis, revers, liserés ». Et l'on déclara officiellement que l'habit des élèves devait être « un frac bourgeois, c'est à dire un habit à basques ; mais boutonné droit, sur la poitrine, selon l'usage adopté pour les jeunes gens, particulièrement dans les maisons d'éducation ² ».

Ainsi, l'uniforme devenait vraiment un symbole : Napoléon lui demandait de traduire l'esprit militaire de l'Empire ; Louis-Philippe, de traduire le triomphe de la bourgeoisie, dans le royaume.

Les journées de février firent renaître, dans le cœur des élèves, les rêves guerriers, un moment caressés en 1830. Ils demandaient même le droit de joindre à leur uniforme une épée. Aux côtés de Letronne, qui la présidait, et de David d'Angers, une commission réunit le proviseur de Descartes, M. Riin ³, pour discuter quel vêtement il convenait d'accorder pour l'avenir aux lycéens. L'épée ne fut concédée qu'aux Elèves de l'École normale ⁴.

Les lycées auraient des souliers demi-bottes, sur lesquels retomberait un pantalon bleu, avec liseré rouge. Une tunique bleue, bordée d'un liseré rouge au collet et ornée de parements, fermerait, sur le devant, par une seule rangée de boutons dorés. Au collet, des palmes brodées d'or ; autour des reins, une ceinture de cuir noir, avec plaque au milieu, sur laquelle les initiales du lycée se détacheraient. On avait, à l'unanimité, préféré, au pantalon serré et à la tunique étroite, le pantalon large et la tunique large, par le souci de ne pas contrarier le développement physique des jeunes gens. Quant à la coiffure, c'était un képi brisé, avec galon, liseré et gland, fixé au fond en or ⁵.

1. Arch. L. le Gr., *Corresp. admin.*, IV, n° 1782. Lettre du ministre de l'Instr. publ., Barthe, au proviseur, 18 janv. 1831 — 2. *Id. Corr. admin.*, V, n° 2420. Lettre du recteur, Rousselle, au proviseur ; 16 mars 1833 L'arrêté ministériel. avait été pris le 27 nov. 1832. — 3, 4, 5. Arch. nat. F¹⁷ 31761³, 22 avril

Le second Empire s'en tint, pour le vêtement, à l'arrêté ministériel du 22 sept. 1848. Le prix du trousseau, en 1853, fut fixé, pour les lycées parisiens, à 600 francs ¹.

C'est l'uniforme d'hiver conservé au Collège Stanislas qui pourrait le mieux, dans le Paris d'aujourd'hui, évoquer à peu près devant nos yeux ce que fut alors le costume officiel à Louis-le-Grand. Tout au moins en ce qui touche à la tunique et au ceinturon ².

Mais le laisser-aller se glissa peu à peu dans la tunique : on aurait dû la porter fermée et cependant, dans les dernières années de l'Empire, on la portait ouverte ou ne fermant que par le bouton d'en haut, sinon d'en bas ³. Ce qui démontrait l'inutilité du ceinturon. L'hiver, le pardessus était facultatif ⁴. La tenue d'été, bleu-foncé, elle aussi, était en drap plus léger, pour le pantalon et le gilet ⁵.

Petits ou grands élèves portèrent d'abord le col de crin de la vieille armée ⁶. Puis, vers 1867, le faux col se trouva en pleine floraison ⁷ ; on le greffait, tant bien que mal, sur des chemises de toile molle, non empesées ⁸.

Ce qui choquerait aujourd'hui nos susceptibilités hygiéniques, c'était l'impersonnalité des uniformes. Celui que les internes revêtaient tous les jours provenait des générations antérieures. Il était anonyme. Il passait, le plus fraternellement du monde, d'un dos à un autre ; après une lessive complète et qui laissait sur l'étoffe des traces incontestables. Cet uniforme-là était appelé le n° 3. L'uniforme, qui en était à sa seconde année de service, était réservé aux honneurs du jeudi et on le nommait le n° 2. On gardait, pour le dimanche et les sorties, l'uniforme qui était encore dans la fraîcheur printanière de sa première année : c'était le n° 1 ⁹.

Le premier vêtement civil fit très modestement son apparition pendant l'été de 1858 ou 1859 : c'était un veston gris quadrillé, fort léger et qu'on se procurait moyennant un crédit de 3 francs ¹⁰. Mais désormais la porte s'entre-baillait à toutes les innovations antimilitaristes. On sait assez qu'elles s'y glissèrent l'une après l'autre.

Au-dessous du pantalon à passe-poil rouge, les souliers à cordons ¹¹ ne prétendaient à aucune élégance. Autour des mollets, des bas bleus chinés ¹², qui s'arrêtaient au genou, là où finissait le caleçon de toile ¹³.

1848. Procès verbal de la Commission. Le Journal officiel publia, le 26 avril, l'arrêté ministériel rendu le 24 avril, à la suite de lad. Commission. L'arrêté sur le trousseau est du 22 sept. 1848. — 1. Arch. L. le Gr., *Corresp. admin.* X, n° 10224. Lettre de Fortoul au recteur, le 30 avr. 1853 — 2 et 3. Communic. de M. Raveton, élève à Louis le Gr. de 1859 à 1867. — 4 et 5 Comm. de M. Staub, élève à L. le Gr. de 1854 à 1864. — 6 et 7. Comm. de M. Raveton. — 8. Comm. de M. Raveton. — 9. Comm. de MM. Raveton, Staub et de M. le Docteur A. le Dentu, élève à L. le Gr. de 1851 à 1859. — 10. Comm. de M. le Dr A. le Dentu. — 11. Comm. de M. Staub. — 12. Comm. de MM. Staub et Raveton. — 13. Comm. de M. Raveton. — Le 22 mars 1868, M. Rallier, inspec-

Sous la 3^e République, l'uniforme a été modifié : jusqu'en 1889, il comportait une tunique en drap bleu foncé, boutonnant au col et s'évasant en jupe ; une capote à double rangée de boutons dorés, au nom du lycée ¹. C'est de 1889 que date l'uniforme actuel : veston croisé, genre officier de marine, en drap bleu foncé ; gilet avec boutons grelot ; un pantalon sans passe-poil ; une capote ; une casquette marine. A partir de la Première, le veston pouvait être remplacé par la redingote. L'uniforme d'intérieur n'est pas obligatoire : la tenue d'hiver est un veston ordinaire en molleton bleu ; la tenue d'été est en petit drap gris. Les internes adoptent volontiers une grande blouse de serge noire.

Il semble que l'uniforme ait aujourd'hui perdu beaucoup de son prestige. On n'a plus besoin de l'interdire, comme jadis, aux externes. Et c'est peut-être là un dernier progrès dans l'hygiène du vêtement. — N'oublions pas, malgré tout, que l'uniforme avait été, pour la santé des élèves, un premier bienfait ; en masquant leur misère, il avait couvert leurs corps, trop souvent grelottants. Autre service : il avait fortifié en eux l'idée qu'ils appartenaient à la Patrie autant qu'à leurs familles. Grâce à lui, enfin, ils sentaient mieux qu'ils étaient une partie d'un tout. S'ils oubliaient parfois leurs devoirs envers eux-mêmes, ils oubliaient moins aisément leurs devoirs vis-à-vis de l'*Alma parens*. Du reste, l'uniforme n° 3 lui-même avait droit à des égards : quiconque en prenait avec lui trop à l'aise, fût-il en récréation, était réprimandé sans pitié ².

§ 3. — *Les Récréations, les Jeux, les Exercices physiques.*

Les récréations quotidiennes varièrent assez peu, dans leur durée : 3 ou 4 heures ou un peu plus, en comptant le temps des repas, dans une journée de 15 heures 1/2. Reste à savoir l'emploi de ces récréations.

teur général, parlant de la lingerie de Louis le Gr, écrivait : « Les conditions et les fournitures de lingerie sont à réformer. » Arch. nat. F¹⁵ 86.471, liasse L. le Gr. B, n° 49. — 1. Pour les tout petits, la jaquette était remplacée par un veston à revers, avec double rangée de boutons. — 2. Arch. L. le Gr., reg. des retenues, 1826-28, 1841-42, 50-53 ; couper les palmes de l'uniforme, arracher les boutons, déchirer le drap, le salir, ne pas le brosser, exposaient l'élève à une retenue. — 3. Arch. L. le Gr., liasse an IX, n° 34 : 5 h. 3/4, lever ; 7 h. 3/4-8 1/4 déjeuner, récréation ; 9 3/4-10 1/4 récréation ; 1 h.-2 1/2 diner et récréation ; 4 h. 1/2-5 h. 1/4 récréation ; 7 1/2-8 3/4 souper, récréation. — Vers 1818, les élèves se levaient à 5 h. 1/2 et se couchaient à 9 h. A. nat. F¹⁵ 3104, pièce 158. En 1920 ; lever 6 h. ; coucher 20 h. 30 ; récréations 2 heures (7 h. 40 à 8 h. ; 10 h. à 10 h. 10 ; 12 h. 30 à 13 h. 30 ; 16 h. 30 à 17 h.), Repas 1 h. 10 ; travail (classes et études) 10 h. 50.

Jusqu'à quinze ans ou environ, les écoliers qui n'étaient pas encore en Rhétorique n'estimaient pas encore indigne d'eux-mêmes de courir ; et ils en donnaient joyeusement la preuve. Mais, dans la 1^{re} Cour, on ne jouait plus : on se promenait, dans un sens consacré ¹, et l'on causait. Si bien qu'en 1812 et 1814 ceux des jeunes gens de la 1^{re} cour, à qui le médecin « ordonnait de prendre beaucoup d'exercice », demandaient au Proviseur l'autorisation de passer leurs récréations dans la 2^e cour ². Les jeux violents et dangereux étaient défendus et aussi ceux qui pouvaient paraître équivoques ou inconvenants ³. Les glissades n'étaient pas admises sans restrictions ⁴. On encourageait les boules, les quilles, le tonneau, les anneaux, le ballon et la balle ⁵. Et, bien entendu, les billes ⁶. Pareillement le jeu de l'oie, les dés, les dames et les échecs ⁷. Probablement aussi les barres, le chat-coupé, le saute-mouton, la main-chaude ; enfin ce qu'on nommait, sous Louis Philippe, le jeu du berger, les boules de neige, « la mère Ango », le diable boiteux ⁸.

Nos pères, en 1800, ne parlaient pas encore, de culture physique, ni de sports, ni de renaissance du muscle. Et ils ne songeaient pas à faire de l'ancien Louis-le-Grand un collège d'Athlètes.

Sans doute. Cependant, comme la fin suprême de leur éducation était alors de les dresser au métier de soldat, il en résultait qu'on songeait à la formation harmonieuse de leur corps et à l'assouplissement de leurs membres. La GYMNASTIQUE semblait à Bonaparte aussi utile que les mathématiques. Il comptait sur elle pour donner à la France sa place en Europe ⁹. Et Chaptal ministre de l'Intérieur, et Champagne directeur du Prytanée, n'avaient pas à se faire violence pour donner à l'éducation physique la grande place qui lui est due ¹⁰. Ces idées, alors nouvelles et si riches d'avenir, c'est dans les murs de Louis-le-Grand que Bonaparte et Champagne eurent l'occasion de les formuler. Et c'est dans la succursale de Louis-le-Grand, à Vanves, que les élèves eurent d'abord l'occasion d'en tenter l'expérience ¹¹.

L'idéal de la Restauration pouvait bien ne pas être l'idéal Napoléonien : et la gymnastique ne lui parut pas digne d'être seulement honorée pour des fins militaires. Mais, pour elle-même.

1. *Infra*, livre V, chap. III, § 1. — 2. Arch. L. le Gr., registre « M. de Sermand, notes ». — 3. Arch. L. le Gr., *Reg. des retenues*, 1826-28, 1841-2, 1850-2. — 4. *Id.* — 5-7. Arch. L. le Gr., *Reg. des délibér. du Conseil du Lycée de Paris*, an XII, n^{os} 10, 20, 32, 34, 50, etc. an XII. — 8. Cf. d'Albanès, *Les mystères du collège*, 1845, p. 44 48 et 54. — 9. Arch. nat. H 2558, dossier XXVI, relation A, de la visite du Premier Consul à Louis-le-Grand [le 22 mai 1804] : « Il [Bonap.] a ordonné de livrer soigneusement les élèves aux exercices militaires, pour former leur corps par la gymnastique et en même temps pour être la sauvegarde de l'ordre extérieur et de la discipline. » — 10. Au sujet du lycée de Paris et de la maison de Vanves, Chaptal le 13 thermidor an XII [1^{er} août 1804] parlait du « développement des forces physiques, que l'éducation et le régime militaire de nos institutions obligent à soigner plus que jamais. » A. nat. Fiv 135, doss. 783, pièce 30, n^o 3. — 11. Voir plus bas p. 176-184.

Bonaparte, dès le 22 fructidor an VIII, [9 sept. 1800], en fixant le premier règlement du Prytanée, avait bien décidé : « Il y aura des prix pour la Gymnastique, pour laquelle il sera fait une instruction particulière »¹. Mais, au Lycée impérial comme ailleurs, la gymnastique était restée confondue avec le maniement des armes et l'exercice. Il n'y eut pas de Gymnase à Louis-le-Grand avant 1829². Et quand, à cette date, on résolut de créer le premier gymnase, dans les collèges de Paris, ce fut à Louis-le-Grand qu'on l'établit. Pour la première fois, la gymnastique allait être chez elle, dans ses meubles ; elle aurait son autonomie. Et comme il lui suffirait d'accroître les forces physiques des élèves et de conserver leur santé, elle ne viserait à n'être ni athlétique, ni militaire mais simplement *diététique*³.

Le collège fut autorisé à payer tous les frais de cette innovation : un peu plus de 10.000 francs, dont 2060 francs de dépenses annuelles⁴. Le *terrain*, entre l'infirmerie et la Rue Saint-Etienne des Grès, fournit le local⁵ qui, dans le début, dut rester à ciel découvert⁶. Peu d'appareils, tout d'abord : six ans plus tard, il y avait un seul portique, des barres parallèles, des perches à saut, des perches à suspension, les unes pour les grands élèves et les autres pour les petits, un plan incliné, des échelles, quatre gros ballons, des haltères en fonte, qu'on appelait alors des « boulets », enfin des chevaux, mobiles ou fixes⁷.

Un maître-professeur et trois maîtres adjoints enseigneraient aux élèves les mouvements et les appareils⁸. La gymnastique serait facultative et nul élève n'y serait admis sans le consentement écrit de sa famille⁹ : on voulait laisser aux parents une part de responsabilité, car on se demandait encore jusqu'à quel point les accidents seraient évitables ; la gymnastique en était alors à la phase des tâtonnements périlleux. Elle serait, du moins, gratuite, les familles n'ayant à leur charge que l'acquisition du costume exigé pour les exercices : ceinture, pantalon, surtout de coutil¹⁰.

1. Arch. nat. H³ 2528 n° 12. — 2. Ce qui ressort d'une lettre de M. Rousselle. 12 mars 1829, conservée dans les arch. de L. le Gr., *Corresp. admin.*, III, n° 1256 M. Emond, dans son Hist. de L. le Gr. écrite quelques années après 1829, affirme, lui aussi, p. 275 et 411, que L. le Gr. eut le mérite de cette innovation. — 3. Le mot est parfois employé par l'insp. génér. — 4. Un crédit de 8.345 fr., pour frais d'établissement ; et, en outre, un crédit annuel de 2060 fr. pour les dépenses de personnel et d'entretien. Arch. L. le Gr. *Corr. admin.*, III, n° 1256, *citée*. — Le procès verbal de la séance du Conseil royal de l'Instr. publiq. autorisant l'innovation, le 10 mars 1829, est aux Arch. nat. F¹⁷_n 78.485 n° 38. — 5. Comm. de M. Marcou, élève à L. le Gr. de 1836 à 1846. Cf. Emond, *op. cit.* p. 275. — 6. Ce qui résulte de l'insp. génér. 1 avril 1854. Arch. nat. F¹⁷_n 78.488 n° 225. — 7. A. n. F¹⁷ 3574 ; A° 1835. — 8. Le maître professeur, chargé de la direction des exercices gymnastiques, avait un traitement de 800 fr. ; chacun des trois maîtres adjoints recevait 320 fr. par an. Arch. nat. F¹⁷_n 78 485 n° 38 ; Arch. de L. le Gr. *Corresp. admin.* III n° 1256. — 9, 10. Arch. L. le Gr. *Corr. adm.* III, n° 1256.

Le gymnase fut établi en 4 mois, entre le milieu de mars et le milieu de juillet 1829 ¹. Il fut ouvert, après l'examen minutieux de toutes ses parties et de ses appareils ².

L'empressement des élèves fut, dans le principe, assez médiocre ³. Les exercices, en 1846, avaient lieu seulement le jeudi et le dimanche ⁴; une cinquantaine d'élèves par division ⁵. Le costume obligatoire paraissait d'un prix élevé ⁶: il n'était plus de 15 francs, comme en 1829, mais de 35 ⁷. Il n'en était pas beaucoup plus beau, pour cela ⁸.

Cependant des instruments nouveaux furent établis, dont quelques-uns, suivant le vœu probable des élèves, semblent avoir eu un caractère plus militaire que jadis: ainsi, « un mur en planche, pour monter à l'assaut avec des instruments »; ou bien « avec le secours des dernières phalanges du doigt ». Et encore une « échelle double, pour les sauts en profondeur, servant au passage de la rivière ⁹ ».

Peu à peu la gymnastique devint à la mode. Dès le 21 août 1847, le proviseur, M. Rinn, pouvait écrire: « Les exercices de gymnastique ont lieu trop rarement. J'ai été obligé d'autoriser des leçons particulières, qui sont assez suivies. Les leçons générales le sont également et les résultats sont assez bons ¹⁰ ». Dès lors, on constatait très clairement ce que notre époque n'a pas eu seule le mérite de découvrir, car M. Rinn, précisant sa pensée, était fondé à dire: « La santé et la force des élèves qui s'y livrent [à la gymnastique] y gagnent beaucoup ¹¹ ». Et, au mois de mars 1849, c'est l'Inspection générale qui notait: « Les exercices gymnastiques sont suivis avec empressement et succès ¹² ». Onze mois plus tôt, il avait fallu modérer l'enthousiasme naissant pour la gymnastique et à Louis-le-Grand — ou à Descartes — comme ailleurs: les jeunes gymnastes ne pourraient s'exercer qu'une fois par semaine et le médecin devrait leur donner son autorisation. Il est vrai qu'on voulait restreindre ici, pour augmenter là: car la commission de réformes (et M. Rinn en faisait partie) proposait « l'exercice du soldat sans armes et du pas gymnastique deux fois par semaine ^{12bis} ».

Le procès de la gymnastique semblait gagné, à Louis-le-Grand. Depuis un an, le lycée possédait, comme professeur, un ancien sous-officier du génie, Nap. Laisné, qui avait eu le mérite de créer l'enseignement de la gymnastique à l'Ecole polytechnique: il savait à la jeunesse inspirer de l'ardeur pour les exercices physiques et son influence, sur elle, était heureuse. M. Rinn s'en applaudissait ¹³.

1, 2. Arch. L. le Gr. Corr. adm., III, n° 1256. — 3. A. n. F¹⁷n 78.487, n° 24; 30 mars 1840: « Peu d'élèves, dit l'insp. gén., y prennent part » [à la gymnastique]. — 4. A. n. F¹⁷n 78.487, n° 54; 26 mars 1846, insp. génér. — 5. *Idem.* — 6. *Id.* et comm. de M. Staub. — 7. A. n. F¹⁷ 3.574; A° 1835. — 8. A. n. F¹⁷n 78.487, n° 24. L'insp. gén. dit: « Il est fâcheux que le vêtement [pour la gymn.] soit d'un aspect bien grossier. » 30 mars 1840. — 9. 9 août 1844, A. n. F¹⁷ 3576. — 10. A. n. F¹⁷n 78.488, n° 4. — 11. *Idem.* — 12. A. n. F¹⁷n 78.488, n° 128: MM. Dutrey et Charpentier, insp. génér. — 12bis. A. n. F¹⁷ 3176¹³; 22 avril 1848. — 13. A. n. F¹⁷ 3176¹³; mars 1849.

Le second Empire eut, dès 1854, le juste souci de généraliser des exercices, dont Louis-le-Grand avait eu l'initiative et avait démontré le bienfait. Peu de lycées alors étaient pourvus des appareils ¹ qu'une partie de ces exercices réclamaient. Mais le ministre, M. Fortoul, voulait qu'à défaut de crédits, qui eussent autorisé l'achat de ces appareils, les simples mouvements du corps fussent enseignés dans leur décomposition méthodique, leur ensemble et leur rythme. Et il affichait fort heureusement le dessein d'introduire, « dans les grands établissements d'instruction publique, les exercices les plus propres à développer les facultés physiques des enfants confiés à l'Etat ² ».

A ce moment, la salle de gymnastique à Louis-le-Grand n'était pas encore couverte mais l'Inspection générale réclamait un toit pour cette salle ³.

Le ministère s'était demandé s'il ne conviendrait pas finalement de rendre la gymnastique obligatoire. Et le proviseur de Louis-le-Grand, consulté, avait répondu par l'affirmative ⁴.

Il avait fait mieux et démontré, grâce à l'initiative par lui prise à Vanves, que cette obligation n'était pas seulement souhaitable mais possible et salutaire ⁵.

Il était réservé à la Troisième République de généraliser une pareille mesure, dont nul aujourd'hui ne songe plus guère à se plaindre. Dès 1872 et 1873, où les Inspecteurs constataient la régularité et le soin apportés aux exercices de gymnastique, ils louaient la sage organisation qui leur réservait un temps légitime, « sans trop prendre sur celui des études ⁶ ».

Était-il bon de développer l'escrime à l'instar de la gymnastique ? L'administration supérieure ne le pensait pas et le Proviseur de Louis-le-Grand, non plus. La SALLE D'ARMES resta donc facultative, même quand le gymnase fut devenu obligatoire ⁷. Elle était cependant plus ancienne que le gymnase au collège, où, dès avant 1801, elle avait été ordonnée ⁸ : c'était pendant les récréations qu'elle était fréquentée et surtout les jours de congé ⁹ ; les leçons étaient données aux élèves, par

1. Arch. de L. le Gr., *Corr. admin.*, X, n° 511 : « des appareils, dont peu de lycées sont pourvus aujourd'hui, » écrit, le 21 avril 1854, aux recteurs, M. Fortoul. — 2. *Idem.* — 3. A. n. F¹⁷n 78.488, n° 225, les insp. gén., Dutrey et F. de la Provostaye, écrivaient, le 20 avril 1854 : « Il est facile d'établir une salle [de gymnastique] couverte, dans le beau terrain où les appareils sont dressés » à Louis-le Gr. — 4. A. n. F¹⁷n 82.784, liasse A², n° 36. — 5. Arch. nat. F¹⁷n 82.784, liasse A² n° 36. Avis du v. recteur de Paris, 16 mai 1870 ; commun. de M. Staub, élève à Vanves 1854-56 et à L. le Gr. 1856-64. — 6. Arch. nat. F¹⁷n 86.474, liasse L. le Gr. E n° 3 et F n° 2. — 7. A. n. F¹⁷n 82.784, liasse A² n° 36 ; 16 mai 1870 ; M. Hipp. Lozès, maître d'escrime à L. le Gr. — 8 et 9. Règlem. du Prytanée [juillet 1801], thermidor an IX ; tit. IV, art. 26 ; p. 55, A. nat. H² 2528. — Le 12 thermidor an IX [31 juil. 1801], Chamagne écrit aux administrateurs du Prytanée pour obtenir d'eux l'emplacement p'une salle d'armes, A. n. F¹² 2181 (ancien F²² 16). — A. n. H³ 2558, dossier XV d^o 18-19 ; et H³ 2551, doss. 4, an X [commencé le 23 sept. 1801].

groupes de 25¹. Le 9 fructidor an IX, [27 août 1801], le premier Consul avait chargé un ancien maître d'armes de l'École militaire, le cit. Folie, d'enseigner l'art du fleuret au Collège de Paris, où un autre maître continua aux élèves les leçons particulières, qu'il y donnait depuis treize ans². Les candidats à ces postes n'avaient pas manqué et pas davantage, en octobre 1849, quand il avait fallu donner à l'un des successeurs de Folie, M. Bouchez, un adjoint. Le proviseur, que ce choix regardait, disait au ministre : « Ma plus grande préoccupation a été d'éviter qu'on apportât, dans nos maisons, les habitudes des salles d'armes de la ville³ ». Et il avait distingué M. Hipp. Lozès, qui sut se rendre digne de ce choix⁴.

LA DANSE avait été jadis, en 1801, l'objet des attentions de Bonaparte qui aurait voulu, au Prytanée, lui réserver les mêmes honneurs qu'à l'escrime⁵. Mais, dès la Restauration, tout au moins, elle fut délaissée : cet abandon fut une erreur. La culture physique et l'usage du monde y perdirent sans aucun doute. De nos jours, on a su enfin le comprendre : un cours de danse a été rétabli. Il est facultatif et les élèves le suivait, en assez grand nombre⁶.

L'ÉQUITATION ne pouvait-être oubliée longtemps par le fondateur des lycées. Vers 1802, un ancien capitaine de cavalerie, le cit. F. Ducroc, vint proposer au Prytanée ses services. Ducroc se réclamait du célèbre Dauvergne, dont il avait été l'élève, puis le collaborateur, à l'École militaire. Aux élèves du Prytanée, que leur profession future appelait à se familiariser de bonne heure avec le cheval, il offrait ses services ; sa méthode, assurait-il, relevait à la dignité d'un art véritable l'équitation « tenue, jusque-là, dans la barbarie, le charlatanisme ou l'ignorance⁷ ».

Il ne semble pas que son talent ait été vraiment mis à l'épreuve par le Prytanée ou le Lycée impérial. Fontanes soupçonnait les proviseurs et les recteurs d'éloigner les élèves de l'équitation⁸. Il aurait voulu, au contraire l'encourager. Et il avait très certainement raison. Il n'eût pas été impossible à Louis-le-Grand de s'entendre avec l'autorité militaire, qui aurait pu mettre, au moins deux fois par mois, quelque centaine de chevaux à la disposition des plus grands élèves⁹. C'eût été, entre quelques autres, un moyen de développer les poumons et les muscles et aussi de donner plus d'attrait aux promenades.

1. Règl. cité ci-dessus, de thermidor an IX, tit. IV, art. 26. — 2. A. n. H³ 2558 doss. XV, n^o 1849 ; et H 2441 fo 31 v^o, 17 prairial an XI [7 juin 1803]. —

3. A. n. F17n 78488, n^o 133. — 4. A. n. F17n 82784, liasse A², n^o 36 ; 16 mai 1870. Lozès était, dès nov. 1849, maître adjoint d'escrime à L. le Gr., F17n 78488 n^o 133. — 5. Textes cités ci-dessus, page précéd. notes 8 et 9. —

6. Voir notre livre : *Les Ecoles, lycées, coll.*, p. 222-236. — 7. A. n. H³ 2558. dossier XV, n^o 21. — 8. A. n. F17n 3104, n^o 63 : l'équitation, disait Fontanes, le 27 février 1813, doit être encouragée dans les lycées ; il faut veiller à ce que les proviseurs et les recteurs n'en détournent pas les élèves. — 9. Ce que nous avons vu pratiquer au lycée de Grenoble, par exemple, en 1882-3.

Les PROMENADES en auraient eu grand besoin. Elles avaient lieu, d'après le règlement de 1800¹ et, semble-t-il aussi, d'après le règlement de 1801², tous les cinq jours ; le quintidi et le decadi ; à partir de juillet 1803, elles furent plus fréquentes : puisque l'ancienne semaine ressuscitait dans le règlement nouveau, elles furent placées le dimanche et le jeudi³. Elles ne devaient être « omises que lorsque le mauvais temps les rendrait absolument impossibles⁴ ». L'heure variait avec la saison : 2 heures en hiver, et 3 heures, en été⁵. On rentrait, dans le premier cas, pour 3 heures et, dans le second, à 7 h. 1/2, pour le « souper⁶ ». Si l'on allait à Vanves, on partait plus tôt et l'on rentrait plus tard⁷.

Le Proviseur déterminait le lieu où se dirigeait la promenade⁸. En 1819 les élèves avaient, *ab irato*, réclamé ce choix pour eux-mêmes : le Luxembourg, les Tuileries, les Boulevards etc⁹. Cette requête n'eut aucun succès. A cette époque ou peu après et en 1827 au plus tard, les proviseurs de Louis-le-Grand et d'Henri IV s'étaient entendus pour que les élèves des deux établissements rivaux ne se rencontrassent jamais, en promenade¹⁰. Et, entre chacun des deux collèges, Paris et sa banlieue avaient été partagés. Les Tuileries, en 1840^{10bis} ; Gentilly, la Place du Trône, le Puits de Grenelle, de 1859 à 1867, étaient souvent choisis¹¹.

Les élèves avaient, le jeudi, leur uniforme n° 2 ; le dimanche, leur uniforme n° 1¹². Ils cheminaient en longues files, précédés d'un domestique et escortés d'un maître¹³. La monotonie de ces promenades se devinait à l'allure traînante et à la résignation ennuyée des élèves et du maître¹⁴.

1. Règl. du 22 fructid. an VIII [9 sept. 1800], tit. VIII, art. 62-63, A. nat. H³ 2528, n° 12. — 2. Règl. de thermidor an IX [20 juil.-18 août 1801], tit. III, art. 20, comparé à l'art. 18, parlant du *quintidi* et du *decadi*. — 3. Règl. du 21 prairial an XI [10 juin 1803], tit. II, § XI art. 92 et suiv. Arch. nat. F17ⁿ 3104, n° 2. — 4. *Idem*, art. 97. — 5. *Id.* art. 93 et 94 ; comm. de M. Staub, pour 1856-1864. — 6. *Idem*. — 7. Voir plus bas, p. 177-184. — 8. Art. 96 du règl. du 21 prair. an XI, cité ci-dessus, n. 4, p. 176. — 9. A. n. F17 3149 n° 89c. Révolte de janvier 1819 — 10. Le proviseur de L. le Gr. écrit au préfet de police, le 17 mai 1827 : « Un arrangement a été pris, entre mon collègue de Henri IV et moi, afin que les élèves des deux établissements ne se rencontrent jamais en promenade et, d'après cette convention, Arcueil est un des points assignés le jeudi au collège de Henri IV. » Ce proviseur était M. Laborie, proviseur de L. le Gr. de 1824 à avril, à 1830 juil. Il semble, par suite, que cette convention, si elle a bien été passée par M. Laborie, n'ait pu l'être qu'entre 1824 avril au plus tôt et mai 1827 au plus tard — 10^{bis}. Arch. de L. le Gr., *Corr. admin.*, IX, n° 8250 ; lettre du recteur au proviseur, 1 août 1840 — 11. Comm. de M. Raveton, élève à L. le Gr. de 1859 à 1867. — 12. V plus haut p. 169. — 13. Règl. du 22 fruct. an VIII [9 sept. 1800], tit. VIII, art. 64 et 67, A. n. H³ 2528 n° 12 ; et comm. de M. Raveton. — 14. Comm. de M. Raveton ; — le 26 mars 1846, les insp. gén. MM. Cayx et Bourdon écrivent : « le principal et unique motif qui dirige, selon nous, plusieurs élèves [à rester à la retenue volontaire] est leur répugnance à aller à la promenade. » A. nat. F17ⁿ 78.487, n° 54.

Aussi l'autorité, au collège, se faisait-elle spontanément la complice des élèves, désireux de rester en étude, plutôt que de promener ici ou là, leurs répugnances à l'égard du *footing*¹. Elle leur permettait d'aller s'asseoir « en retenue volontaire »². L'Hygiène était très loin de trouver son compte, dans cette pratique. Et l'Inspection générale, entre 1845 et 1849 surtout, n'eut pas de peine à fournir aux protestations de l'hygiène quantité d'arguments précis³. Certain jeudi de mars 1845, 100 élèves, certain autre de mars 1847, plus de 100, s'étaient ainsi calfeutrés⁴; 73, le 22 mars 1849⁵. Et c'était pour eux, loin du grand air, une immobilité de 3 h. 1/2⁶ ou davantage. Pas même une demi-heure de récréation, durant tout ce temps⁷.

Sous l'Empire, on eut la sagesse d'interdire aux petits élèves⁸ et aux moyens⁹ de pareilles habitudes, mais, avant 1911-2 surtout, il ne semble pas que le Proviseur ait eu le courage de les interdire aux plus grands¹⁰.

Nul doute que la santé générale eût été, de ce chef, gravement menacée, si Vanves n'eût fait une concurrence victorieuse au fanatisme déchaîné par les retenues volontaires. Mais Vanves était la plus séduisante des rivales. Elle conservait, sous les arbres chenues de ses avenues féodales, un air de pimpante jeunesse et de bon accueil. Les Condé en avaient fait jadis une de leurs résidences princières et la cour de France n'avait pas dédaigné d'y faire honneur aux amples paniers des dames, aux habits bleu-ciel, vert-tendre ou lilas ou caca-dauphin des gentilshommes; les lourds carrosses vermillons ou dorés y avaient creusé l'empreinte de leurs roues obliques. Et les pauvres petits écoliers, à peine vêtus¹¹, fils de ces héros d'épopée, qui savaient mourir, plus

1. Le 20 mars 1847, les insp. génér., MM. Dutrey, Viguier et Duhamel écrivent : « le proviseur... ne disconvient pas qu'une des causes qui multiplie les retenues volontaires se trouve dans la facilité qu'y donnent les maîtres d'études; ils sont autorisés à réunir, pour la promenade, les quartiers ainsi décimés et ils retirent de cette tolérance quelques heures de liberté. » A. n. F17ⁿ 78 488, n° 2. — 2. *Idem*. — 3. A. nat. F17ⁿ 78 487, n° 49, 54; — 78 488, n° 1, 2 et 128. — 4. Mars 1845, A. n. F17ⁿ 78 487, n° 49; mars 1847, A. n. F17ⁿ 78 488 n° 2. — 5. Mars 1849, *idem* n° 128. — 6. A. n. F17ⁿ 78 487 n° 54 : « pendant 4 heures »; *idem* 78 488, n° 2 : 3 h. 1/2 à 4 h. » — Voir ci-dessus, p. 176, n. 5 et n. 6. — 7. A. n. F17ⁿ 78 487, n° 54; le 26 mars 1846 ce sont les insp. gén., MM. Cayx et Bourdon, qui le disent : « Encore faudrait-il que, dans cet intervalle de temps, il y eût une demi-heure de récréation. » — 8-9. Le 4 mars 1847, les inspect. génér. ont constaté que « les retenues volontaires étaient ainsi réparties : quartier des mathém., 22; les autres quartiers du grand collège, 40; à la biblioth., moyen collège, 42; ... petit collège, 11. A. nat. F17ⁿ 78 488 n° 2. — Le jeudi, 22 mars 1849 : « 1^{re} division, 37, dont 29 de mathémat.; 2^e division, 32; 3^e division, 4. — 10. Comm. de M. Staub, pour les années 1856-64. — En 1847, les inspect. génér. se demandaient : « Les conseils que l'inspection a donnés à ce sujet [sur les retenues volontaires], ont-ils été écoutés ? » A. nat. F17ⁿ 78 488 n° 1. — 11. Nous avons dit plus haut, p. 72 que le Prytanée avait été composé surtout des fils de soldats morts à l'ennemi; et nous avons vu, p. 159-160, que ces enfants étaient parfois moins qu'à demi vêtus.

riches de gloire que d'écus, — avaient eu cette surprise : se trouver chez eux dans le parc séculaire, invités à faire, en cet asile de la ci-devant aristocratie, l'apprentissage de la vie spartiate.

Le Prytanée, en l'an IV, avait, de ses propres deniers, fait l'acquisition de Vanves ¹, que le Collège de Paris avait eu la joie de transmettre au Lycée Impérial, et à Louis-le-Grand ². Les dispositions de la loi du 11 floréal an X ³ [1^{er} mai 1802] et un article spécial du décret impérial rendu à Pont de Brique, le 15 thermidor an XII ⁴, [3 août 1804], avaient confirmé cette propriété à ses nouveaux maîtres.

Quand il avait visité, rue Saint-Jacques, les murs du vieux Louis-le-Grand, Bonaparte avait remarqué les joues rubicondes des élèves. Et Champagne lui avait aussitôt expliqué comment la bonne fée qui opérait ce miracle, était la fée de Vanves ⁵.

Les élèves trouvaient là-bas quarante arpents ou à peu près (on commençait à dire : 13 hectares, 67 centiares ⁶) de terre rurale, avec un air qui sentait le vrai parfum des champs, avec de vrais arbres, de vrais gazons, de vrais oiseaux. En 1804, Champagne ⁷ et Chaptal ⁸ célébraient le double mérite de Vanves : rendez-vous tout naturel des promenades d'été, pour les élèves bien portants, et charmante maison de convalescence, pour les élèves sortis de maladie. On y avait, par des travaux indispensables ⁹, ménagé des refuges contre la pluie et des salles, pour les cuisines et les repas. Car on ne se bornait pas à s'y promener : sous le Consulat et sous l'Empire, on y prenait « le dîner » ou « le souper ».

Le quintidi et le decadi, tout d'abord ¹⁰ ; le jeudi et le dimanche,

1. Arch. nat. H³ 2558, dossier V, *ad finem* [janvier 1804] : circonscription du lycée de Paris. — Arch. L. le Gr. *Corr. coll.*, II n^o 1795. — 2. Arch. L. le Gr. *Corr. coll.* II n^o 1795 ; 13 thermidor an XII [1^{er} août 1804] rapport de Chaptal, ministre de l'Intérieur, Arch. nat. Fiv 135 doss. 783, pièce 30, n^o 3. — 3. *Idem* ; art. 40. — 4. Art. 4 : « La maison de Vanves, dont jouissait la division du Prytanée du collège de Paris, converti en lycée, est et demeure comprise dans les dépendances de ce lycée... » Arch. nat. Fiv 135, doss. 783, pièce 30, n^o 1. — 5. « Il [Bonaparte] a observé que les enfans avaient une santé florissante... Le Directeur lui a répondu ... que l'exercice de la maison de Vanves y contribuait beaucoup. » A. nat. H 2558, doss. XXVI ; on disait alors Vanvres ou Venvres, au lieu de Vanves. — 6. Circonscription du lycée de Paris, *cit.*, A. nat. H³ 2558, dossier V, *ad finem* [janvier 1804]. — 7. Texte de [janvier 1804] cité à la note précédente. — 8. Rapport de Chaptal, ministre de l'Intérieur, à Napoléon, 13 thermidor an XII [1^{er} août 1804] : « L'expérience de plusieurs années a fait reconnaître que cette maison de Vanvres était une possession extrêmement utile à la santé des élèves, à leurs exercices, à leur rassemblement et qu'elle prévenoit les inconvéniens et les peines que l'on éprouve à contenir et à surveiller une nombreuse jeunesse, au milieu des campagnes, où l'on ne peut se dispenser de la conduire pendant la belle saison... » A. nat. Fiv 135 dossier 783, pièce 30, n^o 3. — 9. 5 vend. an XI [27 sept. 1802 et suiv.] A. nat. II 2446, 1^o 60, etc. — 10. Dîner ou souper, à Vanves, H³ 2548 : les 5, 10, 15, 20, 25, 30 prairial an VIII, c. à d. les 25, 30 mai ; 4, 9, 14, 19 juin 1800.

ensuite¹ : et, dans le labour aride de la décade ou de la semaine, ces heures, vécues à Vanves, avaient comme une fraîcheur bienfaisante d'oasis.

Les tristesses de 1814 et de 1815 assombrirent, comme le pays tout entier, cette délicieuse maison des champs. Pendant la campagne de France, Fontanes, dès le 8 février 1814 mettait d'urgence « le château de Vanves, appartenant au Lycée Impérial, à la disposition de M. le général, directeur des Parcs d'artillerie de l'armée ». Les poudres et munitions, exigeant des bâtiments vastes, isolés et convenablement situés, Vanves avait aussitôt paru, pour elles, un lieu d'élection. On y achemina une partie des poudres réquisitionnées à Paris et on y laissa, dans les réfectoires, les bancs et les tables, qui servirent aux ateliers, pour confectionner les munitions².

En 1815, après Waterloo, pendant que plus de 150 Prussiens se faisaient loger et nourrir rue Saint-Jacques, à Louis-le-Grand, — à Vanves c'était l'invasion des Alliés³. Ils s'y installaient en vainqueurs. Dans l'habitation et dans le parc, ils traînaient leurs bottes, leurs grands sabres, leurs orgies et, sous leurs ravages, Vanves sembla la proie des Barbares.

Les petits écoliers n'eurent pas à attendre la fin de 1818 et l'évacuation totale du territoire, pour reprendre à Vanves leurs promenades de jadis. Mais ces promenades ne furent plus que dominicales. En 1816, le proviseur, M. Taillefer, signalait, comme un avantage inappréciable, attaché au Collège de Louis-le-Grand, celui de pouvoir transporter à Vanves, tous les dimanches, dès le matin, après l'office, et les élèves et les maîtres. Et il expliquait que « l'enclos était entouré de murs » ; « toutes les précautions avaient été prises pour y rendre la surveillance facile et sûre ; les élèves n'y respiraient pas seulement l'air le plus salubre », ils pouvaient s'y livrer aux « exercices les plus agréables et les plus salutaires de la gymnastique⁴ ».

Le successeur de M. Taillefer, le proviseur M. Malleval, parlait de Vanves avec moins d'enthousiasme, le 2 avril 1819 : « On y allait jadis le dimanche et le jeudi ; on n'y va plus guère que le dimanche, depuis quelques années. Cette promenade est une fatigue et une distraction⁵ » ;

1. « On y allait jadis le dimanche et le jeudi » écrit le 2 avr. 1819, le proviseur Malleval. A. nat. F¹⁷ 3149 n° 112. — 2. Lettre de Fontanes au ministre de l'Intérieur, 8 févr. 1814 ; A. nat. F¹⁷ 3114, n° 51. — 3. Le proviseur Taillefer, après le 24 sept. 1815, écrivait, sur les malheurs financiers du Lycée, en 1815 : « La maison de campagne de Vanves, au lieu de fournir les ressources accoutumées, n'offrant que des dépenses considérables, faites et à faire, par suite de l'invasion des alliés et de leur séjour dans cette habitation, où ils ont exercé de grands ravages ; d'autres dépenses, forcées par l'arrivée subite au collège de Louis-le-Grand de plus de 150 Prussiens, à loger et à nourrir. » A. nat. F¹⁷ 3150 n° 317. — 4. Arch. nat. F¹⁷ 3149 n° 80^b, p. 15. — 5. Arch. nat. F¹⁷ 3149 n° 112.

et il semblait que distraction eût ici un sens péjoratif, sur les lèvres de M. Mallevall, qui concluait, tout à l'opposé de son devancier : « La surveillance y est difficile ¹ ».

Une crise nouvelle se préparait pour Vanves et c'est de 1823 à 1833 qu'elle fut à l'état aigu. La Ville, jusqu'en 1823, avait, comme elle y était tenue, payé très exactement les réparations des gros murs et des toits ; puis, peu à peu, elle s'en désintéressa et, comme il n'était pas en son pouvoir d'empêcher la pluie de tomber, les charpentes se pourrèrent, deux planchers succombèrent et des étais furent indispensables. En 1828, une somme de 15.500 francs était demandée par les architectes et l'on parlait de supprimer un étage à lucarnes. Nouveaux délais ; nouveaux dégâts ; pendant l'hiver de 1828-29, les morsures du gel désagrégèrent l'entablement, qui tomba ².

Le Conseil municipal fit alors une découverte : « une campagne, propriété de luxe et onéreuse à qui la possède, n'est pas dans la classe des bâtiments consacrés à l'Instruction ; le Collège de Louis-le-Grand ne pouvait avoir une propriété de cette nature que si ses moyens particuliers lui permettaient de pourvoir à toutes les dépenses occasionnées par elle ³ ». Et, moyennant cette belle logique, la Ville entendait bien se libérer à Vanves de tout frais d'entretien. Le Préfet eut beau rappler au Conseil Municipal que les plus subtils raisonnements ne pouvaient abolir la loi de floréal an X, ni le décret du 15 thermidor an XII ⁴, le Conseil s'obstina ⁵.

Invité à répondre, le Proviseur Laborie établit sans peine ⁶ que le Conseil avait un premier tort : ignorer ce qui regardait la Ville, c'est-à-dire l'obligation formelle de payer l'entretien de Vanves ; et un second tort : s'ingérer dans des questions étrangères à la Ville, c'est-à-dire l'utilité de Vanves et ses charges supposées pour le collège Louis-le-Grand. Vanves ne rapportait pas seulement de l'argent dans les caisses du collège ; Vanves rapportait encore et bien davantage à la santé des élèves ; ce que les familles savaient bien. « Pendant la belle saison, n'allait-on point passer à Vanves des journées entières » ? Et puis, il était question d'y établir prochainement, « pendant les vacances, les 60 à 80 élèves que leurs parents n'appelaient pas auprès d'eux ». Au reste, une vente ne débarrasserait pas la Ville de ses obligations : « si la maison n'était pas mise en état pour la vente, la Ville devrait indemniser le Collège » pour la moins-value dont la Ville serait responsable ; et, si l'on vendait Vanves pour lui substituer une propriété nouvelle, « il était bien évident que la Ville devrait être chargée de l'entretien »

1. Arch. nat. F¹⁷ 3149, n° 112. — 2. Arch. de L. le Gr. *Corr. coll.*, II, n° 1795; *Corr. administr.*, III, n° 1365. — 3. Avis du 8 mai 1829, arch. L. le Gr., *Corr. coll.* II, n° 1795; *Corresp. admin.* III, n° 1365. — 4. *Ibid.*; Voir ci dessus, p. 178, n. 3 et 4. — 5. Avis du 10 juillet 1829; arch. L. le Gr., *Corr. coll. cit.*, II, n° 1795. — 6. Arch. L. le Gr., *loc. laudat.*

de ce second domaine. Que Louis-le-Grand gardât Vanves ou que Louis-le-Grand le vendit, les obligations de la Ville demeuraient donc toutes pareilles.

Rien n'indique que le Conseil municipal ait enfin refusé de comprendre. Mais le Collège allait tomber de Charybde en Scylla. Depuis 1825, l'Administration centrale estimait que l'on pouvait tirer de Vanves un meilleur parti financier. Ne conviendrait-il pas de l'aliéner ou tout au moins de l'affermir ¹ ? Au lieu de laisser au Collège les soins du jardinage, la récolte des foins et le droit de pacage ², ne pourrait-on pas l'en décharger ? Et, dans l'affirmative, pourquoi ne pas vendre les deux chevaux qui assuraient, depuis 1802, le service de cette exploitation ³ ? Et puis les réparations à faire étaient un perpétuel embarras ; sans même parler de la persistance des habitants de Vanves à réclamer que le dégrèvement de l'impôt foncier cessât enfin ⁴.

Brusquement, voici qu'en octobre 1832, alors que les élèves n'allaient plus à Vanves depuis un an, le bruit se répandit que le sort en était jeté et que Vanves serait vendu.

Ce fut, pour les familles, une grosse émotion. Cent dix-huit d'entre elles signèrent aussitôt cette pétition au Ministre ⁵ :

« On annonce que votre prédécesseur, avant de quitter le Ministère
« de l'Instruction publique, a présenté au Roi un projet d'ordonnance
« pour la vente du château et du parc de Vanves, dont le collège royal
« de Louis-le-Grand a, depuis longtemps, la propriété. *L'avantage*
« *d'une maison de campagne, si heureusement située, a été un des*
« *motifs qui nous ont décidés à confier au Collège Louis-le-Grand*
« *l'éducation de nos enfants.* Dans l'intérêt de leur santé et de leur
« bien être, nous verrions avec regret que la jouissance leur en fût
« enlevée. Déjà, l'été dernier, le Conseil Royal ayant suspendu les
« réparations annoncées, ils n'ont pu y être conduits et ils ont senti
« vivement cette privation. Nous venons supplier Votre Excellence,
« dont nous connaissons la sollicitude éclairée pour les Ecoles placées
« désormais sous sa haute protection, de vouloir bien accorder aux

1. Arch. de L. le Gr., *Corr. admin.* I, n° 383 ; 8 nov. 1825, projet de location du château à la petite communauté de S. Sulpice. — 18 et 21 janv. 1832, lettres du recteur au proviseur, sur le fermage partiel de Vanves ; *ibid.* IV, n° 2077 et 2085, etc. — 2. 15 et 29 mai 1833, deux lettres du recteur au proviseur à ce sujet, arch. L. le Gr. *Corr. administr.*, IV, n° 2186 et V n° 2474. — 3. 15, 16 et 25 mai. 12 déc. 1832 ; arch. L. le Gr. *Corr. admin.* IV n° 2186 et 2203 ; *Corr. coll.* III, 2446^{bis} et 2450. — 4. Reçu et transmis au citoyen. Lesieur, économiste du Prytanée français, une ordonnance de décharge de l'impôt des portes et croisées de la maison de Vanves, pour l'an VIII, sur ordonnance du 8 brum. an XI ; A. nat. H 2410 n° 37 r°. — La maison de Vanves est restée exemptée de l'impôt foncier, du 2 août 1809 à 1830 tout au moins ; malgré les réclamations des habitants de Vanves, le 12 sept. 1814, en déc. 1823 et le 5 nov. 1830. Arch. de la Direction des contribut. directes de la Seine. — 5. 28 oct. 1832, arch. de L. le Gr. *Corr. coll.* III n° [2580^{bis}].

« vœux de nos enfants et aux nôtres, d'abord la conservation du « domaine de Vanves, comme maison de campagne du Collège Louis-le-Grand, puis l'autorisation nécessaire pour achever les réparations. « La jeunesse de nos Collèges apprendrait par cet acte de justice, de « paternelle bienveillance, tout ce qu'elle doit attendre du Ministre qui « lui est donné ».

De son côté, le proviseur, M. Pierrot, avait su faire valoir qu'une maison de campagne était utile au Collège et contribuait à la prospérité de l'établissement ; et que la maison de Vanves était, par sa situation, son étendue, sa disposition, son médiocre éloignement, « la campagne la plus convenable qu'on pût trouver ». Il avait établi qu'elle rapportait au collège 2.000 francs de revenu net annuel et proposé de consacrer aux réparations la moitié du boni, en 1832 ¹. Ce boni s'élevait alors à 206.596 francs ².

Vanves fut sauvé. Les récoltes furent affermées, un potager fut réservé et le parc fut laissé aux élèves ³. Les chevaux reprirent leur petit trot coutumier pour apporter, chaque jour, de Vanves ou des halles, les légumes au collège ⁴ puis pour rapporter de Paris à Vanves les déchets des cuisines dont on engraisait les volailles, destinées aux holocaustes des jeudis ⁵. Et l'on continua, comme par le passé, à véhiculer, de la rue Saint-Jacques à Vanves, dans le vieux cabriolet à six places, le proviseur, le Censeur l'Econome et leurs invités. Au printemps et en été, les élèves retrouvèrent les routes poudreuses, frayées alors dans les carrières, et qui les conduisaient, à pied, jusqu'à leur maison des champs. Arrivés à Vanves, on leur distribuait une tasse de lait avec 125 grammes de pain et cette excursion, d'une heure à cinq, trajet compris, était, pour eux, une fête. M. Pierrot avait fait établir, de distance en distance, des bancs peints en vert, adossés à un arbre ; et c'est là que les maîtres-surveillants avaient le loisir de s'asseoir ⁶.

M. Frédéric Passy a raconté comment les élèves de ce temps durent à un événement, qui aurait pu être tragique, la chance d'une promenade supplémentaire à Vanves. Ils y furent précipitamment conduits, un jour que l'incendie des cuisines menaçait Louis-le-Grand. Octave Feuillet, déjà célèbre au Lycée, chanta cette journée à la Saint Charlemagne. Il

1. Lettre du proviseur au ministre [Guizot, ministre de l'Instr. publ. du 11 oct. 1832 au 9 nov. 1834] le 9 avril 1833, arch. de L. le Gr. *Corr. coll.*, III, n° 2720. — 2. Arch. de L. le Gr. *Corr. admin.*, V, n° 2707. — 3 et 4. 16 et 25 mai 1832, arch. L. le Gr. *Corr. coll.*, III, n° 2446^{bis} et 2450 ; comparés aux textes cités ci-dessous, n. 5 et suiv. — 11 nov. 1842 ; achat, pour 650 fr., d'un cheval servant aux courses entre Louis-le-Grand et Vanves, à la place du vieux cheval, hors de service. A. nat. F¹⁷ 3576. — 5. Comm. de M. Marcou. Cf. ci-dessus, p. 153-154. — 6. *Distribut. des prix du lycée Michelet*, disc. de M. Brouardel président, 1888, p. 26 27 ; M. Brouardel cite la lettre d'un de ses amis, élève à L. le Gr. entre 1834 et 1839.

y voulait la présence d'esprit de l'Econome qui, pris de court par l'événement, trouva moyen d'assurer le goûter :

En métamorphosant une source d'eau claire
Et les ruisseaux du parc, en fontaines de lait ;
Ce miracle exigea plus d'eau qu'il n'en fallait
Pour conjurer, ailleurs, l'effort de l'incendio ¹.

En 1836, fut accomplie la première grande réforme dont on parlait depuis quelque temps ² : l'installation à Vanves, pendant les grandes vacances, des élèves internes laissés à Louis-le-Grand par leurs familles. Vanves cessait d'être, pour les élèves, un lieu de passage, où ils ne recevaient qu'une hospitalité éphémère ; Vanves se transformait, pour quelques-uns, en une demeure durable. On aménagea, pour eux, le château, dans la partie haute du parc, et la ferme, dans la partie basse ³. Les grands furent logés au château et les petits, à la ferme ⁴, dont les bâtiments rustiques, à un seul étage, furent appropriés. Deux fois par semaine, tous s'amusaient à pêcher dans le bassin dépendant du potager ⁵.

De cette première réforme à la seconde, il n'y avait qu'un pas ; et, dès 1840, ce fut encore M. Pierrot qui proposa de le franchir. Vanves, au lieu d'être, un mois et demi durant, un établissement permanent, pouvait le devenir, tout le long de l'année : on y établirait le petit collège. Vanves serait, pour ses plus jeunes élèves, une succursale fleurie du vieux Louis-le-Grand. Leur vie scolaire commencerait dans un jardin, dans les allées d'un parc et sous les ombrages des futaies. On fortifierait leurs santés, en commençant à ouvrir leurs esprits. C'est dans le voisinage des tilleuls séculaires qu'on leur enseignerait les durables beautés du gérondif.

Un lycée à la campagne ! L'idée parut charmante à Villemain ; elle le séduisit beaucoup ⁶. Elle devait plus tard à Sainte-Barbe-des-Champs, à Lakanal — comme à Saint-Rambert près de Lyon et ailleurs encore, connaître une brillante fortune qui eût mérité d'être moins brève ⁷. C'est de Louis-le-Grand, de Vanves et de MM. Laborie et Pierrot que l'initiative en est venue.

Il avait fallu 3 ans pour que l'idée, partie de la rue Saint-Jacques,

1. *Distribut. des prix du lycée de Vanves. Palmarès.* Disc. de Fréd. Passy, président, 1884, p. 26-27. — 2. Travaux, à ce sujet. A. nat. F¹⁷ 3574 : 3 juin 1836. Le proviseur exposait ce projet dès le 4 août 1829 ; arch. L. le Gr. *Corr. coll.* II, n° 4795. — 3 à 5. Comm. de M. Marcou, élève à L. le Gr. de 1836 à 1846. — Le 3 juin 1836. A Vanves, pendant les vacances, les grands élèves sont séparés des petits : les grands sont logés au château ; les petits, dans les bâtiments de la ferme. Arch. nat. F¹⁷ 3574 — 6. Arch. de L. le Gr. *Corr. admin.*, VI, n° 3196 (12 août 1836) lettre de M. Petit au proviseur ; A. nat. F¹⁷ 78487 n° 25, insp. génér. du 21 mars 1840 ; lettre de Villemain 18 mai 1843, arch. L. le Gr. VIII n° 5404. — 7. Voir notre livre *Les Ecoles, lycées, ... Paris...*, p. 40, 184.

arrivât enfin au Ministère, sur la table du Ministre. Il ne fallut plus que dix ans pour qu'elle reçut, en 1853, sous le provisorat de M. Forneron, son application pratique ¹.

Onze années plus tard, Vanves devenait un lycée autonome ; le 6^e lycée de Paris. Il cessait presque d'être le petit Louis-le-Grand. Et c'est si vrai que, vingt ans plus tard, ce fut le Lycée Montaigne qui revendiqua ce titre ².

Louis-le-Grand avait, en somme, perdu sa maison de plaisance, sa maison des champs. Elle lui avait coûté 1.200.000 francs, qu'il ne fut pas question de lui rembourser ³.

Du moins, tous les anciens Louis-le-Grand, qui connurent Vanves et le prestige de sa grâce rurale, ont fidèlement gardé sa mémoire ⁴. Nous savons que, dans leurs souvenirs, son image n'a rien perdu de sa jeunesse charmante. Vanves était l'oasis du vieux Louis-le-Grand ; il en était aussi la santé.

§ 4. — *La propreté et la Santé.*

Si la vie matérielle, par toutes les avenues où nous avons essayé de la suivre, — par les finances et l'habitation, par l'alimentation, le vêtement et par les exercices physiques, — n'avait abouti à la santé générale du Collège, le collège n'aurait pu se survivre longtemps et, très vite, son histoire se serait close. Nous avons dit comment, à force d'intelligence active et de soins attentifs, il réussit à conjurer les pires difficultés financières, à soutenir ses murs croulants, à conquérir l'espace, la lumière et l'air, à nourrir, à vêtir, à fortifier son peuple d'écoliers ; il nous reste à exposer la conclusion de tant d'efforts et leur récompense.

Qu'un jeune rural grandi, comme un petit animal sauvage, dans l'intimité des champs ou des bois, ait un corps musclé, souple et robuste, achevé par une tête ébouriffée, et deux joues peintes à la façon des pommes d'api, — cela est dans l'ordre ; la nature est maternelle à cet enfant, que la cueillette des fruits alimente et que le soleil, grand tueur de microbes, fait pousser à l'instar d'un arbrisseau. La propreté n'est pas la première condition de sa santé.

1. Le 1^{er} octob. 1853 la division élémentaire de Louis-le-Grand, transférée à Vanves : arch. L. le Gr., *Corr. admin.* X, n^o 10258. — 2. V. pp. 82-85, etc. et notre livre : *Les Ecoles, lycées... Paris*, p. 192-8 et Victor Chauvin, *Hist. des lycées de Paris* 1866, in-12, p. 54-55. — 3. Victor Chauvin, *op. laud.* p. 56 ; cf. ci-dessus, p. 125. Il eût fallu au moins 3 millions pour rembourser Louis-le-Grand des terrains et des constructions de Vanves, si l'on avait voulu en estimer équitablement la plus-value. — 4. Comm. de MM. Marcou, A. le Dentu, Staub, Raveton, etc. Dans les palmarès de Vanves, v. en 1881 le disc. de M. Ch. Glachant p. 18 ; en 1887, p. 23 le disc. de M. Compayré, et les disc. cités ci-dessus, de MM. Brouardel et Frédér. Passy.

Mais, dans un grand collège parisien, l'agglomération urbaine crée des dangers parfaitement inconnus au jeune campagnard ; et la propreté est l'arme la plus puissante pour les prévenir et les combattre.

Cette rubrique de la propreté, à Louis-le-Grand, risque sans doute de choquer quelques-unes de nos délicatesses contemporaines ; mais n'oublions pas que la très grande place réservée à l'eau, dans la toilette, est de date récente. Au xviii^e siècle, gentilshommes et grandes dames pratiquaient encore, ce qu'ils appelaient la *toilette sèche* : ils l'opposaient à la *toilette humide*.

Si la *toilette sèche* fut quelque temps en honneur à Louis-le-Grand elle avait donc d'illustres patronages pour la défendre.

En 1803, nous n'assurerons pas que les femmes des professeurs logés au collège abusassent des bains ; elles en usaient cependant et, si nous le savons, c'est qu'elles déversaient l'eau de leurs baignoires dans les fosses d'aisances, dont elles troublaient ainsi l'étiage ¹.

Evidemment les bains tièdes n'étaient pas quotidiens, au Collège ; nous n'assurerions même pas qu'ils y fussent hebdomadaires, ni peut être, dans le principe, mensuels. Oserons-nous dire qu'ils furent, en réalité, depuis 1831, à peu après trimestriels ^{1bis} ?... Au reste, y avait-il alors beaucoup de collèges ou d'institutions, où ils fussent beaucoup plus fréquents ?

Le Collège avait eu quelques bains, dès le 9 thermidor, an V [27 juillet 1797 ²], mais seulement à l'Infirmerie. On les prenait communément hors du collège, dans des établissements appropriés ³ où les élèves étaient conduits, Rue Racine notamment. La grande ressource des délicats c'étaient les sorties ⁴ : elles leur paraissaient donc deux fois douces...

Les bains froids étaient, par contre, très en honneur, l'été. On les prenait, sous le second Empire, une ou deux fois par semaine ⁵. Le proviseur, sous la Restauration, avait été invité par le Recteur à se mettre en quête d'une bonne école de natation ⁶ ; il s'agissait de choisir celle « où l'ordre et la décence seraient le mieux observés ⁷ ». Ce fut,

1. Rapport du 6 vend. an XII, adressé par l'agent comptable à l'administration, A. nat. H³ 2561a. — 1^{bis}. Comm. de M. le Dr A. le Dentu, élève à L. le Gr. de 1851 à 1859 ; et de M. Raveton, élève de 1859 à 1857. — 2. Arch. nat. F¹⁷ 4259 n^o 4. — 3. Comm. de M. Marcou, élève à L. le Gr. 1836-1846 ; et de M. Raveton, qui ajoute : rue Racine. Le 23 mai 1837, dans une lettre au ministre, le proviseur réclame qu'on lui laisse les bâtiments du Plessis pour y établir une salle de bains chauds ; là seulement peut se placer, dit-il, un réservoir commode, « pour le service des baignoires ». A. nat. F¹⁷ 78.486, n^o 36. — 4. Comm. de M. le Dr A. le Dentu. — 5. Comm. de M. Raveton : deux fois. — M. Rinn, en 1853, dit : « le jeudi, en été, école de natation, de 11 heures à 12. » Il semble donc que ce fut alors une fois par semaine. A. nat. F¹⁷ 78488, n^o 206. — 6. A. nat. F¹⁷ 3150 n^o 223 ; 7 juin 1723. — 7. Ce sont les expressions mêmes employées par l'administration, le 8 juin 1824 ; A. nat. F¹⁷ 3104, n^o 246 ; — Voir les vues du proviseur Laborie (1825-6) au sujet des bains, A. nat. F¹⁷ 78.485, n^o 4.

sous Louis Philippe, l'établissement accroché à la rive sud de l'île Saint-Louis, tout près de sa pointe orientale ¹. On l'appelait, sous Napoléon III et peut-être plus tôt, le *Bain Petit* ².

Groupés en compagnies, les élèves traversaient, pour s'y rendre, les rues étroites et pittoresques de la montagne Sainte-Geneviève. Chacun tenait, à la main ou sous le bras, dans un petit filet à franges, son caleçon d'uniforme, rayé bleu et blanc, qui allait se charger de zébrer la peau ; car ce caleçon déteignait. Cette promenade, au flanc de la vieille colline et le long des quais, dans la fraîcheur ombreuse des matins, laissait aux écoliers une de leurs plus délicieuses sensations de collège ³.

Aux bains froids, on n'avait pied presque nulle part. Il fallait nager et presque tous nageaient ⁴. « Mes très jeunes camarades d'alors [1836-1846], et qui restent de ce temps-là, nous écrivait M. L. Marcou, peuvent se rappeler combien fut populaire, pour ses joues rondes et rouges et sa gaieté, celui qui, un jour, se jeta, sans savoir nager, dans la partie du bain où l'on n'avait pas pied et barbotta hardiment. Ce jeune intrépide est devenu depuis le général Japy, de la garde impériale ⁵ ».

Dans l'intervalle des bains de corps, tièdes ou froids, les bains de pied pouvaient être secourables. On s'en était douté, dans l'ancien Louis-le-Grand du xviii^e siècle, et cela vaut d'être rappelé. Des bains de pied avaient été placés dans la petite cour du Mans-Neuf, dont plus tard l'on fit la 3^e cour. C'est là que nous les retrouvons, depuis la Restauration tout au moins : à l'angle de la rue Chartière et de la Rue de Reims. L'élève s'asseyait sur un petit banc, que fixait au sol un support métallique. Il avait, devant lui, un récipient de cuivre et, derrière, des ciseaux accrochés au mur ⁶. C'est M. Pierrot qui régularisa ce service ; une trentaine de ces récipients étaient installés là, sous l'Empire. Seulement, on oubliait un peu trop d'y venir ⁷. En 1872, on aurait dû, aux termes du règlement, leur rendre visite, tous les quinze jours ; mais l'Inspection générale n'osait assurer qu'on les visitât toutes les trois semaines. Elle le déplorait ⁸ et nous la comprenons, sans peine.

La toilette matinale quotidienne, s'inspira longtemps d'un mépris ombrageux pour l'eau claire. Bonaparte, en thermidor au IX, [juillet 1801], ordonnait aux élèves du Prytanée de *s'essuyer* le visage et de se *laver* les mains ⁹. Là encore on voit l'union de la toilette sèche et la toilette humide. Mais où se lavait-on les mains ? Les anciens assuraient, sous le second Empire, qu'on descendait dans la cour et qu'on

1. Comm. de M. Marcou. — 2. Comm. de MM. Raveton et le Dentu. — 3. Comm. de MM. Marcou et A. le Dentu. — 4. *Idem.* — 5. Comm. de M. Marcou. — 6 et 7. Comm. de MM. Marcou et le Dentu. — 8. Arch. nat. F17ⁿ 86.471, liasses Louis-le-Gr., E n^o 3. — 9. Règlement du Prytanée, tit. III, art. 25 ; Arch. nat. H³ 2528.

les humectait à la fontaine ¹. C'était bien, en tous cas, ce qui se pratiquait alors à Sainte-Barbe ².

Le lavabo, placé au dortoir, fut très certainement une amélioration notable : qu'on s'imagine, au centre de la pièce, un réservoir cylindrique, contenant la provision d'eau et garni d'autant d'ajutages à robinets que d'élèves. Le tout, reposant sur une vasque en zinc assez haute ; elle recevait l'eau et l'écoulait dans un récipient, placé à l'intérieur. Aucune prodigalité possible ³. Ce lavabo se survécut jusqu'en 1892.

A en croire tel ancien élève, entré en 1859 au lycée, ce lavabo était un pur chef d'œuvre. Son « réservoir, percé de petits robinets, donnait fort sagement une vingtaine de jets, gros chacun comme un fil. On revêtait la main de sa serviette et, en faisant le creux de la paume, on pouvait obtenir de quoi se passer de l'eau sur la figure : il suffisait de patienter quelques minutes. Le malheur était qu'il y eût vingt robinets, pour 40 élèves. Les plus diligents pouvaient faire une toilette sommaire. Mais, comme on avait, au total, 15 minutes pour le lever, la seconde journée n'arrivait guère à se débarbouiller. D'ailleurs, il n'y avait plus d'eau ⁴ ».

Nous nous souvenons que les dortoirs n'étaient pas chauffés ⁵. Or certaines nuits très froides réussissaient à congeler le réservoir. Il y avait un remède : attendre le dégel et faire des vœux pour qu'il se présentât avant le lendemain matin ⁶.

La toilette humide a fait de grands progrès sous la Troisième République : les internes actuels ne sont plus ennemis des ablutions abondantes et des bains.

Nous avons essayé de montrer, dans notre premier volume, comment la coiffure, les peignes, la poudre, les rubans, absorbaient, dans le budget d'un élève de Louis-le-Grand, vers 1770 ⁷, la majeure partie des recettes. Il fallut la Révolution pour permettre à Bonaparte d'oser inscrire cet article dans le règlement du 22 fructidor an VIII, [9 sept. 1800] : « Les élèves [du Prytanée] porteront les cheveux courts et sans poudre ⁸ ». Tous ces élèves furent donc transformés en « petits tondus ». Et ce fut là, n'en doutons pas, un fait décisif dans notre histoire.

Jadis un écolier avait besoin que le coiffeur accommodât quotidiennement ses cheveux. Désormais, toujours audacieux, le Premier Consul le défendit et, en thermidor an IX, il décréta, pour le Prytanée : « Les élèves se peigneront eux mêmes ⁹ ». Il ordonna même qu'ils se peigneraient avant de s'essuyer le visage ¹⁰.

1. M. Raveton, qui fut élève à L. le Gr de 1859 à 1867, tenait le fait d'un ancien surveillant — 2. Quicherat, *Hist. de Sainte-Barbe*, t. III, p. 39. — 3. Comm. de M. Staub, élève à L. le Gr. de Paris, de 1856 à 1864. — 4. Comm. de M. Raveton. — 5. Voir ci-dessus, p. 143. — 6. Comm. de M. Raveton. — 7. V. t. I, p. 430. — 8. Arch. nat. H³ 2528 n^o 12 ; tit. VII, art. 61. — 9. Tit. III, art. 25, Arch. nat. H³ 2528. — 10. *Idem*.

Restaient les élèves « trop jeunes pour se peigner eux-mêmes » ; ceux là seraient « peignés par les domestiques ». Et Bonaparte avait voulu préciser : « il est défendu aux élèves de prendre les peignes les uns des autres, sous quelque prétexte que ce puisse être. Les domestiques auront le même soin, à l'égard des enfants qu'ils seront chargés de peigner : celui qui y manquerait serait renvoyé sur le champ ¹ ». Aussi bien, c'était le temps où chaque élève devait avoir, à lui seul, deux peignes : l'un d'ivoire, l'autre de corne ². Et c'était le temps, aussi, où les insectes parasites étaient gratuitement élevés au collège.

Ce fut paraît-il, un progrès qu'en 1801, le linge fût changé, tous les cinq jours, soit deux fois par décade ³. L'année précédente, les bas continuaient leur service tout le long d'une décade : mais l'économiste commençait à protester, au nom des trousseaux et de la propreté ⁴.

Quand à la décade succéda la semaine, le renouvellement du linge devint, hélas, hebdomadaire. Mais cette fois les parents se plainquirent et l'administration en eut quelque émotion ⁵. En 1819, nouvelles plaintes ; seulement elles venaient des élèves qui les exprimèrent sans politesse ⁶. L'Inspection générale, en 1852, louait la propreté de la lingerie et du vestiaire ⁷. Les approbations n'ont pas cessé depuis lors. Et les frais de blanchissage, dont la médiocrité, au début du siècle, nous laisse, en dépit de tout, sceptiques ⁸ — car les documents ont leurs traîtrises, — ne cessèrent de grandir, pour la plus grande gloire de l'hygiène.

Cette hygiène à Louis-le-Grand faisait des prouesses : les Inspecteurs, en 1861, ne la déclaraient-ils point « convenable, surtout eu égard à l'état des bâtiment ⁹ » ; c'était dire ou presque qu'on savait faire au lycée quelque chose de rien. On alla plus loin et on mit l'hygiène en leçons : un cours d'hygiène fut enseigné, en juillet 1872 ¹⁰. Et l'on sait que, de nos jours, la tradition en a été reprise.

Pour conserver au collège sa santé, il fallut, tout le long du siècle, prévoir et prévenir autant et plus que voir et guérir. Et voilà pourquoi, dès le 30 frimaire an XII [22 nov. 1803], le Prytanée dénonçait au conseiller d'Etat chargé de l'Instruction publique le péril de l'amphithéâtre de dissection établi tout juste en face du Collège, rue des Cordiers ¹¹ ; voilà pourquoi, encore, le 21 janvier 1850, le procureur se plaignait au préfet de police de l'accumulation des neiges, mêlées d'ordures, dans la

1. *Id.* tit. III, art. 26 et 27. — 2. V. ci-dessus, p. 162, 166. — 3. Règl. cité, tit. III, art. 24. — 4. Arch. nat. H³ 2530 ; 6 frim. an IX [27 nov. 1800]. — 5. A. nat. H 2442, p. 37 ; 3 ventôse an XII [23 févr. 1804]. — 6. A. n. F17 3149 n° 89c ; art. 9. — 7. « Une propreté satisfaisante règne dans la lingerie et le vestiaire. » A. nat. F17ⁿ 78 488, n° 202. — 8. 1801 ; 11 avril : blanchissage du coll. de Paris ; 24 fr. A. nat. H 2532, liasse D. Le document ne dit pas quel temps concernait ce blanchissage. Et n'oublions pas que le collège avait des buanderies pour blanchir son linge lui-même. — 9. A. nat. F17ⁿ 86464, n° 14 et 14 bis. — 10. A. nat. F17ⁿ 78.471 ; liasses L. le Gr F n° 2. — 11. A. nat. H 2442 p. 36.

rue du cimetière Saint-Benoît ; ces neiges atteignaient jusqu'à la crête du mur servant d'enceinte à Louis-le-Grand. Et le dégel dégageait là « des vapeurs nuisibles à la santé des plus jeunes élèves », car le petit lycée venait d'être transféré là ⁴.

La vaccination était une autre mesure de prévoyance : elle fut conseillée à la maison, dès le 19 pluviose an X² [8 févr. 1802] et lui fut imposée dès le 29 prairial an XI³ [18 juin 1803]. Un certificat de vaccine fut alors exigé de tout nouvel élève et la Restauration maintint ⁴, le 4 sept. 1821, l'arrêté ministériel pris sous le Consulat. Les dispositions qui sont aujourd'hui en vigueur sont restées toutes pareilles.

Le service médical à Louis-le-Grand était, dès le début, fort complet ⁵ ; les ennemis de la Faculté eussent donc été en droit de prédire à la santé du collège les pires destins. Un médecin, un chirurgien, un oculiste, un dentiste ⁶, un pharmacien, ne dispensaient pas le Proviseur de faire une visite quotidienne aux malades. Le médecin et le chirurgien examinaient chaque jour, une fois au moins, les élèves admis à l'infirmerie et, au moindre symptôme alarmant, les maîtres avaient l'ordre d'avertir l'Administration ⁷. La science, la conscience et le désintéressement ⁸ des praticiens nommés à Louis-le-Grand avaient su, dès la Restauration, gagner tous les suffrages ⁹. Cette belle tradition s'est continuée depuis lors ¹⁰ pour le plus grand honneur du corps médical et le plus grand profit du Lycée. Il serait bien injuste de ne pas nommer ici les docteurs Bellin, Lesage, Rochard, Boucheron Coutela, médecins ou chirurgiens des hôpitaux de Paris, les D^{rs} Ballerin, Garrelon et Haloua.

Et pourtant, aux yeux des élèves, presque tous les soins médicaux se ramenaient à deux cornettes blanches, celles des sœurs hospitalières de Sainte-Marthe. C'est en 1811 que le proviseur M. de Sermand avait réussi, à force d'adroite diplomatie, à les gagner enfin au Lycée ¹¹. Ce fut une conquête infiniment précieuse. L'une d'elles y demeura plus

1. A. nat. F17 3602⁶⁷. — 2. A. nat. H 2441 f^o 16 r^o. Lettre du ministre de l'Intérieur, autorisant l'administration à faire vacciner les élèves du Prytanée, qui n'ont pas eu la petite vérole. — 3. A. nat. M 158 ; H 2441 f^o 32 r^o. — Cf. le règlement du 22 fructidor an VIII [9 sept. 1800], tit. XII, art. 93 ; A. nat. H³ 2528 n^o 12. — 4. A. nat. F17, 3150, n^o 167. — 5. V. ci-dessus, p. 152, etc. — 6. 19 ventôse an XI [10 mars 1803], A. nat. H³ 2558 doss XXII : Utilité constatée d'avoir un dentiste attaché au Prytanée. — 7. Tit. II, § 16. *De l'infirmerie*, art. 124-129, du règlement du 21 prairial an XI [10 juin 1803] ; A. nat. F17n 3104, n^o 2 S. 19 déc. 1834. Le médecin du collège n'était pas payé par les élèves, A. nat. F17 3574. — 8. Emond, *cit.* — 9. *Palmarès* annuels. — 11. 16 mars 1811. A. nat. F17 3114 n^o 38 ; les sœurs Bazile et Athanan furent les premières qui entrèrent à L. le Gr. — Ces sœurs avaient, en 1811, rue des Prêtres S. Severin, le chef-lieu provisoire de leur communauté ; elles avaient des maisons de bienfaisance, rue des Poitevins et à S. Leu. — Nap. I les avait approuvées ; *ibid.*

d'un demi siècle et l'on dirait qu'elle y demeure toujours ; chez tous les anciens, son souvenir est de ceux que rien ne saurait abolir : c'est la sœur Adrien ¹. Elle n'avait pas la grâce avenante et discrète de sa plus jeune compagne, la sœur Bruno ². Elle avait des allures militaires et les élèves l'appelaient la *Sœur Dragon* ³. Elle les tutoyait tous indifféremment ⁴. Avec une rudesse toujours égale, elle dévisageait, d'un œil rébarbatif, les faux-malades. Elle savait quels jours étaient assignés aux compositions de mémoire et son expérience et sa perspicacité avaient été promptes à découvrir qu'une recrudescence d'indispositions fortuites, se plaçant, d'ordinaire, la veille ou l'avant veille de ces échéances fatidiques. D'un simple geste de sa droite armée d'une serviette, elle le mettait donc en fuite, à travers l'escalier, les moins obstinés de ces imposteurs. Tel autre insistait-il ? Elle disait simplement : « C'est bon ! C'est bon ! on va te soigner ». Et, tout aussitôt, le bonhomme, avant la visite du médecin, était mis à la diète. La sœur Adrien faisait davantage ; sur un signe d'elle, le garçon instrumentiste apparaissait, armé de l'instrument cher à Molière ⁵.

« Quand, en 1846, racontait plus tard un des fidèles clients de la sœur Adrien ⁶, j'arrivai à Louis-le-Grand, un futé Périgourdin, me voyant tout naïf..., me fit connaître [au sujet des purgations] d'étonnantes choses. Autrefois, m'assurait-il, on avait, dans les malades, une confiance beaucoup plus grande ; on les laissait aller seuls dans certaine petite chambrette ; malheureusement il y eut quelques abus : certains jetèrent leurs remèdes par la fenêtre, qui domine l'ancienne rue des Cholets, devenue aujourd'hui une impasse, entre Sainte-Barbe et la Salle des Concerts. Là, venaient, tout justement, de bonnes paysannes, immigrées rue du Mont Saint-Hilaire. Elles s'asseyaient, pour prendre le frais et bavarder en tricotant. A plusieurs reprises, elles crurent sentir, sur leurs coiffes, une rosée légère ; mais la pureté du ciel avait tôt fait de les convaincre de leur erreur. Un beau jour, elles comprirent le fin mot du mystère, leur fureur éclata et le Proviseur reçut leurs doléances. Et voilà pourquoi un tortionnaire, armé de son escopette, reçut désormais la super intendance des purgations. »

Il est possible que cette tradition, enjolivée par les conteurs successifs, remonte au vieux collège de Clermont ⁷ et que la vigilance de la sœur Adrien n'eut jamais à déplorer le drame de la rue des Cholets. Mais il est très sûr aussi que la bonne sœur avait un autre titre à la célébrité : c'était son jansénisme militant ⁸. Elle avait sur les Jésuites, un trésor d'anecdotes plus piquantes qu'orthodoxes ^{8bis} ; elle se persuadait que

1. Planche XVI, fig. 43. — 2. Comm. de M. Sévrette. — 3. *Idem.* — 4. Comm. de MM. Sévrette et A. le Dentu. — 5. Comm. de M. Sévrette. — 6. Henry Dabot, *Lettres d'un lycéen* [1891], Paris et Péroune, in-16, p. 110-111. — 7. C'est l'opinion de M. Henry Dabot ; elle est très vraisemblable. — 8. Comm. de MM. A. le Dentu, Ravelon, etc. — 8bis. L'ordre de Sainte Marthe, janséniste comme la sœur Adrien, était en butte à l'hostilité du clergé. (Comm. de M. A. le Dentu).

leur récit assurait les convalescences les plus rebelles. Et, comme elle y joignait, tout de même, des soins éclairés et maternels¹, elle ne comptait plus ses miracles². Presque tous ses malades étaient prédestinés au salut.

Quel dévouement n'avait-il pas fallu à elle, à ses collaboratrices et à ses devancières, pour faire de l'infirmerie autre chose que le lieu le plus insalubre de la maison ? L'aspect en avait déjà consterné le Premier Consul³, en mai 1801. Les murailles en étaient tellement lézardées et les plafonds si incertains que deux salles s'écroulèrent ensuite, dans la nuit du 1^{er} au 2^e nivôse an X [21-22 janvier 1802⁴]. Deux autres chambres restèrent debout : l'une était noire et il y fallait faire tous les pansements : après quoi, les élèves y mangeaient ; dans l'autre, ils couchaient et leurs lits s'y touchaient presque ; convalescents et malades s'y entassaient pêle-mêle. « La cuisine était située près des lieux d'aisance et les bouillons ou les autres aliments s'y corrompaient fréquemment⁵. »

Il fallut enfin reconstruire, à partir de 1804, une infirmerie qui ne fut plus une honte ou un péril, pour le lycée : la santé des élèves valait bien les 40.000 frs. qui étaient le chiffre du devis⁶. En 1848, on se plaignait que, sous les fenêtres de l'infirmerie et dans le voisinage des cuisines de Sainte-Barbe, on laissât les eaux grasses s'accumuler et des détritres de légumes, dont les exhalaisons corrompues pouvaient être dangereuses, l'été⁷. En 1852, le plan, dressé depuis quatre ans, pour assainir ce foyer d'infection, fut enfin tiré des cartons⁸. Jusqu'en 1854, l'entrée de l'infirmerie n'en demeura pas moins trop semblable à l'entrée d'une cave⁹. La cour voisine était humide et glaciale. Le bon soleil, guérisseur souriant de maux innombrables, lui refusait obstinément sa visite ; jusqu'à ce que M. Jullien eût enfin réussi, nous l'avons vu¹⁰, à regagner au lycée les bonnes grâces de l'Astre : un jardinet vint dès lors et jusqu'à la reconstruction du lycée, offrir aux convalescents

1. *Id.* ; comm. de M. Staub. — 2. « Les fièvres terribles, qui ont désolé tant de lycées, se sont, le plus souvent, arrêtées au seuil de notre vieux collège. Cette fréquente innocuité, à qui est-elle due ? aux bons soins des proviseurs, des économistes, sans doute. Mais surtout, surtout à ceux de la sœur Adrien. Nul ne le conteste. » Henry Dabot, *Lettres d'un lycéen*, cit. p. 110. M. Dabot entré à L. le Gr. en 1846 en sortit en 1848. — 3. 5 ventôse an XI [24 févr. 1803] : « l'infirmerie, que le Premier consul avait trouvée, dans sa visite, très insuffisante. » A. nat. H³ 2558, doss. XXV ; F¹³ 2181. — 4. *Idem* et A. nat. H 2558, doss. IV. — 5. Tous ces détails se trouvent dans un rapport du 5 ventôse an XI [24 févr. 1803], A. nat. H³ 2558, doss. XXV. — 6. 2 germinal an XI [23 mars 1803] ; devis de 40.228 fr., approuvé par le Conseil des bâtiments civils, le 7 germinal suivant [28 mars 1803] ; A. nat. F¹³ 2181. — 7. Rapports adressés au recteur par l'inspecteur d'académie Charpentier, 27 juillet 1852 ; A. nat. F17 78.488 n^o 175 ; et par l'inspect. d'académie Sonnet, 9 nov. 1852, A. nat. F17 3602 n^o 68. — 8. A. nat. F17 3602⁸⁸ : le devis adopté montait à 4388 fr. — 9. L'insp. gén. écrit le 1 avril 1854 : « l'infirmerie... n'est aujourd'hui qu'une entrée de cave froide et humide. » A. nat. F17⁸⁸ 78488, n^o 225. — 10. V. ci-dessus, p. 132.

l'aimable réconfort de ses plates-bandes et de ses fleurs. De nos jours l'Infirmier n'a pas déserté l'emplacement d'autrefois. Son visage cependant est moins revêché et l'ombre de la sœur Dragon y flotte encore.

Mais déjà, tout le long du siècle précédent, la propreté de l'Infirmier était minutieuse : tous lui rendaient un hommage enthousiaste ¹. Même en 1801, et avant la venue des sœurs de Sainte Marthe, on y flairait un parfum d'ordre, de fleurs séchées, de pâtes sucrées et de bons sirops. Il y avait là de la pâte de guimauve et du jus de réglisse anisé, que le citoyen proviseur, Champagne, n'avait pas dédaigné, le 16 vendémiaire an X ; et de l'eau de Sedlitz, dont le citoyen comptable, Reboul, ragailardit ses entrailles ; une potion antispasmodique fut confectionnée, pour le citoyen professeur Castel ². Le julep calmant y voisinait avec les grains d'émétique ; les capillaires, les fleurs de violettes et le cérat de Gallien, avec le vinaigre framboisé, les sirops de groseille et des trois racines ³. Aujourd'hui l'ancienne apothicaire a une succession digne d'elle : les petits pots, les flacons pansus et les friandises s'y retrouvent.

Les critiques contre le service de l'Infirmier étaient rares ; l'inspection, en 1861, le déclarait « bien organisé ». Cependant elle lui reprochait un peu de « luxe ». Elle précisait : « indépendamment de deux sœurs et de deux garçons, exclusivement à leurs ordres, on appelle très souvent de l'extérieur, non sans inconvénients, des femmes de service, veilleuses, gardes-malades, qui sont comme les clientes des sœurs. Il n'y a pas de registre spécial pour les dépenses de l'Infirmier ; on ne peut ni suivre, ni apprécier l'ensemble ; on pourrait désirer une surveillance plus assidue et plus fréquente de l'Économé, dans ce service, où l'on n'est que trop enclin généralement à l'indépendance ⁴ ». Il y avait pour les consultations une salle et les registres de ces consultations étaient assez bien tenus ⁵.

Un de ceux qui ont le mieux connu le vieux Louis-le-Grand, M. Sévrette, nous écrivait : « L'Infirmier du lycée n'a jamais été encombrée de malades ; même en temps d'épidémie, les lits ont été rarement occupés ». Les documents d'archives confirment cette appréciation.

En 1822, un maître fut atteint de petite vérole : et cependant « nul élève ne l'a prise au collège ; ce qui prouve que tous les élèves avaient été bien vaccinés ⁶ ». A quelques reprises, en 1801, en 1802, en 1850, une diarrhée subite et presque générale faillit jeter l'alarme ⁷ ; on en

1 Insp. génér., mars 1838 ; A. nat. F17ⁿ 78 486, n° 44. — M. Rinn, le 21 août 1847, dans son rapport annuel : « l'Infirmier est bien tenue. » — Comm. de MM. Staub, A. le Dentu, Sévrette, etc. — 2 Vend. an X [commencé le 23 sept. 1801] ; inventaire de l'Infirmier et registres des remèdes fournis : A. nat. H³ 2544. — 3. *Idem.* — 4 et 5. *Idem.* — 6 A. nat. F17ⁿ 3150, n° 167. — 7. 23 frimaire an X [14 déc. 1801], A. nat. H³ 2558, doss. XXI ; nuit du 22 au 23 fructidor an X [9-10 sept. 1802], A. nat. H 2442 p. 16 ; janvier 1850, A. nat. F17 3602⁶⁷.



Fig. 46. — M. Bruet,
Censeur, depuis oct. 1919.



Fig. 47. — M. Drouyn de Lhuis,
ancien élève.



Fig. 48. — Sœur Adrien,
Infirmière à Louis-le-Grand de
1830 à 1893.

(Voir p. 540 541.)

eut vite raison et la cause en fut découverte : mélange d'orge et de seigle avec de la farine de froment, imaginé par des marchands moins scrupuleux que désireux de lutter contre le renchérissement du blé¹ ; ou bien, œufs à la neige dont les blancs avaient été battus dans une bassine de cuivre².

Une épidémie de croup, en juin 1834, fut localisée à Vanves : cinq cas furent constatés, en quatre jours, mais la pierre infernale et les vomitifs en vinrent vite à bout. Et tous guérirent³. Une petite épidémie de scarlatine fut aisément conjurée en 1848⁴. Mais en 1825 la rougeole avait fait deux victimes⁵ : de 1825 à 1828, les angines, les fièvres cérébrales et les maladies de poitrine terrassèrent quatre élèves⁶.

La fièvre typhoïde, en 1852, avait envahi le quartier. Une dizaine d'élèves furent atteints. Cinq ou six furent emmenés dans leurs familles, où deux succombèrent. Ceux qui restèrent au lycée n'eurent pas à s'en repentir⁷. Le 28 juillet, deux étaient entièrement guéris et allaient partir le lendemain à la campagne ; deux entraient en convalescence ; un cinquième était plus gravement touché, mais son état s'améliorait⁸. L'enquête ne trouva rien de suspect dans le régime alimentaire, ni dans la salubrité des réfectoires, des dortoirs, des salles d'étude ; à l'infirmerie, le grand dortoir fut évacué pendant trois jours, l'air renouvelé et les matelas battus⁹. Le zèle et l'intelligence des médecins ne se démentit pas un instant¹⁰. On crut devoir conclure que la cause de l'épidémie était dans l'air et cette conclusion eut au moins une heureuse conséquence : puisque le cloaque proche de l'infirmerie fut enfin assaini¹¹.

Entre toutes les autres épidémies, le choléra de 1832 et le choléra de 1866 furent, pour Louis-le-Grand, l'occasion d'un double triomphe. Le Proviseur fut convoqué au ministère avec ses collègues et les médecins attachés aux collèges parisiens et l'on concerta toutes les mesures qu'exigeait le fléau. Les unes étaient relatives aux *bâtiments* : ils furent aérés le plus possible, jour et nuit ; du chlorure de chaux fut répandu dans les dortoirs, les études et les classes. Les salles du rez-de-chaussée, surtout quand elles étaient humides, furent sablées et fortement chauffées. Les lieux d'aisance furent nettoyés et on y plaça des baquets de chlorure. La *nourriture* fut surveillée : le maigre, réduit à un seul jour par semaine ; les salaisons, la charcuterie, les pâtisseries, les légumes herbacés furent prohibés ; les racines et les farineux furent mangés en purée. Le riz, les légumes secs, les pois furent en honneur.

1. A. nat. H³ 2558, doss. XXI. — 2. Lettre du ministre au recteur, à ce sujet, janv. 1850 : A. n. F17 3602⁶⁷. — 3. Rapport du médecin au ministre [30 juin 1854], A. nat. F17n 78.488 n^o 230. — 4. 30 oct. 1848, rapport hebdomad. au ministre, *Ibid.* n^o 78. — 5. Arch. de L. le Gr. *Corr. coll.* I, n^o 419 et 432 — 6. *Idem.* I, n^o 482, 631, 766, 809, 1502. — 7. 27 et 28 juill. 1852, A. nat. F17n 78.488 n^o 175-176. — 8 à 10. *Idem.* — 11. V. ci-dessus, p. 191, n. 7, 8.

La ration de vin mêlé d'eau fut augmentée d'un tiers. L'eau bue en dehors des repas fut légèrement acidulée. Le *vêtement* fut modifié : des chaussons de laine furent donnés à tous les élèves et des ceintures de flanelle, à un grand nombre. Les *exercices* physiques furent modérés à la gymnastique ; les promenades hors de Paris furent encouragées, mais les marches trop longues, les intempéries et les refroidissements furent évités avec soin ; les bains dans la Seine furent interdits pour l'été. Les *précautions médicales* à prendre d'urgence, et dès les premiers symptômes, sans attendre l'arrivée des docteurs, furent inscrites à l'infirmerie, où la pharmacie fut pourvue de tous les remèdes requis et l'on prépara d'avance une salle spéciale pour les cholériques¹.

L'épidémie semblait calmée en mai : au mois de juillet, elle eut quelque recrudescence. Cette courbe fut très attentivement suivie à Louis-le-Grand, où l'on revint avec une lenteur prudente aux légumes frais, aux fruits cuits, aux pâtisseries légères et au maigre plus d'un jour par semaine. Les soins de propreté demeurèrent très attentifs.

Quand cessa l'épidémie, aucun élève n'avait succombé au collège. On sait du reste que le fléau fut particulièrement indulgent à leur âge. Les adultes étaient beaucoup plus menacés que les enfants².

L'épidémie de 1866 épargna tout pareillement le lycée. Les élèves ne furent pas atteints ; parmi les fonctionnaires, M. Chambon, professeur de quatrième, fut seul touché ; mais il guérit. Les victimes, dans le quartier, n'en furent pas moins très nombreuses³.

Dès le 23 avril, lors de la Première Communion, la messe latine du Rhetor novus, Boussard, se chargeait de dire à Dieu le remerciement du Lycée⁴. Et la rentrée d'octobre put s'opérer sans crainte⁵.

En temps ordinaire, au collège ou au lycée, un élève était-il blessé⁶ ou gravement malade, il arrivait que le ministre en personne réclamât le bulletin de santé qui lui était adressé chaque jour⁷.

* * *

A tous les degrés de la hiérarchie universitaire, la santé des élèves provoquait tous les dévouements et depuis les infirmières jusqu'au Grand Maître, chacun jugeait tout simple d'accomplir son devoir.

En mai 1801, Bonaparte était surpris de trouver si mauvais visage aux bâtiments du Prytanée et si bonne mine aux élèves. — « Tous ces enfants se portent à souhait, disait-il à Champagne. Combien sont-ils ?

1. Arch. de L. le Gr., *Corr. admin.* IV, nos 2123, 2124, 2126, 2127, 2153, 2166, 2178, 2219, 2232, 2233, 2237. — 2 *Idem.* — 3 Comm. de M. Sévrette. — 4. Le 23 avr. 1866. A. nat. F17n 82.784. liasse B, n° 19. — 5. *Idem*, liasse A² n° 18. — 6. 14 nov. 1839, arch. L. le Gr. *Corr. admin.* VII, n° 4116. — 7. 9 lévr. 1867 ; méningite, A. nat. F17n 82.784 liasse B n° 26. — 21 et 22 juin 1869, double cassure du bras : *idem*, n° 40.

— 368. — Combien de malades ? — 3. En trois années nous n'en avons perdu qu'un : ce qui suppose des soins¹. »

Bonaparte approuva. En juillet 1848, le proviseur, M. Rinn, reçut la visite de MM. Guersent et Baudelocque. Les joues roses et l'air de santé des élèves les émerveillaient et ils félicitèrent vivement M. Rinn².

Enfin, parmi les anciens élèves de la maison, celui peut-être qui a mêlé la moindre part d'optimisme à ses souvenirs nous écrivait récemment : « Je ne me charge pas d'expliquer pourquoi ; mais il est hors de doute que nous nous portions très bien³ ».

Le grand chef d'œuvre, à Louis-le-Grand, ce fut donc, — en dépit de l'agglomération scolaire et de l'insuffisance des locaux — d'avoir réussi à faire un collège ou un lycée de santé solide et vaillante. Contre vents et marées, la vie matérielle y fut assurée, quand même.

C'était promettre à la vie intellectuelle et à la vie morale une fortune pareille ; à moins que cette fortune ne fût plus belle encore.

1. Arch. nat. H 2558, dossier XXVI ; 22 mai 1804 ou 2 prairial an IX. —
2. Rapport annuel de M. Rinn, proviseur, le 31 juillet 1848 : A. nat. F17ⁿ 78487
n° 57. — 3. Comm. de M. Raveton.

LIVRE III

LA VIE INTELLECTUELLE

Dans le Louis-le-Grand du xix^e siècle, les vieilles pierres semblaient caduques et les études, vigoureuses. Ce n'étaient pas les mattres dans l'art de construire qui s'étaient chargés de travailler à la gloire de l'illustre maison ; c'étaient les mattres dans l'art d'enseigner. Le lycée valait par ses professeurs et par ses élèves, plus encore que par ses architectes. Avait-on voulu tout justement choisir des murailles en ruine, pour y faire pousser de jolies fleurs d'humanisme ?

Si, parmi tous les lycées de Paris et de France, on avait eu la fantaisie de désigner aux Bonnes Lettres leur chef lieu d'élection, Louis-le-Grand aurait rallié, sans aucun doute, un nombre flatteur de suffrages. Les Humanités semblaient y être dans leur fief.

Mais tout ce qui est vivant se transforme : comme la vie elle-même, l'enseignement devait donc évoluer ; à l'image de la société, pour laquelle il doit modeler les générations successives, il lui a fallu se résigner à changer insensiblement de visage. Et les programmes, en se remplaçant, n'ont fait ainsi qu'obéir à une loi nécessaire.

Des programmes ! Notre époque peut estimer qu'ils ont au moins le nombre pour eux. En 1800, Champagne, notre plus ancien proviseur, passait cependant pour un homme d'avant-garde, quand il s'écriait. « Il faudrait un programme détaillé qui indiquât à chaque professeur les éléments, le développement et les limites de son cours ¹ » ! C'était l'heure où, dans le désarroi des méthodes, Luce de Lancival, un des mattres les plus écoutés de notre maison, s'écriait : « chacun a son plan d'éducation ² ».

Des besoins nouveaux surgissaient, auxquels des études nouvelles

1. Champagne, *Vue sur l'organisation de l'Instr. publique*; germinal an VIII, p. 98, n. — N'oublions pas que, sous le Consulat, en 1803, Champagne fit partie, avec Fontanes et Domairon, de la Commission chargée de réorganiser les études classiques. — 2. A. nat. M 156, *Discours* de Luce de L., chez les citoyens Du Bois et Loiseau, rue Bigot, p. 6-10 ; 25 fruct. an IX [12 sept. 1801]

devaient répondre. Dans cette voie, Louis-le-Grand, en plus d'une occasion, a su prendre des initiatives fécondes. La tradition, chez lui, a su s'harmoniser avec le progrès, et l'audace, avec la mesure. La fidélité au passé n'était point, chez lui, superstitieuse ; elle ne l'a jamais empêché de comprendre l'avenir ni de le préparer.

Nous aurons à dire d'abord (et ce sera notre premier chapitre), ce que fut à Louis-le-Grand *l'enseignement grammatical et littéraire* ; ce qu'y devinrent les études latines, et comment on s'efforça d'y conjurer ce que nous appellerions aujourd'hui « la crise du grec » et la « crise du français ».

Les sciences mathématiques, greffées par la Révolution sur le vieux tronc littéraire, n'ont cessé, depuis plus d'un siècle, de se fortifier et de grandir : c'est à elles surtout que font appel les multiples exigences modernes. Notre second chapitre devra montrer comment *les sciences* ont conquis à Louis-le-Grand leur autonomie, sans tenter, au reste, d'y déloger les Lettres hors des positions prises.

Un autre aspect de notre époque c'est la place, de plus en plus élargie, que *les spécialités* réussissent à s'y faire. Nous examinons donc, sous une seule rubrique, (chapitre III), ce que sont devenues ces spécialités, rue Saint-Jacques : spécialités littéraires, scientifiques ou même artistiques.

CHAPITRE PREMIER

L'Enseignement grammatical et littéraire.

I

Classes Élémentaires : 10^e, 9^e, 8^e, 7^e.

Sitôt qu'ils avaient la gravité de leur huitième printemps, les enfants pouvaient voir s'écarter, devant eux, les portes du lycée ; le dos emprisonné dans l'habit bleu sombre, au collet et au parement bleu céleste, ils allaient, sous le Consulat et l'Empire, prendre place dans les classes ouvertes pour eux. Ces classes s'appelaient, au Prytanée de 1801, les 1^{re} et 2^e classe de la Première Section ¹ ; elles avaient déjà changé de nom, dans le lycée de 1803 : c'étaient la 6^e et la 5^e classe ². On ne les nomma guère classes élémentaires qu'au début de la Restauration ³. Et chacun sait que ce nom leur est demeuré.

1. Thermidor an IX [20 juil. 1801 et suiv.], règlement général du Prytanée français, tit. IV, § 3 et suiv. A. nat. H³ 2528. — 2. S. Cloud, 19 frim. an XI [10 déc. 1802]. Extrait des registres des Délibérations des Consuls [pour l'enseignement des futurs lycées], art. 1 à 5. A. nat. F17^m 3104 n^o 5. — 3. Ainsi, à Louis le Gr. le 18 déc. 1818, A. nat. F17 3149 n^o 42 et dans le plan d'études de 1814, A. nat. F17^m 3104, n^o 158.

On pouvait craindre, en 1819, qu'ils y entraissent avant neuf ans ¹; mais on constatait, en 1836, que certains s'y attardaient jusqu'à 14 ans ².

On ne demandait pas seulement leur âge à ces jeunes bambins, mais aussi leur science. Bonaparte avait accordé qu'ils pourraient apprendre à lire et à écrire, au lycée ³; mais Louis XVIII, en sept. 1814, ne voulut plus le permettre. En principe, les familiers de l'alphabet auraient seuls le droit de franchir le seuil du Collège ⁴. La mine déconfite des petits ignorants toucha-t-elle le cœur du proviseur, dont le nom semblait terrible, M. Taillefer? Nous ne savons. Il est très sûr cependant qu'en 1818 leur nombre était à Louis-le-Grand assez élevé pour qu'il fût question de leur réserver, à eux seuls, une 4^e classe élémentaire ⁵. L'année d'après, les Inspecteurs Généraux, MM. Ampère et Rendu, auraient voulu les exclure, par considération pour l'enseignement secondaire ⁶. Mais il n'est pas sûr qu'ils y aient réussi.

Aujourd'hui, dans la seconde filiale de Louis-le-Grand, à Montaigne, les tout petits ont cause gagnée. Ils sont admis, dès l'âge de cinq ans; ils entrent avec leurs cheveux longs; et les fillettes du même âge entrent avec eux ⁷. Ceux des classes élémentaires sont donc devenus des doyens, vis à vis de leurs camarades des classes enfantines.

De 1800 à 1834, les classes élémentaires à Louis-le-Grand ne cessèrent presque de croître; il y en avait trois, en 1818 ⁸; quatre, ensuite, (dont deux préparatoires) 10^e et 9^e, huitième et septième ⁹; il y en avait cinq, en 1836, car il fallait en dédoubler une ou deux ¹⁰. Mais il ne semble pas qu'on ait jamais créé de onzième.

Ces classes élémentaires furent diminuées, mais non supprimées ¹¹, quand fut organisée à Vanves, en 1853, la première filiale de Louis-le-Grand. Elles disparurent seulement avec la création de Montaigne, le 2 août 1891: elles se transportèrent alors, de la Rue Saint-Jacques, devant la Pépinière du Luxembourg.

1. Ce que proposaient les inspecteurs génér. Ampère et Rendu, parmi leurs modifications au statut universitaire de sept. 1814; A. nat. F17ⁿ 3104, pièce 58, art. 114. — 2. 30 sept. 1836, rapport au ministre: « Il serait peut-être bon d'indiquer une limite d'âge, après laquelle on ne serait plus admis dans les classes élémentaires. Il y avait, cette année, en 7^e et même en 8^e, au collège royal de Louis-le-Grand, des élèves de 14 ans. » A. nat. F17ⁿ 78.486 n° 22. — 3. Art. 5, tit. IV du régl. cité, pour le Prytanée, en 1801. — 4. Art. 114 du statut cité, de sept. 1814, et modifié. proposées en 1819, *ibid.* — 5. Proposition du proviseur, M. Taillefer, 18 déc. 1818. A. nat. F17 3149, n° 42. — 6. « Les élèves... viennent [dans les coll. roy] recevoir l'instruction secondaire; au moins, doivent-ils avoir les éléments de l'instruction primaire et savoir lire, écrire, déchiffrer. » A. nat. F17ⁿ 3104, pièce n° 153, art. 114. — 7. Depuis 1912-3. — 8. A. nat. F17 3149, n° 42; 18 déc. 1818. — 9. Arch. de L. le Gr. *Corr. coll.* II n° 1249; 25 oct. 1827; etc. — 10. A. nat. F17ⁿ 78.486, n° 22; 30 sept. 1836; rapport au ministre: « les classes élémentaires sont au nombre de 5, à Louis-le-Gr. » — 11. A. nat. F17ⁿ 78488, n° 225; 1^{er} avr. 1854 et F17ⁿ 86464, n° 12, avril 1860.

A Louis-le-Grand, comme ailleurs, de la bonne organisation de toutes les classes élémentaires dépendait, pour une bonne part, l'avenir de l'enseignement et M. Pierrot avait grandement raison de le proclamer ¹. On fit sagement aussi, en évitant d'entasser trop d'enfants dans chacune : la trentaine était un maximum qu'il fallait très rarement atteindre, on eut certainement le tort de la dépasser, en 1836 ² et en 1868 ³.

Le premier devoir du professeur était, en face d'aussi jeunes enfants, de ne pas s'isoler dans sa chaire ; mais d'en descendre volontiers et d'aller vers chacun, de suivre ses premiers pas, de soutenir et de régler ses moindres efforts. Enfin surtout de conquérir son cœur, pour mieux ouvrir son esprit. Il lui fallait tempérer sa fermeté par une bienveillance paternelle. A cet égard, on avait su faire, en 1833, de grands progrès ⁴, sur ce qui se pratiquait, en 1827 et 1828 ⁵.

En 1840, l'Inspection n'en était pas moins frappée de ce fait : les classes élémentaires ressemblaient trop aux autres classes du collège. Ces classes, qui duraient deux heures, étaient trop longues. L'attention des enfants était trop surmenée ⁶. Et c'est l'honneur de M. Rinn plus encore que de M. Pierrot, d'avoir adouci cette excessive rigueur ⁷. L'exode définitif de 1853, à Vanves, fut une des conséquences de cet assouplissement des vieilles méthodes. Mais cet assouplissement, avant d'être expérimenté aux champs, fut d'abord essayé rue Saint-Jacques ; le lever fut retardé, les récréations allongées, les classes écourtées. Moins de surmenage.

Dans ces classes l'enseignement paraissait, lui aussi, appeler des réformes. Il était trop élevé. Sans doute, l'écriture y était enseignée et fort bien : les Inspecteurs s'en applaudissaient, en 1820 ⁸ et en 1840 ⁹, où ils pouvaient noter : dans toutes les classes l'écriture des copies est bonne. Sous le règne de Louis-Philippe, chaque matin, entre 10 et 11 heures, de belles pages blanches se couvraient de barres, de pleins, de déliés et de maximes lapidaires. Et M. Durnerin triomphait, au milieu de son petit peuple d'écoliers ¹⁰. En 1836 ou 1837, les modèles

1. « Les classes élémentaires, écrit M. Pierrot, le 28 août 1838, sont d'une extrême importance. » A. nat. F17ⁿ 78.486 n° 41. Et encore, le 31 juil. 1840 ; « l'organisation des classes élémentaires, dans les collèges royaux, serait un grand service à rendre à l'enseignement. » A. nat. F17ⁿ 78.487 n° 30. — 2. A. nat. F17ⁿ 78.486 n° 22 : l'une avait 34 élèves ; l'autre, 40. — 3. Le 6 août 1868, les deux septièmes à L. le Gr. avaient 34 et 35 élèves. A. nat. F17ⁿ 82.784, liasse B. — 4. « Aucune roideur, dans la manière dont les élèves sont conduits. » 25 sept. 1835, note pour le ministre. A. nat. F17ⁿ 78.486, n° 19. — 5. « Irascibilité à l'égard des enfans. » Arch. L. le Gr. *Corr. coll.* II, n° 1339. — 6. A. nat. F17ⁿ 78.487, n° 24. — 7. A. nat. F17ⁿ 78.488 n° 178 ; [1851-52.] — 8. Inspect. de Fr. Noël, A. nat. F17ⁿ 3.104, pièce 197. — 9. « Les leçons d'écriture profitent ; dans toutes les classes, l'écriture des copies est bonne. » A. nat. F17ⁿ 78.487 n° 24. — 10. Comm. (mai 1911) de M. L. Marcou, élève à L. le Gr. de 1836 à 1846.

calligraphiés, placés sur la table, à gauche de l'enfant, furent remplacés par des modèles fixés sur des cadres vitrés et verticalement attachés à des barres métalliques ¹.

La difficulté ne portait donc pas sur l'écriture, mais bien plutôt sur tout le reste. Qu'enseignerait-on à ces jeunes « minimes » ? Tout d'abord, avait répondu Bonaparte, en 1801, les premiers éléments de la Grammaire [française] ². L'année d'après seulement, viendraient, — sans parler des 4 premières règles de l'arithmétique, — l'orthographe et les principes de la langue latine ³.

Sous Louis XVIII, on avait, cinq matinées par semaine, une heure d'histoire sainte et une heure et demie de grammaire française. L'après-midi, huit heures hebdomadaires de grammaire française et de grammaire latine ⁴.

Était-il vraiment sage d'initier au latin des enfants de huit ou neuf ans ? M. Pierrot, que soutenaient les Inspecteurs ⁵, répondait : non ! Il réclamait, pour la sixième seulement, les premières leçons de latin ⁶. Dès avant 1840, il indiquait la réforme que nous avons appliquée de nos jours.

Au lieu du latin, les Inspecteurs auraient voulu « de simples études françaises, suffisamment étendues et développées ⁷ » ; M. Pierrot, lui, suggérerait l'étude d'une langue vivante ⁸, tout au moins de son vocabulaire : l'admirable mémoire de l'enfant, entre 8 et 12 ans, lui semblait précieuse, pour cette étude des mots étrangers qui, plus tard, entrent si malaisément dans certaines têtes ⁹. Mais cela ne resta qu'un vœu, pour le proviseur. Voici au contraire ce qu'il avait pu faire ; il l'explique le 28 août 1838.

« Il y a quelques années, l'enseignement élémentaire se bornait, au Collège Louis-le-Grand, à l'explication des règles du rudiment latin et de la grammaire française. — En conservant ce fondement de l'instruction et des études, j'ai ajouté le calcul ou l'étude pratique de l'arithmétique (depuis la numération jusqu'aux fractions et aux décimales inclusive-

1. Comm. (mai 1914) de M. L. Marcou, élève à L. le Gr. de 1836 à 1846. — 2 et 3. Régl. du Prytanée de juillet 1801, *cit.* tit. IV, § 3-5. — 4. Plan d'études, pour les collèges royaux..., sept. 1814 ; A. nat. F17ⁿ 3104 pièce 158. — 5 et 6. Les inspecteurs généraux écrivent, en mars 1838 : « Nous redisons encore, sur les classes élémentaires, ce que nous avons dit bien des fois : c'est commencer trop tôt le latin que de le commencer dès la 9^e, à l'âge de 8 à 9 ans... » A. nat. F17ⁿ 78486 n° 44 ; — *idem* en mars 1839 ; *ibid.* n° 40. — Avis de M. Pierrot, transmis au ministre : ajourner, dans les classes élémentaires, le latin jusqu'à la 6^e. A. nat. F17ⁿ 78.487 n° 30 (31 juill. 1840). — 7. Mars 1839, F17ⁿ 78.486 n° 40. En 6^e, les élèves arrivent « déjà dégoutés » du latin ; « tandis que les langues anciennes, venant comme un objet nouveau et comme terme de comparaison, après de simples études françaises, suffisamment approfondies et développées, exciteraient leur émulation et flatteraient leur amour propre. » — 8. 31 juill. 1840. « Ce serait là la place des langues vivantes, en ajournant le latin jusqu'à la 6^e. » A. n. F17ⁿ 78487 n° 30. — 9. *Idem*.

ment;) l'étude de l'histoire générale et superficielle, par grandes époques et par la vie des grands hommes; l'étude sommaire de la Géographie moderne et, en particulier, de la France; des notions très générales de Cosmographie et de Mythologie¹ ».

Là encore, l'Université contemporaine a repris à M. Pierrot quelques unes de ses idées. Et, avant l'Université contemporaine, deux ministres, non des moindres : Cousin, en août 1840, de Salvandy, en mars 1847. Ainsi que le souhaitait le Proviseur de Louis-le-Grand, Cousin retarda les débuts du latin; mais il eut moins de hardiesse et il ne les retarda que jusqu'en 7^e, non jusqu'en 6^e. Aux langues française et latine, il accordait, en 7^e, huit classes par semaine et deux classes à toutes les autres études (Histoire sainte, Géographie, Calcul²). M. de Salvandy ne laissa pas, lui non plus, pénétrer le latin dans les classes, avant la 7^e. Il reconnaissait, comme M. Pierrot, que les classes élémentaires étaient trop vides; trop longues aussi. Mais, au lieu de les ramener à une seule, la 7^e, ce qu'avait voulu Cousin, il les ramenait à deux (8^e et 7^e) et, comme la 8^e restait sans latin, il la nourrissait d'études françaises plus substantielles que jadis. Sa formule était : faire plus rapides, mais plus fortes, les classes préparatoires à la 6^e³.

Pourtant les abus que combattaient les Pierrot, les Cousin, les Salvandy, étaient de ceux qu'il faut tuer plusieurs fois : peu après les protestations de ces maîtres, on imaginait de loger le grec dans le second semestre de la 7^e et à Louis-le-Grand l'Inspection le déplorait publiquement, en 1852.

Au demeurant, les programmes valent surtout par leur application. Or, la qualité des classes élémentaires fut à Louis-le-Grand fort inégale : on leur reconnaissait du soin, en 1819^{4bis}; des hésitations et des flottements, en 1827-28⁵; du travail⁶, de la méthode et d'heureux résultats entre 1835 et 1847⁶. Pénétré de la nécessité de soumettre les élèves à une culture grammaticale intensive, M. Pierrot faisait diriger par des maîtres éprouvés des exercices pratiques, en dehors des heures consacrées à la classe. Et le souvenir d'un de ces maîtres, M. Pontaillier, n'a pas été aboli, par trois quarts de siècle, dans la mémoire de ses élèves⁷. En 1847, M. Rinn, lui aussi, s'ingéniait à organiser des répétitions collectives, destinées à garantir aux plus jeunes élèves de Louis-

1. 28 août 1833, A. nat. F17n 78.486, n° 41. — 2. Arrêtés du 26 août 1840 et lettre du ministre au proviseur, arch. de L. le Gr., *Corr. admin.* VII, n° 4361 et 4363. — 3. Statut du 5 mars 1847, classes élémentaires; Arch. nat. F17n 78449. — 3^{bis}. « Faites avec soin » [début 1819], rapport de l'Inspection, A. nat. F17 3149 n° 111. — 4. Arch. L. le Gr., *Corr. coll.*, B, n° 1249 et 1339. — 5. Rapport du 16 août 1838, par M. Bouquet, prof. de 7^e à L. le Gr., sur le travail de l'année 1837-38. — 6. En 1835 : A. nat. F17n 78.486, n° 19; « beaucoup d'émulation, » dit une note pour le ministre; — 30 mars 1840, appréciation sur la 9^e, A. nat. F17n 78.487, n° 24; — 1847, A. nat. F17n 78.488, n° 2. — 7. Comm. de M. L. Marcou, élève à L. le Gr. de 1836 à 1846; M. Marcou, qui voulait bien nous écrire ses souvenirs, en mai 1911, décidait, à la fin d'août 1911.

le-Grand les avantages qu'assuraient les chefs d'Institution à leurs propres écoliers¹.

En 1852, malgré tout, il y eut des signes de défaillance : l'intérêt semblait plus languissant et l'enseignement en disproportion avec les forces des enfants². Ce recul fut passager : une renaissance magnifique était saluée, huit ans plus tard, et l'inspecteur A. de Wailly ne mettait aucune réserve dans ses éloges³. Même applaudissement donné en 1863, par d'autres inspecteurs⁴. Pourquoi faut-il qu'en 1872 de nouveaux symptômes de faiblesse aient apparu. Trop de rudesse et trop peu de doigté chez les maîtres ; ces classes n'étaient plus alors vraiment dignes de la maison et MM. Bouillier et Jacquinet ne craignaient pas de le dire⁵. Le relèvement qui ne pouvait manquer de suivre était donc tout à fait nécessaire.

II

Classes de Grammaire : 6°, 5°, 4°.

Les classes élémentaires étaient le vestibule des classes de grammaire ; elles en étaient la préparation naturelle. Elles méritaient bien ce nom de classes préparatoires que d'aucuns, et Cousin par exemple, leur réservaient.

On avait pu hésiter sur le nombre de ces classes élémentaires-préparatoires : comprendraient-elles la seule septième (ce qu'essaya Cousin) ; la septième et la huitième (ce fut le système de Salvandy) ou bien la 7° et la 8° augmentées de la 9°, voire de la 10° ? ce que l'on jugeait comme avant Cousin et Salvandy et ce qu'on jugea pratique depuis.

On hésita beaucoup moins sur le nombre des classes de grammaire : il y en avait trois, et presque de fondation : la 6°, la 5°, la 4°⁶. Ce groupement était déjà celui qu'avait adopté l'Ancien régime et la Révolution elle-même ; ce fut encore, depuis 1814⁷, celui auquel on jugea bon de revenir⁸. La période d'hésitation avait été celle du Consulat et de l'Empire.

1. Insp. génér., 20 mars 1847, A. nat. F17m 78 488, n° 2. — 2. Insp. génér., 8 avr. 1852, A. nat. *Ibid.* n° 202. — 3. A. nat. F17m 86.464 n° 12. — 4. *Ibid.* n° 17 : « classes élémentaires, bien, sauf dans une division dont le titulaire, heureusement, va prendre un congé. » — 5. A. nat. F17m 86,474, liasse L. le Gr. E, n° 3. — 6. *Almanach national* an XII, p. 687-688, Lycée de Paris. — 7. [sept. 1814] *Plan d'études pour les collèges royaux...* A. nat. F17m 3104, pièce n° 158. — 8. Voici les professeurs titulaires de 4°, avec les dates de leur enseignement en 4° à L. le Gr. ; on trouvera leur *curriculum vitae*, dans les notices 548 à 587, de notre APPENDICE C, tome III : MM. Goffaux an XI-1809 ; Adam, 1809-1816 ; Malleval, 1815-1819 ; Ruinel, 1824-1830 ; Humbert, 1819-1821 ; Guyot, 1821-1824 ; Barrot, 1838-1856 ; Héguin de Guerle, 1830-1838 ; Cartault, 1866-1891 ; Chambon, 1866-91 ; Bressant, 1867-1876 ; Pesse, 1869-1879 ; Meynal, 1879-1887 ; Rocherolles, 1831-1907 ;

Par définition, les classes de grammaire étaient chargées d'enseigner la correction du langage. Et non pas seulement, on le devine bien, du français et du latin, mais aussi du grec : c'était là ce que l'usage quotidien appelait à Louis-le-Grand *les trois langues*.

La véritable grammaire, ce sont les bons auteurs qui l'ont écrite, en écrivant leurs chefs-d'œuvre. Leurs livres, voilà le vrai code de la langue qu'ils ont parlée. Il s'agit seulement de rendre ces livres accessibles à l'élève ; en lui présentant, avec le commentaire approprié, certains passages ; en demandant à sa mémoire d'apprendre les plus beaux ; enfin en demandant à ce jeune français de penser en latin et de penser en grec. De là, naissent les trois exercices essentiels des classes de grammaire : l'explication des auteurs classiques, les leçons empruntées à ces auteurs ou dérivées d'eux, les devoirs (versions, thèmes et vers), dont ces auteurs sont l'occasion.

Puisque ces auteurs ont formulé les lois de la grammaire, il est indispensable d'amener l'enfant à retrouver toutes ces lois dans les auteurs expliqués, appris ou traduits. Et, l'esprit de l'enfant allant {du particulier au général, il est logique de lui découvrir, d'abord, par l'analyse, les éléments divers de la règle grammaticale, quitte à l'aider, ensuite, à donner à cette règle sa forme synthétique. L'idéal serait donc de l'amener à se composer¹ lui-même ses grammaires, française, latine, grecque ; et, à se passer de toute grammaire, imprimée d'avance. Au lieu d'exiger de lui qu'il apprenne par cœur ce que les grammairiens ont rédigé, le pousser à ne retenir et à ne réciter que ses propres remarques. Le mettre constamment en contact avec les auteurs : entre les auteurs et lui supprimer tout intermédiaire. Faire de lui un grammairien, qui se passerait des grammairiens.

A force de vouloir être intelligente, cette méthode ne risquait-elle de l'être trop ? Elever prématurément l'enfant à la dignité d'homme fait, n'était-ce pas oublier qu'une des qualités foncières de l'enseignement c'est l'art de graduer et d'adapter ?

Cette méthode, si admirablement rationnelle et peut-être si chimérique, ne naquit pas à Louis-le-Grand. Mais on tenta de l'importer au lycée, avec les programmes de 1872¹.

Qu'étaient donc à Louis-le-Grand, avant 1872, les classes de grammaire ? Des classes dont la tradition avait su faire la plus solide armature de la maison². Chez elles, aucun de ces tâtonnements qui furent, pour les classes élémentaires, des épreuves presque périodiques.

Lud. Durand, 1830-1906 ; Lafoscade, 1888-1893 ; Grumbach, 1886-1902 ; Merlin, 1893-1903 ; Clairin, 1902-1907 ; Peine, 1902-1913 ; Sudre, 1906-1920 ; Richardot, 1906-1918 ; Doby, depuis 1908 ; Géant, depuis 1914 ; Buchenand, depuis 1919 ; Arm. Weill, depuis 1919 ; Schulhof, depuis 1919 : ils sont encore professeurs. — 1. Voir plus bas, p. 211 et ss. — 2. Dès le 25 fructidor an IX [12 sept. 1801], un des premiers professeurs de notre maison, Luce de Lancival (*Discours*, chez Dubois et Loiseau, A. nat. M 156, p. 14 15) expliquait ainsi sa méthode : « Fixer le

Avant 1872, les classes de grammaire n'eurent jamais, malgré les efforts de M. Pierrot, l'honneur d'initier les enfants au premier balbutiement des syllabes latines : la septième, sinon la huitième et même, hélas ! la neuvième, avaient revendiqué ce privilège. Mais on réserva presque toujours aux classes de grammaire la prérogative des leçons de début dans la langue d'Esopé. En avril 1852, l'Inspection générale déplorait à Louis-le-Grand qu'on eût placé dès la septième (second semestre) les commencements du grec¹ : c'était un peu tôt. Par contre, en 1801, Bonaparte avait logé ces débuts deux années seulement avant la Rhétorique, c'est-à-dire en 3^e, première classe d'Humanités² : c'était un peu tard. Puis, dès 1802-3, en 4^e et, dès 1804-5, en 5^e. Devant ces hésitations, on avait juré sage, en sept. 1814, de commencer le grec en sixième³ puis, en 1824 5, en cinquième⁴ ; mais le grec réussit peu après à reconquérir la sixième⁵ ; il la gardait encore en 1872 et même plus tard, nous le verrons.

sens simple et le sens figuré de chaque expression, observer l'analogie des radicaux avec leurs dérivés, ... analyser... les phrases... dans le sens logique français et latin ; comparaison dont le résultat doit être une connaissance plus approfondie de notre langue. » Et il s'appliquait à réhabiliter le thème, qu'on dénigrerait déjà : « Dans toutes les langues, le thème le plus mal fait a exercé plus utilement l'élève que ne l'aurait pu faire la meilleure version. » — Cf. *infra*, p. 215. — Le proviseur de L. le Gr., Pierrot, estimait cependant que la version latine est la « faculté où se produisent plus particulièrement l'intelligence et le goût des élèves. » Lettre au ministre, 13 janv. 1835, arch. L. le Gr., *Corr. coll.*, III, n° 3230. — 1. Insp. gén. 8 avr. 1852 ; A. nat. F17ⁿ 78 488 n° 202. — 2. Art. 14, tit. IV du régl. *cit.* du Prytanée, juill. 1801. — 3. *Plan d'études pour les coll. royaux : cit.* — 4. Arrêté du 21 sept. 1824 ; arch. de L. le Gr., *Corr. admin.*, I, n° 171. — 5. Arch. L. le Gr. *Corr. coll.* II, n° 1906. — Voici un tableau pour l'âge de début du français, du latin, du grec et des langues vivantes, à L. le Gr.

	1801	1803	1814	1825	1840	1847	1852	1857	1872	1873	1880	1902	1920
9 ^e	fran- çais				latin	latin			lang. viv.	lang. viv.	lang. viv.		
8 ^e				latin			latin	latin	lang. viv.	latin			
7 ^e		latin	latin				grec	latin	latin	latin et grec			
6 ^e	latin		grec		grec	grec		grec	grec			latin lang. viv.	latin lang. viv.
5 ^e				grec angl.							grec		
4 ^e		grec	angl.		lang. viv.	angl.						grec	grec
3 ^e	grec			all.		all.	lang. viv.	lang. viv.					

Il est plus facile de préciser les débuts des trois langues, que de préciser le temps que leur réservaient les programmes. Le statut universitaire de sept. 1814 et les lois ou arrêtés qui suivirent confondaient presque toujours le grec et le latin sous la rubrique « langues anciennes », ou bien ils se bornaient volontiers à dire : « langues anciennes et française¹ ». Notons seulement qu'en 1810, Cousin donna, en 6^e et 5^e, une classe hebdomadaire de plus aux langues anciennes².

La préparation d'une classe de grammaire à Louis-le-Grand, était laborieuse, pour peu qu'on y voulût apporter toute la conscience requise. En 1820, il fallait, suivant l'expression d'alors, « faire des cahiers nouveaux » et quatre années n'épuisaient pas cette tâche, tant « les recherches étaient longues et pénibles ». Il était souvent nécessaire « de changer le texte ou de le tronquer, pour l'adapter au but » proposé. Et puis « les livres, qu'on imprimait tous les jours, obligeaient de faire des matières nouvelles de vers latins. Enfin les corrigés, qui devaient servir de modèles aux élèves, exigeaient de grands soins³ ».

Les auteurs dont il s'agissait d'extraire les exemples et les préceptes grammaticaux, à l'usage des trois langues, étaient plus nombreux, en latin et en grec, qu'en français. En 1814, nul auteur français avant la 4^e, où apparaissaient Delille, avec son *Poème de la Religion* et Fénelon avec son *Télémaque*⁴ ; aucun, non plus, en 1825-26, avant la 4^e, où les *Géorgiques* de Delille entraient en scène⁵ ; en 1837-8, les *Morceaux choisis* de Fénelon se présentaient sans concurrents, en 4^e⁶, mais à cette date, dès la 6^e, le *Télémaque* était devenu un familier et La Fontaine, un ami⁷.

Les auteurs latins formaient presque une petite légion⁸.

1. *Plan d'études, pour les coll. royaux*; cit. — De même, en octob. 1840, annexe à la circulaire de Cousin, arch. L. le Gr., *Corr. admin.* VII, n° 4364. — 2. Arch. L. le Gr. *Corr. admin.* VII n° 4363. — 3. A. nat. F17 3149 n° 133; 1^{er} oct. 1820, lettre de Ruinet, agrégé de 4^e à L. le Gr., à Guénaud de Mussy. — 4. *Statut* de sept. 1814, art. 138, 139, 140, notes et corrections d'octob. 1819; A. nat. F17n 3104, pièce n° 158. — 5. Liste des livres classiques, arrêtés pour l'Académie de Paris, 1825-26; A. nat. F17n 3104 n° 250. — 6 et 7. Août 1838, rapports sur leurs classes de 1837-38 présentés par les professeurs de 6^e, 5^e et 4^e, à Louis-le-Gr.; A. nat. F17n 78.486 n° 41, D à I. — 8. En 1814, pour la 6^e: l'*Epitome historiae Sacrae* ouvrait naturellement la marche, escorté de l'*Epitome historiae Graecae* de Siret; à quelque distance, était le *De Viris illustribus Urbis Romae* de Lhomond; l'*Appendix de Diis* et les *Erasmii Colloquia, ad usum Scholarum*. En 1825 26, la 6^e avait deux livres latins, pour tout potage: les *Selectae e profanis scriptoribus historiae* et les *Phoedri fabulae*, avec les tables correspondantes de notre La Fontaine. En 1837-8, outre ces deux ouvrages, on demandait à Cornelius Nepos de raconter aux écoièrs les aventures d'Epaminondas, de Pélopidas, d'Agésilas et d'Eumène. — La 5^e, en 1814, restait fidèle aux *Selectae*, à Phèdre, à Cornelius Nepos; et, en 1825-26, Cornelius Nepos demeurait toujours, mais le *Compendium veteris historiae* de M. Goibert avait délogé Phèdre. En 1837-38, le *Selectae* (5^e livre; ou les 15 premiers

Le grec avait un succès moindre que le latin ¹.

La routine ne se rencontrait guère que par exception ², dans les classes de grammaire à Louis-le-Grand. Bien au contraire, le professeur savait, dans l'explication des auteurs, trouver ce qui « excite le zèle et l'intérêt des élèves ³ ». Et chacun y apportait son tour d'esprit particulier. Ainsi, M. Didier, en 6^e, attirait surtout l'attention sur la justesse et la précision du langage, sur la clarté et l'aisance de la phrase ⁴. M. Sarret, en 4^e, faisait habituellement préparer, sur copie, l'auteur à expliquer. « Après un mot à mot bien exact, on faisait le français, que tous les élèves étaient tenus d'écrire, et l'on passait à une autre phrase ; on épuisait toutes les questions grammaticales, historiques et autres, que présentait chaque phrase. On avait soin de rendre les élèves attentifs aux idiotismes, aux tournures différentes ou analogues des trois langues ⁵ ».

Ce professeur ajoutait, en 1838 : « On ne saurait apprendre le grec et le latin que par l'étude sérieuse des auteurs mêmes, qui ont écrit dans ces langues ». Aux élèves qui traitent parfois légèrement l'explication de ces auteurs, voire « à messieurs les maîtres d'études », quand ils se font sur ce point complices des élèves, il était donc indispensable de crier gare ⁶.

L'étude des auteurs, malgré tout, ne semblait pas encore capable de suppléer à tout ; la grammaire dont les élèves apercevaient ça et là des bribes, à travers les textes, ne les dispensait pas d'étudier les traités

chapitres du 3^e livre) ; et la *Vie d'Atticus*, par Corn. Nepos, faisaient déjà, dans les derniers mois de l'année, accueil à quelques pages d'Ovide. — La 4^e, en 1814, se nourrissait toujours des *Selectæ* (2^e partie) ; de Justin, de *de Amicitia* de Cicéron ; de Quinte Curce et de César ; des *Eglogues* de Virgile et de plusieurs *Métamorphoses* d'Ovide ; en 1825-26, Quinte Curce, le *de Senectute*, Ovide, les *Géorgiques* de Virgile et tels passages de ses *Bucoliques*. Mais, en 1837-38, on se bornait à Quinte Curce (les deux derniers tiers du livre IV) et dans Ovide, à la fable de Phaëton, à celles de Philémon et Baucis, de Célyx et d'Halcyone. — 1. En 1825-6, on se bornait, pour la 6^e, au choix de textes colligés par Villemeureux. — Pour la 5^e, les *Fables* d'Ésope, en 1814, accaparaient l'attention ; on y joignait, en 1825-6, les *Dialogues* de Lucien et on leur préférait en 1837-8, Isocrate (*à Démonticos*) et les pages de Diodore de Sicile, d'Arrien, de Denys d'Halicarnasse et de Joseph recueillies par Legay ; sans parler des *Actes des Apôtres* (les 5 premiers chapitres). — Pour la 4^e enfin, à Ésope, à Lucien, à *l'Évangile selon S. Luc*, adoptés en 1814, pour aider les premiers pas des commençants, il parut bon, en 1819, de substituer Isocrate, Xénophon (*Cyropédie*) et le texte grec du *Nouveau Testament* ; on avait, en 1825-26, maintenu le *Nouveau Testament*, la *Cyropédie*, et on y ajoutait un choix des *Dialogues* de Lucien ; on ne se bornait pas, en 1837-8, à maintenir la *Cyropédie*, on y joignait *l'Atabase*, quelques morceaux d'Hérodote et on achevait l'année en compagnie d'Homère (*Iliade*] chant I, 300 vers). — 2 et 3. Arch. n. Fl⁷ 78.486, n^o 19 ; note pour le ministre, au sujet de la classe de 6^e, de M. Aron, à L. le Gr., 25 sept. 1835. — 4. Arch. nat. Fl⁷ 78.486, n^o 41, l. — 5. *Idem*, n^o 41, D. — 6. *Idem*.

composés jadis à leur usage. La grammaire à faire ne les empêchait pas d'apprendre la grammaire déjà faite.

Cette grammaire, c'était, pour le français, en 1814, Lhomond, Gueroult ou l'abrégé de Wailly ; en 1837, c'étaient Noël et Chapsal. Pour le latin, c'était le Lhomond annoté. Pour le Grec, ce fut d'abord Gail, Le Roy et Fremyon ; ce fut ensuite Burnouf ¹.

En 1852, les programmes recommandèrent de cheminer, en compagnie des textes, pour arriver aux règles ; de rapprocher les exemples concrets, avant d'en dégager la formule abstraite. La grammaire ne serait pas, de la sorte, un point de départ, mais un point d'arrivée. Les élèves en trouvaient eux-mêmes, peu à peu, les éléments dans les auteurs, et y aboutiraient comme à une conclusion. L'Inspecteur général Dutrey vint à Louis-le-Grand expliquer ainsi l'esprit du nouveau programme et fit comprendre dans quelle mesure on pouvait comparer les grammaires des trois langues. Ce serait un moyen nouveau de les éclairer les unes par les autres ².

Ce moyen était-il en réalité si nouveau ? Et n'avons-nous pas vu qu'une quinzaine d'années plus tôt, tout au moins, M. Sarret, sans parler de M. Barrot et d'autres sans doute, faisait déjà de la « grammaire comparée » à Louis-le-Grand ?

Le programme de 1852 avait raison de rappeler la grande importance des auteurs : les textes forment vraiment le *Corpus* où toutes les règles grammaticales se retrouvent. Mais on voit à quel danger il risquait de conduire : à la suppression prochaine de toute grammaire écrite, de Noël et Chapsal, de Lhomond, de Burnouf ou de leurs successeurs. Ces livres-là on les conservait encore : vingt ans plus tard on décrèterait leur mort. Faire sans cesse contrôler les grammaires par les textes, rien de mieux ; mais faire table rase de toutes les grammaires et transformer les écoliers en autant de jeunes Descartes, ne serait-ce pas les faire entrer dans le royaume d'utopie ?

Et, en 1838, un des professeurs de 6^e à Louis-le-Grand, n'était-il pas dans le vrai quand il faisait apprendre par cœur, au moins deux fois, tout ce qui avait été vu en classe, « soit dans les grammaires, « soit dans les auteurs » ³ ?

Aussi bien, les leçons tenaient-elles, comme de juste, à Louis-le-Grand, une place importante. C'était généralement par elles que toute classe commençait. Elles étaient toujours expliquées et le professeur s'assurait qu'il n'avait point parlé dans le désert : il faisait répéter ce qu'il avait dit ⁴. Autre souci : exiger une prononciation distincte et

1, Sources citées plus haut, p. 206, n. 5. — 2. Arch. nat. F17n 78.488, n° 214, 13 octob. 1852 : « La réforme consiste surtout à ne faire voir les formules précises et arrêtées des grammaires qu'après que l'explication des textes aurait préparé l'intelligence des combinaisons grammaticales, au lieu de prendre celles-ci pour point de départ. » — 3. M. Didier, *Rapport* cité, d'août 1838. — 4. *Rapports* cités d'août 1838.

intelligente¹. Il était malaisé d'obtenir d'emblée un bon résultat; mais Louis-le-Grand mettait une de ses coquetteries à se distinguer, sur ce point².

Outre les auteurs et les grammairres, la prosodie latine³ était étudiée en 4^e et les racines grecques étaient récitées, dès la 5^e⁴.

Les devoirs⁵ complétaient les leçons. On pouvait leur consacrer la seconde moitié de la classe⁶. On les donnait généralement, en 4^e, au moins, pour le surlendemain⁷. Ils pouvaient être dictés, dès la 6^e⁸. Leur choix demandait une grande attention : il s'agissait, non pas seulement de les emprunter toujours aux bons auteurs, mais d'en graduer les difficultés, d'en varier le style et l'intérêt, d'y trouver occasion d'exposer un fait d'histoire ou une vérité morale⁹.

Dans ces classes de grammaire, nous trouvons surtout des versions et des thèmes (latins et grecs) ou des vers latins; nous ne voyons guère de devoirs français¹⁰.

Nous avons exhumé aux archives quelques-unes des copies du Lycée Impérial. Elles sont de juin 1811¹¹. Pas de type uniforme; le papier n'est pas coupé à la machine, il a des bavures à droite et au bas, comme en ont certains de nos livres brochés actuels. La couleur est blanche, grise ou bleutée. Le format varie du petit ou grand in-quarto, à l'in-octavo. L'élève parfois n'inscrivait en tête que son nom; il ajoutait parfois « Lycée Impérial, classe de M. X. » ou bien « Pension de M. Halma ». Parfois aussi, la rubrique du devoir « Version » ou « Vers latins ». Pas de devises, pas d'invocation, pas de dates. Rien par conséquent qui rappelle à cet égard les copies du Louis-le-Grand de 1689¹². Les copies de 1811 sont généralement très propres et sans ratures. Une marge à gauche; parfois une autre marge, à droite. Aucune correction sur les copies qui nous ont été conservées. C'est sous le gouvernement de Juillet, semble-t-il que le format d'aujourd'hui a été adopté.

Sous Louis-Philippe et plus tard, le professeur apportait de chez lui son paquet de copies; beaucoup étaient corrigées à la plume. Les élèves qui avaient soigné leur devoir inscrivait, en tête de leur papier : *Lege, quæso, domine*¹³.

1. *Rapports* cités d'août 1838. — 2. L'Inspection générale le constate souvent. — 3. C'était, en 1838, la Prosodie latine de Cabaret-Dupaty; *rapports cit.* — Le 22 nov. 1821, le proviseur de L. le Gr., M. Mallevat, avait fait l'éloge au recteur de la *Nouvelle Prosodie latine* de M. Robert Audiart, chef d'institution, A. nat. F17ⁿ 3150, pièces 54 et 54^{bis}. — 4. En 5^e à L. le Gr., en 1837-38, chez M. Lauwereyns « une quinzaine d'élèves les ont apprises et récitées toutes parfaitement d'un bout à l'autre. » C'étaient les racines grecques de Lancelot. A. n. F17ⁿ 78.486 n° 41, G. — 5. Les dictionnaires en 1825-26, étaient, pour la 6^e et la 5^e: Dict. latin-français de Noël ou de Boudot; Dict. français-latin de Noël ou de Lallement; lexiq. français-latin d'Auvray. — En 4^e, c'étaient, en outre, le Dict. grec-français de Planché; le dict. grec-latin de Eschvélius, éd. de M. de L'Eoluse. A. nat. F17ⁿ 3104 n° 250. — 6, 7, 8. *Rapports* cités, d'août 1838 — 9 et 10. *Idem.* — 11. Arch. nat. F17 3188. — 12. V. notre tome I, p. 206. — 13. Henry Dabot, *Lectures d'un Lycéen*; 8 oct. 1847, p. 1, Paris-Péronne [1891], in-16. Ce qui se passait en Rhétorique avait lieu aussi dans les classes de grammaire.

M. Sarret nous décrit ainsi, le 17 août 1838, la correction d'une version, dans sa classe de 4^e : « Nous commençons toujours la correction par un mot à mot bien exact ; venait ensuite la lecture des copies, puis la traduction. Elle était faite, en classe, autant que possible, à l'aide du travail des élèves eux-mêmes ; nous admettions, dans le corrigé, celles de leurs phrases qui s'étaient fait remarquer par leur exactitude et leur élégance ¹ ».

Et les résultats ? — Il n'y avait pas, jusqu'en 1873, ce que nous appellerions, de nos jours, une crise du latin. Mais une crise du grec et surtout une crise du français. Ces crises éprouvaient-elles, à Louis-le-Grand, les classes de grammaire ?

Le grec en 1819, était déjà dédaigné, depuis deux ans surtout, par beaucoup d'élèves à Louis-le-Grand, mais bien moins dans les classes de grammaire que dans les classes d'Humanités ². En août 1838, les deux professeurs de 5^e réclamaient qu'on admit le thème grec au Concours Général ³. De fait, le 30 mars 1840, les Inspecteurs généraux, qui avaient examiné la 6^e de M. Didier, pouvaient dire : « Nous avons fait improviser en grec la traduction d'une leçon de Fénelon qu'on récitait. Nous avons obtenu un résultat satisfaisant ⁴ ». Et, une trentaine d'années plus tard, la crise du grec épargnait encore les classes de grammaire : « l'explication des textes grecs y était généralement facile et exacte ⁵ ».

C'est sous Louis-Philippe surtout qu'on s'aperçut à Louis-le-Grand, de la crise du français. Et il était bien certain qu'à la différence de la crise du grec elle éprouvait les classes de grammaire, autant que les classes plus hautes. On avait cru en trouver la cause dans la négligence des classes élémentaires, à l'égard de la langue maternelle ⁶. Et l'on supprima presque totalement le latin dans ces classes : le français accapara la 8^e et la 9^e. Or, en 1858, l'Inspection constatait qu'à Louis-le-Grand les études françaises étaient bien décidément le point faible, dans les classes de grammaire. Elle n'y voyait plus qu'un remède : renforcer les langues anciennes. Le Proviseur incriminait la grammaire française de Lhomond et son insuffisance ; mais les Inspecteurs ne partageaient par son opinion et croyaient que le mal était ailleurs ⁷ ;

1. *Rapport cité*. — 2. *Rapport* à la Commission de l'Instr. publ. par MM. Noël et d'Andresel, [fin janv. 1819], A. nat. F17 3149, n° 111. Tous les élèves, en 4^e, faisaient du grec et ils étaient « bien exercés sur les principes de la langue grecque. » — 3. *Rapports, cités*. Ces professeurs étaient MM. Pourmarin et Lauwereyns. — 4. A. nat. F17ⁿ 78.487, n° 24. — 5. Insp. génér. du 7 avr. 1873 : A. nat. F17ⁿ 86.471, liasses L. le Gr. F n° 2. — 6. Insp. gén. 20 mars 1847. A. nat. F17ⁿ 78.483, n° 2. — 7. Insp. gén. [avril] 1853, A. nat. F17ⁿ 86.464, n° 2 : « Les résultats obtenus en français sont plus faibles qu'en latin et en grec ; le proviseur le reconnaît lui-même. L'inspection, d'ailleurs, a pu s'en convaincre, en trouvant, même en 4^e, d'assez nombreuses fautes d'orthographe, dans les dernières copies : ce qui prouve que la suppression presque

ils réclamaient une culture plus intensive encore des langues anciennes.

Pourtant, au total, et considérées dans leur ensemble, les classes de grammaire, même après 1850, recueillaient de l'Inspection des témoignages infiniment flatteurs ; en 1850, elles étaient félicitées pour leur bonne direction ¹. En 1860, elles obtenaient mieux encore : « Ces classes sont fort bien faites ; nulle part elles ne sont aussi bien organisées ; avec un pareil personnel, où l'on ne peut signaler aucune lacune, la tâche serait facile pour tout le monde ² ». Ce personnel, c'étaient, en 6^e, MM. Chambon, Leclaire, Le Meignan ; en 5^e, MM. Capelle, Cuvillier, Bréal ; en 4^e, MM. S. Cartault, Pesse, Bressant.

Quand, en 1867, l'Inspection mit, malgré tout, une sourdine à son admiration, pour les études de Louis-le-Grand, c'était que le souvenir des humanistes de la génération antérieure la hantait ; ce n'était pas le souvenir des grammairiens de jadis. Elle reconnaissait donc que « l'enseignement de la grammaire y était représenté par des maîtres éminents, M. Chambon, par exemple, qui est l'égal des meilleurs ³ ».



Or, en 1872, les nouveaux programmes vinrent, un moment, jeter l'alarme, dans le cœur des grammairiens les plus pacifiques. On voulut essayer de bouleverser les vieilles disciplines. Le Ministre les avait qualifiées de « procédés barbares » et les deux mots avaient été douloureux au vieux lycée ⁴.

Lhomond et Burnouf, dont les services, à Louis-le-Grand, ne se comptaient plus, passaient presque désormais pour des malfaiteurs ; on les mettait à l'index, dans les classes où ils avaient régné. Ils étaient

totale du latin, dans les classes élémentaires, n'a pas profité, comme on l'avait espéré, à l'étude du français. Le nouveau plan d'études a donc, en définitive, affaibli les études latines et grecques, sans profit pour la langue maternelle, à laquelle cependant il avait réservé exclusivement deux années entières, la 8^e et la classe des commençants. Le proviseur attribue le peu de progrès faits en français à la grammaire de Lhomond, qu'il juge insuffisante. Nous croyons, au contraire, que cette grammaire est la meilleure à mettre dans les mains des enfants et nous pensons que l'étude du français ne pourra que gagner à marcher de front avec celle des langues anciennes. — 1. A. nat. F17^m 78 488, n^o 131 ; 24 mars 1850. — 2. Avril 1860, M. de Wailly, A. nat. F17^m 86,464, n^o 12. — 3. A. nat. F17^m 86,471, liasses *L. le Gr.*, liasse A, n^o 15. — 4. Le 15 oct. 1872, le proviseur, M. J. Girard souligna cette expression ministérielle, devant les professeurs de 5^e, 6^e, 7^e, 8^e réunis en assemblée, au lycée. — Les arch. de Louis-le-Grand ont conservé les registres de procès-verbaux, de ces assemblées, plénières ou partielles, des professeurs : 1^o de 1872, 11 octobre, au 23 janv. 1874 ; 2^o du 26 octob. 1881 à juil. 1883. Sauf indication contraire, tout ce qui suit, relativement aux classes de grammaire, a été tiré par nous de ces procès-verbaux.

donnés comme des usurpateurs. Leurs grammaires étaient frappées d'ostracisme et on interdisait aux petits écoliers, sinon de les feuilleter, du moins de les apprendre par cœur. Les auteurs latins et les auteurs grecs devaient occuper la place des intrus. N'étaient-ce pas ces auteurs qui avaient fait la langue latine, la langue grecque et leurs grammaires?

Pour augmenter la familiarité des élèves et des auteurs, il faudrait d'abord présenter aux élèves ces auteurs avec leur vrai visage. Plus de morceaux choisis, plus d'extraits, plus d'anthologie; les auteurs eux-mêmes, avec le prestige de leur taille, et avec le cortège leurs œuvres. Plus d'*Epitome*, ni de *Selectae*, ni de *De Viris*. Les élèves devraient être en contact quotidien avec ces esprits d'élite et se nourrir de leur pensée. Et l'on n'hésitait pas à mettre aux mains des enfants des traductions, qui leur permettraient de lire plus vite et plus longtemps les textes latins et les textes grecs.

Et le temps? — On saurait le donner sans parcimonie aux écoliers, en faisant, dans la forêt des devoirs, trop nombreux et trop longs, des coupes sombres. Jusqu'ici, les devoirs et les exercices écrits étaient innombrables; on les élaguerait et l'air rentrerait dans les classes. Les compositions, elles aussi, seraient réduites. On aurait moins de papier noirci, moins de fatras, moins de labeur mécanique, et plus d'exercices oraux, plus d'attention active, plus d'idées. Le thème latin oral prendrait la place du thème écrit. Les vers latins seraient abolis; et le thème grec, aussi, en 6°, en 5°, en 4°; les interminables leçons, diminuées; les compositions de mémoire, supprimées.

Mais qui estimait-on faire profiter de toutes ces réformes? L'éternelle victime, notre langue maternelle. On disait: Moins de latin, moins de grec, afin d'avoir plus de français. N'était-ce pas là un admirable raisonnement, et d'une logique toute mathématique?

Les grammairiens firent à Louis-le-Grand, un essai loyal, pour juger équitablement ce coup d'état. Après quoi, ils lui furent sévères et lui trouvèrent des airs de sophisme.

Ils consentirent à la mise en quarantaine de Lhomond et de Burnouf, que les auteurs, appelés à l'aide, furent invités à suppléer. Les traductions, juxtalinéaires ou non, se répandirent. Mais on eut beau faire, même ainsi vulgarisés, les auteurs ne pouvaient suffire à tout: on constata d'abord que, fussent-ils au grand complet, ils n'arrivaient pas à enseigner ce que les deux anciennes grammaires faisaient tenir en quelques pages: les déclinaisons et les conjugaisons. Et les élèves furent, comme par le passé, autorisés à apprendre par cœur *rosa*, *hortus*, *amo*, *lego* et leurs transformations successives. Le Ministre avait voulu borner là ses concessions à la vieille routine.

A Louis-le-Grand, les professeurs, de complicité avec le Proviseur, osèrent, sur trois ou quatre autres points conserver la tradition; ils réclamèrent d'abord le sauvetage des *exemples*; puis celui des modèles

de déclinaison ou de conjugaison, les *paradigmes*¹ ; après quoi, ils n'eurent pas le cœur, non plus, de laisser se noyer toute la vaillante armée de ces *règles*, dont quelques-unes avaient la frappe, énergique et nette, de ces belles médailles antiques. Finalement et dès le 5 mai 1873, leur assemblée générale « reconnut la nécessité de faire apprendre, par cœur, certaines parties de la grammaire, suivant le choix du professeur de chaque classe ». Et il fut « entendu que chacun jouirait, à cet égard, de toute liberté ».

Quatre ou cinq semaines plus tôt, les Inspecteurs généraux Bouillier, Jacquinet et Faye, avaient enregistré, avec une sympathie à peine voilée², le vœu unanime des professeurs de 4^e, 5^e et 6^e : revenir à l'usage ancien. Ni interrogations, ni explications grammaticales qui valussent, pour la mémoire de l'enfant, les bonnes vieilles formules de Burnouf et de Lhomond. Et l'Inspection notait cette remarque : « la récitation des règles et des exemples, pratiquée, comme elle l'était depuis longtemps, avec choix et dans la mesure de littéralité convenable, offrait des avantages précieux, sans mélange d'inconvénients³. »

Les professeurs de grammaire, à Louis-le-Grand, avaient aussi résolu de se faire les Terre-Neuve du *De Viris* et des *Selectae*. Ils protestèrent que le *De Viris*, en particulier, était un « livre excellent, écrit en vrai latin, emprunté aux auteurs et qui formait un récit suivi⁴ ». Autre mérite : le *De Viris* était incomparable pour « faciliter aux enfants l'intelligence de la langue latine⁵ ». M. Julien Girard, était si bien en harmonie de pensée avec ses collaborateurs qu'il en écrivit au Ministre ; sa lettre, jugée « aussi remarquable par la forme que par la force des raisons exposées, fut l'objet de l'approbation unanime » du corps professoral⁶.

Les *Selectae* et le *De Viris* ne songeaient pas à jouer le rôle d'accapareurs. A côté de ces livres, les professeurs avaient été, en octobre 1872, invités à choisir, pour leurs élèves, les auteurs les mieux appropriés. En 4^e, M. Chambon repoussa, comme trop abstraits, les traités cicéroniens *De Senectute* et *De Amicitia*, mais il fit agréer Salluste (*Jugurtha*), et, « avec peu de sympathie », Quinte-Curce. J. César fut choisi, lui aussi⁶ ; puis, deux mois après, le Proviseur, notait la difficulté des élèves à apprendre par cœur le texte de *la Guerre des Gaules* et Salluste ralliait tous les suffrages⁷. La poésie eut sa part avec les morceaux choisis d'Ovide et les deux premiers livres de *l'Énéide*. — Pour le Grec, en 4^e, Xénophon conservait la faveur générale (*Anabase* et

1. 7 avril 1873. Arch. nat. F¹⁷ 86.474, liasses L. le Gr., F, n° 2. — 2. *Idem*. — 3. Réunion des prof. de 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, le 15 oct. 1872. — 4. Assemblée génér. du 18 déc. 1872. La remarque est de M. Lemeignan, prof. de 6^e. — 5. Assemblée génér. du 22 janvier [1873]. — 6. Réunion, le 16 octob. 1872, des profess. de 4^e, 3^e, 2^e et rhétoriciq. — 7. Ass. génér. du 18 déc. 1872.

Cyropédie), avec les morceaux choisis d'Hérodote et les deux premiers chants de l'*Illiade* ¹.

Mais tous ces textes devraient être préparés en étude, sans le secours, des traductions ; tant qu'ils étaient dans les classes de grammaire, les élèves ne devraient toucher à aucune traduction, d'aucune sorte ². Jusqu'à la fin de la 4^e, on reconnut que les traductions encouragent seulement l'incapacité et la paresse. Elle ne remplacent jamais le dictionnaire ni la grammaire, c'est-à-dire les deux livres qui enseignent le plus utilement à l'élève et les mots et les formes ³.

La lutte contre le thème oral et en faveur des vers latins fut, à Louis-le-Grand, une double occasion, offerte aux professeurs de grammaire, d'affirmer, de nouveau, leurs convictions et de révéler leurs initiatives.

Jusqu'à la fin de la 5^e seulement, le ministre tolérait encore le thème écrit ; depuis le début de la 4^e, le thème ne devait plus être qu'oral, et improvisé. Ce thème était banni de l'étude ; il n'avait plus droit de cité qu'en classe. Et ce thème ne devait plus être un texte factice, imaginé par le maître pour contrôler l'étude intelligente des règles ; il ne serait plus un « thème de règles ». Le texte en serait emprunté à la traduction d'un auteur ancien ou bien à un écrivain moderne ; l'écoulier pourrait être sommé de traduire, sur le champ, dans la langue de Cicéron, une phrase de Fénelon ou de Bossuet. — Le ministre eut beau affirmer : « dans quelques années, on ne comprendra pas que le thème latin ait jamais pu être enseigné autrement ⁴ » ; l'expérience, à Louis-le-Grand, fut presque partout malheureuse. Sauf dans une division de 4^e, les élèves, devant l'Inspection générale ⁵, ne réussirent guère à mener à bien cette épreuve. C'était le mutisme ou le balbutiement, la médiocrité, les platitudes ou les erreurs. Le professeur devait trop souvent remplacer le dictionnaire et même la grammaire.

Était-ce défaut d'entraînement ou d'aptitude ? Était-ce excès de difficulté ⁶ ? Fallait-il accuser le professeur, ou les élèves, ou le ministre ? En réalité, quand l'inspection visita Louis-le-Grand, le thème oral était déjà condamné dans l'esprit des maîtres, du proviseur, des écoliers et, semble-t-il, des inspecteurs eux-mêmes. Les professeurs ne se contentaient plus de souhaiter le rétablissement du thème écrit. Le proviseur, depuis trois mois ⁷, avait autorisé les professeurs à revenir à l'ancien thème, fait en étude et sur copie ; tout au plus, ce thème serait-il plus rare et voisinerait-il avec le thème oral. Et, dans d'autres lycées, on n'avait pas hésité plus qu'à Louis-le-Grand ⁸. M. Girard

1. Réunion du 16 oct. 1872. — 2. Ass. génér. du 7 juil. 1873. — 3. M. Boudhors, assemblée génér. du 7 juillet 1873. — 4. Propos rapporté par M. J. Girard, à l'assemblée générale du 18 déc. 1872. — 5. 7 avril 1873, A. nat. F17ⁿ 86 471, liasses Louis-le-Grand, F, n° 2. — 6. *Idem*. C'est ce que se demandaient les inspecteurs. — 7. Séances des 8 et 22 janvier 1873. — 8. Le proviseur le déclara, dans la réunion des profess. de 3^e et de 4^e, le 8 janvier 1873.

eut, du reste, une façon charmante d'expliquer son geste. « Je suis persuadé, dit-il, que M. le ministre n'a pas eu la volonté d'affaiblir les études; il n'a songé, au contraire, qu'à les fortifier. J'ai donc cru l'aider dans l'accomplissement de ce dessein, en n'autorisant pas plus longtemps la suppression absolue du thème latin, en 4^e et en 3^e ».

Le thème oral n'avait pas été, en 1873, l'unique déception ménagée aux inspecteurs²; les questions qu'ils avaient posées sur la prosodie étaient restées généralement sans réponses, chaque fois qu'elles n'avaient pas été tout à fait élémentaires. Les élèves de 4^e pouvaient bien scander un hexamètre, un pentamètre, indiquer la place de l'élosion et de la césure. Mais, pour peu qu'on les interrogât sur des règles de prosodie un peu plus délicates (quantité des voyelles, quantité des *créments*, ou dans les noms ou dans les verbes), ils ne trouvaient presque jamais le mot attendu. Et les professeurs, d'une voix unanime, reportaient la cause de cet insuccès sur la suppression des vers latins. Jadis l'initiative d'une classe, dans ces détails, était aisée; et maintenant cette initiative était devenue presque impossible. La poésie latine avait cessé de paraître un régal. De guerre lasse, trois professeurs avaient cru bon de se réduire aux éléments les plus simples³.

La condamnation de l'exercice des vers latins avait deux autres conséquences: elle affaiblissait les classes supérieures, elle ôtait à la préparation à l'École Normale une de ses assises. Il fut donc décidé, en déc. 1872, que les élèves de 4^e apprendraient, tout au moins, les règles générales de la prosodie et scanderaient des vers. Les classes d'Humanités, nous le verrons, se chargeraient ensuite de faire vaillamment le reste⁴.

Le latin à Louis-le-Grand retenait presque toujours la faveur des élèves, au détriment du grec⁵. Quand la grammaire de Burnouf fut mise au ban des classes et quand le thème grec eut été exclu des trois classes de grammaire, on put penser que ce serait, pour le grec, le coup de grâce. Car l'attrait des auteurs, fût-il accru par les traductions les plus complaisantes, continuait à paraître assez mince aux yeux des élèves.

Les professeurs crurent trouver au mal son remède en donnant au grec la même scolarité qu'au latin et en reportant à la 7^e la première classe de grec, comme la première classe de latin⁶. C'était avancer de deux ans les débuts du grec. En juin 1873, ils décidèrent, d'accord avec leur Proviseur, que l'on se bornerait prudemment, en 7^e, aux déclinaisons grecques, à l'étude du verbe *εἶμι* et de l'actif *λίσσω*, connaissances suffisantes pour faire des exercices utiles; outre les déclinaisons et les

1. Assemblée générale du 22 janvier [1873]. — Cf. *supra*, p. 204, n. 2, l'opinion de Luce de Laucival, en 1801, sur le thème. — 2. Insp. citée, 7 avr. 1873. — 3. *Idem.* — 4. Réunion des professeurs de lettres, le 23 déc. 1872. — 5. Ass. génér. du 19 mai 1873. — 6. Ass. génér. du 19 mai 1873; ass. des prof. de 6^e, 7^e et 8^e, le 9 juin 1873.

conjugaisons, base de l'enseignement, de petites versions grecques seraient abordées ensuite, en 6°. L'Université contemporaine n'a pas suivi cette initiative ; bien au contraire et, au lieu d'avancer le grec qui débutait, en 1872, avec la 6°, elle l'a reculé jusqu'au seuil de la 4°. Il n'est pas sûr qu'elle ait eu tort et nous aurons plus loin l'occasion de dire pourquoi.

En rajeunissant, à sa manière, — les études latines et grecques, le Ministre de 1872 avait prétendu fortifier l'enseignement de la langue française. Il avait voulu le rendre tout à la fois plus scientifique et plus pratique ; il avait donc invité les maitres à expliquer le développement historique de la langue et à multiplier les compositions françaises.

Les premiers résultats ne furent pas, dans les classes de grammaire, très remarquables. M. Merlet avait proposé un plan général, dans lequel il réservait à la 4° une part assez belle : ce qu'il appelait « la langue-mécanisme des mots, l'origine du français, les lois de formation, les étymologies, les définitions de mots, les synonymes » ; il proposait « la grammaire de M. Brachet, mise à la portée du jeune âge¹ ». Mais M. Chambon avait estimé qu'un pareil programme risquerait d'être stérile, pour des enfants de 4° ; « autrefois, l'expérience de la grammaire comparée n'avait pas réussi, malgré le zèle des maitres ». Il repoussait donc une étude analogue². MM. Hatzfeld et Aubert-Hix et le Proviseur lui-même ne pensaient pas autrement³. La brièveté des leçons et des devoirs fut seulement recommandée : en 4°, le professeur lirait de courtes descriptions et des récits aussi charmants que les fables de Fénelon ; et l'élève les reproduirait de mémoire⁴. Mais rien ne fut autrement précisé et chaque maitre fut laissé libre de choisir ses sujets et de s'en rapporter à son expérience. Peut-être en résulta-t-il un peu de ce flottement que l'Inspection générale suivante⁵ reprocha aux classes de français : sans doute, aux classes littéraires, surtout, mais non pas à l'exclusion de toutes les classes de grammaire. En 4°, les professeurs accordèrent que les exercices de compositions françaises n'avaient donné aucun fruit.

Dès la rentrée de 1873-74, le lycée apprit officiellement sa victoire⁶ : il ne subsistait presque rien de la petite révolution pédagogique de 1872. Un rapport de M. Patin au Conseil supérieur de l'Instruction publique venait de consacrer ce triomphe. Le thème latin rentrait dans ses droits, depuis la 4°, et les vers latins aussi ; le thème grec était rétabli, depuis la 6°. Les grammaires seraient de nouveau apprises, comme autrefois. Les traductions imprimées d'auteurs latins étaient retirées ; les traductions grecques n'étaient autorisées qu'à la condition de n'être pas juxtalinéaires. Le nombre des compositions écrites demeurait res-

1. Réunion des profess. de 4°, 3°, 2° et rhétoriq., le 16 octob. 1872. — 2 à 4. *Idem.* — 5. Insp. génér. de mars-avril 1873 ; rapport du 7 avril 1873, *ctt.*, A. nat. F17ⁿ 86.471 liasses L. le Gr., F n° 2. — 6. Ass. des profess. de rhétor 2°, 3°, 4° ; 4 octob. 1873.

treint et les compositions de récitation seraient réduites. Il s'agissait de ne pas fatiguer les élèves par des exercices de mémoire trop étendus. « C'était d'ailleurs ce qui s'était toujours pratiqué à Louis-le-Grand ».

Quant à l'enseignement du français, il ne fut pas supprimé dans les classes où la circulaire du 27 sept. 1872 l'avait établi. Mais il parut évident, si l'on voulait interpréter avec exactitude le rapport de M. Patin, qu'en maintenant le français on ne pensait pas lui accorder, à l'avenir, autant de place qu'aux autres facultés. La raison en était, observait M. Girard, que « les élèves font en réalité du français tous les jours, en faisant soit des versions, soit des thèmes ; par conséquent, l'enseignement du français, sans même être l'objet d'exercices spéciaux, était, en permanence dans les classes ». Et le Proviseur concluait : « On ne ferait que se conformer au vœu du Conseil et aux intentions du rapporteur, en diminuant la place et l'importance des compositions françaises ; elles ne sont, affirmait-il et avec une hardiesse qu'on ne retrouverait plus guère aujourd'hui, elles ne sont l'objet d'aucun effort de la part des élèves, et ne profitent pas assez à leur esprit ¹ ».

Ainsi s'achevait cette crise grammaticale de 1872-73, dont l'émoi fut très vif à Louis-le-Grand. Ne disons pas qu'elle fut inutile : elle révéla un état de l'esprit pédagogique qui dure encore. Si les grammairiens réussirent à l'emporter, ce fut à condition qu'on changerait les grammairiens ; et la science entreprit de déloger, chez elles, la routine. Le thème écrit fut restauré, mais les vers latins ne purent survivre longtemps ; ils avaient, dans la lutte, reçu d'inguérissables blessures. Le français, depuis lors, ne cessera d'étendre ses conquêtes. Notre devoir était donc de préciser les positions prises par les grammairiens de Louis-le-Grand, dans la bataille : la vie intellectuelle du lycée, dans son activité et ses inquiétudes, n'avait-elle pas eu, ainsi, d'admirables occasions de se laisser voir ?

L'exode des plus jeunes élèves de Louis-le-Grand à Montaigne ôta au vieux lycée deux sur trois de ses classes de grammaire : la 4^e subsista seule, rue Saint-Jacques ; la 5^e et la 6^e émigrèrent au Luxembourg.

III

Classes d'Humanités : 3^e, 2^e, Rhétorique.

Une fois initié, tant bien que mal, au vocabulaire des trois langues et à leurs règles, l'élève était convié aux joies délicates des Humanités. Et c'était, pour sa conscience littéraire, l'heure charmante de l'éveil. Son goût s'affinait ; il savourait peu à peu l'enchantement des mots

1. *Idem.*

heureusement choisis, des idées qui se nuancent, des arguments qui s'enchaînent ; de la phrase qui s'anime et vit, marche ou court, nerveuse et musclée, ou onduleuse et souple, entraînée des foules ou régale des lettrés. Il apprenait comment la forme ajuste exactement, sur la pensée, l'étroit vêtement du style, sans hésitation de coupe, sans rapiéçage et sans pli.

Le nombre des classes d'Humanités et leurs noms ont un peu varié. Au Prytanée de 1801, il y en avait trois, appelées : 1^{re} classe d'Humanités, 2^e classe d'Humanités et Rhétorique¹ ; dans le règlement des lycées du 19 frimaire an XI, [10 déc. 1802], il n'y en avait qu'une, mais qui durait deux ans : c'était la « classe des Belles Lettres, latines et françaises² ». On restaura, dès sept. 1814, la traditionnelle division de l'ancien Régime : 3^e, 2^e, Rhétorique³. Elle a subsisté jusqu'à nous, avec une légère modification onomastique, en 1902 : la Rhétorique s'appelle désormais la *Première*.

De ces trois classes, il en est une que l'on ne sautait guère, la 3^e ; une autre qui connaissait des fortunes diverses, la Rhétorique ; entre la 3^e et la Rhétorique, la seconde eut parfois des apparences de victime.

La Rhétorique avait conservé son grand air d'autrefois ; elle avait gardé, parmi les autres classes, une situation éminente et on lui accordait une influence notable⁴. Aussi arrivait-il à ceux-là mêmes qui ne se destinaient pas à l'enseignement de redoubler leur Rhétorique⁵. On mettait alors sa coquetterie à refaire une rhétorique, comme on la met aujourd'hui à passer sa licence-ès-lettres : pour avoir une culture générale plus sérieuse. Les anciens s'appelaient *vétérans* et les autres, *nouveaux*⁶. Mais, à côté de ce zèle, un abus s'était glissé à Louis-le-Grand, que l'on aperçoit dès 1820⁷ et qui, sous le Gouvernement de Juillet, put réapparaître⁸ : un certain nombre d'élèves n'assistaient pas à tous les cours. Ils choisissaient ceux qui leur convenaient : rhétorique française, par exemple, ou rhétorique latine ; d'autant mieux que cha-

1. *Règl. génér. du Prytanée*, thermidor an IX [commencé le 20 juil. 1801], tit. IV, § 14 ; Arch. nat. H³ 2528. — 2. Arrêté consulaire de S. Cloud, 19 frimaire an XI [10 déc. 1802], Arch. nat. F17n 3104, n° 5 ; art. 7. — 3. *Statut portant règlement sur la discipline et les études des collèges royaux...* A. nat. F17n 3104, n° 158 art. 141 et suiv. ; — Horaire des collèges royaux, dans le *Plan d'études desd. collèges*, *ibid* pièce 158. — 4. Lettre du proviseur, M. Malleval, au recteur, le 20 sept. 1821 : « L'exemple de la rhétorique à Louis-le-Grand a une très grande influence sur les autres classes. » A. nat. F17n 3150, pièce 47. — 5. Rapport du proviseur, M. Rinn, 31 juil. 1846. A. nat. F17n 78 487, n° 57 ; 30 juillet 1845, *ibid.*, n° 52. — 6. Ce mot était en 1820 passé dans la langue officielle ; on le trouve le 31 oct. 1820, dans les procès-verbaux de la Commission de l'Instruction publique. A. nat. F17n 3104 n° 183. — Henry Dabot, *Lettres d'un Lyonnais*, cit. p. 1 ; le 8 oct. 1847, écrit à ses parents : « Sur ces 85 élèves [rhétoriciens] à Louis-le-Gr., il y en a dix qui redoublent ; on les appelle *vétérans* ; les autres sont appelés *nouveaux*... » — 7. *Idem*, procès-verbaux du 31 oct. 1820, cités ci-dessus, n. 6. — 8. Il est donné, le 20 mars 1847, par l'Inspection génér., comme ancien déjà, à Louis-le-Gr., A. nat. F17n 78.488 n° 2.

cune d'elles était confiée à un professeur distinct. Les Barbistes, de 1846 à 1849, se signalaient dans cette pratique. Ces élèves avaient un surnom : c'étaient les *semi-rhéoriciens*¹. Il fallut, pour les ramener, la menace de leur interdire de se présenter au baccalauréat ; on leur refusait le certificat d'études², sans lequel nul ne pouvait alors aborder cet examen.

La Seconde était désertée et sans aucune compensation. Il suffisait, comme en 1833-34, que les professeurs, chargés de l'enseigner, parussent ternes ou vieilliss, et on faisait le vide autour d'eux : « La plupart des élèves aimaient mieux doubler leur 3^e, pour passer ensuite en Rhétorique³ ». Mais il y avait à ce mal bien d'autres causes, puisqu'il subsistait douze ans plus tard et que le personnel avait été renouvelé. La Seconde re-tait déconsidérée : elle semblait négligeable et vaine à ceux qui rêvaient de succès au Concours général et qui avaient, pour les atteindre mieux, redoublé leur 3^e ; à ceux qui voulaient atteindre plus vite le baccalauréat et qui avaient hâte d'être en rhétorique ; à ceux enfin que poursuivait la hantise de l'École Polytechnique et qui voulaient économiser, pour en franchir le seuil avant 20 ans 1/2, une année d'études⁴. Le résultat était « qu'en 1846 la Seconde était encore omise par la moitié des élèves⁵ ».

1. L'inspect. génér. les appelle ainsi, en 1847 ; texte cité, note précédente. — 2. Ordonnance royale du 5 juillet 1820 ; A. nat. F17ⁿ 3104, n° 183. — 3. Lettre du proviseur, M. Pierrot, au ministre, le 20 août 1834, A. nat. F17ⁿ 78.486, L^o 15. — 4. Rapport annuel du proviseur, M. Rinn, le 31 juillet 1846, A. nat. F17ⁿ 78.487 n° 57. — 5. *Idem.* — Voici, — avec les dates de leur enseignement à Louis-le-Grand, — la liste des professeurs *titulaires* ; nous renvoyons à notre t III, АР:ЖВ:С C, nos 331-547, pour le détail du *Curriculum vitae* de chacun, et pour le tableau de tous ceux qui n'ont pas été titulaires :

A *Rhétorique* puis *Première* : Luce de Lancival, 1800-1810 ; Dubos, 1809-1828 ; J. L. Burnouf, 1810-1826 ; Pierrot Deseilligny, 1828-1830 ; Baudon-Desforçes, 1828-1846 ; Lorain, 1830-1837 ; Rinn, 1837-1844 ; Aug. Lemaire, 1848-1855 ; Feugère, 1847-1854 ; Aubert-Hix, 1859-1874 ; Merlet, 1867-1891 ; Hatzfeld, 1864-1894 ; Georges Perrot, 1870-1871 ; Jacob, 1873-1897 ; Dupré, 1870-1878 ; Chabrier, 1879-1896 ; Gaspard, 1878-1896 ; Bernage, 1879-1886 ; Hémon, 1886-1895 ; A. Cahen, 1894-1902 ; Berr, 1895-96 ; Bompard, 1891-1901 ; Morand, 1896-1906 ; Bernès, 1895-1897 ; Salomon, 1897-98 ; Le Goupil, depuis 1906 ; Acis, 1897-1909 ; E. Mâle, 1898-1906 ; Lafont, 1898-1903 ; Pétout, 1900-01 ; Doin, 1900-05 ; P. Gautier, 1901-06 ; V. Glachant, 1903-1918 ; P. Desjardins, 1905-06 ; Mayer, 1907-1910 ; Piésent, 1909-1919 ; Rudler, 1909 ; Gend. de Bévoite, 1912-1918 ; Canat, depuis 1918 ; P. Berret, depuis 1918 ; Mercier, de 1919 à 1921.

A² *Première Supérieure* : A. Cahen, 1902-5 ; Lafont, 1902-1919 ; H. Durand, 1906-1918 ; G. de Bévoite, 1918-1919 ; Canat, depuis 1919 ; H. Mayer, depuis 1919.

A³ *Première-Vétérans* : Morand, 1906-1910 ; A. Bellessort, depuis 1906 ; H. Mayer 1910-1919 ; Lemain, depuis 1919.

D'autres, qui ne furent pas titulaires, sont fort connus : Charles Alexandre, 1819-20 ; S. Marc Girardin, 1828-30 ; Rosseeuw S. Hilaira, 1830 ; Eug.-And. Despois, 1843-51 ; Ch. Benoit, 1843 ; Emile Deschanel, 1845-50 ; Julien Girard, 1850-51 ; Ch. Glachant, 1854-1864 ; Nic. Fé. Deltour, 1851 et 1855-56 ; Eug. Talbot, 1856-59 ; Paul Albert, 1858-59 ; A. J. de la Coulonche, 1859-62 ; Alfr. Croiset,

En 3^e, en 2^e, en Rhétorique, il s'agissait d'étudier la littérature des trois langues. Le temps réservé à chacune est impossible à préciser exactement, car on les confondait volontiers dans les programmes et sur les horaires. Ainsi, en septembre 1814, sur 29 h. 1/2 de classes, on consacrait aux « langues française, latine et grecque » 13 h. 1/2 en 3^e; 15 heures 1/2, en seconde, et 13 heures 1/2, en Rhétorique¹. En 1837, Salvandy accordait aux « langues anciennes et françaises » 7 classes sur 11, en 3^e et en seconde; et 10 sur 11, en Rhétorique². En 1840, Cousin attribuait indistinctement 9 classes sur 11, en Rhétorique, aux « langues française, grecque et latine³ ». C'était ensuite à chaque professeur de distribuer harmonieusement, entre les trois littératures, le temps dont il pouvait disposer.

Et cette répartition dépendait, pour une part, des auteurs classiques inscrits, pour les trois langues, aux programmes. Comme dans les classes de grammaire, les latins l'emportaient sur les français et sur les grecs. Au Prytanée de 1801, on s'en apercevait déjà⁴. « Dans la 1^{re} classe d'Humanités, [c'est-à-dire notre 3^e], aucun auteur français; en Grec, tout simplement les *Fables d'Esopé* et « les dialogues les plus aisés de Lucien ». En latin, Quinte Curce, les *Commentaires* de César les traités cicéroniens de la *Vieillesse* et de *l'Amitié*; les *Métamorphoses* d'Ovide et les *Eglogues* de Virgile. Même partialité latine, dans la 2^e classe d'Humanités, [notre seconde]: « les élèves, prescrivait-on, continueront l'étude des auteurs de l'Antiquité, tels que Lucien, Plutarque, (*Vies des Hommes illustres*); Salluste, (*Conjuration de Cati-*

1875-76; Brunetière (Ferd.), 1875-78; Parigot, 1889-90; Gust. Reynier, 1893-1902; Gust. Lanson, 1894-1900, avec intermittences; S. Rocheblave, 1894-95; Ch. Casanova, 1896-97.

B *Seconde*, Dubos, an VIII-1809; Mollereau, 1801-1815; Le Marchand (abbé), 1815-1820; Quènon, 1820-21; Guyot, 1821-24; Humbert, 1826-1837; Charpentier, 1826-28; Gros (Et.), 1837-1838; Pierron, 1858-1872; Boudhors (Ch. Eug.), 1869-1894; Delacroix, 1872-1881; Marcou (Léop.), 1868-1894; Bouchot, 1870-1885; Eug. Lintilhac, 1891-93; Em. Male, 1893-95; Acis, 1894-97; La Filiolie, 1894-1906; Bernès, 1895; Nollet, 1896-99; Pressoir, 1897-1913; Combarieu, 1899-1901; Dejean de la Bâtie, 1900-1913; Plésent, 1906-09; Gend. de Bévoite, 1909-1912; Amiot, depuis 1913; de Bilhère de S. Martin, depuis 1913; Arbelet, 1913-1919.

C *Troisième*, Mollereau, an VIII-an IX; Dubos, an X-1809; Goffaux, 1809-1815; Guyot, 1819-21; Guyot, 1824-[1832]; Humbert, 1821-24; Gros, 1832-1837; Destainville-Janot, 1833-1852; Delacroix, 1867-69; Seligmann, en 1874; Gaspard, 1874-77; Jully, 1881-94; Huyot, 1881-1902; Rocheblave, 1890-94; Fouyé, 1891-93; Acis, 1892-94; Boudhors (Ch. H.), 1893-94; Pressoir, 1894-97; Bonnerot, 1894-99; Combarieu (J.), 1894-99; Dejean de la Bâtie, 1897-1900; Laloy, 1898-99; Egger (Max. Fél.), 1899-1900; Dautremer, depuis 1901; Reynaud, 1900-03; Mercier, 1903-1912; Gend. de Bévoite, 1903-09; Roche (L. A.), 1906-07; Damenez, 1909-17; Bourgin (Hub.), depuis 1911; Lesans, 1916; Lanusse, 1917-19.

1. *Plan d'études pour les collèges royaux...* A. nat. F17n 3104. — 2. Arch. L. le Gr., *Corr. admin.* VI, n° 3496 — 3. *Idem*, VII n° 4364 — 4. *Règlement général du Prytanée français*, thermidor an IX [commencé le 20 juill. 1801], tit. V, § 14.

lina), avec les Oraisons, [nous dirions à jourd'hui les Discours], de Cicéron, prononcés à ce propos ; Tite-Live, Tacite, les *Géorgiques* de Virgile, avec la traduction de Delille, et Horace. En Rhétorique, deux auteurs grecs, trois latins et trois français. « Dans la classe de Rhétorique, disait le règlement, on enseignera aux élèves les principes généraux de l'art oratoire, appliqués à quelques discours de Cicéron et de Démosthènes, aux harangues des historiens latins, intitulées *Conciones*, aux *Oraisons funèbres de Turenne*, par Fléchier, et de *Condé*, par Bossuet. Ils verront l'*Enéide* de Virgile, quelques chants de l'*Iliade*, l'*Art poétique* d'Horace et celui de Boileau, comparés ¹ ». Et c'était tout.

La Restauration eut le souci, dès les programmes de sept. 1814, d'accorder des faveurs moins inégales aux trois littératures : en 3^e, tout le génie français était représenté par les *Odes choisies* de Rousseau et par les *Epîtres* de Boileau ; faut-il y ajouter les *Géorgiques* de Delille ? Le génie grec était défendu par l'*Evagoras* d'Isocrate, la *Cyropédie* de Xénophon, quelques *Vies de Plutarque*, le premier livre d'Homère, [entendons le 1^{er} chant de l'*Iliade*] ; et on y ajoutait les *Actes des Apôtres*. Mais les Latins avaient les honneurs principaux avec Quinte Curce et le *de Bello Gallico* ; le *Pro Archia* et le *de Officiis* ; le *Catilina* et Velleius Paterculus, l'*Andrienne* et les *Adelphes* de Térence ; l'*Eneide* et les *Géorgiques*, enfin quelques *Selectae fabulae* d'Ovide.— En Seconde, on était fidèle à Jean-Baptiste Rousseau (*Œuvres choisies*) et à Boileau ; on y ajoutait un *Théâtre classique*, composé seulement d'*Esther*, d'*Athalie* et de *Polyeucte*, et le commentaire de M. Roger ; le *Discours sur l'Histoire Universelle* de Bossuet et l'*Histoire de Charles XII*, de Voltaire. On n'abandonnait pas encore les *Vies* de Plutarque, ni Xénophon, ni Homère. Mais on ne précisait pas quelle partie des poèmes homériques on étudierait. On se bornait à désigner l'*Apologie de Socrate, tirée de Platon et de Xénophon*. On ajoutait le Premier ou le Second livre des *Histoires* d'Hérodote. On revenait à Salluste, et aux *Catilinaires* de Cicéron ; on s'initiait aux *Décades* de Tite Live et aux *Excerpta e Tacito*. Enfin on se nourrissait des *Narrationes*. La Rhétorique allait tout droit aux *Oraisons funèbres* de Bossuet et, en outre, à ce qu'elle appelait : *Choix d'Oraisons funèbres* ; à Massillon et à son *Petit Carême*, puis à Pascal et à ses *Pensées*, à La Bruyère et à ses *Caractères*, à Voltaire et à son *Siècle de Louis XIV* ; à Montesquieu et à la *Grandeur et décadence des Romains*. Après les orateurs, les moralistes, les historiens, venaient deux poètes : Boileau et son *Art poétique*, Voltaire et sa *Henriade*. Pour le Grec, on ne pouvait, bien entendu, se détacher d'Homère et on abordait les *Tragiques Grecs*. On revenait à Démosthènes, dont on étudiait les *Harangues choisies* et on faisait connaissance avec Thucydide, dans l'un des

1. *Idem.*

livres de sa *Guerre du Péloponèse*. Les latins avaient encore un peu la part du lion, avec les *Conciones e veteribus historicis excerptae*. Avec Cicéron (*in Verrem* et *pro Milone*) ; avec Tacite et Quintilien ; puis avec les *Conciones poeticae*, l'*Art poétique* d'Horace et Virgile ¹.

En 1819, les Inspecteurs généraux, invités à proposer des modifications, avaient encore rayé quelques auteurs français ou grecs et ajouté plusieurs auteurs latins : en 3^e, les *Lettres* de Pline et, en Rhétorique, son *Panegyrique de Trajan* ; en seconde, Horace, Juvénal et Perse ².

Les livres classiques en usage à Louis-le-Grand étaient, en 1825-26, ceux dont l'Académie de Paris avait fixé la liste ³.

1. Statut portant règlement sur la discipline et les études des coll. royaux... art. 141-143 ; Arch. nat. F17u 3104, pièce n° 158. — 2. Le statut cité dans la note précédente, dans l'exemplaire conservé aux Arch. nat. et que nous venons de signaler, porte les observations manuscrites, que les inspecteurs Ampère et Rendu y ont consignées, en octobre 1819

3. Archiv. nat. F17u 3104, n° 250 ; cette liste, dont nous avons tiré toutes les précisions qui suivent, est certifiée, en l'absence de l'inspecteur général, chargé de l'administration de l'Académie de Paris, par l'inspecteur de l'Académie délégué, M. L. G. Taillefer ; Taillefer avait été, de 1815 à 1819, proviseur de Louis-le-Grand. — La 3^e apprenait à connaître les chefs-d'œuvre de notre langue dans les *Morceaux choisis de Buffon* ; le *Poème de la Religion* de l'abbé Delille, et la *Henriade* ; les chefs-d'œuvre grecs, dans les *Vies de Cicéron et de Démosthènes* de Plutarque, sans parler de l'Evangile selon S. Luc ; les chefs-d'œuvre latins, dans Salluste, dans les *Res Memorabiles Titi Livii*, et dans l'*Énéide*. — La seconde était invitée à faire ses délices des *Morceaux choisis de Massillon*, du *Discours* de Bossuet, sur l'*Histoire universelle*, des *Œuvres choisies de J.-B. Rousseau* et de tout Boileau. Elle savourait avec la *Vie de César*, de Plutarque, et les *Pensées de Platon*, l'*Illiade* entière. Mais son pain quotidien c'étaient les *Narrations* ; Cicéron, *in Verrem* et *de Signis* ; les *Excerpta e Tacito* ; c'étaient enfin Horace et l'*Énéide*. — Les Rhétoriciens se familiarisaient avec les *Oraisons funèbres* de Bossuet et de Fléchier, avec le *Petit Carême* de Massillon, l'*Art Poétique* de Boileau et le *Théâtre classique* réduit à *Esther*, *Athalie*, *Polyeucte*. En Grec, les *Olynthiennes* de Démosthènes et l'*Édipe à Colone* de Sophocle les attardaient moins que Cicéron et ses *Catilinaires* ou son *de Claris oratoribus* ; que les deux *Conciones*, *Conciones e veteribus historicis* et *Conciones poeticae* ; que l'*Art poétique* d'Horace et que l'*Énéide*.

En 1837-38 ^a, la 3^e, à Louis-le-Grand, étudiait les *Extraits de Massillon* le *Lutrin* et quelques *Épîtres* de Boileau ; pour le grec, le traité de Plutarque sur *l'Utilité des ennemis*, les pages de Lucien sur *les Gens de lettres à la solde des grands*, puis le 1^{er} ou le 3^e chant de l'*Illiade* ; pour le latin, les *Discours* de Tite-Live ou de Salluste, extraits des *Conciones* ; le plaidoyer *contre Verres* et le discours *de Suppliciis*. Mais M. Lemaire se bornait à en faire expliquer la fin et M. Chardin protestait que cet ouvrage imposé était « beaucoup trop fort pour la classe. » Les livres I et II de l'*Énéide*, chez M. Chardin ; V^e et IX^e, chez M. Lemaire, avaient complété la liste des auteurs latins.

La même année, M. A. Durand, professeur de seconde, avait expliqué les 4 premiers actes d'*Athalie* et les 8 premiers chapitres de la *Grandeur et la Dé-*

^a Rapports de trois professeurs d'Humanités, à Louis-le-Grand, sur leur enseignement en 1837-38 : MM Durand, prof. de seconde, 2^e division ; Chardin, prof. de 3^e, 1^{re} division ; H. F. Lemaire, prof. de 3^e, 2^e division : A. nat. F17u 78.486 n° 41A B C.

Le danger n'était pas alors dans le perpétuel renouvellement de ces listes d'auteurs ; mais bien plutôt dans leur immuabilité. Le proviseur de Louis-le-Grand, qui avait été un des plus distingués professeurs de son temps, écrivait au ministre ¹, en 1845 : « Rien n'est plus mortel, pour l'intérêt d'une classe, que la nécessité de revenir, chaque année, sur les mêmes auteurs. En Rhétorique, par exemple, deux tragédies sont expliquées tour à tour, à l'exclusion de tout le reste du théâtre grec. Et, comme les deux professeurs alternent, il en résulte que l'un d'eux est réduit à l'*Œdipe roi* et l'autre, à l'*Œdipe à Colone* ». M. Rinn ne déclarait pas quel était le plus heureux des deux, mais il concluait : « cette réforme sauverait les professeurs d'une cause d'ennui dont, je déclare, pour ma part, avoir beaucoup souffert, dans les dix dernières années de mon enseignement ».

*
* *

L'insuffisance des lettres grecques et françaises et la prépondérance des lettres latines se devinaient déjà rien qu'à parcourir la liste des auteurs ; mais la série des exercices, pratiqués dans les classes d'Humanités, accentuait encore quelques-uns de ces contrastes. En 3^e et en seconde, les auteurs français étaient appris par cœur et le professeur expliquait les expressions rares ou obscures, les idiotismes, et les particularités géographiques, historiques, mythologiques ou morales ², et c'était tout : ni narration française, ni discours français, ni descriptions, ni éptres françaises. Puisque en classe on parlait français, puisqu'on faisait des versions et des thèmes, on croyait faire assez pour la langue maternelle et l'on déclarait, nous nous en souvenons, que son enseignement « était en permanence dans les classes ³ ».

« Toute la littérature d'un écolier, enseignait, en 1801, Luce de Lancival, doit se borner à l'art... d'écrire avec correction et élégance. On n'y parviendra point en lui faisant parcourir rapidement le domaine entier de la littérature... Pour apprendre à écrire, il faut écrire et c'est ici que la pratique est tout. Aussi la composition est-elle l'exercice avec lequel nous familiarisons le plus nos élèves. Un petit nombre d'auteurs, un seul, pourvu qu'il fût classique nous suffirait, pour leur

oquence des Romains. Les 6 premiers chapitres de S. Luc, les 800 premiers vers de l'*Œdipe à Colone* et les deux premières *Olynthiennes* avaient été lus de près, en grec ; et, en latin, Tacite (le 1^{er} livre des *Annales*, 40 premiers chapitres), Virgile (le 3^e livre de l'*Enéide*) et Horace (le 1^{er} livre des *Odes* ^b).

1. Rapport annuel de M. Rinn, le 30 juillet 1845, A. nat. F17H 78.437 n° 52.

2. Rapports de 1837-38, cités plus haut, p. 222 n. a.

3. Arch. de Louis-le-Gr., *Registres de l'assemblée des professeurs*, procès-verbaux ; séance du 4 octob. 1873. Voir plus haut, p. 217. — Cf. discours de Chalignan, au Tribunat, le 6 floréal an X [26 avr. 1802] ; p. 121, t. II *Recueil des Lois et Règlements de l'Instr. publ.*, 1814.

^b *Idem*.

enseigner les principes généraux du style... Analyser et développer, voilà les deux opérations indispensables... Par l'analyse, chercher l'idée mère...; pour le développement, suivre toutes les progressions d'une idée et ses nuances ¹ ».

Les Rhétoriciens n'avaient aucun cours de littérature ² et ils professaient, parait-il, pour ce qui s'en rapprochait, un mépris avoué ³ : lire les auteurs dans le texte leur paraissait préférable à tout. Et il est très certain que rien ne remplace cette lecture-là. Mais s'ensuit-il qu'il est vain de l'éclairer et de la conduire ? La composition française, quoi qu'elle eût été pratiquée déjà en 1819, n'avait pas encore, en 1843, conquis ses lettres de noblesse ⁴. L'Inspection générale notait, le 24 mars, chez l'un des professeurs de Rhétorique, M. Despois : « On fait régulièrement un discours français par semaine » ⁵ ; et, chez l'autre, M. Baudon-Desforges : « Quelques élèves sont autorisés à remplacer un discours latin sur deux par quelque composition française *Cette chose nous paraît déplacée* » ⁶. En 1848-49, le discours français, M. Lachelier nous en a donné le témoignage, était devenu très exactement hebdomadaire ⁷. Depuis lors, il étendit peu à peu sa place et ses conquêtes. Mais il fallut attendre les réformes de 1872 ⁸ pour que ces conquêtes-là fussent définitives.

Malgré tout, les occasions étaient nombreuses, pour un professeur, de montrer ses tendances littéraires ou ses sympathies. Le grand souffle du romantisme n'épargna pas les colléges, et, comme à Charlemagne ou à Rollin, à Henri IV ou à Fontanes, la jeunesse, à Louis-le-Grand, vibra avec le « camarade » Hugo. L'Inspection générale était sévère à ce modernisme. En sortant de la classe de M. Loudierre, professeur suppléant de Rhétorique à Louis-le-Grand, les Inspecteurs ne marchandèrent par les éloges au jeune maître. Ils ajoutèrent cependant : « Peut-être serait-il enclin, selon les vues de la littérature nouvelle, à juger un peu sévèrement les auteurs classiques, tels que Virgile. Nous n'avons pu qu'entrevoir les ombres, à travers de fort bons préceptes ⁹ ». Ce jour-là, tout au moins, M. Loudierre avait surveillé sa verve et voilé ses préférences.

Sans doute, M. Pierrot, à propos des Rhétoriciens de M. Rinn, jugeait, en termes flatteurs, la manière d'écrire en honneur à Louis-

1. Discours de Luce de Lancival, chez Dubois et Loiseau, 25 fruct. an IX ; A. nat. M 156, p. 17-18. — 2. « Aucune leçon d'histoire littéraire », nous écrivait, le 5 mars 1911, M. Lachelier, membre de l'Institut, ancien inspecteur général, qui fut élève à Louis-le-Grand de 1847 à 1851 ; cf. *infra*, p. 235 et p. 232, 233, n. 1. — 3. *Communicat.* de M. Raveton, entré à Louis-le-Gr. en 1859. — 4. Luce de Lancival, *Disc. cité*, disait, en 1801 : « Les dissertations littéraires peuvent amuser, c'est le spectacle des hommes instruits, mais ce ne peut être l'école de ceux qui veulent le devenir. » — 5. Arch. nat. F17H 78.487, n° 49. — 6. *Idem.* — 7. Lettre citée, du 5 mars 1911. — 8. Voir ci-dessous, p. 211-217. — 9. Le 11 mai 1837 ; A. nat. F17H 78.486, n° 32.

le-Grand : « Les élèves profitent nécessairement du goût et du savoir de leur professeur. Ils acquièrent, surtout, avec lui, une *manière d'écrire saine, simple, exempte de faux brillant et de recherche. C'est là le caractère que l'on remarque dans les compositions de nos élèves...* M. Rinn contribuera à fortifier, en eux, ces habitudes salutaires ¹ ». Mais ces observations sont de 1838 et, à cette date, il semble bien qu'on ne pouvait guère parler à Louis-le-Grand du style français des élèves, mais seulement de leur style latin. En 1838, y avait-il vraiment des compositions françaises à Louis-le-Grand ? Peut-être, car il y en avait en 1818 et en 1819 ² ; mais elle étaient, sans doute, très rares encore, sinon exceptionnelles. Et il est bien certain qu'en matière littéraire, le français, en 1847, était le point faible. L'Inspection générale n'écrivait-elle pas, le 20 mars ³ : « L'ensemble des cours littéraires est satisfaisant... l'étude du français, seule, laisse à désirer une direction plus suivie et des exercices plus spéciaux, surtout à partir des classes d'Humanités. Cette étude sérieuse de la langue française, dans une mesure proportionnée à l'âge des enfants, manque... » Et faut-il rappeler qu'en octobre 1873, le proviseur du Lycée d'accord avec les professeurs et les élèves, déclarait que « les compositions françaises n'étaient l'objet d'aucun effort, de la part des élèves, et ne profitaient pas assez à leur esprit ⁴ ».

Fort heureusement, les langues anciennes étaient le meilleur entraînement à l'étude des lettres françaises ; on n'enseignait pas les langues anciennes pour elles-mêmes mais pour le français ⁵. En 3^e, le thème accentué et la version grecque étaient en honneur et l'explication grecque, assez active. Les élèves de seconde, chez M. Durand, faisaient chaque semaine, en 1837-8 ⁶ et en 1847-8, deux versions grecques, dictées, deux thèmes grecs et préparaient, trois fois, quelques lignes d'un auteur grec ; ces *préparations* étaient de courtes traductions, écrites sur copie, entre deux classes ⁷. M. Rinn exprimait, en 1845 ⁸, le « désir qu'on supprimât le thème grec, en seconde. Cet exercice ajouta-t-il, a surtout et même, peut-on dire, uniquement pour but de faciliter la connaissance des règles. On ne fait pas de discours grecs. Il me semble que ce travail peut être terminé en 3^e. Je crois exprimer ici l'opinion de la grande majorité des professeurs de seconde ». Le thème grec n'en subsista pas moins en seconde et il s'y portait à merveille

1. Le 28 août 1838, A. nat. F17H 78.486, n° 41. — 2. L'Inspection parle, en janvier 1819, à Louis-le-Grand, des « discours, soit latins, soit français » A. nat. F17 3149 n° 111. — 3. Inspection génér. de MM. Dutrey, Viguier, Duhamel, Arch. nat. F17H 78.488, n° 2. — 4. Le 4 octob. 1873, arch. de Louis-le-Gr. *Registre de l'assemblée des professeurs*, procès-verbaux ; l'observation est du proviseur. — V. ci-dessus, p. 211, n. 4. — 5. Arch. de Louis-le-Gr. *Item, Conseil de perfectionnement des études* ; séance du 20 déc. 1882. Observation de M. Lange. — 6. Arch. nat. F17H 78.486, n° 41A. — 7. Lettre de M. Lach-lier, le 5 mars 1911. — 8. Le 30 juillet 1845, A. nat. F17H 78.487, n° 52.

quand, pour quelques mois, on tenta, en 1872-3, de le supprimer¹. En Rhétorique, plus de thème grec; simplement une version grecque hebdomadaire et des préparations grecques².

Le Grec semblait plus généreusement traité que le Français; mais, comparé au Latin, il avait des airs de victime. Il existait, encore en 1800, une « chaire de perfectionnement de la langue grecque » au Collège de Paris; Lucien Bonaparte la supprima³. Dans le Prytanée de 1801, le Grec n'avait pas le droit de paraître avant la 3^e⁴; et, dans le règlement préparé pour les lycées, le 19 frimaire an XI [10 déc. 1802], il ne paraissait plus du tout⁵. Mais il reparut dès 1802-3 en 4^e et, dès 1804-5, en 5^e^{5bis}. Sous la Restauration, on le traita d'abord si généreusement que les finances du collège protestèrent. Et le Proviseur, M. Taillefer, tout en reconnaissant que « le grec est la base de tout l'enseignement classique » crut devoir éliminer trois professeurs de grec⁶. Les élèves comprirent: et, dans les classes d'Humanités, leur zèle pour le Grec parut médiocre; à la tiédeur de l'administration, à l'égard du Grec, succédait la froideur des écoliers. M. Taillefer se lamentait sur la « difficulté extrême de ranimer et d'entretenir le goût du grec chez les jeunes gens⁷ ». Même consternation chez les Inspecteurs, à la fin de janvier 1819⁸: « le nombre des élèves qui se refusent à l'étude du Grec, observaient-ils, était peu sensible il y a deux ans; mais il s'est accru, cette année, dans une proportion effrayante; car la moitié de la Rhétorique de Louis-le-Grand ne fait plus de grec ». Il est vrai que, dès l'année suivante, l'Inspection constatait: « le nombre des élèves qui se refusaient à faire du grec diminue »⁹. On ne pouvait pas, cependant accuser les professeurs d'incompétence: ni M. Guyot, en 1818¹⁰, ni même M. Courtaud, professeur de seconde, en 1834¹¹, ni surtout M. Gros, professeur de 3^e, en 1835: cette année-là, il écrivit entièrement en grec l'une de ses deux thèses, que le Ministre voulut lire¹². Bien plus tard, en avril 1873, la commission des Inspecteurs n'observait pas, du moins pour telle partie des exercices grecs, un relèvement bien notable: « La commission, écrivait-elle, a remarqué avec regret que l'explication des textes grecs, généralement facile et exacte,

1. Arch. de Louis-le-Gr., *Registre de l'assemblée des professeurs*, procès-verbaux: séance du 4 octob. 1873. — 2. Lettre citée de M. Lachelier (pour 1848-1851). — 3. Le 12 vend. an IX [4 oct. 1800]; A. nat. H 2558, dossier 7, n° 24. — 4. Règlement génér. du Prytanée français, thermidor an IX, tit IV, § 14. — 5. A. nat. F17n 3104, n° 5. — 5bis. V. *supra* 205. — 6. Lettre du proviseur, M. Taillefer, à la Commission de l'Instruction publique, le 18 févr. 1818; A. nat. F17 3149, n° 38. — 7. *Idem*. — 8. A. nat. F17 3149, n° 111. — 9. Le 8 mai 1820, A. nat. F17n 3104, n° 194. — 10. Lettre citée de M. Taillefer, 18 févr. 1818. — 11. Note pour M. le ministre, 24 sept. 1834, A. nat. F17n 78.486, n° 17. — 12. Note pour M. le ministre, 22 sept. 1835, A. nat. F17n 78.486 n° 19. — L'arrêté du 11 oct. 1848 supprimait l'exercice du Thème grec, en 3^e et en 2^e, mais le maintenait en 4^e et 5^e; le prix de Thème grec, en 4^e, au Concours général, était conservé; *Journal génér. Instr. publ.* A° 1848, p. 481.

dans les classes de grammaire, se fait beaucoup plus laborieusement dans les cours de lettres ; qu'en seconde, en Rhétorique surtout, elle faiblit d'une manière sensible ; moins, ce semble, à cause de la difficulté plus grande des auteurs expliqués dans ces classes, que par insuffisance de travail. Il y a une sorte d'indifférence, pour cet ordre de lectures et d'études, à laquelle de bons élèves eux-mêmes paraissent s'abandonner en grandissant ¹ ».

Devant cette insouciance pour les lettres françaises et cette relative indifférence pour les lettres grecques, on sent bien avec quelle ardeur vigoureuse il fallait s'adonner à la culture des lettres latines, si l'on voulait que Louis-le-Grand gardât son vieux renom littéraire. Les fortes études latines étaient bien, en effet, la gloire du lycée. Et l'on avait coutume de dire que les pierres elles-mêmes y parlaient latin. C'était, dans le pays latin, le plus latin des temples du latin. Dans les trois classes d'Humanités, la longueur des leçons latines semblait presque interminable ². Les élèves de seconde, en 1837-38, apprenaient de mémoire tous les auteurs expliqués ³. Et les leçons facultatives pouvaient s'ajouter aux leçons réglementaires. « Tout bon élève de Rhétorique [en 1848-9], nous écrivait M. Lachelier ⁴, se sentait moralement obligé de réciter, le samedi matin, cent vers latins de son choix » ; et le savant membre de l'Institut ajoutait : « je crois que j'ai récité, de cette manière, toutes les *Georgiques* ». Les devoirs latins étaient, en 3^e, le thème, la version, les vers et la préparation des auteurs. Chaque professeur avait sa méthode et une liberté relative. « Nous avons, dans l'année qui s'achève, écrivait, le 17 août 1838, M. H.-L. Lemaire, donné une attention toute spéciale aux vers latins ; en encourageant ce travail chez nos élèves, nous avons essayé de leur faire sentir la différence qui existe entre les classes de grammaire et les classes d'Humanités ⁵ ». Les auteurs qui lui avaient fourni les textes des devoirs latins étaient surtout Cicéron, Sénèque et Pline le jeune, Pascal, La Bruyère et Buffon. M. Chardin, de son côté, écrivait, à la même époque ⁶ : « Le travail de la classe a porté principalement sur l'étude de la poésie... Les devoirs ont été choisis dans le riche répertoire des anciens, de manière à compléter les explications et ajouter aux idées des élèves ».

Les élèves de seconde firent, chaque semaine, chez M. Durand, en 1837-38 ⁷ : une version latine, un thème latin et deux pièces de vers latins. Et un rapport du professeur ajoutait : « Pour les versions, le pro-

1. Le 7 avril 1873, A. nat. F17u 86 471, liasses Louis-le-Gr., F, n° 2. Inspection de MM. Bouillier, Jacquinet et Faye. — 2. Arch. L. le Gr. *Registre de l'ass. des professeurs*, procès verbaux, 1872-73. — Il avait cependant fallu les encourager, en 1842, 1845, etc. Arch. de L. le Gr. *Corr. administr.* VIII n° 5173 ; IX, n° 8663^{bis} ; inspect. génér. 24 mars 1845, A. nat., F17u 78.487 n° 49 — 3. A. nat. F17u 78 486, n° 41^a. — 4. Lettre du 5 mars 1911. — 5. A. nat. F17u 78.486 n° 41^b. — 6. *Ibid.*, n° 41^b. — 7. *Ibid.*, n° 41^a.

fesseur a donné alternativement un morceau de prose et un morceau de poésie, choisi dans les auteurs des différentes époques, afin d'habituer les élèves au style qui caractérise chaque siècle littéraire. Les thèmes ont presque tous été choisis dans les écrivains du xvii^e siècle ; quelques-uns étaient la traduction des plus grands auteurs de l'antiquité. De cette manière, le corrigé, apporté par le Professeur, donnait aux élèves une connaissance plus exacte des constructions et des formes grammaticales particulières aux langues de l'antiquité ». On hésita presque constamment, en seconde, pour savoirs'il fallait substituer au thème la narration latine. La narration fut substituée au thème, en mars 1824¹ ; au début du règne de Louis-Philippe, la thème avait évincé la narration et, en 1846, la narration reprenait de nouveau l'offensive². En 1847-48, M. Lachelier et ses camarades de seconde faisaient encore un thème hebdomadaire et pas de narration³.

Le proviseur, M. Rinn, était très hostile aux narrations latines. « Le travail de la narration, observait-il⁴, s'est toujours montré à ceux qui l'ont étudié de près comme un exercice d'imagination, prêtant à toutes sortes de développements romanesques, apprenant à fausser l'histoire et donnant, pour tout résultat, ces récits emphatiques où le vrai était confondu avec le faux, l'histoire avec le roman et qui défiaient les recueils dits *Pittoresques*. Les plus habiles apprennent, dans cet exercice-là, à faire les feuilletons ».

Les narrations latines faites en seconde à Louis-le-Grand ont-elles développé, autant que le craignait M. Rinn, l'imagination aventureuse des écoliers ? Il serait difficile de l'affirmer. Nous remarquerons seulement que dans le *Choix de compositions françaises et latines ou narrations, scènes, discours... des meilleurs élèves de l'Université moderne* par deux proviseurs de Louis-le-Grand, (le prédécesseur immédiat et l'un des successeurs de Rinn), Pierrot-Deseilligny⁵ et Julien Girard, la narration latine est frappée d'ostracisme.

Le triomphe du devoir latin était réservé à la Rhétorique. Chaque semaine, plusieurs préparations d'auteurs, une version latine, une pièce de vers latins et un ou deux discours latins⁶. — La préparation latine était souvent un peu hâtive, on le constatait dès 1820^{6bis} et, en 1867, l'Inspection rappelait que l'explication des auteurs devait être préparée d'avance ; faute de quoi, les textes classiques couraient le risque d'être « défigurés par une

1. A. nat. F17H 3104, n° 242 et 247. — 2. Rapport annuel de M. Rinn, le 31 juillet 1847, Arch. nat. F17H 78.487, n° 57. — 3. Lettre du 5 mars 1911. — 4. Rapport cité ci-dessus, n. 2. — 5. 5^e édit. Paris Hachette, in-8° 1875 ; 796 p. — 6. Pour 1845. Inspect. génér. rapport du 24 mars, A. nat. F17H 78.487, n° 49 ; pour 1848-1851, lettre citée de M. Lachelier, le 5 mars 1911. — 6bis. Le 8 mai 1820, les inspecteurs généraux, Fr. Noël et Guairard, écrivaient : « L'explication est la partie faible [à Louis-le-Grand] et surtout celle des auteurs latins, plus encore que celle des auteurs grecs. » A. nat. F17H 3104, n° 194.

improvisation incertaine et maladroite¹ ». La version n'était pas, pour les bons élèves, la tâche la plus lourde de la semaine ; c'étaient plutôt les vers latins et les discours. « Les devoirs constituaient, pour ceux qui n'avaient pas de facilité et qui voulaient bien faire, une tâche énorme². »

Les Inspecteurs, en 1819, constataient avec tristesse : dans la Rhétorique de Louis-le-Grand, « le nombre de ceux qui ne font point de vers latins s'accroît avec rapidité³ » ; la moitié de la classe en deux années s'était laissée gagner par cette contagion abstentionniste. Et sans doute y eut-il toujours à Louis-le-Grand une bonne partie des rhétoriciens qui laissèrent sans regret l'élite de leurs camarades jongler fort doctement avec les dactyles et les spondées⁴. Ils raillaient volontiers

« Ce vers latin français
Qui, pour être latin, faisait de vains essais^{4 bis}. »

Ce furent ces indifférents qui devaient finir par se transformer en adversaires ; ils gagnèrent à eux l'opinion et les vers latins finirent, nous le verrons, par être condamnés à mort. En attendant le jour de cette exécution capitale, les rhétoriciens de Louis-le-Grand s'acquièrent quelque gloire en empruntant aux Muses romaines leur voix, pour chanter *Prométhée sur le Caucase*, *Léonidas aux Thermopyles*, *la Mort d'Annibal* ou celle de *Lucain*, et *Virgile renonçant à la médecine, pour se consacrer à la poésie*. Les spondées et les dactyles disaient *les Adieux d'Eve au Paradis terrestre*, *la Naissance de David* ou *la Fin de Brunehaut*⁵.

En dépit de la forme archaïque qu'ils empruntaient encore, certains savaient parler à des âmes modernes un langage nouveau, en célébrant *l'Arabe et sa jument* ou *le Coin du feu* ou l'imprévu d'une *Promenade sur les quais*, à travers les vieux livres⁶.

Les vers latins chantaient jusqu'aux faits divers de la politique ou de la vie universitaire : en 1823, par exemple, trois dévots de Virgile célébrèrent le portrait de Louis XVIII, que le roi venait de donner à la Sorbonne restaurée⁷ ; c'était assurer l'Académie de Paris que le monarque impotent présiderait, en peinture, la distribution des prix au Concours général :

... *Cum docta suas Academia laures*

Dividit et Sorbona, sacris rediviva ruinis,... Sept ans plus tard, d'autres rhétoriciens célébraient le *dévouement des citoyens*, en

1. Inspect. génér. de 1867, Arch. nat. F17H 86.471 Louis-le-Gr., liasse A, n° 15. — 2. Lettre cit. de M. Lachelier. — 3. A. nat. F17 3149, n° 111. — 4. L'Inspection constate, le 8 mai 1820 : à Louis-le-Grand, « la partie brillante des classes supérieures, ce sont les vers. » A. nat. F17H 3104 n° 194. — 4^{bis}. Vers lus au banquet de la S. Charlemagne, au Lycée Louis-le-Grand, le 1^{er} févr. 1873 (communicat. de M. Paul Lehugeur). — 5. Pierrot-D., *Choix de composit.*, cit. p. 628, 629, 642, 653, 667, 669, 670, 680, etc. — 6. *Id.* p. 741, 773, 775. — 7. Ces trois pièces de vers sont conservées aux Arch. nat. F17H 3150, n° 283c.

juillet 1830, et inscrivait, sur le tombeau des martyrs de la liberté,
Hic pietatis honos civili Marte peremptis ;
Hoc, pro praeclaro funere, munus habent ¹.

Plus encore que les vers latins, les discours étaient l'exercice favori des bons rhétoriciens, à Louis-le-Grand. Aussi bien, comme presque tous les professeurs de son temps, M. Rinn croyait, pour la formation de l'esprit, à la vertu souveraine du discours² : « les discours, assurait-il, sont l'exercice le plus utile aux écoliers, car les connaissances historiques, la logique, l'étude plus ou moins imparfaite du cœur humain, la chaleur de l'âme, le coloris du style, l'élégance de la diction, l'art de la composition, tout peut trouver à s'y développer. »

Un des maîtres les plus illustres de la jeunesse, et qui était écolier à Charlemagne, au moment où M. Rinn était proviseur à Louis-le-Grand³, a jugé les discours avec moins de partialité complaisante. « Certainement, nous dit-il, je ne perdais pas ma peine, quand je travaillais à mettre des idées en leur ordre et les exprimer en bon, même en beau langage... » ; cependant, « nous fîmes trop de discours ; je m'en suis plaint souvent depuis... Ce brillant exercice était impropre et dangereux. Ceux qui ne s'aperçurent point plus tard que, avant de parler, il faut savoir ; que, pour savoir, il faut apprendre... avec méthode, demeurèrent des rhétoriciens... Et ce fut une grosse erreur que de nous donner à croire que le discours est le mode habituel de l'expression des idées et qu'il faut, préalablement à la parole, se mettre en l'état oratoire. »

Et il est très sûr qu'à Louis-le-Grand, comme à Charlemagne, les rhétoriciens devaient revêtir successivement les personnages les plus divers. Ils étaient⁴ Thémistocle ou Epaminondas, Lysimaque ou Démétrius, Paul-Émile, Fabius ou Scipion ; ou bien Pompée, Octave-Auguste ou Constantin. Avec une aisance égale, ils dépouillaient la toge romaine pour revêtir la robe de Clotilde, l'armure de Charles Martel, le costume échevinal parisien et supplier le dauphin Charles, fils du roi Jean, de revenir dans sa capitale ; au besoin ils revêtaient le manteau impérial de Charles-Quint pour expliquer, en bon ordre, toutes les raisons de l'abdication de 1555⁵.

La Rhétorique, jusqu'à des temps voisins de nous, resta donc fidèle aux deux caractères que Bonaparte, Fourcroy et Fontanes, avaient consacrés, lors de la formation du Lycée de Paris ou du Lycée Impérial : elle voulait être tout à la fois Virgilienne et Cicéronienne. N'avait-elle pas chargé ses deux professeurs d'enseigner l'un la poésie et l'autre l'éloquence ?

1. Pierrot-Deseilligny, *Choix de composit.*, p. 755-756. — 2. Rapport annuel, du 31 juill. 1846, A. nat. F17a 78.487, n° 57. — 3. Ern. Lavisse, *Souvenirs*, p. 214, 216, 217, 218. — 4. Pierrot-D., *Choix de compositions*, cit. p. 395, 410, 424, 433, 454, 466, 480, 528, 542, 552. — 5. *Ib.* p. 555, 558, 563, 570. — En outre, cf. archives de Louis-le-Grand, *Cahiers d'honneur*, Rhétorique, Seconde, etc.

Les dissertations latines avaient bien sans doute leur place entre les vers et les discours ; mais cette place que nous avons élargie depuis lors, était très mesurée ¹.



En français, en grec, en latin, comment les classes d'Humanités récitait-elles leurs leçons et comment corrigeaient-elles leurs devoirs ? Jusqu'à quel point les élèves participaient-ils à la classe ? Cette classe ne tournait-elle pas à la conférence, au cours, au monologue ?

La classe s'ouvrait généralement avec les leçons ² ; mais la leçon ne devait pas être des mots qui se succèdent sans se suivre, un écheveau qui se dévide mécaniquement, une mémoire qui se libère. Et, non plus, la mélopée monotone de phrases toutes pareilles et trainantes ; u l'allure d'un gave en furie. C'était l'intelligence qu'on voulait entendre et l'idée qu'on voulait saisir : la prononciation devait être toujours au service de la pensée ^{2bis}. Pour mieux montrer aux élèves l'art de dire et de bien lire, M. Pierrot-Deseilligny avait organisé des séances de diction où des maîtres du Conservatoire consentaient à venir ^{2ter}. Après la leçon du jour, c'était la leçon du lendemain qu'on faisait lire et qu'on expliquait ³ puis on dictait le prochain devoir ⁴.

Cela fait, commençait la correction du devoir remis par les élèves ; devoir de l'avant-veille, ou devoir du jour ; corrigé à la plume par le maître et annoté (ainsi faisait M. Auguste Lemsire), ou simplement parcouru et noté, ou même (c'était le procédé de M. Emile Deschanel), non encore soumis au moindre examen ⁵. Les meilleurs élèves étaient priés de lire eux-mêmes ce devoir, qu'ils venaient de remettre à l'instant. Et la classe pouvait en devenir, grâce au talent et aux remarques du maître, d'autant plus vivante et active ⁶. Ces lectures étaient infiniment profitables à tous, et par les fautes autant que par les qualités, car le professeur devait avoir soin de souligner les beautés comme les erreurs, sans quoi il se fût borné à faire ce que l'Inspection flétrissait, sous le nom de *Cacologie* ⁷. Et puis, rien ne démontrait mieux, devant l'en-

1. *Ib. Cahiers d'honneur, possim.* — 2. Règl. cité du Prytanée, juill. 1801, tit. IV, § 8. Rapport des professeurs d'Humanités, en 1838, A. nat. F17ⁿ 78.486 n° 41a. — 2bis. 1801. Règl. cité du Prytanée, tit. IV, § 8. Le 30 sept. 1836, rapport au ministre, A. nat. F17ⁿ 78.486, n° 22 ; cf. le 30 mars 1840, A. nat. F17ⁿ 78.487, n° 24 ; et 19 mars 1842, *ibid.* n° 30. — 2ter. C'était devancer la circulaire ministér. de M. A. Bardoux, le 28 sept. 1878, qui rendait obligatoire la lecture à haute voix, en Seconde et Rhétor. surtout et disait : « apprendre à lire c'est la meilleure façon d'apprendre à parler. » (*Circ. et Instr. offic.*, t. VIII, p. 86). — 3. Rapport du profess. d'Human. — 4. *Idem.* — 5. *Idem* ; 24 mars 1845, A. nat. F17ⁿ 78.487 n° 49, Inspection génér. ; *id.*, 24 mars 1849, F17ⁿ 78.488, n° 128. — 6. Lettre de M. Lacholier, 5 mars 1911. — 7. Inspect. génér., rapport du 19 mars 1842, A. nat. F17ⁿ 78.487, n° 30.

semble de la classe, à quel mérite chacun pouvait prétendre : le succès d'un camarade était un exemple, ce qui est beaucoup mieux qu'un modèle. Les bons passages d'un devoir frappaient plus que les bons passages d'un auteur : on les jugeait plus accessibles. Mais cette lecture ne portait tous ses fruits que si « la tête de la classe » était vraiment distinguée. Et cette distinction n'avait chance d'être atteinte que si la classe était nombreuse, très nombreuse. Là était l'excuse des Rhétoriques de 85, 100, 120 élèves. Là était le grand argument de M. Pierrot, de M. Rinn et des Inspecteurs, quand ils s'opposaient à ce que l'on divisât en deux sections un pareil ensemble¹. A ce point de vue, ils estimaient que le nombre faisait la force.

La correction d'un thème et d'une version associait, d'autre façon, les élèves au maître. Telle phrase heureusement traduite était empruntée à tel élève et le corrigé naissait de la collaboration de tous. Certains professeurs avaient même le scrupule de s'effacer trop devant leurs élèves : ce que l'Inspection générale observait dans la Rhétorique de M. Despois. Il corrigeait les versions avec beaucoup de critique et justesse, mais l'Inspection ajoutait : « Peut-être devrait-il finir par substituer son travail à celui des élèves. Une traduction bien arrêtée est le commentaire le plus intelligent d'un texte. Malgré sa facilité et peut-être par modestie, M. Despois reste quelquefois en chemin² ».

En 1819, le discours, surtout dans la division de Rhétorique confiée à M. Pierrot, révélait « un enchaînement d'idées et une maturité de raison rares à cet âge³ ».

Chez M. Aug. Lemaire, en 1849-1851, le discours entraînait encore les élèves à bien autre chose qu'à cette déclamation si franchement dis-créditée à Louis-le-Grand ; il les entraînait à la logique. Ce professeur éminent « voulait que tout, dans un discours, servît à prouver ; que chaque paragraphe fût une preuve particulière, nettement distinguée des autres et que chaque phrase d'un paragraphe donné fût un élément de cette preuve particulière. Cela paraît fort simple en théorie : mais il n'avait pas trop de l'année entière pour plier les jeunes esprits à cette rigueur⁴ ».

L'explication des auteurs achevait la classe, dans la seconde de M. Durand, en 1837-38⁵ ; elle prenait une heure sur deux, dans les

1. Rapports de M. Rinn, 21 août 1847 et 25 juill. 1848, A. nat. F17ⁿ 78 483, nos 4 et 76. — L'inspecteur Caboche écrivait, le 2 mars 1869, au sujet de la Rhétorique de Louis-le-Gr. : « Il faut que cette classe soit nombreuse, afin qu'il y ait, sur chaque devoir, un certain nombre de bonnes compositions, qui servent de modèles ; les élèves qui ne demandent aux études que le diplôme de bachelier doivent profiter des travaux des premiers ; ils apprennent ce qu'ils ne sauraient apprendre dans d'autres conditions : à trouver des idées et à les disposer. » A. nat. F17ⁿ 86 471, C, 43 — 2. Le 24 mars 1845, A. nat. F17ⁿ 78 487, n° 49. — 3. Rapport de l'Inspection, fin janvier 1819, A. nat. F17ⁿ 3149, pièce 111. — 4. Lettre de M. Lachelier, 5 mars 1911. — 5. A. nat. F17ⁿ 78 486, n° 41a.

Rhétoriques de MM. Emile Deschanel et Auguste Lemaire, de 1848 à 1850¹. L'explication sérieusement faite était, pour le gros des élèves, un infaillible moyen d'assurer ces progrès. Les remarques publiques du maître décuplaient l'intérêt de toutes les opinions personnelles que la page solitairement étudiée avait fait naître dans chaque esprit. Si bien qu'on posait en axiome pédagogique : « la préparation des textes est presque la seule manière de s'adresser à tous les élèves, forts et faibles² ». M. Lachelier nous en a dit toute la méthode et tout le secret : « Nos professeurs à Louis-le-Grand faisaient expliquer les auteurs anciens de fort près, mais sans aucune prétention à l'érudition et ils les faisaient, à mesure, traduire, dans le meilleur français possible : et c'était tout. Aucune leçon d'histoire littéraire, aucune analyse ni appréciation d'ouvrages non expliqués : ils ne parlaient jamais tout seuls. *Ils dirigeaient la classe, c'étaient les élèves qui la faisaient*³ ».

Il en allait de même, à l'occasion, pour le vers latin, chez M. Merlet, par exemple⁴ : le vers pouvait devenir le grand sport de la classe ou, du moins, de la meilleure moitié de la classe. On s'y entraînait avec une ardeur inouïe. Le professeur énonçait une phrase française, un vers de La Fontaine, ou un vers du *Lutrin*. Il interrogeait du regard à droite, à gauche, sur les premiers bancs, parfois sur les autres. Et tout aussitôt, des lèvres qui s'entr'ouvraient, jaillissaient ici un premier hémistiche, là une fin de vers, ailleurs une coupe heureuse, une jolie césure, un renvoi faisant image, un adjectif achevant l'harmonie cherchée. Le professeur vérifiait ce mot, retouchait cette tournure, changeait ce verbe et l'esquisse première était fixée : chacun, dans cette collecte générale, avait donné son obole. Et, quand le dernier hexamètre était achevé, on savait seulement que la pièce de poésie était l'œuvre de tous, ou presque de tous.

A cet enseignement littéraire de Louis-le-Grand l'opinion publique, le Grand Concours, l'Inspection générale se chargèrent de rendre presque constamment justice⁵. Quand un bon élève sortait de Louis-le-Grand, il restait capable de lire toute sa vie, les auteurs latins dans leur texte⁶. Les pires griefs qu'on pouvait faire au vieux collègue c'était de ne pas

1. Lettre cit. de M. Lachelier. — 2. Inspect. génér. de 1867, A. nat. F17ⁿ 86.471, Louis-le-Grand, liasse A, n° 15. — 3. Lettre citée de M. Lachelier. — Cf. *infra*, p. 235, n. 1. — 4. Commun. de M. A. Albert-Petit. — 5. Nous parlerons plus bas, V, à l'index, du Concours génér. l'Inspection en 1819 avait trouvé, à Louis-le-Grand, des « compositions fort distinguées, surtout en vers » et en discours. A. nat. F17ⁿ 3149 n° 111 : — *idem* pour [1822], A. n. F17ⁿ 3174 ; pour 1849, 1850, 1867, 1869, 1872, 1873 : A. nat. F17ⁿ 78.488, nos 128, 131 ; 86.471, L. le Gr., liasse A, n° 15 ; C, n° 43 ; E n° 3 et F n° 2. Le 28 mars 1861, l'inspection, composée de MM. Danton, Chéruel, Rallier et G. Ritt écrivait : « l'enseignement ne laisse rien à désirer dans les classes de... Rhétorique, de seconde et de 3^e ; » A. nat. F17ⁿ 86.464, nos 14 et 14^{bis}. — 6. Comm. de M. Raveton, entré en 1859 à Louis-le-Grand et aujourd'hui avoué près le tribunal civil de la Seine ; mémoire reçu le 10 janvier 1911.

réussir toujours à être égal à lui-même. Ses lauriers étaient tout à la fois sa fierté et son tourment. Ce fut donc à lui qu'on s'adressa, en 1867, pour savoir si les Humanités avaient dégénéré en France, depuis le règne de Louis-le-Bien-Aimé. Les deux Rhétoriques se mesurèrent avec l'un des meilleurs élèves de Crévier, le vétéran Moreau : elles furent invitées, comme lui-même s'y était prêté jadis, en 1736, à dire le fond de leur pensée, sur les mérites inégaux de la sévérité et de la clémence : *De severitatis et clementiæ diversis laudibus judicium utriusque præcones*¹. Et l'Empereur connut que les sèves nourricières du vieux sol de France gardaient toujours des tendresses maternelles aux fleurs rares de Latinité.

*
* *

Comment les classes de Lettres traversèrent à Louis-le-Grand l'épreuve 1872-73 et ce qu'elles devinrent d'après, il nous reste maintenant à le dire.

Parmi les réformes proposées alors par le ministre, les professeurs du lycée firent leur choix. Ils en rejetèrent quelques-unes ; ils mirent au point les autres ou les adoptèrent².

Quand on voulut réduire à rien ou presque à rien les grammaires grecque et latine, ils protestèrent avec énergie et ces grammaires furent sauvées : on continua, même en 3^e et en 2^e, à y recourir sans cesse et à les apprendre par cœur. On se préoccupa seulement de leur donner plus d'unité, non pas uniquement dans leur méthode mais dans leur vocabulaire. Ils ne furent pas d'avis, non plus, que les auteurs expliqués et compris doivent tenir lieu de tout, ni qu'il fallait, dans leur préparation, absorber la meilleure part des heures d'étude, pas plus que, dans leur explication, la meilleure part des heures de classe. Rendre l'explication alerte et précise, bien nourrie, et vivante, rien de mieux ; mais lui sacrifier les autres exercices parut un abus et un péril. Que quelques auteurs fussent rendus, dans leur totalité, accessibles à l'élève d'Humanités, l'idée leur parut bonne ; ils acceptèrent même, de la 3^e à la Rhétorique, le secours des traductions, mais pour les auteurs grecs seulement et encore fallait-il que ces traductions n'eussent jamais en classe et ne fussent point juxtalinéaires. Autrement ce n'était plus à la curiosité d'esprit de l'adolescent qu'on prêtait secours, c'était à sa paresse. L'amener à acquérir des livres qui fussent sa propriété, lui ménager des loisirs, pour des lectures nouvelles, c'était parfait ; mais serait-on bien sûr que ces lectures fussent toujours classiques et

1. A. nat. F17u 82.784, liasse B, n° 31. — 2. Tout ce qui suit, jusqu'à la fin de ce chapitre, est inspiré des *Procès-verbaux du registre de l'assemblée des professeurs de Louis-le-Grand, 1872-74, 1881 et suiv.*, conservés dans les archives du lycée ; notamment des séances des 7 juillet et 4 oct. 1873.

comment contraindra les grands écoliers à préférer les livres très modernes aux livres consacrés par le passé? Et comment, à cet égard, régenter les externes? Voilà pourquoi les *Excerpta*, les *Narrations* et les *Conciones*, ne semblèrent pas avoir mérité le bannissement ni la mort.

Que les leçons fussent abrégées, que les devoirs fussent réduits, dans leur nombre et leur étendue, qu'on passât quotidiennement à les dicter moins de temps; qu'on les variât davantage, tout cela témoignait des vues très justes et provenait d'initiatives fécondes. Mais ce n'était pas une raison pour immoler le thème écrit: et le lycée, avant même la sanction ministérielle, sauva les thèmes grecs et latins, en 2^e comme en 3^e. Cela n'empêcha pas d'exercer les élèves, en 2^e, par des narrations, des lettres, des descriptions; en Rhétorique, par des dissertations plus fréquentes et par des lettres également, qui firent désormais une concurrence redoutable aux discours. Le thème oral put bien être maintenu pour quelques phrases, en classe, mais le thème écrit ne fut pas exclu de l'étude.

Les vers latins, en 1872, étaient restés facultatifs au lycée; les professeurs obtinrent qu'on accordât un sursis à leur exécution. Ce fut tout. Et si le discours français, qui menaçait de supplanter le discours latin, consentit à retarder sa victoire, c'est que, entre tous, les maîtres de Louis-le-Grand s'y employèrent.

Pour la première fois, on enseigna d'une façon suivie, l'histoire des trois littératures¹: en 3^e, la littérature grecque; en 2^e, la littérature latine et, en Rhétorique, la littérature française. Point de dictées, point de cahiers, point de rédactions: des idées générales précises et quelques notes. On voulait éviter l'érudition paperassière et on visait à meubler l'esprit, mais sans entasser les écritures qui meublent seulement les pupitres. Ne venait-on pas de s'apercevoir que quelques élèves ignoraient presque tout de notre théâtre classique? Il s'agissait de le leur faire lire, sans leur donner, à son sujet, des jugements tout faits; de former leur goût, autant et plus que leur mémoire.

Les professeurs acceptèrent volontiers aussi d'initier les élèves à l'histoire des mots, comme à l'histoire des idées; de leur montrer le progrès de notre langue depuis les Serments de Strasbourg, jusqu'à la maturité du xvii^e siècle. Et tout cela sans oublier qu'une classe de lycée ne doit pas être un cours de Faculté et qu'elle doit prétendre moins à faire briller le talent du maître qu'à faire passer sa science dans l'esprit de ses auditeurs. Et l'Inspection, après avoir constaté les

1. Il est piquant de constater que, dès 1801, Luce de Lancival, qui enseigna dans notre maison la rhétorique de 1800 à 1810, combattait la prétention de quelques novateurs « de faire parcourir rapidement le domaine entier de la littérature dont chaque branche suffirait pour occuper [l'élève], plusieurs mois. » Discours chez Dubois et Loiseau, 25 fructidor an IX; A. nat., M 156, p. 47-48.

tâtonnements du début, accordait que « ce n'était pas là chose facile, en raison de la forme éparse de cet enseignement et de la manière toute discursive » dont il convenait de le donner.

En somme la Rhétorique était de moins en moins latine, et de plus en plus française ; elle cessait d'être oratoire pour être simplement littéraire. En 1902, il ne lui restait plus qu'à perdre son vieux nom, comme elle avait perdu son ancien caractère : elle est devenue la *Première*, car elle n'était plus vraiment la Rhétorique.

Aujourd'hui, à Louis-le-Grand, la Première a su du moins, et plus peut-être qu'ailleurs, rester fidèle aux Humanités. Il n'est pas à Paris une Première-Vétérans ni une Première-Supérieure qui présente un ensemble comparable à celui de l'illustre maison. Il y a là, d'habitude, 80, 100 ou 120 élèves qui rappellent leurs glorieux aînés. Ils sont le nombre et ils sont l'élite. Comme jadis, au temps des Pierrot-Deseilligny, des Rinn, des Jullien ou des Girard, ils accourent là, de tous les points du territoire. Quand ils entrent au lycée, ils sont déjà une sélection ; c'est un honneur pour eux de lui appartenir, en attendant que ce soit un honneur pour lui, de les avoir eus sur ses bancs.

CHAPITRE II

L'Enseignement Mathématique

I

Portée pédagogique de cet enseignement

Les Anciens, que l'on suivait à Louis-le-Grand, tout le long de l'enseignement littéraire, disaient déjà : *Mundum regunt numeri*, et Platon avait inscrit sur sa porte : « Quiconque ignore la géométrie doit rester dehors. » La *mathématique*, chez les Grecs, c'était la *science*, sans épithète, c'est-à-dire le savoir coordonné.

Chez nous, les mathématiques ne sont plus que la science des grandeurs mesurables : et mesurables, numériquement. Ces grandeurs, les mathématiques dégagent les unes des autres, dans l'espace, et les circonscrivent, dans le temps : elles les étudient, dans leur nombre et dans leur durée. Or, on ne peut percevoir aucun objet sensible sans le situer dans l'espace et dans le temps ; l'espace et le temps sont les notions universelles et nécessaires des objets. Ce qui se rapporte à l'espace et au temps est donc applicable à tous les objets sensibles du monde et se ramène à une vérité évidente. Quand on énonce, en manière de prémisses, certaines propriétés de l'espace et du temps et qu'on les attribue, en conclusion, à tels objets localisés dans l'espace et le temps, on fait un syllogisme mathématique, qui n'est autre qu'un théorème. Et voilà pourquoi les vérités mathématiques ont ce caractère d'évidence absolue et général, qui les distingue.

Elles ne relèvent que de la raison et des jugements, rigoureusement conduits. Chacune de leurs propositions se démontre et se démontre par le seul raisonnement, abstraction faite de toute expérience ; l'expérience confirme cependant toutes ces propositions ; au besoin même elle a pu y conduire. Les mathématiques sont donc la science rationnelle par excellence : elles sont la meilleure gymnastique du raisonnement et de la raison.

Les Humanités cultivent la mémoire, l'imagination, le cœur et une partie de l'esprit¹ ; aux mathématiques il appartient de développer le

1. V. Cousin ; lettre [circulaire] au proviseur de Louis-le-Gr., 27 sept. 1840. — Arch. L. le Gr., *Corr. admin.* VII n° 4363.

reste. C'est la science mathématique qui a fait la civilisation et la transformation ; et c'est une série de raisonnements bien liés et enchaînés qui a créé la science. Chacun de ces raisonnements permet aux hommes un progrès de plus. « Nous voyons plus loin que nos pères, disait Fontenelle, parce que nous sommes montés sur leurs épaules ¹. » L'homme ne peut être complet que si, à l'enseignement littéraire, s'ajoutent l'enseignement scientifique et ses disciplines.

Les découvertes des trois derniers siècles s'étaient chargées de renouveler cette preuve et, au lendemain de la Révolution, la Science semblait le plus immortel de tous les anciens Dieux. C'était sur elle que l'on comptait pour rebâtir le monde, car on avait fini par se douter que le monde n'était plus celui d'Athènes ou de Rome ². Puisque la cité moderne évoluait, plus encore que la cité antique, il fallait bien adapter l'enseignement à cette évolution. Sans quoi l'enseignement eût cessé de préparer l'homme aux réalités de la vie.

L'utilité des sciences fut ainsi proclamée et par des hommes assez divers. Bonaparte, quand il visita le Collège de Paris, le 22 mai 1801, insista sur la nécessité d'étudier les mathématiques, dont les applications ultérieures lui semblaient riches d'avenir ³. Quand, deux mois plus tard, il fixa le règlement du Prytanée, il demanda surtout aux mathématiques de façonner le cerveau de ses futurs officiers et l'article 1^{er} de l'arrêté du 19 frimaire an XI [10 déc. 1802], disait : « on enseignera essentiellement, dans les Lycées, le Latin et les mathématiques ⁴. »

Les Inspecteurs généraux A. Ampère et Rendu ne jugeaient pas inutile de déclarer, en 1819, dans la réforme du statut universitaire de septembre 1814 : « L'étude des Sciences a besoin d'être encouragée au moins autant que celle des Lettres ⁵. » Et Cousin, pendant son ministère, n'hésitait pas à écrire au Proviseur de Louis-le-Grand, le 27 août 1840 : « Il est incontestable que l'éducation n'est ni vraie ni complète, si elle n'embrasse pas, avec les études classiques proprement dites, des connaissances suffisantes de mathématiques ⁶... » Plus près de nous, M. Ern. Lavisse, se reportant à ses souvenirs d'écolier, aux environs de 1853, déplorait qu'on pût quitter le collège « sans rien connaître de la nature » et demeurer comme un étranger dans l'Univers ⁷.

Reconnaître la portée pédagogique de l'enseignement mathématique, c'était poser un principe, dont l'application devait suivre. Mais dans cette application, les difficultés ne manquaient guère. Et les premières tenaient à la nature même des mathématiques ou à leurs diverses façons d'envisager l'idée de nombre.

1. Mot qui reste toujours vrai, dit Victor Duruy, en le citant, *Notes et souvenirs*, 1901, I p. 59. — 2. Cf. le discours de M. Maurice Croiset, à la distribution des prix du lycée Michelet [ancienne succursale de Louis-le-Gr.], 1895 ; *Palmarès*, p. 30. — 3. A. nat. H 2558 doss. XXVI. — 4. A. nat. F17ⁿ 3104, n° 5. — 5. A. nat. F17ⁿ 3104, pièce n° 158 ; § 65. — 6. Arch. L. le Gr., *Corr. administr.* VII, n° 4363. — 7. E. Lavisse, *Souvenirs*, p. 228.

L'idée de nombre renferme, en elle-même, la première des sciences, celle qui leur sert d'assise commune, la science du *calcul*. L'enfant commence à exercer son calcul sur des objets concrets ; puis on lui montre que la nature des objets peut changer, à l'infini, sans que les opérations de son calcul en soient modifiées. Il conçoit dès lors le nombre indépendamment des objets comptés, puisque les objets diffèrent et que le compte demeure. Ce n'est donc pas l'idée de qualité qui importe, mais seulement l'idée de quantité. L'enfant passe ainsi à la notion du monde abstrait. En exerçant le calcul des valeurs numériques abstraites, on fait de *l'arithmétique*.

Ce premier effort peut conduire à un second effort d'abstraction. Après avoir dépouillé l'objet de sa qualité, on peut le dépouiller de sa valeur et on découvre que les rapports des nombres n'en sont pas changés : il y a donc une *loi* des nombres, qui domine les *faits* numériques, une loi générale, dominant les valeurs particulières : cette loi, c'est *l'algèbre* qui la recherche et la formule. Et dans ce sens, Auguste Comte a pu dire : « L'arithmétique est le calcul des valeurs, l'algèbre est le calcul des fonctions. »

Si, au lieu de se borner au nombre proprement dit, la science mathématique se préoccupe de calculer les dimensions, elle s'appelle *géométrie* ; et pour peu qu'elle hausse à cette étude des surfaces et des courbes le calcul algébrique, elle devient la *géométrie analytique*. Elle précise les relations entre les parties d'une même figure, relations de position et relations de grandeur (ou métriques) : comme toutes les figures se composent de triangles finis ou infinitésimaux, toutes les relations métriques simples sont des relations entre parties de triangles. Et, si l'on cherche à calculer les éléments des triangles définis par des données numériques suffisantes, on aborde la *trigonométrie*.

Vent-on pousser plus loin le calcul et lui demander de démontrer les lois du mouvement et de l'équilibre, puis d'appliquer ces lois à la construction et à l'utilisation des machines, on est dans le domaine de la *mécanique* ; on passe dans le domaine de la *cosmographie*, si l'on se borne à connaître les astres et à les décrire ; on s'élève jusqu'à l'*astronomie* si on cherche à préciser les lois de leurs mouvements¹. Et l'on a parcouru les principales étapes que le collège ait proposé à l'ambition de ses élèves, au cours du XIX^e siècle.

Il s'agissait donc d'abord de ménager des degrés, dans cette ascension vers les sommets scientifiques, et de tailler ces degrés à la mesure de chacun. Comment graduer l'enseignement mathématique ? Comment le mettre à la portée de l'enfant, déjà sollicité par les études grammaticales et littéraires ? « Comment l'enseignement scientifique doit-il être combiné avec l'enseignement littéraire, dans l'économie des

1. Même dans le dernier quart du XIX^e s. la cosmographie à Louis-le-Grand est restée généralement et surtout descriptive. V. ci-dessous p. 266.

collèges¹ ? Ce fut un « problème souvent agité et diversement résolu² » et dont Louis-le-Grand n'eut jamais le droit de se désintéresser, un moment, depuis le Consulat jusqu'à nos jours. De sa solution devait dépendre la physionomie de la maison et une part de sa destinée.

On pouvait concevoir une éducation scientifique parallèle à l'éducation littéraire, depuis les classes élémentaires jusqu'aux classes supérieures ; chaque année et peu à peu, chaque cerveau s'assimilerait une double somme de connaissances, en rapport avec son développement et ses forces. Et la dose des études mathématiques serait égale à la dose des études littéraires. C'était la méthode progressive de l'enseignement dualiste et égalitaire.

A cette méthode, une objection grave : l'attention de l'enfant serait partagée. Sollicité par les lettres et par les sciences, tiraillé entre ces rivales, il ne serait ni aux unes ni aux autres. Impossible, avec un loyalisme égal, de servir deux maîtres. D'autant moins que les exercices mathématiques exigent plus de réflexion et de maturité que les exercices littéraires. On pouvait donc réserver comme couronnement des études l'initiation aux mathématiques ; la grammaire et les lettres d'abord et uniquement, les sciences plus tard et uniquement. C'était la méthode des enseignements successifs.

Ces deux méthodes étaient radicales et la seconde avait, comme la première, à côté d'avantages théoriques évidents, des inconvénients pratiques majeurs : après une éducation littéraire complète, combien d'élèves auraient la volonté ou le temps de commencer, au collège, une éducation scientifique sérieuse ?

Puisque l'une et l'autre méthode avait ses qualités et ses défauts, était-il donc si malaisé de garder les unes en laissant les autres ? De s'en tenir, entre les deux systèmes intransigeants, à un troisième système, mixte, fait de tempéraments, de conciliations et de mesure ? L'enseignement grammatical d'abord, puis, avec l'enseignement littéraire ou même avant la fin de l'enseignement grammatical, augmenter de plus en plus la proportion de l'enseignement scientifique en diminuant, d'autant, l'enseignement littéraire. Vers 15 ans, les écoliers se prononceraient les uns pour les sciences, les autres pour les lettres : et ils auraient enfin la liberté d'être eux-mêmes.

Nous allons voir comment, à Louis-le-Grand, les trois méthodes furent tour à tour essayées et quelles fortunes diverses elles connurent.

1. Ce sont les termes mêmes de la lettre de V. Cousin au proviseur de Louis-le-Grand, le 27 août 1840. Arch. L. le Gr. *Corr. admin.* VII n° 4363. — 2. *Idem.* — Les Inspecteurs généraux Ampère et Rendu disaient déjà, le 9 oct. 1819 : « L'accord des études mathématiques et des études littéraires a toujours été un problème difficile à résoudre. » A. nat. F17B 3104, n° 157.



Fig. 26. — Escalier du Lycée, vu de la Sorbonne, pendant la démolition, en septembre 1887. (Dessin relevé de sépia.)



Fig. 27. — Le grand escalier du Lycée, en septembre 1887. (Dessin relevé de sépia.)

(Voir p. 539.)

II

L'application des méthodes

L'application de ces méthodes traversa bien des tâtonnements ¹ et notamment dans une première période, sous le Consulat et l'Empire. De 1814 à 1840, il y eut plus d'unité, mais non pas plus de succès. De 1840, à 1863, ce fut la période des initiatives, hardies plutôt que fécondes. Et, depuis 1863, on a généralement cherché la mesure et la mise au point, plutôt que l'intransigeance, novatrice et vaine.

§ 1. — *De 1800 à 1814*

Au Prytanée, dans le Collège de Paris, en 1801, l'enfant, de 9 à 12 ans ² au moins, étudiait surtout l'orthographe, la grammaire et le latin ; ces débuts duraient trois ans ³. Et ils n'étaient scientifiques qu'à peine : la première année, l'écolier apprenait à chiffrer ; la seconde, on l'initiait aux quatre règles de l'arithmétique ; la troisième, aux fractions et aux « parties plus élevées de l'arithmétique ⁴ ». A ce moment, dans la fleur de sa treizième année, il était invité à se découvrir, sans retard, des aptitudes ou bien pour « la carrière civile » ou bien pour « la carrière militaire ⁵ ». Car le Prytanée était destiné, par définition, « aux enfants des militaires tués au champ d'honneur et aux enfants des fonctionnaires civils, victimes de leurs fonctions ⁶ », Bonaparte

1. Voici le tableau des professeurs *titulaires* de mathématiques, avec les dates de leur enseignement à L. le Gr. ; nous donnons le détail de leur *curriculum vitae*, dans notre tome III, APPENDICE C, nos 50 à 155, où l'on trouvera également les professeurs non titulaires :

MM. Duport, an IX-1816 ; Landry, an IX-1816 ; Dubourgnet, an IX-1816 ; Laran, an IX-1827 ; Rouby, 1820-26 ; Richard (L. P. E.), 1826-1848 ; Guibert, 1832-1853 ; Lionnet, 1849-1866 ; Vieille, 1853-58 ; Lecaplain, 1852-74 ; Bernès (P. M. M. E.), 1863-1889 ; Burat, 1880-1831 ; Simon, 1866-1880 ; Painvin, 1872-75 ; Viant, 1879-1888 ; Pruvost, 1875-1880 ; Javary (Adr.), 1876-1910 ; Marguet, 1878-1888 ; Ribout, 1879-1892 ; Niewengowski, 1881-1895 ; Lignières, 1885-1893 ; Roche (Arth.), 1888-1895 ; Humbert (Ch. Eug.), depuis 1888 ; Balézo, 1888-89 ; Paudot, 1889-91 ; Genouille, 1891-1906 ; Goulin, 1892-95 ; Charvet, 1891-93 ; Cels, 1895 et 1901-1910 ; Mathieu, 1895-1906 ; Riemann (J.), dep. 1895 ; Périer (G. E.), 1895-97 ; Bioche, depuis 1897 ; Ferval, 1897-1901 ; Combet, dep. 1906 ; Durand (A. L.), 1902-1906 ; Leconte, 1906-1919 ; Serrier (Al. Em.), dep. 1907 ; Roubaudi, 1910-1919 ; Kéraval, 1910-1919 ; Baudoin, 1912-1920 ; Bernheim, dep. 1919 ; Dufour, dep. 1919 ; Danelle, dep. 1919 ; Pouget, dep. 1919 ; Fossier, dep. 1919. — 2,3,4. Arch. nat. H³ 2523. *Règl. génér. du Prytanée français*, titre IV, art. 3 à 11. — 5. *Idem* ; et art. 13 et 18. — 6. *Id.*, titre I art. 1 : « le Prytanée français est essentiellement destiné par le Gouvernement à fournir une éducation gratuite aux enfants des militaires tués au champ d'honneur et des fonctionnaires civils, victimes de leurs fonctions. »

trouvait indispensable que les fils, comme les pères, servissent l'Etat.

Une fois son parti pris, l'enfant, s'il avait opté pour la carrière civile, n'entendait plus parler de mathématiques pendant trois ans ; la 4^e année, en Philosophie, « pour donner à son jugement une plus grande rectitude », il ajoutait à ses études un cours de géométrie élémentaire ¹. L'enfant avait-il, par contre, choisi la carrière militaire, il s'acheminait, on dira plus tard, il « obliquait » ², vers les mathématiques et on ne lui parlait plus de littérature ³. Il allait ainsi, de 12 ou 13 ans, à 15 ou 16. Il faisait trois classes « au moins ». Dans la 1^{re}, il apprenait « l'algèbre, la géométrie théorique et pratique et l'application de l'algèbre à la géométrie » ; dans la seconde, « les trigonométries rectiligne et sphérique, avec leurs applications à la levée des plans et des sections coniques » ; — dans la troisième, cette partie de la mécanique qu'on appelle « la statique ; les éléments d'astronomie et de fortification ⁴ ».

Dix-huit mois plus tard, les Consuls retouchaient ces dispositions. Le principe subsistait d'un enseignement grammatical, français et latin, préalable à l'enseignement scientifique. Mais la durée de cet enseignement grammatical était réduite : au bout d'un an, pour « les élèves d'un talent et d'une application ordinaire », et au bout de deux ans, pour les autres, on était, avant l'achèvement du « cours de latinité », autorisé à s'en évader ⁵. Et l'on passait dans le cours des mathématiques ; il était divisé en six classes, mais ces classes étaient semestrielles, au lieu d'être annuelles, et l'on pouvait en faire deux, en un an ⁶. Le cours de Mathématiques pouvait donc être achevé en 3 ans ⁷. En y entrant, l'élève avait appris simplement à chiffrer et à triompher des quatre règles ⁸. On lui révélait alors, outre les éléments de la sphère et de l'astronomie, tout ce qui était indispensable pour l'intelligence du Cours de « Mathématiques transcendantes », réparti sur deux années. « Dans la première classe, le professeur enseignait l'application du calcul différentiel et intégral à la géométrie et aux courbes ; dans la seconde, l'application du calcul différentiel à la mécanique et à la théorie des fluides. » Il montrait, en outre l'application de la géométrie à la levée des plans et des cartes ⁹.

Sur cette portée pratique des mathématiques, le Premier Consul, lors de sa visite à l'ancien collège Louis-le-Grand, avait insisté, « de la manière la plus expresse ¹⁰ » ; et l'on s'en souvint, rue Saint-Jacques ¹¹. Le professeur de mathématiques, le citoyen Duport, s'entendit avec deux ingénieurs. Les opérations de triangulation se firent à Vanves, sur

1. *Idem*, titre IV, art. 17, *ad finem*. — 2. V. ci-dessous, p. 257. — 3. Titre IV, *cité*, art. 18. — 4. *Idem*. — 5. Le 19 frimaire an XI [10 déc. 1802]. Extrait des registres des délibérations des Consuls de la République : *Enseignement des Lycées* ; arch. nat. F¹⁷n 3104 n° 5 ; art. 2, 3 et 8. — 6. *Idem*, art. 3 et 8. — 7. *Idem*. — 8. *Idem* et art. 5. — 9. *Idem*, art. 10. — 10. Le 22 mai 1801. A. nat. H 2558 doss. XXVI et H³ 2558 doss. XV, n° 17. — 11. *Idem*, doss. XV, n° 17, *cité*.

les collines et dans les bois des environs. « Le site, était très favorable pour ce genre de travail. » Et tous les instruments nécessaires furent acquis ¹.

Il y eut, en l'an XI, beaucoup d'entrain pour l'étude des mathématiques, au Collège de Paris ², à la veille d'être converti en lycée. Aux trois professeurs ordinaires, il fallut en adjoindre d'autres ³.

En octobre 1804, on se préoccupait déjà de pénétrer davantage, l'un par l'autre, dans les 4 lycées parisiens ⁴, l'enseignement scientifique et l'enseignement littéraire. On retardait d'abord de six mois ou d'un an l'exode des élèves dans les classes de mathématiques et l'on fortifiait, d'autant, l'étude des langues anciennes ⁵. Puis, on voulut permettre à certains élèves de ne point se spécialiser trop tôt, mais de suivre « concurremment le cours des langues anciennes et de mathématiques ». On combina les heures des classes de telle façon que les élèves fussent littéraires le matin et scientifiques le soir : on reporta aux classes de l'après-dîner la partie « la plus indispensable des sciences » ; la matinée s'occupait seulement des applications ⁶.

A cet égard, on abandonnait un peu ce que nous avons appelé la troisième méthode, pour incliner vers la première ⁷. Mais, à moins de deux ans de là, plusieurs maîtres autorisés annonçaient déjà quelque chose du système cousinien de 1840-41, c'est-à-dire de ce que nous avons nommé la seconde méthode : celle qui consiste à reporter les sciences à la fin des études littéraires ⁸.

Un des arguments essentiels, que fera valoir plus tard Cousin, à l'appui de sa méthode, était, dès 1806, présenté au Directeur général de l'Instruction publique par plusieurs professeurs du Lycée Impérial ⁹ : « L'expérience a mis tout à fait hors de doute que *l'attention partagée*, entre les langues [anciennes] ou les Lettres et les Mathématiques, produit, en général, peu de résultats et que les élèves ainsi dirigés sont très faibles, dans chacun des genres qu'ils veulent embrasser ¹⁰ ».

On avait alors étendu très loin la liberté laissée aux élèves de choisir entre les deux enseignements : et on leur permettait de porter leur choix sur les diverses leçons de l'enseignement scientifique ou de l'enseignement littéraire. Et voici ce qui en résultait, au Lycée Impérial : chez tel professeur, certains élèves « ne venaient que le matin, les

1. *Idem*, doss. XV, n° 17, *cit.* — 2. Pour les livres de Lacroix et de Francœur, alors adoptés pour l'enseignement des mathémat., cf. *Tableau histor. de l'Instr. publique*, p. 107 : *infra*, p. 246-247. — 3. Progr. des études de la 3^e section des élèves du Prytanée de Paris pour l'an XI. A. nat. II^e 2558 doss. VII. — 4. Ces 4 lycées étaient alors, outre le Lycée de Paris (Louis-le-Grand), les lycées Henry IV, Bonaparte (Condorcet), Charlemagne. Voir notre livre (1913) sur *les Ecoles, lycées, collèges*; p. 35-36; 107, 119, 132. — 5. Mode uniforme d'enseignement pour les 4 lycées de Paris, 22 vendémiaire an XIII [14 oct. 1804] : A. nat. F17H 3104 n° 49. — 6. *Idem*. — 7. V. plus haut, p. 239-240. — 8. *Idem* et ci-dessous, p. 252-3 et ss. — 9. Le 10 sept. 1806 : lettre au conseiller d'Etat, directeur général de l'Instruction publique [Fourcroy]. — 10. *Idem*; 3^e observation.

autres ne venaient que le soir, d'autres venaient matin et soir ; d'autres enfin, en grand nombre venaient pendant deux, trois, ou quatre mois, repasser, disaient-ils, ce qu'ils savaient mal ¹ ». Or, ces quatre sortes d'élèves, confiés à la direction du même professeur, composaient un total de 80 élèves ou davantage ; à chacun d'eux le professeur devait également ses soins ; il en résultait un « enseignement amphibie » ², lequel ne pouvait avoir l'avantage d'un enseignement homogène. « Lorsque le Professeur parlait utilement, pour quelques-uns de ces quatre espèces d'auditeurs, une portion considérable ne pouvait profiter... Il est possible, sans doute, à un professeur d'instruire 60 ou 80 élèves, qui attendent de lui le même enseignement », mais comment aurait-il, le moyen de « leur être grandement utile, s'ils attendent de lui quatre choses différentes ? » ³ ».

Le partage de l'attention était donc un premier inconvénient ; le partage d'une classe entre des élèves de toutes origines et de toutes cultures en était un autre. Il en résultait qu'au Lycée Impérial un élève, à l'issue de ses Humanités, manquait de temps pour affronter, avec des chances sérieuses de succès, le concours de l'École Polytechnique ⁴. Il lui fallait au moins 3 ans et c'était beaucoup. Seul le lycée Napoléon [ou Henri IV] avait à Paris trouvé le moyen de réduire ces trois années à deux, pour les élèves qui faisaient exclusivement des mathématiques, en organisant pour eux un enseignement intensif : quatre leçons de mathématiques, par jour ; une, consacrée à l'arithmétique et aux éléments algébriques ; une seconde, à la géométrie et à la trigonométrie ; une 3^e, à la haute algèbre ; une 4^e, à l'application de l'algèbre à la géométrie, au calcul différentiel et intégral. Les professeurs de mathématiques au Lycée Impérial portaient envie à leurs collègues du lycée Napoléon et souhaitaient une organisation analogue ⁵.

La juxtaposition de l'enseignement littéraire et de l'enseignement scientifique aboutissait au Lycée Impérial à une dernière surprise. Les élèves affluaient en mathématiques, dans les classes basses et moyennes ; ils fuyaient les classes hautes et les mathématiques transcendantes ; pléthore ici et disette là ; 150 ou 160 élèves d'un côté, et à peine quelques unités de l'autre. Les professeurs les moins payés étaient ceux qui avaient le plus d'élèves et, partant, le plus de peine. Le traitement était en raison inverse du labeur ⁶.

Ainsi, défaut d'uniformité, dans l'enseignement des lycées parisiens, et défaut d'uniformité, entre les classes diverses d'un même lycée. Le législateur avait prévu tout autre chose ⁷.

Cette uniformité, l'Université impériale visait cependant à l'atteindre ; et, en 1809, elle fit, dans ce sens, un nouvel effort. Mais ce fut pour se rallier plus que jamais à ces disciplines jumelles, mi-scienti-

¹ et ². *Idem* ; ⁴ observ. — ³. *Idem*, ⁴ observ. — ⁴. *Idem*, ³ et ⁵ observ. — ⁵. *Idem*, ⁵ observat. — ⁶ et ⁷. *Idem*.

fique et mi-littéraire, que nous avons signalées comme la première méthode ; celle de l'enseignement progressif et égalitaire. Dans les deux premières années d'humanités on décida d'enseigner aux élèves, outre les lettres anciennes et françaises : l'arithmétique, la géométrie et l'algèbre, jusqu'aux équations du second degré ; pendant la Rhétorique, on leur donnerait des leçons de trigonométrie, appliquée à l'arpentage et à la levée des plans¹.

Pouvait-on transformer obligatoirement les lettres en Mathématiques ou les sciences en littérature ? Sous prétexte que les élèves autorisés à choisir entre les unes et l'autre avaient montré de l'indécision ou du caprice, on leur ôtait toute liberté de choisir. Désormais plus de flottement. Ils auraient une double culture. Le décret n'oubliait qu'une chose : leur donner un double cerveau.

Les élèves, eux, n'hésitèrent pas longtemps : les uns restèrent des humanistes, et les autres, des mathématiciens. Et l'on put craindre que les lycées se spécialisassent en conséquence, comme leurs élèves. Le Lycée Impérial, sans trop négliger les sciences, ne cacha pas ses préférences littéraires². Mais, sur ce point encore, Napoléon fut déçu et, dans les lycées parisiens, l'uniformité de l'enseignement devint un leurre³.

Le 1^{er} décembre 1812, le Proviseur du Lycée Impérial ne cacha pas au Grand Maître de l'Université que cet enseignement dualiste était chimérique : « Impossible à Paris de faire un cours complet de Rhétorique et de se livrer, *en même temps*, à l'étude des mathématiques. Je prendrai donc le parti, si Votre Excellence le trouve bon, de faire suivre par les élèves qui se destineront à l'Ecole Normale un cours de mathématiques, APRÈS avoir fait leur Rhétorique⁴. »

Ainsi, on avait, sous le Consulat et l'Empire oscillé entre les trois méthodes. On avait progressivement abandonné la 3^e, que, sous Napoléon III, l'on reprendra, pour la systématiser avec la *bifurcation* : on avait entrevu la seconde, dont Cousin tentera de faire un théorème pédagogique ; on finit par s'en tenir à la première, que la Restauration hérita de l'Empire.

§ 2. — 1814 à 1840

Si les oscillations sont la marque de la première période, une relative unité caractérise la seconde : les mathématiques n'ont jamais,

1. A. nat. F17 3114, n° 41. — 2. Au Concours général, en 1805, 4 accessits, pour les sciences ; 26 prix et 50 accessits pour les lettres, au Lycée Impérial ; en 1806, 4 access. pour les sciences, 43 access. et 21 prix pour les lettres ; 3 prix pour les sciences, en 1807, et 17, pour les lettres ; 5 prix pour les sciences et 15, pour les lettres, en 1808 ; etc. — 3. Lettre (signée Lefevre, rue de Harlay n° 15) adressée au grand Maître de l'Université et que le proviseur du Lycée Impérial [Louis-le-Gr.] adopte pour son compte : A. nat. F17 3114, n° 41. — 4. A. nat. F17 3114 n° 65. *

avant l'achèvement des Humanités, groupé les élèves dans une section scientifique propre. Depuis la 4^e et jusqu'à la Rhétorique, les deux enseignements littéraire et mathématique étaient pratiqués côte à côte : à Louis-le-Grand, le second fut souvent sacrifié au premier.

Le statut universitaire de septembre 1814¹ faisait commencer les mathématiques à l'issue de la 4^e : l'arithmétique était enseigné, en 3^e, cinq heures par semaine ; une heure, chaque matin, de 8 à 9.

En seconde, pendant le même temps et aux mêmes heures, l'algèbre et la géométrie remplaçaient l'arithmétique. On les continuait en Rhétorique, quatre heures par semaine, le mardi et le samedi, de 2 h. 1/2 à 4 h. 1/2. Les professeurs de mathématiques élémentaires étaient chargés de cet enseignement. En Philosophie seulement, le total des heures consacrées aux sciences l'emportait sur le total des heures consacrées aux lettres ; elles l'emportaient de moitié, et davantage, avec 16 heures, contre 7 h. 1/2. En 3^e et en 2^e, la proportion était renversée : 8 heures de sciences, contre 17 h. 1/2 de lettres ; quant à la Rhétorique, c'était bien pis, 6 heures de sciences et 19 h. de lettres, c'est-à-dire trois fois moins de sciences que de littérature². Si les sciences grandissaient, à côté des belles lettres, elles en étaient donc un peu la parente pauvre ou la Cendrillon.

L'arithmétique³ d'Etienne Bezout ou de l'abbé Bossut, de l'abbé Jos.-François Marie ou de Sylv.-Fr. Lacroix étaient aux mains des écoliers, et aussi les *Eléments de Géométrie* de A.-M. Legendre ou ceux de Lacroix (Paris 1799), les *Eléments d'Algèbre* de Lacroix (1799). En Philosophie, on feuilletait pour comprendre la suite de l'Algèbre les *Elemens* de Léonard Euler ; l'*Algèbre* de Lacroix, avec le *Complément* (1799) ; la *Résolution des Equations numériques* de Jos. Louis Lagrange, (Paris 1798, in 4^e) ; on étudiait l'application de l'Algèbre à la Géométrie, d'après le *Traité* de Lacroix, celui de Pouillet de Lisle ou le *Traité analytique des Courbes et des surfaces du second degré* de Biot, (1802). On s'initiait à la statique, en s'aidant des *traités* de Monge et de Louis Poinsot ; à l'astronomie, en recourant à l'*Abrégé* (Paris 1813, in 8.) de J.-B.J. Delambre ou au *Traité élémentaire d'Astronomie physique* de Biot, (1805). A ces ouvrages, les Inspecteurs généraux Ampère et Rendu proposaient, en 1819, peu de modifications : tout au plus

1. A. nat. F17H 3104, pièce n° 153.—2. Horaire de 1814-1819. A. nat. F17H 3104, pièce 153. Après les Cent jours et Waterloo, on tenta de revenir plus délibérément qu'en 1814 aux études littéraires. Toutes les classes, jusqu'à la philosophie, furent consacrées exclusivement au grec et au latin (arrêté du 30 sept. 1815) ; il ne devait y avoir d'autres cours réguliers, pour les sciences, dans les collèges de Paris, que ceux qui étaient annexés, pendant un an, à la classe de philosophie. Kilian, *Tableau hist. Inst. publ.* p. 143 144. — *Infra*, p. 253. — 3. Tous les livres cités ici, le sont d'après le Statut universitaire de 1814, et les modifications proposées en 1819 par les inspecteurs génér. Ampère et Rendu ; *ibid.* — Cf., da reste, pour les livres de Lacroix, déjà adoptés en 1802, *supra*, p. 243, n. 2.

ajoutaient-ils, avant la Philosophie, le *Traité géométrique des sections coniques* d'Abrah. Robertson (1802). Ils biffaient, en Philosophie, les livres d'Euler et de Monge et ils ajoutaient les *Logarithmes* de Lalande et les *Fragments sur l'Algèbre et la Trigonométrie* d'un ancien professeur à Louis-le-Grand, Ant. André Louis Reynaud. Plus tard, en 1838-39 la *Géométrie* de Vernier était, dans quelques classes, préférée à la *Géométrie* de Legendre¹.

Ces deux mêmes inspecteurs, qui ne se dissimulaient pas la difficulté d'accorder les études mathématiques et les études littéraires, se gardaient du bel optimisme, affiché en sept. 1814 : « les mathématiques élémentaires sont enseignées dès la 3^e, sans nuire aucunement aux études littéraires ». Ils se demandaient si les études littéraires ne nuisaient aucunement aux études scientifiques². Ils applaudissaient donc d'abord à « l'heureuse idée » conçue par l'Administration centrale : « ne pas laisser les élèves parvenir à leur dernière année scolaire », démunis de tout bagage scientifique³. Mais, tout aussitôt et leur applaudissement donné, un fait d'expérience les attristait. Pour suivre les cours de mathématiques, les élèves étaient groupés, suivant leurs connaissances littéraires ; n'eût-il pas mieux valu les grouper suivant leurs connaissances scientifiques ? Si l'homogénéité est nécessaire, dans une classe où l'on enseigne les lettres, elle l'est au même degré, quand on enseigne les sciences ? Qu'arrivait-il en réalité ? Sur 80 élèves de Rhétorique, vingt tout au plus, c'est-à-dire le quart, pouvaient suivre la parole du professeur de mathématiques élémentaires, chargé d'expliquer, devant eux, pendant 4 heures d'horloge, chaque semaine, les éléments de la géométrie et de la trigonométrie rectiligne. Quant aux autres, aux 60 autres, ils « renonçaient absolument à un cours, qu'ils ne sauraient comprendre, ou bien le suivaient malgré eux, comme contraints et à leur grand détriment, comme aussi au détriment de la discipline et du bon ordre⁴ ».

Il eût donc fallu réunir les élèves de forces scientifiques à peu près égales, pour que l'enseignement portât, chez tous, des fruits profitables. Un élève de Rhétorique serait ainsi descendu en seconde, sinon en troisième, pour suivre le cours de mathématiques. Et un élève de troisième aurait pu être admis à suivre, pour les sciences, le cours de Rhétorique. En d'autres termes, un même élève aurait été placé en 3^e littéraire et en Rhétorique scientifique⁵. Les sciences auraient cessé, dans l'intérêt commun, d'être dans la vassalité des lettres.

En bonne logique, ce projet semblait inattaquable ; mais, pratique-

1. A. nat. F¹⁷^m 78.486 n° 40 ; 1838-9, dans la classe de 3^e, de M. Miet. — 2. *Observation sur le Plan d'études* : « Les mathématiques élémentaires sont enseignées dès la 3^e, sans nuire aucunement aux études littéraires et surtout les élèves peuvent toujours suivre la leçon, qu'ils sont en état de comprendre... » A. nat. F¹⁷^m 3104, pièce n° 158. — 3. *Idem* n° 157. — 4 et 5. *Idem*.

ment, il prêtait le flanc à deux objections capitales. Une objection tirée de l'horaire, tout d'abord : il faudrait que tous les cours de mathématiques, entre la 3^e et la Rhétorique, eussent lieu aux mêmes jours et à la même heure, afin qu'entre ces cours les élèves fussent, comme nous dirions aujourd'hui, « interchangeables ». Sinon, sous le prétexte d'organiser les mathématiques, on risquait de désorganiser d'autres cours. La seconde objection était plus grave : elle mettait, côte à côte, des élèves d'âge fort différent, de 13 à 17 ou 18 ans. Et il pouvait en résulter des inconvénients de plus d'un genre. Ces inconvénients augmentaient avec l'importance du collège et, à Louis-le-Grand, ils devenaient des inconvénients majeurs.

Le projet de réforme fut écarté ; mais, plus tard, on y reviendra ¹. Voulut-on faire quelque illusion aux professeurs de mathématiques et leur donner à croire qu'ils occupaient, entre tous leurs collègues, une place distinguée ? Il se peut. Le 31 octobre 1820, la Commission de l'Instruction publique décida que « les prix décernés pour les sciences seraient distribués les premiers ² ». En réalité, les professeurs de mathématiques spéciales croyaient avoir encore sujet de se plaindre ³ : jusqu'à la suppression de leur chaire, les professeurs de mathématiques transcendantes avaient partagé le rang des Professeurs de Rhétorique. Les professeurs de mathématiques spéciales n'avaient plus ce rang et ils le réclamaient ; la classe de mathématiques élémentaires voulait aussi avoir les prérogatives de la classe de seconde.

Ces revendications furent rejetées ⁴ et c'est seulement peu après, dès 1821-22, que, dans la liste des classes de Louis-le-Grand, les sciences furent placées avant les Humanités. On leur rendait le rang qu'on leur avait ôté, en 1803. Ce fut en 1833 qu'un prix d'honneur pour les sciences fut institué, au Concours général ⁵.

Mais ces menues satisfactions de vanité ne pouvaient faire qu'à Louis-le-Grand, l'enseignement des mathématiques ne fût, dans les classes d'Humanités, assez lamentable : en seconde et en Rhétorique, particulièrement. Les élèves ne se contentaient plus de pas n'écouter, ils s'abstenaient de paraître et les classes devenaient désertes. Le Proviseur, à la fin de 1827, en avait pris son parti et, au fond de son cœur, il excusait les élèves de renoncer à un enseignement stérile, pour se consacrer utilement aux lettres. Il tenta même de gagner à ses raisons le Directeur de l'Instruction publique ; ce fut en vain et le Directeur renvoya M. Laborie aux règlements qui étaient formels ⁶.

1. V. ci-dessous, p. 254 et 263. — 2. Le 31 oct. 1820 : Extrait des procès-verbaux de la Commission de l'Instruction publique. A. nat. F17H 3104 n° 183. — 3. Requête présentée au Conseil royal de l'Instr. publ. par M. Laran, prof. de math. spéc. à Louis-le-Gr., parlant au nom de ses collègues, le 13 déc. 1820, A. nat. F17 3150 n° 5. — 4. *Idem* n° 6 : *Refusé*. — 5. Arrêté du 18 juin 1835. — 6. Lettre du Directeur de l'Instr. publ. au proviseur de Louis-le-Grand, le 21 déc. 1827 ; arch. L. le Gr., *Corr. à l'imin.* II n° 874.

Deux ans plus tard, M. Laborie ne cachait pas son sentiment au Ministre : « Il faut le dire, Monseigneur, qu'a produit, jusqu'à ce jour, l'introduction des mathématiques, dans les classes de seconde ou de Rhétorique ? *Rien ou très peu de choses* »¹.

Ces cours de mathématiques, dans les classes de lettres, ne purent, de 1830 à 1840, retrouver le regain de vogue, qu'on eût voulu leur donner. Au lieu de les appeler cours de mathématiques *préparatoires*, on finit même, dans un moment de franchise, par leur trouver leur véritable nom : cours *accessoires*².

Découvrir leur nom était plus facile que de fixer leur organisation. L'arrêté du 3 avril 1830 laissait, à Louis-le-Grand, l'Arithmétique en 3^e ; il installait plus largement la Géométrie en seconde et il tentait de gagner la Rhétorique aux séductions de la Cosmographie. Ce fut, en grande partie, peine perdue. Et, officiellement consulté par le Ministre, sur les effets de cet enseignement à Louis-le-Grand, le Proviseur répondit : « Je ne vous cache pas que nos élèves, partagés entre tant d'études, qui se disputent leur goût et leur attention, ont choisi, jusqu'à présent, celle qui leur paraissait la plus utile et la plus intéressante, se plaignant d'être gênés par les autres³. » Les élèves avaient donc, sur la question, des idées très nettes : les uns étaient littéraires, les autres étaient scientifiques et ils jugeaient impossible d'être à la fois scientifiques *et* littéraires⁴.

Le ministère n'en continua pas moins, et avec une persévérance louable, à chercher la bonne formule pour l'harmonieux mélange des sciences et des lettres. L'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, la Cosmographie eurent, pendant quelques années, une existence nomade. La 3^e perdit l'Arithmétique mais gagna la Géométrie ; la seconde, qui n'avait pu contracter avec la Géométrie une association durable, même en appelant l'Algèbre au secours, reçut, en 1836, la Cosmographie, en cadeau, car la Cosmographie qui, dans la Rhétorique de Louis-le-Grand, — pas plus que dans celle de tous les autres collèges de Paris — n'avait « produit aucun résultat », avait rompu son hail et se trouvait sans domicile. Guizot, en octobre 1836, ne désespérait pas de la sauver et il comptait beaucoup, pour l'aider, sur le cours préparatoire de Géométrie, placé désormais en 3^e. Il se disait sans doute que la Cosmographie, hospitalisée en seconde, le jeudi matin, pourrait sentir la fâcheuse influence du congé de l'après-midi. Mais il comptait, à Louis-

1. Arch. L. le Gr., *Corr. coll.* II n° 1776 ; M. Laborie trouvait à cela deux causes : c'était « d'abord, parce que la leçon [de mathém.] venait à la suite d'une classe d'Humanités ou de belles lettres ; elle trouvait des esprits déjà fatigués et incapables d'une attention plus longue ; ensuite... certains esprits ont, pour les sciences abstraites, un dégoût invincible... » — 2. Arch. L. le Gr., *Corr. admin.* VI, n° 3934, etc. — 3. Arch. L. le Gr., *Corr. coll.*, II, n°s 1906, 1934 et 2679. — 4. *Idem* et A. nat. F17u 78.486, n° 40 (Insp. génér. de mars 1839).

le-Grand, sur les professeurs et le Proviseur, pour bien convaincre les élèves que l'assiduité était la première de leurs vertus ¹.

En attendant, la Rhétorique fut libérée, pendant quelques mois, de toute étude mathématique ² et nous nous persuadons qu'elle s'en consola.

Coupable ou non, sa joie fut courte. On crut, en 1837 et 1838, se rapprocher de la solution rêvée. D'abord on fonda l'enseignement de la Géométrie sur la méthode des infiniments petits, « qui réunit à l'avantage de simplifier les démonstrations celui de préparer au cours supérieur des sciences mathématiques ³ ». Ensuite, on fit cette distinction fondamentale : il y a, dans les classes de mathématiques, deux sortes d'élèves : ceux qui aspirent aux Ecoles scientifiques et s'occuperont de sciences toute leur vie ; d'autre part, ceux « qui font seulement des études classiques et ne s'occupent guère de sciences que pour ne pas ignorer ce qu'il importe à tous de connaître ⁴ ». Aux premiers, il convient de donner un enseignement plus relevé et plus complet, aux seconds suffit un enseignement plus simple. Les premiers sont, pour les sciences, l'élite ; les seconds sont la masse. On sacrifie la masse, si on lui parle comme à l'élite ⁵. Et M. de Salvandy ⁶ reprochait aux professeurs de mathématiques d'avoir trop longtemps ignoré qu'ils n'avaient pas devant eux un auditoire capable de les suivre ; sous peine de parler dans le désert, il fallait donc revenir et souvent sur ce qu'on avait dit. L'essentiel n'était pas d'aller vite, c'était, « par une marche plus lente, de laisser aux intelligences paresseuses le loisir de regagner le temps perdu ». Puisqu'il y avait deux auditoires, il fallait bien qu'il y eût deux enseignements ⁷. Et le ministre estimait que jusqu'à lui il y avait eu un seul enseignement, et trop peu élémentaire. Il voulait créer l'autre.

L'arrêté du 28 septembre 1838 naquit de là ⁸ : les mathématiques commencèrent en 4^e, au lieu de commencer en 3^e ; en 4^e, on mettrait deux heures par semaine pour enseigner les premiers éléments de l'Arithmétique ; deux heures, en 3^e, pour expliquer le reste de l'Arithmétique et la Géométrie plane ; en seconde, deux heures pour initier les élèves aux logarithmes et à la Géométrie des solides. Et enfin la Cosmographie retournait en Rhétorique d'où elle avait émigré peu auparavant ;

1. Lettre du V.-recteur Rousselle au Proviseur, 31 mai 1833, arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, V, n° 2475 ; 30 sept. 1836 : cette année, à Louis-le Gr., comme dans tous les collèges de Paris, l'enseignement de la cosmographie, de l'avis des Inspecteurs généraux, n'a produit *aucun résultat*. A. nat. F17H 78.486 n° 22. — 22 oct. 1836, lettre de Guizot au Proviseur, arch. L. le Gr., *Corr. adm.*, VI, n° 3246. — Lettres de Salvandy au Proviseur, *ibid.* n° 3496. — 2. *Ibid.* 3496. — 3. Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, VI, n° 3489. — 4 et 5. Arch. L. le Gr., *ibid.* n° 3934 ; lettre de Salvandy au V.-recteur. — 6. Ministre de l'Instr. publ. du 15 avr. 1837 en mars 1839. — 7. *Idem.* — 8. Arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, VII, n° 4099.

elle y avait droit, comme jadis, à une leçon de 2 heures. C'est tout au plus si, en Rhétorique ou en 3^e, les sciences pourraient à l'avenir, bénéficier de temps en temps d'un jour de congé ; mais rien de tel n'était autorisé pour la 4^e et la seconde. L'arrêté disait : « Quand la leçon d'arithmétique ou de géométrie, annexée à la classe de 4^e et à celle de 2^e tombera un jour férié, elle sera reportée à un autre jour de la même semaine, en remplacement d'une des classes de grammaire ou d'Humanités ¹. »

Il y avait bien un moyen d'assurer aux élèves de lettres cet enseignement élémentaire, que souhaitait le ministre ; et ce moyen c'était le proviseur de Louis-Le-Grand, M. Pierrot, qui le proposait, un mois tout juste avant la publication de l'arrêté de Salvandy. M. Pierrot était d'avis de confier, de la 6^e à la Rhétorique, au professeur de Langues anciennes l'enseignement du calcul, de l'arithmétique, de la géométrie et de l'algèbre élémentaire. « Quand les agrégés de Grammaire, ajoutait M. Pierrot, seraient tenus, [au concours d'agrégation,] de répondre sur l'arithmétique, les agrégés des hautes classes sur la Géométrie et les éléments d'Algebre, croit-on que les concurrents manqueraient ² ? »

Sans doute. Mais, en 1838, les spécialistes, comme nous le verrons bientôt ³, avaient depuis longtemps gagné leur cause et on ne voulait plus compter que sur des mathématiciens pour enseigner des mathématiques.

En réalité, en 1839 ⁴, l'Inspection générale constatait, à Louis-le-Grand, ce que nous appellerions aujourd'hui « la faillite » de l'enseignement scientifique, dans les classes de lettres. Excédés de besogne, les élèves, en 1839, — comme à la fin de l'Empire, comme en 1827, ou en 1830 et tout le long de la période que nous étudions, — avaient pris un parti auquel ils se tenaient : ils se spécialisaient, comme leurs professeurs. Ils étaient scientifiques *ou* littéraires ; ils étaient l'un *ou* l'autre et n'ambitionnaient pas d'être l'un *et* l'autre. Leur fantaisie et leur goût, la nécessité de leur carrière et la volonté de leur famille les déterminaient. Et l'Inspection générale pouvait dire, en sortant de Louis-le-Grand : « Les résultats des différents systèmes, suivis jusqu'à présent, sont généralement faibles, puisque, à quelques exceptions près, on ne compte, dans chaque classe, qu'un très petit nombre de jeunes gens, pour lesquels les leçons scientifiques soient véritablement profitables ⁵. »

Ces jeunes gens c'étaient ceux qui songeaient aux grandes Ecoles de l'Etat. Et, pour y entrer plus sûrement, nous savons qu'il leur arrivait, à Louis-le-Grand, de sauter par dessus la seconde ou la Rhétorique et

1. *Idem*, art. 5. — 2. Arch. nat. F17ⁿ 78.486, n° 41 ; rapport annuel du Proviseur, 28 août 1838. — 3. V. ci-dessous, p. 269. — 4. A. nat. F17ⁿ 78.486 n° 40 ; rapport de mars 1839. — 5. *Idem*.

même la 3^e : ils pénétraient ainsi plus tôt dans l'une des divisions de mathématiques élémentaires, vestibule obligé des mathématiques spéciales. Ces deux classes existaient à Louis-le-Grand depuis 1810-1811.

Elles étaient florissantes et chacune comptait parfois une centaine d'élèves² ; des conférences³, des interrogations⁴, dont nous aurons, le moment venu, à préciser le mécanisme et la portée⁵, tenaient chez toute cette jeunesse, le zèle scientifique en haleine. Et il arriva aux Inspecteurs de sortir de ces classes pleins d'une admiration enthousiaste pour les professeurs et les élèves. Ainsi, MM. Bourdon, Cardaillac et Naudet, en avril et mars 1837. Ils écrivirent : « Les résultats de notre inspection prouvent que, sous le rapport des études scientifiques, le collège de Louis-le-Grand ne le cède point aux autres collèges de Paris⁶. ».

Il fallait bien conclure cependant, en 1840, que l'effort continué depuis 1814 pour assurer à tous, dans ce collège, une culture générale scientifique et littéraire, aboutissait à un échec. La méthode que nous avons qualifiée « dualiste et progressive » n'avait pu parvenir à être égalitaire. Il y avait, malgré tout, à Louis-le-Grand, deux disciplines, l'une scientifique, l'autre littéraire. Et les élèves, en bons utilitaires que déjà ils savaient être, se refusaient au cumul et choisissaient l'une ou choisissaient l'autre.

§ 3. — De 1840 à 1863

A une période pédagogique qui avait peut-être trop manqué de hardiesse, il était dans l'ordre qu'une autre succédât, qui n'en manquât peut-être pas assez. Avec Cousin, en 1840, avec Fortoul en 1852, il sembla, dans deux sens d'ailleurs divers, qu'on se plût à tendre à l'excès l'esprit de système.

1. Le proviseur M. de Laborie, écrivait, le 17 octob. 1828, au ministre de l'É. P. : « Une foule d'élèves, qui se destinent aux Ecoles spéciales, sortent des classes de 3^e et de 4^e... » Arch. L. le Gr. Corr. coll., II, n° 1562 ; autre lettre, du même au même, le 28 nov. 1828 : « Les élèves qui se destinent aux Ecoles militaires terminent rarement leur cours d'études littéraires. Les uns vont jusqu'en 3^e, les autres traînent jusqu'en 2^e, puis se livrent exclusivement à l'étude des sciences. » *Ibid.* n° 1605. — Le 20 août 1840, le proviseur Pierrot écrit au ministre : beaucoup d'élèves passent de 3^e ou de 2^e en mathématiques. A. nat. F17n 78486 n° 15. — 2. 75 élèves, en math. spéc., 1832-33. A. nat. F17n 78485 n° 88 ; 80 élèves en math. spéc. (1834-35), A. nat. F17n 78486 n° 8 ; 96 élèves (25 sept. 1835), *ib.* n° 19 ; 112 (le 30 sept. 1836), *ib.* n° 22 ; 90, 1^{er} trimestre de 1838, en spéciales, et 36, en élémentaires, F17 3336 ; en 1839-40, 90 en math. spéc., chez M. Richard et 20 seulement, chez M. Guibert ; 90 en math. élément., A. nat. F17n 78.487 n° 29. — 3. En 1837, insp. génér., A. nat. F17n 78486 n° 36. — 4. *Idem.* B. V. ci-dessous, Liv. III, Chap. IV. — 5. Insp. génér. de MM. Bourdon, Cardaillac et Naudet, Arch. nat. F17n 78.486, n° 34.

Cousin, qui eut le portefeuille de l'Instruction publique, dans le court ministère Thiers (1^{er} mars-29 octobre 1840), essaya d'une réforme radicale. Il était très frappé de voir que les études scientifiques, rattachées aux classes de grammaire ou d'Humanités, les alourdissaient sans profit pour les sciences ni pour les lettres ; il pensait que l'éparpillement de cet enseignement scientifique nuisait à son succès ; mais que sa concentration, au moment où l'esprit a déjà pris assez de vigueur pour comprendre tout ce que les mathématiques ont de puissance logique et abstraite, serait seule capable d'en assurer le profit ¹. Et il lui paraissait bon de le réserver pour la classe de philosophie, parce qu'alors surtout l'intelligence, formée par les humanités, est devenue capable de mettre dans ses pensées plus de suite et de force et, dans ses réflexions, plus de profondeur. Par l'arrêté du 25 août 1840, il supprima donc tout l'enseignement scientifique annexé aux classes de grammaire et de lettres ; du calcul en 7^e, soit ; après quoi, plus rien de l'enseignement mathématique, avant la philosophie. En philosophie, deux années d'études ; dans la première, 12 heures de sciences, sur 22 heures de classes ; dans la seconde, 20 heures de classes, toutes consacrées aux sciences. Pour gagner, au sommet des études, la seconde année qu'il ajoutait à la Philosophie-Mathématiques, il abrégeait les classes élémentaires et n'admettait que la 7^e ².

Il estimait réaliser ainsi l'enseignement *normal* ³, et rendre plus intensives la culture littéraire et la culture scientifique. Ce plan nouveau, expliquait-il « préviendra la confusion des idées, la dispersion et l'affaiblissement de l'attention ; car le meilleur système d'étude, ne consiste pas à enseigner le plus de choses à la fois, mais à enseigner chacune d'elles en son temps... en l'appropriant à chaque âge. Accumuler des enseignements dissemblables, c'est fatiguer et énerver l'esprit, ce n'est pas le féconder » ⁴.

Les familles ne voulurent pas voir ce que le programme cousinien pouvait avoir de séduisant ; elles se récrièrent ⁵ seulement contre son absolutisme et ses chimères. Comment, « sans préparation antérieure, utilement étudier, en une ou deux années, toutes les matières de sciences réunies en philosophie » ?

Invité par la clameur de l'opinion publique à tempérer l'intransigeance de son système, Cousin le fit presque aussitôt et avec une adresse qui pouvait paraître ingénieuse, mais qui contenait le germe de la ruine prochaine de sa réforme. Il rappela qu'il venait, par une circulaire,

1. Lettre [circulaire] de Victor Cousin au Proviseur de Louis-le-Grand, 27 sept. 1840, arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, VII, n° 4363. — 2. *Idem* et nos 4361, 4364. — 3. *Idem*. — Cf. *supra* p. 246, n. 2 : c'était, en somme, ce qu'aurait voulu l'arrêté du 30 sept. 1845. — 4. *Idem*. — 5. Lettre de M. Cayx au proviseur de Louis-le-Gr., le 28 sept. 1841, arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, VII, n° 4663. « Des réclamations nombreuses s'élèvent au sujet du règlement d'études du 25 août 1840... »

d'autoriser des conférences de mathématiques, que les élèves de 4^e, de 3^e, de 2^e et de Rhétorique avaient la faculté de suivre ¹. Ces conférences furent placées « en dehors des heures ordinaires de classes, de telle façon que le vœu des familles pût être suivi, sans dommage pour les études littéraires ». Les élèves, qui craignaient d'arriver à la philosophie trop novices en mathématiques, pouvaient fréquenter ces conférences. Et ils y seraient admis « à partir de la 4^e, sans distinction de classe et selon le degré de leur instruction en mathématiques » ². C'était ^{2bis} réaliser le vœu des Inspecteurs de 1819. Une seule objection : ces conférences étaient prises sur les heures d'étude et ajoutaient encore à la longue liste des heures de classe.

Quand Villemain reprit le ministère de l'Instruction publique (29 décembre 1840), où Cousin venait de le remplacer quelques mois, il se garda bien de détruire le nouveau plan d'études. Il en admettait le principe et il pensa qu'il était possible, en le complétant, d'en mieux assurer l'application ³. Les conférences organisées l'année précédente devinrent deux cours fixes, l'un d'arithmétique et l'autre de géométrie ; ces conférences étaient facultatives et ces cours devinrent réguliers ; ces conférences étaient prises sur les heures d'étude, ces cours furent pris sur les heures de classe et placés le jeudi matin. Comme aux conférences, chacun y était inscrit, non pas d'après la classe littéraire, dont il faisait partie, mais suivant le degré de ses connaissances scientifiques constatées par un examen. Un dernier reste de l'ancienne liberté, laissée à chacun de suivre ou non les conférences, demeurait cependant, car l'arrêté de Villemain disait : « Il y aura étude, le jeudi matin, pour ceux des élèves qui, d'après le vœu de leurs parents, ne suivraient ni le cours préparatoire d'arithmétique, ni le cours préparatoire de géométrie ⁴ ».

Pour mieux sauvegarder ce qu'avait voulu Cousin, Villemain crut possible de revenir à ce qu'avait recommandé Salvandy : un enseignement scientifique, dont le principal souci serait de s'adapter à la force des classes de lettres. Dans sa lettre au Proviseur de Louis-le-Grand, Villemain disait, en propres termes : « L'enseignement accessoire de mathématiques et de géométrie, qui a une tendance à s'élever et à s'étendre, au seul profit de quelques élèves d'élite, doit, au contraire, rester toujours simple, facile et à la portée du plus grand nombre, de sorte que le mérite du professeur se signale, non par la force éminente de quelques

1. Lettres de V. Cousin au proviseur de Louis-le-Gr., le 9 sept. 1840 et le 28 oct. 1840 ; arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, VII, n° 4364 et 4423. —

2. *Idem.* — ^{2bis}. V. ci-dessus, p. 247 et ss. — 3. Lettre de M. Cayx au proviseur de Louis-le-Gr., le 28 sept. 1841 : « M. le ministre [Villemain] a cru... devoir maintenir intact ce règlement, dont il approuve le principe, et attendre que les résultats de l'exécution indiquassent, s'il y avait lieu de modifier quelques parties. » Arch. L. le Gr., *Corr. admin.* VII, n° 4663. — 4. Arrêté du 14 sept. 1841 ; arch. L. le Gr., *Corr. admin.* VII, n° 4663.

sujets rares, mais par l'instruction moyenne, qui se trouve répandue par toute la classe. » Et Villemain poursuivait : « Cet enseignement, raisonné, mais dégagé de toute subtilité, doit être réduit à des notions justes, à des démonstrations claires et faciles et toujours soutenu et, pour ainsi dire, vivifié par des applications choisies, qui en montrent l'utilité. Donnée dans cet esprit, en suivant cette méthode, dont le livre de Bezout offre un si bon modèle, il ira naturellement à l'intelligence de tous les élèves. [Dès lors],... loin de nuire à l'étude des lettres, il ne peut que la fortifier, parce que cette logique pratique, qui vient de la Géométrie, dispose à mieux sentir celle qui est cachée dans l'arrangement des mots et qui préside en secret à nos meilleures compositions ¹ ».

En réalité, les idées de Salvandy, bien loin de fortifier celles de Cousin, les contredisaient. Il fallait choisir : ou bien élever les élèves jusqu'à l'enseignement des mathématiques, en le leur donnant seulement quand ils seraient devenus capables de le comprendre ; ou bien abaisser humblement cet enseignement à leur taille et l'adapter aux phases successives de leur développement. Cousin aurait voulu abolir les mathématiques accessoires aux lettres, et il ne concevait plus les mathématiques réduites à la portion congrue, dans les classes de lettres ; les mathématiques étaient pour lui la conclusion des études classiques et leur couronnement. Salvandy ressuscitait les élèves de lettres-mathématiques. Cousin ne voyait qu'une catégorie d'élèves, purs humanistes jusqu'en Rhétorique, purs scientifiques ensuite. Salvandy, de nouveau, groupait les élèves en deux sections : les humanistes mélangés de scientifiques, les candidats aux grandes Ecoles.

Et voici, quand Salvandy fut revenu au pouvoir, ce que finit par reconnaître le statut du 5 mars 1847 ². L'étude des sciences, dans la mesure même qui convient à la majorité des élèves, devait *commencer assez tôt et n'être point interrompue*. Les conférences d'arithmétique et de géométrie, annexées aux classes de 3^e et de 2^e, avaient besoin d'être développées et étendues. Contre le principe, posé par Cousin, on en appelait à l'expérience. On restituait à la 4^e l'étude des sciences et l'on stipulait que « chaque classe, à partir de la 4^e, aurait sa leçon régulière de mathématiques, *obligatoire comme toutes les parties de l'enseignement classique* ». Au reste, les élèves de Philosophie, qui n'aspiraient point aux Ecoles du Gouvernement, continueraient de recevoir les trois leçons de mathématiques, fixées par le règlement du 25 août 1840 ³. Cette toute petite concession à la réforme de 1840 ne masquait pas ce fait, désormais acquis : l'effondrement de la méthode cousinienne ; en conséquence, on restaurait la méthode « dualiste », suivie de 1814 à 1840.

Pourquoi fallut-il qu'à Louis-le-Grand les idées de M. de Salvandy ou de Villemain n'eussent pas plus de succès que les idées de Cousin.

1. Arch. L, le Gr., *Corr. admin.* VII, n° 4745. Sur ce livre d'Etienne Bezout, v. *supra*, p. 246. — 2. Arch. nat. F¹⁷ 78.449. — 3. *Idem*.

En 3^e, en 2^e, en Rhétorique, l'enseignement scientifique demeurait trop élevé : « il était, remarqua l'Inspection de 1848 ¹, beaucoup trop théorique, pour intéresser de jeunes esprits ; et c'est là qu'un proviseur ou un censeur compétent pourraient utilement intervenir. Les professeurs qui enseignent les sciences dans l'Université, puisent, pour la plupart, à l'École Normale, le goût des abstractions pures. Peu d'entre eux, dans leur carrière universitaire, ont l'occasion de se trouver en contact avec la pratique et d'enrichir leur esprit d'une foule de notions utiles, empruntées aux sciences appliquées ; transportées dans leur enseignement, pour éclairer la théorie, elles lui donneraient, à coup sûr, l'intérêt qui lui manque et rattacheraient aux études mathématiques un grand nombre de jeunes esprits, que la sécheresse systématique de l'enseignement ordinaire en éloigne » ².

Le temps consacré aux sciences était, pour elles, une autre infériorité : une leçon de deux heures, chaque semaine, était trop lente à venir et trop longue à finir. Au lieu de 2 heures, tous les 8 jours, il eût fallu une heure, tous les 3 ou 4 jours.

Au lendemain des journées de 1848, le Prince-Président et M. de Fortoul crurent bon de faire ce que l'on considéra comme un coup d'Etat pédagogique. Le 10 avril 1852, un décret institua, pour tous les élèves, un enseignement grammatical unique, jusqu'à la fin de la quatrième ; au seuil de la troisième, la route se divisait en deux voies, l'une conduisait aux Humanités, l'autre conduisait aux Sciences. Et chaque élève devait choisir ou la première ou la seconde. Ce moment était décisif pour l'enfant : à ce carrefour où *bifurquaient* les deux chemins, il devait, du haut de ses 13 ou 14 ans, juger si sa vocation le poussait aux Humanités ou aux Sciences. Pour lui et les siens, cette *bifurcation* était le point critique et ce nom de *bifurcation* servit à désigner tout le système.

C'était, dans une certaine mesure, revenir aux idées de 1801 et de 1802 ³ où, au Collège de Paris, c'est-à-dire à Louis-le-Grand, l'écolier obliquait à 12 ou 13 ans soit vers les sciences, soit vers les lettres. C'était appliquer ce qu'un ancien proviseur de Louis-le-Grand, M. Laborie, réclamait expressément, un quart de siècle plus tôt ⁴. C'était reconnaître, avec Cousin, que l'enseignement des sciences doit suivre et non pas côtoyer l'enseignement grammatical ; mais Cousin voulait d'avan-

1, 2. A. nat. F17n 78.488, n° 74. — 3. V. ci-dessus, p. 241-242. — 4. Dans une lettre au ministre de l'Instr. publique, le 6 juillet 1829, M. Laborie disait : « Quelle que soit la carrière future d'un enfant, il le sait rarement, en entrant au collège et les parents ne le savent guère mieux que lui. Il est donc nécessaire de soumettre tous les enfans à une même épreuve, à cet égard... : à la fin de la classe de 4^e, cette épreuve doit être terminée. Alors chaque élève peut avoir le sentiment de sa vocation et de sa capacité. Alors doit commencer la *séparation* » entre les littéraires et les scientifiques. Arch. L. le Gr. Corr. coll., II, n° 1778.

tage puisqu'après l'enseignement grammatical et avant l'enseignement scientifique, il entendait placer tout l'enseignement littéraire ¹. Enfin la bifurcation ne supprimait pas, à partir de la 3^e, les lettres dans les classes de sciences ; et, à ce point de vue, elle empruntait à la méthode « dualiste » ² une partie de ses idées. La *bifurcation* était donc moins nouvelle et moins originale qu'on ne l'a dit ; moins révolutionnaire aussi. Elle empruntait les éléments de sa mixture à toutes les méthodes antérieures. Le dosage seul lui appartenait.

Nous devons, ici, nous borner à dire quelles fortunes lui furent réservées à Louis-le-Grand. Six mois à peine après le décret du 10 avril, l'Inspecteur général Dutrey était venu se rendre compte au lycée même de l'accueil ménagé à la réforme. Et il lui sembla que cet accueil n'était peut-être pas sans quelque fraîcheur. Il écrivit : « Dans la section des sciences, les Professeurs montrent, *en général*, avec de la confiance et d'excellentes dispositions, l'aptitude désirable pour le succès du nouvel enseignement. Toutefois, de nos entretiens avec eux, il résulte, pour nous, que leur zèle a besoin d'être dirigé et, sur beaucoup de points, éclairé ; une *surveillance active* est nécessaire, pour prévenir des déviations, qui se changeraient bientôt en difficultés et compromettraient l'ensemble du nouveau système ³. »

Deux mois et demi plus tard, l'Inspecteur d'Académie Charpentier était, ce semble, plus optimiste que précis ⁴ : « Les classes où se trouvent réunis les élèves des Lettres et des Sciences ont dû surtout attirer mon attention, J'y vois déjà d'heureux résultats. Si les élèves des Lettres s'y emparent, en général, sur les facultés littéraires, d'un avantage naturel, les élèves des Sciences leur disputent cependant les premiers rangs, quelquefois ; et, d'un autre côté, on rencontre, dans les Lettres, des élèves qui obtiennent dans les Sciences des succès soutenus. »

On ne pouvait se payer longtemps d'euphémismes ; en 1858 les Inspecteurs à Louis-le-Grand virent les choses de près et ils eurent le courage de parler ⁵. La bifurcation s'opérait au lycée « par le choix des parents, qui est ordinairement celui des élèves » ; ce choix s'éclairait, au besoin, des conseils de l'Administration. La section littéraire avait toutes les faveurs parce que ceux qui la composaient avaient tous les succès. En face d'elle, la section scientifique, deux ou trois fois moins nombreuse, n'avait, pour elle, sauf exceptions, ni la qualité ni la quantité. On allait même, à l'occasion, jusqu'à dire : cette section-là ne compte

1. V. ci-dessus, p. 252-3, et ss. — Cf. *Projet d'un lycée de langues vivantes*, p. 11 et ss. par J. Viant qui fut prof de math. à L le Gr (APPENDICE C, 103) — 2. V. ci-dessus, p. 240. — 3. Rapport du 13 octob. 1852 au ministre de l'Instr. publ. : A. nat. F17ⁿ 78.488 n° 214. — 4. Rapport au V.-recteur, du 30 déc. 1852, *ibid.* n° 216. — 5. A. nat. F17ⁿ 86.464, n° 3^{bis} ; le rapport, daté du 5 avril 1858, est signé : Alexandre, inspecteur général. M. Alexandre avait été professeur de rhétorique à Louis-le-Grand, avant d'aller à Fontanes [Condorcet] où il fut professeur puis proviseur. V. notre livre sur *Les Ecoles, lycées, collèges*, 1913, p. 137, n. 4.

pas. Non pas que les élèves, qui renonçaient au Grec et entraient dans la section scientifique, fussent des incapables ou des amis du moindre effort ; la vérité était tout autre : « les parents qui destinaient aux sciences leurs enfants les mettaient, de préférence, à Saint-Louis ou à Sainte-Barbe ¹ ».

Les classes particulières aux deux sections isolées avaient généralement lieu le matin ; les classes communes aux deux sections réunies avaient lieu généralement l'après-midi ².

Dans les diverses divisions de 3^e, le meilleur élément c'étaient les futurs candidats aux Ecoles du Gouvernement ; le reste était le rebut des classes précédentes : ce rebut promenait son insuffisance, de la grammaire dans les sciences et, des sciences, dans les classes de lettres, sans l'amoinrir en chemin. Quand le 1^{er} des scientifiques se plaçait dans le premier quart ou même la première moitié, il se distinguait ³.

En seconde, les résultats étaient pareils ; les scientifiques étaient peu nombreux, faibles, bons enfants, et sans influence sur leurs camarades littéraires. Les meilleurs aspiraient aux Ecoles ou à la Médecine ; les autres n'aspiraient à rien qu'aux vacances. Ils alourdissaient un peu l'enseignement, en augmentant le groupe des trainards. Pourtant, depuis la bifurcation, on constatait, dans toutes les divisions de seconde, un plus grand nombre d'élèves de force moyenne : « en général, notait l'Inspection, on peut dire que tout le nouveau système d'enseigner a été favorable à la masse, mais peut-être un peu aux dépens des forts ⁴ ».

La Rhétorique se chargeait de tenir les promesses des deux classes antérieures d'Humanités : 30 élèves, dans la section des sciences : 65 élèves, dans la section des lettres. Sur 30 scientifiques, 14 se destinaient aux Ecoles. Dans la section littéraire, 10 étaient vétérans (dont 6 se destinaient à l'École Normale), la plupart songeaient à faire plus tard du droit et quelques-uns, qui eussent réjoui le cœur de Cousin, voulaient, leur éducation d'humanistes achevée, faire des sciences. Mais la hantise du baccalauréat plutôt que de la culture désintéressée assiégeait presque tous les esprits. L'efficacité de l'enseignement commun était « passable » pour les littéraires et « très médiocre » pour les scientifiques, dont un seul se plaçait dans les 20 premiers d'une classe de 95 élèves ⁵.

La conclusion des Inspecteurs était très nette : la réunion des deux catégories d'élèves avait abaissé les études ; les scientifiques n'y gagnaient rien et les littéraires y perdaient : ils piétinaient, au lieu d'avancer. La culture générale des esprits avait baissé. La bifurcation

¹ et ². Rapport cité du 5 avril 1858. — Cf. Lamarre, *Hist. Sainte-Barbe*, t. IV, p. 28 ; Ern. Bersot, *Questions actuelles*, p. 4 et suiv. — ³ et ⁴. *Idem.* — ⁵. *Idem.*

ne donnant pas ce qu'on attendait d'elle, « on désirait généralement, dans l'intérêt de tous, un enseignement distinct » pour les littéraires et pour les scientifiques : plus relevé, pour les premiers, et mieux approprié au développement intellectuel des seconds ¹.

Et cette conclusion était d'autant plus grave qu'on la formulait à Louis-le-Grand, « le lycée de Paris, disait l'Inspection de 1858-59, où l'aspect général des classes donne l'idée du travail le plus sérieux ² » ; celui auquel, en 1860, elle trouvait juste d'accorder des éloges, « sans restriction aucune ³ ».

Nul doute, en conséquence : le fonctionnement de la *bifurcation* à Louis-le-Grand a contribué, pour une large part, à la suppression du système. Cette suppression fut graduelle : le 2 sept. 1863, M. Duruy retarda d'un an l'avènement des sciences ; puis, en 1864, de 2 ans. On ne bifurquait plus, à la rentrée de 1863, qu'après la 3^e et, à la rentrée de 1864, qu'après la seconde. Le 4 décembre 1864, la bifurcation reçut enfin le coup de grâce ; et l'on s'aperçut que c'était une ruine qui tombait.

N'aurait-on pas pu, de ce système fameux, tirer un parti meilleur ? Quelques-uns le pensent et, parmi eux, il en est qui ont consacré leur vie à bien servir l'Université ⁴. D'autres estiment qu'en durant douze ans la bifurcation a eu le temps de faire beaucoup de mal. On lui prête des arrière-pensées politiques et on l'accuse d'avoir désorganisé sciemment l'Enseignement de l'Etat, pour le seul profit de l'Enseignement libre. Il est très certain que la *bifurcation* a eu presque constamment une mauvaise presse. Dupin ne disait-il pas : « La bifurcation me fait l'effet d'un homme qui soutiendrait qu'il faut loucher, pour y voir plus clair » ?

En réalité, M. Duruy abandonna d'autant plus volontiers la bifurcation qu'il comptait, nous le verrons ⁵, ressusciter l'Enseignement spécial ; il rêvait de pouvoir donner ainsi forme et vigueur aux quelques éléments d'avenir que la bifurcation des études pouvait, malgré tout, contenir en elle. Ce n'était pas à la méthode cousiniennne qu'il prétendait revenir ; il ouvrait toute grande la porte au système dualiste, dont les imperfections étaient périodiquement oubliées.

De 1840 à 1863, c'était donc, au total, sur ses élèves de mathématiques élémentaires et spéciales que l'enseignement scientifique à Louis-le-Grand pouvait seulement compter : sans attendre la fin de leur Rhétorique, les élèves s'y consacraient parfois à l'issue de la 2^e, de la 3^e et même de la 4^e. Pour eux, on sentait la nécessité de faire beaucoup : à Louis-le-Grand, on voulait donner aux candidats aux grandes Écoles

1. *Idem.* — 2. A. nat. F17ⁿ 86.464, n° 6 — 3. *Ibidem*, n° 12. — 4. C'est ce qu'a bien voulu nous écrire, le 27 déc. 1910, M. Staub, proviseur honoraire du lycée Buffon, qui a été élève à Louis-le-Grand de 1854 à 1864. — 5. Chapitre III, du présent livre ; v. ci-dessous, p. 256-9, 282, 351 6.

autant d'avantages que les Institutions privées concurrentes en donnaient à leurs élèves¹. Et c'est dans cette période (entre 1841 et 1845 surtout), que l'on inaugura, pour les classes des sciences, quelques-unes des mesures qu'on a gardées jusqu'à nous. Les élèves de mathématiques furent, en 1845, séparés des élèves de lettres² : on leur affecta, sous la surveillance des répétiteurs gradués dans les sciences^{2 bis}, des études spéciales, où l'on plaça, dans l'endroit le plus isolé, de grands tableaux noirs³ ; on leur permit « d'y aller deux à deux, sous la condition de ne pas déranger sensiblement l'étude. » Deux élèves voisins furent autorisés (avec permission spéciale, au besoin), à communiquer l'un avec l'autre, afin de se donner à voix basse les explications que nécessitait leur travail⁴. »

On fit davantage ; des conférences facultatives furent organisées⁵ ; une trentaine d'élèves de mathématiques spéciales suivaient, trois fois par semaine, des leçons de géométrie descriptive, entre 1 h. 1/2 et 2 h. 1/2, c'est-à-dire en dehors des classes, et les épures s'en ressentaient⁶. Et surtout de 1845 à 1853, les interrogations hebdomadaires⁷ étaient organisées, qui sont depuis lors devenues célèbres, sous le nom de « colles ». Enfin et non sans quelque abus, semble-t-il, on permit, dans une certaine mesure, aux élèves et aux Institutions de choisir leur division de mathématiques, en d'autres termes, leur professeur⁸. Et ce fut, aux dépens du titulaire, M. Guibert, l'occasion, pour le divisionnaire, M. Jules Vieille, l'occasion de magnifiques triomphes. En quinze ans, M. Vieille avait si bien relevé les mathématiques supérieures qu'il les portait, dès la seconde année, à 80 élèves et à 150, en 1850⁹. Le Proviseur, dans son rapport annuel de 1846, avouait son désir de « former à Louis-le-Grand une véritable Ecole préparatoire¹⁰ ». Trois ans plus tôt, il constatait que le quart des élèves admis à l'Ecole polytechnique sortait chaque année de Louis-le-Grand^{10 bis}.

Il y avait par suite, pour l'enseignement scientifique, un contraste très accusé entre l'insuccès des mathématiques, dans les classes de lettres, et leur succès, dans les classes de sciences pures, (mathématiques élémentaires et mathématiques spéciales). Faiblesse morne chez les premières, distinction brillante, chez les autres. L'Inspection, le 1^{er} avril 1848¹¹, soulignait fortement cette opposition. « Si l'on considère exclusivement l'enseignement mathématique, à l'usage des candidats aux écoles spéciales, on peut dire que les élèves scientifiques laissent peu de

1. Rapport de l'Insp. gén., le 19 mars 1842 ; A. nat. F17H 78.487, n° 39. —
 2. Lettre de Salvandy, au proviseur de Louis-le-Grand, le 27 août 1845, arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, VIII, n° 7063. — 2^{bis}, 27 août 1845, A. nat. F17 3176¹². — 3 et 4. A. nat. F17H 78.487, n° 49 ; rapport de l'Inspect. générale, le 24 mars 1845. — 5. Rapport de l'Insp. gén., 19 mars 1842, *ibid.* n° 39. — 6. *Idem.* — 7. Rapport de l'Insp. gén., 26 mars 1846, A. n. F17H 78.487, n° 54. — 8. A. nat. F17H 78.488, n° 101-116. — 9. *Idem.* — 10. 31 juillet 1846, A. nat. F17H 78.487, n° 57. — 10^{bis}. Rapport au ministre, 30 juil. 1843 ; A. nat. F17H 78.487, n° 43. — 11. A. nat. F17H 78.488, n° 74.

chose à désirer, soit quant au choix des professeurs, soit quant aux succès des élèves. Mais, si l'on envisage l'enseignement général des sciences, pour la majorité des élèves qui traversent le collège, on est obligé de convenir qu'il est dans un état peu florissant. » L'impression, en 1863, demeurait sensiblement pareille¹.

Observation plus inquiétante : la classe de mathématiques spéciales pouvait être, comme en 1854, « remarquablement forte », sans que le lycée fut rassuré sur son avenir scientifique. Car cet éclat lui venait surtout du dehors : des externes et des élèves des Institutions plutôt que des élèves grandis dans la maison. Les fleurs risquaient d'être éphémères et « la plante semblait sans racines² ».

En 1846, il était permis encore de se faire illusion sur le véritable caractère du lycée et l'Insp^{ct}ion écrivait : « L'enseignement scientifique au collège Louis-le-Grand peut marcher de pair avec celui du collège Saint-Louis³ ». Mais, en 1863, le caractère de l'enseignement ne trompait plus personne et, du conflit des méthodes opposées, se dégagait enfin, pour Louis-le-Grand, cette vérité d'être un lycée « plutôt littéraire que scientifique⁴ ».

§ 4. — Depuis 1863.

La période pédagogique ouverte en 1863 n'a pas eu, dans l'enseignement classique et jusqu'en 1902, d'initiatives vraiment nouvelles. Elle n'a pas cherché, avant la récente organisation des « cycles », autre chose que la mise au point des tentatives anciennes.

On n'osa plus, comme Cousin, supprimer les mathématiques dans les classes de grammaire et de lettres et on n'osa plus, comme Fortoul, installer une section scientifique, à l'issue des classes de grammaire. On préféra replacer, suivant la méthode « dualiste », l'enseignement des Mathématiques à côté de l'enseignement littéraire ; mais on subordonna le premier au second. On permit aux scientifiques d'abandonner les lettres, dès la fin de la 3^e, pour entrer dans une nouvelle classe de mathématiques, préalable aux mathématiques élémentaires, qui, elles-mêmes, précédaient les mathématiques spéciales. Ce fut la classe de mathématiques préparatoires, qui dura de 1863 à octobre 1893. Un élève qui achevait sa 3^e pouvait, en deux années, l'une en « préparatoires » et l'autre en « élémentaires », arriver au Baccalauréat ès-sciences ; mais il lui fallait trois années pour arriver au Baccalauréat ès-lettres complet, l'une en 2^e, l'autre en Rhétorique, l'autre en Philosophie. Si l'on bornait ses ambitions au diplôme de bachelier, on gagnait donc, à passer

1. A. nat. F17ⁿ 86.464, n° 17 ; 12 avr. 1863. — 2. A. nat. F17ⁿ 78.488, n° 223 ; Insp. gén. de 1853-1854. — 3. 26 mars 1846, A. nat. F17ⁿ 78.487, n° 54. — 4. 12 avril 1863, A. nat. F17ⁿ 86.464, n° 17.

par les sciences, une année d'études ; et, si l'on songeait à entrer dans une Ecole de l'Etat, on avait une année supplémentaire de préparation. Les mathématiques, sanctionnées par le baccalauréat, n'étaient plus désormais sacrifiées aux lettres et c'était là peut-être, avec l'invasion des bacheliers, la plus grande nouveauté du système.

Que fut à Louis-le-Grand l'enseignement des mathématiques dans les classes de lettres et hors de ces classes, de 1863-4 à 1902 ?

Dans les classes de lettres, on crut devoir résister à l'hégémonie scientifique menaçante. L'Inspection de mars 1868 disait avec une rude franchise ¹ : « Les études scientifiques ne sont pas en honneur, à Louis-le-Grand, dans la division littéraire. On accuse l'Administration de favoriser les exigences des professeurs de lettres, qui se concertent pour laisser le moins de temps possible aux sciences et qui en font même, dit-on, ouvertement la critique. Il est certain que le travail des élèves est extrêmement faible et que, sur des divisions de 50 élèves, on a peine à en trouver une dizaine qui tirent quelque profit des leçons du professeur. Les heures des classes de mathématiques sont considérées comme un temps de récréation par l'immense majorité des élèves ».

L'année d'après, le pessimisme des Inspecteurs s'accroissait encore ² : « Les classes de mathématiques, dans la division littéraire, sont, disaient-ils, extrêmement languissantes ». Et ils précisaient : « En Philosophie, comme en Rhétorique ou en seconde et en 3^e, les professeurs sont aux prises avec des difficultés et des obstacles, qui ne viennent pas seulement des élèves. On professe tout haut, dans toutes les classes de lettres, que les heures données à l'étude des sciences sont perdues pour les littéraires et on les en détourne par tous les moyens possibles ». Les conséquences étaient fatales : « L'enseignement ne profite dans chaque classe, qu'à 4 ou 5 élèves, doués d'aptitudes spéciales : mais il est une cause d'ennui et de perte de temps, pour tous les autres ». Et l'Inspection, élevant la question à sa véritable hauteur, ne pouvait s'empêcher de conclure : « Affligeant contraste ! Au moment où la société tout entière se montre plus avide de sciences que jamais, où toutes les classes les réclament avec ardeur, on veut que les élèves appelés littéraires emportent, de nos lycées, non seulement une ignorance, en matière scientifique, qui ferait tristement rougir les élèves des plus humbles écoles, mais encore un superbe mépris, pour toute cette branche d'études ³ ».

Le curieux c'est que cette indifférence des littéraires pour les mathématiques était masquée par un faux zèle : ainsi, les Rhétoriciens avaient, en dépit des règlements parus en 1863, des conférences supplémentaires. Ils se refusaient à consacrer sérieusement à la géométrie et à la cosmo-

1. A. nat. F17H 86.471, liasses Louis-le-Gr., B, n° 49. — 2. A. nat. F17H 86.471, liasse C, L. le Gr., n° 42. — 3. *Idem*.

graphie les deux heures hebdomadaires, imposées par les programmes, et leur proviseur, M. Didier, leur infligeait encore une conférence non sanctionnée par le ministère ¹.

Avec grande raison l'Inspection générale de 1869 demandait, pour Louis-le-Grand, la réforme déjà proposée en 1819² et commencée en 1840³ : « rendre le mouvement annuel d'ascension, dans les classes littéraires, *indépendant* de l'enseignement scientifique. Il serait partagé en 4 cours et nul ne serait admis à passer dans le second cours s'il n'avait été déclaré par le professeur, dans un rapport signé, capable de suivre l'enseignement de ce cours ⁴ ». Là, sans doute, on aurait pu trouver le salut, si l'on avait écarté les complications d'horaire et les objections tirées de l'âge trop différent parfois des élèves, que leurs connaissances scientifiques égales auraient rapprochés.

Au sortir de « l'année terrible », pendant laquelle deux professeurs, MM. Pichot et Frin, aidés de deux maîtres, réussirent à assurer l'enseignement des mathématiques ⁵, brusquement on put voir, dans les classes de lettres, une renaissance scientifique. L'Inspection, en avril 1873, quand elle sortit des classes de lettres, se déclara « satisfaite des résultats de l'enseignement mathématique ». Elle ajouta : « La Philosophie et même la Rhétorique contiennent, dans la 1^{re} série, des élèves remarquables et, dans l'ensemble, un degré de force qui est rarement atteint dans ces classes ⁶ ».

Les professeurs de Louis-le-Grand, à cette même époque, ne cherchaient guère, cependant, à dissimuler l'insuffisance des résultats atteints ⁷. En 4^e et en 3^e, les élèves ne comprenaient pas les théories de l'arithmétique et, seul, le calcul était à leur portée. Au reste, la solution des problèmes paraissait suffire pour exercer la sagacité de la classe et l'habituer au raisonnement. Les Professeurs demandaient donc de supprimer, avant la classe de Philosophie, toute théorie en arithmétique et en algèbre ⁸.

Pour la géométrie, ils étaient d'avis de donner seulement, en 3^e, les énoncés des principaux théorèmes, d'en expliquer le sens et de les vérifier par des constructions graphiques. En 1871-2, cette méthode venait de donner, pour la 4^e, d'excellents résultats ; les élèves faisaient très volontiers les exercices pratiques auxquels on les entraînait. Et l'on exprimait le vœu de reporter en seconde et en Rhétorique toutes les théories géométriques ⁹.

1. Rapports de l'insp. gén. du 22 mars 1868, A. nat. F17n 86471, liasses L. le Gr., B n° 49 ; et 1869, *ibid.* n° 42 — 2. V. ci-dessus, p. 246-247. — 3. V. ci-dessus, p. 252 et ss. — 4. A. nat. F17n 86,471, liasse C, L. le Gr. n° 42. — 5. Le 22 févr. 1871, A. nat. F17n 85 471, liasse L. le Gr., D, n° 7. — 6. Insp. gén. de MM. Bouillier, Jacquinet et Faye : 7 avr. 1873, A. nat. F17n 86,471, liasses L. le Gr., F n° 2. — 7. Arch. L. le Gr., Assemblées génér. des professeurs du lycée ; registres des procès-verbaux, 1872 et suiv. — 8. *Ibid.*, séance du 2 déc. 1872. — 9. *Idem.*

De même ils estimaient qu'on perdait son temps à vouloir, en 3^e, faire du raisonnement algébrique ; le mécanisme du calcul et la solution des équations du premier degré devaient suffire à cette classe ¹.

Enfin ils jugeaient opportun de reporter la Cosmographie en Philosophie qui deviendrait parmi les classes de lettres, celle où l'on étudierait le plus sérieusement les mathématiques ².

Jusqu'à la fin de 1872-73, les élèves de lettres n'avaient aucun livre scientifique entre leurs mains, ni arithmétique, ni géométrie. Et un temps précieux était perdu à dicter aux élèves toutes les démonstrations. « Beaucoup écrivaient sans bien comprendre ». D'accord avec l'Inspection, on décida de donner enfin des livres imprimés aux élèves ³.

Quand il fut question de scinder le baccalauréat littéraire, les professeurs de Louis-le-Grand votèrent, à une grande majorité, « l'exclusion de tout élément scientifique de la première partie de l'examen ⁴ ». Et cette exclusion fut, en effet, acceptée par le Ministère.

En 1881-82, le Ministère voulut encore avoir, sur les nouveaux programmes et les réformes à introduire dans l'enseignement des sciences, l'avis des professeurs. Sur 26 heures d'études hebdomadaires, en Rhétorique, ils réclamaient seulement 2 h. 1/2 pour les mathématiques ; et autant probablement, sur les 36 heures d'études de la seconde ou de la 3^e ; en 4^e, 2 heures, sur 25 h. 1/2, et autant en 5^e ; 1 h. 1/2, sur 19 heures, en 6^e. On leur accorda davantage : en 5^e et en 4^e, sur 5 h. 1/2 d'études quotidiennes, 1 heure ; et 1 heure aussi, sur 6 heures, quotidiennes, en 3^e, en 2^e et en Rhétorique ; mais 2 sur 6, en Philosophie ⁵.

Ils formaient le vœu que les élèves ne fussent pas admis en mathématiques élémentaires, avant d'avoir achevé leur Rhétorique ⁶ et, à l'unanimité, ils déclaraient que, tout le long des classes de lettres aucun livre, si bon fût-il, ne pouvait dispenser les élèves de prendre le cours du Professeur ⁷. Et en effet, pour l'élève le livre est un maître qui semble froid : il n'a ni le geste, ni l'intonation, ni la vie agissante d'un professeur, qui parle et vérifie constamment si on l'entend et si on l'écoute. Le livre s'adresse à des centaines ou à des milliers d'écoliers anonymes et lointains, le professeur ne s'adresse qu'aux écoliers qu'il connaît. Il est le livre animé, qui vérifie les explications de l'enfant, qui encourage ou qui gronde ; et on le lit avec l'oreille tout autant qu'avec les yeux.

En dehors des classes de lettres, le véritable enseignement scientifique se donnait à Louis-le-Grand, de 1863 à octobre 1893, en mathématiques préparatoires, en mathématiques élémentaires et en mathématiques spéciales. Depuis 1893, comme avant 1863, en mathéma-

1 et 2. *Idem.* — 3. Séance du 5 mai 1873, *ibid.* — 4. *Ibid.*, séance du 23 janvier 1874. — 5. *Ibid.*, procès-verbaux desd. assemblées, 1881-83 ; séances des 25 janvier et 22 mars 1882. — 6. *Ibid.*, séance du 22 févr. 1882. — 7. *Idem*

tiques élémentaires et spéciales seulement. Les mathématiques préparatoires ne vécurent que 30 ans. Et, dès 1882, les professeurs de Louis-le-Grand réclamaient la suppression de cette classe ¹; elle avait cependant, et avant la guerre franco-allemande, rendu, grâce à M. Bernès, d'éminents services au lycée.

Aussi bien, dans les dernières années de l'Empire, les mathématiques élémentaires traversèrent une crise et les mathématiques spéciales furent menacées.

M. Bouquet avait, à Louis-le-Grand; porté les spéciales à un degré de supériorité qui rappelait les meilleures années de M. Vieille ². Or, M. Pouquet quitta le lycée pour la Sorbonne et Sainte-Barbe organisa, chez elle, son Ecole préparatoire: les spéciales tombèrent aussitôt de 80 élèves ou davantage à une soixantaine ³. Fort heureusement l'émotion produite par le départ de M. Bouquet se calma, sitôt que l'on connut les éminentes qualités de son successeur, M. Darboux. La vigueur et l'éclat du jeune maître enthousiasmèrent les élèves et, dès 1868-9, la classe était aussi brillante que jadis ⁴. Le danger n'en subsista pas moins; et non pas seulement parce que son talent et sa distinction même désignaient M. Darboux à une chaire plus haute, mais parce que le recrutement des élèves continuait à se faire en dehors du lycée. En 1868, plus des cinq sixièmes de ces élèves n'avaient pas fait à Louis-le-Grand leur éducation scientifique antérieure. Tant que ce recrutement ne se ferait pas *intra muros*, il fallait tout craindre, au renouvellement de chaque année, de ce que l'Inspection nommait « les caprices de la concurrence ». ⁵ Et nous nous souvenons que le cri d'alarme avait été poussé dès 1834 ⁶.

Ce n'est pas tout; l'organisation des mathématiques élémentaires, qui eût cependant relevé de la seule Administration du lycée, restait déplorable. Elle comportait deux divisions; l'une d'elles, confiée à M. Lecaplain, aurait dû n'être composée que de bacheliers ès sciences, et les préparer directement aux Ecoles spéciales; et l'autre, confiée à M. Simon, n'être composée que de candidats au baccalauréat. Ces deux divisions auraient eu, de la sorte, un enseignement de force inégale; la seconde aurait préparé à la première et la première aurait été l'échelon qui met les élèves au seuil des mathématiques spéciales. L'obstination têtue de M. Didier s'opposait, en dépit de l'Inspection, à un système aussi logiquement gradué ⁷. Et un trou s'ouvrait devant la porte des mathématiques spéciales. Les Barbistes le mesuraient de l'œil et se détournaient; les candidats de Saint-Cyr ne s'y aventureraient plus, les can-

1. *Idem.* — 2. A. nat. F17H 82.784, liasse B, n° 32; n° 47 et liasse F, n° 5. —

3. *Idem*; 22 mars 1868 (rapport de l'Insp. gén.), A. nat. F17H 86.471, liasses Louis-le-Gr., B, n° 49; et 1869, *ibid.* n° 42. — 4 et 5. *Ibidem.* — 6. V ci-dessus, p. 261 — 7. A. nat. F17H 86.471, liasses Louis-le-Gr., B, n° 49, rapport de l'Insp. gén., 22 mars 1868; ib. C n° 42, rapport de 1869.

didats aux Ecoles forestière, navale, centrale y faisaient presque tous des chutes peu encourageantes. Et ceux qui songeaient à l'Ecole Polytechnique s'éloignaient. La réputation de ces deux classes de mathématiques élémentaires resta mauvaise, jusqu'à l'arrivée du nouveau proviseur M. Girard ¹.

Fort heureusement les mathématiques préparatoires, confiées à M. Bernès, réussissaient, avec des éléments initialement médiocres, à obtenir des résultats remarquables. C'était « cette classe qui arrêta la décadence complète des mathématiques élémentaires et envoyait quelques bonnes recrues en mathématiques spéciales ² ».

Avant 1869-70, le gaspillage des interrogations scientifiques ajoutait au désarroi de l'enseignement des mathématiques. Il eût fallu réserver ces examens aux seuls bacheliers, candidats réels aux Ecoles, au lieu de distribuer leur manne sans discernement ³.

Pour toutes ces raisons, l'inspecteur était en droit de conclure, à la fin de l'Empire : « Les études scientifiques n'ont pas le même éclat à Louis-le-Grand que les études littéraires ⁴. »

Dès 1873, tout était changé et les Inspecteurs le constataient volontiers : « L'enseignement scientifique, écrivirent-ils, donné, au Lycée Descartes, par un personnel éminent, a présenté aux diverses commissions d'examen des résultats très satisfaisants ⁵. »

Quelques années plus tard, la situation des mathématiques élémentaires n'était pas moins le principal souci des professeurs de Louis-le-Grand ⁶. A leur entrée dans cette classe, les élèves manquaient de maturité ; de maturité littéraire et de maturité scientifique ⁷. Ils comptaient trop sur la *révision* mathématique, inscrite dans le programme ⁸.

Et puis le champ des études se trouvait trop étendu : 53 leçons étaient nécessaires pour l'Arithmétique et l'Algèbre ; 55, pour la Géométrie ; 15, pour la Trigonométrie ; 11, pour la Géométrie descriptive ; 13, pour la Mécanique ; 8, pour la Cosmographie. Au total, 155 leçons ; c'était beaucoup, c'était trop. Le professeur, qui disposait de 165 classes, n'avait pas le loisir d'interroger assez, ni de revenir suffisamment sur les matières vues ⁹. Il lui fallait le plus souvent garder la parole deux heures de suite et aller de l'avant, et encore de l'avant, sous peine de ne pas achever le cours ¹⁰. Essoufflés, beaucoup d'élèves s'arrêtaient, en chemin ; et un bon tiers ne suivait plus le professeur ¹¹. Il fallait, de toute nécessité, alléger les programmes ; supprimer, par exemple, la Cosmographie, et se borner à l'enseignement, tout descriptif, qu'on

1. *Ibidem.* — 2. *Ibidem.* — 3. *Ibidem.* — 4. Rapport cité du 22 mars 1868. — 5. Rapport de l'Insp. génér. du 7 avril 1873 ; A. nat. F17H 86.471 liasses Louis-le-Gr., F n° 2. — 6. Tout ce qui suit a été puisé dans les procès-verbaux du Registre de l'Assemblée des professeurs de Louis-le-Gr., 1872 et années suiv., conservés dans les archives du Lycée. — 7. Séances du 22 févr. et 25 octob. 1882. — 8. Séance du 22 févr. 1882. — 9. Séance du 24 mai 1882. — 10, 11. *Idem.*

en donnait dans les classes de lettres ; l'enseignement scientifique eût exigé, en mathématiques élémentaires, beaucoup plus que 8 leçons ; et ces 8 leçons mangeaient déjà trop de temps ¹.

Les professeurs jugeaient « sans garantie sérieuse » le baccalauréat ès-sciences ; ils le tenaient pour « un pur jeu de hasard ² ». Leur avis unanime était donc d'instituer un certificat de mathématiques élémentaires, « décerné par les professeurs fonctionnant, dans chaque lycée, en jury d'examen, pour les élèves de ce lycée ³ ». Les mathématiques spéciales seraient ainsi débarrassées des insuffisants et des incapables et l'École polytechnique pourrait être amenée à supprimer l'examen de mathématiques élémentaires ⁴. Se refuserait-elle à le faire, du moins pourra-t-elle, en deux fois, faire passer son examen d'entrée : une première fois, à l'issue des mathématiques élémentaires ; une seconde, à l'issue des mathématiques spéciales ⁵ ?

Sur un autre point, les Professeurs de Louis-le-Grand se préoccupèrent de servir la cause de l'enseignement scientifique : en sauvant, pour les mathématiques élémentaires et spéciales, les interrogations hebdomadaires dont on proposait, par économie, de supprimer le crédit ; bien mieux en étendant la durée de ces interrogations et en la portant de 20 minutes à 30. Ce fut M. Niewenglowski, depuis Inspecteur général, qui à Louis-le-Grand se signala dans ce sauvetage ⁶.

Toutes ces réformes ne tendaient pas, dans l'enseignement scientifique, à opérer une révolution aussi profonde que celle des « cycles », commencée en 1902. C'était un ancien professeur de Louis-le-Grand, Jules Simon qui, après Victor Cousin, en avait eu l'idée, l'un des premiers ⁷. En réalité, c'est par voie de conséquences, ce n'est point par son idée fondamentale que cette réforme touche le vieux lycée ; à Louis-le-Grand, aucun élève ne songe, après le premier cycle, achevé en 3^e, que son enseignement classique peut être achevé. Et il demeure au lycée, pour y parcourir les classes du second cycle. Ces classes comportent toutes rue Saint-Jacques une langue morte, au moins, le latin. Donc la section D, sciences-langues, n'y est pas admise.

Des trois autres, (A, ou latin-grec ; B, ou latin-langues ; C, ou latin-sciences) c'est la 3^e qui, suivant la promesse de son étiquette, est la

1. *Idem.* — 2. Séance du 22 févr. 1882. — 3 et 4. *Idem.* — 5. *Idem.* — 6. Séances des 22 févr. et 24 mai 1882 ; voir ci-dessous, ce que nous disons, liv. III, chap. IV sur les interrogations. — 7. Un des premiers, disons-nous, car une circulaire, sous le ministère Fortoul, 1 oct. 1852, disait textuellement (*Journal génér. de l'Instr. publ.* A^o 1852, p. 537) : « Il ne vous a point échappé... que, d'après le nouveau plan d'études [du 30 août 1852],... la vie du collége est aujourd'hui partagée en 4 époques distinctes qui forment chacune un tout complet : études élémentaires, études de grammaire, études spécialement littéraires, études spécialement scientifiques. Un enfant peut donc s'arrêter à une de ces époques, sans essayer de traverser toutes les autres. S'il a su profiter des leçons de ses maîtres, il aura parcouru un cercle de connaissances, qui, à la rigueur, lui suffiront, pour la carrière modeste, à laquelle il aspire. »

plus fortement scientifique. Or, cette section est florissante au lycée ; elle se partage, avec le latin-grec, l'élite des élèves. Le système des cycles a donc réussi à faire ce que toutes les méthodes du siècle précédent n'avaient pu instituer ; des classes qui fussent, depuis le début de la seconde, aussi scientifiques que littéraires ; et des classes qui assurassent *intra muros* le recrutement des élèves de mathématiques spéciales.

Louis-le-Grand a beau, aujourd'hui encore, rester fidèle à sa vieille réputation de Lycée littéraire, l'enseignement scientifique n'y compte pas moins, chaque année, de brillants succès ¹. Les sciences n'y sont plus tenues sous la suzeraineté des lettres ; elles sont indépendantes et s'appartiennent.

On le voit donc, ni les oscillations de 1800 à 1814, ni les découragements de 1814 à 1839, ni les outrances de 1840 à 1864 n'avaient été complètement inutiles. On avait compris toutes les leçons de cette laborieuse expérience et on a finalement réussi à les mettre au point. Désormais les mathématiques ont, à Louis-le-Grand, leur autonomie ; elles ont mieux encore : le péril signalé en 1854 et 1868-9 est conjuré, et il semble bien que l'avenir travaille pour elles. Les longs efforts du passé ont ainsi leur récompense.

1. De 1869 à 1920, 899 Polytechniciens sont sortis de L. le Gr. ; 139 normaliens scientifiques ; et 442 élèves de l'Ecole centrale. — Le vrai lycée scientifique, c'est S. Louis et cela, dès le Gouvernement de Juillet : Insp. gén. de 1816-7 et 1854, A. nat. F¹⁷ 78.559.

CHAPITRE III

Les spécialités littéraires, scientifiques et artistiques

L'enseignement doit être, nous l'avons vu, une préparation à la vie et son effort tente d'appropriier les générations successives aux besoins de la société ¹. Puisque, depuis cent ou cent vingt-cinq ans, cette vie et cette société sont allées se compliquant sans cesse, il n'est donc pas surprenant que cette complexité ait mis son reflet sur les tendances et sur les méthodes.

Si nos sociétés modernes transforment leurs rouages, c'est que la science réussit à étendre partout le domaine de la connaissance. Et cette évolution ne peut se faire que parce que les intelligences, au lieu de chercher, comme jadis, à savoir tout, cherchent à savoir mieux ; le temps des cerveaux encyclopédiques est mort, avec l'Antiquité et le Moyen Age. L'ambition est aujourd'hui d'explorer les provinces et même les cantons, jusque là délaissés, des choses littéraires, scientifiques et artistiques : les spécialités sont une des formes modernes du labeur mondial et du progrès.

Mais dans quelle mesure pouvaient-elles pénétrer dans l'enseignement ? Jusqu'à quel point les professeurs pouvaient-ils se spécialiser dans leurs classes ? Ce qui convient à un savant convient-il à un élève ?

A Louis-le-Grand, le problème a été posé en termes très nets. Les avantages et les inconvénients des professeurs spécialistes ont été analysés, pesés et comparés.

On sait de préférence ce que l'on étudie beaucoup et l'on a plus de chances d'enseigner excellemment ce que l'on connaît à merveille. Il y a un art particulier de simplifier, sans déformer : d'enchaîner, sans violenter ; de coordonner, pour éclairer et de choisir, pour adapter. L'ensemble ne vaut que par l'harmonie des parties et chaque détail, que

1. Lettre du recteur Rousselle au proviseur de Louis-le-Grand le 17 déc. 1828 : « mettre les élèves dans la nécessité de suivre toutes les parties de l'instruction qui a lieu dans les collèges ; et leur faire ainsi acquérir des connaissances solides, variées et appropriées aux besoins de la société. » Arch. L. le Gr., *Corr. administr.* III n° 1180.

par sa place dans l'ensemble. Même dans les classes les plus élémentaires, les maîtres distingués ne sont jamais inutiles. Conduire l'esprit par les chemins qu'il préfère, c'est habituellement le faire aller, pour son agrément, du connu à l'inconnu, avec le minimum d'efforts et le maximum de profit. Nulle résistance de sa part : il ne songe pas à se défendre. Il est captif.

L'élève, ce semble, saura donc bien, si le maître sait mieux. L'écueil c'est que le spécialiste peut-être un savant ou un demi-savant, plutôt qu'un professeur ; songer à s'instruire plutôt qu'à instruire, à la science plutôt qu'à l'enseignement, à sa spécialité et à lui-même plutôt qu'à ses élèves. Il se peut qu'il les attire, les accapare et les confisque. Au lieu de se dire qu'il leur suffit d'avoir, au collège, des clartés de tout¹, il lui arrive de songer à faire d'eux, aussi, et sans plus attendre, des spécialistes. Ce serait confondre des enfants et des adolescents avec des hommes : développer à l'excès une case de leur cerveau, mais aux dépens du développement organique de tout leur esprit. La vue des arbres n'empêche-t-elle point quelquefois de voir la forêt ou de la faire voir ? Et comment nier que le surmenage soit venu surtout des programmes toujours plus longs, chaque fois qu'on les abrège, parce que les spécialistes les mettent bout à bout, infatigablement.

Un des proviseurs de Louis-le-Grand, qui fut un maître-éducateur, M. Pierrot, était moins frappé par les avantages des spécialités et des spécialistes que par leurs inconvénients. Il constatait qu'à Louis-le-Grand les professeurs spécialistes enseignaient souvent, dans leur propre spécialité, l'accessoire plus que l'essentiel ; qu'ils s'attardaient sur des points secondaires et omettaient parfois leurs dernières leçons, ou les défigurait, à force de les réduire ; ce qui n'était pas seulement oublier de faire tout le cours, mais de faire, du cours, un tout Autre péril : certains spécialistes semblaient des nomades, dans un collège sédentaire ; comme des ombres, ils traversaient les classes ; ils passaient de l'une à l'autre, sans pouvoir connaître assez les élèves, et sans s'imposer, d'autorité, à leur attention. Multiplier les spécialistes, c'était, pour M. Pierrot, multiplier les actes d'indiscipline². Dans un accès de rude franchise, il lui arriva donc de demander la suppression des Professeurs spécialistes, avant la classe de Philosophie : le professeur de grammaire et de lettres aurait eu, comme jadis, dans le Louis-le-Grand du XVII^e siècle, à se charger des mathématiques, de l'histoire et du reste³.

1. Rapport de l'Insp. génér., du 30 mars 1840 : le but de l'enseignement secondaire est de former des gens du monde instruits et ayant des clartés de tout : non point des *spécialistes*. Il s'agit de mettre chacun en mesure de choisir, *au sortir du collège*, la direction souhaitée. A. nat. F17H 78.487, n° 24. —

2. Rapport annuel du 28 août 1838, A. nat. F17H 78.486, n° 41. — 3. *Idem*, 31 juillet 1840 : A. nat. F17H 78.487 n° 30.

En réalité, les inconvénients signalés, non sans justesse, par M. Pierrot, tenaient à des espèces et à des individus, plutôt qu'à un principe. Les spécialités pouvaient valoir mieux que les spécialistes. Les spécialistes furent maintenus.

L'accoutumance leur apprit ce qu'ils avaient encore à apprendre : le doigté, le tact scientifique, la mesure, la mise au point. Et, quand les spécialistes furent ce qu'ils devaient être, on s'applaudit d'avoir, même en dépit de certains spécialistes de la première heure, sauvé les spécialités. La cause était entendue.

Parmi ces spécialités, certaines relevaient surtout des lettres et nous les étudierons dans un premier groupe : la Philosophie, l'Histoire, la Géographie, les Langues vivantes. — D'autres naviguaient plutôt dans le sillage des Mathématiques : et c'étaient la Physique, la Chimie, l'Histoire naturelle : elles formeront une seconde série. — Nous réserverons, pour une troisième famille, celles qui ressortissent principalement à l'art : le chant, le dessin, l'Histoire des arts plastiques.

Et enfin, dans ce chapitre réservé aux spécialités, nous chercherons pourquoi l'Enseignement secondaire Spécial ne pouvait s'acclimater à Louis le-Grand, où cependant les proviseurs de la maison et tel de ses professeurs en avaient formulé, dès la Restauration, l'idée première.

§ 1. — *Les spécialités littéraires : 1° Philosophie. 2° Histoire. 3° Géographie. 4° Langues vivantes.*

A. — Philosophie

Réduire la philosophie à n'être qu'une spécialité littéraire peut sembler injuste. Puisqu'elle est la science générale des êtres, des principes et des causes, la philosophie devrait être par définition, la science suprême et l'âme de toutes les sciences. Les autres classes devraient à son sanctuaire, servir de vestibule ; elle devrait être sur les marches frontières de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Sans aucun doute ; il n'en est pas moins vrai que les nécessités de l'enseignement littéraire et scientifique, que les traditions scolaires et parfois jusqu'aux programmes et à leurs contingences, que tout, en un mot, a conspiré à Louis-le-Grand pour réduire la place faite à la Philosophie et non pas pour l'élargir. Persuadons-nous que les maîtres, chargés de l'enseigner¹, étaient assez philosophes pour avoir assez de résignation.

1. Voici le tableau chronologique des professeurs *titulaires* de Philosophie, avec les dates de leur enseignement à Louis-le-Grand ; pour leur *curriculum vitæ* et pour les professeurs non titulaires, nous renvoyons à l'APPENDICE C n°s 249-272, de notre tome III.

MM. Maugras (abbé J.-B.), 1809-1826 ; Damiron, 1830-1833 ; Valette, 1837-1857 ;

De 1801 jusqu'à nos jours, l'enseignement philosophique à Louis-le-Grand traversa comme cinq périodes : pendant la première, qui se prolongea jusqu'en 1830, la philosophie, en dépit de Laromiguière, n'avait pas encore réussi à s'affranchir de la tutelle théologique. Mais, au cours de la seconde, (1831-1850), son émancipation se réalisa, sans que l'on sût encore, au collège, si les idées de Laromiguière ou celles de Cousin devaient l'emporter. Une crise très grave suivit (1850-63), dans laquelle tout l'enseignement philosophique fut sur le point de succomber. Mais une trentaine d'années de renaissance cousinienne (1863-1897 environ) ¹ lui donnèrent plus d'éclat que jamais. Depuis lors, s'achève cette évolution vers la liberté, que les précédentes périodes avaient pu retarder parfois et contrarier, mais non pas compromettre irrévocablement : car il est des courants qu'on ne remonte point.

Au début du XIX^e siècle, la philosophie n'était plus guère enseignée dans la capitale ². Une chaire cependant existait encore au Collège de Paris, chargée « d'initier la jeunesse aux principes de la morale et à l'art de raisonner ³ ». Le Directeur du Collège, Champagne, essaya de la sauver. Il en écrivit à Lucien Bonaparte, ministre de l'Intérieur, qui répondit, le 12 vendémiaire an IX [4 oct. 1800] : « La Morale doit se trouver dans tous les cœurs, et l'art de raisonner dans toutes les leçons ⁴ ». Cela dit, Lucien jugea logique de supprimer l'enseignement de la Morale et moral de supprimer l'enseignement de la Logique.

Moins d'un an plus tard, la Logique tout au moins avait sa revanche : Chaptal et le Premier Consul rétablissaient au Prytanée la classe de Philosophie, en expliquant qu'on y dresserait les élèves « à l'art de raisonner par les principes de la Dialectique ». Ces principes, Bonaparte recommandait de les emprunter à Condillac et à l'un de ses prédécesseurs, alors beaucoup moins oublié qu'aujourd'hui, Chesneau-Dumarsais ⁵.

Charger Condillac d'un enseignement posthume au Prytanée ne

Janet (P. A. R.), 1857-1863 ; Charles (Em. Aug. Edm.), 1864-1874 ; Charpentier (Th. V.), 1874-1898 ; Maillet, 1878-1897 ; Bergson, 1888-89 ; Victor Delbos, 1895-98 ; Bernès (Marcel), dep. 1893 ; Malapert, dep. 1898 ; Belot (Gust.), 1899-1911 ; Cantecor, 1909-1914 ; Colonna d'Istria, dep. 1911 ; Roustan (Désiré), 1914-1919 ; Beaulavon, depuis 1919-20. — Quelques autres, pour n'avoir pas été titulaires, n'en sont pas moins fort connus : ainsi, Louis Adolphe Garnier, 1835 ; Pierre Ernest Bersot, 1839-40 ; J. R. Barni, 1843-45 ; Jules Simon-Suisse, 1839-43 ; Amédée Jacques, 1845-51 ; Charles Waddington Kastus, 1852-1856 ; Aug. Laur. Burdeau, 1880-81 ; Fr. Picavet, 1884-88 ; Lucien Lévy-Bruhl, 1885-98 ; Pierre Janet, 1889 ; Dimier, 1894 ; Edgar Milhaud, 1895-96, etc.

1. APPENDICE C, 246 : l'enseignement de Charpentier cessa en 1897-8. — 2. Paul Janet, *Victor Cousin*, p. 273. — 3 et 4. A. nat. H 2558 dossier 7, n° 23. 5. Règlement général du Prytanée français, thermidor an IX [commencé le 20 juill. 1801], A. nat. H⁸ 2538 ; titre IV, art 17. — En 1805, l'Institut mettait au concours l'éloge de Dumarsais, né en 1676 et mort en 1756.

préparait pas précisément le Collège à un enseignement religieux ; et en charger l'un de ses disciples, Laromiguière, l'y préparait à peine davantage, puisque Laromiguière prouve assez faiblement l'existence de Dieu. En 1800, Laromiguière était très loin d'avoir quitté le Prytanée¹ et il lui fallait attendre dix années encore avant de révéler, à la Faculté des Lettres, qu'il était presque de taille à devenir un chef d'école.

A défaut de Laromiguière, ce fut Duport et à Jean-Baptiste Maugras que l'enseignement philosophique fut confié. L'un et l'autre concevaient la logique et toute la philosophie à la façon de l'ancienne Université, dont ils avaient connu les disciplines² : tous deux avaient même enseigné dans l'ancien Louis-le-Grand. Duport était peut-être plus mathématicien que philosophe³ ; mais le programme de 1801 n'était pas pour l'embarasser : « on donnera aux élèves des questions sur des sujets propres à exercer leur jugement, en faisant traiter l'affirmative par les uns, la négative par les autres. Les élèves seront libres de traiter ces questions en latin, comme en français. Quelques-uns des élèves pourront être chargés de résumer ces questions, de discuter les raisons pour et contre et de prononcer⁴. »

Quant à Maugras, qui resta l'abbé Maugras, il continuait la tradition, suivant laquelle l'enseignement philosophique était confié de préférence à des prêtres⁵. C'est à Sainte-Barbe d'abord⁶, puis, dès 1808, c'est au Lycée Impérial qu'il ressuscita, et non sans éclat, cet enseignement. Il se louait, en 1810, d'avoir une classe « nombreuse, assidue, laborieuse » et il semblait insinuer que les trois autres lycées parisiens [Napoléon (Henri IV), Bonaparte (Condorcet) et Charlemagne] n'avaient rien de vraiment comparable⁷. Songeons qu'en 1810 Cousin sortait de la rhétorique de Charlemagne, pour entrer à l'École Normale ; il n'avait pas fait de philosophie. Il en fut de même, probablement, en 1814, pour Jouffroy, ancien rhétoricien du lycée de Dijon. « Pas de philosophie, en 1819, au lycée d'Avignon où Mignet termina ses études, et non plus à Marseille, où Thiers a fini les siennes. Il devait en être de même à peu près partout. »⁸ On voit donc à quel point Louis-le-Grand était privilégié. A la fin de l'année scolaire, des thèses philosophiques étaient soutenues par les élèves. L'Inspecteur général des études, Petitot, proposait à Fontanes d'approuver ces thèses, en 1811 comme en 1810.

1. APPENDICE B, 56, 58 Laromiguière avait remplacé Serieys, comme bibliothécaire au Prytanée, le 9 fructidor an XII [27 août 1804]. A. nat. H³ 2528 n° 22 (cf. F17a 1144) ; il demeure bibliothécaire au Lycée impérial, puis à Louis-le-Grand, sous la Restauration. *Alman. impér.* 1811, 1812, 1813, p. 839, 858, 858 ; arch. L. le Gr., *Reg. du personnel*, 1, in fine. — 2. Sur Maugras, 1762-1830, APPENDICE C, 240 — 3. APPENDICE C, 50. — 4. Règl. du Prytanée, therm. an IX, citée, art. 17. — 5. Félix Ilémon, *Essai sur... l'Instr. publique*, p. 7. — 6. Quicherat, *Hist. de Sainte-Barbe*, t. III, p. 57. — 7. Lettre de J.-B. Maugras, 11 juill. 1810 : A. nat. F 3114¹⁷ n° 17. — 8. Paul Janet, *Victor Cousin*, cit., p. 272-273.

« Ces thèses, en général, étaient bien rédigées. » Peut-être se souciaient-elles trop de pourfendre « des sophismes modernes, presque oubliés » ; peut-être aussi se consacraient-elles à des questions « de politique et d'économie », qui ne méritaient plus les honneurs de la discussion. « Mais la grande latitude, disait Petitot, donnée par le statut de l'Université sur l'enseignement de la philosophie » était la justification du professeur. Au reste, Maugras « enseignait une doctrine puisée dans les meilleurs moralistes. » Petitot s'était donc borné à modifier quelques points de Logique et à faire quelques « additions à la philosophie morale » ¹.

C'est en latin que l'enseignement philosophique était communément donné ² ; le latin ne venait-il pas d'être repris, pour le discours d'usage, prononcé au Concours général ³ ?

Mais c'est en bon français que Maugras savait, au besoin, et avec un courage hardi qui allait jusqu'à l'extrême indépendance, soutenir auprès de ses chefs les intérêts de ses élèves. Ces intérêts lui étaient sacrés et beaucoup plus chers que son repos ou son avenir. Il en donna des preuves, en juillet 1815 ⁴.

La Restauration lui fut indulgente, cependant, d'avoir osé parler alors des « chefs provisoires de l'Université ⁵ ». Elle était sûre de ses principes religieux ⁶ et le laissa dans sa chaire. S'il la quitta, en 1823 ⁷, ce fut pour enseigner, comme professeur suppléant et jusqu'en 1828, la philosophie ancienne, à la Faculté des Lettres : il venait, en 1822, de publier le cours qui était né de ses leçons à Louis-le-Grand. Quelque temps, son neveu, François Maugras, le suppléa, rue Saint-Jacques, mais le droit et le barreau ôtèrent ce jeune maître à ses élèves et ceux-ci s'en consolèrent : le neveu était bien loin d'avoir l'autorité de l'oncle ⁸. Dès 1826, on prit à Charlemagne, pour le donner à Louis-le-Grand, un philosophe de 30 ans, dont le collège n'eut qu'à se louer ; c'était M. Ozaneaux ⁹ : « talent remarquable, écrivait de lui le Proviseur ; il sait se concilier l'attachement et la confiance des élèves ¹⁰. » Mais la philosophie ne suffisait pas à M. Ozaneaux et pas même l'histoire ; il lui fallait encore le théâtre et la poésie. Entre temps, les soins de l'administration supérieure disciplinaient son activité. Comme philosophe, sa pensée était peut-être un peu flottante ; elle se bornait à

1. Lettre de Petitot, au Grand-Maitre, 28 juill. 1814 ; A. nat. F17 3114, n° 46bis. — 2. A. nat. F19 820 ; [année 1812] ; cf. Régl. gén. du Prytanée, 1801, *cit. tit. IV*, art. 17. — Paul Janet, *Victor Cousin*, p. 274-275. — Il fallut attendre l'ordonnance du 26 mars 1829 (*Bullet. universit. I*, p. 188), pour que la Philosophie fût enseignée en français. — 3. Cf. Victor Chauvin, *Hist. des Lycées de Paris*, 1866, p. 248 : en 1810, pour la première fois, depuis 1790, le discours d'usage fut prononcé en latin. — 4 et 5. — Lettre de J. B. Maugras, du 14 juill. 1815, au Proviseur de Louis-le-Gr., arch. Louis-le-Gr., *liasse* 1815. — 6. En nov. 1819, le proviseur Malleval vantait les « excellens principes » de J.-B. Maugras. — 7-8 APPENDICE C, 240, 241. — 9. *Ib.* 343. — 10. Rapport annuel du Proviseur Laborie, 1^{er} juill. 1829 ; A. nat. F17H 78.485, n° 41.

être respectueuse du dogme et à viser à l'élégance plus qu'à la profondeur : son *Nouveau système d'Etudes philosophiques* ¹, l'atteste clairement.

A Louis-le-Grand, comme ailleurs, ces qualités aimables et superficielles étaient celles qui convenaient surtout à l'époque : les autres risquaient de paraître suspectes et peu orthodoxes. L'essentiel était d'exister : l'originalité, si elle pouvait venir, viendrait plus tard.

Le programme philosophique des lycées, au début de la Restauration, tenait en trois lignes : « le professeur traitera de la Logique, de la Métaphysique et de la Morale ; il terminera son cours par un abrégé de l'Histoire de la philosophie ². » Quand, peu après, on reconnut, tout de même, la nécessité de préciser davantage, on inscrivit, parmi les questions de morale : *De definitione et necessitate religionis*, « ce qui ne pouvait s'entendre que de la religion catholique, religion de l'Etat ³ ». J.-B. Maugras proposait bien, en novembre 1819, un programme détaillé de Philosophie ; il était le doyen de tous ses confrères et s'offrait à le rédiger ⁴. Le Proviseur de Louis-le-Grand, M. Mallevat, approuva fort ce projet mais demanda que l'on différât l'impression du programme, jusqu'à ce qu'il eût fait ses preuves ⁵. Et l'on se contenta, le 31 octobre 1820, « d'inviter les professeurs de philosophie à remettre aux Proviseurs, dans un délai d'un mois, le programme de leurs leçons, pour l'année scolaire ⁶ ».

On avait alors grand soin de dire : « Le cours de Philosophie, dans les collèges, sera regardé comme le complément de la Rhétorique. En conséquence, les professeurs s'abstiendront d'occuper leurs élèves de théories qui doivent être réservées pour les cours de Facultés. Ils les exerceront surtout à argumenter et à écrire, sur les questions les plus importantes et les plus utiles de la Logique, de la Métaphysique et de la Morale ⁷. »

On croyait faire beaucoup pour la Philosophie, en lui réservant, dès 1821, une agrégation spéciale et, au Concours général, un prix d'honneur ⁸. Mais le jury de cette agrégation était présidé par M. l'abbé Daburon, assisté du doyen de la Faculté de Théologie, M. l'abbé Burnier-Fontanelle ; Laromiguière ne venait qu'ensuite, flanqué de deux laïques, MM. Cardaillac et Bousson ⁹. Pour surveiller de plus près l'indépendance des jeunes maîtres, on supprimait, en 1822, l'Ecole Normale supérieure. Enfin on compta sur les mathématiques pour réfréner la hardiesse des témérités philosophiques : dès septembre 1814,

1. Publié en 1830, in-8°. — Cf. pour la période précédente, Kilian, *Tabl. histoir. Instr. publ.* p. 132. — 2. *Statut portant règlement sur la discipline et les études des collèges royaux...* art. 145 ; A. nat. F17ⁿ 3104, pièce n° 158. — 3. Paul Janet, *Victor Cousin*, p. 274-275. — 4. A. nat. F17 3149, n° 113. — 5. *Idem.* — 6. Extrait des Procès-verbaux de la Commission de l'Instr. publ., 31 octob. 1820, A. nat. F17ⁿ 3104, n° 183 ; § 6. — 7. *Idem.* — 8. *Idem.* — 9. Paul Janet, *Victor Cousin*, p. 274-275.

on accordait, dans la classe dite de Philosophie, 7 h. 1/2, à l'enseignement des philosophes et 16 heures, à l'enseignement des mathématiques spéciales et de la physique expérimentale¹. Quant au Concours général, on décidait, en août 1823, que le prix d'honneur, en philosophie, serait accordé à une dissertation, sur une question de philosophie et sur une théorie de mathématiques².

L'auditoire du professeur de philosophie à Louis-le-Grand était, sous la Restauration, assez différent de ce qu'il est aujourd'hui. En 1816, Maugras écrivait : « La classe de Philosophie, établie dans les collèges, n'étant ni exigée ni encouragée par les Statuts universitaires, on ne doit pas s'étonner que le nombre des jeunes gens, qui achèvent le cours, soit beaucoup plus petit que le nombre de ceux qui le commencent. Aussi, arrive-t-il, tous les ans, qu'à la fin du 1^{er} semestre la classe a perdu plus de la moitié de ses auditeurs indépendants ». En 1816, la Philosophie de Louis-le-Grand avait eu 70 élèves, pendant plusieurs mois ; elle n'en avait plus que 32, en avril³. Parmi ces élèves en Philosophie, il y avait, de 1816 à 1820, beaucoup d'étudiants en droit⁴. J.-B. Maugras et le proviseur étaient charmés de cette aubaine, qui ajoutait au prestige de la maison. Mais la « Commission de l'Instruction publique » s'avisait de défendre à l'enseignement secondaire d'empiéter sur les limites de l'enseignement supérieur. Après plusieurs mois de résistance adroite, il fallut bien céder à la Commission⁵. Il y avait là pourtant une preuve certaine de la pénurie de l'enseignement philosophique, dans les collèges, ou de son insuffisance : et, sur ce point, comme sur tant d'autres, Louis-le-Grand prenait une initiative et donnait un exemple. Un autre fait nous apporterait aujourd'hui quelque surprise : tandis qu'ailleurs il n'y avait pas encore partout une année de philosophie⁶, à Louis-le-Grand, il y en avait deux⁷. Ailleurs, ce n'était souvent pas assez, mais là, n'était-ce pas trop ? Et comment la

1. Horaire du Plan d'études, *cit.*, pour les coll. roy., A. nat. F17H 3104, pièce n° 158. — 2. 28 août 1823, lettre du provis. Malleval au recteur de Paris, A. nat. F17H 3150, n° 229. — 3. Arch. L. le Gr. ; liasse 1816. — 4. On constate, le 4 nov. 1816, que beaucoup d'auditeurs avaient déjà l'habitude d'y venir, de l'École de Droit, toute voisine. A. nat. F17 3149, n° 90, H. — 5. Les étudiants ne pouvaient venir à Louis-le-Grand, que si le cours de Philosophie avait lieu après l'heure de la classe, qui finissait à 10 heures ; à Henri IV et à Bourbon [Condorcet], le cours de philosophie avait lieu à 10 heures du matin ; à Louis-le-Gr., la Commission de l'Instr. publ. ne voulait pas accepter 10 heures, espérant, par ce moyen, empêcher les étudiants de venir au collège. Pour les recevoir, au contraire, le proviseur soutenait que, avant 10 heures du matin, tous les locaux disponibles étaient pris pour les classes et qu'aucun ne restait à la Philosophie : 4 nov. 1816, A. nat. F17 3149, n° 90 ; oct. nov. 1819, *ibid.* n° 114-115 ; nov. 1819, *ibid.* n° 113 ; 2 nov. 1819, *ibid.* n° 82 ; arrêté du 20 oct. 1819, *ibid.*, n° 115 ; 16 nov. 1820, F17 3150, n° 3. — 6. Voir ci-dessus, p. 273. — 7. Lettre du proviseur Malleval, 28 août 1823, A. nat. F17H 3150, n° 229. — Deux années de philosophie, 1 oct. 1833, A. nat. F17H 78.486, n° 14^{ter}.

Restauration se risquait-elle à doubler ainsi un enseignement, qui pouvait lui sembler si gros de menaces.

C'est qu'en réalité la première année de Philosophie était accaparée, pour une bonne part, au moins dès 1823, par les mathématiques élémentaires ; si bien que la 2^e année paraissait indispensable à quiconque voulait briguer des grades dans les Facultés. C'est seulement aux élèves de seconde année que le certificat d'études philosophiques pouvait être délivré ¹. La première année était l'introduction à la classe de philosophie ; ce n'était pas cette classe, à proprement dire.

Les résultats de ces études, jusqu'en 1830, semblent avoir été sérieux et parfois brillants : le prix d'honneur fut obtenu en 1822. Quand éclata la Révolution de Juillet, les élèves moissonnaient, tout comme en 1815, des lauriers pour leur maître, et pour M. Ozaneaux ainsi que pour M. J.-B. Maugras ².

Dans la période qui suivit, de 1830 à 1850, l'enseignement philosophique à Louis-le-Grand reprit la conquête de cette émancipation, que l'éloignement de Laromiguière avait autrefois compromise. Mais, à ce moment, l'influence de Cousin était triomphante : le sensualisme atténué de Condillac, qui s'était jadis trouvé aux prises avec le dogme, allait se mesurer avec les jeunes recrues de l'éclectisme et non les moindres. C'étaient Damiron ³ et Adolphe Garnier ⁴, les disciples aimés de Jouffroy et ses continuateurs ; c'étaient Jules-Romain Barni ⁵, le secrétaire de Cousin, et Jules Simon ⁶, le suppléant en Sorbonne du maître lui-même. C'était Amédée Jacques ⁷ qui, avec Barni et Jules Simon, collaborait à la *Liberté de penser*. En face de ce te phalange d'élite, M. Valette ⁸ restait fidèle aux idées de Laromiguière, quoiqu'il les défendit d'une voix découragée et sans accent ⁹. Mais Cousiniens ou partisans de Laromiguière tous aboutissaient à la même conclusion : la sécularisation de la philosophie et son affranchissement de la tutelle théologique ; sans blesser, dans la forme, aucune conviction religieuse, ils entreprenaient tout doucement, non pas de consommer le divorce de la croyance et de la science, mais de libérer l'enseignement de tout caractère confessionnel ¹⁰.

Cousin, en particulier, insistait sur ce qu'il jugeait le premier devoir de cet enseignement : ne s'inféoder à aucun des cultes reconnus, de peur, en servant l'un d'eux, de desservir tous les autres ; ne pas s'ap-

1. *Idem* ; le 11 juillet 1823, le proviseur Malleval sollicite et obtient du recteur de Paris un certificat de philosophie pour un bon élève, Théod. Henriot, que la maladie a empêché de suivre jusqu'au bout sa philosophie à Louis-le-Gr., A. nat. F17ⁿ 3150 n^o 224. — Les archives de L. le Gr. (*Liasse* 1815) ont conservé un de ces certificats, 26 juill. 1815. — 2. En 1822, Renouard de Bussières (J.-E.), de Paris ; en 1831, Bertereau (A.-A.) de Paris, eurent le prix d'honneur de philosophie. — 3-9. APPENDICE C, 244, 247, 248, 250, 251, 252. — 10. Félix Hémon, *Essai... sur l'Instr. publ.*, p. 7-8 ; Paul Janet, *Victor Cousin*, p. 283-289 ; 267-270 ; cf. Jules Simon, *Premières années*, p. 250.

pliquer exclusivement à telle partie de la jeunesse, puisque le maître était fait pour la société tout entière. L'unité de l'enseignement confirmait l'unité de la patrie. L'Université de France tirait sa raison d'être de cette unité-là ¹.

Un point délicat c'était que nul enseignement philosophique ne se concevait alors, même dans le camp libéral, sans *Théodicée* ². Il fallait donc user de prudence avec le dogme et les idées traditionnelles. Autre difficulté : les Cousinsiens et M. Valette pouvaient bien s'accorder contre la philosophie théologique ; ils différaient sur tout le reste. Que diraient les élèves à Louis-le-Grand si, d'aventure, (et la chose arriva de 1843 à 1850), leur classe était divisée en deux sections ; et si, ce que l'on vit à plusieurs reprises, l'une était confiée au disciple de Laromiguière et l'autre, aux disciples de Jouffroy et de Cousin. Il pouvait se présenter un cas plus embarrassant encore : les élèves qui suivaient les classes de M. Valette étaient appelés à suivre les conférences de M. Barni, de M. Jules Simon, de M. Amédée Jacques. Ils y recevaient un enseignement, non point différent, mais contradictoire ³. Que deviendrait alors cette fameuse unité de l'enseignement, dont nous parlions à l'instant même ?

A vrai dire, les élèves de Louis-le-Grand étaient, comme il arrive presque toujours, moins partagés par des différences de doctrine que par des différences de talent. Chez M. Damiron, la largeur d'esprit, la générosité des idées et la tolérance intellectuelle les retenait, en dépit d'une élocution un peu pénible et embarrassée ; chez M. Garnier, c'était la pureté et la précision de la parole, sa grâce distinguée et sa simplicité limpide qui charmait ; et, chez M. Jules Simon, l'adresse et l'esprit, la justesse et la verve, en même temps que la clarté et le trait ; chez M. Barni, revivait la pensée de Kant et apparaissaient les vastes horizons qu'elle entr'ouvre. Ils allaient ainsi à celui de leurs maîtres qui savait les entraîner ; ils subissaient son prestige et l'autorité de sa parole. Et ils choisissaient entre des personnes, plutôt encore qu'entre des idées.

Et voilà pourquoi, de 1830 à 1850, l'enseignement philosophique fut,

1, 2. Félix Hémon, *Essai... sur l'Instr. publ.* p. 7-8 ; Paul Janet, *Victor Cousin*, p. 283-289 ; 269-270 ; cf. Jules Simon, *Premières années*, p. 250. —

3. Rapport de l'Inspect. gén., le 7 avr. 1843 : « Une conférence supplémentaire [au cours de philosophie] a lieu deux fois par semaine... [Elle] est un véritable cours, traité fort sérieusement par M. Barni... Ainsi, ce collège possède, de ce côté, une compensation à l'état de la classe de philosophie confiée à M. Valette. Malheureusement les deux professeurs ont deux philosophies différentes : M. Valette appartient au sensualisme rectifié de M. Laromiguière et M. Barni, au spiritualisme de M. Jouffroy, aboutissant à remplacer la religion par la philosophie. » Cette conclusion est « un abus directement contraire aux instructions du Gouvernement, aux promesses et aux programmes de l'Université. » A. nat. F17H 78.487, n° 47.

à Louis-le-Grand, inspiré par Cousin¹ et par Jouffroy et non par Laromiguière. M. Valette était un philosophe estimé et qui avait enseigné à la Sorbonne ; mais il donnait, dans la chaire de Louis-le-Grand, l'illusion d'être un professeur médiocre. Il y parlait dans le désert ; le ronron des conversations particulières y couvrait sa voix. Sur près de 80 élèves, dix, tout au plus, le suivaient ; ils voulaient bien faire aux compositions de philosophie l'honneur de les écrire. Et c'était tout. Aux interrogations que posaient les Inspecteurs généraux, nul ne répondait². Cette ignorance n'était pas toujours indifférence d'esprit, puisque, en 1842, « plusieurs élèves de la classe de Philosophie furent autorisés à suivre les cours de la Faculté des Lettres ». Ce que le ministre jugea contraire au bon ordre du collège et défendit.

Avant M. Valette, les Damiron et les Adolphe Garnier³ avaient déjà conquis à l'éclectisme l'enseignement du Collège ; ce ne fut pas M. Valette, on s'en doute bien, qui sut reprendre les positions perdues. Quand ils enseignèrent en même temps que lui, ses jeunes collègues, les Barni et les Amédée Jacques, gardèrent donc aux idées de Cousin la place prise. Autant dire que, sans les éclectiques, il n'y aurait pas en, pendant vingt ans, d'enseignement philosophique à Louis-le-Grand.

1. J. Simon, *Premières années*, p. 250, montre quel genre de despotisme Cousin exerçait sur ses disciples. — 2. Rapport au ministre, 29 août 1839, A. nat. F17ⁿ 78 486 n° 42 ; rapport du proviseur, 8 août 1843, A. nat. F17ⁿ 78.487 n° 44 ; 30 juillet 1843, *ib.* n° 43 ; sur les compositions etc. ; — rapport de l'Inspection, 20 mars 1847, A. nat. F17ⁿ 78488 n° 2 ; *id.* 24 mars 1849, *ibid.* n° 128 ; etc. — 3. Rapports du proviseur, 1830-1 : « M. Damiron a fait ses cours avec zèle. » A. nat. F17ⁿ 78486 n° 7 ; 1738, août : « M. Garnier est fort goûté des élèves, qui estiment en lui des connaissances solides, une méthode claire et féconde, une manière d'enseigner pleine de charmes, de douceur, de bienveillance... Tous les élèves sans exception s'intéressent à son cours, y travaillent et en retirent quel que profit. » A. nat. F17ⁿ 78486 n° 41. — L'Inspection, le 7 avril 1843, parlait de « l'ordre, de la netteté et du véritable caractère philosophique », constaté chez M. Barni, A. nat. F17ⁿ 78487 n° 47 ; en 1845, elle disait : « M. Barni a la réputation d'un bon professeur et il la justifie... ; son enseignement est ferme et méthodique ; il parle avec facilité et netteté... Il a de l'autorité... A. nat. F17ⁿ 78 487, n° 49. Pour Jules Simon, en 1842-3, les Bureaux du Ministère disaient de l'enseignement du jeune philosophe : « cet enseignement est recherché par les élèves et il a produit des résultats. » A. nat. F17ⁿ 78.487, n° 41. — En regard de ces éloges, que dit-on de M. Valette ? Le 8 août 1843, le proviseur note : « M. Valette fatigué... aigri... professe avec insouciance et avec humeur, devant des élèves inattentifs, occupés de conversations particulières... Le discrédit du professeur... retombe sur la science enseignée et il est reçu, chez nous, que l'année de philosophie [chez M. Valette], est la plus inutile du cours d'études... » A. nat. F17ⁿ 78 187 n° 44. — L'Inspection observe, le 24 mars 1850, l'avis du proviseur : « il y a, de M. Jacques à M. Valette, non pas la différence d'un bon professeur à un professeur ordinaire, mais d'un professeur excellent à un mauvais professeur. » Elle ajoute : « textuel. » Et M. Ozaneaux signe. A. nat. F17ⁿ 78.488, n° 131.

Deux autres causes agissaient encore sur cet enseignement : l'influence des Mathématiques et l'influence du Baccalauréat. Jusqu'en février 1840, les élèves de philosophie étaient condamnés à suivre le cours de mathématiques élémentaires. Villemain les en dispensa ¹. Mais, sept mois plus tard, Cousin, devenu ministre, rétablissait 12 heures de mathématiques, en 1^{re} année de Philosophie contre 10 heures de philosophie ; et il appela Philosophie, 2^e année, une classe où l'on n'enseignerait plus que des mathématiques et de la physique, sans un seul mot de philosophie ². Le programme ministériel de Cousin ne fut pas appliqué, dans sa rigueur première, nous nous en souvenons ^{2 bis} ; il n'en resta pas moins, dans la classe de philosophie, un tel encombrement de sciences mathématiques et naturelles que le proviseur de Louis-le-Grand en concevait de l'amertume ³. Les bons élèves seuls jugeaient que les mathématiques et la philosophie se complètent ⁴.

Autre tristesse : la tyrannie du baccalauréat. Elle « annulait presque, écrivait M. Rinn, en 1845, les études de l'année de Philosophie ⁵ ». Cette année-là tournait à la révision de toutes les études antérieures. Et, « à côté de cette revue, la philosophie n'avait de place que pour un petit nombre de questions, susceptibles d'être proposées à l'examen du Baccalauréat ⁶ ». C'était déjà le triomphe du Manuel des « entrepreneurs de Baccalauréat ⁷ ».

On avait fini par renoncer à la 2^e année de Philosophie, que Cousin ne ressuscita pas plus que Salvandy ⁸.

En dépit de tous ces obstacles, les philosophes de Louis-le-Grand, sous la bannière de l'éclectisme, n'en remportèrent pas moins, en 1831,

1. Arrêté du 21 févr. 1840, arch. L. le Gr., *Corr. admin.* VII, n° 4230. — 2. Arrêté du 26 août 1840 et circulaire annexe. *Ibid.*, n° 4361 et 4364. — 2^{bis}. V. ci-dessus, pp. 253 254. — 3. 8 août 1842 : « La Philosophie souffre beaucoup de tout cet entourage de sciences, accumulées dans la même année. » A. nat. F17ⁿ 78.487, n° 42. — 4. Rapport du proviseur, le 21 août 1850 : « Beaucoup de bons élèves de mathématiques élémentaires ont demandé, dans les années précédentes, à suivre le cours de philosophie. » A. nat. F17ⁿ 78.488, n° 130. — 5. 20 juillet 1845, rapport annuel du proviseur, A. nat. F17ⁿ 78.487 n° 52 ; *id.* 8 août 1842, *ibidem*, n° 42. — 6. 8 août 1843, rapport annuel du proviseur, A. nat. F17ⁿ 78.487, n° 44 ; — *id.* 8 août 1842, *ibid.* n° 42. — Le 30 juill. 1845, M. Rinn écrit : « le désir d'arriver au baccalauréat annule presque les études de l'année de philosophie. » *Ib.* n° 52. — 7. L'expression est employée par l'Inspection génér., le 1 avril 1850. Elle se plaint en même temps que, « presque partout, dans les lycées de Paris, le manuel des préparateurs ait remplacé les leçons régulières des professeurs ». A. nat. F17ⁿ 78.488, n° 132. — 8. Elle existait encore le 9 mars 1840, arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, VII, n° 4230 ; Salvandy écrivait en 1847, le 6 août : « l'institution d'une seconde année de philosophie n'aura lieu... que par suite d'instructions nouvelles. » A. nat. F17ⁿ 78.449. — Cousin en considérait, au mois d'août 1840, l'établissement ou le rétablissement, comme un projet idéal : « Ce plan serait achevé et définitif, disait-il, s'il instituait deux années de philosophie, au lieu d'une seule, etc... » Arch. L. le Gr., *Corr. admin.* VII, n° 4363.

1847 et 1850, au début comme à la fin de notre période, le prix d'honneur au Grand Concours : car, malgré tout, l'esprit souffle où il veut.

Les épreuves, que venait de traverser, au collège, l'enseignement philosophique, pendant vingt ans, durent, dans la suite, paraître légères, au prix de celles qu'il connut, pendant « la crise philo-sophique », de 1850 à 1863. Les premières avaient bien pu lui être personnelles ; les autres lui furent communes avec tous les lycées de France. Car elles tenaient à des causes générales, que la distinction des professeurs parvenait rarement à conjurer.

Quatre mesures prises en deux ans, de 1850 à 1852, faillirent être fatales à l'enseignement philosophique : on supprima, coup sur coup, le *certificat d'études* et l'agrégation de philosophie ; on réduisit toute la philosophie à la seule *Logique* et l'on établit la « bifurcation ».

Le certificat d'études était indispensable, pour quiconque se présentait au baccalauréat et ce certificat d'études attestait notamment que le candidat avait fait une année de philosophie. Or, « en grande majorité, les élèves ne suivaient les cours de philosophie que pour atteindre au diplôme de bachelier ès-lettres¹ ». Sitôt que la loi du 15 mars 1850 eut supprimé l'obligation du certificat, les classes de philosophie se vidèrent : le 1^{er} avril qui suivit, l'exode était complet à Louis-le-Grand et l'Inspection en témoignait plus de tristesse que de surprise². A Rollin, 23 élèves, sur 30, étaient partis³. Si Sainte-Barbe n'avait pas menacé d'expulser ceux de ses élèves qui se présenteraient au baccalauréat, avant la fin de leur philosophie, la classe de Philosophie à Louis-le-Grand se serait effondrée⁴ : c'était un succès pour elle, qui avait compté, sous Louis-Philippe, plus de 80 élèves, d'en avoir 28, en 1858. Et l'Inspection générale dira : « ce chiffre de 28 élèves, qui ne peut être comparé aux chiffres anciens, est très beau, pour le temps actuel⁵ ».

La suppression de l'agrégation de philosophie⁶ suivit, presque comme

1. C'est ce que disent expressément les trois Inspecteurs généraux de Louis-le-Grand, le 1^{er} avril 1850, MM. Ozaneux, Danton et Mallet ; A. nat. F17ⁿ 78.488, n° 132. — 2 et 3. *Ibid.* : « il est bien constaté, bien évident, comme c'était bien prévu, que la suppression du certificat d'études a causé rapidement une nouvelle diminution, dans le nombre des élèves, qui fréquentent les classes de philosophie. » — Le proviseur Rinn écrivait, le 21 août 1850 : « Les études philosophiques [sont] gravement compromises par la suppression du certificat d'études » A. nat. *ibid.* n° 130 — Même constatation, en août-sept. 1851. A. nat. F17 78465. — 4 et 5. Inspect. génér. d'[avril] 1858 : « Ce chiffre de 28 élèves, qui ne peut être comparé aux chiffres anciens, mais qui est très beau pour le temps actuel, s'explique par la défense faite aux élèves de Sainte Barbe, sous peine d'expulsion, de se présenter au baccalauréat, avant la fin de leurs études. » A. nat. F17ⁿ 86.464, n° 3. — Il y avait, en 1842-3, 80 élèves chez M. Valette, A. nat. F17ⁿ 78457 n° 44. — 6. Paul Janet, *Victor Cousin*, p. 302-312.

une conséquence. L'agrégation des lettres n'était-elle pas largement suffisante à des classes de philosophie, dépeuplées de philosophes ? On faisait sortir les élèves, pour avoir une raison de plus de faire sortir le maître. On réussit à faire davantage : on fit sortir la philosophie. « Les discussions... philosophiques conviennent peu à des enfants, expliquait le décret du 10 avril 1852. Lorsque l'intelligence n'est pas formée, ces recherches intempestives ne produisent que la vanité et le doute ; il est temps de couper, dans sa racine, un mal qui a compromis l'enseignement public et excité les justes alarmes des familles ». Et ce décret remplaçait la philosophie par une année, dite de *Logique*. Cette année serait consacrée à « l'exposition des opérations de l'entendement » ; elle ferait « l'application des principes généraux de l'art de penser à l'étude des sciences et des lettres ». On jugeait la Logique plus dogmatique et moins faite que d'autres disciplines pour éveiller le dangereux esprit critique, chez la jeunesse. Ce beau progrès nous ramenait en arrière et jusqu'en 1801¹ : le prince Napoléon se souvenait du Premier Consul.

La bifurcation, esquissée en 1802², était, elle aussi, restaurée en 1852. Et l'on eut, à Louis-le-Grand, une section scientifique et une section littéraire. Ce qui ne laissa pas de composer un auditoire assez bigarré, où les rhétoriciens scientifiques et littéraires coudoyaient des philosophes peu mathématiciens et des mathématiciens peu philosophes. Il y avait là, en petit nombre, des bacheliers ès-lettres ou ès-sciences et de simples candidats au baccalauréat³.

Le désarroi des esprits était tel qu'au début de 1850 on donna, comme sujet de dissertation, aux élèves : « De la supériorité du gouvernement démocratique, sur toutes les formes de gouvernement » ; — « De la légitimité de la Révolution de février⁴ ».

A Louis-le-Grand, entre 1850 et 1863, les professeurs furent d'abord M. Valette et M. Amédée Jacques, puis M. Waddington-Kastus⁵ et M. Paul Janet⁶. Nous avons déjà vu les deux premiers à l'œuvre. Tout au début de 1850, puisqu'il y avait encore deux divisions, M. Jacques possédait les meilleurs élèves et M. Valette se plaignait de n'avoir que « le rebut ». Aussi bien, le proviseur avait-il laissé les élèves, les littéraires, tout au moins, libres de choisir leur professeur. M. Valette n'avait été sauvé d'une « désertion générale » que par l'arrivée des mathématiciens⁷. L'intérêt du lycée était qu'on donnât de

1. V. plus haut, p. 272. — 2. V. plus haut, p. 241, 242, 256. — 3. A. nat. F17ⁿ 86.464, n° 3. Inspect. génér. de 1858 [avril]. — 4. Lettre de M. E. Parieu [ministre de l'Instr. publ. du 31 oct. 1849 au 24 janv. 1851], datée du 19 janvier 1850. Arch. L. le Gr., *Corr. admin.* X, n° 9400. Le ministre demandait au proviseur de Louis-le-Grand si c'était dans ce lycée que les deux sujets avaient été donnés. La réponse du proviseur n'a pas été conservée. — 5-6. APPENDICE C, 253, 254. — 7. Tout ce qui précède est exposé dans le rapport de l'Insp. [génér. le 24 mars 1850 : A. nat. F17ⁿ 78.488 n° 131.

l'avancement à M. Valette ou qu'on le mit en congé¹. D'autant mieux que la pénurie des élèves, en philosophie, amena, le 26 sept. 1850, la suppression de la seconde division à Louis-le-Grand, tout comme à Napoléon [Henri IV] et à Bonaparte [Condorcet]².

On persuada M. Valette de se reposer et M. Jacques allait, contre vents et marée, procéder au relèvement de la philosophie du lycée quand, moins discret dans ses articles que dans sa chaire³, il fut suspendu par le Conseil Supérieur de l'Instruction publique.

Un jeune maître de 32 ans, fut, par sa réputation naissante, désigné à la succession de M. Jacques : c'était M. Waddington-Kastus. Tout justement, ses thèses de doctorat brillamment soutenues, il se consacrait, en ce moment même, aux études logiques qui allaient être désormais à la mode⁴. La bonne fortune du lycée voulut qu'en 1857, presque au même âge, un autre maître le remplaçât, dans la chaire de Louis-le-Grand, avant de s'asseoir à ses côtés, à l'Académie des Sciences morales : c'était M. Paul Janet. La distinction de ces deux hommes valut à la classe de Logique de Louis-le-Grand d'être « la plus nombreuse et la plus florissante » de Paris. En 1863, l'enseignement y était parfait : la parole du maître était nette, claire, simple et bien adaptée aux élèves d'un lycée. Plusieurs élèves avaient bien répondu et avaient communiqué à l'Inspection des travaux vraiment remarquables ». Si, malgré tout, « un certain nombre d'élèves était peu en état de profiter de cet enseignement, » la faute était à eux et non pas au professeur⁵.

La doctrine, de 1850 à 1863, parut inattaquable, chez M. Jacques lui-même⁶, largement spiritualiste, chez M. Waddington⁷, et vraiment cousinienne, chez M. Janet. Nous devons à l'amabilité d'un de ses anciens élèves à Louis-le-Grand, le comte Boulay de la Meurthe, d'avoir pu examiner, à loisir, le cours professé en 1862⁸. Ce cours était

1. *Idem.* — 2. Arrêté ministériel du 26 sept. 1850. A. nat. F17ⁿ 78488, n° 119. — 3. « Doctrines enseignées... irréprochables, » disaient, le 1 avril 1850, les Inspecteurs généraux, au sujet de tous les professeurs de philosophie des lycées parisiens. A. nat. F17ⁿ 78488, n° 132. — 4. M. Waddington-Kastus publiait, en 1851, *De l'utilité des Etudes logiques*, in-8°; en 1852 : *De la méthode déductive*, in-8°; en 1858. *Essai de logique*, in-8°. — 5. Résumé des notes de l'Insp. génér. 6 août 1861 : « *Logique*. Cette classe est plus florissante au Lycée Louis-le-Gr., que dans la plupart des autres lycées; ce qui tient... d'abord au mérite du Professeur... » A. nat. F17ⁿ 86.464 n° 14 et 14^{bis}. — *Id.* le 12 avril 1863 : « Très bon enseignement : parole nette, claire et simple et bien adaptée aux élèves d'un lycée... La classe de M. Janet est la plus nombreuse classe de Logique que nous ayons rencontrée, ce qui doit être, en grande partie, attribué à la confiance qu'inspire M. Janet. » *Ibid.* n° 17. — 6. V. ci-dessus, page présente n. 3. — 7. M. Waddington publiait en 1859 in-8° : *De l'idée de Dieu et de l'athéisme contemporain*; en 1870 (in-4°) *Dieu et la conscience*. Il alla enseigner au séminaire protestant de Strasbourg. — 8. Les observations que notre ancien collègue M. M. Pernès, professeur de philosophie à Louis-le-Grand, a bien voulu nous présenter, au sujet de ce cours de M. Paul Janet, sont, en très grande partie, celles qui suivent.

non dicté, mais parlé. Chaque leçon était préparée, jusque dans la forme ; la preuve en serait fournie, au besoin, par l'analogie du cahier avec le livre ultérieurement publié ; et cette analogie se retrouve jusque dans les détails. Outre cette conscience et ce soin, la belle limpidité de l'exposition attire aujourd'hui encore, comme elle séduisait, vers 1862, l'Inspection générale. Les formules sont toujours simples et accompagnées d'exemples. La lucidité était bien le trait propre de M. Paul Janet et l'on devine là un des secrets de son autorité, sur son jeune auditoire. Avec cela, quelque froideur, ou, du moins, nulle trace de cet *impetus*, qui plaît à quelques-uns, mais que n'aimait guère le doctrinarisme scolaire des électriciens, soucieux d'éviter tout excès et de garder partout un juste milieu.

Le cours n'en révèle pas moins la personnalité du professeur et ses préférences : sa psychologie n'a pas un tour trop technique ; elle paraît être surtout une préparation à l'étude des problèmes de la vie morale et sociale, qui ont particulièrement intéressé M. Paul Janet.

Son enseignement se conformait aux classifications imposées par les programmes et consacrées par l'électisme cousinien. Mais, dans les cadres, il savait faire entrer des idées, qui ont leur originalité : il indiquait, par exemple, à maintes reprises, les rapports réels qui existaient entre ces opérations ou ces facultés, que la tradition de l'école avait souvent séparés à l'excès. La pensée de Descartes et celle de Leibnitz rendaient plus vivantes ces abstractions, qu'un esprit médiocre aurait prises, volontiers, pour des réalités.

De la présentation traditionnelle des problèmes, avec son caractère artificiel, subsistent seulement certains vestiges : ainsi, la critique continue du soi-disant sensualisme de Condillac. Et c'est le retour perpétuel à ce thème convenu, qui donne d'abord au cours sa date propre.

Cette date est inscrite ailleurs encore et autrement : le titre de la première leçon lui sert de masque. Sa rubrique annonçait la *Logique* et son contenu parlait bien, en réalité, de la Philosophie en général. On devine l'artifice pour concilier avec les fantaisies du Pouvoir les besoins de la science et les devoirs de l'enseignement. Il paraît que des esprits libres, comme celui de M. Paul Janet, se contentaient, en effet, de faire le geste de l'obéissance ; quelques modifications de surface, quelques changements de titres permettaient de garder à la conscience sa sincérité et à l'enseignement son étendue.

Lorsqu'en 1863, M. Victor Duruy rendit officiellement à la Philosophie son droit à l'existence, la Philosophie se portait donc fort bien. Le Ministre, beaucoup plus qu'on ne l'a cru, consacrait légalement un état de fait. Délégé jadis par M. de Fortoul, Cousin reprenait administrativement son hégémonie d'autrefois, qu'il n'avait jamais, en réalité, tout à fait perdue à Louis-le-Grand. Il ne mourut pas tout entier le 2 janvier 1867, ses idées et ses influences lui survécurent. Jusqu'aux

programmes de 1881, il régenta la philosophie universitaire. Et, à Louis-le-Grand, M. Charles et M. Charpentier conservèrent, jusqu'en 1897, l'empreinte de sa pensée.

M. Charles ne passa que peu d'années à Louis-le-Grand mais il sut faire beaucoup en quelque temps et son action sur ses élèves fut énorme. C'était un de ses entraîneurs d'hommes, chez qui la maîtrise est naturelle et comme spontanée¹. En 1843, le Proviseur avait pu écrire : « Le discrédit du professeur et de son enseignement retombe sur la science enseignée : et il est reçu, chez nous, que l'année de philosophie est la plus inutile du cours d'études² ». Désormais, c'était le contraire qui était vrai. Il semblait que la philosophie fût mieux qu'une spécialité, elle était ce qu'elle doit être : la conclusion de tout l'enseignement. En 1872, la chaire de Philosophie à Louis-le-Grand méritait encore d'être officiellement appelée « la première chaire de Paris³ ».

Ce serait déjà, pour M. Charpentier, un éloge que de dire : il n'était pas indigne de continuer son prédécesseur. Chez M. Charpentier, le cours tenait certainement, vers 1880, le rôle le moins important⁴. Ce cours, clairement ordonné et divisé, rédigé par l'élève, après chaque classe, était suffisant, pour ceux qui visaient seulement au baccalauréat ; et il n'avait pas d'autre prétention. Moins élégant, dans la forme, que le cours de M. Paul Janet, il pouvait donc ne pas faire grande impression sur la masse des élèves, qui retiennent surtout, dans leurs classes, le travail tout fait, offert à leur mémoire par le professeur.

M. Charpentier, pour qui le cours était secondaire, cherchait surtout à faire travailler l'esprit de ses élèves, à éveiller leur initiative par des lectures personnelles et par des expositions, que chacun devait faire en classe : les meilleurs en faisaient six par an.

Lui-même était un grand travailleur, un esprit curieux et indépendant. Il était cousinien d'éducation mais son tour d'esprit et la nature de son talent le mettaient en dehors des cadres de l'éclectisme. Et il s'essayait à développer la personnalité de chacun, dans le sens de ses qualités. Il apprenait à penser par soi-même, et à repenser les idées enseignées. Ses directions étaient d'un large libéralisme. Aussi, ses élèves, — qui l'aimaient beaucoup et d'autant plus qu'ils découvraient peu à peu, et en dehors du cours, « le vrai Charpentier, » — ont-ils

1. *Rev. Intern. de l'Enseignement*, art. de M. Blanchet, 15 nov. 1881, p. 436-450 ; Paul Janet, *Victor Cousin*, p. 269-270. APPENDICE C, 255. — 2. V. ci-dessus, p. 279, n. 3. — 3. Le 30 sept. 1872, rapport du proviseur au v-recteur, A. nat. F17ⁿ 86.471, liasse Louis-le-Gr., E, n° 11. Le proviseur désirait alors pour succéder à M. Charles, M. Fouillié, prof. à la Faculté des Lettres de Bordeaux : il ajoutait : « il ne faut pas que notre classe de philosophie, qui a eu si bonne réputation jusqu'à ce jour et reçoit d'ordinaire un si grand nombre d'élèves..., tombe en des mains douteuses. » — 4. Nous devons ce qui suit à une communication de M. M. Bernès.

conservé le sentiment très vif de tout ce qu'ils lui ont dû. Peut-être n'ont-ils pas reçu de lui de beaux objets de réflexion, ni des pensées définitives. Mais ils ont appris à se connaître et à développer leur propre pensée : et, ceci, sans doute, vaut mieux que cela.

Les cousinien à Louis-le-Grand avaient aidé l'enseignement philosophique à s'affranchir de la scolastique. Mais on peut les accuser d'avoir à un dogme substitué un nouveau *credo*¹. M. Charpentier fut de ceux qui acheminèrent la philosophie officielle à devenir la philosophie sans épithète : avant les programmes de 1881, il avait donc acclimaté au Lycée la liberté.

Cette liberté, vers laquelle on tendait obstinément, depuis 1830 surtout et malgré la crise de 1850 à 1863, a survécu au Lycée où elle est encore, comme chez elle. Dans son très court passage dans notre maison, en 1880-81, M. Burdeau² sut contribuer, pour sa part, à l'acclimater ; la parole incisive de ce maître, son grand talent, son action sur les élèves — et la jalousie qu'il inspirait à Charpentier, ne sont pas, même aujourd'hui, complètement oubliés³. L'enseignement d'hommes tel que MM. Belot, Bernès, Colonna d'Istria, Malapert Cantecor et D. Roustan valait et vaut par lui-même, par son indépendance et la diversité de ses tendances, tout autant que par sa vigueur, sa pénétration et son action profonde sur les esprits. Chaque année, le concours d'entrée à l'École Normale Supérieure en sait quelque chose.

B. — Histoire

A Louis-le-Grand, comme ailleurs, l'enseignement de l'histoire parut longtemps accessoire et négligeable. On était d'avis qu'il valait seulement de façon indirecte, pour l'étude des bonnes lettres et comme stimulant du loyalisme monarchique. On attendit longtemps, et jusqu'au ministère de Victor Duruy, avant de découvrir que l'histoire méritait d'être étudiée pour elle-même, en elle-même et avec une objectivité toute scientifique.

Ainsi, de 1801 à 1818, l'histoire, à Louis-le-Grand, comptait à peine ; de 1818 à 1851, elle eut enfin ses professeurs⁴, quoiqu'on continuât à

1. M. Blanchet, *Rev. Intern. de l'Enseignement*, 15 nov. 1881, p. 436-450. —

2. APPENDICE C, 251. — 3. *Communic. de M. Plésent (ib. 399)* 17 oct. 1916. —

4. Voici, depuis leur spécialisation, les professeurs titulaires avec les dates de leur enseignement à L. le Gr. ; on trouvera, dans notre tome III, leur *curriculum vitae*, dans notre APPENDICE C, nos 281-330 :

MM. Trognon, 1820-24 ; Ch. Durozoir, 1820-1843, avec intermittences ; Rio, 1825-1830 ; Gaillardin, 1848-1880 (non titul. 1830-48) ; Wiesener, 1854-72 ; Hubault, 1867-1890 ; Pigeonneau, 1871-1880 ; J. L. Lemoine, 1876-1897 ; Henri Lecomnier, 1880-89 ; A. Amman, 1879-1906 ; Eug. Darsy, 1881-1913 ; Bony, 1882-1904 ; Maur. Dunan, 1888-1911 ; Gust. Glotz, 1897-1907 ; Alb. Malet, 1903-1915 ;

discuter leur utilité et leurs méthodes ; de 1852 à 1863, la crise philosophique, que nous venons de voir, se doubla d'une crise historique, qui n'eut pas le temps de s'aggraver trop, et c'est seulement depuis le dénouement de cette période que l'enseignement de l'histoire a, peu à peu, recouvré ses droits à la vie indépendante. Ses progrès, depuis lors, ont marché de pair avec la liberté.

Jusqu'en 1818, dans l'ancien Louis-le-Grand, il n'y avait guère ni professeur spécial d'histoire ni prix d'histoire, ni enseignement historique vraiment organisé ¹. Au Prytanée en 1799-1800 et 1800-1801, l'histoire était confiée aux professeurs de Langues anciennes, comme Dubos et Mollereau ou aux professeurs de grammaire, comme Roussel, Goffaux et Adam. De même, en 1801-1802 ; mais, cette année-là, le bibliothécaire du Prytanée, Serieys, était chargé en outre de donner une leçon quotidienne d'histoire générale. Mollereau, Dubos, Goffaux et Adam sont seuls, l'année suivante, cités comme enseignant l'histoire en « 1^e, 2^e, 3^e et 4^e classe » et il n'est plus question de Serieys, quoiqu'il n'ait pas quitté le Prytanée, avant le 27 août 1804 ². En réalité, plus personne ne se préoccupait désormais, au Collège ou au Lycée de Paris, et pas davantage, au Lycée Impérial, de professer l'histoire. Un maître supplémentaire, en 1809, s'en acquittait ³, sans bruit et, en 1817-8, un simple agrégé de 6^e, M. Loyson ⁴.

Plustard on rappela bien que, de 1811 à 1813, l'histoire avait réussi, chaque semaine, à surprendre « deux classes à la Latinité qui ne s'en plaignait point ⁵ ». Mais, malgré tout, quelque chose des anciennes traditions de Louis-le-Grand, durant les dernières années de Louis XV, survivait toujours ; jadis, en 1769, l'enseignement de l'histoire s'accrochait, comme il pouvait, aux études et aux classes, les jours de congé et les jours de pluie. Or, en 1814, on lui réservait encore, du 1^{er} avril aux vacances, ce qu'on nommait « la demi-heure des soirs d'été ⁶ ».

Bardin, 1904-06 ; G. J. Weill, 1904-1906 ; Maur. Fallex, dep. 1906 ; Gallouédec, 1906-08 ; Léon Rosenthal, dep. 1906 ; Gustave Dupont-Ferrier, 1907-1914 ; Alb. Milhaud, dep. 1908 ; G. L. Morizet, dep. 1913 ; Duplessis-Kergomard, dep. 1911 ; Louis André, dep. 1919 ; Roubaud, dep. 1914 ; Huby, depuis 1918.

Parmi les non-titulaires, citons : MM. Aug. Ch. Filon, 1827-28 ; Rosseeuw-S. Hilaire, 1830-1856, avec intermitt. ; Barberet, 1830-1850, avec intermitt. ; Henri Wallon, 1834-41, avec interm. ; Math. Aug. Geffroy, 1846-1852 ; Ch. Dreyss, 1848-49 ; P. L. Lacroix, 1841-1852, avec intermitt. ; Chéruel, 1853 ; Aug. And. Garnier, 1852-54 ; Paul Dupuy, 1880-81 ; Salomon, 1893-94 ; Augustin Fliche, 1908-09 ; Ed. Maugis, 1915-1916 ; Meininger, 1916-18 ; Grillet, 1916-18. — 1. *Palmarès* du 18 thermidor an IX ; liste des professeurs ; *id.* du 26 thermidor an X ; 30 thermidor an XI ; etc. — 2. *Palmarès* annuels. — Sur Serieys, Arch. nat. H³ 2558, dossier 3, 13 frimaire an XI ; F^{17a} 4144 et H³ 2528, n^o 22, 9 fructidor an XII ; il fut nommé censeur des études au Lycée de Cahors. — 3. Lettre de Champagne au Grand Maître de l'Université, 24 oct. 1809, A. nat. F¹⁷ 3114, n^o 42. — 4. A. nat. F¹⁷ 3149 n^{os} 49, 29, 45^{ter}, 94, etc. — 5. A. nat. F¹⁷ 3104 n^o 214. — 6. Art. 129 du Statut de 1814 : « la demi-heure de plus, dans les mois d'été,

A chaque classe, cependant, on avait, tant bien que mal, assigné sa tâche historique fixe : jusqu'à 12 ou 13 ans, c'étaient, en 1801, les éléments d'histoire ancienne : après quoi venaient, pour la 3^e, la mythologie, l'histoire grecque et romaine ; pour la seconde, l'histoire de France ¹. Et c'était tout. En 1802, pas d'histoire dans les trois premières classes latines ; après quoi, six mois d'histoire ancienne, six mois d'histoire du Moyen Age et d'histoire moderne ou contemporaine, poussées jusqu'à la fondation de l'Empire français ² ; il est vrai que six autres mois se chargeaient, suivant un charmant euphémisme, de « compléter, » l'histoire de la France ³.

On complétait les *Rudimens d'histoire* de Domairon ⁴ par les *Tablettes chronologiques* à l'usage du Prytanée ⁵ ; le Censeur du Lycée Impérial, M. le Prévost d'Iray n'avait pas dédaigné, avant de devenir Inspecteur général et, en 1818, membre de l'Académie des Inscriptions, de composer deux ouvrages ; le *Tableau d'histoire ancienne* et le *Tableau comparatif de l'histoire moderne* ⁶.

En 1814, on prescrivit, en 6^e, l'histoire sainte ; puis, en 5^e, les notions élémentaires de la chronologie et de l'histoire ancienne ; en 4^e, les éléments d'histoire ancienne jusqu'à la bataille d'Actium ; en 3^e, l'histoire romaine, depuis Auguste, et les débuts du Moyen Age, jusqu'à Charlemagne ; en 2^e, la fin du Moyen Age et les temps modernes ; en Rhétorique, l'histoire de France ⁷. Les livres en faveur étaient alors le *Catechismus historicus minor* de Fleury ⁸ ; *Les Mœurs des Israélites et des chrétiens*, par le même auteur ⁹ ; *l'Abrégé de l'histoire ancienne* de Rollin ¹⁰, en un volume ; le *Dictionnaire de la Fable* de Champré ¹¹ ou *l'Abrégé* de M. Noël ¹² ; le *Tableau chronologique* de Hénault ¹³. L'insuffisance de tels livres semblait si claire que l'on mit bientôt au concours des ouvrages destinés à les remplacer ¹⁴. Il est vrai que l'on comptait surtout sur les historiens classiques pour enseigner l'histoire ; les versions semblaient alors le meilleur des cours.

Nous pouvons donc lire, sans beaucoup de surprise, cette petite ligne, insérée dans le rapport que le proviseur Taillefer présenta devant la

sera exclusivement consacrée à la Géographie et à l'histoire. » A. nat. F17ⁿ 3104 n° 153 ; cf. arrêté du 15 mai 1818, *ibid.* n° 151, début. — 1. *Règlement général du Prytanée français* ; Paris, an IX, in-16, pp. 43, 44, 48, 49 ; Arch. nat. H³ 2528. — 2. A. nat. F17ⁿ 3104, n° 5 ; S. Cloud 19 frimaire an XI, art. 5. — 3. *Ibid.* art. 5, fin. — 4. A. nat. M 158, art. 6, second supplément au règlement général du Prytanée, arrêté par le ministre de l'Intérieur, 11 nivôse an XI. — 5. *Idem*, *ibid.* — 6. Paris, in-fol., 1802 à 1804 ; il mourut le 15 septembre 1849. Sur lui, v. *Alman. impér.* 1805 p. 711 à 1808, p. 771 ; Arch. nat. F17ⁿ 3104 n° 39. — 7. Statut de 1814, concernant les études et la discipline des collèges. Voir, Arch. nat. F17ⁿ 3104 : pièce n° 158, exemplaire corrigé à la main, en 1819, par Rendu et Ampère. — 8. *Ibid.* art. 138, n. 1. — 9. *Id.* art. 140. — 10. Statut de 1814, art. 140. — 11. Statut de 1814, art. 140. — 12. Statut de 1814 art. 140. — 13. Statut de 1814, art. 145, n. 2. — 14. Art. 147 du Statut de 1814.

Chambre, en 1816 : « l'étude de l'histoire a été jusqu'ici trop peu suivie. ¹ » Ou encore ce jugement porté par deux Inspecteurs généraux, à la fin de cette période préliminaire : « les leçons d'histoire n'ont procuré, [jusqu'ici], qu'une instruction mutilée, insignifiante et sans résultat utile pour les autres études. » ²

*
*
*

Les choses ne changèrent pas avant 1818 ; mais de leur changement une amélioration pouvait seule sortir. Elle fut notable, sans être, d'emblée, définitive, pendant les 30 ou 35 ans qui suivirent (1818-1852). On allait tenter de doter l'enseignement historique de ses organes, de ses programmes précis, de ses sanctions. Et l'on voulut bien reconnaître que ce revirement avait une double cause : l'état de la société, comme le vœu des familles ³.

On prit, entre 1818 et 1820, ces quatre mesures capitales, qui préparèrent l'avenir : on confia l'enseignement historique à des spécialistes ; on réserva, tout le long de l'année, des classes spéciales à l'histoire ; on demanda aux professeurs parisiens les plus notables de rédiger, pour leurs collègues, des programmes, et on suscita l'apparition de nouveaux manuels.

1° Décréter qu'il y aurait des spécialistes était plus aisé que d'en faire ; surtout à une époque où il n'y avait encore aucune agrégation d'histoire, donnée au concours ⁴. On prit les premiers spécialistes parmi les humanistes qui avaient du goût pour l'histoire et voulaient bien l'avouer ⁵. Mais, pendant quelques années encore, il fallait s'attendre, même pour Louis-le-Grand, à voir des professeurs troquer, de temps en temps, l'histoire contre les lettres anciennes ⁶. C'est que l'enseignement

1. Arch. nat. F¹⁷ⁿ 3149, n° 89^b pp. 18-19. — 2. Lettre des Inspecteurs généraux, Ampère et Rendu. A. nat. F¹⁷ⁿ 3104, n° 157. — La circulaire du 26 sept. 1826 était encore fondée à dire : « Jusqu'ici les réglemens n'avaient point tracé une méthode unique, pour l'enseignement historique ; en sorte que plusieurs professeurs s'étaient bornés à de simples aperçus chronologiques, à des indications de dates, tandis que d'autres se livraient à des développements trop étendus, quelquefois au dessus de l'intelligence de leurs jeunes auditeurs... » Au sujet de l'arrêté du Conseil royal du 16 sept. 1826, *Lois et Réglemens*, VIII, p. 80. — L'art. 17 de cet arrêté portait (art. 17, *ib.* p. 84) : « Il ne sera plus demandé aux élèves de rédactions écrites, mais ils seront tenus d'apprendre par cœur des résumés... dictés... en attendant qu'ils aient été imprimés. » — Mais les rédactions survécurent (*infra*, p. 295 et 298). A. nat. F¹⁷ⁿ 3104 n° 140. Lettre du 29 mars 1819 de la Commission de l'Instr. publ. au Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, — 3. Arrêté du 15 mai 1818, Préliminaires ; *Extrait des Registres des Délibérations de la Commission de l'Instr. publiq.*, procès verbal. A. nat. F¹⁷ⁿ 3104, n° 51. — 4. L'agrégation d'histoire ne sera instituée qu'en 1830 : supprimée en 1852 ; rétablie en 1861, Ch. Corneille, *Agrégations de l'enseignement secondaire*, 1876, p. 333. — 5. Lettre du proviseur Taillefer à la Commission de l'Instruction publique, le 21 sept. 1818, A. nat. F¹⁷ 3149, 45^{or}. — 6. *Etats annuels du Personnel de Louis le Gr*

de l'histoire a ses périls, que le proviseur Taillefer démêlait assez bien, dès 1818¹ : s'adapter, à quelques instants d'intervalle, à des auditoires successifs, différents par l'âge et par la culture ; savoir nuancer constamment sa pensée et sa parole, pour fixer et retenir l'attention d'enfants de 13, 12 ou 19 ans, c'était le tour de force que ces spécialistes devraient renouveler chaque semaine. L'expérience leur manquait trop, au début : aussi, de 1818 à 1850, les proviseurs de Louis-le-Grand ne pouvaient guère prendre leur parti de ces spécialistes nouveaux, trop nouveaux ; ils contestèrent leur utilité et ils complétèrent leur perte². Arrêter le nombre de ces spécialistes, c'était une autre difficulté ; on avait décidé, en principe, qu'il y aurait un professeur et un agrégé, par collège. Mais « l'agrégé volant » suppléerait-il le titulaire ou bien se partagerait-il, avec lui, les élèves ?³ Et ce partage aurait-il lieu par la division d'une même classe ou selon la hiérarchie des classes ?⁴ Le titulaire et l'agrégé auraient-ils les élèves du même âge ou bien le titulaire aurait-il les plus hautes classes et l'agrégé les plus basses ?⁵ A Louis-le-Grand, où les classes trop peuplées étaient sectionnées et où il y avait des classes d'internes et des classes d'externes⁶, le proviseur préférait que chaque professeur pût suivre ses élèves dans la série parallèle des classes, l'un, dans la 1^{re} section, et l'autre, dans la seconde⁷. Son avis ne prévalut pas. Et une classe entière fut souvent donnée, avec ses 2 sections, au même professeur⁸. Les deux agrégés, MM. Trognon et Durozoir, reçurent, le même jour, le titre de professeur. Ils furent déclarés égaux (septembre 1820)⁹. C'est entre leurs successeurs seulement que l'inégalité reparut.

On avait, en haut lieu, jugé bon d'encourager par ces marques de faveur les premiers spécialistes ; d'autant plus qu'ils demandaient depuis un an à être assimilés à leurs collègues¹⁰. Ils réclamaient un traitement fixe de mille écus. Et cette question financière, que le ministère de l'Intérieur ne pouvait guère éluder longtemps, fut de celles dont Villemain eut à s'occuper en personne¹¹.

2° Les hésitations de l'autorité portaient encore sur un autre point : depuis quelles classes livrerait-on aux spécialistes les élèves ? On leur refusa la 6^e, en 1818¹², puis la 5^e, en 1820¹³, et il leur fallut ensuite con-

1. Lettre citée de Taillefer, le 21 sept. 1818 : « Il est certain que ce sera une chose bien difficile, pour le même homme, de passer, chaque semaine, en revue, tous les élèves de chaque classe, de proportionner son langage, ses matières, ses travaux, à l'intelligence plus ou moins développée des enfants de chacune d'elles... » — 2. *Ibid.* Rapports annuels du mois d'août, des proviseurs.

— 3-8. *Ibid.* — Etats annuels du Personnel ; APPENDICE C, 281 et ss. — 9. A. nat. F17 3149, n° 149^{bis}, 26 sept. 1820. — 10. A. nat. F17ⁿ 3104, n° 131. —

11. Lettre autogr. de Villemain, A. nat. F17ⁿ 3104, n° 171. — 12. Arrêté du 15 mai 1818, art. 2 et 3 ; A. nat. F17ⁿ 3104, n° 151. — 13. A. nat. F17ⁿ 3104,

° 21 4.

quérir l'une et l'autre, et plusieurs fois, de haute lutte ¹. Ils avaient aussi la Rhétorique ²; quoiqu'en septembre 1818 Taillefer eût encore essayé de la leur disputer: « cette classe, insinuait-il, est comme le complément de toutes les autres. Les élèves y viennent faire, chaque jour, l'application des connaissances qu'ils ont pu acquérir, dans l'art si difficile d'écrire... Ils doivent avoir des notions arrêtées sur tout ce qui tient aux différentes parties de l'histoire ancienne, du Moyen Age, moderne, surtout de celle de leur pays: puisque, tous les jours, ils ont à développer des matières qui sont puisées à ces différentes sources, ce n'est plus le temps, pour l'élève, d'apprendre à les connaître; elles doivent lui être familières ou bien il est un rhétoricien incomplet ³. » Quant à la Philosophie, il semblait encore inutile d'ajouter l'étude des faits historiques à toutes les matières dont elle était surchargée.

3^o Chaque classe, en dehors de la Philosophie, avait donc de vastes périodes historiques à parcourir. Toute l'histoire, en cinq étapes; ces étapes étaient encore, en 1818 (arrêté du 15 mai ⁴) très sensiblement les mêmes qu'en 1814. En 5^o, le professeur avait à marquer les grandes époques de l'histoire ancienne; il en faisait connaître les principaux événements et les personnages célèbres. En 4^o, on continuait l'histoire ancienne jusqu'à la bataille d'Actium. En 3^o, on allait toujours d'Auguste à Charlemagne et, en seconde, de Charlemagne aux temps modernes. « En Rhétorique, disait l'arrêté, les élèves feront une étude particulière de l'histoire de France. Le professeur s'appliquera à graver, dans leur mémoire, la succession des rois, les événements les plus remarquables de leur règne, les guerres, les traités, les noms des grands hommes, qui se rattachent aux principales époques de la monarchie ⁵. »

En 1832-3, à Louis-le-Grand et dans les collèges royaux de Paris, la 5^o étudiait l'histoire ancienne, depuis le traité d'Antalcidas, 387; la 4^o, l'histoire romaine, depuis la mort de Sylla; la 3^o, l'histoire ancienne; la 2^o, l'histoire romaine; la Rhétorique, l'histoire du Moyen Age ⁶. La part faite aux anciens ne demeurait pas seulement prépondérante; elle devenait presque exclusive. Nos origines nationales étaient sacrifiées.

Une réaction en leur faveur suivit bientôt: les Anciens accaparèrent encore les classes inférieures, y compris la 4^o; mais l'histoire du Moyen Age et l'histoire moderne l'emportèrent en, seconde et en Rhétorique. La Révolution et l'Empire étaient jugés trop proches et dangereux; on

1. On leur rendit ces deux classes en août 1880, on les leur reprit le 22 janvier 1885. Ils les ont aujourd'hui. A Montaigne, cependant, c'est le professeur ordinaire qui fait l'histoire et la géographie en 6^e. — Cf. arch. L. le Gr., Registres de l'Assemblée des Professeurs, séance du 15 oct. 1872. — 2. A. nat. F17ⁿ 3104, n^o 151, art. 3. — 3. Lettre citée du 21 sept. 1818, A. nat. F17 3149, 45^{ter}. — 4-5. A. nat. F17ⁿ 3104, n^o 151; art. 1-3. — Arrêté du 16 sept. 1826, art. 19: en 6^e, Hist. anc. j. à la mort d'Alexandre; en 5^e, id. de la mort d'Alexandre à la naissance de J. C.; en 4^e, de l'an 1 à 814; en 3^e: de 814 à nos jours [1789]. — 6. Arch. Louis-le-Gr., *Corresp. administr.*, IV, n^o 2300.

les déclarait inabordables. Il fallut les journées de février 1848 pour leur accorder droit de cité, dans l'enseignement¹.

Découper plus ou moins artificiellement l'histoire en tranches et distribuer ces tranches entre les classes était moins malaisé que tracer aux maîtres les programmes précis de leurs leçons. L'utilité de ces programmes parut évidente, en 1819², et ne fut plus guère contestée depuis. Pour les rédiger, la Commission de l'Instruction publique s'adressa aux professeurs d'histoire des collèges royaux parisiens³. M. Durozoir y collabora, au nom de Louis-le-Grand⁴. Après huit mois, on aboutit enfin, en mai 1820, et une lettre, qui porte bien la marque de son époque, fut adressée à Cuvier, président de la Commission⁵ : « Les professeurs d'histoire s'applaudissent de la protection, dont vous voulez bien les honorer. Leur premier vœu est de s'en rendre dignes... autrement que par des programmes. Mais un début doit être modeste : témoin, celui de Rome... Auguste, il est vrai, la laissa de marbre, mais il l'avait reçue de brique ; elle avait été de bois et de chaume. Nous sommes au bois et au chaume ; quand le marbre aura-t-il son tour ? Quand Mécène aura prié Auguste d'assurer la pension des artistes ».

Ces premiers programmes ne portaient encore que sur l'histoire romaine. La Commission de l'Instruction publique, trois mois plus tard, les mettait au nombre des livres classiques et décidait qu'ils seraient fournis aux pensionnaires des collèges royaux⁶.

4° Ces programmes et ceux qui suivirent étaient un acheminement vers les Manuels d'histoire. En dehors de l'histoire ancienne, les manuels n'existaient guère. Il fallait les susciter. On proposa donc un prix de 4.000 francs à l'auteur du meilleur traité élémentaire, en un volume, sur l'histoire du Moyen Age ; et pareillement, sur l'histoire de France⁷. En 1827, on ne redoutait plus d'avoir trop peu de manuels d'histoire ; on redoutait d'en avoir trop. « Les précis se multiplient et se débilitent, à un prix exorbitant, gémissait le proviseur Laborie⁸. » Il ajoutait : « Tout cela n'est qu'une affaire de spéculation ; et la chose est si vraie que des Professeurs ne m'ont pas caché qu'ils regardaient la vente de leurs ouvrages comme supplément de traitement. » Laborie concluait : « l'histoire nous coûte presque aussi cher que toutes les autres facultés réunies⁹ ». Le remède semblait au Ministre de faire

1. Arrêté du 8 oct. 1848, art. 1-3 ; *Journ. gén. Instr. publ.* année 1848, p. 479-480, Progr. 26 nov. 1849 et 30 août 1852. — Henri Dabot, *Lettres d'un Lycéen [du Lycée Descartes] et d'un étudiant*, Péronne [1891], in-16 ; lettre du 16 mai 1848, p. 27, *fin.* — 2-4. 8 nov. 1819 et 23 mai 1820, A. nat. F17ⁿ 3104, n^{os} 166-168, 178 ; lettre du proviseur Malleval, 4 déc. 1819, A. nat. F17ⁿ 3149, n^o 84. — 5. A. nat. F17ⁿ 3104, n^o 180. — 6. Le 12 août 1820, Arch. nat. F17ⁿ 3104, n^o 241. — 7. Statut de 1814, art. 147 ; A. nat. F17ⁿ 3104, n^o 158. — 8-9. A. nat. F17ⁿ 78.485 n^o 17 ; lettre du 15 octob. 1827.

adopter par le Conseil Royal certains précis ; le Conseil les adopta. Mais l'abus ne fut pas déraciné pour si peu ¹.

Sous la Restauration et le Gouvernement de Juillet, la vogue allait surtout aux Manuels de Ragon ^{1 bis}, de Poirson et Cayx ², de Barberet ³ et de Gaillardin ⁴. Ils devaient tous être éclipsés par les Manuels de Victor Duruy. C'est en 1849 qu'il résolut de les écrire. « Depuis bien longtemps, j'étais, nous dit-il ⁵, personnellement irrité contre les livres d'histoire suivis, dans nos lycées : pour la plupart, sans critique et sans style ⁶, ils distillaient l'ennui aux élèves. J'entrepris de renouveler cet enseignement stérile et je crois y avoir réussi. » On sait du reste que ces petits livres, en dépit de quelques négligences presque inévitables, se recommandèrent, pendant un demi-siècle, aux écoliers par d'indéniables qualités de vie, de couleur, d'information précise et de clarté.

De 1818 à 1852, l'histoire fut enseignée à Louis-le-Grand par des hommes dont les plus distingués semblèrent dédaigneux parfois d'y donner leur mesure ou inhabiles à y réussir, parce que leur auditoire était trop jeune. Ainsi, Rosaeuw-S.-Hilaire ⁷, Rio ⁸, Wallon ⁹,

1. *Ibid.* Lettre du 23 oct. 1827. — 1^{bis}. A. nat. F17ⁿ 78.447 ; 3 sept. 1827 : F. Ragon, prof. au Coll. Bourbon, *Abrégé d'histoire des Temps modernes*, 1453-1715, Paris, Colas ; Hachette : 2^e édit. 1829, 2 vol. 8°. Bibl. nat. G 27.974 ; 3^e édit. 3 vol. — 2. Poirson et Cayx, *Précis d'histoire ancienne* ; Paris, Colas, 1827, 8°. Bibl. nat. G 27718 ; 1853, 12^e édit. — *Histoire de l'Empire romain, depuis la bataille d'Actium, jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident* ; Paris, Colas, 1836. in-8° ; Bibl. nat. J. 14953. — 3. *Leçons d'histoire*, Paris 1833, 2 vol. 4° ; bibl. nat. Z 2549-2550 ; — *Questions d'histoire du M. Age et moderne pour... baccalauréat*. Paris, 1818, Bibl. nat. G 19.194 ; nouv. édit. 1849 ; G 19135 ; — *Cours d'Hist. de France*, 2^e éd. Paris 1842, Bibl. nat. L³⁹ 207. — 4 *Hist. du M. Age*, 1835-43 ; 3 vol. Bibl. nat. G 20591 ; 20597 et 20598 ; G 24657. Gaillardin collaborait aux *Cahiers d'histoire universelle* de Burette et Dumont. B. nat. G 24657-24659 ; de 1837 à 1843, etc. — 5. Victor Duruy, *Notes et Souvenirs* ; Paris, 1901, 2 vol. in-8° ; t. I, 69 ; cf. 71 et sa. ; 106. — 6. *Ibid.* p. 69. Les livres de Gaillardin sont probablement parmi les exceptions que vise V. Duruy, car ces livres sont agréablement écrits. — 7. APPENDICE C. 287. — 8. En 1830-1, le Proviseur disait de lui : « du talent ; peu d'habitude de tenir les élèves : a renoncé à faire son cours en 5^e, où il n'était pas maître d'eux. » A. nat. F17ⁿ 78486, n° 7. APPENDICE C, 283. Rio se fit un nom comme écrivain religieux et écrivain d'art. — 9. APPENDICE C, 290. Cette appréciation des inspecteurs généraux en 1839-40 (A. nat. F17ⁿ 78487 n° 24), résume toutes les notes données à M. Wallon à L. le Gr. : « M. Wallon n'est pas à sa place, en 6^e et en 4^e ; c'est en Rhétorique et en seconde que nous voudrions voir ce professeur, qui sait beaucoup, expose avec méthode, parle bien et enseigne lucidement. Mais toutes ces qualités restent inappréciées, pour des enfans de 6^e, qui ne voient en lui qu'un professeur peu habile à les maintenir en silence et en respect. » — Ajoutons cette appréciation, communiquée au ministre, août 1841 : (A. nat. F17ⁿ 78.487 n° 33) : « M. Wallon, n'est pas fait pour les classes de collège ; un enseignement supérieur lui conviendrait évidemment mieux. » Il en résultait parfois des lettres très dures adressées à M. Wallon par son proviseur ; ainsi, le 2 avril 1839, arch. L. le Gr. *Corr. coll.*, IV, 4525.

Geffroy¹ : leur vraie place était ailleurs et plus haut. Trognon², Durozoir³, Barberet⁴, Peyrot^{4bis}, Lacroix⁵ et surtout Gaillardin⁶, — qui pendant cinquante ans devait y vivre, — avaient plus de raisons de s'attacher à Louis-le-Grand.

L'enseignement historique paraissait alors assez « pauvre »⁷ et, pour, des causes multiples, trop indigne de l'illustre maison : l'inexpérience de la plupart des professeurs, qui faisaient alors presque tous leurs débuts à Louis-le-Grand^{7bis}, la parole embarrassée de Durozoir⁸, la facilité, encore mal disciplinée de Gaillardin⁹, les occupations extérieures de Trognon, de Rio, sans parler des autres¹⁰, les congés perpétuels de Rosseeuw-S.-Hilaire¹¹, la mauvaise santé de Durozoir, de Wallon¹², et le défaut d'autorité de presque tous ces maîtres, ne pouvaient ajouter à l'intérêt de leurs leçons. Leur érudition était un autre écueil : ce qui aurait pu convenir à l'enseignement supérieur paraissait déplacé au collège. Et d'autre part, trop de faits, trop de noms, trop de dates et toute la flore broussaillense des menus détails. Dans ce maquis, les grandes avenues et les clairières manquaient, qui eussent donné de la lumière et de l'air. Enfin il fallait dévorer tout le programme et le

1-2. APPENDICE C, 293. — 3. Trop peu respecté de ses élèves qui applaudissaient et « trépignaient » à son cours : rapport du proviseur, 1843-1844, A. nat. F17ⁿ 78487, n° 43. APPENDICE C, 282. — 4-6. APPENDICE C, 288, 289, 292, 295. — 7. Rapport annuel du proviseur au ministre, 30 juillet 1843 : « L'enseignement de l'histoire est bien pauvre à Louis le Grand. » A. nat. F17ⁿ 78487 n° 43, Le 8 août 1842, le proviseur disait de même : « Notre infériorité en histoire ne s'explique que trop bien par le personnel de notre professorat. » A. nat. F17ⁿ 78487 n° 42 ; *ib.* n° 41. — *Id.* en 1839-1840 : « ... un enseignement aussi mal établi que celui de l'histoire », dit le proviseur, A. nat. F17ⁿ 78.486 n° 41. — 7^{bis}. Geffroy en cela, était une exception : il avait enseigné 2 ans à Dijon (1843-45) et un an, à Clermont (1845-6), avant de venir à Louis-le-Gr. — Peyrot, lui aussi, avait enseigné en province, de 1836 à 1843, APPENDICE C, 292-3. — 8. Le proviseur Laborie écrit, juill. 1827 (arch. nat. F17ⁿ 78485 n° 25) : « M. Durozoir, ne pouvant pas improviser et obligé de lire, ne peut ni surveiller ni captiver l'attention. » — Même note, 24 juill. 1829, *ibid.* n° 73. — Barberet avait le débit trop monotone et trop rapide ; Inspect. génér. 1841-42, A. nat. F17ⁿ 78487 n° 39. — Rio, Wallon, Peyrot, Gaillardin parlaient fort bien. — 9. Le proviseur Pierrot observe, en 1837-38 : « M. Gaillardin parle avec une grande facilité... mais l'ordre et l'enchaînement manquent à ses leçons. » A. nat. F17ⁿ 78486, n° 41. — 10. [Vers 1822] « M. Trognon ne s'est occupé, cette année, que de sa classe. » A. nat. F17ⁿ 3176. — Le 14 mai 1830, le Conseil royal de l'Instr. publ. avise le Proviseur que M. Rio va être mis en demeure de recommencer ses leçons, à l'ouverture de la prochaine année scolaire, et que nul congé ne sera accordé désormais que pour raisons de santé bien constatées et pour une durée maxima de 3 mois. » A. nat. F17ⁿ 78486, n° 14. — 11. Le Proviseur, le 20 août 1834, écrit au ministre : « M. Rosseeuw-S.-Hilaire... ne fait plus son cours depuis longtemps et paraît suivre une autre carrière... » A. nat. F17ⁿ 78486 n° 15. — 12. Notés au Ministre, août 1841 : « M. Wallon est d'une santé déplorable et on est souvent obligé de le faire suppléer. » A. nat. F17ⁿ 78.487, n° 33.

dévoré sans repos¹. Le maître dictait un sommaire, puis le développait infatigablement, trop oublieux d'interroger et de vérifier si le sommaire avait été appris et compris et si les leçons antérieures n'étaient pas oubliées². Avant tout, il s'agissait de reproduire, dans une « rédaction » écrite, la parole entendue³ et, pour n'en rien omettre, il avait même été question, en 1833, d'enseigner la sténographie à Louis-le-Grand⁴. Les devoirs, où auraient pu être abordées quelques-unes des questions laissées par le maître, étaient fort rares, et presque aussi rares, les lectures personnelles⁵.

Le résultat, on le devine : les rédactions étaient absorbantes, interminables et celles que le professeur faisait lire et corrigeait à chaque classe ne justifiaient ni ce grand effort, ni cette méthode. La passivité de l'élève, non son originalité, se développait et sa mémoire, beaucoup plus que son intelligence. La main de l'élève écrivait plus que son cerveau ne pensait⁶. Seule, une élite retirait quelque fruit de cette discipline et encore était-ce souvent aux dépens des études voisines. La spécialisation avait gagné les élèves, après les maîtres⁷.

L'autorité supérieure et l'administration regrettaient l'orientation donnée à l'enseignement de l'histoire : elles avaient un autre idéal. En 1820, la Commission de l'Instruction publique proclamait⁸ : « le but de l'enseignement de l'histoire est surtout moral. Le professeur d'histoire ancienne s'appliquera spécialement à faire chérir aux élèves le gouvernement monarchique, sous lequel ils ont le bonheur de vivre. Le professeur d'histoire moderne, qui s'occupe principalement de l'histoire de France, s'attachera à fortifier, de plus en plus, dans le cœur des élèves, les sentiments d'amour pour la dynastie régnante et de reconnaissance, pour les institutions dont la France lui est redevable. » Un peu auparavant, la Commission avait préparé une circulaire, recommandant⁹, avant tout, de se borner à « la simple exposition des faits historiques et dans la liaison naturelle qu'ils ont entre eux ». « Il devra surtout éviter tout ce qui pourrait appeler les élèves dans le champ de la politique et servir d'aliment aux discussions des partis¹⁰. »

1-2. Rapport du proviseur, 28 août 1833 et 30 juill. 1841. A. nat. F17ⁿ 78486, n° 41 et 78487, n° 34 ; mars 1839. — Inspect. génér. A. nat. F17ⁿ 78486, n° 40 ; 24 mars 1845. A. nat. F17ⁿ 78487, n° 49. — 3. Inspect. génér. mars 1839, A. nat. F17ⁿ 78486, n° 40. Rapport du Proviseur, 30 juill. 1841. A. nat. F17ⁿ 78487, n° 34. — 4. Arch. L. le Gr., *Corresp. coll.*, III, n° 2891. — 5. Vers 1833 et années suiv., 7 ou 8 élèves seulement par classe faisaient les devoirs d'histoire : communicat. de M. Vattier, 22 janv. 1910. — 6. En mars 1838, les inspect. génér. écrivent : « Point de lectures, point de réflexions : tout est reçu de la bouche du professeur, presque sous sa dictée, en sorte que l'exercice des élèves se réduit à un effort de tachygraphie et à une exactitude de copiste... Il y a beaucoup d'écritures, peu d'idées... » A. nat. F17ⁿ 78486, n° 44. — 7. Rapport du proviseur Rinn, le 21 août 1847, A. nat. F17ⁿ 78488 n° 4. — Inspect. génér. 24 mars 1845. A. nat. F17ⁿ 78487 n° 49. — 8. A. nat. F17ⁿ 3104 n° 183, 31 déc. 1820. — 9. *Ibid.* n° 152 ; 7 déc. 1818. — 10. *Id.*

En 1838, l'Inspection générale regrettait cependant que « la science historique fût communiquée toute faite, dates, récits, jugements, et qu'elle se déposât dans les cahiers et les rédactions, où elle restait ensevelie¹ ». Le ministre Salvandy, en 1839, souhaitait même qu'il y eût « échange réel d'idées entre le maître et les élèves² ». C'était laisser entendre que l'histoire doit, avant tout, poursuivre la vérité et qu'elle peut, dès le collège, éveiller, chez l'élève, l'esprit critique. Mais avec quelle prudence fallait-il s'engager dans cette voie ! Les Inspecteurs, en 1845, notaient, en effet : « Nous avons cru remarquer un peu trop de cette science moderne, qui a la prétention de refaire les idées reçues et qui, appliquée à l'histoire sainte, n'est pas sans inconvénient³. » Et ils concluaient : « On ne doit traiter cette partie si délicate de l'enseignement qu'avec la méthode et les idées de Rollin et de Fleury⁴. »

C'était surtout, en somme, affaire de tact et de doigté et, dès 1850⁵, ils constataient que les professeurs d'histoire à Louis-le-Grand avaient su comprendre cette nécessité. On aboutissait donc à penser, en 1845⁶ comme en 1820 : « La partie la plus instructive, la seule peut-être de l'enseignement historique, c'est de marquer le lien moral des faits. »

* * *

Avant de connaître la liberté, ses tentations et ses périls, l'enseignement historique n'avait plus qu'à traverser une dizaine d'années ; de 1832 à 1863 ; avec Fortoul, depuis le 3 déc. 1851, et avec Rouland, depuis le 13 août 1856. Que furent alors, à Louis-le-Grand, les professeurs, les classes et les programmes, les méthodes et les résultats ?

Il y avait eu précédemment trois, voire quatre professeurs d'histoire ; il n'y en eut désormais, que deux, de 1852 à 1856-7 ; puis trois, jusqu'en 1862-3 et quatre, en 1862-3⁷. Les variations dans le nombre des élèves n'expliquent pas entièrement ces fluctuations ; mais bien plutôt la méfiance du pouvoir à l'égard de l'enseignement historique. N'était-ce pas l'époque où venait d'être supprimée, le 10 avril 1832, l'agrégation d'histoire, qui ne fut pas rétablie avant 1860. Spécialiser l'enseignement historique paraissait irréprudent, et pour des raisons d'ordre politique plutôt encore que pédagogique.

1. A. nat. F17u 78486, n° 44. — 2. Arch. L. le Gr., *Corresp. admin.*, VI, n° 3934. — 3-4, 24 mars 1845, A. nat. F17u 78487, n° 49. — 5. « L'enseignement de l'histoire est donné... d'une manière très satisfaisante. La marche suivie par ses professeurs est sage, en même temps qu'habile ; les faits sont résumés, avec une mesure proportionnée à l'âge des élèves... En même temps... nous avons à louer la réserve, la parfaite convenance et la justesse qu'ils apportent, dans l'expression et l'explication des faits. En somme, il n'y a rien à changer, dans l'enseignement de l'histoire à Louis-le-Grand. » — 6. Rapport de l'Inspection générale, 24 mars 1845, A. nat. F17u 78487 n° 49. — 7. Tableau des Professeurs, dans les *Palmarès* annuels.

La réaction, malgré tout, ne pouvait pas en revenir aux années qui précédèrent 1819. On se borna à limiter strictement le nombre des classes laissées aux professeurs d'histoire et on leur retira la 4^e, la 5^e et la 6^e ¹; ni la création d'un cours d'histoire — une demi-heure par semaine, — en Logique et en Mathématiques spéciales et élémentaires ², ni l'institution des conférences ³ n'étaient une suffisante compensation. On ôta à l'enseignement de l'histoire beaucoup plus qu'on ne lui rendait. Depuis 1837-38 du moins, la quatrième fut, à Louis-le-Grand, rendue aux spécialistes qui surent à l'avenir la conserver ⁴.

Réduits à la portion congrue, les historiens de Louis-le-Grand appliquèrent leur effort à rendre leurs classes plus fructueuses qu'jadis et ils préférèrent des demi-classes d'une heure aux classes entières de deux heures : l'attention de leur auditoire leur parut ainsi plus éveillée et l'Inspection générale approuva cette initiative ⁵.

Le Plan d'Etude des Lycées remanié le 30 août 1852 ⁶, prescrivait, pour la 8^e, l'histoire sainte jusqu'à la mort de Salomon ; en 7^e on révisait et on achevait l'histoire sainte ; puis on étudiait l'histoire des Mérovingiens. En 6^e, l'histoire de France était poursuivie jusqu'à François 1^{er} et, en 4^e, jusqu'en 1815 : la Révolution et l'Empire franchissaient donc l'enceinte du Lycée. C'était la consécration des journées de février et du 2 décembre. Tout au plus, réservait-on cette étude à de jeunes écoliers : car, après la 4^e, on ne la reprenait plus. La 3^e étudiait l'histoire ancienne ; la 2^e, le Moyen Age ; la Rhétorique, les Temps modernes ⁷.

Les méthodes d'après lesquelles devait être appliqué ce plan d'études tendaient à discipliner avec rigueur un enseignement qu'on n'avait pas osé détruire. En 8^e et en 7^e, les livres d'histoire sainte devaient être approuvés par l'évêque diocésain ⁸. En 6^e, le livre officiel était : Fleury, *Mœurs des Israélites* ⁹. En 5^e, c'étaient les *Mœurs des Chrétiens* du même auteur. Les manuels de Victor Duruy étaient, pour leurs idées, jugées trop libérales, dénoncés par l'*Univers* à l'administration universitaire, qui sévissait ¹⁰. Le choix des livres scolaires d'histoire fut très étroitement surveillé. En 1857 ¹¹, la circulaire du 3 octobre conseillait aux classes de Grammaire de puiser le texte ordinaire de leurs lectures historiques dans les récits de Rollin « intéressants et simples » et où revivent « la substance et l'esprit de la plus pure antiquité ».

1-3. V. le Tableau des heures réservées pour les classes, les conférences et les examens au Lycée Louis le Grand, A. nat. F17u 78488, n° 205°; [11 nov. 1852]. — *Plan d'Etudes des Lycées*, 30 août 1852, dans Th. H. Barrau, *Législation de l'Instruct. publ.* 1853, pp. 153 et ss. — 4. *Palmarès* du 10 août 1858 : Wiesener y enseigne l'hist. et la géogr. *Id.* en 1858-9, *Palmarès* : en 1859-60, Hubault, etc. — 5. *Inspect. génér.* 13 oct. 1852, A. nat. F17u 78488, n° 214. — 6 et 7. Voir ce plan, dans Th. H. Barrau, *Législat. de l'Instr. publ.* 1853, p. 153. — 8 et 9. *Ibid.* Barrau, pp. 153-154. — 10. Victor Duruy, *Notes et Souvenirs*, I p. 71 et ss. — 11. *Plan d'Etudes*, Paris Delalain, 1850, 13-8°, p. 127.

De 1852 à 1857, le professeur était invité à substituer au cours parlé, suivi de rédactions écrites, des résumés dictés ; l'élève les apprenait par cœur et les complétait par des narrations ou des parallèles. Mais il arriva que les résumés, en dépit de leur nom, s'allongèrent sans mesure et que narrations ou parallèles devinrent plus littéraires qu'historiques¹. Et l'on revint aux rédactions écrites. On recommanda seulement de les faire courtes, correctes, élégantes : on comptait sur elles pour contribuer à former le goût de l'élève².

La leçon du professeur avait reparu, elle aussi. On lui permettait de ne pas suivre servilement l'ordre du programme³ mais on ne l'autorisait pas à choisir certaines questions et à laisser les autres⁴ : la première qualité du cours parlé était d'être un cours complet. Pour être proportionnée à l'ensemble, chaque leçon devait être soigneusement préparée⁵. Trois autres écueils étaient par Rouland signalés en 1860 :

1° Il fallait avant tout ne pas attaquer les grandes réputations historiques⁶ : ce qui désignait, très clairement, Napoléon I^{er}. Le ministre justifiait cette défense par ces grands principes de morale : « un des principaux avantages de l'enseignement de l'histoire doit être de former l'esprit de la jeunesse à l'amour du bien, en lui inspirant l'admiration pour les hommes qui ont honoré leur pays et l'humanité ; les rabaisser, en insistant sur leurs faiblesses et sur leurs fautes, c'est accoutumer les esprits au dénigrement et au scepticisme, s'est s'écarter de la voie morale où il importe de retenir l'enseignement de l'histoire⁷. » Comme, en 1820, on voulait mettre l'histoire au service des Bourbons, il s'agissait en 1860 de la mettre au service de l'Empire.

2° Il fallait ensuite éviter de faire, de la leçon, un cours de tactique militaire⁸, la stratégie en classe étant aussi déplacée que la stratégie en chambre.

3° Eviter, par contre, de passer les guerres sous silence, en se hâtant aux considérations politiques⁹.

A Louis-le-Grand, tous les professeurs qui, cédaient parfois à la tentation d'insister trop sur les premières questions et de passer trop hâtivement sur les autres¹⁰, ne se ressemblaient point par ailleurs : Gailardin « parlait trop et ne faisait pas assez parler les élèves », mais il savait, dans les classes de lettres surtout, obtenir des résultats excellents¹¹. Instruit, zélé, méthodique, Wiesener était un peu froid et avait, sur les élèves, moins d'action¹². Hubault réussissait inégalement¹³ ; quant à Pigeonneau, en 1863, il en était encore à ses débuts ; mais ces débuts

1-2. Inspect. génér., A. nat. F17ⁿ 86464, n° 11 et circulaire ministér. aux Recteurs, *ibid.*, n° 11^{bis}. — 3. Circulaire du 3 octob. 1857 ; annexée au *Plan d'Etudes*, 1860. Paris, Delalain, 1860, 8° p. 126 — 4. Circulaire citée, dans A. nat. F17ⁿ 86464, n° 11^{bis}. — 5-9. *Ibid.* — 10. Rapports annuels, *passim*. — 11. Insp. génér., 6 août 1861, A. nat. F17 86464 n° 14 et 14^{bis} ; — 12 avr. 1863, *ib.* n° 17. — 12. *Ibid.* — 13. *Ibid.* « M. Hubault réussit bien pour l'enseignement géographique, mais il a moins de succès en histoire. » 1861.

étaient riches de promesses ¹. Enfin un homme de labeur et de talent. M. Chéruel, fut nommé à Louis-le-Grand, mais il ne prit pas possession de la chaire ^{1 bis}.

Au total, l'enseignement historique à Louis-le-Grand sortait, à son honneur, de la crise, que l'avènement de Victor Duruy au ministère, le 23 juin 1863, allait achever de conjurer.

* * *

Si, de 1863 à nos jours, les chaires d'histoire, les programmes et les méthodes connurent des changements profonds, c'est surtout à deux maîtres historiens qu'ils le durent, Victor Duruy et M. Ernest Lavisse ².

A Louis-le-Grand, le nombre des professeurs spécialistes d'histoire varia de 4 à 8 ³. Sans doute, de 1880 à 1885, l'histoire, dès la 6^e, avait été rendue aux historiens ⁴; et, en 1885, elle fut, pour la 6^e et la 5^e, restituée aux professeurs ordinaires ⁵. A la vérité, de tels tâtonnements et d'autres encore ne devaient plus, à l'avenir, intéresser le vieux Louis-le-Grand; n'avait-il pas, depuis octobre 1885, confié ses plus jeunes élèves — jusqu'à la 3^e inclusivement — à sa filiale fleurie du Luxembourg, appelée depuis Lycée Montaigne ^{5 bis}? Dans les bâtiments de la rue Saint-Jacques, la place laissée libre par l'exode des « minimes » fut donc prise par leurs aînés de 4^e, 3^e, 2^e etc. Et le groupe des historiens dut s'accroître, en conséquence; d'autant mieux que 3 heures par semaine au lieu de 2 furent depuis, 1880, attribuées, à partir de la 3^e, à l'enseignement de l'histoire.

Dès 1868-69, les historiens, dans le tableau des professeurs, furent placés après les professeurs de Philosophie et avant les professeurs de Rhétorique ⁶; ils prenaient le rang qu'ils ont gardé depuis. Et cela put paraître une consécration des progrès réalisés par l'enseignement historique.

Les programmes de cet enseignement contribuèrent à ce progrès; moins peut-être parce qu'ils connurent des remaniements successifs, en 1863, 1865, 1874, 1880, 1885, 1890, 1902, car changement n'est pas toujours, on le sait de reste, synonyme d'avance; mais bien plutôt

1. 12 avr. 1863, *ibid.* « M. Pigeonneau. Ce jeune professeur a très bien débuté; bonne direction, résultats très satisfaisants ». — 1^{bis}. Arch. L. le Gr., Registre du Personnel, 1, p. 230. La nomination à Louis le Gr. de M. Chéruel, maître de confér. à l'École Normale, est du 30 déc. 1853, A. nat. F17ⁿ 78488, n^o 220; cf. n^o 227. — 2. Les progr. d'histoire de 1890 et les Instructions qui les accompagnent, sont de M. Lavisse. — 3. *Palmarès* annuels. — 4. *Plan d'Etudes*, 1880; cf. Cl. Perroud, *Lettre à un ami*, 1880, cit., p. 38. — 5. Progr. du 22 janv. 1885. Rapports au Conseil supér. de l'Instr. publ., par M. Jalliffier. — 5^{bis}. G. Dupont-Ferrier, *Les Ecoles, lycées, collèges...*, (1913), pp. 192-198 et *supra*, la Vie matérielle, p. 134-135. — 6. *Palmarès* annuels.

parce que beaucoup de leurs modifications portent la marque d'un libéralisme sage et averti. Et ce sont justement celles-là qui sont demeurées.

Installer, en philosophie, l'histoire contemporaine, de 1789 à nos jours, avait pu paraître une hardiesse imprudente : les élèves de Louis-le-Grand la souhaitaient depuis longtemps, quoique — nous ne disons point parce que — le proviseur Rinn s'en fût jadis effrayé ¹. Dès 1863, cependant, Victor Duruy l'osa ^{1 bis} : il avait pressenti que peu à peu, après quelques clameurs, les esprits finiraient par s'y résigner ². L'avenir lui donna raison. Bien mieux, en 1890, on trouva tout simple d'ajouter une dernière partie à ce cours : développement ou transformation des principes de 1789. Et l'on traita désormais l'évolution des « idées démocratiques et des questions sociales ». Enfin, pour laisser au XIX^e siècle toute l'importance qu'il mérite, on fit, depuis 1902, commencer le cours en 1815 ; c'est-à-dire à la date où, de 1848 à 1863, on avait cru d'une insigne audace de l'arrêter et de le conclure. Le point d'arrivée était devenu le point de départ.

L'histoire ancienne, presque seule étudiée jadis, vit sa part proportionnelle réduite ; les anciens peuples de l'Orient, les Grecs, les Romains ne pouvaient accaparer plus longtemps les études aux dépens des origines nationales de la France et des Grands Etats de l'Europe moderne, aux dépens de leurs institutions ³ et de la connaissance de leurs mœurs. Il n'entraît là du reste aucun mépris pour ces civilisations antiques, dont notre pensée, notre sensibilité et notre goût ont conservé l'incomparable patrimoine. On jugea même, en 1902, nécessaire de faire étudier la Grèce et Rome parallèlement avec nos propres annales ; et l'histoire ancienne, qui depuis de trop longues années ne franchissait plus le seuil des classes supérieures, y reconquit son droit de cité. Elle y gagna de pouvoir être enseignée autrement qu'à des enfants de 8 à 14 ans. A Louis-le-Grand, où les sections littéraires étaient particulièrement nombreuses, elle fut particulièrement en honneur ⁴.

1. Circulaire du 24 sept. 1863 ; *Journal génér. de l'Instr. publ.* du 27 s-pt. 1863. — ^{1 bis}. Henri Dabot, *Lettres d'un Lycéen...* 1847-1854. Péronne-Paris, [1891], p. 27 ; lettre du 16 mai 1848 : « C'est ridicule de ne nous enseigner l'histoire de France que jusqu'au commencement de la Révolution. » — Rapport de Rinn, 20 août 1850 : « L'enseignement de l'histoire me semble devoir être ramené dans les limites qu'il avait avant février 1848. » A. nat. F17ⁿ 78483 n° 230. — Avant le ministère V. Duruy, l'histoire était enseignée de 1789 à 1815. — 2. Cf. Lamarre, *Hist. de Sainte Barbe*, t. IV, Paris, Delagrave, in-8°, 1900, pp. 24 et ss — 3. L'étude des Institutions fut spécialement recommandée dans les progr. de 1880, sous l'influence de Fustel de Coulanges. — 4. Louis le Grand, en effet, n'admet pas d'élèves, pour la section D (langues-sciences) du second cycle, en 2^e et en 1^{re} ; la section D n'étudie pas l'histoire ancienne. La section C ne l'étudie pas, non plus ; mais à Louis le Gr. les élèves de cette section ont été longtemps moins nombreux que ceux des sections A et B, qui étudient l'histoire ancienne.

Une autre tendance des programmes et des instructions, qui en formaient la glose, ce fut de préparer, chez l'écolier d'aujourd'hui, le citoyen de demain¹ ; de lui apprendre la tolérance² ; de faire naître en lui la passion de la vérité et le tourment du mieux ; de l'initier aux redoutables devoirs de la liberté ; de l'aider à comprendre les grands problèmes, dont la solution influencera sa destinée, et de le mettre en état de travailler, de près ou de loin, à cette solution. Son siècle agira sur lui, mais il devra s'efforcer d'agir sur son siècle : on lui aura enseigné l'histoire, pour qu'il puisse la continuer, avec « la notion claire de ses devoirs de Français et de ses devoirs d'homme ». Car voilà bien des siècles déjà que l'histoire de l'humanité dépend, pour une large part, de l'histoire de la France³. L'histoire est mieux qu'un divertissement de lettré et de dilettante : c'est une admirable école de patriotisme et les élèves de Louis-le-Grand ont prouvé qu'ils avaient su comprendre cette vérité.

Les méthodes, suivant lesquelles les professeurs de Louis-le-Grand appliquaient ces programmes, avaient leur unité et leur diversité. Tous ces maîtres avaient pris jadis l'initiative de réduire les classes de deux heures à une heure⁴ ; or, en 1890, tous les lycées et collèges eurent des classes d'une heure 1/2 et, depuis 1902, des classes d'une heure. — Les historiens, à Louis-le-Grand surent toujours se montrer dignes de la liberté grandissante laissée à leurs idées, à leur méthode, à leur parole. Ils se souvenaient qu'on leur imposait des principes plutôt que des règles. Ils savaient respecter toutes les consciences. Une faute de tact leur eût semblé la pire des fautes. Peu à peu, avant même qu'en 1880 et 1890 elles eussent été officiellement et de nouveau condamnées à mort, — car il avait fallu les exécuter plusieurs fois, — les rédactions avaient disparu. Le cours était pris et parfois directement sur un cahier, où chaque leçon était précédée d'un sommaire, M. Amman insistait beaucoup sur le sommaire, accompagné de tableaux synoptiques et illustré de cartes. Ces cahiers, que nous avons pu feuilleter nous-même, étaient examinés rapidement et, chez M. Darsy, notamment, corrigés publiquement en classe. Des devoirs étaient remis par les élèves les plus laborieux. Les interrogations presque partout étaient trop rares. Et ainsi fut-on conduit peu à peu aux errements actuels.

Depuis 1911, les professeurs d'histoire ont été chez eux au lycée : ils ont eu leur home, leurs meubles, leur bibliothèque. Ils ont cessé d'être nomades ; ils sont devenus sédentaires. Il avait fallu plus d'un demi siècle pour réaliser ainsi le vœu des circulaires du 3 octobre 1857, du

1-3. Les idées de V. Duruy se retrouvent dans les instructions de 1890, dues à M. Lavissee, son disciple. Cependant M. Duruy conseille de « porter la lumière plutôt sur les choses que sur les personnes » (Circul. du 27 sept. 1863) ; et M. Lavissee insiste surtout sur ce fait que certains personnages sont comme le symbole de leur époque (pp. 58, 59 et *passim* des *Instructions...* de 1890). Peut-être, en parlant comme il faisait, V. Duruy voulait-il se garder de toute courtisannerie vis-à-vis de Napoléon. — 4. V. *supra*, p. 200, 202, etc.

du 9 novembre 1872 et du 8 juin 1896. Ce qui donnait surtout son caractère à chaque classe c'était la leçon orale du professeur et le talent qui s'y révélait. — La liste de ces maîtres, à travers ce dernier demi-siècle comprend une quarantaine de noms¹ : beaucoup d'entre eux ont écrit des manuels d'histoire estimés, ou composé des choix de lectures et dessiné des cartes historiques, Gaillardin, Amman, Darsy, Dunan, Glotz, Milhaud, Malet, Fallex, André. Les manuels de Malet ont connu un succès de librairie, comparable seulement à celui des manuels de Victor Duruy. Leur mérite réside surtout dans leur intelligente illustration et dans le commentaire qui l'explique à l'élève. Pour la préparation à l'École Normale Supérieure, M. Darsy, d'octobre 1902 à juillet 1913, a su conquérir un grand renom universitaire, à force de conscience, de labeur et de savoir. Grâce à ce maître, à ses devanciers, à ses collègues, l'enseignement de l'histoire, qui commençait à se relever à Louis-le-Grand, dès le milieu du siècle dernier, remporta au Concours général, à la licence ès-lettres, au concours de la rue d'Ulm les plus enviables succès.

Parmi tous les professeurs d'histoire, qui vécurent au Lycée, il en est un qui ne put vivre ailleurs : Casimir Gaillardin y était entré, à 20 ans, en 1830, comme agrégé et, en 1880, il mourut de l'avoir quitté². — Les dernières générations qu'il enseigna revoient encore³, en dehors de sa vaste houppe et de ses foulards, émerger sa barbe en collier, son menton volontaire, le promontoire de son nez robuste, son front démesuré et le pétilllement de ses petits yeux fins, derrière ses lunettes. Quel élève aurait pu être inattentif à l'apparition coutumière de la célèbre sœur Adrien, armée de cette tasse de tisane chaude, qu'elle apportait dévotement au doyen du Lycée ?

Si le visage de Gaillardin avait des rides, son esprit n'en eut jamais : l'intelligence demeurait alerte, autant que la parole était vive et la mémoire impeccablement sûre⁴. Le trait piquant, l'anecdote savoureuse, le joli détail, en qui se reflète toute une époque⁵, voilà ce qu'il excella, jusqu'au bout, à conter. Cet historien ne consentait à ignorer qu'une chose : être ennuyeux^{5 bis}. Et il était si capable de renouveler un sujet

1. APPENDICE C, 289-330. — 2. Notice sur lui par son collègue à Louis le Grand, Wiesener, dans l'*Association des anciens élèves de l'École Normale*, 1882, pp. 7-14. — 3. Nous avons utilisé ici, notamment, les communications de deux anciens élèves de Gaillardin : MM. Paul Berret et Eug. Ledos. — 4. Wiesener, notice cit. ; et rapports du proviseur Pierrot, 1837-38 : « sa mémoire est prodigieuse. » A. nat. F17n 78486, n° 41. — 5. Henri Dabot, *Lettres d'un Lycéen et d'un étudiant*, de 1847 à 1854 ; Péronne-Paris 1850, p. 101. — Rapport du proviseur 1838-39 : « un peu trop d'anecdotes... » A. nat. F17n 78486, n° 48 ; *id.* 1839-40 : « anecdotes », *ib.* 78487 n° 24 ; Insp. génér. — 5^{bis}. Rapport de l'Insp. génér. 1839-40, *ibid.* « L'enseignement est animé, plein d'intérêt... » ; 1840-41, *ib.* 78 487 n° 40 ; 3° : « le professeur intéresse par son talent pour raconter. » Rapport du Provis. — *Id.* 1841-42, *ibid.* n° 34 : « Le professeur est écouté parce qu'il parle avec facilité et qu'il amuse. » — En 1854-55, l'Inspect. génér. le déclare : « zélé, clair, intéres-

que l'Académie française lui décerna, deux fois, la plus haute de ses récompenses, le Grand Prix Gobert ¹.

Les souffrances physiques se brisaient contre le stoïcisme souriant de Gaillardin ². Indulgent pour les personnes, tolérant pour les idées, ce chrétien convaincu n'était sévère que pour lui-même ³. D'un désintéressement absolu, il avait l'âme d'un apôtre et il passait à secourir ses semblables tout le temps qu'il ne donnait pas au travail ⁴.

Ses collègues, ses anciens élèves ⁵ et sa sœur, qui avait cheminé à ses côtés, tout le long de sa vie ⁶, fondèrent, de leurs deniers, le *prix Gaillardin* : chaque année, ce prix est décerné, en Rhétorique, au lauréat des prix d'histoire ; il se compose de ces six volumes écrits par Gaillardin, sur le règne de Louis XIV, et qu'avait magnifiquement couronnés l'Institut. Sous l'œil bienveillant du Grand Roi, patron traditionnel du Lycée, le vieux maître continue donc à tendre sa main paternelle ⁷ aux jeunes historiens de la maison. Et, devant la troupe, toujours plus longue, de ses successeurs, il semble encore, à Louis-le-Grand, personnifier l'enseignement de l'histoire.

C. — Géographie

La Géographie, pendant tout le xix^e siècle, fut un peu comme la Cendrillon de l'histoire ⁸. Et cela s'explique par l'opinion qu'on s'en formait, par les chaires auxquelles on la rattacha, par les méthodes qu'on lui appliqua.

Dans la Géographie, on ne cherchait pas à voir l'enchaînement des phénomènes physiques mais les effets de l'activité de l'homme et bien

sant. » A. nat. F17^m 78488 n° 229. — 1. Pour son *Histoire du règne de Louis XIV*, 6 vol. in-8°; 1871-1876. — 2. Wiesener, p. 11. — 3. Wiesener, p. 12. — 1844-45 : « fort religieux » dit l'Inspect. génér. A. nat. F17^m 78487, n° 49. — 4-6. Wiesener. — Notes pour le ministre, 14 août 1840 : « conviendrait à une Faculté. » A. nat. F17^m 78487 n° 27. — 1853-54. Le proviseur Forneron dit de lui : « Professeur très distingué » — Gaillardin fut fait chevalier de la Légion d'honneur le 1^{er} mai 1847 et, officier, en janvier 1867. — 7. Discours de M. J. Bozérian, sénateur, à la Distrib. des Prix de Louis-le-Grand, 4 août 1881; Palmarès pp. 36-37 M. Bozérian, né le 28 oct. 1825, fut, nous dit-il, en 4^e et 3^e élève du « Père Gaillardin » : donc vers 1840. Or les Palmarès et les rapports du Proviseur ou de l'Inspecteur génér. nous donnent, de 1836 à 1844, que M. Gaillardin, en 3^e et en 5^e. Par suite, il n'a pu faire la 4^e à M. Bozérian, mais probablement la 5^e et la 3^e. Il demeure qu'alors, où M. Gaillardin avait une 30^e d'années, on l'appelait déjà le Père Gaillardin. — De même, en 1847; H. Dabot, *Lettres d'un Lycéen*, p. 101. — 8. Cl. Perrond, *Lettre à un ami sur la réforme de l'enseignement de l'histoire, dans les Lycées*, Bourc, 1880, p. 34 : « J'ai beau l'aimer [la Géographie], c'est la cadette de l'histoire ». — Roderer, le 24 flor. an X [14 mai 1802], dans son discours sur le projet de loi relatif à l'Instr. publ., prononcé devant le Corps Législatif, disait de l'histoire : « le projet la réunit avec la géographie. » (*Recueil des Lois et Règl. de l'Instr. publ.*, t. II, p. 252 253)

moins la nature elle-même, que le cadre des Etats et des provinces, la localisation des villes et des batailles, le théâtre des civilisations successives. Dans les Instructions qui accompagnent les programmes de 1890, on formulait encore et de façon saisissante ce jugement en affirmant « qu'en dernière analyse, la Géographie c'est de l'histoire développée en surface ¹ ». En 1820, un ancien professeur de Louis-le-Grand, devenu Inspecteur général des Etudes, écrivait, à propos des collèges royaux de Paris : « Peut-être les notions géographiques ne marchent-elles pas assez de front avec l'enseignement historique ². » En 1827, il en allait encore de même ³. A Louis-le-Grand, on était donc excusable de ne voir la Géographie qu'à travers l'histoire et de penser que la Géographie serait historique ou ne serait pas. En 1841, un professeur de Louis-le-Grand, Barberet, écrivait un cours complet de Géographie historique, qui eut plusieurs éditions ⁴. Le proviseur Rinn se plaignait même que, pour telle classe, les programmes prescrivaient d'enseigner la géographie historique, un an avant d'enseigner la géographie physique, « qui en est la clef ⁵ ». Mais Rinn avait l'impression de parler dans le désert.

Il arriva qu'en 1872 le ministre, prescrivit des « promenades géographiques ⁶ » — il est vrai que c'était Jules Simon. — Le Proviseur expliqua que, « s'il fallait faire ces promenades sur le terrain, cet exercice ne rentrerait pas nécessairement dans les attributions des Professeurs ⁷ ». Il faut le déplorer ; et l'intelligente initiative du ministre méritait mieux. Des promenades analogues ont été, depuis lors, conduites par les professeurs de Géographie de nos Facultés : et ni la science ni la dignité des maîtres n'y ont perdu. Nos élèves en eussent retiré, dès 1872, le plus grand profit, comme tant d'étudiants, plus tard, à condition que les professeurs de Louis-le-Grand eussent été dès lors en état de les diriger. Mais, si distingués qu'ils fussent, peut-être n'avaient-ils pas tous, à cette date, en matière de géographie physique, les connaissances scientifiques requises, pour rendre vraiment utiles ces excursions en pleine nature.

L'année tragique 1870-1871 avait bien été suivie d'une renaissance des études géographiques ⁸ : notre ignorance des autres peuples, de

1. *Ministère de l'Instr. publ. Enseignement secondaire. Instructions, programmes et règlements*, Paris, 1890, Imprimerie nationale, p. 90 : « On pourrait presque dire, qu'en dernière analyse, la géographie c'est de l'histoire développée en surface. » — 2. 8 mai 1820, Arch. nat. F17ⁿ 3104, n° 194. — 3. Lettre de Rousselle au Proviseur de L. le Gr., 10 févr. 1827 ; arch. L. le Gr., Corr. admin, II, n° 673. — 4. En collaboration avec Magin, Paris, 1845, in-12 ; Bibl. nat. G 26175. Il y eut 12 réimpressions de cet ouvrage, de 1848 à 1866 ; *ib.* G 26176-26187. — 5. Rapport du 30 août 1849, Arch. nat. F17ⁿ 73488, n° 129. — 6-7. Arch. Louis le Gr., Registre de l'Assembl. des Professeurs. ; Procès-verbaux. Séance du 15 oct. 1872. — 8. Palmarès du Lycée de Vanves, 1881 ; discours de M. Glachant, à la distribution des prix, p. 19.



Fig. 57. — Groupe de professeurs et de maîtres, en 1908.
(Voir leurs noms p. 541-542.)



Fig. 58. — La Saint-Charlemagne (28 janv.),
sous Louis-Philippe, au Collège Louis-le-Grand.

(Voir p. 541-542.)

leurs ressources et de leurs progrès économiques n'était-elle pas une des causes de nos désastres ? Mais il eût fallu secouer des préjugés déjà séculaires pour comprendre alors cette vérité que l'avenir achèvera seul d'éclairer : la Géographie est mieux qu'une dépendance ou qu'un prolongement de l'histoire ; elle a droit à l'autonomie. Elle doit être une spécialité de l'ordre scientifique et non pas littéraire. Sans Géographie physique, il n'y a pas de Géographie et, sans les sciences naturelles, il n'y a pas de Géographie physique. Voilà ce que Rinn et Jules Simon, qui tous deux surent illustrer Louis-le-Grand ¹, avaient, parmi les premiers, eu le mérite d'apercevoir : ils furent, en somme, des précurseurs.

Cet humaniste et ce lettré devinaient ainsi ce que devait être la Géographie, beaucoup mieux que les maîtres chargés de l'enseigner. Mais avant ces précurseurs, il y en avait eu d'autres ; aussi bien, sous le Consulat, on avait, un moment, de 1801 à 1803, rattaché la Géographie à une chaire de mathématiques ², dès l'année suivante, c'étaient les trois professeurs de langue ancienne, Mollereau, Dubos et Goffaux, qui étaient improvisés professeurs de Géographie ³. Sous Napoléon, de 1805 à 1809, nouvelle tentative de Géographie scientifique : un membre de l'Institut, Mentelle, enseignait au Lycée Impérial la Géographie, en même temps que la Cosmographie ⁴. Expériences éphémères et dont le souvenir se perdit vite. C'est tout juste si le règlement du 28 septembre 1814 n'avait pas oublié la Géographie, dans son programme ⁵, et, le 12 mars 1818, une pétition d'un ancien élève de l'École Normale attira l'attention des députés et des ministres sur ce regrettable abandon ⁶. Depuis 1819 cependant, la création des spécialistes d'histoire décida la Commission de l'Instruction publique à confier la Géographie à ces professeurs nouveaux ⁷. Et leurs successeurs l'ont gardée désormais.

Avec quel soin, quelle compétence et quelle méthode s'acquittèrent-ils, à Louis-le-Grand, de cette partie de leur tâche ? — Leur zèle semble avoir été longtemps assez médiocre. Dès 1820, l'Inspecteur général, Fr. Noël, le constatait, sans autre surprise, pour Louis-le-Grand comme pour les trois autres collèges royaux de Paris ⁸ : Trognon semblait

1. Jules Simon (APPENDICE C, 250) avait enseigné à Louis-le-Grand, notamment de 1839 à 1843, Arch. nat. F17ⁿ 78487, nos 24, 37, 39, 42, 43. On l'appelait alors Simon-Suisse. — 2. *Palmarès* du 30 thermidor an XI ; — 26 pluviôse an XI [16 fév. 1803], création, en faveur du cit. Halma, d'un cours de géograph., d'uranographie et d'éléments d'astronomie, Arch. nat. H³ 2532. — 3. *Palmarès* du 30 thermidor an XII — 4. *Palmarès* du 9 août 1806 ; *Alman. impérial* 1806, p. 736 ; 1807, p. 755 ; 1808, p. 771 ; 1809, p. 785. Edme Mentelle mourut le 23 déc. 1815 ; il avait cessé d'enseigner depuis 1810. — 5. Art. 129, 138, 139. — 6. Arch. nat. F17ⁿ 3104, n° 150. — 7. Au concours général, il y eut un prix de géograph. en 6^e, de 1822 à 1832 ; en 5^e, en 1831 ; en rhétor., depuis 1872 jusqu'en 1903 ; en 2^e, en 1873 ; en math. élém. de 1874 à 1880. — 8. Arch. nat. F17ⁿ 3104, n° 194.

presque vouloir se singulariser en prêtant à la Géographie quelque attention ¹. En 1831, l'ardeur des maîtres, pour elle, semblait toujours fort tiède, en dépit des efforts entrepris pour la stimuler ². Et, neuf ans plus tard, l'Inspection générale constatait : « C'est en vain que nous avons cherché, à Louis-le-Grand, l'enseignement de la Géographie. Il n'est nulle part ³. » En manière de consolation, elle ajoutait : « Nous savons qu'il en est de même, dans bien des collèges ⁴. » Cela pouvait paraître étrange, dans une maison où enseignait Barberet, qui consacrait ses veilles aux études géographiques : mais Barberet parlait si vite qu'un sténographe eût seul réussi à le suivre et que les élèves y renonçaient ⁵. Le proviseur Rinn prenait difficilement, en 1849 et 1852, son parti du dédain général, à l'endroit d'une science qu'avec désinvolture on taxait d'« accessoire ⁶ ».

Les programmes de 1852 en entreprirent le sauvetage : pour la première fois, l'Inspection, en 1861, applaudit au succès en géographie, d'un professeur d'histoire, Hubault ⁷ ; en 1872, ce fut Gaillardin qu'elle eut à complimenter ⁸ et, en 1873, la réhabilitation, tant attendue, semblait s'annoncer ⁹. Les années qui suivirent achevèrent l'évolution ; on comprit que cet enseignement devait nourrir les intelligences d'images et d'idées et qu'au lieu de s'adresser à la seule mémoire il pouvait expliquer l'enchaînement des phénomènes et leur filiation ; aboutir à montrer l'action de la nature sur l'homme et la réaction de l'homme sur la nature ¹⁰.

Pour atteindre à ces résultats, il avait fallu arriver aux saines méthodes : renoncer à la nomenclature ¹¹, à l'abus des chiffres et des statistiques ¹², c'est-à-dire à tout ce qu'avait recommandé un Barberet ¹³ ou un Mentelle ¹⁴. Pendant un demi-siècle, les élèves de Louis-le-Grand n'avaient à leur usage ni cartes, ni atlas ¹⁵. Les cartes que possédait

1. *Ibid.* n° 197. — 2. Arch. Louis-le-Gr., Corresp. admin., II, n° 673. — 3-4. Arch. nat. F¹⁷n 78 437, n° 24 ; 30 mars 1840. — 5. A. nat. F¹⁷n 78 487, n° 39 ; 19 mars 1842. — 6. Rapport du 30 août 1819 : « Je crois que les professeurs d'histoire devraient s'occuper un peu plus de géographie. » A. nat. F¹⁷n 78 488, n° 129. — Lettre au Recteur, 27 oct. 1852 : « La tendance générale des professeurs d'histoire est, à mon avis, de traiter la géographie un peu trop en accessoire... » A. nat. F¹⁷ 3602, n° 68. — 7. A. nat. F¹⁷n 86 454, nos 14 et 14bis : « M. Hubault réussit bien, pour l'enseignement géographique », 6 août 1861. — 8. A. nat. F¹⁷n 86 471, liasses Louis-le-Gr., E, n° 3. — 9. A. nat. F¹⁷n 86 475 ; liasses Louis-le-Gr., F, n° 2 : « Pour la géogr., enseignement plus simple, dont la précision facilite aux élèves l'acquisition des connaissances prescrites, les résultats ont été plus complètement satisfaisants que pour l'histoire ; » 7 avril 1873. — 10. *Instruct. programmes et règlements*, 1890, pp. 93-101. — 11-12. *Ibid.*, pp. 92, 98 ; Cl. Perroud, *Lettre à un ami...*, cit., pp. 34, 37. — 13. *Abrégé de Géograph. moderne*, 1845, in-12. — 14. Dans le *Palmarès* du Lycée Impérial, 9 août 1806, la chaire de Mentelle est appelée : *Géographie statistique*. — 15. Lettre du Proviseur à la Commission de l'Instr. publ., 21 sept. 1818, A. nat. F¹⁷ 3149 ; 45^{ter}. — 30 mars 1840, les Inspect. génér. écrivent : « les élèves...

jadis le Collège lui avaient été reprises, à l'époque révolutionnaire ; beaucoup avaient été transférées aux archives nationales et il fallut adroitement, sous la Restauration, négocier leur retour ¹. Quant aux globes, sphères et cartes, conservés rue Saint-Jacques, Champagne, en l'an XI, ne songeait qu'à les soustraire aux familiarités des élèves ². Point de cartes murales, lisibles de loin ³. Et ce fut une révélation quand, en 1850, Sanis s'avisait de dessiner, pour le lycée, une vaste carte d'Europe, de 17 mètres de côté : le Proviséur la vanta au ministre, comme une œuvre unique et infiniment utile. Elle fut payée à son auteur 600 francs ⁴.

On aurait voulu compter, quelques années plus tôt, sur un instrument destiné à populariser la Géographie au Collège. C'était une immense sphère, de 40 pieds de diamètre. Cette sphère était creuse et les élèves auraient pu pénétrer dans ses profondeurs. Là, deux escaliers tournants, des colonnes de fer, et trois galeries superposées auraient permis au spectateur de se mouvoir. Il aurait aperçu les continents, les îles, les océans, adroitement peints sur de la toile tendue par une armature de fer et éclairés puissamment par les glaces d'une cage octogone. On appelait ce chef-d'œuvre le *Géorama* ⁵ et l'on se flattait qu'il agirait vivement sur l'imagination des élèves et sur leur mémoire ⁶. Ne serait-ce pas une réplique triomphante aux Institutions particulières, glorieuses de faire, pour la Géographie, plus et mieux que l'Université ⁷ ?

En juin 1833, l'acquisition du Géorama fut agitée. Il avait coûté 200.000 francs et Louis-le-Grand y pouvait seulement consacrer une vingtaine de mille francs, qu'absorberaient les frais de transport et d'installation. On proposait aussi d'en assurer la jouissance commune aux trois Collèges voisins, Louis-le-Grand, Henri IV, Saint-Louis et de le dresser sur un terrain libre, derrière la Sorbonne ⁸.

n'ont pas d'atlas. » A. nat. F17n 78487, n° 24 ; 19 mars 1842 : « les élèves... n'ont même pas d'atlas. » A. nat. F17n 78487, n° 39. Le 15 oct. 1872, les élèves n'ont pas tous des atlas : Procès verbal de la séance de ce jour, *Registre de l'assemblée des profess.* Arch. L. le Gr. Dès 1823, cependant, deux atlas étaient prescrits à L. le Gr. : celui de Selves ; Paris. 1822 fol. et l'*Atlas élémentaire* de Ch. Fr. Delamarque, Paris, 1806, in-4°. Bibl. nat. G 8065. — Arch. L. le Gr., Corr. coll. I, 109. La Commission de l'Instr. publ. recommandait en outre, en 1829, l'*Atlas de Brué*, qu'on rééditait encore en 1875 (B. nat. Ge DD 1114) et la géogr. anc. et moderne de Letronne. — Arch. nat. F17n 3104, n° 215. — 1. En 1827 : arch. Louis le Gr., *Corresp. administr.* II, n° 602 ; I, n° 831. — 2. 13 frimaire an XI, A. nat. H³ 2558, doss. XXV. — 3. Lettre du Provis. à la Commission de l'Instr. publ., 21 sept. 1818 : « Il a été reconnu que ces cartes, nécessaires, il est vrai, pour la montre, ne sont guère que de bien peu d'utilité pour l'usage, à moins que l'on ne fasse de très fortes dépenses, pour en avoir d'une grande dimension. Celles qui peuvent être fournies sont beaucoup trop petites pour que les élèves puissent, de leur place, distinguer les objets. » — 4. 1850, 3 juillet, A. nat. F17n 78 488 n° 138 ; 2 octob. F17n 3502⁶⁷. — 5. Juin 1833, A. nat. F17n 78486, n° 11, 13, 14. — 6-8. *Ibid.*, n° 13.

Le ministre, malgré tout, ne se laissa pas convaincre. « En supposant, répondit-il, les cartes du Géorama refaites et rectifiées, en beaucoup de points, la forme même et la distribution de ce monument offrieraient des difficultés pour le maintien de la discipline, parmi les élèves, et pour la régularité de l'enseignement ¹. »

A parcourir aujourd'hui les livres de Géographie, mis à Louis-le-Grand aux mains des élèves, pendant près d'un demi-siècle; à se souvenir qu'en 1872 encore les professeurs, sauf Gaillardin, ne daignaient pas faire des leçons de Géographie et se bornaient à dicter de « longs résumés ² », — on comprend que de longues générations aient justement boudé un pareil enseignement.

Dans le dernier quart de siècle surtout, un revirement complet s'est produit. Ses causes profondes se trouvent dans le réveil des études géographiques en France, à l'École normale et dans les Facultés, provoqué surtout par M. Vidal de la Blache et ses élèves. En deçà de nos frontières et au-delà, la Géographie conquérait enfin ses lettres de noblesse et devenait vraiment une science. Quelques-uns des livres et atlas scolaires les plus justement estimés sont dûs à des professeurs de Louis-le-Grand ³⁻⁵. Et, pour juger des progrès parcourus, il suffit de comparer ces volumes, leur texte, leurs graphiques, leurs tableaux, leurs illustrations, aux pauvres petits manuels de Barberet ⁶, qui eurent leurs heures de vogue ⁷.

Les cartes, au tableau noir, tracées par le professeur et les croquis démonstratifs, copiés à main levée par les élèves, étaient recommandés par la circulaire du 3 octobre 1857 ⁸; ils sont encore en honneur. Depuis une quinzaine d'années, la multiplication des cartes murales, françaises ou étrangères, l'abondance des projections lumineuses, des livres de Bibliothèque, constamment prêtés aux élèves, et toutes les ressources accumulées dans le Cabinet d'Histoire ont contribué à rendre enfin l'enseignement géographique digne, en tous points, de Louis le-Grand.

1. *Ibid.*, n° 14. — 2. A. nat. F^{17m} 86471, liasses Louis-le-Gr., E, n° 3. — 3-5. MM. Gallouédec, Kergomard, Fallex. — 6. 1° Alf. Magin et Ch. Barberet, *Abrégé de Géogr. moderne*, Paris 1845, 2 parties en un vol. in-12. 2° *Cours de Géogr. physiq. et politiq. rédigé d'après les programmes du 30 août 1852*, par les mêmes : 1° partie, classe de 3^e, Grandes divisions du globe; 1852; — 2° partie, classe de seconde, Etats européens (la France exceptée). Hist. sommaire de la Géographie; Géogr. statistique des productions et du commerce des principales contrées, 1853. — 3° partie, classe de rhétorique. Géogr. physique et politique de la France, 1853. — 7. *L'abrégé de Géogr. moderne, revu et corrigé* par Ch. Périgot, Paris, Delagrave, se réimprimait encore en 1872, 1874 et 1883. De 1848 à 1866, avant d'être révisé par Périgot, il eut 12 éditions. — 8. *Plan d'Etudes*, Paris, Delalain 1860, p. 127-128 : « Il conviendra que le professeur trace lui-même, sur le tableau noir, les contours des régions, le cours des fleuves, les chaînes de montagnes... » — *Instructions, programmes et règlements*, 1890, p. 100. « Instruments de travail : la carte murale et le croquis au tableau noir... » — Cf. arch. L. le Gr., Registres des ass. des professeurs, séance du 15 oct. 1872.

C. — Langues vivantes

L'installation des langues vivantes dans l'enseignement est une des conquêtes pédagogiques du XIX^e siècle ¹. Or, leur avènement, plus laborieux encore et plus tardif que celui des sciences historiques et géographiques, a été, pour une assez large part, préparé à Louis-le-Grand. Dans une première période, 1800-1828, il y eut bien quelques initiatives, mais elles restèrent isolées et stériles. De 1829 à 1862, une seconde période ne contesta plus sérieusement la nécessité d'étudier les langues vivantes, mais elle tâtonna, à la recherche d'une méthode. Depuis 1864, cette méthode, grandie d'abord à Louis-le-Grand, s'est peu à peu propagée et se généralise.

A travers ces trois périodes, nous aurons à noter les fluctuations de l'opinion, les difficultés pour superposer à l'enseignement classique

1. Voici le tableau des professeurs de Langues vivantes, avec les dates de leur enseignement à L. le Gr.; les titulaires sont marqués d'un astérisque *; on trouvera le *curriculum vitae* de chacun, dans notre tome III, APPENDICE C, nos 588 à 671.

ANGLAIS : MM * Th. Corbett, an IX-an XI; Fierville, an XI-1820; Columbine, 1811-12; * Ch. J. Wilkin, 1832-1852 (provis. 1821-32); Derudelle, 1828-29; Fleming, 1829-32; Marquis, 1840-50; Beamish, 1850-55; Gérardin, 1855; * Méliot, 1855-73; * Sevette, 1873-1897 (non tit. 1863-73); * Beljame, 1872-81 (non tit. 1864-72); Hardy, 1872-73; Jarnowski, 1878-1884; du Bosquet, 1873-75; * Bernard, 1880-93 (non tit. 1875-80); * Morel, 1883-1907 (non tit. 1881-83); Ponce, 1902-05; Chevalley, 1903-04; * Beaujeu, 1904-1920; Dessagnes, dep. 1904; Hamelin, 1903-1921; Vallée, 1905-06; * Lauvrière, dep. 1907; Brulé, 1906-07; Denis, 1908-09; Fournery, 1909-11 et depuis 1919; Mallet, 1913-14; * Renoir, dep. 1919 (non tit. 1918-9).

ALLEMAND : MM * Gaupp, an IX-an X; * Simon, an IX-1813; * Alexandre, 1814-15; * Weinrebe, 1822-29; Brugner, 1827-28; Lorenz, 1828-29; * Sarret, 1829-40; Savoye, 1840-47; Baar, 1843-49; * Benj. Lévy, 1853-73 (non tit. 1849-53); Sklover, 1857-63; * Alexandre Marx, 1872-86 (non tit. 1864-72); * Bocizewski, 1875-91 (non tit. 1864-1875); Leser, 1872-77; * Légis, 1890-1905 (non tit. 1872-90); Scherdlin, 1872-75; Cottler, 1874-76; * Hildt, 1881-89 (non tit. 1875-81); * Koell, 1880-94 (non tit. 1875-80); * Lange, 1881-1905 (non tit. 1879-81); * Neu, 1880-84; Meneau, 1881-90 (avec intermitt.); Lang, 1882-84; * Weill (Louis Ern.), 1903 (mai-oct.) et dep. oct. 1904, (non tit. 1890); * Woltromm, 1889-91; * Mathis, 1890-91; Hanicque, 1891; Mensch, 1891-93 et 1903-04; Sénac, 1893-94; Bloch, 1893-94; Lombard, 1893-94; * Riquiez, 1894-1907; Schurr, 1893-94; * Bürg, 1895; Ascher (Ed.), 1895-96; * Schmitt (J. B. Emile), dep. 1896; * Godart (A. II.), dep. 1904; * Wintzweiler, 1904-1912; * Muller, 1905-1914; * Massoul, dep. 1907; Leclerc, 1908-9; * Milliot Madéran, dep. 1911; * Bernheim, dep. 1917-9 (non tit. 1915-17); Chabas, 1917-8.

ITALIEN, * Biageoli, an IX-1802; * Paoli, dep. 1907.

ESPAGNOL, Juge, 1910; Henri Collet, dep. 1911; Saroïhandy, 1919-1921.

RUSSE, Kanner, 1892-1903; Lirondelle, 1916-18, M^{lle} Bogdanova, 1916-17; M^{me} Rudrauf-Denis, dep. 1918-9.

l'enseignement nouveau, le nombre des chaires et la valeur de ceux qui les occupaient, enfin les résultats obtenus.

1^{re} Période : 1800 à 1828. — Le Consulat et l'Empire se flattaient d'ajouter à l'enseignement nouveau ce qui manquait à l'ancienne Université et l'étude des langues modernes leur paraissait indispensable à conjuguer avec l'étude des langues grecque et latine ¹. Et puis le commerce ne pouvait qu'y gagner ²; et même cette idéale fraternité des peuples, dont la chimère hantait encore les fils de la Révolution ³. Mais, à mesure que l'Europe devenait un prolongement de la France, il semblait que le Français devenait la langue internationale : son hégémonie nuisait à la mode des autres idiomes nationaux. Quant à la Restauration, soucieuse de rendre leur prépondérance aux langues anciennes, elle plaça les langues vivantes au niveau des « arts d'agrément ⁴ ».

Ce fut pourtant à cette époque qu'un pair de France suggéra au Grand-Maitre de l'Université une idée, qui aurait pu être féconde. Le comte Chasseloup Laubat avait deux de ses fils à Louis-le-Grand ; au moment d'y mettre le troisième, il observait que parler anglais était indispensable pour les jeunes français et il demanda : pourquoi ne pas créer à Paris un Collège anglais ? « On y ferait ses études de latin et de grec, comme dans nos lycées ; mais tous les élèves, soit entre eux, soit avec leurs mattres, seraient obligés de parler anglais... Ce serait une petite ville anglaise, au milieu de Paris ⁵. » La réponse du Grand-Maitre fut d'une belle courtoisie administrative : le projet offrait le plus vif intérêt et il serait pris en grande considération, quand seraient discutées avec le roi les améliorations que réclamait l'Instruction publique ⁶. C'était annoncer fort clairement qu'on n'en reparlerait plus.

Dès 1800, cependant, la place des Langues vivantes avait été prévue, sur l'horaire du Prytanée de Paris : dans l'intervalle des classes. Chaque jour, de midi 1/2 à 1 h. 3/4, on pouvait enseigner les Langues vivantes — à moins qu'on n'enseignât le dessin, l'écriture ou l'histoire naturelle ⁷. En thermidor an IX, (juillet 1801), premier changement : l'enseignement de langues a lieu le soir, de 5 h. 1/2 à 7 h. 1/2, tous les deux jours ⁸. Quand s'organisent les Lycées, tous n'obtiennent pas des chaires d'allemand ou d'anglais ; mais le Lycée de Paris, qui possédait déjà ces chaires les conserve ⁹. Par malheur, elles semblent n'avoir ni succès,

1. Voy. l'exposé officiel de la loi du 10 mai 1806. Kilian, *Tableau historiq. de l'Instruction secondaire, en France*, Paris, in-8°, 1841, p. 114. — 2-3. Discours de Fourcroy, devant le Corps Législatif les 20 et 30 avr. 1802 (30 germinal et 20 floréal an X), *Recueil des Lois et réglemens de l'Instr. publ.*, Paris, 8°, 1814, t. II, pp. 72 et 248-49 ; B. nat. R 22319. — 4. Statut universitaire de sept. 1814, § VI, tit. I, art. 32. A. nat. F17ⁿ 3104, n° 158. — 5-6. A. nat. F17ⁿ 3104, n° 73. 7. Règlement du Prytanée, 22 fructidor an VIII [9 sept. 1800], titre XV, art. 107 ; Arch. nat. M 158, n° 4. — 8. Règlement du Prytanée : *Recueil des Lois et Réglemens de l'Instr. publ.*, cit., 1814, t. II, art. 21-25 ; cf. Arch. nat. H³ 2528, pet. livre in-16. — 9. Arrêté consulaire du 29 fructidor an XI (16 sept. 1803),

ni prestige ¹. Leur enseignement se donne aux heures de loisir, quand il y en a, entre deux classes. Sous la Restauration, des heures fixées d'avance sont prévues, pour les cours accessoires et pour le dessin; rien n'est réservé pour les Langues vivantes ².

En réalité, et derrière les règlements, que se passait-il ? Quelles langues vivantes étaient enseignées et qui les enseignait ? — L'anglais et l'allemand firent une belle défense : ils se maintinrent, de 1799 à 1815, et, après une éclipse de 1815-6 à 1821-2, réapparurent désormais ³. L'éclipse ne fut même pas totale et les deux langues exclues des chaires officielles se réfugièrent aux alentours : elles durent, de 1815 à 1822, remplacer par de simples répétitions les classes de jadis ⁴. Comparativement à l'allemand et à l'anglais, l'italien et l'espagnol semblaient de pauvres victimes. L'italien était à peine installé en 1799 ⁵, qu'on l'exécutait en février 1802 ⁶; l'exécution eut lieu — horrible détail — au moment où le nouveau professeur venait de se marier. ^{6bis} Quant à l'espagnol, il ne donna guère signe de vie qu'à la fin de 1828-29 ⁷.

Ces professeurs, sauf de 1803 à 1814, étaient généralement des étrangers ⁸. Et tous ne possédaient peut-être pas très à fond les dernières délicatesses de notre langue; jusque dans leurs lettres officielles, ils en glissaient ingénument la preuve ⁹. Il eût fallu que leur grand zèle fût en mesure de racheter leurs petites ignorances. Ce zèle, au demeurant, n'était pas toujours désintéressé. Ils désiraient beaucoup de travail parce qu'il leur fallait beaucoup de disciples. Au lieu de continuer à ces maîtres un traitement fixe, le proviseur Taillefer ne s'était-il pas avisé de les payer tant par tête d'élèves ! Et, de ce jour, à moins que ce ne fût depuis l'avant-veille, la malice du sort mit les écoliers en déban-

arch. de Louis-le-Gr., Regist. de Délibérations, an XII; séance du 12 vendémiaire an XII. — 1. En 1808 (*Palmarès* du Lycée Impérial), Luce de Lancival qui consacre son discours de distribution de prix à l'enseignement du Lycée, passe complètement sous silence les langues vivantes. — 2. Horaire du Plan d'Etudes pour les collèges royaux [mai 1818]. A. nat. F17^a 3104, pièce 158. — 3. *Palmarès* du Lycée et *Almanachs nationaux ou impériaux, royaux*. — 4. Arch. Louis le Gr., 8 déc. 1820, liasse 1820. — 5. Arch. L.le Gr., liasse an IX; 25 vendémiaire an IX. — 6-6^{bis}. Arch. nat. H³ 2558, dossier 7, n^o 58; 3 ventôse an X (22 févr. 1802). — 7. Arch. L.le Gr., *Corr. coll.*, II, n^o 1638; 8 janv. 1829. — 8. Voici leurs noms, d'après les *Palmarès* du Lycée et les *Almanachs* cit., an VIII-IX : *all.* Gaupp; *angl.* Corbett; *ital.* Biageoli. — An IX-X : *all.* Simon; *angl.* Corbett. — An X-XI : les mêmes. — An XI-XII : *all.* Simon; *angl.* Fierville; jusqu'en 1809-10, les mêmes; 1810-11, *all.* Simon; *angl.* N. 1811-12, *id.*; 1812-3, *all.* Simon; *angl.* Columbine puis Fierville; 1813-4, *angl.* Fierville; 1814-5, *all.* Alexandre; *angl.* Fierville. 1815-1816 à 1821-22 : personne. — 1822-23. *all.* Weinrebe; *angl.* Wilkin; 1822-24, *id.* — 1825-26, *angl.* Wilkin; 1826-27, *all.* Weinrebe; 1827-28, *id.* et pour l'*allemand*. Brugner, suppléant. — 1828-29 : *all.* Weinrebe et Lorenz, chargé du cours; *angl.* Derudelle. — 9. Le 27 fructidor an IX, Corbett remercie les administrateurs de l'avoir confirmé « professeur anglais ». Il ajoute : à cette marque nouvelle de confiance « j'espère répondre par une attention soutenue aux devoirs de ma place et par là donner le meilleur preuve combien j'y suis sensible ».

dade : en 1820, un groupe de cent élèves avait si bien fondu qu'il était réduit à deux unités ¹.

Pour s'être relevé, de 1822 à 1828, l'enseignement des langues vivantes à Louis-le-Grand, était encore très loin d'avoir donné sa mesure. La période nouvelle qui commençait pour lui allait-elle enfin être une période de renaissance ?

La 2^e Période commença en 1829, quand l'ordonnance du 26 mars ouvrit officiellement l'enseignement classique aux langues vivantes ² ; elle se clôtura en juin 1863, à la fin du ministère Rouland. Elle marqua la réhabilitation des langues vivantes, plutôt que de leur enseignement : leur victoire dans l'opinion précéda leur victoire pédagogique. On comprit leur importance, mais sans distinguer encore les meilleures méthodes. On avait beau entrevoir le but à atteindre, on hésitait entre les routes qui pouvaient y conduire. Ces hésitations sont le fait dominant de cette période. Du reste, ce qui ne contribua guère à les diminuer ce furent les changements ministériels : de 1829, avec Vatimesnil, jusqu'à 1863, avec Rouland, le ministère de l'Instruction publique changea trente fois de titulaire ; et tous les ministres n'avaient pas, même sur la question des langues vivantes, des idées toutes semblables. Quel accueil Louis-le-Grand faisait-il à ces tâtonnements indéfinis ?

L'opinion était unanime sur un seul point : la nécessité croissante d'étudier les langues modernes, à une époque où les relations économiques et intellectuelles nouent entre les peuples des liens de plus en plus étroits ³. Mais les difficultés s'accumulaient, pour peu qu'on se demandât dans quelle mesure et suivant quels procédés il convenait d'étudier ces langues. Devaient-elles, comme les langues anciennes, servir d'instrument pour la culture désintéressée de l'esprit, ou bien, à l'inverse des langues mortes, ne devaient-elles servir qu'à l'échange des produits et des idées de nos contemporains ? Leur enseignement devait-il être littéraire ou devait-il être utilitaire ? — Serait-il facultatif ou obligatoire ? — Comme le latin et le grec, chaque élève au lycée, devrait-il apprendre l'anglais et l'allemand ? ou seulement l'une de ces deux langues ? — Et à quel âge conviendrait-il d'en commencer et d'en arrêter l'étude ? — Grouperait-on uniquement les élèves, suivant leur force en langues vivantes ? — Cette étude, la logerait-on à la place d'une classe ou dans l'intervalle entre deux classes ? — Enfin le personnel professoral aurait-il, même à Louis-le-Grand, toutes les qualités pour imposer victorieusement ce nouvel enseignement ?

1. Pétition de M. Pierre Fierville au Conseil royal de l'Instruct. publique ; arch. L. le Gr., liasse 1820 : « l'étude de la langue anglaise a été négligée au point que, au lieu de cent élèves, en deux divisions, que l'exposant comptait dans sa classe, deux seulement, cette année, prennent ses leçons. » 8 déc. 1820. — 2. *Bulletin universitaire*, t. I, p. 366. — 3. Kilian, *Tableau histor. Instruct. publ.*, p. 181. Circulaire Salvandy aux Recteurs, 12 mars 1838 ; *Circulaires et Instruct. officielles relatives à l'Instr. publ.*, t. II, p. 575.

Les ministres se succédèrent, sans se prononcer toujours clairement sur la valeur littéraire ou la valeur utilitaire des langues vivantes. Quelques-uns, sous le Gouvernement de Juillet, inclinaient à leur reconnaître surtout une valeur littéraire. Salvandy pensait, le 12 mars 1838, qu'elles devaient être « rapprochées des études classiques » et qu'elles achevaient de développer l'imagination, la mémoire, le goût, l'esprit tout entier ¹. Victor Cousin, le 27 août 1840, allait plus loin dans ce sens : « Il importe, affirmait-il, de lier l'étude des langues vivantes à celle des langues anciennes, dans l'intérêt précieux de l'harmonie des études. Le maître d'allemand et d'anglais doit être assez versé dans la littérature ancienne pour établir de fréquents rapprochements entre les diverses grammaires, de manière à fortifier la connaissance des unes par la connaissance des autres. Il doit pouvoir aussi comparer les morceaux analogues d'auteurs anciens et d'auteurs modernes et les auteurs à expliquer doivent être choisis dans ce but. *A cette condition seule*, l'étude des langues vivantes obtiendra, dans nos collèges, l'estime qui lui est due ². »

Moins de quinze ans plus tard, Fortoul soutenait ³ la thèse opposée : « Les langues vivantes... ne seront pas apprises au point de vue exclusivement littéraire, comme les langues mortes, qui, ne devant point servir à l'échange habituel des idées et au commerce,... ont surtout été étudiées jusqu'ici pour former le goût et l'esprit des élèves. Ici, *l'enseignement pratique* est appelé à prendre la place de l'enseignement théorique ».

En face de ces fluctuations de la pensée ministérielle, les proviseurs de Louis-le-Grand ne varièrent pas. Tous, ils réclamaient un enseignement pratique et non point littéraire. Laborie, en janvier 1830, allait jusqu'à souhaiter, pour cet enseignement nouveau, des écoles nouvelles, tellement il lui semblait éloigné des Humanités : « Si l'enseignement des langues vivantes, écrivait-il, est reconnu comme un besoin indispensable du temps, pourquoi ne pas établir [en dehors des lycées], des écoles spéciales, où l'on s'occuperait des langues vivantes, du calcul, du dessin et de toutes les connaissances relatives au commerce et aux arts industriels ? On laisserait ainsi aux parents la faculté de diriger exclusivement leurs enfants, dans cette partie de l'enseignement ⁴. » Le proviseur Pierrot n'excluait pas du lycée les langues vivantes, mais il voulait leur trouver un asile dans les classes élémentaires ; il voyait en elles une gymnastique de la mémoire et du

1. Circulaire de Salvandy, dans les *Circul. et Instr. offic., cit.*, t. II, p. 575.

— 2. Arch. de Louis-le-Grand, *Corresp. administr.*, t. VII, n° 4362. — 3. Instr. de Fortoul aux Recteurs, relative à la mise à exécution du plan d'études des lycées, 15 nov. 1854 ; t. IV, pp. 520-521 des *Circulaires et Instr. relatives à l'Instr. publique*. — 4. Lettre de Laborie au Ministre de l'Instr. publ., le 29 janvier 1830 ; arch. L.-le-Gr., *Corresp. coll.*, t. II, n° 1906.

gosier et non une discipline du goût ou de la raison. Leur vocabulaire importait plus à l'élève que leur littérature ¹. Comme Pierrot, le proviseur Rinn avait enseigné jadis et avec éclat la Rhétorique et il s'écriait ²: « Je fais des vœux pour qu'on fasse de l'étude des langues modernes une étude pratique, sans jamais vouloir en faire une étude littéraire ». Et il expliquait ses raisons; « Les littératures modernes sont un aliment trop difficile à digérer pour des élèves, qui n'ont pas atteint leur 18^e année ³ ». Il disait encore: « Je doute que les littératures modernes qui creusent, beaucoup plus avant que l'ancienne, dans les idées philosophiques, conviennent beaucoup à des jeunes gens de 17 à 18 ans, au plus. Les idées des anciens sont celles que l'humanité a rencontrées les premières, dans son développement. Il me semble que c'est par elles qu'il est bon de faire passer d'abord l'esprit des jeunes gens ⁴ ». C'est plus tard seulement qu'entre ces idées et celles de Salvandy ou de Cousin l'avenir aurait enfin à décider.

L'intérêt actuel des langues vivantes une fois reconnu, fallait-il rendre leur enseignement obligatoire et dans quelle mesure? — On essaya d'abord d'un régime de liberté et, en 1829 ⁵, quiconque voulut boudier l'anglais ou l'allemand fut autorisé à le faire. L'opinion avait demandé l'enseignement nouveau: les élèves ne se chargeraient-ils pas spontanément d'assurer sa fortune? Or il advint qu'à Louis-le-Grand toute charge évitable leur parut bonne à éviter: leur proviseur dénonçait au ministre le surmenage ⁶; ils se le dénoncèrent à eux-mêmes ⁷. L'italien ralliait cependant quelques suffrages, tout au moins dans le camp des amateurs de musique ⁸. Au total, sur un millier d'élèves, cent, tout au plus, en 1837, croyaient bon d'étudier les langues vivantes ⁹. C'était peu et c'était tout. Les Inspecteurs généraux, en sortant d'examiner le Collège, déclarèrent alors tout net: « il y a une réforme totale à opérer, dans cette partie de l'instruction ¹⁰. » Salvandy comprit qu'« il fallait ou supprimer l'étude des langues vivantes ou la

1. Le 28 août 1838, A. nat. F17ⁿ 78486, n° 41; — le 16 avr. 1839, arch. L. le Gr., Corr. coll., IV, n° 4550, lettre à l'Inspect. génér.; — le 31 juillet 1840, A. nat. F17ⁿ 78487, n° 30; rapports annuels du proviseur au Ministre, 8 août 1842 et 30 juillet 1843, Arch. nat. F17ⁿ 78487, n° 42 et 43. — 2. Le 15 juill. 1846, A. nat. F17ⁿ 78487, n° 57. — 3. A. nat. F17ⁿ 78488, n° 76; 25 juillet 1848, Rapport annuel. — 4. A. nat. F17ⁿ 78487, n° 52; 30 juill. 1845, Rapport annuel. — 5. Arrêté du 15 sept. 1829, dans *Bulletin universitaire*, t. I, pp. 366-367 et lettre du proviseur Laborie au Ministre, le 29 janv. 1830: le Ministre à cette dernière date consultait le proviseur sur l'opportunité de rendre obligatoires les langues vivantes, arch. L. le Gr., Corr. coll., II, n° 1906. — L'Inspection générale, en mars 1838, regrettaît que l'étude des langues vivantes fût facultative: A. nat. F17ⁿ 78486, n° 44; — *id.* 11 mai 1837, *ibid.* n° 33. — 6. Lettre de Laborie au Ministre, 29 janv. 1830, arch. L. le Gr., Corr. coll. II, n° 1906. — 7. Mars 1838, Inspect. génér. A. nat. F17ⁿ 78486, n° 44. — 8. Rapport des Insp. génér. 30 mars 1840, A. nat. F17ⁿ 78487, n° 24. — 9. Rapport des Inspect. génér., 11 mai 1837, A. nat. F17ⁿ 78486, n° 33. — 10. Mars 1838, A. nat. F17ⁿ 78486, n° 44.

rendre obligatoire ¹). Et, le 21 août 1838, il la rendit obligatoire ². Cousin et Villemain respectèrent ce nouveau principe ³. Mais il dut être de nouveau proclamé en octobre 1848 ⁴. Il a été depuis lors respecté et, à Louis-le-Grand, les proviseurs étaient d'avis que l'obligation, en effet, s'imposait ⁵.

Restait à savoir jusqu'où l'obligation devait s'étendre : à une langue vivante ou à plusieurs et pour toutes les classes ou pour quelques-unes ? Après quelques hésitations, une seule langue fut imposée ⁶ : l'ancienne liberté d'étudier faisait place à la liberté de choisir : ou l'anglais, ou l'allemand, ou l'italien, ou l'espagnol ⁷. Au lieu de s'initier à l'allemand, pendant deux années seulement, et, à l'anglais, pendant deux autres ⁸, — ce qui était un moyen assez sûr de ne savoir ni l'un ni l'autre — on risquait d'arriver, par une étude plus suivie, à une science plus complète. Surtout si, comme le demandaient les proviseurs de Louis-le-Grand, on commençait cette étude de très bonne heure, sans l'interrompre trop tôt ⁹. En fait, le nombre des classes consacrées aux langues vivantes ne cessa de changer : 3 classes seulement, en 1829 ¹⁰, en 1840 ¹¹ ; en 1852 ¹² ; 4 classes, en 1841 ¹³ et en 1861 ¹⁴ ; 5 classes, en 1838 ¹⁵ et durant les dernières années de Louis-Philippe ¹⁶ ; 6 classes, enfin, étaient réclamées par le Proviseur de Descartes, en 1848 ¹⁷. C'était le nombre réclamé déjà avant les journées de Juillet par l'Administration de Louis-le-Grand.

Même à nombre égal, les classes à langues vivantes pouvaient être différentes : ainsi, les 3 classes de 1829, c'étaient la 5^e, la 4^e, la 3^e ;

1. Il le dit expressément, le 1^{er} mars 1839, dans sa Circulaire aux Recteurs, § 3 ; *Circul. et Instruct.*, cit. t. II, p. 721. — 2. Arrêté ministér. du 21 août 1838, art. I. *Bulletin universitaire*, VII, p. 362. — 3. Arrêté du 25 août 1840, art. 6 ; arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, VII, n° 4361 ; 4362. — *Circul.* du 18 sept. 1840, aux Recteurs, *Circul. et Instr. relat. à l'Inst. publ.*, III, p. 77. — 4. Arrêté du 11 oct. 1848, art. 5 ; *Journal génér. de l'Instr. publ.*, A° 1843, p. 481. — 5. Rapports annuels, depuis août 1830 ; notamment 25 juillet 1848, A. nat. F17ⁿ 78.488, n° 76. — 6. Arrêté du 2 oct. 1848, art. 1. *Bullet. universit.* t. VII, pp. 418-419. — 7. Art. 2 et 7 de l'arrêté ministér. du 21 août 1838 ; *Bullet. universit.* VII p. 362. — 8. Lettre du Proviseur de L. le Gr. au Ministre, 29 janv. 1830, arch. L. le Gr., *Corr. coll.* II, n° 1906. — 11 mai 1837, rapport des Insp. génér., A. nat. F17ⁿ 78486 n° 33 ; *id.* mars 1838, *ibid.* n° 44. — 9. Rapports annuels de Pierrot, 28 août 1838, A. nat. F17ⁿ 78486, n° 41 ; etc. de Rinn, 30 juill. 1845, A. nat. F17ⁿ 78.487, n° 52. — 10. En 5^e, 4^e, 3^e ; arrêté du 15 sept. 1829, art. 1 ; *Bullet. universit.* I, p. 366. Cf. Kilian, *Tabl. histor.*, p. 184. — 11. 4^e, 3^e, 2^e ; arrêté du 25 août 1840, arch. L. le Gr. — *Corr. admin.*, VII, n° 4361. — 12. 3^e, 2^e, rhétor., progr. du 30 août 1852 ; 1852, *Journal génér. Inst. publ.* A° pp. 489-490. — 13. Arrêté du 14 sept. 1841, arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, VII, n° 4663 ; 4^e, 3^e, 2^e, rhétor. — 14. 2^e, 3^e, rhétor., logiq. ; inspect. génér. 28 mars 1861, A. nat. F17ⁿ 86464, n° 14 et 14^{bis}. — 15. 5^e, 4^e, 3^e, 2^e, rhétor., arrêté du 21 août 1838 ; *Bullet. universit.*, VII p. 362. — 16. Mêmes classes ; rapports annuels du proviseur — 17. En juillet 1848 : 6^e, 5^e, 4^e, 3^e, 2^e, rhétor. Rapport de Rinn, A. nat. F17ⁿ 78488 n° 76. — L'arrêté du 11 oct. 1848, art. 7, n'accorda que 5 classes, de la 5^e à la rhétor.

celles de 1840, c'étaient la 4^e, la 3^e, la 2^e; celles de 1852, c'étaient la 3^e, la 2^e, la 1^{re}. Les 4 classes, après la chute de Charles X, c'étaient la 6^e, la 5^e, la 4^e, la 3^e; en 1841, c'étaient la 4^e, la 3^e, la 2^e, la Rhétorique; en 1861, c'étaient la 3^e, la 2^e, la Rhétorique, la Logique¹. A Louis-le-Grand les proviseurs, de 1838 à 1852, insistaient pour que l'enseignement des langues vivantes commençât dès la 6^e ou même dès les classes élémentaires, c'est-à-dire à un âge où la mémoire a une fraîcheur et une complaisance qu'elle perd plus tard²; et quelles ressources, dès lors, pour cette assimilation du vocabulaire, qui rebute tant d'esprits³. Mais, sur cet objet, l'accord, entre universitaires, n'était pas fait; et, en 1850-51, le Proviseur de Charlemagne, par exemple, raisonnait tout autrement que son collègue de la rue Saint-Jacques⁴.

Les élèves seraient-ils, pour les langues vivantes, groupés selon leur avancement en anglais ou en allemand — ou bien suivant leur avancement en latin, en grec, en français, en mathématiques? En d'autres termes, n'y aurait-il que des cours de langues vivantes indépendamment de la distribution des élèves par classes? — La logique recommandait le groupement par cours. Mais les difficultés pratiques firent prévaloir le groupement par classes⁵.

Autre question: les langues vivantes obtiendraient-elles, dans l'horaire du lycée, la place d'une classe ou faudrait-il les intercaler entre deux classes? Les admettre aux honneurs d'une classe c'était, sans doute, les hausser dans l'estime générale de la maison; mais les classes, duraient 2 heures et 2 heures de langues vivantes risquaient de décourager l'attention⁶. Une heure semblait une durée plus appropriée: d'autre part, des leçons d'une heure paraissaient aux proviseurs de Louis-le-Grand annonciatrices de désordre⁷. De 1829 à août 1840⁸, puis d'octobre 1841 à octobre 1848⁹ et enfin, depuis 1850, « l'interclasse » fut donc préférée à la classe¹⁰. La classe de 2 heures ne fut consacrée aux langues vivantes que de 1840 à 1841¹¹. En 1848-9, quand on revint,

1. Voy. les références indiquées aux notes précédentes. — 2. 28 août 1838, A. nat. F17ⁿ 78.486 n° 41; 31 juill. 1840, 8 août 1842, 30 juill. 1843, *ib.* 78487, n° 30, 42, 43, etc. — 3. 8 août 1842: « surtout pour apprendre des mots; » A. nat. F17ⁿ 78487 n° 42. — 4. M Poirson, 17 août 1851, A. nat. F17ⁿ 78465. — 5. Arrêté ministériel du 21 août 1838, art. 4 et 5, *Bullet. universit.*, VII, p. 362 et arch. L. le Gr., Corr. adm., VI, n° 3816. — 6. « Une classe de deux heures offrait... l'inconvénient d'exiger des élèves une attention trop prolongée, sur un objet unique... » Lettre de Cayx au proviseur, 28 sept. 1841, arch. L. le Gr., *Corr. admin.*, VII, n° 4663. Rapport du proviseur au Ministre, 31 juill. 1841, A. nat. F17ⁿ 78487, n° 36. — 7. « Occasion de dérangement dans l'ordre général, » dit, le proviseur Rinn, 20 mars 1850, A. nat. F17ⁿ 78488, n° 131. — 8. Art. 2, arrêté du 15 sept. 1829. — 9. Lettre de Cayx au proviseur de L. le Gr., le 28 sept. 1841; arch. L. le Gr., *Corresp. admin.*, VII, n° 4663. — 10. Ce que le proviseur Rinn réclamait dès 1849: « A. nat. F17ⁿ 78488 n° 129; cf. 1850, *ibid.* n° 131. — 11. Cousin écrit au proviseur, le 27 août 1840: « Ce n'est plus entre les classes et comme par surcroît et subsidiairement que les langues vivantes seront enseignées; elles ont

pour quelques mois, à la « classe », ce fut à la classe d'une heure ¹. Une grande réforme, un demi-siècle plus tard, devait sortir de là.

Pour la fortune des langues vivantes à Louis-le-Grand, la valeur des maîtres, chargés de l'enseignement, pouvait beaucoup. Les langues anglaise et allemande étaient professées par les maîtres, que nous avons vus ². Quelques-uns d'entre eux étaient étrangers ³ et tous n'avaient pas été naturalisés Français ⁴. Tous n'avaient pas de diplômes français, ainsi Wilkin n'en eut jamais ⁵. En 1838, le ministre avait dû exiger, au moins, le baccalauréat ès-lettres, pour l'enseignement des Langues vivantes ⁶ et l'agrégation avait même été créée, en octobre 1848 ⁷. Elle fut supprimée en 1852 ⁸, mais, dès 1849, trois professeurs de Louis-le-Grand l'avaient prise : Beamish ⁹, Méliot ¹⁰, Lévy ¹¹ : un autre, Baar, avait le brevet d'aptitude ¹². Quant à Sarret, il était agrégé de grammairie, depuis 1831 ¹³. Enfin, avant de débiter à Louis-le-Grand, presque tous ces maîtres avaient acquis ailleurs quelque expérience de l'enseignement ¹⁴. Et l'un d'eux, Charles Fleming, resté trop peu à Louis-le-Grand, devait avoir plus tard une action considérable sur l'enseignement de l'anglais, en France ^{14bis}.

C'était moins par un défaut de science que par certains défauts de tenue ¹⁵ et de caractère que tels de ces maîtres avaient peu d'action sur leurs élèves. Peu familier avec toutes les nuances de notre langue, Wilkin confondait trop la fermeté avec la rudesse et l'obstination : il manquait de tact et d'adresse, et ne se laissait pas punir; il était « habituellement en guerre avec ses élèves ¹⁶ ». Avec la roideur de Wilkin contrastait l'indulgence de Marquis, dont les élèves prenaient

leur place déterminée, dans le cadre régulier des leçons du collège. » Arch. L. le Gr., Corr. adm., VII, n° 4362. — 1. « Classes d'une heure », art. 8, arrêté du 11 octob. 1848, *Journal génér. de l'Instr. publ.*, p. 481, A° 1848. — 2. *Supra*, p. 311 ; APPENDICE C, 591 et ss., 625 et ss. — 3. Fleming était né à Perth, A. nat. F^{17a} 78 486, n° 7; Wilkin, à Londres, Registre du Personnel, I, p. 99; Beamish, à Cork, en Irlande, *ibid.* p. 202; Savoye était né dans la Bavière rhénane, à Deux-Ponts, *ibid.* p. 139; Sklower était né à Breslau, *ibid.* p. 288. — 4. Sklower, seul, semble avoir été naturalisé; *ibid.* p. 288. — 5. « N'a pas de brevet », *ibid.* p. 99; Arch. nat. F^{17a} 78486, n° 8 et 9. — 6. Circulaire de Salvandy, ministre, aux recteurs, 12 mars 1838. — 7. Arrêté de Vaulabelle, ministre, 11 octob. 1848, art. 1. — 8. Décret du 10 avr. 1852; cf. Ch. Corneille, *Agrégat de l'Enseign. second.; Langues vivantes*, Paris 1876, in-8°, p. III. — 9-11. Regist. du Personnel, I, pp. 202, 255, 196. — 12. *Ibid.*, p. 188; depuis 1844. Le certificat d'aptitude avait été créé par Villemain, le 2 nov. 1841; Ch. Corneille, *op. cit.*, pp. 1-11. — 13. Regist. du Personnel, I, p. 29. — 14. V, Reg. du Personnel, *loc. cit.* — 14bis. Charles Fleming, né en 1806 et mort le 31 août 1875, publia, en 1839-40, avec Tibbins le *Grand Dictionnaire anglais-français et français-anglais*, 2 vol. in-4°. — Du reste, ces professeurs de langues vivantes souffraient beaucoup de n'être pas assimilés aux autres professeurs : à ce sujet, lettre de Beamish au proviseur, 7 déc. 1852; arch. L. le Gr., Corr. coll., VI, n° 7924. — 15. Cf. 21 août 1847, rapport de Rinn, A. Nat. F^{17a} 78488, n° 4. — 16. Rapports annuels du Proviseur et de l'Inspection générale.

trop volontiers leur parti ¹. D'excellentes intentions chez Sklower ² et trop de froideur chez Sarret ³. En allemand, les professeurs les plus distingués étaient Savoye ⁴ et Lévy ⁵; en anglais, Beamish et Meliot ⁶. De tels hommes semblaient faits pour relever enfin l'honneur corporatif de ces professeurs de langues vivantes ⁷, dont un allemand disait alors : « Je les appelle « bons », parce que, s'ils avaient été des femmes, ils n'auraient pu être employés, en France, qu'en qualité de bonnes ⁸ ».

Les méthodes n'étaient pas encore systématiquement unifiées ; chaque maître avait la sienne. Pour l'anglais, nul souci littéraire, chez Wilkin, dont l'enseignement routinier restait, volontiers, terre à terre ⁹. Sa prononciation était sans doute irréprochable mais, à l'instar de « la plupart des maîtres d'anglais », il « ne savait point sortir des habitudes d'une oreille anglaise, pour se rendre compte des nuances de son, qu'il s'agissait de faire percevoir et reproduire par des élèves français ¹⁰ ». Pour l'allemand, Sarret avait de sérieuses qualités d'ordre et de clarté et il aimait à faire, entre les langues anciennes et modernes, ces rapprochements ¹¹ qui séduisaient Cousin ¹². La grammaire comparée lui était chère ¹³ et il s'attachait à développer le raisonnement et le goût ¹⁴. Lévy avait la foi, l'entrain et le talent d'un précurseur ; il attendait seulement, pour développer ses idées et les répandre, l'appui de l'administration supérieure ¹⁵.

Les résultats justifiaient-ils tous ces efforts ? Les prix de Langues vivantes au lycée ¹⁶, leur entrée en ligne de compte, pour le prix d'excellence ¹⁷, l'admission au Concours général des langues allemande et anglaise ¹⁸ et l'annonce de leur place officielle au baccalau-

1-3. Rapports annuels du Proviseur et de l'Inspection générale. — 4-6. *Ibid.* — 7. Rinn écrit le 21 août 1847 : « Cet enseignement [des Langues vivantes] est toujours faible au Collège, puisque le personnel est peu satisfaisant. » A. nat. F¹⁷_n 78488 n° 4. — Le proviseur Pierrot note, en 1842-3, qu'un professeur de langues vivantes a généralement fort peu de connaissances littéraires et d'instruction. A. nat. F¹⁷_n 78487, n° 43. — 8. E. Lavissee, *Souvenirs*, p. 225. — Cf. Montucci, *Les Langues vivantes et la circulaire du 29 sept.* [1863] ; Paris 1864, p. 18 ; *les Langues vivantes avant et après la Guerre de 1871*, p. 5. — Voir le *Figaro* du 18 oct. 1871, art. signé Covielle ; Elwall, *De l'enseign. des Langues viv. dans les Lycées ..* ; 1884, p. 3. — 9. Rapports de Pierrot, proviseur, 1838 et 1841 2, A. nat. F¹⁷_n 78486 n° 42 et 78487 n° 34. — 10. Rapport de l'Insp. génér., 1839-40, A. nat. F¹⁷_n 78487, n° 24. — 11. Rapports du proviseur, 1839-40, A. nat. F¹⁷_n 78486, n° 42 ; etc. de 1829 à 1840. — 12. *Supra*, p. 313, n 2. — 13. Rapports du proviseur, 1837-38, A. nat. F¹⁷_n 78486, n° 41. — 14. Rapport du proviseur Pierrot 1837-8, A. Nat. F¹⁷_n 78486, n° 41 ; *id.*, 1840-1, *ibid.* A. Nat. F¹⁷_n 78487, n° 34 — 15. Cf. *infra*, p 326-7 ; et sa brochure ; *De l'enseignement des Langues vivantes en France*, Paris 1865 ; Musée Pédagogique, 8063. — 16. Arrêté du 25 août 1840. signé Cousin, art. 9. Arch. Louis le Gr., Corr. adm. VII, n° 4361 ; — auparavant, arrêté du 2 octobre 1838, art. 4 ; *Bulletin Universit.* t. VII, p. 419. — 17. Ern. Lavissee, *Souvenirs*, p.225. — 18. Arrêté ministériel de Salvandy, 21 août 1838, art. 11 ; Arch. Louis-le-Grand, *Corresp. administr.* VI, n° 3896, — Arrêté du 11 oct. 1848, art. 10 ; *Journ. génér. de*

réat¹, tout cela réussissait-il vraiment à ranimer, en faveur des langues vivantes, le zèle un peu tiède des écoliers de Louis-le-Grand? — Médiocrement, semble-t-il. Les classes de Langues vivantes avaient parfois un aspect désertique². Les traditions d'indiscipline, qui se conservaient chez quelques-unes³, n'étaient pas faites pour grossir leur clientèle ni grandir leurs succès. Cette clientèle avait le culte du moindre effort⁴: l'anglais eut donc longtemps plus de vogue que l'allemand. Tant que les langues demeurèrent facultatives et tant que leur enseignement fut borné à deux années seulement, les élèves demeurèrent très faibles⁵: ils n'avaient assez de temps que pour oublier, non pour apprendre⁶. Tout travail n'était pas stérile cependant et les méthodes les plus opposées, celle de Wilkin et celle de Sarret, par exemple, pouvaient parfois, par des voies différentes — la pratique routinière ou les procédés littéraires — conduire les élèves à la conversation courante ou au déchiffrement instantané d'un texte⁷. Il est vrai que les meilleurs élèves en grec ou en latin étaient presque toujours les meilleurs aussi en anglais et en allemand⁸. Et il arriva en 1839-40 que, les Inspecteurs reconnurent à Louis-le-Grand, pour les langues vivantes, la toute première place, entre tous les collèges ou lycées⁹. Ce n'était pas sans doute, cette suprématie que l'illustre maison ambitionnait le plus. — De 1829 à 1862, les langues vivantes n'en avaient

L'Instr. publiq. n° 1848, p. 481. Voici comment, de 1850 à 1903, les Langues vivantes élargirent leur place au Concours général: des prix leur furent attribués, en 1850, pour la 3^e; en 1851, pour la 3^e et la 2^e; en 1852, pour la 3^e, la 2^e, la Rhétor; de 1865 à 1870, pour le cours supérieur; en 1872 pour le cours sup. et les math. élém.; en 1873, pour le cours supér., la 2^e, la 3^e, la 4^e; de 1874 à 1880, pour toutes les classes de lettres, de la 4^e à la Philo.; de 1882 à 1903, pour toutes les classes de lettres, de la 3^e à la Rhétor. — 1. Arrêté ministér. Salvandy, 21 août 1838, art. 10. — 2. Rapport du Proviseur Pierrot, 1841-2, au sujet de Savoie: « Les élèves sont si peu nombreux! » A. nat. F¹⁷n 78.487, n° 34. Les élèves sont 2 ou 3 fois moins nombreux que dans les classes de grec et de latin, *ib.*, n° 28 (16 mars 1840); cf. n° 14. — 3. Chez Marquis, par ex., *ib.*, n° 40 et 42; a° 1842. — Cf. l'arrêté du 15 sept., 1829, art. 4. — Il fallait adjoindre des surveillants aux professeurs, arch. L. le Gr., *corresp. collég.*, VI, n° 7148, 11 nov. 1849. — 4. Arch. Louis le Gr., corr., coll. IV, n° 4411, lettre du Proviseur au Recteur, 10 nov. 1838. — 5. Mars 1838; Rapport des Inspect Génér.: « Les langues modernes sont tout à fait négligées, sacrifiées. Cette étude est facultative... Il y a une réforme totale à opérer dans cette partie de l'Instruction. » A. Nat., F¹⁷n 78.486, n° 44. — En 1839-40, à propos de Sarret. L'inspection générale; sur les résultats très remarquables dans le cours obligatoire, et moins sensibles dans le cours facultatif, *ib.*, 42. — 6. Rapport du Proviseur Pierrot, 28 août 1838, A. Nat. F¹⁷n 78.486, n° 41. — 7. Rapport du Proviseur Pierrot, 1842-43 sur Wilkin: « méthode routinière qui pourtant réussit bien. » A. Nat. F¹⁷n 78.487, n° 42. — *Id. ib.*, n° 34: « sa routine n'est pas mauvaise; il forme des élèves. » 1841-1842. — 8. Circulaire Salvandy aux Recteurs, 1^{er} mars 1839, § 3; Circul. et Instruct., II, p. 721. — 9. L'inspection générale disait en 1839-1840, au sujet de Sarret: « Nous avons trouvé les élèves plus avancés que dans tout autre collège... Ils expliquaient avec facilité et prononçaient même assez bien. » A. Nat., F¹⁷n 78.487, n° 14.

pas moins réussi à se mettre hors de page ; si cette période n'avait pas vu leur renaissance, du moins, en dépit de bien des tâtonnements, elle l'avait préparée.

La 3^e Période, commence avec le ministère Duruy, juin 1863, et se prolonge jusqu'à nos jours. Le procès des langues vivantes était gagné ou presque, dans l'opinion ; il s'agissait surtout désormais de le gagner dans la pédagogie et de lui donner des chaires, des maîtres et une méthode appropriée à ses fins.

A l'arbre de science, les langues vivantes étaient une branche nouvelle ; certes on ne parlait plus de la couper, on voulait bien la laisser croître ; mais à la condition que sa vigueur et sa jeunesse ne fussent pas, pour les branches maîtresses, une menace de dessèchement ou un péril de mort. Et à Louis-le-Grand, comme ailleurs, les langues anciennes comptaient bien se défendre.

L'usage que les Allemands firent du Français en France, au cours des mois tragiques, en 1870-1871, fut une démonstration sanglante de la force que la connaissance des langues modernes peut donner à un peuple¹. Cette leçon ne fut pas, pour nous, entièrement perdue : mais ne croyons pas qu'elle fût entièrement retenue. Même après le traité de Francfort, refuser, pour des langues vivantes, un candidat au baccalauréat ou aux grandes écoles semblait inadmissible². Un prix de langues vivantes au Concours général était par les écoliers appelé « le prix des bonnes³ ». Les notes en langues vivantes ne furent guère avant 1884, sinon plus tard, complètement assimilées aux notes de latin, de grec, d'histoire ou de mathématiques⁴. Aujourd'hui même, le palmarès de Louis-le-Grand, a gardé une dernière trace de cette défaveur ancienne⁵. Enfin la tradition se retrouve ailleurs : les élèves les plus médiocres sont généralement réservés aux sections de langues vivantes⁶. Et voilà comment l'égalité entre les langues modernes et les langues anciennes a été proclamée en droit, avant d'être vraiment appliquée en fait.

La difficulté, signalée dès 1829, subsistait toujours : comment, dans des cadres créés, pour l'enseignement classique, incruster, sans porter

1 Henry Montucci, professeur au Lycée St. Louis, *Les Langues vivantes avant et après la guerre*, 1871, pp. 3-4, 9. — J.-N. Charles, *De l'étude de la langue allemande, dans les établissements publics.* Paris, 1872, 8 ; p. 17. —

2. Montucci, *op. cit.*, p. 9. Du même, *Les Langues vivantes, dans les Lycées*, 1863 ; p. 6 et n° 1. — B. Lévy, *De l'enseignement des L. vivantes*, *cit.*, p. 43 —

3. Fr. Bouillier, *L'Université sous M. Ferry*, Paris, 1880, p. 325 — 4. Ellwall, *De l'enseignement des L. vivantes, dans les Lycées et Collèges* ; 8^o, Paris, 1884,

p. 10. — 5. Les professeurs de langues vivantes étaient placés, jusqu'à la création du lycée Montaigne, après les professeurs de 6^e, dans les Palmarès et les almanachs nationaux ; aujourd'hui, où il n'y a plus de 5^e ni de 6^e à Louis le Gr., ils viennent à la suite des professeurs de grammaire, et avant les professeurs de dessin. Quant aux prix de Langues vivantes ils viennent après tous les autres prix de chaque classe. — 6. Section B (Latin-Langues) du second Cycle ; il n'y a pas, à Louis le Grand, de sections D (Sciences-Langues).

atteinte aux humanités ou aux sciences, l'enseignement nouveau ? La place qu'on lui trouverait dépendrait, pour une large part, du débat soulevé jadis et demeuré sans décision : l'enseignement des langues vivantes serait-il strictement utilitaire ou strictement littéraire ? La réponse la plus sensée a été enfin donnée, par Victor Duruy et ses successeurs : « Nous enseignons à nos enfants les langues mortes, pour leur apprendre à penser : les langues vivantes, pour leur apprendre à les parler ¹ ». L'enseignement sera donc moins littéraire que pratique ; mais il ne sera pas ou uniquement pratique ou uniquement littéraire. Il sera pratique, d'abord ; littéraire, ensuite. L'étude de la langue précédera l'étude de la littérature ². Car cet enseignement doit munir, à la sortie du lycée, d'un instrument moderne, trois sortes de gens : ceux qui auront besoin de parler à l'étranger ou avec les étrangers les langues étrangères ; ceux qui voudront demander à ces langues une culture de l'esprit différente de celle que donnent les langues anciennes ; ceux qui auront besoin de ces langues pour l'information scientifique : le droit, l'histoire, la médecine, la physique, la chimie, etc. A Louis-le-Grand, depuis B. Lévy en 1863, jusqu'aux professeurs actuels, cette opinion n'a cessé de prévaloir.

L'enseignement nouveau avait été, de 1829 à 1863, tantôt facultatif et tantôt obligatoire : et on raillait, à Louis-le-Grand et tout autour, tant d'indécisions ³. Or, depuis 1863, l'obligation l'emporta décidément. Victor Duruy l'imposa de définitive façon, mais il la limita en disant : à partir de la 3^e, l'obligation cessera. C'était se hâter trop et rendre imprudemment la liberté à qui a besoin encore de discipline. Après Duruy, l'obligation finit par être très étendue : dès le 10 octobre 1871, jusqu'à la fin de la Rhétorique ⁴ et même en 1874 ⁵ et en 1890 ⁶, mais non en 1902 ⁷, jusqu'à la fin de la Philosophie.

Une autre question fut également tranchée, jusqu'en 1902 : une seule langue vivante serait obligatoire : l'anglais ou l'allemand, en principe ; l'italien ou l'espagnol, au besoin ⁸. Depuis 1871, l'allemand l'emporte, à Louis-le-Grand, sur l'anglais ⁹ et l'anglais est lui-même beaucoup plus étudié que l'italien et surtout l'espagnol ¹⁰.

Les tâtonnements reparurent ailleurs. On se demandait : à partir de quel âge faut-il enseigner aux enfants les langues vivantes ? — A

1. Circul. du 29 sept. 1863 ; *Circul. et Instruct. relat. à l'Instruct. publ.*, t. VI, p. 35. — 2. Circul. citée, *ibid.*, p. 38 : « Et à la fin, seulement, on pourra s'occuper un peu de littérature. » — 3. B. Lévy, par ex. p. 27, *De l'Enseignement des L. viv.*, 1865 ; cf. d'un autre professeur de L. le Gr., J. Viant, *Projet d'un lycée de L. viv.*, p. 16 ; Paris, 1878. — 4-8. Voir les *Plans d'Etudes successifs*, publ. par Delalain. — 9. Rapports annuels de l'Inspection et du Proviseur ; cf. *infra*, par le nombre des chaires ; les chaires d'anglais sont en moindre quantité que les chaires d'allemand. — Cf. Ellwail, *De l'enseignement des L. viv.*, dans les *Lycées...* 1884, p. 12. 10. Voy. *infra*, p. 323, le nombre des chaires.

partir de la 6^e, depuis 1863⁴, et c'est encore l'âge où nous les commençons, depuis 1902². On essaya en 1874 d'en faire commencer l'étude dès la 8^e et même dès la 9^e, en 1880 et 1890⁴. — Initier de très jeunes enfants aux langues vivantes, c'était (nous nous en souvenons) ce que demandaient, à Louis-le-Grand, les proviseurs Pierrot et Rinn, sous Louis-Philippe⁵. C'était aussi ce que voulait un des professeurs de Louis-le-Grand devenu Inspecteur général, B. Lévy⁶ et ce que réclamait un autre professeur de notre lycée, Viant⁷; comme Pierrot et Rinn jadis, Viant estimait que les langues anciennes ne doivent être abordées qu'après les langues modernes⁸. Et, en 1866, le lycée avait en 7^e ou 8^e installé un petit cours préparatoire aux langues vivantes⁹.

Bien que Louis-le-Grand, depuis 1885, ne reçoive les élèves qu'à partir de la 4^e, ces questions ne peuvent le laisser indifférent : les écoliers qui lui arrivent de Montaigne forment la pépinière de son recrutement et il lui importe que ces enfants aient déjà plusieurs années de langues vivantes.

Une autre réforme, entrevue jadis, aurait pu être féconde : elle fut reprise et décrétée en 1865, voire en 1901, mais sans que l'on eût vraiment le courage de la maintenir, à Louis-le-Grand tout au moins : c'était, pour les cours de langues vivantes, la répartition des élèves suivant leurs forces en langues vivantes¹⁰. En 1871-72, il y eut au lycée, pour chaque classe, deux sections de langues vivantes, une section forte et une section faible¹¹. Intéressantes tentatives pour donner plus d'homogénéité à chaque cours¹².

Le temps total accordé chaque année aux langues vivantes ne fut pas accru sous Victor Duruy, mais sous Jules Simon ; malgré tout, il demeura insuffisant ; on calculait qu'avant 1863 les langues anciennes avaient 30 fois davantage¹³. Aujourd'hui encore, à Louis-le-Grand, les

1-4. Cf. les *plans d'études*, cit. — 5. *Suprà*, p. 313-4. — 6. Il fut nommé Inspecteur général, à titre définitif en nov. 1873, (arch. L. le Gr., Registre du Personnel, I, p. 196). Dans sa brochure, *De l'enseignement des L. viv.*, 1865, p. 32-33, il conseillait de commencer l'étude des Langues avec de tout jeunes enfants. — Au Lycée L. le Gr., il consentit à se charger des plus jeunes. — 7. J. Viant, *Projet d'un Lycée de L. vivantes*, 1878, p. 17. — 8. *Ibid.* — 9. Rapport du Proviseur, 10 sept. 1866, A. Nat, F¹⁷ⁿ 82784, Liasse A², n^o 19. — 10. Circul. du 6 oct. 1865 ; p. 283, t. VI, *Circul. et Instr. relat. à l'Instr. publ.* — Circul. de M. Leygues aux Recteurs, le 15 nov. 1901. Cf. *suprà*, p. 316. — 11. Rapports du Proviseur. — 12. « En effet, disait l'Inspect. génér. de 1872, 10 déc., beaucoup de jeunes gens se sont présentés en Seconde, en Rhétorique, en Mathématiques, ne sachant pas un mot d'allemand, soit pour l'avoir négligé jusqu'alors, soit pour avoir quitté brusquement l'étude de l'anglais, pour commencer l'allemand ». A. Nat, F¹⁷ⁿ 86471, Liasses L. le Gr., E., n^o 20. — 13. B. Lévy, *De l'enseignement des Langues vivantes*, 1865, p. 43, constatait que, jusqu'à Victor Duruy, en 1863, les langues vivantes avaient 240 heures par an ; le latin et le grec en ayant 30 fois plus. Il observait que les latinistes ne savaient pas parler latin ; comment, avec 30 fois moins d'heures, les langues vivantes pourraient elles être parlées ? — Même argument chez Montucci, *Les Langues vivantes dans les Lycées, Réflexions* ; Paris, 1863, p. 7.

professeurs de langues vivantes estiment que les heures leur sont trop mesurées proportionnellement au résultat qu'on cherche à atteindre¹. D'ailleurs, depuis 1863, le nombre de ces heures est allé diminuant, des classes basses aux classes supérieures².

Comme dans la précédente période, l'enseignement des langues vivantes a été tantôt, sous Victor Duruy et jusqu'en octobre 1871, donné pendant l'interclasse³, tantôt, comme en 1871-2 et aujourd'hui, aux heures normales des classes⁴.

Mais la tendance est allée s'accroissant, de diminuer la longueur de ces cours ou de ces classes : au lieu de deux heures, une heure $1/2$ ou même une heure⁵. Les éducateurs anglais avaient calculé qu'au-dessous de 12 ans l'attention de l'enfant est difficilement soutenue plus de 20 minutes et, au-dessus de 12 ans, plus de 25 minutes⁶ ; aujourd'hui, nos éducateurs lui concèdent jusqu'à 45 minutes⁷. Longtemps le grec et le latin avaient refusé leurs classes normales aux langues modernes. Or il est arrivé, depuis 1902 — et c'est une jolie revanche, — que les langues vivantes ont imposé la durée de leurs classes — une heure — à l'enseignement des langues anciennes.

Pour juger exactement des progrès accomplis à Louis-le-Grand, depuis 1863, par l'enseignement des langues vivantes, il nous reste à rechercher ce qu'a été le nombre des chaires, puis la qualité des hommes qui les ont occupées et celle des méthodes appliquées par ces maîtres.

De 1864 à 1871⁸, il y eut six chaires : 3 pour l'anglais, 3 pour l'allemand ; en 1871-72, 3 chaires d'anglais et 4 d'allemand ; de 1872 à 1887-8, 10 chaires, dont 5 pour l'allemand et 4 pour l'anglais ; en 1903-4, 8 chaires, dont 5 pour l'allemand, 3 pour l'anglais ; de 1907 à 1909, 13 chaires, dont 7 pour l'allemand, 5 pour l'anglais, une pour l'italien ; de 1910 à 1914, 13 chaires, dont 6 pour l'allemand, 5 pour l'anglais, 1 pour l'italien, 1 pour l'espagnol ; en 1915-6, 12 chaires : 6 pour l'allemand, 4 pour l'anglais ; 1 pour l'italien ; 1 pour l'espagnol. En 1919, 14 chaires ; 6 pour l'allemand ; 5, pour l'anglais ; 1 pour l'italien ; 1 pour l'espagnol ; 1 pour le russe (instituée de 1892-3 à 1902-3 et de nouveau en 1916-7).

1. *Ibid.* — 2. Aujourd'hui encore (plan d'études 1902), de la 6^e à la 3^e inclusivement, les lang. viv., ont 5 heures par semaine ; en 2^e et en 1^{re} A, et C, 2 heures seulement ; en Philos. A, 2 heures facultatives. — 3-5. Voy. les plans d'études successifs. — J. Viant, *Projet d'un Lycée de L. viv.*, 1878, p. 16. — La circul. de Jules Simon, le 10 oct. 1871, disait : « L'expérience a démontré que les classes placées en dehors du cadre scolaire étaient toujours plus ou moins sacrifiées... », p. 129, t. VII, *Circul. et Instruc. offic.* — 6. Montucci, *Les L. vivantes et la circul. du 29 sept.* [1863], p. 6. — 7. Confér. de M. Firmery, à la Sorbonne, le 22 oct. 1902 ; p. 196 des *Instructions concernant les progr. de l'Enseignement secondaire* ; Paris, Delagrave, in-8° [1911]. Bibl. Nat., 8° R, 24.327. — 8. APPENDICE C ; *Palmarès annuels*.

Tous ces maîtres ne valaient pas seulement par la quantité ; ils valaient encore par la qualité. Il avait suffi jadis à l'agrégation des langues vivantes de paraître, avant de disparaître — pour que Louis-le-Grand en ressentit les heureux effets¹. Depuis 1864, cette agrégation reparut pour ne plus disparaître et, désormais, tous les professeurs titulaires de la maison furent agrégés. Les suppléants ou les délégués étaient eux-mêmes, sinon agrégés, du moins, pourvus du certificat des langues vivantes et, depuis 1882, de la licence ès-lettres avec mention : langues vivantes². Quelques-uns coiffaient même le bonnet de docteur³. Les grades universitaires, et parfois les plus hauts grades, garantissaient donc à l'avenir, la valeur de l'enseignement. Et, en même temps, ils excluaient l'invasion, toujours possible jadis, avant 1841, surtout, de ces étrangers nomades, sinon faméliques, qui contribuaient si vite à déconsidérer si bien l'enseignement des langues modernes⁴. A égalité de grades, les professeurs vivantes avaient obtenu l'égalité de traitement vis-à-vis de leurs collègues⁵. L'égalité des sanctions au lycée et hors du lycée vint à son tour⁶ ; et enfin, tout au bout du *Cursus honorum*, d'enviables récompenses apparurent⁷. L'Inspection générale, en plus d'une occasion, se recruta à Louis-le-Grand⁸. La Sorbonne demanda au Lycée MM. Beljame et Lange. Dès 1867, un professeur d'anglais, Méliot, avait reçu la légion d'honneur⁹. On ne pouvait plus dire à Louis-le-Grand ce qu'on y répétait avant 1863 : les professeurs de langues vivantes sont « les parias de l'Université¹⁰ ».

La considération générale qu'ils avaient su conquérir, par plus d'un demi-siècle d'efforts, ils la devaient à leur méthode personnelle plutôt encore qu'à une méthode générale unique. Cette unité dans la méthode, ce n'était pas l'École normale supérieure qui l'aurait pu créer, puisque avant 1903 il n'y eut pas, rue d'Ulm, de section pour les langues vivantes¹¹. Ce n'étaient pas, non plus, les Facultés des Lettres, où les

1. *Supra*, p. 317. — 2. L'agrégat. des L. viv., fut rétablie par décret du 27 nov. 1864, sous le minist. de M. Duruy. — Cf. dans les *Circul. et Instruc. offc.*, t. IX, pp. 78 et 542, les circul. des 29 juin 1882 et 30 octobre 1885. — 3. Par ex., MM. Beljame, Lange, Lauvrière. — 4. Montucci, *Les L. viv. avant et après 1871*, p. 5 ; Du même, *Les L. vivantes et la circul. du 29 sept. [1863]*, Paris, 1864, pp. 48-49 ; B. Lévy, *De l'enseignement des L. vivantes*, 1865, pp. 12-13, 32. — *Supra*, p. 314, 317. — 5. Ellwall, *De l'enseignement des L. viv. dans les Lycées*, 1884, pp. 4-5. — 6. *Id.* — 7. De 1865 à 1884, dans les brochures de Lévy, Montucci, Charles, Ellwall, cette idée reparait constamment que les Inspecteurs généraux de Langues vivantes doivent être recrutés dans les Lycées. — 8. Benj. Lévy, en nov. 1873. Beaujeu, en 1920. — 9. Août 1837, Arch. de L. le Gr., Reg. du Personnel, I, p. 255. — 10. Le mot est de B. Lévy. *De l'Enseignement des L. vivantes*, p. 15. — 11. Victor Duruy, dans la célèbre circulaire du 29 sept. 1863, disait déjà : « Pour assurer à ce personnel [des Langues vivantes] un recrutement meilleur, on a songé à créer une section des Langues vivantes, à l'École Normale supérieure. — En 1884, M. Ellwall, *De l'Enseignement des L. vivantes*, p. 5, regrettait que cette section n'existât pas encore.

Cours de langues vivantes eurent quelque peine à s'organiser. Depuis 1886, les certifiés de langues vivantes, les licenciés, les agrégés étaient sans doute et de plus en plus acheminés sur l'étranger¹ ; mais, ni en Angleterre, ni en Allemagne, il n'y avait de séminaire français où la langue de notre pays fût enseignée. Nous avons une école française de Rome et une école française d'Athènes ; nous n'avons pas une école française de Londres, d'Oxford ou de Cambridge, pas plus qu'une école française de Berlin, de Goettingen ou de Weimar². Les instituts français de Florence et de Madrid, de Londres et de Pétersbourg, fondés depuis peu de temps, relèvent avant tout de l'enseignement supérieur. Ni les brochures, ni les livres, ni les revues ne pouvaient, semble-t-il, avant la réforme de 1902, assurer fortement l'unité de méthode³. Et chaque professeur gardait une indépendance d'esprit, qui frappait beaucoup l'étranger⁴.

Malgré tout, le certificat d'étude, la licence, l'agrégation surtout ; et aussi les programmes, les instructions ministérielles, l'Inspection générale pouvaient créer un courant d'opinion et dégager une doctrine, dont les professeurs eussent à tenir compte. Depuis 1863 par exemple, tous savaient officiellement que l'enseignement des langues vivantes ne devait pas ressembler à celui des langues mortes⁵ ; les langues modernes devant être parlées, et les langues anciennes devant être écrites. Sans imposer aux maîtres une méthode unique⁶, on leur demandait donc d'harmoniser leurs efforts⁷ ; par des routes, qui pouvaient être différentes, ils arriveraient, ainsi, au même but. A Louis-le-Grand, des hommes comme B. Lévy, Alexandre, Blociszewski, Meliot Sevette, Beljame et Lange — nous ne parlons que des di-parus — faisaient, chaque jour, la preuve que leur personnalité pouvait rester entière, sans que leur enseignement eût à souffrir.

En 1901 et 1902, le ministre de l'Instruction publique, M. Leygues, ne voulut plus laisser aux professeurs le choix des méthodes ; il

1. 12 mai 1886, circulaire à ce sujet ; p. 745, t. IX, *Circul. et Instr. offic. relat. et l'Instr. publiq.* — 2. Ellwall, brochure citée, *De l'Enseignement des L. viv.*, p. 5. — 3. Cf., à ce sujet une lettre du Recteur de l'Académie de Paris, Mourier, au Ministre, le 28 juillet 1865 et l'avis de B. Lévy, prof. à L. le Gr., A. Nat. F17^m 82784, Liasse A², n° 11. — En 1871, H. Montucci, disait, *Des Langues vivantes avant et après la guerre de 1870*, p. 22 : « Le dernier mot de l'enseignement des langues vivantes, en France, doit être : Unité d'enseignement ; unité de programme d'inspection ; unité de système, dans les examens. » — 4. Par exemple, en 1895 6, M. Martin Hartmann, *Reiseeindrücke*, 1897. — 5. Circul. Victor Duruy, du 29 sept. 1863. 6. Lettre, *cit.*, du recteur Mourier, le 28 juill. 1865 : Le recteur et la commission [des langues vivantes] pensent qu'il faut, sans imposer méthode ni livres, diriger seulement l'enseignement et fixer les matières à voir, en 6^e, 5^e, 4^e : on obtiendrait ainsi l'unité désirable. A. Nat. F17^m 82784, Liasse A², n° 11. — 7. Ch. Sigwalt, *De l'Enseignement des Langues vivantes*. 2^e édit., Paris, 1913, « L'unité de méthodes est une chimère... Ce qu'il faut assurer c'est l'harmonie des moyens, visant au même but et dérivant d'un principe commun. »

imposa, parmi ces méthodes, celle qui lui parut devoir donner le plus vite et le plus sûrement à l'élève la possession *effective* des langues modernes¹. Il s'agissait d'imiter la nature et de mettre l'écolier dans les conditions où se trouve l'enfant, quand il apprend sa langue maternelle. L'écolier comme l'enfant, devait donc apprendre à désigner oralement les objets qui l'entourent et acquérir ainsi un vocabulaire de mots concrets. Ces objets, il les observerait, les définirait, les comparerait, les caractériserait, il passerait par ce moyen et peu à peu aux idées et aux abstractions. Le maître s'aiderait d'images, dessinées ou peintes : c'est l'enseignement par l'aspect ; et, comme il ferait connaître la langue étrangère sans le secours du français, sa méthode ne serait pas seulement naturelle, elle serait *directe*².

La *méthode directe* devait être graduée et connaissait 3 étapes : dans la 1^e, jusqu'à l'issue de la cinquième, le maître devait faire l'éducation de l'oreille et des organes vocaux ; il s'attacherait à donner une bonne prononciation et n'admettrait que des phrases rigoureusement correctes ; la grammaire devrait apparaître comme la conséquence de ces phrases ; l'élève déduirait la règle de ces exemples ; l'exemple précéderait la règle, au lieu de la suivre. — Dans une seconde période, 4^e et 3^e, l'élève qui précédemment avait appris à parler, apprendrait désormais à lire et à écrire : on le mettrait en contact avec les livres étrangers, les journaux, les revues, qui lui révéleraient la vie et la civilisation du pays dont il étudierait la langue. — Dans une 3^e période, (2^e, 1^e, etc.), la littérature viendrait enfin, qui compléterait l'éducation intellectuelle donnée par les littératures antiques : elle présenterait, sur la Nature et l'Humanité, des conceptions nouvelles et plus conformes à notre sensibilité moderne³.

On devine bien que cette méthode directe n'était pas vraiment nouvelle. A Louis-le-Grand elle était, pour l'allemand, enseignée plus de 40 ans avant 1902 : dans une brochure, datée de 1865 et signée d'un professeur de ce lycée, Benj. Lévy, nous l'avons retrouvée dans ses lignes essentielles⁴. Lévy appelait sa méthode la méthode *naturelle*. Il la rapprochait de celle de l'enfant, apprenant sa langue maternelle. Il voulait donc que l'enseignement prit les enfants tout jeunes⁵ ; il s'agissait de causer avec eux et surtout avec des mots concrets⁶. Il remarquait que la grammaire française se dégage peu à peu, pour le petit Français, des mots qu'il rassemble et des phrases qu'il compose⁷. La grammaire allemande devrait, pareillement, en 6^e, se dégager des phrases allemandes : grammaire très simple et très courte et toujours

1. Circulaire ministr. aux Recteurs, 15 nov. 1901 et annexe. *Programmes de l'Enseign. des Langues vivantes*, Paris s. d., 5^e Edit., Nony, pp. 201 et ss. — 2. *Ibid.* — 3. Rouge, *L'Enseign. des Langues vivantes et l'éducation nationale*, 1895, pp. 6 et ss. — 4. Nous l'avons déjà citée plusieurs fois : *De l'Enseign. des Langues vivantes*, 1865. — 5. *Ibid.*, pp. 32-33. — 6. *Ibid.*, p. 34. — 7. *Ibid.*, pp. 35, 37-39.

formulée en allemand¹ : « Sachez des mots, ajoutait-il, et vous saurez la grammaire, vous saurez la langue elle-même². Chose curieuse : Lévy avait lui aussi gradué sa méthode directe en 3 périodes : dans la première, on apprenait les mots ; dans la seconde, la grammaire ; dans la 3^e, la littérature³. Et, pendant ces trois périodes, sa méthode continuait à être orale⁴. Pour en assurer le succès, il ne demandait guère qu'une chose : le temps. C'est lui qui en avait fait le calcul : 240 heures annuelles accordées aux langues vivantes étaient insuffisantes. Comment, avec 240 heures, soit 20 jours de 12 heures, étudier une langue à la façon de l'enfant qui, pour apprendre sa langue maternelle a, tout de même, il faut en convenir, plus de 20 jours par an.

B. Lévy enseignait à Louis-le-Grand depuis 1849⁵ : c'est lui, sans doute, qu'il avait fondé sa méthode et l'avait mise à l'épreuve de son expérience. Il resta au Lycée jusqu'en 1873⁶, année où, nommé Inspecteur général, il put la propager à travers la France, pendant plus de dix ans. A Louis-le-Grand, alors Descartes, en 1872, plusieurs collègues de Lévy appliquaient une méthode voisine de la sienne : dans les classes d'Alexandre, de Blociszewski, de Léser et dans celle de Méliot et de Sevrette, on conversait en allemand ou en anglais⁷.

Avant 1902, ce n'est pas seulement à Louis-le-Grand que de telles habitudes étaient prises : à Condorcet à Janson, à Henri IV, à Voltaire, à Buffon, à Lakanal, on pratiquait la méthode directe, avant que M. Leygues l'eût généralisée⁸. Hors de France, en Allemagne et en Suède⁹, elle était également en usage.

Il serait intéressant d'en savoir les origines, avant d'en constater les résultats.

Sans rappeler la fameuse circulaire de Victor Duruy, sur les langues vivantes qui doivent être parlées¹⁰, — notons que la brochure de B. Lévy avait été précédée en France d'un petit livre de Robert Budd, paru en 1854, et qui avait eu quelque succès. Il était intitulé : *La Méthode de la nature*¹¹. Budd ne voulait pas qu'on se servît, pour enseigner les langues vivantes, du « même système que pour les langues mortes » : il voulait que l'on procédât avec les enfants, par conversations familières ; il préférerait la phrase parlée aux mots écrits. Les enfants, observait-il, ne raisonnent pas ; ils imitent, ils adoptent et ils

1. *Ibid*, pp. 35, 37-39. — 2 P. 39. — 3 P. 42. — 4. P. 43 ; v. *supra*, p. 318. — 5. *Supra*, p. 317-318. — 6 Nov. 1873. — Dès le 2 mai précédent, il avait été délégué pour l'inspection générale des Langues vivantes. Arch. L.-le-Gr., Registre du Personnel, I, p. 196. — 7. Inspection générale de F.-C. Fiehoff, au lycée Descartes, 10 déc. 1872, A. Nat. F17ⁿ, 84471. Liasses L.-le-Gr., E, n° 20. — 8. K. A. Martin Hartmann, *Reiseindrücke und Beobachtungen*, 1897, pp. 55 et ss., 74-77 et ss. — 9. Hartmann, *Reiseindr.*, cit. ; et Théoph. Cart, *Revue Universitaire*, 15 nov. 1892, pp. 434 et ss ; notamment pp. 441-8. — 10. Circul. du 29 sept. 1863. — 11. *La méthode de la Nature pour... les langues vivantes* ; 1^{re} édit., 1854 Bibl. Nat. in-48, X 16197 ; la 5^e édition parut en 1869.

apprennent les langues parlées bien plus vite que les adultes. Et comme cette faculté d'imitation jouait le premier rôle dans l'étude des langues, Budd entendait surtout faire appel à elle. Il s'agissait moins, dans la première période, d'apprendre des mots que le mécanisme de la langue et de causer avec l'élève, « toujours dans les limites de ce que l'élève sait déjà ». — Pour la grammaire, il notait ceci : « les enfants qui entendent toujours bien parler ne font pas de fautes grammaticales », dans l'emploi des phrases usuelles : leur instinct d'imitation les guide. Il ne faut donc pas commencer par mettre sous « les yeux de l'élève des formules générales, qu'on appelle règles de la grammaire. Pour bien comprendre une *généralisation* ou loi, il faut absolument connaître les phénomènes *particuliers*, qui donnent naissance à cette loi. Sans la connaissance de ces phénomènes, la force de la loi ne peut pas être sentie ; par leur examen, au contraire, l'esprit de l'élève est conduit naturellement à formuler lui-même cette loi. » — Restait la littérature : Budd en réservait les beautés pour un cours supérieur ¹.

Jusqu'à quel point Budd ou Benjamin Lévy ont-ils été des novateurs ? — Imiter la nature pour l'enseignement des langues, est une idée si juste et si vraie qu'elle est nécessairement plus ou moins commune à tous les maîtres en pédagogie ² ; elle n'appartient donc, en propre, à aucun d'entre eux. Quelques-uns, du moins, l'ont exprimée avec force. Et, notamment, deux siècles avant Duruy, B. Lévy et Budd, un slave, surnommé Comenius ³ ; en 1638, Comenius estimait que, « pour faciliter l'étude de la langue, il faut suivre la marche de la nature ; présenter d'abord à l'enfant, non pas la grammaire qui est la forme, mais la matière, c'est-à-dire les mots arrangés et combinés dans des phrases claires et d'une complication croissante ⁴ ». Toute langue s'apprend, disait-il encore, bien plus par l'usage que par les règles ; la conversation lui paraissait l'exercice fondamental essentiel ⁵. Pour régler cette conversation, il avait imaginé, sous le nom d'*Orbis pictus*, une série de gravures, représentant des scènes concrètes de la vie quotidienne ⁶.

1. Budd, 1^{re} édit. ; avant-propos, pp. 1-3. — 2. Cf. C. Marcel, *L'Etude des Langues, ramenée à ses vrais principes*,... 1867, pp. 12-13, 15-16 : La méthode naturelle ou pratique : on apprend par elle une langue, comme l'enfant apprend sa langue natale, en associant les idées avec leurs signes, par la simple impulsion de la nature, par le développement instinctif des facultés perceptives et imitatives et par suite d'une attention incessante... — J. Viant [prof. L.-le-Gr.] *Projet de création d'un Lycée de Langues vivantes*, 1878 ; p. 20 : « Il faut apprendre les langues vivantes comme nous apprenons le français. » — 3. Jan Amos Komensky, dit Comenius. — Cf. C. Vernier *J.-A. Comenius, La Porte d'Or de la Langue française*..., Autun, 1888 ; A. Sluys et A. Verkoyen, *La Vie et les Œuvres de Comenius*, Paris-Verviers, 1896, in-12. — 4. Compayré, *Histoire critique des Doctrines de l'éducation en France, depuis le XVI^e s.*, Paris, 1880, t. I, p. 252. — 5. A. Sluys, p. 120. — 6. *Orbis Sensualium pictus*...

Comenius avouait avoir été, dès 1629, confirmé dans ses idées par la lecture d'un ouvrage, dû à un médecin de Paris, J.-C. Frey, lequel déclarait que la conversation est la meilleure méthode pour apprendre toutes les langues ¹.

Quant à notre Montaigne — pour ne pas remonter plus haut — on sait assez que des maîtres autorisés ont pu le considérer comme un des ancêtres authentiques de la méthode directe. Et, dès 1894, devant les élèves du Petit Lycée Louis-le-Grand, M. Morel expliquait tout ce que la pédagogie des langues vivantes doit à l'immortel auteur des *Essais* ². A la méthode directe les lettres d'authentique noblesse ne manquent donc pas.

Avant l'installation officielle de cette méthode à Louis-le-Grand, il reste à savoir quel fruit l'enseignement des Langues vivantes a pu donner dans ce lycée. — Ces fruits n'étaient pas toujours médiocres, avant 1902, et ils ne sont pas toujours irréprochables, depuis. Dès 1863, B. Lévy mettait l'administration en garde contre l'exagération des exercices pratiques : c'est donc bien la preuve que la mode était à ces exercices ³. En 1866, pour les cours supérieurs, les résultats de l'enseignement étaient remarquables ⁴. La prononciation était généralement bonne ⁵. Dès 1872, 25 élèves de Mathématiques spéciales parlaient couramment l'allemand et expliquaient à livre ouvert des textes difficiles ⁶. L'année suivante, l'inspecteur général, Francisque Bouillier, constatait le même succès, quoique les réponses en français aux questions du professeur fussent trop fréquentes. Il concluait : « L'impulsion de ces classes a été faite, principalement, par M. Mézières, secondé, pour l'allemand, par M. Faye. Mon impression est que de grands progrès ont été accomplis, dans cette voie nouvelle, et que le succès est assuré, si l'on y persiste ⁷ ». Malgré tout, pendant les 30 années suivantes, les témoignages que nous avons recueillis sont unanimes : les élèves qui sortaient du Lycée sachant l'allemand ou l'anglais étaient assez rares.

Depuis 1902, notre enquête a pu être plus précise encore. — L'accueil fait par les professeurs de Louis-le-Grand à la méthode directe n'a pas

Die Sichtbare Welt; Norbergue, 1658, in-8° B. Nat. Réserve X, 1857; C. Vernier, pp. 207, 210, 211. — 1. Vernier, p. xxv. — 2. *Montaigne et la Pédagogie des Langues vivantes*, par M. Morel. — 3. Lettre du Rector Mourier, du 28 juill. 1865, A. Nat. F17n, 82781, Liasse A², n° 11 : « M. Lévy a rappelé que, l'an dernier, quand on recommanda les exercices pratiques de la langue, il avait fait remarquer que l'enseignement ne tiendrait pas, si la pratique était trop multipliée; qu'il fallait le fonder sur de fortes connaissances grammaticales ». — 4 5. Rapport du Proviseur, le 10 sept. 1866, A. Nat. F17n 82784, Liasse A² n° 19. — En 1869, sur 357 élèves suivant les cours d'allemand et 270, les cours d'anglais, 125 et 118 pouvaient converser en allemand et en anglais. Arch. L.-le Gr., *Corr. coll.*, 1864-65, n° 1375. — 6. Inspect. gén. F.-G. Eichhoff, 10 déc. 1872; A. Nat. F17n 86471. Liasse L.-le Gr., E, n° 20. — 7. A. Nat. F17n 86471. Liasse L.-le-Gr., F n° 2.

été enthousiaste, mais il a été bienveillant¹. Peu à peu, leur cordialité s'est atténuée; et, non sans quelque regret, la résignation a, chez quelques-uns, remplacé la conviction.

La grammaire, menacée déjà bien avant la réforme², leur a paru exposée aux pires catastrophes. Ils redoutent que le jour où l'appui officiel lui manquerait, la méthode directe ne soit exposée à d'insurmontables périls. Et il conviendrait de la pleurer, parce qu'on ensevelirait avec elle un principe³ excellent et une idée fort juste, qui méritent de survivre. L'Allemagne, sans doute a renoncé à la méthode directe: mais pour des raisons qui semblent tenir aux maîtres plus encore qu'aux élèves. Outre-Rhin, l'enseignement du français n'est pas donné par des spécialistes; chez nous, l'enseignement de l'allemand et de l'anglais etc. est confié à des agrégés spécialisés, qui ont passé plusieurs années à l'étranger; ils peuvent donc sans difficulté parler correctement l'allemand, l'anglais, l'italien, l'espagnol; et cela, pendant toute une classe.

Le malaise dont souffre à Louis-le-Grand l'enseignement des langues vivantes tient à d'autres causes: 1° la méthode directe convient surtout aux écoliers des classes inférieures; or, Louis-le-Grand ne reçoit d'élèves qu'à partir de la 4^e, et, depuis le milieu de la 3^e, les difficultés pour appliquer exclusivement la méthode préconisée, paraissent à quelques maîtres insurmontables; à d'autres, non. C'est affaire d'aptitude professionnelle de courage, de foi et de chance: car la qualité des élèves est variable.

2° La méthode directe doit agir sur la classe entière⁴; l'homogénéité de la classe est une condition du succès de la méthode⁵. Or, plus on gravit l'échelle des classes, plus cette homogénéité disparaît. La longue file des trainards va s'allongeant toujours⁶. A partir de la 2^e, il devient difficile de donner en allemand ou en anglais un enseignement que les trois quarts des élèves ne comprendraient pas^{6 bis}.

3° Pour réaliser l'essai loyal de la méthode directe, il faudrait accorder au maître un nombre d'heures considérable. L'enfant apprend sa langue, parce qu'il l'entend parler plusieurs heures par jour. L'écolier,

1. Un des professeurs d'allemand, M. Weill (APPENDICE C, 642) utilise même le phonographe dans sa classe. — 2. Nous avons vu, *supra*, p. 329, n° 3, que, dès 1865, B. Lévy, professeur à Louis-le-Grand, était obligé de la défendre. En 1884, M. Elwalil disait: « Interprète de la totalité des professeurs de Langues vivantes, je déclare malheureux ces mots: Pas de grammaire! » *De l'enseign. des Langues vivantes*, p. 9. — 3. Idéalement et théoriquement, la méthode directe peut sembler parfaite. Nous indiquons plus bas comment un dieu malin semble avoir pris à tâche de la rendre pratiquement irréalisable. — 4. Confér. citée de M. Firmery, à la Sorbonne, le 22 oct. 1902; p. 198. des *Instruct. sur l'Enseign. secondaire* [1911]. — 5. *Ibid.* — 6. Et c'est un des résultats les plus fâcheux de la vanité des examens de passage. *Infra*, p. 376-9. — 6 bis. En leçons particulières, la meilleure méthode retrouve la meilleure partie de sa force.

lui, n'a pas toujours, à partir de la seconde, 2 heures de langues vivantes par semaine ¹. Comment prétendre encore que la méthode directe est un décalque de la méthode naturelle, suivant laquelle chacun de nous apprend sa langue maternelle ? Il y a pis : à mesure qu'on s'élevait dans la hiérarchie des classes, diminuait le nombre des heures accordé aux langues vivantes ². La méthode directe annonçait un enseignement gradué et l'on aboutit à une gradation à rebours. On n'a plus le temps d'apprendre, mais seulement le temps d'oublier.

4° Aux obstacles venus de la non-homogénéité des classes et du temps, trop parcimonieusement mesuré à ces classes, s'ajoute la nécessité, dans les cours supérieurs, d'expliquer les auteurs du programme, et de faire des versions ou des thèmes. Or, la méthode directe est l'opposé de la méthode de traduction ³. En dépit des conciliations les plus ingénieuses ⁴, nous ne disons pas les plus subtiles, l'antinomie subsiste. Traduire d'une langue en une autre langue, c'est comparer : méthode de traduction ou méthode de comparaison c'est tout un. Comparer, disent quelques-uns, la langue étrangère à la langue maternelle ce n'est plus la méthode directe ; c'est la méthode directe dénaturée. C'est faire de la méthode naturelle une méthode anti-naturelle. Quelques maîtres « réussissent à faire, en 2^e ou en 1^{re}, des explications d'auteurs ; ils résumant, en allemand, le sens du passage lu, l'analyse des idées et des sentiments, l'étude du vocabulaire. La traduction et certaines observations données en français permettent à la totalité des élèves de tirer parti de la classe. »

5° Il n'est pas certain que les procédés qui pourraient convenir à l'étude d'une langue vivante conviennent à l'étude des autres langues vivantes. La grammaire allemande est autrement complexe que la grammaire anglaise et la prononciation anglaise autrement compliquée que la prononciation allemande, italienne ou espagnole. On a cependant voulu à toutes les langues appliquer les mêmes procédés.

Sur les résultats qu'après une expérience d'une vingtaine d'années la méthode directe a pu donner à Louis-le-Grand, voici, à trois questions essentielles, trois réponses :

a) Y a-t-il des élèves qui, sans autres secours que les leçons du lycée, aient pu apprendre à parler couramment l'anglais ou l'allemand ? Très peu. Et pas davantage depuis la réforme de 1902 ; peut-être moins. Cependant beaucoup sont préparés, après un très court séjour en Angleterre et en Allemagne, à parler les langues de ces deux pays. En fa-

1. En Philosophie A et B, ces deux heures ont été facultatives jusqu'en 1917. —

2. *Supra*, p. 205, 309 ; 5 heures jusqu'à l'issue de la 3^e ; 2 heures, ensuite, dans les sections A et C, les seules nombreuses à Louis-le-Grand. — 3. C. Marcel, *L'étude des Langues ramenées à ses vrais principes*, Paris, 1857, pp. 12-16. —

4. Les défenseurs de la méthode directe ont, sur ce point, déployé une habileté, qui a paru paradoxale à la plupart des professeurs de Louis-le-Grand.

veur des élèves qui se destinent à l'étude des langues vivantes, l'Association des anciens élèves de Louis-le-Grand a fondé, en 1906, des bourses de séjour à l'étranger. Cette initiative est infiniment heureuse mais ses effets sont forcément limités ¹. — Quant aux élèves médiocres qui vont à l'étranger, les résultats sont souvent contradictoires : certains reviennent massacrant les phrases, les mots, le sens ; d'autres profitent très rapidement. Tout semble dépendre de l'équation personnelle.

b) Quelques-uns, parmi les élèves, auront besoin, dans la vie, non pas de parler allemand ou anglais, mais de lire sans difficulté les revues ou les journaux d'Outre-Rhin ou d'Outre-Manche ; ces élèves, en quittant le lycée, sont-ils en état de déchiffrer ces textes ? — Oui, incontestablement, et surtout dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

c) D'autres enfin pourront-ils aborder les littératures étrangères modernes et y puiser, pour la formation ou l'épanouissement de leur pensée, les quelques éléments que les littératures anciennes ont ignorés ? — Très certainement ; mais l'élite des élèves seulement.

L'élite, toujours l'élite : c'est beaucoup, sans doute. Est-ce assez ? — Dans les trois périodes qu'elle a traversées, la méthode directe avait trois grandes victoires à gagner : elle n'en a vraiment gagné qu'une, celle de la première étape. Aux deux autres stades, ceux que l'on franchit à Louis-le-Grand, le combat demeure — encore — ça et là, plus ou moins indécis. Et qui oserait dire que c'est surtout la faute des élèves ou la faute des maîtres ? Créer ou imposer la méthode directe, c'est bien : donner aux intéressés les moyens pratiques de l'appliquer, d'un bout à l'autre des classes, c'est mieux. En pédagogie comme en toutes choses, *le temps* est le meilleur de maîtres.

Les Jeunes de Langues.

Ils formaient, au début du xix^e siècle, un petit collège dans le collège et se consacraient à l'étude de l'arabe, du turc et du persan : car ils se destinaient à servir, en qualité d'interprètes, les intérêts de la France dans le Levant, Louis XIV les avait installés dans « son collège », d'où les Révolutions n'avaient pu les déraciner longtemps ². Il y avait encore, sous le Consulat, dans les murs du Prytanée, le Bâtiment des Arméniens ³, qui se chargeait de rappeler leurs premières origines, au temps de Colbert. Et Bonaparte, pendant l'expédition d'Égypte, avait si justement apprécié l'utilité de leur concours qu'il leur accorda sa protection ⁴ : le Prytanée redevint leur séminaire.

1. Un boursier, en 1906 ; un, en 1907, depuis 1908, trois par an. —

2. Voir note tome I, p. 75, 369. — 3. *Supra*, p. 129 et Pl, XXIII, fig. 70. —

4. Frédéric Masson, *Le Correspondant*, sept. 1881, *Les Jeunes de Langues*, pp. 905-930 ; réimprimé dans *Jadis*, 3^e édit., Paris, 1905, p. 110. Henri Cordier,

Jusqu'en 1826, ils gardèrent beaucoup de leur autonomie d'autrefois. Ils avaient leur quartier à eux ¹. Ils étaient les boursiers du ministre des Affaires Etrangères, qui leur fournissait un trousseau et payait, pour chacun d'eux, une somme annuelle de 1.045 francs ². Leur choix était donc à la discrétion de ce ministre, qui les recrutait surtout parmi les familles de drogmans ³ : ils formaient ainsi, à Paris d'abord, à Constantinople ensuite, des dynasties d'interprètes ⁴. En l'an X, ils étaient 18 au Prytanée. Ils avaient leur domestique, leur maître particulier et leurs professeurs de langues orientales. Simon puis Kieffer les instruisait et les dirigeait ⁵. En 1819-20, il eut deux adjoints, Desgranges et Bianchi et un autre encore, Agoub, en 1825-6 ⁶.

En 1826, l'autonomie traditionnelle des Jeunes de Langues fut brisée. La réunion quotidienne d'adolescents d'âge fort divers, entre 8 et 18 ans, présentait, pour les mœurs, un danger dont on s' alarma ⁷. On jugea préférable de les disséminer tous dans les divers quartiers, appropriés à leurs âges ⁸ ; on les groupa seulement, deux heures par jour, pour leurs études orientales et l'étude des 3 langues levantines : l'arabe, le turc, le persan ⁹. Pour chacune de ces langues, ils avaient un professeur et, en outre, de 1841 à 1849, un répétiteur surveillant ¹⁰.

Jusqu'à la 3^e, ils suivaient, mélangés aux autres écoliers, les classes du lycée, sans aucune exception ¹¹. A partir de ce moment, ils ne suivaient plus que les classes du soir ¹².

M. Frédéric Masson, qui fut élève à Louis-le-Grand, nous a conté ¹³ quelles impressions laissaient à la masse de leurs camarades ces orientaux de la rue Saint-Jacques ; impression de mystère exotique, de vigueur physique, d'indifférence intellectuelle. Ces Jeunes de langues, au teint olivâtre, à l'air étranger, au parler énigmatique, paraissaient, dans la foule des écoliers, dépaysés et déracinés. Ils s'isolaient volon-

Un interprète du général Brune, et la fin de l'Ecole des Jeunes de Langues ; inséré dans la 2^e partie du t. XXXVIII, 1911, des *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, pp. 267-350 ; 297. — 1. Le 18 octob. 1851, le Proviseur de L-le-Gr. écrivait au Recteur : « autrefois et jusqu'en 1826, les élèves Jeunes de Langues, sous le nom d'Arméniens, étaient réunis en un même quartier, sous la direction d'un maître particulier. » A. Nat. F17ⁿ 78488, n^o 179. — 2-4. Arch. L-le-Gr., Lettre du Baron de Damas, ministre des Aff. Etrangères, au Proviseur de L-le-Gr., le 2 octob. 1826 ; *Corr. admin.*, II, n^o 587. — 5. *Palmarès* annuel de L-le-Gr. — 6. *Palmarès* de L-le-Gr. — 7. Lettre citée du Baron de Damas, 2 oct. 1826, *ibid.* — 8. *Ibid.*, n^o 2. « L'usage, suivi jusqu'à présent, de réunir, dans un quartier séparé tous les Jeunes de Langues, quels que fussent leur âge et leur degré d'instruction, ne présentant aucun avantage réel sous le rapport du travail et ayant, d'un autre côté, de graves inconvénients sous le rapport des mœurs, ces jeunes gens seront désormais répartis dans les différents quartiers, avec tous les autres élèves de la classe à laquelle ils appartiennent. » — 9. Lettre citée, nos 3 et 4 ; *Palmarès* annuels. — 10. *Palmarès*. — 11-12. Lettre du 18 oct 1851, A. Nat. F17ⁿ 78488, n^o 179 ; le Proviseur Rinn au Recteur. Cf. notre tome III, Appendice M. — 13. Frédéric. Masson, *Jadis*, pp. 68-70.

tiers, jargonnant entre eux en des vocables bizarres, lisant des livres imprimés en caractères inconnus et qu'ils laissaient feuilleter par la curiosité de leurs condisciples, se retirant en une salle réservée, où on leur enseignait des choses étranges. Dans les classes latines, ils avaient l'air absents; ils faisaient des réponses enfantines; ils disparaissaient brusquement et à l'appel d'un maître, au milieu d'une explication littéraire. « Trop grands, trop rudes, trop barbus », mais trop bien musclés pour tolérer les brimades: sans vacances, sans sorties, indifférents au travail classique, aux punitions et aux retenues, ils semblaient évadés d'une autre race, d'un autre climat, d'une autre pensée.

Le proviseur avait beau renseigner le ministre sur le compte de chacun d'eux ¹, il arrivait à quelques-uns de se résigner à leur nonchalance, et à leur incapacité ²; l'expulsion de Louis-le-Grand était une sanction parfois nécessaire ³.

Ceux qui consentaient à travailler une science qui exigeait au moins dix années de sérieuses études ⁴, trouvaient au collège même, parmi leurs maîtres, des hommes de la plus grande valeur: Barbier de Meynard, Pavet de Courteilles, qui avaient débuté à Louis-le-Grand, firent, plus tard à l'Institut de France, honneur à l'orientalisme.

De ces maîtres, trois étaient professeurs; un autre, surveillant; l'un des professeurs était en même temps administrateur ou directeur ⁵. Ce personnel suffisait à constituer l'École des Langues Orientales ou des Jeunes de Langues annexée à Louis-le-Grand ⁶.

Peu à peu se dénoua le lien entre l'École et le Lycée. Depuis 1856-57, le *Palmarès* n'en énumérait plus le personnel ⁷; depuis 1873, on s'aperçut que l'École des Langues Orientales vivantes, créée en 1795, suffisait au recrutement et à l'éducation du drogmaniat ⁸; à leur sortie de Louis-le-Grand, au lieu de faire, dans les postes diplomatiques et consulaires, un stage indispensable, les Jeunes de Langues furent obligés de suivre les cours des Langues Orientales vivantes ⁹. Jusqu'à sa mort, le 12 décembre 1889 ¹⁰, M. Pavet de Courteilles ne fut pas moins qualifié d'administrateur de l'École des Jeunes de Langues, annexée au Lycée Louis-le-Grand. Il résidait rue de l'Université 25 ¹¹ et donnait aux Jeunes de Langues du lycée des leçons de turc ¹².

Au cours de ces dernières années, Louis-le-Grand avait encore, parmi ses boursiers, des Jeunes de Langues; mais d'autres lycées de Paris et de province en ont aussi: le vieux monopole a disparu. Le

1-3. Ce qui résulte, notamment de la lettre cit. du 2 oct. 1826. — 4. Henri Cordier, art. *cité*. De ces Jeunes de Langues, un des plus connus fut M. Clermont-Ganneau. — 5. *Palmarès annuels et Almanachs, royaux, impér. nation.* — 6. C'est le titre porté sur les *Almanachs cités*. — 7. *Palmarès*. Les registres d'Inscription à partir de 1854-55, ne mentionnent plus les J. de Langues à part mais les mêlent aux internes. — 8-10. Henri Cordier, art. *cité*, pp. 349-350. — 11. *Almanach national* de 1884, p. 1435. — 12. Henri Cordier, art. *cité*, pp. 349-350.

point commun de ralliement, pour tous ces Jeunes de Langues, c'est désormais l'école des Langues Orientales; le ministre s'y fait, à leur examen, représenter par un délégué¹⁻².

§ II. — Les spécialités scientifiques. Les sciences expérimentales.

A. — La physique et la chimie

Comme l'histoire, la Géographie et les Langues vivantes, la Physique et la Chimie ont réussi à se tailler, dans l'enseignement classique du XIX^e et du XX^e siècle, leur place légitime³. Mais leurs progrès ne pouvaient se faire sans tâtonnements ni sans luttes. Que réclamait l'opinion? Quels programmes était-il possible d'imposer? Quelles chaires furent créées à Louis-le-Grand et, dans ces chaires, quels maîtres furent appelés? Quels cabinets ou laboratoires furent créés au service de ces maîtres? Quelles méthodes, dans ces chaires et ces laboratoires, furent suivies par ces maîtres et quels résultats, obtenus? C'est à toutes ces questions que le Lycée ou le Collège eut à

1. Voici, d'après les Archives de L.-le-Gr., celles de l'École des Langues orientales et une aimable communication de M. Cl. Haart, membre de l'Institut, quelques chiffres précis: en 1899-1900, sur 12 élèves pensionnaires du ministère des Affaires étrangères, 3 étaient à L.-le-Gr.; en 1900-01, sur 10, 3; en 1901-02, sur 9, 2; en 1903-4, sur 8, 3; en 1904-05, sur 12, 3; en 1915-16, sur 9, 1; en 1916-17, sur 8, 1; en 1919-20, 1. Les autres lycées de Paris en avaient, en 1911-12, 6; 1912-13, 6; 1915-16, 8; 1916-17, 6; notamment Janson de Sailly, (3 ou 4). — *Supra*, p. 74, 80, 82. — 2. Henri Cordier, *ibid.* — Pendant que ces lignes s'imprimaient, nous avons, sur le bienveillant conseil de M. Fréd. Masson, exploré les fonds du Levant, au Ministère des Affaires étrangères. Nous exposons, dans notre tome III, APPENDICE M, tout ce que ces archives nous ont appris sur les *Jeunes de Langues*. — 3. Tableau des Professa. de Physique et Chimie; les titulaires sont marqués d'un astérisque; on trouvera le *curriculum vitæ* de tous dans notre tome III, APPENDICE C, 166-224. — MM. *Jumelin, an IX-1807; *Thillaye, 1809-37; Bigourdan (Etienne) 1833-36; Hervé de la Provostaye, 1836-1844 (avec intermit.) *Masson (Ant. Philib.) 1847-1860 (non titul. 1842-47); Jamin, 1844-1852; Rigout, 1848-50; Orfila jeune, 1851-52; Desmadryl, 1851; Guillemin, 1852-53; Focillon, 1853-63; *Privat-Deschanel (Augustin) 1853-68; Bos, 1854-55; Salvignac, 1856-59; *Lechat, 1861-1884 (non titul. 1859-61); Pichot, 1859-63; Burat, 1861-62; Rocquillon, 1865; *Gernez, 1871-1881 (non titul. 1863-71); Violle, 1869; Dastre, 1874-89; *Duter, 1881-87 (non titul. 1878-81); Philippon, 1879-81; *Pellat, 1882-85; Labouret, 1880-81; Pestour, 1881; *Foussereau, 1883-1891 (non titul. 81-3); E. Mayer, 1882-3; Dumont, 1883; J. Martin, 1883-85; *Gay, 1884-96; Renard, 1884-85; Leduc, 1885-6 et 1888-91; Dhuicq, 1886; Chervet, 1887-8; Poirrier, 1887-89; Dubois (A. R. J.) 1889-91; Thouvenel, 1891; *Dybowski, 1891-1913; Péchard, 1892; Lelorieux, 1892-1901; Lucien Poincaré, 1892-94; *Abraham, (H. A.), 1894-1900; *Viard (G.), 1896-1921; Lemoine (J.), dep. 1908; *Colin (Jos.), dep. 1901; Epuilbac, dep. 1904; Knoll, 1902-03; Vernier, 1902-08; *Dufour, dep. 1904; Blein, 1913-14; *Vitte, 1913-21 (non titul. 1915-1918); Revoy., 1915-6; Paud, 1917; *Zivy, dep. 1919; *Ollive, dep. 1919.

répondre. Et ses réponses furent, on le devine, différentes suivant les époques. Pendant une période initiale, de 1800 à 1819, les données du problème furent posées ; puis, de 1820 à 1852, au cours d'une seconde période, les premières solutions pratiques furent proposées : enfin, depuis 1852, une dernière période consacra le choix et le profit des meilleures méthodes : l'enseignement avait enfin trouvé sa voie.

La période initiale, (1800-1820) reconnaît que la physique et la chimie sont appelées à jouer un des premiers rôles dans la société moderne et qu'il conviendrait de leur donner une place de choix, dans l'éducation nationale ¹ : mais ni le Consulat, ni l'Empire, ni la Restauration ne s'en préoccupent vraiment et ils s'en tiennent presque à une belle déclaration de principes ². Les programmes restent vagues ³ ; les livres élémentaires manquent et, en 1802, ceux qu'on demande aux Brongniart, Adet, Biot, Haüy dépassent trop le niveau intellectuel des écoliers ⁴.

En 1814, on n'avait encore aucun manuel scolaire de physique ou de chimie et il fallait mettre ce volume au concours ⁵. Les hautes classes seules étaient initiées aux premiers principes des sciences naturelles ⁶ ; l'enseignement était trop succinct, parce qu'il était trop rapide. Bien mieux, la leçon de physique et de chimie était, au Lycée Impérial, placée à la même heure que les leçons de mathématiques pures : on se plaignait amèrement, dès 1806, que l'auditoire de physique et de chimie fût vide ⁷. Et il fallut attendre 1809 et 1814 pour que ce désert s'anîmât ⁸.

1. Discours de Fourcroy, au Corps Législatif, le 30 germinal an X (20 avril 1802) ; « Les sciences physiques et mathématiques ont fait trop de progrès en France ; leurs applications aux arts utiles, aux services publics et à la prospérité générale sont trop multipliées et trop directes pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en répandre le goût, d'en développer l'instruction. » *Recueil des Lois et règlements de l'In. tr. publ.*, t. II, p. 70. — « En France, on n'a jamais autant parlé des sciences physiques », écrit, en 1808, l'auteur des *Observations sur l'Enseignement des sciences physiques dans les lycées* ; p. 7. ; Musée Pédagogique, 24025 (2). — 2. En 1808, l'Anonyme, que nous venons de citer, après avoir écrit, p. 7. « En France, on n'a jamais autant parlé des sciences physiques » ajoute : « Et néanmoins, dans aucun temps, cet enseignement n'y fut plus pauvre et plus négligé. » — 3. En 1802, statut du 19 sept., en 1803, 1804, 1809, les programmes parlent des Eléments de la Physique et de la Chimie. — Art. 146, statut de 1814 ; en [1818], *Observations sur le Plan d'Etudes*, A. Nat. F17ⁿ 3104, pièce n° 158. — 4. Kilian, *Tableau historiq. Instr. publ.* p. 107 ; Anonyme de 1808. *Observations*. p. 8. — 5. Statut de 1814, art. 147. — On se servait en attendant, de la Chimie de Thénard ; de la Minéralogie et de Haüy ou de Brongniart ; *ib.*, n° 1, art. 145. — 6. En 1802 et 1809, la Philosophie ; en 1814, les 3^e, 2^e Rhétor. Philos. — 7. Lettre des prof. du Lycée Impérial, Laran, Landry, Jumellin, et de leurs collègues parisiens au Conseiller d'Etat, Directeur général de l'Instr. publiq., 10 sept. 1806, A. Nat. F17ⁿ 3104, n° 32 : 2^e observation ; « Le Professeur de Physiq. et de Chimie n'a jamais pu donner ses soins qu'à un très petit nombre d'élèves, son enseignement étant à la même heure que celui des professeurs de mathémat. pures... » — Ce que constate, de son côté, l'Anonyme de 1808, pp. 7-17. — 8. Statut du 19 sept. 1809 ; Kilian, p. 132 ; statut de 1814.

Une seule chaire ¹ était accordée à cet enseignement et encore devait-elle en fait se partager entre les mathématiques et les sciences expérimentales ². Celui qui l'occupa de 1800 à 1807 avait commencé par être médecin et mathématicien, avant de se spécialiser dans la physique : c'était Jean-Baptiste Jumelin, qu'avait soutenu l'amitié de Lavoisier, de Berthollet et de Fourcroy. Exact, zélé, plein d'entrain, il acheva de vivre, en achevant d'enseigner et d'écrire. Et sa dernière œuvre ce fut l'édition de son cours, dont l'apparition fut bien accueillie ³. Il fut remplacé par Thillaye, son cadet de 31 ans, et qui devait fournir à Louis-le-Grand une très longue carrière. Thillaye était, lui aussi, mathématicien et médecin, autant que chimiste ou physicien ⁴.

Quand débuta Jumelin, le cabinet de Physique n'existait pas au Prytanée et Jumelin résolut de le fonder. Pour traiter de *l'étendue*, de la *divisibilité*, de la *porosité*, il demanda ⁵ un microscope à pied et un microscope solaire, pour traiter du *mouvement* ; il réclamait : un « billard mécanique, quelques machines pour les forces du levier, quelques autres, pour le plan incliné ». Voulant ensuite exposer la « tendance ou éloignement des corps, les uns pour les autres, connus sous les noms d'attraction, répulsion, affinité, gravité, gaz », il avait besoin : d'« un petit laboratoire de chimie, consistant en une forge ; de quelques fourneaux, de quelques vaisseaux de terre et de verre, pour la distillation, l'évaporation, la fusion, la cristallisation etc ; de quelques vaisseaux de verre et tubes, nécessaires pour obtenir les fluides élastiques ; d'une lampe d'émailleur et d'un assortiment de tubes de verre. » En outre, désireux de faire des « expériences sur l'air », il lui fallait une « machine pneumatique et ses appartenances ; un hygromètre, des cornets acoustiques, quelques tubes pleins de mercure » ; des « expériences sur la chaleur », il lui fallait un « pyromètre et un thermomètre » ; pour des « expériences sur la lumière », il désirait « des prismes, quelques verres convexes et concaves, des miroirs sphériques, concaves et convexes, des miroirs cylindriques et coniques » ; enfin « quelques aimants » pour des expériences sur le fluide magnétique ⁶.

A part le « billard mécanique », le lycée possède aujourd'hui tout ce que réclamait Jumelin et il est à peine besoin de dire qu'il possède bien davantage. Cependant quelques collèges de province accepteraient actuellement avec gratitude, si on les leur proposait, les appareils énumérés par Jumelin, il y a plus de cent vingt ans ⁷.

Jumelin, sans frais nouveaux, savait où prendre ces instruments :

1. *Palmarès*, de L.-le-Gr. et *Almanachs nation., impér., royaux*, de 1800 à 1820. — 2. *Ibidem.* — 3. *Idem.* Jumelin, né le 12 sept. 1745, mourut le 25 sept. 1807. APPENDICE C. 166. Lettre de sa veuve à Fourcroy, 1^{er} févr. 1808, A. Nat. F17ⁿ 3114, n^o 1 ; n^o 35 ; H³ 2558. Dossier 3 ; 7, n^o 54 ; 25. — 4. APPENDICE C. 167. — 5. A. Nat. H³ 2558, dossier XV, n^o 1. — 6. *Ibid.* — 7. Communication (déc. 1910) de M. Lemoine, prof. de physiq. à L.-le-Gr.

au Conservatoire des machines, établi au ci-devant prieuré de Saint-Martin des Champs ¹. Du ministre de l'Intérieur fut sollicitée l'autorisation de ce transfert ². Fut-elle obtenue ? Les archives ne nous le disent pas. Il est vraisemblable d'abord que Jumelin put acquérir au moins quelques objets, dont il complétait la liste, l'année suivante ³ ; ensuite que ces acquisitions furent insuffisantes car son successeur Thillaye mettait à la disposition de Louis-le-Grand son propre cabinet de Physique. Ce cabinet était à la Faculté de Médecine, à laquelle, depuis 1793, Thillaye était attaché. Là, de temps en temps, les élèves de Louis-le-Grand, étaient conduits par un maître. « En vingt ans, observait Thillaye, on ne pourrait pas rassembler à Louis-le-Grand les machines d'un pareil cabinet ⁴. »

Le désir de développer ces laboratoires nous est expliqué par les méthodes de Jumelin et de Thillaye : ils estimaient qu'un cours de physique et de chimie ne doit pas être seulement théorique, mais expérimental et pratique ⁵. C'était un mérite, déjà, de proclamer cette vérité ; mais les temps n'étaient pas encore venus, où l'on pourrait lui subordonner tout l'enseignement.

Du moins, les résultats obtenus par ces deux précurseurs ne paraissent pas avoir été négligeables. En un temps où l'un de ses collègues parisiens assurait que les quatre lycées de la capitale étaient incapables, à eux tous, de produire un seul bon élève de physique ou de chimie ⁶, on rappelait que Jumelin, à lui seul, savait faire d'excellents disciples ⁷. Quant à Thillaye, il lui arriva de moissonner tous les prix, au concours général ⁸. Dans la première période de leur histoire, les sciences expérimentales à Louis-le-Grand semblent donc avoir réussi à faire quelque chose de rien, ou presque de rien.

La 2^e Période (1820-1852) appliqua quelques-uns des principes antérieurement posés, et définit clairement ceux qui n'étaient pas encore mis en lumière. Ainsi, elle précisa ce que l'enseignement secondaire devait attendre de l'étude des sciences expérimentales ⁹ : non point des physiciens ou des chimistes, disait-on en 1840, mais des gens du

1-2. A. Nat. H³ 2558, doss. XV n^o 2 ; 24 brumaire An IX (15 nov. 1800). — 3. An X. Mémoire du Citoy. Jumelin, pour acquisition de cuves, tubes, mortier, etc. — 4. 11 octobre 1820, Lettre de Thillaye au proviseur de L.-le-Gr., A. Nat. F17ⁿ 3150, n^o 64. — 5. Lettre citée du 11 oct. 1820 — 6. Anon. cit. de 1803, pp. 7-8. — 7. Lettre citée du 1^{er} février 1808, A. Nat. F17 3144, n^o 1. — 8. A. Nat. F17ⁿ 3150, n^o 63 ; 12 oct. 1820. — 9. L'Inspection générale, le 30 mars 1840, définit, pour les sciences physiques et chimiques, l'objet de l'enseignement secondaire : « se borner... à des généralités bien entendues, à des faits positifs bien coordonnés et appliqués à l'explication de ce qui se passe autour de nous. On formerait ainsi des gens du monde instruits et, au sortir du collège, les jeunes gens auraient toutes les données nécessaires pour choisir une direction, pour se livrer avec succès aux études spéciales, qu'elle exigerait ». A. Nat. F17ⁿ 78487, n^o 24 : observations... sur... les sciences.

monde cultivés ; c'est seulement à la sortie du collège que les jeunes gens doivent songer à se spécialiser. Aujourd'hui encore, cet idéal est demeuré le nôtre ¹. Dès 1820, les sciences physiques gagnèrent, parmi les autres objets d'étude, le rang distingué où elles se maintiennent toujours.

Marquer la fin où les sciences doivent tendre et proclamer leur valeur ne suffisait pas : il fallait encore délimiter exactement leurs programmes. Et Thillaye, en 1822, dut s'employer à le faire. Nous n'avons pas voulu, expliquait-il, « rédiger un programme complet, mais seulement enfermer dans un cadre l'ensemble des notions les plus élémentaires sur la Physique et la Chimie, .. car l'enseignement dans les collèges doit précéder et non pas suppléer celui des Facultés ² ». Jusqu'en 1822, il n'y avait pas eu de programmes précis ; désormais il y en eut trop : en 1826, 1830, 1833, 1840, 1841, 1848-49, ils se multiplièrent, avec une prolifération redoutable. Dès lors était inaugurée cette instabilité des programmes que rien, hélas, jusqu'à nos jours, n'a pu guérir.

On ne réussit guère mieux à localiser, dans la hiérarchie des classes, les sciences expérimentales. Fallait-il les disséminer, de la 6^e à la Philosophie, comme on tenta de le faire, en 1833 ? Ce qui semblait promettre aux élèves une initiation plus profitable, puisqu'elle était plus graduée et plus lente. Fallait-il, comme on le fit en 1821, 1826, 1830, 1840 et 1841, réserver ces sciences pour les classes les plus élevées, la Philosophie et les mathématiques spéciales, sous prétexte qu'elles doivent venir après les Humanités, puisqu'elles s'adressent surtout à la réflexion naissante ³ ? Là encore, les hésitations de cette période se retrouveront plus tard.

Du moins, un pas décisif fut franchi à Louis-le-Grand : le nombre des chaires fut augmenté : doublé en 1845 et même triplé, si l'on songe qu'un professeur agrégé fut conjugué avec le professeur principal ⁴. Et puis, dès 1840, une agrégation des sciences physiques et naturelles était créée ⁵ ; désormais les nouveaux professeurs ne purent entrer à Louis-le-Grand, sans être agrégés. La spécialisation des maîtres avait fait ainsi un progrès nouveau. Jusqu'à la fin de notre période, l'agrégation des sciences mathématiques dispensa les professeurs déjà installés de briguer l'agrégation nouvelle.

Ces professeurs furent, aux côtés de Thillaye, ses deux auxiliaires, Bigourdan et Hervé de la Provostaye ; puis, ses deux successeurs,

1. M. Lucien Poincaré, *Confér. Musée Pédagog.* 1904 (B. Nat. 8^o R. 19527, p. 49) : Le professeur de Physique, dans l'enseignement secondaire, ne doit pas préparer ses élèves à devenir des physiciens ou des chimistes ; il ne doit pas les spécialiser avant l'heure. — 2. Lettre de Thillaye au recteur et remerciements du recteur à Thillaye, au sujet du programme, 2 sept. 1822. A. Nat. F17^o 3150, n^{os} 153 et 154. — 3. Kilian, *Tableau historique*, p. 253. — 4. *Palmarès annuels et Almanachs royaux*. — 5. Par arrêté du 2 octobre 1840.

Masson et Jamin. Thillaye, né en 1776¹, et déjà doyen des professeurs, en 1829², ne commença guère à vieillir qu'en 1833-4³ et il ne prit sa retraite qu'en septembre 1844⁴. Jusqu'à la fin il avait gardé tout son zèle, presque toute son activité, une élocution remarquablement aisée, ardente et claire, et l'affection respectueuse de ses élèves ; mais il ne se tenait plus au courant de la science et il le laissait voir. Son auditoire abusait un peu de sa bonté paternelle⁵. Masson, lui, avait enseigné dans divers collèges, à l'Ecole normale, aux Arts et Métiers et à la Faculté des sciences, quand il fut, au sortir du jury d'agrégation, nommé à Louis-le-Grand⁶. Parfois un peu rude avec les élèves, il avait de l'action sur eux et, dès ses débuts, sut très heureusement relever les études physiques au collège⁷. Mais il fut trahi de bonne heure par sa santé et mourut à 55 ans. Jamin, plus jeune que Masson, sortait, comme lui, de l'Ecole normale ; comme lui, avait enseigné en province⁸ et savait tenir une classe ; comme lui, enfin, il se plaça dès le début, parmi les meilleurs⁹. Quand, pour aller enseigner à l'Ecole Polytechnique, en 1852, il quitta Louis-le-Grand¹⁰, où on l'estimait depuis 8 ans, ce fut pour le Lycée une perte sensible¹¹.

Auprès des professeurs titulaires, Bigourdan, de 1832 à 1836, et Hervé de la Provostaye de 1836 à 1844, firent fonctions d'agrégés¹². Bigourdan manquait un peu d'expérience et de fermeté et il était plus mathématicien que physicien¹³ ; Hervé de la Provostaye, que la Faculté des sciences, à Rennes, ne réussit pas à éloigner longtemps de Louis-le-Grand, avait, en dépit de quelque froideur, beaucoup de savoir, de talent et d'autorité ; et son caractère ajoutait encore à sa valeur¹⁴.

Tous ces maîtres purent profiter du cabinet de physique, créé dès

1. APPENDICE C, 167. — 2. Rapport de M. Laborie, proviseur, A. Nat. F17ⁿ 78485, n° 41. — 3. Rapport de M. Pierrot, proviseur : M. Thillaye, « toujours même zèle, mais il vieillit et les élèves n'ont pas, pour ses connaissances, toute l'estime que je voudrais ». A. Nat. F17ⁿ 78486, n° 20. — 4-5. Rapports annuels des Proviseurs 1829-1844, A. Nat. F17ⁿ 78485, n° 41, 86 ; 78486 nos 7, 8, 9, 20, 34, 38, 40, 41, 42, 43, 44bis, 46, 48 ; 78487, nos 30, 34, 39, 42. — 6. APPENDICE C, 170. — 7. A. Nat. F17ⁿ 78487, n° 43, 47, 49, 55. — 8. APPENDICE C, 170. — 9. Dès 1844-5, l'Inspect. génér. disait de lui : « Cet élève distingué de l'Ecole Normale a déjà pris rang parmi les très bons professeurs. » A. Nat. F17ⁿ 78487, n° 49. — 10. Nov. 1852, APPEND. C, 170. — 11. Remplacé par Guillemin, dont l'Inspecteur d'Académie disait, le 24 déc. 1852 : « Il remplira, sans trop de disparate, la difficile tâche de remplacer M. Jamin. » A. Nat. F17ⁿ 78488, n° 215. — 12. *Palmarès* annuels et *Almanachs royaux*. — 13. APPENDICE C, 168. Rapports annuels du Proviseur et des Inspecteurs, 1832-6, A. Nat. F17ⁿ 78485, n° 88 ; 78486 nos 8, 9, 14^{ter}, 17, 19, 20, 22 ; — Cf. pour le 24 déc. 1852. F17ⁿ 78488 n° 215. — 14. Arch. L.-le-Gr., Regist. du Personnel, I p. 108 ; Joseph Prudent Frédéric Hervé de la P. était né à Redon le 15 février 1812. — Rapports des Inspecteurs et du Proviseur, de 1837 à 1843, A. Nat. F17ⁿ 78486, n° 34, 38, 40, 41, 44bis, 46, 48 ; 78 487, nos 24, 34, 42, 43, 47. — Il écrivit en collaboration avec Desains, professeur à la Sorbonne puis membre de l'Institut, plusieurs ouvr. de Physiq.

1827¹, et dont, en 1852, on parlait de détacher le laboratoire de chimie². Pour installer ce cabinet, à côté de la classe de Physique, dans deux salles appropriées ; pour le meubler de ses armoires vitrées et de ses instruments ; pour obtenir un préparateur compétent et rétribué, il avait fallu que le proviseur et le professeur fussent soutenus par le chimiste Thénard³. Depuis 1839, surtout, les crédits furent assez généreusement accordés pour doter ce cabinet des collections et des objets nécessaires⁴. Outre ce cabinet, Masson et Jamin s'étaient ménagés un laboratoire dans les combles de la maison, près des séquestres, et d'où la vue sur Paris semblait plus belle que sur le collège⁵. En 1842-3, on « commença d'introduire les élèves, dans le cabinet et le laboratoire, à des heures réglées et sous la surveillance d'un préparateur⁶ ».

Les méthodes d'enseignement commençaient donc aussi à faire leur part aux exercices pratiques. Tout le long de notre période, les expériences, préparées avec soin et bien exécutées, étaient suivies avec un grand intérêt par l'auditoire⁷. Le professeur les expliquait, précisait leur but, décrivait les appareils, faisait ressortir les causes d'erreurs des différents procédés, enseignait le moyen de les atténuer, sinon de les détruire tout à fait et enfin donnait les raisons de préférer le procédé le plus en faveur⁸. La tendance générale était d'élever trop haut l'enseignement : avec les successeurs de Thillaye, il dépassait trop souvent le niveau des Cours de Facultés⁹. Les élèves écoutaient, regardaient, prenaient des croquis, des notes et faisaient une rédaction écrite¹⁰.

Les résultats, furent assez médiocres, jusqu'à l'arrivée de Masson et de Jamin, en 1842 et en 1844¹¹, quoique Hervé de la Provostaye eût réussi à les améliorer¹². Il fallait une singulière habileté, jusqu'en 1845, où la physique et la chimie commencèrent à être demandées aux exa-

1. Le 4 août 1821, Arch. L.-le-Gr., Liasse 1821 (à la date du 13 sept. 1821). — 2. M. Dutrey, inspect. génér., A. Nat. F17ⁿ 78488, n° 214. — 3. Rapport de Thénard au Conseil Académique, 6 sept. 1822 ; A. Nat. F17ⁿ 3150, n° 211. — Rapport de mai 1830 au Conseil supér. de l'Instr. Publ. ; commission d'Enquête des Sciences Physiq. et natur., p. 19. — 4. A. Nat. F17ⁿ 3575 ; 3576 (juill. 1843) ; 3602⁶⁷ (6 avril 1848), etc. — 5. *Palmarès* 1914, Lycée L.-le-Gr., Distribut. des prix, 12 juillet 1914 ; discours de M. Mangin, membre de l'Institut, prof. au Muséum [et ancien prof. de L.-le-Gr.], pp. xxxiv-xxxv. APPENDICE C, 235. — 6. Rapport annuel du Proviseur, 30 juill. 1843, A. Nat. F17ⁿ 78487, n° 43. — Les élèves de M. Jamin, prof. de physique, se souvenaient d'une « magnifique excursion à l'Hôtel des monnaies » où il les conduisit, en 1847 8 ; Com. de M. Ducrocq, 8 mars 1911. — 7-10. Rapports annuels cités des Proviseurs et Inspect. génér. — Sur le niveau trop élevé des cours, voir le rapport du 30 mars 1840 ; A. Nat. F17ⁿ 78487 n° 24, Observat. générale sur les cours de sciences : « Cours... plus élevés que ceux des Facultés. » Ce défaut n'était pas particulier à Louis-le-Grand : les autres collèges de Paris et de Versailles le cultivaient également. — 11. L'Inspect. génér., le 19 mars 1842, constate : « les classes de Physique sont en souffrance. » A., Nat. F17ⁿ 78487, n° 39 ; cf. 10 août 1842, *ib.* 38. — 12. Rapports des Inspecteurs génér. cités, 1837 et ss.

mens, pour exciter l'intérêt d'un auditoire, que l'utilitarisme avait déjà gagné ¹. Le Concours général soutenait, seul les ambitions de l'élite, mais la grande masse restait trop indifférente ².

Malgré tout, les épreuves de cette période ne devaient pas être perdues pour la période suivante.

Aussi bien, la 3^e Période (de 1852-54, jusqu'à nos jours) fut surtout une période de mise au point. Ce que l'opinion publique réclamait de l'enseignement des sciences physiques, au Collège, l'administration supérieure le laissait entendre déjà en 1840 ³; avec sa haute autorité, J.-B. Dumas le répéta, dans la remarquable instruction de 1854, où on lui demanda de commenter les programmes de 1852 : le lycée n'est pas destiné à faire des chimistes, disait-il, mais il en faut sortir capable, du moins, de lire avec profit un livre de chimie élémentaire, puis au hasard ⁴. En 1890, on rappelait le propos de ce « maître de la science, qui était aussi un maître dans l'enseignement » ⁵, et, en 1904, on réclamait encore, des sciences physiques, de servir à la culture générale de nos écoliers : elles doivent contribuer à la formation totale de l'homme, car il y a des « humanités scientifiques », comme il y a des « humanités littéraires » ⁶.

De 1854 à 1904, une autre vérité a été bien mise en lumière : « Que le professeur, recommandait J.-B. Dumas, mette le plus grand soin à se rapprocher de la vie réelle » ⁷. Et M. Lucien Poincaré, un demi-siècle plus tard, demandait encore aux sciences de vérité et d'expérience de « développer le sens des réalités concrètes » ⁸; il rappelait l'opportunité d'« orienter toute l'éducation scientifique vers l'objet que lui assignait Diderot : l'utilité ⁹ ». M. Tannery, auquel notre enseignement scientifique à Louis-le-Grand doit beaucoup, ne disait-il pas, lui aussi : « ce qui est utile, c'est ce qui répond aux besoins de l'homme... l'utilité d'un enseignement est, en quelque sorte, la mesure de son humanité ¹⁰ » ?

La prolifération des programmes et leur exubérance, en 1852, 1860, 1863, 1874, 1880, 1885, 1890, 1902 ne risquaient-elles pas de voiler la clarté de ces principes et d'emprisonner, à Louis-le-Grand, comme

1. Rapport de l'Insp. génér., le 24 mars 1845, A. Nat. F17n 78487, n° 49. — 2. Rapports annuels cités, de l'Inspect. génér. et des Provisseurs. — 3. V. supra, p. 338, n. 9. — 4. P. 173 des *Instructions programmes et règlements* de 1890, publiés par le Ministère, in 8°, Imp. nationale : ces instructions ont, pp. 171-177, réédité une partie des conseils de J.-B. Dumas. — 5. *Ibid.*, p. 171. — 6. *Revue génér. des Sciences*, 30 mai, 1904, art. de M. Ascoli, *Les Sciences mathémat. et physiq. dans l'Enseign. secondaire*, d'après les conférences du Musée pédagogique ; p. 498. — 7. Instr. de 1854, publ. dans les *Instr. Progr. et réglem.* de 1890, p. 176. — 8. P. 51 (B. Nat. 8° R 19527) de la conférence sur les méthodes d'Enseignement des Sciences expérimentales publ. dans : *L'Enseign. des sciences mathématiq. et des sc. Physiq.* par MM. H. Poincaré, G. Lippmann, etc., Paris 1904, in 8. — 9. *Ibid.*, p. 67. — 10. Art. de M. Ascoli, p. 501. col. 2.

ailleurs, l'initiative et l'indépendance des maîtres ? Non pas certes. Thillaye pouvait bien, jadis, suivre les programmes de son temps avec une sévère docilité ¹ : mais peut-être était-ce parce qu'il avait contribué à les faire ². Ses successeurs en usèrent avec plus de liberté. Et l'un d'eux, M. Lemoine disait publiquement pourquoi ; les programmes sont parfaitement ordonnés et témoignent de beaucoup de logique mais ils sont trop précis et un professeur pourrait, avec une logique égale, concevoir un enseignement tout différent ³. « On demande aux professeurs d'être intelligents ; donc il faut qu'ils soient libres ⁴. »

On avait discuté, jusqu'en 1832, si les sciences physiques ne gagnaient pas à être réservées aux seules classes supérieures ⁵. Depuis lors, la tendance contraire finit par prévaloir et, aujourd'hui, quand ils entrent à Louis-le-Grand, les élèves de 4^e ont déjà, pendant 5 ou 6 ans, été initiés, dans les leçons de choses, aux premiers mystères de la science expérimentale ⁶. On n'avait jamais, avant 1902, discuté si les classes d'une heure, acceptables pour d'autres disciplines, pouvaient convenir aux sciences physiques et chimiques qui, un peu malgré elles, durent les subir ⁷.

La conséquence de toutes ces mesures ce fut la multiplication des chaires : jusqu'à 1880 ⁸, il y avait à Louis-le-Grand 2 professeurs et un chargé de cours : depuis 1881, il y eut 3 professeurs et 3 ou 4 chargés de cours ⁹. Il y avait, de 1916 à 1919 jusqu'à 7 professeurs et même 8, en 1917 ¹⁰.

Ceux, parmi tous ces maîtres ¹¹, dont il nous est possible de parler ici, sont peu nombreux. Guillemain ne fit guère que passer à Louis-le-Grand, où l'on appréciait son savoir, son aisance, sa clarté ¹². Privat-Deschanel savait contenir, intéresser et entraîner des classes renfermant plus de 80 élèves ¹³. Lechat avait, lui aussi, de l'action sur son auditoire et passait pour un des bons professeurs de Paris ¹⁴. Gernez continuait les travaux qui devaient le conduire à l'Institut ^{15bis}.

Pour préparer leurs leçons, le cabinet et le laboratoire offraient à chacun de ces maîtres des ressources sans cesse accrues ¹⁶. Et c'était

1. En 1837, l'Inspection génér. notait : « M. Thillaye suit strictement le programme. » A. Nat. F17m 78486, n° 34. — 2. Supra p. 339, n. 2. — 3-4. Art. cité de M. Ascoli, p. 504, n° 1. — 5. Supra, p. 339. — 6. Progr. de 1880, 1890, 1902. — 7. *L'enseign. des sc. math. et des sc. physiq.* 1904, p. 71 ; observations présentées après la conf. de M. Lucien Poincaré par M. Abraham, (Ec. Norm. Supér.). — 8-10. *Palmarès annuels et Almanachs impériaux*, puis *nationaux* — Cf. APPENDICE C, 166-224. — 11. *Id. ibid.*, M. Raphaël Blanchard est devenu depuis membre de l'Académie de médecine et professeur à la Faculté. — 12. APPENDICE C, 175, — 24 déc. 1852, Rapport de l'Inspect. d'Acad. Charpentier, A. Nat. F17m 78488, n° 215. — 13. Rapports de l'Inspection génér. 1854-5, 1867-8, A. Nat. F17m 78488 n° 229 ; 83471, nos 16 et 48. Liasse L-le-Gr., B. — 14. Rapports *id.* 1861, 1867, 1871, 1873 A. Nat. F17m 86464, nos 13, 14 et 14bis ; 86471 nos 16, 17, 22 ; 86475, Liasse L-le-Gr., F n° 2. — 14bis Notice sur les travaux scientifiques de M. D. Gernez, Paris 1888, in-4°. — 15. En 1875 le 20 mai,

d'autant plus précieux que, depuis 1854, les méthodes préconisées étaient nettement expérimentales. Il ne s'agissait plus de dicter un cours ¹, ce dont à Louis-le-Grand et fort heureusement, on ne s'avisait guère ; on proscrivait les longues rédactions, qui avaient si souvent, à Louis-le-Grand même, dévoré le temps accordé aux études ², il s'agissait de partir des expériences bien conduites et des faits bien constatés, pour aboutir à des lois : observer d'abord, puis analyser, généraliser ensuite. Aller du connu à l'inconnu, comprendre, raisonner, conclure, et non pas apprendre par cœur, réciter, oublier ; faire l'éducation de l'esprit et de la réflexion, plutôt que de la mémoire : c'est à ce prix que l'enseignement des sciences physiques pouvait devenir utile, en élargissant et en élevant la pensée ³. En 1890, on rappelait encore ces principes, parfois oubliés, et l'on soulignait le défaut le plus ordinaire de l'enseignement de la physique : faire de la leçon un exposé dogmatique et, par suite, dénaturer le caractère de la science, qui est expérimental ⁴. En 1904, dans une conférence suivie de discussion, à laquelle prenaient part deux professeurs de Louis-le-Grand, MM. Dybowski et Lemoine ⁵, M. Lucien Poincaré pouvait dire : « apprendre à observer, à classer, à remonter d'un fait à une loi, vérifier ensuite une hypothèse et, par surcroît, faire acquérir quelques notions simples et précises sur les phénomènes les plus usuels et les plus importants, — voilà le but de l'enseignement physique, dans l'éducation générale ⁶. »

Les exercices pratiques et les manipulations de chimie pratiqués par les élèves avaient mission d'accentuer le caractère expérimental de cet enseignement. Avant la reconstruction du lycée, un hangar, situé derrière l'amphithéâtre de chimie, servait d'abri aux manipulations suivies, une douzaine de fois par an et dans la belle saison, par les élèves de mathématiques spéciales. Actuellement des enfants sont appelés à des exercices réservés jadis à de jeunes hommes, que les études scientifiques avaient déjà sélectionnés. Tels professeurs de Louis-le-Grand estiment que ces enfants « n'apprennent là, trop souvent, qu'à casser de la vaisselle et à ne pas prendre la science au sérieux. Gas-pillage de temps et d'argent ». Depuis tantôt vingt ans, les candidats à l'École polytechnique « qui arrivent là, après 4 ou 5 ans de manipulation au lycée, ne travaillent ni mieux ni plus mal que ceux qui arrivaient jadis, après quelques semaines seulement de manipulations ».

Si ces maîtres disent vrai, il ne semblerait donc pas que, sur ce point,

M. Lechal, seul parmi tous les professeurs de Lycées, avait été adjoint à la commission chargée de modifier le catalogue des instruments des cabinets de physique, *Circulaires et Instruct. relatives à l'Instr. publiqu.* t. VII, p. 473. — 1. *Instruct. cit.* de J.-B. Dumas ; progr. de 1890 et 1902. — 2. *Supra*, p. 295. — 3. *L'Instruct.* de J.-B. Dumas, en 1854, pp. 171. et ss. — 4. *Instruct. Progr. et Réglém.* de 1890, *cit.* p. 169 n° 3. — 5. Art. cité de M. Ascoli, p. 496, col. 2. — 6. *Confér. cit.* de M. Lucien Poincaré, p. 52.

les ambitions des programmes de 1902 aient eu le couronnement du succès.

Et, d'autre part, comment fermer les yeux sur les magnifiques lauriers que l'enseignement des maîtres et le travail des élèves surent moissonner au Grand Concours, dans le dernier demi-siècle de ce concours : 83 prix et 283 accessits. Chaque année les sciences physiques et chimiques apportaient leur gerbe au glorieux butin du Lycée. Preuve éloquente de la renaissance de ces études dans notre vieille maison.

B. — L'Histoire Naturelle

Elle eut, pour conquérir son autonomie, plus de peine encore que la Physique et la Chimie, dont elle suivit longtemps le sillage¹. Jusqu'en 1826, la spécialisation de l'histoire naturelle n'existait guère, sans que l'opinion parut s'en émouvoir. Inscrire aux programmes classiques l'étude des règnes animal, végétal, minéral^{1bis} ; leur accorder un très petit nombre de classes² ; confier ces classes aux professeurs de physique ou de mathématiques³, Janin⁴ et Thillaye⁵, cela paraissait devoir suffire. En l'an VIII, les élèves du Prytanée allaient herboriser à la campagne et ces promenades scientifiques, parfois bi-mensuelles, devaient être assez longues, puisque les élèves, au départ, recevaient un viatique : des œufs, du mouton, du cervelas⁶. Mais bientôt s'effacèrent jusqu'aux souvenirs de cet exode. En l'an X, on demandait au Muséum d'Histoire naturelle des plantes destinées aux études^{6bis}. Sous la Restauration, les élèves allaient, de temps en temps, dans les salles de l'Ecole de médecine où Thillaye conservait ses collections⁷. C'est surtout dans les livres de Duméril, de Cuvier, de Candolle, de Mirbel, de Jussieu, d'Haüy, de Brongniart⁸ que les élèves étaient invités à satisfaire

1. Le tableau ci-après montrera que les professeurs de physique furent souvent chargés de l'histoire naturelle. Nous marquons d'un astérisque * les professeurs titulaires ; on trouvera dans notre tome III, APPENDICE C, 225-238, le *curriculum vitæ* de chacun.

Profess. d'Hist. natur. MM. * Jumelin, 7 vend. an IX — sept. 1807 ; Laran, 1804 ; * Arvers (L. Al.) 1847-1852 (non titul., 1827-47), Focillon 1847-49 et 1852-1867 ; Bocquillon, 1862-65 ; * Lechat, 1861-1877 ; 1880-1884 ; * Gornex, 1869-1881 ; Dastre, 1874-79 ; Duter, 1878-86 ; Philippon 1879-81 ; Pastour, 1880-83 ; Blanchard, 1881 ; * Mangin, 1884-1904 (non titulaire, 1881-84) ; * Péchoutre, dep. 1904 ; Brocard, dep. 1904 ; Vernier, 1918-19. — 1^{bis}-3. Arrêté consulaire du 19 frimaire an XI (10 déc. 1802), A. Nat. F17^m 3104, n° 5 ; art. 9. — Décision de Fourcroy, 22 vend. an XIII (14 oct. 1804), A. Nat. *ibid.*, n° 19. — *Statut universitaire* de 1814, art. 146. — En 1818, A. Nat. F17 3149 n° 90 et 3104, pièce 153. — Plus tard, en 1838, janvier, Fr. Cuvier, dans le *Journal des Savants*, le déplora. — 4. Supra p. 335, n. 3. — 5. Supra, p. 335 — 6. 10 et 28 prairial an VIII A. Nat. II³ 2548. — 6^{bis}. Lettre de l'admin. du Prytanée aux professeurs-administrateurs du Muséum, A. Nat. II 2442, p. 10. — 7. Supra, p. 338. — 8. *Statut universit.* de 1814, art. 146. — C. Duméril, *Traité élémentaire d'Hist. Naturelle*, 1 vol. in-8°, Paris 1804 ; G. Cuvier,

leurs curiosités. Et il y a bien des raisons de croire que les élèves étaient déçus¹. Bien mieux, en sept. 1821, on ramena tout l'enseignement de l'histoire naturelle à des thèmes bi-hebdomadaires « relatifs aux éléments des sciences naturelles », en 4^e et en 3^e^{bis}. Mais ce ne fut qu'un geste et, dès le 10 nov. 1821, une leçon spéciale d'histoire naturelle était rétablie, pour les élèves de 3^e, 2^e et de Rhétorique ; cette leçon était bornée, du reste, à un seul semestre et placée, en manière de supplément, le jeudi matin².

De 1826³ à 1852-54, l'histoire naturelle réussit, quoique d'une façon précaire encore, à élargir sa place et à la maintenir. Cousin recourait à elle pour nouer solidement l'attache de trois grands enseignements. « L'histoire naturelle, disait-il⁴, doit se lier à la fois, au cours de Physique et de Chimie, dont elle fait partie, et au cours de Philosophie, qu'elle complète⁵ ; car elle forme, pour ainsi dire, une Théodicée naturelle, qui montre aux élèves la main de la divine Providence, par'out empreinte dans le plan de ce monde et dans l'organisation des êtres, qui l'habitent ». Vers la même époque, l'inspecteur général Fred. Cuvier montrait tout le profit que l'histoire naturelle peut apporter à l'intelligence, en développant l'esprit d'observation : la physique et la chimie forcent par l'expérimentation la Nature à dévoiler ses secrets ; l'histoire naturelle se contente plutôt d'épier les phénomènes naturels et cherche à les surprendre^{5 bis}. L'attention est sa grande force. Et l'attention n'est-elle pas à la base de toutes les opérations de l'esprit ? Les premiers programmes, — c'étaient ceux du 5 nov. 1833, — avaient, à Louis-le-Grand, comme un peu partout, paru beaucoup trop complets ; d'autant

Tableau élémentaire de l'histoire natur. des animaux, Paris Baudouin, an VI ; in-8°, et pl. ; Aug. Pyrame de Candolle, *Théorie élémentaire de la Botanique*, etc. Paris, Deterville, 1813, in-8° ; Ch. Fr. Brisseau de Mirbel, *Eléments de Botanique* ; Ant. Laurent de Jussieu, *Genera Plantarum, secundum ordines naturales disposita*, 1789, in 8° ; abbé René-Just Haüy, *Traité de Minéralogie*, 1801, 4 vol. in-8° et atlas in-4° ; Alexandre Brongniart, *Traité élémentaire de minéralogie, avec les applications aux arts* ; ouvr. destiné à l'enseignement des Lycées Nationaux, Paris, Deterville, 1807. 2 vol. 8°, planches. — 1.

Frédéric Cuvier, Inspecteur général des Etudes, disait au sujet de ces livres (*Journal des Savants*, janvier 1838) : « Ces ouvrages ne pouvaient exercer qu'une bien faible influence..., en supposant même que les Professeurs, chargés de les rendre intelligibles aux élèves, aient rempli cette tâche avec succès ». P. 7 du tir. à part. — 1^{bis}, Statut du 4 sept. 1821 ; Kilian, *Tableau historique de l'Instr. secondaire en France*, pp. 157 et 159. — 2. Kilian, *ibid*, p. 165. — 3. Arrêtés des 16 sept. et 21 octob. 1826 ; Kilian, p. 166. — 4. *Circulaires et Instr., relat. à l'Instr. publ.*, 5 sept. 1840, t. III, pp. 74-75 ; Arch. de L.-le-Gr. corresp. admin., VII, n° 4336, 26 sept. 1840, Lettre de Rousselle, adressée, sur ordre de Cousin, au Proviseur de L.-le-Gr. — 5. L'hist. naturelle, sous l'Ancien régime, était surtout considérée comme devant fournir à la Philosophie des preuves de l'existence de Dieu, Fr. Cuvier *J. des Sav.*, janvier 1838. p. 4. — 5^{bis}. Fr. Cuvier, *Journ. des Savants*, janvier 1838, cité : *Observations sur l'enseignement de l'histoire naturelle dans les Collèges* ; pp. 8-9, du tir. à part.

mieux qu'ils devaient être expliqués devant de trop jeunes enfants. En visitant les classes de Louis-le-Grand, l'Inspection générale formulait, depuis plusieurs années, le vœu d'une réforme¹. Cette réforme eut lieu en 1840, et l'histoire naturelle fut, de la 6^e et de la 5^e², transplantée en Philosophie et en Mathématiques élémentaires³. « Le nouveau programme, expliqua le ministre⁴, diffère de l'ancien, en ce qu'il a pour but, non de faire des naturalistes mais de donner aux élèves de la 1^{re} année de Philosophie cette connaissance générale des lois de la Nature, sans laquelle il n'y a point d'éducation libérale. Aussi, vous n'y trouverez point les détails minutieux de la Science, mais seulement des notions solides et incontestables, sur les points les plus importants de l'histoire naturelle...; en un mot, sur des choses qui, une fois apprises, ne s'oublient pas. Cet enseignement, qui comprend les questions les plus élevées, doit cependant revêtir une forme très élémentaire, se recommander par la simplicité dans l'expression et un choix heureux dans les exemples. »

Le programme distribuait en 33 leçons toute la zoologie, la botanique et la minéralogie. Et il ne craignait pas, pour quelques-unes de ces leçons, de donner un véritable plan⁵. Il s'agissait manifestement de créer un enseignement encore nouveau.

Aussi bien et presque en même temps l'agrégation des sciences physiques et naturelles était instituée, qui allait permettre aux maîtres de se spécialiser⁶.

A Louis-le-Grand il y avait, dès 1827, un professeur provisoire d'histoire Naturelle⁷; il n'y eut pas, avant 1847, de chaire d'histoire naturelle⁸. Jusqu'à cette date, les professeurs d'histoire naturelle furent considérés à Louis-le-Grand comme étrangers à l'Université⁹. De 1827 à 1852, l'enseignement fut donné par un médecin, le docteur Arvers¹⁰, que suppléait, depuis 1848-9, l'agrégé Focillon¹¹. Arvers exposait, avec beaucoup d'aisance, de clarté et de méthode, l'objet de son cours¹². La zoologie le retenait cependant beaucoup plus que la botanique et la géologie¹³. Les élèves aimaient sa parole, qui savait égayer, d'une façon

1. Inspect. génér. de 1833, à L.-le Gr., A. Nat. F17ⁿ 78486 nos 44^{bis} et 46. — Fréd. Cuvier, Inspect. génér., *Journal des savants*, janv. 1838, pp. 10-41 du tirage à part. — 2-4. Arch. L.-le-Gr., *Corr. admin.*, VII, 4391; arrêté du Conseil royal, rendu le 4 sept. 1840. — 5. *Idem*, *Ibidem*. — 6. *Supra*, p. 339. — 7. Arrêté ministèr. du 14 déc. 1827: « M. Arvers docteur en médecine, agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, est chargé provisoirement de faire au collège royal de Louis-le-Gr., les leçons d'histoire naturelle, prescrites par l'arrêté du 15 sept. dernier... » A. Nat. F17ⁿ 78485, n° 19^{bis}; et arch. L.-le Gr., *Registre du Personnel* I, 93. — 8. Rapport du Proviseur Rinn, 1 sept. 1871: A. Nat. F17ⁿ 78488, n° 159. — 9. Le 17 mars 1837, l'Administrat. supér. écrivait: les maîtres qui sont chargés d'enseigner l'histoire naturelle ne sont pas professeurs de l'Université; A. Nat. F17ⁿ 3574. — 10-11. APPENDICE C, 226, 227. — 12-13. Rapports annuels du Proviseur et de l'Inspection, depuis 1829 jusqu'à 1849, A. Nat. F17ⁿ 78485, nos 41, 86, et 88; 78486 nos 7, 9, 20, 34, 38, 41, 43. 78487 nos 24, 30, 34, 39, 42, 43, 47, 49; 78488, n° 148.

inattendue, parfois¹, les sujets les plus austères, tout en s'adressant à la réflexion beaucoup plus qu'à la mémoire. Pourvu qu'un maître lui fût accordé, pour se charger de la discipline de la classe, Arvers, peu naturaliste cependant, avait les qualités d'un professeur distingué². Focillon, qui avait débuté comme préparateur d'histoire naturelle au Collège de France, savait, comme Arvers, se mettre à la portée de son auditoire³ et donner à son enseignement l'animation nécessaire⁴.

Et ce n'était pas là un mince mérite, car le Lycée n'avait ni collections suffisantes, ni planches anatomiques ou botaniques, ni dessins, ni gravures, capables d'illustrer le cours et de parler aux yeux, pour atteindre l'esprit⁵. Les efforts de Champagne pour créer, dès 1800, un cabinet d'histoire naturelle⁶, étaient restés infructueux ; et ceux d'Arvers, en août 1829, n'avaient pas eu, en dépit des encouragements de l'Inspection générale⁷, une meilleure fortune. Le Muséum, auquel le Proviseur Pierrot s'était adressé en 1831, quand l'illustre Cuvier en était le directeur avait bien accordé, en sept. 1832, quelques « coquilles et autres objets appartenant à la classe des inarticulés »⁸. Mais cette générosité avait été insuffisante. En 1843 et 1848, l'Inspection générale considérait que, sur ce point, Louis-le-Grand était plus déshérité que tels collèges ; et cela pouvait paraître scandaleux⁹.

Des collections « restreintes, mais faites avec beaucoup de discernement¹⁰ », furent enfin commencées avec un louable esprit de suite, à partir de 1849 : un squelette fut acheté, le Muséum fournit de nouveau quelques pièces ; enfin le Lycée put acquérir les modèles anatomiques, à grande échelle, imaginés, construits en pâte plastique solidifiée et

1 « Le mode d'enseignement a quelque chose de bizarre et tend continuellement à faire rire les élèves ; cependant, on ne peut pas le critiquer entièrement, car il y a des succès : tous les enfants ont retenu quelque chose et il y en a qui sont vraiment remarquables, relativement à leur âge ». Inspect. Génér. de 1839-40, A. Nat. F17ⁿ 78487, n° 24. — 2. Rapports annuels, cités supra, n. 12, p. 347, L'Inspect. génér. de 1839-40 dit nettement : « M. Arvers n'est pas naturaliste. » A. Nat. F17ⁿ 78487, n° 24. — 3-4. Rapport du Proviseur Rinn, 1 sept. 1851, A. Nat. F17ⁿ 78488, n° 159 ; l'Inspection générale de 1854-55 parle de l'enseignement animé de Focillon ; *ibid.*, 229. — 5. Rapports de l'Inspect. génér. 24 mars 1845, A. Nat. F17ⁿ 78487 nos 47-49 et 1 avr. 1848, *ibid.* 78488, n° 74. — 6. Le 8 brumaire an IX (30 oct. 1800), Champagne proposait de constituer au Collège de Paris un cabinet d'hist. natur. en choisissant à Versailles, dans le cabinet du comte d'Artois, donné au Prytanée et très riche en doubles de coquillages et de minéraux, ce que le collège de St-Cyr n'avait pas pris. A. Nat. H³ 2558 Doss. XXIV. — 7. A. Nat. F17ⁿ 78485, n° 43 ; Arch. L.-le-Gr., Corr. admin., III n° 1378. — 8. Lettre du Proviseur, 7 oct. 1831, Arch. L.-le-Gr. Corr. Coll., II, n° 2278 ; — Réponse du Muséum, 3 sept. 1832, Arch. L.-le-Gr., Corr. Admin. IV, 2270. — 9-10. L'Inspect. génér. écrivait, le 24 mars 1845 : « Plusieurs collèges ont des collections d'histoire naturelle ; il semble convenable que tous en aient et, en particulier, le Collège de Louis le Grand. Ces collections doivent être fort restreintes, mais faites avec beaucoup de discernement. » A. Nat. F17ⁿ 78487, n° 49.

coloriée par le Dr Auzoux¹ et auxquels, depuis 1822, l'Académie de Médecine puis l'Institut avaient accordé leurs récompenses.

Les résultats d'un enseignement, traversé par tant d'obstacles, firent le plus grand honneur au docteur Arvers. Le Concours général lui réserva de nombreuses couronnes. Sans doute, pouvait-on, dans les classes d'histoire naturelle, regretter que l'enseignement s'attachât surtout à la zoologie²⁻³ et profitât plus à l'élite qu'à la masse des élèves⁴; mais peut-être convenait-il de se contenter de ces résultats et d'y applaudir, à une époque où les études de cet ordre n'avaient pas encore, aux examens, leur sanction légitime⁵.

Depuis 1852-54 jusqu'à nos jours, l'Histoire Naturelle acheva de dégager, au Lycée, sa personnalité. Elle allait moissonner ce que, jusque-là, elle avait semé. Les instructions ministérielles, en 1854, lui assignaient un double but : « faire connaître, d'abord, (et nous retrouvons ici la pensée de Cousin, en 1840) ces admirables mécanismes, au moyen desquels le créateur assure l'entretien et le développement des êtres vivants ; — façonner les élèves à l'esprit des méthodes et des classifications⁶ ».

Aujourd'hui, nous demandons à l'histoire naturelle ce que nous demandons aux autres sciences expérimentales : montrer à la jeunesse comment, en s'élevant des faits bien observés, exactement compris et judicieusement interprétés, on aboutit aux lois générales.

Les programmes, on le sait de reste, n'ont pas manqué, depuis 1852, à l'histoire naturelle : et ils ont invoqué, pour promener son enseignement des basses classes aux classes moyennes ou supérieures, des raisons toujours excellentes, encore que contradictoires. Depuis 1880, l'histoire naturelle s'émiette en doses, pédagogiquement nuancées, de la 10^e à la philosophie⁷.

Le nombre des chaires augmenta-t-il, à Louis-le-Grand, en proportion des élèves à instruire ? A peine. Il sen bla d'abord, de 1867 à 1880, par exemple, que l'on peut recourir aux professeurs de physique, ou aux suppléants, ou aux chargés de cours, pour éviter de donner à l'Histoire Naturelle un professeur spécial⁸. Quelques-uns de ces chargés

1. Le 9 nov. 1849, le ministre accorde un crédit de 1230 fr. ; Anatomie du corps humain de M. Auzoux, 1000 fr. ; Squelette humain, 70 fr. ; un œil, grand modèle de M. Auzoux 60 fr. ; une oreille, *id.*, 100 fr. A. Nat. F¹⁷ 3602⁶⁷. Nouveaux crédits, 8 août 1850, *ibid.*; et juillet 1851, *ib.*, 3 602⁶⁸. — 2-3. L'Inspect. génér. écrit le 30 mars 1840 : « Le professeur ne s'occupe, à ce qu'il paraît, que de zoologie. » A. Nat. F¹⁷ 78487, n° 24. — 4. Rapport de Pierrot, proviseur, 1838-9. « Les élèves réussissent bien, mais en tout petit nombre. » A. Nat. F¹⁷ 78486, n° 48. — 5. Ce que l'Inspect. Génér. notait, en 1841-2 : « cette partie [l'hist. natur.] n'est exigée pour aucun des examens que les jeunes gens doivent avoir à subir. » A. Nat. F¹⁷ 78487, n° 39. — 6. Instruction du 15. nov. 1854, *Circul. et Instruct.*, IV. 569. 7. *Plans d'études* de 1880, 1890, 1902. — 8. *Palmarès* annuels et *Almanachs* nationaux. — On réunit 68 élèves, quoique les uns se préparent au Baccal. ès-Sciences et les autres à Polytechnique, afin de « ne pas créer un professeur spé-

de cours avaient même assez de loisirs pour partager leur activité entre plusieurs lycées ou collèges¹. En 1880, il fallut, tout de même, se résigner à l'inévitable, tant la voix des nouveaux programmes était impérative ; l'ancienne chaire fut rétablie² et, depuis quelques années, elle a été doublée³.

L'enseignement de l'Histoire Naturelle fut, depuis Focillon (1832-1863), suppléant puis successeur d'Arvers, confié à une pléiade de maîtres⁴, qui a donné deux membres à l'Académie des Sciences⁵.

Les modèles du D^r Auzoux n'avaient pas seulement été acquis et multipliés ; en 1869, ils avaient été commentés par leur auteur, qui alla répéter à Charlemagne, Saint-Louis et Napoléon les conférences inaugurées à Louis-le-Grand⁶.

Le Cabinet d'histoire naturelle, où ils préparaient leurs leçons, demeura dans les combles jusqu'à la reconstruction du lycée⁷.

Le Cabinet et les expériences, qui s'y préparaient, contribuèrent, pour une large part, grâce à des maîtres tels que MM. Mangin et Péchoutre, à orienter les méthodes dans la voie où elles sont désormais. Les élèves étaient admis aux exercices pratiques ; ils ne se familiarisaient pas seulement avec la structure des êtres, ils acquéraient une grande habileté manuelle et le sens précis de l'expérimentation ; ils refaisaient les étapes des principales découvertes : c'est le procédé de la *redécouverte*⁸. A la vérité, les manipulations d'histoire naturelle pouvaient bien, comme les manipulations de physique et de chimie⁹, paraître, pour un trop grand nombre, décevantes et vaines. Du moins, dès avant 1882, des excursions géologiques et botaniques étaient plus fécondes¹⁰.

Les résultats, dans les dernières années de l'Empire, paraissaient à l'Inspection générale aussi bons qu'il était possible : « ce n'est certes pas la faute des maîtres, s'il ne sont pas meilleurs encore : on ne travaille, en général, qu'en vue des examens, — à quelques exceptions près, fort louables, sans doute, mais rares¹¹ ». Et ensuite, de 1872 à 1903, l'histoire naturelle fut, au Concours général, couronnée 70 fois, pour les compositions des élèves de Louis-le-Grand¹².

cial pour l'histoire naturelle. » A. Nat. F17ⁿ 86 471, Liasses Louis-le-Grand, C. n° 72 ; mars-juillet 1870. — 1. Ainsi, M. Pailippon, délégué à Henri IV en même temps qu'à Louis-le-Grand, 1879-1881 ; Regist. du Personnel, II 582. — 2. En faveur de M. Mangin, le 24 sept. 1881, APPEND. C, 235. — 3. En faveur de MM. Péchoutre et Brocard en 1904-5 ; *Palmarès* 1905. — 4. APPENDICE C, 223-233. — 5. MM. Dastre et Mangin, *ib.*, 231. 235. — 6. Le 15 avr. 1869 ; A. Nat. F17ⁿ 82784 Liasse A¹ nos 28 et 30. — 7. Discours de M. Mangin, à la distrib. des Prix de Louis-le-Gr. le 12 juillet 1914, pp. xxxiv-xxxv. — 8. Discours cité de M. Mangin, pp. xxxix-xxvii. — 9. *Supra*, p. 344. — 10. Dues notamment à M. Mangin ; Arch. L.-le-Gr., Registres de l'Assemblée des Professeurs, Procès verb., 24 mai 1882. — 11. A. Nat. F17ⁿ 86 464, n° 17 ; Insp. de 1863. — 12. 9 prix et 61 accessits. Depuis 1879, l'Hist. naturelle fut enseignée en Philos., non en Seconde.

Et, pour un lycée qui avait surtout un renom littéraire, il faut convenir que ce succès n'était pas si médiocre.

§ 3. — *Tentatives de spécialisations pratiques, mi-scientifiques, mi-littéraires.*

Aux deux dernières années de la Restauration et sous le Gouvernement de Juillet, Louis-le-Grand eut des initiatives pédagogiques, qui promettaient d'être fécondes : un de ses professeurs ¹, S. Marc-Girardin ^{1 bis}, et trois de ses proviseurs, Laborie, Pierrot et Rinn, pensèrent, — bien avant Salvandy, Fortoul et Victor Duruy, — que, si l'enseignement classique s'adresse surtout à l'élite, la masse écolière de nos lycées a droit que l'on songe à elle : elle a « besoin, observait Laborie, de connaissances plus variées que profondes, plus modernes qu'antiques » et qui la préparent directement à la vie ².

Il s'agissait de venir au secours des élèves de Louis-le-Grand, pour qui les Humanités ne semblaient pas indispensables ; les uns, parce qu'ils se sentaient appelés vers telles écoles spéciales, où les mathématiques avaient plus large part que les lettres ; les autres, parce que l'industrie ou le commerce les sollicitaient ; d'autres enfin, parce que leurs capacités intellectuelles leur interdisaient un commerce prolongé avec les Muses gréco-latines.

A. — Les Ecoles spéciales qui attiraient les élèves, aux dépens des langues anciennes, étaient surtout les écoles militaires : Polytechnique, de Saint-Cyr, et de Marine qui, jusqu'à la Révolution de Juillet, était fixée à Angoulême ³. Pour s'y préparer avec plus de chances de succès, beaucoup de jeunes gens, au sortir de la 2^e, de la 3^e, ou même de la 4^e, étaient groupés à Louis-le-Grand, dans une classe appelée par euphémisme « Rhétorique supplémentaire ». Son programme tenait en peu de mots : « on y revenait sur les principes de la langue française et

1. Professeurs de Rhétor. supplémentaire ou française, avec les dates de leur enseignement à L.-le-Gr. ; nous marquons d'un astérisque * les seuls professeurs titulaires ; pour le *curriculum vitæ* de chacun, cf. notre t. III, APPENDICE C, n^{os} 407-416 ;

MM. Humbert (J.-B. P.) 1827-37 (congé 1835-36) ; Vérien 1830-32 et 1834-35 ; Hervau, 1832-33 ; Huguin de Guerle (Ch. H.) 1833-35 ; Brouzès 1838-39 ; * Collin, 1839-41 ; * Aubertin, 1841-51 ; * Bouchot 1851-52 ; Deltour. 1848-52 ; Garnier (Aug. André) 1852. — ^{1 bis}. *De l'Instruction intermédiaire et de son état, dans le midi de l'Allemagne*, Paris 1835-38, 2 vol. in-8^o, conclusions. Cf. notre APPENDICE C, 341 — 2. Lettre de Laborie au Ministre, le 6 juillet 1829, arch. L.-le-Gr., Corr., Coll., II, n^o 1778. — 3. Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., II n^o 1562, Lettre de Laborie au ministre, 17 oct 1828 ; Rapport au Ministre, 19 juill. 1828, au sujet de J.-B. Poly. Humbert, A. Nat. F17^a 73495, n^o 31 ; lettre de Vatimesnil, ministre de l'Instr. publ., 10 nov. 1828, Arch.-le-Gr., Corr. admin., III, n^o 1134.

on y recevait une légère teinte de littérature ¹. » C'est en 1824-5 que cette classe fut inaugurée à Louis-le-Grand ². Elle fut confiée à un maître plus « estimable par son exactitude, sa bonne conduite » et son zèle que par son savoir, Jean-Baptiste-Polyeucte Humbert ³. C'était un soldat de 1793, qui avait gagné ses galons à Fleurus, à Maestricht et sur le Rhin. Depuis 1800, il s'était, disait-il, « consacré à l'instruction » ; mais trop tôt, semblait-il, à celle de ses élèves et trop tard à la sienne ⁴. La concurrence des Institutions particulières, (où était organisée une école préparatoire à Polytechnique, St-Cyr, Angoulême ⁵,) avait sans doute arrachée au Conseil royal l'autorisation nécessaire pour créer, à Louis-le-Grand, cette rhétorique supplémentaire. Mais l'autorisation fut retirée, dès la rentrée de 1828 ⁶ bis. Le proviseur en fut consterné. Où canaliser désormais les candidats aux écoles spéciales ? « Ces jeunes gens, gémissait M. Laborie, encombrant actuellement la classe de Rhétorique où ils ne comprennent rien et où ils se conduisent de manière à attirer l'attention du professeur, au préjudice de leurs camarades ; tandis que, dans une classe à leur portée, ils pourraient puiser une instruction utile ; par conséquent, susceptible de les intéresser ⁶. »

Pour rendre à la vie la Rhétorique supplémentaire ⁷, dont il proposait d'élargir l'enseignement, M. Laborie dut renoncer à en faire une classe strictement préparatoire aux Ecoles militaires. Son plan de sauvetage prit une envergure beaucoup plus large, ce qui, peut-être, lui permit d'aboutir.

B. — Les carrières industrielles et commerciales méritaient, en 1829, les encouragements du Pouvoir : n'était-on pas à la veille des graves événements, qui allaient donner à la bourgeoisie et au monde du négoce une place agrandie, dans les comices électoraux, le Parlement et les Conseils du roi ? Au collège royal de Rouen, pour ne citer que lui ⁸, un plan d'études était appliqué, dès l'année scolaire 1828-1829, et il portait sur deux années : quatorze heures de classe, par semaine, étaient, dans les deux années, consacrées aux Mathématiques, au Français, à l'Anglais ; en outre, pour la 1^{re} année, quatre heures d'histoire

1. Rapport cité au ministre, 19 juil. 1828. — 2. Rapports de Laborie. — 3-4. APPENDICE C, 407, Cf. 22 sept. 1835, note pour le ministre, A. Nat. F17n 78436, n° 19. — 5. Laborie y fait allusion, dans sa lettre du 17 oct. 1828, au ministre, *cit.* ; cf. Viant, prof. à L.-le-Gr., *Projet d'un Lycée de Langues vivantes*, p. 9. 5 bis. 6 Lettre, *cit.*, de Laborie au Ministre, 17 oct. 1828. — 7. *Ibid.* « Je prie votre Excellence de vouloir bien m'autoriser, disait Laborie, à rétablir la classe dite de Rhétorique supplémentaire, dont une expérience de plusieurs années a prouvé les avantages et qui est particulièrement utile aux élèves aspirant aux Ecoles Polytechnique, de S. Cyr et de la Marine. » — Il semble bien que plusieurs de ces élèves suivissent, sous L. Phil., cette classe, quand elle eut été rétablie dans l'intérêt des carrières industrielles et commerciales ; cf. lettre du proviseur Rinn, le 14 nov. 1847, Arch. L.-le-Gr., *Corr. Coll.*, V, n° 6599. — 8. Laborie, dans sa lettre du 6 juill. 1829 au ministre, transcrit ce plan tout entier ; Arch. L.-le-Gr., *Corr. Coll.*, II, n° 4776.

moderne et deux de géographie économique ; remplacées, en 2^e année, par quatre heures de physique ou chimie et par des visites dans les usines du voisinage ¹.

M. Laborie suggérait, pour Louis-le-Grand, l'adoption de ce plan, d'une hardiesse très sage. Et il ajoutait à ce programme d'intéressants commentaires ², qui posaient courageusement le grave problème de l'enseignement, demeuré, jusqu'à nous, si malaisé à résoudre. Le meilleur enseignement, pensait-il, est celui qui prépare le mieux à la vie ; or, la vie moderne devient chaque jour plus complexe, sans que le cerveau de l'enfant ni le temps réservé à son éducation s'accroissent en proportion ; il faut donc se résigner à ne pas tout enseigner ; le mieux est d'apprendre aux enfants à apprendre ³ : tout le long de leur vie, ils doivent, munis de l'instrument intellectuel dont on leur aura montré l'usage, pouvoir continuer à s'instruire ⁴. Les uns seront littéraires, les autres, au sens le plus large de ce mot, scientifiques ⁵. Aux littéraires et aux scientifiques les mêmes disciplines seront imposées, jusqu'à l'issue de la 4^e : ils demanderont, jusque-là, au latin ce qui est indispensable pour bien savoir le français. La quatrième achevée, ils « bifurqueront » : les uns s'orienteront vers les Humanités classiques, les autres, vers les carrières pratiques ⁶. « Qu'a produit, jusqu'à ce jour, interrogeait Laborie, l'introduction des mathématiques dans les classes de seconde ou de Rhétorique ? Rien ou très peu de choses. » Affranchir les sciences, ce serait libérer les Humanités : on débarrasserait les professeurs de langues anciennes de tous les élèves qui se tiennent à la suite des cours ; on fortifierait les classes de tout ce que la bifurcation leur enlèverait. Il y aurait avantage pour tout le monde ⁷.

Et Laborie concluait : « Ainsi, des cours spéciaux pourraient, peut-être, concilier deux systèmes aujourd'hui en lutte, résoudre le problème d'un enseignement qui offrirait la liberté dans l'unité, l'ordre dans la variété ; on opérerait, entre les langues anciennes et les langues modernes, entre les traditions de l'Université et les besoins nouveaux, une alliance désirable ⁸. »

Un quart de siècle avant la « bifurcation », un proviseur de Louis-le-Grand en avait ainsi proposé l'esquisse et, presque trait pour trait, l'avait dessinée. On le voit : il estimait possible à la plupart des enfants de découvrir, à coup sûr, dès la 4^e, leur vocation ; il jugeait profitable, pour eux, de se spécialiser *avant 14 ou 15 ans* ! A ces audaces et à ces chimères, l'avenir, on le sait de reste, devait se charger de répondre ⁹.

C. — En attendant que les temps fussent révolus, la proposition de

1. Laborie, dans sa lettre du 6 juill. 1829 au ministre, transcrit ce plan tout entier ; Arch. L-le-Gr., Corr. Coll., II, n° 1776 — 2. *Ibid.* — 3. *Ib.* — 4-7. *Ibid.* — 8. *Ibid.* — 9. V. *Supra*, pp. 256-259, et art. *Bifurcation*, par H. Marion, dans la *Grande Encyclopédie* VI, 797-798.

Laborie fut soumise à l'examen du Conseil académique¹ puis momentanément écartée.

Louis-le-Grand ne devait pas faire, avant la Révolution de Juillet, l'épreuve de ces cours spéciaux, réservés aux carrières spéciales. La Rhétorique supplémentaire — quoiqu'elle n'eût rien du phénix de la légende, renaquit, tout comme lui, de ses propres cendres. Aussi bien, elle avait chance de durer : car elle avait été tolérée à titre provisoire² et le provisoire, en France, prend ironiquement un air d'immortalité. En 1833, certains pères de famille feignirent d'oublier la définition de cet enseignement nouveau : ils réclamèrent de lui le certificat qui permettait alors de² se présenter au Baccalauréat³. Il fallait s'attendre à des requêtes de cet ordre, la manie des diplômes étant une de nos manies nationales. Mais Guizot ne capitula pas et le certificat fut refusé⁴. Restait à trouver des maîtres pour des élèves affranchis de tout mandarinat. On en trouva, quitte à les renouveler souvent de 1830 à 1847. Humbert⁵ fut presque aussitôt écarté : Vérien⁶, Hervau⁷, furent éphémères ; mais non pas Héguin de Guerle⁸ et Aubertin⁹. Il semblait que la classe usât le professeur : Aubertin mieux encore qu'Héguin de Guerle sut se défendre. Enfin, en mars 1847, le ministre Salvandy voulut systématiser et généraliser ce qu'avait demandé Laborie : *l'enseignement spécial*.

L'enseignement spécial, écrivait Salvandy¹⁰, « est destiné à cette classe assez nombreuse d'élèves qui, aspirant aux professions industrielles et commerciales, n'ont pas besoin d'achever leurs études classiques et doivent acquérir des connaissances pratiques, dont ils trouveront, plus tard, l'application ». Puis, faisant allusion à Louis-le-Grand et aux collèges de Versailles et de Rouen, il ajoutait : « Des essais de ce genre ont déjà eu lieu, dans plusieurs collèges de l'Université ; des cours spéciaux sont encore en activité. Il ne s'agit que de les régulariser et d'en préciser l'enseignement ; c'est ce que vient de faire le Conseil royal de l'Université, en rédigeant les différents programmes qui se rapportent aux trois années d'études ; cet enseignement sera donc donné avec le même soin que l'enseignement classique, ... par des maîtres aussi habiles ». ... Après quoi, le ministre, condensant toute sa pensée en une formule vive, s'écriait : « L'Université n'entend pas faire

1. Lettré du Ministre à l'Inspecteur général, Paris, 21 juill. 1829, A. Nat. F17ⁿ 78485, n° 42. — 2. « Tolérée et non pas régulièrement autorisée », dit Guizot, dans sa lettre du 16 mars 1833 au Proviseur, Arch. L.-le-Gr., Corr. Adm. V, n° 2421. — Le Proviseur, le 28 août 1833, disait encore : « Ce cours n'est pas régulièrement autorisé. » A. Nat. F17ⁿ 78486, n° 41. — 3-4. *Ibid.*, et autre lettre de Guizot au Proviseur, 17 juin 1833, Arch. L.-le-Gr., Corr. admin., V, n° 2490. — 5. Lettre du ministre de Broglie au Proviseur, Arch. L.-le-Gr., Corr. admin., IV, n° 1705. — 6-9. Lettre citée de Guizot, 16 mars 1833 ; Rapport du Proviseur sur Vérien, 1831, A. Nat. F17ⁿ 78486 n° 7. — Sur tous ces profess. voir appendice C, nos 407-416. — 10. A. Nat. F17ⁿ 78.449.

un collège distinct ou un collège inférieur dans un collège normal, mais organiser, pour des caractères divers et des carrières différentes, deux systèmes de leçons, qui se prêteront un appui mutuel. »

Que fut à Louis-le-Grand cet enseignement spécial jusqu'au 1^{er} octobre 1853, date où il disparut du lycée? La 1^{re} des 3 années avait des jeunes gens de 14 à 15 ans ¹; la dernière, qui devait absorber l'ancienne rhétorique française, eut des élèves de 17 à 18 ans ². Il fut plus facile de fixer l'âge des élèves que de les recruter: leur nombre resta infime: pour la première année, 9 élèves en 1847 ³; 10, en 1848-9 ⁴; 26, en 1851-2 ⁵; pour la 2^e année, 10, en 1848-9 ⁶; 11 en 1851-2 ⁷; pour la 3^e année, 4, en 1850-1 ⁸; 3, en 1851-2 ⁹. La qualité était à peine supérieure à la quantité: deux élèves intelligents semblaient une aubaine, en 1847 ¹⁰. La 1^{re} année était de la force d'une bonne 4^e ou d'une médiocre 3^e ¹¹. Quelques élèves s'y présentaient, sans savoir les premiers rudiments du latin ^{11 bis}.

L'échec de cet enseignement à Louis-le-Grand ne tenait pas à la mauvaise volonté du proviseur, qui aurait voulu y voir entrer la moitié des élèves ¹² et lui avait cru, en 1850, plus d'avenir qu'à l'enseignement classique ¹³. Cet échec ne tenait pas, non plus, à la valeur des maîtres, qui étaient ceux de l'enseignement des Humanités, dans lequel il leur arriva de se distinguer: pour la littérature, Deltour était un professeur de savoir et de goût ^{13 bis}; pour l'histoire, Garnier ¹⁴, Gavet et Bouchot ¹⁵ étaient fort estimés; pour les mathématiques, Lecaplain était capable de tenir une classe de spéciales ¹⁶; et de Salve, en géométrie, réussissait à merveille; ^{16 bis} pour les sciences physiques et naturelles, nous savons ce qu'il convient de penser d'Arvers ¹⁷, de Focillon ¹⁸, de Jamin ¹⁹ et de Masson ²⁰. Rigout, Mondielli, Desmadryl, Orfila n'étaient pas sans mérite ^{20 bis}. Tous ces professeurs parvenaient à développer l'esprit de leurs élèves et certaines années devenaient fructueuses ²¹.

1-2. Lettre du Proviseur Rinn au Recteur Rousselle, le 14 nov. 1847, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll. V, n° 6.599. — Cf. APPENDIX C, 407-416. — 3-9. Rapports annuels du Proviseur et de l'Inspecteur et Arch. L.-le-Gr., Corr. coll. V n° 6599; VI, n° 7694, 7068, etc. — 10. Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll. V, n° 6599. — 11. L'inspecteur Charpentier écrivait, le 16 janv. 1851: « Quelques élèves y entrent, sans savoir un mot de latin », A. Nat. F17n 78488, n° 151. — 11 bis. Rapports du Proviseur. — 12. « Cet enseignement qui conviendrait si bien à la moitié de nos élèves », écrivait Rinn, le 1^{er} sept. 1851, A. Nat. F17n 78488, n° 160. — 13. Cet enseignement, disait encore Rinn, est « destiné à remplacer ou à modifier considérablement, sous peu de temps, l'enseignement classique », A. Nat. F17n 78488 n° 130. — 13 bis. Note de M. Rinn, sept. 1851, A. Nat. F17n 78488, n° 150. — 14-15. *Ibid.*, n° 203; cf. n° 224 et 229. — 16. 23 janv. 1850 et 22 sept. 1852, Reg. du Personnel I p. 187. — APPENDIX C, 77. — 16 bis. Mieux que tout autre, il savait donner un caractère pratique à l'enseignement spécial, A. Nat. F17n 78488, n° 76. — 17-20. *Supra*, p. 335-345. — 20 bis. Rapports du Proviseur. — 21. Rinn écrit, le 21 juill. 1849: « l'année a été fructueuse », Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., VI, n° 7068.

Selon le proviseur, il faudrait chercher ailleurs les causes de cet échec, et l'enseignement spécial aurait été discrédité aux yeux des familles :

a) Parce qu'il était un inconnu, sans traditions dans le passé, et que les gens cultivés, formés sous d'autres disciplines, le suspectaient d'instinct ¹.

b) Parce qu'il ne menait à aucun diplôme universitaire et que le baccalauréat ne le sanctionnait point ².

Autant dire que l'opinion publique le condamna, et non pas le Lycée. — Mais cela n'explique guère comment l'opinion a pu, dans la suite, réclamer un enseignement très apparenté avec celui qu'elle rejetait vers 1852 ; et, surtout, comment cet enseignement a-t-il pu ne pas réussir à Louis-le-Grand, dans le temps même où il réussissait soit à Charlemagne, soit à Bonaparte ³ ? L'opinion lui aurait donc été défavorable sur la rive gauche et favorable sur la rive droite ? — Ne serait-ce pas des raisons locales plutôt que générales qu'il conviendrait de chercher ici : et la clientèle de Louis-le-Grand n'avait-elle pas d'autres ambitions que celles d'un quartier d'affaires, comme le Marais et la Chaussée d'Antin ? Chaque grand lycée parisien tendait à prendre sa personnalité et à être lui-même. Entre eux, les familles pouvaient choisir. Et aujourd'hui encore, la dernière survivance de l'enseignement spécial ou de l'enseignement moderne, la section D du second cycle, n'a pas droit de cité à Louis-le-Grand, terre promise des Humanités classiques.

D. — Est-ce que, au lieu de s'ouvrir à la préparation des grandes Ecoles militaires ou à celle des carrières industrielles et commerciales,

1. *Ibid.* « Les personnes consultées par les familles, en dehors du Lycée, les détournent, etc. » — 2. « Il est de toute nécessité, pour la prospérité de cet enseignement, qu'une sanction soit attachée à ces études et qu'un diplôme en constate les résultats. » A. Nat. F¹⁷ 78488, n° 130. — 3. Voici le nombre des élèves, (A. Nat. h¹⁷ 78465).

Dates	Lycée Charlemagne			Total	Lycée Bonaparte			Total
	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année		1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	
1847-48.....	33	»	»	33	51	»	»	51
1848-49.....	43	16	»	59	40	18	»	58
1849-50.....	47	23	4	74	60	36	4	97
1850-51.....	60	35	7	92	80	20	8	108
1851-52.....	64	53	12	129	87	38	6	131

En 3^e année, les élèves avaient une tendance générale à s'éclipser ; à Louis le Grand, de même ; ils s'évadaient en Math. élémentaires, quand ils avaient quelques succès pour les sciences.

l'enseignement spécial n'aurait pas pu, à Louis-le-Grand, avoir une toute autre fortune, en répondant à cet autre besoin : recueillir l'armée des élèves faibles, composée de jeunes invalides, invalides au travail plutôt encore qu'invalides du travail¹. Pour l'intéressante légion des « cancre » les murs du Lycée risquaient-ils d'être trop vastes ou bien trop étroits, les classes trop vides ou bien trop pleines ?

Sous le Gouvernement de Juillet, on put croire, en effet, que ce nouveau cours allait être, à Louis-le-Grand, l'asile rêvé de la paresse : ce qui aurait enfin ménagé à la Rhétorique gréco-latine une soupape de sûreté. La Rhétorique et Philosophie² supplémentaires avaient une trentaine d'élèves, épaves de la 2^e, de la 3^e ou de la 4^e, et même de la 5^e³ et dont quelques-uns n'avaient pas la moindre teinture latine⁴. Le proviseur disait de cette classe : « C'est le refuge des incapacités sans avenir ». Et l'Inspection générale : ce sont des « esprits de second ordre » et qui « s'arrêtent en chemin » ;⁵ « c'est le rebut du Lycée⁶. » Virgile, Horace, Boileau, qu'on expliquait à ces jeunes gens, semblaient un peu livrés aux bêtes⁷. Les versions latines, les narrations françaises, les rédactions de rhétorique, de philosophie, ou d'histoire, autant que les devoirs de mathématiques⁸, décelaient d'ordinaire une incurable indigence. Les internes avaient eu l'art, en 1844-5, de se faire dispenser des leçons⁹. C'était à grands coups de punitions qu'on essayait de maintenir la discipline¹⁰. Et cela n'empêcha pas toujours des explosions de grossièreté¹¹. Il fallut prendre des mesures draconiennes pour arrêter maint scandale : Walter Scott était lu à haute voix, en pleine classe, de manière à couvrir la voix du professeur¹².

Quand les résultats d'un pareil enseignement ne furent pas tout à fait nuls, on en demeura très étonné¹³ : et il sembla que l'on avait fait quelque chose de rien. Mais, presque chaque année, c'était un échec

1. En mars 1838, l'Inspection génér. écrivait : « On a ouvert, au collège de Louis-le Grand, une classe où l'on reçoit des jeunes gens qui ne font rien dans les autres classes et qui continuent à faire de même ; elle est nommée improprement *Rhétorique supplémentaire* : comme elle n'a pas de destination bien déterminée et que le travail y est à peu près nul, nous ne savons pas quel nom il faudrait substituer à celui qu'elle porte. » A. Nat. F17n 78486 n° 44. — 2. Ce nom lui est quelquefois donné officiellement : ainsi par l'Inspection génér. le 19 mars 1842. A. Nat. F17n 78487 n° 39. — 3. A. Nat. F17n 78486, nos 22 et 44 ; 1844-5, *ib.*, 78487 n° 49. — 4. Insp. génér. 19 mars 1842, A. Nat. F17n 78487 n° 39. — 5. A. Nat. F17n 78486, n° 32 ; 11 mai 1837. — 6. « C'est le rebut de la plupart des classes de 3^e et de 4^e » A. Nat. F17n 78487, n° 39 ; 1841-42. — 7. « Ce sont des êtres presque abrutis » *ibid.*, et n° 24 (30 mars 1840). — 8. Rapports de l'Inspect. génér., notam. 1844-45, A. Nat. F17n 78487, n° 49. — 9. Insp. génér. A. Nat. F17n 78487, n° 49. — 10-11. Rapport de l'Inspect. génér. 19 mars 1842. A. Nat. F17n 78487, n° 39. — 12. Rapport du Proviseur 1837-38, A. Nat. F17n 78486 n° 41. — 13. A. Nat. F17n 78487 n° 55, note au ministre ; au sujet d'Aubertin, en 1846 ; *id.* 1841-2 : « il y a pourtant une douzaine d'élèves qui font quelque chose » ; Insp. génér. B. Nat. F17n 78487, n° 39.

complet, On se risquait à dire : cet enseignement est sans cause et sa destination c'est l'incertitude ¹, c'est un enseignement bâtarde. On ne sait à quoi il peut préparer les élèves ^{1 bis}.

Au total, toutes les tentatives faites, dans notre vieux Lycée, pour orienter une partie de l'enseignement vers des fins pratiques, furent irrémédiablement vaines. L'idée en survécut cependant et, ailleurs, elle fut reprise. A cet égard, les efforts dépensés, entre 1825 et 1853, ne furent pas tous stériles. Il restait seulement trouver, hors de la rue Saint-Jacques les milieux favorables. *Sic vos, non vobis...*

§ 4. — Les spécialités artistiques

Elles se ramènent au dessin et à la musique et, au dessin, plus encore qu'à la musique. Serait-ce que les écoliers passent généralement pour être plus visuels qu'auditifs ? Serait-ce que, à la différence de l'Antiquité et du Moyen Age, nous attribuons aujourd'hui au dessin une portée pédagogique plus grande qu'à la musique ? Ces idées ou ces préjugés, ne devaient pas, du reste, empêcher Louis-le-Grand, depuis la Restauration surtout, de donner à la musique une place distinguée, dans la vie intellectuelle de la maison. Et ils n'empêchèrent pas les professeurs de musique de s'attacher, autant que les professeurs de dessin, à leurs fonctions ; les uns et les autres donnèrent au Collège ou au Lycée des preuves de fidélité plus persévérante que leurs collègues des sciences ou des lettres. Il est d'ailleurs permis de supposer qu'ils estimaient la place bonne : en n'abandonnant pas le Lycée, ils se dévouaient à eux-mêmes autant qu'à lui.

..

A. — Le dessin

Pour enseigner le dessin, un seul professeur titulaire parut suffisant jusqu'à la veille de 1830 ² ; deux professeurs titulaires s'y employaient aujourd'hui ³ ; on ne recourut à quatre que par exception ⁴ ; trois parurent le nombre idéal pendant près d'un demi-siècle, notamment sous Louis-Phillipe, dans les dernières années de l'Empire, sous la Seconde République et la première moitié de la Troisième ⁵.

1. Insp. génér. de 1837 (11 mai), A. Nat. F17u 78486, n° 32 ; Rhétor. française. — 1^{bis}, Rapport de 1838, A. Nat. F17u 78486, n° 46. — 2. De 1800 à 1826-7, puis en 1828-9 ; ce professeur, depuis 1811, avait, pour l'aider, deux ou trois adjoints qui, sauf Ebrard (1812-5 et 1818-21), Roehn, Bertrand (depuis 1821), ne faisaient guère que passer. — *Palmarès* annuels. — 3. Depuis 1892 ; i y eut également deux profess. de 1853-4 à 1853-9, puis de 1860 à 1862. — *Palmarès* annuels. — 4. De 1881-2 à 1887-8 ; *ibid.* — 5. De 1827 à 1828 ; de 1829-30 à 1851-2 ; en 1859-60 ; de 1862-3 à 1880-1 ; de 1889-90 à 1890-1 ; *ibid.*

Ces maîtres, au nombre de onze ¹, sont, depuis 1800, pour la plupart demeurés à Louis-le-Grand plus de 20 ans : deux, y restèrent 31 ans, un autre 35 ans, un quatrième 42, et enfin, et ce doyen était le plus illustre, 46 ans ².

Jusqu'à la création, en 1880, des deux certificats d'aptitude pour le dessin ³, c'était surtout par leurs œuvres, exposées dans les divers salons, que l'on jugeait ces artistes. Parmi eux, il y eut deux prix de Rome ⁴ et un membre de l'Institut, Léon Cogniet ⁵; une médaille d'or, Roehn (1827); Bouillon était élève de David ⁶; Cogniet, élève de Guérin ⁷; Roehn, élève de Gros et de Regnault ⁸. Flament, lui, était artiste-tapisserieur aux Gobelins ⁹.

Bouillon, que le Prytanée hérita de l'ancien Institut des Boursiers-Egalité ¹⁰, eut le mérite, de 1802 à 1820 ¹¹, d'organiser au Lycée l'enseignement du dessin. Tout était à faire ou à refaire et, pour commencer, la salle elle-même de dessin. Elle était placée, en face de Sainte-Barbe, au-dessus de l'étroite rue des Cholets et presque à l'angle de la rue de Reims. Cette salle était obscure et humide. On y avait disposé des prisons, à l'époque révolutionnaire, et six fenêtres avaient été murées, qu'il fallut réouvrir pour donner de la lumière et de l'air. Mais il parut indispensable de les murir d'une grille, car elles dominaient de 3 mètres à peine le sol de la rue ¹². — Bouillon était un fervent de l'antique: il passa, sous la République et l'Empire, dix-sept ans à copier la collection d'antiques accumulée à Paris par nos victoires. Il grava et reproduisit à l'eau forte 4.000 pièces, qui furent publiées, sous le titre de *Musée des Antiques* ¹³.

Bouillon faisait placer sous verre des dessins originaux et, sur car-

1. Pierre Bouillon (1800-1831), Jean-Alphonse Roehn (1821-1863), Nicole Bertrand (1822-1853), Léon Cogniet (1831-1877), Soulange-Teissier (1862-1893), Richard-Cavaro (1863-1890), Ern. Hippol. Flament (1880-1894), Luh. Meyer (1881-1888), Auguste Arneaud (1890-1895); et MM. Rapilly, 1893-1921 et Poseler, depuis 1895. — 2. MM. Rapilly et Poseler sont à Louis-le-Gr., depuis 1893-4 et 1895-6; Soulange-Teissier et Bertrand y restèrent 31 ans; Bouillon, 35 ans; Roehn, 42 ans; Léon Cogniet, 46 ans. — 3. Décret provoqué par J. Ferry, 1^{er} août 1880 et instituant 2 certificats d'aptitude, pour l'enseignement du dessin dans les lycées: l'un, correspondant à l'agrégation; l'autre, à la licence. — 4. Bouillon, en 1797, pour son tableau, la mort de Caton; cf. Emond, *Hist. du Coll. de L.-le-Gr.*, pp. 406-407; Léon Cogniet, en 1817, pour son tableau: Hélène délivrée par Castor et Pollux. — 5. En 1849, à l'Académie des Beaux Arts, où il remplaça J.-B. Garnier. — 6. A. Nat. AF^{III} 2522 n° 4. — 7. Arch. L.-le-Gr., Reg. du Personnel I p. 235 et *in fine*. — 8. *Ibid.*, p. 236. — 9. *Ibid.*, p. 500. — 10. Il y était entré le 25 avr. 1796, A. Nat. AF^{III} 2522, n° 4; il fut l'objet en 1801 d'une nomination ministérielle, dont il accusa réception le 25 fructidor an IX (12 sept. 1801, A. Nat. H³ 2558, dossier 7, n° 49. — 11. « Cet enseignement [du dessin, à L.-le-Gr.] est tout à fait réorganisé », écrit Fr. Noël, pour la Commission de l'Instr. publ. en 1820. A. Nat. F¹⁷ 3104, pièce 197. — 12. 10 fructidor an X (28 août 1802), A. Nat. 2558 Doss. XXV, 22 brumaire an XI (13 nov. 1802), *ib.* — 13. Note de M. Dromot, dans Emond, *Hist. L.-le-Gr.*, pp. 406-407.

tous, des gravures ¹, que les élèves s'appliquaient à copier ; aux plus habiles, il donnait à dessiner des plâtres classiques : le Germanicus, le Gladiateur, l'Apollon du Belvédère, Castor et Pollux et la tête de la Vénus d'Arles ² ; enfin, pour les mieux doués, il proposait le modèle vivant ³.

Bouillon eut la gloire, d'être, au Lycée Impérial, le premier maître d'Amaury Duval, de Delacroix ⁴ et de Géricault ⁵.

Après la mort de Bouillon ⁶, le Collège ne pouvait guère espérer des élèves appelés à conquérir autant de gloire dans la peinture ; mais il était possible de relever l'enseignement du dessin ; et ni Roehn, ni Léon Cogniet, ni Bertrand n'y manquèrent. Ces maîtres valaient autant par la bonne éducation que par le talent ⁷. C'est sous le Gouvernement de Juillet que les études de dessin, depuis 1832-3, semblent avoir, à Louis-le-Grand, connu leur apogée ⁸. La méthode Dupuis était alors à la mode. Elle avait reçu l'approbation, au moins officielle, de l'Académie des Sciences, d'une commission d'artistes et de l'Université ⁹. Cette méthode consistait à substituer les plâtres à la gravure ; pour les débutants, les plâtres avaient été si simplifiés qu'ils semblaient presque barbares ¹⁰. A Louis-le-Grand, on reconnut qu'on avait eu le tort de s'attarder trop, jusqu'à 1838, à la copie des gravures ¹¹. Mais on refusa de supprimer, pour les débutants, toutes ces gravures ; et les gravures furent maintenues ¹².

1. Lettre de Champagne aux administrateurs du Prytanée, 22 nivôse an X (12 janv. 1802), A. Nat. H³ 2558, Doss. XV, n^o 10. — 2. 28 prairial an VIII (17 juin 1800). A. Nat. H³ 2548 : 6 messidor an IX, (25 juin 1801), A. Nat. H³ 2558, Doss. XV, n^o 5 : 14 fructidor an IX, A. Nat. H 2441 f^o 11 r^o et 12 (2^e jour complém. an IX) 22 nivôse an X (12 janv. 1802) A. Nat. H³ 2558, Doss. XV n^o 10. — 3. A. Nat. H³ 2558, doss. XV n^o 5 ; 6 messidor an IX (25 juin 1801) : sur 280 élèves suivant le cours de dessin, « près de 100 dessinent à la bosse : 45 dessinent la figure *sur un homme de pose* ». — 4. Emond, p. 407. — 5. Géricault, en 1807, dans la classe complém. de 4^e, avait au Lycée Impérial un 3^e accessit de version lat. et un 2^e acc. d'orth. *Palmarès*, 1807 — 6. En sept. 1831, A. Nat. F17ⁿ 78485, n^{os} 77-78. — 7. Rapports du Proviseur, en 1837-8, notamment, A. Nat. F17ⁿ 78486, n^o 41. Roehn av. eu, au Salon de 1827, une médaille d'or, Arch. L.-le-Gr., Regist. du Personnel, I, p. 236. — De Bertrand, Emond disait, p. 407 : « il possède à un degré remarquable le talent si difficile de bien enseigner ». — 8. Rapports annuels du Proviseur, notam. en 1838, A. Nat. F17ⁿ 78486 n^o 41. — 9. Dans une lettre du 1^{er} févr. 1838 au Recteur, le Proviseur disait : nos professeurs de dessin « savent bien que cette méthode [Dupuis] a été approuvée par une commission composée d'artistes et de membres de l'Acad. des Sciences ; mais ils croient être sûrs que les peintres, qui l'ont louée, ne l'emploient cependant pas dans leurs ateliers. » Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., IV, n^o 4151. — 10. Lettre *cit.* du 1^{er} fév. 1838 : « MM. Cogniet, Roehn et Bertrand ont pensé qu'un certain nombre de bosses de M. Dupuis étaient trop grossièrement travaillées pour être proposées comme modèles à nos élèves. » — 11. *Ibid.*, « Du reste, ils reconnaissent que, jusqu'à présent, on copiait trop longtemps la gravure ». — 12. *Ibid.* « La méthode Dupuis n'a été adoptée qu'en partie au Collège L.-le-Gr. » ; Rapport du Provis. 1840-1, A. Nat. F17ⁿ 78487, n^o 30.

C'était apporter à la méthode en vogue un tempérament opportun ; et les résultats prouvèrent qu'on avait eu raison d'agir ainsi. Les élèves suivaient alors très volontiers le cours de dessin ¹ : il y avait au moins deux salles. Dans l'une d'elles, en 1838-9, venaient les élèves de Mathématiques, de Rhétorique, de Seconde : au total 139 écoliers. Il y avait quatre classes hebdomadaires : M. Cogniet, très partagé entre des occupations multiples, était autorisé à ne venir qu'une fois par semaine. Mais cela lui suffisait pour gagner toute l'estime de ses élèves et pour diriger utilement le suppléant qu'il s'était fort heureusement choisi, M. Bourdon ². De leur côté et dans leur salle, Roehn et Bertrand avaient les élèves de 3^e, 4^e et, depuis le 1^{er} octobre 1836, de 5^e ³. Plus de 200 élèves à la fois ⁴.

Pour entraîner cette foule, on ne la divisait pas seulement en deux groupes : celui qui dessinait d'après la bosse (c'était à peu près le quart des élèves) ; celui qui dessinait d'après la gravure (les trois autres quarts) ⁵. Mais on avait encore fragmenté en sections chacun de ces deux groupes : dix sections, au total. Les unes dessinaient au trait, les autres à l'estompe et avec des ombres ⁶. Entre les sections de force égale, c'était une émulation continuelle et une lutte courtoise pour l'emporter sur les sections rivales ⁷. L'effort était ainsi constamment tendu et les progrès suivaient l'effort. Certes la fièvre de ce concours ne suffisait pas à transformer en chefs-d'œuvre les productions des élèves peu doués mais elle aidait à tirer de chacun tout ce qu'il savait donner ⁸. En 1837, le proviseur Pierrot pouvait écrire : « le dessin a fait depuis quatre ans d'immenses progrès. Nos professeurs ne redoutent aucune comparaison, pour leurs élèves ⁹ ».

Quant à la dernière période, parcourue par l'enseignement du dessin, depuis la reconstruction du lycée, en 1885, elle se poursuit encore et peut-être est-il prématuré d'en parler. Les salles se sont incontestablement améliorées ; les maîtres ont les diplômes universitaires souhaités, la collection des modèles s'est étendue. La méthode,

1. Rapport du Proviseur, 1838-9 : « les élèves suivent très volontiers le cours de dessin. » A. Nat. F¹⁷n 78486, n° 48. — 2. A. Nat. F¹⁷n 78486, n° 40 ; rapport de l'Inspect. génér. 1838-9 ; *ib.* n° 41, rapport [du Proviseur] : « Il est [M. Cogniet] un de nos peintres les plus distingués et je n'aurais pu l'attacher au Collège si je ne l'avais autorisé à se faire remplacer à certains jours par M. Bourdon, dessinateur habile, dont les leçons n'offrent pas trop de disparate avec celles de M. Coignet. » — *Ibid.*, n° 40 : « M. Cogniet ne vient qu'une seule fois par semaine ». Cf. Henri Dabot, *Registres, Lettres, Notes*, p. 68 ; lettre du 1^{er} févr. 1847. — 3. Arch. L.-le Gr., Corr. Coll. IV, n° 3945. — 4. En 1838-9, 205 élèves, Insp. génér. A. Nat. F¹⁷n 78486, n° 40. — 5. *Ibid.* — 6-9. *Ibid.* — Rapport du Proviseur en 1837-8 : « Grâce à la division des élèves en sections et à la composition, la lutte perpétuelle établie entre les élèves de chacune, le dessin a fait, depuis 4 ans, d'immenses progrès. Nos professeurs ne redoutent aucune comparaison, pour leurs élèves. » A. Nat. F¹⁷n 78486 n° 41. — *Id.*, 1840-1 : « L'émulation des élèves est sans cesse en jeu ». A. Nat. F¹⁷n 78487 n° 30.

avec M. Arneaud était celle d'Eugène Guillaume, inspecteur général de l'enseignement du dessin et Directeur de l'Ecole française de Rome : elle préconisait surtout le dessin d'après l'antique (ornement, buste et figure).

La méthode consiste désormais à dépasser encore ce que voulait Dupuis, vers 1833 : tout doit être dessiné d'après les plâtres de toutes époques ou d'après nature. Le dessin d'observation et le dessin de mémoire sont encouragés. La composition décorative a sa place : les feuilles, les fleurs, les fruits, les éléments géométriques sont étudiés. Il s'agit, pour l'élève, d'établir d'abord les masses, dans les proportions du modèle et d'y subordonner les détails, dans le caractère du modèle, ou s'attacher à une esquisse bien comprise et bien sentie plutôt qu'à une exécution patiente. ¹ La couleur peut venir au secours du trait et des valeurs. Et enfin le modelage peut, mais très rarement, en pratique, s'ajouter au dessin. Les œuvres les mieux réussies sont conservées, depuis 1893 surtout, au lycée, pour stimuler l'ardeur des générations successives. On assure qu'elles en ont grand besoin, car, faute d'une sanction au baccalauréat, le dessin est trop souvent dédaigné.

A². — Faut-il parler ici, après le dessin d'imitation, du dessin linéaire ² ou *dessin graphique*, qui relève plus encore des sciences mathématiques et du calcul que de l'art ? A l'origine, quand le lavis d'architecture cessa d'être facultatif pour l'admission à l'Ecole Polytechnique, on le confia au professeur de dessin ³. Depuis 1847, on lui choisit un maître spécial, Sayer : c'était un peintre et un architecte ⁴. Aussi bien, semblait-il plus encore préoccupé d'art que de calcul : ce que disait assez clairement l'Inspection générale dès 1849 ⁵. La méthode devait donc être modifiée. Et pas seulement la méthode mais le local, insuffisamment éclairé, où cet enseignement se donnait : les

1. Communic. de M. Poseler (janv. 1916). — M. Soulange-Teissier, qui enseigna à L.-le-Gr. de 1862 à 1893, a laissé un souvenir vivant chez quelques-uns de ses anciens élèves ; il aimait la méthode et la formulait volontiers en maximes : « Procédons de l'ensemble au détail ; cherchons une bonne mise en place ; un bon dessin » (Communic. de M. Viard, 1917). — 2. On a dit surtout, à Louis-le-Grand, dessin linéaire, de 1847 à 1852 ; dessin graphique, ou travaux graphiques, depuis 1853. — *Palmarès* annuels ; Rapports Insp.général, 1849, A. Nat. F¹⁷n 78488, n° 128 ; et 1852, *ib.*, n° 14. — 3. 10 janv. 1838, Lettre de Rousselle au Proviseur de Louis-le-Gr., Arch. L.-le-Gr., Corr.admin, VI, n° 3550. — 4. APPENDICE C, 156 ; A travaillé chez M. Roux, architecte, dont il est l'élève. Elève de Léon Cogniet pour la peinture. Spécialité : peintre d'histoire et de portraits. A exposé plusieurs fois, comme peintre, » Arch. L.-le-Gr., Registre du Personnel, 1 p. 216 ; et note du Proviseur, 1^{er} janv. 1854, A. Nat. F¹⁷n 78488, n° 217. — 5. « Cet enseignement est dirigé avec habileté, quant à l'exécution, mais la marche suivie laisse à désirer. Le professeur ne paraît pas s'être assez pénétré de l'idée qui doit présider à cet enseignement, à savoir : que le dessin linéaire est un langage et que son véritable but doit être de mettre les élèves en état de représenter les corps, soit par des coupes et des projections cotées, soit en perspective. » A. Nat. F¹⁷n 78488, n° 128 ; 24 mars 1849.

élèves placés au dernier banc ne parvenaient point, par les plus belles journées, à distinguer les parties délicates de leur dessin ¹.

En 1859-60, avec Tripon ², et surtout en 1864, avec Jean Kioess ³, répétiteur à l'École Polytechnique, ou avec Simon ⁴, le dessin graphique relevait de plus en plus de la géométrie descriptive pure : c'était marcher dans la bonne voie, où, depuis lors, on s'est maintenu : l'enseignement d'hommes de valeur, tels que M. Adrien Javary, chef des travaux graphiques à l'École Polytechnique, fut, pour le lycée, une heureuse fortune ⁵. Avec lui ou après lui, ses successeurs, Roubaudi ⁶, Digeon ^{6 bis}, Bordier ^{6 ter}, Guichard ⁷, Bourguignon ⁸ et Brandon ⁹ n'ont plus eu qu'à suivre les traditions consacrées.

A⁹. — Séparer le dessin graphique du dessin d'imitation avait paru indispensable ; mais on jugea moins utile, en février 1870, d'établir, à Louis-le-Grand et dans les autres lycées parisiens, une chaire d'*Histoire de l'art*. Un peintre d'histoire, M. Bauderon de Vermeron, avait proposé des conférences mensuelles au lycée, suivies de conférences-promenades, au musée du Louvre ¹⁰. La vue directe des chefs-d'œuvre serait le meilleur commentaire de la leçon dogmatique. En réalité, M. B. de Vermeron ne projetait guère que de retracer l'histoire de la peinture : il voulait ignorer l'art roman et ne dire qu'un mot du gothique. Il passait presque sous silence les Primitifs italiens, hormis Fra Angelico, et ne disait rien de l'art au xviii^e siècle. Il promettait des détails et anecdotes sur Polygnote, Xeuxis, Praxitèle, Scopas ; sur les biographies de Léonard de Vinci, Raphaël, Michel-Ange : il décrivait la Cène, l'École d'Athènes, le Jugement dernier. Au Lycée, il n'apportait pas de photographies, mais des gravures acquises en Italie ¹¹. Son enseignement avait réussi à Rollin et le Vice-Recteur l'autorisa à Napoléon. Mais les provinciaux de Charlemagne, Bonaparte et Louis-le-Grand ne se laissèrent point séduire : celui de Louis-le-Grand, moins que tout autre. « Il faut, disait-il, laisser les élèves tout entiers à leurs études, pour lesquelles ils ont déjà trop peu de temps ¹². »

Vingt ans plus tard, en 1890, le Ministre, M. Léon Bourgeois, souligna l'importance de l'histoire de l'art ; mais c'est au professeur d'histoire qu'il confia le soin d'en faire l'exposé, en évitant les termes trop techniques et les vaines nomenclatures et en rattachant chaque explication à l'étude d'un monument pris comme type.

Grâce aux projections lumineuses et à l'aménagement des classes

1. *Ibid.* — 2. APPENDICE C, 157. — 3. APPEND. C, 158. — « M. Kioess... répétiteur à l'École Polytechnique... a voix délibérative; lors de l'admission à l'École polytechnique et est très estimé des élèves », écrit le Proviseur, le 6 févr. 1865, A. Nat. F¹⁷n 82784, Liasse B, n° 9. — 4. APPEND. C, 93. — 5. APPENDICE C, 106. — 6. Depuis 1910-1, *Palmarès*. — 6^{bis} à 9. MM. Roubaudi, Digeon, Bordier, Guichard, Bourguignon, Brandon, Baudoin, Féral : APPENDICE C, 147, 159-165. — 10. Arch. Nat. F¹⁷n 82784. Liasse A³ n° 27, (12 fév. 1870). — 11-12. *Ibid.*

d'histoire dans un local séparé, les questions d'Histoire de l'art sont à Louis-le-Grand, depuis 1912 surtout, l'objet d'une attention spéciale : aucun professeur d'histoire ne les dédaigne plus.

Il y a mieux : un cours exclusif d'Histoire de l'art a été organisé à l'usage des Vétérans et des élèves de Première supérieure. Ce cours est, pour ces derniers, facultatif ; il n'y a pas de sanction. Il porte, en principe, sur l'antiquité gréco-romaine et sur l'art européen depuis 1715, c'est-à-dire sur le seul programme d'histoire exigé des candidats à l'Ecole normale supérieure. Ce que M. Roger Peyre avait inauguré à Stanislas, et M. Franck à Lakanal, est donc en usage à Louis-le-Grand : et dans les meilleures conditions possibles, puisque le cours a été confié à un agrégé d'histoire, spécialiste des choses de l'art, depuis 1906, M. Ammann d'abord, puis M. Léon Rosenthal : M. Ammann résumait en un an l'histoire totale de l'art, M. Rosenthal choisit généralement, pour le premier trimestre, un sujet d'art antique (la civilisation égéenne, l'architecture ou la sculpture grecque, le Forum romain, l'art chrétien primitif) ; le reste de l'année est consacré à des sujets modernes ou contemporains. Mais le professeur ne s'interdit pas de parler des primitifs français. Il saisit toutes les occasions de parler du mouvement d'art contemporain et incite sans relâche ses élèves à visiter nos musées ou à observer nos monuments. Chez quelques-uns, le goût s'éveille et même, chez un petit nombre d'enthousiastes, la passion artistique s'allume.

* * *

B. — La musique

Elle se développa au Lycée, en suivant trois voies différentes : 1° la musique instrumentale ; 2° le chant ; 3° les concerts. Avant le provisorat de Pierrot-Deseilligny, c'est-à-dire avant 1830, ce fut la période des origines et des tâtonnements ; sous le provisorat de Pierrot-Deseilligny (1830-1845) la période d'organisation fut aussi la période d'apogée ; depuis lors, les traditions étant créées, la maison eut le souci de les suivre.

1° *La musique instrumentale.*

Elle fut, dès le principe, facultative, latérale à l'enseignement commun, qualifiée d'art d'agrément et, par suite, payée par les élèves à part, en sus du prix de la scolarité proprement dite. Le règlement du 22 fructidor an VIII (9 septembre 1800), disait cependant : « Ceux des élèves qui se distingueront par leur bonne conduite pourront obtenir, à titre de récompense ou d'encouragement, des maîtres... de musique, aux frais de l'établissement »¹.

Les leçons de musique n'avaient pas de salles à elles, avant que

1. A. Nat. H³ 2523, n° 12 ; Titre XIV, art. 104.

M. Pierrot en eût fait établir ¹ ; elles guettaient les classes vides et s'y créaient une installation de fortune. Les instruments de musique appartenant au Lycée Impérial ont été inventoriés en 1809 et leur liste, minable, a son éloquence : « Deux vieux pianos à pédales ; une grosse caisse, son tablier et son collier ; une caisse roulante ; deux paires de cymbales de composition ; deux bonnets chinois ; une trompette ; quatre clarinettes et leurs becs ; deux bassons (le corps principal manque à un) ; deux cors à coulisse, en mauvais état ; un tambour de basque ; un tambour turc ². »

De 1819 à 1830, un premier essai d'organisation fut tenté : on trouva des instruments, des professeurs, des élèves. Les violons eurent d'abord toute la vogue ; 5 violons, dès 1819 et 1820 : 6, de 1821 à 1826, 8, de 1826-7 à 1830 ³. Et, en outre, un violoncelle et une basse ⁴. Les pianos firent des conquêtes moins triomphales et plus lentes ; un piano de 1819 à 1820 ; deux, de 1821 à 1824 : trois, dès 1826 : 4, dès 1827 ⁵. La flûte et la clarinette ⁶, dès 1819, le basson dès 1828 ⁷, jetaient çà et là, à tous les échos du Collège leurs voix aiguës ou leurs voix graves.

Des prix et accessits, *communs* à tous les exercices de musique instrumentale, furent accordés de 1820-1 à 1827-8 ; et, depuis 1828-9, des prix, des accessits *spéciaux* pour chaque instrument ⁸.

Ebauchée seulement avant 1830, l'organisation de la musique instrumentale fut achevée et mise au point par ce mélomane délicat que fut le proviseur Pierrot. La musique s'était chargée d'assurer le bonheur domestique de son foyer. Elle lui avait fait distinguer la jeune harpiste, au talent merveilleux, dont il demanda la main ⁹. Et les élèves n'avaient pas oublié ce joli roman, dont ils contaient encore le détail, un demi-siècle après la mort de leur proviseur ¹⁰.

Dès 1836, M. Pierrot avait fait créer dix-huit cabinets de musique isolés ¹¹ ; la musique instrumentale cessait donc d'être nomade et l'on n'entendit plus, dans tous les coins de la maison, cette cacophonie d'instruments dont chacun chantait sa chanson, pour la plus grande gêne du travail classique, amoureux de silence ¹².

Le nombre des instruments et des maîtres s'accrut encore, sauf cependant pour les violons ; il n'y eut 8 professeurs de violon que jusqu'en 1831-2 ; après quoi 7, jusqu'en 1836-7 ; 6, en 1838-9 et, depuis lors, 5 seulement ; la basse et le violoncelle se défendirent assez bien. Le violon reculait, devant l'invasion universelle du piano : les 4 professeurs

1. A. Nat. F¹⁷ 3574. — 2. Arch. L.-le-Gr., Registre de l'Inv. général, 1809. — 3-7. *Palmarès* de L.-le-Gr. — 8. *Palmarès*. — 9. Pierrot Desseilligny (Jules Amable) était né à Paris le 15 nov. 1792. Il épousa, le 14 juillet 1827, M^{lle} Anne-Marie Schneider, fille d'Antoine Schneider, membre du Conseil général de la préfecture de la Meurthe, et d'Anne Cathérine Durand, son épouse ; née le 24 janv. 1801. A. Nat. F^{17c} p. 59. — 10. Henry Dabot, *Lettres d'un Lycéen*, mars 1852, p. 90 : *id.*, 1890. — 11. A. Nat. F¹⁷ 3574 ; 29 janv.-23 févr. 1836. — 12. *Ibid.*

de 1830 furent si bien débordés, jusqu'en 1835-6, qu'il fallut augmenter leur troupe, au point de la doubler, dès 1837-8, et presque de la tripler, dès 1843-4. Le basson eut ses dévôts jusqu'en 1844. La flûte eut les siens auxquels il fallut, un moment, deux professeurs, sinon trois. La clarinette reparut en 1843 ; enfin trois nouveaux-venus reçurent bon accueil : le hautbois en 1844-2 ; le cor, en 1835-6 ; le cornet à piston, dès 1839-40¹.

Chaque élève qui prenait des leçons de musique instrumentale payait 15 francs par mois, dont la totalité était remise au professeur ; en sus, 2 ou 3 francs pour frais de salle, éclairage, chauffage, instruments, et cette rétribution restait acquise au Collège, à titre d'indemnités².

Des prix de musique instrumentale étaient délivrés pour chaque instrument, sauf lorsque la quantité ou la qualité des élèves semblait d'une insuffisance notoire³.

Après la mort de Pierrot, le 5 février 1845, ses successeurs continuèrent leurs encouragements à la musique instrumentale, désormais installée chez elle, au Collège ou au Lycée ; seulement la diminution de l'internat aboutit, progressivement à la diminution des leçons de musique données rue Saint-Jacques. Les externes préféraient de plus en plus travailler les arts d'agrément, en dehors du collège. Louis-le-Grand connut donc la crise du violon, qui, de 5 professeurs, passa, en 1849-50, à 4 ; puis à 3, puis à 2. La basse s'était tue, dès 1840 ; le violoncelle se tut à son tour, pendant de longues années, de 1869 à 1903, Le basson était muet ; dès 1878, ni la flûte ni le hautbois ne s'animèrent plus guère au Lycée, sinon sous la lèvre et les doigts des bergers de Virgile. En 1864, la clarinette fit entendre ses derniers accents. Les suprêmes appels du cor s'éteignirent en 1875 et les notes cuivrées du piston, en 1878⁴. Le piano, à lui seul, assumait la tâche de remplacer toutes ces fanfares agonisantes : et la fortune sourit d'abord à son audace. Il eut de 10 à 13 professeurs, entre 1845-6 et 1872-3 ; après quoi, pour lui aussi, ce fut le déclin, déclin lent d'abord puis plus rapide et définitif : encore 3 professeurs en 1904... et un seul depuis 1908⁵.

2° La musique vocale

La musique instrumentale avait, depuis près d'une douzaine d'années, reçu à Louis-le-Grand sa première organisation, alors que l'enseignement de la musique vocale était inconnue encore au Collège. Cet

1. Détails tirés des *tableaux statistiques*, que nous avons dressés à l'aide des *Palmarès*. Nous les avons déposés aux Archives de L.-le-Gr. —

2. Lettre du Proviseur au Recteur, le 7 octob. 1833, Arch. de L.-le-Gr., — Corr. Coll., III, n° 2841. — 3. *Palmarès*. — 4. *Tableaux statistiques cités*. —

5. *Palmarès*.

enseignement, de 1831-2 à octobre 1838, fut simplement facultatif¹. A ce moment, il fut rendu obligatoire, par arrêté du 5 octobre 1838, mais seulement pour les élèves des classes inférieures jusqu'à l'issue de la 5^e. C'est à un professeur de chant au Conservatoire, François-Louis Henry, chargé déjà depuis 1831-2, du solfège, que fut confié l'enseignement nouveau². En 1843, il obtint, car sa tâche, était lourde, un professeur adjoint, François-Joseph Foulon³.

Les élèves ne manquaient guère : et ils composaient, jusqu'au seuil de la 4^e, une troupe de 250 sujets environ. Mais ce qui manquait c'était une grande salle appropriée. En attendant mieux, un dortoir, aménagé à cet effet, pouvait sembler la moins médiocre de toutes les installations provisoires. Ce que souhaitait le proviseur c'était la grande salle réservée aux compositions des prix du Concours général : n'était-elle pas limitrophe au collège et inoccupée tout le long de l'année ? Mais l'usage de cette salle ne fut pas concédé à Louis-le-Grand, sans difficultés, ni délais ; et il fallut attendre, trois ou quatre ans, la construction projetée de la salle des fêtes, sur le petit jardin de l'infirmerie. Quant aux jours et aux heures des leçons, on les fixa le jeudi, de 1 h. à 2 et, le dimanche, de 1 h. 1/2 à 2 1/2⁴.

La méthode suivie à Louis-le-Grand était celle de Wilhem. Le professeur commençait par essayer la voix de ses 250 recrues. Il distinguait, dans cet examen, les mieux doués, une trentaine, et les formait aux fonctions de moniteurs. Chaque moniteur était chargé d'une section de dix élèves environ. Un surveillant général, quand les élèves étaient réunis, veillait au maintien de l'ordre. Il ne s'agissait pas de former d'habiles chanteurs, mais de permettre aux élèves, en sortant de 5^e, de pouvoir lire la musique et de commencer avec profit des leçons d'instrument. Ce qu'on obtenait en Allemagne et en Hollande, on voulait l'obtenir à Louis-le-Grand⁵.

Ces cours d'Henry furent parfois visités — nous ne disons pas inspectés — par Wilhem en personne⁶. Henry avait du talent, de l'activité, de l'autorité : on lui reprochait parfois de ne pas donner assez d'expression aux paroles chantées par les enfants⁷. Foulon, son maître adjoint, avait peut-être plus de prise encore sur les élèves, à la portée desquels il savait mieux se tenir⁸.

Après la 5^e, des leçons particulières de chant étaient données

1 Henry était maître de musique vocale, non obligatoire, depuis 1831-2; *Palmarès*. — 2. Arrêté du Conseil royal de l'Instr. Publ. pris le 5 octobre 1838 et signé par Salvandy ; art. 1. — Arch. L.-le-Gr., Corr. adm., VI, n° 3808. — 3. Arrêté minist. du 17 nov. 1838 ; A. Nat. F¹⁷n 78486, n° 61. — 4. Arch. L.-le-Gr. *Regist. du Personnel*, I, p. 238. — 5. Lettre du Proviseur au Ministre, 27 oct. 1839 ; Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., IV, n° 4702. — 6. Lettre *cit.* — 7. *id.* — 8. Rapports annuels du Proviseur et de l'Inspect. gén., de 1838-9 à 1847 ; A. Nat. F¹⁷n 78486, n° 48 ; 78487, nos 24, 30, 34, 47, 52 ; 78488, n° 2. — 9. Rapport de Rinn, 1845-6, A. Nat. F¹⁷n. 78487, n° 52.

aux élèves les plus distingués, désireux de poursuivre cette étude¹.

Les études musicales à Louis-le-Grand se développaient si bien et tenaient dans les préoccupations des élèves une telle place qu'il avait fallu instituer, pour les prix de musique, une distribution particulière des récompenses : elle était placée avant les compositions du Concours général, pour que le souci musical ne vint pas troubler le couronnement annuel des études classiques². Depuis 1844-2, on y rattacha « un de ces exercices musicaux que M. Pierrot, comme le dira son successeur, s'applaudissait, avec tant de raison, d'avoir introduits dans le collège³ ».

Après la mort de M. Pierrot, en 1845, la voie désormais ouverte, fut suivie : Henri, du reste, enseigna jusqu'en 1853 et Foulon, jusqu'en 1863⁴. La dynastie des Chevé, qui devait enseigner au Lycée plus de quarante ans⁵, avait, dès 1863-4, substitué à la méthode Wilhem la méthode Galin-Paris-Chevé. Emile Chevé était un maître incomparable, dont les anciens élèves ont gardé la mémoire⁶. Les Chevé eurent, comme auxiliaires ou successeurs, Rousselle, Marietti, Bonnet, Félix Clément et, plus récemment, MM. Schwartz et Pister⁷. Depuis juillet 1913, les prix de musique vocale n'ont plus été décernés au Lycée.

3° — *Les concerts de Louis-le-Grand.*

Pour donner à la musique instrumentale et vocale les encouragements et la consécration nécessaires, Pierrot-Deseilligny n'estimait pas les distributions de prix suffisantes : quand il eut enfin fait construire une grande salle des fêtes, rue Saint-Etienne-des Grès, aujourd'hui rue Cujas, il imagina, en 1842 et peut-être plus tôt, d'y réunir, chaque jeudi, une partie des élèves. Ces jeunes gens, sous la direction de leurs maîtres, exécutaient de la musique d'ensemble. Il y joignait quelques pages de nos chefs-d'œuvre littéraires que disaient, à la perfection, des hommes de goût et de talent et, par exemple, des professeurs de déclamation au Conservatoire⁸.

L'année suivante, l'idée fut élargie et ces séances devinrent plus solennelles, sans perdre entièrement leur caractère familial. Elles

1. Lettre du Proviseur, *cit.*, 27 oct. 1839, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., IV, n° 4702. — 2-3. Lettre du Proviseur Rinn au Recteur de l'Acad. de Paris, 4 août 1845 ; Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll. V, n° 6035. — 4. *Palmarès*. — 5. *Id.* — 6. Communication de M. Staub, datée du 27 déc. 1910 ; M. Staub était élève à L.-le-Gr., de 1856 à 1864. — Georges Cain, *A travers Paris*. s. d. pet. in-4, p. 50. — 7. *Palmarès* annuels Rousselle. (Charles-Pierre), de 1867-8 à octobre 1871. Registre du Personnel, II, p. 449. — Marietti, de 1871-2 à 1873-4. — Bonnet (Jules Alphonse), d'octobre 1873 (Registre du Pers., II p. 481) à 1889-90. — Félix Clément, de 1872-3 à 1877-8 ; absent, en 1874-75. — M. Schwartz, en 1904-5. — Pister, de 1905 6 à 1913 juillet. — 8. Lettre du Proviseur au Ministre, 30 déc. 1842, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., V, n° 5490.

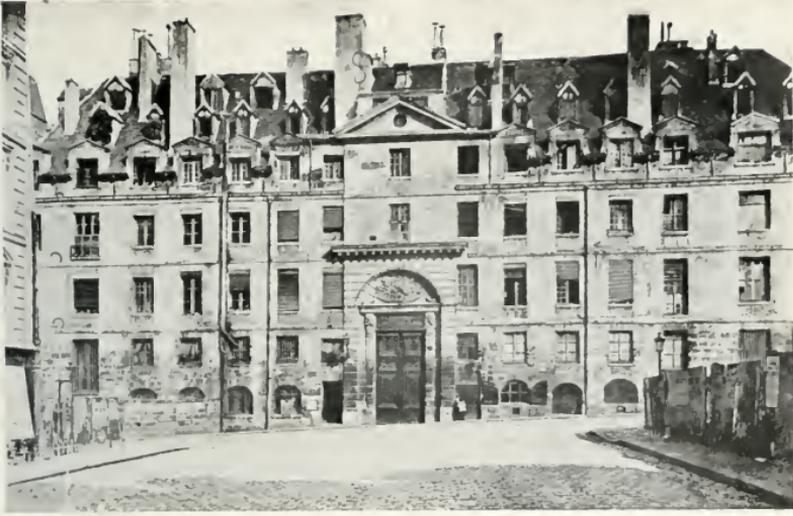


Fig. 28. — Façade du Lycée Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques, avant 1885



Fig. 29. — Démolition du Lycée, prise fin de mai 1885. Cour intérieure.
(Eau forte de Seviette.)

(Voir p. 539.)

eurent lieu dans la même salle, mais seulement tous les deux mois¹ : les auditeurs étaient les élèves, les fonctionnaires du collège et, à des places réservées, quelques-unes de leurs parentes². « La musique était excellente, uniquement donnée par des chœurs d'élèves et des hommes de talent³ ». Parmi ces hommes, on applaudissait des représentants du Conservatoire et de l'Opéra. La 1^{re} flûte de l'Opéra, Dorus, organisa, dès le début, les concerts, où les bravos d'une jeunesse enthousiaste furent soulevés par Dupré, le baryton Barroilhet, Poultier, Lévasseur⁴.

Fondés par Pierrot-Deseilligny, ces concerts lui survécurent et, aujourd'hui encore, ils sont, sous ses successeurs, très dignes de leur renom passé. Dès les dernières années de Louis-Philippe, sous le provisorat de Rinn, ils étaient devenus ce qu'ils sont toujours, une des attractions de Paris⁵. Il y en eut dès lors un seul par trimestre⁶ ; il y en a aujourd'hui un ou deux, par an. Dès 1845, les Gerald, les Roger, les Pouchard, les Hermann et Léon Dupond consentaient à y prendre part ; quelques-uns refusaient des honoraires et préféraient le grand art à l'argent⁷. Ils s'associaient à des instrumentistes de la valeur d'Allard, de Buteux et de Verroust, professeurs au collège⁸. Après Dorus, ce furent les maitres de Louis-le-Grand qui organisèrent ces fêtes musicales : Terby⁹, Verroust¹⁰, et, dans ces dernières années, M. Debruille¹¹. La salle des fêtes du lycée devenant trop étroite, il fallut, dès 1856-1864, sinon plus tôt, faire des invitations par séries¹² ; plus tard, quand fut construite la nouvelle Sorbonne, on emprunta son grand amphithéâtre. Peu à peu, deux autres innovations apparurent : les artistes féminins¹³ y furent admis et le concert cessa d'être exclusivement musical ; sous l'Empire, on n'acceptait guère qu'un intermède comique, donné par un acteur en renom¹⁴ : désormais, la Comédie française parut chez elle à Louis-le-Grand, à côté de l'Opéra comique et de l'Opéra¹⁵.

1 3. Note de l'Inspect. générale, le 7 avril 1843, A. Nat. F¹⁷n 78487, n^o 47. — 4. Lettre du Proviseur à Dorus, le 11 déc. 1845, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., V n^o 6126. — 5. *Ibid.* — Henry Dabot, *Lettres d'un Lycéen*, pp. 40-41 ; Dabot, élève à Descartes (Louis-le-Gr.) écrit, en mai 1849 : « Les concerts de Louis-le-Gr., sont les plus renommés de Paris et c'est un honneur d'y venir chanter. » — Communications de M. Staub, proviseur honoraire et qui fut élève à L.-le-Gr., de 1856 à 1864 ; M. Raveton, élève de 1859 à 1869 ; lettre de G. Schéfer, reproduit par Georges Cain, *A travers Paris*, p. 68. — 6. Henry Dabot, p. 90 (mars 1852). — 7. Lettre *cit.*, du Proviseur à Dorus, 11 déc. 1845. — 8. Même lettre. — Allard fut prof. de violon à L.-le-Gr., de 1836-7 à 1847-8. — Buteux y fut professeur de basse et de violoncelle, de 1822-3 à 1863-9. — Verroust y fut professeur de piano de 1843-4 à 1877-8. — 9. Professeur de violon à Louis-le-Gr., de 1842-3 à 1864-5. — 10. V. note 8 ci-dessus. — 11. Professeur de violon à Louis-le-Gr., de 1877-8 à 1915. — 12 14. Communic. de M. Staub. — 15. *Com. cit.* de M. Raveton : « On y a entendu, à leurs débuts, des artistes devenus célèbres, Capoul, Guillard, Coquelin aîné. » — Arch. L.-le-Gr., Programmes de ces concerts, — celui du jeudi 6 mars 1913, par ex., porte les noms de : M^{lles} J. Hatto et Lapeyrette, de

La passion de la musique était, dès 1849, devenue si traitresse que la Première du *Prophète* bouleversa le Lycée. Roger, un ancien camarade, l'idole de la maison, avait créé le premier rôle. Comment ne pas braver les pires dangers, pour aller l'entendre à la seconde représentation, qui tombait justement un dimanche. Et un groupe d'écoliers, préférant le ténor au règlement, ne rentra rue Saint-Jacques que le lendemain matin. La voix de Roger les avait perdus ; mais ils prévoyaient qu'elle les sauverait, et saurait toucher la corde sensible dans le cœur de M. Rinn ¹. De fait, il leur était impossible, sous le patronage de Roger, de n'être pas de bons prophètes.

En dépit des fougues qu'il lui arriva d'inspirer, la musique ne contribuait pas moins, depuis Pierrot-Deseilligny, à tempérer l'austérité de la vieille maison et de sa vie intellectuelle. Les muses gréco-latines, aurait-on dit, voici un siècle tantôt, y considéraient toujours Euterpe comme une de leurs sœurs.

l'Opéra ; M^{me} Irma Nordmann, de l'Opéra Comique ; MM. Dubois et Gresse, de l'Opéra ; M^{lles} Cécile Sorèl, R. du Minil, et MM. Mounet-Sully, Truffier, R. Duflot, L. Delannay, H. Mayer, de la Comédie française ; etc. — 1. Mai 1849 : Henry Dabot, *Lettres d'un Lyéen*, pp. 40-41.

LIVRE IV

DE LA VIE INTELLECTUELLE A LA VIE MORALE L'ÉMULATION

Pour stimuler la vie intellectuelle et préparer la vie morale, l'émulation, à Louis-le-Grand, ne fut jamais dédaignée. On se garda de renoncer à ce qui pouvait devenir le grand levier du travail. Et l'on se souvenait qu'à Port Royal « les enfants tombaient dans la nonchalance, par défaut d'ambition ». Dès l'an IX, un professeur de mathématiques au Prytanée, Landry, réfutait, devant les élèves assemblés, ces sophismes, qui présentaient l'émulation comme « un vain orgueil ou une basse jalousie » ; et il affirmait que tous les progrès humains sont expliqués par l'émulation ¹. Près d'un demi-siècle plus tard, le Proviseur Pierrot-Deseilligny expliquait que l'émulation aspire bien moins aux couronnes qu'au travail et à l'effort : le vrai « vainqueur est celui qui a le plus utilement exercé son intelligence, qui a puisé dans l'étude les meilleures habitudes de réflexion, de justesse et de goût ² ». La difficulté était grande cependant d'organiser les forces, que l'émulation mettait au service d'une maison très peuplée, où chaque élève risquait d'être perdu dans la masse.

1° Il fallait d'abord organiser les classes ; savoir résister à la multiplication croissante de ces classes et régler leur durée. Dans ces classes, répartir les élèves, en tenant compte de leur valeur et de leur nombre. S'assurer que la parole du maître était comprise de l'élève. — Enfin permettre à la personnalité de l'enfant ou du jeune homme de se fortifier.

2° Il fallait préciser les sanctions à donner aux études.

3° Et, par dessus tout, il fallait pouvoir compter sur l'action personnelle des professeurs.

1. Discours du 18 thermidor an IX [6 août 1801], A. Nat. M. 456. — 2. Discours à la distrib. des Prix de L.-le Gr., 14 août 1844.

CHAPITRE I

L'émulation dans les classes

§ 1

Pour tirer parti de l'émulation, il s'agissait d'éviter le surmenage des écoliers : partant, de ne pas multiplier pour eux le nombre ou la durée des classes. L'horaire de la semaine devait y pourvoir. Cet horaire dépendait tout à la fois des statuts, plans d'études ou programmes et de la durée des classes. — Que le ministre décide le nombre d'heures attribuées à chaque enseignement, rien de mieux : c'est un des devoirs de sa charge. Mais, cela fait, doit-il aller plus loin ? Est-il souhaitable, par exemple, qu'il règle, pour tous les lycées et d'une façon uniforme, l'horaire de la semaine et de la journée ? Est-il indispensable qu'à la même heure, dans tous les établissements universitaires et dans la même classe, on dicte un thème ou l'on corrige une version ? Ce fut l'idéal de Napoléon I^{er} ¹, du statut de 1814 ² et de M. de Fortoul ^{2 bis}. Cependant l'ordre peut exister même en dehors de l'uniformité ; une autonomie raisonnable peut être accordée à chaque maison d'enseignement, si l'on est d'avis que le lycée Louis-le-Grand n'a pas nécessairement les mêmes intérêts ni les mêmes besoins que le lycée de Quimper ou de Guéret. Y aura-t-il pour la France péril national si Louis-le-Grand commence ses classes, chaque matin, à 8 heures et Henri IV, à 8 h. 30 ; ou bien si la semaine débute, en 3^e, ici par une classe d'arithmétique, comme le voulait le statut de 1814 ³ et là par une classe de grec ? — Depuis plus d'un demi-siècle, le censeur et le proviseur de Louis-le-Grand dressent, chaque année, l'horaire qui leur paraît convenable et se contentent de le soumettre, chaque année, à l'approbation rectorale, car cet horaire change tous les ans.

Une raison, entre beaucoup d'autres, explique pourquoi, dans la première moitié du XIX^e siècle, le ministre pouvait songer à dresser l'horaire : l'enseignement était alors assez simple pour qu'une seule

1. Règlement du Prytanée, édicté le 22 fructidor an VIII, [9 sept. 1800], Tit. XV, art. 107 ; A. Nat. H³ 2528, n^o 12. — Règlement du Prytanée, juillet 1801, petit liv. in-16 ; Tit. II, art. 4 et 19 ; Tit. IV, art. 8 et ss. ; A. Nat. H³ 2528 ; et Bibl. Nat. R 22319, *Recueil des Lois et réglemens de VInstr. publ.*, t. II, Paris 1814, pp. 9-40. — Horaire des Lycées, 10 juin 1803 ; § 10, art. 68-91 ; Arch. Nat. F¹⁷ 3104 n^o 2. — 2.-S. Sept. 1814 ; A. N. F¹⁷ 3104 pièce n^o 158. — Pour nov. 1852, à Louis-le-Gr., A. Nat. F¹⁷ 78488 n^o 205.

classe, le matin, et une seule classe, après midi, parussent suffisantes : 3 heures $\frac{1}{2}$ de classe, en 1800 ; 4 heures $\frac{1}{2}$ en 1814 et c'était tout. Aucun surmenage.

L'invasion des études gréco-latines par les spécialités bouleversa ce régime. Et cela, dès 1819¹. En vérité, l'histoire, la géographie, les langues vivantes, les sciences physiques et naturelles forçaient, au nom du bon sens, la porte de l'enseignement. Pourtant, ce même bon sens constatait aussi que ni la durée du jour ni la capacité cérébrale des enfants ne pouvaient s'accroître. Dès la Restauration², le proviseur de Louis-le-Grand jetait un cri d'alarme. Trois heures de récréation sur 15 ! gémissait Rinn en 1850, c'est plus de travail que dans les ateliers³ ! Et, en 1882, l'assemblée des Professeurs de Louis-le-Grand protestait contre l'excès de labeur qui surchargeait les élèves⁴. Cinq heures de classes quotidiennes, au lieu de 4, paraissaient un surmenage criminel. Trop de classes, pas assez d'études. Trop de travail moutonnier, pas assez de travail personnel. Et que dire, aujourd'hui, où ce chiffre de cinq heures est habituellement dépassé⁵ ?

Du moins, en 1851, Rinn obtint-il d'alléger le fardeau, pour les plus jeunes écoliers, et de modifier, en leur faveur, le statut du 4 sept. 1821⁶.

Le remède eût consisté à diminuer les heures réservées aux études anciennes, dans la proportion où il semblait indispensable d'accorder aux spécialités des heures nouvelles⁷. En réalité, on ne sut guère qu'accumuler et superposer. C'était courir le risque de décourager l'entraîn au travail et l'émulation.

Un moyen détourné d'éviter le surmenage, ne serait-ce pas de diminuer la durée des classes, sinon leur nombre ? Pour tenir en haleine l'attention de l'écolier, pour exciter en lui le désir de répoudre aussi bien ou mieux que ses camarades, deux heures d'horloge n'étaient-ce pas

1. Nous citons volontiers le Statut de sept. 1814, d'après l'exemplaire conservé aux Arch. nat. F¹⁷m 3104, pièce n° 153, parce que cet exemplaire porte les corrections manuscrites qu'y firent, en 1819, les deux inspecteurs généraux, A. Ampère et Rendu. — 2. M. Laborie, par ex., proviseur de Louis-le-Grand, le 6 juillet 1829 : « Si tout enseigner aux enfants est une chose difficile, tout apprendre est, pour eux, plus difficile encore... Vouloir imposer à des esprits jeunes et faibles encore une universalité de connaissances auxquelles l'âge mûr même ne pourrait suffire... c'est tuer les études... » Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., II, n° 1776. — 3. Rapport du 20 août 1850 ; A. Nat. F¹⁷m 78488, n° 130. — 4. Séances des 22 mars, 26 avr. et 20 déc. 1882. Arch. L.-le-Gr., Registre de l'Ass. des Professeurs ; Procès verbaux. — 5. Pour 5 jours par semaine, en 4^e A, 22 ou 23 heures de classes ; en 2^e A, 24 et 23 heures ; — en seconde A, B, 23 h. $\frac{1}{2}$ et C, 26 heures ; en 1^e A, 23 h. + 4 h. facultat. ; en 1^e B, 21 h. + 6 h. fac. ; en 1^e C, 26 heures ; en Philos. A, 29 h. $\frac{1}{2}$ dont 10 fac. ; en mathémat. A, 28 h. $\frac{1}{2}$ dont 2 fac. — 6. Approbation ministérielle, le 10 oct. 1851, Arch. L.-le-Gr., Corr. admin., X, n° 9860. — 7. Ce que proposait le proviseur Laborie, en 1829 ; Arch. L.-le-Gr., Corresp. Coll., II, n° 1776.

trop ? On se le demanda maintes fois, à Louis-le-Grand, tout le long du dernier siècle. Depuis que nous avons, en 1902, adopté la classe d'une heure, nous oublions peut-être que la classe de deux heures ne l'a pas emporté sans combat ni partage, durant cent ans. Il y eut des classes d'une heure sous l'Empire, jusqu'en 1814¹; il y en eut à Louis-le-Grand, en 1818², en 1852 et années suivantes³. Il y eut des classes d'une heure et demie, sous le Consulat⁴, en 1814^{4 bis} et 1818⁵ et de 1890 à 1902⁶; en 1850, le proviseur Rinn, les proposait pour les plus jeunes écoliers; comme l'avait souhaité, dès 1840,⁷ l'Inspection générale, les professeurs de Louis-le-Grand, en 1882, voulaient la réduction des classes à une heure et demie⁸; il y avait eu, du reste, des classes de 2 heures et demie; le statut de 1814, les prescrivait l'après-midi, depuis le 1^{er} avril jusqu'aux vacances⁹.

D'autre part, à maintes reprises, on avait, à Louis-le-Grand fait valoir, contre la classe d'une heure, les arguments que nous avons entendus de nouveau, depuis 1902: la classe d'une heure, écrivait en 1818 le proviseur Taillefer, morcèle le temps et harcèle l'attention ou la divise¹⁰. En avril 1882, le Censeur observait que les classes d'une heure ajouteraient à la complication des mouvements et hacheraient les loisirs, déjà insuffisants, des maîtres d'études¹¹. Aujourd'hui les professeurs de mathématiques et de physique restent très opposés à la classe d'une heure. Ils contestent que l'émulation générale y ait gagné¹².

§ 2.

Plus encore que par leur multiplication croissante et leur durée, l'émulation était directement intéressée par la composition des classes: pour la quantité et pour la qualité des élèves, que furent donc les classes à Louis-le-Grand ?

1. En 1814, on avait renoncé aux classes d'une heure, que l'on trouvait insuffisantes en durée et morcelant trop brusquement les différents objets de l'enseignement scolastique. A. Nat. F¹⁷ⁿ 3104, n° 202. — 2. Lettre du proviseur Taillefer, 21 sept. 1818; A. Nat. F¹⁷ 3149; 45^{ter}. — 3. L'Inspect. génér. Dutrey constate, le 13 oct. 1852, que, pour les leçons d'histoire, on a adopté à Louis-le-Gr., au lieu d'une classe de 2 heures, deux demi-classes d'une heure; A. Nat. F¹⁷ⁿ 78488, n° 214. — 4. Régl. du Prytanée, [9 sept. 1800] 22 fructidor an VIII, art. 107: classes de 3 1/2 à 5 h. A. Nat. M. 158 n° 4. — 4^{bis} et 5. De 9 à 10 1/2; Horaire des Collèges royaux, 1814 à oct. 1819: A. N. F¹⁷ⁿ 3104 pièce 153. — 6. Progr. de 1890; classes d'histoire, par ex. pp. 63 et ss. — 7. « La durée des classes de 2 heures nous paraît excessive, pour toutes les classes et à plus forte raison pour celles du petit collège », écrivait, le 30 mars 1840, au sujet de L.-le-Gr., les Inspecteurs généraux, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487 n° 24. — 8. Arch. L.-le-Gr. *Procès-verbaux des Assembl. des Professeurs*. Séance des 26 avril, 24 mai et 25 octobre 1882. — 9. A. Nat. F¹⁷ⁿ 3104, pièce 158, Tit. II, art. 123. — 10. Le 21 sept. 1818; A. Nat. F¹⁷ 3149, 45^{ter}. — 11. Séance du 26 avr. 1882; Procès verb. cités des Profess. à L.-le-Gr. — 12. Cf. *Rev. Génér. des Sciences*, 30 mai 1904, art. de M. Ascoli, cit.

Le nombre des élèves, dans chaque classe, était fort élevé : exceptionnellement, il s'abaissait au-dessous de 50¹ ; habituellement, il s'approchait de 60, 70 à 80² ; il lui arrivait de dépasser 100³ et même 120⁴. Et ces chiffres n'étaient pas seulement ceux des plus hautes classes, mais de toutes les classes, voire des classes inférieures, de la 6^e par exemple⁵.

Nous admettons aujourd'hui que de pareils contingents sont scandaleux ; que la fragmentation d'une classe trop peuplée en deux, trois, quatre divisions s'impose et qu'il y a là, vis-à-vis des familles et des enfants, une question d'élémentaire honnêteté. Car comment un seul professeur pourrait-il non pas même diriger mais connaître de telles légions⁶ ? Depuis 1880, nous avons en principe renoncé à ces pratiques⁷ et les classes qui dépassent 50 ou 60 unités sont devenues l'exception⁸ ; 40 devrait être un maximum. Déjà, en 1868, Désiré Nisard écrivait, au sujet de Louis-le-Grand⁹ : « il ne faut pas de classes trop nom-

1. Sur le nombre des élèves par classe, les rapports annuels de l'Inspection générale et du proviseur nous renseignent exactement. — Voici des chiffres, pour le 11 mai 1837 : Philo. 42 ; Rhéto. 56 ; seconde, 1^{re} divis. 42 ; 2^e div. 45 ; Troisième, 1^{re} divis. 45 ; 2^e divis. 50 ; Quatrième, 1^{re} div. 62 ; 2^e div. 53 ; Cinquième, 1^{re} div. 64 ; 2^e div. 63 ; Sixième, 1^{re} div. 56 ; 2^e 52 ; Septième, 1^{re} div. 41 ; 2^e div. 43 ; Huitième, 1^{re} div. 24 ; 2^e div. 20 ; Neuvième, 35 ; A. Nat. F¹⁷ⁿ 78486 n° 32 ; — dans le 1^{er} semestre de 1838 : Math. Spéc. 90 ; Rhéto. 92. A. Nat. F¹⁷ 3336. — 2. 10 nov. 1809 : Math. Elém. 60 au moins ; Math. Premiers Eléments 80. A. Nat. F¹⁷ 3114 n° 12. — Le 21 sept. 1818, le Proviseur de L.-le-Gr. écrit à la Commission de l'Instr. publiq. : « il est peu de classes qui n'aillent de 70 à 80 et même plus. » A. Nat. F¹⁷ 3149. n° 45^{ter}. En Philos. 1819-20, près de 80 élèves. A. Nat. F¹⁷ 3150 pièce 37 ; 20 sept. 1821, plus de 60 élèves, en une seule division de Rhéto. A. Nat. F¹⁷ⁿ 3150, Pièce 47. En 1826-7, en 5^e, près de 60 pensionnaires. A. Nat. F¹⁷ⁿ 78485 n° 25. En math. spéc. 1834-5, 80 élèves chez M. Richard, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78486 n° 8 ; en 1835-6, 96 élèves, dans la même classe, A. Nat. *ib.* n° 19. En 1839-40, 90 élèves dans 3 classes de Sciences ; 80, 75, 70, 60, 55, 50, 45, dans les autres, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487, n° 29. En 1842-3, 80 élèves en Philos. A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487 n° 44. En 1852, 24 déc. 72 élèves en Physiq. A. Nat. F¹⁷ⁿ 78483 n° 215. En 1867, 85 élèves en Math. Spéc. ; 31, 32, 42 en Math. Elém. ; 87 en Philo. ; 69 et 81 en Rhéto. Seconde ; 56, 46, 49, en ; 48, 44, 41, 33, 31, en 3^e ; 45, 34, 40, 39, en 4^e ; 47, 44, 31, en 5^e. — 3. [Fin janvier] 1819, 100 élèves dans chaque section de 4^e ; A. Nat. F¹⁷ 3149 n° III. — En Rhéto. plus de 100 élèves depuis 3 ou 4 ans, dit le Proviseur, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487 n° 43. En 1836, le 30 sept. la classe de math. spéc. de M. Richard avait déjà 112 élèves, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78486, n° 22. — 4. Le 29 octob. la Rhéto. confiée à M. Dubos, avait 124 élèves A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 17 ; APPENDICE C, 333. — 5. Le 14 juin 1810, la 6^e a 80 élèves et la 7^e en a 61. A. Nat. F¹⁷ⁿ 3114, n° 20 ; le 30 sept. 1836, il y a 66 élèves dans chacune des 2 sections de 6^e. A. Nat. F¹⁷ⁿ 78486, n° 22. — 6. Le professeur ne pouvait même pas aisément s'apercevoir des élèves absents dans sa classe : ainsi, en 1845, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487, n° 49. — 7. Principes proclamés par le Conseil Supér. de l'Instr., publ. à propos des programmes du 2 août 1880 : 14^e « ... les classes des lycées les plus peuplées réclameront des subdivisions plus nombreuses. Il a exprimé le désir que les divisions n'eussent jamais qu'un nombre d'élèves assez restreint » — 8. En 1913-4, la 1^{re} supér. comptait, au début de l'année, 83 élèves, qui furent ramenés à 78. — 9. A. Nat. F¹⁷ⁿ 82.784, Liasse B n° 41 ; note autographe de M. D. Nisard, d'une petite écriture nette et sans rature.

breuses ». Et, faisant allusion à une expérience personnelle, il ajoutait : « Une classe assez nombreuse pour animer le professeur et pas assez pour le porter, à son insu, à faire un cours de Faculté, tient tous les élèves en haleine et s'adresse plus directement à chaque élève, en particulier ».

Mais cette opinion était alors presque paradoxale : les proviseurs de Louis-le-Grand qui, comme MM. Pierrot-Deseilligny, Rinn, Girard¹, avaient jadis, dans des classes de Rhétorique dépassant une centaine d'élèves, remporté de retentissants succès, ne pouvaient pas l'oublier tout à fait. Et en 1845, l'Inspection générale était de leur avis. « La division de la classe de Rhétorique, constatait-elle, a pu tourner au profit de l'ordre et rendre la discipline plus facile. Mais elle a un peu relâché le ressort de l'émulation. Dans chaque division, les élèves supérieurs sont peu nombreux et n'ont pas de peine à s'y maintenir aux premières places. La lecture, si profitable, des devoirs distingués est bien moins fréquente² ».

Il est très vrai du reste que, au sein d'une pareille foule, les absences d'élèves étaient assez malaisément remarquées³. Chaque classe avait « une queue⁴ déplorable », dont la force d'inertie défiait les pires attaques. Précipiter les trainards incorrigibles dans la classe inférieure n'aurait pas toujours suffi. Quelques-uns, en 3^e, auraient, à les juger sur leurs mérites, été dignes de passer en 8^e⁵.

En arrêtant les incapables à l'issue de chaque classe et en leur fermant la porte de la classe supérieure, les *examens de passage* auraient dû guérir ou atténuer ce fléau. On n'avait pas été trop en retard pour les instituer puisque, dès le 22 fructidor an VIII (9 sept. 1800), le règlement du Prytanée édictait : « Tous les ans dans le dernier mois de l'année scholastique, le directeur, conjointement avec les professeurs et les maîtres d'études, fera un examen de tous les écoliers, pour constater leurs progrès et déterminer leur *avancement*⁶ ». Cet avancement, c'était la promotion à la classe suivante.

1. Ainsi, le 30 juin 1870, le proviseur, M. J. Girard, écrivait au recteur : « J'affirme qu'il n'y a pas un professeur qui ne soit capable de tenir 63 élèves... » A. Nat. F¹⁷ 86,471, Liasses L-le-Gr., C, n° 72. — 2. Le 24 mars 1845, A. Nat. F¹⁷ 78487, n° 49. — 3. Supra, p. 375 n. 6. — 4-5. Ainsi, le 24 déc. 1852, en Physique, chez M. Guillemin : sur 72 élèves, 25 à 30 suivent bien ; 15, d'une façon passable ; le reste forme queue, A. Nat. 78488 n° 215. — Le 30 mars 1840, l'Insp. génér. écrit, au sujet de la 3^e 1^{re} div. de L-le-Gr. ; « Dans cette classe, comme dans les autres, nous avons trouvé une queue déplorable : ignorance des plus simples règles. Ce n'est certes pas la faute du professeur, dont l'attention se porte sur tous les élèves ; mais il lui faudrait faire une 8^e, s'il mettait ses leçons à la portée des derniers rangs ». A. Nat. F¹⁷, 78487, n° 24, *ib.* Math. élém. : « il y a comme partout une queue qui ...ne fait rien... » 7 avr. 1843 : En Rhétor. « un tiers des élèves est réduit à un rôle passif », dit l'Insp. génér. A. N. F¹⁷ 78487 n° 47. — Févr. mars 1853, « dans les classes de Rhétor. seconde et 3^e, 30 élèves à peu près sont déclarés ne pouvoir... suivre », A. Nat. F¹⁷ 78488, nos 208-211. — 6. A. Nat. H³ 2528, n° 12, Tit. XIV, art. 106.

Or, tout le long du XIX^e siècle, fut rappelée la nécessité de ces examens de passage : en 1814¹, en 1821, en 1828, en 1838, en 1852, en 1855, en 1857, en 1872², en 1880³. Cette insistance est, à elle seule, la preuve certaine que ces examens de passage manquaient de sérieux et qu'au flot montant des mauvais élèves ils ne réussissaient pas à opposer une digue solide.

Ils se passaient sans la solennité requise : en 1814, la présence du Recteur avait été exigée⁴ ; mais le Recteur ne venait pas. En 1836, on ne parlait plus que d'imposer à Louis-le-Grand la présence du Proviseur ; ou tout au moins du Censeur et, à leur défaut, d'un de leurs délégués⁵. En 1873, il fut question de créer des commissions d'examens, qui se seraient transportées de classe en classe ; dans leur assemblée, les professeurs de Louis-le-Grand repoussèrent à la presque unanimité cette procédure et l'un d'eux, M. Merlet, ne craignit pas de dire que toute ingérence d'un professeur étranger dans la classe d'un collègue était périlleuse⁶.

Du moins, ces examens auraient-ils pu avoir lieu en dehors des classes ordinaires et, par suite, agir davantage sur l'émulation des élèves : pour se soustraire à une corvée nouvelle, contraire à la tradition⁷ et qui eût empiété tyranniquement sur leurs heures de loisir, les professeurs de Louis-le-Grand décidèrent, en mai 1873, que ces examens auraient lieu pendant les classes⁸ ; et cet usage est toujours en vigueur.

Tous les élèves seraient-ils assujettis à cet examen ? Les meilleurs comme les plus faibles ? Ou plutôt ne conviendrait-il pas de dresser, classe par classe, une liste des écoliers par ordre de mérite et de ne soumettre à l'examen que la seconde moitié de la liste ? ce que l'on adopta en 1836⁹ ; et même seulement, la dernier quart ? — ce qu'on admit en 1841¹⁰. Aujourd'hui, chaque élève, sans exception, reçoit, pour chaque enseignement, une note de chaque professeur. Quand cette note est inférieure à la moyenne, un examen est jugé nécessaire. Et tout zéro est éliminatoire.

1. Statut universitaire du 4 sept. 1814, Tit. II art. 119-123, A. Nat. F^{17a} 3101, pièce 158 ; *Lois et Réglements*, t. VII, p. 91. — 2. Circul. du 27 sept. 1872, (J. Simon), dans *Circul. et Instruct. relatives à l'Instr. publ.*, t. VII, pp. 229-230 ; et lettre de M. Rousselle au Proviseur de L. le-Gr., 27 juil. 1823, Arch. L. le-Gr., Corr. Adm. II, n° 1027. — 3. Circul. du 28 sept. 1880 (J. Ferry) ; t. VIII, pp. 370-372, *Circul. et Instr. cit.* — 4. Art. 120, Tit. II, du Statut cité, de sep. 1814. — 5. Lettre de M. Rousselle au Proviseur de L. le-Gr., 22 août 1836 ; Arch. L. le-Gr., Corr. admin. VI, n° 3202. — 6. Assemblées génér. des Profess. 23 tév. 5 mai et 7 juillet 1873 ; Arch. L. le-Gr., Registre de l'Ass., Procès-verbaux. — 7. « Les examens doivent être faits aux heures ordinaires des classes », écrit le Recteur au Proviseur de L. le-Gr., le 22 août 1836 ; Arch. L. le-Gr. Corr. admin. VI, n° 3202. — 8. Assemblée du 5 mai, *cit.* — 9. Lettre du cité Recteur, 22 août 1836. — 10. Lettre du Ministre, M. Villemain, au Proviseur de L. le-Gr., 26 juill. 1841 ; Arch. L. le-Gr., Corr. admin. VII n° 4621

Un examen malheureux, passé à l'issue de l'année scolaire, pouvait, d'ailleurs, être réparé par une épreuve nouvelle, subie au début de l'année suivante, en octobre¹. Au travail des vacances, il appartenait, à l'occasion, de racheter la paresse de l'année.

Proclamer le principe et régler la modalité des examens de passage demeuraient des actes sans portée, si la sanction ne suivait pas. Qu'un élève, refusé pour une classe supérieure, réussit à y pénétrer, en obtenant, à force de protestations ou d'intrigues, que telles de ses notes fussent changées, le prestige des examens de passage s'évanouissait en fumée.

Or, ce qui se passait presque toujours, on le devine : les parents des candidats évincés couraient assiéger le Proviseur. Avec des arguments, des sentiments ou des larmes, c'étaient de longs plaidoyers, où les circonstances atténuantes étaient plaidées². Si le Proviseur avait pu se retrancher derrière le Recteur ou le Ministre, auxquels les dossiers avaient été transmis, il aurait peut-être réussi à concilier son devoir et son repos. Et il semble que MM. Pierrot-Deseilligny, en 1837 et 1838³, et Rinn, en 1847⁴, essayèrent, en effet, de chercher, dans cette voie, leur salut. Mais le Ministre et le Recteur finirent par répondre : décidez vous-mêmes⁵. Ce qui revenait à dire : *De minimis, non curat praetor*.

N'ayant plus à compter que sur sa propre éloquence, le Proviseur devait tâcher de persuader les familles : ne devraient-elles pas considérer comme un bien ce qu'elles jugeaient un malheur ? car des enfants, incapables de suivre une classe, risquent de prendre en dégoût le travail, de perdre leur temps, leur avenir et l'argent de leur patrimoine⁶.

En réalité, de loin en loin, et surtout quand la population du lycée était débordante, il arrivait bien que le Proviseur se montrât inflexible : en 1882-3, M. Gidel fut impitoyable, pour 93 élèves incapables⁷, et, en 1916-7, M. Ferté, pour une centaine d'autres. Parmi les élèves condamnés, les uns se soumettaient, les autres couraient se faire inscrire dans quelques lycées, voisins ou non. On aurait pu croire que ces lycées et Louis-le-Grand ne faisaient pas partie de la même Université de France.

Aussi, pour éviter ces dénouements misérables, des compromis opportuns éteignaient le plus souvent le conflit. Et trop d'élèves, moins riches de savoir que de promesses, s'acheminaient ainsi, chaque année, d'éche-

1. *Ibid* et arrêté du 22 sept. 1840, art 3, 4 et 5. — 2. Circul. *cit.* de M. J. Ferry, aux Recteurs, 28 sept. 1830. — 3. 4 avr. 1837 ; 9 et 17 mai 1838, A. Nat. F¹⁷ 3176². — 4. Lettre du Recteur au Proviseur, 1^o octob. 1847, Arch. L.-le-Gr., Corr. admin. IX, n^o 8615. — 5. *Ibid.*, et Lettre du Recteur au Proviseur, 4 nov. 1836 ; Arch. L.-le-Gr., Corr. admin., VI, n^o 3356. — 6. Circul. *cit.*, des 27 sept. 1872 et 23 sept. 1880. — 7. Ass. des Profess. de L.-le-Gr. ; Séance du 21 févr. 1883 ; Arch. de L.-le-Gr., Registre de l'Ass. des Profess. Procès-verbaux.

lons en échelons, et d'un pas lamentablement boiteux, vers le sommet des classes.

Il fallait bien que les professeurs en prissent leur parti : et l'on devine ce qui se passait. Après des tentatives loyales et vaines de secouer la léthargie intellectuelle des incapables, assis devant eux, les professeurs se bornaient à les ignorer et à n'exiger d'eux que le silence. La classe n'était faite que pour les bons élèves. Elle était trop nombreuse, trop peu homogène, pour que tous les écoliers y pussent participer. Le maître se doit tout entier à tous ; il ne se donnait tout entier qu'à quelques-uns¹. L'émulation pour le bien et pour le mieux laissait indifférents 50 élèves, ou environ, sur 100² ; pour la seconde moitié de la classe, il n'existait qu'une émulation d'indifférence ou de paresse. Et il y avait ainsi deux classes dans la classe ; une oligarchie de travailleurs et une plèbe de cancre obstinés. Entre cette élite et ce rebut, il y avait un abîme.

Depuis 30 ou 40 ans, la menace des examens de passage n'a peut-être pas réussi à terroriser beaucoup d'élèves ; cependant, sous l'influence des programmes de 1902, les sections (latin-grec, latin-langues, latin-sciences) se sont multipliées ; les classes, trop nombreuses encore, sont moins nombreuses qu'autrefois. Entre les deux moitiés de la classe, l'écart a diminué. Les mœurs démocratiques, là encore, ont fait leur œuvre : elles ont été niveleuses. Il n'est pas tout fait prouvé que l'élite y ait perdu ; nous voulons croire que la masse y a gagné.

§ 3.

Que les classes, à Louis-le-Grand, ne fussent irréprochables ni pour la quantité ni pour la qualité des élèves, il fallait s'y résigner ; les professeurs étaient, en cela, plus à plaindre qu'à blâmer. Du moins, devaient-ils s'assurer que leur parole était comprise et retenue : les interrogations, les devoirs, les compositions, les conférences, sinon les répétitions, pouvaient devenir des moyens précieux de vérification.

a) *Les interrogations*, dans les classes des jeunes enfants, ne risquent guère d'être insuffisantes, tant l'écolier les sollicite, de son regard, de sa main levée et de tous les frémissements de son corps. Il croit comprendre, il croit savoir et, vite il se démène, il veut répondre : quel crève-cœur pour lui de se taire, par ordre ! Quelles délices de dire tout haut l'explication qu'il rumine tout bas ! Avec l'âge, ces impatiences se réfrèment, ces démangeaisons se calment : le goût s'est blasé, l'expérience a appris que la classe est une corvée, l'indifférence une attitude, et la tranquillité scolaire un grand bien. Le professeur, qui devait jadis modérer toutes les impatiences de répondre, doit désormais les susciter. Et il y faut de la volonté : ajoutons un grand esprit d'équité : dans une

1. *Infra*, p. 252 n. 2 ; p. 332, etc. — 2. *Supra* p. 376 n. 4

classe de 60 élèves, si chacun est interrogé à son tour, ce tour ne risque pas de revenir très souvent, chaque mois ou chaque trimestre. Aussi certains glissent peu à peu à n'interroger que les meilleurs ou, pour plus d'impartialité, à n'interroger personne. Faire un cours sans s'interrompre, développer un sujet, en dessiner la courbe, en marquer les sommets et les perspectives, c'est une tentation souvent très forte, devant un auditoire nombreux : les idées qui s'éveillent, les fronts qui se courbent, les mains qui griffonnent voilà, pour l'orateur, de savoureuses récompenses.

A cette tentation, trop de professeurs, au jugement de l'Inspection générale, cédaient à Louis-le-Grand, dans les classes supérieures. Elle reprochait de confondre une classe avec un cours de Faculté¹ ; ils pensaient au sujet traité, à la joie de le traiter avec intelligence, et de débayer un chapitre du programme, plutôt encore qu'à constater, par des interrogations prosaïques, s'ils avaient été suivis par tous. Et puis interroger prend du temps et le temps était si mesuré par les plans d'étude. Un moyen radical de gagner du temps, c'était de remplacer par un bon livre le cours cathédral. En 1882, le Proviseur en fit la proposition, mais l'Assemblée des professeurs la repoussa à l'unanimité². Dix ans plus tôt, l'Inspection avait signalé vainement l'abus des cours parlés ou dictés, qui dévoraient presque toutes les classes. Certains professeurs avouaient qu'il leur était impossible, dans une classe de deux heures, de ne point parler deux heures. Et voilà comment à Louis-le-Grand trop de classes d'histoire, de mathématiques, de sciences physiques et naturelles tournaient parfois au monologue. Les élèves assistaient à la classe ; mais y prenaient-ils part ? Quelques élèves, pour le moins, s'y associaient et parfois de façon très vivante, voire pittoresque. Un ancien élève, qui n'a pas oublié, il s'en faut, les souvenirs de 1859-60, nous rapporte comment : « La plupart de nos professeurs admettaient, pendant les classes, la conférence dialoguée ; et rien n'était plus gai que cet échange de conversations. Dans les hautes classes, cela prenait souvent des proportions oratoires ».

Si les interrogations en classe étaient trop rares, — nous ne voudrions parler ici que du passé, — les interrogations, en dehors de la classe, étaient-elles donc impossibles ? Non pas et, à l'instar des Institutions privées, on les inaugura de 1836 à 1846³ : elles sont, depuis lors,

1. Insp. Génér. 8 mai 1920 ; A. Nat. F¹⁷_H 3104 n° 194 ; 25 mars 1859 ; Rapport d'Inspection : « Je crois voir, dès la 3^e, une tendance lâcheuse à convertir les classes des Lycées en cours de Facultés... etc. » A. Nat. F¹⁷_H 86.464, n° 9. — 2. Séance du 22 févr. 1882. Arch. L.-le-Gr., Registre de l'Ass. des professeurs. Procès-verbaux. — 3. En 1836-7, Rapport de l'Insp. génér. A. Nat. F¹⁷_H 78486, n° 36. — Lettre du Proviseur au Ministre, 31 oct. 1845, au sujet des crédits nécessaires à ces interrogations, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., V, n° 6097^{bis}. — Rapport de l'Inspect. génér. 20 mars 1847, A. Nat. F¹⁷_H 78488, n° 2. — Août 1854, Rapport du Proviseur, A. Nat. F¹⁷_H 78489. — 12 avr. 1863, Rapport de l'Insp. génér. A. Nat. F¹⁷_H 86464 n° 17.

devenues une tradition. Mais elles ne pouvaient suppléer aux interrogations de la classe : d'abord parce qu'elles diminuaient le temps déjà trop court accordé aux études ; puis parce qu'elles étaient une charge pécuniaire nouvelle ; enfin parce qu'elles ne pouvaient être appliquées à toutes les classes ni à toutes les spécialités.

Elles devinrent donc, pour l'émulation, une ressource précieuse, mais une ressource trop limitée ; les élèves de mathématiques supérieures et les candidats aux Ecoles du Gouvernement en profitèrent seuls. Après quelque résistance, on les refusa aux élèves de Philosophie, Rhétorique, et aux candidats au Baccalauréat ès-sciences¹. Les sciences d'abord, l'histoire et les langues vivantes ensuite en eurent le bénéfice².

Les professeurs les plus distingués de Paris furent empruntés aux autres lycées et collèges de la capitale, à l'École Polytechnique, à la Sorbonne, pour mieux exercer les jeunes gens, disait l'Inspection générale, « à la gymnastique des examens publics³ ».

Chaque élève était questionné, pour l'histoire et les langues vivantes, pendant vingt minutes ; pour les mathématiques, pendant une demi-heure⁴. Et quand, pour des motifs d'économie, on réussit, en 1881-2, à réduire ce temps d'épreuve, on fit entendre, dans l'assemblée des professeurs, des protestations très vives⁵, mais qui demeurèrent vaines⁶.

b) *Les devoirs écrits* ne pouvaient-ils pas, au besoin, remplacer les

1. En 1868 et 1869, des interrogations individuelles avaient encore lieu à Louis-le-Gr., en Philosophie, Rhétorique, Math. élémentaires, en dépit des circulaires ministérielles, qui interdisaient ces interrogations pour ces classes-là. Rapports de l'Inspect. générale, 22 mars 1863 et 1869, A. Nat. F¹⁷ 86471, Liasses L-le-Grand, B n° 49 et C. n° 42. — 2. En août 1854, pour les Math. spéciales ; Rapport du Provisur, A. Nat. F¹⁷ 78449. — Depuis 1879-80, les Palmarès donnent la liste des interrogateurs, d'où l'on peut induire la liste des matières, sur lesquelles portèrent les interrogations : sciences mathématiques, sciences physiques et langues vivantes (allemand), actuellement ; — elles ont porté ; 1° jusqu'en 1908, sur l'histoire et la géogr. pour les candidats à St-Cyr ; 2° de 1897 à 1908, sur l'histoire naturelle, pour les candidats à l'Institut agronomique. — 3. L'Inspection générale disait, le 12 avr. 1863 : « les interrogations sont faites par les professeurs très habiles qui secondent avec zèle le travail des professeurs de l'établissement ». A. Nat. F¹⁷ 86464, n° 17. — Nous avons, sous les yeux, le tableau de tous les interrogateurs depuis 1879 ; nous en trouvons 1 du Coll. de France ; 13, de la Sorbonne ; 9 de l'École normale supérieure ; 4 de l'École polytechnique ; 1 de l'École Centrale ; 1 de l'École des Hautes Etudes ; 1, du Conservatoire des Arts et Métiers ; un très grand nombre des 13 lycées ou coll. de la Seine et Seine-et-Oise ; un plus grand nombre encore, de Louis-le-Grand. — 4. Ainsi en était-il, le 16 nov. 1871 ; A. Nat. F¹⁷ 86471, Liasses L-le-Gr. D n° 32. — 5. *Assemblée des Profess. de L-le-Gr* Séances du 28 nov. 1881 et du 24 mai 1882. Arch. L-le-Gr., Registre de l'Ass. des Professeurs. Procès-verbaux. (Rapport de M. Niewenglowski. — 6. Chaque interrogation dure aujourd'hui 20 minutes.

interrogations orales ? Très certainement, et, depuis quelques années, des devoirs très courts, improvisés en classe, ont paru particulièrement secourables : en dix minutes, une classe de 30 ou 60 élèves est interrogée tout entière. Plusieurs heures sont ainsi gagnées ; on obtient, dans un temps minimum, un profit maximum. C'est simplement, pour le professeur qui lira ces réponses écrites et les classera par ordre de mérite, un supplément de labeur.

Certains devoirs pouvaient être écrits, (suivant les préférences du maître ou celles de l'élève), soit en classe, soit hors de classe. C'étaient les *rédactions*. En classe ? elles n'étaient que des notes prises à la volée ; hors de classe ? elles pouvaient ajouter à la parole du maître des développements donnés par le livre ¹. Quelques-unes de ces rédactions, au temps des classes de deux heures, étaient lues en classe et corrigées oralement, devant tous les élèves et parfois par les élèves eux-mêmes : c'étaient, pour les rivaux, une occasion de se mesurer et, pour le professeur d'histoire, par exemple, le moyen de constater qui avait su le mieux comprendre l'enchaînement de ses idées, la valeur d'un fait ou d'un personnage. Mais ces rédactions avaient fini par devenir trop mécaniques et trop peu personnelles : l'émulation n'y gagnait rien et nous avons vu qu'on les supprima ².

D'autres devoirs enfin — les vrais devoirs, — un peu trop multipliés peut-être, observait-on en 1823, étaient faits hors de classe ; donnés quelques heures ou quelques jours à l'avance, ils permettaient au professeur de connaître la valeur de chacun ³ bis. Ces devoirs, au temps des classes géantes, n'étaient pas tous corrigés « à la plume ⁴ », par le professeur ; beaucoup trop rapidement faits, ils étaient appelés, parfois, sous la Restauration, « des simulacres ⁵ » : tous, du reste, devaient être examinés sinon corrigés par les maîtres d'études ⁶ ; et ils arrivaient, déjà

1. Nous avons sous les yeux, grâce à l'obligeance de plusieurs anciens élèves de Louis-le-Grand, MM. Ad. Regnier et Paul Javary, des rédactions scolaires, datées de 1871 à 1880 ; elles sont sur cahier ou sur feuilles volantes, reliées ou non à la fin de l'année. Quelques traces de corrections rapides, émanées du professeur. Une note mensuelle disait, par ex. : « a. b. ; ou passable ; indications marginales insuffisantes. Indicat. géogr. omises ; ne pas oublier de rappeler les dates ». — La mode des rédactions s'étendait à la Philosophie (M. Valette etc.) ; aux Math. spéc. (M. Richard) de même aux conférences religieuses des aumôniers. — 2. *Supra* p. 304, Vie intell. hist. — 3. Séance du 25 janvier 1882. Réunion plénière des Profes. de L.-le-Grand, Arch. L.-le-Gr., Regist. de l'Ass. des Professeurs ; Procès-verbaux. — 3 bis En mai 1820 l'Insp. génér. trouvait « les copies écrites avec un soin et une netteté de bon augure, pour les habitudes d'ordre de l'avenir ». A. Nat. F¹⁷ 3104, n° 194. — 4. Ce que constataient non seulement l'Inspect. générale mais les souvenirs des anciens élèves remontant à 1836. — 5. Le 23 juin 1820, M. Malleval, proviseur à L.-le-Gr., écrivait à la Commission de l'Instr. publ. : « on appelle, en Rhétorique, à Louis-le-Grand, un *simulacre* la matière ou un à peu près, au lieu du devoir travaillé ». A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 154. — 6. Rapports annuels des Provisseurs et de l'Insp. génér., *passim* ; et statut du 4 sept. 1821 art. 43 et 44 ; cf. A. Nat. F¹⁷ 3183, année 1831.

pourvus de notes, au professeur ¹. Mais ceux qui portaient *lege, quaeso*, et ceux-là surtout que recommandait leur signature, étaient lus en classe et commentés par le maître ². A tel élève, on empruntait une phrase heureusement traduite, à tel autre une trouvaille ingénieuse ou un paragraphe bien venu : et le corrigé du devoir pouvait résulter de la collaboration d'un groupe. Chacun devait espérer apporter sa pierre à l'édifice commun. Un devoir entier méritait-il de servir de modèle ? Il était transcrit au cahier d'honneur ³. Et ce privilège insigne était, pour une version ou une narration d'écolier, un peu ce qu'est aujourd'hui l'affichage, pour un discours parlementaire.

c) *Les compositions* semblaient le grand stimulant du travail. Dans les classes surchargées d'élèves, on comptait sur la régularité des compositions pour remédier à la rareté des interrogations.

La périodicité des compositions s'établit peu à peu : sous le Consulat, au Prytanée, elle était laissée à la discrétion des professeurs ⁴. Dès 1814, elle était bi-mensuelle ⁵ ; quelques années plus tard, en 1822-3, elle était hebdomadaire ⁶ ; elle ne l'est plus tout à fait aujourd'hui ⁷ ; depuis 1883, le nombre des compositions a été diminué ⁸. Un ancien professeur de Louis-le-Grand, M. Michel Bréal, en 1873, les aurait voulues mensuelles ⁹.

L'égalité de toutes les compositions n'était pas une conséquence nécessaire de cette périodicité : au Prytanée, il y avait, chaque trimestre, une composition particulière, dans chaque classe, et on lui attachait une importance exceptionnelle ¹⁰. Sous le Gouvernement de Juillet, entre les deux divisions d'une même classe, celle du titulaire et celle du divisionnaire, et pour chaque faculté, une composition trimestrielle avait lieu. Le professeur de la classe supérieure en avait donné le sujet et il en corrigeait les copies ¹¹. Cet usage, ce semble, subsista à Louis-le-Grand jusqu'en mars 1883 ¹². Aujourd'hui, les compositions de fin d'année ont une valeur double de celle des compositions ordinaires.

1. Com. de M. Sevrette pour 1856-64. — 2. Communicat. orales d'anciens élèves, pour 1839-40, Insp Génér. au sujet de la Rhétor. de M Rinn, A. Nat. F¹⁷n 78487, n° 24. — 3. Ces cahiers sont conservés aujourd'hui dans les Archives de Louis-le-Grand. — 4. Règlement du 22 fructidor an VIII [9 sept. 1800]. Tit. IX, art. 72, Arch. Nat. H³ 2528, n° 12. — 5. *Statut universitaire* de sept. 1814, art. 15. — 6. A. Nat. F¹⁷n 3150, n° 255 ; et de même, en mai 1829, A. Nat. F¹⁷n 78485, n° 39 ; *id.* 7 avr. 1854 art. 2 du Règlement sur le régime disciplinaire des Lycées. — 7. Arch. L.-le-Grand ; Tableau annuel imprimé des Compositions. — 8. Ass. des Profess. de L.-le-Gr. Séance du 21 mars 1883 : « la diminution du nombre des compositions a été un progrès. » Arch. L.-le-Gr. Registre de l'Ass. des Prof. — 9. Cf. Clovis Lamarre, *Histoire de Sainte Barbe*, IV, 181 ; Cf. 183. — 10. Réglém. du 22 fructid. an VIII, [9 sept. 1800], Titre IX, art. 72, A. Nat. H³ 2528, n° 12. — 11. Communication de M. L. Marcou, élève à L.-le-Gr., de 1836 à 1846. — 12. Séance du 21 mars 1883, du Conseil de Perfectionnement de Louis-le-Gr. ; M. le Proviseur annonce que M. le Recteur, « prenant en considération le vœu émis par le Conseil, a décidé la suppression des compositions générales ». Arch. L.-le-Gr., Registre de l'Ass. des Professeurs ; Procès-verbaux.

Tous les élèves ne participaient pas, comme de nos jours, aux compositions : en très grand nombre, ils s'en dispensaient, dans les classes que le professeur ne tenait pas bien en mains. Nous avons des chiffres précis : pour 1820, en Rhétorique, 23 élèves composaient sur 41¹ ; pour 1843 : en philosophie, sur 80 élèves, 7, 8 ou 9 composaient seuls, chez M. Valette² ; et 10 sur 115, chez M. Durozoir³. Un seul composa, le 1^{er} juillet 1843 : ses camarades, bien entendu, jugèrent qu'il avait su être tout à la fois premier et dernier⁴. En 1876-7, dans une classe bien faite en Philosophie, on n'avait guère, sur 102 élèves, que 83, 76, 71, 60 copies⁵.

Le temps accordé pour corriger les compositions est aujourd'hui une quinzaine de jours. Certains professeurs jadis, et parmi les meilleurs, faisaient attendre, jusqu'à trois mois, la liste des places : ce n'était pas toujours parce qu'ils jugeaient rebutante l'annotation des copies, puisqu'ils couvraient d'observations les marges de ces copies⁶.

Une fois corrigées, les copies, jusqu'en 1821, étaient gardées par les professeurs, qui les communiquaient aux élèves ; le statut du 4 sept. 1821, art. 143, en dessaisit les professeurs, ce qui provoqua d'abord à Louis-le-Grand des protestations fort vives⁷. Cela n'empêcha pas le statut d'être exécuté ; désormais les copies furent remises aux mains de l'Administration : elles prenaient leur place au « dépôt des compositions », que le Proviseur ouvrait, pour ses enquêtes personnelles et pour le contrôle de l'Inspection générale⁸.

L'élève, qui avait obtenu la première place, était, d'après le statut de 1814, chargé de remettre au Proviseur la liste signée par le professeur et qui était affichée dans le réfectoire⁹. Cet élève portait une décoration particulière, jusqu'à la composition suivante¹⁰.

Dans chaque classe, au moins vers le milieu du XIX^e siècle, il y avait un banc d'honneur, où les quatre premiers de la plus récente composition venaient s'asseoir¹¹. Et parfois, en Rhétorique, par exemple, une chaire, symétrique à celle du professeur, où le premier en composition prenait place. Certain jour de l'année 1866-7, dans la classe de M. Aubert-

1. Lettre du proviseur Malleval, 23 juin 1820, A. Nat. F¹⁷n 3149, n° 154. — 2-4 A. Nat. F¹⁷n 78 487, n° 43. — 5. D'après le cahier de M. Ad Régnier, où toute la liste des places est copiée. — 6. Rapport de M. Pierrot-Deseilligny, 1842-3, au sujet de M. Rinn : « Las de sa position, se pliant difficilement aux détails d'une classe, faisant attendre trois mois les places des compositions. » A. Nat. F¹⁷n 78 487, n° 42 ; et 43. — L'Inspect. génér., en 1839-40, déclare du reste ces copies « couvertes des annotations de M. Rinn », *ibid.* n° 24. — 7. A. Nat. F¹⁷n 3150, pièce 55 ; lettre du proviseur au Recteur : les professeurs protestataires furent MM. Burnouf, Guyot, Artaud, Humbert, Trognon, Laran, Guillard. — 8. Les Insp. génér. en 1839-40, à L.-le-Gr., parlent du « dépôt des compositions, qui nous a été ouvert chez M. le Proviseur. » A. Nat. F¹⁷n 78 487, n° 24. — 9-10. art. 16. — 11. Le proviseur Laborie écrit, le 20 mai 1829 : « Ce qui flatte et stimule ... c'est... une sortie de faveur, accordée au premier de la classe, c'est l'honneur de siéger, le premier, au banc d'honneur... » A. Nat. F¹⁷n 78 435 n° 39.



Fig. 30. — Entrée du Lycée en 1920.



Fig. 31. — Cour du Lycée en 1920.
Une cour intérieure.

(Voir p. 539.)

Hix, un vétéran barbu et à l'air vénérable, Félix Granet, occupait cette chaire, quand soudain un noble étranger, un Suédois, autorisé à entendre l'enseignement du maître, pénétra dans la classe. Surpris d'abord d'apercevoir deux chaires, il jugea qu'une classe de cette importance devait avoir deux professeurs. Et, avec de grandes marques de considération, il s'inclina devant M. Aubert-Hix ; puis il courut faire, devant la chaire du vétéran barbu, des salutations profondes. Une seule chose le laissa perplexe : le joyeux accueil que fit la classe entière à ces signes extérieurs de respect¹. Malgré tout, nul doute que le gouvernement de Stockholm fût officiellement informé de cet usage consacré à Louis-le-Grand : confier les classes supérieures à deux maîtres d'âge un peu différent, mais d'une distinction d'esprit pareille..

Aujourd'hui, où la seconde chaire et les bancs d'honneur n'existent plus, il est d'usage que le Proviseur et le Censeur viennent lire les places, dans chaque classe. Sous Louis-Philippe, le Proviseur ne venait lui-même donner les places que pour les compositions trimestrielles générales, communes aux deux divisions d'une classe : et les deux premiers recevaient un prix².

d) *Les répétitions et les conférences*, pour les élèves faibles, étaient des secours individuels qui pouvaient leur permettre de s'élever au niveau de leurs classes, ou de conquérir, parmi leurs condisciples, des places meilleures. Les répétitions étaient la forme habituelle et les conférences, la forme exceptionnelle prêtée à ce secours.

Les répétitions étaient données soit à un élève isolé, soit à plusieurs élèves réunis³. Le répétiteur était ou bien le professeur de la classe, ou bien le surveillant général, ou le maître d'études, ou des personnes étrangères au lycée, mais agréées par le Proviseur^{3bis}. L'endroit autorisé pour ces répétitions, c'étaient les classes, à l'heure où elles étaient vides, et non pas des chambres particulières⁴.

Ces répétitions rendirent, sans doute, de grands services à l'émulation ; elles suppléèrent aux interrogations trop rares, elles hâtèrent l'éclosion d'esprits trop lents, elles excitèrent l'ardeur de volontés trop molles⁵. Mais les inconvénients côtoyaient les avantages. Elles étaient une prime à la fortune⁶ ; elles risquaient d'apprendre trop tôt à l'élève qu'on aplanirait, devant lui, les chemins de la vie et qu'il pourrait compter sur autrui, plus peut-être que sur lui-même. Quelques abus

1. Communic. de M. Aulard ; Cf. *Supra*, p. 137. — 2. Communication de M. L. Marcon, élève de 1836 à 1846. — 3. Cf. *infra* p. 388 n 3. — 3^{bis} L'Inspect. générale, en 1837, note : « des répétiteurs, non rétribués par la maison, mais donnant des leçons particulières, ont été attachés au collège... » A. Nat. F¹⁷⁶ 78486, n° 36 — 4. Art. 445 du *Statut* du 4 sept. 1821 ; et Arch. L-le-Gr., Corr. admin. X, n° 9963. — 5. « Elèves qui, retardés dans leurs études, exigeraient des soins particuliers. » Arch. L-le-Gr., Corr. admin. X, n° 9963. — 6. « Un petit nombre d'élèves privilégiés », disait M. de Montalivet, le 2 juillet 1831, Arch. L-le Gr., Corr. admin. IV, n° 1930^{bis}.

précis furent signalés à diverses reprises, pour Louis-le-Grand, que l'on reprochait soit aux professeurs, soit aux surveillants généraux et aux maîtres répétiteurs.

Aux professeurs, quand ils étaient encore logés au Collège¹, il arrivait d'installer chez eux des élèves, confiés par les familles « à leurs soins particuliers² ». Ces élèves, observaient les Commissaires d'Administration, en 1820, n'allaient point aux salles d'études. Ils n'étaient guère assujettis qu'à prendre leurs repas au réfectoire commun. Ils étaient d'ailleurs, pour la plupart des exercices, entièrement isolés des autres élèves internes. Cette exception, ajoutaient les Commissaires, excitait des jalousies assez vives ; et il ne manquait pas de parents pour assurer que le vrai moyen offert à un enfant d'être favorablement traité par son professeur c'était de loger cet enfant chez ce professeur. Est-il besoin de répondre que la moindre réflexion montrait l'étrangeté de ce raisonnement : les appartements d'un professeur ne pouvaient avoir, tout de même, l'ambition d'hospitaliser une classe entière ; car ces appartements étaient peu vastes et les classes étaient fort nombreuses. Mais quand les Commissaires ajoutaient l'argument d'ordre économique, que voici, leurs objections étaient plus fondées : « Cet abus augmente mal à propos les dépenses du Collège. Nous savons que l'établissement tient compte aux chefs de chacun de ces *petits pensionnats* des frais nécessaires à l'éclairage de leurs élèves ; et l'on pourrait conclure que ces répartitions ont également lieu pour le chauffage et autres menus frais ».

Au nom des règlements, la suppression de « ces pensions particulières dans l'intérieur du pensionnat » fut donc réclamée. Et il semble que ces pratiques aient peu à peu cessé, à mesure que devinrent plus nombreux les professeurs externés.

Mais alors et sous l'influence de ces souvenirs, elles prirent une autre forme. Puisqu'ils allaient habiter hors de Louis-le-Grand, certains professeurs s'entimèrent en droit de recevoir ou même de loger, chez eux, des élèves. Le ministre, en 1852, fut d'avis qu'ils avaient tort. Ces « pensionnats domestiques » risquaient, selon M. Fortoul, d'absorber trop le temps promis à Louis le-Grand par ses professeurs. Le proviseur, M. Rinn obtint, du moins, une transaction : chaque année, tout professeur pourrait avoir chez lui, comme pensionnaires ou externes, deux élèves, à la condition d'obtenir une autorisation rectorale, toujours révocable³. Et, longtemps après, certains professeurs continuèrent à hospitaliser, chez eux, quelques élèves⁴.

1. *Supra*, p. 35 et 16 févr. 1819 A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 59bis. — 2. Tout ce qui suit, d'après une lettre de la Commission d'administration des Collèges royaux à la Commission de l'Instr. publiq. le 11 févr. 1829 : A. Nat. F¹⁷ 3140, n° 128. — 3. Lettre de M. Fortoul au Recteur, 4 avril 1852. Arch. L.-le-Gr. Corr. Adm. X, n° 9963. — 4. Communications d'anciens élèves de L.-le-Gr.

Au moment même où le ministre voulait dénier aux professeurs la faculté de loger chez eux des écoliers, les trois Sous-directeurs de Louis-le-Grand recevaient également des élèves dans leur cabinet de travail, au Lycée. Et leurs prédécesseurs, depuis un demi-siècle, avaient fait de même ¹. Les élèves qu'ils recueillaient, pour les « surveiller de plus près que les autres », c'étaient surtout « des élèves arriérés ou d'humeur trop inégale, ou de caractère trop faible, ou de santé trop incertaine ² ». Ces élèves, — une quinzaine seulement, — couchaient dans des dortoirs de 6 à 8 lits et travaillaient à part. Mais, pour les classes, les repas, les récréations, les promenades, et tous les autres exercices de la maison, ils étaient mêlés avec tous leurs condisciples. Certaines années, chacun des Sous-directeurs eut ainsi 5 ou 6 élèves. Louis-le-Grand, parmi les collèges ou lycées, était le seul à pratiquer cet usage, que l'Administration supérieure dénonça, en 1841, ³ et qu'elle mit une quinzaine d'années à détruire ⁴. Aujourd'hui cependant, soit au lycée soit au dehors, la vieille tradition a pu çà et là reparaitre ; bien moins encore au profit de tel surveillant général ou de tel maître, que des élèves et des familles, dont l'initiative spontanée a provoqué cette résurrection ⁵.

À la différence des professeurs, les surveillants généraux ne pouvaient pas toujours assurer aux enfants des répétitions de qualité supérieure ; mais plutôt, et c'est beaucoup, des habitudes de travail et quelque méthode.

Après 1854, cependant, les Surveillants généraux ou Sous-directeurs en avaient été réduits à se rabattre sur les répétitions proprement dites. Les maîtres d'étude faisaient de même. Et, en 1879, le Ministre dut même rappeler, aux uns comme aux autres, la défense de prendre aucun élève en répétition, à moins que le professeur de cet élève n'eût formellement refusé de le prendre. Le Ministre ajoutait : « L'élève y gagnera ⁶ ».

L'abus des répétitions était alors bien ancien déjà et il avait bien d'autres aspects. Les Inspecteurs généraux Rendu et Ampère disaient même, des 1819 ⁷ : Cet « abus est énorme et général ; il est surtout déplorable quand les répétitions sont données, *ut mos est*, par les maîtres

1. Lettre du Proviseur de L.-le-Gr. à M. Cayx, 27 août 1841, Arch. I. le Gr., Corr. Coll., IV, n° 5160^{bis}. — 2-3. *Ibid.* — Rapport de l'Insp. génér. 26 mars 1846, A. Nat. F¹⁷n 78.487, n° 54 ; *id.* 20 mars 1847, *ib.* 78488, n° 1 ; *id.* 24 mars 1849, n° 128 ; *id.* 8 avr. 1852, *ib.* n° 202. — 4. Le 4 avril 1854, l'Insp. génér. disait : « Le tems amène insensiblement la suppression d'un abus bien ancien, à Louis-le-Gr., celui des pensionnaires particuliers accordés aux Sous-directeurs... Aujourd'hui, il n'y a plus que deux Sous-directeurs, qui aient chacun deux élèves particuliers... » A. Nat. F¹⁷n 78488 n° 225 — M. Defforges, surv. génér. de 1848 à 1872, avait chez lui, comme élève pensionnaire en 1860, l'élève Petrowitch, devenu, le 14 août 1868, prince et, en 1910, 30 août, roi de Monténégro (Com. de M. A. le Dentu, 19 déc. 1910, élève à L.-le-Gr. 1851-59). — 5. Communication d'anciens élèves. — 6. Arch. Nat. F¹⁷n 82 784, Liasse A³ n° 37 ; 30 mai 1879. — 7. Octob. 1819, A. Nat. F¹⁷n 3101, pièce 158 ; art. 22 du Statut universitaire de 1814.

eux-mêmes, à tels ou tels élèves qui les payent ». Et ils proposaient d'inscrire cet article dans le nouveau Statut universitaire ¹ : « Les maîtres se doivent entièrement à tous les élèves de leur salle et ne peuvent se livrer à aucune répétition particulière ».

Les maîtres gardèrent le droit de donner aux élèves des leçons : ils furent même nommés « maîtres répétiteurs », dans les documents officiels. L'arrêté du 5 août 1828 leur dénia seulement le droit de donner aucune répétition particulière, pendant les heures où ils surveillaient les études. Les maîtres de Louis-le-Grand, en 1831, protestèrent contre cet ukase, auprès du ministre. Et M. Pierrot-Desseigny les appuya. Ce fut en vain. M. de Montalivet répondit : pendant les études, les maîtres se doivent à tous et non pas à quelques-uns. C'est seulement en dehors des études qu'ils pourront donner des leçons ².

Mais aux sacrifices pécuniaires, que les répétitions imposaient aux familles ³, n'y avait-il pas un remède ? Et ne pouvait-on pas, pour les élèves faibles, imaginer un secours collectif sinon individuel ? En vue de donner à la classe un complément utile et, par suite, d'en multiplier l'action, M. de Fortoul essaya, en octobre 1852, d'instituer les *Conférences* ⁴.

Les élèves furent généralement partagés en forts et en faibles ⁵. Ces deux séries eurent, chaque semaine, 3, 4 ou 5 conférences d'une heure, gratuites pour les internes et payées 200 frs. par an, pour les externes. Elles ne doublaient pas la classe mais en faisaient à chaque élève l'application directe et l'adaptation ⁶. Le maître de conférence n'était pas nécessairement le professeur. Ainsi, disait M. Rinn, « en même temps qu'il y avait, pour chaque classe, direction unique, donnée par le professeur, il y avait changement de mains et spécialité, dans les conférences ⁷ ».

Les conférences subsistèrent jusqu'au 29 sept. 1863, date où M. Victor Duruy les supprima. Il n'admettait pas leur utilité, quand elles groupaient plus de 4 ou 5 élèves ; autrement elles devenaient un décalque de la classe. Le ministre estima donc que les répétitions collectives et les interrogations particulières, faites en dehors de la classe,

1. Octob. 1819, A. Nat. F¹⁷n 3104, pièce 153 ; art. 22 du Statut universitaire de 1814. — 2. Arch. L.-le-Gr., Corr. Adm. IV, n° 1930^{bis}. — 3. Les leçons particulières d'allemand, en 1872-3, étaient ainsi tarifées à L.-le-Gr. : Elèves de Philo. 1 heure par semaine, 1 élève : 25 francs par mois ; 4^e A, 3 leçons par semaine, 4 élèves par leçon, 50 fr. par élève ; 6^e A, 3 élèves à la fois, 3 leçons par semaine : 40 fr. par élève ; 6^e C, 5 leçons par semaine, 100 fr. A. Nat. F¹⁷n 86471, Liasses L.-le-Gr., F. n° 1. — 4. Circul. ministér. aux Recteurs, 1 oct. 1852 ; *Journal génér. Instr. publ.* A° 1852, p. 537. — 5-6. Tableau des heures réservées pour les conférences, A. Nat. F¹⁷n 78 488 n° 205, [14 nov. 1852] ; — 15 nov. 1852, Lettre de l'Inspect. Acad. de la Seine au Recteur, *ib.* 205^a ; lettre du recteur, M. Cayx, au ministre, *ib.* 205^c ; Inspect. génér. 1853-4, *ib.* 226. — 7. Lettre de M. Rinn au Recteur, 14 nov. 1852 ; *ib.* 205^a.

devaient suffire: répétitions et interrogations furent seules maintenues¹. Les conférences ne devaient reparaitre à Louis-le-Grand que pour la préparation aux grandes Ecoles scientifiques².

En somme, pour éveiller l'émulation dans l'âme de chaque élève il s'agissait bien moins de trouver des moyens nouveaux que d'utiliser mieux les moyens anciens.

§ 4.

Façonner la personnalité de l'enfant, faire de lui autre chose qu'un reflet cela devait être le souci du maître³. Et, pour tendre à cette fin, le maître avait le secours de toute la légion des auteurs classiques, anciens ou modernes. Il lui fallait donc donner le goût des lectures saines. Mais comment inciter l'élève à feuilleter les pages où ces écrivains avaient su mettre le meilleur de leurs pensées ? Comment lui donner le désir de cheminer, en leur compagnie, dans les avenues de la littérature, de la philosophie et de l'histoire ?

Pour cela, il y avait pratiquement trois moyens : mettre des livres aux mains de l'élève ; laisser à l'élève le loisir de les lire ; louer ou récompenser l'élève, dont le travail général aurait mis à profit ces lectures.

Où prendre ces livres, sinon dans la bibliothèque de Louis-le-Grand ? Il fallait donc, tout d'abord, une bibliothèque à Louis-le-Grand. Le local, réservé au logis des livres, nous l'avons dit, fut, jusqu'à la reconstruction du lycée, en 1885, d'abord un réduit assez misérable, entre la cour d'honneur et la cour des cuisines^{3 bis} ; ensuite une salle longue, dans le bâtiment séparant la cour d'honneur et la rue Saint-Jacques⁴.

Et que de mésaventures successives essayées par les pauvres livres ! Ils étaient, en 1801, dix-huit mille, épaves de ce que la Révolution

1. Circul. de M. V. Duruy aux Recteurs, 29 sept. 1863; *Circul. et Instr. relat. à l'Instr. publ.*, t. VI, p. 39. — 2. Rapport de l'Insp. génér. 22 mars 1863, A. Nat. F¹⁷n 86.471, Liasses L.-le-Gr., B n° 49. — Aujourd'hui encore, le prospectus de L.-le-Gr., (Paris 8^e, 1915) p. 8, porte : « des conférences et des interrogations fréquentes se font pour les candidats aux écoles scientifiques. » — 3. « Plus d'initiative individuelle qu'aujourd'hui était alors laissée aux élèves par les professeurs. » Com. de M. Staub, élève de 1855-1864. M. Raveton, qui fut élève à L.-le-Gr. de 1859 à 1869, nous écrivait, pareillement, en janvier 1911 : « En général, on travaillait surtout à la fin des études, où les classes devenaient très nombreuses ; ce qui prouve que le travail était volontaire ». — 3^{bis}. Communication faite en mai 1911 par M. Marcou, élève à Louis-le-Grand, de 1836 à 1846, et professeur au même lycée, de 1860 jusqu'à sa retraite, en 1894 août. — Cf. supra p. 144 — 4. Communication de M. Guillo : la Biblioth. était au 2^e étage, au-dessus de la Salle actuelle des professeurs, de la loge du concierge, et de la partie nord du hall, avec fenêtres sur la cour d'honneur.

avait épargné¹ : le reste avait émigré au dépôt de la rue Saint-Antoine², ou ailleurs... En 1802, le Premier Consul avait fait enlever du Prytanée ce qu'il destinait à sa bibliothèque³ ; en 1803, Saint-Cyr avait, de son côté, réclamé 2.500 livres⁴. Dans l'intervalle, le bibliothécaire, — car il y avait un bibliothécaire⁵ et un sous-bibliothécaire⁶, avant qu'il y eût une bibliothèque, — avait obtenu de pouvoir choisir des volumes dans les divers dépôts littéraires⁷. Mais il était rentré, au total, beaucoup moins de livres qu'il n'en était sorti.

En 1824, sous prétexte que la bibliothèque de Louis-le-Grand était l'ancienne bibliothèque de l'Université, le transfert des livres fut ordonné dans les bâtiments de la Sorbonne. Et l'on emporta jusqu'aux rayons, aux armoires et aux tables. Le Proviseur, qui réclamait, fut invité très courtoisement à prouver que tous ces meubles avaient bien été acquis sur les deniers de Louis-le-Grand⁸.

On accorda qu'en principe Louis-le-Grand pourrait recouvrer les ouvrages existant à la Sorbonne en double exemplaire ; mais cette promesse fut éludée, sous le prétexte qu'il était impossible d'établir, à la Sorbonne, l'état des doubles, avant l'achèvement du catalogue et la préparation des salles nouvelles, destinées à mettre fin à l'entassement des volumes⁹. L'École normale obtint ce que Louis-le-Grand ne put avoir¹⁰. A la veille de la Révolution de Juillet, le Proviseur avait excellemment compris qu'il aurait désormais mauvaise grâce d'insister¹¹.

Il fallut donc, en réalité, reconstituer peu à peu toute la bibliothèque et obtenir, pour cela, les crédits nécessaires ; 6000 frs. étaient demandés en 1829¹² ; 2700 frs. en 1830¹³ ; 3000, en 1835¹⁴ ; 1429 frs. 25, en

1. *Supra* p. 144. — 2. Lettre au Ministre de l'Intérieur, 15 brumaire an XI [6 nov. 1802], A. Nat. H 2442, p. 28 ; 26 r. — 3. Lettre de l'Administration [du Prytanée] au Ministre de l'Intérieur, en lui adressant l'état des livres enlevés à la Biblioth. du Prytanée ; pour former celle du 1^{er} Consul. *ib.* p. 24. — 4. A. Nat. H 2441, 1^o 36 v^o ; 14 frimaire an XII [6 déc. 1803]. — 5. Ce bibliothécaire était Serieys, déjà bibliothécaire à l'Institut des Boursiers-Egalité, en 1797, A. Nat. F^{17A} 4259, Classe n^o 12 ; il fut, en fructidor an XII, nommé censeur au lycée de Calors, A. Nat. F^{17A} 4144 et remplacé par Laromiguière, 9 fructidor an XII [27 août 1804], qui l'était encore en 1813 (*Alman. imper.* 1813, p. 853). — 6. Chapelle, en 1804 ; A. Nat. F 3114¹⁷ n^o 40. — 7. Lettre de Roederer, à ce sujet, 23 thermidor an X ; A. Nat. H 2441, 1^o 21 r^o. — 8. Lettre du Recteur au proviseur, Arch. L-le-Gr., Corr. Admin. I n^o 165 ; 15 sept. 1824. — Actuellement, à la Biblioth. de la Sorbonne, un certain nombre de volumes portent encore le cachet de L-le-Grand. — 9. Lettre citée du 15 sept. 1824 ; nouv. lettre du même au même, 6 nov. 1826, Arch. L-le-Gr., Corr. Admin. II n^o 616. — 10. Lettre du Proviseur au Ministre de l'Instr. publ., Arch. L-le-Gr., Corr. Coll., II n^o 1783. — 11. Lettre du Proviseur au Recteur, 22 fév. 1830 ; Arch. L-le-Gr., Corr. Coll. II n^o 1924, et note suiv. — 12. Lettre du Proviseur au Ministre, 10 juill. 1829, Arch. L-le-Gr., Corr. Coll., II n^o 1783. — 13. Lettre du Provis. au Ministre, 22 fév. 1830 ; Arch. L-le-Gr., Corr. Coll. II n^o 1924. — 14. Lettre du Provis. au Recteur, 17 janv. 1835, Arch. L-le-Gr., Corr. Coll. III n^o 3232 ; et Etat des Livres, mai 1835, A. Nat. F¹⁷ 3574.

1843¹ ; d'autres sommes encore, en 1847 et 1848² etc. et tout récemment, 6000 frs., en 1914.

A qui servaient les livres de la Bibliothèque et jusqu'à quel point les élèves en avaient-ils l'usage ? — En 1809, les quatre lycées de Paris pouvaient emprunter les volumes, à condition de contribuer, pour leur part, aux frais d'acquisition et d'entretien. Mais les lycées Napoléon, Bonaparte et Charlemagne ne semblent pas avoir abusé de cette latitude ; leur empressement à payer était médiocre³. Les professeurs et les maîtres de Louis-le-Grand recouraient volontiers aux livres de la Bibliothèque. Mais, sur la demande de leur professeur et sur l'autorisation du Censeur, les élèves internes étaient autorisés à emprunter des volumes, pour une durée maxima de huit jours⁴. Et les élèves ne négligeaient pas d'user de ce privilège. Les livres d'histoire étaient surtout étudiés et et il y avait, sur ce point, une émulation assez vive entre Louis-le-Grand et les autres collèges de Paris : à Louis-le-Grand, en 1835, on désirait notamment acquérir les œuvres de J.-A. de Thou, Mezeray, du P. Daniel, de Voltaire, S. Simon, Retz, Gaillard, Duclos, Anquetil, Péréfixe, Lacroix, Michaud, Aug. Thierry, Guizot, Michelet⁵. Les volumes sur l'histoire d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, de Pologne, de Danemark, de la Grèce ancienne et de Rome étaient demandés⁶. Des œuvres aussi austères que le *Glossaire* de Ducange et l'*Art de Vérifier les Dates*, avaient également leurs dévots⁷. Les littérateurs, les latinistes et les hellénistes feuilletaient, sans parler de la collection Lemaire, Rivarol, Marmontel, Batteux, Blair, Berriat S. Prix, Billin de Ballu, Schœll, Planche, les *Leçons* de Noël et surtout celles de Villemain ; les philosophes lisaient Condillac, Euler, Clarke, Locke, Hegel et Cousin ; les mathématiciens, Montucla, et les physiciens, Pécelet, ou Pouillet ; les chimistes, Thénard ou Dumas ; les naturalistes, Cuvier ou Brongniart⁸, etc.

M. Pierrot-Deseilligny avait créé pour les jours de congé, ce qu'on appelait la « retenue volontaire ». Les élèves, désireux de lire et qui demandaient d'être dispensés de la promenade, allaient étudier à leur guise dans la salle de la bibliothèque. Une quarantaine d'élèves du grand Collège pouvaient utiliser ainsi les loisirs du jeudi ou du dimanche⁹.

Cela n'allait pas sans inconvénients : tout d'abord, ils se privaient des bienfaits de la marche et de l'exercice au grand air, à Vanves ou ailleurs. Et puis, surtout, les livres n'étaient pas, pendant toute la semaine,

1. Etat du 1^{er} sept. 1843, A. Nat. F¹⁷ 3576 — 2. A. Nat. F¹⁷ 3602⁶⁷, 30 oct. 1847 et 6 juin 1848. — 3. A. Nat. F¹⁷ 1345, n^o 99 ; 15 juin 1809. — 4. Statut du 4 sept. 1814 : § 15 ; art. 78-81. — 5. Liste des livres à acquérir, dressée en mai 1835, A. Nat. F¹⁷ 3574. — 6. *Ibid.* — 7. Communiqué de M. L. Marcou (élève à L.-le-Gr., 1836-46), et rapport de 1845 (Insp. génér.) A. Nat. F^{17a} 78487, n^o 49.

vraiment mis à la portée d'un assez grand nombre d'élèves. Quand mourut M. Pierrot-Deseilligny, en 1845, il n'y avait pas encore, à Louis-le-Grand, de bibliothèques d'études ou de quartiers. « On pourrait établir, dans chaque salle d'étude, disait l'Inspection générale, en mars 1845, une collection d'ouvrages assortis à l'âge et au travail des élèves et qui leur seraient prêtés par le maître d'études, après vérification de la tâche obligée¹ ». A cet égard, Louis-le-Grand était en retard². Et la grande bibliothèque était si insuffisante, pour encourager les lectures, que, en certains quartiers, les Inspecteurs n'avaient pas trouvé un seul livre émanant d'elle³.

Louis-le-Grand, invité à entrer dans cette voie, eut à rattraper le temps perdu ; il le rattrapa trop et il sut d'un élan généreux dépasser si bien tous les lycées qu'en 1873⁴ l'Inspection s'en plaignait presque : « Les bibliothèques, disait-elle, sont, à Louis-le-Grand, beaucoup plus considérables que dans tout autre lycée ; elles offrent aux élèves un ample choix pour leurs lectures. Il y aurait plutôt à faire quelques retranchements, dans ces collections, qu'à les étendre par des acquisitions nouvelles. Un Montaigne complet n'est pas un livre à mettre entre les mains des écoliers de seconde. *Les Philosophes du XIX^e siècle*, de M. Taine ne figurent pas, ce semble, convenablement dans la bibliothèque du premier quartier, à côté des œuvres de Royer-Collard, Jouffroy, Cousin. On peut se demander, en raison de ce regrettable éloignement des élèves pour les fortes et sérieuses lectures, s'il est prudent de flatter leur goût trop exclusif pour le livre attrayant, en mettant, dans la salle d'étude, sous leur main, un nombre de romans de Walter Scott, de Cooper, de Dickens ». De leur côté, les professeurs de Louis-le-Grand, en 1873, faisaient des doléances analogues ; ils déploraient que les lectures les plus nombreuses ne fussent pas les lectures les plus classiques⁵.

Ainsi, un progrès décisif venait d'être fait : les livres étaient désormais à la portée des lecteurs. Mieux encore ; des heures libres avaient été ménagées pour ces lectures, qui devaient donner des fruits précieux⁶. Or, à quoi aboutissait-on ? à divertir les élèves plutôt qu'à les instruire : les lecteurs allaient aux romanciers et aux auteurs à la mode, bien plutôt qu'à Sophocle, à Virgile, à Bossuet⁷. N'exagérons rien : il leur arrivait d'ouvrir des auteurs latins et grecs, mais pour les lire, sous leur forme française : les traductions avaient une si copieuse clientèle⁸ qu'il fallut la borner.

1. Rapport du 24 mars 1845, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78 487, n° 49. — 2-3. *Id.* 20 mars 1847, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78488, n° 2. — 4. *Id.* 7 avril 1873, A. Nat. F¹⁷ⁿ 86471, Liasses L.-le-Gr., F n° 2. — Quelques années auparavant, « on lisait beaucoup » déjà, (Communic. de M. Raveton, élève à L.-le-Gr. de 1859-69. — 5. Aveux des Profess. de L.-le-Gr. à l'Inspect. génér. 7 avr. 1873 ; *ibid.* — 6-7. *Ibid.* — 8. Le 7 juillet 1873, la question des traductions fut agitée dans l'Assemblée des professeurs de Louis-le-Grand ; on tomba d'accord pour interdire dans toutes les classes, l'em-

Ce résultat était-il vraiment évitable ? Les élèves médiocres pouvaient-ils s'améliorer beaucoup, en lisant beaucoup ? Si la lecture devait développer leur personnalité, on devine dans quel sens. Restaient les laborieux : à ceux-là qui ne risquaient pas de confondre l'étude et le plaisir, les lectures pouvaient être infiniment utiles. A l'envi, ils sauraient choisir les livres nécessaires et s'en assimiler la pensée. Une émulation heureuse les y pousserait, qui pourrait être féconde, car elle harmoniserait le travail et la liberté.

Quarante ans plus tard, on s'aperçut cependant que ces bibliothèques d'études ou de quartiers avaient rendu plus de services qu'elles n'en rendaient ; la plupart de leurs livres avaient un air vieillot, qui décourageait la lecture, et on cessa de les feuilleter. Et puis ils étaient destinés aux internes et les internes devenaient de plus en plus rares. Les bibliothèques d'élèves devaient peu à peu achever de périr, à moins d'émigrer, de l'étude, dans la classe. C'est ce que comprirent quelques professeurs. Au moyen de contributions volontaires, consenties par les élèves, plusieurs classes purent acquérir des livres nouveaux et variés : les classes les plus hautes, surtout la Première, la Philosophie, la Première Vétérans.

Les classes d'histoire et de géographie, ont, depuis 1910-4, une bibliothèque, que les élèves apprécient de plus en plus, car elle est excellemment appropriée à leurs travaux. Depuis 1916, la Première Supérieure est enfin pourvue des livres qui lui ont si longtemps manqué. A Louis-le-Grand, désormais, l'ancienne bibliothèque, devenue celle des Professeurs, est très loin de valoir, pour la qualité et la nouveauté des ouvrages, les bibliothèques des élèves, que les professeurs surtout ont fondées, avec les encouragements de l'Administration.

Grâce à ces livres, des travaux personnels peuvent être menés à bien par les élèves ; et un exercice, en grande partie nouveau, obtient dans certaines classes, beaucoup de faveur : des leçons orales. Pendant un quart d'heure ou vingt minutes, un élève expose, aidé par un petit nombre de notes, une question de littérature, de philosophie, de géographie, ou d'histoire, que le professeur a réservée. Pour un seul sujet, il n'est pas rare que plusieurs élèves se proposent. Leur facilité à parler l'emporte assez souvent sur leur facilité à écrire. Et ils sont fort sensibles à leurs premiers succès oratoires.

ploi de toutes traductions des auteurs expliqués en classe ; cependant on autorisa, en 3^e, 2^e, Rhétorique, les traductions latines ou françaises des auteurs grecs.
— Arch. L.-le Gr., *Regist. de l'Ass. des Professeurs*, Procès-verbaux.

CHAPITRE II

Les sanctions

Les sanctions officielles accordées au travail, personnel ou non, ont presque toujours été, pour l'émulation, un aliment incomparable : soit que ces sanctions fussent obtenues à Louis-le-Grand, (ainsi, les notes, les exemptions, les examens trimestriels, le Tableau d'honneur, la S.-Charlemagne, les Prix) ; soit que ces sanctions fussent obtenues hors de Louis-le-Grand, comme au Concours général, à l'admission aux grandes Ecoles, aux examens en Sorbonne.

Les notes pouvaient être quotidiennes, hebdomadaires¹, bi-mensuelles^{1bis}, trimestrielles et semestrielles ; elles émanaient des maîtres, des professeurs, du proviseur. Pour ces notes, il était facile d'épuiser assez vite toutes les variétés d'adjectifs ; aussi les professeurs ou les maîtres préféraient-ils généralement noter, au moyen de chiffres. Les familles cependant trouvent aux chiffres de la sécheresse et préfèrent d'ordinaire des appréciations plus littéraires. Nous en avons donc glané quelques-unes, parmi celles qui ont pu les consterner ou les réjouir.

En 1812-1813 en voici qui ne sont pas toujours apprêtées sans un grain de sel : « Profite de sa faible surdité, pour commettre quelques étourderies ; — travaille et lit encore plus ; — fait tous ses devoirs en vers latins ; passe ses études à copier Virgile, Ovide et à en faire des extraits ; — toujours en pleurs ; — lit des voyages et des drames ; — remplit bien les fonctions de la vie végétative ; — sa langue est dans un mouvement perpétuel ; — boit, mange, dort, etc. ; — craint beaucoup les privations du réfectoire ; — n'aime pas la vie réglée ; — élève noir, a besoin de surveillance ; — se moque de ce qu'on lui dit et va son train ; — plus souvent aux arrêts qu'en classe ; — ne demande qu'à dormir ; — s'attife, s'adonise, veut toujours avoir raison² ».

1. Et, bien entendu, décadaires sous le Consulat (juillet 1801, Règl. du Prytanée, Tit. II, § 6. — Notes hebdomadaires, art. 17 du Statut univ. de 1814. — 1^{bis} 17 déc. 1828. Notes mensuelles, Arch. L.-le-Gr., Corr. Adm. III n° 1180. — mars 1838, notes journalières : Rapport de l'Insp. génér. A. Nat. F^{17u} 78486, n° 44. Cf. Notes trimestrielles pour le 1^{er} trimestre de 1812 : A. Nat. F¹⁷ 3114, n° 59. — 2. Arch. L.-le-Gr. : Notes hebdomadaires.

Les notes trimestrielles, sous Louis-Philippe, disaient pour chaque élève, ce qu'étaient ses devoirs religieux, ses mœurs, sa conduite, son caractère, son application, ses progrès, ses places, le nombre total des élèves de sa classe. Les réponses n'étaient pas toujours sans banalité : les *mœurs* étaient généralement « bonnes » ; la *conduite* « satisfaisante, inégale ou légère » ; le *caractère*, « étourdi, mou, paisible, docile ou bizarre » ; l'*application*, « insuffisante ou soutenue » ; les *progrès*, « médiocres ou sensibles, ordinaires ou lents », parfois « nuls¹ ». Sous Napoléon III, on notait si l'élève avait fait ses Pâques².

Aujourd'hui³, les bulletins trimestriels énumèrent, sur une page, les notes ; sur une autre page, les places, en face des rubriques suivantes : *Conduite à l'intérieur ; Philosophie, Français, Latin, Grec, Histoire ancienne, Histoire moderne, Géographie, Allemand, Anglais, Italien ou Espagnol, Russe, Mathématiques, Physique et Chimie, Sciences naturelles, Dessin graphique, Dessin d'imitation*. Chaque professeur apprécie par une note, de 0 à 10, la conduite et l'application, les devoirs, les leçons ou interrogations. Et il ajoute, en quelques mots, son appréciation. Le Proviseur résume l'impression générale des maîtres et des professeurs, qui ont tous, réunis devant lui tous les trois mois, donné leur opinion personnelle sur chaque élève et discuté ses efforts et sa valeur⁴.

C'est naturellement dans ces jugements motivés que l'on peut, depuis la Restauration jusqu'à nos jours, trouver quelques formules heureuses et piquantes qui caractérisent un sujet : « Physiquement présent à la classe ; — j'ai pris le parti de n'exiger de lui que le silence ; — ne travaille que les sujets qui lui plaisent ; — vaut surtout par sa santé ; — n'a fait que disparaître ; — quelques éclairs de talent^{4 bis} ».

Les galons de laine ou d'argent, cousus sur la manche des caporaux, sergents, sergents-majors, distinguaient les élèves d'élite : sous le Consulat et l'Empire d'abord ; sous le Gouvernement de Juillet et le Second Empire, ensuite. Il y avait, en 1813, sur 1164 élèves, 41 gradés seulement, soit 1 pour 28 ou 29 élèves⁵. Sous Napoléon I^{er}, les premiers de chaque classe avaient en outre une croix, qui décorait leur poitrine.

1. 1^{er} trimestre 1836, A. Nat. F17 3336 ; — et Arch. L.-le-Gr., Cahiers trimestriels et semestriels de notes. — Charles Bandelaire, en 1838, les Notes disaient : « Caractère bizarre ». — 2. Arch. L.-le-Gr. — 3. La règle est aujourd'hui que le professeur « principal » donne des notes chaque quinzaine et les autres professeurs, à propos de chaque composition. — 4. Pour certaines classes plus particulièrement importantes, la Rhétorique supérieure, par exemple, cette discussion peut durer plusieurs heures : de 10 heures du matin, à 2 heures après-midi. — 4^{bis}. Cette dernière appréciation, pour le second trimestre de 1831-1832, est donnée au futur directeur de l'École des Chartes, Etienne-Jules-Joseph Quicherat, par M. Desforges, son professeur de littérature latine, en Rhétorique. — Arch. de L.-le-Gr. — 5. Nov 1813, Arch. de L.-le-Gr., Reg. des Pièces justificat. de 1813, n° 966. — Liasse 1830.

Louis XVIII conserva cet usage, tout en changeant le modèle de la croix ¹.

Les exemptions faisaient cortège aux notes et aux places ² : elles survécurent même aux grades et aux croix. Vers le milieu du siècle dernier, par exemple, on délivrait à l'élève placé 1^{er} en composition une exemption de 1^{er} ordre ; à l'élève placé second, une exemption de second ordre. Douze exemptions du 1^{er} ordre et vingt-quatre du second pouvaient être échangées contre un volume³. Aujourd'hui, les exemptions servent, en conformité avec leur origine et leur nom, à racheter une punition, à exonérer d'une consigne ou d'une retenue.

Il y avait aussi les citations à l'ordre du jour de la classe, de l'étude, du lycée : ces dernières étaient inscrites au parloir ⁴.

Les examens trimestriels avaient été imaginés pour tenir constamment les élèves en haleine. Le Statut universitaire de 1814 les plaçait dans la seconde semaine de janvier, d'avril et à la fin de l'année scolaire ^{4bis}. Ils n'avaient plus lieu à Louis-le-Grand, en 1872. De trimestriels, ils avaient fini, en 1873, par devenir semestriels ⁵ : pour parler plus exactement, on les avait réduits de 3 à 2, chaque année : et l'on eut ainsi l'examen de Pâques et l'examen de fin d'année.

Cette réduction pouvait permettre de donner, au moins à l'un de ces deux examens, une solennité plus grande. Déjà, en 1835, les Inspecteurs généraux avaient à Louis-le-Grand siégé dans le jury des examens de Pâques⁶ ; en mars 1873⁷, une commission d'examen avait été créée ; elle déléguait un de ses membres qui, avec une personne désignée par le proviseur et le professeur de chaque classe, interrogerait les élèves de cette classe. Mais, dès le 5 mai suivant⁸, le Proviseur annonçait à l'assemblée des professeurs de Louis-le-Grand que les examens trimestriels ne se passeraient plus devant des personnes étrangères au lycée.

Désigner les interrogateurs ne suffisait pas ; il fallait dire encore quels élèves seraient interrogés. Tous ou quelques-uns ? Les plus faibles ou les plus forts ? Si l'examen devait tendre surtout à classer les élèves pour le prix d'examen, les plus forts devaient seuls entrer en lice ; c'est ce que voulait le ministre, au début de 1873 : 15 à 20 élèves seulement

1. 27 juin 1812 Arch. L.-le-Gr., Reg. « Corresp. Université » 1809-1823, p. 29 ; 4 août 1814, *ib.* p. 53. *Infra*, p. 451, n. 6. — 2. Rapport de l'Insp. génér., 24 mars 1840. A. Nat. F¹⁷n 78487 n° 25. — 3. Communication de M. Le Dentu, (19 déc. 1910, élève à L.-le-Gr., 1851-1859. — § 2, chapit. II du Règlement concernant les punitions et récompenses à L.-le-Gr. ; 16 mai 1854, Arch. Nat. F¹⁷ 317613, n° B — 4. Art. 2, Règl.-m. disciplinaire des Lycées, 7 avril 1854. — ^{4bis}. Art. 119-125, A. Nat. F¹⁷n 3104, pièce 158, Tit. II. — 5. Arch. L.-le-Gr. ; Procès-verbaux, Ass. des Professeurs ; Séance 5 mai 1873. — 6. A. Nat. F¹⁷n 78.486, n° 19. — Le Règlement du Prytanée, en juillet 1801. prescrivait (Tit. IV, art 1) une visite trimestrielle de l'Inspecteur général. — 7. Arch. L.-le-Gr., Ass. des Professeurs du 28 févr. 1873. — 8. *Id.* Séance du 5 mai 1873.

furent, et avec leur assentiment, examinés dans chaque classe¹ ; si l'examen devait surtout stimuler, dans chaque classe, l'ardeur au travail, il devait s'adresser à tous, aux faibles tout spécialement. D'autant mieux que l'examen du 3^e trimestre se confondait nécessairement avec l'examen de passage, destiné à servir de barrière aux incapables, à l'entrée de la classe supérieure. Et ce fut cette forme qui finit, en effet, par prévaloir. Mais nous n'avons pas oublié, jusqu'à nos jours², la fortune des examens de passage.

Ne vaudrait-il pas mieux attribuer une sanction à toutes les notes du trimestre, plutôt encore qu'à une épreuve finale et exceptionnelle, pour laquelle l'élève risquait de ne pas donner vraiment sa mesure ? On en avait ainsi jugé au Prytanée de 1800 : tous les trimestres, les écoliers recommandés par leur bonne conduite et leurs progrès recevaient, en présence de leurs camarades, une médaille ; les noms des élèves médaillés étaient « inscrits en grosses lettres et placés dans un cadre, en un lieu apparent de la classe ». Le directeur faisait part de cette récompense aux parents des jeunes médaillés³.

Depuis 1892, on revint à l'ancien usage⁴ du *Tableau d'honneur*, où est calligraphié le nom des élèves les plus méritants ; aux plus distingués on accorda les *Félicitations* ; à ceux qui, inscrits déjà au Tableau d'honneur, laissaient entrevoir quelques-unes des qualités récompensées par les Félicitations, on décerna des *Encouragements*. Ces diverses récompenses dévolues par l'accord des professeurs de chaque classe et du proviseur, parurent, depuis 1897, sur le Palmarès. Elles sont affichées dans le Parloir ou dans le hall lumineux, si joliment placé à l'entrée du Lycée.

La *Saint-Charlemagne*, à Louis-le-Grand, avait bien un autre prestige ; la tradition n'était pas toute son auréole et la renommée faisait le reste⁵. Se classer premier à Louis-le-Grand c'était se mettre en bonne posture, pour les succès universitaires les plus enviés. En 1872-1873, on constatait sans amertume à Louis-le-Grand l'affluence toujours plus considérable des élèves admis au banquet : les premiers d'études eux-mêmes y prenaient place⁶. Devant l'Administration, les professeurs, les maîtres, les chefs d'Institution^{6 bis}, quelle occasion de faire, dans la langue des dieux et avec l'aide des muses latines ou françaises, assaut

1. *Id.*, *ibid.*. Séance du 28 févr. 1873. — 2. *Supra*, p. 376-379. — 3. Règlement du 22 fructidor an VIII, [9 sept. 1800], Tit. IX, art. 73-79. A. Nat. H³ 2528, n^o 12. — 4. *Id.* ; art. 74. — Le Tableau d'honneur est mentionné en 1829 par le proviseur Laborie (A. Nat. F¹⁷ⁿ 78485, n^o 39) et le 24 mars 1840, par l'Insp. génér. (A. nat. F¹⁷ⁿ 78487, n^o 25). — 5. Planche XVIII, fig. 58. — 6. Ass. des Profess. de L.-le-Gr., séance des 18 déc. 1872, et 22 févr. 1873 ; Procès-verb. Arch. L.-le-Gr. — 6^{bis}. En 1829 : « Proviseur, Censeur, tous les fonctionnaires du Collège ». Lettre du Proviseur au Ministre de l'Intérieur [janv.] 1819 ; A. Nat. F¹⁷ 3149 ; 89 II. Liste des personnes invitées au banquet de la St-Charlemagne, 22 janv. 1854 ; Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., VI, n^o 248.

de malice un peu frondeuse et d'esprit. Et, de nos jours, après plus de 60 ans, plus d'un auditeur se souvient encore de ces jolies improvisations¹. Aux mânes du vieil Empereur le champagne autorisait les libations propices, encore qu'un peu matinales. Pourquoi faut-il que des raisons de mesquine économie^{1 bis} aient, depuis quelques années, définitivement exclu les professeurs de ces agapes et, dans cette fête de famille, empêché la famille d'être complète ?

Libres avant midi, les élèves n'usaient pas toujours fort sagement de leur liberté ; il leur arrivait, en 1835 et 1842, d'intriguer, par exemple, auprès des directeurs de théâtres très-parisiens, pour avoir, le 28 janvier, des spectacles où l'édification n'avait rien à prendre, sinon à reprendre².

Les prix pouvaient avoir, sur la Saint-Charlemagne, cet avantage : soutenir l'émulation, non pas dans un seul trimestre, mais pendant l'année entière. Le nombre des prix, (du moins jusqu'à l'ouverture du lycée Montaigne, en 1885), ne cessa guère d'augmenter, sans que cet accroissement fût principalement justifié par le nombre montant des élèves³ : il tient surtout à la multiplication des spécialités et des sections, pour une même classe ; et peut-être, aussi, à une sévérité moindre, dans l'octroi des récompenses⁴. La quantité des prix, pour chaque classe, ne semble pas avoir diminué proportionnellement à l'effectif de la classe. Bien mieux, il fallait, dès 1853, modérer la somme trop élevée

1. Ainsi, en 1909, M. Ch. Boudhors, nous rappelait la pièce de vers, lue en 1844 ou 1845, à la St-Charlemagne, sur les classes modèle, par M. Emile Martin Deschanel ; — en 1910, M. Vattier, élève à L.-le-Gr., de 1839-40 à 1846-7, nous en citait une autre de J. J. Weiss. — En oct. 1920, M. Adolphe Aderer nous écrivait qu'il n'avait pas oublié la St-Charlemagne de 1869, « fêtée dans une grande salle, qui n'existe plus, où l'on donnait des concerts ». Et il ajoutait : « Petit élève de 4^e, tout au bout de la salle, je vois encore 3 rhétoriciens, se donnant la réplique en vers français ; c'étaient le futur juriste, Chauffard, Denys Cochin, aujourd'hui de l'Acad. française et Raphaël-Georges Lévy, aujourd'hui de l'Institut ». — ^{1 bis}. En 1807 ce banquet revenait à 200 fr. A. Nat. F¹⁷ 3104 n° 33 ; avant 1914, à 1500 francs environ, chiffre minimum. — 2. Ainsi en 1835 et 1842 ; Arch. L.-le-Gr., Corr. Adm. V, n° 2849 ; VII, n° 4759.

(3) Années	Élèves	Prix	Années	Élèves	Prix
1801.	463	72	1861.	1406	712
1813.	1164	67	1882.	1432	883
1818.	1053	163	1888.	938	1014
1830.	461	314	1904.	912	683
1834.	524	300	1916.	1248	672
1846.	1257	426	1920.	1481	857

4. Cf. art. 65 du Statut universit. de 1814 : 2 prix par classe, pour chaque

des *accessits* et rappeler qu'elle ne devait pas dépasser 10¹ ; et on imagina, depuis 1891, de créer ces sous-accessits, qu'on appelle des *mentions*.

Aujourd'hui nous nous contentons d'une seule distribution des prix. Sous le Consulat et l'Empire, il y en avait trois par an, c'est-à-dire une par trimestre² ; à partir de 1820-1, une quatrième fut même instituée, pour les prix de musique, auxquels on joignit parfois les prix des plus basses classes³. Il est vrai que les distributions semestrielles remplacèrent parfois les distributions trimestrielles. Trimestrielles ou semestrielles, les distributions des prix, faites dans le courant de l'année, n'attribuaient que les prix d'excellence⁴. Nous avons quelque peine à comprendre l'empressement de nos aînés pour les solennités de ce genre, et, du haut de notre supériorité de blasés, nous laissons tomber un petit sourire sur leur naïveté. Nous oublions trop que ce scepticisme, dont nous sommes si vains, nous l'avons hérité ; il n'est pas notre création originale. Avant 1865, on se dispensait, à Louis-le-Grand comme ailleurs, de paraître à la distribution des prix. Le censeur, M. Maréchal, fit donc passer cette note aux familles : « M. le Proviseur a décidé que les élèves qui n'assistent pas à la distribution des prix ne recevront leurs prix que l'an prochain, s'ils viennent à la distribution des prix future ». — Le recteur, M. Mourier, ajouta : « Je ne puis qu'approuver cette règle... Il est de l'honneur de l'élève et dans l'intérêt moral de la distribution que les récompenses soient décernées publiquement et ce serait encourager son indifférence que de

matière, quel que soit le nombre des élèves. Décision du V. Recteur, 4 juil. 1865 :

1 Prix	1 Accessit pour 10 élèves
2 »	2 » 15 »
2 »	3 » 20 »
2 »	4 » 25 »
2 »	5 » 30 »
2 »	6 » 35 »
2 »	7 » 40 »
2 »	8 » 50 »

1. A. Nat. F¹⁷n 78 488, n° 206. — 2. *Règlm. du Prytanée*, 22 fructidor an VIII [9 sept. 1800] Titre IX, art. 73 : « le 29 du 3^e mois de chaque trimestre. » A. Nat. H² 2528, n° 12. — 3. *Suzza*, p. 366 — 4. Lettre du Proviseur de L.-le-Gr., au Recteur, 1^{er} mai 1828 : « La distribution des prix d'excellence a eu lieu aujourd'hui, lundi, à 10 heures du matin. J'avais distribué 350 billets aux familles... » A. Nat. F¹⁷n 3150, n° 20. — 2 févr. 1822, congé accordé le lendemain de la distribution des prix d'excellence, A. Nat. F¹⁷n 3104 n° 223. — *Id.* 18 avr. 1823, A. Nat. F¹⁷n 3150 n° 216 ; et 29 avr. 1824, *ib.* 3150 n° 285. — Avril 1854, prix d'excellence du 1^{er} semestre, Arch. L.-le-Gr., *Corr. admin.* X n° 494. Les Palmarès portent mention des prix de Pâques, de 1829 à 1868. Ces prix furent supprimés en 1873 (Ass. des Profess. 22 févr. 73). Les Prix d'excellence furent distribués à Pâques, du 8 avril 1829 au mois d'avril 1867. Pendant cette période, ils figurent à la fin du Palmarès. Ils continuent, de 1868 à 1879, à figurer à la fin. Puis, à partir de 1880, ils sont en tête de chaque classe.

ne pas maintenir, à moins de nécessité, la règle établie ». Et le ministre, M. Duruy, écrivit en marge : « Règle excellente, à généraliser ¹ ». ».

Voilà donc plus d'un demi-siècle que la distribution des prix est menacée de désertion. Un des principaux ressorts de l'émulation au collège risque ainsi d'être faussé. Mais est-il bien sûr que les élèves soient ici les grands coupables ? C'est surtout la complicité des parents, leur faiblesse, leur égoïsme, qui ont fait le mal. Ils oublient trop que l'essentiel n'est pas de partir en vacances quelques jours plus tôt, mais bien d'inculquer, chez l'enfant, cette idée toute simple que, sans effort et sans sacrifice, la vie risque d'être sans noblesse.

Avant 1844, il n'y avait pas, pour la distribution des prix, de salle spécialement construite ². La chapelle en tenait lieu ³ ou bien une tente, dressée en plein air, soit dans la cour du Plessis ⁴, soit sur le terrain proche de l'Infirmerie, (aux environs de l'endroit où s'élève aujourd'hui la salle des fêtes ^{4bis}). Il arriva que l'exiguïté du local empêchât de recevoir tous les externes ⁵ : on refusait du monde !

La solennité, pour les diverses distributions de prix, était, on le devine bien, fort inégale : moins de deux heures, pour les prix du 1^{er} trimestre et pour les prix de Pâques ^{5bis} ; pas beaucoup plus, pour les prix de musique ; trois ou quatre heures, pour les prix de fin d'année. Le palmarès soumis à l'approbation rectorale ⁶ n'était imprimé que pour les prix des mois d'août ou de juillet. Les discours en français ou en latin étaient, pour les élèves, la preuve éloquente qu'il n'est pas de plaisir sans mélange. Il n'y avait guère plus de trois discours. Parfois les élèves prenaient eux-mêmes la parole, pour lire leurs compositions littéraires ⁷. Il arrivait à leurs camarades de manifester de bruyantes sympathies aux lauréats et d'acclamer jusqu'aux modestes accessits ⁸.

1. A. Nat. F^{17a} 82.784, Liasse B, n° 17. — Cf. Planche XVI, fig. 44. —
 2. Communication de M. L. Marcou, élève à L.-le-Gr de 1836 à 1846. — 3-4. Lettre du proviseur au Doyen de la Faculté de Droit, 6 août 1825, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll. n° 528 : « La chapelle du Collège n'offrant plus, par sa disposition actuelle, un local convenable pour la distribution des prix, nous serons obligés de la faire, cette année, sous une tente, dans la cour du Plessis ». — 4bis. L'ancienne salle des Fêtes s'élevait sur l'emplacement de l'infirmerie *actuelle*, (partie parallèle à Sainte-Barbe) ; elle fut démolie en 1893. La salle des fêtes, *actuelle* s'élève sur l'emplacement de l'ancienne salle de gymnastique, démolie vers 1893 (Comm. de M. Guillo, déc. 1916). — « A côté de l'infirmerie, s'élevait le bâtiment long et bas de la salle des concerts » dit M. Gaston Schéfer, dans sa lettre à M. Georges Cain, *A travers Paris*, pet. in-4°, s. d. p. 68. — 5 Le 8 mai 1821, A. Nat. F^{17b} 3150, n° 19-20. — 5bis. En 1838, pour les prix de semestre, le Proviseur, accompagné du Censeur et du secrétaire, portant les prix, se rend successivement dans chaque classe, Arch. L.-le-Gr. Corr. Coll. IV, n° 4328. — 6. 29 août 1822, A. Nat. F^{17b} 3150, n° 152. — 7. 1^{er} mai 1821, A. Nat. F^{17b} 3150, n° 20. — 8. Le proviseur Malleval, le 21 août 1822, parle de la distribution, qui a eu lieu la veille. « Point de cris, ajoute-t-il, point de tapage, point d'applaudissements, pour les accessits. » A. Nat. F^{17b}, 3150, n° 151.

La voix des cuivres et de tout l'orchestre n'était pas toujours inutile, pour décourager les applaudissements trop généreux.

L'usage des médailles, pratiqué dès 1800¹, n'a pas disparu de nos jours, tandis qu'on a renoncé aux couronnes symboliques^{1bis}. Mais les livres sont demeurés la forme presque générale des récompenses. Ces livres n'ont guère connu, depuis 1800, la magnificence de leurs devanciers, au temps de Louis XIII ou de Louis XIV² : là aussi, la démocratie envahissante a mis sa marque. Des volumes de 4 ou 5 francs, ou même d'une valeur moindre, ont suffi d'ordinaire. Les graves in-folio ont disparu : quelques in-quarto les ont remplacés ; des in-octavo, voire des in-12 et des in-16 composaient l'armée nouvelle des récompenses, plus légère, plus maniable, moins onéreuse que jadis. Le vêtement des livres était jadis d'apparence irréprochable : reliure en veau, en chagrin, — en basane, aussi — et avec un grand luxe de fers, de palmes universitaires, de couronnes, de dorures. Pendant toute la Restauration, sur l'écusson fleurdelisé, une main, sortant des nuages célestes, tendait au lauréat un volume doré³. On n'osait pas encore donner des livres brochés. Enfin on ne jugeait pas désuète la coutume de mettre, sur le front des élèves, des couronnes scolaires⁴.

Jusqu'en 1810, le Proviseur et le Censeur gardèrent quelque liberté dans le choix des volumes⁵. Depuis lors, une liste de livres leur fut imposée : les *Dieux de la Fable* y côtoyaient le *Livre de Job* ; entre la *Politique tirée de l'Écriture Sainte*, le *Petit Carême* de Massillon, ou les *Martyrs*, se glissait la *Grammaire arabe*. Le vieil Homère et Virgile y voisinaient avec l'abbé Delille, et M. de Fontanes ; Théocrite se rencontrait avec Robinson Crusoë ; le *Traité des Tropes*, avec Newton et Laplace ; Voltaire, avec la *Morale des Poètes*, ou l'*Accord de la Foi et de la Raison* ; le *Magasin des Enfants*, avec les *Recherches Philosophiques* de Bonald. Enfin les livres d'histoire étaient légion : tous les grands hommes daignaient sourire aux écoliers, depuis Théodose et S. Louis, jusqu'à Duguesclin, Bayard et... M^{me} de Sévigné⁶.

1. Art. 73, Titre IX du Règlement du Prytanée, le 22 fructidor an VIII [9 sept. 1800] ; A. Nat. H³ 2528, n^o 12. — A la distribution des prix de L-le-Gr., les lauréats du Concours général recevaient des médailles : à raison d'une, pour chaque prix, et d'une, pour 3 accessits (Cf. Palmarès du 21 août 1838, p. 37). Depuis 1854, ces médailles étaient à l'effigie de Napol. III. — 1^{bis}. Depuis la distribution des prix de 1904 (Archives de l'Economat, à L-le-Gr., casiers 1903 et 1904 ; *factures comparées*). — 2. Tome I, planche III, fig. II ; et p. 160. — 3. Nous avons sous les yeux, un livre de ce genre : c'est un second prix de version latine, obtenu, en 5^e, le 19 août 1828, par Jules Quicherat. — 4. Couronnes achetées pour la distribution des prix, au Collège de Paris, au X, A. Nat. H³ 2551, Dossier 4. — Couronnes, en 1816 ; à 0,60, pièce, Arch. L-le-Gr., Reg. de compte 1818. — Couronnes distribuées le 21 août 1822, A. Nat. F^{17u} 3150, n^o 151 ; etc. On ne donne plus de couronnes depuis 1903-4 ; Arch. L-le-Gr., Economat, Casiers 1903 et 1904. — 5. Lettre de M. Sermand, proviseur du Lycée Impérial, du Grand Maître de l'Université, 26 juillet 1814 ; A. Nat. F¹⁷ 3114, n^o 45. — 6. Livre de Prix en magasin, au 31 déc. 1828 ; Arch. L-le-Gr., compte de 1828 ; etc.

Les lauriers cueillis à Louis-le-Grand *intra-muros* étaient personnels aux élèves : les plus beaux, parmi les lauriers moissonnés *extra-muros*, semblaient le vrai patrimoine de la maison, une partie de sa fortune et de sa gloire. Ainsi, les succès au Concours général et aux Ecoles du Gouvernement.

De 1805, date de sa restauration, jusqu'à 1903, date de sa suppression, le Concours général, qu'on vient de ressusciter, mais en le mutilant (1921-22), ne fut suspendu que deux fois, en 1815 et 1871. En 1815¹, la protestation des professeurs de Louis-le-Grand contre cette suspension fut très vive^{bis}. Sans doute, les bruits de la rue et l'agitation des batailles avaient pu franchir l'enceinte de la maison ; mais le désordre avait été vite réprimé ; aucune classe n'avait interrompu son labeur et fallait-il vraiment faire payer aux bons écoliers les fautes des mauvais sujets ? Ne serait-ce pas décourager le travail, chez les élèves et chez les maîtres ?

Avec une franchise, qui allait jusqu'aux limites extrêmes de l'indépendance, un professeur osa, le 14 juillet, écrire au Proviseur² : « J'apprends par les journaux que les chefs provisoires de l'Université ont décidé qu'il n'y aurait pas de Concours général, cette année ; une pareille décision me paraît injuste, indécente et maladroite. Pourquoi donc donner gain de cause à ceux de nos élèves qui, dans les événements politiques, ont trouvé des prétextes de relâchement, de dissipation ou d'indiscipline ? Pourquoi annoncer à toute la France, à l'Europe, que l'Université de Paris a été incapable de suivre et d'achever le cours ordinaire des exercices, dans des circonstances qui n'ont pas même troublé le cours ordinaire des spectacles publics ?... Monsieur le Proviseur, comme il m'importe beaucoup de convaincre les élèves que je ne suis pas complice d'une mesure qui fait rire de mauvais écoliers, aux dépens des bons, je vous prie de faire inscrire, dans le registre de l'Université, la protestation de

» J.-B. Maugras, professeur de Philosophie au Lycée Louis-le-Grand ».

Ce grand tournoi annuel, qui tenait, dans l'esprit et le cœur des universitaires, une si large place, mettait seulement aux prises, sous l'Empire, les quatre lycées royaux ; puis le nombre des concurrents ne cessa de s'accroître : Versailles, S. Louis, Rollin, Stanislas, sous Louis XVIII ; sous l'Empire, le lycée du Prince Impérial, depuis Michelet, à Vanves³ ; enfin, sous la 3^e République, Lakanat, Montaigne, Janson, Buffon, Vol-

1. Le 10 juillet 1815 le proviseur de L.-le-Gr., avait fortement insisté dans une lettre au Conseil de l'Université pour le maintien du Concours. A. Nat., F¹⁷ 3114, n° 91, A. B. C. — 1^{bis}. Lettre de MM. les Professeurs du Lycée L.-le-Gr., à M. le Proviseur, 14 juillet 1815 ; Arch. L.-le-Gr., Liasse 1815. — 2. *Ibid.* — 3. Victor Chauvin, *Hist. des Lycées et collèges de Paris*, suivie... d'une Notice historiq. sur le Concours général, Paris 1866, in-18, pp. 253-254 : *Palmarès annuels du Concours général.*

taire, Carnot, Chaptal¹ : si bien qu'an seuil du xx^e siècle, le nombre des lutteurs, rien qu'à Paris et à Versailles, était de 16. Il avait exactement quadruplé de 1801 à 1895.

Toutes les classes, depuis la 5^e, entraient en lice, sous Napoléon I^{er}, et la 6^e s'y ajouta, à partir de 1815²-6.

Le nombre des rivaux était fixé à un chiffre uniforme par classe³ ; et ce chiffre variait, suivant que la classe n'avait pas de sections, en avait une ou plusieurs. A ce point de vue, n'avoir pas, dans les classes ou les sections, un effectif trop élevé aurait été, pour Louis-le-Grand, un avantage, car augmenter dans chaque classe le nombre des élèves ne permettait pas d'augmenter le nombre de ceux qu'on envoyait au Concours. En 1811, le proviseur aurait souhaité avoir, pour les classes d'Humanités ou de grammaire, le droit d'envoyer une troupe moins réduite⁴. La surveillance jalouse des collèges concurrents était du reste une garantie contre les fraudes.

Un écolier qui n'aurait pas suivi tous les cours de la classe ne pouvait pas concourir : mais il fallut répéter cette prescription, en 1820, 1827, 1842⁵, c'est-à-dire assez souvent pour qu'on puisse la supposer aisément éludée.

Des conditions d'âge, comme il était équitable, étaient, pour chaque classe, imposées aux concurrents et il semblait impossible de s'y dérober. Les Cent Jours avaient eu cependant cette conséquence imprévue que l'année 1815 ne fut pas comptée dans l'âge des candidats : grâce à cela, l'élève Marc Girardin, d'Henri IV, réussit à composer, en 1820, plus heureux que quatre élèves de Louis-le-Grand, exclus sans pitié, au nom du règlement⁶. D'ailleurs, on pouvait concourir, pour la 6^e, si l'on

1. *Palmarès* du Concours gén. — En 1865, la Province fut, pour la première fois, admise au Concours général. — 2. Lettre de M. Sermaud, proviseur de L.-le-Gr., écrite, à ce sujet, au Grand Maître de l'Université, le 28 janv. 1815 ; A. Nat. F¹⁷ 3114, n^o 97. — 3. Chauvin, *op. laud.*, p. 246. — Le 9 juillet 1811, le Proviseur de L.-le-Gr., écrit au Gr. Maître de l'Université, pour appuyer le vœu unanime des professeurs d'humanités et de grammaire dudit lycée « que le nombre des élèves à envoyer au Concours général soit augmenté : 15 élèves pour les classes non dédoublées et 20, pour celles qui le sont. » A. Nat. F¹⁷ 3114, n^o 44. — Sous Napoléon III, on se rappelait à L.-le-Grand que M. Cuvillier-Fleury, envoyé comme suppléant « bouche-trou » au Concours de 1819, avait eu le prix d'honneur. C^{on} de M. A. Le Dentu, 19 déc. 1910, élève à L.-le-Gr., 1851 à 1859 — Planche XIX, fig. 60. — 4. V. note précéd. — 5. 31 oct. 1820, *Extrait des procès-verbaux de la Commission de l'Instr. publiq.* : § 3^o ; A. Nat. F¹⁷ 3104, n^o 183. — Lettre du Directeur de l'Instr. publ., au Proviseur de L.-le-Gr., 21 déc. 1827 ; Arch. L.-le-Gr., Corr. Admin., II n^o 874. — 1842 : « Prévenir les professeurs, le 15 mars de chaque année, que les élèves du Concours doivent suivre tous les cours » Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., IV, feuille volante, à la fin du volume — 6. Lettre de M. Malleval, proviseur de L.-le-Gr., aux membres de la Commission de l'Instr. publ. ; A. Nat. F¹⁷ 3149 n^o 131, protestant contre l'admission de l'élève Marc Girardin à concourir, alors que plusieurs élèves distingués de Louis-le-Grand n'ont pas eu la même faveur, notamment les élèves Burat, Puyraimond, Turbac, Laplante, qui se plaignent amèrement.

n'avait pas dépassé 13 ans, au 1^{er} trimestre ; et en Rhétorique, si l'on n'avait pas, à cette date, dépassé 18 ans, pour les nouveaux, ou 19, pour les vétérans¹. Il en résultait ce qu'on devine : beaucoup redoublaient leurs classes jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge maximum ; quittes ensuite, après avoir été lauréats, à sauter une classe, en particulier la seconde. Ce dont M. Rinn, à Louis-le-Grand, ne prenait pas volontiers son parti ; et il proposait, en vain, ce remède : abaisser, d'un an, la limite d'âge².

En 1819, M. de Wailly, proviseur d'Henri IV³, réussit à faire écarter du Concours de Physique un élève de Louis-le-Grand, titulaire du 1^{er} prix de Physique, en 1818 ; on finit par admettre qu'un élève ayant obtenu un prix, au Concours de l'année précédente, ne pourrait concourir, pour le même prix, dans la même classe⁴.

Il va de soi, d'autre part, que les candidats surpris à converser ensemble, pendant le Concours, étaient éliminés ; et M. Rinn, en 1847, fut réduit à plaider, fort habilement du reste, les circonstances atténuantes pour deux de ses élèves, sans que nous sachions s'il eut gain de cause⁵.

Aujourd'hui, à un demi-siècle ou plus d'intervalle, d'anciens élèves de Louis-le-Grand aperçoivent encore la petite troupe matinale, partant pour le concours⁶. Elle quittait le lycée, vers 6 h. 1/2 ; sous le bras gauche, un dictionnaire ; au poing, le « filet », garni de victuailles : deux œufs durs, un pâté de veau froid, un morceau de gruyère et une demi-bouteille d'abondance. Vers deux heures, on était de retour. Et la journée s'achevait, dans un loisir nonchalant, qu'ombrageait de leurs panaches les arbres du « Terrain ».

1. Cf. Chauvin, p. 245. — Nous disons, à dessein, « au 1^{er} trimestre », car la date varia : 10 octobre, par ex. (A. Nat. F¹⁷ 3149 n° 109 ; en 1819) ; puis 1^{er} octobre (lettre du Ministre de l'I. Publ. à son collègue des Aff. étrang., contenant le tableau de l'âge maximum des écoliers) :

classe de 6 ^e ,	13 ans révolus	au 1 ^{er} octobre			
» »	5 ^e , 14 »	» »	»	»	»
» »	4 ^e , 15 »	» »	»	»	»
» »	3 ^e , 16 »	» »	»	»	»
» »	2 ^e , 17 »	» »	»	»	»
»	Rhétor. 18 »	» »	»	»	»

Arch. Nat. F¹⁷n 78488 n° 180bis). — Enfn 1^{er} janvier (Chauvin pp. 245-6 ; en 1866). —

2. Rapport de M. Rinn, au Ministre, 20 août 1850 ; A. Nat. F¹⁷n 78488 n° 130. —

3. Proviseur du 19 août 1804 au 15 mai 1821, Cf. p. 111 n. 1. G. Dupont-Ferrier, *les Ecoles, Lycées, Collèges*. Paris, 1913, in-4. — 4. A. Nat. F¹⁷ 3149 n° 116. Cet élève s'appelait Amoros Thérain. — 5. Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., V, n° 6525 ; 19 juillet 1847. Ces deux élèves ne sont pas nommés, dans la lettre de M. Rinn à M. Rousselle recteur. — 6. M. Raveton, élève à L.-le-Gr., 1859-69, Com de janv. 1911 ; M. Georges Cain, interne 1869, *A travers Paris*, pet. in-4^e, s. d. p. 50. Lettre 23 oct. 1920, de M. Adolphe Aderer, élève de 1868 à 1872.

Dresser la liste des combattants admis à la lutte, n'allait pas toujours sans difficultés ; du moins, quelques lignes suffirent pour préciser sur quelles matières a porté cette lutte¹ : les trois prix d'honneur, de Rhétorique, (discours latin 1801 à 1903, discours français de 1881 à 1903) ; — de Philosophie, (dissertation latine de 1820 à 1830 et dissertation française, de 1830 à 1903) ; — de mathématiques spéciales, depuis 1835^{1 bis}. L'histoire fut admise, au Concours de 1818. La géographie, en 1822², les langues vivantes, en 1850³. Les sciences physiques et naturelles, les mathématiques élémentaires, la cosmographie, la mécanique, la géométrie ; la version latine, le thème latin, la narration latine, les vers latins, la version grecque étaient l'objet d'autant de prix ordinaires ; cela faisait beaucoup de prix et même trop de prix, au jugement des professeurs de Louis-le-Grand⁴.

Pour conquérir toutes ces couronnes, à quel entraînement Louis-le-Grand soumettait-il ceux que la langue familière se plaisait à nommer « les chevaux de concours⁵ ? ». — Dès 1822, le proviseur, M. Malleval, avait organisé, pour eux, des conférences préparatoires au Concours, que les finances du collège rémunéraient, sans contribution pécuniaire demandée aux élèves⁶. Ces conférences avaient été provisoirement autorisées par le Recteur qui, l'année suivante, — et peut-être sur la plainte de collègues rivaux, — voulut les suspendre⁷. Elles ne continuèrent pas moins à vivre et à prospérer : dès 1825, elles commençaient au milieu de février⁸. Depuis la 6^e à la Rhétorique, elles battaient leur plein en mai 1837⁹. Elles se renouvelaient, entre 10 et 11 heures, trois ou cinq fois par semaine. Les élèves, internes ou externes, étaient répartis par groupes de quinze à dix-huit unités. Ces conférences étaient confiées, sinon aux professeurs, aux agrégés du Lycée, aux anciens élèves du Collège et de l'École normale¹⁰ ; M. Pierrot-Deseilligny lui-même

1. Chauvin, *op. laudat.* pp. 243, 249, 258-259. — 1^{bis}. Arrêté du 18 juin 1835. — 2. De 1822 à 1832, en 6^e ; en 1831, en 5^e ; de 1872 à 1903, en Rhétor. ; 1873, en 2^e ; de 1874 à 1880, en Math. élémentaires. — 3. 1850, en 3^e ; 1851, 2^e et 3^e ; 1852, Rhét. 2^e, 3^e ; de 1865 à 1870, cours supér. ; 1872, cours supér. et math. élém. ; 1873, Cours supér., 2^e, 3^e, 4^e ; de 1874 à 1880, toutes les classes de lettres, de la 4^e à la Philosophie ; de 1882 à 1903, toutes les classes de lettres, de la 3^e à la Rhétorique. — 4. Nombre des compositions : en 1816, 22 ; en 1852, 40 ; en 1872, 46 ; en 1903, 33. — Assemblée des Professeurs de L.-le-Gr., 18 déc. 1872 ; Discours de M. Mangin, membre de l'Institut, ancien professeur à Louis-le-Grand, à la distribut. des Prix 12 juillet 1914 p. xxxvi, parle des « compositions parasites », qui masquaient la véritable signification du Concours général. — L'enseignement spécial et moderne, a été admis au Concours, depuis 1895. — 5 M. Ern. Lavissee, *Souvenirs*, pp. 199 et 201. — 6-7. Correspondance, à ce sujet, entre le Recteur et M. Malleval, en 1823 ; A. Nat. F¹⁷ⁿ 3150, n^o 212 ; lettre du 2 janvier 1825. Arch. L.-le Gr., Corr. Coll., I, n^o 387. Elles coûtaient 3000 fr., en 1825. — 8. Lettre citée, note précéd. du 24 janv. 1825. — 9-10. Rapport de l'Insp. génér., en 1838, mars, A. Nat. F¹⁷ⁿ 86, n^o 32 et 44 ; *id.*, 24 mars 1850 ; A. Nat. F¹⁷ⁿ 78.488, n^o 131.

faisait venir, dans son cabinet provisoire, l'élite des élèves d'une classe et présidait à des exercices de latinité. Quelquefois aussi, après la récréation de 4 h. 1/2 à 5 h., il faisait composer, chez lui, les élèves à Concours d'une classe de grammaire ; puis les professeurs de cette classe, conviés à ce travail par le proviseur, corrigeaient, tout haut, cette composition et faisaient le classement ¹.

Tous ces jeunes gens étaient « dressés à improviser des traductions de grec et de latin, en français, et à façonner des vers latins ». C'était, notait l'Inspection générale, une « pro-gymnastique du Concours ² ».

Il va de soi que toutes les classes se subordonnaient à cet entraînement : le souci du Concours réglait leur programme et le dominait. Dès avant la sixième, les classes élémentaires avouaient cette nécessité fatale ³. La classe de seconde oubliait qu'elle devait enseigner les humanités françaises, et s'absorbait dans la grammaire grecque ou la prosodie ⁴. On aurait dit parfois, ainsi en 1842, qu'elle devenait une quatrième supérieure ⁵. Inversement, en 1825, certains devoirs étaient trop au-dessus du niveau de chaque classe. Ils agissaient de hâter l'éclosion de quelques esprits précoces et distingués ; tant pis si tout le reste de la classe restait en arrière ⁶. Enfin, dans cette élite, il arrivait que tels élèves, et même avant 14 ans ⁷, devinssent des spécialistes ⁸ : celui-ci ne s'intéressait qu'au discours latin, celui-là qu'aux vers latins ⁹ ; cet autre qu'à l'histoire ou au grec. A la conquête d'une Couronne, on sacrifiait le développement harmonieux de l'esprit. La hantise du Concours était donc tyrannique, impitoyable et totale : mais cela, ne l'oublions pas, dans les deux premiers tiers du XIX^e siècle, beaucoup plus que dans le dernier ¹⁰.

Et puis, dans ces deux premiers tiers, les abus, hors de Louis-le-Grand, semblaient pires qu'à Louis-le-Grand. C'était à qui drainait, à travers la France, les élèves les mieux doués : le proviseur Laborie

1. Communication de M. Marcou, élève à L.-le-Gr., de 1836 à 1846. — 2. Rapport cité de l'Insp. génér., mars 1838. — 3. 30 sept. 1836. Rapport au ministre, sur le Coll. L.-le-Gr., A. Nat. F¹⁷n 78486, n° 22. — 4-5. Rapport de l'Insp. génér., le 19 mars 1842, A. Nat. F¹⁷n 78487, n° 39. — 6. Le 27 janv. 1825. Lettre de l'Insp. génér. Rousselle, au Proviseur de L.-le-Gr., Arch. L.-le-Gr., Corr. adm., I, n° 229. — 7. V. *supra*, p. 404, n. 4. — 8. 3 nov. 1809, lettre du proviseur de L.-le-Gr., au Gr. Maître de l'Univ., A. Nat. F¹⁷ 3114, n° 41 ; — mars 1838 : « chacun choisit sa spécialité », dit l'Inspect génér. A. Nat. F¹⁷n 78.486, n° 44. — 9. *Supra*, p. 394, cette note donnée à un élève, 1812-3, « fait tous ses devoirs en vers latins ». — 10. Communications d'anciens élèves et d'anciens maîtres-répétiteurs. — Le 18 déc. 1872, dans l'ass. génér. des Profess. de L.-le-Gr., le Proviseur pouvait dire, au sujet du Concours général : « S'il y a eu, à une certaine époque, des abus sérieux, ces abus n'ont pas subsisté... Ce qu'on appelait autrefois les spécialités a pu donner lieu à de justes critiques, mais ces critiques ont cessé depuis longtemps avec l'abus qui les avait provoquées ». Arch. L.-le-Gr., Regist. Ass. des Prof.

s'en plaignait, en 1825 ¹. En 1850, le proviseur Rinn lâchait la bride à son indignation et dénonçait les pratiques de certaines Institutions du Marais. « On sait, écrivait-il au Ministre ², que ces établissements privés vont recruter des élèves dans tous les départements ; on sait que les Institutions privées, disposant à leur gré des élèves qu'elles admettent gratuitement, en vue du Concours, leur font redoubler au moins une ou deux classes ». Dès 1843, l'Inspection générale constatait que le succès des Institutions était factice, quand il donnait à Charlemagne le 1^{er} rang au Concours, et laissait à Louis-le-Grand le second ³. Ces Institutions n'obtenaient ce résultat que par le surmenage. Elles supprimaient jusqu'aux récréations de leurs élèves ; elles « épuisaient ceux qu'elles faisaient triompher ». A Louis-le-Grand, « tout élève avait sa mesure légitime de récréation et de promenade à l'air extérieur ; aucune veillée extraordinaire, en dehors des veillées officiellement tolérées pour les plus âgés... Nous croyons donc, concluaient les Inspecteurs ⁴, que si le premier rang du Concours général est réellement acheté par la surexcitation des forces, que ne ménage point, à Charlemagne, la rivalité des industries particulières, il faut savoir gré à Louis-le-Grand, de se maintenir à la seconde place, par des moyens moins violents et ne pas lui demander davantage. Le succès y est d'autant plus complet qu'on n'y voit point, du moins dans l'internat, de vocations artificielles, trop exclusivement cultivées, en vue de certaines facultés ; on y est plus assuré des soins que réclame le grand nombre des jeunes gens appelés à disputer les couronnes. On trouve donc, ici, plutôt une éducation publique et, là, un gymnase d'entraîneurs, pour quelques athlètes ⁵ ».

La préparation du Concours n'était pas seule à soulever des objections graves ; la correction des copies en provoquait parfois, elle aussi. Dans un discours public, en 1808, Luce de Lancival avait pu, au Lycée Impérial, s'applaudir que le Conseil de l'Université fût chargé désormais de tout ce qui concernait le Concours général. Il ajoutait : « Alors, plus d'erreurs, plus de préférences, plus d'intrigues, plus de scandales ⁶ ».

Comment obtenir une impartialité rigoureuse ? Les correcteurs ne pouvaient guère être choisis en dehors du corps professoral ; ne seraient-ils pas juges et parties ? Sans doute, ni le nom du lycée ni le nom de l'élève n'apparaissent sur la copie et ces noms n'étaient révélés qu'après le jugement. Mais les secrets de cet ordre étaient souvent des secrets de polichinelle. Le plus souvent l'écriture d'une copie trahissait

1. Lettre du 4 août 1825 : « ...intrigues pour accaparer des élèves, auxquels la Providence aura départi des dispositions extraordinaires. » A. Nat. F¹⁷ⁿ 78485, n° 6°. — 2 Rapport du 20 août 1850 ; A. Nat. F¹⁷ⁿ 78 488, n° 130. — 3-4. Rapport du 7 avril 1843, A. Nat. F¹⁷ⁿ, 78487 n° 47. — 5. *Ibid.* — 6 Discours prononcé le 6 août 1808, à la Distribution des Prix du Lycée Impérial ; *Palmarès* de 1808, p. 20.

son auteur¹. Et M. Pierrot-Deseilligny, en 1819, l'avouait tout net². Autre difficulté : de toutes les copies une fois lues, combien en retiendrait-on, pour les comparer et, après une seconde lecture, distribuer, entre elles, les prix ou les accessits ? Dans ce dernier débat, le débat décisif, chaque professeur entendait être admis à défendre ses élèves. Dès lors, l'habileté des avocats ne risquait-elle pas, dans les cas douteux, de faire beaucoup, pour la distribution des couronnes³ ? Jusqu'en 1873 encore, sinon plus tard, le mode de correction ne semblait pas aux professeurs de Louis-le-Grand vraiment irréprochable et ils le disaient tout haut⁴.

Enfin, il pouvait se faire que le sujet du Concours eût été, pendant l'année, traité devant un groupe de concurrents. Pour une version déjà traduite, le cas était clair : l'épreuve devait être recommencée. Et on l'admettait à Louis-le-Grand⁵. Mais si, en mathématiques spéciales, par exemple, une question, traitée en classe, comme corollaire d'un théorème, était choisie pour le Concours, fallait-il vraiment annuler l'épreuve ? Une préparation meilleure deviendrait-elle, pour des élèves, une cause de suspicion ou d'infériorité ? On pouvait en discuter : ce que soutint, en 1841, le proviseur de Louis-le-Grand⁶.

On sait ce que furent, pendant un siècle, pour notre maison, les résultats de ce tournoi scolaire, qu'on mettait tant de passion à préparer et tant d'ardeur à juger. Louis-le-Grand, a pu dire un de ses anciens, devait obtenir le prix d'honneur de Rhétorique, l'année même où le Concours fut rétabli [1805] ; et plus tard, devançant les autres collèges, à titre d'aîné, inaugurer, en les remportant, les prix d'honneur successivement créés pour la dissertation latine [1822], la dissertation française de Philosophie, [1831], enfin, pour les sciences, [1835] »⁷. En 1819, en 1837, en 1863-4, en 1900, Louis-le-Grand avait conquis la primauté. Il connut un moment la déchéance, en 1824, après l'expulsion d'un grand nombre de ses élèves : cette année-là, pouvait-on « s'étonner que l'automne ne produisit pas de fruits, quand l'année avait été dépouillée de

1. En 1819, M. de Wailly, d'Henri IV, voulant éviter qu'un professeur ne reconnaisse l'écriture de ses élèves, fait admettre qu'un tiers lira les copies ; ce qui soulagera, du reste, les poumons du professeur ; A. Nat. F¹⁷n 3104, n° 159-165. — 2-3 Lettre du 19 juill. 1819, au Président de la Commission royale de l'Instr. publiq. : « Tous les élèves ne seront pas également défendus. Quelle que soit l'impartialité qu'on apporte dans cette discussion, chaque écriture sera reconnue et chaque élève plus particulièrement soutenu par un professeur... » A. Nat. F¹⁷n 3104, n° 159. — 4. Séance du 28 févr. 1873 ; Arch. L.-le-Gr., *Registre de l'Ass. des Profess.* procès-verbaux. — 5. Lettre de M. Marcon, prof. de 6^e, au sujet de la version latine du Concours, faite dans sa classe ; 2 août 1824. La composition, décide-t-on, le 3 août, sera recommencée, suivant les précédents déjà admis. A. Nat. F¹⁷n 3104, n° 245. — 6. Lettre au Ministre, 16 juill. 1841 ; c'est dans la classe de M. Richard, prof. de math. spéc., que le cas s'était produit. Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., IV, n° 5150. — 7. L. Feugère. Disc. à la Distribut. des Prix de L.-le-Gr., 14 août 1849.

son printemps » ? Dans les dernières années de Louis-Philippe et les premières de Napoléon III, si Charlemagne obtint le premier rang, ce fut surtout, selon l'Inspection générale, aux Institutions du Marais, qu'il le dut et à leurs entreprises « particulières », plus commerciales encore qu'intellectuelles.

Jusqu'en 1864, Louis-le-Grand, qui avait le 1^{er} rang, par le nombre des prix et des accessits, n'avait cependant que le second, si l'on ne compte que les prix d'honneur ¹. De 1866 à 1885, il eut six fois en une seule année, deux prix d'honneur ; il lit mieux ; deux fois, en 1850 et en 1878, il conquit les trois prix d'honneur.

De 1890 à 1900, il eut six prix d'honneur avec une moyenne de 14 prix et de 43 accessits. Au total, il se classa le 1^{er}, pour le nombre des nominations, celui des prix, comme celui des accessits.

Ces résultats agissaient diversement sur l'esprit des administrateurs, des professeurs et des élèves. — Parmi les proviseurs de Louis-le-Grand, quelques-uns, MM. Laborie ² et Rinn ³ par exemple, considéraient le Concours comme un mal presque inévitable et s'y résignaient ; d'autres, ainsi M. Girard, sans nier les abus du Concours, les jugeaient guérissables

1. Comparaison des Prix, accessits et mentions (depuis 1894-5) remportés par Louis-le Grand et les autres lycées ou collèges de Paris, Seine et S.-et-Oise de 1805 à 1903.

1 ^{re} année du concours	Lycée ou Collège	Prix	Accessits	Total des Nominations	Prix d'honneur	Mentions
1805	Louis-le-Grand	1.752	5.689	7.441	57	111
»	Henri IV	1.107	3.721	4.828	39	112
»	Charlemagne	1.206	4.271	5.477	37	15
»	Condorcet	1.171	4.433	5.604	40	69
1819	Versailles	220	1.079	1.299	7	12
1821	Saint-Louis	434	1.938	2.422	24	10
1822	Ste-Barbe-Rollin	352	1.380	1.732	13	111
»	Stanislas	492	1.856	2.348	18	31
1884	Vanves	40	163	203	4	26
1885	Janson-de-Sailly	97	345	442	4	25
1887	Lakanal	45	125	170	2	37
1890	Buffon	29	75	104	»	9
1893	Chaptal	11	52	63	3	11
1895	Carnot	12	68	80	»	6
1896	Voltaire	2	8	10	»	1
	Totaux . . .	7.020	25.203	32.223	248	586

2. Lettre du 4 août 1825, A. Nat. F¹⁷n 78485, n° 6 : « Je m'abstiendrai de parler des avantages ou des inconvénients graves, qui résultent du grand Concours. Mais, tant qu'il existera, il fera la réputation, vraie ou fausse, des collèges royaux... » — 3 Rapport du 21 août 1847 ; A. Nat. F¹⁷n 78488, n° 4 ; « Le mal est dans le Concours et il est impossible de supprimer le Concours. . . »

et demeuraient partisans du Concours, « qui relevait partout les études, grâce à l'émulation ». M. Pierrot-Deseilligny prenait tellement à cœur la primauté de Louis-le-Grand, sur tous les autres collèges, qu'il ne put pas survivre à la victoire de Charlemagne. Le grand nombre des premiers accessits ne l'avait pas consolé de l'infidélité des seconds et des premiers prix ¹⁻².

Le Concours se chargeait de mettre, dans la concurrence des Provisseurs, plus de jalousie, peut-être, que d'amitié confraternelle ^{2bis}. Et un sentiment analogue se lisait clairement dans le cœur des professeurs d'une même classe, ces professeurs fussent-ils collègues à Louis-le-Grand, et chargés de deux sections parallèles ³.

Aussi bien, presque tous les professeurs à Louis-le-Grand furent longtemps dévorés par le feu du Concours ⁴. Dans la suite de sa longue carrière, M. Gaillardin tint à honneur d'échapper à cette contagion ⁵ : il estimait que le Concours, sacrifiant la classe entière à l'élite, faussait l'enseignement ; il lui reprochait de ruiner la santé de quelques élèves, d'en décourager beaucoup et de discerner souvent fort mal le vrai mérite. Quant aux professeurs, M. Gaillardin jugeait leur avancement et leurs décorations liés surtout aux succès de leurs élèves ⁶.

Les élèves, eux, applaudissaient aux succès de leur collège ^{6 bis} ou de leur lycée, avec un entrain dont les murs de la Sorbonne ont peut-être gardé l'écho. Sans le Concours ils auraient été moins fiers d'appartenir à Louis-le-Grand ⁷ : on aurait dit que la gloire de la maison rayonnait jusque sur les cancre. Sans le Concours, étendu aux départements,

1. Cf. à ce sujet, le Discours de M. Pierrot, à la Distrib. des Prix du 14 août 1844 : « Après le premier rang, si souvent obtenu... le second vous paraît presque un revers », p. 15. — 2. Communicat. de M. Marcou, élève à L.-le-Gr., de 1836 à 1846. — 2bis. Les proviseurs, cependant, mettaient parfois en commun leurs initiatives : ainsi, le 26 mars 1841 les proviseurs de L.-le-Gr., Henri IV et St-Louis, dans une lettre commune au ministre, Arch. L.-le-Grand, Corr. Coll., IV n° 5067. — 3. « Il est un fait certain, dont j'acquies la conviction tous les jours : c'est qu'il y a plus de rivalité entre deux professeurs parallèles du même collège qu'entre les mêmes professeurs et leurs collègues des autres collèges. » Lettre de M. Malleval, proviseur de L.-le-Gr., 19 juillet 1819 A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 118. — 4. Ce que l'on voit d'après les notes de leur dossier. — 5. Le proviseur Pierrot Deseilligny le lui reprochait constamment, dans ses appréciations destinées à l'Insp. génér. ; en 1837-38, par ex. « Indifférent au succès. » A. Nat. F¹⁷ n° 78486 n° 41 — 6. Assemblée des Profess. de L.-le-Gr., 18 déc. 1872. Longue diatribe de M. Gaillardin contre le Concours ; M. Gernez, presque seul des professeurs, s'associe au jugement de M. Gaillardin. — Arch. de L.-le-Gr., Registre de l'Ass. des Professeurs, Procès-verbaux. — 6 bis. « Nous souffrions à L.-le-Grand, quand notre Collège n'était pas le premier » Com. de M. Vattier, élève à L.-le-Gr. de 1839 à 1847. — 7. Le 7 avr. 1843, l'Insp. génér., parlant de la classe de Rhétor. de L.-le-Gr., note « la présence insignifiante de beaucoup d'élèves... étrangers au collège jusqu'à cette année, qui affluent dans cette classe avec des prétentions assez vagues, soit celle d'appartenir à Louis-le-Gr., soit celle de tenter les épreuves d'admission à l'Ecole Normale, etc. » A. Nat. F¹⁷ n° 78487, n° 47.

beaucoup de jeunes gens, perdus au fond de leur province, n'auraient pu si aisément se révéler ni réussir, plus tard, à faire leur trouée. Et puis quelle auréole aux fronts des vainqueurs ! La *Moniteur* et les grands journaux imprimaient le nom de ces élus. Les prix d'honneur étaient exemptés de la conscription¹ ; ils avaient, dans toutes les Facultés, la gratuité des inscriptions et des examens² ; le soir de la distribution des Prix, ils dinaient à la table du Ministre de l'Instruction publique³. Et enfin leur portrait peint à l'huile gardait leurs traits à la postérité, dans le parloir de Louis-le-Grand, en compagnie de Louis XIV, en personne⁴.

Les familles de ceux qui n'étaient pas lauréats jugeaient parfois le Concours avec une indulgence moindre⁵. Le proviseur de Louis-le-Grand, en 1820, devait rassurer les parents ; le Concours ne rendait pas, rue St-Jacques, les classes désertes⁶ : les professeurs absents étaient tous remplacés, toutes les leçons étaient apprises et tous les devoirs, exigés⁷. De 1830 à 1872, le Concours put paraître cependant le concurrent de la machine pneumatique : il faisait le vide au Lycée⁸.

Il est malaisé de dire si, à Louis-le-Grand les avantages du Concours l'emportaient sur ses inconvénients. Mais une chose demeure certaine : l'enseignement s'adressait surtout à quelques-uns, au lieu de s'adresser à tous⁹. La dette qu'avait contractée l'Etat envers chacun, l'Etat ne l'acquittait que vis-à-vis des élèves éminents¹⁰. On n'hésitait pas toujours à sacrifier les autres, pour faire plus grand le renom du Collège¹¹ : car le Concours, au milieu du siècle dernier, put passer pour être l'âme de la maison¹².

Le Concours général avait le don d'ouvrir aux lauréats la porte des grandes Ecoles : le prix d'honneur de Rhétorique ou de Philosophie avait sa place marquée à l'Ecole normale supérieure ; le prix d'honneur des Sciences pouvait choisir la sienne soit à l'Ecole normale, soit à l'Ecole polytechnique. Et le prestige de Louis-le-Grand était tel

1-3. Chauvin, *op. laud.*, p. 268. — 4. Ces portraits, Planche XIX, fig. 63. sont conservés aujourd'hui dans le parloir de Louis-le-Gr. ; les trois portraits des trois lauréats de 1850 furent payés sur un crédit ministériel de 670 francs. Chaque portrait revint donc à 223 fr. 33 Arch. L.-le-Gr., *Corr. Admin.* X n° 9949. — 5. Le portrait de L. XIV est une copie de celui de Hyac. Rigaud (1701). — 6. Ce que disait M. Gaillardin, le 18 déc. 1872, *loc. cit.* — 6-7. 30 juill. 1820 ; A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 124. — 8. Ce qu'assurait M. Gaillardin, dans l'assemblée cit. du 18 déc. 1872. — 9-12. L'Insp. génér. écrit, en mars 1838 : à L.-le-Gr., « l'Instruction est forte, plus dans l'intérêt des élèves éminents que dans l'intérêt de tous ; plus, pour la gloire du Collège, que pour l'acquit de la dette contractée envers chacun, en quelque rang qu'il se trouve... Tous les regards sont tournés vers le Concours général. C'est la pensée prédominante. C'est l'âme du Collège. » A. Nat. F¹⁷ 7848C n° 44 ; — le 19 mars 1842 : « toujours le Concours, dénaturant les études. » *Ib.* 78487 n° 39 ; le 20 mars 1847 : « l'élite est exercée dans l'intérêt même de l'établissement, les faibles devraient l'être, dans leur propre intérêt. » *Ib.* 78488, n° 2.

qu'une place de 1^{er}, obtenue dans sa Rhétorique, fut souvent un brevet d'admission rue d'Ulm¹.

La préparation à l'École polytechnique et Normale-Sciences ne fut pas toujours ininterrompue, depuis 1800² ; ainsi, en 1867-8, notre lycée ne préparait à aucune grande école^{2 bis} ; la préparation à St-Cyr et à l'École navale était organisée aux dernières années de la Restauration³ ; elle fut reprise, pour St-Cyr, d'octobre 1878 à août 1910⁴ ; pour l'Institut agronomique, un cours fut ouvert d'octobre 1893 à août 1910⁵ ; pour l'École Centrale des arts et manufactures, un cours fonctionne, depuis octobre 1910⁶.

Longtemps cependant la préparation aux grandes écoles scientifiques fut générale et non spéciale. On songeait beaucoup moins à préparer étroitement et en mettant des œillères, un programme imposé, qu'à ouvrir l'esprit et à le meubler. Les vétérans de Rhétorique, mêlés aux nouveaux, servaient à épurer leur goût d'humanistes et à entraîner leurs jeunes courages. Il arrivait chaque année que les professeurs des diverses sections de la classe fissent effort pour les avoir avec eux. En 1868, M. Aubert-Hix, dont la corpulence était notoire, avait réussi à en conquérir le plus grand nombre. Aussi, quand M. Merlet dénombra tristement ce qui lui restait à lui-même, ne put-il s'empêcher de dire : « Cette grosse machine pneumatique a fait le vide dans ma classe »⁷. Pour arriver plus sûrement aux écoles Polytechnique, de St-Cyr et de la Marine, les élèves étaient portés à désertier, à l'issue de la 3^e ou 4^e, l'enseignement classique⁸ ; et nous avons vu que, pour eux, notamment, on avait à Louis-le-Grand créé, dès 1824, une Rhétorique supplémentaire⁹. En 1845, ils sautaient encore la seconde¹⁰. Créer, pour eux, une École préparatoire à Louis-le-Grand était un projet cher à M. Rinn¹¹. Il s'agissait de

1. Communicat. de M. A. Albert-Petit, ancien élève de L.-le-Gr. ; pour 1880, environ. — 2-6. *Palmarès* de L.-le-Gr. — 2^{bis}. Ainsi, une note, destinée au ministre, disait, le 1^{er} nov. 1867 : « à Louis-le-Grand, pas plus qu'au Prince Impérial [auj] Michelet, à Vanves), pas d'enseignement préparatoire à l'École normale, polytechnique, navale, forestière, centrale. » La plus forte préparation à l'École normale est alors à Charlemagne (40 élèves) ; puis Napoléon (25) ; Bonaparte (6), St-Louis (5) ; Versailles (4). La plus forte préparation à Polytechnique est à St-Louis (86) ; puis Charlemagne (52), Bonap. (31), Napol. (31), Versailles (10) ; à St-Cyr, Versailles (30), St-Louis (21), Napoléon (18), Charlemagne (14), Bonap. (5) ; à Navale. St-Louis (17), Bonap. (2), Versailles (2) ; Forestière, Bonap. (5), St-Louis (5) ; Centrale, Charlem. (53), St-Louis (25), Napol. (23), Bonap. (8). A. Nat. F¹⁷n 82784, liasse A², n° 33. — 3 Lettre du Proviseur de L.-le-Gr., au ministre de l'I. Publ., 17 octob. 1828. Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll. II, n° 1562. — 7. Commun. de M. Homolle. — 8-9. *Supra*, p. 351-2. — 10. Rapport de M. Rinn, provis. de L.-le-Gr., au ministre, 30 juill. 1845 : « Beaucoup d'élèves demandent à passer la seconde, sous prétexte de se destiner à l'École polytechn. » A. Nat. F¹⁷n 78487, n° 52. — 11 Dans son rapport annuel, le 31 juill. 1847, M. Rinn écrit : « Je voudrais voir se former à Louis-le-Gr., une école préparatoire. » A. Nat. F¹⁷n 78487 n° 57.

retenir au Collège ces élèves, fort nombreux ¹, et de les empêcher d'aller demander aux Institutions rivales une préparation plus appropriée à un programme très précis ². Le projet de M. Rinn fut réalisé sous l'Empire ^{2 bis}. Pour ces jeunes gens, on eut soin de développer les conférences et les interrogations scientifiques ³. La tradition s'établissait, pour les professeurs de Louis-le-Grand, d'assister aux examens oraux de leurs élèves ⁴. Et les résultats furent assez brillants : ainsi, en 1848, 27 élèves, dont 7 parmi les 8 premiers, étaient admis à l'Ecole polytechnique et 4, à l'Ecole normale, pour les sciences ⁵. Quand la préparation, de générale qu'elle était jadis, devint spéciale, les succès ne s'accrurent pas toujours, en proportion de ce nouvel effort : car d'autres lycées, au voisinage de Louis-le-Grand, se consacrèrent plus particulièrement à cette même tâche ⁶. Depuis 1890, la moyenne des élèves admis à l'Ecole polytechnique ne cessa, malgré tout, de s'accroître : 12, 19, 27, 38 élèves ^{6 bis}.

C'est vers l'Ecole normale des Lettres que Louis-le-Grand tendait surtout à orienter son labeur. De 1869 à 1920, 437 élèves de Louis-le-Grand entrèrent à l'Ecole normale, dans la section des lettres. Jusqu'en 1896, les candidats à cette Ecole se mêlaient, dans les diverses Rhétoriques ou Philosophies, aux élèves de Première année, dont ils animaient l'ardeur et l'émulation ⁷. Ils assistaient cependant à diverses conférences où on les façonnait aux épreuves que la Rhétorique ordinaire ne connaissait pas ⁸. Depuis octobre 1896, ils furent entraînés à part : la Rhétorique supérieure fut fondée ⁹ ; il fallut même, en 1904, créer une section intermédiaire, celle des Vétérans, entre la Rhétorique proprement dite et la Rhétorique supérieure ¹⁰. La réputation du Lycée s'établit si vite et si bien que les meilleurs élèves de province briguaient l'honneur d'y entrer ; Louis-le-Grand n'avait qu'à choisir l'élite de cette élite. Avant 1896, notre maison occupait déjà, rue d'Ulm, une place distinguée : depuis 1896, il lui est arrivé de former, en moyenne, près du quart, du tiers, de la moitié, de la promotion annuelle. La moitié, en 1916.

En 1916, Louis-le-Grand eut le 1^{er} rang à l'Ecole normale-Lettres ;

1. Note précédente ; le 7 avr. 1843, l'Inspect. génér. parle du « grand nombre d'élèves que le collège [L.-le-Gr.] fournit annuellement à toutes les Ecoles du Gouvernement. » A. Nat. F¹⁷n 78487, n° 57. — 2. *Ibid.* « Retenir... au Collège les élèves qui se destinent aux Ecoles ». — 2^{bis}. Les jeunes gens se préparant aux Grandes Ecoles composèrent ce qu'on appelait parfois l'Ecole préparatoire. Ex. déc. 1868, A. Nat. F¹⁷n 82784 Liasse A² n° 31. — 3. *Ibid.* — *Supra* p. 379 et ss. — 4. 23 juin 1865, A. Nat. F¹⁷n 82784, Liasse A², n° 40. — 5. Rapport au Ministre, 30 octob. 1848, A. Nat. F¹⁷n 78478, n° 78. — 6. De nos jours, Saint-Louis, prépare surtout à St-Cyr et Navale, et Henri IV, à l'Institut agronomique. — 6^{bis}. Arch. de L.-le-Gr. ; Cf. Discours de M. Mangin à la distribut. des Prix de L.-le-Gr., 12 juill. 1914, p. xxxvi. De 1869 à 1916, rappelons que 803 Polytechniciens sortaient de Louis-le-Grand. — 7-8. Arch. de L.-le-Gr. ; *Communicat.* de M. Guillo, entré comme maître à L.-le-Gr., en 1885. — 9-10. *Palmarès*.

le 1^{er} rang, à l'École normale-Sciences ; le 1^{er} rang à l'École Polytechnique. Cela rappelait les années 1850 et 1878, où il conquerrait, de haute lutte, les trois prix d'honneur ¹.

Autant le Concours général et les Grandes écoles excitaient l'émulation des élèves, autant les examens en Sorbonne, baccalauréat ou licence, les laissaient indifférents. Si les écoliers médiocres tremblaient un peu, ils affectaient un air de bravoure ; ils avaient peur de paraître avoir peur. Quant aux bons élèves, ils mettaient leur coquetterie à ne jamais parler de ces vétilles ; sans quoi, ils risquaient d'être déconsidérés ².

Que le baccalauréat n'ait troublé personne de 1801 à 1808, il n'y a pas lieu de s'en étonner : le baccalauréat n'existait plus, le vent révolutionnaire l'ayant balayé. Le baccalauréat ressuscita bien, dans le décret de 1808 ³ mais, jusqu'en 1821, il traversa comme un état d'innocence ⁴. Après quelques minutes de conversation littéraire en Sorbonne, on était, de par la Faculté, promu bachelier ⁵. En 1821, l'arrêté du 13 mars menaça d'interrompre l'idylle de cet âge d'or : des interrogations orales, tirées au sort, ne purent être désormais éludées et l'une d'elles, sur la philosophie, dut se faire en latin ⁶. En 1830, apparut l'épreuve écrite, qui laissa voir, pendant dix ans, un air d'embarras assez plaisant, presque au moment où l'interrogation en latin disparaissait ⁷. Le 14 juillet 1840, on ne songea pas à célébrer la prise de la Bastille, mais bien à installer l'épreuve obligatoire de la version latine : les écoliers n'osèrent pas se plaindre, cependant, le zèle de certaines Facultés ayant proposé, ici, deux ou trois compositions et là, quatre ou cinq ⁸. Enfin les programmes se précisèrent et les premiers *Mementos* du Baccalauréat parurent ouvertement, auxquels M. Barberet, de Louis-le-Grand, collabora ; en fort bonne compagoie, du reste ⁹.

1. Voici depuis 50 ans, les élèves de Louis-le-Gr. entrés premiers à l'ÉCOLE NORMALE DES LETTRES ; 1872, Paul Girard ; 1875, Hamel ; 1878, Jaurès ; 1834, Rauh ; 1882 Lary ; 1883, Durand ; 1886, Colardeau ; 1888, G. Goyau ; 1896, A. Pichon ; 1898, Cavenel ; 1900, Boutry ; 1903, Besch ; 1906, Massigli ; 1910, Pascal ; 1911, Hermand ; 1912, Pomnier ; 1916, Dumezil ; 1918, Chauvet ; 1920, Chauvelon — ÉCOLE NORMALE DES SCIENCES : 1870, Hugoniot ; 1884, Hadamard ; 1889, Borel ; 1900, Aubrun. — ÉCOLE POLYTECHNIQUE : 1877, Putz ; 1880, Boëll ; 1881, Léon ; 1884, Hadamard ; 1889, Borel ; 1914, Friedel ; 1916, Vignal ; 1917, Clavier ; 1918, Richard. — ST-CYR, 1885, Reibell. — 2. Communications, orales ou écrites, de tous les anciens élèves de Louis-le-Grand, que nous avons pu consulter, et qui furent élèves de 1836 à la 3^e République. — Un de ceux qui ont le mieux comme Louis le-Gr. de 1856 jusqu'à nos nos jours, M. Sevrette, nous écrivait le 27 fév. 1911 : « le nombre des élèves qui échouaient au Baccalauréat était très restreint. » M. Raveton, qui fut élève à L.-le-Gr. de 1859 à 1869, nous écrivait, de son côté, en 1911 : « On passait son baccalauréat sans difficulté ; j'ai vu recevoir 80 0/0 des élèves de ma classe. » — M. Georges Cain, *Coins de Paris*, pet. in-4^o [1906], p. 100, atteste que certains candidats, au moins étaient peu rassurés. En 1918-9, dans la section A³ de Philos., il y eut 80 0/0 des élèves reçus, en juillet, dont 5 avec la mention *Bien*, et deux avec la mention *Très Bien*. — 3-7. Ernest Bersot, *Questions actuelles*, in-8^o, Paris, 1862, pp. 38 et ss, Deuxième lettre, Histoire du Baccalauréat. — 8. Ern. Bersot, *op. laudat.*, pp. 43-44. — 9. *Memento du Baccalauréat és-*

Au cours de cette période, il avait bien fallu, à Louis-le-Grand, attacher quelque attention à un examen qui, par privilège, ouvrait la porte de toutes les carrières libérales. Et on s'était de toute nécessité résigné à expliquer, dans les classes du collège, les auteurs indiqués pour le Baccalauréat : M. Rinn l'avouait tout net, en 1845¹. Il est vrai que les professeurs de Louis-le-Grand faisaient officieusement savoir à la Sorbonne ce que valaient leurs élèves² : c'était le moyen de prévenir les erreurs de jugement les plus regrettables.

M. de Salvandy, en 1838, avait décidé que les notes et les places de chaque écolier seraient, entre la 9^e à la philosophie, résumées sur un *Bulletin scolaire*, dressé par les professeurs, le Censeur et le Proviseur³. C'était inculquer, « chez les élèves, l'idée que leur examen ne se fait pas un jour, en deux heures, mais chaque jour, pendant des années⁴ ». Le livret scolaire, né en 1890, devait avoir ce bulletin scolaire parmi ses ancêtres authentiques.

Le principal souci des candidats, de 1812 à 1850, n'était point d'être préparés excellemment ou recommandés chaudement : c'était d'obtenir le double certificat d'études, sans lequel tout baccalauréat était impossible. Conquérir ce certificat était une première victoire et la ruse en décidait au besoin.

Ce certificat attestait, en principe, que le candidat avait régulièrement suivi la classe de Rhétorique, d'abord, la classe de Philosophie, ensuite. Mais, dès 1811, on avait admis que les élèves élevés chez leurs parents pouvaient obtenir ce double certificat, comme les élèves élevés dans un établissement universitaire ou autorisé par l'Université : c'était, dans ce cas, le certificat d'études domestiques⁵.

On devine ce qui se passait en pratique. A Louis-le-Grand, un bon nombre d'élèves obtenaient fort régulièrement le double certificat scolaire et nous avons retrouvé plusieurs de ces certificats, dans les archives de la maison⁶. Quelques élèves, éloignés momentanément du Collège,

lettres, ou réponses claires et précises à toutes les questions du programme officiel, destinées à aider la mémoire. . etc. ; par MM. Lesieur, Jourdain, Duruy, Barberet, Cortambert et Saigey ; Nouv. édition conforme au progr. du 26 nov. 1849 ; 2 fr. ; Paris, Hachette ; 1 vol in-18. — Barberet (Charles-Joseph) entré à Louis-le-Grand en 1841, fut nommé recteur, en 1850. Arch. L.-le-Gr., Registre du Personnel, I p. 23. — APPENDICE C, 283. En 1849, le 22 mars, les Insp. génér. constatent, que la plupart des 37 élèves restés en retenue volontaire étudiaient le *Manuel du Baccalauréat*. — A Nat. F¹n 78488, n° 128. — 1. Rapport du 30 juill. 1845, A. Nat. F¹n 78487, n° 52. — 2. Henri Dabot, *Lettres d'un Lycéen et d'un étudiant*, de 1847 à 1854 ; pp. 41-43. — 3. Arch. L.-le-Gr., *Corresp. admin.*, VI, n° 3777 — 4. Cf. Ern. Bersot, *op. laud.* pp. 51-52. — 5. *Id.*, *ibid.*, p. 39. Arrêtés du 16 févr. 1810 et du 15 nov. 1811. — A. Nat., F¹n 3104, n° 183 ; extr. des procès-verb. de la Commission de l'Instr. pnbl. ; 31 oct. 1820, n° 3 ; Arch. L.-le-Gr., *Corr. admin.* V 2490, 21 févr. 1821. — 6. Arch. L.-le-Gr., Liasses 1815 et 1821 ; *Ego, infrascriptus, Professor in regio Collegio Ludovici magni, attistor alumnun N. meas lectiones philosophicas attente, assi-*

par leur santé ou tout autre motif grave, faisaient valoir les raisons de leur absence, que le professeur, le proviseur, le Recteur appréciaient¹. D'autres, pressés par le temps mais n'osant sauter leur Rhétorique, « passaient leur seconde² ». Certains, avec plus de hardiesse, se risquaient, à l'issue de la 3^e, à entrer, de plein pied, en Philosophie³, (sous le double prétexte que les candidats aux Grandes Ecoles agissaient souvent ainsi et que le certificat de Philosophie présupposerait le certificat de Rhétorique⁴). On vit enfin et plusieurs années de suite à Louis-le-Grand, des groupes d'élèves ne suivre qu'une partie de la Rhétorique, soit la Rhétorique française soit la Rhétorique latine, et recevoir cependant le certificat sollicité⁵.

A plus forte raison, le certificat domestique pouvait-il être obtenu par des externes de Louis-le-Grand, qui donnaient à leur externat le sens le plus large⁶. Leurs parents attestaient qu'ils avaient travaillé à la maison et l'administration municipale, « chargée de vérifier le fait, sans en avoir les moyens, l'attestait à son tour ». Le double certificat d'études aboutissait ainsi à un double mensonge légalisé⁷.

Ce certificat aurait dû prouver l'assiduité du travail ; il aboutissait à prouver ce qui n'a pas besoin d'être démontré : l'art incomparable des écoliers français à duper l'autorité, en s'assurant la complicité des parents trop faibles. En 1849-50, quand le double certificat fut supprimé⁸, on n'eut donc pas à tuer son prestige : ce prestige était mort depuis longtemps.

De 1850 à nos jours, le Baccalauréat se vulgarisa de plus en plus et ne songea pas à redorer son blason. En 1872, M. Lemoine constatait à Louis-le-Grand l'inévitable : « La loi militaire, disait-il, va plus que jamais précipiter nos élèves vers le Baccalauréat⁹ ». Il avait vu juste. Et cet examen se chargea de tenir cette gageure : tomber plus bas encore dans l'opinion des gens éclairés. Réunis en assemblée, le 22 février 1882, les professeurs de Sciences, à Louis-le-Grand, se trouvèrent d'accord pour déclarer : « Le Baccalauréat ès-sciences n'offre aucune garantie sérieuse ; c'est un pur jeu de hasard¹⁰ ». Et cependant

due, scriptis et auribus excepisse, per integrum anni Scholastici proxime elapsi curriculum. Datum Parisiis die tali, anno tali. J. B. Maugras. — 1. Lettre du proviseur Malleval au Recteur, 11 juill. 1823, A. Nat. F¹⁷ⁿ 3150, n° 224. — 2. Rapport du Proviseur Rinn, 31 juill. 1846, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78.487, n° 57. — 3-4. Lettre du Recteur, M. Rousselle, au Proviseur de L.-le-Gr., 31 mai 1836 ; Arch. L.-le-Gr., Corr. adm., V, 3145. — 5. « C'est une irrégularité regrettable, qui est tolérée par l'administration du lycée Descartes [on sait que c'était alors le nom de L.-le-Gr.] depuis bien des années » ; rapport des Inspect. génér., 24 mars 1849 ; A. Nat. F¹⁷ⁿ 78488, n° 128. — 6. Lettre du Proviseur, 24 août 1835, au Recteur, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., III, n° 3395. — 7. Ern. Bersot, *op. laud.*, pp. 49-50. — 8. Décret du 16 mars 1849, confirmé par l'art. 63 de la loi du 15 mars 1850. — 9. Assemblées générales de MM. les Professeurs du Lycée Louis-le-Grand, Procès-verbaux. Séance du 23 déc. 1872 ; Arch. de L.-le-Gr. — 10. *Id.*, *ibid.* Séance du 22 févr. 1882.

le Baccalauréat vit toujours : il est plus fort que le mépris. Et ce sont les professeurs de l'enseignement secondaire, — je n'ose pas dire de Louis-le-Grand, — qui ont réussi récemment encore à sauver sa tête. On a voulu voir en lui un des suprêmes moyens d'émulation qui nous restent.

Quant à la sœur aînée du Baccalauréat, la Licence, on lui reproche aujourd'hui de n'avoir pas, elle non plus, réussi à se garder de la déchéance. La préparation à la Licence devrait appartenir uniquement aux Facultés, non aux Lycées. Louis-le-Grand cependant entreprit cette préparation, sans qu'il y eût aucune usurpation de sa part : car la Sorbonne en était encore à l'âge des cours oratoires ; on ne lui déroba pas une préparation qu'elle ne possédait pas et qu'elle n'avait guère alors le souci d'installer chez elle. C'est pour les mattres-répétiteurs de Louis-le-Grand que des conférences de Licences ès-lettres et ès-sciences furent inaugurées à Louis-le-Grand, aux dernières années de l'Empire¹. De 1868 à 1874, ces conférences eurent assez de succès pour qu'à Paris on considérât comme une faveur de pouvoir les suivre. Il y fallait une autorisation ministérielle : des professeurs de collège, des licenciés en droit, des avocats, des étudiants français ou étrangers y furent admis². Et, parmi eux, nous ne relevons pas, sans émotion, le nom d'un maître auquel la science française doit beaucoup et dont l'Ecole des Chartes, comme l'Académie des Inscriptions, gardent précieusement la mémoire : M. Noël Valois³. C'est un honneur pour ces conférences et pour M. Hatzfeld, qui les dirigea⁴, d'avoir travaillé à développer, chez ce vigoureux esprit, ces qualités de précision nette, élégante et ferme, qui demeurèrent toujours une de ses parures.

Plus près de nous, la Première supérieure a beau se défendre de préparer directement à la Licence, chaque année, plusieurs élèves réussissent, entre deux compositions, à se classer parmi les meilleurs lauréats de Sorbonne. En 1913-1914, une dizaine de nos élèves devinrent ainsi licenciés. Et il nous souvient que tel de leurs professeurs de latin blâmait ouvertement des succès qu'il estimait de nature à les détourner, ne fût-ce qu'un moment, de leur concours pour l'Ecole normale supérieure. Là seulement aurait dû, pensait-il, se concentrer tous leurs efforts et leur émulation.

1-2. 31 oct. 1868 — 15 nov. 1878 ; A. Nat. F¹⁷n 82.784, Liasse B, n^{os} 33, 34, 37, 38, 39, 44, 46, 51, 52, 53. — 3-4. A. Nat. F¹⁷n 82.784, Liasse B n^o 53 ; 6 déc. 1873.

CHAPITRE III

L'action personnelle du professeur.

Pour susciter l'émulation et la soutenir, il ne suffisait pas de régler la multiplication des classes, leur durée, leur effectif ; ni de veiller aux interrogations, aux devoirs écrits, aux compositions, aux lectures ; ni même d'assurer au travail des sanctions ou des récompenses. Sans l'action personnelle du maître, les meilleures institutions pédagogiques resteraient vaines.

L'écolier est un sentimental : avant d'aimer le travail, il a besoin d'aimer le professeur. Et il faut que, dans son affection, il entre autant de respect que d'estime : cette affection peut devenir, du reste, et très vite une manière de vénération. Pour la conquérir, le professeur doit avoir le prestige du savoir, du talent et du caractère. Son autorité est donc le prix de mérites souvent opposés ; ils harmonisent la fermeté avec la bonté, la justice avec l'indulgence, l'intelligence avec le cœur, la science et la conscience. Chez le véritable maître, rien n'est aussi indispensable que la culture de l'esprit, sinon la valeur morale.

D'instinct et dès le premier contact, l'écolier devine si son professeur considère sa tâche comme un métier ou bien comme un apostolat : et il ne se donne qu'au maître qui se donne. Mais, une fois conquis, l'élève va où on le mène, heureux de se sentir un guide sûr. Sa besogne lui semble plus légère et il travaille pour plaire à qui lui plaît. Il en arrive même à oublier d'être inattentif et de mériter les punitions. Les classes semblent courtes ; les plus rudes efforts, aisés ; et l'émulation devient ardente et joyeuse.

Et voilà, tout justement, ce que nous raconte, à chaque pas, l'histoire de Louis-le-Grand.

Sans doute, il y avait des professeurs « qui ne savaient pas animer les élèves ¹ » ; ou ceux que leur distinction d'esprit n'empêchait guère, nous ne dirons point d'endormir leur auditoire, ce qui est un talent banal, mais bien, et cela est plus rare, de s'endormir eux-mêmes ² ; il

1. M. D. [vers 1822], A. Nat. F¹⁷n 3176. — 2. Lettre confidentielle de M. Laborie [au Grand Maître], 4 août 1825 : « M. B. dont je suis loin de contester le mérite et les honorables services, ... s'endort quelquefois dans sa classe. » A. Nat. F¹⁷n 78485, n° 6b. M. B. était prof. de Rhétor. 1^e division.

y avait ceux qui enseignaient avec ennui, voire avec dégoût¹; ceux dont la volonté était faible et la vue trop basse : si bien que, dans la classe, on s'absorbait à des besognes multiples mais étrangères aux études : jouer aux cartes, casser des quinquets, lire des ouvrages prohibés, introduire des étrangers, sortir en foule avant l'heure prescrite², démonter le poêle, couvrir la voix du professeur et faire éclater des pétards^{2bis}; et il y avait encore ceux qui s'avouaient incapables de surveiller leurs élèves et réclamaient des classes où ils n'eussent « d'autre soin que celui de parler³ »; ou bien ceux dont M. Laborie, écrivait, en 1827 : « la classe de M. D. fait le tourment continu du proviseur⁴ »; tandis qu'en 1841 M. Pierrot-Deseilligny ajoutait : « sa santé l'éloigne souvent de sa classe. Les élèves n'ont, pour lui, ni estime ni respect; et je ne sais véritablement pas s'il est plus funeste à notre enseignement par ses absences que par ses leçons⁵ ». Il y avait des classes qui dégénéraient en pugilats⁶. Il y avait enfin les professeurs qui se jugeaient sacrifiés : leurs idées semblaient surannées à la jeunesse; l'expression en demeurait pénible et vague; le découragement du maître passait aux élèves, qui désertaient la classe⁷. Les plus intrépides cherchaient dans des cours ou des livres étrangers ce que la parole de leur maître leur refusait trop⁸. Quant aux professeurs ignorants, on ne peut guère en signaler qu'un seul, en 1835 : et c'était un vétéran des guerres révolutionnaires^{8bis}.

La plupart de ces professeurs pouvaient, du reste, comme tant d'autres, donner ailleurs leur vraie mesure : dans la presse, dans les livres d'enseignement ou d'érudition et même dans une chaire de Faculté. Au lycée ou au collège, ils ne réussissaient pas à s'adapter à leur auditoire d'écoliers. Le savoir ne leur manquait pas, mais bien le savoir-faire. Et, pour les maintenir à Louis le-Grand, il fallait tenir compte de leurs travaux plus encore que de leurs services.

1 *Ibid.*, 1849, M.-A.; note de l'Insp. génér. : « profess. ennuyé », A. Nat. F¹⁷n 78488, no 128 M.V. : « découragé et aigri », 1844-5, A. Nat. 78487, no 49. — M. R. 1826-8, *ib.* 78485, nos 23; 25; 31 — 2 20 sept. 1821, M. D. prof. de Rhétor. Lettre du Proviseur au Recteur; A. Nat. F¹⁷n 3150, p. no 47. Autres professeurs gênés par la faiblesse de leur vue pour maintenir l'ordre dans leur classe : MM D et C., en 1828; A. Nat. F¹⁷n 78485, no 31. — 2^{bis}. Vers 1820, chez M. L. *ib.* F¹⁷ 3149 no 8. — 3. Note de M. Pierrot, 1835 6, sur M. A., A. Nat. F¹⁷n 78486, no 9. — *Id.* pour M. M. 31 juillet 1840, Note de l'Insp. génér. *ib.* 78487, no 24 et 30. — *Id.* 17 janv. 1850, Arch. L.-le-Gr. Corr. admin. X, 9396. — 4. Lettre de M. Laborie, juillet 1827. A. Nat. F¹⁷n 78485, no 25. — En 1819 sept., disait aussi de M. F. : « sa classe m'a plus occupé que toutes les autres », A. Nat. F¹⁷ 3149, no 80 — 5 Note du 31 juillet 1841; A. Nat. F¹⁷n 78487, no 36 — 6. Ainsi, celles de M F en 1819; A. Nat. F¹⁷ 3149, no 80. — 7-8. M. V.; Note de M. Pierrot, 1841-2 « il n'inspire aux élèves ni confiance ni émulation ». A. Nat. F¹⁷n 78487, no 34; *id.* 1842-3, *ibid.* no 42; cf. no 45, pour 1846; 1838-9, Note de l'Inspect. génér. A. Nat. F¹⁷n 78486, no 40; *id.* 1839-40; *ib.* 42, 1850. Rapport de l'Insp. génér. : A. Nat. F¹⁷n 78488 no 203. — Mars 1819, classe de M. D., désertée, A. Nat. F¹⁷ 3159, nos 104 et 104^{bis}. — 8^{bis}. Note pour le ministre, 22 sept. 1835, A. Nat. F¹⁷n 78486, no 49.

Ils auraient très vite jeté le discrédit sur la maison, si beaucoup de leurs collègues ne s'étaient pas chargés d'en maintenir le vieux renom.

Nous ne parlons pas de Luce de Lancival¹, lettré de bonne race, humaniste délicat, orateur disert et poète élégant, dans la langue de Virgile ou dans celle de Chénier². Le Lycée Impérial était fier de posséder un talent auquel la Cour et la Ville donnaient leur applaudissement³ et que les souverains étrangers eux-mêmes avaient louangé⁴. Son attachement pour la maison qui, disait-il, « avait été son berceau⁵ », lui avait fait refuser des places plus enviées⁶. La sonorité de sa voix, l'éloquence de son verbe et de son geste, et jusqu'à la virile beauté de sa figure⁷, tout s'accordait en lui pour séduire l'attention de sa classe et la retenir. Le lycée semblait être son fief⁸ et ses défauts eux-mêmes y étaient goûtés.

Sous la Restauration, trois professeurs surtout réussissaient auprès de leurs élèves : M. Le Marchand, en seconde, savait les tenir sous le charme de son talent et de son caractère. « Le calme entraînait avec lui dans la classe, disait plus tard un de ses humanistes d'autrefois⁹, mais ce n'était pas la crainte qui imposait le silence ; nos oreilles ne se lassaient pas de l'entendre ». Son collègue M. Pierrot-Deseilligny avait le secret de « se faire aimer de ses rhétoriciens ; son mérite et son énergie savaient les conquérir¹⁰. Et le libéralisme connu de ses idées ajoutait encore à sa vogue¹¹ ». Quant à M. Ozaneaux, que de plus hautes fonctions attendaient¹², il savait se gagner, et sans peine aucune, la confiance et le cœur de ses jeunes philosophes : il lui suffisait de la « supériorité de son talent, de la facilité et des grâces de son élocution », toujours au service d'idées saines et de nobles sentiments¹³.

Le Gouvernement de Juillet sut distinguer quelques-unes des qualités éminentes d'hommes qui se nommaient Jacques Rinn, Louis-Paul-Emile Richard, Jules-Simon, Amédée Jacques. — Chez M. Rinn^{13 bis}, ses supérieurs louaient « le goût, la science, le zèle, l'autorité¹⁴ ». Ils

1. APPENDICE C, 332 et 332^{bis}. — 2-3. Voir l'article Luce de Lancival, dans le *Dict. de la Conversation*. — 4. Son poème latin, composé en 1780, à l'occasion de la mort de Marie-Thérèse lui valut les éloges de Frédéric II et une pension de Joseph II. *Ibid.* — 5. Lettre citée de Luce de L., 20 fructidor an IX. — 6. Art. cité, *Dict. de la Conv.* — 7. Emond, *Hist. Coll. L.-le-Gr.*, p. 264. — 8. Discours de Luce de L., 16 août 1808, Distribut. des Prix du Lycée Impérial. *Palmarès* 1808. — Cf., lettre de Mollereau, 20 août 1810, A. Nat. F 3114¹⁷. — 9. Emond, *Hist. Coll. L.-le-Gr.*, p. 271. — 10. Note admin. sur lui, 1^{er} juill. 1826, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78485, n° 23. — 11. Note de l'Insp. génér., [1826-7], A. Nat. F¹⁷ⁿ 78447. — M. Pierrot fut proviseur de L.-le-Gr., 1830-45. — 12. En 1830, Recteur de l'Acad. de Bourges, puis de Clermont et de Toulouse ; en 1835, Inspecteur de l'Acad. de Paris, enfin Inspecteur général. — 13. A. Nat. F¹⁷ⁿ 784^v5 n° 31 (19 juillet 1828) et 41 (1829), Note du Proviseur. — 13^{bis}. Devint proviseur de L.-le-Gr., en 1845. — 14. Note administrative : 1833 ; A. Nat. F¹⁷ⁿ 78486 n° 46.

ajoutaient : « Nul professeur n'a plus de considération, ni ne la mérite mieux ¹... Il a trouvé le moyen d'échauffer les esprits les plus paresseux et d'animer tout ce qui l'entoure ²... Il suffit de l'affection des élèves et de l'attention [qu'ils prêtent aux paroles de leur professeur, pour maintenir l'ordre et le silence ³... La tenue de la classe est parfaite ; sans effort et sans sévérité ⁴... L'émulation est générale ^{4 bis}. » Et l'influence du maître s'exerçait, par delà les études, jusque sur la « conduite et la moralité des élèves... sur leur âme, aussi bien que sur leur intelligence » ⁵.

De M. Richard, on pouvait donner, sans flatterie, pareil témoignage. Il groupait, chaque année, en mathématiques spéciales, une centaine d'élèves, qui ne donnaient jamais lieu, non pas même à une punition, mais à une remontrance ⁶. De presque tous, il savait tirer parti ⁷. Ses succès au Concours général et à l'École polytechnique ^{7 bis} ne lui valaient pas seuls la vénération des élèves, mais aussi l'intérêt affectueux ⁸ qu'il donnait à son auditoire, et la solide qualité de sa science ⁹. Il ne cessait de travailler pour sa classe, comme il eût travaillé pour un cours de Faculté ; il en résultait des leçons pleines, nourries d'observations neuves, d'applications fréquentes et instructives ¹⁰. Sa méthode semblait irréprochable et c'était une aubaine et un honneur de pouvoir être admis dans sa classe ¹¹.

M. Jules-Simon qui, autour de sa trentième année, enseignait à Louis-le-Grand ¹², y gagna toute la confiance des Philosophes ^{12 bis} et notamment « d'élèves tels que Deschanel, Octave Feuillet, Baudelaire, Bocage » ¹³. Il y était le porte-parole de M. Cousin ¹⁴. Presque du même âge que M. Jules Simon, M. Amédée Jacques était, également, fort estimé des jeunes gens et fort aimé ¹⁵. « Presque tous les élèves distingués et studieux demandaient, comme une faveur, de suivre ses leçons ¹⁶. Son athéisme n'avait pas le mauvais goût de verser dans l'intolérance et, de cette générosité d'esprit, beaucoup d'élèves lui savaient gré ¹⁷. »

La philosophie, qui finit par être rétablie sous l'Empire compta des

1. Rapport de M. Pierrot, 1837-8, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78486, n° 41. — 2. *Id*, *ibid.* — 3. *Id.*, *ibid.*, et n° 40, Note de l'Insp. génér. 1838-9, et 1839-40, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487, n° 24. — 4. Rapport de M. Pierrot, 1840-1, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487 n° 30. — 4 bis. En 1838-39, l'Insp. génér. disait : « M. Rinn est parvenu à inspirer aux élèves du goût pour leurs études ». A. Nat. F¹⁷ⁿ 78486, n° 40. — En 1840-41, M. Pierrot disait : « M. Rinn sait entretenir l'émulation et le goût du travail... » A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487, n° 30. — 5. Note de l'Insp. génér. *Ibid.* n° 47. — 6. Note de M. Pierrot, 1837-8, A. Nat., F¹⁷ⁿ 78486, n° 41. — 7. Note de l'Insp. génér. 1837 A. Nat. F¹⁷ⁿ 78486, n° 34. — 7 bis. Note de M. Pierrot, *cit.* 1837-8. — 8. Note de M. Pierrot, 1841-2, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487, n° 34. — 9-10 *Id*, *ibid.* — 11. Note de l'Insp. génér. 1839-40, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487, n° 24. — 12 APPENDICE C, 250. — 12 bis. Note de M. Pierrot, 1840-1, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487 n° 30. — 13-14. Jules Simon, *Premières Années*, pp. 274 275. — 15. Henry Dabot, *Lettres d'un Lycéen*, p. 39. — APPENDICE C, 252. — 16. Note de l'Insp. génér. 24 mars 1850 ; A. Nat. F¹⁷ⁿ 78488, n° 131. — 17. Henry Dabot, *op. et loc. cit.*

maîtres dont le nom a franchi les murs du lycée : MM. Paul Janet¹, Waddington et Charles. De M. Charles, qui enseignait encore en 1872², l'Inspection générale pouvait signaler la classe comme « une classe modèle³ ». C'était mieux qu'un entraîneur d'élèves ; son action personnelle était, sur eux, très puissante ; il savait les gagner par le cœur, autant que « par l'autorité de son caractère et de sa parole⁴ ». — Même talent, même éclat, mêmes succès, en mathématiques spéciales de 1858 à 1872 chez MM. Bouquet et Darboux qui furent l'honneur de Louis-le-Grand avant d'être celui de la Sorbonne^{4 bis}.

La liste des maîtres éminents pourrait être infiniment allongée : MM. Ch. Boudhors, Marcou, Delacroix, Chambon, Jules Perrot, Alfred Croiset, Simon, Pruvost, Merlet, Hatzfeld mériteraient, s'il ne fallait nous borner, de nous arrêter encore. L'un d'eux, en décembre 1874, inspirait à ses élèves ces strophes touchantes⁵ :

O maître, nous t'aimons, car ta voix n'est pas dure,
Quand tu veux à chacun rappeler son devoir ;
De tes commandements personne ne murmure ;
Il est auguste et saint, ô maître, ton pouvoir,

Former les jeunes cœurs, c'est le doux sacerdoce,
Prêcher l'austère amour du vrai, du bien, du beau,
Prêcher au fils d'un siècle, amoureux du négoce,
L'idéal éternel, pur et divin flambeau.

Nous t'aimons, car ta voix, qui, chaque jour nous guide,
Allume, dans nos cœurs, de nobles sentiments ;
Toujours, de t'écouter, notre oreille est avide ;
Maître reçois les vœux de tes jeunes enfants.

On voit donc, par tous ces exemples, qu'à Louis-le-Grand, comme un peu partout, les élèves ne demandaient qu'à aimer ceux qui les enseignaient ; un des plus sûrs chemins, pour atteindre l'esprit de l'écolier, c'est, peut-être, le chemin de son cœur. La valeur de tous les instruments, qui aident à façonner l'émulation, est celle de l'artisan qui s'en sert. Et, en matière de pédagogie, on pourrait répéter le mot de Pascal : « Quand on joue à la paume, c'est une même balle dont on joue l'un et l'autre ; mais l'un la place mieux. »

1. APPENDICE C, 254. — 2. APPEND. C, 255. — 3. En 1872, MM. Bouillier et Jacquinet, Insp. génér. A. Nat. F¹⁷n 86.471, Liasse E, L.-le-Gr., n° 3. — 4. Lettre de M Girard, proviseur, au Recteur, 30 sept. 1872 ; *ibid.* — 4^{bis}. Arch. L.-le-Gr., Regist du Personnel, pp. 297 et 431 ; A. Nat. F¹⁷n 86.464 n°s 14 et 14^{bis} (Insp. génér 1861) ; 25 mai 1872, *ib.* 82784 Liasse B n° 47 (note du Recteur. — [1867-8], *ib.* n° 32 ; et F¹⁷n 86471 Liasse L.-le-Gr., n°s 42 et 49 ; Insp. génér. — 5. M. Delacroix, APPEND. C, 459. — L'élève, auteur de ces vers, est Paul Lelièvre, né en 1859, mort en 1878. Sur MM. Marcou, Merlet, Hatzfeld, v. Planche XVII, fig. 49, 50, 51.



Fig. 49. — M. Léop. Marcou,
Professeur de cinquième, puis de troi-
sième et de seconde, à Louis-le-Grand,
de 1860 à 1894.



Fig. 51. — M. Adolphe Hatzfeld,
Professeur de rhétorique à Louis-le-
Grand, de 1861 à 1894.



Fig. 50. — M. Gustave Merlet,
Professeur de rhétorique à Louis-le-Grand
de 1859 à 1891.



Fig. 52. — M. Ammann,
Professeur d'histoire à Louis-le-Grand,
de 1879 à 1906.

(Voir p. 541.)





Fig. 53. — M. Darsy,
Professeur d'histoire à Louis-le-Grand
de 1881 à 1913.



Fig. 54. — M. Lafont,
Professeur de rhétorique supérieure à
Louis-le-Grand, de 1903 à 1919.



Fig. 55. — M. Sevrette,
Maître et professeur, de 1856 à 1897



Fig. 56. — M. Ch. Guillo,
Maître à Louis-le-Grand, depuis 1885.

(Voir p. 541.)



*
*
*

Au total quelles ressources et quels obstacles trouvait l'émulation à Louis-le-Grand ?

Dans la plupart des classes, des professeurs distingués et un groupe d'élèves, vraiment dignes d'entendre leurs leçons ; chez ces professeurs et chez ces élèves, l'ambition de continuer les nobles traditions de Louis-le-Grand ; chaque semaine, des réponses orales, des devoirs écrits et des compositions capables d'être proposés à la classe entière, comme exemple et comme modèles ; chez quelques-uns, grâce à l'enseignement et aux lectures, l'éveil d'une personnalité certaine et la promesse d'une maturité intellectuelle prochaine ; la lutte constante, entre les meilleurs, pour conquérir les plus hautes notes, les premières places, les prix au Grand Concours et pour forcer l'entrée des Grandes écoles.

Mais, en même temps, une tendance à multiplier les heures de classe, aux dépens des heures d'étude ; dans ces classes, un trop grand nombre d'élèves ; parmi ces élèves, trop de médiocres sinon d'incapables, que les examens de passage eurent trop rarement l'énergie d'exclure, au risque de priver les classes de l'homogénéité nécessaire ; trop de passivité, chez la plupart des élèves, et trop peu de lectures personnelles sérieuses ; l'impression générale que l'enseignement s'adresse surtout à l'élite ; enfin, dans la chasse aux couronnes du Grand Concours, un gaspillage, souvent vain, de temps, d'énergies et d'intelligences.

En définitive les avantages et les inconvénients s'équilibraient ou à peu près. Et cela, avec des nuances qui variaient suivant les époques ; quoique, en tout temps, l'action personnelle de certains maîtres sut réussir, à force de conscience et de talent, avec des écoliers qui désespéraient d'autres maîtres.

Graduellement et par la force des choses, l'émulation n'en a pas moins quitté les sommets de la classe pour descendre à mi-hauteur, sinon pour aller stimuler la torpeur des bas-fonds ; s'il faut, à chaque classe, une tête de classe, il ne faut pas trop de distance entre les premiers élèves et tous les autres. L'émulation doit tendre à les rapprocher tous, mais en élevant les plus humbles, plutôt encore qu'en abaissant trop les premiers. Elle a réalisé dans cette voie, des progrès certains ; elle en a beaucoup d'autres à poursuivre encore. Elle a démocratisé l'enseignement. Mais elle n'a pu faire que l'égalité intellectuelle ne soit une chimère.

LIVRE V

LA VIE MORALE

Façonner et dresser des intelligences c'était déjà, pour Louis-le-Grand, une tâche très noble ; mais ce n'était pas toute sa tâche. Il fallait encore modeler des consciences et des caractères, en agissant sur les volontés et sur les cœurs ¹. L'essentiel n'était-ce pas d'apprendre aux jeunes gens à devenir des hommes ? C'est-à-dire de les gouverner, en leur enseignant, l'heure venue, à se gouverner eux-mêmes ? — Jusqu'à quel point notre maison a-t-elle su se hausser à cet idéal ? Et l'élévation de sa vie morale a-t-elle été vraiment digne de l'intensité de sa vie intellectuelle ?

Comment s'est faite, peu à peu, l'adaptation du lycée ou du collège à la société contemporaine ? Quels obstacles se dressaient sur le chemin des éducateurs ? Comment ont-ils lutté pour les aplanir ? Et quels résultats ont-ils obtenus ? Les réponses à ces questions nous permettront peut être de juger ce que fut la vie morale à Louis-le-Grand.

1. Discours de M. Pierrot, à la distrib. des Prix de L.-le-Gr., 14 août 1844, *Palmarès*, p. 15-17 : L'essentiel au collège est, pour chaque élève, de « former son cœur et élever son âme, en cultivant son esprit ». — Le 25 fructidor an IX, Luce de Lancival avait dit déjà, après la Chalotais, que le véritable but de l'instruction n'est pas la formation seule de l'esprit, mais surtout « les mœurs, la vertu, la religion ». A. Nat. M 156 p. 9.

CHAPITRE PREMIER

Les fins et les difficultés de la vie morale

§ 1. — Depuis les origines du xix^e siècle, le but de l'éducation semble n'avoir pas changé à Louis-le-Grand : on y chercha constamment l'adaptation des élèves aux besoins moraux de la société contemporaine. Seulement, cette société, pour Napoléon 1^{er}, se ramenait à l'Etat ; pour nous, elle se ramène à la Nation.

Avant de créer l'Université, Bonaparte, le 22 mai 1801, vint visiter le Collège de Paris et il insista, avant tout, devant les élèves, sur la nécessité d'une éducation toute militaire : « sans discipline militaire, expliquait-il au Directeur Champagne, il est bien difficile de régulariser avec exactitude l'ordre extérieur et la police de l'établissement ¹ ». Des soldats, des officiers, des fonctionnaires, voilà ce que le Premier Consul ou l'Empereur attendait du Collège de Paris ou du Lycée Impérial. Et l'on sait de reste que tous les lycées de l'Empire, (dont le Collège de Paris avait été le prototype) ne furent guère qu'un compromis entre la Caserne et le Couvent laïc. Les projets de 1801 prirent corps pendant les années suivantes. Il ne s'agissait pas de mettre l'Etat au service du Lycée, mais le Lycée au service de l'Etat : les écoliers devaient, dès l'âge de douze ans, travailler aux victoires de la Grande-Armée.

Or, un écolier ne devait-il être qu'un « outil humain » ? Ne devait-on pas plutôt le considérer comme une personne, qu'il s'agissait d'initier au bien ? Que vaudrait l'instruction sans l'éducation ? Et, en 1827, le proviseur de Louis-le-Grand M. Laborie, s'écriait : « Quoi ! nous n'épargnons rien pour donner l'éclat à l'enseignement et nous négligeons une science bien plus utile, la vertu ² ! » A quoi servira de meubler et d'orner « l'esprit des jeunes gens, si l'on ne s'applique à régler et à rectifier leur cœur » ? Et M. Laborie proclamait que l'essentiel était d'aller jusqu'à l'âme de l'enfant, de la comprendre et de l'élever.

1. A. Nat. II 2558, Doss. XXVI : Note remise à l'Administration du Prytanée français, par le citoyen Champagne, Directeur du Collège de Paris, en la séance du 6 prairial an IX [26 mai 1801]. — 2. *Observations générales sur l'organisation des Collèges royaux*, etc., 29 mars 1827 ; A. Nat. F¹⁷n 78485 n^o 12c.

La fin de l'éducation, on en convenait, ne devait donc plus être militaire. Mais M. Laborie regrettait que cette fin eût cessé trop tôt d'être monacale¹.

Une dizaine d'années plus tard, on ne déplorait plus que Louis-le-Grand eût cessé de rappeler trop exactement un cloître ; mais on déplorait que son idéal semblât être encore celui du régiment. [L'Inspection générale y cherchait la véritable éducation et ne la trouvait guère². Elle réclamait l'amélioration des manières et des mœurs, c'est-à-dire des consciences. Tendre à obtenir l'ordre matériel ne suffisait pas ; il fallait créer des habitudes de volonté et de conscience. A l'ordre extérieur il était indispensable d'ajouter, chez chaque adolescent, l'ordre intérieur³.

De 1815 à 1848, on croyait donc sentir, à Louis-le-Grand, que l'idéal de l'éducation napoléonienne répondait de moins en moins aux besoins nouveaux de la société. De 1848 à 1871 et depuis lors, il fallut bien se rendre à l'évidence : on ne pouvait plus guère ajourner de préparer graduellement la jeunesse à l'usage de la liberté. Il convenait de la diriger, en lui enseignant à se diriger. A mesure qu'il grandirait, l'individu devait, par une série d'efforts sur lui-même et par la connaissance de ses devoirs, autant que de ses droits, se rendre de plus en plus digne du *self-government* de sa personne, de sa famille, de sa cité. L'éducation morale tendrait ainsi à remplacer peu à peu l'éducation machinale et la « discipline du dedans » pourrait peut-être rendre moins fragile « la discipline du dehors ».

§ 2. — Pour atteindre à l'un ou l'autre idéal, idéal napoléonien ou idéal démocratique, pourrait-on écarter tous les obstacles de la route?

A. — Et tout d'abord aurait-on la sagesse de n'admettre à Louis-le-Grand qu'un nombre modéré d'élèves ? La qualité n'était-elle pas préférable à la quantité ? Le nombre est, en matière d'éducation, un péril grave. D'autant plus grave qu'est plus grande la tentation d'augmenter les bénéfices financiers en augmentant le chiffre des écoliers payants. Il faut, paraît-il, du courage, pour ne pas confondre une maison d'éducation avec une entreprise commerciale.

En mars 1800, Lucien Bonaparte, ministre de l'Intérieur, disait fort judicieusement, au sujet du Prytanée : « L'expérience a fait connaître que le nombre de ceux qu'on rassemble, dans un même collège, ne doit guère passer 200⁴. » C'était un beau principe, mais il eut le sort de quelques autres principes ; en peu de mois, ce n'étaient plus

1. *Ibid.* : « Que n'aurais-je pas à dire sur la facilité avec laquelle les Professeurs s'engagent dans les liens du mariage ?... » — 2. Rapport du 24 mars 1840 ; A. Nat. F¹⁷m 78.487, n° 25. — 3. *Id.*, *ibid.* — 4. A. Nat. F¹⁷m 9, Dossier 41, n° 5.

200 élèves mais 300, que compta le collège¹ ; puis 463, dès 1801² ; 540, dès 1802³ ; près de 700, en 1809⁴ ; et jusqu'à 1164, en 1813⁵. Après quoi, de 1815 à 1863, le chiffre des élèves se maintint généralement autour d'un millier ; et, en 1846, il atteignit 1257 et 1512, en 1863⁶.

Les Proverseurs, qu'une telle affluente flattait, en somme, se défendaient contre elle assez mal. Ils eurent cependant, à deux reprises, le grand mérite de détourner la foule des plus jeunes enfants, les « minimes », vers les ombrages de Vanves et du Luxembourg, où furent fondées deux maisons filiales du Grand Lycée : en octobre 1864, le lycée du Prince Impérial, et, en octobre 1885, le lycée Montaigne.

Des éducateurs, comme MM. Ernest Bersot, en 1857⁷ ; Octave Gréard, en 1885⁸ ; Marion, en 1888^{8 bis} ; Marcellin Berthelot, en 1899⁹, qui protestaient contre la folie du nombre, avaient-ils donc fait triompher leurs avis ? Hélas, non. Peu après l'ouverture du Lycée de Vanves, Louis-le-Grand avait encore à Paris de 1.250 à 1.300 élèves, puis en 1888, 1.537¹⁰ ! Et, quelques années après l'ouverture de Montaigne, le chiffre de 1.000 élèves était de nouveau dépassé. Il fallait donc se résigner à l'inévitable, et constater, non sans tristesse, qu'à Condorcet ou à Janson-de-Sailly l'effectif de 2.000 avait été atteint et dépassé¹¹. Mais quelles magnifiques funérailles on aurait pu faire au rapport de Lucien Bonaparte, si ce pauvre rapport n'eût pas été, comme tant de ses confrères, enseveli peu après sa naissance !

B. — A force d'énergie, on aurait pu résister au danger du nombre ; mais comment lutter efficacement contre la diversité des origines, des âges et des tendances¹². Dans une même famille, la similitude des origines crée rarement une complète similitude de caractères ; et souvent même entre frères, voire entre frères jumeaux, les différences demeurent profondes. A Louis-le-Grand, les contrastes s'accroissaient, et non pas seulement avec le nombre des élèves, mais avec la réputation du Lycée qui lui valait une clientèle assez bigarrée, levantine, asiatique et africaine. Il ne lut jamais un lycée de quartier, ni même un simple lycée parisien. C'était un lycée national, sinon mondial, surtout à l'époque où florissait l'internat.

Chez tous ces jeunes gens, arrivant au lycée entre 7 et 18 ans, l'in-

1-6. Tous ces chiffres, d'après les Etats annuels des élèves, envoyés par le Proverseur au Ministère et mis à la disposition de l'Inspection générale. — Cf. *supra*, p. 82. — 7. *Questions actuelles* ; un vol. in 12, Paris 1862 (Lettre du 14 mars 1857), pp. 101 et ss. — 8. *Education et instruction*, Paris 1912, 3^e édit., in-12 ; t. II, pp. 247-48 ; *id.*, p. 260 juin 1889). — 8^{bis}. Ministre de l'Instr. publ. — *Enseig. Secondaire ; Instructions, programmes et régl.* ; 1890, p. 187. — 9. Dans A. Ribot, *Réforme de l'Enseignement secondaire*, Paris 1900 ; p. 184, Appendice I. — 10. Arch. L.-le-Gr. ; Communicat du Secrétariat. — 11. G. Dupont-Ferrier, *Les Ecoles, Lycées, Collèges, Bibliothèques* ; pp. 144 et 202, n° 1. — 12. Rapport du 8 août 1842 ; A. Nat. F¹⁷ 78487, n° 42 ; Direction morale et religieuse, 1^o.

fluence de l'éducation première était sans doute fort inégale ; chez la plupart, les habitudes morales étaient déjà formées. « Dans ce pêle-mêle de principes différents et de natures si diversement réglées », notait, en 1842, M. Pierrot-Deseilligny, il était fort malaisé, « pour un même enseignement ou de communes pratiques, de redresser les directions fausses ¹ ».

C. — Pour déchiffrer des natures aussi complexes, pour agir sur les volontés et améliorer les consciences, jusqu'à quel point fallait-il compter sur les maîtres d'études, les professeurs, les aumôniers, les administrateurs ?

Le maître d'études était, en dehors des classes, en contact permanent avec les écoliers. « Lui seul, disait le Proviseur, en 1827, est toujours en communication avec les élèves : il les suit dans tous leurs mouvements, dans tous leurs exercices, dans leurs jeux comme dans leurs travaux ; il assiste au premier développement de leur intelligence, aux premiers sentiments de leur cœur. Les impressions qu'ils reçoivent de lui sont ineffaçables, car elles sont primitives ². » La véritable éducation était donc confiée au maître ; on lui demandait d'être à Louis-le-Grand le véritable « professeur d'éducation ³ ». Sans lui, le Proviseur ne savait presque rien sur le caractère des élèves.

Une tâche si délicate, si noble et si lourde de conséquences, semblait donc ne pouvoir être confiée qu'à des hommes éprouvés, riches d'expérience, de vertu et de savoir ; ils étaient appelés à donner à l'enfant l'impression que sa famille n'était pas tout à fait absente ; ils gagneraient sa confiance, éclaireraient sa route et soutiendraient ses efforts.

Pour recruter les éducateurs d'élite, nécessaires à une mission si haute, on aurait pu croire qu'aucun sacrifice n'avait été épargné et qu'une carrière brillante était ouverte aux élus.

Voilà, en effet, ce que la raison eût demandé ; mais voici ce que, pour ne parler que de Louis-le-Grand, la réalité avait fait ou laissé faire. Au témoignage des Proviseurs, des Censeurs, des Inspecteurs généraux, le personnel des maîtres fut trop longtemps recruté presque au hasard ; on ne ménageait qu'à son élite quelque avenir ; trop heureux étaient ceux qui réussissaient à s'en évader au plus vite.

Sous le Consulat et l'Empire, ces maîtres, qui auraient dû donner aux élèves l'exemple de la politesse et du tact, étaient un personnel de fortune, sans culture, sans dignité et souvent sans mœurs ⁴. On ne se serait pas douté que leurs successeurs, sous la Restauration, avaient été « épurés » presque tous : « ils vivaient dans l'impéritie, l'incapacité, l'indifférence » ; ils se réfugiaient à Louis-le-Grand pour y être logés,

1. *Id.* — 2-3. *Observations de M. Laborie, sur l'organisation des Collèges royaux...*, 28 mars 1827, A. Nat. F^on 78485 n^o 12^o. — 4. Emond, *Hist. du Coll. L.-le-Gr.*, p. 404 ; cf. Aulard, *Napol. I et le monopole universitaire*, pp. 270-271.

nourris, éclairés, chauffés, pour y abriter leur pauvreté, leur travail et parfois leur paresse ; non pas pour s'initier au problème de l'éducation¹. M. Laborie réclamait vainement une Ecole normale d'éducateurs, plus importante, pensait-il, qu'une Ecole normale de professeurs². L'amélioration, souhaitée dans la qualité des maîtres, ne se produisit guère sous le Gouvernement de Juillet. On la jugeait presque irréalisable. « Comment, disait l'Inspection générale, trouver la sagesse, le dévouement, l'amour d'un père de famille chez des jeunes gens, qui ne sont là qu'en passant, ne travaillent que pour fuir au plus vite et ne restent que par pis-aller ? » Elle ajoutait : « Il y a, en ceci, plus que des modifications à établir ; il y a toute une révolution à faire³ ». M. Pierrot-Deseilligny ne se faisait aucune illusion : à l'instruction et à la fermeté, les maîtres d'études devraient pouvoir joindre les avantages et les dehors d'une bonne éducation ; leurs principes, disait-il, leur langage, leurs manières, leurs exemples ont une très grande influence. « Mais, concluait-il et non sans raison, comment trouver des hommes qui réunissent tant de qualités, pour des fonctions si laborieuses et si précaires⁴ ? » Et, comme M. Laborie, il réclamait, pour les maîtres, une Ecole normale préparatoire⁵.

De l'agitation, qui précéda et qui suivit les Journées de Février, les maîtres d'études, au témoignage de M. Rinn, n'auraient songé à retirer que des avantages personnels ; ils n'auraient ambitionné que l'amélioration de leur carrière et non pas de leurs qualités éducatrices⁶.

Le recrutement des maîtres d'études, sous l'Empire, ne risquait guère de procurer au Lycée des maîtres qui répondissent à l'idéal de Rollin. Il s'alimentait à deux sources, très inégalement pures, car la première était celle du travail, l'autre celle des plaisirs vulgaires⁷. Certains maîtres ne songeaient qu'aux examens et aux concours : médecine, droit, agrégations des lycées ; d'autres étaient les épaves de la vie, des étudiants de quinzisième année, d'anciens sous-officiers, des piliers de cafés, etc. ; bons enfants parfois et faciles d'humeur, mais souvent de moralité douteuse, aigris et malveillants à cette jeunesse, qui leur rappelait des temps plus heureux. Les élèves distinguaient assez bien les uns et les autres⁸. A ceux de dernière qualité l'écolier donnait tout son mépris, sinon sa haine, qui n'allait pas cependant à dénoncer les faits scandaleux, dont il se trouvait le témoin⁹. A ceux qui mettaient toute leur énergie à lutter contre la pauvreté et à conquérir, par un

1. *Observations générales* de M. Laborie, cit. 28 mars 1827, A. Nat. F¹⁷n 78485, n° 12c. — 2. *Id.* ; *ibid.* — Cf. *supra*, p. 55, n° 1, 3^{bis}. — 3. Rapport du 24 mars 1840 ; A. Nat. F¹⁷n 78487 n° 25. — 4. Rapport cité, du 8 août 1842 — 5. Rapport du 30 juillet 1841 ; A. Nat. F¹⁷n 78487, n° 34. — Cf. O. Gréard, *Education et Instruction*, II, pp. 219-221, pour 1885 ; et pp. 261-262, pour juin 1889. — 6. Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll. V, n° 6854 ; lettre de M. Rinn au ministre, 24 oct. 1848. — Cf. l'Inspect. génér. 24 mars 1849, A. Nat. F¹⁷n 78488, n° 128. — 7-9. Com. de M. Staub, élève à L.-le-Gr., de 1856 à 1864.

labeur opiniâtre, les grades universitaires, l'écolier accordait son estime, son affection ¹, et parfois même ouvrait son âme ². Les maîtres de cette sorte pouvaient donc ne pas manquer à cette haute mission éducatrice que tant d'autres ignoraient totalement.

Ce sont surtout ces maîtres-là qui se sont conservés de nos jours. Beaucoup, depuis que l'administration a relevé les fonctions et la carrière du répétitorat, se sont attachés, de tout cœur, à leur cher lycée, à ses traditions, à son histoire ; nous en avons eu des preuves touchantes ; leur souci est d'être dignes de lui. Ils ont l'estime générale. Leur effort a déjà sa récompense : l'action qu'ils ont sur les élèves est infiniment plus profonde que celle de leurs prédécesseurs.

Il n'en demeure pas moins que, trop rarement, les maîtres d'études ont pu soutenir le très difficile rôle d'éducateurs qui leur était confié. Et la faute n'est pas imputable à eux seuls.

Là où les maîtres échouaient, les professeurs, les aumôniers, les administrateurs pouvaient-ils réussir ?

Connaître l'élève était généralement beaucoup plus malaisé pour le professeur que pour le maître d'études ; une étude groupait, en effet, une trentaine ³ d'élèves, une classe en groupait deux, trois ou quatre fois autant ; le temps passé en classe était moindre que le temps passé en étude, en récréation, au réfectoire, etc. ; les maîtres devaient faire réciter toutes les leçons, annoter tous les devoirs ⁴ et s'occuper de tous les internes ; le professeur, lui, ne s'occupait guère que des premiers. Et n'oublions pas que la multiplication des spécialités ne cessa de multiplier le nombre des professeurs ; par suite, de réduire, pour chacun d'eux, les occasions de connaître bien ses élèves. Un professeur spécialiste, ayant 4 ou 5 classes, de 50, 60, 70 écoliers chacune, comment lui demander de sonder les cœurs et les reins de 250, 300, 350 enfants, avec lesquels il passait 2 ou 3 heures par semaine ? La diminution de l'internat limitait le champ d'action du maître d'études ; le développement de l'externat ajoutait encore à l'effectif des classes, partant, à la besogne quotidienne du professeur : comment, par suite, aurait-il pu agir efficacement sur la conscience de chaque écolier ?

Sans doute, Louis-le-Grand demeurait, pour beaucoup de professeurs, le terme de leur carrière et son couronnement ⁵ ; mais, pour beaucoup d'autres aussi, ce n'était qu'un instant de leur vie universitaire. Et surtout ce n'était, chaque semaine, qu'un moment de leur activité. La classe finie, d'autres soins prenaient leur intelligence et leur cœur. Un

1. Lettre de M. Gaston Schéier, dans Georges Cain, *A travers Paris*, p. 69. — 2. Comm. de M. Sevrette, entré à L.-le-Gr., en oct. 1856. — 3. En juillet 1801 le *Règlement du Prytanée* (A. Nat. H³ 2528, pet. in-16 et B. Nat. *Recueil des Lois et Règl. de l'Instr. publ.*, t. II, R 22319) portait, Tit. IV, art. 54 : « Chaque division de 25 élèves composera une salle d'étud » L'Inspect. génér. en 1837, disait : « chaque maître a, sous sa direction, trente élèves ». A. Nat. F^{17a} 78486, n° 33, § ordre et discipline. — 4. *Id. ibid.* — 5. *Supra*, p. 50-51.

à un, pendant la première moitié du xix^e siècle les professeurs n'avaient-ils pas transporté leur logis hors des murs du Collège¹? Dénouer les attaches matérielles, qui les liaient jadis à Louis-le-Grand, n'était-ce pas s'exposer à rompre, par surcroît, quelques-unes des attaches morales qui les unissaient plus étroitement à lui? En devenant plus étrangers au Collège, ils risquaient de devenir plus étrangers aux élèves. L'âme des écoliers leur serait désormais moins ouverte.

Il y avait des classes de latin ou de mathématiques, de sciences physiques ou d'histoire; il n'y avait pas de classes de caractère². Et quand, en philosophie, on abordait la psychologie et la morale, il était généralement trop tard pour influencer les consciences; les tendances étaient déjà nées et le pli des habitudes était pris³. Ce n'est pas à dire que, tout le long des classes, l'action de l'enseignement fût vaine. Et l'Inspection générale le reconnaissait, en 1838⁴: « Les professeurs, observait-elle, aideraient puissamment à inspirer de salutaires pensées à la jeunesse et à régler sa conduite, s'ils mêlaient souvent et à propos, avec force et avec mesure, aux leçons de style, à l'explication de passages prudemment choisis, des réflexions qui laisseraient trace dans les âmes; si, dans leurs rapports journaliers avec cette jeunesse, ils l'accoutumaient à se faire une sorte de dignité et à se montrer jalouse de la soutenir ». Et, onze ans plus tard, c'était le Proviseur Rinn, ancien professeur de Rhétorique à Louis-le-Grand, qui disait à son tour⁵: « Je crois que le choix des sujets de devoirs, particulièrement celui des matières de vers et des discours latins ou français, est trop exclusivement dirigé par des préoccupations littéraires; on ne songe pas assez à s'en servir pour faire pénétrer, dans les esprits, les vérités de la morale et des sentiments élevés ».

« Constamment, nous écrivait un ancien élève de Louis-le-Grand, on nous démontrait que la vertu est préférable au vice. J'ajoute que l'enseignement de la classe constituait un cours de morale de chaque instant, car cet enseignement était fondé sur l'étude des anciens, qui se sont chargés de nous fournir d'excellents exemples⁶ ».

Quant à l'enseignement de l'histoire il pouvait aisément servir à l'éducation morale: non pas certes en montrant que la vertu est toujours récompensée et le vice, infailliblement puni: mais en illustrant le prix de l'effort, de la volonté, de l'opiniâtreté, du patriotisme, de l'honneur.

Et quelles leçons nous donnent un Socrate ou un Marc Aurèle, un Saint Louis ou une Jeanne d'Arc, un Vincent de Paul, un Vauban ou un Desaix! D'ailleurs, le souci du professeur de ne dire que la vérité,

1. *Supra*, p. 35. — 2. Cf. Oct. Gréard, *Education et Instruction*, t. II, pp. 209, 210; 212. — 3. Rapport de M. Pierrot-Deseilligny, 8 août 1842; Direction morale; A. Nat. F¹⁷n 78487, n° 42. — 4. Mars 1838; A. Nat. F¹⁷n 78486, n° 44. — 5. 30 août 1849, A. Nat. F¹⁷n 78488, n° 129. — 6. Com. de M. Raveton, élève à L.-le-Gr., 1859-67.

et de mettre l'impartialité au de-sus des passions n'était-il pas une leçon supérieure de morale, qui se dégagait, sans déclamaion aucune, de chaque classe d'histoire.

D'une autre façon encore, les professeurs de Louis-le-Grand savaient contribuer à élever l'âme de chaque écolier ; en leur montrant, par l'exemple de leur vie, de leur talent, de leur conscience, de leur caractère, de leurs manières, ce que le travail peut faire d'un homme ; quelle place il peut lui donner, parmi ses contemporains. L'autorité morale de certains professeurs de Louis-le-Grand était énorme ; eux surtout contribuaient à donner à l'élève le sens du respect et le sentiment de la modestie.

L'action des aumôniers sur les élèves pouvait être, à sa manière, aussi puissante que celle des professeurs. Mais elle était presque exclusivement d'ordre moral.

Un fait de grande importance c'était la coexistence au collège d'aumôniers de cultes différents : aumôniers catholiques, pasteur protestant, rabbin israélite. Dès l'enfance, l'écolier apprenait ainsi que la France, en dépit de la diversité des Eglises, devait garder son unité : plusieurs fois religieuses et cependant une seule foi patriotique. Au lieu de se fuir, les Français devaient, au collège comme dans la vie, se tolérer mutuellement et s'unir¹.

Sous le Consulat et l'Empire, les aumôniers catholiques, les abbés Montmartin² et Bastiau³, présidèrent à la renaissance religieuse du Prytanée, et s'efforcèrent de la maintenir. Mais la politique religieuse de Napoléon leur imposait une certaine réserve : et ils eurent le tact de le comprendre. L'abbé Guillon, leur successeur⁴, était un ancien élève de Louis-le-Grand⁵ et il pouvait, sous la Restauration, avoir au collège ses coudées franches ; le Gouvernement ne risquait pas de limiter son influence religieuse. L'aumônier était un homme de talent ; ses prêches, sur les devoirs de l'écolier chrétien, furent réunis en volume⁶ et passèrent pour un chef d'œuvre. Malheureusement trop de travaux étrangers l'accaparaient hors du collège⁷. Et, quand il reçut la croix de la Légion d'honneur, on put se demander, à Louis-le-Grand, s'il la devait à son habileté ou à ses véritables sentiments⁸. Au collège, cependant, la besogne ne lui manquait guère : il avait à catéchiser

1. Paul Janet, *Victor Cousin*, p. 285. — 2. De 1803 à 1810 ; *Almanachs impériaux*. — 3. Second aumônier de 1803 à 1810 ; 1^{er} aumônier, de 1811 à 1813 ; *Alman. impér.* : 1805 p. 711, à 1813, p. 853 ; 1^{er} thermidor an XI [20 juill. 1803]. A. Nat. II³ 2558, Dossier 3 ; 9 janv. 1811, Aumônier provisoire, confirmé dans ses fonctions, A. Nat. F¹⁷ 3114, n^o 55. Il était né le 19 mai 1754 et il mourut le 8 mai 1814 ; il fut atteint, en visitant les hôpitaux ; Emond, *Hist. L.-le-Gr.*, pp. 412 et 267. — 4. Nommé aumônier à L.-le-Gr., 3 juin 1814 ; était né à Paris le 1^{er} janv. 1761, Arch. L.-le-Gr., Regist. du Personnel, I, *in fine* ; A. Nat. F¹⁷ 3114 n^o 73. — 5-6. Emond, p. 412. — 7. A. Nat. F¹⁷ 3176 [vers 1822]. — 8. A. Nat. F¹⁷ 78485, n^o 36.

450 enfants¹. Sa parole, semble-t-il, n'y réussissait pas, puisque le Provi-eur la déclarait sinon sans religion, du moins sans connaissances religieuses². Et, dès 1817, M. Taillefer se plaignait des difficultés extrêmes à trouver des ecclésiastiques capables d'aider l'aumônier³. On en trouva enfin, en 1823-4, où deux aumôniers-adjoints furent nommés⁴. C'était admettre enfin, mais après cinq ans de résistance, l'idée du proviseur et reconnaître qu'un seul aumônier ne pouvait véritablement suffire aux exigences de sa tâche^{4 bis}. Mgr de Frayssinous, Grand Maître de l'Université, délimita fort exactement les pouvoirs de chacun, après quoi, il conclut : « il est bien à souhaiter que la meilleure intelligence règne toujours entre eux »⁵. Ce qui avait facilité ce partage d'attributions c'était l'exode de l'abbé Guillon, nommé aumônier de la duchesse d'Orléans⁶.

L'abbé Manglard, premier aumônier⁷ du collège, avait de la piété ; mais la faiblesse de son caractère et la familiarité de son langage ne relevaient pas son prestige et il n'était pas assez respecté des élèves⁸. Un de ses adjoints, l'abbé Delestang, manquait plus encore de prestige⁹.

Avec le règne de Louis-Philippe, d'autres difficultés naquirent, pour les aumôniers du Collège. L'abbé Lacordaire, second aumônier du Collège Henri IV, rédigea un mémoire secret, que signèrent presque tous les aumôniers des Collèges de Paris. Il y dénonçait l'incrédulité qui déséchait le cœur de presque tous les élèves, vers la quinzième année¹⁰. Deux des 3 aumôniers de Louis-le-Grand furent invités à cesser leurs fonctions et un seul, l'abbé Belmont, fut autorisé à garder les siennes¹¹. Mais tout le poids du ministère ecclésiastique retomba sur ses épaules¹². Le Ministre n'en demanda pas moins à M. Pierrot-Deseilligny s'il conviendrait de donner à ce jeune prêtre, âgé alors de 28 ans, des auxiliaires au Collège. Les prêtres paroissiaux n'avaient-ils pas, observait le Ministre, des obligations autrement pénibles¹³? On transigea et le Collège n'eut plus que deux aumôniers, au lieu de trois.

Peu après, on crut avoir trouvé l'aumônier idéal, l'abbé Théron,

1-2. A. Nat. F¹⁷n 3176. — 3. 8 nov. 1817, A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 28. — 4. L'abbé Delestang, 28 oct. 1823 et l'abbé Bonnet, 19 avr. 1824 ; Arch. L.-le-Gr., *Regist. du Personnel*, t. I, p. 4. — 4^{bis}. A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 49^{bis} et 50 ; 3150, n° 205-206. — 5. Le 7 nov. 1823 ; A. Nat. F¹⁷n 3150, pièce 236^{ter} ; *ib.*, 236^{bis}. — 6. Emond, p. 412. — 7. Du 2 oct. 1824 au 31 janv. 1831 ; év. de St-Dié, 1845 ; Arch. L.-le-Gr. *Regist. du Personnel*, I, p. 3. — 8. A. Nat. F¹⁷n 78485, nos 31 et 23. — 9. *Ibid.* — 10. Cf. Cam. Latreille, dans *La Lutte scolaire en France*, au xix^e s., p. 110. — 11. A. Nat. F¹⁷ 78.513 ; Lettre du ministre, de Broglie, au Proviseur, 12 oct. 1830 ; Arch. L.-le-Gr., *Corr. admin.*, IV, n° 1726 ; *id.*, 1756, 22 nov. 1830, Lettre de Merilhou. — 12. L'abbé Jos. Hector Belmont, né le 25 nov. 1800, nommé 2^e aumônier adj. à L.-le-Gr., 27 mars 1825 ; chargé exclusiv. du service, 12 oct. 1830 ; nommé définitiv. aumônier 30 oct. 1831 ; décédé en avr. 1832. — Arch. L.-le-Gr. *Regist. du Personnel*, I, p. 56 ; A. Nat. F¹⁷n 78485 n° 29 et 31. — 13. Lettre du ministre de l'É. P. M. Merilhou, 22 nov. 1830 ; Arch. L.-le-Gr., *Corr. Adm.*, IV, n° 1756.

qui, pendant dix années (1832-1842) ¹, réussit adroitement à faire œuvre d'éducateur éclairé, au Collège. Il lui « fallait ne point encourir les soupçons ni le mécontentement de ses supérieurs ecclésiastiques, en se dévouant à l'Université... » ; en même temps, il réclamait de l'Université autant d'appui qu'il lui en donnait ; il désirait que l'Administration du Collège « présentât aux élèves la pratique des devoirs religieux comme une affaire importante et non pas comme une concession aux bienséances ». D'autant mieux que, chez les élèves, il « rencontrait de grands obstacles » dans les préventions de l'incrédulité, dans l'effervescence de l'humeur séditieuse, dans les habitudes de relâchement pour les pratiques religieuses ².

L'abbé Théron était un homme de sens, de savoir, de talent et de tact ; il y avait, chez lui, moins d'unction que de largeur d'esprit et de libéralisme ; c'était plus un dialecticien qu'un apôtre. « Il se garda de forcer les consciences, de heurter les opinions ; il promit la tolérance pour les esprits forts et il la demanda, pour ceux qui croyaient ; il reçut les objections, en se réservant d'y répondre ; il accepta la discussion libre, mais décente ; il se montra indulgent, sans lâche complaisance, amical pour tous, avec dignité ». Il agissait sur le raisonnement des élèves, plutôt que sur leur sensibilité ; il cherchait à les persuader, avant de chercher à les entraîner ³.

Par cette voie, il parvint à gagner « la confiance d'un grand nombre » ; et un progrès très sensible fut constaté par le Proviseur, dans l'esprit des jeunes gens et dans leur conduite ⁴. Dès 1838, la croix de la Légion d'honneur vint récompenser ce zèle nouveau et ce succès ⁵.

Peu après, les relations de l'aumônier et du Proviseur devinrent moins bonnes : M. Pierrot-Deseilligny trouvait de la raideur, dans le caractère de l'abbé et, dans son cœur, trop de sécheresse et d'amour-propre ; dans ses fonctions, plus de régularité que de dévouement. On estimait son talent, mais on aimait peu sa personne ⁶.

De son côté, l'Inspection générale jugeait l'aumônier plus préoccupé de théologie que d'éducation ; trop distant désormais des élèves, qu'il se contentait de voir du haut de la chaire ; il s'abstenait trop de ces entretiens fréquents, qui auraient pu les gagner à lui ⁷.

L'aumônier-adjoint, l'abbé Despiau, était un prêtre effacé, peu exact ⁸ ;

1. L'abbé Louis-Charles Théron, né à Paris, le 13 nov. 1800, nommé aumônier à L.-le-Gr., le 24 mai 1832 ; démissionne le 3 oct. 1842, Arch. L.-le-Gr., Reg. du Personnel, I, p. 78. L'arrêté de sa nomination est aux A. Nat. F¹⁷n 78485 n° 35. — 2. Rapport de l'Insp. génér. A. Nat. F¹⁷n 78486, n° 44. — 3. *Id.* ; Rapport du Proviseur, 1837-8, A. Nat. F¹⁷n 78486, n° 41 ; et, pour 1838-9, *id.*, n° 48. — 4. Mêmes sources ; etc. — 5. Le 29 avril 1838 ; Arch. L.-le-Gr., Regist. du Personnel, I, p. 78. — 6. Rapports du Proviseur, pour 1840-1, 1841-2, 1842-3, A. Nat. F¹⁷n 78487, n°s 30, 34, 42. — 7. Rapport du 24 mars 1840 ; § 3, Direction morale ; A. Nat. F¹⁷n 78487 n° 25. — 8. Né le 25 déc. 1789 ; aumônier adj. à L.-le-Gr., 1 nov. 1831 ; demis. 24 oct. 1843 ; Arch. L.-le-Gr., Regist. du Personnel, I,

il avait cependant le mérite d'aller visiter les élèves à l'infirmerie et d'assister parfois à la prière, dans les études ¹.

C'est en pensant aux abbés Théron et Despiau, que M. Pierrot-Desseilligny, le 8 août 1842, dénonçait l'insuffisance de leur action éducatrice. « Ils se tiennent, notait-il, trop éloignés des élèves et n'ont guère de rapports avec eux qu'à la chapelle. Pour nous aider efficacement, il faudrait qu'ils recherchassent leur confiance, qu'ils les vissent plus souvent et de plus près. Dans l'état actuel des choses, ils nous sont d'un faible secours, pour diriger le cœur de nos jeunes gens ². »

L'abbé Théron sentait qu'entre l'Administration et lui le désaccord allait grandissant. A la rentrée d'octobre 1842, un simple incident, à la messe du Saint-Esprit, lui donna le prétexte, cherché peut-être, d'une rupture ³ et il se retira.

Malgré tout, on pouvait espérer encore que l'entente se renouerait entre son successeur et la direction du Collège ; ce successeur, ce ne fut pas l'abbé Despiau qui, dépité de se voir préférer un nouveau venu, l'abbé Dassance, négligea de plus en plus ses fonctions et, après un an de mauvaise humeur, démissionna ⁴.

L'abbé Dassance avait moins d'ambition et, sinon de savoir, de savoir-faire que les abbés Théron et Guillon, mais peut-être avait-il plus de véritable zèle et de bonté naturelle ; les élèves, qui le devinaient, l'estimaient et l'aimaient. Mais leur affection ne réussit pas à le retenir plus de six ans ⁵.

Pour exercer sur eux son influence, l'abbé Delhomme eut plus de loisir ⁶ ; mais cette influence, sur les grands élèves surtout, resta médiocre, l'abbé ayant, dans le caractère, plus de douceur et de bienveillance que de force et de fermeté ⁷.

C'est à cette époque que l'on tenta cette expérience : choisir un aumônier que recommandait, avant tout, sa valeur scientifique, l'abbé Moigno ⁸. Il avait publié, en 3 volumes, des *Leçons de calcul intégral et différentiel*, qui avaient fondé sa réputation de savant. « Quand, pour la première fois, il parut dans la cour des grands, écrivait un élève,

p. 77 ; Notes sur lui 1838-9, A. Nat. F¹⁷n 78486, nos 46 ; 42 48 ; 1839-43, *ib.* 78487, n° 14 ; 34, 43 ; 44. — 1. Rapport de l'Insp. génér., *ib.*, n° 39. — 2. Rapport du 8 août 1842 ; § sur la Direct. morale, n° 4 ; A. Nat. F¹⁷n 78487 n° 42. — 3. Arch. L.-le-Gr., Corr. adm., VIII, n° 4.122. — 4. A. Nat. F¹⁷n 78487 n° 43 : rapport de M. Pierrot, pour 1842-3 ; 24 oct. 1843, A. Nat. *ib.*, n° 3. — 5. Né le 12 mai 1801 ; aumônier à L.-le-Gr., du 19 nov. 1842 à sept. 1843 ; Arch. L.-le-Gr., Registre du Personnel, I, p. 160 ; Notes sur lui, 1842-3 et ss. A. Nat. F¹⁷n 78487 n° 43 ; 47 ; 49. — Henry Dabot, *Lettres d'un Lycéen*, p. 4. — 6. Né 16 avr. 1797 ; aumônier adj. à L.-le-Gr., 24 oct. 1843 ; 1^{er} aumônier, 4 nov. 1848 ; admis à la retraite, 31 déc. 1854 ; Arch. L.-le-Gr., Reg. du personnel, I, p. 166. — 7. Notes sur lui, A. Nat. F¹⁷n 78487, n° 49 ; 78488 nos 129 ; 131 162 ; 163 ; 202. — 8. Né le 18 avr. 1804 ; nommé aumônier adj. au lycée Descartes [Louis-le-Gr.], le 4 nov. 1848 ; démiss. le 3 oct. 1852 ; Arch. L.-le-Gr., Registre du Personnel, I, p. 193.

tous les X se précipitèrent vers lui et l'entourèrent, en lui faisant une ovation ¹. » Pendant deux ans, un peu de ce bel enthousiasme se maintint; puis insensiblement il tomba : la vie mondaine de l'abbé, la grande légèreté de ses propos, l'opiniâtreté de ses créanciers, qui le poursuivaient jusqu'au lycée, démontrèrent que, chez M. Moigno, le prêtre ne valait pas le mathématicien. Il inspira désormais peu de confiance aux élèves et pas du tout à l'Administration ². C'était renouveler la preuve que, pour l'éducation morale, l'autorité du caractère et de l'exemple fait plus encore que l'intelligence.

L'abbé Barbier remplaça donc l'abbé Moigno, pour le plus grand bien du lycée, et il fut loisible aux élèves de l'aimer tout le long des douze années qu'il leur donna ³. De bon cœur, ils acceptaient sa direction morale; il avait réussi à bannir de leur âme le respect humain ⁴; une simple exhortation de lui les ramena souvent à l'acceptation de la règle et du travail ^{4 bis}. Et aujourd'hui encore son souvenir est précieux à ses élèves d'autrefois ⁵. Quand il tomba malade, les maîtres répétiteurs s'honorèrent de passer la nuit à son chevet, l'un après l'autre, jusqu'à sa mort ⁶.

De lui, de ses adjoints et de ses successeurs on aimait l'enseignement plus philosophique que dogmatique, le libéralisme quelque peu gaullois, l'intelligence ouverte et solide ⁷. Et de l'abbé Leclerc, par exemple, dont l'Inspection générale, en 1872, louait les manières, la parole, l'onction et le tact ⁸. Elle ajoutait, non sans finesse : « En ne demandant pas trop, il obtient quelque chose ⁹ ».

Désormais, les progrès de l'externat réduisirent de plus en plus, au lycée, le rôle éducateur des aumôniers ¹⁰, en réduisant le nombre de leurs auditeurs. Est-il besoin d'ajouter que l'évolution générale des esprits

1. Henry Dabot, *Lettres d'un Lycéen*, p. 4. — 2. Rapport de M. Rinn, 30 avr. 1849, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78488, n° 129; Insp. génér. 24 mars 1850, *ib.*, n° 131 — Rapport de M. Rinn 3 sept. 1851, *ib.* n° 162; Rapport de M. Cayx, recteur, 8 sept. 1851; *ib.*, n° 163; Insp. génér. *ib.*, n° 202; avr. 1852. — 3. Né le 30 août 1808, à Orléans; second aumônier à L.-le-Gr., 12 octob. 1852; Premier aumônier, 31 déc. 1854; décédé au Lycée, avr. 1864. Arch. L.-le-Gr., Registre du Personnel, I p. 211; — Arch. Nat. F¹⁷ⁿ 78488 n° 190 — 4. Rapports de l'Insp. génér., 6 août 1861, et 12 mars 1863, A. Nat. F¹⁷ⁿ 86464, nos 14, 14^{bis} et 17. — Comm. de M. Sevrette, entré à L.-le-Gr. en 1856. — 4^{bis}. Comm. de M. Sevrette. — 5. Comm. de MM. Sevrette, Staub, Raveton, etc. — 6. Comm. de M. Sevrette. — 7. Comm. de M. Raveton. — 8-9. A. Nat. F¹⁷ⁿ 86471, Liasse E. L.-le-Gr. n° 8. — L'abbé Roche, préd. de l'abbé Leclerc, vivait en mauvais rapports avec le proviseur Didier; A. nat. F¹⁷ⁿ 86471, liasse C, n° 2. — 10. *Pre-miers aumôniers*: Abbés Roche 16 avr. 1864 — 5 oct. 1868; Leclerc 5 octob. 1868-1872; Tilloy, 13 mai 1872-8 oct. 1878; Millot, 8 octob. 1878-25 févr. 1884; Menu, 7 mars 1884-26 mai 1884; Quentin, 13 juin 1884-août 1899; Picard, octobre 1899-1917; Péries, depuis 1918. *Seconds aumôniers*: Abbés Picard, Leclerc, 1^{er} mai 1864; Cassagne, 15 oct. 1868; Place, 4 mai 1871; Vallat, 12 oct. 1872; Caussanel, 12 déc. 1873; Menu, 8 oct. 1878; Quentin, 7 mars 1884; Lelong, 13 juin 1884-1887.

devait contribuer, pour une large part, à rendre plus ingrate leur action professionnelle et morale ?

L'action du pasteur et du rabbin était forcément, elle aussi, très limitée et un peu découragée ; car le nombre des élèves non catholiques demeurait, jusqu'à la fin du second Empire, fort restreint¹ ; et, depuis lors, quand ce nombre augmenta, les progrès de l'externat tendirent sans cesse à le soustraire à cette action. Le premier pasteur attaché à Louis-le-Grand semble avoir été nommé en 1820² ; le premier rabbin date de 1849³. Le zèle de ces Messieurs semble avoir été généralement assez tiède et, à l'occasion, maladroit ; du moins proviseur et inspecteurs généraux s'en plaignent ils souvent⁴. C'est qu'en réalité la sollicitude et l'activité des pasteurs ou des rabbins étaient surtout dérivées ailleurs ; c'est hors de Louis-le-Grand que des besognes multiples et fécondes les attiraient. En novembre 1867, un petit scandale éclata : trois dimanches de suite, le pasteur, M. Rognon, avait dirigé contre Voltaire des attaques violentes ; le mécontentement des élèves, les plaintes des parents, un article de protestation paru dans le *Sicècle*, amenèrent l'intervention du Recteur ; et M. Mourier dut souligner les torts graves du pasteur⁵.

Au total, on aurait eu tort de trop compter sur les ministres des différents cultes, pour donner à tous les élèves de Louis-le-Grand une direction et une discipline capables de régler les consciences. A cette direction, à cette discipline beaucoup d'adolescents échappaient, surtout dans les classes supérieures. Et les aumôniers, les pasteurs, les rabbins semblent s'y être souvent résignés, comme à l'inévitable.

D. — Puisque ni la plupart des ministres des cultes, ni la totalité des professeurs, ni les maîtres ne se trouvaient en état de faire naître, dans les âmes écolières, des habitudes éducatrices vraiment salutaires, — ne devait-il pas en résulter cette conséquence : l'impossibilité, pour l'Administration du Lycée et pour son chef, le Proviseur, d'agir fortement sur ces âmes ? Ce chef n'était-il pas désarmé, si ses officiers ou ses soldats lui faisaient défaut ?

Or, quel proviseur put jamais compter sur le secours absolu de tous ceux qui auraient dû être ses auxiliaires ? C'était le concours des maîtres

1. V. infra, p. 460 et ss. — 2. Lettre du Proviseur au Ministre, 26 mai 1834 : « Nous avons au collège Louis-le-Grand, depuis l'année 1820, un Oratoire où M. Boissard, pasteur de l'Eglise protestante, vient, le jeudi et le dimanche, donner aux élèves de cette communion, une instruction appropriée à leurs connaissances et à leur âge. » A. Nat. F¹⁷ⁿ 78486, n° 18bis. — 3. A. Nat. F¹⁷ⁿ 78488, n° 64-73 ; 94-95 ; Arch. L.-le-Gr., Corr. adm. IV ; n° 9094 et 9329 ; Corr. Coll. V, n° 6925, M. Isidor, grand rabbin, fut nommé au lycée Descartes, le 12 juin 1849 (j. en juin 1853). — 4. Rapports annuels : 1837-8, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78486, n° 38 : 40 ; 41 ; 43 ; 46. — 78187 n° 30 ; 34 ; 39 ; 42 ; 43 ; 49 (1840-43), etc. — M. Boissard était plus élogieusement noté : ainsi, en 1833-4, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78486 n° 20. — 5. A. Nat. F¹⁷ⁿ 82.784, Liasse B n° 30 ; nov 1867. M. Rognon mourut 15 mois plus tard, en avr. 1869 Arch. L.-le-Gr., Registre du Personnel I p. 419.

qui manquait le plus souvent ; et nul plus que M. Rinn¹ n'eut sans doute à en souffrir ; le concours des aumôniers n'était pas toujours beaucoup plus sûr² ; les proviseurs les plus religieux, M. Taillefer ou M. Laborie, par exemple, avaient à s'en plaindre³, tout comme les proviseurs dont l'esprit semblait quelque peu voltairien : ainsi M. Malleval, M. Pierrot et surtout M. Rinn ou M. Didier⁴. Le concours des professeurs se refusa plus d'une fois à M. Taillefer et surtout à M. Malleval⁵, sinon à MM. Jullien, Didier et Gidel⁶ ; mais il était acquis sans réserve à MM. Pierrot, Rinn, Girard, sans parler de MM. Gazeau et Ferté.

Si aux défaillances de cette partie de son personnel s'étaient encore ajoutées celles de l'Econome, des Surveillants généraux et du Censeur, le Proviseur aurait pu se croire entièrement trahi et il n'aurait eu qu'à quitter la place. En réalité, le désaccord entre l'Econome et lui était fort rare ; plus rare encore, le désaccord entre les Surveillants généraux et le Censeur. Il y avait autant de Surveillants généraux que de divisions et c'est à chacun d'eux que ressortissaient d'abord les maîtres d'études de chaque division. Il n'y avait, pour tout le Collège, qu'un seul Censeur, alors qu'il y avait généralement trois Surveillants généraux. La longue fidélité et l'expérience de ces Surveillants généraux furent, dans la première moitié du XIX^e siècle surtout, une des forces du collège⁸ ; grâce à elles, surtout, l'insuffisance habituelle des maîtres d'étude put être combattue, dans ce qu'elle avait de plus grave. Placés entre le Censeur et le Proviseur, d'une part, les maîtres, d'autre part, les Surveillants généraux n'hésitèrent presque jamais à soutenir les premiers contre les seconds.

Le Censeur, lui, fut presque toujours ce qu'il devait être : le meilleur lieutenant du Proviseur. Maintes fois cependant, leur santé trahit

1. *Supra*, p. 65-66, il écrivait le 31 juil. 1846 : « Une des parties les plus pénibles de ma tâche, ce sont les relations avec les maîtres d'études ». A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487 n° 57. — 2. *Supra*, p. 434 et ss. — 3. *Supra*, p. 433-434 — 4. *Supra*, p. 435-437. — 5. Lettre de M. Malleval, 23 juin 1820 ; A. Nat. F¹⁷ⁿ 3149 n° 154. — 6. Ainsi, lors de la révolte de 1883, MM. Burdeau et Fochier, par ex., A. Nat. Fⁿ 93185 ; 8 et 19 mars 1883. — 7. Ce que, le 27 août 1841, explique, avec beaucoup de force, le Proviseur M. Pierrot Deseilligny, dans une lettre à M. Cayx ; Arch. L.-le-r., Corr. Coll., IV n° 5166^{bis}. — Cf. aussi, vers 1822, A. Nat. F¹⁷ⁿ 3174. « Le Proviseur est bien secondé par les Sous-Directeurs », [c'est à-dire les Surveillants généraux]. — Le 26 mars 1846, l'Insp. génér. écrit : « Les Sous-Directeurs... jouissent de toute la confiance de l'Administration », etc. A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487, n° 54. — Le 31 juil. 1846, M. Rinn écrit : « Je suis puissamment secondé... par les Sous-Directeurs » A. Nat. *ib.* n° 57. — Et encore, le 21 août 1847 : « Les Sous-Directeurs continuent de me prêter une coopération pressée. Leur zèle et leurs qualités diverses rendent de grands services que j'ai appréciés et que j'apprécie tous les jours davantage. » A. Nat. F¹⁷ⁿ 78488 n° 4. — M. Didier, censeur, le 24 mars 1850, écrit : « L'Administration trouve, dans les trois Sous-Directeurs, des auxiliaires fidèles et sûrs, dévoués à la maison. » *ib.*, n° 131, etc.

M. de Guerle ¹ ou M. Emond ², M. Didier ³, M. Roger ^{3bis} ou M. Talbert ⁴; plus souvent encore l'activité, un peu accapareuse, du Proviseur condamnait le Censeur à ne s'occuper que des détails, de la correspondance, des notes, des retenues : ainsi, des Proviseurs comme MM. Malleval, Pierrot, Rinn et Jullien, ne laissèrent pas toujours assez d'initiative à des Censeurs tels que MM. de Guerle ⁵, Emond, Roger ⁶, Aubert-Hix ⁷ et Talbert ⁸; ces Censeurs auraient pu sans doute, au jugement de l'Inspection, jouer, dans la direction morale du Collège, un rôle plus personnel. D'autant mieux qu'ils avaient habituellement une grande autorité sur les élèves.

Malgré tout, l'organisation du Lycée était telle que les rapports quotidiens des maîtres, des Surveillants généraux et du Censeur initiaient le Proviseur aux moindres tendances des élèves. Il est vrai que, dans ces rapports, les fautes contre la grammaire ou le style étaient plus souvent signalées que les fautes contre la volonté et la conscience ⁹. Parmi tous les Proviseurs, il put sembler que M. Pierrot-Deseilligny, incarnait véritablement l'âme de Louis-le-Grand. Le dossier de chaque élève disait alors, et jour par jour, l'histoire de ses efforts. Plus encore que M. Pierrot ou que M. Rinn, M. Jullien allait se mêler aux élèves et, dès l'heure la plus matinale, sitôt le réveil sonné, il commençait ses inspections ¹⁰. Il était d'avis que, pour gouverner l'immense maison, il ne pouvait tout voir sans sortir fréquemment de son cabinet provisoire.

Bien des fois, à Louis-le-Grand, l'action individuelle du Proviseur réussit à triompher, au moins momentanément, des difficultés majeures, qu'une partie de son personnel n'arrivait pas à vaincre, dans la poursuite de l'œuvre éducatrice commune.

1. 30 sept. 1824, A. Nat. F¹⁷ⁿ 3150 n° 299¹; *id.* 31 janv. 1824, *ib.* n° 278¹. —
2. Note de M. Pierrot, 1833-4, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78486 n° 20; cf. A. Nat. F^{17c} E. 3. —
3. *Id.*, n° 8 : « Sa santé, depuis un mois, n'est guère meilleure que celle du fonctionnaire qu'il remplace ». — 3^{bis}, 11 mai 1837, Rapport de l'Insp. Génér. A. Nat. F¹⁷ⁿ 78486, n° 32. — 4. Note de l'Insp. génér., 6 août 1861, A. Nat. F¹⁷ⁿ 86464 n° 14 et 14^{bis}. — 5. Sur M. de Guerle, cette note de l'Adm. supér., [vers 1822] : « Fonctionnaire très estimable, dont l'activité du proviseur [M. Malleval], rend le zèle à peu près inutile. » A. Nat. F¹⁷ⁿ 3176. — 6. M. Pierrot réduisait M. Roger à « l'office d'un commis d'ordre », chargé, dans le bureau du Proviseur, de la correspondance pour les notes. Insp. génér. 11 mai 1837, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78486 n° 32. — 7. L'Insp. génér. disait : « La volonté active du Proviseur [M. Pierrot] dispense M. Aubert-Hix de toute initiative un peu importante. » A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487 n° 43. — 8. « La crainte de porter ombrage au Proviseur par une intervention trop active l'engage... à s'effacer un peu. » Note de l'Insp. Génér., A. Nat. F¹⁷ⁿ 86464 n° 14 et 14^{bis}. — 9. Observation de l'Insp. génér., 24 mars 1840, § 2 : Discipline, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487 n° 25. — 10. Comm. de M. Sevrette, févr. 1911; M. Sevrette était entré à Louis-le-Gr., la même année que M. Jullien, 1856, Arch. L.-le-Gr., Reg. du Personnel I, p. 271.

*
* *

E. — Mais ces difficultés ne venaient pas toutes du dedans, il s'en faut. Beaucoup venaient du dehors : ainsi, les parents, les correspondants, les externes, les journaux étaient, pour les administrateurs du Lycée, un perpétuel souci.

La collaboration de la famille à l'éducation de l'enfant est d'un prix inestimable ; aussi, quand cette collaboration se refuse, la tâche du lycée devient infiniment difficile. Et à Louis-le-Grand, elle se refusa trop souvent. Sans doute, à l'origine, quelques parents clamèrent leur joie de voir le Prytanée s'ouvrir devant leurs enfants ¹. Mais on peut croire que ces familles applaudissaient surtout à la gratuité qui s'offrait pour l'éducation de leurs fils et à l'avenir que le Gouvernement assurait aux « Elèves de la Patrie ² ». Peu à peu, quand des pensionnaires payants et des externes furent admis, aux côtés des boursiers, les parents estimèrent que donner leur argent leur conférait le droit de donner leur opinion, sur les éducateurs, et de critiquer leurs méthodes. Il fut de bon ton, parmi les gens du monde, de fronder le Lycée ³ ; et certaines anecdotes, colportées sur les maîtres d'études, pouvaient, en effet, sembler piquantes. Le Consulat n'avait pas jugé inutile de surveiller d'assez près la correspondance des élèves du Prytanée à leurs familles ; il voyait là « une partie essentielle de la bonne éducation ⁴ ». Les Statuts universitaires, sous la Restauration, ne se piquaient pas, sur ce point, d'un libéralisme imprudent : du moins n'insinuaient-ils plus que la famille devait être surveillée autant que l'écolier ⁵.

D'après M. Taillefer, en 1817, cette surveillance n'aurait peut-être pas été inutile : car il estimait presque impossible « de faire entendre raison aux parents, en certaines occasions ⁶ ». On le vit, de reste, en 1824, lorsque plusieurs élèves furent, après une mutinerie du collège, rendus à leurs familles ⁷. Il y avait des pères que possédait la fureur romantique ; ils s'écrièrent : « Si mon enfant est coupable, je le tueraï de ma main ! » D'autres vaticinèrent : « Mon fils est chassé ! Eh bien, je le chasserai, moi aussi, de ma maison ! » Tel père, plus logicien qu'in-

1. A. Nat. H³ 2532, Liasse D. Lettre du citoyen Pietsch à l'Admin. du Prytanée français, 12 ventôse an IX, [3 mars 1801]. — 2. Ce que Bonaparte, le 22 mai 1801, déclarait lui-même aux élèves du Collège de Paris ; A. Nat. H 2558, Doss. XXVI, (Procès-verbal par Champagne). — 3. Ch. Schmidt, pp. 23 et 30 de la *Lutte Scolaire, en France, au XIX^e s* ; Paris 1912. — 4. Art. 63-66, Règlem. de juill. 1801, A. Nat. H³ 2528, pet. in-16 p. 36 ; et Bibl. Nat. R 22319, Recueil des Lois et Règlem. de l'Instr. publ. t. II Paris 1814, pp. 9-40. — 5. *Statut univ.* de 1814 ; art. 43-45. — 6. A. Nat. F¹⁷ 3149, nos 98 et 99. — 7. Tout ce qui suit est tiré du dossier relatif à la révolte des élèves de L.-le-Gr., en janvier 1824 ; A. Nat. F¹⁷ 3176¹¹ n^o 6 ; notam. des rapports adressés au Proviseur par les maîtres d'étude, chargés de reconduire les élèves chez leurs parents, les 27, 28 et 30 janvier 1824.

digné, se frappa le front et, l'esprit soudain éclairé, conclut : « Si mon fils se trouve compromis, c'est qu'il désire depuis longtemps sortir du Collège, où il périssait d'ennui ». Une tante sentimentale embrassait tendrement son neveu et, avec une jolie moue, constatait : « Vous avez donc voulu faire le méchant ! » Une autre tante, très vite résignée, celle-là, murmurait : « Cet enfant n'est pas un mauvais sujet ; et, après tout, on le remettra dans un autre Collège. » Une maman, plus longue à s'habiller qu'à s'indigner, disait au maître d'études, venu pour accompagner l'enfant expulsé : « Me ferez-vous l'honneur, Monsieur, d'accepter à déjeuner ? » Certains parents enfin, exhalaient leur colère, mais contre le Proviseur et ses suppôts : « Eh quoi ! clamaient-ils, en tordant la bouche, renvoyer des jeunes gens sans crier gare ! Et sans motif avoué ! J'irai porter mes plaintes au Ministre et, s'il le faut, jusqu'au Roi ! Pareille injustice sera vengée ! » Mais d'autres, sans rien prendre au tragique, tapotaient les joues de leur chère victime et, séchant ses larmes, prononçaient : « C'est bon ! nous écrivons au Grand Maître et tout s'arrangera. »

Bien rares étaient les parents soucieux de faire tourner l'aventure à l'amélioration morale de leur enfant et d'accepter, comme une juste sanction, la condamnation prononcée par les juges. Combien d'écoliers pouvaient à la « tyrannie » du Collège se flatter d'opposer la mansuétude paternelle ! Leur notion du devoir s'obscurcissait, en voyant les mêmes faits flétris par le Proviseur et absous, sinon glorifiés par la famille.

Aussi, en 1827, M. Laborie qui, depuis trois années, avait pénétré la conscience des parents de ses élèves, pouvait-il écrire¹ : « Je souligne ce trait remarquable de la situation présente et de la physionomie morale de notre époque : les parents sont disposés à excuser les fautes les plus graves de leurs enfants et à être, pour ainsi dire, d'intelligence dans leurs rébellions. »

M. Pierrot-Deseilligny, qui succédait à M. Laborie, avec des idées fort différentes, sur bien des points, se rencontrait cependant avec lui, sur ce chapitre ; et, après douze années d'expérience, il constatait que la sévérité de la règle était moins facile à imposer aux parents qu'aux enfants². En 1847, un pair de France se faisait, contre le Collège, l'avocat de son fils³.

Vers la même époque, un Inspecteur général, ancien professeur à Louis-le-Grand, notait ceci : « Bien peu de parents s'occupent des notes trimestrielles, qu'on leur envoie⁴ ».

1. Observations générales sur l'organisation des collèges royaux à pensionnats et sur les révoltes des élèves ; 28 mars 1827 ; A. Nat. F¹⁷ⁿ 78485 n° 12c. — 2. Rapport annuel du 8 août 1842, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487, n° 42. — 3. Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., V, n° 6536 ; 3 août 1847. — 4. 24 mars 1840 ; A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487, n° 25.

Et, depuis lors, jusqu'à nos jours¹, ce sont, dans beaucoup de familles, ces déplorable traditions que l'on garde. Nous voudrions être sûr que la faiblesse des parents ne se fait pas trop souvent la complice de l'esprit frondeur de leurs rejetons ; qu'elle ne leur permet pas de juger sans appel ceux qui ont mission de les juger ; qu'elle leur enseigne, en toute occasion, à garder le sens du respect ; et qu'elle n'abdique pas, plusieurs fois par semaine, entre les mains de jeunes despotés de quinze ans.

Où trop de parents échouaient, des correspondants pouvaient-ils vraiment réussir ? C'était, dès 1819, une vérité d'expérience, dans l'Université, que la négligence des correspondants exposait bien souvent les mœurs des écoliers à de graves dangers². Sous le Gouvernement de Juillet, beaucoup de correspondants ne se souciaient pas de reconduire les élèves ; aussi, voyait-on, les jours de sortie, des commissionnaires rôder aux abords du Collège et guetter « les élèves, qui se présentaient seuls. Un marché se concluait vite et, pour une pièce de 10 sols, on se munissait d'un conducteur³. » Cette petite industrie survécut à la Révolution de Février et au Coup d'Etat du 2 décembre : en 1868, elle était toujours florissante. Seulement, les commissionnaires d'autrefois avaient désormais des concurrents ; les garçons d'hôtel et les concierges⁴ leur disputaient les lycéens en détresse. Aussi, quand on lui parlait des correspondants de ses élèves, le proviseur Didier s'écriait-il, les yeux et les bras au ciel : « Les correspondants ! Combien peu sont sérieux⁵ ! »

M. Rino, en 1846, écrivait au Ministre qu'un petit nombre de grands élèves passait les sorties au foyer familial : « Nous obtenons avec beaucoup de peine, ajoutait-il, que ces jeunes gens sortent et rentrent accompagnés... Quand ils n'ont que des correspondants, ils sont entièrement livrés à eux-mêmes... Nous avons maintes occasions de voir combien est désagréable et gênant, à la plupart des correspondants, le fardeau que leur impose, le plus souvent, un intérêt de commerce ou d'élection⁶. »

1. Ex., en mars 1865, A. Nat. F^{17u} 82784, Liasse B, n° 10 ; juin 1870, A. Nat. *ibid.* Liasse A³ nos 1-2. — Nous pourrions citer des faits précis, pour 1913-4 et 1915-6. — 2. Les Inspecteurs généraux Ampère et Rendu, en oct. 1819, proposaient la suppression des correspondants. Ils commentaient ainsi l'art 39 du Statut universitaire de sept. 1814 : « Il est reconnu que, au grand détriment des mœurs et de la discipline, les correspondants... négligent en général les enfants qu'on leur confie, les jours de sortie. De là, une cause de désordre, mauvais livres, mauvaises compagnies, danger de tout genre. » A. Nat. F^{17u} 3104, pièce n° 158. — 3. Ce que raconte, pour Henri IV, le proviseur, M. de Wailly, en mai-juin 1858, A. Nat. F¹⁷ 3176¹². — Il est permis de penser qu'Henri IV n'avait pas le monopole de cette industrie et qu'elle devait étendre ses profits dans tout le voisinage. — 4. Ce qu'écrivit, en déc. 1868, le Proviseur de Napoléon [auj. Henri IV], M. Baric, A. Nat. F^{17u} 82.784, Liasse A², n° 31. — 5. Le 2 juillet 1867 ; A. Nat. F^{17u} 82784, Liasse B, n° 29. — 6. Le 4 déc. 1846, A. Nat. F^{17u} 78.487, n° 69.

Vainement l'Administration imposait-elle à l'élève une feuille de route, indiquant l'heure de la sortie, l'heure de l'arrivée chez les parents ou le correspondant, l'heure du départ, pour la rentrée ¹. Qu'arrivait-il ? « La signature des parents » ou des correspondants avait très rarement « le caractère disciplinaire qu'elle aurait dû avoir ² ». Et l'Inspection générale, désabusée, avouait : On est trop heureux lorsque cette signature « a l'authenticité indispensable ³ ».

Les conséquences, on les devine et c'est un des Provoiseurs de Louis-le-Grand, qui les signalait, en 1846 ⁴ : « Quand les jeunes gens approchent du terme de leurs études, des liaisons dangereuses avec des étudiants, avec d'anciens camarades admis dans les Ecoles militaires, et surtout avec des élèves des Ecoles préparatoires les entraînent parfois où nos uniformes ne devraient pas se rencontrer ; et je voudrais n'être pas certain que les cafés et les estaminets ne sont pas les endroits les plus dangereux où leurs jours de sortie les conduisent... Et puis, ce qui a occupé les jours de liberté occupe les conversations de la semaine, et les élèves les mieux surveillés par leurs familles se ressentent de la contagion. »

Le plus piquant c'est qu'au péril des sorties s'ajoutait encore, tout au moins sous la Restauration et sous Louis-Philippe, le péril du Parloir. Le Parloir était alors « le foyer des jaseries », où parents et correspondants venaient conter aux écoliers les mille potins du monde politique et universitaire ⁵.

Si espacées fussent-elles, les sorties et les visites au parloir pouvaient donc sembler à l'Administration trop peu rares encore ⁶ : mais que dire de ce danger quotidien, la présence des externes auprès des pensionnaires ?

Surveiller les communications des élèves du dehors avec les pauvres reclus, emmurés dans le Collège, ce fut, pendant un demi-siècle ou davantage, une des difficultés majeures de la vie morale à Louis-le-Grand. Journaux, brochures, livres, correspondance, alcool, tabac, etc., voilà ce dont il eût fallu empêcher l'importation et à tout prix. Mais les livres dangereux n'étaient pas des in-folio : ils adoptaient des formats minuscules ⁷ ; quant aux gazettes, elles se dissimulaient si adroï-

1. Rapport de l'Insp. génér., 24 mars 1840, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487 n° 25. — En déc. 1868, le Provoiseur de Napol. nous parle, pour son lycée, du même usage (supra n° 4, p. 443). — 2. Rapport cit. du 24 mars 1840. — 3. *Id.* — 4. M. Rinn, le 4 déc. 1846 ; A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487, n° 69. — 5. Le 23 janv 1827, M. Laborie, proviseur de Louis-le-Gr., écrit au ministre de l'Instr. publ. « Le parloir... foyer des jaseries des parents ou... correspondans... » A. Nat. F¹⁷ⁿ 78485, pièce n° 22b. — Le 8 août 1842, dans son rapport annuel, M. Pierrot, proviseur de Louis-le-Gr., fait allusion à cette influence du parloir, dans ses notes sur la Direction morale et religieuse du Collège. A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487, n° 42. — 6. V. *infra*, p. 482. — 7. Lettre de M. Laborie, au Ministre, le 20 mai 1829 ; elle parle de la situation morale de L.-le-Gr. au début de 1824 : « La facilité avec

tement entre les pages des atlas ou des dictionnaires ¹ ! Comment imaginer un cordon de douanes assez sévère pour empêcher tant d'objets suspects de pénétrer, chaque jour, ou plusieurs fois par jour, au Collège ?

Suffirait-il vraiment de séparer externes et internes avant les classes, pendant les classes, après les classes ? Sans doute, rangés, par pensions, dans les cours, les externes n'entraient dans la classe qu'après les internes et en sortaient avant, toujours en rang et en silence ². Mais, demandait M. Laborie, en 1829, « cette surveillance pouvait-elle atteindre les introducteurs clandestins des petits formats et des feuilles publiques ³ » ? Et les fraudeurs, une fois en classe, n'avaient plus, avec la complicité des pensionnaires, qu'à guetter la minute favorable. « Les professeurs, souvent occupés d'explications ou de corrections, étaient dans l'impuissance, expliquait M. Laborie, d'empêcher les communications » ; et il précisait pourquoi : « parce que la ligne de séparation des internes d'avec les externes, dans la même salle, se réduisait à peine, à cause du nombre, à une distance de deux pieds. Et l'on sait, d'ailleurs, avec quelle facilité tous les élèves se prêtent à détourner l'attention de celui qui les surveille ⁴. »

M. Laborie tenta une mesure radicale : de la 6^e à la seconde, il fit des sections d'internes et des sections d'externes, qu'il sépara par des cloisons étanches ⁵. Mais il dut y renoncer pour les classes supérieures, « à cause du trop grand nombre d'élèves externes, qui fréquentaient ces cours ⁶ ». Au reste, le ministre jugea cet isolement des internes et des externes « préjudiciable aux études ⁷ » ; les intérêts de la vie intellectuelle, à Louis-le-Grand, ne paraissaient pas pouvoir être sacrifiés au bien de la vie morale. Et la réforme de M. Laborie fut abandonnée.

Puisqu'on ne pouvait empêcher efficacement les externes de communiquer avec les pensionnaires, il ne restait plus qu'à visiter, de temps en temps, les armoires ou « baraques », dans lesquelles les internes serraient leurs livres et autres instruments de travail ⁸. Ces baraques fermaient à clef ; mais, d'autorité et publiquement, on pouvait exiger de temps en temps que chaque élève en exhibât le contenu. On exigeait

laquelle les mauvais livres et les journaux étaient disséminés par les externes... ; la surveillance la plus active, au moment de l'entrée des classes, ne pouvait atteindre les introducteurs des petits formats ou des feuilles publiques... » A. Nat. F¹⁷n 78485, n° 39. -- Autres témoignages du Proviseur, 13 juillet 1825, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., I n° 511. 4 août 1825, A. Nat. F¹⁷n 78485, n° 6b. — 6 nov. 1854, lettre du Proviseur au Recteur, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., VI, n° 724. — 1. Georges Cain, *A travers Paris*, pet. in-4°, Paris, s. d., p. 53, au printemps de 1870. — 2. Rapport de l'Insp. génér., 24 mars 1840 ; A. Nat. F¹⁷n 78487 n° 25 ; §. Ordre Moral ; lettre citée du Proviseur, 6 nov 1854. — 3. *Supra*, p. 444, n° 7. — 4. Même lettre de M. Laborie, 20 mai 1829. — 5-7. *Id.* — 8. Lettre cit. du Proviseur, 6 nov. 1854.

même, dans les grandes occasions, que l'écolier vidât ses poches¹. Et les coupables étaient sévèrement punis. Ces mesures extrêmes qui ne pouvaient prévenir le mal, ne l'arrêtaient guère que lorsqu'il avait commencé déjà tous ses ravages.

*
* *

On voit donc combien d'empêchements pouvaient détourner de ses fins la vie morale de Louis-le-Grand. Le trop grand nombre des élèves, la diversité de leurs origines, de leurs âges, de leurs caractères étaient déjà pour eux-mêmes autant d'obstacles difficiles à vaincre. Ces obstacles, l'inégale valeur éducatrice des maîtres, des professeurs, des aumôniers, sinon des proviseurs, les rendait généralement plus redoutables encore. Et les influences extérieures, exercées par les parents, les correspondants, les externes, semblaient bien rarement faites pour en atténuer le péril.

Dans quelle mesure était-il possible de venir à bout des difficultés d'une pareille tâche ? L'étude des faits et des méthodes va nous aider à le savoir.

1. *Idem.*

CHAPITRE II

Les faits et les méthodes De la discipline extérieure à la vie morale.

Le nouveau fondateur du vieux Louis-le-Grand voulait essayer, au Collège de Paris, la méthode militaire et monacale, qu'il rêvait d'appliquer à l'Université de France tout entière. Jusqu'à quel point quelque chose de l'idéal de Bonaparte survécut-il à Bonaparte ? Dans la discipline imposée à notre maison, ne retrouve-t-on rien de la pensée napoléonienne ? La succession des exercices dans une journée à Louis-le-Grand, laissait-elle à la vie morale la grande place que cette vie méritait ? Le soir venu, l'élève risquait-il d'être meilleur qu'au matin ? Ou bien fallait-il compter surtout sur les congés et sur les vacances pour compléter l'œuvre éducatrice du Collège ? C'est en interrogeant les faits que nous pourrions juger des méthodes, et nous saurons peut-être si la discipline extérieure assurait autre chose que l'ordre matériel ; si elle tendait, ou non, à la formation des volontés et à l'élévation des consciences.

*
* *

§ 1. — *L'éducation militaire au Lycée* semblait à Bonaparte une nécessité¹ ; pour les élèves, que grisaient les victoires du Consulat et de l'Empire, elle apparaissait comme un idéal. Cela explique la persistance du système qui, de 1800 aux premières années de la 3^e République, se maintint, en somme, sauf de 1814 à 1830.

Sous le Consulat, le Collège, pas plus que le régiment, ne voulait admettre d'estropiés ou de contrefaits². Les élèves, comme autant de recrues, étaient d'abord alignés, par rang de taille³, puis on les enrégimentait⁴. Chaque groupe de vingt-cinq unités formait une com-

1. Visite de Bonaparte au Coll. de Paris [L.-le-Gr.], 22 mai 1801. A. Nat. H 2558 Doss. XXVI. — 2. *Régl. du Prytanée*, juillet 1801, Tit. III, art. 9. — 3. *Régl. du 22 fruct. an VIII* [9 sept. 1800], Tit. XVI, art. 111. — 4. *Id.*

pagnie¹ de fantassins²; chaque compagnie était numérotée³. Elle comprenait 21 fusiliers, trois caporaux, un sergent⁴. Les grades, portés de façon apparente⁵, étaient mérités par la bonne tenue, la conduite et l'intelligence des exercices militaires⁶. Un officier instructeur dirigeait l'éducation militaire⁷. Les premiers de chaque classe avaient une croix d'honneur sur la poitrine^{7 bis}.

Les élèves avaient des tambours⁸, des fusils⁹, des drapeaux¹⁰. L'exercice avait lieu tous les cinq jours¹¹, et l'exercice général, tous les jours de fête et de congé¹², dans les cours ou, si le temps n'était pas favorable, dans les salles d'études¹³. Chaque écolier nouveau était initié à l'instruction militaire par celui de ses camarades que désignait le Directeur; et toutes ses récréations étaient consacrées à cet apprentissage, jusqu'à ce qu'il fût jugé digne d'être admis dans une compagnie¹⁴.

Les armes étaient conservées dans un dépôt, sous la surveillance de l'Administration¹⁵.

Les élèves, à tour de rôle, montaient la garde, pendant les heures de récréation¹⁶; à toutes les issues de la maison, étaient placées des sentinelles¹⁷. Il y avait, pour chaque division, trois corps de garde¹⁸.

Aux dortoirs, aux réfectoires, aux salles d'études et de classes, aux cours de récréation, les gradés surveillaient leurs camarades et en étaient responsables, devant les maîtres de quartier¹⁹; tous les mouvements d'ensemble se faisaient par compagnie, les élèves étant alignés en rangs; un roulement de tambour donnait le signal de chaque exercice²⁰.

Lorsque les mouvements étaient partiels, ils étaient dirigés par les élèves gradés, sous l'inspection du maître de quartier²¹. Lorsque ces

1. Règl. juill. 1801, art. 12, Tit. III. — 2. *Id.*, art. 16; Règl. 22 fr. an VIII, Tit. XVI, art. 115. — 3. Art. 13, Règl. juill. 1801, Tit. III. — 4. *Id.* art. 14. — 5. *Id.*, art. 15; A. Nat. H³ 2544, vend. an X : « Galons d'or, pour les sergens; de laine, pour les caporaux ». — 6. Règl. juill. 1801, art. 15, 75, 76, Tit. III; Règl. 22 fruc. Tit. XVI, art. 113. — 7. Règl. juill. 1801, art. 16. Lettre de Champagne, 6 prairial, an IX; A. Nat. H³ 2558, Doss. XXIV. — 7 bis. Arch. L.-le Gr., *Corresp. univ.*, 1809-23, p. 29; et p. 53. — 8. Règl. juill. 1801, Tit. III, art. II. Lettre cit. du 6 prair., an IX; cf. 1^{er} déc. 1812, A. Nat. F¹⁷. 3114, n^o 62. — 9. Règl. juill. 1801, Tit. III, art. 14. Demande de fusils: 21 thermidor et 6 pluviôse, an X; A. Nat. H 2441 f^o 15 v. et 20 r^o; arrivée de 180 fusils, 21 mess. an X, A. Nat. H³ 2558 Doss. XV n^{os} 13-16. — 10. *Id.*, 21 mes. an X et 27 germ. an X, A. Nat. H 2442, p. 21. — 11. Le quintidi et le décadi; art. 18. Règl. juill. 1801, art. 18. — 12. Règl. 22 fr. an VIII, Tit. XVI, art. 118. — 13. Art. 118, *ib.* — 14. Art. 116, *ib.* — 15. Art. 17 *Règl.* juill. 1801, Tit. III. — 16. Art. 114, Règl. 22 fr. an VIII, Tit. XVI. — 17. Art. 52, *Règl.* juill. 1801, Tit. III. — 18. Lettre de Champagne aux administr. du Prytanée, 13 frim. an XI; A. Nat. H³ 2558, Doss. XXV. — 19. *Règl.* juill. 1801, Tit. III, art. 23, 39, 37, 43, etc. — 20. *Id.*, art. 11. — 21. *Id.*, art. 35.

mouvements étaient généraux, ils étaient dirigés par l'instructeur, qui faisait défiler chaque division, par rang de compagnie, sous l'inspection soit du Directeur ou du Proviseur, soit du Chef de l'enseignement ou Censeur¹.

« Le commandement, pour le départ et l'arrivée, se faisait toujours selon les formes usitées pour la troupe de ligne². »

De temps en temps, le Ministre de la Guerre faisait transmettre les lettres de service, appelant nominativement à l'armée les élèves du Prytanée réclamés par le commandement³.

Ce qu'avait établi le Consulat fut conservé par l'Empire, avec les modifications de détail indispensables. Et quel enthousiasme, chez ces adolescents, quand parvenaient au Lycée Impérial certains ordres de Napoléon ! Ainsi, en novembre 1810 : il fallait, d'urgence, 150 jeunes gens âgés de 19 ans, élèves ou anciens élèves des Lycées et sachant les manœuvres. L'Empereur les destinait à une expédition lointaine. Sergents ou sergents-majors, au départ, ils recevraient, à l'arrivée, les brevets de sous-lieutenant, et cela, sans passer par Saint-Cyr⁴.

Au lendemain de la Campagne de Russie, cet enthousiasme prit une autre forme : pour remonter la cavalerie, qu'avaient décimée la fatigue et le froid, le Lycée adressa 2.400 francs au Grand Maître de l'Université. Le Proviseur ajoutait simplement : « Nous ne voulons pas nous borner à des vœux, pour la prospérité de l'Empire⁵. »

La déchéance de Napoléon amena, dès 1814, la déchéance des exercices militaires au Lycée⁶. Un moment, les Cent Jours firent de nouveau dans le Lycée, et avec quelle violence ! battre les cœurs les plus ardents^{6bis}. L'Empereur, au début de juin 1815, s'avisa de former quatre compagnies de canonniers, fortes de 60 hommes chacune, avec les élèves des Lycées de Paris, âgés au moins de 17 ans⁷. Ces compagnies seraient destinées à défendre la capitale⁸. Au Lycée Impérial, 66 jeunes gens se présentèrent aussitôt⁹. Pour leur plus grande joie, on fit entrer des canons dans la cour du Plessis¹⁰. Le général Darriule vint au Lycée rassurer le Proviseur, M. Taillefer, et organiser l'ins-

1. *Id.*, art. 35. Directeur et chef de l'enseignement jusqu'en sept 1803 ; proviseur et censeur, ensuite. — 2. *Id.*, art. 36. — 3. 6 et 7 messid. an XI ; 25 ventôse an XII ; A. Nat. H 2441^o 33 r. ; 34^o r. ; 38^o r. — 4. Lettre du duc de Feltré, ministre de la Guerre ; 14 nov. 1810. Et, 19 nov. 1810 lettre du Proviseur de L.-le-Gr., M. de Sermand, A. Nat. F¹⁷ 4257. — 5. Lettre de M. de Sermand au Grand Maître, 18 fév. 1813 et réponse du Gr. Maître, 5 mars 1813 ; A. Nat. F¹⁷ 3114, n^o 49. — 6. 20 juin 1814, Lettre du Cte Dupont, Ministre de la Guerre, à Fontanes ; A. Nat. F¹⁷ 3104, n^o 76. — La croix, qui servait à distinguer les premiers élèves de chaque classe, dut être changée, Arch. L.-le-Gr., Corresp. univ., 1809-1823, p. 53. — 6bis. *Infra*, p. 491. — 7. Arch. L.-le-Gr., Liasse 1815 ; 15 juin 1815. — 8-9. *Id.*, 3 juin 1815. — 10. A. Nat. F¹⁷ 3114, n^o 88 c (23 juin 1815).

truction des apprentis artilleurs¹. Mais l'officier instructeur oublia très vite les heures de récréations, où il lui était enjoint de paraître². Il organisa, pour les canons, une garde permanente de onze « Marie-Louise »³. Aux artilleurs du Lycée Impérial virent se joindre des artilleurs du Lycée Napoléon⁴. Ni les uns, ni les autres ne voulaient plus écouter personne; maîtres, censeurs ou proviseurs⁵. Du nouveau rôle de soldats, qu'ils prétendaient jouer, ils s'obstinaient à retenir surtout certaines chansons, un copieux répertoire de jurons, une abondante tabagie et d'interminables beuveries, dans les cabarets du voisinage⁶. La nuit se passait dans un désordre anarchique. Vainement le Proviseur criait-il sa détresse et les parents, leurs angoisses⁷. Il fallut, quinze jours après Waterloo, retirer enfin les canons et surtout expulser quelques artilleurs trop entraînés, pour que l'ordre reparût enfin peu à peu, dans les cours et dans les esprits. Une suprême tentative, auprès de Louis XVIII, pour obtenir d'autres canons, n'eut aucun succès et parut simplement scandaleuse à M. Taillefer⁸. Quelques jours plus tard, la cloche elle-même osait paraître et la voix du tambour se taisait, comme elle s'était tue déjà aux alentours du Collège, à Henri IV, à Sainte-Barbe⁹, dans la plupart des pensions du Pays latin. Mais on comptait bien, à Louis-le-Grand, que l'exil du tambour cesserait bientôt.

Cet exil ne prit fin qu'en 1830, quelques mois après les Journées de Juillet^{9 bis}, à l'heure où les exercices militaires reprenaient possession de ce Louis-le-Grand, d'où ils avaient essaimé jadis à travers l'Université de France. Il est remarquable cependant que l'initiative de ressusciter ces exercices vint des élèves, plutôt encore que du Pouvoir. M. Mérimou, ministre de l'Instruction publique¹⁰ après le duc de Broglie, avait rendu aux écoliers les tambours^{10 bis}; la restitution des fusils leur fut également promise; les élèves au-dessus de 15 ans furent admis aux manœuvres militaires, qu'on annexa à la gymnastique et qu'on organisa le jeudi¹¹. Les élèves de Louis-le-Grand voulaient davantage encore: ils réclamèrent au ministre un régime militaire complet et semblable, de tous points, à l'organisation qui existait avant 1814¹².

1-8. 1^{er} juin 1815, A. Nat. F¹⁷ n° 88, E^{***}; n° 88; 88 A (26 juin); 88 C, (23 juin); n° 88 C¹ (24 juin); n° 88 E (30 juin); 88 B (7 juillet); n° 91 A (10 juillet). — Arch. L.-le-Gr., Liasse 1815; 3 juin 1815 et 15 juin. — 9. 10 juillet 1815, mémoire du Proviseur Taillefer au Conseil de l'Université; A. Nat. F¹⁷ n° 3114, n° 91 C. — Réponse au Proviseur, le 19 juillet 1815; *ib.* n° 91 E et Arch. L.-le-Gr., liasse 1815. — 9^{bis}. Le tambour fut rétabli, par arrêté ministériel du 30 nov. 1830 (Arch. L.-le-Gr., Liasse 1830). Il a subsisté depuis, cf. *infra* note 10^{bis}. — 10. Ministre de l'Inst. publ. du 2 nov. au 27 déc. 1830. — 10^{bis}. Après une demande à lui adressée par les élèves de L.-le-Gr., le 23 nov. 1830, A. Nat. F¹⁷ n° 78486 n° 2. Cf. *supra* note 9^{bis}. — 11. Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll. II, n° 2105; 2110, cf. A. Nat. F¹⁷ n° 78.486 n° 4. — 12. Lettre d'Amédée Dupaty, élève de Rhétoriqu., au nom de ses camarades, 41 janv. 1831, A. Nat. F¹⁷ n° 78486, n° 5.

Des fusils, un uniforme plus militaire et, pour régler les mouvements généraux, un sergent-major dans chaque cour¹.

Le Proviseur sollicita les fusils des anciens gardes du corps ; à leur défaut, deux cents fusils d'artillerie ; il n'obtint ni les uns, ni les autres. Il fut autorisé à faire fabriquer, aux frais du Collège, des fusils de voltigeurs². Puis, en juillet 1831, il fut avisé d'avoir à suspendre le marché³ ; les élèves, pour jouer aux soldats, auraient donc été réduits à s'armer de bâtons : les exercices militaires ne furent pas repris.

Les élèves obtinrent du moins d'être divisés en compagnies, sous le commandement de deux d'entre eux : un sergent, galonné d'or, et un caporal, galonné de laine. Le sergent marchait en tête de la compagnie ; le caporal sortait le dernier de l'étude, dont il avait la clef et il fermait la porte⁴.

Aussi bien, l'éducation militaire napoléonienne n'avait été qu'imparfaitement restaurée.

Les Journées de Février parurent plus favorables à une restauration complète. Et, en effet, les réformes, qui avaient échoué, en 1830, réussirent au Lycée, en 1848 et pendant les années suivantes. Même avant le rétablissement de l'Empire et l'élection de Louis-Napoléon à la présidence, les élèves avaient obtenu le retour à l'éducation militaire antérieure à 1814 ; ils avaient des fusils à baïonnette et un uniforme plus guerrier que leur ci-devant uniforme bourgeois ; ils faisaient l'exercice et la manœuvre⁵. Les gradés étaient même plus nombreux que jadis : dans chaque quartier, un sergent et deux caporaux ; dans chaque cour, un sergent-major et un sergent-fourrier⁶. Bien plus, le droit de suffrage franchissait les murs du lycée. Les élèves présentaient la liste de leurs candidats ; les maîtres présentaient la leur ; les lauréats du Concours et de la distribution des prix du lycée étaient, de droit portés sur cette liste, qui devait contenir, au moins, deux fois plus de noms qu'il n'y avait de grades à distribuer. Et, sur cette liste de notabilités collégiales, l'Administration choisissait. On aurait dit un souvenir de la Constitution de l'an VIII. En tous cas, on avait trouvé le moyen de faire que les galons fussent « honorés à la fois par les succès, la bonne conduite et l'affection des camarades⁷ ». Et c'était là, convenons-en, un résultat éducatif qui en valait beaucoup d'autres.

1. *Id.* — 2. Lettre du Proviseur au Ministre, le 17 déc 1830, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll. II n° 2110 ; *id.* 10 mai 1831. — Lettre du Ministre, M. Barthe, au Proviseur, Arch. L. le Gr., Corr. Adm., IV, n° 1775. — 3. Arch. L.-le-Gr., Corr. Adm., IV, n° 1925^{bis}. — 4. Com. de M. Marcou, élève à L. le-Gr. 1836-1846. — 5. *Lettres d'un Lycéen*, pp. 24-25, par Henry Dabot ; Lettre du 18 avr. 1848. — Lettre des élèves de Descartes au Ministre, 24 mai 1848 ; A. Nat. F¹⁷ 317⁶¹³. Lettre du ministre de l'Instr. Publ., 6 juin 1848 ; *ib.* ; autre lettre du Ministre au Proviseur, 21 juin 1848 ; *ib.* — Arch. L.-le-Gr., Corr. Adm., IX, n° 8824 et 8833. — 6. *Supra*, p. 395, n. 5 et 396 n. 1. — 7. Procédure de l'Élection ; (de la main de Rinn), [fin avr. mai ou juin 1848], A. Nat. F¹⁷ 317⁶¹³ ; Des sergents ou des caporaux. — Com. de MM. le Dentu et Sevrette.

A la fin de l'Empire, on faisait toujours l'exercice à Louis-le-Grand ¹, et, dans les premières années de la 3^e République, on le faisait encore ². La guerre, commencée en 1914, n'a donc fait que renouer la chaîne des traditions, quand, de nouveau, elle a mis aux mains de nos élèves de 15, 16, 17 ans, ces armes dont leurs aînés ont fait un si héroïque usage. Seulement, il ne s'agissait plus de jouer au soldat ; il s'agissait de préparer au pays un rempart toujours plus solide, toujours plus infranchissable, de jeunes, d'ardentes, et de vaillantes poitrines : *murus, civis*.

Et peut-être était-il besoin des mois tragiques qu'il nous a fallu vivre pour nous faire comprendre que le système d'éducation militaire pouvait n'être pas nécessairement désuet ou vieilli, car comment n'être pas frappé de ce simple fait : quand la méthode militaire cessait d'être celle du Pouvoir, elle demeurait, au cœur de la jeunesse écolière, comme un souvenir et comme une espérance. Ne serait-ce pas qu'il faut descendre au fond de ces âmes de vingt ans, si l'on veut retrouver à coup sûr cette force instinctive et mystérieuse qui fait la France éternelle ?

*
* *

§ 2. *L'éducation religieuse.* — Elle avait jadis, et pendant deux siècles, au moins, tenu, dans la maison, le tout premier rang ; lui rendre cette place d'honneur, il n'y fallait plus compter, pour l'avenir. L'Université ne pouvait en avoir désormais le désir et la plupart des familles ne l'avaient guère. Quant aux élèves, s'ils consentaient très volontiers à modeler, sur la caserne, une partie de leur vie écolière, — ils ne se souciaient pas de modeler, l'autre, sur l'existence du couvent.

On s'accordait sur ce principe : l'éducation religieuse ne serait pas exclue du collège. Mais on aurait soin de veiller à lui mesurer sa part. Ni trop, ni trop peu. L'essentiel serait de ne blesser aucune conscience. Mettre, au fond des cœurs, l'amour et le courage de la sincérité, la haine du respect humain et de l'intolérance, tel paraissait bien être l'idéal nouveau.

Il fallait, avant tout, dès le lendemain du Concordat, assurer avec décence l'exercice du culte ; et du culte catholique, en particulier, puisqu'il était, au Collège comme en dehors, le culte « de la majorité des Français ». On fit maigre au Collège, chaque vendredi, à partir du

1. 25 sept. 1868, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll. 1864-65 et ss. n° 1869. — 11 nov. 1868, *ib.* n° 1207 et 7 avr. 1873, n° 1252. — 2. Insp. génér., 1872 et 7 avr. 1873, A. Nat. F¹⁷ⁿ 86471 Liasses L.-le-Gr., E n° 3 ; F n° 1.

26 février 1803¹ ; à partir de 1804, on fit maigre les mercredi, vendredi et samedi de la semaine sainte² ; enfin à partir de 1805, on fit maigre ces trois jours-là, pendant tout le carême³. Une messe de rentrée fut célébrée le 7 octobre 1805⁴ et, la même année, deux députations d'élèves furent conduites à Saint-Nicolas-des-Champs et à Saint-Etienne-du-Mont, quand Pie VII⁵ alla visiter ces deux églises.

On réapprit également, à Louis-le-Grand, le chemin de la chapelle, où l'on avait prié, jadis. Pendant les six derniers mois de 1802, et en janvier 1803, cette chapelle redevint habitable : des planches masquèrent les trous des planchers ou des murailles⁶ ; des bancs permirent à un nombre, toujours plus grand, d'écoliers de ne plus rester debout, pendant les offices⁷ ; et on distribua des manuels de piété⁸.

Il arriva que, par la suite, le nombre des élèves augmenta et que la chapelle parut trop petite : ils y étaient entassés, comme harengs en caque⁹ ; à leurs bancs ni dossiers, par derrière, ni prie-Dieu, par devant^{9 bis}. Il fallut donc reculer le mur du fond, prendre à la Sacristie son emplacement et la loger plus loin, dans une salle voisine¹⁰. Enfin les murs étaient bien nus : ils n'avaient pour ornement qu'un beau Christ d'ivoire, haut de 1 mètre 8 cm., dont le corps ambré se détachait sur une croix d'écaïlle¹¹. On voulut orner l'autel, que surmontèrent deux colonnes à cannelures et de style dorique ; évocation modeste de

1-5. Arch. L.-le-Gr., *Registre du Service de la Table*, ans X, XI, XII, XIII, *Reg. des Délibérat. du Conseil du Lycée de Paris*, an XII, f° 40 ; an XIII, *Reg. des Pièces justificat. du compte du Procureur-gérant*, n° 678. — 6-7. Lettre du Ministre de l'Intérieur à l'Administration du Prytanée, 30 thermidor an X ; A. Nat. H, 2441 f° 21 v°. — Demande de réparations, 20 nivôse an XI [10 janv. 1803] A. Nat. H³ 2558, Doss. XXV et XX, n° 27 ; accordée ; cf. même demande, 24 prairial an X [10 juin 1802] A. Nat. H³ 2441 f° 19, v° ; — 5 therm. an X [24 juill. 1802], H 2442 p. 24. — 8. An XI [commencé le 23 sept 1802], 24 *Manuels des enfants* et 158 *Journées du Chrétien* (22 floréal) [ou 12 mai 1803] A. Nat. H³ 2558, Doss. XXIII. — 9-10. Lettre du Proviseur à l'Inspecteur général chargé de l'administrat. de l'Acad. de Paris, 21 août 1824 ; Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll. I n° 280. — Avant la reconstruction de L-le-Gr., 1825-1893, la chapelle allait jusqu'à la rue St-Jacques, Cf. notre tome I, p. 99. — A l'étage supérieur, était le dortoir n° 1 ; une balustrade en bois, de 1 mètre de haut environ, isolait la partie de ce dortoir, au dessus du tabernacle, et en défendait l'accès. Avant 1892-3, le chœur était des deux côtés de la balustrade, qui aujourd'hui sépare le chœur de la nef et se rapprochait du monument aux morts de 1870. Ce monument était alors juste en face de la porte d'entrée, réservée aux élèves, qui donnait sur la cour d'honneur. (Communic. de M. Guillo). — 11. *Inv. général des richesses d'art de la France* ; Paris, Monuments religieux, 1901, t. III p. 301 ; le Christ n'est pas encore mentionné dans l'Inventaire de la chapelle, du 30 pluvs. an XII [10 févr. 1804] ; mais il figure dans l'Inventaire du 20 mai 1809, sous cette forme : « un tabernacle.. surmonté d'une grande croix, avec Christ d'ivoire blanc ». Arch. L.-le-Gr., *Invent. génér.* 1809 f° 4 v° ; et *Inventaire des effets*, [an XII] 69 v°. C'est donc entre le 10 fév. 1804 et le 20 mai 1809 — serait-ce à l'occasion de la visite de Napoléon, le 16 mars 1806 ? — que ce Christ entra à L.-le-Gr., où il est encore. (Com. de M. Guillo).

l'ordre glorieux du Parthénon, le temple classique, dans la très classique maison des muses,

Entre ces deux colonnes, se dresse, depuis 1827, une toile de 2^m,20 de haut, due au peintre Guillemot, élève de David. On avait failli avoir, pour cette place, un Drolling : mais sa composition avait paru « trop riche », au Collège trop pauvre ¹.

Les élèves de Louis-le-Grand se chargèrent, en 1870-1, de donner aux parois, qui restaient vides, une décoration autrement émouvante : trente noms d'officiers évoquèrent la mémoire de quelques-uns de ceux donnés par le Lycée au pays : Spickeren, Woerth, Wissembourg, Saint-Privat, Gravelotte, Rezonville, Sedan, Metz, Coulmiers, Paris, Champigny, redisent aux jeunes générations, devant le Dieu des Armées, les syllabes douloureuses ou glorieuses, chères au cœur meurtri de la France ².

Aujourd'hui, les murailles de ce saint lieu seraient trop étroites, s'il y fallait inscrire les exploits par lesquels les fils nouveaux de Louis-le-Grand ont su montrer que le sacrifice de leurs aînés n'avait pas été consommé en vain ³.

C'est dans cette chapelle qu'en août 1916 le roi Nicolas de Monténégro a demandé de revenir ⁴ ; les poutres apparentes, l'étage des tribunes, soutenues par des colonnes de pierre, les sept fenêtres largement ouvertes, il a reconnu tout cela ; seuls, à un demi siècle d'intervalle, quelques détails lui paraissaient changés. Et le vieux souverain exilé, qu'entourait soudain le cortège de ses souvenirs de jeunesse, s'est avancé très ému : les notes graves de l'hymne monténégrin à ce moment rétentissaient sur l'orgue. Le souverain s'est assis à une place, qu'il reconnaissait, et a dit : « ici j'ai chanté ». Au moment de sortir, faisant passer derrière lui toute sa suite, il est resté seul devant l'autel, il a fait un grand signe de croix et il a prié ⁵.

Dans cette chapelle, les élèves entendaient la messe le dimanche, le jeudi et les jours de fête ⁶ ; le dimanche et les jours de fête ils assistaient aux vêpres. La messe était, sauf pour les « dissidents », obligatoire ⁶ ; les sorties avaient lieu après la messe ⁷. Même sous la Restauration, les élèves autorisés à sortir étaient dispensés d'assister aux vêpres ⁸. A la chapelle, encore, les élèves entendaient, une fois par semaine, l'instruction dominicale d'un aumônier ⁹.

1. *Ibid.* — Lettre du ministre de l'Instr. publ. au vicomte de la Rochefoucauld, chargé du département des beaux arts au ministère de la maison du roi, A. Nat. F^{17a} 78485 n° 24 ; 12 févr. 1825 Lettres du Préfet de la Seine au Proviseur, 4 juill. 1826, Arch. L-Gr., Corr. adm., II, n° 514 ; 22 sept. 1826, *ib.*, 567 ; — Réponse du Proviseur, 30 sept. 1826 Arch. L-le-Gr. Corr. Coll. I n° 915. — 2 Cf. *infra*, p. 971. — 3. *Ib.* p. 523 et sa. — 4. Arch. L-le-Gr., Procès-verbal de cette visite ; Communicat. d'un des témoins, M. Guillo. — 5-9. Rapports annuels des Proviseurs et des Inspecteurs généraux. — Renseignements offerts, en 1816, à la Chambre des Députés, par M. Taillefer, proviseur à L. le-Gr., A. Nat. F¹⁷ 3149 n° 89 B. — 16 sept. 1818, lettre des Inspect. génér. à la Commission administra-

Les conférences religieuses avaient lieu, en principe, hors de la chapelle ; ce qui lui épargnait l'invasion des encriers, des cahiers et des cartons¹ : la chapelle devait être, le plus possible, réservée au seul service divin.

Les élèves étaient invités non pas à y écrire mais à y prier, à y écouter la parole de l'aumônier et à y chanter. Il leur arrivait, quand ils voulaient marquer leur mécontentement, de refuser de chanter ou encore de chanter à vêpres, la moitié de chaque verset² ; un symptôme plus grave était qu'ils gardassent le silence au lieu d'entonner : *Domine, salvum fac regem, ou imperatorem* ; ou encore qu'ils s'arrêtassent, tout net, au mot *fac*³.

La Semaine Sainte et la Première Communion étaient, — sans parler des grandes fêtes, — les jours de l'année où l'importance de la chapelle reparaissait, non sans éclat. Tant que le congé de Pâques suivit seulement le jour de Pâques, au lieu de le précéder, les exercices des jeudi vendredi et samedi saints se déroulèrent tout naturellement dans le saint lieu⁴.

Quant à la Première Communion, elle demeura la solennité religieuse la plus notable de la maison, jusqu'au jour où les plus jeunes enfants émigrèrent au Lycée de Vanves⁵ d'abord, au Lycée Montaigne, ensuite⁶. La retraite des premiers communians les retenait quotidiennement plusieurs heures à la chapelle, pour les instructions, conférences, prédications et tous les actes du culte. Le jour de la 1^{re} Communion, le Collège entier se joignait à eux. Et la présence du Prélat, invité à donner la confirmation, ajoutait encore à l'éclat de la cérémonie⁷.

Plus d'une fois, l'archevêque de Paris vint officier en personne : ainsi, en 1822⁸, 1830⁹, 1833¹⁰, 1863¹¹. Dès 1803, les Premières Communions étaient nombreuses : 160 ; et 200 confirmations¹².

tive des collèges royaux de Paris, A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 49bis. — Lettre de Malleval, proviseur de L.-le-Gr., à la Commission de l'Instr. publ., le 2 avr. 1819. A. Nat. *ib.* n° 112. — 1. Note de 1853, de la main de M. Rinn, ce semble : A. Nat. F¹⁷ 78488, n° 206. — 2-3 Lettre du Proviseur, 31 janv. 1824. A. Nat. F¹⁷ 31760 n°s 1 et 2. — Lettre du Proviseur au Recteur, 18 janv. 1852, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., VI, n° 7708. — 4. Lettre du Proviseur au Recteur, 10 août 1838, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., IV, n° 4328, etc. — 5. Le 6 août 1864, Vanves, succursale de L.-le-Gr., fut créé lycée autonome et, le 17 sept. 1864, appelé Lycée du Prince Impérial. — Depuis 1853 on envoyait à Vanves les plus jeunes élèves de Louis-le-Gr. C'était déjà, en 1852, une tradition que les élèves de L.-le-Gr. allaient chanter à Vanves la messe de l'Ascension ; deux élèves accompagnaient le pain bénit et remettaient chacun dix francs à l'offrande, (Arch. L.-le-Gr., Liasse 1852) — 6 Montaigne ne reçut son nom actuel que le 2 août 1891 ; depuis octob. 1885 il avait été ouvert, sous le nom de Petit Lycée Louis-le-Gr. — 7-11. Le 14 juin 1822, A. Nat. F¹⁷ 3150 n° 146 ; — Le 15 avr. 1853, A. Nat. F¹⁷ 78488 n° 212 ; — 4 mai 1865, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., 1864-5, n° 123. — 12. A. Nat. H³ 2558, Dossier 3. — En 1865, il y eut 37 premiers communians et 96 renouvelants, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., 1864-65, n° 123 ; — en 1867, il y eut 110 premiers communians ou renouvelants, *ib.*, n° 790.

A d'autres moments encore, l'émotion religieuse pouvait être fort vive, à la chapelle : c'était quand il était donné aux élèves d'entendre les grands orateurs chrétiens du siècle : les abbés Dupanloup, Bautain, Lacordaire, d'Hulst¹. L'étude de Bossuet, de Fléchier, de Bourdaloue ou de Massillon avait déjà montré à ces jeunes gens ce que l'éloquence de la chaire peut avoir de magnifique. Et puis le talent et la renommée n'ont-ils pas toujours, sur une jeunesse vibrante et lettrée, un incomparable prestige ? Aussi, les orateurs rendaient-ils aux élèves de Louis-le-Grand ce témoignage : « Nulle part, pas même dans nos établissements spécialement voués à l'étude de la religion, nous ne trouvons des enfants qui écoutent la voix du prédicateur, avec plus de silence, de calme et de respect² ». La modestie de ces orateurs n'oubliait qu'une chose : pour façonner un auditoire, l'instrument souverain c'est une belle parole. Mais, dès lors, comment démêler, dans l'attention avide de ces humanistes, les joies de l'esprit et les émotions du cœur, la part du sens esthétique et la part de la foi chrétienne ?

L'enseignement religieux donné par l'aumônier, aidé ou non de ses adjoints, varia quelque peu. Sous Napoléon I^{er}, cet enseignement était gallican. Et l'on connaît assez ce qu'enseignait le catéchisme impérial depuis 1806³ ; tout spécialement sa 7^e leçon. Voici ce que les petits élèves du Lycée Impérial y apprenaient, pour le réciter, sans altérer une syllabe :

D. — Quels sont les devoirs des chrétiens à l'égard des princes qui les gouvernent et quels sont, en particulier, nos devoirs envers Napoléon I^{er}, notre Empereur ?

R. — Les chrétiens doivent aux princes qui les gouvernent et nous devons, en particulier, à Napoléon I^{er}, notre Empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire...

D. — Que doit-on penser de ceux qui manqueraient à leur devoir envers notre Empereur ?

R. — Selon l'apôtre S. Paul, ils résisteraient à l'ordre établi de Dieu même et se rendraient dignes de la damnation éternelle.

A la chute de l'Empire, les évêques recouvrèrent le droit de rédiger ou d'adopter des catéchismes, pour leurs diocèses⁴. Mais, à Louis-le-Grand,

1 Rapports et Lettres des Proviseurs. — 2. Lettres de M. Pierrot, 30 juill, 1843, A. Nat. F¹⁷n 78487, n° 43 ; 6 mai 1844, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., V, n° 5723. Rapport rectoral du 20 avr. 1875 : le vicaire général d'Hulst a déclaré, en propres termes à l'Inspecteur d'Académie, Aubert, « qu'il n'avait trouvé nulle part des enfants apportant... plus de recueillement et de piété ». A. Nat. F¹⁷n 82784, Liasse B n° 56. — 3. Ce catéchisme, composé sous la direction du Cardinal Légat, muni des pleins pouvoirs de Pie VII, avait été imposé aux évêques, par décret du 4 avril 1806. — 4. Ce droit leur avait été pratiquement retiré, en effet, par l'art. XXXIX des Articles organiques (18 germinal an X) : « Il n'y aura qu'une liturgie et qu'un catéchisme, pour toutes les Eglises catholiques de France ».

l'abbé Théron, aumônier du collège, de 1832 à 1842¹, estima le catéchisme diocésain « un peu vulgaire et mal approprié à cette jeunesse lettrée et raisonnable ». Il composa donc, pour ses élèves, un catéchisme spécial. « Œuvre périlleuse, notait en 1838 l'Inspection générale² : on avait à satisfaire la scrupuleuse, la minutieuse censure des théologiens et l'on devait offrir aux jeunes gens une lecture simple et instructive, dogmatique et facile. M. Théron, ajoutaient les Inspecteurs, a été assez heureux pour éviter tous les écueils et pour voir son livre approuvé par les autorités diocésaines, étudié par ses disciples du collège, adopté par toutes les maisons d'éducation les plus religieuses. »

Quelques années après, ce catéchisme était, à Louis-le-Grand, remplacé par un autre et le Proviseur le regrettait, jugeant le nouveau trop aride et peu à la portée des écoliers. M. Rinn jugeait même que le catéchisme de 1806 lui était infiniment préférable, tout au moins par sa simplicité et sa clarté³.

En 1816, il y avait à Louis-le-Grand, deux leçons hebdomadaires de catéchisme ; l'une, pour les commençants ; l'autre, pour les Premiers communiant⁴. « Outre ces deux catéchismes, disait alors le proviseur M. Taillefer, une conférence a lieu tous les dimanches, particulièrement pour les élèves des plus hautes classes et cela indépendamment de l'instruction générale, à l'office, et des sermons prononcés aux grandes fêtes⁵. »

Dans les premières années du Gouvernement de Juillet, au temps de l'abbé Théron, il y avait 3 catéchismes⁶ : le petit catéchisme, pour les enfants de 7 à 10 ans ; le catéchisme préparatoire, pour les enfants appelés à faire leur 1^{re} Communion l'année suivante ; le catéchisme de 1^{re} Communion. De ces trois catéchismes, les deux premiers étaient hebdomadaires et le troisième, bi-hebdomadaire. Enfin des conférences religieuses, une fois par semaine, groupaient, comme en une sorte de catéchisme de persévérance, les élèves ayant fait leur 1^{re} Communion, l'une des deux années précédentes. A partir de 14 ou 15 ans, les élèves ne recevaient d'autre instruction religieuse que celle donnée à la chapelle, chaque dimanche, dans la prédication de l'aumônier⁷.

Après l'abbé Théron, le petit catéchisme et le catéchisme préparatoire furent fondus ensemble ; le catéchisme de 1^{re} Communion demeura, les conférences religieuses furent développées et s'adressèrent à tous les élèves ayant fait leur 1^{re} Communion, depuis la 5^e jusqu'à la Philo-

1. *Supra* p. 434-435. — 2. A. Nat. F¹⁷H 78486, n° 41. — 3. Rapport de M. Rinn, le 20 août 1850 : « Ces catéchismes sont terriblement difficiles et me font vivement regretter le catéchisme de Bossuet, que nous apprenions sous l'Empire, avec des additions souvent critiquées, qu'on pourrait aisément supprimer. » A. Nat. F¹⁷H 78488, n° 130. — 4-5. A. Nat. F¹⁷ 3146, n° 89^a. — 6. Rapports de M. Pierrot. — 7. *Id.*

sophie ou aux Mathématiques spéciales ¹. Ces élèves étaient naturellement partagés en sections : la 5^e et la 4^e formaient la 1^{re}; les classes plus élevées formaient les autres.

Il arrivait que les cours d'Instruction religieuse groupassent à la fois 80, 100, 150 élèves, par section ². Les rédactions n'étaient pas exigées par tous les aumôniers ³; mais la plupart, pendant la première moitié du XIX^e siècle, auraient voulu que des prix et accessits fussent officiellement accordés aux plus méritants ⁴⁻⁵. Ils eurent enfin, sur ce point, cause gagnée, dès le début du second Empire ⁶.

Pénétrer dans la chapelle restaurée et y prendre place, aux jours et aux heures réglementaires; suivre les catéchismes puis les conférences religieuses, tout cela pouvait bien être la promesse d'une vie morale nouvelle. Mais jusqu'à quel point cette promesse était-elle tenue? En d'autres termes, quelles pratiques religieuses constate-t-on chez les élèves de Louis-le-Grand? Et, derrière les pratiques religieuses, est-il possible d'apercevoir ce qu'était le fond des consciences?

Les prières étaient faites en étude, matin et soir ⁷; et il semble que l'usage s'en soit conservé jusque vers 1888, au moins. Les classes elles-mêmes s'ouvraient et s'achevaient par de brèves oraisons latines ⁸. Beaucoup d'élèves, sous la Restauration, avaient repris l'habitude universitaire d'inscrire, en tête de leur copie, un verset de l'Écriture sainte : en français, dans les classes élémentaires; en latin, dans les classes de grammaire; en grec, dans les classes d'humanités et de belles lettres ⁹. L'Évangile de chaque dimanche était appris par cœur ¹⁰; enfin, après la prière du soir, on faisait, pendant un quart d'heure, la lecture d'un livre de piété ¹¹.

Deux autres pratiques cultuelles semblaient avoir un caractère moins général que personnel : la confession, la communion. En réalité, la confession ne laissait pas apercevoir nettement, au dehors, la libre volonté de chacun, car la confession était obligatoire ¹². Tout élève catholique devait, au début de chaque année, choisir un confesseur parmi les aumôniers ou autres ecclésiastiques attachés au collège ¹³. Cela fait, il se rendait au confessionnal, quand il y était appelé ¹⁴. Là, ce qui se passait entre le jeune homme et le prêtre, ne relevait que de leur cons-

1. Sous l'abbé Dassance, successeur de l'abbé Théron. Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., V, n° 5470; 3 déc. 1842. — 2. En 1853, A. Nat. F¹⁷n 78488, n° 206. — 3. Ex. en 1844 45; Insp. génér. A. Nat. F¹⁷n 78487, n° 49. — 4-5. Insp. génér. de mars 1838, A. Nat. F¹⁷n 78486 n° 44. — 6. En 1852-3; A. Nat. F¹⁷n 78488 n° 206. — 7. En 1814-9, A. Nat. F¹⁷n 3104, pièce 158; Tit. I § 10, du Statut univ. de 1814, modifié en 1819; en 1816, A. Nat. F¹⁷n 3149, n° 89n (Rapport du proviseur, M. Taillefer); 8 mai 1820, Rapport de Fr. Noël, Inspecteur général des Etudes, A. Nat. F¹⁷n 3104, n° 194; 19 mars 1842, Insp. génér. A. Nat. F¹⁷n 78487 n° 39. — 8-9. Rapport cité de M. Taillefer, en 1816. — 10-11. *Id.* — 12-14. Rapport et lettre du Proviseur, 28 oct. et 15 nov. 1842; Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., V n° 5446 et IV, n° 5460.

science. C'était ou bien l'aveu des fautes, de la part du pénitent, et l'absolution de la part de l'ecclésiastique; ou bien c'était l'aveu des doutes religieux de l'élève et les explications du prêtre. Nous nous souvenons que les prêtres attachés à Louis-le-Grand avaient un grand renom de libéralisme et qu'ils agissaient sur l'esprit, avant d'agir sur le cœur ou la volonté: tout au moins, depuis 1830. Et il arriva souvent avec les abbés Théron, Dassance et Barbier, par exemple, qu'au lieu de s'agenouiller sur le prie-Dieu le jeune homme s'assit sur la chaise, que lui désignait le prêtre, et qu'une simple conversation morale remplaçât la confession proprement dite¹.

La communion, était, comme il convient, plus libre encore. Il serait intéressant de pouvoir dresser la statistique annuelle de la communion pascale: mais nous n'avons pu glaner qu'une dizaine de chiffres. Les voici², en face du nombre total des internes ou demi-pensionnaires: Quant aux communions faites en dehors de Pâques, nous savons beaucoup moins encore³: De ces chiffres, il est impossible, sans doute, de tirer des conclusions rigoureusement précises. Car il nous faudrait savoir, pour chacune des années considérées: 1° le nombre des élèves absents ou malades; 2° le nombre des élèves des cultes dissidents; 3° et surtout, le nombre des enfants qui n'étaient pas encore d'âge à communier. Or nous ne sommes informés, sur tous ces points, que pour 1844⁴ et 1868⁵; en 1868, si l'on déduit le total des absents, des malades, des dissidents, des trop jeunes, on trouve que, sur 784 internes, 615 seulement auraient pu être en état de faire leurs Pâques. Or, 351 les ont faites; c'est-à-dire, plus de un sur deux; exactement de 56 à 57 %.

¹ Communicat. de MM Raveton et Aulard. — 2. A. Nat. F¹⁷n 78486 n° 44 (Insp. génér. mars 1838). Rapports du Proviseur et de l'Insp. génér. 1844, 1866, 1867, 1868; en 1844, par ex., Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., V n° 5723

Années	Communions d'élèves	Internes	Années	Communions d'élèves	Internes
1832.	25	489	1838.	200	509
1833.	80	504	1844.	156	—
1834.	125	524	1866.	400	807
1835.	150	514	1867.	460	828
1836.	160	516	1868.	351	784
1837.	180	520			

3. Pour 1828 50 à 60
 A la Toussaint de 1863 215
 » 1864 275
 » 1866 247
 Et, le 4 mai 1865, 300^(a)

(a) A. Nat. F¹⁷n 78485 n° 32; Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., 1864-5, n° 12, etc. —

4 5. Rapports du Proviseur.

Pour 1844, un rapport de proviseur nous dit qu'un peu plus de la moitié des élèves ont communifié.

Pour les autres années, dans l'impossibilité où nous sommes d'apporter au total des internes les corrections nécessaires, nous n'obtiendrons que des pourcentages très approximatifs. Ainsi, ne disons pas que les communions pascals des élèves à Louis-le-Grand, ont été seulement ¹ :

En 1832	de 5 0/0
» 1833	» 17 »
» 1834	» 23 »
» 1835	» 28 »
» 1836	» 31 »
» 1837	» 34 »
» 1838	» 39 »
» 1866	» 49 »
» 1867	» 55 »

Résignons-nous à ne pas atteindre les précisions inaccessibles. Une déduction certaine n'en ressort pas moins de nos chiffres : c'est que, à deux époques où l'éducation morale de Louis-le-Grand semble avoir connu comme une véritable renaissance, la vie religieuse y demeurait faible.

Les élèves catholiques étaient à Louis-le-Grand l'immense majorité ; ils n'étaient pas l'unanimité. Les protestants, dès le Consulat, étaient admis au Prytanée ². De loin en loin, nous avons, sur leur contingent, quelques précisions : 25 élèves en 1844-5 ³ ; 32, en 1850 ⁴ ; 24, en 1868 ⁵ ; 23, en 1869 ⁶ ; les internes protestants nouveaux inscrits chaque année, étaient : 23, en 1879-80 ; 12, en 1880-1 ; 13, de 1881 à 1883 ; 11, de 1883 à 1885 ; 12, en 1885-6 ; 20, en 1886-87 ; 13, en 1887-88 ; 7, en 1888-89 ; 4, en 1889-90 ; 9, en 1890-91 ^{6 bis}. Par rapport à la masse des élèves, leur groupe formait, en 1867, 4 1/2 0/0 ⁷. Les Grecs orthodoxes, eux, étaient au nombre de 23, en 1869 ⁸ ; ce nombre déclina, ensuite et, de 1879 à 1891, se maintint à 5 environ ^{8 bis}. — Les Israélites, étaient 1 ou 2 chaque année, avant 1840 ⁹ ; 6, en 1849 ¹⁰ ; 4, en 1853 ¹¹ ; 11, en

1. Voir *supra*, sources cit., p. 459, n° 2 et ss. — 2. Lettres de Fourcroy, 20 et 22 floréal an XI [10 et 12 mai 1803] A. Nat. H³ 2558, Dossier 10, n° 44 ; H 2441. f° 31, r°. — 3. Insp. génér. ; Arch. Nat. F¹⁷n 78487, n° 49. — 4. Etat dressé par le Proviseur, Arch. L.-le-Gr. Corr. Coll., VI, n° 7317. — 5. A. Nat. F¹⁷n 86471, Liasse L.-le-Gr., B, n° 49. — 6. *Ibid.*, n° 42. — *C^{bis}*. Arch. L.-le-Gr., Registres d'Inscriptions des élèves internes. — 7. Le 13 août 1867 ; Arch. L.-le-Gr., *Corr. Coll.*, 1864 et ss. n° 866. — 8. A. Nat. F¹⁷n 86471, Liasse C, L.-le-Gr., n° 42. — *S^{bis}*. 1879-1880 : 6. — 1880-1 : 2. — 1882-3 : 5. — 1883-84 : 4. — 1884-5 : 0. — 1885-6 : 1. — 1886-7 : 5. — 1887-8 : 3. — 1888-9 : 5. — 1889-91 : 8 (Arch. L.-le-Grand, Registre Inscription des internes. — 9. Lettre du Proviseur, 20 mai 1840, Arch. L.-le-Gr., *Corr. Coll.*, IV n° 4860. — 10. Lettre du Recteur, M. Rousselle, 7 févr. 1849 ; A. Nat. F¹⁷n 78488, n° 63. — 11. Lettre du grand rabbin au ministre, octob 1853 ; A. Nat. F¹⁷ 31761³.

1866¹; 12, en 1868²; 11, en 1869³. Depuis lors, 10 à 15 israélites internes, entre 1879 et 1891, étaient admis au lycée chaque année, en qualité de nouveaux^{3 bis}. — Quant aux Mahométans, ils furent toujours l'infime exception : 1 élève, en 1868⁴; 1, en 1869^{4 bis}; 1, en 1887-8^{4 ter}. En 1909-1910, une colonie ottomane de 30 élèves fut admise au lycée.

Le culte ne fut guère assuré, à l'intérieur du collège ou du lycée, qu'aux seuls protestants et israélites; les autres dissidents étaient autorisés à chercher, au dehors du lycée, les moyens de pratiquer leur religion respective⁵. — Jusqu'en 1820, les calvinistes et luthériens n'eurent pas d'oratoire au lycée; depuis lors, ils en eurent un, placé à une distance convenable de la chapelle catholique⁶. Mais le local choisi paraissait, en 1839, tout à fait insuffisant au Ministre, M. Villemain, qui en écrivait au Proviseur⁷. On finit par choisir, dans les bâtiments du Plessis, une ancienne chapelle désaffectée et qui, depuis dix ans, servait de magasin⁸. L'architecte dressa des plans et établit des devis; mais leur exécution totale était subordonnée à l'émigration, tant de fois promise, de l'École normale⁹ et ce furent encore quelques années perdues. En mars 1842, l'Inspection générale parlait de « l'état indécemment défavorable du local » affecté au culte protestant¹⁰. Cinquante six élèves, en 1850, suivaient les instructions du pasteur de Louis-le-Grand; mais, sur ce chiffre, 12 seulement étaient internes à notre collège; les autres appartenaient à Sainte-Barbe, à l'Institution Barbet, à Rollin, à Saint-Louis¹¹. Calvinistes et luthériens, en 1867, n'étaient pas séparés au lycée¹²; et les élèves de Saint Louis, Napoléon, [c'est-à-dire Henri IV], Rollin, Sainte-Barbe venaient toujours se joindre à nos internes¹³. Car le privilège d'avoir un pasteur qui lui fût spécialement attaché, n'avait pas encore été concédé à chaque lycée ou collège parisien¹⁴.

La petite troupe des Israélites, plus réduite encore que celle des Protestants, était grossie, tout pareillement, par celles de Saint-Louis et de Sainte-Barbe¹⁵.

On voit combien il est malaisé d'établir ce que fut à Louis-le-Grand

1. Arch. L.-le-Gr., *Corr. Coll.* 1864 et ss. n° 321. — 2. A. Nat. F¹⁷n 86471 Liasses L.-le-Gr. B n° 49. — 3. *Ibid.*, n° 42. — 3^{bis}. Arch. de L.-le-Gr. Registres d'Inscriptions des élèves internes — 4. *Ib* n° 49. — 4^{bis}. *Ib.* n° 42. — 4^{ter}. De 1879 à 1887 néant; 1887-8, 1; 1888-91, néant. Registres d'Inscript. — 5. Cf. A. Nat. F¹⁷ 3176¹³ (oct. 1853). — 6. 24 mai 1820, A. Nat. F¹⁷ 3149 n° 122 et 126. Lettre du Proviseur 21 nov. 1823, Arch. L.-le-Gr., *Corr. Coll.*, I n° 85; cf. 26 mai 1834, A. Nat. F¹⁷n 784³⁶ n° 18^{bis}. — 7. Les 29 nov. et 17 déc. 1839, Arch. L.-le-Gr., *Corr. Adm.* VII n° 4140 et 4157. — 8-9. A. Nat. F¹⁷n 78.486 n° 65-68; du 29 nov. 1839 au 13 janvier 1840. L'École normale quitta le local de L.-le-Gr. en 1847. Paul Dupuy, *l'École normale*, p. 53. — 10. A. Nat. F¹⁷n 78.487, n° 39. — 11. Etat dressé par les soins du Proviseur, 14 juin 1850; Arch. L.-le-Gr., *Corr. Coll.*, VI, n° 7317. — 12-14. Arch. L.-le-Gr., *Corr. Coll.*, 1864-65, n° 866. — 15. Le 14 juin 1850: Internes à L.-le-Gr., 9; ext. libres, 2; Lycée St-Louis, 1; Ste-Barbe, 5; Arch. L.-le-Gr.; *Corr. Coll.*, VI, n° 7317.

l'exercice des différents cultes ; les documents qui nous y aideraient sont fort rares. L'essentiel, cependant, serait de connaître quelles transformations l'exercice de tous les cultes pouvait opérer sur les âmes. Et, là encore, les précisions font défaut. Sans doute, en 1800, Champagne, qui allait être le premier Proviseur du Lycée, recommandait aux maîtres d'apprendre aux élèves « leurs devoirs à l'égard de l'Être Suprême¹ ». Ce qui était d'un bon déiste. De par ailleurs, nous n'avons que des affirmations plus ou moins passionnées, intéressées, vagues ; nous n'avons guère de renseignements impartiaux, dont l'objectivité scientifique serait un commencement de certitude.

Voici tout d'abord une diatribe de l'abbé Et.-Ant. de Boulogne². Il traversa le collège, en juillet 1797, sans y séjourner vraiment et apprendre à le bien connaître ; il fait alors partie de la commission nommée par le Corps Législatif, désireux de faire restituer aux Collèges les biens dont la Révolution les avait dépouillés. L'abbé crut constater que le Prytanée était un Collège d'athées. « Là, non seulement, affirme-t-il³, tout exercice religieux est rigoureusement pros-rit, mais le nom de Dieu n'y est même pas prononcé, et ces déplorables enfants se couchent et se lèvent comme de vils animaux. Il y a cependant quelques écoliers qui, fidèles observateurs des conseils de leurs parents, font leur prière, le matin et le soir ; mais ce n'est qu'en secret, c'est-à-dire en s'habillant ou lorsqu'ils sont dans leur lit, pour éviter les railleries de leurs camarades, et surtout des mathématiciens, qui, déjà adorateurs zélés du Dieu-Nature, affectent hautement le plus profond mépris pour le bon Dieu et se moquent de la religion de leurs pères...

« Comment se trouve-t-il des hommes qui ont pu se charger d'une pareille éducation⁴ ? Nous savons que quelques-uns de ceux qui y sont préposés gémissent de l'affreuse nécessité où ils se trouvent et en rougissent autant pour eux-mêmes, qu'ils en craignent les tristes suites pour les enfants. Nous savons qu'ils ont même tenté de faire quelquefois des représentations. Mais on a répondu qu'en vertu des « Droits de l'homme », les étudiants doivent se choisir librement un Dieu et une religion ; qu'il n'est pas de la dignité du peuple français de parler de ces sadaies à des écoliers nourris à ses frais et que, puisque la Nation ne connaît point de Dieu, il n'est pas dans l'ordre que les enfants soient plus dévots que la mère. Ainsi, à l'athéisme de fait succède encore l'athéisme de droit ; et la doctrine elle-même, que la nation abhorre, devient, par je ne sais

1 P. 1 de ses *Vues sur l'organisat. de l'Instr. publ.* (B. nat. Rp. 14178). — 2. *Œuvres de M. de Boulogne Mélanges de Religion, de critique et de littérature*, t I, p. 376-383. — Né le 26 déc. 1747, mort évêque de Troyes et pair de France, le 13 mai 1825, Boulogne était un orateur, un polémiste et un caractère passionné ; Cf. sur lui, la notice de Picot au tome I des *Sermons et Discours inédits de M de Boulogne*, Paris 1826, 8°, p. 1. — cxxviii — 3. *Ibid.*, p. 377 — 4. *Ib.*, 378.

quelle fiction, la doctrine nationale. Il n'est plus permis à un fonctionnaire public d'annoncer Dieu officiellement et tout individu, élevé au nom du peuple souverain, est censé, par là même, politiquement athée.

« Qui jamais a osé parler d'une politique semblable ? Dans quel pays et dans quel siècle a-t-on vu un collège d'athées ? Juste Ciel ! et que peut donc être un collège d'athées qu'un repaire de petits monstres et qu'un cloaque infect, d'où ne peut sortir que barbarie, corruption et perversité¹... ? »

Le ton de ce pamphlet le juge. L'abbé de Boulogne écrivait avant le Concordat et le rétablissement du culte² au Collège de Paris ; voilà pourquoi il veut y voir un collège d'athéisme. Du reste, il ne suffit pas de traverser un collège pour juger, au vrai, de sa vie morale, ni d'avoir accueilli les plaintes ou les confidences de quelques écoliers, pour juger de tous.

Un autre pamphlétaire et qui dénigrait, de parti-pris, toutes les institutions révolutionnaires et napoléoniennes, Jean-Bapt. Germ. Fabry, n'a-t-il pas écrit, en 1817³, qu'au Prytanée, à l'époque du 18 brumaire, « maîtres et élèves semblaient se disputer à qui l'emporterait en impiété brutale, en dépravation crapuleuse » ?

Presqu'en même temps, en 1816, le proviseur de Louis-le-Grand se jugeait obligé de défendre sa maison contre le reproche adressé par leurs ennemis politiques aux collèges universitaires : « l'absence de tout esprit religieux ». On les dénonçait comme « de prétendus repaires d'athéisme et d'immoralité⁴ ». Il protestait qu'à Louis-le-Grand on avait garde de méconnaître que la religion devait être l'assise la plus solide de l'éducation. Aussi, pour fortifier cette assise fondamentale, on avait compris qu'il était essentiel d'apprendre l'histoire sacrée. Et il montrait comment, dans chaque classe, était enseignée cette histoire : jusqu'à la fin de la 7^e, avec les ouvrages historiques de Fleury, si recommandés par Rollin, et ceux de Lhomond ; un chapitre était récité chaque jour. De la 6^e à l'issue de la 3^e, l'histoire abrégée de Mésenguy était étudiée ; en 2^e et en Rhétorique, l'abrégé de Royaumont et le *Discours* de Bosuet, sur l'*Histoire universelle*. On y ajoutait le *Poème de la Religion*, de Louis Racine et les *Odes sacrées* de J.-B. Rousseau. Il s'agissait de « ramener sans cesse l'esprit des élèves aux idées religieuses⁵ ».

Était-ce donc un repaire d'athéisme que cette maison où l'on pouvait

1. *Ib.*, 379. — 2. Il est vrai que même après l'établissement de l'aumônier dans chaque lycée (arrêté du 19 frimaire an XI, 10 déc. 1802, Fabry (v. *infra*, n. 3, et p. 464), t. I, p. 393-4 de son *Génie de la Révolution* soutiendra, en 1817, que cet aumônier était « sans existence légale », et destiné à être le « jouet » des élèves. — 3. *Le Génie de la Révolution, considéré dans l'Éducation*, 1817, Paris, 3 vol. in-8° ; t. I, p. 351-353 ; Fabry, né en 1780, mourut en 1821. — 4. Renseignements offerts à la Chambre des Députés par L. G. Taillefer, proviseur de L.-le-Gr., en 1816 ; pp. 5-6. A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 89 B. — 5. *Id.*, p. 7.

voir les élèves agenouillés, plusieurs fois par jour, pour la prière et, plusieurs fois par an, au tribunal de la pénitence ou à la Sainte Table ? « Et cela, concluait le Proviseur, non par contrainte, mais par persuasion ». A Louis-le-Grand, il n'y avait « rien de la piété fausse ou hypocrite ; la religion pure » y régnait seule, « inspirant le culte de l'honneur, de la patrie et du prince ¹ ».

On ne dira point que les témoignages de l'abbé de Boulogne et de Fabry ne peuvent se concilier avec celui de Taillefer : car les deux premiers se réfèrent aux débuts du Consulat et, le dernier, à la fin de l'Empire et à 1816 : de 1801-02 à la Restauration, les générations d'élèves avaient changé et leur esprit religieux avait pu se modifier, lui aussi. Et puis si la passion poussait Boulogne et Fabry à charger leur tableau de couleurs trop noires, l'intérêt poussait M. Taillefer, plaidant *pro domo sua*, à éclaircir les parties sombres de la réalité. C'est peut-être à mi-chemin entre les affirmations de Boulogne-Fabry et celles de Taillefer qu'on risque de trouver la vérité. La religion, entre 1801 et 1816, n'occupait, sans doute, chez les élèves et dans la plupart des âmes, ni la dernière place ni la première. Son influence avait cependant constamment grandi, du Collège de Paris au Lycée Impérial et du Lycée Impérial à Louis-le-Grand. Elle n'avait pas seulement cessé d'être suspecte ; le Gouvernement lui accordait désormais sa faveur.

Or, cette protection trop officielle et affichée des idées religieuses pouvait devenir, pour le Collège, un autre danger : les élèves, les plus âgés surtout, se défendaient obstinément contre elle et ne se laissaient pas entamer. Dès janvier 1819, M. Taillefer, durement secoué par l'expérience, ne peignait plus avec des nuances d'idylle l'esprit religieux de Louis-le-Grand. D'une plume désolée, il notait ², chez « un bon nombre » de ses élèves, « l'absence de ces sentiments religieux qui, seuls, peuvent amollir les cœurs durs et plier les esprits rétifs au joug de l'obéissance ». Et il ajoutait : « Jusqu'ici, nos efforts, pour inculquer à tous ces sentiments, avaient été suivis de grands succès sur la classe moyenne des élèves ; mais il s'en fallait qu'ils eussent été aussi heureux sur ceux qui forment la tête du Collège ». Ils sont « assez flexibles pour tout ce qui n'est qu'extérieur » ; mais combien peu, « les sentiments intimes, chez eux, répondent aux démonstrations ³ ».

Pour agir sur les âmes, il arrivait que l'on recourût à de grands moyens et l'archevêque de Paris, en personne, daignait s'y prêter. En janvier 1822, Sa Grandeur vint visiter le Collège ⁴ : les classes, les réfectoires, les cuisines, la lingerie, les salles d'écriture et de dessin, l'imprimerie. Deux élèves avaient, dans le langage des Muses, souhaité la

1. *Id.*, p. 9. — 2. Rapport du Proviseur, 28 janv. 1819, après la révolte du Collège, 16-17 janv. 1819, A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 89b. Sur cette révolte, v. *infra*, p. 490-3. — 3. Rapport *cit.*. — 4. 7 janv. 1822, A. Nat. F¹⁷ⁿ 3150, n° 122 et 123 ; Rapport du proviseur ; appréciation du Conseil de l'Instr. publ. et du recteur.

bienvenue au prélat et l'attitude du Collège avait été parfaite. Mais cela suffisait-il pour que fut exaucé le vœu du Proviseur Mallevat : « Puisse cette visite faire chérir de plus en plus la religion à nos élèves ^{1 1} ».

En réalité, Mallevat lui-même semblait à l'Administration supérieure avoir des sentiments religieux trop tièdes ^{1 bis}. Et en cette même année 1822, l'Inspection générale constatait : « la Religion n'est pas dans ce Collège ce qu'elle doit être. Les élèves manquent, en général, d'instruction religieuse ^{1 ter} ».

A quelques mois de là, un nouveau proviseur, M. Laborie, ne constatait il pas ² que, en 1824, les élèves rougissaient de faire un signe de croix! N'écrivait-il pas : « les bons, en très petit nombre, devaient cacher leur piété, pour se soustraire aux sarcasmes et même aux persécutions de l'immense majorité. On tenait les propos les plus impies, sur nos saints ministères;... nul respect pour le saint lieu, où se commettaient des horreurs... Je fus effrayé du libertinage d'esprit et de cœur, qui régnaient parmi les élèves... Je n'exagère pas, le mal était à son comble ³ ».

M. Laborie avait beau, un an après avoir pris la direction du Collège, s'applaudir que « la religion eût fait à Louis-le-Grand, des progrès au delà de toutes les espérances ⁴ », il n'en regrettait pas moins que les professeurs, logés presque tous au Collège, s'abstinsent trop souvent de descendre à la chapelle, devant les élèves; et surtout que les parents ne prêchassent pas toujours d'exemple. « On ne saurait, en effet, douter, gémissait M. Laborie, que des parents (je les ai entendus et je leur ai imposé silence), par leurs déclamations contre un Ordre fameux [les Jéuites], n'échauffent singulièrement de jeunes têtes : ils leur montrent, dans leurs chefs ou, du moins, derrière eux, une domination ecclésiastique; ils entretiennent ainsi un germe, toujours actif, de révoltes. Quel frein peut, en effet, retenir un enfant qui, dans sa désobéissance, croit avoir la sanction paternelle? Et qui, toujours sûr de l'indulgence, compte quelquefois sur les éloges ⁵ ».

Et, de fait, en février 1826, M. Laborie constatait que, parmi les élèves, « le plus grand nombre prenaient toujours les Jésuites pour objet de leurs entretiens ⁶ ».

Du moins, à la veille de 1830, M. Laborie pouvait-il se flatter d'avoir obtenu tout le possible : « les mœurs deviennent, tous les jours, disaient-ils, de plus en plus sati-faisantes ; la religion est pratiquée sans affecta-

1. *Id.* — 1^{bis} et 1^{er}. Rapport officiel, A. nat. F¹⁷n 3176. — 2. Rapport de M. Laborie, le 25 août 1825, où il rappelle ce qu'il a constaté, en prenant la direction du Collège, le 1^{er} avril 1824 ; A. Nat. F¹⁷n 78485, n^o 6 d. — 3. *Id.* — 4. *Id.* — 5. Observations générales [de M. Laborie, proviseur de L.-le-Gr.] présentées au ministre, le 28 mars 1827 ; A. Nat. F¹⁷n 78485 n^o 12. — 6. Lettre confidentielle de M. Laborie au ministre, 23 févr. 1826. A. Nat. F¹⁷n 78485, n^o 9.

tion ni hypocrisie ; une décence parfaite se fait remarquer dans la chappelle ¹ ».

Avec le Gouvernement de Juillet, les élèves estimaient que la Congrégation ne dirigeait plus l'église de France et que la religion relevait, non plus de la politique, mais de la conscience. Ce libéralisme, dont le Proviseur et les Aumôniers surent tirer parti, produisit, au moins en apparence, d'heureux effets au Collège ; et nous avons vu que les communions pascales s'y multiplièrent, jusqu'en 1838 ² sinon plus tard. Mais, au fond, l'indifférence et la tiédeur religieuses finirent par l'emporter, surtout quand se découragea le zèle des aumôniers ³. « Quelques dogmatistes incrédules et raisonneurs, notait M. Pierrot-Deseilligny, en 1840 ; force esprits légers et railleurs ; de la foi courageuse, chez un petit nombre ⁴ ». Les enfants étaient le reflet des familles et de la société. Le sentiment religieux n'était pas mort, mais il semblait endormi ; les plus croyants semblaient être ceux que la province envoyait à Louis-le-Grand ⁵. L'Inspection générale et le proviseur s'accordaient à reconnaître que l'influence religieuse était presque nulle. « Je ne puis constater aucun résultat vraiment utile de l'enseignement religieux », observait, en 1841, M. Pierrot-Deseilligny ⁶ ; « tout se fait avec régularité et décence ; mais tout se passe à la surface. Je ne vois rien qui pénétre au fond des choses, qui ait action sur la conduite, sur les sentiments des jeunes gens. Jusqu'ici, la religion ne nous aide, en rien, à les diriger. Elle fait partie de notre enseignement et de notre discipline ; les pratiques sont observées avec obéissance, mais elle a besoin, comme tout le reste, d'être protégée par les règlements. Il lui faudrait une action efficace et indépendante, c'est-à-dire venant de ses propres forces. Cela est difficile à établir, attendu le contact des familles ⁷ ».

Une seule considération — et elle était très faible, — aidait à consoler le Proviseur ; les preuves précises que, dans certaines institutions religieuses fort en renom, des dehors trompeurs auraient seuls masqué des résultats moraux aussi misérables ⁸.

De 1848 à 1870, la religion, à qui de hauts patronages manquèrent rarement, exerça-t-elle sur la vie morale des écoliers une action plus décisive ? Nous n'oserions l'affirmer. Aucune controverse, nulle pression sur les âmes, une large tolérance, voilà les règles admises alors et suivies ⁹. Et, depuis 1870, cet esprit de libéralisme n'a guère cessé de s'accroître. Le Lycée est resté respectueux de toutes les croyances : mais

1. Lettre de M. Laborie au ministre, 20 mai 1829, A. Nat. F¹⁷n 78485, n° 39. — 2. *Supra*, p. 460. — 3. Rapport de M. Pierrot, 31 juillet 1840, A. Nat. F¹⁷ 78487, n° 30. — 4. *Ibid.* — 5. Henri Dabot, Lettres d'un Lycéen [de Descartes, — Louis-le-Gr.,] et d'un étudiant, de 1847 à 1854 ; Peronne, Paris [1891], pp. 3-4. — 6. Rapport du 30 juill. 1841, A. Nat. F¹⁷n 78487, n° 34. — 7. *Ibid.* — 8. Lettre du Proviseur au Ministre, 6 mai 1844, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll.. V, n° 5723. — 9. Rapport des Proviseurs et des Inspecteurs.

il laisse aux ministres des différents cultes le soin de les cultiver. Au milieu familial de faire le reste ; le développement de l'externat s'y prête à merveille. Ce sont les familles qui, pour une large part, presque tout le long du XIX^e siècle, ont voulu cet état de choses. Le Collège ou le Lycée a été le reflet de la société. Il ne s'est pas cru en droit ni en mesure de réagir contre elle, tandis qu'elle agissait sur lui : n'était-ce pas pour elle qu'il élevait les écoliers ?

*
**

§ 3. *La discipline.* — Si, réduites à leurs propres forces, l'éducation militaire et l'éducation religieuse désespèrent du succès, ne risquaient-elles pas, fortement appuyées sur la discipline, de connaître une fortune meilleure ?

On en garda longtemps l'illusion. Jusqu'en 1829 environ, la discipline, demeurée napoléonienne après Napoléon, avait foi dans son destin. Depuis 1829, cette foi fut ébranlée et peu à peu la discipline fut adoucie dans les esprits et dans les faits, avant de l'être en droit, dans tous les règlements. A partir de 1890, elle cessa enfin d'être despotique pour devenir libérale et « éducative ».

1^o La *première période* (1800 à 1829) portait la rude empreinte du Premier Consul : il tenait compte des traditions de Louis-le-Grand quand elles lui paraissaient en harmonie avec son idéal et il y ajoutait de son crû ce qu'il estimait indispensable d'y joindre.

Ainsi, le règlement de Louis-le-Grand, en 1769¹, avait voulu ignorer les peines corporelles ; et depuis lors les coups, « qui avilissent et ne corrigent point ² », avaient disparu de la maison. Bonaparte ignorait ce détail quand, le 22 mai 1804, il vint visiter le vieux Collège. « Employez-vous les férules pour ce petit monde-là ? » demanda-t-il au Directeur. Champagne répondit, non sans adresse, au vainqueur de Marengo : « Aujourd'hui, la jeunesse française ne pourrait être battue ³ ».

En fait, tandis que le châtiment scolaire des baguettes et de la bastonnade était conservé en Angleterre et en Allemagne⁴, Napoléon se résolut à l'abandonner pour la France : le Statut universitaire du 19 sept. 1809 y renouça pour toujours. Un maître qui se rendrait cou-

1. Bibl. de la Sorbonne, U 35 n^o 7 ; in-4^o. *Règlement pour les exercices intérieurs du collège Louis-le-Grand*, Paris 1769, in-4^o. — 2. C'est le mot de Rollin, ennemi des châtiments corporels ; cf. H. Ferté, *Rollin, sa vie, ses œuvres*, Paris 1902, 8^o, pp. 231-232. — 3. Procès-verbal authentique de la visite de Bonaparte au Collège de Paris, dû à la main de Champagne lui-même. A. Nat II 2558 Dossier xxv. — 4. O. Gréard, *Éducation et Instruction*, 3^e édit., Paris 89, 1912, t. II, pp. 165-168.

pable de coups serait justiciable des tribunaux universitaires; le Code ajoutait qu'il pouvait être rendu responsable civilement¹.

Depuis lors, chaque fois qu'un professeur ou un maître, en 1811² et 1829³ par exemple, parut enclin à frapper les élèves, le Proviseur et l'Inspection générale s'en émurent vivement; le suspect fut averti, surveillé et tout scandale, évité.

Avoir pris l'initiative de ne jamais « frapper les écoliers, pour quelque cause que ce soit » c'est un grand honneur pour le Collège de Louis-le-Grand au xviii^e siècle^{3 bis}; et cet honneur est plus grand encore, puisque cet exemple fut suivi par l'Université de France tout entière⁴.

Une autre tradition fut adoptée par Napoléon : le silence dans les divers mouvements de la journée et au réfectoire⁵, à l'heure des repas. C'était là une habitude monastique, que l'Ancien Régime léguait⁶ au Régime moderne.

Mais à cela surtout se bornèrent les emprunts du Premier Consul ou de l'Empereur. Le Règlement, écrit pour Louis-le-Grand en 1769, disait excellemment : « Le bien de l'éducation ne consiste pas tant à corriger les fautes des jeunes gens qu'à les prévenir⁷ ». C'était préconiser le bienfait de la discipline préventive et le préférer à la discipline répressive. Ce règlement ajoutait : N'user « de sévérité qu'après avoir épuisé tous les autres moyens, qui peuvent faire impression sur une âme honnête et sensible⁸ ». Ou encore : « Réprimandes,... corrections même seront accompagnées de quelques traits qui en tempèrent l'amertume, empêchent les écoliers de se livrer au découragement et fassent naître en eux le désir de mieux faire⁹. » Ce qui disait clairement : la punition doit être non pas le premier moyen dont dispose la discipline, mais le dernier. La meilleure discipline est celle qui agit sur la conscience et la volonté; celle qui, au lieu d'être seulement extérieure, est intérieure.

Au lieu de ces sages principes, que trouvons-nous dans les Règlements du Prytanée de 1800 et 1801? Cet aphorisme : « la discipline est essentiellement militaire¹⁰. » Et cet autre : « La subordination est

1. Code Civil, liv. III, tit. IV, art. 1382-1384 — 2. « On murmure beaucoup dans le public de ce que M. Malleval, agrégé-professeur au Lycée Impérial, a l'habitude de frapper les élèves à coups de canne... » (Lettre à M de Langeac, Conseiller de l'Université), A. Nat. F 3114¹⁷, n° 32. — 3. A. Nat. F¹⁷H 78495, n° 41. — 3^{bis}. Louis-le-Grand s'inspirait, du reste, en cela, de la pensée de Rollin. — 4. O. Gréard, *Education et Instruction*; Enseign. secondaire, II, pp. 171-172. — 5. Sauf au petit déjeuner, Règl. de juill. 1801; Tit. III, art. 39; cf. art. 47. — 6. Règl. em. du 4 déc 1769; Tit. V, art. II; titre X, art. 23; Tit. XII, art. 2 et 5. — 7. *Id.*, Tit. I, art. 2. — 8. *Id.*, T. I, art. 5. — 9. *Id.*, Tit. V, art. 6. — 10. *Règl.* de juillet 1801, Tit. III, art. 10.

l'âme de la discipline¹. » Par suite, la discipline devenait la contrainte et non pas l'autorité : c'était le joug brutal, qu'on subit malgré soi, et non pas la règle, que l'on accepte, parce qu'on l'estime juste ; c'était le heurt d'une force étrangère, et non l'adhésion spontanée à un principe moral.

Comment nous étonner, dès lors, que les peines édictées eussent une forme ou militaire ou humiliante : consignés au quartier², corvées³, gardes forcées⁴, table de pénitence au réfectoire⁵, privations de l'uniforme, auquel étaient substitués un bonnet de dérision et un habit de bure⁶ ; enfin prison en cellule⁷. On séquestrait les élèves, dès 1800, comme, dès 1808, on menaçait d'infliger les arrêts aux professeurs⁸ ! Une dernière peine avait dû être ajoutée à celles que le régiment ne connaissait pas, et pour cause : le renvoi des incorrigibles à leurs familles⁹.

Comme les punitions, les récompenses étaient principalement militaires : les grades étaient conférés aux élèves qui se distinguaient¹⁰. Un scrupule honorable leur refusait cependant l'usage de ces imprécations énergiques et de ces jurons familiers qui complètent la physionomie du parfait guerrier¹¹.

La Restauration trouva tant d'avantages à cette discipline militaire qu'elle la conserva soigneusement presque entière, tout au moins quant aux punitions¹². Et chaque fois que le Provisur parla de lui substituer un système peu plus familial, il ne tarda pas à être désavoué en haut lieu¹³.

Dès 1801, les cachots où les élèves étaient mis au pain et à l'eau ne désemplissaient guère^{13 bis}. Au début de 1803, Champagne, qui pourtant n'était pas un garde-chiourme bien féroce, trouvait ces cachots trop peu nombreux et mal disposés : il en réclamait un par cent élèves¹⁴. Vers

1. *Ibid.*, Tit. III, art. 68. — 2. *Règl.* du 22 fructidor an VIII, [9 sept. 1800], Tit. IX., art. 81. — 3-4. *Ibid.*, art. 83. — 5. *Id.* art. 81. — 6. *Règl.* de juill. 1801, Tit III, art. 72. — 7. *Règl.* du 22 fruct. an VIII, art. 82. — *Ct., infra*, p. 469, 476 — 8. Décret du 17 mars 1808, Tit. VI, art. 47 ; (Duvergier, *Collect., Lois et Décrets*, t. XVI, p. 268). — 9. *Règl.* du 22 fruct. an VIII, Titre IX, art. 84-87. — 10. *Règl.* juill. 1801, Tit. III, art. 75. — 11. *Ibid.*, art. 50. — 12 Privation de récréation et de promenade ; table de pénitence ; privation de sortie et de visite au parloir ; chambre d'arrêts. Tit I, art. 44 et art. 18, Statut universitaire de sept 1814 ; cf. octob. 1819, A. Nat. F¹⁷ 3104, pièce 158. — 13. Le proviseur Taillefer, en 1816, dans sa lettre à la Chambre des Députés, parle des « attentions paternelles, qui se multiplient, à chaque instant, sur les pas des élèves .. » A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 89. Vers 1822 : « discipline tempérée par l'affection du Provisur [Malleval] A. Nat. F¹⁷ 3174. Or, MM. Taillefer et Malleval furent disgraciés « en vue d'améliorer la discipline ». A. Nat. F¹⁷ 3150 n° 296. — 13^{bis}. Le 22 mai 1801, à Bonaparte, qui visite le collège de Paris, Champagne expliquait « qu'il y avait des arrêts au pain et à l'eau. Et, qu'au moment présent, 4 élèves y étaient retenus ». A. Nat. H 2558, Dossier XXVI. — 14. Le 14 pluviôse an XI, [3 fév. 1803], A. Nat. H³ 2558, Doss. XXV.

1817, chaque geôle était mal éclairée par des croisées en abat-jour ; presque tous les carreaux étaient cassés et on négligeait de les remplacer. L'humidité hivernale et le froid étaient fort pénibles. Le détenu entraînait à 10 h. 1/2 du matin et il y restait jusqu'à 8 heures du soir, sans éclairage pendant la mauvaise saison. Une cruche d'eau et un tabouret de bois composaient tout le mobilier ; le détenu avait un pensum à écrire ; il n'était guère délivré avant le quatrième jour¹.

Il était, du reste, beaucoup plus facile de séquestrer ainsi un élève que de l'expulser tout à fait de la maison, surtout si l'élève était bourgeois. Pour cette grave opération, l'intervention du ministre lui-même était requise². Et comme les ministres changeaient, certains élèves réussissaient, eux, à ne pas changer. Ainsi, en juillet 1815, des gamins de 14 et 15 ans, plusieurs fois déjà renvoyés du lycée et repris par lui, s'obstinaient à y braver les foudres de l'autorité supérieure³.

2° De 1826 à 1830 on environ, la discipline à Louis-le-Grand, traversa la *seconde période* de son histoire. Deux ministres de l'Instruction publique, M. de Vatimesnil, dès avril 1829, et M. de Salvandy, en avril 1838, eurent le soupçon que la discipline militaire n'était peut-être pas celle qui convenait le mieux à des enfants, le régiment et le collège offrant, tout de même, quelques différences.

Cette discipline opérerait-elle sur tous les esprits des effets salutaires ?

Les faits eux-mêmes vont d'abord nous répondre : même aujourd'hui, nous pouvons nous placer en face d'eux, pour peu que nous ouvrions les registres des fautes punies⁴. Nous y voyons quels divertissements étaient en faveur chez les mauvais sujets. Pendant l'étude : faire passer des billets, lire les ouvrages détendus, fredonner en sourdine, faire de la musique avec une règle, dormir, jouer aux dames, dessiner des bons hommes, faire tourner des totons, lancer des pruneaux, des flèches de papier, de petits cartons, faire rouler des billes, coller au plafond des boulettes préalablement mastiquées, rendre sa liberté à une couleuvre, donner son vol à un hanneton. — En classe : graver son nom sur les tables, arracher les bancs, faire sa correspondance, achever son filet, lire son journal, envoyer un peu de soleil dans les yeux des camarades, écrire sur le dos d'un camarade, attraper des mouches, pêcher à la ligne, souffler les leçons, s'abstenir de composer, lancer des boulettes sur le professeur. Les écoliers de nos jours avoueraient peut-être qu'ils ont innové assez peu : tant il est vrai que les traditions purement classiques se conservent.

1. Arch. Nat. F¹⁷ 3149, n° 96. — 2. *Règlement du Prytanée*, 22 fructidor, an VIII [9 sept. 1800] Tit. IX, art. 84-87. — Cf. Décret du 1^{er} juillet 1809, sur les causes et le mode d'exclusion des élèves des lycées, art 1^{er} — 9. J.-B. Duvergier, *Coll., Lois et Décrets* t. XVI, p. 444. — 3. Lettre du Proviseur, 10 juill. 1815 ; A. Nat. F¹⁷ 3114, n° 91. — 4. Registre des retenues 1826 à 1853 ; Arch. de L.-le-Gr.

Ils verraient encore d'un œil sympathique à quoi leurs aînés s'amusaient parfois dans la cour : à rosser un camarade, à cracher dans le dos d'un autre, à detacher l'écuelle de la fontaine, à sauter dans le panier à pain, à « pousser des cris déchirants », à frapper adroitement un maître avec une balle et à nier le fait, à fumer, à faire éclater des pétards et dans la figure même d'un ami. — Au réfectoire : à lutter à coups de cuillère ou de louche, à couper la nappe, à entasser périlleusement des assiettes, à briser de la vaisselle, à refuser avec hauteur les plats de lentilles, à saupoudrer de sel le voisin ou le potage du maître, à inonder d'eau la soupière, à verser l'abondance dans un plat, à vider sa timbale dans la carafe, à boucher les bouteilles avec de la mie de pain, à bombarder le lecteur avec des pommes de terre. — Au dortoir : on s'ingéniait à pousser des cris, à miauler, à contredire le lapin, à battre du tambour, à emporter un encrier et à tacher les draps, à se coucher en faisant des grimaces ou des inconvenances, à s'agiter frénétiquement dans son lit, à « infecter le dortoir, en faisant ses nécessités dans son pot, une demi-heure après le coucher ».

Dans les water-closets, on s'éternisait à plaisir, on lisait le journal, on causait, on chantait, on se disputait, on faisait un « bruit infernal », et on entouissait les affaires des camarades. — En promenade : on s'écartait des rangs pour aller boire, acheter des bouquets, « arracher une betterave », insultar les passants. — Le chauffage et l'éclairage étaient l'occasion de mille prouesses : on savait le moyen sûr de faire fumer le poêle, de briser la chandelle, de la moucher de travers, de l'éteindre à contre-temps, de la coiffer d'une casquette et de briser le verre du quinquet en le mouillant subrepticement.

L'éducation religieuse n'allait pas sans quelques accrocs : pendant la prière cet écolier refusait de faire le signe de la croix ou de se mettre à genoux ; cet autre, de prononcer distinctement ou de rien prononcer du tout, ou il répétait deux fois, à des-ain, sur deux tons différents, la fin de chaque oraison ; celui-ci disputait un tabouret à son voisin, ou riait aux éclats, ou faisait mine de se déshabiller ; celui-là se mouchait avec un bruit de trompette ou toussait avec une obstination endiablée, ou troublait la méditation avec des bruits de bouche fort insolites ; au catéchisme on faisait des pensums ; à la chapelle, on faisait des devoirs, on y lisait Racine ou Virgile, et l'on y ronflait aux vêpres, dans l'intervalle des cantiques.

L'éducation mondaine avait à soutenir plus d'un assaut, elle aussi, contre la mauvaise tenue de certains écoliers qui se présentaient, sans ceinturon, sans bretelles, sans cravate, les habits mal brossés ou déchirés, la figure barbouillée, les deux mains dans les poches, sifflant comme un charretier, le juron à la bouche, crachant de l'eau à la figure d'un camarade, crachant partout avec obstination et jusque sur les murs. Tantôt il fallait refréner leur insolence, leur impassibilité, devant

les menaces ou les punitions, leurs insultes aux domestiques, leurs trépignements dans l'eau, avec le dessein d'éclabousser un maître, ou leur refus à saluer un supérieur et enfin leur spontanéité à lui tirer la langue. Tantôt il fallait combattre leur vanité, les empêcher de regarder sans cesse leur miroir, de s'occuper surtout de leurs ongles ou « de passer leur temps à se mesurer les mollets ». Enfin et fort souvent, paraît-il, au milieu du silence général, on percevait un bruit suspect, que le maître qualifiait discrètement d'incongruité.

Toutes ces incartades, sans doute, attestaient, pour le moins, une fantaisie imaginative inégale; suivant notre humeur, nous pouvons rétrospectivement leur accorder un blâme, un haussement d'épaule ou un sourire. Mais l'essentiel serait de connaître, par rapport au total des écoliers, la proportion numérique des élèves punis, pour les délits que nous venons de dire ¹. Nous l'estimons à un quart environ, un peu plus ou un peu moins, suivant les années. Et l'on devine bien que c'était surtout entre douze et seize ans que les protestations contre la règle se multipliaient.

D'autre part, après ces croquis de détail de l'insoumission et du désordre, voici, avec un dessin et des couleurs tout autres, un tableau d'ensemble : on y apercevra la discipline à Louis-le-Grand, comme elle apparut, en 1840, à un Inspecteur général², qui avait enseigné dans le collège, dix ans plus tôt³. Il savait regarder et il eut tout le loisir de voir.

« A ne juger que par les formes EXTÉRIEURES, ce Collège est l'image de la perfection : c'est la froide régularité des pratiques d'un couvent, une à la ponctualité mathématique des exercices d'une caserne. — Le temps et les mouvements y sont calculés avec une telle précision que chacun, à point nommé, va où il doit aller, fait ce qu'il doit faire, on dirait presque : est ce qu'il doit être.

« Nous avons vu, à plusieurs reprises et dans des circonstances toutes différentes, tous les exercices de la journée : partout, la même surveillance, morcelée à l'infini, de sorte qu'un élève ne peut jamais échapper aux regards ; partout et toujours, le silence le plus complet, la promptitude la moins turbulente.

« Grands et petits sont soumis aux mêmes détails de discipline : à l'heure du lever, tous sont assis sur leurs lits, au premier coup de tambour ; tous sont habillés à la fois ; tous se lavent au signal donné.

« Les prières se font au quartier, avec tous les signes extérieurs de

1. A Henri IV, où la discipline était donnée par l'Inspection générale comme beaucoup plus douce qu'à L.-le-Gr., il y avait, chaque jour, le cinquième des élèves en retenue ; en 1846-7. A. Nat. F¹⁷ 78.516 ; cf. *ib.*, 78.515, (5 avr. 1840). — 2. A. Nat. F¹⁷n 78487, n° 25. Inspect. génér. de 1840 ; rapport sur le coll. royal Louis-le-Grand, partie morale, le 24 mars 1840. — 3. M. Ozaneaux, cf. notre t. III, APPENDICE C. 243.

recueillement. La disposition des élèves dans les salles d'études, celle des lampes qui les éclairent, celles des armoires où ils serrent leurs livres facilitent et abrègent la surveillance.

« La marche vers les classes se fait dans le plus grand ordre : les externes, rangés par pensions, dans les cours, n'entrent qu'après les internes et sortent avant, toujours en rang et en silence, comme eux.

« Les croisements sans fin que nécessitent, dans la journée, les conférences, les répétitions particulières, les leçons d'art et d'agrément, les visites à l'infirmerie, aux magasins d'habillement, de cordonnerie, les appels chez le Proviseur et au parloir, en un mot, tous les mouvements individuels sont réglés et surveillés comme les mouvements généraux et, loin de nuire à l'ordre de l'ensemble, contribuent à le rendre plus sensible, en donnant la preuve qu'il s'étend à tout.

« Au réfectoire, même silence, de sorte que la lecture qu'on y fait peut être entendue ; elle est même écoutée... Le soir, après souper, il y a, au quartier, une récréation, qui, ailleurs, pourrait avoir des inconvénients. Elle nous a paru se passer dans le plus grand ordre¹.

« Le coucher s'exécute comme de lever, sans le moindre mot, avec une étonnante promptitude. Dans les deux premières cours, quelques élèves obtiennent de veiller jusqu'à dix heures, au quartier, sous les yeux d'un maître. Cette veillée doit être motivée et, une fois obtenu, ce droit devient un devoir, pour un temps fixé par le proviseur. L'élève ne peut s'y occuper que du travail pour lequel il a demandé ce privilège. Les lits de ceux qui veillent sont placés dans une partie distincte, afin que leur coucher n'amène aucun embarras dans la surveillance.

« A la chapelle, la tenue des élèves est parfaite. L'entrée, la sortie, les salutations, les genuflexions, la prise d'eau bénite, tout est réglé et précis, comme les mouvements de l'exercice militaire.

« Le départ pour la promenade est précédé d'une inspection de l'habillement, faite par le censeur. Cette inspection a lieu dans la cour, les élèves en rang ; nous aurions souhaité qu'on commençât par les plus jeunes ; par un temps froid, comme celui du jour où nous avons assisté au départ, il est dur, pour les petits enfants, d'attendre si longtemps, dans un état complet d'immobilité...

« La surveillance des études, des retenues, des cours, des dortoirs, des mouvements d'une cour dans l'autre, de l'infirmerie, des cabinets de musique, etc., nous a semblé très sagement répartie entre les maîtres d'études, titulaires et surnuméraires, de manière à laisser à chacun d'eux la liberté nécessaire pour ses travaux particuliers.

« Il y a ainsi un grand bien, un grand effet d'ordre, dans cette vigilance, qui se reproduit sous toutes les formes, à chaque instant de la journée. L'autorité devient une abstraction indescriptible (*sic*), quand on

1. Les Registres cités des retenues montrent qu'il était défendu de courir, dans cette récréation du soir.

la retrouve dans tant de personnes : à quoi servirait de secouer le joug d'un maître, quand il en reste treute autres, auxquels il faut obéir...

« ... Il est vrai que cette discipline a quelque chose de rude et d'étroit, qui semble gêner l'intelligence et refouler les esprits vers la dissimulation. Il est vrai aussi qu'à un certain âge d'écudier ces exigences minutieuses deviennent tyranniques et ne font qu'éveiller avec plus de puissance, dans les imaginations, le besoin de la liberté et le désir de cette vie du monde, si peu semblable à celle d'un pareil collège.

« Ces inconvénients sont évidents ; ils peuvent avoir une longue portée. Mais ce qui est aussi évident pour nous c'est qu'avec les moyens d'éducation dont l'Université dispose, c'est-à-dire avec l'organisation actuelle des fonctions de maître d'étude, il n'y a rien à tenter, sous ce rapport : et il faut admirer, au contraire, le maintien d'un état de choses qui, au milieu de la société d'à présent, au centre de la capitale, semblerait, s'il le fallait constituer, un problème insoluble...

« Cet ordre matériel... n'est que l'expression d'une universelle et sévère discipline, si solidement fondée sur les habitudes de la maison, si bien maintenue par le chef de l'établissement qu'il faudrait, à notre avis apporter la plus grande circonspection dans les changements dont l'expérience pourrait démontrer la nécessité...

« ... En somme, la discipline du Collège Louis-le-Grand est et doit rester un modèle, tant que Collège conservera son chef actuel¹ : ferme et bon à la fois, il maintient l'ordre et en tempère les rigueurs, selon les circonstances et les individus. S'il pouvait porter seul l'immense responsabilité de l'éducation d'un si grand nombre d'élèves, nul doute qu'on ne trouvât aussi la famille là où l'on ne trouve que le cloître. Mais les choses lui manquent et parfois les hommes aussi... »

Les traits qui ressortent de ce tableau c'est que la discipline était bien restée à Louis-le-Grand un compromis entre la caserne et le couvent ; c'est que son implacable sévérité était trop uniforme pour tous, en dépit des âges et des caractères : les éducateurs manquaient trop souvent au Proviseur et les hommes ne parviennent pas toujours à remplacer les institutions ; c'est enfin et surtout que la discipline, ainsi entendue, aboutissait à créer l'ordre matériel et extérieur, plutôt encore que l'ordre moral et intérieur.

Que la discipline demeurât claustrale et militaire, cela nous semble hors de doute. Trois ans avant l'Inspection de M. Ozaneaux, d'autres Inspecteurs généraux écrivaient² : « Cette discipline d'un collège ressemble trop à celle d'un régiment ». Le 28 avril 1838, dans une lettre au Proviseur, le ministre M. Salvandy disait³ : « Je sais que l'admi-

¹ M. Pierrot-Deseilligny, proviseur de Louis-le-Grand, du 10 août 1830 à sa mort, 5 fevr. 1845, F^{17c} P. 59 ; APPENDICE C. 7. — ² MM. Bourdon, Cardaillac et Naudet, le 11 mai 1837 ; A. Nat. F^{17u} 78486, n° 32, § IV, *Education*. — ³ Arch. L.-le-Gr., *Corr. adm.*, VI, n° 3619.

ministration du Collège Louis-le-Grand ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'ordre, de la vigilance éclairée et infatigable. Je sais que la discipline est strictement observée en tout et partout... » Il ajoutait : « Le mode de discipline, en quelque sorte militaire, a ses avantages : il est d'une application plus facile et il suffit que le maître et les élèves aient lu le code, qui les régit, pour connaître leurs droits et leurs devoirs... » Un rapport au ministre envoyé cinq mois plus tard¹, soulignait le caractère « trop militaire » de la discipline. Sous le Second Empire, ce caractère ne fut pas sensiblement adouci : ceux des anciens élèves de Louis-le-Grand qui, écoliers à cette époque, s'interrogent aujourd'hui, sur leurs années de jeunesse, et se souviennent, sont unanimes à en donner le témoignage². Et jusqu'en 1883³, jusqu'en 1890⁴, le Lycée portait encore la marque de cet idéal régimentaire, qui avait présidé à sa naissance.

L'austère sévérité de la discipline à Louis-le-Grand était la conséquence de la conception consulaire ou impériale. De cette sévérité, l'autorité supérieure^{4 bis} convenait de bonne grâce ; le proviseur assurait même que, sans elle, l'ordre ne pourrait être maintenu⁵. Ce qui revenait à dire : le suprême soutien de l'ordre, c'est la solide échelle des punitions.

Certes, les châtimens corporels demeuraient abolis et c'est à peine s'il fallait, de temps en temps, le rappeler à quelques maîtres, qui l'oubliaient⁶. Les peines humiliantes, suspendues quelque temps, en 1849^{6 bis}, ne subsistèrent que jusqu'en 1854⁷ ; mais les pensums, les retenues, les privations de sortie, la prison⁸ furent conservés jusqu'à la réforme de 1890.

Les pensums consistaient surtout à écrire quelques centaines, voire quelques milliers de vers : 800, 1.000, 1.200, 2.000, 3.000 vers⁹. Et

1. A. Nat. F¹⁷ⁿ 78486, n° 46. — 2. Communicat. de MM. Staub, Rendu, Raveton, etc. Cf. Georges Cain, *A travers Paris*, pp 45, 49. — 3. *Le Temps*, 23 avr. 1883 ; Arch. Nat. Fⁿ 93.185. — 4. « Comment modifier le type militaire, sur lequel le lycée a été d'abord conçu ? » se demandait M. Marion, en 1890, dans son rapport sur la discipline des Lycées [p. 186 des *Instructions, programmes et règlement de l'Enseign. secondaire* ; Paris, Imp. nat., 1890]. — 4^{bis}. Insp. génér. 24 mars 1845. A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487, n° 49 ; 20 mars 1847, *ib.*, 78488 n° 2. — 5. Lettre du Proviseur, le 5 juin 1838, Arch. L.-le-Gr., *Corr. Coll.*, IV, n° 4370, 26 juin 1839, *ib.*, n° 4619, 8 août 1842, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78487, n° 42. — 6. Lettre du Proviseur Rinn, le 13 juin 1848, au Vice-recteur : « une de mes grandes préoccupations, c'est d'écartier de notre lycée les punitions et les violences corporelles, qui dégradent également celui qui s'y livre et celui qui les subit. » A. Nat. F¹⁷ⁿ 78488, n° 35 ; — *ib.*, n° 76. — 31 mai 1865, A. Nat. F¹⁷ⁿ 82784, Liasse B, n° 16. — 6^{bis}. Arch. L.-le-Gr., Liasse 1849. — 7-8. Circul. du 7 avr. 1854 ; — Cf. O. Gréard, *Educat. et Instruction, Educat. Secondaire*, t. II, p. 173 ; 3^e édit. 1912. — A. Nat. F¹⁷ 3176 B. — 9. Lettre de M. Rousselle au Proviseur, 27 avril 1829 ; Arch. L.-le-Gr., *Corr. admin.*, III, n° 1284 ; — 800, 1000, 1200 vers, dit l'Insp. gén., mars 1838, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78486, n° 44. — En 1828, 140,

cela, en dépit du Statut universitaire du 4 septembre 1821¹. Sous le prétexte de ramener les enfants au respect du règlement collégial, on violait le règlement universitaire. Et puis, en dehors du Statut, le bon sens n'aurait-il pas dû protester contre une sanction toute machinale, fertile en fraudes, et qui ne profitait ni à l'intelligence, ni à la mémoire, ni à la conscience. Enfin, par quel vandalisme sacrilège ravalait-on les chefs-d'œuvre classiques à servir de knout littéraire². Les pro-seurs firent effort pour substituer à toute besogne, niaisement matérielle, un devoir ou une leçon³. Mais, au total, l'abus ne fut qu'atténué sinon déraciné : il durait encore en 1890.

Les retenues étaient d'ordre divers : les unes privaient l'élève de sa récréation, les autres le privaient de sa promenade. D'autres enfin, et c'étaient les plus redoutées, le privaient de sortir dans sa famille, ou diminuaient soit ses congés, soit ses vacances^{3 bis}.

La prison, sous Louis-Philippe, fut dénoncée au ministre par un groupe d'anciens élèves, comme une « méthode parfaite d'abrutissement » scolaire⁴. Et, avec les couleurs romantiques les plus vives, comme « une espèce d'ancre aérien », seulement chauffé, l'hiver, « par l'haleine du malheureux, qui doit l'habiter plusieurs jours, pendant huit heures consécutives⁵ ». Et avec quelle « brutalité déplorable » y était-il « jeté » par « des hommes prépo-és exprès » et totalement dénués de pitié⁶ ? Les externes eux-mêmes, par un grave abus d'autorité, pouvaient être, eux aussi, condamnés à cette géhenne⁷.

M. de Salvandy prescrivit une enquête : elle révéla que Louis-le-Grand était, de tous les collèges parisiens d'internes, le plus riche en cachots ; Henri IV en avait 2 ; Saint-Louis, 2 ; Rollin, 9 ; Louis-le-Grand, 13. Ces gèoles à Louis-le-Grand étaient des mansardes avec des barreaux de fer aux fenêtres et, dans la porte, un guichet permettant la surveillance du détenu. Les 13 prisons donnaient sur le même corridor. Quatre d'entre elles étaient traversées par un tuyau de poêle ; les 9 autres n'étaient jamais chauffées. A côté des prisons, 4 cellules étaient disposées pour faire coucher les élèves, dans les cas graves⁸.

150, 200 et 300 lignes à réciter. Arch. L-le-Gr., Règ. des Privés de sortie, 1828. Le *régl. disciplinaire* du 16 mai 1854 fixa le tarif de ces vers, chap. I, § 2, n° 3 ; de 400 à 1350 vers, A. Nat. F¹⁷ 3176, 13 n° B. — 1. Art. 113 — 2. 26 juin 1854, A. Nat. F¹⁷ 3176¹³. — 3. Ce que M. Rousselle écrivait au Proviseur, 1^{er} 27 avril 1829 ; Arch. L-le-Gr., Corr. admin., III, n° 1284. — 3 bis. Insp. génér. 24 mars 1840 ; A. Nat. F¹⁷ 78487 n° 25. — Règl. du 16 mai 1854, A. Nat. F¹⁷ 3176¹³ n° B, etc. Cf. Georges Cain, *A travers Paris*, in 4°, p. 49. — 4. L^e 9 avr. 1837 ; A. Nat. F¹⁷ 78486, n° 24 ; cf. nos 26, 27, 29. Cette lettre était signée Justin de Harleville, qui semblait avoir quitté Louis-le-Grand avant 1827. — 5-6. *Ibid.* — 7. L'enquête du 29 sept. 1837 révéla qu'un grand nombre de journées de prison (163 pour 1836-7), pouvait être imposé aux externes, A. Nat. F¹⁷ 3176¹². — 8. *Ibid.* — En 1846-47, cependant Henri IV aura « treize » cellules », servant de prison ; toutes étaient habituellement occupées. A. Nat. F¹⁷ 78516. En 1813, notre

Le ministre réclama des améliorations matérielles : du feu, l'hiver ; un éclairage suffisant et une surveillance, confiée, nuit et jour, à un maître, non à un domestique¹. — Mais la place manquait² ; il fallut ajourner les réformes, le ministre tomba et les abus demeurèrent. C'est à peine si la surveillance fut améliorée.

Sous le Second Empire, les cellules restaient encore en contact avec les toits, étroites, aux murs noirs revêtus de torchis, entre lesquels on continua de geler, l'hiver, et d'étouffer, l'été. La fenêtre minuscule avait gardé ses énormes barreaux de fer et la lourde porte, sa serrure gigantesque, au formidable verrou. Une table étroite et un tabouret, au pied unique, étaient solidement scellés dans le sol carrelé. Cependant, « en grimant sur la table et à l'aide d'un audacieux rétablissement, on pouvait, cran ponné aux barreaux..., apercevoir le joyeux Paris ensoleillé et, au premier plan, les maisons de la rue du Cimetière-Saint-Benoit » démolies depuis. « Parfois encore, nous dit Georges Cain, on entendait — avec quelle envieuse émotion — les chants des étudiants, remontant la rue Saint-Jacques, en joyeuse compagnie ! »³

En 1873, on s'occupait de transférer dans une autre partie de la maison ces cellules trop sombres et trop éloignées, avouaient les Inspecteurs, de toute surveillance⁴. Et, en 1881, les professeurs jugeaient indispensable de rester fidèles à la vieille tradition des arrêts, en dépit de la privation des classes et des études, imposée aux élèves⁵.

Le premier inconvénient de la prison était là : refuser à l'élève tout travail intelligent et le priver de tout enseignement classique, pendant un ou plusieurs jours. Le second, c'était de lui imposer une souffrance physique, laquelle disait M. Salvandy, « n'est pas propre à corriger des enfants⁶ ». Le troisième était de ne pas réserver aux seules fautes graves une pénalité très grave : de la légèreté chez un enfant, de l'irritabilité chez un professeur ou un maître, et c-la suffisait pour justifier une incarcération prolongée⁷. Faut-il ajouter que, trop souvent, ces condamnations étaient illégales : le Statut de 1821 (art. 114) réservait au seul proviseur le droit de prononcer la mise aux arrêts ; or, cet article était, tout au moins jusqu'en 1837⁸, constamment violé, puisque maîtres et

Lycée avait souvent 17, 18, 19 prisonniers ; en 1812 et en 1814, un peu moins (18 encore, le 1^{er} août 1814 pourtant). Arch. L.-le-Grand., Reg. du service des Tabies, 1812-14. — 1. Lettre du Ministre au Proviseur, 28 avr. 1838, A. Nat. F¹⁷ 3176¹² ; Arch. L.-le-Gr., Corr. admin. VI, n° 3619. — Cf. Insp. génér. 24 mars 1840, § 2, Discipline. A. Nat. F¹⁷u 78487, n° 25. — 2. Réponse du Proviseur au Ministre, 8 mai 1838 ; A. Nat. F¹⁷ 3176¹² et Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., IV, n° 4229. — 3. Discours de M. le Dentu, [élève à Louis-le-Gr., de 1851-59], à la distribut. des Prix de L.-le-Gr., le 31 juillet 1903. — Georges Cain, *A travers Paris*, p. 49. — 4. Inspect. de MM. Bouillier, Jacquinet et Faye, le 7 avr. 1873 ; A. Nat. F¹⁷n 86471, Liasses L.-le-Gr., F, n° 2. — 5. *Assemblée des Profess.* de L.-le-Gr., les 28 nov. et 27 déc. 1881 ; Arch. L.-le-Gr., *Procès-verbaux* de ces assemblées. — 6. Lettre *cit.* du 28 avr. 1838. — 7-8. *Ibid.* — Lett. *cit.* du 9 avr. 1837 ; et enquête *cit.* du 29 sept. 1837.

professeurs la prononçaient eux-mêmes, en vertu d'une pseudo-délégation, tout à fait abusive ¹.

La plupart des punitions que nous venons de dire n'étaient pas seulement répréhensibles par leur nature même ; elles l'étaient encore par la façon dont on les prodiguait, sans souci de la diversité des caractères ni des âges. Un cinquième ou un sixième des élèves était habituellement puni ² ; en 1836-7, il y eut 1695 journées de prison, pour 908 internes, et 215 journées, pour 163 externes ³ ; en 1845-6, il y eut seulement 1175 journées de prison, réparties entre 250 élèves ⁴. Certains écoliers avaient, pour leur part, accaparé 20 à 30 journées ⁵ ; un autre, 58. « C'était un enfant plus étourdi que méchant, qu'une exubérance de santé faisait tomber dans des fautes fréquentes contre la discipline ⁶ ». Pendant les 5 premiers mois de 1851-52, il eut 487 journées d'arrêts, subis par 264 élèves ; le nombre total des élèves étant alors de 426, cela fait 162 élèves non condamnés aux arrêts ⁷.

On constate que les hôtes les plus assidus de la prison étaient ceux des toutes premières classes : classes élémentaires, 6^e et 5^e ⁸. Et il fallut arriver au milieu du XIX^e siècle pour qu'un proviseur ⁹ dénonçât victorieusement la sotte barbarie qui appliquait à de petits enfants une discipline imaginaire pour des hommes arrivés à l'âge de la caserne. Or ce fut seulement en 1883 que le ministre supprima enfin la prison pour les écoliers ¹⁰.

Adoucir et, je dirais presque, humaniser cette discipline était-ce donc une tâche impossible ? — M. Pierrot-Deseilligny ne le croyait pas, à condition d'agir « par des essais successifs, tentés avec prudence ». Et il expliquait ses raisons : « Il est rare qu'on change impunément les habitudes d'un établissement : l'histoire de Louis-le-Grand, depuis trente ans, ne l'a que trop hautement témoigné ¹¹ ».

MM. Rinn et Forneron étaient soucieux de ne pas appliquer à de

1. Circulaire du Proviseur aux professeurs, le 5 juin 1838, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., IV, n° 4270. — 2. Insp. génér., mars 1838, A. Nat. F¹⁷n 78486, n° 44 ; un 5^e. — Un 6^e, Insp. gén. du 23 mars 1847, A. Nat. F¹⁷n 78488, n° 2 ; etc. — 3. Enquête cit. du 29 sept. 1837. — 4. Insp. génér. du 20 mars 1847 : A. Nat. F¹⁷n 78488, n° 2. — 5. *Ibid.* — 6. Enquête cit. du 29 sept. 1837. — 7. Insp. gén. du 8 avr. 1852 ; A. Nat. F¹⁷n 78.488 n° 202. — 8. *Ibid.*

1 ^{er} quartier (Math. Phil. Rhét., 2 ^e) . . .	77 élèves sur 150
2 ^e » (3 ^e , 4 ^e , Cours spécial).	52 » 102
3 ^e » (5 ^e et 6 ^e).	98 » 114
4 ^e » (Classes élémentaires).	37 » 60
	<hr/>
	264 426

— 9. M. Rinn, le 30 août 1849 ; A. Nat. F¹⁷n 78488 n° 129 ; le règlement fut peu après adouci pour les petits écoliers. — 10. Le 8 mai 1883, Arch. L.-le-Gr., *Regist. des arrêts*, janv. 1865 — 8 mai 1883, *in-fine*. — 11. Lettre de M. Pierrot au ministre ; A. Nat. F¹⁷ 3176¹² ; 8 mai 1838 *Id.* Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., IV, n° 4229.

jeunes enfants la même discipline qu'à des adolescents et à des jeunes gens¹ : ils entrèrent donc dans la voie que l'Inspection générale, dès 1840, parlait d'ouvrir². La règle fut assouplie ; les plus jeunes écoliers de Louis le-Grand purent avoir l'impression qu'on les maniait avec moins de rudesse et on finit par les transplanter sous les ombrages accueilliants de Vanves.

Peu à peu, même pour les plus grands, la discipline se détendit : on découvrait enfin, en 1832, que la règle gagnerait à être appliquée en certains cas avec des circonstances atténuantes³.

L'excès des punitions, des retenues, des arrêts fut, depuis 1837, périodiquement dénoncé et quelque peu modéré⁴.

A vrai dire, on se contenta surtout de parler d'une discipline qui devrait être plus affectueuse et plus paternelle⁵ ; administrateurs et proviseurs échangeaient, sur ce beau sujet, de petits sourires sceptiques⁶.

Les vœux de M. de Salvandy, en 1838, furent-ils malgré tout, complètement stériles ? Il rêvait d'une discipline qui fût vraiment morale et éducative et non pas extérieure et matérielle ; qui agit sur la conscience et la volonté, par la peur du blâme et le point d'honneur ; qui fût préventive, plutôt que répressive : « La répression des fautes, écrivait-il, n'est pas l'objet essentiel qu'une exacte discipline doive se proposer : le système qui consisterait à les prévenir, par une bonne direction morale paraît, de beaucoup, préférable⁷. » Dix ans plus tard, M. Rinn protestait que la discipline devrait être « un des moyens d'assurer la direction morale ; mais il faudrait parvenir à remplacer la sévérité qui punit, par la vigilance qui prévient⁸ ».

L'année suivante, le Proviseur regrettait que la discipline ne tendit pas assez à l'amélioration des consciences et bornait son action « à l'ordre

1. Rapport annuel de M. Rinn, 30 août 1849 : « Le régime intérieur est un peu sévère, pour les enfants du petit-collège. » A. Nat. F¹⁷ 78488 n° 129 ; etc. —

2. Rapport de M. Ozaneaux, 24 mars 1840 fin ; A. Nat. F¹⁷ 78487, n° 25. —

3. Insp. génér. 8 avril 1852, A. Nat. F¹⁷ 78488, n° 202 : « On ne tient pas suffisamment compte des circonstances atténuantes ou aggravantes ; la règle s'applique d'une manière uniforme et absolue, qui ne nous semble pas toujours assez équitable et assez éclairée ». — 4. Le 29 août 1839, par exemple. — 23 sept. 1837, Rapport au ministre, A. Nat. F¹⁷ 78486 n° 38 ; — mars 1838, *ib.* 78486, n° 44, etc.

— 5. « Nous essayons de rendre la discipline... affectueuse » disait, M. Rinn, dans son rapport annuel du 21 août 1847, A. Nat. F¹⁷ 78488 n° 4. — Le 24 mars 1849, l'Insp. génér. écrit : « M. le Proviseur s'efforce d'y mêler [à la discipline], quand il le croit utile, l'influence de l'indulgence et des conseils d'un père de famille ». A. Nat. F¹⁷ 78488 n° 128. — Circulaire de M. Fortoul, 7 avr. 1854 ; A. Nat. F¹⁷ 3176 B. — Cf. ci-dessous note 7. — 6. Cf. Arch. L.-le-Gr., *Corr. Coll.*, IV, n° 4270 ; 5 juin 1838. — 7. Minute ministér. d'une lettre au Proviseur de L.-le-Gr., 28 avr. 1838 ; A. Nat. F¹⁷ 3176¹² ; et Arch. L.-le-Gr., *Corr. admin.*, VI, n° 3619 ; dans cette lettre, M. Salvandy voulait que la discipline fût adoucie par des « communications paternelles et fréquentes ». — 8. *Rapport annuel*, 25 juill. 1848 ; A. Nat. F¹⁷ 78488, n° 76.

matériel, au silence des salles d'études » ; le respect de la règle devrait acheminer à l'amour du bien ¹.

M. Fortoul, ministre de l'Instruction publique, reprenait la plume de l'un de ses prédécesseurs, M. de Salvaudy, pour écrire le 15 déc. 1833 : « L'autorité morale des maîtres est le meilleur gardien de la discipline, parce qu'elle sait prévenir les fautes ; ce qui lui épargne la douleur de les réprimer ². » Ou encore, le 7 avr. 1834 : « L'administration de l'Instruction publique... ne cherche pas tant à réprimer les fautes qu'à les prévenir et à graver fortement, dans les cœurs, la loi du devoir ³ ».

À son tour, en janvier 1873, M. Jules Simon réclamait aux professeurs de Louis-le-Grand leurs observations sur la discipline : car la science pédagogique manquait presque totalement en France et il était grand temps de la former ⁴.

Le dernier mot du système pénitentiaire avait été de créer, pour soutenir l'émulation, une petite hiérarchie de récompenses, « moins nombreuses, comme partout, et plus difficiles à inventer que les punitions » : sorties, tableaux d'honneur, exemptions, en 1840 ; et, depuis 1854, mises à l'ordre du jour du parloir ou de la classe, ou de l'étude ; satisfecits de premier ou de second ordre ⁵. Le malheur voulait que ces récompenses fussent plutôt attribuées au travail qu'à la conduite ; elles équivalaient à des exemptions, qui pouvaient racheter les pensums. De là, un véritable « commerce d'exemptions, une spéculation, dont la base était faussée et presque immorale ; car, les exemptions étant attribuées aux bonnes places, aux bons devoirs, on s'habituaient à racheter des fautes de conduite par des succès d'esprit : idée qui peut aller fort loin, en éducation ⁶ ».

On voit donc que, de 1829 à 1890, le vieux système disciplinaire était critiqué de toutes parts ; les attaques ne venaient pas seulement des élèves, mais de l'Administration supérieure, c'est-à-dire d'en bas et d'en haut tout à la fois. Depuis 1837, les Ministres parlaient de réformes profondes ; il était nécessaire, paraît-il, d'en parler un demi-siècle avant de les accomplir. Fort heureusement, quelques innovations pratiques

1. Rapport annuel de M. Rinn, 30 août 1849 ; A. Nat. F¹⁷_n 78488 n° 129. — 2. A. Nat. F¹⁷ 3176¹³. — 3. A. Nat. F¹⁷ 3176¹³ B. — 4. Arch. L.-le-Gr. ; *Ass. des professeurs*, 22 janv. 1873 : Procès-verbaux. — 5. Projet de Règlement concernant les punitions et les récompenses du Lycée Impérial de Louis-le-Grand, A. Nat. F¹⁷ 3176¹³, n° B. — 6. Inspect. génér. de M. Ozaneaux, 24 mars 1840 ; A. Nat. F¹⁷_n 78487 n° 25, § 2 discipline. — En janvier 1840, 5 maîtres d'étude eurent la très fâcheuse idée, pour augmenter la collecte destinée aux pauvres, d'autoriser les élèves à racheter leurs punitions avec de l'argent A. Nat. F¹⁷_n 78486, nos 69-78 : « atteinte déplorable, disait Villemain, le 17 févr. 1840, à l'autorité morale des récompenses et des punitions ». Arch. L.-le-Gr. Corr. administr. VII, n° 4212.



Fig. 32. — Le Lycée en 1920. Un coin de la cour d'honneur.
La façade du belvédère est du XVII^e siècle.



Fig. 33. — La cour d'honneur
avec les deux canons allemands ramenés là par les élèves, le 17 nov. 1918.

(Voir p. 539-540.)

s'étaient glissées peu à peu, dans les faits ; et les mœurs, une fois de plus, avaient devancé et préparé la loi.

3° — Ce fut en 1890 que la discipline militaire et claustrale, condamnée depuis longtemps, fut enfin exécutée. Dans la Commission, qui sut mener cette tâche à bien, Louis-le-Grand était largement représenté : sur 24 membres de cette Commission, 5 avaient appartenu ou appartenaient à notre lycée : un ancien proviseur, 3 anciens professeurs et un professeur en fonction¹. La discipline préventive était désormais substituée à la discipline répressive. On allait essayer de traiter les écoliers comme de vrais enfants et des adolescents ; on allait tenter d'agir sur leur conscience, sur leur volonté et sur leur cœur. La prison était à tout jamais supprimée ; les pensums étaient remplacés par des devoirs extraordinaires ; le silence n'était plus imposé pendant les repas, ni pendant les mouvements. Le proviseur avait le contrôle de toutes les punitions et un Conseil de discipline, librement élu par les professeurs et les maîtres, l'assisterait pour punir, dans les cas les plus graves, et pour récompenser les élèves les plus dignes d'être félicités. L'attention des écoliers fut appelée, dans les compositions, sur la note plus que sur la place².

Chose imprévue et paradoxale : ce coup d'état universitaire n'avait rien de révolutionnaire pour Louis-le-Grand : c'était un retour à la discipline paternelle, en vigueur dans la maison pendant la seconde moitié du xviii^e siècle ; c'était la restauration de Rollin et de sa méthode³. Le progrès, en 1890, consistait à en revenir à 1769.

Plus encore que l'ancien régime disciplinaire napoléonien, ce régime nouveau ou renouvelé, plus rationnel et plus libéral, vaut surtout ce que valent les gens chargés de l'appliquer. Et, pour le juger objectivement, il est, sans doute, équitable d'attendre encore. Nous savons qu'à Louis-le-Grand il n'a pas uniquement des admirateurs ; la plupart des maîtres et professeurs actuels n'ont-ils pas été élevés d'après les anciennes méthodes ? Quelques-uns ont donc la nostalgie d'un passé, où leurs prédécesseurs étaient solidement « armés » contre tous les élèves. D'autres cependant estiment que la discipline est désormais en harmonie avec notre état social et qu'elle est conforme aux besoins moraux de notre pays ; elle est faite aujourd'hui d'autorité plus que de contrainte ; elle prépare la jeunesse à l'usage de la liberté. La discipline a cessé d'être un mécanisme. Et nous nous souvenons que, pour gagner l'estime et l'affection des élèves, les punitions sont très rarement nécessaires. Les écoliers ne demandent qu'à aimer ceux qui les aiment et

1 MM. Julien Girard, ancien proviseur de L-le Gr., (1868-1878) ; A. Croiset, ancien professeur (1875-1877) ; Burdeau, *id.* (1880-1885) ; Lemonnier, *id.* (1880-1882) ; Lange, professeur (1879-1905). — 2 Arrêté du 5 juillet 1890 ; M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instr. publ., art. 1, 2, 6, 14, 18, 21. — 3. Voir notre 1^{er} volume p. 492 et le Règlement du 4 déc. 1769 ; Tit. I, art. 5, etc.

qu'à respecter ceux qui, par leur caractère et leur savoir, imposent le respect, sans recourir aux fêrules.

*
* *

§ 4. — *Les sorties, les congés, les vacances et l'éducation par la famille.* — Tant que la discipline militaire et claustrale prévalut à Louis-le-Grand, les sorties, les congés, les vacances furent très parcimonieusement mesurés ; on y voulait voir autant d'occasions d'une dissipation fâcheuse, autant de portes ouvertes sur les périls extérieurs, et même autant de contacts possibles avec cet esprit frondeur et suspect qu'était l'esprit de la famille. Car c'était l'époque où, pour le Collège ou le Lycée, la famille c'était l'ennemie.

Or, peu à peu, l'évolution de l'opinion publique et les progrès de l'externat conduisirent à cette grande découverte, tout à fait inattendue : bien loin d'être, à l'éducation de l'élève et à sa vie morale, un obstacle perfide, la famille devait devenir l'auxiliaire principal du Lycée, dans cette tâche délicate entre toutes. Sans le secours familial, l'œuvre du Lycée risquait d'être stérile. Au lieu d'être diminués dans leur nombre et bornés dans leurs dimensions, les sorties, les congés, les vacances devraient donc être multipliés et étendus.

Les réglemens du Prytanée ne prévoyaient pas les sorties et n'en soufflaient mot. Quand il vint visiter le Collège de Paris, le 22 mai 1801, Bonaparte défendit que « sous quelque prétexte que ce fût, ni boursier, ni pensionnaire ne sortit du Collège », pour aller dans sa famille ; et pas même sous l'escorte du Directeur ou du Sous-directeur¹. Le Couvent était donc un couvent cloîtré.

Insensiblement et par la force des choses, une telle austérité s'adoucit : en 1814, le *Statut* universitaire autorisait une sortie mensuelle, l'hiver ; bi-mensuelle, l'été². Les élèves à Louis-le-Grand auraient voulu la sortie hebdomadaire et ils la réclamèrent, en 1819³. Ils formulaient deux autres vœux : l'un, relatif à l'heure où, le dimanche, commençait la sortie ; l'autre, relatif à l'heure où elle finissait. De 1814 à 1821, elle commençait vers 8 heures du matin, après la messe et les vêpres, dont elle était suivie ; en 1819⁴, le bruit se répandit que les vêpres allaient être chantées, le soir ; elles ne seraient achevées que vers 2 heures⁵. C'était, au nom de l'étymologie du mot « vêpres » et au nom de la liturgie traditionnelle, imposer aux élèves et à leurs familles une taquinerie vexatoire⁶ : car la durée de la sortie serait ainsi

1. A. Nat. H 2558, Dossier XXVI. Note de la main de Champagne. — 2. § 9, art. 41. — 3. Révolte des 16-17 janvier 1819 ; art. 6 de la Charte des mutins ; A. Nat. F¹⁷ 3149 n° 89c. — 4. A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 112 ; lettre du Proviseur Malleval, aux membres de la Commission de l'Instr. publique. — 5-6. *Ibid.* ; Lettre du Proviseur Pierrot, au Ministre de l'Instr. publ., 22 octob. 1830, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., II, n° 2084 : « Les pères de famille réclament depuis longtemps contre cette mesure... la défiance qui l'a dictée leur semble injurieuse pour les parents... »

réduite de moitié. D'autant que le moment de la rentrée était fixé à 7 heures, en hiver, et 8 heures, en été : les élèves auraient voulu ne rentrer qu'à 9 heures 1/2¹.

Une des causes de la mutinerie de janvier 1819 fut la crainte d'une amputation des sorties dominicales. Le Proviseur, M. Malleval, au mois d'avril suivant, avait tout fait pour éloigner ce calice²; peine perdue. Dès octobre 1821, les vêpres du dimanche furent placées au début de l'après-midi³. On autorisa cependant les élèves à sortir ou le jeudi ou le dimanche⁴. La plupart préférèrent la sortie du jeudi, parce qu'elle était plus longue. Un grave inconvénient c'était que bien des parents, n'ayant pas, le jeudi, les mêmes loisirs que le dimanche, étaient sevrés du « plaisir de rester avec leurs enfants⁵ ». On n'eût pas agi autrement si l'on avait voulu marquer aux pères de famille des soupçons et de la défiance⁶. Aussi, de 1821 à 1830, ne cessèrent-ils de réclamer contre une pareille mesure⁷.

Il fallut, paraît-il, les barricades de juillet 1830, pour que fût rétablie la sortie matinale du dimanche. Le proviseur de Louis-le-Grand, M. Pierrot-Deseilligny, l'obtint du Ministre et tous les collèges parisiens, sans parler des autres, en furent ainsi redevables à notre maison⁸.

Restait encore à obtenir la sortie hebdomadaire : c'était, pour les élèves, dans le temps où l'opinion se passionnait pour « la double réforme », la grande réforme scolaire à conquérir. Les philosophes de Louis-le-Grand s'avisèrent donc, en 1816, d'écrire au Ministre⁹; car c'était M. de Salvandy. Mais le Ministre consulta le proviseur, M. Rinn, qui, sans aucune hésitation, se prononça nettement contre le vœu des élèves¹⁰. Il y avait cependant quelque chose de changé; l'ancienne défiance du Collège à l'égard des familles était en voie de disparaître, puisque M. Rinn déclarait : « Les sorties dans la famille sont excellentes. » Ce que redoutait le proviseur, c'était, et tout spécialement pour les élèves des hautes classes, des sorties passées hors du collège et hors de la famille. Faire cesser, une fois par semaine, toute surveillance sur des jeunes gens non habitués encore à se surveiller eux-mêmes, lui semblait une imprudence grave. « L'apprentissage de la liberté » demandait plus de précaution et de mesure. Et le Ministre approuva le Proviseur¹¹.

Mais les Journées de Février étaient proches : elles valurent aux « ly-

1. Statut de 1814 ; art. 42 ; Charte des mutins des 16-17 janv. 1819, art. 6, A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 89c. — 2. Lettre du 2 avr. 1819, à la Commission de l'Instr. publ., A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 112. — 3-7. Art. 110, de l'arrêté du 4 sept 1821 ; Lettre de M. Pierrot, 22 oct. 1830, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., II, n° 2084. — 8. Arch. L.-le-Gr., *Corr. adm.*, IV, n° 1750 et 1859 ; Lettre du Ministre, M. de Broglie, au Proviseur, le 23 octob. 1830. — 9-11. A. Nat. F¹⁷n 78487, n° 69-70 ; Lettre de M. Rinn, proviseur de L.-le-Gr., au ministre de l'Instr. publ.

céens ¹ » leur part de liberté et, achevant l'œuvre des Journées de Juillet, elles ouvrirent, pour eux, chaque dimanche, les portes de « Descartes ² ». Vainement, dans les années qui suivirent, l'Inspection générale s'attristait-elle que les sorties hebdomadaires fussent « une cause de dissipation et une gêne pour la discipline ³ ». Le mieux n'était-il pas de prendre son parti des mœurs nouvelles et de travailler à rendre les élèves plus dignes des privilèges octroyés ? Puisque les sorties n'avaient jamais cessé d'être la récompense de l'application et de la bonne conduite, l'Administration, par la menace des privations de sortie, était désormais deux fois mieux armée vis-à-vis des élèves. Dès 1838, l'Inspection générale écrivait : « la privation du plaisir de sortir est la punition la plus redoutée ; elle produit plus d'effet que la ronte de la prison ⁴ ».

Tout ce qui n'était ni la sortie habituelle, (mensuelle, bi-mensuelle, hebdomadaire, suivant les époques), ni les vacances de fin d'année, s'appelait d'un nom : les Congés ⁵. Congés et vacances n'ont guère cessé, depuis le Second Empire surtout, de s'étendre peu à peu. Mais auparavant de quelle main avare était confectionné leur menu ! Les seules fêtes concordataires étaient reconnues : Toussaint, Noël, Ascension ; puis les journées de la Saint Charlemagne, des lundi et mardi gras, quatre jours à Pâques et le lundi de la Pentecôte ⁶. Les Congés ordinaires c'était cela, rien que cela. A ce régime de diète succéda un régime plus substantiel : à Pâques, 9 jours, dès 1854 ; de plus, 4 ou 5

1. C'est en 1848 que le nom de *lycée* fut substitué à celui de collège, V. *supra*, p. 2. — 2. Ce fut en 1848-49 le nom donné une quinzaine de mois à L.-le-Gr., *supra*, p. 3. — 3. Insp. génér. de MM. Dutrey et Charpentier, 24 mars 1850 ; A. Nat. F¹⁷n 78488, n° 131. — 4. Mars 1838 ; Insp. génér. de MM. Bourdon, de Cardaillac et Naudet, A. Nat. F¹⁷n 78486, n° 44. — Depuis l'année scolaire 1881-82, les élèves, âgés de plus de 17 ans, sont autorisés à sortir seuls ; la rentrée est fixée à 9 h. 1/2 et, avec permission spéciale, à 10 heures. — 5. Communication de M. Lachelier, membre de l'Institut et qui fut élève à Louis-le-Gr., de 1847 à 1851. — 6. Cf. notre article, dans la *Revue hebdomadaire* du 6 juil. 1912, p. 93. — Le *Statut* de 1814, § XI. art. 59, avait donné comme congés : le 1^{er} et le 2 janvier ; le 28 janvier (St-Charlemagne) ; le vendredi et le samedi saint ; les lundis de Pâques et de la Pentecôte ; le 25 août, jour de saint Louis et le 3 mai, fête du roi. — D'une lettre du Proviseur, 23 déc. 1817, il résulte que les élèves de L.-le-Gr. avaient toujours eu deux jours pour le Nouvel an ; A. Nat. F¹⁷ 3149 n°s 98 et 99. — Cf. les *Statuts* du 4 sept. 1821, Tit. VI et du 3 sept. 1830. — L'arrêté du 19 févr. 1831 disait : Indépendamment des deux jours de chaque semaine, où les classes n'ont pas lieu, et des jours de fêtes consacrées ; — le Conseil royal arrête : art. 1. Il y aura congé le 1^{er} jour de l'an ; s'il tombe un jour déjà férié, le congé extraordinaire sera reporté... Il y aura congé et sortie facultative les lundi et mardi qui précèdent le carême et le mercredi suivant. Les classes reprendront le jeudi matin. Il y aura congé et sortie facultative les jeudi, vendredi et samedi de la semaine sainte ; les lundis de Pâques et de la Pentecôte ; le 7 août, jour de l'avènement du Roi... Arch. L.-le-Gr., Corr. admin., IV, à la suite du n° 2066.

jours au Nouvel-An, 3 ou 4 au Carnaval, et autant à la Pentecôte¹. Aujourd'hui, c'est à peu près la même mesure : en dehors de la semaine de Pâques, 8 jours sont accordés pour tous les congés ordinaires de l'année. Les professeurs et les administrateurs en proposent, annuellement, en octobre, la répartition ; 4 jours sont ajoutés à la semaine de Pâques ; le reste est distribué à la Toussaint, au Nouvel An, aux Jours Gras, à la Pentecôte.

Les Congés extraordinaires, donnés à l'occasion d'événements plus ou moins imprévus, et surtout politiques², sont, de tout temps, venus grossir les congés habituels. Et en général, ces congés de la dernière heure ont été beaucoup mieux vus des élèves que des familles^{2 bis}. Le vœu universel était déjà, sous Louis-Philippe, que l'on économisât sur les congés de cet ordre, pour augmenter les congés du Nouvel-An et de Pâques, si utiles au repos trimestriel des élèves et des maîtres³.

Quant aux Grandes Vacances, elles se sont accrues bien autrement que les congés de toute nature. Et, tout d'abord, elles sont devenues annuelles : car, sous le Consulat, ces vacances avaient lieu, au maximum, tous les deux ans⁴. C'était le citoyen Champagne, directeur du Collège de Paris, qui avait eu l'idée d'économiser les grandes vacances, une année sur deux⁵. Son argument était que les vacances trop fréquentes étaient facilement reconnues comme une occasion de trop grande dissipation, pour les élèves⁶. Et le Ministre de l'Intérieur, Lucien Bonaparte, avait jugé si lumineuse cette idée, qu'il l'avait adoptée aussitôt, sans discussion (2 septembre 1800)⁷. Il édicta donc : « Les élèves qui se seront bien conduits pourront obtenir la permission d'aller en vacances, mais tous les deux ans seulement et toujours à la fin de leurs cours d'études⁸ ». Quant à ceux qui ne seraient point des élèves modèles, ils risquaient d'attendre 4 ou 6 ans⁹, sinon davantage, leurs pauvres vacances. O temps héroïques !

Cet héroïsme avait ses limites : et Bonaparte daigna s'en apercevoir : dès le 10 juin 1803, ou 20 prairial an XI, les vacances annuelles furent rétablies¹⁰ et le cœur des écoliers, grands ou petits, connut les joies du triomphe.

Mais il y avait encore à fixer la date où s'ouvriraient les vacances et

1. Communication de M. Staub, élève à L.-le-Gr., de 1854 à 1864. — 2. *Infra*, pp 509-511. — 2^{bis}. Rapport des Provisseurs ; — Lettre du Provisseur à un père de famille, le 19 fév. 1845 ; Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., V, n° 5917 ; 4déc. 1846, lettre de M. Rinn, au ministre de l'Instr. publ., A. Nat. F171 78487, n° 69. — 3. Lettre de M. Pierrot, proviseur, le 10 sept. 1838 ; Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., IV, n° 4328. — 4. *Règlement* du 22 fructidor an VIII, [9 sept. 1800], art. 122 ; A. Nat. II³ 2528, n° 12. — 5-6. Lettre de Champagne à Lucien Bonaparte, le 9 fructidor an VIII [27 août 1800], A. Nat. M 158 n° 9. — 7. A. Nat. M 158 n° 6 ; cf. n° 8 et 9. — 8. Arrêté du 15 fructidor an VIII [2 sept. 1800] art. 1, A. Nat. n° 6. — 9. *Id.* — 10. Cf. p. 92, notre article, *La question des Vacances*, dans :
du 6 juillet 1912.

la date où elles se fermeraient : car la durée des vacances valait bien qu'on y pensât.

Avant 1800-1801, les vacances se prolongeaient pendant 65 jours¹. Mais vivre plus de 9 semaines sans ses élèves semblait insupportable au citoyen Champagne. Ce trop zélé pédagogue convainquit donc Lucien Bonaparte que 45 jours de vacances « seroient un tems suffisant² ». Et les vacances furent écornées de 2 semaines et demie. Ce méchant régime fut celui de 1801-2. Il est vrai qu'une seule année d'épreuve parut suffisante : dès 1802-3, Bonaparte accorda sept semaines, environ³, qui furent ramenées à six, sous la Restauration et le Gouvernement de Juillet^{3 bis}. Et ce fut à peu près cette mesure que l'on garda, jusqu'en 1844⁴ ; depuis lors, et jusque vers 1860⁵, 8 semaines furent concédées ; puis de 8 à 9 semaines, jusque vers 1888-1890⁶ ; 9 à 10, jusqu'en 1912⁷ et 11 ou 12, depuis 1913⁸. En d'autres termes, de 77 à 84 jours. Les 45 jours de 1802-3 n'ont pas encore été tout à fait doublés ; mais il s'en faut de peu. Les écoliers, après un siècle et plus de patience obstinée, ont ainsi gagné une belle revanche.

La saison des vacances pouvait, comme leur durée, avoir son intérêt. Vacances d'été, ou vacances d'automne : entre les unes et les autres, on hésitait, depuis tantôt trois siècles⁹.

Le citoyen Champagne, qui, depuis tantôt un demi-siècle, vivait dans les murs du vieux Louis-le-Grand¹⁰, laissait, à la fin d'août 1800, échapper ce petit aveu : « Du 15 au 30 thermidor, [c'est-à-dire du 2 ou 3 août, au 17 ou 18 août], les enfants, réunis en classe et dans leurs salles d'étude, travaillent peu...¹¹ » Il fit donc adopter ses conclusions : commencer les vacances le 7 ou le 8 août¹². Et ces dates donnèrent pour 1801, 1802, 1803, le signal de l'envolée des élèves. Après quoi, le Premier Consul, que n'avaient pas effrayé les chaleurs estivales d'Égypte ou de Syrie, s'avisa que celles de France ne devaient pas être prises au sérieux. Et il ramena le début des vacances au 1^{er} fructidor, c'est-à-dire au 18 ou au 19 août. Et les écoliers, petits et grands, furent invités à

1-2. Lettre citée de Champagne à Lucien Bonaparte, le 9 fructidor an VIII. — 3. Le 20 prairial an XI. — 3^{bis}. Lettre du Recteur au Proviseur, 1 mars 1831, Arch. L.-le-Gr., Corr. admin. IV, n° 1836. — 4-8. Tableau de la date de sortie et de rentrée des grandes vacances à Louis-le-Grand ; nous avons dressé ce tableau d'après les *palmarès* annuels et les documents d'archives, conservés, soit à Louis-le-Grand, soit à l'Hôtel Soubise, ainsi : A. Nat. F^{17B} 73485, n° 41, 86, 88 ; 73486, n° 7 ; 20 ; 78487, n° 52 ; 57 ; 78.488, n° 4 et 76. — 9. Cf. notre article, *Revue hebdomadaire* 6 juillet 1912, pp. 86-87. — 10. Arch. Nat. F^{17c} C 53 ; liquidation de sa pension de retraite, 19 déc. 1810. — Etats de services au 25 avr. 1796, A. Nat. AF^{III} 2522, n° 4. — Avait été, le 8 oct. 1767, nommé boursier à L.-le-Gr., pour le coll. de Cambrai. Arch. L.-le-Gr., Don Préaudeau, p. 27. — Emond *Hist. du coll. L.-le-Gr.*, pp. 265 ; 290-291. — 11. Lettre citée du 9 fructidor an VIII, § 4 A. Nat. M. 158, n° 9. — 12. *Ib.* ; projet d'arrêté, art. 3 ; arrêté définitif de Lucien Bonap., 15 fructidor an VIII, [2 sept. 1800], art. 3 ; A. Nat. M. 158, n° 6.

éponger leurs front, sans se plaindre. Désormais, jusqu'en 1843, la dernière semaine scolaire fut, sauf trois années tragiques (1814, 1815, 1830) la semaine qui suivait le 15 août¹.

De 1844 à 1887², les vacances grignotèrent sournoisement la première quinzaine d'août; pour ronger tout à fait cinq autres jours (du 14 au 10), il leur fallut une trentaine d'années (de 1844 à 1875)³; ce fut la tâche la plus rude. Dix-sept ans suffirent, (de 1876 à 1893), pour avoir raison des neuf journées allant du 9 au 1^{er} août⁴. Désormais la brèche était ouverte : dix-huit ans encore (1894-1912) et la seconde quinzaine de juillet capitulait⁵; depuis 1913, Louis-le-Grand congédie maîtres et élèves, à la veille ou à l'avant-veille du 14 juillet⁶. Et il parut aux écoliers qu'ils avaient, aux aussi, pris leur Bastille.

La date de la rentrée fut moins nomade que celle de la sortie : à vrai dire, sous le Directoire et au début du Consulat, on rentrait encore le 1^{er} brumaire, soit le 22 ou le 23 octobre⁷. Et Champagne qui, là encore, faisait le guet, avait observé ceci : « la saison froide et pluvieuse est bien incommode, pour le retour des vacances⁸. » Il suggéra que le 1^{er} vendémiaire (il tombait alors le 22, 23 ou 24 septembre) serait infiniment préférable⁹ : et, deux ans de suite, les collégiens regagnèrent leur collège, au moment où les dernières corbeilles des vendanges n'étaient pas encore apportées au pressoir.

Bonaparte, en 1803, estima qu'entre le 1^{er} et le 30 vendémiaire, le 15 était la date idéale et son choix s'arrêta sur elle¹⁰ : le 15 vendémiaire, c'était le 7 octobre. En 1806, nouvelle modification : le 1^{er} lundi d'octobre fut désigné¹¹. Fort longtemps, sauf exceptions assez rares, le 1^{er} lundi garda précieusement cet honneur¹². Mais, depuis que la sortie eut lieu en juillet, on hésita, tout de même, à reculer la rentrée jusqu'à ce 1^{er} lundi, pour peu que le 1^{er} lundi se fit trop attendre : et la rentrée fut, par un reste de pudeur scolaire, fixée à la première semaine d'octobre ; bien mieux, au 1^{er} ou au 2 octobre¹³.

Voilà donc les temps venus, où l'on éprouve enfin un peu de honte étaler avec sans gêne des vacances trop désinvoltées. Jadis et pendant longtemps, on connaissait à Louis-le-Grand des scrupules tout contraires. La plupart des élèves oubliaient, avec une grande application, le jour précis de la rentrée : et chacun, suivant son humeur, s'attardait

1. Tableau des vacances de L.-le-Gr., *cit. supra*, p. 486, n. 4. En 1814, 24 août; 1815, 4 août; 1830, 31 août. — 2-6. Tableau *cit.*. — 7. Lettre de Champagne, *cit.*, 9 fructidor an VIII, § 3. — 8-9. *Id.*, § 4. — 10. Le 25 prairial an XI, 10 juin 1803]. — 11. A. Nat. F¹⁷u 3104 n° 27; arrêté du 29 avr. 1806. — 12. Tableau des vacances, *cit.* ces exceptions sont notamment en 1859 (mardi 6 octob.), 1873 (mercredi 1^{er} octob.), 1883 et 1884, (jeudis : 4 et 2 oct.); 1889, (mardi 1^{er} octob.); 1891, 1895, 1896, 1897, 1898, 1901, 1902, 1907, 1908, de 1912-1915. — 13. Tableau, *cit.* Depuis 1888, la rentrée fut le 1^{er} ou le 2 octob. sauf : en 1890 (6 octob.), 1892, 1904, (3 octobre); 1915, (30 sept.); — en 1914, la rentrée fixée primitivement au jeudi 1^{er} octobre, fut, à cause de la guerre, reportée au lundi 12.

plus ou moins, au milieu des siens. On eût pensé se singulariser, en rentrant avec exactitude. Et les foudres administratives ne parvenaient pas à hâter les retours ¹. Autre tristesse, pour le proviseur : dès le 1^{er} juillet, les études menaçaient de se vider. Nombre d'internes s'improvisaient externes ou s'abstenaient de parattre à Louis-le-Grand ². Ils expliquaient à leurs familles que c'était, pour elles, l'occasion de gagner les frais d'un trimestre ; que le travail en classe, depuis le moment où sévissait le Concours général, se traitait d'un pas si nonchalant qu'il semblait paralysé. Et c'étaient comme autant de petites vacances, devançant les vacances ³.

Par contre, d'infortunés écoliers ne quittaient pas Louis-le-Grand pendant les vacances : en 1822, par exemple, 90 restaient encore à la fin d'août ⁴. Et c'était peu, si on comparait ce chiffre à celui des premières années du siècle. Champagne, le 20 août 1800, estimait, en effet, qu'il devait rester « au collège, pendant les vacances, entre la moitié et les deux tiers des élèves ⁵ ». Il est vrai qu'on les comblait alors de menues gentilleses : une seule classe par jour et un congé avec promenade, 4 jours sur 10 ⁶. En 1821, le Proviseur obtenait même, pour eux, un congé supplémentaire ⁷ : pauvre congé, à l'intérieur du collège...

L'essentiel était que, pendant les sorties, les congés, les vacances, les élèves n'abandonnassent le Collège ou le Lycée que pour aller dans leurs familles : or, à Louis-le-Grand, comme ailleurs, rien n'était moins sûr. Les correspondants, nous nous en souvenons, ne songeaient, pour sauvegarder leur propre liberté, qu'à lâcher la bride à celle des élèves ⁸. Les théâtres ⁹, les cafés ¹⁰ et toutes les tentations de la grande ville ne laissaient pas toujours insensibles des adolescents, chez qui le

1. Le 31 oct. 1827, la présence de 70 élèves, le jour de la rentrée est signalée par le Proviseur comme un succès ; A. Nat. F¹⁷ⁿ 78485, n° 20. Or, le collège avait alors 900 élèves environ. — 2. Ainsi, le 21 mai 1816, la désertion des classes en Rhétor. et Philos. avant la fin de l'année, est signalée par le proviseur, M. Taillefer, comme une habitude ; A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 91. — L'abus durait toujours, en 1830-1, (lettre du Proviseur au Ministre, 25 mai 1831, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., II, n° 2205. Et en août 1837 ; A. Nat. F¹⁷ 3176¹² ; en juillet 1838, *ibid.* ; en juillet 1839, lettre de M. Villemain, ministre de l'I. Publ. au Proviseur, 19 juillet 1839, Arch. L.-le Gr., Corr. Adm., VI, n° 4019 ; *id.*, en 1845, etc. — 3. *Idem.*, *ibid.* — 4. Lettre du Proviseur Malleval au Recteur, 30 août 1822 ; A. Nat. F¹⁷ⁿ 3150, n° 189. — 5. Lettre de Champagne à Lucien Bonaparte, 29 fructidor an VIII [27 août 1800], § 1 ; *ad finem* ; A. Nat. M 158, n° 9. — 6. Arrêté ministériel du 15 fructidor an VIII, [2 sept. 1800], art. 2 et 4 ; A. Nat. M 158, n° 6. — 7. Lettre de M. Malleval au Recteur, 25 sept. 1821 ; ce congé était demandé pour le jour anniversaire de la naissance du duc de Bordeaux. « Ce jour de congé, disait M. Malleval, *donné pendant les vacances*, ne nuira pas beaucoup aux études... » ; A. Nat. F¹⁷ 3150, n° 48 ; le congé fut accordé ; 28 sept. 1821, *ibid.*, n° 48bis. — 8. *Supra*, p. 443. — 9. V. *infra*, n. 1, p. 489. — 10. Le 4 d^{éc.} 1846, le proviseur M. Rion, écrit au ministre : « je voudrais n'être pas certain que les cafés et les estaminets ne sont pas les endroits les plus dangereux où leurs jours de sortie les conduisent [les élèves] ». A. Nat. F¹⁷ⁿ 78.487, n° 70.

régime de l'internat refrénait mal certaines impatiences et certaines émotions. Pour dire plus éloquemment leur enthousiasme aux grands artistes de notre scène, ces adolescents, aux jours de congés, obtenaient les spectacles de leur choix et faisaient offrir aux interprètes des couronnes et des fleurs. Et cela n'allait pas sans quelque scandale¹.

Il eût fallu comprendre de tout autre façon les sorties, les congés, les vacances, pour que l'influence familiale complétât l'œuvre éducatrice du Collège.

Cependant, une partie de ces abus tenait surtout au régime disciplinaire et à son excessive rigueur. Peu à peu et par la force des choses, une évolution commença. Depuis le milieu du dernier siècle surtout, parents et maîtres se rapprochèrent et se comprirent : leur défiance mutuelle s'atténa. Les familles soupçonnèrent de plus en plus qu'elles seraient coupables de « jeter leurs enfants à l'éducation publique, comme un fardeau dont on se décharge² ». Le Collège eut l'intuition qu'il devait, le plus possible, remplacer, auprès de chaque élève, la famille absente. Dès 1824, un proviseur se flattait de parler un « langage plus paternel³ ». Une circulaire de 1834 disait : « Il faut que l'enfant sache bien que, même au Collège, il vit constamment sous l'œil de ses parents⁴ ». A Louis-le-Grand, proviseurs et Inspecteurs généraux n'avaient-ils pas déjà parlé, sous le règne de Louis-Philippe, de la nécessité de rendre la discipline plus paternelle⁵? N'était-ce pas insinuer que le Collège devait continuer le foyer et, le foyer, le Collège? Que l'enfant et l'élève était une seule et même personne placée tour à tour dans deux milieux différents? Chez l'enfant, chez l'élève ce qui variait c'était l'ambiance, ce n'était pas la conscience. A l'éducation collective, dont se chargeait le Collège, il fallait ajouter l'éducation individuelle, dont se chargerait la famille. L'une compléterait l'autre; la seconde serait la mise au point de la première.

Et ces notions, plus renouvelées encore que vraiment nouvelles, se glissaient dans l'opinion publique, à un moment où des circonstances d'ordre divers allaient leur permettre de ne pas demeurer stériles. La liberté était passée à l'ordre du jour. Ne convenait-il pas d'y préparer la jeunesse, puisque le Collège a pour tâche de la préparer à la vie? En même temps, l'externat commençait, à Louis-le-Grand, comme ailleurs, à déloger l'internat de ses positions les plus fortes. Enfin, les sorties, les congés, les vacances élargissaient leur place dans la vie

1. Lettre du Proviseur, M. Malleval, au recteur, 13 févr. 1823, A. Nat. F¹⁷ⁿ 3150, n° 208 ; lettre du Grand Maître de l'Université au Préfet de police, 30 juin 1824, A. Nat. F¹⁷ⁿ 3104, n° 249 ; de 1840 à 1846, A. Nat. F¹⁷ 3176¹². — 2. Oct. Gréard, *Education et Instruction ; Enseign. Secondaire*, t. II : 3^e édit. p. 222. — 3. M. Berthot, proviseur, 30 sept. 1823 — 1^{er} avr. 1824 ; lettre de lui, 31 janv. 1824, A. Nat. F¹⁷ⁿ 3176¹¹ n° 1 et 2 — 4. *Ibid.*, p. 222, n° 2. — 5. *Supra*, pp. 474-476

scolaire. Par toutes ces avenues, qui, du Collège menaient au foyer, l'enfant cheminait sans cesse ; la classe, l'étude, la cour de récréation, lui masquaient moins longtemps la famille. La participation des parents au développement moral de l'enfant tendait, chaque année, à devenir plus étroite. Cette participation, que l'on avait jadis redoutée, on la sollicitait désormais.

De moins en moins, les mœurs permettent désormais au Lycée de se passer de l'intervention familiale. De moins en moins, le Lycée ressemble à une entreprise qui se chargerait, à forfait, de dispenser un père de famille d'être père. Pour former l'esprit d'un écolier, le Lycée pourrait, à la rigueur, se passer du concours des familles : pour former le caractère et la conscience de cet écolier, ce concours est indispensable : le premier rôle, en matière d'instruction, appartient au Lycée ; en matière d'éducation, il appartient à la famille. Sans la famille, le Lycée n'avait pu organiser que la discipline extérieure ; grâce à la famille, il lui est devenu possible, et de plus en plus, d'assurer la vie morale. C'est l'étroite communion de la famille et du Lycée qui permet seule l'action éducative.

CHAPITRE III

Les Résultats : le bilan de la vie morale.

Il ne suffit pas d'avoir précisé les fins que se proposait, à Louis-le-Grand, la vie morale ; ni d'avoir énuméré les difficultés semées sur la route qui conduisait au but ; ni même d'avoir examiné les méthodes et les faits qui entravèrent, trop longtemps, l'épanouissement de la vie morale, au risque de l'arrêter à la surface de la discipline extérieure. L'essentiel est peut-être de constater les résultats obtenus ou les résultats manqués et de savoir si, au sortir de Louis-le-Grand, les caractères étaient en harmonie avec les intelligences.

De ces résultats, beaucoup nous échappent, sans doute ; la conscience n'a-t-elle pas ses pudeurs et ses secrets ? Il en est, du moins, qui paraissent certains et qu'il est possible d'approcher.

*
* *

§ 1. — Les uns semblent purement *négatifs* et ils le seraient tout à fait si l'enseignement, qui s'en dégage, n'avait été mis à profit pour sauvegarder l'avenir. Aussi bien, pendant une soixantaine d'années, au moins, des mutineries presque périodiques furent le signe que la discipline à Louis-le-Grand était une force matérielle et non une force morale. Elle agissait sur les corps sans atteindre les âmes, à une époque où les agitations de la rue ne s'arrêtaient pas toujours devant le seuil du Collège.

En 1815, les Cent-Jours échauffaient, à Louis-le-Grand, bien des têtes¹ : un tiers des élèves s'abstint d'y paraître². Les autres purent se croire, un moment, sans proviseur ni censeur. Beaucoup voulaient combattre, sous les ordres de l'Empereur. En attendant, ils menacèrent de « pendre leur cuisinier et de jeter par la fenêtre leur Sous-directeur³ ».

La double mutinerie de janvier-février 1819 fut plus grave. Les élèves trouvaient fâcheusement rétrograde l'administration de leur

1. *Supra*, p. 449. — 2. « Je trouvais, dit M. Taillefer, nommé proviseur le 1^{er} juin 1815, un collège dégarni du tiers, au moins, de ses élèves. » A. Nat. F17 3149, n^o 89^o. — 3. Emile Bary, *Cahiers d'un rhétoricien de 1815*, Paris, 1890 ; 17 avr. 1815.

Collège : la dévotion de commandé leur semblait une menace pour le libéralisme¹ ; ils s'exaltaient, aux grands mots de liberté et de droit du peuple². Et 37 de leurs camarades, venus des écoles militaires, se piquaient de donner des leçons d'insurrection³. Des démolitions indispensables contrariaient les mouvements quotidiens, l'usage des salles d'étude, des classes et des cours⁴ ; un Sous-directeur et un maître, particulièrement honnis, MM. Chadrin et Valatour, excitaient l'animosité générale⁵. Et puis, on parlait beaucoup des révoltes de la Flèche et d'une pension voisine de Louis-le-Grand. Le proviseur, trois semaines durant, observa les symptômes des troubles prochains ; il dressa la liste des élèves dangereux : tous, ils allaient être expulsés, quand l'indiscrétion d'un maître révéla leur nom avant l'heure⁶ ; c'était mettre le feu aux poudres.

La crédence, l'économat, le Petit collège furent aussitôt assiégés ; les mutins comptaient sur les pensions d'alentour, qui conspiraient avec eux⁷ ; ils comptaient sur les externes⁸. Le proviseur, M. Taillefer, fit appel à la force publique : une cinquantaine de gendarmes accoururent. Les écoliers parlaient de mourir plutôt que de se rendre⁹. Mais ils étaient sans armes et ils feignirent de se soumettre.

Le Collège fut fermé, par arrêté de la Commission de l'Instruction publique : et cet arrêté, devant lequel stationnaient les passants, fut placardé sur la grande porte de la rue Saint-Jacques. Deux jours passèrent ; l'interdit fut levé¹⁰. La rentrée se fit sans encombre ; une semaine s'écoula. Le calme semblait revenu ; les classes et le banquet de la Saint-Charlemagne semblaient dire la pacification des esprits^{10 bis}. M. Chadrin avait quitté le Collège et ses meubles avaient été ostensiblement déménagés¹¹.

Mais il avait bien fallu chasser les plus coupables¹² ; et tous les élèves avaient juré que ces martyrs seraient réintégrés : ils voulaient une amnistie plénière. Et puis la Commission de l'Instruction publique¹³ annonçait la suppression du congé du carnaval. Et cela paraissait une provocation¹⁴.

A minuit, le 30 janvier, une nouvelle mutinerie éclata : le commissaire de police et les gendarmes furent de nouveau mandés. Un appel

1-2. Rapport du proviseur, M. Taillefer, 28 janv. 1819 ; A. Nat. F17 3149, n° 89^a. — 3-9. *Idem.*, *ibidem.* et 3149, n° 100^b ; 106, 107, 108, 112. — Cf. *Journal du maréchal de Castellane*, t. I^{er}, p. 365 ; Paris, Plon Nourrit, 1896. — M. Valatour (Alexis), né en 1799, était maître à L.-le-Grand., depuis déc. 1818 seulement ; A. Nat. F17 3114 n° 87. — 10. J. Quicherat, *Hist. de Sainte-Barbe*, t. III, p. 184 ; Paris, 1864. — 10 bis. Rapport du Proviseur au Comte de Caze, ministre de l'Intér., 28 janv. 1819 ; A. Nat. F17 3149, n° 89^a. — 11. Rapport du Proviseur à la Commission de l'Instr. publ., 29 janv. 1819, A. Nat. F17 3149 n° 108. — 12. Liste des « victimes », 19 janv. 1819 : 61 noms, dont 10 exclus de tout collège universitaire. A. Nat. F17 3149. Dossier 120, pièce 461 ; — cf. n° 89^a. — 13-14. A. Nat. F17 3149 n° 100ⁿ. Original de la Proclamation adressée par les élèves de L.-le-Gr., à ceux de Bourbon.

avait été lancé par les insurgés à leurs camarades des autres collèges. Louis-le-Grand se posait en « vengeur de la liberté scholastique ! » Il appelait à l'aide, plutôt que de « succomber sous les efforts de cette troupe, destinée à saisir les criminels ». Une chartre constitutionnelle avait été rédigée : les professeurs et les maîtres seraient élus au scrutin des élèves et les congés, fixés par le vote des écoliers ; les sorties seraient hebdomadaires et prolongées jusqu'à 9 h. 1/2 du soir ; les menus devaient être approuvés par une commission d'élèves¹. On ajouta même que quelques forcenés, escaladant la chapelle et montant sur l'autel, s'étaient écrié : « Pas de Dieu ! Vive Royer Collard² ! »

Deux jours plus tard, l'ordre était rétabli ; le proviseur était remplacé³ ; des Inspecteurs généraux surveillaient le Collège ; les vrais meneurs étaient frappés d'expulsion définitive. Trente autres étaient rappelés et l'on consentait à croire aux « promesses qu'ils firent, paraît-il, avec l'accent du repentir⁴ ».

Cette fièvre de révolte, une fois encore, s'apaisait : mais l'exemple de Louis-le-Grand était contagieux. Charlemagne, Henri IV et, en province, les collèges royaux de Nantes, Pontivy, Poitiers, Amiens, Toulouse, se mutinaient à leur tour⁵. C'était la preuve que la cause du mal n'était pas localisée rue Saint-Jacques et qu'elle était générale. Il fallait s'attendre à des explosions nouvelles.

Aussi bien, en janvier 1824, Louis-le-Grand, une fois de plus, se résolut à agir : « l'empire tyrannique qu'exerçaient la plupart des maîtres sur leurs élèves », écrivait un de ces élèves⁶, devait être enfin aboli. Un proviseur, plus goûté des élèves et de leurs familles, que de l'Administration supérieure, M. Malleval⁷ venait d'être remplacé. Contre son successeur, M. Berthot, on avait trois griefs, on lui reprochait : 1° « d'être trop acquis à la religion et de préparer la voie aux Jésuites ; 2° de mal nourrir les élèves ; 3° de les habiller comme des savoyards⁸. »

Par des lettres anonymes, par des correspondances d'écoliers et par des propos échappés à quelques bavards⁹, le proviseur savait qu'un

1. A. Nat. F17 3149, n° 89^c. — 2. *Journal du maréchal de Castellane*, t. I^{er}, p. 365. — 3. Le 1^{er} févr. 1819 ; M. Taillefer fut nommé inspecteur d'Académie de Paris, le 29 mars 1819, A. Nat. F17^c T 3, n° 29. Il était né le 27 déc. 1767 et mourut le 28 mars 1852 — 4. Rapport des Inspecteurs généraux, le 2 février 1819, A. Nat. F17 3149, n° 107. — 5. Lettre du 26 mars 1822, du Président du Conseil royal de l'Instr. publiq. (Cuvier), au Ministre de l'Intérieur. A. Nat. F17ⁿ 3104 n° 234. — 6. Lettre de Queulain aîné, élève à L.-le-Gr., à son père, négociant à Cambrai, 31 janvier 1824 ; A. Nat. F17ⁿ 3150, n° 278, pièce n° 1. — 7. Une note administrative, de 1822, ce semble, disait de lui : « Il a eu le double malheur d'être élevé pendant la Révolution et parmi des hommes de la Révolution. Cependant son bon esprit l'a préservé des doctrines irrégulières... » A. Nat. F17ⁿ 3174. — Cf. Quicherat, *Hist. Sainte-Barbe*, III, 184. — 8-9. Extrait d'un rapport du Proviseur ; 29 janv. 1824, A. Nat. F17ⁿ 3150, n° 278, pièce 20 ; et 3176¹¹, n° 1 et 2 ; lettre du Proviseur au Grand Maître, 31 janvier 1824.

complot se tramait. Le danger c'était la complicité d'un grand nombre de « têtes de classe » ; on répétait que, « les bêtes à Concours », étant indispensables au grand renom du Collège, jouissaient d'une sorte d'immunité scolaire ; on n'oserait pas les renvoyer¹, et, si la conspiration avait leur patronage, elle devait réussir.

La veille de la Saint-Charlemagne, le mardi 27 janvier, M. Berthot voulut prévenir le complot, qu'il savait être fixé à 6 heures du soir². Pendant la classe, il envoya chercher bon nombre de voitures, fiacres et cabriolets, qui pénétrèrent dans les cours intérieures^{2 bis} ; il manda chez lui tous les maîtres et employés disponibles et leur dicta leur devoir ; après quoi, tous les élèves manifestement compromis, — il y en avait 40, — furent appelés et, séance tenante, dûment accompagnés, furent reconduits chez leurs parents. Ces jeunes gens furent fort humiliés d'être congédiés sans une explication, sans leur chapeau et sans leur uniforme des dimanches³.

La classe achevée, leurs camarades furent, un moment, déconcertés par cet exode survenu avant l'heure : sans leurs chefs, quelles chances avaient-ils de mener à bien leur conjuration ?

L'étude commença cependant ; six heures sonnèrent ; au dernier coup de l'horloge, ce furent, dans quelques salles, une pluie de dictionnaires ou de livres, sur les chandelles, qui devaient toutes être éteintes en même temps. « C'est toujours l'usage, expliquait à sa famille un écolier : quand on se mutine, on éteint les chandelles, afin d'être protégé par les ténèbres. » On voit que ces enfants savaient le prix de la méthode.

Mais il y eut, çà et là, des hésitations, du flottement, des maladresses. L'extinction des chandelles ne fut pas générale⁴. Les maîtres ne furent pas maltraités ; les élèves ne réussirent pas à descendre partout, en poussant des cris, dans les cours, ni à dévaliser la salle d'escrime, pour y prendre des fleurets, en ôter les boutons, envahir le cabinet du proviseur et se livrer à mille excès.

Le lendemain, mercredi, le banquet de la Saint-Charlemagne eut lieu : au moment des toasts, le proviseur porta la santé du roi, puis celle du Grand Maître : un silence glacial fut la seule réponse des élèves. Un professeur de Rhétorique porta la santé du proviseur : même mutisme. Un professeur d'histoire se leva. « Je bois, dit-il, à la santé de notre censeur, M. de Guerle. » Ce fut le signal des applaudissements

1. Lettre du Proviseur Berthot au Grand Maître, 2 févr. 1824, A. Nat. F¹⁷ 3176¹¹, n° 5. — 2. Tout ce qui suit est extrait principalement de la lettre de M. Berthot au Gr. Maître, 31 janv. 1824, A. Nat. F¹⁷ 3176¹¹ n° 1 et 2. — 2^{bis} et 3. Lettre de Queulain aîné, à son père, 31 janv. 1824 ; A. Nat. F¹⁷ 3150, n° 278, pièce n° 1. — 4. Lettre d'élève, 30 janv. 1824, A. Nat. F¹⁷ 3150, n° 278, pièces n° 2 ; 24, etc.

et du tapage, qui durèrent un quart d'heure¹. Les Barbistes se signalèrent par leur enthousiasme². Une seconde liste de proscription fut dressée : le soir, 75 élèves étaient expulsés. Ce qui faisait, avec les 40 élèves chassés la veille, un total de 115³. Et, parmi eux, l'élite du Collège, que [la Saint-Charlemagne avait malencontreusement groupée.

La sortie eut lieu après le banquet ; la rentrée, fixée d'abord au lendemain soir, jeudi, fut reculée d'un jour. Les élèves se donnèrent rendez-vous, au carré Marigny, sur les Champs-Élysées. Ils décidèrent de rentrer tumultueusement, en housculant maîtres et portiers et en exigeant la grâce des victimes.

Mais toutes les dispositions avaient été prises : les abords du Collège étaient surveillés, les maîtres étaient en force ; tous les rassemblements furent dissipés. Et les seuls écoliers autorisés encore à rester au collège y pénétrèrent. Encore durent ils vider leurs poches et on s'assura qu'ils n'avaient aucune arme. C'était l'échec des mutins.

Ils ne se l'avouèrent pas encore. Le 31 janvier, la population scolaire demeurait houleuse. Une adresse fut envoyée au Recteur, le 1^{er} février : elle protestait qu'à Louis-le-Grand ceux qui avaient été frappés et ceux qui avait été épargnés avaient même cœur et même volonté. Si on ne réintégrait pas les élèves licenciés, tous les autres réussiraient à se faire chasser. Tous voulaient le même sort⁴.

Malgré tout, l'Administration eut l'air de ne pas capituler : les noms de 117 élèves furent retenus par le proviseur. Presque tous avaient de 15 à 19 ans et s'échelonnaient de la 3^e à la Philosophie ; quelques-uns avaient 14 et même 13 ans ; ils étaient en 4^e, en 5^e, voire en 6^e⁵. Mais presque tous finirent par être admis dans d'autres Collèges royaux : à Henri IV, à Versailles, à Reims. Le proviseur avait proposé, sans succès, d'interdire aux coupables l'accès de tous les Collèges⁶. On avait tenu compte de l'âge des mutins, de la situation des familles, de leur influence, de leurs intrigues⁷. Et, quand tout fut calmé, ce fut, le 1^{er} avril 1824, M. Berthot que l'on remercia⁸.

1. Lettre citée du 31 janvier 1824 : A. Nat. F¹⁷n 3150 ; 278, n° 1. — 2. Lettre du Proviseur au Grand Maître, parlant de « la conduite indécente, tenue le jour de Saint-Charlemagne, par les élèves de la pension Lanneau ». A. Nat. F¹⁷ 3176¹¹. — 3. Chiffres donnés par le Proviseur ; ceux que donnent les lettres d'élèves restent vagues. — 4. Cette lettre a été conservée ; elle est du 1^{er} févr. 1824 ; A. Nat. F¹⁷ 3176¹¹, n° 11. — 5. [3 févr. 1824]. Etat des 117 élèves de Louis-le-Grand, exclus du collège ; pour chacun, une note mentionne l'âge, la classe, les griefs du Proviseur Berthot. A. Nat. F¹⁷n 3176¹¹, pièce n° 7. — 6. A. Nat. F¹⁷ 3176¹¹, n° 5 : Lettre de M. Berthot au Grand Maître, 2 févr. 1824 ; cf. n° 6, 3 févr. 1824 ; autre lettre, *ibid.*, n° 13. — 7. A. Nat. F¹⁷ 3176¹¹, n° 16 (12 févr. 1824) ; F¹⁷n 3150, n° 280^a (mars 1824), etc. — 8. A. Nat. F^{17c}, B. 72 : M. Berthot reprit ses fonctions de recteur, à Dijon ; il était né à Dijon le 23 déc. 1776 et il y mourut le 20 janvier 1849. Il était à la retraite depuis le 24 mars 1848.

M. Laborie, son successeur, sut arrêter à temps toutes les menaces de révoltes nouvelles ¹. Le prestige de M. Pierrot-Deseilligny n'eut même pas à écarter des menaces. Le libéralisme de ses idées et de ses initiatives méritait l'applaudissement de tous. Mais si les événements de Juillet 1830 n'avaient, au Collège, amené aucune révolte, ceux de Février 1848 en provoquèrent, à deux reprises, qui faillirent décourager M. Rinn.

A la fin de mars 1848, après un mois de tension nerveuse et de surexcitation, entretenue par les nouvelles extérieures, un enfantillage provoqua le conflit. Dans la 1^{re} cour, de grands élèves s'amusaient à un jeu défendu ; un Sous-directeur leur adressa une observation ². L'un d'eux se rebiffa ; il fut conduit chez le Proviseur. Ses camarades y montèrent, pour plaider sa cause. La fin de la récréation survenant, le tambour roula ; des cris hostiles accueillirent ce signal. La classe du soir eut lieu, cependant ; mais le concert annoncé pour le lendemain, jeudi, 30 mars, dut être supprimé : le moyen collège semblait sur le point de se soulever et des affiches provocatrices avaient été répandues. Quelques élèves furent mis aux arrêts et menacés d'expulsion.

Le lendemain, vendredi, 31, nouveau tumulte : quand le Proviseur avait parlé, un coup de sifflet avait retenti. Le siffleur fut appréhendé et aussitôt expulsé. L'insurrection devint alors générale. Les familles furent avisées d'avoir à reprendre leurs enfants. M. Rinn offrit au Ministre sa démission ³ et des Inspecteurs généraux apparurent ⁴.

Le Ministre écrivit, de sa main, au Proviseur ⁵, dont la retraite aurait achevé de tout compromettre. Les élèves furent avisés que rentrer dans l'ordre était, pour eux, le seul moyen de sauver leurs camarades compromis. Par des conseils de sagesse, les familles achevèrent de calmer cette effervescence juvénile : après deux jours d'absence, les élèves autorisés à revenir regagnèrent le Lycée : en moins d'une semaine, cette mutinerie avait éclaté, s'était étendue, s'était calmée. Les journaux durent démentir la fable ridicule, suivant laquelle un maître d'études aurait été précipité par une fenêtre ⁶. Le Ministre vint lui-même visiter le Lycée ⁷ et sa présence fut le signe que tous les esprits, un moment agités, semblaient pacifiés désormais.

C'était une illusion, et, moins d'un an plus tard, on pouvait s'en

1. Le 28 fév. 1826. A. Nat. F¹⁷H 78485, n° 9 ; et le 28 mars 1827, *ibid.*, n° 12. M. Laborie faisait allusion à ces menaces. — 2.-5. Sur tous les détails qui suivent, nous avons les lettres et rapports du Proviseur et des Inspecteurs généraux : 30 mars 1848, et suiv. A. Nat. F¹⁷H 78488, n° 22 ; 23 ; 24 ; 25 ; 27 ; 28. Cf. (1^{er} avr. 1848) F¹⁷C R 49, n° 77. Arch. L.-le-Gr., Corr. coll. V. n° 6686 ; 6687 ; 6689 ; 6690 ; 6692 ; 6693 ; 6700 ; 6701 ; 6702 ; 6703 ; 6704. — Lettre du ministre, Carnot, 2 avr. 1848, Arch. L.-le-Gr., Corr. admin. IX, n° 8763. — 6. A. Nat. F¹⁷H 78488, n° 31 ; cf. n° 33 et 34. — 7. Arch. L.-le-Gr., Corr. coll., V, n° 6704 : cette visite eut lieu le 13 avril 1848. — Cf. A. Nat. F¹⁷H 78488, n° 30.

apercevoir. Le relâchement de la discipline, depuis la dernière révolte, n'avait pu être conjuré. Le contact avec l'extérieur était devenu plus fréquent : grâce aux sorties hebdomadaires d'abord, grâce à la lecture du *Moniteur* ensuite ; quand on avait enfin supprimé cette lecture, le mal était fait. De plus, à tout propos et hors de propos, les élèves adressaient des réclamations à l'autorité : ils se plaignaient de la nourriture ; ils se plaignaient d'être contraints à suivre certains cours, qu'ils jugeaient inutiles ; ils se plaignaient d'être privés de certains jeux ; ils se plaignaient de l'insuffisance des conférences religieuses, faites par l'Aumônier¹. Ils répétaient : « L'année dernière, nous nous sommes trop occupés du dehors ; cette année, il nous faut des réformes² ».

Depuis quelques jours, des symptômes non équivoques d'agitation se remarquaient, dont M. Rinn eut peut-être le tort de ne pas s'occuper assez lui-même³.

Une occasion futile déclencha le désordre⁴ : le second jeudi de mars, la pluie avait empêché la promenade ; la récréation se prolongeant, quelques jeux interdits furent essayés. Des murmures accueillirent les observations du Sous-directeur, quand on se rendit à l'étude du soir. Dans cette étude, une circulaire fut lancée pour un élève et cet élève fut, le lendemain, envoyé aux arrêts. Ses camarades voulurent aussitôt solidariser leur cause avec la sienne ; ils s'y engagèrent par serment. Des débris du souper furent répandus dans les escaliers et des affiches, injurieuses pour le Proviseur, apposées çà et là. L'expulsion d'une vingtaine d'élèves excita les passions, au lieu de les calmer. Le Proviseur essaya d'une autre tactique : les élèves furent autorisés par lui à tenir une réunion, sans surveillance aucune. Il espérait que ce dernier appel à leur sagesse et à leurs réflexions apaiserait tout. Il n'en fut rien et il fallut provisoirement licencier tout le Lycée. C'était le 13 mars. La rentrée eut lieu le 18. Devant la fermeté des Inspecteurs généraux et l'appui du Ministre donné ostensiblement au Proviseur, l'ordre fut rétabli et l'expulsion de 13 élèves, maintenue⁵.

La leçon que l'Administration tira de cette mutinerie ce ne fut pas que la discipline répressive devait faire place à la discipline préventive ; mais bien plutôt que la discipline d'autrefois devait être rétablie, dans son entière rigueur⁶. Tout adoucissement disciplinaire paraissait une faiblesse ou une lâcheté. Et l'on se souvenait que M. Pierrot avait dé-

1. Sur toutes ces causes de la mutinerie de 1849, le Proviseur et les Inspecteurs généraux sont d'accord ; Arch. L.-le-Gr., Corr. coll., VI, n° 6954 (10 mars 1849) et A. Nat. F¹⁷ⁿ 78488, n° 83. — 2. Arch. L.-le Gr. Corr. coll., VI, 6954. — 3. C'est l'opinion des Inap. génér. MM. Charpentier et Dutrey, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78488, n° 85. — 4. Sur tous les détails qui suivent, les lettres ou rapports du Proviseur et des Inspect. généraux nous donnent toutes les précisions ; Arch. L.-le Gr., Corr. coll., VI, n° 6954 ; 6956 ; 6963 ; Corr. adm., IX, n° 9098 ; 9099 — A. Nat. F¹⁷ⁿ 78488, n° 83 ; 84 ; 85 ; 89 ; F¹⁷^c, R 49, n° 74. — 5. A. Fat. F¹⁷ⁿ 78488, n° 85. — 6. *Id.*, et Arch. L.-le-Gr., Corr. coll. VI, n° 696

noncé le danger de porter la main aux vieilles traditions de sévérité, en honneur à Louis-le-Grand ¹.

Une troisième fois, — c'était en février 1852 ² — M. Rinn eut l'affliction de voir les plus grands élèves du Lycée en insurrection : la râfle des mauvais livres avait été décidée par le Proviseur, qui avait fait ouvrir les « baraques » par les élèves et devant eux. Certains élèves se plainquirent que cette perquisition eût été achevée en leur absence, pendant une promenade. Des provocations au désordre circulèrent ; le 13 février, quand un roulement de tambour eut annoncé la fin de la récréation de 1 heure 1/2, une immense clameur éclata ; le désordre moral menaça très vite de se doubler d'un désordre matériel. Il fallut mander la force armée, qui accourut ; le Recteur, les Inspecteurs généraux se présentèrent à leur tour. La nuit était tombée. Les domestiques, avec des torches, éclairaient la cour ; réfugiés auprès du bâtiment de l'horloge, les élèves, sommés de se rendre répondaient avec force : « Non ! Non ! » Les soldats étaient massés au milieu de la cour : auprès du capitaine, qui tentait de parlementer, quelques élèves se portèrent, puis, aux cris de « Tous ! Tous ! » la masse des mutins s'ébranla.

Le Proviseur intervint, rappela que l'autorité avait été méconnue et qu'il s'agissait, non pas de plaider, mais d'obéir. Le commissaire ajouta quelques mots, — très vifs, — dans le même sens et les mutins cédèrent.

Le licenciement commença sur l'heure : 90 élèves, ce soir-là, furent reconduits, en fiacre, chez leurs parents ; les autres, furent accompagnés chez eux, le lendemain matin. La rentrée eut lieu, 5 jours plus tard.

Le ministre, M. Fortoul, qui approuva jusqu'au bout M. Rinn, lui accorda les sanctions jugées indispensables. Trente huit élèves furent frappés : 23, exclus de Louis-le-Grand ; à 14 autres, tous les lycées de France et les établissements particuliers de Paris furent défendus ; l'autorisation de se présenter au baccalauréat leur fut refusée, jusqu'au 1^{er} juillet 1853 ; à un élève de mathématiques supérieures, le jeune Lebrethon, était fermé l'accès de tous les lycées de la République et des établissements particuliers de la Seine ; il ne pourrait à l'avenir, se présenter au baccalauréat ni à aucune école du gouvernement. Tous les élèves de la 1^{re} division furent privés des congés du carnaval et de toutes leurs sorties ordinaires, jusqu'à la fin de l'année.

Quand, six ans et demi plus tard, (octobre 1856), M. Jullien fut appelé, comme proviseur, à Louis-le-Grand, il y vint, précédé par une réputation d'administrateur « à poigne ». Les grands élèves voulurent l'éprouver : ils ne le prirent pas au dépourvu. Il avait compulsé le dossier de chacun et distingué les plus mal notés. Vainement les mutins

1. Lettre au ministre, 8 mai 1833, Arch. L.-le-Gr., Corr. coll., IV, n° 4229.
— 2. 13 févr. 1852 ; Arch. L.-le-Gr., Reg. Corr. admin., n° 10, pièce 9923.

firent mine d'organiser du bruit à la chapelle et des monômes, dans la cour ; il fit appeler successivement une trentaine de coupables qui furent congédiés, séance tenante, et leurs camarades n'insistèrent pas ¹.

La révolte du 8 juillet 1869 fut plus grave ; les élèves se plaignaient de la nourriture et de l'attitude d'un surveillant, peu sympathique ². Au bout de trois jours, la mutinerie tournait à la révolution (8 juillet). Ce fut dès lors une véritable furie : carreaux, tables, bustes, se trouvèrent anéantis ; puis, réfugiés sur le « terrain », à proximité de la rue Cujas, les insurgés entonnèrent la *Marseillaise*. On s'attroupait au dehors. Les élèves se jugeaient en passe de devenir les héros du jour. Ils trouvèrent donc tout naturel que l'on négociât avec eux : ils voulurent bien convenir que, leur manifestation étant désormais suffisamment claire, continuer à briser le matériel du Lycée serait chose assez vaine. On allait donc les reconduire chez eux ; ce qui fut fait ³. Les plus coupables furent invités à ne pas rentrer au Lycée ⁴. Cinq jours plus tard, les dégâts étaient presque entièrement réparés et l'Inspection académique en marquait son approbation ⁵.

Les quatorze années qui suivirent présentèrent cette grande nouveauté : aucune révolte ne les troubla. Mais ce beau calme était précurseur d'une tempête. En 1882 les lycées de Toulouse et de Montpellier s'étaient révoltés ; pendant les vacances de Pâques, il se tint un Congrès des Lycées du Midi ⁶ et, au mois d'août, un Congrès de tous les Lycées de France ⁷. Les Lycéens avaient leur journal, *les Droits de la Jeunesse*, dans lequel ils soutenaient leurs revendications. Louis-le-Grand avait fourni quelques rédacteurs ⁸. Et il arrivait à ces jeunes gens de correspondre avec le Ministre. Au ministère, on refusa d'abord de prendre au sérieux cette agitation commençante et l'on écrivit sur une lettre de doléances : « Laissons paisiblement ces moutards nous menacer de leur grand sabre » ⁹.

Le proviseur de Louis-le-Grand, M. Gidel, ne se faisait, quant à lui, aucune illusion, sur l'imminence du péril ; mais il avait l'énergie d'y faire face et il savait que ni le Vice-recteur ni le Ministre ne lui refuseraient leur appui ¹⁰. En janvier 1883, il eut l'adresse d'esquiver certaines menées et d'éviter un éclat ; c'est à peine si, pendant quelque temps, les grands élèves marquèrent leur mécontentement, en renversant, dans la

1. Communication de M. Sèvrette (février 1911). — 2. Communication de M. Raveton (10 janvier 1911). — 3. *Id.* ; cf. Jacob, *Discours à la Distribution des Prix de Louis-le-Grand*, 10 août 1869. — 4. A. Nat. Fu 96185 ; *Le Clairon*, 14 mars 1883. — 5. Arch. L.-le-Gr., Corr. coll., 1864-65 et suiv., n° 1374. — 6. A. Nat. Fu 93185 ; coupures des journaux d'avril 1882. — 7. Tenu le 31 août 1882, à Bordeaux. A. Nat. Fu 93185 ; 49 lycées avaient répondu à l'appel des *Droits de la Jeunesse* ; 25, dont L.-le-Gr., avaient envoyé des représentants au Congrès (*Figaro*, 25 et 30 août 1882). — 8. *Id.* — 9. Lettre au Ministre, du 20 avr. 1882, *ibid.* ; *Le Clairon*, 20 avril 1882. — 10. Rapport du proviseur, M. Gidel, au Recteur ; 13 mars 1883, A. Nat. Fu 93185.

cour de leurs récréations, le sens ordinaire de leur promenade. Car, marcher à rebours était, pour les élèves du Lycée, le signe traditionnel de la mauvaise humeur¹.

Deux mois plus tard, M. Gidel fut moins heureux. Un grand monôme avait été projeté, pour protester contre la suppression du congé, le lundi de *Quasimodo*². Le 10 mars, les élèves de Condorcet réclamaient, dans leur journal³, le droit d'élire annuellement leur Proviseur et leur Censeur ; tous les élèves des classes supérieures seraient appelés à voter⁴. Or, à Louis-le-Grand, quelques élèves jugeaient excessive la sévérité de leur Proviseur et assuraient très sérieusement que son idéal était d'instituer le « régime des chaussons de lisière⁵ ». La tranquillité du Lycée était donc à la merci du moindre incident.

Cet incident, ce fut l'expulsion d'un élève du cours de Saint-Cyr. Ses camarades, pendant toute une étude, chantèrent à mi-voix et bourdonnèrent. Ils étaient « liés les uns aux autres parce qu'ils appelaient une solidarité fraternelle ». Toucher à l'un d'entre eux, c'était toucher à tous. Cinq élèves, parmi ceux qui avaient pris au bruit la part la plus active, furent prévenus qu'ils seraient renvoyés du Lycée si la manifestation commencée se poursuivait. Contre ce « système des otages », les élèves protestèrent, auprès du Proviseur, qui répondit à leurs délégués : « Cette responsabilité tombera s'il n'y a aucun désordre. »

Autorisé expressément par le Ministre à licencier, en cas de tumulte, la 1^{re} division du lycée, M. Gidel attendit. Une journée se passa. Il pouvait croire le danger éloigné de nouveau.

Or, au repas de midi, deux tables avaient affecté de s'attarder au réfectoire ; les élèves de ces tables avaient, non sans impertinence, accueilli les observations faites à ce sujet. A la récréation qui suivit, quelques-uns se massèrent au soleil. Tout en prenant là ce qu'ils appelaient leurs « bains de lézards », ils devinrent de plus en plus bruyants. Un maître les pria de circuler ; ils lui répondirent par des sifflets. Le Surveillant général, M. Serveau, parut et donna l'ordre de se disperser. Des huées et des chants couvrirent sa voix.

Cinq élèves furent aussitôt punis de prison. Le vacarme redoubla. On hurlait : « A bas Serveau ! Conspuez Gidel ! » Puis, tout à coup : « Chez Gidel ! aux dortoirs ! »

Et alors ce fut, au pas de charge, la ruée de 280 jeunes gens. La grille, que le Proviseur avait fait fermer, fut forcée. L'escalier qui conduisait chez M. Gidel fut escaladé ; les vitres de l'antichambre volèrent

1. Rapport du Proviseur au Recteur, 21 janv. 1883 ; A. nat. Fⁿ 93185. — 2. A. Nat. Fⁿ 93185. — 3. *Le Figaro*, 10 mars 1883. Ce journal s'appelait : le *Condorcet-Pensum*. — 4. *Id.* — 5. Tous les détails de cette révolte sont tirés du dossier conservé aux Arch. Nat. Fⁿ 93185, où les rapports de M. Gidel, de M. Gréard se retrouvent, ainsi que la version des élèves, présentée par les divers journaux du 13 au 19 mars 1883.

en éclats et, à la porte du cabinet provisoire, des injures variées furent chantées.

Après une courte station devant ce cabinet, les insurgés prirent le chemin des dortoirs, affectés, dans le pavillon de l'horloge, aux élèves de mathématiques spéciales. Et ce fut là, derrière les portes verrouillées et barricadées, un jeu de massacre : les vitres, les vases de nuit, les lavabos volaient en pièces ; à grands coups de couteau, les matelas, les sommiers, les oreillers étaient éventrés. Sur les murs, étaient tracées fiévreusement des inscriptions menaçantes : « A mort Gidel ! » Et des clameurs sauvages retentissaient jusque dans la rue Saint-Jacques.

Le Vice-recteur, M. Gréard, arriva ; il fut d'avis de faire entrer dans la Cour vingt sergents de ville, que M. Gidel avait mandés. A ce moment, les élèves redescendaient, en chantant, du pavillon de l'horloge et, par l'escalier de l'Administration, se dirigeaient sur le dortoir affecté aux élèves de Saint-Cyr, où un sac impitoyable recommença.

Les agents, que renforçaient des troupes nouvelles, bloquèrent les émeutiers, dans ce dortoir. Armés de tessons de vases et de barres de fer, arrachées aux lits, les élèves échangeaient des coups avec les agents, dont deux avaient dégagné. A lui seul, un élève terrassa trois agents ; deux de ses camarades furent arrêtés et conduits au poste du Panthéon.

De la cour, c'était une avalanche de pierres lancées par d'autres élèves. Et les gardiens de la paix eurent à se saisir de tous ces casseurs de vitres¹.

Les heures s'écoulaient : déjà prévenus par le télégraphe, les parents et les correspondants arrivaient ; mais, lentement. Peu à peu, la grande cour se vida ; dans le dortoir, où la résistance faiblissait, les élèves avaient tenté de parlementer. Ils se rendirent enfin. Vainement, l'un d'eux avait crié : « Aux fusils ! » Dans la grande cour évacuée, les mutins descendirent ; ils passèrent devant un Surveillant général, qui prenait le nom de chacun. C'étaient les plus coupables, ceux qui avaient saccagé les dortoirs. Ils furent, à leur tour, expédiés dans leurs familles. A 4 heures, il n'y avait plus, dans le Lycée, aucun élève de la 1^{re} division.

C'était celle de Rhétorique, Philosophie, Mathématiques spéciales, Saint-Cyr. Aux cris de leurs aînés, les élèves de seconde, troisième et quatrième, se sentaient pris d'émulation. Mais en vain ; l'énergique attitude du Censeur, M. Joubin, du Surveillant général, M. Roques, et de deux maîtres, réussit à contenir ce petit monde dans le devoir.

Les sanctions suivirent : 123 élèves furent frappés : 13, exclus de tous les Lycées de Paris ; 89, exclus du Lycée Louis-le-Grand ; 1 fut autorisé

1. *Le Clairon*, 15 mars 1883 : « Une escouade de vitriers a été employée, hier matin, à remplacer 260 vitres brisées. » A. Nat. Fⁿ 93185.

à rentrer, comme demi-pensionnaire ; 16 furent admis, comme externes ; 4 furent réintégrés, après une admonestation sévère ¹.

La rentrée eut lieu le 5^e jour après l'émeute, le lundi matin, 19 mars ².

Les journaux s'étaient emparés de l'incident et naturellement, à Paris comme en province, ils l'avaient mêlé aux passions de leur politique ³. Les élèves avaient été reçus dans quelques salles de rédaction ⁴; leurs lettres avaient été accueillies, çà et là. A la tribune de la Chambre, — honneur suprême ! — on s'occupa d'eux ⁵. Et le ministre, M. Jules Ferry, dut remettre, fort sagement, les choses au point. Il défendit donc M. Gidel ⁶, que la presque unanimité des professeurs avait soutenu ⁷.

Les leçons de cette aventure ne sont pas très malaisées à dégager. Les élèves étaient coupables, cela est trop clair : soutenir, par les moyens qu'ils venaient de choisir, la meilleure des causes, a pour infaillible conséquence de la compromettre. L'anarchie au Lycée ne peut être tolérée, une minute ; et le désordre moral, qui s'aggrave du désordre matériel, doit être impitoyablement conjuré. Les seuls coupables, cependant, n'étaient pas les élèves. Les attaques dirigées, pendant trente années et davantage, « contre l'Internat, contre les punitions, contre l'administration des Lycées, contre les autorités, petites et grandes, devaient, un jour ou l'autre, produire leur fruit ⁸ ». Ces critiques pouvaient bien procéder « d'excellentes intentions, d'un louable désir de réforme et de perfectionnement ; encore fallait-il proposer quelque chose que l'on pût mettre à la place de tout ce que l'on voulait supprimer ⁹ ». Au ministère de l'Instruction publique, après M. Duvaux qui parlait de tuer les pensums et la discipline, s'installait M. Jules Ferry, qui conseillait à M. Gidel d'être très ferme ¹⁰. Les ministres hésitaient encore à savoir où était la vérité ; et l'on aurait voulu que les élèves n'hésitassent pas à leur tour ? Une partie de l'opinion était avec eux ; ils le savaient ; comment s'étonner trop qu'ils eussent essayé d'en profiter ? Il y avait donc à leur faute des circonstances atténuantes.

Dans un pays d'opinion comme le nôtre, il était fatal que l'autorité supérieure en vint à reconnaître qu'entre la société et la discipline du Lycée la désharmonie était complète. Cette discipline était un legs du passé ; elle consacrait le caporalisme d'un autre âge. Elle avait pu être utile, jadis, elle devenait chaque jour plus choquante et plus into-

1-2. A. Nat. Fⁿ 93185 ; la liste des élèves frappés s'y trouve. — 3. Dans le dossier de la révolte, transmis aux Archives nationales par le ministère et coté Fⁿ 93185, on trouvera les coupures des principaux journaux. — 4. Au *Figaro*, par exemple (*Figaro* du 15 mars 1883). — 5-6. Le 22 avril 1883 ; *Officiel*, p. 694. — 7. Lettres de M. Darsy au Proviseur ; de M. Gidel à M. Gréard et de M. Gréard au Ministre ; 18 et 19 mars 1883, A. Nat. Fⁿ 93185. — Cf. *Le Français*, 19 mars 1883. — 8-9. Art. de M. Edgard Zévort, dans le *Journal des Débats*, 15 mars 1883. — 10. *Le Gaulois*, 14 mars 1883.

lérable. Il s'agissait de l'assouplir et de l'adapter à une société qui n'avait cessé de se transformer : autrement le Lycée cesserait d'être une préparation à la vie.

Louis-le-Grand passait pour être, parmi les établissements d'instruction publique, celui où la règle était le plus sévère et le plus respectée. Dès lors, quel sens avaient les révoltes de 1815, de 1819 et de 1824, celles de 1848, de 1849 et de 1852 ; de 1869 et de 1883, sinon celui-ci : la discipline de la maison ne triomphait que par la force et n'agissait pas sur la conscience. Elle n'arrivait pas à permettre à la vie morale de s'épanouir. Changer la discipline aboutirait, sans doute, à changer l'esprit des élèves ; et il se pourrait que l'ère des mutineries fût ainsi close.

C'est ce que l'on vit en effet. M. Gidel était encore proviseur, quand le nouveau système disciplinaire fut inauguré, en 1890. Depuis 1883, en dépit des agitations extérieures, Louis-le-Grand ne revit plus les mutineries d'autrefois ¹. Et il ne pouvait plus être question de dire que la vie morale à Louis-le-Grand était condamnée à la faillite.

* *

§ 2. — Même au temps où les révoltes semblaient devenues périodiques, il s'en fallait que tous les résultats de la vie morale fussent négatifs. Au Collège ou au Lycée, les élèves apprenaient ce que peut être la camaraderie, l'esprit d'ordre, de justice, la bienfaisance, la tolérance religieuse, la tolérance politique et le vrai patriotisme.

La camaraderie était la première vertu du parfait élève de Louis-le-Grand. Elle était consacrée par un argot de collège, dont quelques mots ont survécu ². Elle tendait, avant tout, à mettre entre les élèves une

1. Le jeudi 29 févr. 1883, cependant, quelques élèves ayant été punis, pour avoir chanté quelques couplets répréhensibles, près du parloir, leurs camarades de 1^{re} cour manifestèrent contre l'administration pendant toute l'après-midi. Prévenus aussitôt, les correspondants d'un certain nombre d'entre eux, vinrent les chercher. — Le soir, tout était rentré dans le calme. Les classes reprurent, le lendemain, comme si rien ne s'était passé. Le lundi suivant, tous les élèves provisoirement exclus étaient revenus au lycée, sauf quelques-uns des principaux mutins. Depuis lors, plus de troubles graves (com. de M. Guillo, témoin des faits). — 2. Cet argot était, du reste, nous disait M. Vattier, élève à L-le-Grand de 1839 à 1847, beaucoup moins développé que dans les Lycées actuels. — Piquer un chien = dormir ; avoir un poil dans la main = être paresseux ; piquer un renard = vomir (C^{on} de M. Vattier, 22 janv. 1910). — Chiader quelqu'un = le pousser ; chiquard, chicoquandard = « chic » ; chahute = faire du bruit, devant un maître ; bucher = travailler ; faire la barbe à quelqu'un = l'ennuyer, « le raser » (C^{on} de M. le Dentu, élève à L-le-Gr. 1851-59 ; 19 déc. 1910). — H. Dabot, *Lettres d'un Lycéen* (1846-8 à L-le-Gr. p. 1, cancre = paresseux ; p. 3, pion = maître surveillant ; p. 3, pochon sur l'œil = coup ; p. 4, les X = les candidats à l'École Polytechnique ; p. 11, dé-

égalité totale ; ni la différence des origines, des fortunes, des talents ne pouvait prévaloir contre ce sentiment-là ; le tutoiement était universel. L'égoïsme, la vanité, l'orgueil avaient donc à se masquer au plus vite ou à disparaître. La loyauté entre condisciples était de rigueur¹ : les dénonciations, les petites trahisons, « les mouchardages » étaient honnîs. Les « cafards » étaient au ban de leur classe ou de leur quartier ; maîtres et professeurs, du reste, n'encourageaient guère ces réprouvés. Il était nécessaire que chacun se sentit en confiance, au milieu de tous. Duper un maître ou un professeur était aduis et bien vu : cela semblait la revanche de la faiblesse contre la force ; mais livrer un camarade passait pour une infamie, autant que livrer un compagnon d'infortune². La loyauté dans l'égalité, c'était le commun idéal.

Sauf peut-être chez les candidats aux écoles du gouvernement³, le dogme égalitaire n'avait que des fidèles. D'anciens à nouveaux, il n'y avait donc pas de brimades et surtout pas de brimades collectives. A peine quelques faroes d'élève à élève et, après une ou deux semaines, nul n'y pensait plus⁴. Ce n'est pas à dire que les doux, les timides ne fussent pas, à l'occasion, victimes de quelques malices. Elles étaient, d'ordinaire, assez innocentes. En 1868⁵, un élève, abondamment chevelu, réservait à sa toison frisée le régal de la pommade au réséda. Il ne soupçonnait guère, étant myope à souhait, les transformations subies par son réséda, chaque fois que le menu du réfectoire comportait une purée de pois. La main sournoise de ses camarades expropriait ce jour-là le réséda parfumé et lui substituait la purée. Et, le lendemain, pour la plus grande joie des initiés, l'amateur de réséda appliquait sur son chef, avec le geste familier de la toilette quotidienne, le cosmétique alimentaire, élaboré dans les cuisines de l'Econome.

La solidarité naissait de l'égalité loyale. En 1819, le Proviseur parlait de cette solidarité, déjà fort ancienne à Louis-le-Grand, et dont il apercevait surtout les inconvénients, au regard de la discipline. Il dénonçait le « faux point d'honneur », qui rendait tous les élèves complices des mêmes pensées et des mêmes actes : « Ce faux point d'hon-

gommés = destitués ; p. 13 et 16, crapaud = petit montard ; p. 18, bousin = bruit en étude ou en classe ; p. 24, piocher ses versions = les travailler ; p. 26, un chapeau plein de renforcements ; p. 27, bavette = longue conversation ; p. 53, un chic inouï ; être empaumé ; je m'en suis t'y donné ; p. 64, abracadabran ; p. 66, bataclan de voitures ; p. 67, un type extraordinaire ; p. 95, laïus = discours. — Le 2 août 1870, pignouf = idiot abruti (A. nat. F¹⁷ⁿ 82784, Liasse A⁶, n° 3. — Sur l'argot au collège, cf. d'Albanès, *Les Mystères du collège*, 1845, B. Nat. Y² 13324 (48 mots d'argot). — 1-2. Communicat. de beaucoup d'anciens élèves, notamment de MM. Staub, élève de 1856-1864 ; Raveton, 1859-69. — 3. Les élèves de 1^{re} année, ou *bizuths*, de 2^e année, ou *carrés* ; de 3^e année, ou *cubes* ; de 4^e année, ou *bicarrés*, formaient une hiérarchie jalouse. — 4. Communicat. de MM. Staub et Raveton. — 5. Communicat. de M. Ed. Le Berquier, avocat à la Cour d'appel (lettre du 27 nov. 1910).

neur, que nous combattons depuis longtemps et sans trop de succès, gémissait-il, consiste dans l'obligation où chacun veut se croire, autant par lâcheté que par défaut de principes, de faire ce que font tous les autres...¹ » Il faut bien convenir que, dans leurs mutineries, cette solidarité était, pour les élèves, un lien qui décuplait leurs forces. Quand quelques-uns étaient frappés, tous ceux qui étaient épargnés affectaient de s'avouer coupables : ils réclamaient, pour des fautes communes, ou une amnistie ou une peine générale². Dans la révolte de 1883, le Proviseur pouvait dire³ : « les élèves sont aujourd'hui liés les uns aux autres par ce qu'ils appellent une solidarité fraternelle. » Et, depuis 1883, il n'est pas d'année où ce même sentiment ne trouve vingt fois et plus l'occasion d'éprouver sa force traditionnelle.

Si, contre elle, les progrès de l'externat n'ont pu prévaloir, on devine ce qu'elle était au temps où le contact était quotidien et permanent, entre les internes. Des amitiés très solides naissaient entre élèves, survivaient aux années de collège, ou à toutes les épreuves de la vie ; cinquante ans plus tard, ces amitiés demeuraient encore, chez ceux qui en avaient goûté la saveur, comme le plus précieux des souvenirs.

« Quand le hasard » disait, en 1895, un des anciens élèves de notre maison, qui lui firent le plus magnifiquement honneur, M. Raymond Poincaré, « quand le hasard, me permit de revêtir la robe, — la robe légendaire et métaphorique des Grands Maîtres de l'Université, — à chaque question qui intéressait Louis-le-Grand, je sentis un battement de cœur significatif, une émotion révélatrice, l'indice certain d'une prédilection instinctive : et c'était sans doute l'appel secret de la voix du sang... Il n'y a de vrai que le souvenir... Dans les batailles de l'existence, il est rare de trouver des amitiés plus sûres, plus franches et plus désintéressées què les amitiés de la première enfance⁴ ».

L'Association amicale des anciens élèves de Louis le-Grand est une des formes de cette affection qui rapproche, en dépit des divergences d'opinion et de carrière, ceux que le lycée avait jadis groupés. Le hasard avait pu les réunir, c'est le cœur qui désormais les unit.

Dès juillet 1801, aux anciens élèves du Prytanée, Bonaparte avait dit : « La République veille sur vous⁵ ». Et, parmi ces anciens, plus d'un n'oubliait pas tout ce qu'il devait, en effet, au Prytanée ou au vieux Louis-le-Grand⁶. En déc. 1838, trois d'entre eux, nés, tous les

1. Rapport du Proviseur, M. Taillefer, au Ministre de l'Intérieur, comte de Cazé, 28 janvier 1819; A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 89. — 2. En 1819, 1824, 1848, 1849, 1852. — 3. Lettre du Proviseur, M. Gidel, au Recteur, 13 mars 1883; A. Nat. F¹⁷ 93185. — 4. Banquet des anciens élèves de Louis-le-Grand, 1897; cf. J. Lavollée, Discours Distrib. Prix Louis-le-Grand, *Palmarès* 3 oct. 1918, p. 48. — 5. Règl. du Prytanée, juil. 1801, tit. V, art. 2-3. — 6. [Vers 1801] A. Nat. H³ 2558, Doss. 12, n° 35 : lettre de Laurain l'ainé, aux citoyens composant l'administration du Prytanée français : « Permettez qu'en vos mains je dépose la reconnaissance dont je suis pénétré, égale aux soins donnés à mon enfance, basée sur les moyens d'ins-

trois, en 1811, MM. Charles Boulouze, Jules Comartin, Amédée Gratiot, prirent l'initiative d'une Association amicale permanente, dont les Barbistes avaient dix-sept ans plus tôt donné l'exemple. Une décision ministérielle, le 29 juin 1844, autorisa l'Association nouvelle, qui fut reconnue d'utilité publique, par décret du 10 décembre 1864.

Il avait semblé très justement aux anciens de Louis-le-Grand que leurs souvenirs scolaires étaient un commun patrimoine, dont la garde leur était confiée. Ces souvenirs ne redisaient-ils pas les pensées et les émotions d'autrefois et tout ce qui avait fait vibrer l'âme du Collège ou du Lycée ? Et puis le passé devait aider à reconforter le présent et à préparer l'avenir : venir en aide aux anciens camarades, adoucir, pour eux, ce que la destinée pourrait avoir de cruel, et leur permettre de poursuivre vaillamment leur tâche familiale ou professionnelle, c'était le premier et le plus cher souci de l'Association. Le second tendait à encourager l'effort de jeunes, encore au Collège, à distinguer leurs mérites, à les récompenser par des prix, des bourses, des médailles, et à prouver qu'entre les anciennes générations et les nouvelles la vie morale sait nouer quelques-unes de ces attaches que la mort elle-même ne brise pas. « OEuvre d'amitié, de solidarité, de mutualité », l'Association devenait le durable symbole de la pérennité du vieux Louis-le-Grand¹.

La bienfaisance, pratiquée au sortir du Collège, avait été préparée par la bienfaisance pratiquée au Collège. Aux pauvres de l'arrondissement la générosité du Collège était traditionnellement secourable² ; il n'y eut guère de catastrophe en France à laquelle le cœur des élèves restât

truction dont le Prytanée entoura ma jeunesse ». — Quatremère de Quincy, ancien élève de Louis-le-Grand, protège ce Collège au Conseil des 500 ; cf. Discours prononcé aux funérailles de Champagne, Paris 1813 ; R. Schneider, *Quatremère de Quincy*, Paris 1910, p. 2. — Lettre de M. E. Feray, député à l'Ass. nationale, 31 mai 1872, au Ministre : « Vous voudrez bien excuser l'intérêt que je porte à tout ce qui se passe dans mon vieux lycée [Descartes ou Louis-le-Grand]. J'y ai passé onze ans comme interne, de 1812 à 1823 ; mes fils, dix ans, de 1840 à 1851 ; et mes deux petits-fils viennent d'entrer à Vanves. Cette maison est, pour nous, une seconde famille. » A. Nat. F¹⁷n 82784 Liasse-B, n° 47. — 1. Arch. L-le-Gr. ; *Associat. des Anc. élèves*, brochure annuelle. — Les *Statuts* sont publiés, pp. 9 et suiv., de la brochure de 1914. Limitée d'abord aux seuls internes, l'association s'ouvrit aux demi-pensionnaires, en 1884 puis aux externes, en 1893 ; Lavollée, Discours distrib. Prix, *Palmarès* 3 oct. 1918. — Cf. Fondation d'un prix, 14-22 juin 1847 Arch. L-le-Gr., *Corr. Admin*, IX, 8519 ; lettre du Proviseur au Ministre, 18 juin 1847 ; Arch. L-le-Gr., *Corr. Coll.*, V, n° 6508 ; lettre de M. Comartin au Proviseur, 25 juin 1850 ; *ib.*, *Corr.*, adm., X, n° 9569 ; — la famille Jacquemont à L-le-Gr., A. Nat., F¹⁷ 3602⁶⁷ (mai 1850). — 2. Arch. Nat. F¹⁷n 3150, n° 126 (17 janv. 1822 ; rapport au Recteur). — Arch. L-le-Gr., *Corr. adm.*, VI, n° 3593 (22 mars 1838) ; — *ib.*, IX, n° 8408 (25 janv. 1847). De nos jours, les quêtes annuelles, pour les pauvres du quartier, rapportent, selon les années, de 2500 à 3000 frs.

insensible¹ ; et, de nos jours encore, les quêtes se renouvellent sans jamais lasser la pitié des donateurs². On vit même, en quelques occasions, le lycée prendre des initiatives charitables, que tout le pays suivit ensuite³.

Il fallait déjà, sous la Restauration, que le Proviseur défendît les élèves contre les importunités du dehors. « Les bourses sont épuisées, écrivait-il au Recteur » : toutes les petites économies des enfants, et les sommes modiques réservées à leurs menus plaisirs étaient tarées⁴. Et combien de fois ne vit-on pas ces mêmes enfants proposer de consacrer à une œuvre de bienfaisance l'argent de la S. Charlemagne, sinon l'argent des prix annuels⁵ et des concerts ?

Et, sans doute, sur ce point, une noble rivalité anima toujours les divers Lycées parisiens. Il y a, du moins, une œuvre qui appartient en propre à Louis-le-Grand, celle du *Petit Sou*. Elle est née d'une rencontre fortuite, que firent les internes de Louis-le-Grand, en janvier 1857, aux Champs-Élysées. Au cours d'une de leurs promenades, ils virent s'approcher d'eux un pauvre enfant, la main tendue, pour une aumône. La détresse de ce déshérité toucha leurs cœurs et provoqua un joli geste : « Viens avec nous ! s'écrièrent-ils. Tu nous appartiendras : nous t'adoptons ! ». Et ils ramenèrent au lycée leur petit protégé, tout rougissant de joie. Depuis lors, les élèves donnent un sou par semaine, qui sert à élever un, deux, trois écoliers malheureux. Nul ne connaît, bien entendu, ces écoliers-là : et eux-mêmes ignorent quelle solidarité fraternelle corrige, en leur faveur, l'âpreté du destin⁶.

Chacun versera son obole,
Et pour l'instruire, au milieu d'eux,
Ils iront prendre à l'humble école
Le fils de quelque malheureux.
.....
Tous, de leur bourse, maigre ou pleine,
Tirent un sou, chaque semaine,
Pour l'enfant qu'ils ont adopté,
Mais dont le nom reste un mystère ?...

1. En janvier 1825, les incendiés du Bazar, A. Nat. F¹⁷n 3150, n° 307 et Arch. L.-le-Gr., Corr. adm. I, n° 321. Com^{os} des anc. élèves ; cf. 29 mai 1867, Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., 1864-5. n° 807. — 2. Le lycée aujourd'hui souscrit à l'œuvre de la Tuberculose et à la Protection de l'Enfance (Dr Chantemesse) ; cf. le Discours du Proviseur, à la Distribut., des Prix de L.-le-Gr., 12 juillet 1915, pp. xxvii-xxviii. — 3. En faveur des inondés d'Alsace-Lorraine ; *Petit Parisien* 29 mars 1883 ; A. Nat. Fⁿ 93185 : question de M. Paul Bert. — 4. Rapport cité du Proviseur, 17 janv. 1822. — 5. Par exemple, en janvier 1825 ; A. Nat. F¹⁷n 3150 n° 307 ; le 25 janv. 1847 Arch. L.-le-Gr., Corr. Adm., IX, n° 8408 ; etc. — 6. *Lycée Louis-le-Grand. L'Œuvre du Petit-Sou, fondée en 1857*, Paris, 1904, pet., in-18 ; 12 pages. — 7. Vers de M. Redon, ancien élève de L.-le-Gr., cités par M. Lavollée, *Palmarès* du 3 oct. 1918, p. 45. — Aux heures tragiques de la dernière guerre, la bienfaisance coutumière de Louis-le-Grand s'épanouit ma-

La camaraderie, la bienfaisance ne sont pas les seules fleurs de la vie morale, à Louis-le-Grand : des exercices habituels du Collège, se dégageant des leçons quotidiennes de régularité, d'ordre, de docilité, de volonté tenace, d'impartiale justice. Et ces leçons-là donnent au caractère sa droiture et sa force. Le respect de l'effort, l'admiration du talent, l'hommage rendu à la conscience professionnelle apprennent à l'enfant que l'égalité des droits est compatible avec l'inégalité des aptitudes et les mœurs démocratiques, avec la distinction des élites.

La tolérance religieuse et la tolérance politique peuvent bien n'être pas, dans la vie, des vertus très communes ; serait-ce donc qu'or les laisse dédaigneusement au Collège ? A Louis-le-Grand, elles ont, en tous cas, été toujours en honneur.

La tolérance religieuse semblait toute naturelle ; d'autant plus qu'elle pouvait prendre, en plus d'un cas, la forme de l'indifférence. A la vérité, aucun danger de persécution ou de mesquines attaques ne menaçait les élèves dissidents, qui, depuis 1820 et surtout depuis 1848, avaient au collège toute liberté de conscience et de culte¹. L'agitation antisémite des trente dernières années, ne pénétra guère dans l'enceinte du Lycée. Le péril était plutôt ailleurs, et, au sein de la majorité catholique, les railleries de quelques esprits forts pouvaient risquer de blesser certaines consciences et de décourager certaines croyances. Et parfois en effet, de la Restauration à l'Empire, on pourrait en relever, çà et là, quelques traces². Presque toujours cependant les élèves étaient enclins à respecter, chez leurs camarades, les convictions sincères, où ils voyaient surtout un reflet de l'éducation familiale³, autant qu'un effet du zèle ou du talent des aumôniers⁴.

La tolérance politique rencontrait-elle le même accueil que la tolérance religieuse ? La pratiquait-on par générosité ou par indifférence et savait-on oublier l'animosité des partis, pour ne songer qu'à la France ? En d'autres termes, préférerait-on ce qui unit à tout ce qui divise ?

A vrai dire, les différents régimes, qui gouvernèrent notre pays, ne se proposèrent pas toujours de mettre une sourdine à leur apostolat : la tentation, pour eux, était grande de conquérir une jeunesse cultivée et ardente. Et l'on manqua rarement de lui rappeler les mérites ou les beautés du régime, sous lequel la destinée l'appelait à vivre. Sous le

gnifiquement et s'exalta : bien mieux, elle essaima. *L'œuvre du Sou des Lycées* naquit dans notre maison, M Ferté a retracé, en quelques pages émuës et précises, le rôle charitable et hospitalier du Lycée, où l'Union des Femmes de France, dès 1914, installa l'hôpital auxiliaire n° 121, de la Croix-Rouge. Cf. *Palmarès* 12 juillet 1915, p. xxvi-xxviii. — 1. *Supra*, pp. 460-1. — 2. M. Laborie, le 25 août 1825, écrivait qu'au moment où il fut nommé Proviseur de L.-le-Gr., c'est-à-dire le 1^{er} octob. 1824, « le respect humain ne permettait pas le signe de la croix », à Louis-le-Grand ; A. Nat. F¹⁷m 73485, n° 60. — Cf. Henry Dabot, *Lettres d'un Lycéen*, 25 déc. 1847, p. 3. — 3. H. Dabot, *ibid.*, p. 4 ; communiqué, MM. Staub, Raveton. D^r Le Dentu etc. — 4. *Supra*, pp. 433.

Consulat, le Collège célébrait avec éclat, en 1802, la Fête de la Paix et sa façade se parait d'ifs monumentaux, qui s'illuminaient dans la nuit ¹. C'était encore l'époque où les papiers du Prytanée étaient ornés d'une Liberté symbolique; elle s'appuyait sur une pique, surmontée du bonnet phrygien, et les rayons du soleil naissant l'éclairaient ².

Napoléon ne dédaignait pas, en mars 1806, de visiter son Lycée Impérial ³, comme, en 1802, quand il n'était encore que Bonaparte, il avait voulu y venir ⁴.

Le mariage de Napoléon et de Marie-Louise était, en 1810, célébré en prose latine ^{4 bis}; l'année suivante, le Proviseur adressait au Grand Maître les versions, les thèmes et les vers qui, dans la langue de Virgile, avaient su, le plus heureusement, dire la joie universelle, à la naissance du Roi de Rome ⁵. A l'heure où les débris de notre armée se débattaient, en Russie, contre « le général Hiver », le 2 déc. 1812, les élèves étaient invités à fêter l'anniversaire du couronnement ^{4 bis}.

Mais, le 6 mai 1814, les Rhétoriciens de Louis-le-Grand demandaient aux Muses de renier le vainqueur de Montmirail pour chanter le retour des Bourbons en France ⁶. Le 21 janv. 1815, les élèves en uniforme, les professeurs en grand costume, tous, avec un crêpe, étaient conviés à prier pour Louis XVI ^{6 bis}. Les fêtes pour le mariage du duc de Berry avaient leur écho à Louis-le-Grand ⁷, où les cocardes blanches avaient été jadis imposées par ordre supérieur, tandis que l'on y proscrivait les fleurs rouges portées à la boutonnière ^{7 bis}. Un mois après l'assassinat du duc de Berry, l'aumônier était officiellement chargé de commenter, devant les élèves, « les graves leçons » données par cet attentat ⁸; de leur côté, plusieurs élèves improvisaient, sur ce sujet, « de touchantes élégies ⁹ ». La naissance du duc de Bordeaux ¹⁰, son baptême ¹¹, et le sacre de Charles X inspiraient toute une pléiade de jeunes poètes, à qui le Proviseur donnait, en public, son applaudissement ¹².

Le Gouvernement de Juillet commença par déclarer que l'anniversaire de la mort de Louis XVI ne serait plus signalé, comme les années précédentes, par la fermeture des classes et des études ¹³; mais que les

1. A. Nat. H. 2446, (° 21 n° 86 r°; H 2561A. — 2. A. Nat. H³ 2530; 2532, liasses A, C; 2533, liasse D. — 3. A. Nat. F¹⁷ 4050, lettre, au sujet de cette visite, écrite par Champagne, Proviseur et le Prévost d'Iray, Censeur; 14 mars 1806. — 4. Rapport de Champagne, au sujet de cette visite, le 11 Germ. an X [1 avr. 1802], A. nat. H³ 2558, doss. XXV. — Cf. *supra*, p. 139. — 4 bis A. Nat. F¹⁷ 3114 n° 47. — 5. A. Nat. F¹⁷ 3188. — 5 bis. A. Nat. F¹⁷ 3114 n° 64. — 6. A. Nat. F¹⁷ 3114, n° 52. — 6 bis Arch. L.-le-Gr., liasse 1815. — 7. Lettre du Proviseur, 10 juin 1816; A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 93. — 7 bis. Arch. L.-le-Gr., liasse 1815. — 8. A. Nat. F¹⁷ 3149 n° 130. — 9. Rapport de Fr. Noël, pour la Commission d'Instr., publique, A. Nat. F¹⁷ⁿ, 3104 n° 197. — 10. Lettre du Proviseur, A. Nat. F¹⁷ 3150, n° 48. — 11-12. Vers latins, 1^{er} mai 1821, A. Nat. F¹⁷ⁿ 3150, n° 20, 21 et 28. — Lettre du Proviseur au Recteur, *ib.*, n° 28 (13 juin 1821) — Vers latins, 1825, pour le sacre de Charles X; A. Nat. F¹⁷ⁿ 78485, n° 3. — 13. Arch. L.-le-Gr., Corr. Adm., IV, n° 1778.

classes vaqueraient les 27, 28, 29 juillet, pour célébrer l'anniversaire des « Trois Glorieuses ¹ », ainsi que le 1^{er} mai, fête du roi, et le 7 août, jour de son avènement ². Il ne garda pas opiniâtement rancune à M. Menjaud, agrégé des sciences, qui avait, en 1830, refusé de prêter serment à Louis-Philippe ³; et, dès 1838, les élèves de Louis-le-Grand virent ce professeur dans une chaire de mathématiques ⁴. Le retour des cendres de Napoléon, en déc. 1840 ⁵, puis les principaux événements dynastiques de la famille régnante, de 1841 à 1846, étaient fêtés à Louis-le-Grand ⁶. Et pareillement, en 1848, toutes les solennités républicaines du gouvernement nouveau ⁷.

En octobre 1852, les élèves savaient que leur Proviseur avait reçu les feuilles de pétition qu'il s'agissait, dans les douze arrondissements parisiens, de couvrir de signatures, pour demander le rétablissement officiel de l'Empire ⁸. Le Recteur envoya au Proviseur l'ordre d'illuminer le Lycée, à l'occasion du retour du Prince Président ⁹. De la rue Saint-Jacques à la Madeleine, les élèves, précédés par le corps professoral, en robe, et par leur drapeau porté par un de leurs sergents, se rendirent à la Madeleine ¹⁰. Là, sur les marches de l'église et sous le péristyle, il saluèrent le Prince, qui voulut bien se déclarer satisfait de leurs acclamations, tout officielles ¹¹. Le ministre, heureux de ce résultat, accorda un congé à tous les écoliers de Paris, pour leur laisser « le souvenir de ce jour, où tous les cœurs, unis dans un même sentiment, promettent à notre patrie un si bel avenir ¹² ».

Et le Vice-recteur jugeait bon d'écrire à M. Rinn : « Persévérez, Monsieur le Proviseur, dans la bonne direction que vous et vos savants et zélés collaborateurs donnez aux élèves de votre établissement. L'Université ne peut que gagner, en s'identifiant de plus en plus avec les sentiments dont le pays tout entier est animé ¹³... »

Il va de soi qu'un nouveau congé, accompagné d'une amnistie générale, pour toutes les fautes scolaires, fut octroyé, en l'honneur du 2 décembre 1852. « Il y a un an, jour pour jour, écrivait M. Fortoul, que le Prince, auquel le peuple, réuni dans ses comices, vient de déférer la couronne, a, par un acte héroïque, rendu la France à elle-même. La France, reconnaissante et libre, salue son sauveur du nom d'Empereur; elle sait que l'Empire multipliera tous les bienfaits de la paix ¹⁴... »

1. *Ibid.*, n° 1935. — 2. *Id.*, n° 1879; 1885, 2066. (Rég. du 19 fév. 1831, art. 1). — 3. A. Nat. F17ⁿ 78486, n° 22. — 4. Arch. L.-le-Gr., Regist. du Personnel, t. I, p. 124. — 5. Arch. L.-le-Gr., Corr. admin., VII, n° 4461 et 4464. — 6. Baptême du comte de Paris, en 1841, Arch. L.-le-Gr., Corr. admin., VII, n° 4552. — En 1842, naissance du comte d'Eu, *ibid.*, VIII, n° 5022; 1846, lettre du 12 oct. Henri Dabot *Lettres d'un Lycéen*, p. 65. — 7. Arch. L.-le-Gr.; Corr. admin., IX, n° 8795; 8802, 8850; 8852; 8964; 9036, etc. — 8. Arch. L.-le-Gr., Corr. Admin., X, n° 10.111. — 9. *Ibid.*, n° 10.097. — 10. *Id.*, n° 10099; Com. de M. le Dentu. — 11-13. Archiv. L.-le-Gr., *Corr. admin.*, X, 10099. — 14. Circulaire de M. Fortoul, 30 nov. 1852; Arch. L.-le-Gr., Corr. admin., X, n° 10130.

Enfin, pour le mariage de l'Empereur, en janvier 1853, un autre congé extraordinaire invitait les élèves à se réjouir¹.

L'Impératrice, douze ans plus tard, voulut recevoir aux Tuileries les élèves de la Saint-Charlemagne, qui faisaient, comme le Prince Impérial leur classe de septième : et les anciens écoliers de Louis-le-Grand gardent encore la mémoire de cette journée². Quant aux élèves de mathématiques spéciales, ils avaient reçu, en cadeau spécial de l'Empereur, le premier volume et l'atlas de la *Vie de César*³.

A cette politique officielle, à ses arrière-pensées, à ses flatteries intéressées ou à ses maladroites, quel visage faisait la jeunesse de Louis-le-Grand ? Empressé, sceptique ou hostile, suivant l'humeur des élèves et les opinions de leurs familles^{3 bis}. Tous prenaient avec empressement les congés politiques, quittes à en apprécier diversement le mobile. Beaucoup se bornaient à sourire ; chez d'autres, l'esprit frondeur trouvait l'occasion belle pour se donner carrière⁴ ; quelques-uns estimaient judicieusement que des adolescents de leur âge devraient être laissés complètement en dehors des affaires politiques⁵. Enfin quelques combatifs précoces applaudissaient à l'occasion offerte de juger, de parler et d'écrire en électeurs du lendemain⁶ ; des journaux, depuis 1830, étaient périodiquement fondés à Louis-le-Grand : l'existence éphémère de ces feuilles ne décourageait guère leurs rédacteurs⁷.

A vrai dire, en temps normal, les élèves ne songeaient guère à la politique⁸ ; c'est tout au plus si, de temps en temps, sous la Restauration, ils s'abstenaient de chanter, à la chapelle, le *Domine salvum fac regem*⁹ ; ou si, sous le Second Empire, ils affectaient, pour la plupart, dans la première cour, de renverser, par bravade, l'ordre habituel de leur marche circulaire¹⁰. Sous Louis-Philippe, en décembre 1846, les internes, rencontrant la voiture du roi, au cours d'une de leurs promenades, avaient spontanément rompu les rangs, pour courir saluer le

1. Arch. L.-le-Gr., *Corr. admin.*, X, n° 10165. — 2. Le 27 janvier 1865. Communic. de MM. P. Léhuguer et Raveton. — 3. A. Nat. F17a 82784, Liasse B. n° 13 (12 avr. 1865). — 3^{bis}. *Renseignements offerts à la Chambre des Députés*, par M. Taillefer, proviseur à L.-le-Gr. ; p. 11. A. Nat. F17 3149, n° 89a. — 4. Le 24 déc. 1818. Note au Proviseur, A. Nat. ib., 100c — 19 fév 1821, propos antimonarchiq. à L.-le-Gr., A. Nat. F17n 3150, n° 22. — 18 mai 1837, chanson contre le roi ; Arch. L.-le-Gr., *Corr. Coll*, I, n° 1131. — 5. « Ce n'est pas à nous, la plupart imberbes, à nous mêler de politique » écrit à ses parents, le 23 mars 1843, Henry Dabot élève à Descartes ; *Lettres d'un Lycéen*, p. 17. — 6. En mars 1849, Arch. L.-le-Gr., *Corr. Coll*, VI, n° 6963, etc. — 7. Communic. de M. Vattier et de M. G. Servois (1839-46). H. Dabot, *Lettres d'un Lycéen* ; lettre 17 avr. 1848 ; p. 22. — Pour 1868, Arch. L.-le-Gr., *Corr. Coll*, 1864-65 et suiv., n° 1090. — 8. Le lycée était en 1810 abonné aux *Mercur de France, Magasin Encyclopedique, Moniteur, Courrier de l'Europe, Manuel de Librairie* ; — en 1816, aux trois premiers seulement et en plus au *Journal des Débats*, arch. L.-le-Gr. comptes de 1810 et 1816. — 9. *Supra*, p. 455, n. 3. — 10. Communicat. d'anc. élèves.

souverain. Louis-Philippe avait fait arrêter ses chevaux et, fort courtoisement, il avait rendu à ces jeunes gens leur salut¹.

Mais, quand les passions politiques étaient surexcitées au dehors, le collège ressentait, comme il est naturel, les répercussions de ces crises². Pendant les Cent Jours, il y avait deux clans, les royalistes et les impérialistes. Au commencement et à la fin des classes, les cris de *vive le Roi ! vivent les Bourbons*³ ! se croisaient avec les cris de *Vive l'Empereur !* Après Waterloo, tous ne voulaient pas arborer la cocarde blanche ; beaucoup avaient conservé des œillets rouges et des cocardes tricolores⁴. Et, en octobre 1815, comme en février 1821, les murs retentissaient du bruit de discussions anti-monarchiques⁵. En 1818, on soupçonnait qu'une collecte secrète se ferait pour le « Champ d'Asile⁶ ». En 1826 et 1827, les discussions sur le droit d'ainesse et les Jésuites⁷ troublaient le cours paisible des études latines.

Nous avons vu l'enthousiasme des élèves, en 1830, quand le tambour évinça finalement la cloche⁸. Cela n'empêchait pas, en 1837, à certaines chansons, injurieuses au roi et à ses ministres, de circuler en cachette⁹. A la fin de 1847 et au début de 1848, on épiloquait volontiers sur les scandales Teste-Cubières et Praslin et l'on supputait les conséquences que la mort de M^{me} Adélaïde pourrait provoquer¹⁰. Les externes racontaient la fureur des étudiants, auditeurs fanatiques de Michelet, au Collège de France, quand le cours de leur professeur fut suspendu¹¹. De Louis-le-Grand, on entendait les protestataires vociférer contre l'interdiction du banquet du XII^e arrondissement¹². Sous les fenêtres de la rue Saint-Jacques, c'étaient des clameurs furieuses : « A bas Guizot¹³ ! »

Les Journées de Février et les graves événements qui suivirent donnèrent aux élèves une fièvre politique, intermittente, qui fut très malaisée à calmer. Comment ces événements étaient-ils perçus ou aperçus, derrière les murailles de Louis-le-Grand ?

De la place, toute voisine, du Panthéon et de la rue Saint-Jacques, les vociférations de la foule, tantôt sourdes et tantôt distinctes, assaillaient les oreilles, avidement tendues, des élèves. Le 22 et le 23 février, nous

1. Lettre du 6 déc. 1846 ; Henry Dabot, *Lettres d'un Lycéen*, p. 66. — 2. L'Inspect. génér., à L.-le-Gr., disait, le 24 mars 1849 : « l'agitation des esprits qui, du dehors, a pénétré dans les lycées, y a affaibli la soumission et le respect de la règle ». A. Nat. F17ⁿ 78483, n° 128. — 3. A. Nat. F17ⁿ 3149, n° 89 B. pp. 12-13 ; *Renseignements offerts à la Chambre des députés*, par le Proviseur de L.-le-Gr. — 4. Rapport du Proviseur au Chancelier de l'Université, 17 juill. 1815 ; A. Nat., F17 3114, n° 91 E. et F. — 5. Renseign. offerts par le Proviseur à la Chambre, *cit.* p. 42. — 6. Note au Proviseur, A. Nat. F17 3149 n° 100c. — 7. Rapports du Proviseur, 28 févr. 1826, A. Nat. F17ⁿ 78485, n° 9 ; 23 fév. 1827, *ib.*, pièce 22. — 8. *Supra*, p. 450. — 9. Arch. L.-le-Gr., Corr. Coll., I, n° 1131. — 10. H. Dabot, *Lettres d'un Lycéen*, p. 2. — 11. *Ibid.*, p. 4. — 12. *Ib.* — 13. *Ib.* Le nom de Guizot était écorché et l'on criait, autour de L.-le-Gr., *A bas Dixot !*

conte l'un d'eux¹, dans la cour où d'ordinaire le vacarme était assourdissant, « on aurait pu entendre voler une mouche. On était tout aux voix du dehors ». Pendant les études, les écoliers se regardaient les uns les autres et ils écoutaient ; pendant les classes, tous semblaient absents². Par bribes, s'envolaient les strophes ailées de la *Marseillaise*³. Puis, tout à coup, un tumulte, lourd de menaces confuses, d'où s'élevaient ces cris : « Il faut le tuer ! Il faut le tuer ! » « Je ne saurais dire, nous avoue un élève de rhétorique, quelle émotion on éprouve, en entendant, pendant le jour, crier deux ou trois mille voix, et, pendant la nuit, le tocsin tinter avec rage⁴ ! Tout travail semblait impossible. Les élèves observèrent cependant que deux de leurs camarades, deux seulement, l'un en philosophie l'autre en seconde⁵, le front penché sur leurs cahiers et la pensée absorbée dans les confidences de leurs auteurs familiers, avaient l'air de s'abstraire et, au milieu d'une atmosphère orageuse, poursuivaient, avec calme, leur besogne quotidienne. Cet héroïsme tranquille de l'attention et de la volonté, révélait une force cérébrale peu commune : ces deux jeunes gens, qui marquèrent plus tard leur place dans notre enseignement supérieur et à la Cour de cassation, se nommaient Emile Belot et Adolphe Chevrier⁷ ».

Le bruit semblait se calmer, dans la journée du mercredi 23. Le soir, les élèves entendirent crier : « Des lampions ! des lampions ! » La rue Saint-Jacques s'illumina : Guizot n'était plus ministre. Vers onze heures et demie, le tocsin sonna de nouveau ; la générale et le rappel furent battus. C'était lugubre⁸. Que s'était-il passé ?

Les élèves le surent le lendemain, jeudi 24. Les rares externes, venus en classe, racontèrent les événements de la nuit ; la fusillade du Boulevard des Capucines et le transport des victimes, sur un tombereau, qu'éclairaient des torches. Les classes commencèrent, mais ce furent, en dépit des paternelles exhortations du professeur, des conversations sans fin. Tout à coup, vers 9 heures, les portes s'ouvrirent : les maîtres de Pension venaient chercher leurs élèves. Les externes sortirent, eux aussi : la rue Saint-Jacques se couvrait de barricades⁹.

Le crépitement de la fusillade alternait avec les notes graves du canon. De la rue Saint-Jacques, les étudiants appelaient les élèves et

1-5. Henry Dabot, qui était alors en Rhétorique (*Palmarès de 1848*) ; *Lettres d'un Lycéen*, pp. 6-7. — 6. *Palmarès de 1848*. — 7. *Communicat.* de M. Théoph. Ducrocq, alors en Rhétorique à Louis-le-Grand, où il était entré en octobre 1847 ; (lettre de mars 1911) ; M. Emile Belot était à L.-le-Gr., depuis sa 5^e, en 1841-2, il venait d'y faire une seconde Rhétorique et était alors en Philosophie (*Palmarès*) ; M. Belot, qui fut professeur à la Faculté de Lyon, est l'auteur des *Chevaliers romains*, 1866, 2. vol et le père de M. Gust. Belot, qui fut professeur de Phil. à L.-le-Gr., de 1899 à 1911, puis Inspecteur de l'acad. de Paris et auj. Inspect. général. — 8. M. Ad. Chevrier fut à Louis-le-Grand de 1841 à 1850. de sa 8^e à sa Philosophie (*Palmarès*). — 9. H. Dabot, pp. 6-8.

les élèves leur répondaient¹. L'après-midi s'annonçait houleuse. Quelques internes parlaient tout haut d'enfoncer la porte, pour courir se battre. Vainement, M. Rinn essayait-il de calmer cette effervescence : il tâcha de persuader les meilleurs élèves, qui devaient agir sur les autres ; il prolongea la récréation ; il prononça une amnistie générale. Les cris ne s'apaisaient pas. Il fit monter dans les études mais ce furent, le long des escaliers, des hurlements de bêtes féroces².

Quand les élèves redescendirent dans la cour, ils apprirent que la chute du premier ministre venait d'être suivie de la prise des Tuileries et de la chute du roi. La République était proclamée³. Les élèves ne pouvaient y croire et, en riant, ils s'appelaient *citoyens* !⁴

Vers 5 heures, ce fut une ruée sur la porte, qui venait de s'ouvrir, pour laisser passer quelques parents. Des maîtres d'étude furent renversés, le portier fut mis hors de combat ; toute la première division se précipitait : dix-sept élèves s'échappèrent du Collège⁵.

Les autres furent contenus ; non point par la force, mais par le respect et l'affection qu'ils avaient pour un vieillard, à cheveux blancs, leur Sous-directeur : le renverser eût été lâche et ces jeunes gens avaient le sentiment de l'honneur. Ils s'arrêtèrent⁶.

Mais ceux qui avaient réussi à fuir furent déçus et effrayés, quand ils se comptèrent : ils avaient espéré que 150 élèves, pour le moins, les suivraient. Le grand nombre seul risquait de les garantir contre toute exclusion du collège. La peur les rendit éloquentes. Ils montèrent sur des bornes et haranguèrent le peuple : « allons chercher des haches et brisons la porte, faisons sauter la serrure, » s'écrièrent-ils. — Et le peuple de répondre : « Oui ! Oui ! allons chercher des haches » !⁷.

En attendant les haches, la porte du collège fut attaquée à grands coups de piques. Et des voix enrouées criaient, à travers les fentes : « Brisez tout ! » De l'intérieur de Louis-le-Grand, l'enthousiasme des élèves répondait par des acclamations⁸.

Soudain, un ordre bref du Proviseur ; la porte s'ouvre. M. Rinn sort ; le peuple l'entoure, au moment même où les premiers porteurs de hache commencent à paraître. Avec un calme courage et de fermes paroles, il explique à cette foule quelle folie criminelle ce serait de mêler des centaines d'enfants aux batailles de la politiques et aux dangers de la rue. La foule a compris ; on renonce à briser la porte. Et l'on se borne à réclamer l'amnistie des 17 et leur réintégration au collège. Trop heureux de ce dénouement, M. Rinn accueille ceux des évadés qui n'ont pas cherché asile chez leurs parents⁹.

Le lendemain, vendredi, 25 février, M. Rinn apprend que toute la

1. H. Dabot, pp. 6-8. — 2-3. *Ibid.*, p. 8. — 4. *Ib.*, p. 11. — 5. Lettre du Proviseur, M. Rinn, au Ministre, 25 févr. 1848 ; A. Nat., F17a 78488, n° 18 et Arch. L-le-Gr., Corr. coll., V, n° 6672 ; Henry Dabot, pp. 8-9. — 6. H. Dabot, p. 9. — 7-8 Lettre cit. du Proviseur, et H. Dabot, p. 9. — 9 *Id.*, *ibid.*

première division est résolue d'accomplir la tentative, enrayée la veille. Pour la déjouer, il se décide au licenciement du collège. Et le collège se vide jusqu'au lundi suivant ¹.

Une dizaine d'élèves restent seuls. Quelques-uns d'entre ces reclus courent aux fenêtres supérieures : ils pratiquent, dans les grillages des dortoirs, des trous pour passer la tête. Ils aperçoivent ainsi deux barricades, dans la rue Saint-Jacques ; un drapeau rouge les surmonte ; des hommes en blouse les gardent. Une grande affiche, étalée sur les murs, disait : « Restez en armes, citoyens ! de peur que la révolution ne vous soit escamotée ² ! »

Les gens qui passent ont des cocardes rouges ; à chaque pas, ils vocifèrent « Vive la République ! » Ils échangent de grandes poignées de main. A chaque collégien qui monte la rue ou la descend, ces gens-là crient : « Vivent les Ecoles ! » Et les collégiens de répondre : « Vive le peuple ! » ³

Du haut de leur observatoire, les élèves aperçoivent Gavroche armé d'un fusil et dont la spécialité est de tirer sur les hommes décorés. Il les tue en montant sur les bornes et il explique, d'un ton gouailleux, son coup de feu : « Pour ce gros Monsieur, qui voudrait avoir l'air de quelque chose ! Pan ! » ⁴

Peu de jours après, les élèves apprenaient qu'un de leurs camarades, élève de Mathématiques spéciales, avait été tué sur une barricade, « en combattant pour la Liberté ⁵ ».

Déjà, le Collège Louis-le-Grand était devenu le Lycée Descartes ⁶. Il avait été exposé à plus d'une menace. Des ouvriers du quartier avaient un moment projeté de dresser une barricade, devant la porte d'entrée, et il avait fallu, pour les en détourner, l'adresse et l'énergie du Provisieur et de l'Econome ⁷. Un ancien domestique renvoyé avait pénétré à l'Economat : « Je suis à la tête de 500 hommes, clamait-il, et tout le passé dont j'ai souffert ici se paiera ! » ⁸

Hors du Lycée, l'agitation politique possédait encore les lycéens. Le dimanche gras, ils allèrent, en cortège, autour d'un beau drapeau tricolore, portant le mot *Lycée*, réclamer à Carnot la lecture quotidienne du *Moniteur* au réfectoire ⁹. Huit jours plus tard, ce fut une manifestation nouvelle : il s'agissait de porter jusqu'à Lamartine l'adhésion du Lycée Descartes à la République. M. Ludovic Halévy, alors minuscule « crapaud » ^{9bis} de 4^e, avait pu se faufiler au milieu de ses camarades les

1. Lettre cit. du Provisieur. — 2-3 H. Dubot, pp. 10-12. — 4 H. Dabot, p. 11. — 5. Fortuné Canda ; lettre du père, G. Canda. Arch. L.-le-Gr., Corr. adm. IX, n° 8741 ; il fut tué à la barricade de la rue Planche-Mibray ; lettre du ministre Carnot, à ce sujet, *ib.*, n° 8747. — 6. *Supra*, p. 3. — 7-8 Lettre du Provisieur au Ministre, 28 fév. 1848 ; Arch. L.-le-Gr., Corr. coll., V, n° 6674. — 9. H. Dabot, p. 14-16. — 9bis. On appelait alors, dans l'argot des Ecoles notamment, *crapaud* un moutard.

plus barbus. Lamartine hélas fut invisible, ce jour-là. Dupont de l'Eure se montra seul; il serra toutes les mains, il fut très paternel et il ajouta, — humiliation suprême — « mes chers amis, soyez tous très obéissants à vos maîtres ». M. Halévy, quarante ans plus tard, déclarait, devant les anciens élèves du Lycée : « ce fut une des plus cruelles déconvenues de ma jeunesse ¹ ».

Les semaines passaient et les émotions politiques ne cessaient guère de secouer toutes ces jeunes âmes. Les « citoyens lycéens » entendaient obtenir une série de réformes ² et jusqu'à la capitulation du portier, qui vendait les sucreries et des friandises à des prix exorbitants ³. Les événements d'Avril et de Mai n'étaient pas seulement connus par le *Moniteur*, mais par les confidences des élèves ou de certains professeurs ⁴. Et, pendant les promenades, quel enseignement donné par les caricatures politiques ⁵, par les arbres abattus, pour servir aux barricades ⁶, et par tous les vestiges des dernières émeutes. — Les jours où les externes s'abstenaient de paraître, on devinait que la fièvre révolutionnaire ébranlait, une fois de plus, la capitale ⁷. Et les beautés d'Homère ou Virgile, en étaient obscurcies. On quêtait pour les blessés ⁸. Plusieurs parents d'élèves portaient leur argenterie à la monnaie ⁹. La crise avait ruiné mainte famille; tel banquier parisien, dont le fils était à Descartes, s'était fait sauter la cervelle; « souvent, pendant les récréations, on voyait des camarades pleurer, en lisant une lettre ¹⁰ ».

Vinrent les tragiques Journées de Juin : on se battait rue Saint-Jacques, on se battait place du Panthéon; le lycée Descartes, presque encerclé de barricades, était entre deux feux. La troupe était devant le Lycée et les Insurgés étaient derrière ¹¹. Les balles s'aplatissaient sur sa façade ¹²; elles pleuvaient dans la grande cour ¹³. Les élèves se les disputaient ¹⁴. Quelques-uns d'entre eux s'étaient engagés dans la garde nationale ou la garde mobile ¹⁵. L'infirmerie du Lycée avait eu à panser des blessés ¹⁶. Le neveu du proviseur avait eu les deux jambes emportées ¹⁷.

Pendant la nuit du 23 au 24 Juin, les élèves n'avaient pu dormir : accoudés sur leurs oreillers, ils entendaient des appels lugubres : « Sentinelle, prenez garde à vous ¹⁸ ! » Finalement la fatigue avait eu raison de la surexcitation des nerfs : un assoupissement salutaire donnait quelque repos à toute cette jeunesse, quand, brusquement, vers 4 heures du

1. *Id.* Dabot, p. 16, note. — 2. *Id.*, p. 18, 19. — 3-4. P. 18, 21, 26. — 5. P. 21. — 6. P. 12. — 7. P. 27. — 8-9-10. P. 20. — 11. Lettre du Proviseur au Ministre, non datée; [fin juin ou début de juillet]; en tous cas avant le 7 juillet 1848. « Notre situation a été précaire et terrible, ayant la troupe devant le Lycée et les insurgés, derrière. » A. Nat. F¹¹¹ 78488, n° 39^{bis}. — 12. *Idem.* : « Une idée absurde s'est établie dans l'esprit de quelques personnes, qui, à deux reprises, ont prétendu qu'on avait tiré des fenêtres du Lycée. Cela nous a attiré une grêle de balles sur la façade de la maison ». — 13-14. H. Dabot, p. 32. — 15. P. 34-35; lettre du 3 juillet 1848. — 16. P. 35, *id.* — 17. P. 30; lettre du 25 juin 1848. — 18. P. 32; lettre du 28 juin 1848.

matin, ce cri retentit : « Levez-vous ! les Catacombes sont pleines de poudre. Tout le lycée va sauter, avec le Panthéon ¹ ! »

Quelques minutes plus tard, les dortoirs sont vides et les cours remplies. Le Proviseur parait. Il rassure tout le monde : le lycée n'est pas spécialement menacé, mais la lutte suprême s'engage ². Le bruit de la fusillade et du canon devient plus fort. La veille encore, c'était, parmi ces jeunes gens, à qui se glisserait, au fond d'un couloir, jusqu'à une petite fenêtre donnant sur la place du Collège. On voulait voir ³. Désormais la curiosité était lasse ; un anéantissement général la remplaçait ⁴. Les plus sages, assis par terre, aux angles de la cour, devaient tristement, la mort dans l'âme ⁵. Ils attendaient.

La nouvelle souhaitée retentit enfin : le Panthéon est pris ! On se persuade que la fin de l'émeute est proche ; les poumons se dilatent, on ose sourire ; les yeux se cherchent et les mains se serrent ⁶.

Les élèves avaient heureusement ignoré que les vivres avaient failli manquer ⁷. Plusieurs fois, ils partagèrent leurs repas avec les soldats affamés ⁸. Des parties du Lycée où l'on aperçoit le Panthéon, d'aucuns prétendaient découvrir un homme pendu dans la lanterne, qui surmonte l'édifice ⁹. D'autres croyaient avoir vu des insurgés courir sur les toits de la maison ou même pénétrer, un moment, dans les dortoirs ¹⁰. Mais il était très certain que le cri des sentinelles montait toujours jusqu'aux fenêtres supérieures et que les débris des barricades et des vitres encombraient la rue Saint-Jacques ¹¹. Et puis, quand les détails de l'insurrection furent contés, quand le Lycée, licencié quelques jours, fut rentré ¹², et quand revinrent les camarades, qui avaient pu faire le coup de feu, chacun se sentit le cœur serré, au récit de tant d'héroïsme gaspillé dans des luttes civiles, alors qu'il eût trouvé si magnifiquement son emploi contre les ennemis du nom Français, fauteurs supposés et banquiers de l'émeute ¹³.

Il était fatal que tant d'émotions, opposées à la sérénité des bonnes études, eussent leur contre-coup sur la discipline intérieure ¹⁴ : en 1848 et 1849, après les crises de la rue, le Lycée eut ses crises lui aussi ¹⁵. Peut-être, cependant, furent elles moins graves que dans la plupart des autres Lycées ¹⁶.

1-4. P. 32 ; lettre du 28 juin 1848. — 5-6. P. 32 ; lettre du 28 juin. — 7. Le 25 juin 1848, le Proviseur écrivait au Ministre : « L'approvisionnement n'est pas sûr, d'un jour à l'autre, pour la viande et les objets de consommation, qui ne sont pas en provision. » A. Nat. F¹⁷n 78488, n° 39. — 8. H. Dabot, pp. 29 et 33 ; lettres du 25 juin et du 3 juillet 1848. — 9. *Id.*, p. 33 ; lettre du 28 juin. — 10. *Id.*, p. 30-31 ; lettre du 26 juin. — 11. *Id.*, p. 34-35 ; lettre du 3 juillet 1848. — 12. *Id.*, p. 54. H. Dabot écrit : « Je suis resté presque tout seul à Louis-le-Gr., après les Journées de Juin. » — 13. C'était une opinion répandue au Lycée Descartes ; H. Dabot, p. 30, lettre du 25 juin 1848 ; cf. p. 35, lettre du 3 juillet 1848. — 14. Ce que constatait, le 24 mars 1849, l'Inspection générale, à L.-le-Grand ; A. Nat. F¹⁷n 78488, n° 128. — 15. *Supra*, pp. 496-497. — 16. Lettre du Proviseur, M. Rinn, le 30 oct. 1849 : « La discipline a souffert de l'influence des

En 1849 et 1850, on signalait au Proviseur des souscriptions clandestines en faveur de certaines feuilles politiques¹ et des instituteurs révoqués²; et la complicité des maîtres était parfois acquise à ces abus³. Des affiches, en 1851, étaient collées jusque sur les murs du Lycée, pour exciter les élèves à des manifestations diverses⁴. La fusillade du 2 décembre fut nettement entendue à Louis-le-Grand⁵. Les approbateurs du coup d'Etat purent se compter au Lycée. Et la sympathie d'un grand nombre d'élèves accompagna, dans leur retraite volontaire, deux professeurs éminents, MM, Jacques⁶ et Deschanel⁷, qui préférèrent, sans hésitation, leur conscience à leur carrière. Même à ceux qui ne partageaient pas leur idées, ces maîtres donnaient ainsi un exemple.

La politique s'assoupit ensuite au Lycée, pour se réveiller seulement dans les dernières années de l'Empire. Les partis étaient alors très tranchés; l'opinion des élèves reflétait, une fois de plus, l'opinion de leurs familles: les fils de fonctionnaires étaient bonapartistes, les fils d'avocats étaient républicains⁸.

Le printemps de 1870 semblait annoncer des orages tragiques: le meurtre de Victor Noir, les émeutes, la *Marseillaise*, la *Lanterne*, journal d'Henri Rochefort « introduite subrepticement par les externes et dévorée entre deux pages » du *Gradus ad Parnassum*⁹. Puis ce furent les vacances, tristes vacances, empoisonnées par nos défaites. Et la rentrée, dans Paris assiégé: la plupart des élèves et des professeurs absents¹⁰. Les externes arrivaient à 9 heures, leur déjeuner en poche, et sortaient à 4 heures¹¹. Les professeurs restés à Paris se partageaient entre leurs classes et la garde nationale. Ils venaient enseigner en uniforme, sac au dos; ils mettaient leur robe noire par dessus leur capote militaire, le képi remplaçant la toque¹². Les classes étaient à peine éclairées par des quinquets vacillants et à peine chauffées. Une seule groupait

désordres extérieurs. Mais j'ai la certitude que, malgré ceux qui ont éclaté dans le Lycée, la discipline y a moins souffert que partout ailleurs. Je ne parle que de Paris. » A. Nat. F¹⁷ⁿ 78488, n° 129. — 1. Lettre du Proviseur au Ministre; mars 1849. Arch. L.-le-Gr., Corr. coll., VI, n° 6963. — 2. Correspondance entre le Proviseur et le Ministre, mai 1850; Arch. L.-le-Gr., Corr. adm., X, n° 9485; 9504; Corr. coll., VI, n° 7299 et 7303. — 3. Lettre du Proviseur au Ministre, 25 juin 1848; A. Nat. F¹⁷ⁿ 78488, n° 39, etc. — 4. Lettre du Proviseur au Recteur, 30 déc. 1850; Arch. L.-le-Gr., Corr. coll., VI, n° 7473. — 5. C^o de M. le Dr le Dentu. — 6. L'Insp. génér. écrivait le 24 mars 1850: « Il n'y a d'études philosophiques au Lycée Louis-le-Grand que dans la classe de M. Jacques. » A. Nat. F¹⁷ⁿ 78488, n° 131. — Henry Dabot, *Lettres d'un lycéen*, p. 40, note. — 7. « Mis à la réforme » le 27 mars 1850, Arch. L.-le-Gr., Reg. du Personnel, I, p. 174. — Lettres du Proviseur, du Recteur, etc. Arch. L.-le-Gr., Corr. coll. VI, n° 7242, 7264^{bis}; Corr. adm. X, n° 9427, 9428, 9454, 9454^{bis}, 9641. — 8. Communic. de M. Raveton, 10 janv. 1911. — 9. Georges Cain, *A travers Paris*, p. 53. — 10. A. Nat. F¹⁷ⁿ 86471, liasses Louis-le-Gr., D., n° 22: 18 professeurs absents. — 11. G. Cain, *Le Temps*, 10 janv. 1911. — 12. G. Cain, *A travers Paris*, p. 59.

plusieurs sections¹. Elles commençaient, chaque jour, par la quête « pour le sou des canons ». Un seul Surveillant-général, M. Roques, restait en fonctions^{1 bis}. M. Merlet avait remplacé le *Conciones* par les poètes français, qui avaient su le mieux chanter le patriotisme, l'abnégation, le sacrifice : le vieux Corneille alternait avec Victor Hugo : Les élèves récitaient l'*Expiation*, la *Légende des siècles*, la *Lettre d'un mobile breton*, de Coppée, les *Cuirassiers de Reichshofen* et le *Maître d'Ecole* de Bergerat².

Les dortoirs étaient presque tous occupés par les mobiles des départements, qui astiquaient leurs armes, sous les regards curieux des élèves^{2 bis}.

La grande voix du canon n'était plus anonyme pour les jeunes lycéens ; ils diagnostiquaient : « Ça, c'est Joséphine », du mont Valérien... ! c'est « Marie-Jeanne » du Fort d'Issy, c'est « Farcy du Point du Jour » !

Quand les obus pleuvaient trop dru sur le quartier, les classes étaient suspendues : ainsi, du 10 janvier au lendemain de l'armistice⁴ ; elles vauquèrent pareillement, pendant la Commune, du 23 au 31 mai⁵.

Les externes contaient les nouvelles et les spectacles quotidiens de la rue : les queues interminables, devant les boucheries, tout le long des matinées glaciales de décembre ou de janvier ; le départ des ballons, place Saint-Pierre à Montmartre ; ou bien l'arrivée des pigeons voyageurs ; et le singulier vêtement que les sacs de terre et les charpentes faisaient à l'Arc de Triomphe⁶.

Pourquoi fallut-il, sous la Commune, que les Français, comme en Juin 1848, prissent les armes contre les Français ? En se rendant au Lycée, professeurs et externes ne réussissaient pas toujours à éluder l'obligation, imposée aux passants, de travailler aux barricades⁷. Ils constataient que de fringantes cantinières semblaient gouverner ces retranchements⁸. Et quelle émotion lorsque, tout à coup, un dais de vapeurs noires obscurcissant le ciel, un bruit de tonnerre, suivi d'un ruissellement de vitres brisées, secoua le lycée : c'était la poudrière du Luxembourg, que les Communards, en se repliant, venaient de faire exploser⁸.

A la vérité, sinon quelques élèves, du moins quelques anciens élèves, comme Vuillaume, pouvaient bien être opposés aux « Versaillais », et ne s'en point cacher.

La tolérance politique n'en continuait pas moins au Lycée ses nobles traditions et, en 1914, quand l'« Union sacrée » fut proclamée au Par-

¹ et ^{1 bis}. Sur le détail des classes ou des sections de classes supprimées, voir le rapport du Proviseur, A. Nat. F¹⁷ⁿ 86471, Liasses Louis-le-Gr., D, n° 22. — ^{2-2 bis-3}. G. Cain, *ibid.*, pp. 54-61. — 4-5. *Agendas* inédits de M. Lehugeur (L.-A. Eugène), professeur à L.-le-Gr., 1863-91, communiqués par son fils, M. Paul Lehugeur, professeur à Henri IV (1911). — 6. G. Cain, *op. cit.*, pp. 62, 66, etc. — 7-8. *Agendas* cités, de M. Eug. Lehugeur.

lement, on savait, à Louis-le-Grand, par une pratique déjà séculaire, que cette union n'était pas un vœu chimérique mais une réalité. Ceux que la politique aurait pu diviser au Lycée, l'amour de la liberté et de la France les unissait fraternellement.

Le patriotisme a le sublime secret de ces miracles. Pendant les campagnes du Consulat et de l'Empire, au récit de nos victoires ou de nos épreuves, un même frisson parcourait tous les cœurs. En 1848, les élèves lisaient avec enthousiasme l'histoire de Valmy, de Marengo, d'Austerlitz et d'Iéna ¹. En 1870-71, faut-il rappeler quels accents sut trouver un ancien élève du Lycée, Victor Hugo, pour crier nos angoisses et nos héroïsmes, tout le long de l'*Année terrible*, à l'heure où le monde détournait de nous ses yeux et son cœur.

Ah ! Je voudrais

Je voudrais n'être pas Français pour pouvoir dire
Que je te choisis, France ! et que, dans ton martyre,
Je te proclame, toi que rongé le Vautour,
Ma patrie et ma gloire et mon unique amour !

Et n'objectons pas qu'à cette heure douloureuse notre Tyrtée avait, depuis tantôt un demi-siècle ², quitté le vieux Louis-le-Grand. Voici qu'un écolier de Seconde, Paul Lelièvre ³, était l'interprète de ses camarades, en décembre 1874, et disait à l'un de ses mattres, M. Delacroix :

« Dans tous les cœurs français, rayonne l'espérance,
O maître ! dis à ceux que tu verras douter,
Que nous sommes les fils de l'Immortelle France
Et qu'on nous a vaincus, sans pouvoir nous dompter.

Nous sommes l'avenir ! A nous la grande épreuve !
Puisque, dans les combats, nos pères sont tombés,
A nous de consoler la grande France veuve !
A nous, de relever les fronts, qui sont courbés !

Quand l'heure sonnera, comme en Quatre-vingt-treize,
Les enfants d'aujourd'hui se rueront aux combats,
Libres, à pleine voix, chantant la *Marseillaise*,
Et, sous la canonnade, ils ne trembleront pas !

1. Henry Dabot, *Lettres d'un Lycéen*, p. 27 (16 mai 1848, etc.). — 2. Victor Hugo, en 1817, avait eu au Lycée, le 1^{er} accessit de Philosophie et le 5^e de Géométrie ; en 1818, le 4^e accessit de Sc. Phys. au lycée et le 5^e de Sc. Phys., au Concours général (*Palmarès*). — 3. Né à Paris en 1859, décédé en 1878 ; barbiste et Louis-le-Grand. En 4^e 1872-73 ; en 3^e, 1873-74 ; en 2^e, 1874-75 ; en rhéto. 1875-76 ; en Philo. 1876-77. En seconde, il avait comme camarades, Marcel Barbier S. Hilaire, Ed. de Marcère, Prévost-Paradol, Pierre Paris, Ad. Regnier ; en Rhétor., Jules Combarieu, Paul Morillot, Jules Legrand, Karl Beulé, et ceux de seconde ; et, en outre, en Philo : Raymond Poincaré, Alfr. Baudrillart, André Hallays. Henri Michel. *Palmarès* de L.-le-Gr., et Archives de Sainte-Barbe, 1872-1877.

Et le moment où parlait Paul Lelièvre était presque celui où, dans la chapelle du Lycée, on gravait pieusement sur le marbre, des noms glorieux gravés déjà dans le cœur de leurs camarades : les noms des anciens de Louis-le-Grand tombés sur les champs de bataille d'Alsace, de Lorraine, de la Loire, du Nord, du Jura, et au siège de Paris¹.

1. Voici ce que l'on lit, gravé sur le marbre, dans la chapelle de Louis-le-Grand :

*Aux Elèves du Lycée Louis-le-Grand, morts pour la patrie, 1870-1871,
Pieux souvenir de leurs camarades, juillet 1875.*

Baude, baron Elphege ; Ingénieur des ponts et chaussées.....	Place Vendôme.
Béguin, Jules ; Lieutenant d'artillerie au 15 ^e Régiment monté.	Spickeren.
Belamy, Jean-Frédéric ; Lieutenant au 1 ^{er} Tirailleurs.....	Wörth.
Belime, Victor-François ; Sous-lieutenant au 66 ^e de ligne....	Rezonville.
Benoît, Jules-Joseph ; Lieutenant au 90 ^e de ligne.....	Sedan.
Berbegier, Théodore ; Chef de bataillon au 70 ^e de ligne.....	Gravelotte.
Bermond de Vaulx, Amédée de ; Capitaine au 20 ^e bataillon de Chasseurs.....	Rezonville.
Besson, Pierre-Marc ; Général de brigade.....	Paris.
Carbonnel, François-Eugène ; Capitaine d'artillerie au 5 ^e Régi- ment monté.....	Rezonville.
R. P. Caubert, Jean ; de la Compagnie de Jésus.....	Paris.
Charmois, Marcel de la ; Sergent-Fourrier au 2 ^e bataillon des Mobiles de la Côte-d'Or.....	Champigny.
Chevalier, Philippe-Jean-Joseph ; Lieutenant d'artillerie au 17 ^e Régiment monté.....	Champigny.
Christiani de Ravaran, Louis-Aurèle ; Capitaine au 65 ^e de ligne.	Paris.
Comte, Jules-Gédéon ; Sous lieutenant aux Chasseurs à pied de la Garde.....	Saint-Privat.
Deschamps, Charles-Abraham ; Capitaine au 3 ^e Tirailleurs...	Wörth.
Dollé, René-Louis ; Sergent-Fourrier au 48 ^e Régiment de marche.....	Beaugency.
Fournier, Toussaint ; Capitaine au 19 ^e Bataillon de Chasseurs.	Sedan.
Gravillon, Edgard de ; Capitaine d'Etat-Major.....	Coulmiers.
Guillaume, Albert-Jean-Baptiste ; Lieutenant d'artillerie au 2 ^e Régiment monté.....	Sedan.
Jacquot, Gaston-Ernest ; Lieutenant de vaisseau.....	Paris.
Jacquot, Charles-Auguste ; Chef de bataillon au 4 ^e Zouaves....	Paris.
Joinville, Emile de ; Lieutenant-Colonel du 99 ^e de ligne.....	Wissembourg.
Lesur, Louis-François ; Capitaine d'artillerie au 7 ^e Régiment monté.....	Paris.
Manègue, Claude-Jules ; Général de brigade.....	Metz.
Morel, François-Paul-Ernest ; Lieutenant d'artillerie au 17 ^e Régi- ment à cheval.....	Gravelotte.
Mynard, Armand-Edouard ; Capitaine d'artillerie au 8 ^e Régi- ment monté.....	Sedan.
Picard, Emile-Louis ; Caporal-Fourrier au 52 ^e bataillon des Mobilisés.....	Buzenval.
Pinon, vicomte Jacques ; Sous-officier des Mobiles de Seine- et-Marne.....	Buzenval.
Saisset, Louis-Marie-Edgard de ; Lieutenant de vaisseau.....	Paris.
Verschneider, Marie-Charles-Léon ; enseigne de vaisseau....	Champigny.

(Cf. *Supra*, p. 454.

En 1876-1877, « dans la grande cour mélancolique » de Louis-le-Grand, (nous disait, en 1919, un grand Lorrain, un de ceux qui ont su donner le plus de gloire à notre Lycée), je faisais, aux heures de récréation, des promenades dont l'horloge surveillait impitoyablement le rythme monotone. Un de mes compagnons ordinaires était un jeune Alsacien qui me parlait, avec tristesse, de sa province perdue ; et je lui répondais, en lui parlant, à mon tour, de ma Lorraine morcelée. Il s'appelait Christian Pfister ». Cet alsacien était en 1918 professeur à l'Université de Paris. Il est, depuis 1919, doyen à l'Université de Strasbourg. Quant au lorrain, compagnon de Chr. Pfister c'était le futur Président de la République française, M. Raymond Poincaré ¹.

À ses anciens et à ses nouveaux camarades, en 1882, M. L. Potez pouvait, sans crainte d'être démenti, adresser à son tour ces strophes ²:

Je sais qu'il est encore une jeunesse en France ;
Elle a le feu dans l'âme et l'éclair dans les yeux,
Le soleil du matin, le vent de l'espérance
L'ont reluire et chanter le vieux chêne joyeux.

Debout ! Monte et grandis ! Debout ! Jeunesse ardente !
Debout ! N'abdique pas ta sublime fierté ;
Sois le vaillant espoir d'une race vaillante,
Monte vers l'idéal, monte vers la clarté !

Tu seras, comme fut la jeunesse d'Athènes,
Forte dans les combats, libre dans le ciel bleu ;
Tu lèveras, puissante, héroïque et sereine,
Ton front pur vers le ciel et ton âme vers Dieu.

« Enfants, nous pleurions ensemble la justice qui nous avait délaissés. Elle a été lente à revenir. Elle s'est mise en marche bien tard et elle a suivi un chemin douloureux et ensanglanté ³. »

Ce qu'avait souffert toute cette jeunesse, obligée à cheminer « dans l'ombre de la défaite ⁴ », entre Sedan et notre première victoire de la Marne, c'est un ancien de notre lycée, soldat en 1870 et en 1916, commandant un corps d'armée à Verdun, le Général Balfourier, qui se chargeait, le 13 juillet 1917, de le rappeler, en face des drapeaux décorant les murs de son vieux lycée.

De ce vainqueur, un de ceux qui l'ont approché nous disait : « Il

1. Extrait du *Journal Officiel* du 2 juin 1919 ; *Palmarès* de 1919, p. 28 ; Discours de M. le Président de la Républ., prononcé au Lycée Louis-le-Grand, le 1^{er} juin 1919, au déjeuner offert en l'honneur des anciens élèves mobilisés. — 2. Banquet des anc., élèves, citées par M. J. Lavollée, *Palmarès* de 1918, p. 52. — 3. Discours cité de M. le Président de la Républ. — 4. Discours de M. G. Lanson à L.-le-Gr., 12 juillet 1919, *Palmarès* de 1919, p. 51.

commande, il est obéi, il est suivi, il est aimé¹ ». Aussi bien, le voyait-on, dans les tranchées de première ligne et dans les cantonnements de repos, visitant ses hommes, frappant sur l'épaule de celui-ci, et du revers de la main, caressant la joue de celui-là ; interrogeant chacun sur son pays natal, sur sa santé, sur sa famille. Et sa figure, si mâle et si bonne, qu'adouçissait la neige de la moustache et de l'impériale, mettait la vaillance et l'entrain au fond des âmes².

Et n'était-il pas, lui aussi, un ancien élève de notre Lycée, ce général Maunoury qui, sur l'Oureq et si près de Paris, contribua si magnifiquement à sauver la capitale, la France et le monde ?

Mais ces grands chefs ne furent pas les seuls artisans de la Victoire : leur effort eût été vain sans la collaboration ardente de la foule des officiers, sous-officiers et soldats. Or, dans cette foule, quelle place sanglante aux anciens élèves de Louis-le-Grand ! 777, jusqu'ici connus, sont tombés au Champ d'honneur, 624 ont été cités à l'ordre de l'armée ; 24 ont reçu la médaille militaire et 97, la Légion d'Honneur³.

En dépit de leur éloquence précise, les chiffres sont bien peu de choses, auprès des âmes, que le laconisme des citations⁴ permet, malgré tout, d'entrevoir.

Pendant les 51 mois de cette guerre atroce, que les ténèbres de la nuit ne parvenaient pas à interrompre, la solide armature de notre effort national, ce fut l'endurance : on la retrouve partout ; c'était monnaie courante⁵. Plus fréquemment encore, on mentionne l'intrépide bravoure, la crânerie au feu, le mépris superbe du péril. Et cette vertu a ses nuances : ici, la témérité presque folle, là ce que les chefs appellent le « cran endiable » ; ailleurs l'audace réfléchie et maîtrisée. Ainsi, on note la sûreté⁵ du coup d'œil chez Robert Bazire, ou Robert Dumas ; l'esprit de décision, chez Lucien Sartori, Henri Chervet, Jean Boussac, Paul Delpach ; ou l'esprit d'initiative chez Henri Strasmann, l'aspirant Jean Simon, le lieutenant Georges Pecout, le colonel Henri d'Ollone, le prince Louis de Monaco.

Dans l'effondrement universel des arbres, des monuments séculaires et du vieux sol de Belgique ou de France, seule, la vaillance humaine demeure intacte, plus forte que les pires dangers, que la Fatalité ou la Mort. Les luttes les plus inégales n'épouvantent ni le sous-lieutenant Pierre Dupeyron, en 1914, ni l'aviateur Xambo, en 1915, ni Henri Lévi

1 2. Discours de M. Richardot, à L.-le-Grand, 13 juil., 1916 ; p. 30, *Palmarès* 1916. — 3. Ces chiffres, bien entendu, pour officiels qu'ils soient, sont un minimum. Beaucoup de parents n'ont pas avisé le lycée, ou n'ont pu l'aviser. Le 25 janvier et le 15 oct. 1920, Jacq. Defrasse et Joseph Bioche recevaient la Lég. d'honneur. — 3-4. V., ces citations, dans le *Livre d'Or* du Lycée et les *Palmarès* annuels, depuis 1915. — 5. Spécialement signalée chez Ch. Cambillard, René Duhamel, Abel Jacquet, Ch. Juge, Louis Ternynck, Ed. Thibault de Chanvalon, Rob. Mainguet.

ou le sous-lieutenant Raymond Viraut, en 1916. La colère des Barbares déchaîne des cyclones : elle n'altère pas le sang-froid de nos héros. Une soixantaine de citations soulignent ce calme : simples soldats, sous-officiers et aspirants, lieutenants, capitaines, médecins, tous¹ ils sont bien, quel que soit leur grade, de la même race.

Bien mieux, on dirait que le grand drame, qui pousse les humains et les précipite, aplanit les différences de l'âge², en abrégant la vie : ainsi, pour les aspirants Jean Despaux et André-Anatole Leduc, pour les lieutenants Armand Huvé, André Hervé, François Javary ou Maisonneuve. On retrouve, chez ces « Marie-Louise », la précocité des chefs chevronnés par vingt batailles.

Et ajoutons cette belle humeur et cette ancestrale gaité du vrai soldat de France³. Si bien que leurs hommes ne se contentent pas de les admirer, ils les aiment⁴. Ensemble, ils narguent les « marmites » et en plaisantent. Et puis l'héroïsme est contagieux ; l'exemple est le meilleur des maîtres^{4 bis}. Aussi, quels entraîneurs d'hommes que le chef de bataillon Chanzy, le capitaine Félix Gazier, les lieutenants Huot de Saint-Albin, Amar, Chervet, Pluyette, Vaubourdolle, du Pré Saint-Maur, le Chartier, Chotard, Jacq. Defrasse, et les sous-officiers Maurice Rebelliau ou Jacques de Mecquenem !

Il faut renoncer à compter les blessures. Les citations se multiplient ; pour n'en avoir qu'une, il faut, ce semble, avoir été tué, à la

1. Jean Deschamps, René Duhamel, Pierre Dupeyron, Ant. Duval, Pierre Fitremann, M^{ce} Paul Gibory, André Hervé, Pierre Legouis, Rob. Legrand, Louis prince de Monaco, Lucas de Peslouan, André Planiol, Alb. Sartre, Rob. Crivelli, Charles Dumas, Georges Menegaux, Alb. Montagnon, Jacq. Mynard, Louis Pecout, Paul Sacquin, Gust. Schoeller, Paul Antoni, Louis Carrier, Paul Massin, Max Belin, Et. Hadamard, Pierre Abraham, Georges Combet, René Fatou, André Giard, Jean-Jul.-Ach. Guyot, Pierre Hadamard, Alf. Hugues, H.-Ant. Lauture, Jacq. de Mecquenem, Raym. Desaleux, Paul Delpeuch, Frantz et Jean Boudhors, François Vincent, Pierre et Robert Bazire, Rob. Danbon, René Lisbonne, Paul Delpech, Paul Vinson, Marcel Delus, Pierre Gaillard, Aspir. Gédon, René Gerin, Paul Tissier, Jean Tongas, Menesclou, Bapt. Pestre, Franç. Javary, Jules Bioche, Jacq. Defrasse. — 2. Parmi nos morts, une centaine de jeunes gens des classes 14, 15, 16, 17, 18, qui avaient interrompu leurs études à L.-le-Gr., pour aller à leur devoir et, « de la paix studieuse du lycée passaient aux tranchées, aux assauts, aux bombardements, aux gaz ». Disc., cité de M. Lanson, 12 juil. 1919, p. 52. — 3. René Berte, Fél. Geor. Giacomelli, Claude La Haye, Augⁱⁿ Lévy, H. Monvoisin, E. Rimailho, Pierre Stammer, Paul Antoni, André Balland, aspir. Arboussat, Pierre Gaillard, Chef de bataillon Chanzy, M^{ce} Querenet, François Javary, Chatanay, Lucien Sartori, Pierre Thomas, Jean Aubert, Jean Nogué, Moreau-Néret, Jean Massigli, Et. Macé, Ch. Dumas, Alb. de Courtray, Maurice Bourdel, Pierre Glachant, Henri Foubert. — 4. Edm. Durocher, M. Cuvillier-Fleury, Henri Foubert, les deux Bioche. — 4 bis. Paul Pigeon, Lucas de Peslouan, Jean Piglowski, Alb. Sartre, Marcel Vanlemmens, Rob. Crivelli, Ch. Dumas, Louis Gazier, Pierre Hadamard, Mary Mercier, Pierre Petit, André Hervé, Stéph. Jacquet, René Lotte, Georges Dumas, Jean Bayet, M^{ce} Riquiez, Paul Delpech.

première rencontre. Nombreux sont ceux qui furent quatre ¹ ou cinq fois ² cités, sinon davantage ³ : huit ou neuf fois les capitaines Vanschoor et Rob. Crivelli. Pourquoi, en se fermant le 15 janvier et le 14 octobre 1918, leurs yeux n'ont-ils pas vu la grande victoire finale ?

Combien, parmi ces blessés, qui oublient leurs blessures pour songer à panser celles de leurs camarades ? René Rouillé, François Rousselet, Emm. Beau, Pierre Lubin, Jules Bioche. Combien, qui refusent de quitter leur poste, en dépit de leur sang qui coule ⁴ ? Combien, à peine guéris, qui se hâtent de revenir au front ⁵ ?

Faut-il des volontaires, pour les missions dangereuses ? Ces volontaires affluent : Abel Gendarme de Bévotte, Maurice Bourdel, Henri Bernès, Georges Combet, Paul Piésent, Alex. Lély, Henri Foubert, Georges Meneau et l'aspirant Melchior de Vogué.

Rien ne paralyse leurs courages : les téléphones sont rétablis, au nez de l'ennemi ⁶ ; balles et éclats d'obus tombent, comme grêle, sur les avions et les avions de François Robert, d'Edm.-Gab. Gaillard, d'André Labrie, de Ch. Dumas, de Pierre Adam, d'Albert Montagnac, de Lucien Sartori, de Jos. Kerneis et de René Daudé poursuivent impassiblement leurs exploits. Celui de Jean Emile Keraval survole l'ennemi, pendant cent heures ; ceux d'Yvan-Henri Bataille ou d'André Raulin, pendant cent cinquante ; celui de Jean-Pierre Poirault, pendant deux cents et celui de Pierre Lagrange, pendant quatre cents heures. Charles Dumas livre à un albatros un combat épique de vingt minutes. Pierre Adam n'hésite pas à se mesurer avec six monoplans ennemis et Jacques Charles Xambo, avec dix-huit avions.

Sous une pluie d'explosifs, l'aspirant André Planiol s'élance, il écarte ses hommes ; il veut, pour lui, le premier rang. Il leur dit : « Laissez-moi passer, ma place est au barrage même ! » Le lieutenant Roland Gignous saute, seul, dans une tranchée ennemie occupée. Seul aussi, à la tête de sa demi-section, Xavier Josso réussit à mettre une compagnie ennemie en déroute. Le sous-lieutenant Pierre Cailar franchit, sous un feu violent, un réseau de fils de fer barbelés ; une mitrailleuse semait la mort chez les nôtres, il bondit sur elle et, avec quelques sapeurs, il

1. Jean Hennion, G^o Courtois, Lucien Sartori, Marcel Delus, Georges Moro, Marcel Meneclou, Pierre Lion, etc. — 2. Welschinger, Maisonneuve, Alex. Lély, Jean-Pierre-Mar. Poirault, Ch. Dumas, Alb. de Courtray. — 3. Six ; Alex. de Faye, Georges-Louis Moro. — 4. Tuffrau, Violle, chef d'escadron Wahl, Georges Morillot, Beaudouin, André Schöell, René Rouillé, Jos. Bioche, Georges Dumas, Jean Petit, Jean Simon, René Bray, Jacq. de Mecquenem, Georges Rousseau, Marcel Gaston Bressy, Alex. Lély, Paul Vinson, Jean Aubert, Georges Pécout, Welschinger, Jean de Clercq, Georges Darley, Edm. Gabr. Gaillard, Paul Massin, Jacq. Mojon, Guy Robaglia, François Robert. — 5. Henri Chapuis, Henri Rouillard, Pierre Cornet, M^oe Petit, Marcel Delus, Pierre Desmarét, Jacq. Mojon. — 6. Raym. Broquaire, Rich. Tremblot, Gaston Courtois, René Deschamps, Louis-Paul-Albert Funck-Brentano, M^oe Janet, Perrault Emmanuel de Jotemps, Moreau-Néret, etc.

tue à coups de grenade, les dix allemands qui défendaient leur tranchée. Et voici le capitaine Welschinger, dont la bravoure est déjà « légendaire » ; au cours d'une attaque, il suit les vagues d'assaut ; il aperçoit une caverne fortement organisée, un nid de mitrailleuses, qui arrêtait l'élan des nôtres. Aussitôt, avec un sous-officier, il se jette sur l'allemand qui commandait là : sous la menace du revolver, il le contraint d'ordonner à ses hommes de se rendre. Et il ramène soixante prisonniers. D'autres coups de filet ramenaient de belles captures : cent quinze prisonniers, avec le capitaine Maisonneuve et six cents, avec le lieutenant Jean Petit.

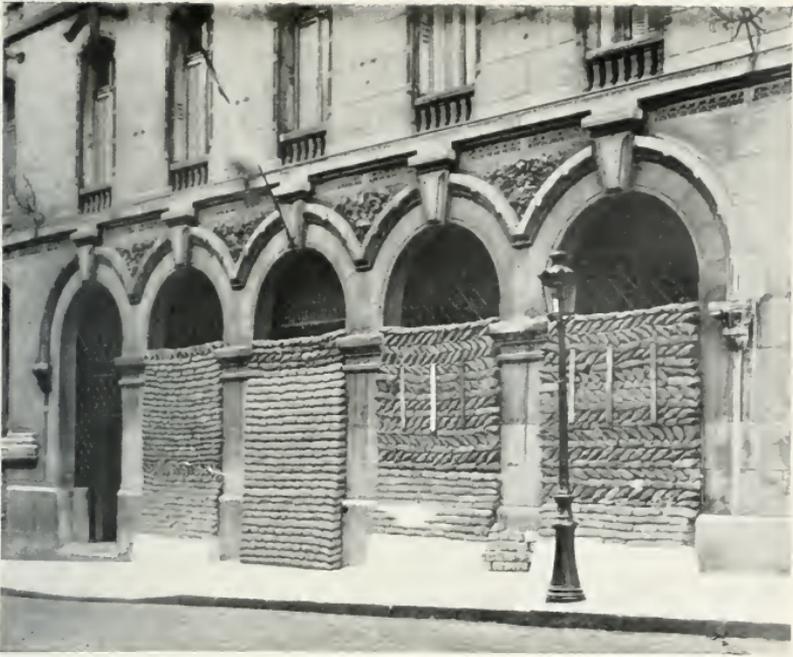
Approchons-nous de cet officier qui succombe, le bras arraché : quelques paroles suprêmes tombent de ses lèvres, mais elles sont étrangères à sa douleur physique : elles ne tendent qu'à exalter la fougue de ses chasseurs : sous-lieutenant Marcel Lebigot. Ailleurs, sur cet autre officier, les éclats d'obus tombent dru : ils lui coupent une jambe, ils lui broient l'autre jambe, ils lui labourent le ventre et le visage. Le blessé se borne à dire : « Prévenez le capitaine que je passe le commandement » et il meurt : sous lieutenant André Hervé. Écoutons enfin ce jeune chef, qui vient d'atteindre la tranchée ennemie, assignée à son effort. Il est mortellement frappé : « Ne songez qu'à conserver la position conquise, ordonne-t-il à ses soldats ; ne vous occupez plus de moi ! » Lieutenant Pierre Lallement.

Et quel témoignage que celui rendu à la mémoire du sous-lieutenant d'artillerie Henri Foubert par un maréchal de logis. « ... On a parlé de transfusion du sang, au moment de sa blessure : la moitié des hommes de sa batterie se fussent proposés pour essayer de lui sauver la vie. »

Ces guerriers, que la soif du martyr exalte, pouvaient bien être, comme Ary-Henri Chardon, du 15^e chasseur, les âmes délicates et fines. Du sous-lieutenant André Labrie, son supérieur hiérarchique disait : il était « simple, modeste et charmant, remplissant les missions les plus périlleuses, avec un calme admirable, égal et sûr : il faisait, de chacune de ses reconnaissances, une œuvre de science utile et de courage ».

Ce qui transfigure ces jeunes hommes, c'est leur conscience, c'est l'élévation de leur nature morale¹. Et voilà bien le trait que l'on retrouve dans les plus belles de ces citations, crayonnées en hâte, entre deux obus. Au moment où il tombe, René Dubois a un cri : « Vive la France, c'est pour Elle que je meurs ! » Fauchés en pleine jeunesse, Raymond Leguy, Antoine Yvan, Jean Lorient ne songent qu'à léguer à

1. Pierre Doll, Pierre Lallement, Charles Péguy, Lucas de Poslouan, Jean Piglowski, Jean Aubert, Félix Gazier, Louis Gazier, Lieut.-col. Jeanne-Julien, André-Anat. Leduc, Paul Marlot, André Prenant, Marcel Delus, Jean Tongas, s. l. Violle, s. l. Legrand, lieut. Bert de la Bussière, René Duhamel.



EN PREVISION DES BOMBES

Fig. 66. — L'entrée de Louis-le-Grand, sur la rue Saint-Jacques, en mai 1918.



Fig. 66 bis. — Un couloir du Lycée, en mai 1918.



Fig. 67. — Un autre couloir du Lycée, en mai 1918.

(Voir p. 543.)



Fig. 68. — Après l'explosion de la bombe du 24 mars 1918,
Chez le Proviseur.



Fig. 69. — Après l'explosion de la bombe du 24 mars 1918 : la Bibliothèque.
(Voir p 543.)

ceux qui survivent cet ordre sacré : « En avant ! mes amis, c'est pour la France ! »

C'est pour la France qu'avait écrit et vécu toute sa vie Albert Malet, professeur d'histoire ; son âge le dispensait de partir ; il s'engageait cependant, à près de 55 ans, et il mourait en Artois, face à l'ennemi ; c'est pour elle que tombèrent Jean-Joseph Blein, professeur de physique ; et Claverie, professeur d'allemand ; et Ant. Leca, professeur adjoint, et plusieurs autres maîtres de Louis-le-Grand. Parmi les plus nobles sacrifices imposés par la Grande guerre, le corps enseignant, on le sait de reste, a donné, sans compter, sa part. Dans notre maison, comme ailleurs, il a su prêcher d'exemple.

Combien de fois, les familles de nos élèves n'ont-elles pas, dès avant 1914, rendu à tels d'entre nous ce témoignage : « Vous savez pétrir des âmes de bons Français. » Ces bons Français sont morts pour que la France pût vivre. L'éducation comme l'atavisme, le Lycée comme la famille ont contribué à cette formation morale. C'est en enseignant l'histoire d'un grand pays que l'on comprend de quels deuils, de quelles douleurs, de quelles immolations elle est faite et comment l'avenir doit sortir du passé. La raison explique et commande ; le cœur exécute.

« Merveilleuse jeunesse, élevée sous ce toit [de Louis-le-Grand], dans l'étude des sciences et dans l'amour des lettres classiques, destinée à grossir bientôt l'élite intellectuelle du pays, riche d'espérance et gonflée d'avenir et qui, le jour où la France a été attaquée, s'est sentie dévorée d'impatience, a, en masse, devancé l'appel et a marché au canon avec un élan et une ferveur patriotique, dont le spectacle frappait d'admiration, les soldats les plus éprouvés ¹. »

Sans elle, « nous serions tombés dans la servitude, et la culture allemande aurait à jamais flétri cette pensée française, dont le Lycée Louis-le-Grand a, depuis si longtemps, entretenu la floraison. Dans toutes les circonstances un peu solennelles de notre vie, recueillons-nous désormais quelques instants, pour songer avec gratitude aux grands absents et disons-nous : « C'est à eux que nous devons ce que nous sommes ². »

Et la voix éloquente, qui faisait entendre ces paroles, le 1^{er} juin 1919, à l'heure où la paix n'était pas encore signée, ajoutait, alors que notre Lycée sortait à peine de l'abri problématique de ses sacs de terre ³ :

« Ah ! je comprends que la *Bertha* germanique ait essayé de détruire un Lycée, où se sont formées de telles vertus civiques et militaires ! Par deux fois, l'année dernière, elle l'a pris sous son tir. Le 24 mars [1918], un obus indiscret a pénétré dans l'appartement de M. le Proviseur ⁴ ; le 27 mai, vers huit heures du matin, un autre obus est tombé près de la porte d'entrée, sur la chaussée de la rue Saint-

1-2. Discours de M. R. Poincaré, *cité* ; 1^{er} juin 1919. — 3. Planche XXI, fig. 66-67. — 4. Bombe tombée le dimanche des Rameaux, 24 mars 1918, à 11 h. 1/2 du matin. V. notre planche XXII, fig. 63 et 69.

Jacques¹. Au cours des tristes tournées que je faisais alors dans Paris, de point de chute en point de chute, au milieu d'une population, dont le stoïcisme et la sérénité ne se démentaient pas, je suis immédiatement venu ici, et j'ai constaté que, grâce à la sagesse et à la prévoyance de M. le Proviseur², aucun des élèves n'avait été touché et que le Lycée en était quitte pour les dégâts matériels. Mais, pour impuissante qu'elle eût été, cette double tentative criminelle n'en jetai pas moins, une fois de plus, une lueur sinistre sur les vraies intentions de l'ennemi.

« Comme l'Allemagne avait cherché à détruire, dans la cathédrale de Reims, un chef-d'œuvre de notre architecture nationale et un témoin de nos vieilles gloires, elle tâchait d'atteindre, dans le quartier latin, quelques-uns des monuments de l'intelligence française et à effacer, sur la montagne de Sainte-Geneviève, jusqu'aux traces du Paris d'autrefois. Quel sujet d'orgueil, pour l'empire allemand, si une suite de coups heureux avait couvert de ruines la colline sacrée, qui a été, pendant tant de siècles, l'asile préféré de nos maîtres et de nos écoliers ! Quelle cible, que cette Université de Paris, ces Lycées Louis-le-Grand et Saint-Louis, ces Facultés, où se façonne la France de demain, ce Panthéon où dorment de grands citoyens !

« Mais les obus essoufflés ne faisaient, dans le quartier, que de rares victimes et, seuls, les oiseaux du Luxembourg s'étonnaient du vacarme insolite qui troublait leurs jeux printaniers. »

Et désormais, dans le triomphe de la France et de ses alliés, de la civilisation et de la liberté, il s'agissait de dégager les leçons de la victoire. Ces leçons c'est un ancien professeur³ de notre Louis-le-Grand et un des plus illustres, qui s'est chargé de les préciser ; un de ceux qui, jusqu'à l'heure de l'immolation suprême, lui avaient confié le cerveau et le cœur d'un fils infiniment cher, l'honneur d'une famille, la gloire d'un Lycée, l'espoir d'un pays. M. Gustave Lanson⁴ démontrait que, dans un pur esprit de science et de patriotisme, nous devrions désormais *savoir, prévoir, prévenir*.

Avons-nous su observer ce qu'était l'Allemagne, en août 1914 ? « Elle avait 50.000 mitrailleuses et nous, 2.500. Et ainsi, de l'artillerie lourde et de tout ». Et M. Lanson soulignait « le péril que recèle l'imprévoyance nationale et le refus insouciant de faire, à temps, l'effort nécessaire, mais gênant, de préparation ; quel péril recèle la confiance

1. A 8 h. 5 ; cinq ou dix minutes plus tôt, plusieurs dizaines d'enfants eussent été tués, à l'heure de leur rentrée à Louis-le-Grand. La bombe tombée, les écoliers se précipitèrent aux fenêtres de leurs classes et virent leurs camarades retardataires occupés, dans la rue, à ramasser, en plaisantant, les débris de l'explosion. — 2. M. Ferté, qui avait hâté la rentrée des écoliers ; la *Bertha* tirant, ce jour-là, tous les quarts d'heure, on pouvait prévoir, après la bombe de 7 h. 50, une bombe nouvelle pour 8 h. 5. — 3. APPENDICE C, 380. — 4. *Disc. cité*, du 12 juil. 1919, *Palmarès* de L.-le-Gr.

légère et opiniâtre aux théories et aux vues de l'esprit, qui font qu'on se détourne des faits, qu'on ne veut pas les voir, qu'on les nie, tant qu'on peut, parce qu'ils ne nous sont pas complaisants¹ ».

Il faut songer à ménager les vies humaines. Écoutez « la voix de nos morts. Elle nous dit : Nous nous sommes donnés à la France ; nous ne regrettons rien... Mais nous ne voulons pas que les erreurs passées recommencent... Nous voulons que les générations, à qui nous avons remis la France meurent pour elle, comme nous, s'il le faut ; mais nous ne voulons pas qu'on leur crée, comme à beaucoup de nous, l'obligation de mourir, pour donner à des administrations le temps de préparer ce qui devait être prêt, au premier jour de la guerre² ».

Il est nécessaire surtout de prévenir le mal, avant de songer à le guérir : et, pour cela, l'esprit de science et l'esprit de discipline sont indispensables. « L'esprit de science rend capable de voir les faits comme ils sont et d'y soumettre l'action, afin que l'action soit efficace... Sans la science et sans la méthode, l'héroïsme peut mourir : la science et la méthode le font vaincre³ ». Et ce qui importe à la patrie ce n'est pas la mort de ses enfants, c'est leur victoire. Quant à la discipline rien ne se fait sans elle, « rien de national surtout⁴ ». En vérité, « je ne parle pas de cette discipline servile... qui fait de l'homme une machine. Je parle de la discipline française, qui est la discipline volontaire... Cette discipline, nos aînés l'ont eue. Toute la nation l'a eue. Et c'est cette discipline qui a rendu notre effort efficace... Nos morts l'ont eue, jusqu'au dernier sacrifice, cette discipline volontaire, et ils la demandent de nous. Les morts, de tels morts ont droit sur les vivants. Ils exigent des vivants que le bénéfice de leur mort ne soit pas dissipé⁵ ».

Voilà comment la victoire et la paix doivent être une « création continue⁶ ».

Ainsi, le patriotisme doit être soumis aux lois de l'éducation : il ne doit être ni béat, ni romantique. Il faut le préserver de tous les sophismes ; il faut le mettre à l'école de la vérité. Il doit être instruit, averti, discipliné, consenti. Il est le don total de soi à la grande cause nationale : il faut que ce don ne soit pas inutile.

* * *

En somme, les apparences étaient trompeuses, si elles semblaient faire de Louis-le-Grand une admirable école de l'intelligence et une médiocre école de la volonté. Il suffisait à notre Lycée de dépouiller peu à peu ce que son ancien système disciplinaire avait de factice, pour

1-4. *Ib.* — 5-6. *Ib.* Sur le Monument aux Morts inauguré par le Lycée, le 24 mars 1922, en l'honneur de ses professeurs, maîtres, élèves et anciens élèves, morts pour la France, en 1914-18. V. notre tome III, APPENDICE N.

faire cesser la périodicité de ses révoltes ; il suffisait d'associer de plus en plus la famille à l'œuvre éducatrice de l'enfant, pour triompher des difficultés, que le trop grand nombre et la trop grande diversité des élèves pouvaient opposer à l'éveil des consciences individuelles. La vie morale de notre maison aboutissait à donner aux jeunes gens la persuasion que l'égoïsme est le pire des vices, dans une société où la famille, la patrie, l'humanité ont des droits supérieurs à ceux des personnes. Elle tendait à convaincre chacun que la véritable éducation doit se continuer tout le long de la vie, par la maîtrise de soi, le respect volontaire de la règle, par le culte réfléchi de l'effort et le tourment persévérant du mieux. Les élèves de Louis-le-Grand étaient-ils aptes à se gouverner eux-mêmes le jour où cessait pour eux toute surveillance scolaire ? A cette question, ils se sont chargés, depuis plus de cent ans, de faire de magnifiques réponses : à leur famille, à leur lycée, à leur pays, leur vie et leur mort ont su prouver, et tout spécialement dans notre dernière crise nationale, jusqu'à quel point le développement de leur conscience s'était harmonisé, avec le développement de leur esprit.

CONCLUSIONS

Et maintenant, avant de prendre congé des trente ou quarante générations d'élèves qui, au cours des trois périodes de son histoire, se sont succédées dans notre Collège, il nous reste à jeter un dernier regard sur eux et sur lui, tout en laissant parler les vieilles pierres et les vieux souvenirs.

L'emplacement de la Cour de Langres se retrouve dans les verdure fleurie de la Cour d'honneur actuelle et de ses abords. Les deux tours latérales, qui la dominent, ont vu les échevins de Paris, sous Louis XIII, les perruques des courtisans de Louis XIV et, sous Louis XV, les robes rouges des Parlementaires. Là est le noyau central du collège : tout autour, le fruit s'est développé et il a mûri. Menacé d'étouffement, sous la pression de quatre collèges, — les Cholets, le Mans, Marmoutier, le Plessis, — il a su conquérir sa part de l'air et du soleil parisiens et a pu s'épanouir, en se glissant jusqu'aux rues voisines. On pouvait dire, au xvi^e siècle, qu'il était né vieux ; au xx^e siècle, dans la jolie parure de ses pierres blanches, de ses gazons et de ses arbres, on dirait qu'une Fée bienfaisante l'a rajeuni.

Quels éducateurs ont vécu dans ce cadre changeant ? — Des religieux d'abord, et pendant deux cents ans ; puis, pendant quarante années surtout, des prêtres ou d'anciens prêtres, dont les derniers disparurent en 1820¹ et en 1826² ; enfin, aux xix^e et xx^e siècles, des laïques, qui succédaient aux séculiers, lesquels avaient succédé aux réguliers. Et ces laïques, sous la Restauration encore, devaient, en principe, pour se marier, obtenir une autorisation ministérielle. Ces maîtres logeaient du reste au collège, de 1563 à Louis-Philippe ; les dernières traces cénobitales finissaient, tout de même, par disparaître, aux environs de 1848.

Quant aux élèves, — leur nombre était très inégal : en moyenne, 2 à 3000, sous les bons Pères ; 4 à 500 sous l'Université de Paris ; un millier au xix^e siècle. Cette foule était très diversement obtenue : par

1. L'abbé J.-B. Le Marchand, prof. de 2^e ; APPENDICE C, 429. — 2. L'abbé J.-B. Maugras, prof. de Philosophie ; APPEND. C, 240.

concentration, sous les Jésuites d'abord, qui n'avaient pas voulu, à Paris, avoir plus d'un collège ; après 1762, ensuite, puisque l'Université de Paris au début, unit à Louis-le-Grand 28 petits collèges, dix grands collèges à la fin, en 1797 : ce fut un total de 39 collèges. Au XIX^e siècle, notre lycée n'absorba plus, il essaima. Beaucoup de lycées provinciaux naquirent de lui ; et surtout, près de Paris ou dans Paris, les lycées de Vanves et Montaigne, qui devinrent deux maisons filiales de la sienne. — Le nombre avait varié, l'âge varia ; les écoliers avaient de 5 à 30 ans, sous les Pères ; de 9 à 25 ans, jusqu'à 1799 ; de 7 à 21, entre 1800 et 1884, et seulement de 12 à 21, depuis 1885. Outre les élèves, des étudiants : en Théologie, sous les Pères ; en Théologie, en Droit, en Médecine, après 1762. — Les externes l'emportaient et de beaucoup, au temps des Jésuites ; les externes dominent aujourd'hui encore et de plus en plus, depuis un demi-siècle. Les internes étaient presque seuls, de 1762 à 1800, et ils avaient la majorité de 1800 au second Empire. — Ces écoliers se recrutaient dans la première aristocratie du royaume et dans la bourgeoisie parisienne, jusqu'en 1762 ; dans la bourgeoisie pauvre de France et surtout au Nord de la Loire, de 1763 à la fin de l'Ancien régime ; parmi les officiers, les fonctionnaires et la bourgeoisie éclairée, au XIX^e siècle. Ces jeunes gens comptaient sur leurs familles et leurs relations, au temps des Pères ; sur leur mérite et leur travail, dans les années qui suivirent. — L'internat était familial, et non sans quelque luxe, pour certains, jusqu'à l'expulsion des Jésuites ; plus sévère et cénobitique, sous l'Université de Paris ; militaire, enfin, plutôt encore que monacal, depuis le Consulat jusqu'aux dernières années du XIX^e siècle.

Dans ces locaux, ce personnel menait une vie matérielle fort différente suivant les périodes : les dotations du collège et la pension payée par les internes (car les externes étaient gratuitement élevés) permettaient au collège des Pères de subsister : les fondations de bourses faites aux collèges réunis, assurèrent, de 1763 à 1800, la subsistance de la maison. Après quoi cette autonomie financière se perdit, quitte, pour elle, à réparaître, au moins nominale, dans ces dernières années et la tutelle fiscale de l'Etat la remplaça. Un peu de confortable s'installa lentement dans les diverses salles de la maison : l'éclairage aux chandelles avait duré deux siècles et demi ; l'éclairage aux quinquets le remplaça, jusqu'à ce que, sous Louis-Philippe, le gaz commençât à l'évincer : l'électricité ne s'est généralisée qu'après 1910. Le chauffage fut longtemps précaire et c'était, bien entendu, jusqu'à la Restauration le chauffage au bois. Les premiers calorifères apparurent sous le Gouvernement de Juillet. Ce fut l'époque où les punaises, après une prise de possession de trois siècles, commencèrent à désertir les dortoirs. Les menus des réfectoires semblent avoir eu, sous les Jésuites, l'approbation générale, même au temps où l'on mangeait sans four-

chettes : ils soulevèrent à maintes reprises, dans les dernières années du xviii^e siècle et la première moitié du xix^e, des protestations véhémentes. Pas de vêtements uniformes, sinon pour les boursiers, jusqu'au Consulat ; seulement, de longues robes, dites robes de classe. Quant au prix de l'internat il ne cessa guère d'augmenter avec le progrès de la vie chère : 100 livres avaient été suffisantes par écolier, en 1563 ; 332 livres en 1700, puis 400, sous les Pères ; 300 livres, en 1763 ; 450 livres, en 1780 ; 1.000 francs depuis 1804 ; de 1.000 à 1.500, suivant l'âge, depuis 1853 ; de 1.350 à 1.728, jusqu'en janv. 1917, à 3.000 francs environ, depuis 1919-1920.

Or, la vie matérielle était surtout le soutien de la vie intellectuelle. Sous les Pères, le Collège ne voulait pas se borner à vulgariser la science toute faite : son ambition était de la renouveler et de l'étendre, au moyen des *Scriptores librorum* et de leurs libres recherches. A peu de distance de ce merveilleux laboratoire historique, qu'illustra Maillon, à Saint-Germain-des-Prés, il y en eut un autre, dans notre Collège, dont les Labbe, les Petau, les Sirmont firent la gloire. Du reste, au-dessus des classes destinées aux simples écoliers, il y avait, à Louis-le-Grand, de savantes leçons, destinées à des étudiants : l'hébreu, la théologie, la philosophie, les mathématiques groupaient là, en de certaines années, plus d'auditeurs que dans la plupart des Universités du Royaume. Après 1762, Louis-le-Grand eut bien encore des étudiants boursiers, mais ces jeunes gens suivaient au dehors les cours des Facultés de Théologie, de Médecine et de Droit. Au xix^e siècle, la préparation aux grandes Ecoles et aux licences, soit pour les maîtres d'étude, soit pour les élèves, fut une dernière preuve que notre Lycée pouvait ne pas s'absorber entièrement dans l'enseignement secondaire.

Les classes proprement dites, réservées aux élèves, pouvaient en grouper plus de 200, sinon 300, sous les Jésuites et parfois encore plus de 100, au milieu du dernier siècle. Pour remédier aux inconvénients de cette cohue, les Pères avaient hardiment associé l'élite des élèves au professeur. Avec les Jésuites, on apprenait encore le latin pour lui-même ; après leur expulsion, on soupçonna qu'il était bon de l'apprendre pour le français. Les Pères avaient à peine entrevu l'utilité de la spécialisation des régents. Notre Collège, sous Louis XVI, tenta timidement d'en expérimenter le bienfait. C'est seulement depuis Louis XVIII que le principe de la spécialisation fut par lui adopté. L'enseignement scientifique se fit, de 1763 à 1799, une place toujours plus large et, sous la Révolution, il menaça de supplanter, au Prytanée, l'enseignement littéraire. Depuis lors, il a borné ses envahissements et notre Lycée demeure un des derniers asiles des Humanités.

La vie morale allait-elle de pair avec la vie intellectuelle ? Voilà ce qu'il est parfois délicat de démontrer. Cette morale avait, sous les Jé-

suites comme au temps de Louis XVI ou de Charles X, son plus grave danger dans l'admission des externes au collège : on essaya donc, avant 1762, comme sous la Restauration, de les séparer des Pensionnaires. Mais le succès fut médiocre. Soucieux de stimuler les âmes, les Pères recoururent à l'émulation et, après eux, le Collège tint à honneur, tout en se gardant de certains excès, de ne jamais plus la désavouer.

Pour assujettir la volonté, la discipline reçut, dans les trois grandes périodes que vécut notre maison, une organisation fort diverse. Les Pères avaient déclaré l'obéissance de droit divin, et, au risque d'en courir le reproche d'espionnage, ils associèrent certains élèves à cette surveillance, qu'ils voulaient rendre totale, sur les moindres actes de l'enfant. Tout en essayant d'agir sur les consciences et sur les cœurs et en recourant à la discipline préventive, ils ne dédaignaient pas la discipline répressive : ils appliquaient les corrections physiques, que favorisait alors la mode, et ils recouraient à la peine du fouet. Ces excès furent désavoués après 1762, mais la réaction put faire croire qu'on tombait de Charybde en Scylla. Le caporalisme et la prison, à partir du Consulat, transformèrent, une fois encore, la discipline collégiale ; et il sembla, de 1819 à 1883, que la périodicité des mutineries, écolières fût devenue la protestation obligée contre l'abus d'un rigorisme emprunté à un autre âge. C'est seulement depuis que la discipline est devenue plus paternelle que les révoltes ont cessé.

Les fins de la vie morale, sous l'administration des Pères, étaient l'éducation religieuse, politique et mondaine. Peut-être aboutissait-elle surtout à dresser le jeune homme aux pratiques extérieures du culte, plutôt qu'à l'armer contre les assauts de l'irréligion et du doute ; à faire de lui un sujet loyaliste du roi, plutôt qu'un « Français citoyen » ; un aimable ornement des ruelles ou des salons, plutôt qu'un caractère virilement trempé. A la veille d'une Révolution déjà menaçante, on l'élevait comme si la France était aussi sûre de l'immutabilité que le *Ratio studiorum*.

Après 1762, l'éducation religieuse, rue Saint-Jacques, ne semble avoir été ni plus profonde ni moins étroite. Elle inclinait doucement à la religiosité, avant d'aboutir au scepticisme, sinon à l'athéisme. Du moins, les jeunes gens grandissaient-ils avec la pensée qu'ils devaient principalement compter sur leur talent et leur travail, pour faire leur trouée dans la vie. Et puis leur patriotisme était plus élargi ; plus inquiet aussi et plus vibrant.

Depuis le Consulat et le rétablissement officiel du culte, l'éducation religieuse poussa fort loin la tolérance : ni la Restauration ni le Second Empire ne purent déraciner de l'âme de nos élèves la phobie des Jésuites, qu'y nourrissaient, du reste, tels de leurs professeurs et telles de leurs familles ; les cultes dissidents étaient admis au collège où nul n'était inquiété, pour ses opinions religieuses. Ajoutons que la tolérance

politique accompagnait la tolérance religieuse : beaucoup d'élèves étaient honapartistes sous la Restauration, républicains sous l'Empire et frondeurs du pouvoir établi, sous tous les régimes. Le seul patriotisme rapprochait les cœurs.

Immobilité, avant 1762; révolution jusqu'à la fin du XVIII^e siècle; évolution libérale, ensuite : ce fut vers ces trois termes que s'achemina successivement, aux diverses époques de son histoire, la vie morale de notre maison.

Il ne paraît pas, au total, que plus d'esprit critique, plus de liberté aient abouti, dans le dernier demi-siècle, à former des caractères moins vaillants et moins héroïques que dans le passé.

*
*
*

Notre maison a fait mieux encore. Sans elle, l'enseignement et l'éducation en France ne seraient pas tout à fait aujourd'hui ce qu'ils sont devenus.

Au Collège des Jésuites (1563-1762), à ses adaptations sinon sans doute à ses créations originales, nous devons, pour une large part, la division des études en sept ou huit classes; l'étude approfondie des auteurs; la lecture expliquée; la prépondérance du devoir écrit sur les exercices oraux et les « disputes »; les cahiers d'honneur; les compositions hebdomadaires, les notes trimestrielles; les distributions de prix, et cet incomparable levier qui meut, soutient et élève l'inertie écolière : l'émulation.

Au collège de Louis-le-Grand, incorporé dans l'Université de Paris en 1763, nous devons l'Agrégation et les premiers germes d'une Ecole normale supérieure, destinée à recruter, par voie de sélection, les maîtres de notre enseignement; nous devons encore la suppression du fouet et des férules dans le châtiment des écoliers,

Et le Lycée Impérial n'a-t-il pas été la matrice de nos premiers Lycées de province? N'a-t-il pas, avant 1829, inauguré la gymnastique, dans les Collèges? et, avant 1870, aidé à la réhabilitation des langues vivantes? N'a-t-il pas, dès la Restauration et bien avant 1850, proposé les premiers types de l'enseignement moderne, adapté aux nécessités pratiques de la vie actuelle? Et cela tout en demeurant la plus solide citadelle des bonnes lettres et des meilleures traditions de la Renaissance¹?

∴

Ce rôle éminent, joué par notre maison, tout le long de son histoire, les contemporains en ont eu conscience. Si bien qu'ils ont volontiers re-

1. 30 déc. 1587; lettre du P. Maggio, Visiteur, au P. Général, s. j.; dans l'ouqueray, *Hist. Cic J., en Fr.*, II, 486.

connu à ce Collège comme une suprématie d'ordre pédagogique. Dès le règne d'Henri III, les Jésuites les plus distingués, en convenaient ¹ bis et vers 1644, l'Université de Paris, elle-même, n'en faisait pas mystère ². Au xvii^e siècle, les témoignages les plus impartiaux s'accordent sur ce point ³. On a pu dire que, sous Louis XIV et Louis XV, notre Collège tenait plus de place dans l'opinion que cette Sorbonne, dont le nom avait rempli le Moyen Age ⁴. L'abbé Maury, dans un discours solennel à l'Académie française, rappelait « qu'à Paris, ce grand Collège des Jésuites était le point central qui attirait l'attention des meilleurs écrivains et des personnes distinguées de tous les rangs ⁴ ». Et nous n'avons pas oublié comment, après l'expulsion des Jésuites, ce Collège devint le Chef-lieu de l'Université de Paris.

La Révolution elle-même ne changea rien à ce renom. Notre Collège fut le seul, qui, dans la capitale, même aux jours les plus tragiques de la Terreur, n'interrompit jamais son enseignement. Le 9 fructidor an V (27 août 1797), Quatremère de Quincy saluait, en notre vieille maison, « le Collège de toute la France ⁵ ». A deux reprises, Bonaparte l'honorait de sa visite.

Luce de Lancival, en 1808, constatait publiquement que, seul ce Collège avait conservé, sous la Révolution, le foyer intellectuel des bonnes études ⁶ qui affinent l'esprit et forment le goût. Comment donc s'étonner qu'en 1815⁷, 1819⁸, 1820⁹, 1823¹⁰, 1837¹¹, 1841¹², 1842¹³, les documents officiels proclament sans cesse cette primauté de notre Collège et la donnent comme un axiome.

En 1853-54, sur les listes gravées par le Ministère, Louis-le-Grand était inscrit en tête de tous les Lycées de France ¹⁴. En août et septembre 1854, M. Fortoul, à deux reprises, reconnaissait, en notre maison, le « Lycée le plus important de la capitale ¹⁵ ». Et voilà pourquoi on trouvait naturel, en 1866, d'appeler, avant tous les autres, les élèves de Louis-le-Grand, sur les bancs du Concours général ¹⁶. La Chambre et la

1. *Requête présentée à nossegrs de la Cour de Parlement*; Bibl. Sorbonne, U 88, n° 19, in-12; p. 2. — 2. L'abbé Legendre, qui n'était ni janséniste, ni ami des Jésuites; dans Schimberg, *Educat. mor. dans Coll. S. J.*, p. [597], citant l'abbé Huvelin. — 3. Cf. abbé Aug. Sicard, *Les Etudes classiq. avant la Révolution.*; 1887, p. 16. — 4. Cf. Boyasse, le *Théâtre des Jésuites*, p. 22. — 5. R. Schneider, *Quatremère de Quincy*, Paris 1910; p. 11. — 6. Discours du 6 août 1808, à la Distrib. des Prix du Lycée Impérial. — 7. Le Proviseur Taillefer, A. Nat. F¹⁷ⁿ 3150, n° 317. — 8. La Commission de l'Instr. publ.; 9 fév. 1819, A. Nat. F¹⁷ 3149, n° 102^b. — 9. Le 23 oct. lettre du proviseur Malleval au Président de la Commission adm. des collèges, A. Nat. F¹⁷ⁿ 3150, n° 65^t. — 10. Le 24 janv. 1825, lettre du Proviseur au Grand maître; Arch. L.-le-Gr., *Corr. collég.*, I, 387; — 3 oct. 1825, autre lettre du même au Ministre, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78485, n° 100. — 11. Note pour le Ministre, mai 1837, A. Nat. F¹⁷ⁿ 78486, n° 37. — 12. Note minist. pour les Insp. génér., *ib.*, 78487, n° 35. — 13. *Id. ib.*, n° 37. — 14. A. Nat. F¹⁷ 3176¹³. — 15. 25 août et 5 sept. 1854, A. Nat. F^{17c} R 49, nos 40 et 41. — 16. V. Chauvin, *Hist. des Lycées de Paris*, 1866, p. 262-263.

presse, en 1883, s'inclinaient sans discuter devant cette sorte de royauté ¹ et M. Octave Gréard lui-même, en juin 1885, n'hésitait pas à écrire : le Lycée Louis-le-Grand est « considéré à juste titre..., dans les traditions universitaires, comme le premier Lycée national » ².

De nos jours, on sait assez que le dogme de l'Égalité est intangible et nous aurions mauvaise grâce à oublier que les Lycées de Paris, de la Seine et de Seine-et Oise se valent tous. Entre eux, plus de hiérarchie désormais. Il est de bon goût de les classer par ordre alphabétique ³.

C'est à peine si quelques menus faits subsistent encore, à travers lesquels se perçoit l'écho affaibli de l'auguste primauté d'antan. Lorsque le personnel des Lycées parisiens allait, à la veille de l'année nouvelle, porter ses vœux au Grand Maître de l'Université, le Proviseur désigné pour porter la parole, devant tous ses collègues, était, de fondation, le Proviseur de Louis-le-Grand et M. Gazeau sut montrer qu'il n'était pas homme à laisser prescrire cet usage. Les professeurs de l'enseignement secondaire songent-ils à réunir leur congrès dans les murs de Paris? C'est à Louis-le-Grand qu'ils demandent l'hospitalité, comme si, dans la Capitale, ce Lycée était toujours leur capitale. Et enfin, tout récemment, c'était le 5 novembre 1917, quand le Recteur voulut célébrer la mémoire d'un héros magnifique, presque encore écolier au début de la guerre, et qui, tant de fois, plana en plein ciel, sur les ailes de la Victoire, — le très jeune capitaine Guynemer, — c'est dans la salle des fêtes de Louis-le-Grand que M. Lucien Poincaré vint parler, au nom de la Patrie et de l'Université, à tous les Lycéens de France.

1. *Journal officiel* du 22 avr. 1883; p. 694, col. 3; coupure du journal *La Paix*, A. Nat. FN 93185. — 2. *Educat. et Instruct. (Ens. second.)*, t. II, 3^e édit.; 8^o Paris, 1912, p. 163. — 3. Cependant l'*Almanach national* a, jusqu'à ces dernières années, assigné la première place, parmi les Lycées parisiens, à L.-le-Gr.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

AVEC LES SOURCES ET LA GLOSE

PLANCHE IX. — *Fig. 24. Rue des Grès et Collège de Louis-le-Grand, en 1828.*
 P. 1. Lith. Arnout, 0.27 × 0.18. Bibl. nat. Cab. des Estampes,
 Topogr. de la France, Paris, V^e arr., 20^e quartier, Va 260
 d. La tour surmontée du campanile remonte à 1628 et ss.
 (cf. notre tome I, p. 97). Elle est vue ici sur la face sud.

*Fig. 25. Vue générale du Lycée Louis-le-Grand, avant la
 démolition de 1885.* Cliché Pierre Petit. B. nat. *ibid.*, et
 Cabinet du Proviseur de L.-le-Gr. A gauche, les cours des
 anciens coll. Marmoutier et du Plessis. Au centre, la cour
 d'honneur, où les Jésuites dressaient leur théâtre; au fond,
 l'ancienne cour du Mans; à droite, la cour des Cholets; au
 fond, le Coll. S. Barbe, le Panthéon, la Tour dite de Clovis
 et S. Etienne du Mont.

PLANCHE X. — *Fig. 26. Escalier du Lycée en démolition, vu de la Sorbonne,*
 P. 240. en 1887, le 30 sept., par un ancien élève de Louis-le-Gr.;
 Musée Carnavalet, Estampes, 97, Dossier Coll. L.-le-Gr.,
 dessin rehaussé de sépia.

Fig. 27. « Le Grand escalier » de Louis-le-Gr. par le
 même, à la même date; M. Carnavalet, *ib.*;

PLANCHE XI. — *Fig. 28. Façade de Louis-le-Grand, sur la rue S. Jacques,*
 P. 368. avant 1885, Musée Carnavalet, *ib.*, n^o 932 B. 1; fotogr.

Fig. 29. Démolition de L.-le-Gr. Cour du Grand Collège.
 Eau forte par M. Sevrette, prof. d'Anglais, faite le jour des
 funérailles de Victor Hugo, ancien élève de L.-le-Grand, fin
 mai 1885. Don de l'auteur.

PLANCHE XII. — *Fig. 30. Entrée actuelle du lycée reconstruit de 1885 à 1893,*
 P. 384. par M. Lecœur, Cliché Vallois.

Fig. 31. Une cour du Lycée actuel Cliche Vallois.

PLANCHE XIII. — *Fig. 32. Dans la Cour d'honneur : le Belvédère, en 1920.* En
 P. 480. face, la partie de Louis-le-Grand, construite sous Louis XIII,
 1628 et ss.; le belvédère de l'horloge est le même que
 celui de la *fig. 24*; mais il est vu ici sur sa face nord. Au
 rez de chaussée, étaient la classe de Rhétor., qui touchait

aux assises du Belvédère), et de seconde, où Poquelin et Arouet ont étudié. La chapelle, au rez de chaussée également, était, au temps des Pères, entre le Belvédère et la rue S. Jacques. — A droite, dans la partie neuve du Lycée, est au rez-de-chaussée le hall d'entrée ; au second étage la salle du dessin.

Fig. 33. La Cour d'honneur actuelle, avec les deux canons allemands, transportés là par les élèves, le 14 juillet 1919. A gauche, la façade opposée à celle de la fig. 32, construite à la même époque, 1623 et ss. Sous la porte de gauche, débouchait, au XVIII^e s., le grand escalier ; des deux côtés de cette porte, étaient placés, depuis les Jésuites jusqu'en 1885, les deux grands réfectoires ; au fond, la galerie reliant aujourd'hui le grand et le moyen collège et portant, au centre, la plaque de marbre qui surmonta, de 1682 à 1762 la porte d'entrée de la rue S. Jacques, avec ces trois mots : *Collegium Ludovici magni*. Par derrière la salle de gymnastique.

PLANCHE XIV, XIV^{bis} et XV. — Dix portraits des proviseurs de L.-le-Gr.

P. 6, *Fig. 34. Malleval*, provis. de 1819 à 1823, d'après un médaillon de plâtre conservé à L.-le-Gr.

8, *Fig. 35. Pierrot-Deseilligny*, provis. de 1830 à 1845 ; d'après son buste, conservé à L.-le-Gr.

10, *Fig. 36. Rina*, provis. de 1845 à 1853, d'après une phot. de Pierre Petit, conservée à L.-le-Gr.

Fig. 37. J.-B. Jullien, provis. de 1856 à 1864, d'après une lithogr. de J. Sevrette, prof. d'anglais, conservée à L.-le-Gr.

Fig. 38. Didier, provis. de 1864 à 1863, d'après une photogr. conservée à L.-le-Gr.

Fig. 39. Julien Girard, provis. de 1868 à 1878, d'après une photogr. de Pierre Petit, conservée au Lycée.

Fig. 40. Gidel, provis. de 1878 à 1892 ; d'après une gravure conservée à L.-le-Gr.

Fig. 41. Blanchet, provis. de 1892 à 1895, d'après une photogr. de Pierre Petit, faite en 1897, conservée à L.-le-Gr.

Fig. 42. Gazeau, provis. de 1895 à 1909, d'après une photogr. d'Eug. Pirou, conservée à L.-le-Gr.

Fig. 43. M. Georges Ferté, provis. de L.-le-Gr. depuis sept. 1909 ; photogr. Pirou.

Fig. 44. Maréchal, censeur, 1864-1881 ; d'après une photogr. communiquée par M. Petit, ancien élève de L.-le-Gr.

Fig. 44^{bis}. Laigle, censeur de 1883 à 1897 ; d'après une phot. communiquée par sa famille.

Fig. 45 M. Ch. Roy, censeur de 1902 à 1919 ; d'après une phot.

Fig. 46. M. Bruet, censeur depuis 1919 ; d'après une phot.

PLANCHE XVI. — Quatre portraits de Censeurs.

P. 14. *Fig. 44. Maréchal*, censeur, 1864-1881 ; d'après une photogr. communiquée par M. Petit, ancien élève de L.-le-Gr.

Fig. 44^{bis}. Laigle, censeur de 1883 à 1897 ; d'après une phot. communiquée par sa famille.

Fig. 45 M. Ch. Roy, censeur de 1902 à 1919 ; d'après une phot.

Fig. 46. M. Bruet, censeur depuis 1919 ; d'après une phot.

PLANCHE XVI^{bis}. — *Fig. 47. M. Drouyn de Lhuys* (Edm.) président de l'Assoc. amicale des anciens élèves de L.-le-Gr., membre de l'Institut, ambassadeur, sénateur et ministre sous Napoléon III; d'après une lithogr. conservée à L.-le-Gr.

Fig. 48. Sœur Adrien, dite Sœur-Dragon, (cf. p. 190-192); d'après une phot. communiquée par M. Ch. Petit, élève à L.-le-Gr., à la fin du Second Empire.

PLANCHE XVII et XVII^{bis}. — *Sept professeurs et un maître répétiteur.*

P. 422,
423,
Fig. 49. M. Marcou, en 1885; alors prof. de seconde et qui enseigna de 1860 à 1894 à L.-le-Gr.; d'après une eau forte de M. Sevette, cf. notre t. III, APPENDICE C, n° 462.

Fig. 50. M. Merlet, en 1886, alors prof. de Rhétor., enseigna à L.-le-Gr. la Rhétor., de 1859 à 1891. D'après une eau-forte de M. Sevette. Cf. APPENDICE, *ib.*, n° 364.

Fig. 51. M. Hatzfeld (Adolphe), en 1885, alors prof. de Rhétor., qu'il enseigna de 1861 à 1894, à L.-le-Gr.; APPENDICE C, *ib.*, n° 365. D'après une eau-forte de M. Sevette.

Fig. 52. M. Ammann (Aug.), prof. d'Histoire à L.-le-Gr., de 1879 à 1906, cf. APPENDICE C, *ib.*, n° 303. D'après une phot. d'amateur, communiquée par sa famille.

Fig. 53. M. Darsy (Eug.), prof. d'Hist. à L.-le-Gr., de 1881 à 1913. Cf. APPENDICE C, n° 304. Photogr. Pirou.

Fig. 54. M. Lafont Ch. Mar.) prof. de Rhétor. (1898-1903), puis de Rhétor. Supér. (1903-1919); Cf. *ib.* APPENDICE C, nos 393 et 418. D'après une phot. détachée d'un groupe.

Fig. 55. M. Sevette (Jul. Adr.), en 1885, prof d'Anglais à L.-le-Gr., de 1863 à 1897; y avait été surveillant général, de 1860 à 1863. Cf. *ib.* APPENDICE C, n° 598. D'après une eau-forte de lui.

Fig. 56. M. Charles Guillo, maître-répétiteur à L.-le-Gr., depuis 1885, et auquel nous devons beaucoup. Cf. notre tome I, p. x et *Index*, tome III. D'après une photogr. tirée d'un groupe.

PLANCHE XVIII. — *Un groupe d'administrateurs, de professeurs et de maîtres, à L.-le-Gr. en 1910.* Cliché Vallois.

Fig. 57. D'après une photogr. conservée à L.-le-Gr. — Voici les noms, en suivant les personnes de gauche à droite et de bas en haut, (P. = Profess.; M = maître répétiteur):
1^{er} rang : MM. 4, Pressoir, P. 2^{de}; 2, Dejean de la Râtie, P. 2^{de}; 3^e, Péchoutre, P. Hist. Nat.; 4, Javary, P. Géom. descr.; 5, Roy, Censeur; 6, Ferté, Proviseur; 7, Mairot, Econ.; 8, Humbert, P. Math. spéc.; 9, Dessenon, P. Math.; 10, Belot, P. Phil., 11, Dautremet, P. 3^e.

2^e rang : MM. 1, Henri Durand, P. 1^o Sup.; 2, Dessagnes, P. Angl.; 3, Glachant, Victor, P. 1^o; 4, Damener, P. 3^e; 5, G. de Bévolte, P. 2^{de}; 6, Malapert, P. Phil.; 7, Leconte, P. Math. Sp.; 8, Dybowski, P. Phys.; 9, Colin, P. Phys.; 10,

Richardot, P. 4^e; 11, Knoll, Prép. Phys.; 12, Viard, P. Phys., 13, Villy, Prép. Phys.

3^e rang : MM. 1, Sérié, P. G.; 2, Jouard, P. G.; 3, Muller, P. All.; 4, Lauvrière, P. Angl.; 5, Dupont-Ferrier, P. Hist.; 6, Weill, P. All.; 7, Cantecor, P. Phil.; 8, Combet, P. Math.; 9, Bioche, P. Math.; 10, Schmitt, P. All.; 11, Mallet, P. Hist.; 12, Poullain, Secr.; 13, Serrier, P. Math.; 14, Doby, P. 4^e.

4^e rang : MM. 1, Sudre, P. 4^e; 2, Chaton, M.; 3, Hamelin, M.; 4, Claustre, M.; 5, Pinault, M.; 6, Ripault, Surv. gén.; 7, Leca, M.; 8, Boudènes, S. Econ.; 9, Guiot, Surv. gén.

5^e rang : MM. 1, Dion, S. Econ.; 2, Rigal, S. Econ.; 3, Wintzweiller, P. All.; 4, Pierrès, M.; 5, Vernier, M.; 6, Gardaire, M.; 7, Morizet, P. Hist.

Fig. 58. Banquet de la S. Charlemagne, au Collège Louis-le-Grand, le 28 janvier, [sous Louis-Philippe]; dans l'anc. salle des Fêtes, édifée en 1841 et démolie en 1893. Musée Carnavalet, Estamp. 97, Dossier Coll. L-le-Gr.

PLANCHES XIX et XX. — *Elèves de Louts le-Grand.*

P. 96.

Fig. 59. Uniformes de 1806 à 1906 cliché tiré de notre ouvrage : *Lycées, Colléges et Biblioth., de Paris*; in-4^o, Laurens, 1913. p. 84.

Fig. 60. Alfr. Cuvillier-Fleury, élève à L-le-Gr. de 1813 (6^e) à 1819, Rhét., prix d'Honn. en disc. latin, en 1819, au Concours génér.; d'après son portrait, au parloir de L-le-Gr.

Fig. 62. J.-J. Weiss, Elève à L-le-Gr., de 1839 (7^e) à 1847 (Phil.); prix d'honneur en Phil., en 1847; d'après son portrait, en 1848, conservé au parloir de L-le-Gr.

Fig. 63. Jules Lachelier, Elève à L-le-Gr., (Pension S^{te} Barbe), de 1848 (seconde), à 1851, (Phil.) Prix d'honneur en Rhét., disc. lat., 1850. Portrait au parloir de L-le-Gr.

Fig. 64. Burdeau (Aug. Laur.), élève à L-le-Gr. (Pension S^{te} Barbe) 1869-1870; Prix d'Honneur en Phil., en 1870; et admis la même année à l'Ecole norm. sup.; fut ensuite prof. de Phil., à L-le-Gr., 1880; cf. dans notre tome III, sa notice dans l'APPENDICE C, n^o 251. Portrait au parloir de L-le-Gr.

Fig. 65. M. Paul Deschanel, âgé de six ans, élève de Sainte-Barbe des Champs, en 1863; Photogr. communiquée par M^{lle} Deschanel.

Fig. 65^{bis}. Mgr Alfr. Baudrillart, élève de L-le-Gr., (Ecole Bossuet); alors en Rhétor., 1875-76. Photogr. communiquée par M. Arm. Silvestre de Sacy.

Fig. 65^{ter}. M. Théoph. Homolle, alors élève de cinquième, (1863) et sergent, au lycée de Vanves; fut élève à L-le-Gr., jusqu'à son entrée à l'Ecole normale supér., en 1869.

PLANCHE XXI et XXII.

P. 526.
527.

Fig. 66. Entrée principale du Lycée, rue S. Jacques, garnie de sacs de terre, en 1918. La bombe du 27 mai 1918 est tombée en face, au milieu de la rue, à quelques mètres de cette entrée (cf. p. 527-528).

Fig. 66^{bis} et 67. Conloirs du Lycée, 1^{er} étage, en avril-nov. 1918, garnis de sacs de terre.

Fig. 68 et 69. Après la Bombe de la Bertha germanique, tombée dans l'appartement du Proviseur et la Bibliothèque, le dimanche des Rameaux, 24 mars 1918; cf. p. 527.

PLANCHE XXIII. — *Fig. 70.* Plan du collège de Louis-le-Grand, vers 1762, sitôt après l'expulsion des Jésuites; Bibl. nat. Cab. des Estampes, V20, Va 424 Ce plan est pris au rez-de-chaussée: on y voit la disposition des salles, telle qu'elle était ordonnée au temps d'Arout (sorti de L.-le-Gr. en 1711); et peut-être même de Poquelin, (sorti du Coll., Clermont vers 1641). La classe du P. Porée était donc sur la façade sud de la grande cour d'honneur au pied du pavillon de l'horloge. Les voutes et les bancs, les chaires des classes et les tables des réfectoires sont indiqués avec soin. — Ce plan a 0,86 sur 0,71.

P. 118

PLANCHE XXIV. — *Fig. 71.* Plan du Lycée impérial en 1806, conservé au secrétariat de Louis-le-Grand. Il est bon de le comparer avec le plan précédent de la fig. 70, planche XXIII, (et même avec le plan de 1794, publié p. 272, fig. 16, planche V^{bis} de notre tome I), pour juger de la transformation du territoire et des locaux du Lycée. (On verra combien le plan publié par Emond, *Hist. du Coll. Louis-le-Gr.*, 1835, est simplifié, au Nord et au Sud). En 1806, le Lycée Impérial s'étend désormais, comme aujourd'hui, vers le sud jusqu'à la rue S. Etienne des Grès (rue Cujas actuelle); et, vers le Nord, jusqu'à la rue du Cimetière St Benoit: de ces deux côtés, il a donc englobé le Coll. des Cholets et le Coll. du Plessis. Autour de la Cour principale, la Chapelle, les réfectoires, les classes sont demeurées; sauf que le parloir a délogé l'ancienne classe de 4^e des Jésuites. Rue de Reims et rue Chartière, l'aménagement intérieur a changé. — Ce plan de 1806 montre la plus grande étendue occupée par le Lycée. Cette étendue est moindre aujourd'hui. Comparer avec la fig. 73, de la Planche XXVI).

P. 119.

PLANCHES XXV, XXXI.

P. 126.

Fig. 72. Plan de 1872. C'est la réduction fotogr. du Plan de Paris n° 6585 [état de 1872], inventorié le 4 octob. 1884. et que nous avons trouvé à l'Hôtel de Ville, Conservation du Plan de la Ville. Echelle de 2 millim. par mètre.

Fig. 73. Plan de 1920. D'après le Plan cadastral de Paris, Bibl. St Fargeau. Ce plan, à la même échelle que le plan de 1872 (fig. 72), peut donc se superposer sur lui. On a ainsi la démonstration précise de l'emplacement perdu par le Lycée actuel; très peu de terrain, rue Chartière, rue S. Jacques et rue Cujas; la grande amputation s'est faite au Nord; la rue du cimetière S. Benoit perpendiculaire désor-

mais à la rue S. Jacques a été presque totalement ouverte sur l'ancien Collège du Plessis. En son angle S.-E. elle touche presque l'ancienne chapelle de ce collège dont l'abside atteignait le voisinage de la rue Chartière. — On verra d'ailleurs que si la rue S. Jacques a été élargie des deux tiers, en face de Louis-le-Grand, c'est aux dépens des maisons qui faisaient vis-à-vis au Lycée.

PLANCHE XXVII. — *Fig. 74. Graphique* indiquant les variations numériques de la population scolaire, de 1801 à 1920.
P. 100.

PLANCHE XXVIII. — *Fig. 75. Graphique* du nombre des professeurs et des maîtres de 1800 à 1920.
P. 52.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

TROISIÈME PARTIE

DU PRYATANÉE AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND

L'ORGANISATION MODERNE 1800-1920

PRÉLIMINAIRES.	1-5
Les treize derniers noms du Lycée	1-4
Plan de ce volume	4-5

LIVRE PREMIER : LE PERSONNEL, p. 7.

CHAPITRE PREMIER. — Les Administrateurs, p. 7.

- § 1. *Le Proviseur*, p. 7-13 : le mot « proviseur », p. 7 ; les quinze proviseurs de L-le Gr., p. 7-8 : leur stabilité, p. 8 ; leur âge, p. 8 ; leurs origines, p. 8 ; leur recrutement, p. 8 ; leur nomination, p. 8-9 ; leur installation, p. 9 ; leur traitement, p. 9 ; leurs attributions, p. 10-12 : récompenses de leurs services, p. 12-13 ; fin de leur carrière, p. 13.
- § 2. *Le Censeur*, p. 13-15 ; le mot « censeur », p. 15 ; les dix-sept censeurs de L-le Gr., p. 13 ; stabilité de la fonction, p. 13 ; recrutement, p. 13 ; origines, p. 14 ; nomination, p. 14 ; attributions, p. 14-15.
- § 3. *L'Econome*, p. 16-19 ; le mot « Econome », p. 16 ; les onze économistes de L-le-Gr. (1800-1920), p. 16 ; stabilité de la fonction, p. 16 ; recrutement, p. 16-17 ; âge, p. 16 ; services antérieurs, p. 16-17 ; nomination, p. 17 ; traitement et cautionnement, p. 17 ; attributions, p. 18 ; Bureaux, p. 18-19 ; commis et sous-économistes, p. 18-19 ; succès et abus, p. 19.
- § 4. Les *Sous-directeurs* ou *Surveillants généraux*, p. 19-23 ; leurs noms, p. 19 ; leur nombre, p. 19-20 ; stabilité de la fonc-

- tion, p. 20 ; leur recrutement, p. 20 ; leurs grades, p. 20-21 ; leur nomination, p. 21 ; leur traitement fixe et ses accessoires, p. 21-22 ; leur rôle, p. 22 ; leur carrière, p. 23.
- § 5. Le *Secrétaire de l'Administration*, p. 23.

CHAPITRE II. — Les Professeurs, p. 24-52.

- § 1. Leur *nombre*, p. 24 ; leurs *catégories*, p. 24 ; agrégés-professeurs, p. 25 ; agrégation sans concours, p. 25 ; au concours, p. 25-26 ; agrégés suppléants et agrégés divisionnaires, p. 26-27 ; stage en province des agrégés, p. 27 ; professeurs suppléants, p. 27 ; professeurs provisoires, p. 28 ; prof. adjoints, p. 28 ; prof. divisionnaires, p. 28 ; chargés de cours, p. 29 ; prof. délégués, p. 30. — Les professeurs titulaires, p. 30-33 ; l'accès de la titularisation, p. 30-33 ; le recrutement des professeurs, p. 33.
- § 2. Leur *nomination*, p. 33 ; leur *situation matérielle*, p. 34 ; célibat ou mariage, p. 34 ; logements des profess. à L-le-Gr., p. 35 ; la table commune, p. 36-37 ; les traitements, p. 37-42 ; leur partie fixe, p. 37 et leur partie mobile : « le boni », p. 37 et « l'éventuel », p. 33-42 ; autres ressources accessoires, p. 42 ; le cumul, p. 42-43.
- § 3. Le *service hebdomadaire* imposé aux professeurs, p. 43 ; nombre des classes, p. 43 ; conférences, interrogations, p. 43 ; l'assiduité : absences et congés, p. 43-44 ; garde nationale, p. 44 ; jury, p. 45 ; le *prestige et l'autorité*, p. 45-48 ; le port quotidien de la robe, p. 45 ; le caractère, p. 46 ; la science et le talent, p. 46 ; le système de « l'alternat », p. 47-48.
- § 4. La *carrière*, les récompenses honorifiques, la retraite, la situation sociale des professeurs, p. 48-52.

CHAPITRE III. — Les Maîtres, p. 53-69.

- § 1. Leur *nombre*, p. 53 ; leur *hiérarchie*, p. 54 ; leur *recrutement*, p. 54 ; anciens élèves, p. 54 ; les candidats à l'instr. publique et les autres, p. 55 ; les anciens universitaires, p. 55 ; les stages en province et à Paris, p. 55 ; les grades universitaires, p. 56 ; l'âge de début, p. 57 ; les pays d'origine, p. 57.
- § 2. Leur *nomination*, p. 58 ; les droits du Proviseur et ceux du Ministre, p. 59 ; l'avancement, p. 60 ; le traitement, p. 61 ; comment expliquer sa majoration, depuis 1891-2 ; p. 61 ; l'interne des maîtres, p. 61, leur état civil, p. 61-62 ; leur nourriture, p. 62 ; leur émancipation, p. 62-63.
- § 3. Leurs *fonctions*, p. 64 ; ce qu'elles ont d'universel, p. 65 ; les conflits qui en résultent avec l'administration, p. 65-66 ; ce qui a survécu à ces conflits, p. 67. Combien de temps les maîtres exerçaient-ils ces fonctions à Louis-le-Gr., p. 67 ; lents progrès de leur stabilité, jusqu'en 1892, p. 67. L'avenir des maîtres, p. 68. — Conclusion, p. 69.

CHAPITRE IV. — Les Elèves, p. 70-100.

- § 1. Leurs diverses *catégories*, p. 70 : étudiants, p. 70 ; centralisation, rue Saint-Jacques, des premiers lycéens provinciaux, p. 71 ;

- les divers boursiers, p. 72-74; les internes logés chez les Sous-directeurs, p. 74-75; les externes, p. 75; les élèves des Pensions et Institutions, p. 75-80.
- § 2. Le nombre des Elèves, p. 80-84; grandeur et décadence de l'internat, p. 81-83; les Jeunes de langue, p. 81-82; demi-pensionnaires, externes libres et externes des pensions, p. 81-83; tableau comparatif de 1809 à 1919, p. 83.
- § 3. L'âge des Elèves, p. 84-85.
- § 4. Leurs origines sociales, p. 85-87 et géographiques, p. 87-89.
- § 5. La rétribution scolaire et ses variations de 1800 à 1920, p. 89-91.
- § 6. Le nombre des élèves dans les classes, p. 91-92; le surpeuplement, p. 92.
- § 7. L'avenir des Elèves, au sortir de L.-le-Gr., p. 93-100; liste alphabétique d'élèves devenus notables, p. 93-94; l'Académie française, les autres classes de l'Institut et Louis-le-Grand, p. 93-97; les notes du Collège sur S. de Sacy, p. 94-95; Maxime du Camp, p. 95; Oct. Feuillet, p. 95; Gaston Boissier, p. 95; Em. Ollivier, p. 95; Lnd. Halévy, p. 95; Henri Meilhac, p. 96; Alfr. Mézières, p. 97; Victor Hugo, p. 97; le marquis de Vogüé, p. 97; M. Maurice Donnay, p. 97. — Le 41^e fauteuil, p. 97-98; Baudelaire, p. 97-98; J.-J. Weiss, p. 98; Paul Déroulède, p. 98. — Le groupe des artistes, Eug. Delacroix, Bartholdi et Paul-Dubois, p. 98-99; le groupe des Universitaires, p. 99-100; le groupe des étrangers, p. 100. — Conclusion, p. 100.

LIVRE II : LA VIE MATÉRIELLE, p. 101-195.

CHAPITRE PREMIER. — Les Finances, p. 101-116.

- § 1. Le Budget des recettes et des dépenses, p. 101-102. Les crises financières, sous le Consulat, p. 102; en 1815, p. 105.
- § 2. Les chapitres de Recettes, p. 107-109. a) Subvention du Trésor, p. 107; b) subvention de la ville de Paris, p. 108; c) prix payé par les internes, p. 108; par les demi-pensionnaires, p. 108; par les externes, p. 108; d) revenus patrimoniaux de L.-le-Gr., p. 109.
- § 3. Les chapitres de Dépenses, p. 109-110; nourriture, entretien, habillement, traitements, etc.
- § 4. Balance des recettes et des dépenses de 1815 à 1920, p. 110-111; déficit, ou boni, 110-111; L.-le-Gr. secourt financièrement d'autres collèges, p. 111.
- § 5. Le Service de l'Economet et son fonctionnement, p. 112-116: quelques abus et quelques exemples, p. 113-116; comparaison avec d'autres collèges ou lycées, p. 115-116.

CONCLUSION, p. 116.

CHAPITRE II. — Les locaux, p. 117.

- § 1. L'emplacement de L.-le-Gr., dans le pays latin et comment il achève d'atteindre partout les rues qui le bornent aujourd'hui,

p. 117-122 ; le danger d'un transfert rue de Sèvres, de 1865 à 1870, p. 122-127. Comment L.-le-Gr. réussit à rester rue Saint-Jacques, p. 125-127. La reconstruction de 1885-93, p. 126-127.

§ 2. La *distribution* et l'*aménagement* des locaux, p. 127-149. Ces locaux ont un air de ruines, p. 127-128 ; les menaces d'accident, de 1800 à 1861, p. 128-129. — Les *Cours de récréation*, p. 129-133 ; Cour d'honneur, p. 130 ; Cour du bassin, p. 130-1 ; Cour des Emérites et Cour du Plessis, p. 131. Les arbres, p. 131-2 ; le « Terrain », p. 132-133. — Le petit, le moyen, le grand Collège, p. 133-134. — Les *classes* : nombre, p. 135-5 ; emplacement, p. 135 ; planchers, tables, gradins, bancs, chaises, p. 136 ; chaires, p. 137 ; physionomie générale, p. 137. — Les *Etudes*, nombre, p. 137 ; emplacement, p. 137-8 ; propreté équivoque, p. 138 ; entassement des élèves, p. 138 ; mobilier : tables, bancs, baraques, p. 138-9. — Les *refectoirs* : nombre, emplacement, p. 139 ; odeurs, p. 139-140 ; obscurité, p. 140 ; tables, serviettes, couverts, p. 140 ; vaisselle, p. 141. — Les *dortoirs*, nombre, disposition, p. 141 ; propreté, lits, draps, paillasses, matelas, p. 142 ; tables de nuit, p. 143. — *Parloir*, p. 143 ; *Chapelle*, p. 143 ; *Oratoire*, p. 144 ; *Bibliothèque*, p. 144 5 ; *water-closets*, p. 145 ; *corridors* et *escaliers*, p. 145.

§ 3. L'*éclairage*, p. 146-8 : chandelles et quinquets, p. 146 ; lampes, p. 146-7 ; huile, gaz, électricité, p. 147-8.

Le *chauffage*, p. 148 : pièces chauffées, p. 148 ; poêles à bois, puis à charbon, p. 148 ; calorifères, chauffage central, p. 148.

CONCLUSION : Les principales époques, dans l'amélioration matérielle de L.-le-Gr., p. 149.

CHAPITRE III. — L'Hygiène de l'alimentation, du vêtement, des exercices physiques, p. 150.

§ 1. L'*alimentation*, p. 150-158. Les repas, nombre, heure, durée, p. 150-1 ; menus, p. 151 ; préparation des mets, p. 152-3 ; comparaison des menus en 1807 et 1872, p. 153-4 ; le pain, la viande fraîche, p. 154 ; les œufs, p. 155 ; l'eau, le vin, l'abondance, p. 155-6 ; les critiques de cette alimentation, de 1818 à 1872, p. 156-7 ; la lecture au diner et au souper, p. 157-8.

§ 2. Le *vêtement*, p. 159-170. La pénurie du vêtement, en 1800, p. 159-160 ; l'uniforme, p. 160 ; le trousseau et ses frais, p. 160-166 ; l'uniforme. son histoire, p. 161-170.

§ 3. Les *récréations*, les *jeux*, les *exercices physiques*, p. 170-184. La gymnastique, p. 171-174 ; l'escrime, p. 174-175 ; la danse, p. 175 ; les promenades, p. 176 ; la maison des champs de Vanves, p. 177-183 ; le lycée de Vanves, p. 183-184.

§ 4. La *propreté* et la *santé*, p. 184-195. Toilettes sèche et humide, p. 185-7 ; bains, p. 185-187 ; coiffure et coiffeur, p. 187-188 ; renouvellement du linge, p. 188 ; vaccination, p. 189 ; médecins, p. 189. La sœur Adrien, p. 189-191 ; l'infirmerie, p. 191-192 ; les épidémies, p. 192-194.

CONCLUSION : La santé physique au collège, p. 194-195.

LIVRE III : LA VIE INTELLECTUELLE, p. 197-370.

CHAPITRE PREMIER. — L'Enseignement grammatical et littéraire, p. 198-236.

- § 1. *Classes élémentaires* : 10^e, 9^e, 8^e, 7^e, p. 198-203. Leur nombre et leurs noms, p. 198-199 ; leurs caractères et leurs programmes, p. 200-203 ; les débuts en latin, p. 201-203.
- § 2. *Classes de grammaire* : 6^e, 5^e, 4^e, p. 203-217 ; leur nombre, p. 203 ; leur objet, p. 204 ; la grammaire peut-elle être établie par l'écolier ? p. 204-208 ; les débuts pour le latin, le grec, les langues vivantes, p. 205 ; les auteurs étudiés, 206-209 ; les leçons, p. 208 ; les devoirs, p. 209 ; leur correction, p. 210 ; la crise du grec, p. 210 ; la qualité des classes de grammaire avant 1872, p. 211 ; les programmes de 1872 et l'opposition du lycée, p. 211-217.
- § 3. *Classes d'Humanités* : 3^e, 2^e, *rhétorique*, p. 217-236. Leur objet, p. 217-218 ; leur nombre, p. 218 ; Rhétorique, p. 218-219 ; Seconde et Troisième, p. 219 ; les auteurs grecs et latins, p. 220-223 ; l'étude du français, p. 223-225 ; les préparations, p. 225 ; le discrédit du grec, p. 226-227 ; les leçons, p. 227 et 231 ; les devoirs, p. 228-231 ; physionomie d'une ancienne classe de rhétorique, p. 231-234. Les humanités et l'épreuve de 1872-3, p. 234-236 ; depuis 1902, p. 236.

CHAPITRE II. — L'enseignement mathématique, p. 237-268.

- § 1. *Portée pédagogique de cet enseignement*, p. 237-240 ; difficultés pour concilier les enseignements scientifique et littéraire, p. 238-240 ; les trois méthodes suivies, p. 240.
- § 2. *Application chronologique des méthodes*, p. 241-268.
- a) De 1800 à 1814, la période d'oscillation entre les trois méthodes, p. 241-245.
 - b) De 1814 à 1840, la période de découragement ne réussit pas à harmoniser les deux disciplines, scientifique et littéraire, p. 244-252 ;
 - c) De 1840 à 1863, la période d'outrances pédagogiques aboutit à faire de Louis-le-Grand un lycée beaucoup plus littéraire que scientifique, p. 252-261 ;
 - d) Depuis 1863, l'autonomie des mathématiques est enfin conquise, dans le lycée resté littéraire, p. 261-263.

CHAPITRE III. — Les spécialités littéraires, scientifiques et artistiques.

Place des spécialités et des spécialistes dans la science et la pédagogie contemporaines, p. 269-271.

§ 1. *Les spécialités littéraires*, p. 271-335.

- a) *Philosophie*, p. 271-286 : 1^o de 1800 à 1830, p. 272-277, les dernières survivances de la théologie et de l'enseignement

- en latin, J.-B. Maugras, p. 273; Ozaneaux, p. 273; élèves et étudiants, p. 276; — 2° de 1830 à 1850, l'émancipation et la double influence de Laromiguière et de Cousin, p. 277-280; Damiron, Ad. Garnier, Barni, Jules Simon, Amédée Jacques et Valette, p. 277-279; l'influence des mathématiques et du baccalauréat, p. 280; — 3° la crise de 1850 à 1863, la bifurcation et la « Logique », p. 281 à 284; Waddington et P. Janet, p. 283-4; — 4° la renaissance cousinienne, de 1863 à 1897, p. 284-285, Charles et Charpentier, p. 285; — 5° Depuis 1897, la liberté philosophique;
- b) *Histoire*, p. 286-303; 1° de 1801 à 1818, elle compte à peine, p. 287-289; — 2° de 1818 à 1851, p. 289-296: elle forme un enseignement autonome, avec ses professeurs, p. 289-290; ses classes, p. 290; ses programmes, p. 291; ses manuels, p. 292; ses méthodes, p. 294; — 3° la crise de 1852 à 1863, p. 296-299, tente de réduire l'enseignement de l'histoire; — 4° depuis 1863, p. 299-303; l'influence de Victor Duruy et d'Ern. Lavisser, p. 299; l'histoire contemporaine, p. 300; les nouvelles méthodes, p. 301; Gaillardin, p. 302; ses collègues et ses successeurs, p. 302-303.
- c) *Géographie*, p. 303-308; très longtemps subordonnée à l'histoire, p. 303-307, elle conquiert enfin ses méthodes, ses maîtres, ses instruments, son autonomie, p. 307-308.
- d) *Langues vivantes*, p. 309-335. Tout ce qui retarda leur avènement, p. 309-310; insuffisance des premiers professeurs, jusqu'en 1828, p. 311; de 1829 à 1862, les langues vivantes sont réhabilitées, mais on tâtonne sur la pédagogie de leur enseignement, p. 312-319; depuis 1863, c'est leur renaissance, p. 320-335; les chaires se multiplient et la compétence des maîtres s'affirme, p. 323-325; Benj. Lévy, Méliot, Beljame, Lange, p. 325; la « méthode directe » et Louis-le-Grand, p. 326-332.
- Les Jeunes de Langue*, p. 332-335; les obstacles à leurs progrès et la perte graduelle de leur autonomie, depuis 1826 d'abord, p. 333; depuis 1873, ensuite, p. 334.
- § 2. *Les spécialités scientifiques. Les sciences expérimentales*, p. 335-351.
- a) *La physique et la chimie*, p. 335-345: les programmes, les chaires, les maîtres, les cabinets ou laboratoires et les méthodes, p. 335-336; de 1800 à 1820, avec Jumelin, p. 336-338; de 1820 à 1852, avec Thillaye, Bigourdan, H. de la Provostaye, Masson et Jamin, p. 338-342; enfin, depuis 1853, avec Privat-Deschanel, Lechat, p. 342-345, etc.
- b) *L'histoire naturelle*, p. 345-351, élargit avec peine sa place jusqu'en 1826, d'abord, p. 345-346; de 1826 à 1854, ensuite, p. 346-349; et enfin, depuis 1854, p. 349-351, avec Arvers, Gernez, Dastre, Blanchard, Mangin et Péchoutre, p. 345-350.
- § 3. *Tentatives de spécialisations pratiques, mi-scientifiques, mi-littéraires*, p. 351-358: les origines de l'enseignement spécial et de la bifurcation, de 1825 à 1852, p. 353-354; raisons de leur échec à L.-le-Gr., p. 355-358.
- § 4. *Les spécialités artistiques*, p. 353-370.

- a) Le dessin, p. 358-363 ; l'histoire de l'art, p. 363-365 ;
 b) La musique instrumentale, p. 364-366, et vocale, p. 366-367 ;
 c) Les concerts de Louis-le-Grand, p. 368-370.

LIVRE IV : DE LA VIE INTELLECTUELLE A LA VIE MORALE :
 L'ÉMULATION, p. 371-423.

CHAPITRE II. — L'Emulation dans les classes, p. 372-393.

- § 1. Multiplication croissante et durée des classes, p. 372-374.
 § 2. Composition des classes, p. 374-379 ; nombre des élèves par classe, p. 375 ; qualité de ces élèves, les examens de passage, p. 376.
 § 3. Comment la parole du maître était-elle comprise ? p. 379-389. Interrogations, p. 379 ; Devoirs écrits, p. 381 ; Compositions périodiques, p. 383 ; Répétitions, p. 385 ; Conférences, p. 388.
 § 4. Comment développer la personnalité de l'élève, p. 389 ; les bibliothèques, p. 389 ; les lectures, p. 391 ; les leçons orales, p. 393.

CHAPITRE II. — Les sanctions, p. 394-417.

Les notes périodiques, p. 394 ; les exemptions, p. 396 ; les examens trimestriels, p. 396 ; le Tableau d'honneur, p. 397 ; la Saint-Charlemagne, p. 397 ; les distributions de prix, p. 398 ; le Concours général, ses avantages et ses abus, p. 402-412 ; les succès de Louis-le-Grand au concours, p. 409 ; les Grandes Ecoles, p. 412-414 ; les examens en Sorbonne, p. 414-417.

CHAPITRE III. — L'action personnelle du professeur, p. 418-422.

A quoi tient l'autorité du professeur, p. 418-419 ; quels professeurs ne réussissaient pas, p. 419 ; quels professeurs ont le mieux réussi, p. 420-422.

CONCLUSION : ce qu'a donné l'Emulation à Louis-le-Grand, p. 423.

LIVRE V : LA VIE MORALE, p. 425-530.

Comment se posait le problème de la vie morale, p. 425.

CHAPITRE PREMIER. — Les fins et les difficultés de la vie morale, p. 426-446.

- § 1. *Les fins* : enseigner aux jeunes gens à se gouverner eux-mêmes, p. 426.
 § 2. *Les difficultés* : a) le trop grand nombre d'élèves, p. 427 ; b) la diversité des origines, des âges, des tendances, p. 428 ; c) l'insuffisance éducative de beaucoup de maîtres, de professeurs, d'aumôniers, p. 429-438 ; d) dans quelle mesure le Provi-

seur pouvait-il y remédier ? p. 438 ; e) les influences du dehors, les parents, les correspondants, les externes, p. 441-446.

CHAPITRE II. — Les faits et les méthodes. De la discipline extérieure à la vie morale, p. 447.

- § 1. *L'éducation militaire*, p. 447-452 : sous le Consulat et l'Empire, p. 447-449 ; de 1814 à 1830, p. 449-450 ; de 1830 à 1848, p. 450-451 ; de 1848 à 1870 et jusqu'à nos jours, p. 451-452.
- § 2. *L'éducation religieuse*, p. 452-467 ; son principe, p. 452 : A. le culte catholique, p. 452 ; la chapelle, p. 453 ; les offices, p. 454 ; la semaine sainte, p. 455 ; la Première Communion, p. 455 ; prédicateurs célèbres, p. 456 ; B. L'enseignement religieux, p. 456 ; prières en étude, p. 458 ; confessions, p. 458 ; communions, p. 459 ; C. Les cultes dissidents, p. 460 ; D. Résultats : athéisme ? p. 462 ; incrédulité, p. 464 ; phobie des Jésuites, p. 465 ; les croyances, sous le Gouvernement de Juillet, p. 466 ; de 1848 à 1870, depuis 1871, p. 466-467.
- § 3. *La Discipline*, p. 467-482 ; première période, de 1800 à 1829 : la discipline est toute militaire, p. 467-470 ; seconde période, de 1829 à 1890 : la discipline militaire, qui n'aboutit qu'à créer l'ordre extérieur est de plus en plus discréditée, mais il semble imprudent d'y renoncer, p. 470-481, tant elle est commode pour l'Administration ; troisième période, depuis 1890 : la discipline devient « paternelle », p. 481-482.
- § 4. *Les sorties, les congés, les vacances et l'éducation par la famille*, p. 482-490 : les sorties, p. 482-484 ; les congés, p. 484-485 ; les vacances, leur durée, leur saison, p. 486-488 ; écoliers qui n'avaient pas de vacances, p. 488. Les abus, p. 488-489. L'association de la famille et du Lycée, dans l'éducation, p. 489-490.

CHAPITRE III. — Les résultats : le bilan de la vie morale. Importance de ces résultats et difficultés de les préciser, p. 491.

- § 1. *Résultats négatifs*. La périodicité des mutineries prouve que la vie morale était insuffisante et superficielle, p. 491. Les mutineries de 1819, p. 491-493 ; celle de 1824, p. 493-495 ; celles de 1848-9, p. 496-497 ; de 1852, p. 498 ; de 1869, p. 499 ; celle de 1883 est la dernière, p. 499-503.
- § 2. *Résultats positifs* : a) la camaraderie, p. 503 ; les anciens élèves et leur association amicale, p. 505-506 ; b) la bienfaisance, p. 506 et « le Petit sou », p. 507 ; c) l'esprit d'ordre et de justice, p. 508 ; d) la tolérance religieuse, p. 508 ; e) la tolérance politique, p. 508 ; l'apostolat politique officiel et les fêtes de la politique, p. 508-511 ; la politique, en temps normal, p. 511 ; la politique, en temps de crise, p. 512 ; les Cent jours, p. 512 ; en 1830, p. 512 ; en 1848, les Journées de Février et de Juin, p. 512-517 ; de 1850 à 1869, p. 518 ; le siège de Paris en 1870-1 et la Commune, p. 518-519 ; f) le patriotisme, jusqu'en 1870, p. 520 ; de 1871 à la Grande guerre de 1914-1918, p. 520 ; l'héroïsme des élèves, anciens élèves, maîtres et professeurs, p. 523-527 ; analyse des citations à l'ordre du jour et des exploits qui les ont

justifiées, p. 523-527; le Lycée est deux fois atteint, dans le bombardement de Paris, p. 527-528: les leçons de la guerre et la vie morale du lycée, p. 529-530: le Monument aux Morts, inauguré le 24 mars 1922, p. 529.

CONCLUSIONS, p. 531-537: la place de notre Lycée dans l'Université, p. 535-537.

Table des Illustrations, avec les sources et la glose, p. 539.

APPENDICES

Qui formeront notre tome III

APPENDICE A. — *Le Personnel du Collège de Clermont, et de Louis-le-Grand, au temps des Jésuites, 1563-1762.*

1^o Recteurs; 2^o Vice-recteurs; 3^o Préfets généraux des études; 4^o Principaux; 5^o Préfets de Chambre; 6^o Préfets spirituels et confesseurs; 7^o Procureurs généraux et Ministres; 8^o Procureurs; 9^o Bibliothécaires; 10^o Scriptorum librorum.

11 Professeurs: a) de Théologie; b) de Cas de Conscience; c) d'Écriture Sainte; d) d'Hébreu; e) de Mathématique; f) de Philosophie; g) de Physique; h) de Rhétorique; i) d'Humanités; j) de Grammaire. — 439 notices individuelles.

APPENDICE B. — *Le Personnel du Collège, de 1763 à 1800.*

1^o Administration supérieure: membres du Bureau d'Administration; — du Bureau de Discipline; les quatre surveillants; les Cinq administrateurs.

2^o Administration collégiale: les Principaux; les Grands maîtres temporels; le contrôleur du Grand maître; l'Agent comptable; les Economes; les Sous-Principaux;

3^o Enseignement: Professeur; Maîtres de Conférence; Examinateurs. — 150 notices individuelles.

APPENDICE C. — *Le Personnel du Collège ou du Lycée, de 1800 à 1930.*

1^o Administration: Proviseurs, Censeurs, Economes;

2^o Enseignement: Mathématiques; Travaux graphiques; Sciences physiques et naturelles; Philosophie; Histoire et Géographie; Rhétorique ou Première; Seconde; Troisième; Quatrième; Langues vivantes. — 671 notices individuelles.

APPENDICE D. — *Fortune mobilière et immobilière du Collège, au temps des Jésuites; — 261 rubriques.*

APPENDICE E. — 1^o *Provenance des Écoliers* aux diverses périodes, 2^o *Leur âge*, dans chacune des classes, aux XVII^e et XVIII^e siècles.

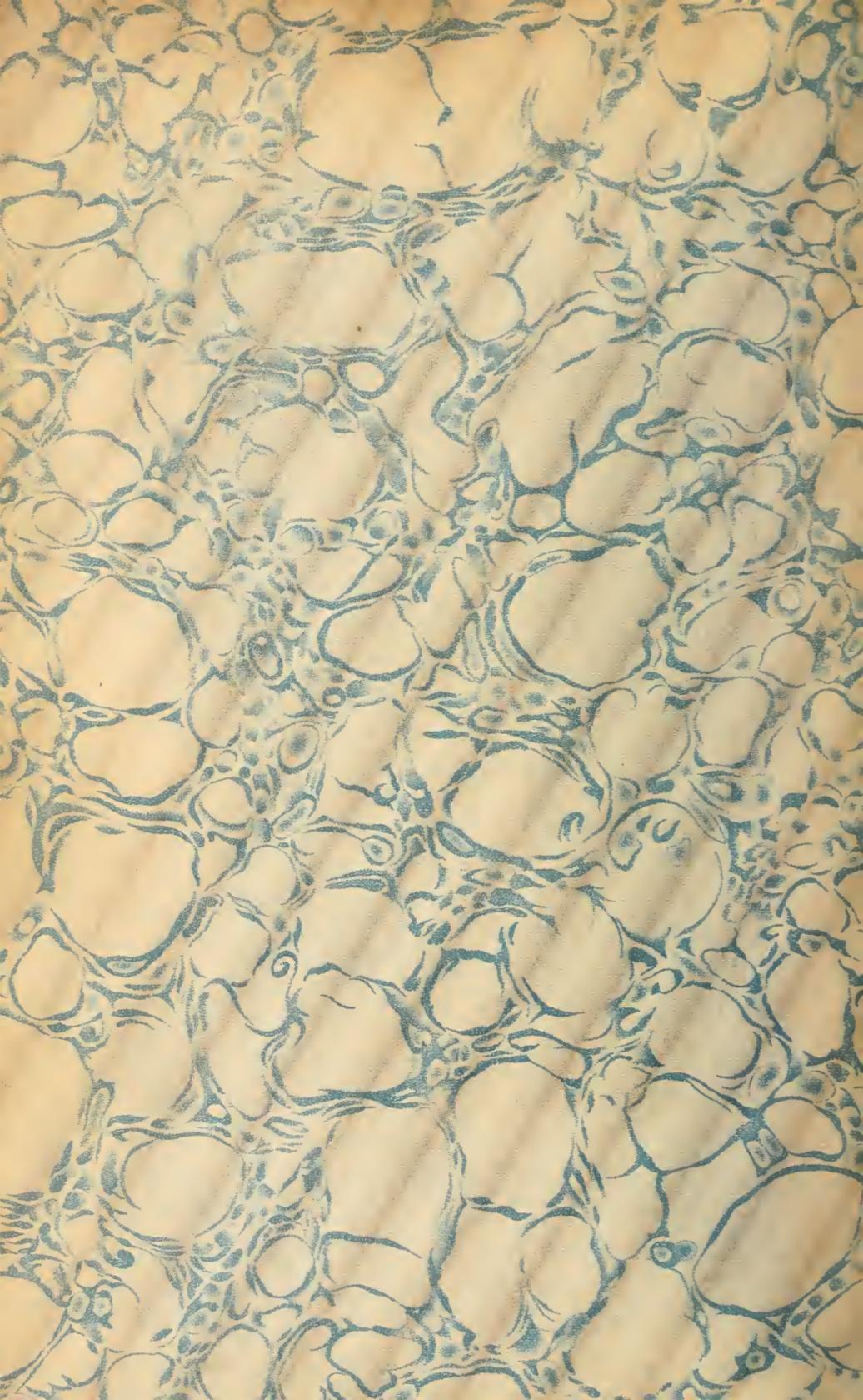
APPENDICE F. — *Nombre des Écoliers*, année par année et classe par classe.

APPENDICE G-II. — *Le Théâtre au Collège*, Tragédies, Comédies, Ballets, de 1579 à 1761; 393 rubriques avec leurs sources respectives.

APPENDICE I. — *Thèses soutenues au Coll.*, de 1589 à 1756; 102 rubriques, avec leurs sources.

- APPENDICE J. — *Discours ou pièces de vers, célébrant des faits d'actualité, au Collège, de 1619 à 1761; 103 rubriques avec leurs sources.*
- APPENDICE K. — *Tableau des Pensions et Institutions ayant conduit leurs élèves à Louis-le-Gr. de l'an VII à 1920: 200 établissements.*
- APPENDICE L. — *Anciens élèves de Louis-le-Grand, membres des anciennes Académies (55 noms) puis de l'Institut de France (177 noms).*
- APPENDICE M. — *Les Jeunes de Langues (étudiés surtout d'après les documents des archives étrangères).*
- APPENDICE N. — *Le Monument aux Morts: Professeurs, maîtres, élèves et anciens élèves de Louis-le-Grand, tombés pour la France, 1914-1918.*

INDEX GÉNÉRAL ALPHABÉTIQUE, pour les trois volumes.



102909

EdUG

D Author Dupont-Ferrier, Gustave.

Tril. Du Collège de Clermont en Lurofe. Louis, le Grand.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

